



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





LA SAINTE
BIBLE.

AB

24
/11

Res VA

①

2' 128' 015

LA SAINTE
BIBLE,
OU
L'ANCIEN ET LE NOUVEAU
TESTAMENT,

D'APRÈS L'ÉDITION PUBLIÉE

PAR

J. F. OSTERVALD,

ET REVUE

Par les Sociétés Bibliques de Lausanne et de Neuchâtel.

SECONDE ÉDITION,

Revue par la Société de Bible de Lausanne.

A LAUSANNE,

DE L'IMPRIMERIE DES FRÈRES BLANCHARD,

IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ DE BIBLE DE LAUSANNE.

1836.

LIVRES DE L'ANCIEN TESTAMENT.

Les cinq Livres de Moïse, savoir :

- I. La Genèse.
- II. L'Exode.
- III. Le Lévitique.
- IV. Les Nombres.
- V. Le Deutéronome.
- Josué.
- Les Juges.
- Ruth.
- Le premier Livre de Samuel.
- Le second Livre de Samuel.
- Le premier Livre des Rois.
- Le second Livre des Rois.
- Le premier Livre des Chroniques.
- Le second Livre des Chroniques.
- Esdras.
- Néhémie.
- Esther.
- Job.
- Les Psaumes.

Les Proverbes.

- L'Ecclésiaste.
- Le Cantique des Cantiques.
- Esaïe.
- Jérémie.
- Les Lamentations de Jérémie.
- Ezéchiel.
- Daniel.
- Osée.
- Joël.
- Amos.
- Abdias.
- Jonas.
- Michée.
- Nahum.
- Habacuc.
- Sophonie.
- Aggée.
- Zacharie.
- Malachie.



LA GENÈSE,

PREMIER LIVRE

DE MOÏSE.

ARGUMENT.

Le Livre de la Genèse a été ainsi nommé, parce que Moïse y décrit l'origine de toutes choses. Il commence par la Création du Monde, et il s'étend jusqu'à la mort de Joseph ; ce qui comprend l'espace d'environ 2400 ans.

CHAPITRE I.

Création du Monde.

DIEU créa, au commencement, les Cieux et la Terre.

2. Or la Terre étoit sans forme et vide ; les ténèbres étoient sur la face de l'abîme ; et l'Esprit de Dieu se mouvoit sur les eaux.

3. Alors Dieu dit : Que la lumière soit, et la lumière fut.

4. Dieu vit que la lumière étoit bonne ; et Dieu sépara la lumière d'avec les ténèbres.

5. Puis Dieu nomma la lumière, Jour ; et les ténèbres, Nuit. Ainsi fut le soir, ainsi fut le matin ; *ce fut* le premier jour.

6. Dieu dit ensuite : Qu'il y ait une étendue entre les eaux, et qu'elle sépare les eaux d'avec les eaux.

7. Dieu fit donc l'étendue, et sépara les eaux qui *sont* au-dessous de l'étendue, d'avec celles qui *sont* au-dessus de l'étendue ; et cela fut ainsi.

8. Et Dieu nomma l'étendue, Cieux. Ainsi fut le soir, ainsi fut le matin ; *ce fut* le second jour.

9. Puis Dieu dit : Que les eaux qui *sont* au-dessous des Cieux soient rassemblées en un seul lieu, et que le sec paroisse ; et cela fut ainsi.

10. Dieu nomma le sec, Terre : Il nomma aussi l'amas des eaux, Mers ; et Dieu vit que *cela étoit* bon.

11. Puis Dieu dit : Que la Terre produise de l'herbe, de l'herbe qui porte sa semence ; *qu'il y ait*, sur la Terre, des arbres fruitiers, portant du fruit selon leur espèce, et dont la semence soit en eux-mêmes ; et cela fut ainsi.

12. La Terre produisit donc de l'herbe, de l'herbe qui porte sa semence selon son espèce, et des arbres portant des fruits, dont la semence est en eux-mêmes, selon leur espèce ; et Dieu vit que *cela étoit* bon.

13. Ainsi fut le soir, ainsi fut le matin ; *ce fut* le troisième jour.

14. Puis Dieu dit : Qu'il y ait des luminaires dans l'étendue des Cieux, pour séparer la nuit d'avec le jour, et qui servent à marquer les saisons, les jours, et les années.

15. Et que dans l'étendue des Cieux, ils répandent la lumière pour éclairer la Terre ; et cela fut ainsi.

16. Dieu fit donc deux grands luminaires ; le plus grand luminaire, pour dominer sur le jour, et le moindre pour dominer sur la nuit ; *il fit* aussi les étoiles.

17. Dieu les plaça dans l'étendue des Cieux pour éclairer la Terre,

18. Pour dominer sur le jour et sur la nuit, et pour séparer la lumière d'avec les ténèbres ; et Dieu vit que *cela étoit* bon.

19. Ainsi fut le soir, ainsi fut le matin ; *ce fut* le quatrième jour.

20. Puis Dieu dit : Que les eaux produi-

A

sent en abondance des animaux qui aient vie, et *que* les oiseaux volent au-dessus de la Terre vers l'étendue des Cieux.

21. Dieu créa donc les grands poissons, ainsi que tous les animaux qui vivent et qui se meuvent, et que les eaux produisirent en abondance, selon leur espèce; *il créa* aussi tout oiseau ayant des ailes, selon son espèce; et Dieu vit que *cela étoit* bon.

22. Et Dieu les bénit, en disant: Croissez, et multipliez; remplissez les eaux des Mers; et que les oiseaux multiplient sur la Terre.

23. Ainsi fut le soir, ainsi fut le matin; *ce fut* le cinquième jour.

24. Puis Dieu dit: Que la Terre produise des animaux vivans, selon leur espèce; les animaux domestiques, les reptiles et les bêtes sauvages selon leur espèce; et cela fut ainsi.

25. Dieu créa donc les bêtes sauvages selon leur espèce, les animaux domestiques selon leur espèce, et les reptiles de la Terre selon leur espèce; et Dieu vit que *cela étoit* bon.

26. Puis Dieu dit: Faisons l'Homme à notre image et à notre ressemblance, et qu'il domine sur les poissons de la Mer, sur les oiseaux des Cieux, sur les animaux domestiques, et sur toute la Terre, et sur tout reptile qui rampe sur la Terre.

27. Dieu créa donc l'Homme à son image; il le créa à l'image de Dieu: il créa un homme et une femme.

28. Et Dieu les bénit, et leur dit: Croissez, et multipliez, remplissez la Terre, et l'assujettissez, dominez sur les poissons de la Mer, sur les oiseaux des Cieux, et sur toute bête qui se meut sur la Terre.

29. Et Dieu dit: Voici, je vous ai donné toute herbe qui est sur la surface de la Terre et qui porte sa semence, ainsi que tout arbre fruitier qui porte sa semence; cela vous servira de nourriture.

30. *J'ai aussi donné* toute herbe verte pour nourriture, à toutes les bêtes sauvages, à tous les oiseaux des Cieux, et à tout ce qui se meut et qui respire sur la Terre; et cela fut ainsi.

31. Et Dieu vit tout ce qu'il avoit fait; et voilà *tout étoit* très-bon. Ainsi fut le soir, ainsi fut le matin; *ce fut* le sixième jour.

CHAPITRE II.

Sanctification du septième jour; Paradis terrestre; création de la Femme.

LES Cieux et la Terre furent donc achevés, avec toute leur armée.

2. Et Dieu ayant achevé au septième jour l'Œuvre qu'il avoit faite, se reposa ce jour-là de toute cette Œuvre.

3. Puis Dieu bénit le septième jour, et il le sanctifia; parce qu'en ce *jour-là* il s'étoit reposé de toute l'Œuvre, qu'il avoit achevé de créer.

4. Telle fut la manière dont les Cieux et la Terre furent créés, quand l'Eternel Dieu fit la Terre et les Cieux,

5. Et toutes les plantes des champs avant qu'il y *en* eût sur la terre, et toutes les herbes des champs avant qu'elles eussent poussé. Car l'Eternel Dieu n'avoit point fait pleuvoir sur la terre, et il n'y avoit point d'homme pour la cultiver.

6. Mais il s'élevoit de la terre une vapeur qui en humectoit toute la surface.

7. Or l'Eternel Dieu avoit formé l'homme de la poudre de la terre, et il avoit soufflé dans ses narines une respiration de vie; l'homme avoit ainsi reçu une âme vivante.

8. L'Eternel Dieu avoit aussi planté un jardin en Héden, du côté de l'Orient, et il y avoit mis l'homme qu'il avoit formé.

9. L'Eternel Dieu avoit fait sortir de la terre toutes sortes d'arbres agréables à voir, et dont le fruit étoit bon à manger; au milieu du jardin étoient l'arbre de vie et l'arbre de la connoissance du bien et du mal.

10. Un fleuve sortoit *de la contrée* d'Héden pour arroser le jardin; et de là il se divisoit en quatre fleuves.

11. Le nom du premier *est* Pison; c'est celui qui coule autour du pays de Havila, où *l'on trouve* de l'or.

12. Et l'or de ce pays-là *est* bon; c'est là aussi que se trouve le Bdellion, et la pierre d'Onyx.

13. Le nom du second fleuve *est* Guihon; c'est celui qui coule autour du pays de Cus.

14. Le nom du troisième fleuve *est* Hiddekel; c'est celui qui coule vers l'Assyrie. Et le quatrième fleuve *est* l'Euphrate.

15. L'Eternel Dieu prit donc l'homme et

le plaça dans le jardin d'Héden, pour le cultiver et pour le garder.

16. Puis l'Eternel Dieu donna à l'homme ce commandement : Tu pourras manger *du fruit* de tous les arbres du jardin ;

17. Mais quant au *fruit* de l'arbre de la connoissance du bien et du mal, tu n'en mangeras point ; car au jour que tu en mangeras, tu mourras certainement.

18. Or l'Eternel Dieu avoit dit : Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; je lui ferai une aide semblable à lui.

19. En effet, l'Eternel Dieu après avoir formé de la terre toutes les bêtes sauvages, et tous les oiseaux des cieus, les avoit fait venir vers Adam, afin qu'il vît comment il les nommeroit ; et le nom qu'Adam donna à tous les animaux, fut le nom qu'ils portèrent.

20. Adam avoit ainsi donné des noms à tous les animaux domestiques, et aux oiseaux des cieus, et à toutes les bêtes sauvages : mais Adam n'avoit point trouvé d'aide qui fût semblable à lui.

21. Alors l'Eternel Dieu fit tomber sur Adam un profond sommeil ; et pendant qu'il dormoit, l'Eternel Dieu prit une de ses côtes, et il rapprocha les chairs à la place où elle étoit ;

22. Et l'Eternel Dieu forma de la côte qu'il avoit prise d'Adam, une femme qu'il fit venir vers Adam.

23. Alors Adam dit : Voilà maintenant celle qui est l'os de mes os, et la chair de ma chair ; elle aura un nom pris du nom de l'homme, car elle a été prise de l'homme.

24. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et il s'attachera à sa femme, et ils deviendront une même chair.

25. Or Adam et sa femme étoient tous deux nus, et ils n'en avoient point de honte.

CHAPITRE III.

La chute de l'homme et sa punition.

OR le serpent étoit le plus fin de tous les animaux, que l'Eternel Dieu avoit faits ; et il dit à la femme : Quoi ! Dieu auroit-il dit : Vous ne mangerez point *du fruit* de tout arbre du jardin ?

2. Et la femme répondit au serpent : Nous

pouvons manger du fruit des arbres du jardin.

3. Mais quant au fruit de l'arbre qui est au milieu du jardin, Dieu a dit : Vous n'en mangerez point, et vous n'y toucherez point, de peur que vous ne mouriez.

4. Alors le serpent dit à la femme : Vous ne mourrez nullement :

5. Mais c'est que Dieu connoît, qu'au jour que vous en mangerez, vos yeux seront ouverts, et vous serez comme des Dieux, sachant le bien et le mal.

6. Là-dessus, la femme considérant que le *fruit* de l'arbre étoit bon à manger, qu'il étoit agréable à la vue et désirable à cause de la science qu'il pouvoit donner, prit de ce fruit, et en mangea ; elle en fit part aussi à son mari, qui en mangea pareillement.

7. Alors les yeux de tous deux furent ouverts ; et connoissant qu'ils étoient nus, ils cousirent ensemble des feuilles de figuier, et ils s'en firent des ceintures.

8. Au moment où le vent se lève, ils ouïrent la voix de l'Eternel Dieu, qui se faisoit entendre dans le jardin : et Adam et sa femme se cachèrent de devant la face de l'Eternel Dieu parmi les arbres du jardin.

9. Mais l'Eternel Dieu appela Adam, et lui dit : Ou es-tu ?

10. Adam lui répondit : J'ai entendu ta voix dans le jardin ; et j'ai craint, parce que j'étois nu ; et je me suis caché.

11. Et Dieu dit : Qui t'a montré que tu étois nu ? N'as-tu pas mangé *du fruit* de l'arbre, duquel je t'avois défendu de manger ?

12. Adam répondit : La femme que tu m'as donnée pour être avec moi, m'a présenté *du fruit* de l'arbre, et j'en ai mangé.

13. Et l'Eternel Dieu dit à la femme : Pourquoi as-tu fait cela ? Et la femme répondit : Le serpent m'a séduite, et j'ai mangé *de ce fruit*.

14. Alors l'Eternel Dieu dit au serpent : Parce que tu as fait cela, tu seras maudit entre tous les animaux domestiques, et entre toutes les bêtes sauvages : tu ramperas sur ton ventre, et tu mangeras la poussière tous les jours de ta vie.

15. Et je mettrai inimitié entre toi et la femme ; entre ta semence et la semence de la femme : cette semence t'écrasera la tête, et tu la blesseras au talon.

16. *Et il dit à la femme : J'augmenterai beaucoup les maux de ta grossesse ; tu enfanteras avec douleur ; tu seras sous la dépendance de ton mari, et il dominera sur toi.*

17. Puis il dit à Adam : Parce que tu as obéi à la parole de ta femme , et que tu as mangé *du fruit* de l'arbre , à l'égard duquel je t'avois donné cet ordre-ci : Tu n'en mangeras point ; la terre *sera* maudite à cause de toi ; tu en mangeras *les fruits* au moyen d'un pénible travail tous les jours de ta vie :

18. Autrement elle te produira des épines et des chardons ; et tu mangeras l'herbe des champs.

19. Tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage, jusqu'à ce que tu retournes dans la terre, d'où tu as été tiré ; car tu es poudre, et tu retourneras en poudre.

20. Adam appela sa femme , Eve ; parce qu'elle a été la mère de tous les vivans.

21. Puis l'Eternel Dieu fit à Adam et à sa femme des robes de peaux , et les *en* revêtit.

22. Ensuite l'Eternel Dieu dit : Voici , l'homme est devenu comme l'un de nous , sachant le bien et le mal. Mais maintenant *il faut prendre garde* qu'il n'avance sa main, et ne prenne aussi *du fruit* de l'arbre de vie, qu'il n'en mange , et ne vive à toujours.

23. Et l'Eternel Dieu le fit sortir du jardin d'Héden , pour labourer la terre , d'où il avoit été tiré.

24. Ainsi il chassa l'homme ; et pour garder le chemin de l'arbre de vie , il plaça devant le jardin d'Héden, des Chérubiens armés d'une épée flamboyante.

CHAPITRE IV.

Histoire de Caïn et d'Abel ; descendans de Caïn ; naissance de Seth.

OR Adam connut Eve sa femme , et ayant conçu , elle enfanta Caïn ; et elle dit : J'ai acquis un homme par la faveur de l'Eternel.

2. Elle enfanta ensuite Abel son frère ; Abel fut berger , et Caïn laboureur.

3. Au bout de quelque temps il arriva que Caïn offrit à l'Eternel des fruits de la terre ;

4. Et qu'Abel offrit aussi les bêtes les plus grasses d'entre les premiers nés de son trou-

peau. L'Eternel reçut favorablement l'offrande d'Abel ;

5. Mais il n'accueillit point celle de Caïn. Alors Caïn fut fort irrité, et son visage fut abattu.

6. Et l'Eternel dit à Caïn : Pourquoi es-tu en colère , et pourquoi ton visage est-il abattu ?

7. Si tu fais le bien, ne *sera-t-il* pas favorablement reçu ? Mais si tu fais le mal, *la peine du péché* est à la porte. Ton frère continuera de t'être soumis, et il sera sous ta puissance.

8. Cependant Caïn parla à Abel son frère. Et comme ils étoient aux champs, Caïn se jeta sur Abel son frère , et le tua.

9. Et l'Eternel dit à Caïn : Où *est* Abel ton frère ? Il répondit : Je ne sais , suis-je le gardien de mon frère , moi ?

10. Et Dieu dit : Qu'as-tu fait ? La voix du sang de ton frère s'élève de la terre jusqu'à moi.

11. Maintenant donc tu *seras* maudit et *chassé* de cette terre, qui a ouvert sa bouche pour recevoir le sang de ton frère , que ta main a répandu.

12. Quand tu laboureras la terre, elle ne te rendra plus son fruit : tu seras aussi vagabond et fugitif sur la terre.

13. Caïn dit à l'Eternel : Ma peine *est* trop grande pour que je puisse la supporter.

14. Voici , tu m'as chassé aujourd'hui de cette terre, et je serai entièrement privé de ta présence ; je serai vagabond et fugitif sur la terre ; quiconque me trouvera me tuera.

15. Et l'Eternel lui dit : Certainement , quiconque tuera Caïn recevra une punition sept fois plus forte. Et l'Eternel assura Caïn par un prodige , que quiconque le rencontreroit ne le tueroit point.

16. Alors Caïn se retira de devant la face de l'Eternel, et habita au pays de Nod , à l'Orient d'Héden.

17. Puis Caïn connut sa femme, qui conçut et enfanta Hénoc ; après quoi, il bâtit une ville , qu'il appela Hénoc du nom de son fils.

18. Hénoc eut pour fils Hirad ; Hirad , Méhujaël ; Méhujaël eut pour fils Méthusçaël ; et Méthusçaël , Lémec.

19. Lémec prit deux femmes : le nom de l'une étoit Hada , et le nom de l'autre Tsilla.

20. Hada enfanta Jabal , de qui sont des-

endus ceux qui demeurent dans des tentes, et qui soignent les troupeaux.

21. Il eut un frère nommé Jubal, de qui sont descendus tous ceux qui pincent la harpe et qui touchent les orgues.

22. Tsilla aussi enfanta Tubal-caïn, qui enseigna l'art de forger toute sorte d'instrumens d'airain et de fer; et la sœur de Tubal-caïn fut Nahama.

23. Et Lémec dit à Hada et à Tsilla ses femmes: Femmes de Lémec, entendez ma voix, écoutez ma parole; je tuerai un homme, si je suis blessé, même un jeune homme, si je suis meurtri.

24. Car si Caïn doit être vengé sept fois, Lémec le sera soixante-dix-sept fois.

25. Adam connut encore sa femme, qui enfanta un fils; elle l'appela Seth; car, dit-elle, Dieu m'a donné un autre fils au lieu d'Abel, que Caïn a tué.

26. Seth eut aussi un fils qu'il appela Enos. Alors on commença à nommer ceux de cette famille, les enfans de l'Eternel.

CHAPITRE V.

Postérité d'Adam jusques à Noé.

C'EST ici le dénombrement de la postérité d'Adam. Lorsque Dieu créa l'homme, il le fit à sa ressemblance.

2. Il créa un homme et une femme; il les bénit, et il leur donna le nom d'homme, lorsqu'ils furent créés.

3. Adam ayant vécu cent trente ans, engendra un fils à sa ressemblance, et à son image, et il lui donna le nom de Seth.

4. Et la durée de la vie d'Adam, après qu'il eût engendré Seth, fut de huit cents ans; il avoit eu des fils et des filles.

5. Tout le temps donc qu'Adam vécut, fut de neuf cent trente ans; puis il mourut.

6. Seth aussi vécut cent cinq ans, et engendra Enos.

7. Et Seth vécut, après qu'il eut engendré Enos, huit cent sept ans; il avoit eu des fils et des filles.

8. Tout le temps donc que Seth vécut, fut de neuf cent douze ans; puis il mourut.

9. Enos ayant vécu quatre-vingt-dix ans, engendra Kénan.

10. Et Enos, après qu'il eut engendré Ké-

nan, vécut huit cent quinze ans; il avoit eu des fils et des filles.

11. Tout le temps donc qu'Enos vécut, fut de neuf cent cinq ans; puis il mourut.

12. Kénan ayant vécu soixante et dix ans, engendra Mahalaléel.

13. Et Kénan, après qu'il eut engendré Mahalaléel, vécut huit cent quarante ans; il avoit eu des fils et des filles.

14. Tout le temps donc que Kénan vécut, fut de neuf cent dix ans; puis il mourut.

15. Mahalaléel vécut soixante-cinq ans, et il engendra Jéréd.

16. Et Mahalaléel, après qu'il eut engendré Jéréd, vécut huit cent trente ans; il avoit eu des fils et des filles.

17. Tout le temps donc que Mahalaléel vécut, fut de huit cent quatre-vingt-quinze ans; puis il mourut.

18. Jéréd ayant vécu cent soixante-deux ans, engendra Hénoc.

19. Et Jéréd, après avoir engendré Hénoc, vécut huit cents ans; il avoit eu des fils et des filles.

20. Tout le temps donc que Jéréd vécut, fut de neuf cent soixante-deux ans; puis il mourut.

21. Hénoc vécut soixante-cinq ans, et engendra Méthuscéla.

22. Et Hénoc, après qu'il eut engendré Méthuscéla, continua de marcher avec Dieu pendant trois cents ans; il avoit eu des fils et des filles.

23. Tout le temps donc qu'Hénoc vécut, fut de trois cent soixante-cinq ans.

24. Hénoc marcha avec Dieu, et il ne parut plus; parce que Dieu le retira à lui.

25. Méthuscéla ayant vécu cent quatre-vingt-sept ans, engendra Lémec.

26. Et Méthuscéla, après qu'il eut engendré Lémec, vécut sept cent quatre-vingt-deux ans; il avoit eu des fils et des filles.

27. Tout le temps donc que Méthuscéla vécut, fut de neuf cent soixante-neuf ans; puis il mourut.

28. Lémec aussi vécut cent quatre-vingt-deux ans, et il engendra un fils.

29. Et il l'appela Noé, en disant: Celui-ci nous soulagera dans le pénible travail de nos mains, que nous impose la malédiction dont l'Eternel a frappé la terre.

30. Et Lémec, après qu'il eut engendré

Noé, vécut cinq cent quatre-vingt-quinze ans ; il avoit eu des fils et des filles.

31. Tout le temps donc que Lémec vécut, fut de sept cent soixante-dix-sept ans ; puis il mourut.

32. Noé, âgé de cinq cents ans, engendra Sem, Cam, et Japhet.

CHAPITRE VI.

Corruption des hommes ; menace du déluge ; construction de l'Arche.

OR après que les hommes eurent commencé à se multiplier sur la terre, et qu'ils eurent engendré des filles :

2. Les enfans de Dieu voyant que les filles des hommes étoient belles, prirent pour femmes, celles qui leur avoient plu.

3. Alors l'Eternel dit : Mon Esprit ne contestera point à toujours avec l'homme, à cause de ses égaremens ; il n'est que chair ; la durée de cette *race* sera de cent vingt ans.

4. Depuis que les enfans de Dieu s'étoient unis avec les filles des hommes, et en avoient eu des enfans, on avoit vu sur la terre des géans, qui de tout temps furent célèbres par leur force.

5. Et l'Eternel voyant que la malice des hommes étoit très-grande sur la terre, et que toutes les pensées qui s'élevoient dans leur cœur, n'étoient que mal en tout temps :

6. Il se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre, et il en eut un grand déplaisir dans son cœur.

7. C'est pourquoi Il dit : J'exterminerai de dessus la terre les hommes que j'ai créés, non-seulement les hommes, mais le bétail, les reptiles et jusqu'aux oiseaux des cieus ; car je me repens de les avoir faits.

8. Mais Noé trouva grâce devant l'Eternel.

9. C'est ici l'histoire de Noé. Noé fut un homme juste et plein d'intégrité parmi les hommes de son temps. Il marcha avec Dieu.

10. Noé eut trois fils, Sem, Cam, et Japhet.

11. Or la terre étoit corrompue devant Dieu, et remplie d'iniquité.

12. Alors Dieu regarda la terre, et voici elle étoit corrompue ; car toute chair avoit corrompu sa voie sur la terre.

13. C'est pourquoi Dieu dit à Noé : J'ai

résolu de faire périr toute chair ; car les hommes ont rempli la terre d'iniquité ; certainement je les détruirai avec la terre.

14. Fais-toi une Arche de bois de Gopher ; tu la diviseras par loges, et tu l'enduiras de bitume par dedans et par dehors.

15. Voici les dimensions que tu lui donneras : la longueur de l'Arche sera de trois cents coudées, sa largeur de cinquante coudées, et sa hauteur de trente coudées.

16. Tu donneras du jour à l'Arche ; tu feras son comble d'une coudée de hauteur ; tu placeras la porte dans le côté de l'Arche, que tu diviseras en premier, en second, et en troisième étage ;

17. Car voici, je ferai venir le déluge sur la terre, pour détruire toute chair qui respire et vit sous les cieus ; tout ce qui est sur la terre expirera.

18. Mais je ferai avec toi une alliance durable ; tu entreras donc dans l'Arche, toi, tes fils, ta femme, et les femmes de tes fils avec toi.

19. Tu feras aussi entrer dans l'Arche deux animaux de chaque espèce, pour les conserver en vie avec toi, savoir le mâle et la femelle,

20. De chaque espèce d'oiseaux ; de chaque espèce d'animaux à quatre pieds ; de chaque espèce de reptiles, tu en feras entrer deux avec toi dans l'Arche, afin de les conserver en vie.

21. Prends aussi avec toi de toutes choses qu'on mange, et fais-en provision, afin de pourvoir à ta nourriture, et à celle des animaux.

22. C'est ce que fit Noé, se conformant ainsi à tout ce que Dieu lui avoit commandé.

CHAPITRE VII.

Le Déluge.

L'ETERNEL dit ensuite à Noé : Entre dans l'Arche, toi et toute ta famille ; car je t'ai trouvé juste devant moi au milieu de cette génération.

2. Tu prendras sept paires de chaque espèce d'animaux purs, savoir, des mâles et des femelles ; mais des animaux impurs, seulement une couple, le mâle et la femelle.

3. Tu prendras aussi des oiseaux des

cieux, sept paires de chaque espèce, *savoir*, des mâles et des femelles, afin d'en conserver la race sur toute la terre.

4. Car dans sept jours, je ferai pleuvoir sur la terre, pendant quarante jours et quarante nuits; et j'exterminerai de dessus la terre toute créature que j'ai faite.

5. Noé fit donc tout ce que l'Eternel lui avoit commandé.

6. Or Noé étoit âgé de six cents ans, quand le déluge vint sur la terre.

7. Noé entra donc dans l'Arche, avec ses fils, sa femme, et les femmes de ses fils, à cause des eaux du déluge.

8. Les animaux purs et les animaux impurs; les oiseaux, et toute espèce de reptiles qui se meuvent sur la terre, tous ces animaux qui devoient entrer dans l'Arche,

9. S'y rendirent par paires auprès de Noé, *savoir*, les mâles et les femelles, comme Dieu le lui avoit commandé.

10. Au septième jour; les eaux du déluge se répandirent sur la terre.

11. L'an six cent de la vie de Noé, au second mois, au dix-septième jour de ce mois, ce jour-là même toutes les fontaines du grand abîme se débordèrent avec violence, et les bondes des cieux furent ouvertes.

12. Et il plut abondamment sur la terre pendant quarante jours et quarante nuits.

13. En ce même jour-là, Noé et ses fils Sem, Cam et Japhet, la femme de Noé, et les trois femmes de ses fils entrèrent dans l'Arche;

14. Ainsi que les animaux sauvages de chaque espèce, les animaux domestiques de chaque espèce, les reptiles de chaque espèce qui se meuvent sur la terre, les oiseaux et les animaux ailés de chaque espèce.

15. Tous ces animaux vinrent par paires auprès de Noé, dans l'Arche.

16. Il y entra des mâles et des femelles de chaque espèce d'animaux, comme Dieu l'avoit commandé à Noé: puis l'Eternel ferma l'Arche sur lui.

17. Ensuite le déluge se répandit pendant quarante jours sur la terre; les eaux croissant, soulevèrent l'Arche, qui fut ainsi élevée au-dessus de la terre.

18. Les eaux se renforcèrent, et s'accrurent considérablement sur la terre; et l'Arche flottoit au-dessus des eaux.

19. Les eaux s'accrurent si fort sur la terre, que toutes les plus hautes montagnes, qui étoient sous tous les cieux, furent couvertes.

20. Les eaux s'élevèrent encore de quinze coudées, après avoir couvert les montagnes.

21. Tout ce qui se mouvoit sur la terre expira, les oiseaux, les animaux domestiques, les bêtes sauvages et tous les reptiles qui rampent sur la terre; comme aussi tous les hommes.

22. Tous les animaux qui respirent sur la terre, moururent.

23. Tout ce qui subsistoit sur la terre fut donc exterminé, depuis les hommes jusqu'aux bêtes, jusqu'aux reptiles, et jusqu'aux oiseaux des cieux. Ils furent exterminés de dessus la terre. Noé seul fut conservé, et ce qui étoit avec lui dans l'Arche.

24. Les eaux se maintinrent sur la terre pendant cent cinquante jours.

CHAPITRE VIII.

Fin du Déluge; sacrifice de Noé.

OR Dieu se souvint de Noé, de toutes les bêtes sauvages et de tous les animaux domestiques qui étoient avec lui dans l'Arche. Et Dieu fit souffler un vent sur la terre, en sorte que les eaux commencèrent à baisser.

2. Car les sources de l'abîme, et les bondes des cieux avoient été fermées; et la pluie des cieux s'étoit arrêtée.

3. Ainsi les eaux se retirèrent de plus en plus de dessus la terre; tellement qu'au bout de cent cinquante jours, elles diminuèrent,

4. Et que le dix-septième jour du septième mois, l'Arche s'arrêta sur les montagnes d'Ararat.

5. Les eaux allèrent donc en diminuant de plus en plus, jusqu'au dixième mois; et le premier jour du dixième mois, les sommets des montagnes se montrèrent.

6. Quarante jours après, Noé ouvrit la fenêtre qu'il avoit faite à l'Arche,

7. Et il lâcha un corbeau, qui sortit, et qui vola çà et là, jusqu'à ce que les eaux eussent disparu de dessus la terre.

8. Il lâcha aussi un pigeon, pour s'assu-

rer si les eaux s'étoient écoulées de dessus la terre.

9. Mais le pigeon ne trouvant pas où poser son pied, retourna à Noé dans l'Arche; car les eaux couvroient encore la face de toute la terre. Noé avançant donc la main le prit et le retira auprès de lui dans l'Arche.

10. Et quand il eut attendu encore sept autres jours, il lâcha de nouveau le pigeon hors de l'Arche.

11. Sur le soir le pigeon revint à Noé; et voici il apporta dans son bec une feuille d'olivier, qu'il avoit arrachée; ce qui fit connoître à Noé que les eaux s'étoient écoulées de dessus la terre.

12. Puis il attendit sept autres jours; après quoi il lâcha le pigeon, qui ne retourna plus à lui.

13. Il arriva donc que l'an six cent et un de la vie de Noé, le premier jour du premier mois, les eaux se retirèrent entièrement de dessus la terre; et Noé ôtant la couverture de l'Arche regarda; et voici, la surface de la terre s'étoit séchée.

14. Ce fut le vingt-septième jour du second mois, que la terre fut entièrement sèche.

15. Alors Dieu parla à Noé, et lui dit :

16. Sors de l'Arche, toi et ta femme, tes fils, et les femmes de tes fils avec toi.

17. Fais sortir aussi les animaux de toute espèce qui sont avec toi, tant les oiseaux que les bêtes à quatre pieds et tous les reptiles qui rampent sur la terre : qu'ils la peuplent en abondance, qu'ils y croissent et qu'ils y multiplient.

18. Noé sortit donc avec ses fils, sa femme, et les femmes de ses fils.

19. Toutes les bêtes sauvages, tous les reptiles, tous les oiseaux, tout ce qui se meut sur la terre, selon leurs espèces, sortirent de l'Arche.

20. Ensuite Noé éleva un autel à l'Eternel, et choisit parmi tous les animaux et tous les oiseaux purs des victimes qu'il offrit en holocauste sur l'autel.

21. Alors l'Eternel eut pour agréable cette offrande qui l'appaisa, et il dit en lui-même : Je ne maudirai plus la terre, à cause des hommes, quoique les pensées du cœur de l'homme soient mauvaises dès sa jeunesse ;

et je ne détruirai plus tout ce qui a vie, comme je l'ai fait.

22. Mais tant que la terre durera, les semences et les moissons, le froid et le chaud, l'été et l'hiver, le jour et la nuit, ne cesseront point de se succéder.

CHAPITRE IX.

Alliance de Dieu avec Noé. Prédications de Noé à l'égard de ses fils.

APRÈS cela Dieu bénit Noé et ses fils, et leur dit : Croissez, multipliez, remplissez la terre :

2. Et que tous les animaux terrestres, tous les oiseaux des cieux, tout ce qui se meut sur la terre, et tous les poissons de la mer vous craignent et vous redoutent : ils sont remis en votre puissance.

3. Vous pouvez vous nourrir de tout ce qui a mouvement et vie ; je vous le donne aussi bien que l'herbe verte.

4. Seulement vous ne mangerez point de chair, dont la vie, savoir le sang, soit encore en elle.

5. Et certes, je redemanderai votre sang, je le redemanderai à toutes les bêtes, et surtout je redemanderai à l'homme, à chaque homme, dis-je, le sang de son frère.

6. Si quelqu'un répand le sang de l'homme, son sang sera répandu par le moyen de l'homme ; car Dieu a fait l'homme à son image.

7. Croissez, multipliez ; croissez, dis-je, abondamment et multipliez sur la terre.

8. Dieu parla aussi à Noé et à ses fils, qui étoient avec lui, et leur dit :

9. Quant à moi, voici, j'établis mon alliance avec vous, et avec votre postérité après vous :

10. Et avec toute créature vivante, qui est avec vous, avec les oiseaux, les animaux domestiques, toutes les bêtes sauvages, qui sont avec vous, toutes celles qui sont sorties de l'Arche, en un mot avec tous les animaux terrestres.

11. J'établis donc mon alliance avec vous, c'est-à-dire que nulle chair ne sera plus exterminée par les eaux du déluge, et qu'il n'y aura plus de déluge pour détruire la terre.

12. Dieu

12. Dieu dit encore : Voici ce que je donne pour signe de mon alliance avec vous , et toute créature vivante qui *est* parmi vous , *alliance* qui subsistera à toujours :

13. L'Arc que j'ai placé dans la nuée sera un signe d'alliance entre moi et la terre.

14. Quand j'aurai couvert la terre de nuées, l'Arc paraîtra dans la nue ;

15. Et je me souviendrai de l'alliance , que j'ai faite avec vous , ainsi qu'avec toute créature vivante de quelque espèce qu'elle soit , et il n'y aura plus de déluge pour détruire toute chair.

16. Ainsi quand l'Arc sera dans la nuée , en le regardant , je me souviendrai de l'alliance perpétuelle , qui est entre Dieu et toute créature qui vit sur la terre de quelque espèce qu'elle soit.

17. Dieu dit donc à Noé : *C'est* là le signe de l'alliance , que j'ai établie entre moi et toute chair qui est sur la terre.

18. Les fils de Noé , qui sortirent de l'Arche , furent Sem , Cam et Japhet. Cam fut le père de Canaan.

19. Ce sont là les trois fils de Noé , par lesquels toute la terre a été peuplée.

20. Et Noé qui s'appliquoit à l'agriculture , commença à planter la vigne ;

21. Et ayant bu du vin , il en fut enivré , et il se découvrit au milieu de sa tente.

22. Alors Cam , père de Canaan , ayant vu la nudité de son père , sortit et *le* rapporta à ses deux frères :

23. Mais Sem et Japhet prirent un manteau qu'ils mirent sur leurs épaules ; et marchant en arrière , ils couvrirent la nudité de leur père ; en sorte que leurs visages étant détournés , ils ne virent point la nudité de leur père.

24. Noé revenu de l'assoupissement que le vin lui avoit causé , apprit *ce* que le plus jeune de ses fils avoit fait à son égard.

25. C'est pourquoi il dit : Maudit soit Canaan , il sera le serviteur des serviteurs de ses frères !

26. Il dit aussi : Béni soit l'Eternel , le Dieu de Sem ; et que Canaan soit le serviteur de ses frères !

27. Que Dieu étende les possessions de Japhet , et qu'il loge dans les tentes de Sem ; et que Canaan leur soit assujetti !

28. Noé vécut après le déluge , trois cent cinquante ans.

29. Tout le temps donc que Noé vécut , fut de neuf cent cinquante ans ; puis il mourut.

CHAPITRE X.

Descendants de Noé.

VOICI le dénombrement de la postérité des fils de Noé , Sem , Cam , et Japhet , lesquels eurent des enfans après le déluge.

2. Les fils de Japhet furent Gomer , Magog , Madaï , Javan , Tubal , Mescech , et Thiras.

3. Les fils de Gomer , Asçkenas , Riphath , et Thogarma ;

4. Et ceux de Javan , Elisça , Tharscis , Kittim , et Dodanim.

5. Ils partagèrent *entre eux* les contrées maritimes , et y formèrent des nations selon leurs langues , et leurs familles.

6. Les fils de Cam furent Cus , Mitsraïm , Put , et Canaan ;

7. Les fils de Cus , Seba , Havila , Sabtha , Rahma , et Sabteca ; et ceux de Rahma , Sceba , et Dedan.

8. Cus eut aussi pour fils Nimrod , qui commença à être puissant sur la terre.

9. Il fut un vaillant chasseur devant l'Eternel. De là est venu ce proverbe : Vaillant chasseur devant l'Eternel , comme Nimrod.

10. Les principaux endroits de son royaume , furent Babel , Erec , Accad , et Calné dans le pays de Scinhar.

11. De ce pays-là sortit Assur , qui bâtit Ninive , Réhoboth-la-ville , Calah ,

12. Et Résen , grande ville entre Ninive et Calah.

13. Mitsraïm eut pour descendans *ceux qu'on appela* Ludim , Hanamim , Lehabim , Naphtuhim ,

14. Pathrusim , Casluhim , desquels sont sortis les Philistins , et Caphthorim.

15. Canaan eut pour fils aîné , Sidon ; puis , il eut Heth.

16. Il fut aussi père des Jébusiens , des Amorrhéens , des Guirgasciens ,

17. Des Héviens , des Harkiens , et des Siéniens ,

18. Des Arvadiens , des Tsemariens , et des

Hamathiens. Dès-lors les familles des Cananéens s'étendirent.

19. Et les limites des Cananéens furent, Sidon; puis Guérar, et Gaza; puis Sodome, Gomorrhé, Adma, et Tseboïm, jusqu'à Lasça.

20. Ce sont là les fils de Cam, selon leurs familles, leurs langues, leurs pays et leurs nations.

21. Sem eut aussi des fils; il fut père de tous les enfans d'Héber, et frère de Japhet son aîné.

22. Les fils de Sem furent Héléam, Assur, Arpacçad, Lud et Aram.

23. Et les enfans d'Aram, Hus, Hul, Guéther et Mas.

24. Arpacçad engendra Scélah, et Scélah engendra Héber.

25. Il naquit deux fils à Héber. L'un fut nommé Péleg, parce que de son temps la terre fut partagée; son frère fut nommé Joktan.

26. Joktan eut pour fils Almodad, Scéléph, Hatsarmaveth, Jérah,

27. Hadoram, Uzal, Dikla,

28. Hobal, Abimael, Sceba,

29. Ophir, Havila, et Jobab. Tous ceux là furent fils de Joktan.

30. Ils occupèrent le pays qui s'étend depuis Mesça jusqu'à Sephar, montagne vers l'Orient.

31. Ce sont là les fils de Sem, selon leurs familles, leurs langues, leurs pays et leurs nations.

32. Telles furent les familles des fils de Noé, selon les diverses nations qui en sont sorties; c'est d'elles que se sont formées les nations qui se sont répandues sur la terre après le déluge.

CHAPITRE XI.

Tour de Babel; descendans de Sem jusqu'à Abram.

ALORS tous les habitans de la terre parloient une seule et même langue.

2. Mais il arriva, comme ils se dirigeoient du côté de l'Orient, qu'ils trouvèrent une plaine dans le pays de Scinhar, où ils s'arrêtèrent.

3. Puis ils dirent entr'eux: Allons, fai-

sons des briques, et les cuisons au feu. Ainsi ils se servirent de briques au lieu de pierres, et de bitume au lieu de mortier.

4. Ils ajoutèrent: Venez, bâtissons-nous une ville, et une tour, dont le sommet atteigne jusqu'aux cieus; par-là nous nous ferons un nom, et nous préviendrons notre dispersion sur toute la terre.

5. Alors l'Eternel descendit pour voir la ville et la tour que bâtissoient les fils des hommes.

6. Et l'Eternel dit: Voici, ils ne forment qu'un peuple, et tous ont un même langage; déjà ils ont commencé à travailler; et à présent rien ne les empêchera d'exécuter leur projet.

7. Maintenant donc, descendons, pour confondre là leur langage, afin qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres.

8. Ainsi l'Eternel les dispersa de là par toute la terre, et ils cessèrent de bâtir la ville.

9. C'est pourquoi cette ville fut appelée Babel, parce que ce fut là que l'Eternel confondit le langage de toute la terre, et que ce fut de là qu'il dispersa les hommes sur toute la terre.

10. Voici quelle fut la postérité de Sem. Sem âgé de cent ans, engendra Arpacçad, deux ans après le déluge.

11. Et Sem, après avoir engendré Arpacçad, vécut cinq cents ans; et il eut des fils et des filles.

12. Arpacçad vécut trente-cinq ans, et il engendra Scélah.

13. Arpacçad, après avoir engendré Scélah, vécut quatre cent trois ans; et il eut des fils et des filles.

14. Et Scélah ayant vécu trente ans, engendra Héber.

15. Scélah, après avoir engendré Héber, vécut quatre cent trois ans; et il eut des fils et des filles.

16. Héber ayant vécu trente-quatre ans, engendra Péleg.

17. Et Héber, après avoir engendré Péleg, vécut quatre cent trente ans, et il eut des fils et des filles.

18. Péleg vécut trente ans, et il engendra Réhu.

19. Et Péleg, après avoir engendré Réhu, vécut deux cent neuf ans; et il eut des fils et des filles.

20. Réhu ayant vécu trente-deux ans, engendra Sérug.

21. Et Réhu, après avoir engendré Sérug, vécut deux cent sept ans ; et il eut des fils et des filles.

22. Sérug ayant vécu trente ans, engendra Nacor.

23. Et Sérug, après avoir engendré Nacor, vécut deux cents ans ; et il eut des fils et des filles.

24. Nacor, ayant vécu vingt-neuf ans, engendra Tharé.

25. Et Nacor, après avoir engendré Tharé, vécut cent dix-neuf ans ; et il eut des fils et des filles.

26. Tharé vécut soixante et dix ans, et il engendra Abram, Nacor et Haran.

27. Or c'est ici la postérité de Tharé : Tharé engendra Abram, Nacor, et Haran ; et Haran engendra Lot.

28. Haran mourut du vivant de Tharé son père, au pays de sa naissance, à Ur des Chaldéens.

29. Et Abram et Nacor prirent des femmes : le nom de la femme d'Abram fut Saraï, et le nom de la femme de Nacor fut Milca, fille de Haran, père de Milca et de Jisca.

30. Or Saraï étoit stérile, et elle n'avoit point d'enfant.

31. Tharé prit son fils Abram, Lot son petit-fils, fils de Haran, et Saraï sa belle-fille, femme d'Abram son fils ; ils partirent tous ensemble d'Ur des Chaldéens, pour aller au pays de Canaan. Et étant arrivés à Caran, ils y demeurèrent.

32. Tharé âgé de deux cent cinq ans, mourut à Caran.

CHAPITRE XII.

Vocation d'Abram. Son voyage en Egypte.

OR l'Eternel avoit dit à Abram : Sors de ton pays, de ta famille, de la maison de ton père, pour aller au pays que je te montrerai.

2. Je te ferai devenir une grande nation, je te bénirai, je rendrai ton nom illustre, et tu seras comblé de bénédictions.

3. Je bénirai ceux qui te béniront, et je maudirai ceux qui te maudiront ; toutes les familles de la terre seront bénies en toi.

4. Abram partit donc, comme l'Eternel le lui avoit ordonné, et Lot partit avec lui. Abram étoit âgé de soixante - quinze ans, quand il quitta Caran.

5. Abram prit Saraï sa femme, Lot fils de son frère, ainsi que tout le bien qu'ils possédoient, et les serviteurs qu'ils avoient acquis à Caran : ils partirent donc pour se rendre au pays de Canaan, où ils arrivèrent.

6. Abram traversa ce pays, jusqu'à l'endroit nommé Sichem et jusqu'à la forêt de Moré. Or le Cananéen étoit à cette époque dans cette contrée.

7. Là l'Eternel apparut à Abram, et lui dit : Je donnerai ce pays à ta postérité. Et Abram éleva dans ce lieu un autel à l'Eternel qui lui étoit apparu.

8. De là il se transporta vers les montagnes, à l'Orient de Beth-el, et y dressa ses tentes, ayant Beth-el à l'Occident, et Haï à l'Orient : il éleva encore là un autel à l'Eternel, et il invoqua le nom de l'Eternel.

9. Puis Abram partit, continuant de s'avancer vers le Midi.

10. Mais la famine étant survenue dans ce pays-là, Abram descendit en Egypte pour y demeurer quelque temps ; car la famine étoit grande dans la contrée.

11. Lorsqu'il étoit près d'entrer en Egypte, il dit à Saraï sa femme : Voici, je sais que tu es belle.

12. Et quand les Egyptiens t'auront vue, ils diront : C'est la femme de cet homme-là ; alors ils me tueront, mais ils te laisseront vivre.

13. Dis donc, je te prie, que tu es ma sœur, afin que je sois bien traité à cause de toi, et qu'ils me conservent la vie à ta considération.

14. En effet, aussitôt après l'arrivée d'Abram en Egypte, les Egyptiens virent que cette femme étoit fort belle.

15. Les principaux de la cour de Pharaon l'ayant vue, la vantèrent devant le Roi, et ainsi elle fut emmenée dans le palais de Pharaon.

16. Qui, à cause d'elle, combla de présents Abram, et lui donna des brebis, des bœufs, des ânes, des serviteurs, des servantes, des ânesses, et des chameaux.

17. Mais l'Eternel frappa de grandes plaies

Pharaon et sa maison, à cause de Saraï femme d'Abram.

18. Alors Pharaon appela Abram, et lui dit : Pourquoi as-tu agi de cette manière avec moi ? Pourquoi ne m'as-tu pas averti qu'elle étoit ta femme ?

19. Pourquoi as-tu dit : Elle est ma sœur ; j'allois la prendre pour ma femme ; mais maintenant, voilà ta femme, prends-la, et retire-toi.

20. Puis il commanda à ses gens d'emmener Abram, sa femme, et tout ce qui lui appartenait.

CHAPITRE XIII.

Abram et Lot se séparent. Promesses de Dieu à Abram.

ABRAM ayant quitté l'Égypte, monta vers le Midi du pays de Canaan, avec sa femme et tout ce qu'il possédoit ; Lot aussi l'accompagna.

2. Abram étoit très-riche en bétail, en argent et en or.

3. Et il continua de s'avancer depuis le Midi jusqu'à Beth-el, savoir, jusqu'au lieu où il avoit auparavant dressé ses tentes entre Beth-el et Haï,

4. Là où étoit l'autel qu'il avoit élevé précédemment ; et Abram y invoqua le nom de l'Éternel.

5. Lot, qui accompagnoit Abram, avoit aussi des brebis, des bœufs, et des tentes.

6. Mais la contrée ne permettoit pas qu'ils y demeurassent ensemble ; car leurs biens étoient trop grands, pour qu'ils pussent demeurer l'un avec l'autre.

7. Il en résulta une querelle entre les bergers des troupeaux d'Abram, et les bergers des troupeaux de Lot. En ce temps-là, les Cananéens et les Phéréziens demeuroient dans cette contrée.

8. Abram dit donc à Lot : Je te prie, qu'il n'y ait point de dispute entre moi et toi, ni entre mes bergers et les tiens, car nous sommes frères.

9. Tout le pays n'est-il pas à ta disposition ? Séparons-nous, je te prie ; si tu choisis la gauche, je prendrai la droite ; et, si tu prends la droite, j'irai vers la gauche.

10. Alors Lot ayant levé les yeux, vit que

toute la plaine du Jourdain jusqu'à Tsohar, étoit par-tout arrosée comme un jardin de l'Éternel, comme le pays d'Égypte, avant que l'Éternel détruisit Sodome et Gomorrhe.

11. Lot choisit donc pour lui toute la plaine du Jourdain, et il alla du côté de l'Orient ; ainsi ils se séparèrent l'un de l'autre.

12. Abram demeura dans le pays de Canaan, et Lot demeura dans les villes de la plaine ; et il dressa ses tentes successivement jusqu'à Sodome.

13. Or les habitans de Sodome étoient corrompus, et de très-grands pécheurs contre l'Éternel.

14. Et l'Éternel dit à Abram, après que Lot se fut séparé de lui : Lève maintenant les yeux, et regarde du lieu où tu es, au Septentrion, au Midi, à l'Orient, et à l'Occident ;

15. Car tout le pays que tu vois, je le donnerai à toi et à ta postérité pour jamais.

16. Et je ferai que ta postérité sera comme la poussière de la terre ; si quelqu'un peut compter la poussière de la terre, il comptera aussi ta postérité.

17. Lève-toi, et parcours ce pays dans sa longueur et dans sa largeur ; car je te le donnerai.

18. Abram ayant donc transporté ses tentes, vint demeurer dans la forêt de Mamré, près d'Hébron, et là, il éleva un autel à l'Éternel.

CHAPITRE XIV.

Guerre dans laquelle Lot est fait prisonnier ; Abram le délivre ; il est béni par Melchisédec.

DANS ce temps-là, Amraphel Roi de Scinhar, Arjoc Roi d'Ellasar, Kédorlahomer Roi d'Hélam, et Tidhal Roi des nations,

2. firent la guerre à Bérach Roi de Sodome, à Birsah Roi de Gomorrhe, à Scinab Roi d'Adma, à Scéméber Roi de Tseboïm, et au Roi de Bélah, aujourd'hui Tsohar.

3. Tous ces derniers se rassemblèrent dans la vallée de Siddim, qui est la mer Salée.

4. Ils avoient été assujettis douze ans à Kédorlahomer ; mais, la treizième année, ils s'étoient révoltés.

5. La quatorzième année, Kédorlahomer

vint donc *avec* les rois qui *s'étoient joints* à lui; ils battirent les Rephaïms à Hasçtheroth de Karnaim, les Zuzims à Ham, les Emims dans la plaine de Kirjathaim,

6. Et les Horiens dans leur montagne de Séhir; ils poursuivirent ceux-ci jusqu'à Él-Paran qui borde le désert.

7. Puis ils revinrent à Hen de Misçpat, aujourd'hui Kadès, et ils ravagèrent tout le pays des Hamalékites, et des Amorrhéens, qui habitoient dans Hatsatson-Thamar.

8. Alors le Roi de Sodome, le Roi de Gomorrhe, le Roi d'Adma, le Roi de Tseboïm, et le Roi de Bélah, aujourd'hui Tsohar, se préparèrent au combat, et rangèrent leurs troupes en bataille dans la vallée de Siddim contre *les autres rois* :

9. *C'est-à-dire*, contre Kédorlahomer Roi de Hélam, contre Tidhal Roi des nations, contre Amraphel Roi de Scinhar, et contre Arjoc Roi d'Ellasar; quatre rois contre cinq.

10. Or il y avoit dans la vallée de Siddim beaucoup de puits de bitume; les rois de Sodome et de Gomorrhe s'enfuirent; *une partie de leurs gens* tomba dans ces puits; le reste se sauva sur les montagnes.

11. *Les vainqueurs* prirent toutes les richesses et tous les vivres de Sodome et de Gomorrhe; puis ils se retirèrent.

12. Ils emmenèrent aussi Lot, fils du frère d'Abram, qui demouroit dans Sodome, et ce qui lui appartenoit; après quoi ils s'en allèrent.

13. *Un homme* qui s'étoit sauvé, en vint avertir Abram l'Hébreu, qui demouroit dans la forêt de Mamré l'Amorrhéen, frère d'Escol, et frère de Haner, lesquels avoient fait alliance avec Abram.

14. Quand donc Abram eut appris que son frère avoit été fait prisonnier, il arma trois cent dix-huit de ses serviteurs, qui étoient nés dans sa maison; et il poursuivit *ces rois* jusqu'à Dan.

15. Et *ayant partagé ses troupes*, il se jeta sur *les rois* durant la nuit, lui et ses serviteurs, et les battit, et les poursuivit jusqu'à Hobah, qui est à la gauche de Damas:

16. Il reprit tout le butin, et même il ramena Lot son frère, avec ses biens, les femmes, et le peuple.

17. Le Roi de Sodome alla au-devant de lui, comme celui-ci revenoit après la défaite

de Kédorlahomer, et des rois qui étoient avec lui dans la vallée de la plaine, qui est la vallée royale.

18. Melchisédec aussi, Roi de Salem, fit apporter du pain et du vin; or il étoit Sacrificateur du Dieu Souverain.

19. Et il bénit Abram, en disant: *Béni soit Abram* de la part du Dieu Souverain, Maître des cieus et de la terre!

20. Et *béni soit* le Dieu Souverain, qui a livré tes ennemis entre tes mains! Alors Abram lui donna la dîme de tout *ce qu'il avoit pris*.

21. Et le Roi de Sodome dit à Abram: *Donne-moi les personnes*, et garde le butin pour toi.

22. Mais Abram dit au Roi de Sodome: Je lève ma main devant l'Eternel le Dieu Souverain, Maître des cieus et de la terre,

23. *Et je jure* que je ne prendrai rien de ce qui t'appartient, pas même un fil ou une courroie de soulier, afin que tu ne dises pas: J'ai enrichi Abram.

24. J'excepte seulement ce que les jeunes gens ont mangé, et la part des hommes qui sont venus avec moi, Haner, Escol et Mamré; qui prendront leur part *du butin*.

CHAPITRE XV.

*Dieu renouvelle ses promesses à Abram.
Sacrifice d'Abram.*

APRÈS ces choses, l'Eternel adressa la parole à Abram en ces termes: Abram, ne crains point; je *suis* ton bouclier et ta très-grande récompense.

2. Abram *répondit*: Seigneur Eternel, que me donneras-tu? Ma vie se passe sans que j'aie d'enfans, et Elihézer de Damas sera le possesseur de mes biens.

3. Abram dit encore: Voici, tu ne m'as point donné d'enfant, et voilà le serviteur qui est né dans ma maison sera mon héritier.

4. Là-dessus, l'Eternel lui adressa la parole en ces termes: Celui-ci ne sera point ton héritier; mais ton héritier sera celui qui sortira de tes entrailles.

5. Puis après l'avoir mené dehors, il lui dit: Lève maintenant les yeux vers le ciel, et compte les étoiles; si tu les peux compter: Il en sera ainsi, lui dit-il, de ta postérité.

6. Et *Abram* crut à l'Eternel, et l'Eternel lui imputa cela à justice.

7. Il lui dit encore : Je suis l'Eternel, qui t'ai fait sortir d'Ur des Chaldéens, afin de te donner ce pays-ci pour le posséder.

8. Et il dit : Seigneur Eternel, à quoi connoîtrai-je que je le posséderai ?

9. L'Eternel lui répondit : Prends une génisse de trois ans, une chèvre de trois ans, un belier de trois ans, une tourterelle, et un pigeon.

10. *Abram* prit donc tous ces animaux, les partagea par le milieu, et il mit les portions vis-à-vis l'une de l'autre; mais il ne partagea point les oiseaux.

11. Alors une volée d'oiseaux se jeta sur ces bêtes mortes; mais *Abram* les chassa.

12. Et comme le soleil se couchoit, *Abram* fut accablé d'un profond sommeil; et voici il fut saisi d'une grande frayeur, et enveloppé d'une épaisse obscurité.

13. Alors l'Eternel dit à *Abram* : Sache certainement, que ta postérité habitera comme étrangère dans un pays qui ne lui appartiendra point; qu'elle y sera asservie aux habitans du pays, qui l'opprimeront; cela durera pendant quatre cents ans.

14. Mais aussi j'exercerai mes jugemens sur la nation à laquelle tes descendans seront assujettis. Ensuite ils sortiront avec de grands biens.

15. Et toi tu t'en iras en paix vers tes pères, et tu seras enseveli après une heureuse vieillesse.

16. Mais à la quatrième génération tes descendans reviendront ici; car l'iniquité des Amorrhéens n'est pas encore venue à son comble.

17. Et lorsque le soleil fut couché, il y eut d'épaisses ténèbres, et voici une fumée comme celle d'un four, et une flamme ardente, qui passa entre les victimes qui avoient été partagées.

18. En ce jour-là, l'Eternel traita alliance avec *Abram* en lui disant : J'ai donné ce pays à ta postérité, depuis le fleuve d'Egypte, jusqu'au grand fleuve., c'est-à-dire, le fleuve d'Euphrate.

19. Le pays des Kéniens, des Kéniziens, des Kadmoniens,

20. Des Héthiens, des Phéréziens, des Rephaims,

21. Des Amorrhéens, des Cananéens, des Guirgasciens, et des Jébusiens.

CHAPITRE XVI.

Agar donne un fils à Abram.

SARAÏ femme d'*Abram* ne lui avoit point encore donné d'enfant; mais elle avoit une servante Egyptienne nommée *Agar*.

2. *Saraï* dit à *Abram* : Voici, l'Eternel m'a rendue stérile : viens, je te prie, vers ma servante; peut-être aurai-je des enfans par elle. Et *Abram* obéit à la parole de *Saraï*.

3. Alors *Saraï* femme d'*Abram*, prit *Agar* sa servante Egyptienne, et la donna pour femme à *Abram* son mari, après qu'il eut demeuré dix ans dans le pays de Canaan.

4. Il vint donc vers *Agar*, et elle conçut. Et *Agar* voyant qu'elle avoit conçu, méprisa sa maîtresse.

5. Alors *Saraï* dit à *Abram* : L'outrage qu'on me fait, réjaillit sur toi. J'ai mis ma servante dans ton sein; mais depuis qu'elle a vu qu'elle était enceinte, elle me regarde avec mépris : que l'Eternel soit juge entre moi et toi.

6. Alors *Abram* répondit à *Saraï* : Voici, ta servante est entre tes mains, traite-la comme il te plaira. *Saraï* donc la maltraita, et *Agar* s'enfuit de devant elle.

7. L'Ange de l'Eternel la trouva auprès d'une source dans le désert, près de la source qui est sur le chemin de *Sour*.

8. Et il lui dit : *Agar*, servante de *Saraï*, d'où viens-tu? et où vas-tu? Elle répondit : je fuis de devant *Saraï* ma maîtresse.

9. Mais l'Ange de l'Eternel lui dit : Retourne auprès de ta maîtresse, et t'humilie sous sa main.

10. L'Ange de l'Eternel lui dit encore : Je multiplierai tellement ta postérité, qu'elle ne se pourra compter, tant elle sera grande.

11. L'Ange de l'Eternel lui dit aussi : Voici, tu as conçu, et tu enfanteras un fils, que tu appelleras *Ismaël*, car l'Eternel a entendu le cri de ton affliction.

12. Ton fils sera un homme sauvage : Il lèvera la main contre tous, et tous lèveront la main contre lui : et il dressera ses tentes à la vue de tous ses frères.

13. Alors elle invoqua le nom de l'Eternel qui lui parloit et dit : Tu es le Dieu fort qui m'es apparu ! Car, ajouta-t-elle, n'ai-je pas certainement vu ici celui qui m'est apparu ?

14. C'est pourquoi on a appelé ce puits, le puits du Dieu vivant qui m'est apparu. Il est entre Kadès et Béréed.

15. Agar enfanta donc un fils à Abram. Et Abram appela Ismaël, le fils qu'Agar lui avoit enfanté.

16. Or Abram étoit âgé de quatre-vingt-six ans, quand Agar lui enfanta Ismaël.

CHAPITRE XVII.

*Dieu renouvelle son alliance avec Abram.
La circoncision instituée.*

Puis Abram étant âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans, l'Eternel lui apparut, et lui dit : Je suis le Dieu tout-puissant. Marche devant ma face, et en intégrité.

2. Je ferai alliance avec toi, et je rendrai ta postérité extrêmement nombreuse.

3. Alors Abram se prosterna le visage contre terre, et Dieu lui parla, et lui dit :

4. Quant à moi, voici, je fais alliance avec toi; tu deviendras père d'une multitude de nations,

5. Et tu ne seras plus appelé Abram, mais ton nom sera Abraham, car je t'ai destiné à être le père d'une multitude de nations.

6. Je te donnerai une postérité extrêmement nombreuse, et de toi je ferai sortir des nations; même des rois descendront de toi.

7. J'affermirai donc mon alliance entre moi et toi, et ta postérité après toi d'âge en âge, pour qu'elle soit une alliance éternelle; ainsi je serai ton Dieu, et le Dieu de ta postérité après toi.

8. Je te donnerai et à ta postérité après toi pour le posséder à perpétuité, le pays où tu demeures comme étranger, tout le pays de Canaan; et je serai le Dieu de tes descendants.

9. Dieu dit encore à Abraham : Toi de ton côté, tu garderas mon alliance, toi et ta postérité après toi d'âge en âge.

10. C'est ici l'alliance que j'ai faite avec vous, et avec ta postérité après toi : Vous

la garderez. Tout mâle d'entre vous sera circoncis.

11. Vous circoncirez donc la chair de votre prépuce, et ce sera le signe de l'alliance qui est entre moi et vous.

12. Tout enfant mâle âgé de huit jours sera circoncis parmi vous dans la suite de vos générations, tant celui qui sera né dans vos familles, que l'esclave acheté à prix d'argent, de tout étranger qui n'est point de ta race.

13. On ne manquera donc point de circoncire celui qui est né dans ta maison, et celui qui est acheté de ton argent; et le signe de mon alliance sera dans votre chair, pour qu'elle soit une alliance perpétuelle.

14. Et le mâle incirconcis, duquel la chair du prépuce n'aura point été circoncise, sera retranché du milieu du peuple auquel il appartenoit, parce qu'il aura violé mon alliance.

15. Dieu dit aussi à Abraham : Quant à Saraï ta femme, tu ne l'appelleras plus Saraï, mais son nom sera Sara.

16. Et je la bénirai; et même je te donnerai un fils né d'elle. Je la bénirai, et d'elle sortiront des nations; et des rois de grands peuples descendront d'elle.

17. Alors Abraham se prosterna le visage contre terre, et il sourit, en disant en son cœur : Naitroit-il un fils à un homme âgé de cent ans? Et Sara âgée de quatre-vingt-dix ans, auroit-elle un enfant?

18. Abraham dit à Dieu : Je te prie, qu'Ismaël vive devant toi.

19. Et Dieu dit : Certainement Sara ta femme t'enfantera un fils, et tu l'appelleras Isaac, et j'affermirai mon alliance avec lui, en sorte qu'elle sera une alliance perpétuelle pour sa postérité après lui.

20. Je t'ai aussi exaucé touchant Ismaël : Voici, je l'ai béni, et je lui donnerai une postérité extrêmement nombreuse. Il engendrera douze princes; et je le rendrai père d'une grande nation.

21. Mais pour mon alliance, je la confirmerai avec Isaac, que Sara t'enfantera dans un an, en cette même saison.

22. Et après que Dieu eut achevé de parler, il quitta Abraham.

23. Alors Abraham prit son fils Ismaël, tous ceux qui étoient nés dans sa maison, et tous

ceux qu'il avoit achetés de son argent , tous les mâles qui étoient des gens de sa maison ; et il circoncit la chair de leur prépuce , en ce même jour-là , comme Dieu le lui avoit ordonné.

24. Abraham étoit âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans , quand il circoncit la chair de son prépuce.

25. Et Ismaël son fils étoit âgé de treize ans , lorsqu'on circoncit la chair de son prépuce.

26. Abraham et Ismaël son fils furent circoncis en un même jour.

27. Et tous les gens de sa maison , tant ceux qui étoient nés dans la maison , que ceux qui avoient été achetés des étrangers à prix d'argent , furent circoncis avec lui.

CHAPITRE XVIII.

Naissance d'Isaac annoncée. Entretien de l'Eternel avec Abraham au sujet de la destruction de Sodome.

PUIS l'Eternel apparut à Abraham dans la forêt de Mamré , comme il étoit assis à la porte de sa tente pendant la chaleur du jour.

2. Abraham levant les yeux , vit trois hommes arrêtés près de lui , et dès qu'il les eut aperçus , il quitta promptement la porte de sa tente , et allant au devant d'eux , il s'inclina jusqu'en terre :

3. Et il dit : Mon Seigneur , je te prie , si j'ai trouvé grâce à tes yeux , ne passe point outre , je te prie , sans t'arrêter chez ton serviteur.

4. Permettez qu'on apporte de l'eau pour vous laver les pieds ; reposez-vous sous cet arbre ,

5. Et j'apporterai du pain , pour réparer vos forces ; ensuite vous continuerez votre route ; certainement il en sera ainsi , puisque vous passez devant la tente de votre serviteur. Et ils dirent : Fais ce que tu as dit.

6. Abraham rentra donc aussitôt dans la tente où étoit Sara , et lui dit : pétris promptement trois mesures de fleur de farine , et fais des gâteaux.

7. Puis Abraham courut à son troupeau ; il y choisit un veau tendre et gras , et il le donna à un serviteur qui se hâta de l'apporter.

8. Ensuite il prit du beurre et du lait , et le veau qu'on avoit apprêté , et les leur servit. Il se tint auprès d'eux , sous l'arbre , pendant qu'ils mangeoient.

9. Alors ils lui dirent : Où est Sara ta femme ? Et il répondit : Elle est dans la tente.

10. Et l'un d'entre eux dit : Je ne manquerai pas de revenir vers toi au retour de la saison où nous sommes : et voici , Sara ta femme aura un fils. Or Sara l'écoutoit à la porte de la tente , laquelle étoit derrière lui.

11. Abraham et Sara étoient fort avancés en âge ; et Sara n'avoit plus ce que les femmes ont accoutumé d'avoir.

12. Sara rit donc en elle-même , en disant : Aurai-je cette satisfaction , étant vieille et mon Seigneur étant fort âgé ?

13. Et l'Eternel dit à Abraham : Pourquoi Sara a-t-elle ri , en disant : seroit-il vrai que j'aurois un enfant , étant vieille comme je suis ?

14. Y a-t-il quelque chose qui soit difficile à l'Eternel ? je reviendrai vers toi au retour de la saison où nous sommes ; et Sara aura un fils.

15. Sara nia d'avoir ri : Je n'ai point ri , dit-elle ; car elle eut peur. Mais l'Eternel dit : Cela n'est pas ainsi ; car tu as ri.

16. Puis ces hommes s'étant levés prirent le chemin de Sodome ; et Abraham marchoit avec eux , pour les accompagner.

17. Alors l'Eternel dit : Cacherai-je à Abraham ce que je m'en vais faire ,

18. Puisqu'Abraham doit certainement devenir père d'une nation grande et puissante , et que toutes les nations de la terre seront bénies en lui ?

19. Car je le connois , et je sais qu'il commandera à ses enfans et à sa maison après lui , de suivre la voie de l'Eternel , pour faire ce qui est juste et droit , afin que l'Eternel accomplisse en faveur d'Abraham ce qu'il lui a promis.

20. L'Eternel donc lui dit : Comme le cri qui s'élève contre Sodome et Gomorrhe va toujours croissant , et que leur péché est énorme ,

21. Je vais descendre , et je verrai , s'ils ont fait toutes les choses dont le cri est venu jusqu'à moi ; et si cela n'est pas , je le saurai.

22. Ces

22. Ces hommes continuèrent de s'avancer du côté de Sodome ; mais Abraham se tint encore devant l'Eternel.

23. Et Abraham s'approcha et dit : Ferois-tu périr le juste avec le méchant ?

24. Peut-être y a-t-il cinquante justes dans la ville ; les ferois-tu périr aussi ? Ne pardonnerois-tu point à la ville , à cause de cinquante justes , s'ils y étoient ?

25. Il ne sera pas dit de toi que tu fasses mourir le juste avec le méchant , et que le juste soit *traité* comme le méchant. *Non* , cela ne sera pas dit de toi. Celui qui juge toute la terre , né fera-t-il point justice ?

26. L'Eternel dit : Si je trouve dans la ville de Sodome cinquante justes , je pardonnerai à toute la ville , pour l'amour d'eux.

27. Et Abraham répondit en disant : Voici , maintenant j'ai pris la hardiesse de parler au Seigneur , quoique je ne sois que poudre et cendre.

28. Peut-être manquera-t-il cinq des cinquante justes ; détruiras-tu toute la ville pour ces cinq ? Et il lui répondit : Je ne la détruirai point , si j'y trouve quarante-cinq justes.

29. Abraham continua de lui parler , en disant : Peut-être ne s'en trouvera-t-il que quarante. Et l'Eternel dit : En faveur de ces quarante , je ne détruirai point la ville.

30. Abraham dit : Je prie le Seigneur de ne pas s'irriter , si je parle encore ; peut-être s'en trouvera-t-il trente. Et il dit : Je ne la détruirai point , si j'y trouve trente justes.

31. Abraham dit : Voici , maintenant j'ai pris la hardiesse de parler au Seigneur : peut-être s'y trouvera-t-il vingt justes. Et il dit : En faveur de ces vingt justes , je ne la détruirai point.

32. Abraham dit enfin : Je prie le Seigneur de ne point s'irriter , je parlerai encore une seule fois ; peut-être s'y trouvera-t-il dix justes. Et il dit : En faveur de ces dix , je ne la détruirai point.

33. Après que l'Eternel eut cessé de parler à Abraham , il s'en alla. Et Abraham retourna dans sa demeure.

CHAPITRE XIX.

Destruction de Sodome.

OR sur le soir , les deux Anges arrivèrent à Sodome. Et Lot qui étoit assis à la porte de Sodome , les ayant vus , se leva pour aller au-devant d'eux , et il se prosterna le visage contre terre.

2. Et il leur dit : Seigneurs , retirez-vous maintenant , je vous prie , dans la maison de votre serviteur pour y passer la nuit , après vous être lavé les pieds ; puis vous vous lèverez de bon matin , et vous continuerez votre route. Non , dirent-ils , mais nous passerons la nuit dans la rue.

3. Cependant ils les pressa si fort qu'ils se retirèrent chez lui. Quand ils furent entrés dans sa maison , il leur prépara un repas , et fit cuire des pains sans levain , qu'ils mangèrent.

4. Mais avant qu'ils allassent se coucher , les habitans de la ville , les hommes , *dis-je* , de Sodome , jeunes et vieux , tous les habitans , d'une extrémité de la ville à l'autre , environnèrent la maison ;

5. Et appelant Lot , ils lui dirent : Où sont ces hommes qui sont venus cette nuit chez toi ? Fais les sortir , afin que nous les connoissions.

6. Alors Lot se rendit auprès d'eux à l'entrée de sa maison ; et ayant fermé la porte après lui ,

7. Il leur dit : Je vous prie , mes frères , ne leur faites point de mal.

8. Voici , j'ai deux filles qui n'ont point encore connu d'homme ; je vous les amènerai , et vous les traiterez comme il vous plaira , pourvu que vous ne fassiez point de mal à ces hommes ; car c'est pour être en sûreté qu'ils sont venus sous l'ombre de mon toit.

9. Mais ils lui dirent : Retire-toi. Ils dirent encore : Le seul étranger qui soit venu habiter au milieu de nous prétendroit nous gouverner ! Nous allons te traiter plus mal qu'eux. Alors ils se jetèrent sur Lot avec fureur , et s'approchèrent pour rompre la porte.

10. Mais les hommes qui étoient logés chez Lot , l'ayant saisi , le firent rentrer dans la maison , et fermèrent la porte.

11. Ils frappèrent ensuite d'éblouissement les hommes qui étoient à la porte de la maison, depuis le *plus* petit jusqu'au *plus* grand; de sorte qu'ils se lassèrent de chercher la porte.

12. Ensuite ces hommes dirent à Lot: As-tu encore ici, dans la ville, quelqu'un qui t'appartienne, gendre, fils ou filles? Fais-les sortir de ce lieu-ci.

13. Car nous allons détruire ce lieu, parce que le cri *des péchés de ses habitans* s'est élevé devant l'Eternel, et il nous a envoyés pour le détruire.

14. Lot sortit donc et parla à ses gendres, qui devoient épouser ses filles, et *leur* dit: Levez-vous, sortez de ce lieu, car l'Eternel va détruire la ville: mais ses gendres crurent qu'il se moquoit.

15. Dès l'aube du jour, les Anges pressèrent Lot en lui disant: Lève-toi, prends ta femme et tes deux filles, qui se trouvent *ici*, de peur que tu ne périsses avec les méchants de la ville.

16. Et comme il tardoit, ces hommes le prirent par la main; ils prirent aussi par la main sa femme et ses deux filles, parce que l'Eternel vouloit l'épargner; ils l'emmenèrent donc, et le conduisirent hors de la ville.

17. Or dès qu'ils les eurent fait sortir *de la ville*, l'un *d'eux* dit: Sauve ta vie, ne regarde point derrière toi, et ne t'arrête en aucun endroit de la plaine. Sauve-toi sur la montagne, de peur que tu ne périsses.

18. Lot leur *répondit*: Non, Seigneur, je te prie,

19. Voici, ton serviteur a maintenant trouvé grâce devant toi, et tu as signalé ta miséricorde envers moi, en me sauvant la vie. Mais je ne pourrai me sauver sur la montagne avant que le malheur ne m'atteigne, et que je ne meure.

20. Vois, je te prie, cette ville ici près où je pourrais me réfugier, elle est petite; permets-moi de m'y retirer; elle est bien petite. Ainsi je sauverai ma vie.

21. L'Ange lui dit: Voici, je t'accorde encore cette grâce, je ne détruirai point la ville dont tu as parlé.

22. Hâte-toi de t'y réfugier; car je ne pourrai point agir jusqu'à ce que tu y sois entré. C'est pour cette raison que cette ville fut appelée Tsohar.

23. Le soleil se levoit sur la terre, lorsque Lot entra dans Tsohar.

24. Alors l'Eternel fit tomber une pluie de souffre et de feu sur Sodome et *sur* Gomorrhe; *ce fut* l'Eternel qui la fit tomber des cieus.

25. Et il détruisit ces villes-là, toute la plaine, tous les habitans des villes, et même les plantes de la terre.

26. Mais la femme de Lot regarda derrière elle, et elle devint une statue de sel.

27. Et Abraham s'étant levé de bon matin, vint dans l'endroit où il s'étoit tenu devant l'Eternel.

28. Et tournant ses regards vers Sodome et Gomorrhe, et vers toute la contrée de la plaine, il vit monter de la terre une fumée comme la fumée d'une fournaise.

29. Ainsi lorsque Dieu détruisit les villes de la plaine, il se souvint d'Abraham, et il préserva Lot de ce désastre, quand il détruisit les villes où Lot habitoit.

30. Et Lot sortit de Tsohar, et habita sur la montagne, avec ses deux filles; car il craignoit de n'être pas en sûreté dans Tsohar, et il se retira dans une caverne avec ses deux filles.

31. Alors l'aînée dit à la plus jeune: Notre père *est* vieux, et il ne reste aucun homme dans la contrée pour venir vers nous, selon la coutume de toute la terre;

32. Viens, donnons du vin à notre père, et couchons avec lui, afin que nous conservions la race de notre père.

33. Elles donnèrent donc du vin à boire à leur père cette nuit-là. Et l'aînée vint, et coucha avec son père; mais il ne s'aperçut point, ni quand elle se coucha, ni quand elle se leva.

34. Et le lendemain, l'aînée dit à la plus jeune: Voici, j'ai couché la nuit passée avec mon père, donnons-lui encore cette nuit du vin à boire; puis va, et couche avec lui, et nous conserverons la race de notre père.

35. Cette nuit là, elles donnèrent donc encore du vin à boire à leur père. La plus jeune vint, et coucha avec lui; mais il ne s'aperçut point, ni quand elle se coucha, ni quand elle se leva.

36. Ainsi les deux filles de Lot conçurent de leur père.

37. L'aînée enfanta un fils, et le nomma

Moab. *C'est lui qui est le père des Moabites qui subsistent encore aujourd'hui.*

38. La plus jeune aussi enfanta un fils, et le nomma Ben-hammi. *C'est lui qui est le père des enfans de Hammon, qui subsistent encore aujourd'hui.*

CHAPITRE XX.

Séjour d'Abraham à Guérar. Conduite d'Abimélec envers lui.

ABRAM quitta cette contrée pour aller du côté du Midi; il s'établit entre Kaddès et Scur, et habita comme étranger à Guérar.

2. Abraham ayant dit de Sara sa femme: *C'est ma sœur, Abimélec Roi de Guérar envoya des gens pour enlever Sara.*

3. Mais Dieu, pendant la nuit, apparut en songe à Abimélec, et lui dit: *Voici tu mourras, à cause de la femme que tu as enlevée, car elle a un mari.*

4. Or Abimélec ne s'étoit point approché d'elle. Il répondit donc: *Seigneur, ferois-tu périr une nation quoique innocente?*

5. Ne m'a-t-il pas dit: *C'est ma sœur? Et elle-même aussi n'a-t-elle pas dit: C'est mon frère? J'ai fait ceci dans l'innocence de mon cœur et avec des mains pures.*

6. Et Dieu lui dit en songe: *Je sais aussi que tu l'as fait dans l'innocence de ton cœur, aussi j'ai empêché que tu ne péchasses contre moi; et c'est pour cela que je ne t'ai point permis de la toucher.*

7. Ainsi rends cette femme à son mari, car il est prophète, et il priera pour toi, et tu vivras. Mais si tu ne la rends pas, sache que tu mourras certainement toi et tous ceux qui t'appartiennent,

8. Abimélec se leva donc de bon matin; et ayant appelé tous ses serviteurs, il leur raconta toutes ces choses, et ils furent saisis d'une grande crainte.

9. Puis Abimélec appela Abraham, et lui dit: *Pourquoi as-tu agi de cette manière à notre égard? En quoi t'avois-je offensé, pour que tu aies exposé moi et mon royaume à être punis pour un grand péché? Tu t'es conduit envers moi comme il n'est pas permis de le faire.*

10. Abimélec dit encore à Abraham: *Qu'as-tu vu, qui t'ait engagé à faire cela?*

11. Abraham répondit: *Je l'ai fait parce que je disois en moi-même: Sans doute, il n'y a point de crainte de Dieu en ce lieu-ci, et ils me tueront à cause de ma femme.*

12. D'ailleurs, elle est véritablement ma sœur, fille de mon père; bien qu'elle ne soit point fille de ma mère; et elle m'a été donnée pour femme.

13. Or quand Dieu m'a fait quitter la maison de mon père pour aller en divers lieux, j'ai dit à Sara: *C'est ici la faveur que je te prie de m'accorder: dans tous les lieux où nous viendrons, dis de moi: C'est mon frère.*

14. Alors Abimélec prit des brebis, des bœufs, des serviteurs et des servantes, qu'il donna à Abraham, et il lui rendit Sara sa femme.

15. Et il lui dit: *Voici, mon pays est à ta disposition; habite où il te plaira.*

16. Mais il dit à Sara: *Voici, j'ai donné à ton frère mille pièces d'argent. Que tout ceci t'engage à porter un voile devant tous ceux avec qui tu seras. C'est ainsi qu'à la suite de toute cette affaire elle fut avertie.*

17. Puis Abraham pria Dieu; et Dieu guérit Abimélec, sa femme, et ses servantes, en sorte qu'elles enfantèrent;

18. Car l'Éternel avoit entièrement rendu stérile toute la maison d'Abimélec, à cause de Sara femme d'Abraham.

CHAPITRE XXI.

Naissance d'Isaac. Agar et Ismaël chassés. Alliance entre Abraham et Abimélec.

L'ÉTERNEL se souvint de la promesse qu'il avoit faite à Sara et accomplit cette promesse.

2. Sara conçut donc, et enfanta un fils à Abraham dans sa vieillesse, au temps que Dieu avoit marqué.

3. Et Abraham donna le nom d'Isaac à son fils, qui lui étoit né de Sara.

4. Puis Abraham circoncit son fils Isaac le huitième jour, comme Dieu le lui avoit commandé.

5. Or Abraham étoit âgé de cent ans, quand Isaac son fils lui naquit.

6. Et Sara dit : Dieu m'a donné un sujet de joie ; tous ceux qui l'apprendront se réjouiront avec moi.

7. Elle dit aussi : Qui eût dit à Abraham que Sara allaiterait des enfans ? Et voilà , je lui ai donné un fils dans sa vieillesse.

8. L'enfant croissoit , et on le seyra . Et Abraham fit un grand festin le jour qu'Isaac fut sevré.

9. Mais Sara vit *que* le fils d'Agar Egyptienne , qu'elle avoit enfanté à Abraham , se moquoit ;

10. Et elle dit à Abraham : Chasse cette servante et son fils , car le fils de cette servante n'héritera point avec mon fils , avec Isaac.

11. Et cela déplut fort à Abraham ; à cause de *son affection pour* son fils.

12. Mais Dieu dit à Abraham : Ne t'afflige point au sujet de cet enfant , et de ta servante . Ecoute la voix de Sara dans tout ce qu'elle te demandera ; car c'est d'Isaac que sortira la postérité qui portera ton nom.

13. Et toutefois je rendrai le fils de la servante père d'une nation , parce qu'il *est* de ta race.

14. Alors Abraham se leva de bon matin ; il prit du pain et un vase plein d'eau , et les donnant à Agar , il les mit sur son épaule ; il lui remit aussi son enfant et la renvoya . Elle se mit en chemin , et elle erra dans le désert de Béer-scébah.

15. Or quand l'eau du vase eut manqué , elle mit son enfant sous un arbrisseau.

16. Et elle s'éloigna *de lui* , à la portée d'une flèche , et s'assit vis-à-vis . Car elle dit : Que je ne voie point mourir cet enfant . Et s'étant assise vis-à-vis de lui , elle éleva la voix , et pleura.

17. Et Dieu entendit la voix du jeune garçon ; et l'Ange de Dieu appela des Cieux Agar , et lui dit : Qu'as-tu Agar ? Ne crains point , car Dieu a entendu la voix du jeune garçon , dans le lieu où *tu l'as mis*.

18. Lève-toi , fais lever ce jeune garçon , et prends-le par la main ; car je le rendrai père d'une grande nation.

19. Alors Dieu lui ouvrit les yeux ; et elle , ayant vu un puits plein d'eau , y alla , remplit son vase , et donna à boire au jeune garçon.

20. Et Dieu fut avec ce jeune garçon , qui

grandit , habita dans le désert , et devint habile à tirer de l'arc.

21. Il habita dans le désert de Paran . Et sa mère lui donna pour femme une Egyptienne.

22. En ce temps-là , Abimélec *accompagné* de Picol , chef de son armée , vint auprès d'Abraham , et lui dit : Dieu *est* avec toi , dans toutes les choses que tu fais .

23. Maintenant donc , jure-moi par *le nom de Dieu* , que tu n'useras point de fraude envers moi , ni envers mes enfans , ni envers les enfans de mes enfans , et que tu me traiteras , moi et les habitans de ce pays où tu as habité comme étranger , avec la même bonté , avec laquelle je t'ai traité .

24. Et Abraham *répondit* : Je te le jurerai .

25. Mais Abraham fit ses plaintes à Abimélec , à l'occasion d'un puits , dont les serviteurs d'Abimélec s'étoient emparés par violence .

26. Abimélec dit : Je n'ai point su qui a fait cela ; toi-même tu ne m'en as point averti , et moi , je n'en ai point ouï *parler* jusqu'à ce jour .

27. Alors Abraham prit des brebis et des bœufs , les donna à Abimélec , et ils firent alliance ensemble .

28. De plus Abraham mit à part sept *jeunes* brebis de sa bergerie .

29. Et Abimélec dit à Abraham : Que veulent dire ces sept brebis que tu as mises à part ?

30. Et il *répondit* : Tu recevras de ma main *ces* sept brebis ; ce fait servira de preuve en ma faveur que c'est moi qui ai creusé ce puits .

31. C'est pourquoi on appela ce lieu-là Béer-scébah ; parce que ce fut là qu'ils jurèrent l'un et l'autre .

32. Ils traitèrent donc alliance à Béer-scébah . Puis Abimélec partit avec Picol , chef de son armée , et ils retournèrent dans le pays des Philistins .

33. *Abraham* planta un bois à Béer-scébah , et il invoqua dans ce lieu-là le nom de l'Eternel , le Dieu d'éternité .

34. Et Abraham habita long-temps comme étranger dans le pays des Philistins .

CHAPITRE XXII.

Sacrifice d'Isaac.

L arriva après ces choses, que Dieu éprouva Abraham, et lui dit: *Abraham*. Et il répondit: *Me voici*.

2. Il lui dit encore: Prends maintenant ton fils, ton unique, *celui* que tu aimes, Isaac; et va-t'en au pays de Morija, pour l'offrir là en holocauste, sur une des montagnes que je t'indiquerai.

3. Abraham s'étant donc levé de bon matin, bâta son âne, prit deux de ses serviteurs avec lui, et Isaac son fils. Et ayant fendu le bois pour l'holocauste, il se mit en chemin pour aller à l'endroit que Dieu lui avait indiqué.

4. Le troisième jour, Abraham levant les yeux vit le lieu de loin.

5. Et il dit à ses serviteurs: Demeurez ici avec l'âne. Nous marcherons le jeune homme et moi jusque-là, et nous adorons l'*Eternel*; ensuite nous reviendrons à vous.

6. Puis Abraham prit le bois pour l'holocauste, et le mit sur Isaac son fils; il prit lui-même le feu, et le couteau; et ils s'en allèrent tous deux ensemble.

7. Alors Isaac parla à Abraham son père, et dit: *Mon père*. Abraham répondit: *Me voici, mon fils*. Et il dit: *Voici le feu et le bois; mais où est la victime pour l'holocauste?*

8. Et Abraham répondit: *Mon fils, Dieu se pourvoira lui-même de la victime pour l'holocauste. Et ils marchaient tous deux ensemble.*

9. Etant venus à l'endroit que Dieu lui avait indiqué, Abraham éleva là un autel, rangea le bois, lia Isaac son fils, et le mit sur le bois *qu'il avait* placé sur l'autel.

10. Puis Abraham avançant sa main, prit le couteau pour égorger son fils.

11. Mais l'Ange de l'*Eternel* lui cria des Cieux, en disant: *Abraham, Abraham*. Et il répondit: *Me voici*.

12. L'Ange lui dit: Ne mets point ta main sur l'enfant, et ne lui fais point de mal; car maintenant j'ai connu que tu crains Dieu, puisque, pour m'obéir, tu n'as point épargné ton fils, ton unique.

13. Abraham levant les yeux regarda, et

voici derrière *lui* un belier, *qui étoit* retenu à un buisson par les cornes. Alors Abraham alla prendre le belier, et l'offrit en holocauste à la place de son fils.

14. Et Abraham appela ce lieu-là, l'*Eternel* y pourvoira. C'est pourquoi on dit aujourd'hui: Il y sera pourvu sur la montagne de l'*Eternel*.

15. L'Ange de l'*Eternel* appela des Cieux Abraham pour la seconde fois,

16. Et lui dit: J'ai juré par moi-même, dit l'*Eternel*: Parce que tu as fait cela, et que tu n'as point épargné ton fils, ton unique,

17. Oui, je l'ai juré, je te bénirai, et je rendrai ta postérité aussi nombreuse que les étoiles des cieux, et que les grains de sable qui sont sur le bord de la mer; et ta postérité possédera la porte de ses ennemis.

18. Et toutes les nations de la terre seront bénies en ta postérité, parce que tu as obéi à ma voix.

19. Après cela, Abraham retourna vers ses serviteurs; et ils se levèrent et s'en allèrent ensemble à Béer-scébah; car Abraham habitoit à Béer-scébah.

20. Or après ces choses-là, on vint dire à Abraham: *Voici, Milca a aussi donné des fils à Nacor ton frère,*

21. *Savoir*, Huts son premier né, Buz son frère, Kémuel, père d'Aram.

22. Késed, Hazo', Pildas, Jidlaph, et Béthuel:

23. Or Béthuel fut père de Rebecca. Milca donna ces huit fils à Nacor frère d'Abraham.

24. Et sa concubine, nommée Réuma, enfanta aussi Tébah, Gaham, Tahas, et Mahaca.

CHAPITRE XXIII.

Mort de Sara, et sa sépulture.

OR Sara vécut cent vingt-sept ans; ce sont là les années de sa vie.

2. Elle mourut à Kirjath-Arbah, aujourd'hui Hébron, dans le pays de Canaan. Et Abraham y vint pour pleurer Sara et en faire le deuil.

3. Et ayant quitté le lieu où étoit le corps mort, il parla aux Héthiens, et leur dit:

4. *Je suis un étranger habitant parmi*

vous ; accordez-moi au milieu de vous un sépulcre qui m'appartienne en propre ; afin que prenant mon mort , j'aie l'y déposer.

5. Les Héthiens répondirent à Abraham et lui dirent :

6. Monseigneur , écoute-nous : tu es parmi nous un grand prince ; enterre ton mort dans celui de nos sépulcres qui te plaira le plus. Nul de nous ne te refusera son sépulcre , pour y déposer ton mort.

7. Alors Abraham se leva, et se prosterna devant le peuple du pays , *c'est-à-dire* , devant les Héthiens :

8. Et il leur dit : S'il vous plaît que je prenne mon mort et que je le dépose dans un sépulcre , daignez intercéder pour moi auprès de Héphron , fils de Tsohar ;

9. Afin qu'il me cède sa caverne de Macpéla , qui est à l'extrémité de son champ. Qu'il me la cède devant vous , pour le prix qu'elle vaut , et que je la possède , pour en faire un sépulcre.

10. Or Héphron étoit assis parmi les Héthiens. Héphron Héthien répondit donc à Abraham en présence des Héthiens, de tous ceux qui entroient par la porte de sa ville , et lui dit :

11. Non , Monseigneur , écoute-moi : Je te donne le champ ; je te donne aussi la caverne qui y est : je te la donne en présence des enfans de mon peuple ; enterres-y ton mort.

12. Et Abraham se prosterna devant le peuple du pays ,

13. Et il parla à Héphron , devant tout le peuple du pays et dit : Daigne , je te prie , m'écouter : je donnerai le prix du champ , reçois-le de moi , et j'y enterrerai mon mort.

14. Héphron répondit à Abraham , et lui dit :

15. Monseigneur , écoute-moi. La terre vaut quatre cents sicles d'argent , entre moi et toi. Mais qu'est-ce que cela ? Enterre donc ton mort.

16. Et Abraham , ayant entendu Héphron , lui paya la somme dont il avoit parlé , en présence des Héthiens , *savoir* quatre cents sicles d'argent , qui avoient cours entre les marchands.

17. Et le champ d'Héphron , qui étoit à Macpéla , vis-à-vis de Mamré , le champ , la

caverne qui y étoit , tous les arbres qui étoient dans le champ , ceux qui étoient alentour ,

18. Tout cela devint la propriété d'Abraham , en présence des Héthiens , *savoir* de tous ceux qui entroient par la porte de la ville.

19. Et après cela Abraham enterra Sara sa femme dans la caverne du champ de Macpéla , vis-à-vis de Mamré , aujourd'hui Hébron , dans le pays de Canaan.

20. Le champ avec la caverne qui y est , fut donc reconnu par les Héthiens comme un lieu de sépulture appartenant en propre à Abraham.

CHAPITRE XXIV.

Mariage d'Isaac avec Rebecca.

ABRAHAM étoit devenu vieux et avancé en âge ; et l'Eternel avoit béni Abraham en toutes choses.

2. Abraham dit donc au plus ancien des serviteurs de sa maison , qui avoit le gouvernement de tout ce qui lui appartenoit : Mets , je te prie , ta main sous ma cuisse :

3. Et je te ferai jurer par l'Eternel , le Dieu des cieus , et le Dieu de la terre , que tu ne prendras point de femme pour mon fils , d'entre les filles des Cananéens , parmi lesquels j'habite :

4. Mais tu t'en iras dans mon pays et vers mes parens , et tu y prendras une femme pour mon fils Isaac.

5. Ce serviteur lui répondit : Peut-être que la femme ne voudra point venir avec moi dans ce pays-ci. Me faudra-t-il nécessairement reconduire ton fils dans le pays d'où tu es sorti ?

6. Abraham lui dit : Garde-toi bien d'y reconduire mon fils.

7. L'Eternel , le Dieu des cieus , qui m'a fait sortir de la maison de mon père , et du pays de ma famille , et qui m'a fait avec serment cette promesse : Je donnerai à ta postérité ce pays-ci , l'Eternel enverra son Ange devant toi ; et tu prendras une femme de ce pays-là pour mon fils.

8. Que si la femme ne veut pas te suivre , tu seras délié du serment que je te fais faire. Seulement , ne reconduis point là mon fils.

9. Alors le serviteur mit sa main sous la

cuisse d'Abraham son maître, et s'engagea par serment à faire ce qu'il avoit dit.

10. Ensuite le serviteur ayant pris dix des chameaux de son maître, se mit en chemin; car il avoit tout le bien de son maître à sa disposition. Il partit donc, et s'en alla en Mésopotamie, dans la ville de Nacor.

11. Sur le soir, dans le temps que les femmes sortoient pour puiser de l'eau, il fit reposer les chameaux sur leurs genoux hors de la ville, près d'un puits;

12. Et il dit: O Eternel! Dieu d'Abraham mon maître, fais que j'aie une heureuse rencontre aujourd'hui, et sois favorable à mon Seigneur Abraham!

13. Voici, je suis près de cette fontaine, et les filles des habitans de la ville sortiront pour puiser de l'eau.

14. Fais donc, que la jeune fille à laquelle je dirai: Baisse, je te prie, ta cruche, afin que je boive; et qui me répondra: Bois, et même je donnerai à boire à tes chameaux, soit celle que tu as destinée à ton serviteur Isaac; et je connoîtrai par-là que tu as été favorable à mon Seigneur.

15. Avant qu'il eut achevé de parler, voici Rebecca fille de Béthuel, qui étoit fils de Milca femme de Nacor frère d'Abraham, sortoit, ayant sa cruche sur son épaule.

16. Or la jeune fille étoit très-belle à voir; elle étoit vierge, et nul homme ne l'avoit connue; elle descendit donc à la fontaine, et ayant rempli sa cruche, elle remontoit.

17. Alors le serviteur courut au-devant d'elle, et lui dit: donne-moi à boire, je te prie, un peu de l'eau de ta cruche.

18. Et elle lui répondit: Bois Monseigneur. Et incontinent elle ôta sa cruche de dessus son épaule, et la prit en sa main, et elle lui donna à boire.

19. Après qu'elle eut achevé de lui donner à boire, elle dit: J'en puiserai aussi pour tes chameaux, jusqu'à ce qu'ils aient tous bu.

20. Et ayant vidé promptement sa cruche dans l'abreuvoir, elle courut encore au puits, pour y puiser de l'eau, et elle en puisa pour tous les chameaux.

21. Cependant cet homme la considéroit avec étonnement et en silence, voulant sa-

voir si l'Eternel auroit donné, ou non, un heureux succès à son voyage.

22. Quand les chameaux eurent achevé de boire, cet homme prit, pour les donner à cette fille, une bague d'or qui pesoit un demi-sicle et deux bracelets pesant dix sicles d'or;

23. Et il lui dit: De qui es-tu fille? Je te prie, fais-le moi savoir; y a-t-il, dans la maison de ton père, de la place pour me loger?

24. Elle lui répondit: Je suis fille de Béthuel, fils de Milca, qui l'a enfanté à Nacor.

25. Elle lui dit encore: Il y a chez nous beaucoup de paille et de fourrage, ainsi que de la place pour y loger.

26. Alors cet homme s'inclina et se prosterna devant l'Eternel,

27. En disant: Béni soit l'Eternel, le Dieu d'Abraham mon maître, qui a toujours été miséricordieux et fidèle dans ses promesses envers mon Seigneur! L'Eternel m'a conduit dans ma route chez les frères de mon Seigneur.

28. La jeune fille se rendit en hâte dans la maison de sa mère, et raconta ce qui venoit de lui arriver.

29. Or Rebecca avoit un frère, nommé Laban, qui sortit et courut vers cet homme, près de la fontaine.

30. Car aussitôt qu'il eut vu la bague et les bracelets aux mains de sa sœur, et qu'il eut entendu les paroles de sa sœur Rebecca, qui avoit dit, cet homme m'a ainsi parlé, il alla vers lui; et voici, il étoit avec les chameaux près de la fontaine.

31. Il lui dit: Entre, béni de l'Eternel, pourquoi te tiens-tu dehors? Car j'ai préparé la maison, et une place pour tes chameaux.

32. L'homme entra donc dans la maison; on déchargea les chameaux, et on leur donna de la paille et du fourrage; on donna aussi de l'eau, pour laver les pieds de cet homme, et de ceux qui étoient avec lui;

33. Et on lui présenta à manger. Mais il dit: Je ne mangerai point, que je n'aie dit ce que j'ai à dire. Et Laban dit: Parle.

34. Il dit donc: Je suis serviteur d'Abraham.

35. Or l'Eternel a comblé de bénédictions mon Seigneur, qui est devenu fort riche; car il lui a donné des brebis, des bœufs,

de l'argent, de l'or, des serviteurs, des servantes, des chameaux, et des ânes.

36. Sara, femme de mon Seigneur, lui a enfanté, dans sa vieillesse, un fils, auquel il a donné tout ce qu'il possède.

37. Et mon Seigneur m'a fait prêter un serment, en ces termes : Tu ne prendras point de femme, pour mon fils, entre les filles des Cananéens, dans le pays desquels j'habite.

38. Mais tu iras prendre une femme pour mon fils, dans la maison de mon père, et dans ma famille.

39. Et je dis à mon Seigneur : Peut-être que la femme ne voudra pas me suivre.

40. Mon maître me répondit : L'Éternel, devant la face duquel j'ai marché, enverra son Ange avec toi, et donnera un heureux succès à ton voyage, et tu prendras pour mon fils une femme de ma famille et de la maison de mon père.

41. Si tu vas vers ma famille, alors tu seras délié du serment que je te fais faire ; et si l'on te refuse ta demande, tu seras aussi délié du serment que je te fais faire.

42. Je suis donc arrivé aujourd'hui près de la fontaine, et j'ai dit : O Éternel ! Dieu de mon Seigneur Abraham, si maintenant tu veux donner un heureux succès au voyage que j'ai entrepris,

43. Voici, je me tiendrai près de la fontaine. Que la jeune fille qui sortira pour y puiser, et à qui je dirai : Donne-moi, je te prie, à boire un peu de l'eau de ta cruche,

44. Et qui me répondra : Bois, et même j'en puiserai pour tes chameaux, soit la femme que l'Éternel a destinée au fils de mon Seigneur.

45. Avant que j'eusse achevé de parler en moi-même, voici Rebecca est sortie, ayant sa cruche sur son épaule, et elle est descendue à la fontaine, et a puisé de l'eau. Et je lui ai dit : Donne-moi à boire, je te prie.

46. Incontinent elle a ôté sa cruche de dessus son épaule, et elle m'a dit : Bois, et même je donnerai à boire à tes chameaux. J'ai donc bu, et elle a aussi donné à boire aux chameaux.

47. Puis je l'ai interrogée, en disant : de qui es-tu fille ? Elle a répondu : Je suis fille de Béthuel, fils de Nacor qui l'a eu de Milca.

Alors je lui ai mis une bague sur le front, et des bracelets aux mains.

48. Ensuite je me suis incliné et prosterné devant l'Éternel, et j'ai béni l'Éternel, le Dieu de mon maître Abraham, qui m'a conduit par le droit chemin, afin que je prisse la fille du frère de mon Seigneur pour son fils.

49. Maintenant donc, si vous êtes véritablement portés à faire cette grâce à mon Seigneur, déclarez-le moi ; si non, déclarez-le-moi aussi, et je me tournerai à droite ou à gauche.

50. Et Laban et Béthuel répondirent : Cette affaire est procédée de l'Éternel ; nous n'avons rien à opposer.

51. Voilà Rebecca ; prends-la, et t'en va, et qu'elle soit la femme du fils de ton Seigneur, selon la parole de l'Éternel.

52. Et aussitôt que le serviteur d'Abraham eut ouï leurs paroles, il se prosterna le visage contre terre devant l'Éternel.

53. Le serviteur prenant ensuite des choses précieuses d'argent et d'or, et des vêtements, les donna à Rebecca : Il remit aussi des présents magnifiques à son frère et à sa mère.

54. Après cela, ils mangèrent et burent, lui et les gens qui l'accompagnoient. Ils passèrent la nuit dans cette maison. Et quand ils furent levés de bon matin, le serviteur dit : Renvoyez-moi à mon Seigneur.

55. Mais le frère et la mère lui dirent : Que la jeune fille demeure avec nous au moins dix jours, puis elle partira.

56. Et il leur dit : Ne me retardez point, puisque l'Éternel a donné un heureux succès à mon voyage ; renvoyez-moi, que je retourne auprès de mon Seigneur.

57. Alors ils dirent : Appelons la jeune fille, et sachons de sa propre bouche quel est son sentiment.

58. Ils appelèrent donc Rebecca, et lui dirent : Veux-tu partir avec cet homme ? Elle répondit : Je partirai.

59. Ainsi ils laissèrent aller Rebecca leur sœur et sa nourrice, avec le serviteur d'Abraham et ses gens.

60. Et ils bénirent Rebecca, et lui dirent : Tu es notre sœur ; sois fertile en mille et mille générations, et que ta postérité possède la porte de ses ennemis.

61. Rebecca, et ses servantes, se levèrent

et

et montèrent sur les chameaux, et suivirent cet homme-là. Ce serviteur reçut donc Rebecca, et partit.

62. Or Isaac revenoit du puits du Dieu vivant qui m'est apparu; car il demouroit dans la partie méridionale du pays.

63. Et Isaac étoit allé dans la campagne sur le soir pour prier; et levant les yeux il regarda, et voici des chameaux qui arrivoient.

64. Rebecca aussi levant les yeux vit Isaac, et à l'instant elle descendit de son chameau;

65. Car elle avoit dit au serviteur: Qui est cet homme-là, qui vient à nous dans la campagne? Et le serviteur avoit répondu: C'est mon Seigneur; elle prit un voile et s'en couvrit.

66. Le serviteur rendit compte à Isaac de toutes les choses qu'il avoit faites.

67. Alors Isaac mena Rebecca dans la tente de Sara sa mère; il la prit pour sa femme, et il l'aima. Ainsi Isaac se consola de la mort de sa mère.

CHAPITRE XXV.

Enfans d'Abraham par Kétura. Mort d'Abraham. Descendants d'Ismaël. Esau et Jacob.

OR Abraham prit une autre femme nommée Kétura,

2. Qui lui enfanta Zimran, Jokšan, Medan, Madian, Jisçbac, et Sçuah.

3. Et Jokšan engendra Sceba et Dedan. Et les enfans de Dedan furent, Aşçurim, Letuscim, et Leümmim.

4. Et les enfans de Madiän furent Hépha, Hépher, Hanoc, Abidah, Eldaha. Tous ceux-là descendirent de Kétura.

5. Abraham donna tout ce qui lui appartenoit à Isaac;

6. Mais il fit des présens aux fils de ses autres femmes; il les éloigna, durant sa vie, de son fils Isaac, et les envoya dans les contrées de l'Orient.

7. Tout le temps que vécut Abraham, fut de cent soixante-quinze ans.

8. Abraham, ayant donc perdu ses forces, mourut dans une heureuse vieillesse, étant

fort âgé et rassasié de jours, et il fut recueilli vers ses peuples.

9. Isaac et Ismaël ses fils l'enterrèrent dans la caverne de Macpéla, dans le champ d'Héphron, fils de Tşohar Héthien, vis-à-vis de Mamré.

10. C'étoit le champ qu'Abraham avoit acheté des Héthiens. Abraham fut donc enterré là auprès de Sara sa femme.

11. Or après la mort d'Abraham, Dieu bénit Isaac son fils. Et Isaac habitoit près du puits du Dieu vivant qui m'est apparu.

12. Voici le dénombrement des enfans d'Ismaël, fils d'Abraham, qu'il avoit eu d'Agar Egyptienne, servante de Sara;

13. Et voici les noms des enfans d'Ismaël d'après l'ordre de leur naissance: Nébajoth son premier né; puis Kédar, Abdéel, Mibsam.

14. Misçmah, Duma, Massa,

15. Hadar, Téma, Jetur, Naphis, et Kedma.

16. Tels sont les noms des fils d'Ismaël, qui eurent chacun leurs campemens et leurs lieux forts, et qui furent les chefs de douze nations.

17. La durée de la vie d'Ismaël fut de cent trente-sept ans. Après quoi, ayant perdu ses forces, il mourut, et fut réuni à ses ancêtres.

18. Ses descendans habitèrent le pays qui s'étend depuis Havila jusqu'à Sçur, qui est vis-à-vis de l'Egypte, quand on va vers Assur. Le pays qui échut à Ismaël, étoit à la vue de tous ses frères.

19. Or voici l'histoire d'Isaac, fils d'Abraham. Abraham engendra Isaac.

20. Isaac étoit âgé de quarante ans, quand il épousa Rebecca, fille de Béthuel Syrien, de Paddan-Aram, sœur de Laban Syrien.

21. Et Isaac pria instamment l'Éternel pour sa femme, parce qu'elle étoit stérile. L'Éternel fut fléchi par ses prières, et Rebecca femme d'Isaac conçut.

22. Mais les enfans se heurtoient fortement dans son sein; et elle dit: S'il en devoit être ainsi, pourquoi ai-je conçu? Et elle alla consulter l'Éternel.

23. L'Éternel lui dit: Deux nations sont dans ton sein, et deux peuples sortiront de tes entrailles et seront divisés. L'un sera

plus puissant que l'autre; et l'aîné sera assujéti au plus jeune.

24. Et lorsque le temps où elle devoit accoucher fut arrivé, elle se trouva mère de deux jumeaux.

25. Celui qui sortit le premier étoit roux et tout *velu*, comme un manteau de poil; et on l'appela Esäü.

26. Aussitôt après, sortit son frère, tenant de sa main le talon d'Esäü; c'est pourquoi il fut appelé Jacob. Isaac étoit âgé de soixante ans, quand ils naquirent.

27. Quand les enfans furent grands, Esäü devint un habile-chasseur et aima la campagne; mais Jacob étoit un homme tranquille et aimant à vivre dans les tentes.

28. Isaac aimoit Esäü, parce que le gibier étoit sa nourriture de préférence; mais Rebecca aimoit Jacob.

29. Or comme Jacob faisoit cuire un potage, Esäü arriva des champs, étant fort las.

30. Et Esäü dit à Jacob; Donne-moi à manger, je te prie, de ce potage, de ce potage roux; car je suis fort las. C'est pour cela qu'Esäü fut appelé Edom.

31. Mais Jacob lui dit: Vends-moi aujourd'hui même ton droit d'aînesse.

32. Esäü répondit: Voici je m'en vais mourir; de quoi me servira mon droit d'aînesse?

33. Et Jacob dit: Jure-moi aujourd'hui que tu me le cèdes. Et il le lui jura; ainsi il vendit son droit d'aînesse à Jacob.

34. Alors Jacob donna à Esäü du pain et le potage de lentilles; Esäü mangea et but, puis il se leva, et s'en alla. Ainsi il méprisa son droit d'aînesse.

CHAPITRE XXVI.

Promesse de Dieu à Isaac. Séjour d'Isaac à Guérrar. Mariages d'Esäü.

OR il survint une famine dans ce pays-là, comme il y en avoit eu une au temps d'Abraham. Et Isaac s'en alla vers Abimélec Roi des Philistins, à Guérrar;

2. Car l'Eternel lui étoit apparu et lui avoit dit: Ne descends point en Egypte; reste dans la contrée que je t'indiquerai.

3. Fais-y quelque séjour comme étranger; je serai avec toi, et je te bénirai: car je don-

nerai à toi et à ta postérité tous ces pays-ci, et j'accomplirai le serment que j'ai fait à ton père Abraham.

4. Je multiplierai ta postérité comme les étoiles des cieux; je donnerai à ta postérité ces pays; et toutes les nations de la terre seront bénies en ta semence.

5. Parce qu'Abraham a obéi à ma voix et a observé ce que je lui avois ordonné, mes commandemens, mes statuts, et mes lois.

6. Isaac demeura donc à Guérrar.

7. Et quand les habitans de cet endroit lui demandèrent qui étoit Rebecca, il répondit: C'est ma sœur; car il craignoit de dire: C'est ma femme, de peur, disoit-il, que les habitans de ce lieu ne me tuent, à cause de Rebecca; car elle étoit belle.

8. Or il arriva, après qu'il y eut passé quelques jours, qu'Abimélec Roi des Philistins, regardant par la fenêtre, vit Isaac qui se monroit familier avec Rebecca sa femme.

9. Alors Abimélec appela Isaac et lui dit: Certainement, c'est ta femme; pourquoi as-tu dit: C'est ma sœur? Et Isaac lui répondit: Parce que j'ai dit en moi-même: Il est à craindre que je ne meure à cause d'elle.

10. Et Abimélec dit: Pourquoi as-tu agi ainsi avec nous? Il s'en est peu fallu que quelqu'un du peuple n'ait abusé de ta femme, et que tu ne nous aies fait tomber dans un grand péché.

11. Abimélec fit donc savoir à tout le peuple, que quiconque toucheroit cet homme ou sa femme, seroit certainement puni de mort.

12. Ensuite Isaac ayant semé dans ce pays-là recueillit la même année cent mesures pour une; car l'Eternel le bénit.

13. Ainsi cet homme prospéra, et son bien allant toujours en augmentant, il devint fort riche.

14. Et il eut des troupeaux de brebis et de bœufs, et un grand nombre de serviteurs; ce qui fit que les Philistins lui portèrent envie.

15. Au point qu'ils comblèrent et qu'ils remplirent de terre tous les puits que les serviteurs de son père avoient creusés du temps même d'Abraham.

16. Et qu'Abimélec dit à Isaac: Eloigne-toi de nous; car tu es devenu beaucoup trop puissant pour nous.

17. Isaac partit donc de là , et dressa ses tentes dans la vallée de Guérar, où il habita.

18. Puis Isaac fit rouvrir les puits qui avoient été creusés du temps d'Abraham son père , et que les Philistins avoient comblés, après la mort d'Abraham ; et il leur donna les mêmes noms que son père leur avoit donnés.

19. Les serviteurs d'Isaac creusèrent donc dans cette vallée et y trouvèrent un puits d'eau vive.

20. Mais les bergers de Guérar eurent une querelle avec les bergers d'Isaac, et leur dirent: Cette eau *est* à nous; c'est pourquoi il appela le puits, Hések, parce qu'ils avoient contesté avec lui *au sujet de ce puits*.

21. Ensuite, ils creusèrent un autre puits pour lequel on leur fit encore une querelle; et Isaac l'appela Sitnah.

22. C'est pourquoi il partit de là, et creusa un autre puits, au sujet duquel il n'eut point de contestation; Isaac l'appela donc Réhoboth, car, dit-il, puisque maintenant l'Eternel nous a mis au large, nous prospérerons dans ce pays.

23. De là il monta à Béer-scébah.

24. Et l'Eternel lui apparut la nuit suivante et lui dit : Je *suis* le Dieu d'Abraham ton père; ne crains point, car je *suis* avec toi, je te bénirai, et je multiplierai ta postérité, à cause d'Abraham mon serviteur.

25. Alors Isaac éleva là un autel, et ayant invoqué le nom de l'Eternel, il dressa ses tentes en ce lieu, et ses serviteurs y creusèrent un puits.

26. Alors Abimélec vint de Guérar auprès de lui, avec Ahuzat son ami et Picol chef de son armée.

27. Mais Isaac leur dit : Pourquoi venez-vous auprès de moi, puisque vous me haïssez et que vous m'avez chassé de chez vous?

28. Ils *lui* répondirent : Nous avons vu clairement que l'Eternel est avec toi, et nous avons dit : Qu'il y ait maintenant entre nous, c'est-à-dire, entre nous et toi un serment solennel; ainsi nous traiterons alliance avec toi.

29. Tu t'engageras à ne nous faire aucun mal, comme nous ne t'en avons point fait, ne t'ayant fait au contraire que *du bien*, t'ayant laissé aller en paix, toi qui es maintenant béni de l'Eternel.

30. Alors il leur fit un festin, et ils mangèrent et burent.

31. Puis s'étant levés de bon matin, ils conclurent ensemble une alliance avec serment. Ensuite Isaac les renvoya, et ils se quittèrent en bonne intelligence.

32. Il arriva en ce même jour, que les serviteurs d'Isaac vinrent lui parler d'un puits qu'ils avoient creusé, et lui dirent : Nous avons trouvé de l'eau.

33. Et il appela ce puits Scibha. *C'est pour cela que la ville a été nommée Béer-scébah jusqu'à ce jour.*

34. Or Esaü, âgé de quarante ans, épousa Judith fille de Beéri Héthien, et Basmath fille d'Elon Héthien,

35. Qui remplirent d'amertume le cœur d'Isaac et de Rebecca.

CHAPITRE XXVII.

Jacob béni en place d'Esau son frère.

OR quand Isaac fut devenu vieux, et que ses yeux furent tellement affoiblis qu'il ne pouvoit plus voir, il appela Esau son fils aîné et lui dit : Mon fils! Et Esau lui répondit : Me voici.

2. Isaac lui dit : Voici, maintenant je suis fort âgé et je ne sais si je ne mourrai pas *bientôt*.

3. Maintenant donc, je te prie, prends tes armes, ton carquois et ton arc; tu iras dans la campagne et tu m'apporteras du gibier;

4. Tu m'en apprêteras un mets appétissant selon mon goût; puis tu me l'apporteras, afin que j'en mange; et ensuite mon ame te bénira, avant que je meure.

5. Or Rebecca écoutoit, pendant qu'Isaac parloit à Esau son fils. Esau s'en alla donc dans la campagne, pour chercher du gibier et l'apporter.

6. Rebecca s'adressa à Jacob son fils et lui dit : Voici, j'ai entendu ton père, qui parloit à Esau ton frère et qui lui disoit :

7. Apporte-moi du gibier, et apprête-moi un mets appétissant, afin que j'en mange; puis je te bénirai devant l'Eternel, avant que je meure.

8. Maintenant donc, mon fils, obéis à ma parole en faisant ce que je vais te commander.

9. Va promptement à la bergerie, et ap-

porte-moi de là deux chevreaux gras, afin que j'en apprête un mets appétissant pour ton père, selon son goût.

10. Puis tu le porteras à ton père, afin qu'il en mange, et qu'il te bénisse avant sa mort.

11. Jacob répondit à Rebecca sa mère : Voici, Esaü mon frère est fort velu, et moi je ne le suis point.

12. Si mon père vient à me tâter, il me regardera comme un homme qui l'a voulu tromper; et j'attirerai sur moi sa malédiction, et non point sa bénédiction.

13. Mais sa mère lui dit: Mon fils, que cette malédiction, que tu crains, soit sur moi; obéis seulement à ma parole, et va prendre ces chevreaux.

14. Il s'en alla donc, les prit, et les porta à sa mère; et sa mère en apprêta un mets appétissant selon le goût d'Isaac.

15. Puis Rebecca prit les plus précieux habits d'Esaü son fils aîné, lesquels elle gardoit auprès d'elle, et elle en revêtit Jacob son fils cadet.

16. Et avec les peaux des chevreaux, elle couvrit les mains de Jacob, ainsi que son cou qui n'étoit pas velu.

17. Ensuite, elle remit à son fils Jacob du pain et le mets appétissant qu'elle avoit apprêté.

18. Il alla donc auprès de son père et lui dit: Mon père! Et Isaac répondit: Me voici; qui es-tu mon fils?

19. Jacob lui répondit: Je suis Esaü, ton fils aîné; j'ai fait ce que tu m'avois commandé. Lève-toi, je te prie, assieds-toi, et mange de ma chasse, afin que ton ame me bénisse.

20. Isaac dit à son fils: Mon fils, comment se fait-il que tu aies trouvé si tôt du gibier? Jacob répondit: L'Eternel ton Dieu m'en a fait rencontrer.

21. Et Isaac dit à Jacob: Mon fils, approche-toi, je te prie, afin que je te tâte, et que je sache si tu es bien mon fils Esaü, ou si tu ne l'es pas.

22. Jacob s'approcha donc de son père Isaac, qui l'ayant tâté dit: Cette voix est la voix de Jacob; mais ces mains sont les mains d'Esaü.

23. Il ne le reconnut donc pas; car ses

mains étoient velues, comme les mains de son frère Esaü; et il le bénit.

24. Cependant il lui dit: Es-tu bien mon fils Esaü? Il répondit: Je le suis.

25. Isaac lui dit encore: Apporte-moi à manger de ta chasse, afin que mon ame te bénisse. Jacob lui en apporta donc, qu'il mangea. Il lui apporta aussi du vin, qu'il but.

26. Puis Isaac son père lui dit: Approche-toi, je te prie, mon fils, et viens me baiser.

27. Jacob s'approcha de lui, et le baisa. Et Isaac ayant senti l'odeur de ses habits, le bénit, en disant: Voici, l'odeur de mon fils est comme celle d'un champ que l'Eternel a béni.

28. Que Dieu te donne de la rosée des cieux, de la graisse de la terre, une grande abondance de froment, et du meilleur vin!

29. Que des peuples te servent, et que des nations se prosternent devant toi! Sois le Seigneur de tes frères, et que les fils de ta mère se prosternent devant toi! Que quiconque te maudira, soit maudit; et que quiconque te bénira, soit béni!

30. Or aussitôt qu'Isaac eut achevé de bénir Jacob, Jacob étant à peine sorti de devant son père Isaac, son frère Esaü revint de la chasse.

31. Il apprêta aussi un mets appétissant, et l'ayant apporté à son père, il lui dit: Que mon père se lève et mange de la chasse de son fils, afin que ton ame me bénisse.

32. Et Isaac son père lui dit: Qui es-tu? Et il dit: Je suis ton fils aîné, Esaü.

33. Alors Isaac fut extrêmement ému, et il dit: Qui est donc celui qui m'a apporté du gibier? J'ai mangé de tout ce qu'il m'a présenté, avant que tu vinsses: Après cela je l'ai béni, et certainement il sera béni.

34. Aussitôt qu'Esaü eut entendu les paroles de son père, pénétré d'une amère douleur, il poussa un grand cri, et il dit à Isaac: Béni-moi aussi, mon père, béni-moi.

35. Mais Isaac dit: Ton frère est venu me surprendre, et il a emporté la bénédiction qui devoit t'appartenir.

36. Et Esaü dit: C'est bien avec raison qu'on l'a appelé Jacob; voici la seconde fois qu'il m'a supplanté. Il m'avoit déjà enlevé mon droit d'aînesse, et il vient de m'enlever

la bénédiction qui m'appartenoit. Ensuite il ajouta : N'as-tu point réservé de bénédiction pour moi ?

37. Isaac répondit à Esäu et lui dit : Voici, je l'ai établi ton Seigneur ; je lui ai assujetti tous ses frères, et je lui ai promis abondance de froment et de vin. Après cela que pourrai-je pour toi, mon fils ?

38. Esäu dit à son père : N'as-tu qu'une bénédiction, mon père ? Béni-moi aussi, mon père, béni-moi. Et Esäu élevant sa voix, pleura.

39. Isaac son père répondit et lui dit : Voici, ta demeure sera dans un pays fertile, et fécondé d'en-haut par la rosée des cieux.

40. Quoique tu doives vivre de ton épée, tu seras assujetti à ton frère ; mais le temps viendra, que dominant aussi tu briseras son joug et le *secoueras* de dessus ton cou.

41. Esäu haïssoit donc Jacob, à cause de la bénédiction que son père lui avoit donnée ; et il dit en son cœur : Les jours du deuil de mon père approchent, et alors je tuerai Jacob mon frère.

42. On informa Rebecca des desseins d'Esäu son fils aîné ; alors elle fit appeler Jacob son second fils et elle lui dit : Voici, Esäu ton frère se console dans l'*espérance* qu'il a de te tuer.

43. Maintenant donc, mon fils, obéis à ma parole. Lève-toi, et sauve-toi à Caran, chez Laban mon frère :

44. Demeure avec lui quelque temps, jusqu'à ce que la fureur de ton frère soit passée,

45. Qu'il ne soit plus en colère contre toi, et qu'il ait oublié ce que tu lui as fait. Alors je te ferai avertir pour que tu reviennes de là. Pourquoi vous perdrais-je tous les deux en un même jour ?

46. Ensuite Rebecca dit à Isaac : Ces Héthiennes me rendent la vie amère ; si Jacob prend pour femme une des filles de ce pays, une de ces Héthiennes, je ne me soucie plus de vivre.

CHAPITRE XXVIII.

Songes de Jacob à Béthel.

ISAAC ayant donc appelé Jacob, le bénit, et lui donna cet ordre : Ne prends point une femme d'entre les filles de Canaan.

2. Lève-toi, va en Paddan-Aram, chez Béthuel père de ta mère, et prends là, pour femme, une des filles de Laban frère de ta mère.

3. Que le *Dieu* Fort, Tout-Puissant, te bénisse ; qu'il te fasse prospérer et te donne une postérité nombreuse, et que de toi descendent plusieurs peuples !

4. Qu'il te fasse jouir toi et ta postérité après toi, de la bénédiction promise à Abraham, en sorte que tu possèdes le pays où tu as été étranger, et que Dieu a donné à Abraham !

5. Isaac fit donc partir Jacob ; qui s'en alla en Paddan-Aram, chez Laban, fils de Béthuel Syrien, frère de Rebecca mère de Jacob et d'Esäu.

6. Esäu vit donc qu'Isaac avoit béni Jacob, qu'il l'avoit envoyé en Paddan-Aram, afin qu'il épousât une femme de ce pays-là, et qu'en le bénissant, il lui avoit donné cet ordre : Ne prends point une femme d'entre les filles de Canaan,

7. Et que Jacob avoit obéi à son père et à sa mère, et s'en étoit allé en Paddan-Aram ;

8. C'est pourquoi Esäu voyant que les filles de Canaan déplaisoient à Isaac son père,

9. S'en alla chez les Ismaélites, et prit pour femme, outre celles qu'il avoit déjà, Mahalath, fille d'Ismaël fils d'Abraham, sœur de Nébajoth.

10. Jacob partit donc de Bëer-scébah, et s'en alla à Caran.

11. Et il arriva dans un endroit où il passa la nuit, parce que le soleil étoit couché. Il prit donc une des pierres qui étoient là, il en fit son chevet, et s'endormit dans ce lieu.

12. Alors il eut un songe ; et il vit une échelle, qui étoit appuyée sur la terre et dont le haut atteignoit les Cieux ; et voici, les Anges de Dieu montoient et descendoient le long de cette échelle.

13. Et voici, l'Eternel se tenoit au-dessus de l'échelle ; et il dit à Jacob : Je suis l'Eternel, le Dieu d'Abraham ton père et le Dieu d'Isaac ; je donnerai à toi et à ta postérité la terre sur laquelle tu dors.

14. Et ta postérité sera nombreuse comme la poussière de la terre ; et tu t'étendras de l'Occident à l'Orient, et du Septentrion au Midi ; et toutes les familles de la terre seront bénies en toi et en ta postérité.

15. Et voici, je suis avec toi, et je te garderai partout où tu iras, et je te ramènerai en ce pays; car je ne t'abandonnerai point, et j'accomplirai certainement ce que je t'ai promis.

16. Quand Jacob fut réveillé, il dit: Certainement l'Eternel est en ce lieu-ci, et je n'en savais rien!

17. Et saisi de frayeur, il dit: Que ce lieu est redoutable! C'est ici la maison de Dieu et c'est ici la porte des Cieux!

18. Puis Jacob s'étant levé de bon matin, prit la pierre dont il avoit fait son chevet; il la dressa pour être un monument, et il versa de l'huile sur cette pierre.

19. Il appela ce lieu-là Béth-el, au lieu qu'auparavant la ville voisine s'appeloit Luz.

20. Jacob fit ensuite un vœu, et dit: Si Dieu est avec moi, s'il me garde dans le voyage que je fais, s'il me donne du pain à manger et des habits pour me vêtir;

21. Et si je retourne en paix dans la maison de mon père, certainement l'Eternel sera mon Dieu.

22. Et cette pierre, que j'ai dressée comme un monument, montrera que c'est ici la maison de Dieu; et je te donnerai certainement, ô Eternel, la dîme de tout ce que tu m'auras accordé.

CHAPITRE XXIX.

Jacob épouse Léa et Rachel. Naissance des premiers enfans de Léa.

JACOB continua son voyage, et arriva dans le pays des Orientaux.

2. Il vit dans la campagne un puits, auprès duquel trois troupeaux de brebis se reposoient; car on y abreuvoit les troupeaux, et il y avoit une grosse pierre sur l'ouverture du puits.

3. Lorsque tous les troupeaux étoient rassemblés, on rouloit la pierre de dessus l'ouverture du puits et l'on abreuvoit les troupeaux; ensuite on remettoit la pierre à sa place, sur l'ouverture du puits.

4. Jacob dit aux bergers: Mes frères, d'où êtes-vous? Ils répondirent: Nous sommes de Caran.

5. Il leur dit encore: Ne connoissez-vous

point Laban fils de Nacor? Ils répondirent: Nous le connoissons.

6. Il leur dit: Se porte-t-il bien? Ils lui répondirent: Il se porte bien; et voici Rachel sa fille, qui vient avec le troupeau.

7. Là-dessus il dit: Voilà, il est encore grand jour, il n'est pas temps de ramener les troupeaux; abreuvez les troupeaux, et reconduisez-les au pâturage.

8. Ils répondirent: Nous ne pouvons le faire, jusqu'à ce que tous les troupeaux soient rassemblés, et qu'on ait ôté la pierre de dessus l'ouverture du puits; alors nous abreuverons les troupeaux.

9. Comme il leur parloit encore, Rachel arriva avec le troupeau de son père, car elle étoit bergère.

10. Aussitôt que Jacob eut vu Rachel, fille de Laban frère de sa mère, et le troupeau de Laban frère de sa mère, il s'approcha, roula la pierre de dessus l'ouverture du puits, et abreuva le troupeau de Laban frère de sa mère.

11. Et Jacob embrassa Rachel, et élevant sa voix il pleura;

12. Car Jacob apprit à Rachel, qu'il étoit neveu de son père, et qu'il étoit fils de Rebecca; et elle courut le rapporter à son père.

13. Aussitôt que Laban eut appris l'arrivée de Jacob, fils de sa sœur, il courut au-devant de lui, l'embrassa et le baisa, puis il le fit venir dans sa maison; et Jacob apprit à Laban tout ce qui lui étoit arrivé.

14. Et Laban lui dit: Certainement, tu es mon proche parent; et il demeura avec lui un mois entier.

15. Après quoi Laban dit à Jacob: Me serviras-tu sans aucune récompense, parce que tu es mon neveu? Dis-moi quel salaire tu demandes.

16. Or Laban avoit deux filles, dont l'aînée s'appeloit Léa, et la plus jeune Rachel.

17. Léa avoit les yeux tendres, mais Rachel étoit de belle taille, et belle à voir.

18. Comme Jacob aimoit Rachel, il dit à Laban: Je te servirai sept ans pour obtenir Rachel, la plus jeune de tes filles.

19. Laban répondit: Il vaut mieux que je te la donne, plutôt que de la donner à un étranger; demeure avec moi.

20. Jacob servit donc pour obtenir Rachel,

pendant sept ans, qui ne lui semblèrent que peu de jours, parce qu'il l'aimoit.

21. Ensuite Jacob dit à Laban : Donne-moi ma femme ; car mon temps est accompli, et je viendrai vers elle.

22. Laban assembla donc tous les gens du lieu et fit un festin.

23. Mais quand le soir fut venu, il prit Léa sa fille, et l'amena à Jacob, qui vint vers elle.

24. Et Laban donna Zilpa sa servante à Léa sa fille, pour la servir.

25. Mais le lendemain matin, Jacob ayant reconnu Léa, dit à Laban : Qu'est-ce que tu m'as fait ? N'ai-je pas servi chez toi pour obtenir Rachel ? Pourquoi donc m'as-tu trompé ?

26. Laban répondit : Ce n'est point ici la coutume de donner en mariage la plus jeune avant l'aînée.

27. Achève la semaine des noces de celle-ci, et nous te donnerons aussi l'autre, à condition que tu serves encore chez moi sept autres années.

28. Jacob y consentit, et après qu'il eut achevé la semaine des noces de Léa, Laban lui donna pour femme sa fille Rachel.

29. Laban donna aussi Bilha sa servante à Rachel sa fille, pour la servir,

30. Ainsi Jacob vint vers Rachel, qu'il aima plus que Léa ; et il servit chez Laban encore sept autres années.

31. L'Éternel, voyant que Léa étoit moins aimée que Rachel, la rendit féconde, tandis que Rachel étoit stérile.

32. Léa conçut donc et enfanta un fils, qu'elle appela Ruben, car elle dit : Parce que l'Éternel a regardé mon affliction, mon mari m'aimera désormais.

33. Elle conçut encore, et enfanta un fils, c'est pourquoi elle dit : Parce que l'Éternel a entendu que j'étois moins aimée, il m'a encore donné ce fils ; et elle l'appela Siméon.

34. Elle conçut de nouveau, et enfanta un fils, puis elle dit : Maintenant mon mari me sera plus attaché ; car je lui ai donné trois fils ; c'est pourquoi on appela l'enfant Lévi.

35. Enfin Léa ayant conçu encore, accoucha d'un fils, et elle dit : Je louerai maintenant l'Éternel ; c'est pourquoi elle appela

l'enfant Juda ; puis elle cessa d'avoir des enfans.

CHAPITRE XXX.

Enfans de Bilha et de Zilpa. Accord entre Laban et Jacob.

ALORS Rachel, voyant qu'elle ne donnoit point d'enfant à Jacob, porta envie à sa sœur et dit à Jacob : Donne-moi des enfans, ou je suis morte.

2. Là-dessus Jacob se mit fort en colère contre Rachel et dit : Ai-je le pouvoir de Dieu, qui t'a empêché d'avoir des enfans ?

3. Alors elle dit : Voilà ma servante Bilha : viens vers elle, afin qu'elle enfante sur mes genoux, et ainsi j'aurai des enfans d'elle.

4. Elle lui donna donc Bilha sa servante pour femme, et Jacob vint vers elle ;

5. Puis Bilha conçut, et enfanta un fils à Jacob,

6. Et Rachel dit : Dieu a pris ma cause en main, il a aussi exaucé ma voix en me donnant un fils ; c'est pourquoi elle l'appela Dan.

7. Bilha, servante de Rachel, conçut encore, et enfanta un second fils à Jacob.

8. C'est ce qui fit que Rachel dit : J'ai fortement lutté contre ma sœur, et enfin je l'ai emporté ; c'est pourquoi elle donna à cet enfant le nom de Nephthali.

9. Alors, Léa voyant qu'elle avoit cessé d'avoir des enfans, prit Zilpa sa servante, et la donna à Jacob pour femme.

10. Zilpa, servante de Léa, enfanta un fils à Jacob.

11. Et Léa dit : Ma famille s'accroît ; et elle appela l'enfant Gad.

12. Zilpa, servante de Léa, enfanta un second fils à Jacob.

13. Léa dit alors : Que je suis heureuse ! Certainement les femmes célébreront mon bonheur ; et elle appela l'enfant Ascer.

14. Ruben étant allé à la campagne, au temps de la moisson des blés, y trouva des mandragores qu'il apporta à Léa sa mère. Et Rachel dit à Léa : Donne-moi, je te prie, des mandragores de ton fils.

15. Elle lui répondit : Est-ce peu de chose que tu m'aies enlevé mon mari ? voudrais-tu prendre encore les mandragores de mon fils ? Rachel lui dit : Que Jacob dorme donc

cette nuit avec toi , pour les mandragores de ton fils.

16. Comme Jacob revenoit de la campagne , sur le soir , Léa alla au-devant de lui , et lui dit : Tu viendras vers moi ; car je t'ai acquis en donnant les mandragores de mon fils ; et Jacob dormit avec elle cette nuit-là.

17. Dieu exauça Léa ; elle conçut , et enfanta à Jacob un cinquième fils.

18. Alors elle dit : Dieu m'a récompensée , parce que j'ai donné ma servante à mon mari ; et elle nomma son fils Issachar.

19. Léa conçut encore , et donna un sixième fils à Jacob.

20. Et Léa dit : Dieu ma traitée avec une grande bienveillance : maintenant mon mari demeurera avec moi ; car je lui ai donné six fils. Elle appela l'enfant Zabulon.

21. Ensuite elle enfanta une fille , et elle l'appela Dina.

22. Dieu se souvint aussi de Rachel ; il l'exauça et la rendit féconde.

23. Alors ayant conçu , elle enfanta un fils , et dit : Dieu m'a délivrée de l'opprobre.

24. Elle appela ce fils Joseph , et dit : l'Eternel me donnera encore un fils.

25. Après que Rachel eut enfanté Joseph , Jacob dit à Laban : donne-moi mon congé , afin que je retourne dans mon pays et dans le lieu de ma naissance.

26. Donne-moi mes femmes et mes enfans , pour lesquels je t'ai servi , et je m'en irai ; tu sais comment je me suis acquitté de mon service chez toi.

27. Et Laban lui répondit : Je te prie , si j'ai trouvé grâce devant toi , *reste* ; j'ai reconnu par expérience , que l'Eternel m'a béni à cause de toi.

28. Il lui dit aussi : Prescris-moi le salaire que *tu exiges* de moi , et je te le donnerai.

29. Et Jacob lui répondit : Tu sais comment je t'ai servi , et ce qu'est devenu ton bétail entre mes mains.

30. Car tu avois peu de chose , avant que je vinsse , mais *ton bien* s'est fort accru , et l'Eternel t'a béni , aussitôt que j'ai mis le pied chez toi ; et maintenant , quand ferai-je aussi quelque chose pour ma famille ?

31. *Laban* lui dit : Que te donnerai-je ? Jacob répondit : Tu ne me donneras rien ; mais si tu m'accordes ce que je vais *te pro-*

poser , je paîtrai encore tes troupeaux et je les garderai.

32. Je visiterai aujourd'hui tous tes troupeaux ; mets à part toutes les brebis picotées et tachetées , et tous les agneaux roux , et celles des chèvres qui seront tachetées et picotées ; *ce qui naîtra ensuite de semblable* sera mon salaire.

33. Et à l'avenir , tu pourras te convaincre de ma fidélité par tes propres yeux ; quand tu viendras régler mon salaire , toutes les chèvres qui ne seront point picotées ou tachetées , et les agneaux qui ne seront pas roux , seront regardés comme un larcin que j'aurai fait , *si on les trouve* dans mes troupeaux.

34. Alors Laban lui dit. Je le veux bien ; que la chose soit comme tu l'as dit.

35. Dès ce jour-là , il sépara les boucs marquetés et tachetés , toutes les chèvres picotées et tachetées , toutes celles où *il y avoit* du blanc , tous les agneaux roux ; et il les remit entre les mains de ses fils.

36. Puis il mit l'espace de trois journées de chemin entre lui et Jacob. Jacob paissoit le reste des troupeaux de Laban.

37. Mais Jacob prit des branches vertes , de peuplier , de coudrier , et de châtaignier , en ôta l'écorce par bandes , en découvrant le blanc des branches ,

38. Et mit ces branches ainsi pelées devant les troupeaux , dans les canaux et dans les abreuvoirs où les brebis venoient boire ; et quand elles venoient boire elles entroient en chaleur.

39. Les brebis entroient donc en chaleur à la vue de ces branches , et elles faisoient des brebis marquetées , picotées , et tachetées.

40. Et Jacob mit à part les agneaux , et fit que les brebis du troupeau de Laban avoient sous les yeux les *brebis* marquetées et tout ce qui étoit roux ; il sépara soigneusement ses troupeaux , de manière qu'ils ne vissent point les troupeaux de Laban.

41. Quand les brebis vigoureuses entroient en chaleur , Jacob mettoit les branches dans les abreuvoirs , devant les yeux du troupeau , afin qu'elles entrassent en chaleur en regardant ces branches ;

42. Mais il ne les mettoit point devant les brebis foibles. Ainsi les foibles *appartenoient*

noient à Laban; les vigoureuses étoient pour Jacob.

43. De cette manière, cet homme devint extrêmement riche, et il eut de grands troupeaux; des servantes et des serviteurs, des chameaux et des ânes.

CHAPITRE XXXI.

Jacob retourne en Canaan. Laban poursuit Jacob. Traité entre Laban et Jacob.

A PRÈS cela, Jacob entendit les fils de Laban qui disoient: Jacob s'est emparé de tout ce qui *appartenoit* à notre père, et c'est du bien de notre père qu'il s'est si fort enrichi.

2. Jacob remarqua aussi que Laban ne le regardoit plus d'aussi bon œil qu'auparavant.

3. L'Éternel dit alors à Jacob: Retourne au pays de tes pères et vers ta famille, et je serai avec toi.

4. Jacob envoya donc appeler Rachel et Léa, pour qu'elles vinssent à la campagne vers ses troupeaux.

5. Et il leur dit: Je vois que votre père ne me regardé plus d'aussi bon œil qu'auparavant; mais le Dieu de mon père a été avec moi.

6. Vous savez que j'ai servi votre père de toutes mes forces.

7. Cependant il s'est moqué de moi et a changé dix fois mon salaire; néanmoins, Dieu ne lui a point permis de me causer du dommage.

8. Quand il disoit: Les agneaux picotés seront ton salaire, alors toutes les brebis faisoient des *agneaux* picotés. Et quand il disoit: Les *agneaux* marquetés seront ton salaire, alors toutes les brebis faisoient des *agneaux* marquetés.

9. Dieu a donc ôté le bétail à votre père et me l'a donné.

10. Car dans le temps que les brebis entrent en chaleur, levant les yeux, je vis un jour en songe, que les boucs qui couvroient les chèvres étoient marquetés, picotés et tachetés.

11. Et l'Ange de Dieu me dit en songe: Jacob! Et je répondis: Me voici.

12. Et il dit: Lève maintenant les yeux, et regarde: Tous les boucs qui couvrent les chèvres *sont* marquetés, picotés et tachetés. Car j'ai vu comment Laban agit à ton égard.

13. Je suis le Dieu Fort de Béth-el, où tu oignis la pierre que tu dressas pour monument, quand tu fis là un vœu en mon honneur. Maintenant *donc*, lève-toi: sors de ce pays-ci, et retourne au pays de ta famille.

14. Alors Rachel et Léa répondirent et lui dirent: Avons-nous encore quelque portion ou héritage à *espérer* dans la maison de notre père?

15. Ne nous a-t-il pas traitées *comme* des étrangères, puisqu'il nous a vendues, et que même il s'est entièrement emparé de ce qui devoit nous appartenir?

16. Car toutes les richesses que Dieu a ôtées à notre père appartenoient à nous et à nos enfans. Maintenant donc, fais tout ce que Dieu t'a dit.

17. Ainsi Jacob se leva, et fit monter ses enfans et ses femmes sur des chameaux.

18. Et il emmena tout son bétail avec le bien qu'il avoit acquis, et tout ce qu'il possédoit et qu'il avoit acquis en Paddan-Aram, pour se rendre vers Isaac son père, dans le pays de Canaan.

19. Or comme Laban étoit allé tondre ses brebis, Rachel déroba les idoles qui étoient à son père.

20. Et Jacob quitta secrètement Laban le Syrien; car il ne lui dit point qu'il vouloit s'enfuir.

21. Il s'enfuit donc avec tout ce qui lui appartenoit; il passa promptement le fleuve, et se dirigea vers la montagne de Galaad.

22. Le troisième jour, on rapporta à Laban que Jacob s'étoit enfui.

23. Alors il prit ses frères avec lui, le poursuivit durant sept jours, et l'atteignit à la montagne de Galaad.

24. Mais Dieu apparut de nuit, en songe, à Laban le Syrien, et lui dit: Garde-toi de parler rudement à Jacob.

25. Laban atteignit donc Jacob. Or Jacob avoit dressé ses tentes sur la montagne. Laban avec ses frères, tendit aussi les *siennes* sur la montagne de Galaad.

26. Et Laban dit à Jacob: Qu'as-tu fait? Tu m'as quitté sans m'avertir; tu as em-

mené mes filles comme des prisonnières de guerre.

27. Pourquoi t'es-tu enfui secrètement, et m'as-tu quitté sans m'en donner avis? Je t'aurois accompagné avec des chants de joie, au son des tambours et de la harpe.

28. Tu ne m'as pas laissé embrasser mes fils et mes filles; tu as agi follement.

29. J'aurois en main le pouvoir de vous faire du mal; mais le Dieu de votre père m'a parlé hier et m'a dit: Garde-toi de parler rudement à Jacob.

30. Que tu sois parti si promptement, parce que tu souhaitois avec passion *de revoir* la maison de ton père, *à la bonne heure; mais* pourquoi m'as-tu dérobé mes dieux?

31. Et Jacob répondit à Laban: *Je suis parti*, parce que j'ai pensé qu'il étoit à craindre que tu ne m'enlevasses par force tes filles.

32. *Mais* que celui que tu trouveras *avoir* tes dieux, ne vive plus. Reconnois, en présence de nos frères, s'il y a dans mes tentes quelque chose qui t'appartienne, et prends-le; car Jacob ignoroit que Rachel eût dérobé ces idoles.

33. Laban entra donc dans la tente de Jacob, dans celle de Léa, et dans la tente des deux servantes; mais il ne trouva point *ses dieux*. Puis sortant de la tente de Léa, il entra dans celle de Rachel.

34. Or Rachel avoit pris les idoles, et les ayant cachées sous le bât d'un chameau, elle s'étoit assise dessus; en sorte que Laban ayant fouillé toute la tente, ne *les* trouva point.

35. Elle dit à son père: Que mon Seigneur ne s'irrite point si je ne puis me lever devant lui; car j'ai ce que les femmes ont accoutumé d'avoir. Ainsi Laban chercha inutilement *ses idoles*.

36. Alors Jacob s'étant mis en colère, adressa ce reproche à Laban: En quoi t'ai-je offensé et quel tort t'ai-je fait, pour que tu mettes tant d'ardeur à me poursuivre?

37. Tu as fouillé avec le plus grand soin tout mon bagage: as-tu trouvé quelque chose qui t'appartienne? Fais-le voir ici devant mes frères et devant les tiens, et qu'ils soient juges entre nous deux.

38. J'ai passé avec toi ces vingt dernières années: tes brebis et tes chèvres n'ont point

avorté; je n'ai point mangé les moutons de tes troupeaux.

39. Je ne t'ai point produit ce qui avoit été déchiré par les bêtes sauvages; c'est moi qui en ai supporté la perte; tu me faisais rendre compte de ce qui avoit été dérobé, soit de jour, soit de nuit.

40. J'ai eu à souffrir de la brûlante chaleur pendant le jour, et du froid pendant la nuit; le sommeil fuyoit de mes yeux.

41. J'ai servi ainsi vingt ans chez toi, quatorze ans pour tes deux filles et six pour tes troupeaux, et dix fois tu m'as changé mon salaire.

42. Si le Dieu de mon père, le Dieu d'Abraham, le Dieu qu'Isaac révère n'eût été pour moi, sans doute tu m'eusses maintenant renvoyé sans aucun salaire. *Mais* Dieu a regardé mon affliction et le travail de mes mains; et hier il t'a fortement averti.

43. Laban répondit à Jacob: Ces filles *sont* mes filles, ces enfans *sont* mes enfans, ces troupeaux *sont* mes troupeaux; tout ce que tu vois est à moi. Que ferois-je donc aujourd'hui à mes filles, ou aux enfans qu'elles ont mis au monde?

44. Ainsi viens, faisons ensemble une alliance, et qu'il y en ait un témoin entre moi et toi.

45. Jacob prit alors une pierre qu'il dressa pour monument.

46. Il dit aussi à ses frères: Ramassez des pierres; et en ayant ramassé, ils en firent un monceau, sur lequel ils mangèrent *ensemble*.

47. Laban l'appela Jegar Sabadutha; et Jacob l'appela Galhed.

48. Après *cela* Laban dit: Ce monceau *sera* aujourd'hui témoin entre moi et toi; c'est pourquoi on l'appela Galhed.

49. *Il fut* aussi nommé Mitspa, parce que *Laban* ajouta: Que l'Eternel veille sur moi et sur toi, quand nous nous serons séparés!

50. Si tu maltraites mes filles, et que tu prennes d'autres femmes que mes filles, prends-y garde, ce n'est pas un homme, mais c'est Dieu qui sera témoin entre moi et toi.

51. Laban dit encore à Jacob: Regarde ce monceau *de pierres*, et vois le monument que j'ai dressé entre moi et toi.

52. Je prends à témoin ce monceau et ce monument, que je ne passerai point ce mon-

ceau de pierres pour aller contre toi ; et que tu ne passeras pas non plus ce monceau et ce monument pour me nuire.

53. *Que* le Dieu d'Abraham, le Dieu de Nacor, le Dieu de leurs pères soit notre juge ! Jacob jura donc par le Dieu qu'Isaac son père adoroit.

54. Jacob offrit un sacrifice sur la montagne, et il invita ses frères à manger avec lui. Ils mangèrent donc *ensemble*, et passèrent la nuit sur la montagne.

55. Après quoi Laban se leva de bon matin, embrassa ses fils et ses filles, les bénit, et partit pour retourner dans son pays.

CHAPITRE XXXII.

Jacob craignant la rencontre d'Esäü, est rassuré par sa lutte avec l'Ange.

COMME Jacob continuoit son chemin, des Anges de Dieu vinrent au-devant de lui.

2. Aussitôt que Jacob les eut vus, il dit : *C'est ici le camp de Dieu ; et il appela ce lieu-là Mahanajim.*

3. Ensuite Jacob envoya devant lui des messagers à son frère Esäü, dans la contrée de Séhir, au pays d'Edom.

4. Il leur donna cet ordre : Vous parlerez ainsi à Esäü mon Seigneur : Ainsi a dit ton serviteur Jacob : J'ai habité comme étranger chez Laban, et j'y ai demeuré jusqu'à présent.

5. J'ai des bœufs, des ânes, des brebis, des serviteurs et des servantes ; je le fais savoir à mon Seigneur, afin de trouver grâce devant lui.

6. Les messagers retournèrent vers Jacob et lui dirent : Nous nous sommes rendus auprès d'Esäü ton frère, et le voici qui vient au-devant de toi, ayant quatre cents hommes avec lui.

7. Alors Jacob eut une grande peur, et dans l'angoisse où il se trouvoit, il partagea en deux bandes ceux qui *étoient* avec lui, ainsi que ses brebis, ses bœufs et ses chameaux, puis il dit :

8. Si Esäü vient *attaquer* l'une de ces bandes et la frappe, l'autre pourra échapper.

9. Jacob fit ensuite cette prière : Dieu de mon père Abraham ! Dieu de mon père Isaac ! Éternel qui m'as dit : Retourne en ton pays

et au lieu de ta naissance, et je te ferai du bien !

10. Je suis trop petit au prix de toutes tes faveurs, et de la fidélité que tu as montrée *dans tes promesses* envers ton serviteur ; car j'ai passé avec mon bâton ce fleuve du Jourdain ; et maintenant me voici avec ces deux bandes.

11. Délivre moi, je te prie, de la main de mon frère Esäü ; car je crains qu'il ne vienne, qu'il ne me frappe, et *qu'il ne mette à mort* la mère avec les enfans.

12. Cependant tu as dit : Certainement, je te ferai du bien, et je rendrai ta postérité aussi nombreuse que les grains de sable qui sont au bord de la mer, et qu'on ne peut compter à cause de leur nombre.

13. Il passa la nuit en ce lieu-là, puis il choisit parmi ce qu'il avoit à sa disposition, *de quoi faire* un présent à Esäü son frère ;

14. Deux cents chèvres, vingt boucs, deux cents brebis, vingt bœufs ;

15. Trente femelles de chameaux qui allaitoient, avec leurs petits, quarante jeunes vaches, dix jeunes taureaux, vingt ânesses, et dix ânes.

16. Ensuite il remit à ses serviteurs chaque troupeau séparément, et il leur dit : Passez devant moi, et faites qu'il y ait quelque distance entre un troupeau et l'autre.

17. Puis il donna au premier *serviteur* cet ordre-ci : Quand Esäü mon frère te rencontrera, et te demandera : A qui es-tu, où vas-tu, et à qui est ce *troupeau qui marche* devant toi ?

18. Alors tu diras : *Je suis à ton serviteur* Jacob ; c'est un présent qu'il envoie à Esäü mon Seigneur, et il vient lui-même après nous.

19. Jacob donna le même ordre au second *serviteur*, au troisième, et à tous ceux qui suivoient les troupes ; il leur dit : Vous parlerez ainsi à Esäü, quand vous le rencontrerez.

20. Vous lui direz encore : Voici, ton serviteur Jacob vient lui-même après nous. Car Jacob pensoit : J'apaiserai Esäü par ce présent que j'envoie devant moi, après quoi je me présenterai devant lui ; peut-être qu'il me regardera favorablement.

21. Ainsi le présent précéda Jacob ; mais

quant à lui , il demeura cette nuit-là dans son campement.

22. S'étant ensuite levé cette même nuit, il prit ses deux femmes, ses deux servantes, et ses onze enfans; et il passa le gué de Jabbok.

23. Les ayant donc rassemblés, il leur fit passer le torrent, de même qu'à ce qui lui appartenait.

24. Puis Jacob demeura seul; alors un homme lutta avec lui, jusqu'au point du jour.

25. Et cet homme voyant qu'il ne pouvoit vaincre Jacob, le toucha près de l'emboîture de la hanche; ainsi la hanche de Jacob fut déboîtée, pendant qu'il luttoit avec cet homme.

26. Cet homme lui dit: Laisse-moi aller, car l'aurore commence à paroître. Mais Jacob répondit: Je ne te laisserai point aller, que tu ne m'aies béni.

27. Cet homme lui dit: Quel est ton nom? Il répondit: Jacob.

28. Alors cet homme dit: Ton nom ne sera plus seulement Jacob, mais encore Israël; car tu as été le plus fort, en luttant avec Dieu; combien plus le seras-tu avec les hommes!

29. Après cela, Jacob lui fit cette demande: Je te prie, apprends-moi ton nom. Cet homme répondit: Pourquoi demandes-tu mon nom? Et il le bénit dans cet endroit-là.

30. Et Jacob nomma ce lieu Péniel; car, dit-il, j'ai vu Dieu face à face, et cependant je vis encore.

31. Le soleil se leva aussitôt que Jacob eut passé Péniel, et il étoit boiteux d'une hanche.

32. C'est pourquoi, jusqu'à ce jour, les enfans d'Israël ne mangent point du muscle qui est près de l'emboîture de la hanche; parce que cet homme-là toucha Jacob près de l'emboîture de la hanche, à l'endroit où est le muscle.

CHAPITRE XXXIII.

Réconciliation de Jacob avec Esaü.

JACOB levant les yeux vit Esaü qui s'avançoit avec quatre cents hommes. Alors il sépara les enfans et les plaça sous la conduite

de Léa, sous celle de Rachel, et sous celle des deux servantes.

2. Et il mit à la tête les servantes avec leurs enfans; Léa et ses enfans au second rang; et Rachel et Joseph au dernier.

3. Puis les ayant devancés, il se prosterna en terre sept fois, jusqu'à ce qu'il se fût approché de son frère.

4. Mais Esaü courut au-devant de lui et l'embrassa; et se jetant à son cou, il le baisa; et ils pleurèrent.

5. Et levant les yeux, il vit les femmes et les enfans, et il dit: Qui sont ceux-là? Sont-ils à toi? Jacob répondit: Ce sont les enfans que Dieu, par sa grâce, a donnés à ton serviteur.

6. Et les servantes s'approchèrent avec leurs enfans, et se prosternèrent.

7. Léa s'approcha aussi avec ses enfans, et ils se prosternèrent. Enfin Joseph et Rachel s'approchèrent, et ils se prosternèrent aussi.

8. Alors Esaü dit: A quel dessein as-tu envoyé toute cette troupe que j'ai rencontrée? Et il répondit: C'est pour trouver grâce devant mon Seigneur.

9. Et Esaü dit: J'ai assez de biens. Mon frère, garde ce qui est à toi.

10. Et Jacob répondit: Non, je te prie, si maintenant j'ai trouvé grâce devant toi, reçois ce présent de ma main; car j'ai vu ta face, comme si j'eusse vu la face de Dieu; et tu as été apaisé envers moi.

11. Reçois, je te prie, le présent qui t'a été offert; car Dieu m'a béni, et j'ai de tout. Il le pressa donc tant, qu'Esaü l'accepta.

12. Et Esaü dit: Partons, continuons notre chemin, et je t'accompagnerai.

13. Jacob lui répondit: Mon Seigneur sait que ces enfans sont bien jeunes, et j'ai avec moi des brebis et des vaches qui allaitent; si on les presse pendant un seul jour, tout le troupeau périra.

14. Je te prie, que mon Seigneur marche devant ton serviteur, et je m'en irai tout doucement, au pas du bétail qui est devant moi et de ces petits enfans, jusqu'à ce que j'arrive chez mon Seigneur, à Séhir.

15. Et Esaü dit: Je te prie, que je laisse avec toi quelques-uns des gens qui m'accompagnent. Pourquoi donc? répondit Jacob;

il me suffit de trouver grâce devant mon Seigneur.

16. Ainsi Esaü reprit ce jour-là le chemin de Séhir.

17. Mais Jacob se rendit à Succoth, où il construisit une habitation pour lui, et des étables pour son bétail; c'est pourquoi il nomma ce lieu-là Succoth.

18. Ensuite Jacob arriva en bonne santé près de la ville de Sichem, dans le pays de Canaan, après son retour de Paddan-Aram, et il dressa ses tentes devant la ville.

19. Il acheta, des enfans d'Hémor, père de Sichem, pour cent pièces d'argent, une portion du terrain sur lequel il avoit dressé ses tentes.

20. Il y éleva un autel, qu'il appela *l'Autel du Dieu Fort, du Dieu d'Israël.*

CHAPITRE XXXIV.

Dina enlevée par Sichem. Les Sichémites massacrés par Siméon et Lévi.

OR Dina, qui étoit la fille que Léa avoit enfantée à Jacob, sortit pour voir les filles du pays.

2. Et Sichem fils d'Hémor Hévien, Prince du pays, la vit, l'enleva, coucha avec elle, et lui fit violence.

3. Il s'attacha fortement à Dina fille de Jacob; comme il aimoit la jeune fille, il lui parla selon son cœur.

4. Sichem parla aussi à Hémor son père, et lui dit: Fais que j'obtienne cette fille pour femme.

5. Or Jacob apprit que *Sichem* avoit violé Dina sa fille; et ses fils étoient, avec son bétail, dans la campagne. Ainsi Jacob se tut jusqu'à leur retour.

6. Alors Hémor, père de Sichem, vint pour parler à Jacob.

7. Et aussitôt que les enfans de Jacob étant revenus de la campagne eurent appris *ce qui étoit arrivé*, ils furent profondément affligés et irrités, à cause de l'action infâme que *cet homme* avoit commise contre Israël, en couchant avec la fille de Jacob; ce qui ne devoit point se faire.

8. Et Hémor leur parla en ces termes: Sichem mon fils a beaucoup d'affection pour votre fille; donnez-la lui, je vous prie, pour femme.

9. Allez-vous avec nous; donnez-nous vos filles, prenez aussi les nôtres.

10. Habitez avec nous; le pays sera à votre disposition; demeurez-y, et y trafiquez, et acquérez-y des possessions.

11. Sichem aussi dit au père et aux frères de la fille: Que je trouve grâce devant vous, et je donnerai tout ce que vous me demanderez.

12. Exigez de moi tel douaire et tels présens *qu'il vous semblera bon*, et je les donnerai comme vous les aurez fixés. Donnez-moi seulement la jeune fille pour femme.

13. Alors les enfans de Jacob résolus de tromper Sichem et Hémor son père, parce que *Sichem* avoit violé Dina leur sœur,

14. Leur répondirent: Nous ne pouvons faire cela; *nous ne pouvons* donner notre sœur à un homme incirconcis; car ce *seroit* un opprobre pour nous.

15. Mais nous consentirons à ce *que vous voulez*, à condition que vous deveniez semblables à nous, et que tous les mâles qui sont parmi vous se fassent circoncire.

16. Alors nous vous donnerons nos filles et nous prendrons les vôtres en mariage; nous habiterons avec vous, et nous ne serons plus qu'un peuple.

17. Mais si vous ne consentez pas à être circoncis, comme nous le demandons, nous reprendrons notre fille et nous *nous en* irons.

18. Et leur proposition plut à Hémor et à Sichem fils d'Hémor.

19. Et le jeune homme ne différa point de faire ce qu'on lui avoit proposé; car il avoit beaucoup d'affection pour la fille de Jacob. Or il étoit le plus considéré de tous ceux de la maison de son père.

20. Hémor et Sichem son fils se rendirent donc à la porte de leur ville, et s'adressant aux habitans, ils leur dirent:

21. Ces gens-ci vivent paisiblement avec nous; qu'ils habitent donc dans le pays, et qu'ils y trafiquent; car voici, la contrée est assez étendue pour cela; nous prendrons pour femmes leurs filles et nous leur donnerons les nôtres.

22. Mais ils *ne* consentirent à demeurer avec nous, pour ne former qu'un seul peuple, qu'à condition que tout mâle parmi nous soit circoncis, comme ils sont circoncis.

23. Leur bétail, et leurs biens, et toutes

leurs bêtes de somme, ne nous appartiendront-ils pas? Donnons-leur seulement cette satisfaction, et qu'ils demeurent avec nous.

24. Alors tous les habitans de la ville consentirent à ce que demandoient Hémor, et Sichem son fils; et tous les mâles qui habitoient cette ville, furent circoncis.

25. Et au troisième jour, lorsqu'ils souffroient le plus, deux des fils de Jacob, Siméon et Lévi frères de Dina, ayant pris leurs épées, entrèrent hardiment dans la ville et tuèrent tous les mâles.

26. Ils tuèrent aussi, par l'épée, Hémor et Sichem son fils; puis ils emmenèrent Dina de la maison de Sichem, et se retirèrent.

27. Après ce carnage, les enfans de Jacob entrèrent dans la ville et la pillèrent; parce qu'on y avoit déshonoré leur sœur.

28. Ils enlevèrent les brebis, les bœufs, les ânes, ce qui étoit dans la ville et dans la campagne,

29. Tous les biens des habitans, et emmenèrent en captivité tous les petits enfans et les femmes, après avoir pillé tout ce qui étoit dans les maisons.

30. Alors Jacob dit à Siméon et à Lévi: Vous avez jeté le trouble dans mon ame en me rendant odieux aux habitans du pays, aux Cananéens et aux Phéréziens: nous ne sommes qu'en petit nombre; ils se réuniront contre moi, ils me frapperont, et détruiront moi et ma famille.

31. Et ils répondirent: *Devions-nous souffrir* qu'on traitât notre sœur comme une prostituée?

CHAPITRE XXXV.

Jacob ôte les idoles de sa maison. Mort de Rachel et d'Isaac.

OR Dieu dit à Jacob: Lève-toi, monte à Béth-el, demeure là, et y dresse un autel à l'honneur du Dieu Fort, qui t'apparut lorsque tu fuyois de devant Esaü ton frère.

2. Jacob dit donc à sa famille et à tous ceux qui étoient avec lui: Otez les dieux étrangers, qui sont au milieu de vous; purifiez-vous, et changez de vêtemens.

3. Levons-nous, montons à Béth-el, et je dresserai là un autel à l'honneur du Dieu Fort, qui m'a exaucé au jour de ma détresse,

et qui a été avec moi pendant tout mon voyage.

4. Alors ils donnèrent à Jacob tous les dieux étrangers qu'ils avoient, et leurs pendans d'oreilles; et il les enterra sous un chêne près de Sichem.

5. Ensuite ils partirent. Et Dieu frappa de terreur les villes des environs, en sorte que personne ne poursuivit les enfans de Jacob.

6. Ainsi Jacob, et tous ceux qui étoient avec lui, vinrent à Luz, qui est dans le pays de Canaan et qui est appelé aujourd'hui Béth-el.

7. Et il y dressa un autel, et il appela ce lieu-là l'Autel du Dieu Fort de Béth-el; car Dieu lui étoit apparu là, lorsqu'il fuyoit de devant son frère.

8. Alors mourut Débora la nourrice de Rebecca, et elle fut ensevelie au-dessous de Béth-el, sous un chêne qui fut appelé le Chêne des pleurs.

9. Or Dieu apparut de nouveau à Jacob, après son retour de Paddan-Aram; il le bénit,

10. Et il lui dit: Ton nom est Jacob; mais tu ne seras plus appelé seulement Jacob; tu seras aussi appelé Israël; et il le nomma Israël.

11. Dieu lui dit encore: Je suis le Dieu Fort, Tout-Puissant; tu auras une postérité très-nombreuse; une nation, même une multitude de nations descendront de toi; même des rois sortiront de ta race.

12. Je te donnerai le pays que j'ai donné à Abraham et à Isaac, et je le donnerai à ta postérité après toi.

13. Et Dieu le quitta dans le lieu même où il lui avoit parlé.

14. Alors, dans le lieu où Dieu lui avoit parlé, Jacob dressa pour monument une pierre, sur laquelle il fit une aspersion, en y répandant de l'huile.

15. Jacob appela donc le lieu où Dieu lui avoit parlé, Béth-el.

16. Puis ils partirent de Béth-el, et il restoit encore un peu de chemin à faire pour arriver à Ephrat, lorsque Rachel éprouva les douleurs de l'enfantement, et elle fut dans un grand travail.

17. Et comme elle avoit beaucoup de peine à accoucher, la sage-femme lui dit: Ne crains point, car tu auras encore un fils.

18. Et en expirant, car elle mourut, elle nomma l'enfant Ben-oni; mais son père l'appela Benjamin.

19. C'est ainsi que mourut Rachel, et elle fut ensevelie sur le chemin d'Ephrat, qui est Beth-léhem.

20. Et Jacob éleva un monument sur son sépulcre. Ce monument de la sépulture de Rachel subsiste encore aujourd'hui.

21. Après cela Israël partit, et il dressa ses tentes au-delà de Migdal Héder.

22. Et il arriva, pendant qu'Israël demeurait en ce pays-là, que Ruben alla coucher avec Bilha, concubine de son père; et Israël en fut averti. Or Jacob avoit douze fils.

23. Les fils de Léa étoient Ruben premier-né de Jacob, Siméon, Lévi, Juda, Issacar et Zabulon.

24. Les fils de Rachel, Joseph et Benjamin.

25. Les fils de Bilha servante de Rachel, Dan et Nephtali.

26. Les fils de Zilpa servante de Léa, Gad et Asser. Ce sont là les fils de Jacob, qui lui naquirent en Paddan-Aram.

27. Jacob vint ensuite auprès d'Isaac son père, dans la plaine de Mamré où étoit Kirjath-arbah, aujourd'hui Hébron; c'est là qu'Abraham et Isaac avoient habité comme étrangers.

28. Le temps que vécut Isaac, fut de cent quatre-vingts ans.

29. Ayant perdu ses forces, Isaac, âgé et rassasié de jours, mourut et fut recueilli vers ses peuples; Esaü et Jacob ses fils l'ensevelirent.

CHAPITRE XXXVI.

Postérité d'Esäü.

VOICI le dénombrement des descendans d'Esäü, autrement appelé Edom.

2. Esaü prit pour femmes des filles de Canaan; savoir Hada fille d'Elon Héthien, et Oholibama fille de Hana et petite-fille de Tsibhon Hévien.

3. Il prit aussi Basmath fille d'Ismaël, sœur de Nébajoth.

4. Hada enfanta, à Esaü, Eliphaz; et Basmath enfanta Réhuël.

5. Oholibama enfanta Jésus, Jahlam et

Korah. Ce sont là les fils d'Esäü, qui lui naquirent dans le pays de Canaan.

6. Esaü prit ses femmes, ses fils, ses filles, et toutes les personnes de sa maison, ses troupeaux, ses bêtes de somme, et tout le bien qu'il avoit acquis dans le pays de Canaan, et il s'en alla dans un autre pays, loin de Jacob son frère.

7. Car leurs biens étoient si grands, qu'ils n'eussent pas pu demeurer ensemble; et le pays où ils habitoient comme étrangers ne les eût pas pu contenir, à cause de leurs troupeaux.

8. Ainsi Esaü habita sur la montagne de Schir. Esaü est aussi appelé Edom.

9. Voici le dénombrement des descendans d'Esäü père des Iduméens, qui habitèrent la montagne de Schir.

10. Ce sont ici les noms des enfans d'Esäü: Eliphaz, fils de Hada femme d'Esäü; Réhuël, fils de Basmath femme d'Esäü.

11. Et les enfans d'Eliphaz furent Théman, Omar, Tsepho, Gatham et Kenaz.

12. Et Timnah fut concubine d'Eliphaz, fils d'Esäü, et enfanta Hamalek à Eliphaz. Ce sont là les fils de Hada femme d'Esäü.

13. Ce sont ici les fils de Réhuël: Nahath, Zérah, Scamma, et Mizza. Ceux-ci furent fils de Basmath femme d'Esäü.

14. Et ceux-ci furent les fils d'Oholibama, fille de Hana, petite-fille de Tsibhon, et femme d'Esäü; elle enfanta à Esaü, Jésus, Jahlam et Korah.

15. Voici les chefs de famille des descendans d'Esäü. Les fils d'Eliphaz, premier-né d'Esäü, furent: le chef Théman, le chef Omar, le chef Tsepho, le chef Kenaz,

16. Le chef Korah, le chef Gatham, le chef Hamalek. Ce sont là les chefs descendus d'Eliphaz dans le pays d'Edom, qui furent enfans de Hada.

17. Voici les chefs de famille des descendans de Réhuël fils d'Esäü: le chef Nahath, le chef Zérah, le chef Scamma, et le chef Mizza. Ce sont là les chefs descendus de Réhuël dans le pays d'Edom, qui furent enfans de Basmath femme d'Esäü.

18. Et ce sont ici les chefs descendus d'Oholibama femme d'Esäü: le chef Jésus, le chef Jahlam, le chef Korah, qui sont les chefs descendus d'Oholibama, fille de Hana et femme d'Esäü.

19. Ce sont là les descendans d'Esau, qui est aussi appelé Edom, et ce sont là leurs chefs.

20. Voici les noms des fils de Séhir Horien, qui avoient habité cette contrée: Lotan, Sçobal, Tsibhon, Hana,

21. Disçon, Etser, et Disçan, qui furent les chefs des Horiens, enfans de Séhir habitans du pays d'Edom.

22. Les enfans de Lotan furent Hori et Héman; Timnah fut sœur de Lotan.

23. Les enfans de Sçobal furent Halvan, Manahath, Hébal, Sepho et Onam.

24. Les enfans de Tsibhon furent Aja et Hana. Cet Hana est celui qui rencontra les Emim au désert, quand il païssoit les ânes de Tsibhon son père.

25. Les enfans de Hana furent Disçon et une fille appelée Oholibama.

26. Les fils de Disçon furent Hemdan, Escban, Jithran et Keran.

27. Les fils d'Etser furent Bilhan, Zahan et Hakan.

28. Les enfans de Disçan furent Huts et Aran.

29. Ce furent là les chefs des Horiens: Le chef Lotan, le chef Sçobal, le chef Tsibhon, le chef Hana,

30. Le chef Disçon, le chef Etser, le chef Disçan. Ce furent là les chefs des Horiens, selon leurs tribus dans le pays de Séhir.

31. Voici les noms des rois qui régnèrent dans le pays d'Edom, avant qu'aucun roi régnât sur les enfans d'Israël.

32. Bélah fils de Behor régna dans le pays d'Edom; sa ville s'appeloit Dinhaba.

33. Bélah étant mort, Jobab fils de Zérah de Botsra lui succéda.

34. Jobab étant mort, Husçam, du pays des Thémanites, lui succéda.

35. Husçam étant mort, Hadad fils de Bedad régna après lui, et il défit Madian, dans le pays de Moab; sa ville s'appeloit Havith.

36. Hadad étant mort, Samla de Masréka lui succéda.

37. Samla étant mort, Saül de Rehoboth près du Fleuve lui succéda.

38. Saül étant mort, Bahal-hanan fils de Habor lui succéda.

39. Bahal-hanan fils de Habor étant mort, Hadar régna après lui; sa ville s'appeloit Pahu; sa femme se nommoit Mehétabeel, elle étoit fille de Matred, fille de Mézahab.

40. Voici les noms des chefs issus d'Esau, selon leurs familles, selon leurs demeures, selon les noms de leurs tribus: le chef Timnah; le chef Halvah; le chef Jeteth.

41. Le chef Oholibama, le chef Ela, le chef Pinon,

42. Le chef Kenaz, le chef Théman, le chef Mibtsar,

43. Le chef Magdiel, et le chef Hiram. Ce furent là des chefs d'Edom, selon leurs demeures dans le pays qu'ils possédoient, Esau fut le père des Iduméens.

44. Le chef Oholibama, le chef Ela, le chef Pinon,

45. Le chef Kenaz, le chef Théman, le chef Mibtsar,

46. Le chef Magdiel, et le chef Hiram. Ce furent là des chefs d'Edom, selon leurs demeures dans le pays qu'ils possédoient, Esau fut le père des Iduméens.

CHAPITRE XXXVII.

Joseph vendu et mené en Egypte.

OR Jacob demeura dans le pays de Canaan, où son père avoit habité comme étranger.

2. Voici l'histoire de la famille de Jacob. Joseph, étant âgé de dix-sept ans, païssoit avec ses frères les troupeaux; il avoit passé son enfance avec les fils de Bilha et ceux de Zilpa, femmes de son père. Et Joseph informoit leur père de la conduite blâmable qu'ils tenoient.

3. Israël aimoit Joseph plus que tous ses autres fils, parce qu'il l'avoit eu dans sa vieillesse, et il lui avoit fait une robe bigarrée.

4. Ses frères, voyant donc que leur père l'aimoit plus qu'eux tous, le haïssoient, et ne pouvoient lui parler sans aigreur.

5. Or Joseph ayant eu un songe, le raconta à ses frères, qui le haïrent encore beaucoup plus.

6. Il leur dit donc: Ecoutez, je vous prie, le songe que j'ai eu.

7. Je liois avec vous des gerbes au milieu d'un champ; et voici ma gerbe se leva et se tint debout, et aussitôt vos gerbes l'environnèrent et se prosternèrent devant ma gerbe.

8. Alors ses frères lui dirent: Règnerois-tu donc sur nous et serois-tu notre maître? Et ils le haïrent encore plus à cause de ses songes et de ses paroles.

9. Il eut encore un autre songe, qu'il raconta à ses frères, en leur disant: Voici un autre songe que j'ai eu; il me sembloit que

le

le soleil, la lune, et onze étoiles se prosternoient devant moi.

10. Quand il le raconta à son père et à ses frères, son père le reprit fortement et lui dit: Que veut dire ce songe que tu as eu? faudra-t-il que nous venions, moi, ta mère, et tes frères, nous prosterner jusqu'en terre devant toi?

11. Ses frères continuoient à lui porter envie; mais son père conservoit ces choses dans son souvenir.

12. Or ses frères étant allés paître les troupeaux de leur père à Sichem,

13. Israël dit à Joseph: Tes frères ne paissent-ils pas *les troupeaux* à Sichem? Viens, que je t'envoie vers eux. Et il lui répondit: Me voici.

14. Et il lui dit: Va maintenant, vois si tes frères se portent bien, et si les troupeaux sont en bon état, et rapporte-moi ce qui en est. Ainsi il l'envoya de la vallée d'Hébron, et Joseph vint jusqu'à Sichem.

15. Un homme l'ayant trouvé errant dans la campagne, lui demanda: Que cherches-tu?

16. Joseph répondit: Je cherche mes frères; je te prie, enseigne-moi où ils paissent.

17. Et l'homme dit: Ils sont partis d'ici, et j'ai entendu qu'ils disoient: Allons à Dothain. Joseph suivit donc les traces de ses frères, et les trouva à Dothain.

18. Ils le virent de loin, et avant qu'il fût près d'eux, ils prirent la résolution de lui ôter la vie;

19. Et ils se dirent l'un à l'autre: Voici notre songeur qui vient;

20. Maintenant donc, allons, tuons-le, et le jetons dans une de ces fosses, et nous dirons qu'une bête féroce l'a dévoré, et nous verrons à quoi aboutiront ses songes.

21. Ruben entendit cela, et, cherchant à le délivrer de leurs mains, il dit: Ne lui ôtons point la vie.

22. Ruben leur dit encore: Ne répandez point son sang; jetez-le dans cette fosse, qui est au désert, et ne mettez point la main sur lui. *Il disoit cela* pour le délivrer de leurs mains et pour le rendre à son père.

23. Aussitôt donc que Joseph fut venu près de ses frères, ils le dépouillèrent de sa robe, de cette robe bigarrée qu'il portoit.

24. Ils le saisirent, et le jetèrent dans la fosse; or la fosse étoit vide et sans eau.

25. Ensuite ils s'assirent pour manger; et levant les yeux, ils aperçurent une caravane d'Ismaélites qui venoient de Galaad; leurs chameaux étoient chargés d'aromates, de baume, et de myrrhe, qu'ils transportoient en Egypte.

26. Alors Juda dit à ses frères: De quoi nous servira-t-il de tuer notre frère et de cacher sa mort?

27. Venez, vendons-le à ces Ismaélites, ne mettons point notre main sur lui; car il est notre frère et notre chair. Et ses frères suivirent son avis.

28. Et comme les marchands Madianites passaient, les frères de Joseph le retirèrent de la fosse, et le vendirent vingt *pièces* d'argent aux Ismaélites, qui l'emmenèrent en Egypte.

29. Mais Ruben étant retourné à la fosse, n'y trouva plus Joseph. Alors il déchira ses vêtements;

30. Puis il revint vers ses frères, et leur dit: L'enfant ne se trouve point; et moi, moi, où irai-je?

31. Ils prirent la robe de Joseph, et ayant tué un bouc, ils trempèrent la robe dans son sang.

32. Ensuite ils envoyèrent la robe bigarrée à leur père, et *lui firent* dire: Nous avons trouvé ceci; reconnois maintenant, si c'est la robe de ton fils ou non.

33. Jacob la reconnut, et dit: C'est la robe de mon fils; une bête féroce l'a dévoré; certainement, Joseph a été dévoré.

34. Et Jacob déchira ses vêtements, et il mit un sac sur ses reins, et il pleura son fils pendant un grand nombre de jours.

35. Alors tous ses fils, et toutes ses filles vinrent pour le consoler; mais il rejeta toute consolation et il dit: Certainement je descendrai vers mon fils dans le sépulcre en pleurant. C'est ainsi que son père le pleuroit.

36. Cependant les Madianites le vendirent en Egypte à Potiphar, officier de Pharaon, et capitaine des gardes.

CHAPITRE XXXVIII.

Histoire de Juda et de Tamar.

OR en ce temps-là, Juda s'éloigna de ses frères, et se retira dans le voisinage d'un Hadullamite, nommé Hira.

F

2. Là il vit la fille d'un Cananéen , nommé Sçuah ; il l'épousa et vécut avec elle.

3. Ayant conçu , elle enfanta un fils , que l'on nomma Her.

4. Elle conçut encore , et enfanta un fils , qu'elle nomma Onan.

5. Elle enfanta encore un fils , qu'elle nomma Scéla. Or *Juda* étoit à Kézib , quand elle accoucha de celui-ci.

6. *Juda* fit épouser à Her , son premier-né , une fille nommée Tamar.

7. Mais Her le premier-né de *Juda* étoit méchant devant l'Eternel , c'est pourquoi l'Eternel le fit mourir.

8. Alors *Juda* dit à Onan : Epouse la femme de ton frère , comme étant le frère de son mari , afin de donner une postérité à ton frère.

9. Mais Onan sachant que les enfans ne seroient pas à lui , se souilloit toutes les fois qu'il alloit vers la femme de son frère , pour ne pas donner des enfans à son frère.

10. Cette conduite déplut à l'Eternel , qui le fit aussi mourir.

11. Alors *Juda* dit à Tamar sa belle-fille : Demeure veuve dans la maison de ton père , jusqu'à ce que Scéla mon fils soit grand ; c'est que *Juda* disoit en lui-même : *Il faut* prendre garde qu'il ne meure aussi bien que ses frères. Ainsi Tamar retourna demeurer dans la maison de son père.

12. Or assez long-temps après , la femme de *Juda* , fille de Sçuah , mourut. Puis le temps du deuil étant fini , *Juda* monta vers les tondeurs de ses brebis à Timnath ; avec son ami Hira Hadullamite.

13. Et l'on vint dire à Tamar : Voilà , ton beau-père monte à Timnath , pour tondre ses brebis.

14. Alors elle quitta ses habits de veuve , et se couvrit d'un voile ; et ayant caché son visage , elle s'assit dans un carrefour , sur le chemin de Timnath ; *ce qu'elle fit* , parce qu'elle voyoit que Scéla étoit devenu grand , et qu'elle ne lui avoit point été donnée pour femme.

15. Quand *Juda* la vit , il s'imagina que c'étoit une prostituée ; car elle avoit couvert son visage.

16. Et s'approchant d'elle sur le chemin , il dit : Permits , je te prie , que je vienne vers toi ; car il ne savoit pas que ce fût sa

belle-fille. Et elle répondit : Que me donneras-tu , pour que tu puisses venir vers moi ?

17. Il répondit : Je t'enverrai un chevreau du troupeau. Et elle répondit : J'y consens , pourvu *que* tu me donnes un gage , en attendant que tu me l'envoies.

18. Et il dit : Quel gage devrai-je te donner ? Et elle répondit : Ton cachet , ta ceinture , et le bâton que tu as en ta main. Il les lui donna , il vint vers elle , et elle conçut de lui.

19. Ensuite elle se leva et s'en alla ; puis ayant quitté son voile elle reprit ses habits de veuve.

20. *Juda* envoya donc un chevreau par l'Hadullamite son ami , pour retirer le gage des mains de cette femme ; mais il ne la trouva point.

21. Et il demanda aux habitans de ce lieu : Où est cette femme de mauvaise vie , qui étoit dans le carrefour , sur le chemin ? Et ils répondirent : Il n'y a point eu ici de femme débauchée.

22. Il retourna donc vers *Juda* , et lui dit : Je ne l'ai point trouvée , et même les gens du lieu m'ont dit : Il n'y a point eu ici de femme de mauvaise vie.

23. Et *Juda* dit : Qu'elle garde le gage , n'allons pas nous exposer à la dérision ; j'ai envoyé le chevreau , mais tu ne l'as pas trouvée.

24. Environ trois mois après , on vint dire à *Juda* : Tamar ta belle-fille est tombée dans la paillardise , et en effet , elle est enceinte. Et *Juda* dit : Qu'on l'amène , et qu'elle soit brûlée.

25. Et comme on l'amenoit , elle envoya dire à son beau-père : Je suis enceinte de l'homme auquel *appartiennent* ces choses. Elle dit aussi : Reconnois , je te prie , à qui sont ce cachet , cette ceinture , et ce bâton.

26. Alors *Juda* les ayant reconnus , dit : Elle est plus juste que moi ; ceci est arrivé parce que je ne l'ai point donnée à Scéla mon fils. Et il ne la connut plus.

27. Comme elle étoit sur le point d'accoucher , il parut qu'il y avoit deux jumeaux dans son sein.

28. Au moment qu'elle enfantoit , l'un des deux présenta la main ; la sage-femme la prit , et y lia un fil d'écarlate , en disant : Celui-ci soit le premier.

29. Mais cet enfant ayant retiré sa main , son frère sortit. Et elle dit: Comme tu es sorti violemment! Que cette violence te soit imputée! et on le nomma Pharez.

30. Ensuite sortit son frère, qui avoit sur la main *le fil* d'écarlate, et on le nomma Zara.

CHAPITRE XXXIX.

Joseph en Egypte. Il est tenté par la femme de Potiphar.

OR quand on eut amené Joseph en Egypte, Potiphar, officier de Pharaon et capitaine des gardes, Egyptien, l'acheta des Ismaélites, qui l'y avoient amené.

2. L'Eternel étoit avec Joseph, en sorte que tout lui réussissoit; il demouroit dans la maison de son maître Egyptien.

3. Et son maître vit que l'Eternel étoit avec Joseph, et que l'Eternel faisoit réussir tout ce qu'il entreprenoit.

4. Joseph trouva donc grâce devant son maître, qui l'employa à son propre service, et qui l'établit sur sa maison, en lui confiant le soin de tout ce qui lui appartenoit.

5. Et depuis qu'il lui eut remis le soin de sa maison, et de tout ce qu'il avoit, l'Eternel bénit la maison de cet Egyptien, à cause de Joseph. Et la bénédiction de l'Eternel reposa sur toutes les choses qui étoient à lui dans sa maison et à la campagne.

6. Il avoit donc remis entre les mains de Joseph tout ce qui lui appartenoit, et il ne lui demandoit compte de rien, sinon de ce qui concernoit sa propre nourriture. Or Joseph étoit de belle taille et beau à voir.

7. Il arriva donc après cela, que la femme de son maître jeta les yeux sur Joseph et lui dit: Couche avec moi.

8. Mais il refusa, et il dit à la femme de son maître: Voici, mon maître ne me demande compte d'aucune des choses qui sont dans sa maison, et m'a confié le soin de tout ce qui lui appartient.

9. Il n'y a rien qui ne soit en mon pouvoir dans cette maison, et mon maître ne s'est réservé que toi, parce que tu es sa femme: comment ferois-je un si grand mal et pécherois-je contre Dieu?

10. Et, bien qu'elle en parlât à Joseph tous les jours, cependant il ne voulut point

l'écouter, ni coucher auprès d'elle, ni être avec elle.

11. Mais un jour qu'il étoit venu dans l'intérieur de la maison, pour vaquer à ce qu'il avoit à faire, et qu'aucun des domestiques ne s'y trouvoit,

12. Elle le prit par sa robe et lui dit: Couche avec moi; mais il lui laissa sa robe entre les mains, et s'enfuit, et sortit de la maison.

13. Alors, voyant qu'il lui avoit laissé sa robe, et qu'il s'étoit enfui,

14. Elle appela les gens de la maison, et leur parla, en disant: Voyez, on nous a amené un Hébreu pour nous déshonorer; il est venu vers moi pour coucher avec moi; mais j'ai crié à haute voix.

15. Et aussitôt qu'il a entendu que j'élevois la voix et que je criois, il m'a laissé sa robe, et s'est enfui hors de la maison.

16. Elle garda donc la robe de Joseph, jusqu'à ce que son maître fût de retour chez lui.

17. Alors elle lui parla en ces termes: Le serviteur Hébreu, que tu nous as amené, est venu vers moi pour me déshonorer.

18. Mais comme j'ai élevé la voix et que j'ai crié, il m'a laissé sa robe et s'est enfui hors de la maison.

19. Aussitôt que le maître de Joseph eut entendu les paroles de sa femme, qui lui disoit: Ton serviteur m'a fait ce que je t'ai dit, il entra dans une grande colère.

20. Ainsi le maître de Joseph le fit saisir et mettre dans une étroite prison, dans le lieu où les prisonniers du Roi étoient renfermés. Il fut donc là en prison.

21. Mais l'Eternel fut avec Joseph, et déploya sa bonté envers lui, et lui fit trouver grâce auprès du gouverneur de la prison.

22. Ce gouverneur remit à Joseph le soin de tous les prisonniers, qui étoient dans la prison, en sorte qu'il ne s'y faisoit rien que par son ordre.

23. Le gouverneur de la prison ne prenoit aucune connoissance de ce qui étoit confié à Joseph, parce que l'Eternel étoit avec celui-ci, et que l'Eternel le faisoit réussir en tout ce qu'il entreprenoit.

CHAPITRE XL.

Songes de l'échanson et du panetier de Pharaon, expliqués par Joseph.

L arriva ensuite que l'échanson et le panetier du Roi d'Égypte offensèrent le Roi leur maître.

2. Pharaon irrité contre ces deux officiers, le grand échanson et le grand panetier,

3. Les fit enfermer dans la maison du capitaine des gardes, dans la prison où Joseph étoit détenu.

4. Le capitaine des gardes les mit entre les mains de Joseph, qui eut soin d'eux; et ils restèrent quelque temps en prison.

5. Dans la même nuit, ces deux officiers, l'échanson et le panetier du Roi d'Égypte, lesquels étoient détenus dans la prison, eurent l'un et l'autre un songe, qui annonçoit ce qui devoit leur arriver.

6. Joseph étant allé auprès d'eux le matin, remarqua qu'ils étoient fort tristes,

7. Et fit à ces officiers de Pharaon, qui étoient détenus avec lui dans la maison de son maître, cette question : Pourquoi avez vous aujourd'hui l'air si abattu ?

8. Ils lui répondirent : Nous avons eu des songes, et nous n'avons personne pour les expliquer. Et Joseph leur dit : L'explication des songes n'appartient-elle pas à Dieu ? Je vous prie, racontez-les moi.

9. Alors le grand échanson raconta à Joseph le songe qu'il avoit eu, et lui dit : Je songeais que je voyois devant moi un cep de vigne,

10. Et que ce cep avoit trois sarmens, d'où il sembloit qu'il sortoit des boutons, ensuite des fleurs, enfin des grappes de raisins mûrs.

11. Je tenois la coupe de Pharaon, je prenois les raisins, j'en exprimais le jus dans sa coupe, et je la lui présentais.

12. Et Joseph lui dit : Voici l'interprétation de ton songe : Les trois sarmens sont trois jours.

13. Dans trois jours Pharaon se souviendra de toi et te rétablira dans ta charge, et tu présenteras la coupe à Pharaon, comme tu le faisais précédemment, lorsque tu étois son échanson.

14. Mais souviens-toi de moi quand ce bonheur te sera arrivé; aie, je te prie, la

bonté de faire mention de moi à Pharaon, et fais-moi sortir de cette maison;

15. Car certainement j'ai été violemment enlevé du pays des Hébreux, et je n'ai rien fait ici qui dût me faire jeter dans cette fosse.

16. Alors le grand panetier, voyant que Joseph avoit interprété ce songe en bien, lui dit : J'ai aussi songé; il me sembloit qu'il y avoit trois corbeilles blanches sur ma tête;

17. Et dans la plus haute corbeille, il y avoit toutes sortes d'alimens préparés par les boulangers pour la table de Pharaon; mais les oiseaux les mangeoient dans la corbeille qui étoit sur ma tête.

18. Et Joseph répondit en ces termes : Voici l'interprétation de ce songe. Les trois corbeilles sont trois jours.

19. Dans trois jours, Pharaon se défera de toi, et te fera attacher à une potence, en sorte que les oiseaux se repaîtront de ta chair.

20. Et au troisième jour, qui étoit le jour de naissance de Pharaon, le Roi fit un festin à tous ses serviteurs, et, au milieu d'eux, il se souvint du grand échanson et du grand panetier.

21. Et il rétablit dans son office le grand échanson, en sorte qu'il présenta de nouveau la coupe à Pharaon.

22. Mais il fit pendre le grand panetier; ainsi se vérifia l'explication que Joseph leur avoit donnée.

23. Cependant le grand échanson ne se souvint point de Joseph, mais il l'oublia.

CHAPITRE XLI.

Songes de Pharaon; élévation de Joseph.

MAIS au bout de deux ans entiers, Pharaon eut un songe; il lui sembla qu'il étoit au bord du fleuve.

2. Et voici, sept jeunes vaches, belles et fort grasses, en sortoient, et païssoient dans des prairies.

3. Et voici, sept autres jeunes vaches, laides et maigres, sortoient hors du fleuve après les autres, et se tenoient auprès des autres jeunes vaches sur le bord du fleuve.

4. Les jeunes vaches laides et maigres, dévorèrent les sept jeunes vaches belles et grasses. Alors Pharaon s'éveilla.

5. Puis s'étant rendormi, il eut un autre

songe. Il lui sembla que sept épis, bien nourris et beaux, sortoient d'une même tige.

6. Ensuite il lui sembla que sept autres épis, minces, et flétris par le vent d'Orient, paroissent après ceux-là.

7. Et les épis minces englutirent les sept épis bien nourris et pleins de grains. Alors Pharaon s'éveilla; tel fut le songe.

8. Et sur le matin, ayant l'esprit frappé, il envoya appeler tous les magiciens et tous les sages d'Égypte, et leur raconta ses songes; mais personne ne put les lui expliquer.

9. Alors le grand échanson dit à Pharaon: Je me souviens aujourd'hui de mes fautes.

10. Lorsque Pharaon, irrité contre ses serviteurs, nous fit mettre, le grand panetier et moi, en prison, dans la maison du capitaine des gardes,

11. Alors dans la même nuit, nous eûmes lui et moi un songe, qui annonçoit ce qui devoit arriver à l'un et à l'autre.

12. Or là se trouvoit avec nous un jeune Hébreu, serviteur du capitaine des gardes; nous lui racontâmes nos songes, et il nous expliqua les songes que nous avions eus l'un et l'autre.

13. Ce qu'il nous avoit annoncé a eu lieu; car le Roi m'a rétabli dans mon emploi, et il a fait pendre le grand panetier.

14. Alors Pharaon envoya appeler Joseph; on le fit sortir en hâte de la prison, on le rasa, et on lui fit changer de vêtements; ensuite il vint vers Pharaon.

15. Et Pharaon dit à Joseph: J'ai eu un songe, et personne ne peut l'expliquer; or j'ai appris que tu sais très-bien interpréter les songes.

16. Joseph répondit à Pharaon: Ce ne sera pas moi, mais Dieu qui donnera une réponse favorable à Pharaon.

17. Pharaon dit donc à Joseph: Je songeois que j'étois sur le bord du fleuve;

18. Et voici, sept jeunes vaches, fort grasses et fort belles, sortoient du fleuve et païssoient dans les prairies.

19. Et après elles, sortoient sept autres jeunes vaches, chétives, si laides et si maigres, que je n'en ai jamais vu de semblables en laideur dans tout le pays d'Égypte.

20. Mais les jeunes vaches maigres et laides, dévorèrent les sept premières jeunes vaches grasses,

21. Qui entrèrent dans leur ventre, sans qu'il parût qu'elles y fussent entrées; car les vaches maigres étoient aussi laides qu'auparavant: alors je me réveillai.

22. Je vis ensuite en songe, sept épis sortant d'une même tige; ils étoient pleins de grains et beaux.

23. Puis, voici sept épis petits, minces et flétris par le vent d'Orient, parurent après ceux-là.

24. Mais les épis minces englutirent les sept beaux épis. J'ai raconté ces songes aux magiciens; mais aucun ne me les a expliqués.

25. Alors Joseph répondit à Pharaon: Ce qu'a songé Pharaon n'est qu'une même chose: Dieu a déclaré à Pharaon ce qu'il est sur le point de faire.

26. Les sept belles jeunes vaches sont sept ans; et les sept beaux épis sont aussi sept ans: c'est un même songe.

27. Et les sept jeunes vaches maigres et laides qui sortoient après celles-là, sont sept ans; et les sept épis vides et flétris par le vent d'Orient, seront sept ans de famine.

28. Comme je l'ai dit à Pharaon, c'est Dieu qui veut l'instruire de ce qu'il est sur le point de faire.

29. Voici, pendant les sept années qui vont suivre, il y aura une grande abondance dans tout le pays d'Égypte.

30. Et ces années-là seront suivies de sept ans de famine. Alors on oubliera toute l'abondance précédente, dans le pays d'Égypte, et la famine désolera le pays.

31. Et on ne s'apercevra plus dans le pays de la première abondance, à cause de la famine qui suivra; car elle sera très-grande.

32. Et si le songe de Pharaon a été réitéré, c'est que la chose est arrêtée dans le conseil de Dieu, et que Dieu l'accomplira bientôt.

33. Or maintenant, que Pharaon choisisse un homme intelligent et sage, et qu'il l'établisse sur le pays d'Égypte.

34. Que Pharaon fasse encore ceci: qu'il établisse des commissaires sur le pays, et qu'il prenne la cinquième partie des fruits de la terre du pays d'Égypte, durant les sept années d'abondance.

35. Qu'on amasse tout le produit de ces bonnes années qui vont venir; que le blé qu'on amassera demeure sous la puissance

de Pharaon , et soit gardé en provision dans les villes.

36. Cette provision sera en dépôt pour l'usage du pays durant les sept années de famine, qui auront lieu dans le pays d'Egypte, afin que le pays ne soit pas désolé par la famine.

37. Ce conseil plut à Pharaon , et à tous ses serviteurs.

38. Et Pharaon dit à ses serviteurs : Pourrions-nous trouver un homme semblable à celui-ci , sur qui repose l'Esprit de Dieu ?

39. Et Pharaon dit à Joseph : Puisque Dieu t'a fait connoître toutes ces choses , il n'y a personne qui soit aussi intelligent ni aussi sage que toi.

40. Tu auras autorité sur ma maison , et tout mon peuple obéira à tes ordres ; je ne serai au - dessus de toi que par la dignité royale.

41. Pharaon dit encore à Joseph : Voici , je t'ai établi sur tout le pays d'Egypte.

42. Alors Pharaon ayant ôté l'anneau de son doigt , le mit à celui de Joseph ; il le fit revêtir d'une robe de fin lin , et lui mit au cou un collier d'or.

43. Il le fit monter sur le char qui étoit le second après le sien ; et on cria devant lui : Qu'on fléchisse le genou ! Il l'établit ainsi sur tout le pays d'Egypte.

44. Et Pharaon dit à Joseph : Je suis Pharaon ; mais sans ton ordre nul ne remuera la main ni le pied dans tout le pays d'Egypte.

45. Et Pharaon donna à Joseph le nom de Tsaphenath-Pahanéah , et il lui fit épouser Asenath , fille de Potiphérah , gouverneur d'On. Puis Joseph alla parcourir le pays d'Egypte.

46. Quand Joseph parut devant Pharaon , Roi d'Egypte , il étoit âgé de trente ans. Ayant donc pris congé de Pharaon , il alla parcourir tout le pays d'Egypte.

47. Durant les sept années de fertilité , la terre rapporta très-abondamment.

48. Et Joseph amassa tous les grains que produisit le pays d'Egypte pendant ces sept années là , plaçant ce produit dans les villes , et mettant en provision , dans chaque ville , le produit de son territoire.

49. Joseph amassa donc du blé en aussi grande quantité que le sable de la mer , au

point qu'on renonça à le mesurer , tant la quantité en étoit grande.

50. Avant la première année de la famine , il naquit à Joseph deux fils , qu'Asenath , fille de Potiphérah gouverneur d'On , lui donna.

51. Joseph nomma l'aîné Manassé : car , dit-il , Dieu m'a fait oublier toutes mes peines et toute la maison de mon père.

52. Il nomma le second Ephraïm : car , dit-il , Dieu m'a donné une famille dans le pays où j'avois été affligé.

53. Les sept années d'abondance , qu'il y avoit eu dans le pays d'Egypte , ayant fini ,

54. Les sept années de famine qu'avoit annoncées Joseph , commencèrent. Or pendant que la famine régnoit dans tous les autres pays , il y avoit du pain dans tout le pays d'Egypte.

55. Mais ensuite la famine se fit sentir dans tout le pays d'Egypte ; le peuple demanda à grands cris du pain à Pharaon. Et Pharaon répondit à tous les Egyptiens : Adressez-vous à Joseph et faites ce qu'il vous dira.

56. Tout le pays souffrant donc de la famine , Joseph ouvrit tous les greniers qu'il avoit établis en Egypte , et vendit du blé aux Egyptiens. Cependant la famine augmentoit dans le pays d'Egypte.

57. On venoit même de tous les pays voisins en Egypte , auprès de Joseph , pour acheter du blé ; car partout la famine étoit fort grande.

CHAPITRE XLII.

Premier voyage des fils de Jacob en Egypte.

JACOB ayant appris qu'il y avoit du blé à vendre en Egypte , dit à ses fils : Pourquoi vous regardez-vous les uns les autres ?

2. Il leur dit encore : Voici , je sais qu'il y a du blé à vendre en Egypte : descendez-y , pour en acheter , afin que nous vivions et que nous ne mourions point.

3. Dix des frères de Joseph descendirent donc pour acheter du blé en Egypte.

4. Mais Jacob n'envoya point avec eux Benjamin , frère de Joseph ; car il craignoit qu'il ne lui arrivât quelque accident fâcheux.

5. Ainsi , comme la famine régnoit dans le pays de Canaan , les fils d'Israël allèrent avec d'autres personnes acheter du blé.

6. Or Joseph commandoit dans le pays , et c'étoit lui qui faisoit vendre le blé à tous les habitans du pays. Les frères de Joseph arrivèrent donc et se prosternèrent devant lui, la face en terre.

7. Aussitôt que Joseph eut aperçu ses frères , il les reconnut ; mais feignant de ne point les connoître, il leur parla avec sévérité, et leur dit: D'où venez-vous? Ils répondirent: Du pays de Canaan, pour acheter des vivres.

8. Joseph reconnut donc ses frères; mais eux ne le reconnurent point.

9. Alors Joseph se souvint des songes qu'il avoit eus à leur sujet, et leur dit: Vous êtes des espions; vous êtes venus pour examiner les endroits foibles du pays.

10. Ils lui répondirent: Non, Monseigneur; mais tes serviteurs sont venus pour acheter des vivres.

11. Nous sommes tous enfans du même père, nous sommes gens de bien; tes serviteurs ne sont point des espions.

12. Mais il leur dit: Cela n'est pas; vous êtes venus pour examiner les endroits foibles du pays.

13. Ils répondirent. Tes serviteurs étoient douze frères, enfans du même père, qui est au pays de Canaan; le plus jeune est encore aujourd'hui avec notre père, et l'autre n'est plus.

14. Joseph leur dit: C'est bien là ce que je vous disois: Vous êtes des espions.

15. Voici l'épreuve à laquelle vous serez mis; aussi vrai que Pharaon vit, vous ne partirez pas, que votre jeune frère ne soit venu.

16. Envoyez l'un de vous chercher votre frère; vous, pendant ce temps-là, vous demeurerez prisonniers; j'éprouverai par ce moyen, si vous avez dit la vérité: autrement, aussi vrai que Pharaon vit, vous serez reconnus pour être des espions.

17. Il les fit donc mettre tous en prison pour trois jours.

18. Le troisième jour, Joseph leur dit: Faites ce que je vais vous dire et vous vivrez; je crains Dieu:

19. Si vous êtes gens de bien, que l'un de vous, qui vous dites frères, demeure en prison; quant à vous, partez et emmenez du blé, pour garantir de la famine vos familles.

20. Amenez-moi, votre jeune frère; vos paroles seront ainsi reconnues pour véritables; et vous ne mourrez point. C'est à quoi ils se déterminèrent.

21. Ils se disoient alors l'un à l'autre: Certainement nous avons été bien coupables à l'égard de notre frère; car nous avons vu l'angoisse de son ame, quand il nous supplioit d'avoir pitié de lui et nous ne l'avons point écouté; c'est pour cela que nous nous trouvons dans cette détresse.

22. Et Ruben ajoutoit: Ne vous disois-je pas alors: Gardez-vous de commettre un crime contre cet enfant? Mais vous ne m'écoutez point; c'est pourquoi, voici, son sang vous est redemandé.

23. Or ils ne savoient pas que Joseph les entendoit, parce qu'il s'étoit servi avec eux d'un interprète.

24. Alors Joseph les quitta pour pleurer; puis étant revenu auprès d'eux, il leur parla de nouveau; après quoi il fit prendre Siméon l'un d'eux, et le fit lier en leur présence.

25. Ensuite Joseph commanda qu'on remplit de blé leurs sacs, qu'on remît leur argent dans le sac de chacun d'eux, et qu'on leur donnât des vivres pour la route. Ce qui fut exécuté.

26. Ayant donc chargé le blé sur leurs ânes, ils partirent.

27. Or l'un d'eux ayant ouvert son sac, pour donner à manger à son âne dans l'hôtellerie, vit son argent, qui étoit à l'entrée du sac,

28. Et dit à ses frères: Mon argent m'a été rendu; le voici dans mon sac. Sur cela, hors d'eux-mêmes et saisis de frayeur, ils se dirent l'un à l'autre: Que signifie ce que Dieu vient de faire à notre égard?

29. De retour dans le pays de Canaan auprès de Jacob leur père, ils lui racontèrent tout ce qui leur étoit arrivé, et lui dirent:

30. L'homme qui commande dans le pays nous a parlé fort rudement, et nous a pris pour des espions.

31. Nous lui avons répondu: Nous sommes des gens de bien, et non des espions.

32. Nous étions douze frères, enfans d'un même père; l'un n'est plus, et le plus jeune est aujourd'hui avec notre père au pays de Canaan.

33. Là dessus, ce même homme qui com-

mande dans le pays nous a dit : Voici comment je saurai si vous êtes gens de bien : Laissez-moi l'un de vos frères, prenez *du blé*, pour garantir de la faim vos familles, puis partez.

34. Et amenez-moi votre jeune frère. Alors je connoîtrai que vous n'êtes point des espions, mais des gens de bien; je vous rendrai votre frère, et vous pourrez acheter *librement* dans le pays.

35. Comme ils vidoient leurs sacs, voici, chacun d'eux *trouva* le paquet de son argent, dans son sac; et eux et leur père ayant vu ces paquets d'argent, ils eurent peur.

36. Alors Jacob leur père leur dit : Vous m'avez privé d'enfans; Joseph n'est plus, Siméon n'est *plus*, et vous voulez encore emmener Benjamin! Toutes ces choses m'accablent.

37. Et Ruben prenant la parole dit à son père : Fais mourir mes deux enfans si je ne te ramène *Benjamin*; confie-le moi, et je te le ramènerai.

38. *Jacob lui* répondit : Mon fils ne descendra point avec vous, car son frère est mort, et celui-ci est demeuré seul : si quelque accident fâcheux lui arrivoit dans le voyage que vous allez entreprendre, vous feriez descendre mes cheveux blancs avec douleur dans le sépulcre.

CHAPITRE XLIII.

Benjamin, arrivant en Egypte, est bien traité par son frère Joseph.

OR la famine continuoit d'affliger le pays. 2. Lors donc que le blé que *les enfans de Jacob* avoient amené d'Egypte, eut été consommé, leur père leur dit : Retournez, pour nous acheter un peu de vivres.

3. Juda lui répondit : Cet homme-là nous a dit formellement : Vous ne verrez point mon visage que votre frère ne *soit* avec vous.

4. Si *donc* tu envoies notre frère avec nous, nous descendrons *en Egypte* et nous t'achèterons des vivres.

5. Mais si tu ne l'envoies pas, nous n'y descendrons point; car cet homme-là nous a dit : Vous ne verrez point mon visage, que votre frère ne *soit* avec vous.

6. Et Israël dit : Pourquoi m'avez-vous

jeté dans ce cruel embarras en déclarant à cet homme que vous aviez encore un frère?

7. Et ils répondirent : Cet homme-là nous a interrogés avec un grand détail sur ce qui regarde nous et notre famille, et nous a dit : Votre père vit-il encore? Avez-vous un frère? Nous avons répondu à ces questions; pouvions-nous savoir qu'il diroit : Faites descendre votre frère?

8. Et Juda dit à Israël son père : Envoie le jeune homme avec moi, nous nous mettrons en chemin, nous vivrons et nous ne mourrons point, ni nous, ni toi, ni nos enfans.

9. J'en répons, redemande-le moi : si je ne te le ramène et si je ne te le rends, je consens que tu ne me pardonnes jamais.

10. Certes, si nous n'eussions pas tant différé, nous serions déjà de retour une seconde fois.

11. Alors Israël leur père leur dit : S'il en est ainsi, voici ce que vous devez faire : Prenez dans vos sacs et portez *avec vous* des productions les plus précieuses du pays, du baume, du miel, des aromates, de la myrrhe, des dattes et des amandes, pour faire un présent à cet homme.

12. Prenez de nouveau de l'argent, et reportez celui qui a été replacé à l'entrée de vos sacs : peut-être cela s'est *fait par* erreur.

13. Prenez votre frère, et mettez-vous en chemin pour retourner auprès de cet homme.

14. Que le Dieu tout-puissant, vous fasse trouver grâce devant cet homme-là, ensuite qu'il vous rende votre autre frère et Benjamin! Et s'il faut que je sois privé *de mes enfans*, que j'en sois privé!

15. Alors ils préparèrent le présent, puis ayant pris de nouveau de l'argent, et Benjamin *avec eux*, ils se mirent en chemin, ils descendirent en Egypte, et se présentèrent devant Joseph.

16. Alors Joseph voyant Benjamin avec eux, dit à son maître d'hôtel : Conduis ces hommes dans la maison; et prépare des viandes pour un festin; car ils mangeront à midi avec moi.

17. Le maître d'hôtel fit ce que Joseph lui avoit ordonné, et conduisit ces hommes dans la maison de Joseph.

18. Et ces hommes-là voyant qu'on les conduisoit dans la maison de Joseph furent effrayés

effrayés, et dirent : On nous amène ici à cause de l'argent qui fut remis dans nos sacs, lors de *notre premier voyage* ; on veut se jeter sur nous, nous maltraiter, nous prendre pour esclaves, et saisir nos ânes.

19. C'est pourquoi, à l'entrée de la maison, ils s'approchèrent du maître d'hôtel de Joseph, et lui dirent :

20. Hélas, Monseigneur ! nous sommes descendus une précédente fois pour acheter des vivres.

21. Et lorsque nous fûmes arrivés à l'hôtellerie, et que nous eûmes ouvert nos sacs, voici, l'argent de chacun *de nous étoit* à l'entrée de son sac, notre même argent, selon son poids ; et nous l'avons rapporté.

22. Nous avons aussi apporté d'autre argent, pour acheter des vivres ; *mais* nous ne savons qui a pu remettre notre argent dans nos sacs.

23. Et il dit : Tout va bien pour vous, ne craignez point ; votre Dieu et le Dieu de votre père vous a donné un trésor dans vos sacs ; votre argent n'avoit bien été remis. Ensuite il leur amena Siméon.

24. Le maître d'hôtel les fit entrer dans la maison de Joseph, il leur donna de l'eau, et ils lavèrent leurs pieds ; il donna aussi à manger à leurs ânes ;

25. Et ils préparèrent leur présent, en attendant que Joseph revint sur le midi ; car ils avoient appris qu'ils mangeroient là.

26. Quand Joseph fut revenu chez lui, ils lui offrirent le présent qu'ils avoient apporté dans sa maison, et ils se prosternèrent devant lui jusqu'en terre.

27. Et il s'enquit d'eux comment ils se portoient, et il leur dit : Votre père, ce bon vieillard dont vous m'avez parlé, se porte-t-il bien ? vit-il encore ?

28. Et ils répondirent : Ton serviteur notre père se porte bien, il vit encore ; et se baissant profondément, ils se prosternèrent.

29. Et élevant les yeux, il vit Benjamin son frère, fils de sa mère, et dit : Est-ce là votre jeune frère, dont vous m'avez parlé ? Et il dit : Mon fils, Dieu te fasse miséricorde !

30. Et Joseph se retira incontinent ; car ses entrailles étoient émues à la vue de son frère, et il cherchoit *un lieu* pour pleurer, et entrant dans son cabinet il pleura.

31. Et s'étant lavé le visage, il sortit *de son cabinet*, et se faisant violence, il dit : Servez à manger.

32. On servit Joseph à part, ses frères à part, et les Egyptiens qui mangeoient avec lui *aussi* à part, parce que les Egyptiens ne pouvoient manger avec les Hébreux ; car c'est pour les Egyptiens une abomination.

33. Ils s'assirent donc en sa présence, l'aîné selon son droit d'aînesse, et le plus jeune selon son âge. Ils se regardoient les uns les autres avec étonnement.

34. Et il leur envoya des mets de sa table ; mais la portion de Benjamin étoit cinq fois plus grosse que celle de tous les autres : ils burent donc, et firent bonne chère avec lui.

CHAPITRE XLIV.

Joseph veut retenir Benjamin. Juda offre de demeurer esclave à la place de son frère.

PUIS Joseph donna cet ordre à son maître d'hôtel : Mets dans les sacs de ces hommes autant de blé qu'ils en pourront contenir, et place l'argent de chacun d'eux à l'entrée de son sac.

2. Mets aussi ma coupe, la coupe d'argent, à l'entrée du sac du plus jeune, avec l'argent de son blé. Et le maître d'hôtel fit ce que Joseph lui avoit dit.

3. Le matin, dès qu'il fut jour, on renvoya ces hommes avec leurs ânes.

4. Lorsqu'ils furent sortis de la ville, avant qu'ils fussent beaucoup éloignés, Joseph dit à son maître d'hôtel : Va, poursuis ces hommes, et quand tu les auras atteints, dis-leur : Pourquoi avez-vous rendu le mal pour le bien ?

5. *La coupe que vous avez enlevée*, n'est-elle pas la coupe dans laquelle mon Seigneur boit, et dont il se sert pour deviner ? Vous avez fait là une très-méchante action.

6. *Le maître d'hôtel* les ayant atteints, leur parla comme Joseph l'avoit ordonné.

7. Ils lui répondirent : Pourquoi mon Seigneur parle-t-il ainsi ? A Dieu ne plaise que tes serviteurs aient commis une telle action !

8. Voici, nous t'avons rapporté, du pays de Canaan, l'argent que nous avons trouvé à l'entrée de nos sacs, et comment aurions-

nous dérobé de l'argent ou de l'or dans la maison de ton maître ?

9. Que celui de tes serviteurs, dans le sac duquel on trouvera *la coupe*, meure ; et nous serons aussi esclaves de mon Seigneur.

10. Et il leur dit : Maintenant , qu'il soit fait selon vos paroles ; celui dans le sac duquel on trouvera *la coupe*, sera mon esclave , et vous *serez traités* comme innocens.

11. Et incontinent chacun mit à terre son sac et l'ouvrit.

12. Le maître d'hôtel les visita , en commençant par le *sac* de l'aîné , et finissant par *celui* du plus jeune. Et la *coupe* se trouva dans le sac de Benjamin.

13. Alors ils déchirèrent leurs vêtements ; chacun rechargea son âne , et ils retournèrent à la ville.

14. Juda , avec ses frères , se rendit dans la maison de Joseph , qui y étoit encore ; et ils se prosternèrent devant lui.

15. Joseph leur dit : Quelle action avez-vous faite ? Ne deviez-vous pas savoir qu'un homme tel que moi devine infailliblement ?

16. Et Juda lui dit : Que dirons-nous à mon Seigneur ? comment parlerons-nous ? comment nous justifierons-nous ? Dieu veut punir l'iniquité de tes serviteurs. Voici , nous sommes tous les esclaves de mon Seigneur , tant nous que celui entre les mains duquel on a trouvé la coupe.

17. Mais Joseph dit : Dieu me garde d'agir ainsi ! Celui entre les mains duquel on a trouvé la coupe sera mon esclave ; quant à vous , remontez en paix auprès de votre père.

18. Alors Juda s'approchant de Joseph , lui dit : Ah ! mon Seigneur , qu'il soit permis à ton serviteur d'adresser encore la parole à mon Seigneur ; que ta colère ne s'enflamme point contre ton serviteur ; car tu es comme Pharaon.

19. Mon Seigneur demanda à ses serviteurs : Avez-vous votre père , ou quelqu'*autre* frère ?

20. Alors nous répondîmes à mon Seigneur : Nous avons *notre* père *qui est* âgé ; il a un fils fort jeune , qui lui est né dans *sa* vieillesse , *et* dont le frère , né de la même mère , est mort ; celui-là est resté seul , et son père l'aime tendrement.

21. Là-dessus tu dis à tes serviteurs : Faites-le descendre vers moi , je serai bien aise de le voir.

22. Et nous dûmes à mon Seigneur : Cet enfant ne pourroit laisser son père ; car s'il le laisse , son père mourra.

23. Alors tu dis à tes serviteurs : Si votre jeune frère ne descend avec vous , vous ne verrez plus mon visage.

24. Lors donc que nous fûmes de retour vers ton serviteur mon père , nous lui rapportâmes les paroles de mon Seigneur.

25. Ensuite , notre père nous dit : Retournez nous acheter un peu de blé.

26. Nous lui dûmes : Nous ne pouvons descendre *en Egypte* ; si notre jeune frère vient avec nous , nous *y* descendrons ; car nous ne pouvons pas nous présenter devant cet homme , à moins que notre jeune frère ne soit avec nous.

27. Et ton serviteur mon père nous répondit : Vous savez que ma femme *Rachel* m'a donné deux fils :

28. L'un a disparu , et je me suis dit : Sûrement il aura été dévoré ; je ne l'ai point revu jusqu'à présent.

29. Si vous m'ôtez encore celui-ci , et que quelque accident fâcheux lui arrive , vous ferez descendre mes cheveux blancs avec douleur dans le sépulcre.

30. Si donc , *ajouta* Juda , je retourne auprès de ton serviteur mon père , et que l'enfant dont la vie est liée étroitement avec la sienne , ne soit point avec nous ,

31. Aussi-tôt que *mon* père aura vu que l'enfant n'est point *avec* nous , il mourra. Ainsi tes serviteurs feront descendre avec douleur les cheveux blancs de ton serviteur notre père dans le sépulcre.

32. De plus , ton serviteur a répondu *de* l'enfant *en l'emmenant* d'auprès de mon père , et il a dit : Si je ne te le ramène , je consens que tu ne me pardonnes jamais.

33. Ainsi je te prie , que ton serviteur devienne l'esclave de mon Seigneur , au lieu de l'enfant , et que l'enfant retourne avec ses frères.

34. Car comment retournerai-je vers mon père , si l'enfant n'est avec moi ? Ah ! que je ne voie point l'affliction de mon père !

CHAPITRE XLV.

Joseph se fait reconnoître à ses frères. Jacob se prépare à aller en Égypte.

ALORS Joseph ne pouvant plus se retenir devant tous ceux qui étoient présens , commanda qu'on fit sortir tout le monde , et personne ne se trouva avec lui , quand il se fit connoître à ses frères.

2. Et en pleurant , il éleva la voix , en sorte que les Egyptiens l'entendirent , et la maison de Pharaon l'entendit aussi.

3. Et Joseph dit à ses frères : *Je suis Joseph ; mon père vit-il encore ? Mais ses frères ne pouvoient lui répondre , tant ils étoient troublés de sa présence.*

4. Joseph dit encore à ses frères : *Je vous prie , approchez-vous de moi . Et ils s'approchèrent ; alors il ajouta : Je suis Joseph votre frère , que vous avez vendu pour être mené en Égypte .*

5. Et maintenant , ne vous affligez point et ne vous reprochez point de m'avoir vendu pour être conduit ici , puisque Dieu m'a envoyé devant vous pour la conservation de votre vie .

6. Car voici , il y a déjà deux ans que la famine est dans ce pays , et il y en aura encore cinq , pendant lesquels on ne pourra ni labourer ni moissonner .

7. Mais Dieu m'a envoyé devant vous , pour vous faire subsister sur la terre , et vous conserver la vie , en vous accordant une grande délivrance .

8. Ainsi , ce n'est pas vous qui m'avez envoyé ici ; mais c'est Dieu . C'est lui qui m'a élevé au rang de père de Pharaon , de seigneur de toute sa maison , et de gouverneur de tout le pays d'Égypte .

9. Hâtez-vous d'aller vers mon père , et dites-lui : Ainsi a dit ton fils Joseph : Dieu m'a établi Seigneur sur toute l'Égypte ; viens auprès de moi sans différer .

10. Tu habiteras dans la terre de Goscen , tu seras près de moi , toi , tes enfans , les enfans de tes enfans , tes troupeaux , tes bœufs , et tout ce qui est à toi .

11. Et comme il doit y avoir encore cinq années de famine , je t'entretiendrai là , de peur que la disette ne te fasse périr , toi , ta famille et tout ce qui t'appartient .

12. Et voici , vous voyez de vos yeux , et Benjamin mon frère voit aussi de ses yeux , que c'est moi qui vous parle de ma propre bouche .

13. Rapportez donc à mon père quelle est ma gloire en Égypte , et tout ce que vous avez vu ; et hâtez-vous de faire venir ici mon père .

14. Alors il se jeta au cou de Benjamin son frère et pleura . Benjamin pleura aussi sur son cou .

15. Et il baisa tous ses frères et pleura en les embrassant ; après quoi ses frères s'entretinrent avec lui .

16. Aussitôt le bruit se répandit dans la maison de Pharaon , que les frères de Joseph étoient venus ; ce qui plut fort à Pharaon et à ses serviteurs .

17. Alors Pharaon dit à Joseph : Donne à tes frères cet ordre : Chargez vos ânes , partez , allez au pays de Canaan ,

18. Et prenez avec vous votre père et vos familles , et revenez vers moi , et je vous donnerai de bonnes terres dans le pays d'Égypte ; et vous jouirez des meilleures productions de ce pays .

19. Quant à toi , tu as tout pouvoir ; dis à tes frères : Prenez en Égypte des chariots pour vos petits enfans , et pour vos femmes , et amenez ici votre père .

20. Ne regrettez point ce que vous laisserez ; car ce qu'il y a de meilleur dans tout le pays d'Égypte sera à vous .

21. Et les enfans d'Israël firent ce qui leur avoit été dit , et Joseph leur donna des chariots , selon l'ordre qu'il avoit reçu de Pharaon ; il leur donna aussi des provisions pour le voyage .

22. De plus , il leur donna à tous des robes de rechange , et à Benjamin trois cents pièces d'argent et cinq robes de rechange .

23. Il envoya aussi à son père dix ânes chargés des meilleures choses qu'il y eût en Égypte , et dix ânesses qui portoient du blé , du pain , et des provisions pour son père pendant le voyage .

24. Il renvoya donc ses frères , qui partirent , et il leur dit : Ne vous querellez point en chemin .

25. Ils vinrent donc d'Égypte au pays de Canaan , auprès de Jacob leur père ,

26. Et ils lui dirent : Joseph vit encore ,

et même il commande sur tout le pays d'Égypte. Et il tomba *presque* en défaillance, quoiqu'il ne pût les croire.

27. Mais ils lui répétèrent tout ce que leur avoit dit Joseph. Et il vit les chariots que Joseph avoit envoyés pour son voyage. Et Jacob leur père revint à lui-même.

28. Alors Israël dit: C'est assez: Joseph mon fils vit encore. J'irai, et je le verrai avant que je meure.

CHAPITRE XLVI.

Apparition de Dieu à Jacob. Jacob se rend en Égypte.

ISRAËL partit donc, avec tout ce qui lui appartenoit, et vint à Béer-scébah, et offrit des sacrifices au Dieu de son père Isaac.

2. Et Dieu lui parla en vision pendant la nuit, et lui dit: Jacob, Jacob! Et Israël répondit: Me voici!

3. Dieu lui dit: Je suis le Dieu Fort, le Dieu de ton père: ne crains point d'aller en Égypte; car là je ferai sortir de toi une grande nation.

4. J'irai avec toi en Égypte, et je t'en ferai aussi infailliblement revenir; et Joseph te fermera les yeux.

5. Ainsi Jacob partit de Béer-scébah. Les enfans d'Israël mirent Jacob leur père, leurs petits enfans et leurs femmes, sur les chariots que Pharaon avoit envoyés pour les transporter.

6. Ils emmenèrent aussi leur bétail et tout ce qu'ils avoient acquis au pays de Canaan, et allèrent en Égypte, *savoir*, Jacob et toute sa famille avec lui.

7. Il emmena donc en Égypte ses fils et les fils de ses fils, ses filles et les filles de ses fils et toute sa famille.

8. Or ce sont ici les noms des enfans d'Israël qui se rendirent en Égypte; *cette famille étoit composée* de Jacob et de ses enfans. Le premier-né de Jacob étoit Ruben.

9. Les enfans de Ruben étoient Hénoc, Pallu, Hetsron et Carmi.

10. Les enfans de Siméon étoient Jémuél, Jamin, Ohad, Jakin, Tsohar et Saül fils d'une Cananéenne.

11. Les enfans de Lévi étoient Guersçon, Kehath et Merari.

12. Les enfans de Juda étoient Her, Onan,

Scéla, Pharez et Zara. Mais Her et Onan étoient morts dans le pays de Canaan. Les enfans de Pharez étoient Hetsron et Hamul.

13. Les enfans d'Issacar étoient Tolah, Puva, Job et Simrom.

14. Les enfans de Zabulon étoient Séred, Elon et Jableel.

15. Ce sont là les enfans de Léa, qu'elle avoit enfantés à Jacob en Paddan-Aram, avec Dina sa fille; ils étoient en tout, fils et filles, au nombre de trente-trois personnes.

16. Les enfans de Gad étoient Tsiphjon, Haggi, Sçuni, Etsbon, Héri, Arodi et Aréli.

17. Les enfans d'Ascer étoient Jimna, Jisçua, Jisçui, Beriha et Sérab leur sœur. Les fils de Beriha, Héber et Malkiel.

18. Ce sont là les enfans que Jacob eut de Zilpa, que Laban avoit donnée *pour servante* à Léa sa fille; *savoir*, seize personnes.

19. Les fils de Rachel, femme de Jacob, étoient Joseph et Benjamin.

20. Joseph avoit eu des fils au pays d'Égypte, *savoir*, Manassé et Ephraïm, qu'Ase-nath fille de Potiphérah, gouverneur d'On, lui avoit donnés.

21. Les enfans de Benjamin étoient Bélah, Beker, Asçbel, Guéra, Nahaman, Ehi, Ros, Muppm, Huppm et Ard.

22. Ce sont là les enfans que Jacob eut de Rachel: en tout, quatorze personnes.

23. Dan eut pour fils Huscim.

24. Les enfans de Nephthali étoient Jatséel, Guni, Jetser et Scillem.

25. Ce sont là les enfans que Jacob eut de Bilha, que Laban avoit donnée *pour servante* à Rachel sa fille; en tout, sept personnes.

26. Toutes les personnes qui vinrent en Égypte, qui appartenoient à Jacob et qui étoient nées de lui, sans compter les femmes de ses fils, étoient au nombre de soixante-six.

27. Joseph avoit eu deux fils en Égypte. Toutes les personnes de la maison de Jacob qui vinrent en Égypte, étoient au nombre de soixante et dix.

28. Jacob envoya Juda devant lui vers Joseph, pour l'avertir de venir à sa rencontre dans la contrée de Goscen, où ils arrivèrent ensuite.

29. Et Joseph fit atteler son chariot, et alla au-devant d'Israël son père, dans le pays de Goscen. Dès qu'il le vit, il se jeta à son cou et pleura long-temps le tenant embrassé.

30. Et Israël dit à Joseph : Que je meure à présent , puisque j'ai vu ton visage et que tu vis encore !

31. Puis Joseph dit à ses frères et à la famille de son père : Je remonterai , je ferai savoir à Pharaon *vo*tre arrivée : je lui dirai : Mes frères et la famille de mon père , qui étoient au pays de Canaan , sont venus vers moi ;

32. Et ces hommes sont bergers de brebis : ils se sont toujours occupés du soin des troupeaux ; et ils ont amené leurs brebis et leurs bœufs , et tout ce qui leur appartient.

33. Lorsque Pharaon vous fera appeler , et vous dira : Quelle est votre occupation ?

34. Vous répondrez : Tes serviteurs se sont toujours occupés du soin des troupeaux , dès leur jeunesse jusqu'à maintenant , ainsi que leurs pères ; vous lui direz cela afin que vous puissiez demeurer dans la terre de Goscen ; car les Egyptiens ont en abomination les bergers de brebis.

CHAPITRE XLVII.

Jacob et ses fils se présentent à Pharaon. Administration de Joseph. Promesse qu'il fait à Jacob.

JOSEPH s'étant donc rendu auprès de Pharaon , lui dit : Mon père et mes frères sont arrivés du pays de Canaan , avec leurs brebis , leurs bœufs , et tout ce qui leur appartient ; et voici , ils sont dans la contrée de Goscen.

2. Il avoit pris avec lui cinq de ses frères , qu'il présenta à Pharaon.

3. Pharaon leur dit : Quelle est votre occupation ? Ils lui répondirent : Tes serviteurs sont bergers de brebis , comme l'ont été leurs pères.

4. Ils dirent encore à Pharaon : Tes serviteurs se sont rendus dans ce pays , parce qu'il n'y a plus d'herbe pour leurs troupeaux en Canaan , et que la famine y est très-grande. Permets donc à tes serviteurs de demeurer dans la contrée de Goscen.

5. Alors Pharaon dit à Joseph : Ton père et tes frères sont venus vers toi.

6. Le pays d'Egypte est à ta disposition ; fais habiter ton père et tes frères dans une contrée fertile ; qu'ils demeurent dans le pays de Goscen. Et si tu trouves parmi eux des

hommes intelligens , tu leur confieras l'inspection de mes troupeaux.

7. Ensuite Joseph fit venir Jacob son père et le présenta à Pharaon. Et Jacob bénit Pharaon.

8. Alors Pharaon dit à Jacob : Quel âge as-tu ?

9. Jacob répondit à Pharaon : Les années de mon pèlerinage ont été cent trente ans ; les jours des années de ma vie ont été courts et mauvais , et n'ont point égalé les jours des années de la vie de mes pères , pendant leurs pèlerinages.

10. Jacob ayant de nouveau béni Pharaon , sortit d'auprès de lui.

11. Joseph assigna donc une demeure à son père et à ses frères , et les mit en possession d'une contrée fertile de l'Egypte , dans le territoire de Rahmessès , comme Pharaon l'avoit ordonné.

12. Joseph pourvut aussi à l'entretien de son père , de ses frères , et de toute la maison de son père , selon les besoins de chaque famille.

13. Or il n'y avoit point de pain dans tout le pays , car la famine étoit très-grande. L'Egypte et la terre de Canaan étoient dans la détresse , à cause de la famine.

14. Joseph amassa tout l'argent qu'il avoit retiré des habitans de l'Egypte et de la terre de Canaan , en retour du blé qu'ils avoient acheté : et il mit cet argent dans le trésor de Pharaon.

15. Puis l'argent manqua en Egypte et dans le pays de Canaan. Et tous les Egyptiens vinrent à Joseph , et lui dirent : Donnons du pain , car pourquoi mourrions-nous devant tes yeux , parce qu'il n'y a plus d'argent ?

16. Joseph leur répondit : Puisque vous n'avez plus d'argent , donnez-moi votre bétail , et je vous donnerai du blé en échange.

17. Ils amenèrent donc leur bétail à Joseph , qui leur donna du pain pour le prix de leurs chevaux , de leurs troupeaux de brebis , de leurs troupeaux de bœufs , et de leurs ânes. Ainsi il leur fournit cette année-là du blé en échange de tous leurs troupeaux.

18. Cette année étant écoulée , ils revinrent auprès de lui l'année suivante et lui dirent : Nous ne cacherons point à mon Seigneur , que *notre* argent étant épuisé et no-

tre bétail étant *devenu* la propriété de mon Seigneur, il ne *nous* reste rien à lui offrir, que nos corps et nos terres.

19. Pourquoi mourrions-nous à tes yeux? et pourquoi notre terre resteroit-elle inculte? Donne-nous du pain en échange de nos personnes et de nos terres, et nous appartenons à Pharaon, nous et nos terres; donne-nous aussi de quoi semer, afin que nous vivions et ne mourrions point, et que le pays ne soit pas réduit en désert.

20. Ainsi Joseph acquit à Pharaon toutes les terres d'Égypte; car les Égyptiens vendirent chacun son champ, à cause de la famine qui les pressoit; de cette manière le pays devint la propriété de Pharaon.

21. Joseph assigna aussi au peuple des villes pour demeures, depuis une extrémité de l'Égypte jusqu'à l'autre.

22. Il n'y eut que les terres des Prêtres que *Joseph* n'acquit point; car Pharaon avoit fait une ordonnance au sujet des Prêtres, et ils vivoient de la portion que Pharaon leur avoit assignée. C'est pourquoi ils ne vendirent pas leurs terres.

23. Puis Joseph dit au peuple: Voici, je vous ai acquis aujourd'hui à Pharaon, vous et vos terres; tenez donc du blé etensemencez vos champs.

24. Et au temps de la récolte, vous en donnerez la cinquième partie à Pharaon; les quatre autres seront à vous, pour ensemencer vos champs, et pour vous nourrir vous, vos familles et vos enfans.

25. Il lui répondirent: Tu nous as sauvé la vie; que nous trouvions grâce auprès de toi, mon Seigneur! nous sommes les serviteurs de Pharaon.

26. Ainsi Joseph établit un ordre qui subsiste *encore aujourd'hui*, à l'égard des terres d'Égypte; la cinquième partie de leur produit appartient à Pharaon: les terres seules des Prêtres ne sont point à lui.

27. Les Israélites habitèrent donc en Égypte, dans la contrée de Goscen; ils la possédèrent, s'y accrurent, et s'y multiplièrent beaucoup.

28. Jacob vécut en Égypte dix-sept ans. Et toute la durée de sa vie fut de cent quarante-sept ans.

29. Or Israël étant près de mourir, fit appeler son fils Joseph et lui dit: Je te prie, si

j'ai trouvé grâce auprès de toi, mets ta main sous ma cuisse, *promets-moi* de m'accorder une faveur, et sois fidèle à ta parole; je te prie, ne m'ensevelis point en Égypte.

30. Mais quand je me serai endormi avec mes pères, transporte-moi hors d'Égypte, et dépose-moi dans leur sépulcre: Joseph lui répondit: Je ferai ce que tu me demandes.

31. Jacob lui dit: Jure-le moi. Et il *le* lui jura. Puis Israël se prosterna sur le chevet de son lit.

CHAPITRE XLVIII.

Jacob bénit Ephraïm et Manassé.

A PRÈS cela on vint dire à Joseph: Ton père est malade. Il *alla* donc *auprès de lui*, avec ses deux fils, Manassé et Ephraïm.

2. On en avertit Jacob, et on lui dit: Voici, Joseph ton fils vient te voir. Alors Israël recueillant ses forces, s'assit sur son lit.

3. Puis Jacob dit à Joseph: Le Dieu Tout-Puissant m'a apparu à Luz, au pays de Canaan, et m'a béni,

4. Et il m'a dit: Voici, je te ferai croître et multiplier; je te rendrai père d'une multitude de nations, et je donnerai ce pays à ta postérité après toi, pour le posséder à toujours.

5. Or maintenant les deux fils qui te sont nés au pays d'Égypte, avant que je vinsse ici vers toi, seront mes fils: Ephraïm et Manassé seront pour moi comme Ruben et Siméon.

6. Mais les enfans que tu auras après eux-là seront à toi; et quant à leur héritage il sera compris dans celui de leurs frères.

7. Car lorsque je revenois de Paddan, Rachel mourut en chemin, dans le pays de Canaan, à peu de distance d'Ephrat; et je l'enterrai là sur le chemin d'Ephrat, qu'on appelle aujourd'hui Beth-léhem.

8. Et Israël apercevant les fils de Joseph, demanda qui ils étoient.

9. Et Joseph répondit à son père: Ce sont les fils que Dieu m'a donnés dans ce pays. Alors il dit: Fais-les approcher de moi, je te prie, afin que je les bénisse.

10. Or les yeux d'Israël étoient si affoiblis par l'âge, *qu'il* ne pouvoit pas *bien* voir. Joseph fit approcher ses fils de Jacob qui les tenant embrassés, les baisa.

11. Et Israël dit à Joseph : Je n'espérois plus voir ton visage, et voici, Dieu m'a fait voir encore tes enfans.

12. Alors Joseph les retira d'entre les genoux de son père, et il se prosterna le visage contre terre.

13. Joseph les prit donc tous deux, et plaça Ephraïm à sa droite, à la gauche d'Israël, et Manassé à sa gauche, à la droite d'Israël; et il les fit approcher de Jacob.

14. Mais Israël avança sa main droite et la mit sur la tête d'Ephraïm, qui étoit le plus jeune, et il mit sa main gauche sur la tête de Manassé. Il posa ainsi ses mains à dessein, quoique Manassé fût l'aîné.

15. Puis il bénit Joseph, en disant : Que le Dieu, devant la face duquel mes pères Abraham et Isaac ont marché, le Dieu qui a été mon berger depuis que je suis au monde jusqu'à ce jour,

16. Que l'Ange qui m'a délivré de tout mal, bénisse ces enfans; qu'ils portent mon nom et le nom de mes pères Abraham et Isaac, et qu'ils multiplient très-abondamment sur la terre!

17. Alors Joseph voyant que son père mettoit sa main droite sur la tête d'Ephraïm, en eut du déplaisir, et prit la main de son père pour l'éloigner de la tête d'Ephraïm, et la placer sur la tête de Manassé.

18. Et Joseph dit à son père: Ce n'est pas ainsi, mon père; car celui-ci est l'aîné; mets ta main droite sur sa tête.

19. Mais son père refusa de le faire, et dit: Je le sais, mon fils, je le sais. Celui-ci sera aussi le père d'un peuple, et deviendra puissant; toutefois son frère, qui est plus jeune, sera plus puissant que lui, et sa postérité sera très-nombreuse.

20. Il les bénit donc en ce jour-là, et dit: On bénira en Israël en citant ton exemple et en disant: Dieu te traite comme Ephraïm et Manassé! Ainsi il plaça Ephraïm avant Manassé.

21. Israël dit encore à Joseph: Voici, je vais mourir; mais Dieu sera avec vous et vous ramènera au pays de vos pères.

22. Et je te donne de plus qu'à tes frères, le territoire que j'ai conquis, avec mon épée et mon arc, sur les Amorrhéens.

CHAPITRE XLIX.

Bénédictions prophétiques de Jacob à chacun de ses fils.

APRÈS cela Jacob appela ses fils, et dit: Venez tous, et je vous déclarerai ce qui doit vous arriver dans la suite des temps.

2. Venez tous ensemble, écoutez, fils de Jacob, écoutez Israël votre père.

3. RUBEN, tu es mon premier-né, ma force, et les prémices de ma vigueur; tu excellois en dignité, et tu excellois en puissance.

4. *Tout cela s'est écoulé comme l'eau. Il n'y a plus pour toi de prééminence, car tu es monté sur le lit de ton père, et tu l'as déshonoré. Il n'a pas respecté ma couche!*

5. SIMÉON et LEVI sont véritablement frères; leurs armes sont des instrumens de violence.

6. Que mon ame n'ait aucune part à leurs complots! que ma gloire ne soit point associée à leurs entreprises! Car ils ont égorgé les hommes dans leur colère, et dans leur fureur ils ont massacré les bœufs.

7. Maudite soit leur colère, car elle fut cruelle! et leur fureur, car elle fut implacable! je les diviserai en Jacob et les disperserai en Israël.

8. Toi, JUDA, tes frères te loueront; ta main sera sur le cou de tes ennemis; les fils de ton père se prosterneront devant toi.

9. Juda est un jeune lion; mon fils, tu es revenu du carnage; il a plié les genoux; il s'est couché comme un lion, même comme une lionne: Qui le réveillera?

10. Le sceptre ne sera point ôté de Juda, ni le législateur d'entre ses pieds, jusqu'à ce que le Scilo vienne, et c'est à lui qu'il appartient de réunir les peuples.

11. Juda attache son ânon à la vigne, et le petit de son ânesse au meilleur cep; il lave son vêtement dans le vin, et son manteau dans le sang de la grappe.

12. Il a les yeux rouges à cause de l'abondance du vin, et les dents blanches à cause de l'abondance du lait.

13. ZABULON habitera sur le rivage des mers, sur le rivage fréquenté par les navires, et ses frontières s'étendront jusqu'à Sidon.

14. ISSACAR est un âne robuste; il reste couché dans sa demeure.

15. Il a vu que le lieu de son repos étoit fertile et que son pays étoit agréable, il a baissé l'épaule sous le fardeau, et il s'est assujetti aux tributs.

16. DAN jugera son peuple, comme les autres tribus d'Israël.

17. DAN est un serpent sur le chemin et un céraste dans le sentier : il mord les pâurons du cheval, ensorte que le cavalier tombe à la renverse.

18. C'est ton salut que j'attends, ô Eternel !

19. Quant à GAD, des bandes armées se jetteront sur lui ; mais à son tour il se jettera sur elles.

20. Le pain que produira ASCER sera excellent ; c'est lui qui fournira de mets délicieux la table des Rois.

21. NEPHTHALI est une biche qui s'échappe ; ses discours sont pleins de grâce.

22. JOSEPH est un rameau fertile, un rameau fertile qui s'élève près d'une source. Ses branches s'étendent par dessus la muraille.

23. On l'a abreuvé d'amertume ; on a lancé des traits contre lui, et les archers l'ont pris pour but de leurs flèches.

24. Mais son arc est demeuré en sa force ; ses mains ont conservé leur dextérité. Cela est venu du Puissant de Jacob. Dès-lors il a été le conducteur et le rocher d'Israël.

25. C'est l'ouvrage du Dieu Fort de ton père ; il t'aidera. C'est l'ouvrage du Tout-Puissant ; il te comblera des bénédictions qui descendent des cieux, des bénédictions que répandent les sources ; il bénira tes enfans à la mamelle, et ceux qui sont encore dans le sein de leur mère.

26. Les bénédictions que te donne ton père surpasseront les bénédictions de ceux qui m'ont engendré, aussi long-temps que dureront les collines éternelles ; elles reposeront sur la tête de Joseph, sur le sommet de la tête de celui qui est élevé au-dessus de ses frères.

27. BENJAMIN est un loup qui vit de rapine ; le matin il dévore la proie, et le soir il partage le butin.

28. Ce sont là les chefs des douze tribus d'Israël : et ce sont là les paroles que leur adressa leur père en les bénissant ; il donna

à chacun d'eux la bénédiction qui lui étoit propre.

29. Il leur donna aussi cet ordre : Je vais être réuni à mes ancêtres, enterrez-moi auprès de mes pères, dans la caverne qui est au champ d'Hébron Héthien,

30. Dans la caverne qui est au champ de Macpéla, vis-à-vis de Mamré, dans le pays de Canaan ; Abraham l'a acquise d'Hébron Héthien avec le champ, pour y avoir son sépulcre.

31. C'est là qu'on a enterré Abraham avec Sara sa femme ; c'est là qu'on a enterré Isaac et Rebecca sa femme ; et c'est là que j'ai enterré Léa.

32. Ce champ, avec la caverne qui s'y trouve, ont été acquis des Héthiens.

33. Et quand Jacob eut achevé de donner ses ordres à ses fils, il retira ses pieds dans le lit et expira, et fut ainsi réuni à ses peuples.

CHAPITRE L.

Funérailles de Jacob. Mort de Joseph.

ALORS Joseph se jeta sur le visage de son père, et pleura sur lui, et le baisa.

2. Puis Joseph commanda aux médecins qu'il avoit à son service d'embaumer son père ; et les médecins embaumèrent Israël.

3. On employa quarante jours à l'embaumer ; car c'étoit le temps qu'on mettoit à embaumer les corps. Et les Egyptiens le pleurèrent soixante et dix jours.

4. Le temps du deuil étant passé, Joseph dit aux officiers de Pharaon : Je vous prie, si j'ai trouvé grâce à vos yeux, dites à Pharaon,

5. Que mon père m'a fait prêter serment, et m'a dit : Voici, je vais mourir ; tu m'enseveliras dans le sépulcre que je me suis préparé dans le pays de Canaan ; maintenant donc, je te prie, qu'il me soit permis d'aller ensevelir mon père ; puis je reviendrai.

6. Et Pharaon répondit : Va ensevelir ton père, selon le serment qu'il t'a fait prêter.

7. Joseph partit donc pour ensevelir son père ; et les serviteurs de Pharaon, savoir les principaux de sa maison, et tous les principaux du pays d'Egypte l'accompagnèrent,

8. Ainsi que toute la maison de Joseph, et ses frères, et la maison de son père ; ils ne laissèrent

laissèrent dans le pays de Goscen que leurs petits enfans , et leur gros et leur menu bétail.

9. Il avoit aussi avec lui des chariots et des cavaliers ; en sorte que sa suite étoit fort nombreuse.

10. Et lorsqu'ils furent venus à l'aire d'Atad , qui est au-delà du Jourdain , ils firent entendre de fort grandes lamentations ; et Joseph célébra pendant sept jours les funérailles de son père.

11. Les Cananéens , habitans du pays , témoins de ce deuil , près de l'aire d'Atad , dirent : Voilà un grand deuil parmi les Egyptiens ; c'est pourquoi cette aire , qui est au-delà du Jourdain , a été appelée Abel-Mitsraïm.

12. Ainsi les fils de Jacob exécutèrent l'ordre de leur père ;

13. Ils le transportèrent dans le pays de Canaan , et l'ensevelirent dans la caverne du champ de Macpéla vis-à-vis de Mamré , qu'Abraham avoit acquise d'Hébron Héthien , avec le champ , pour y avoir son sépulcre.

14. Et après que Joseph eut enseveli son père , il retourna en Egypte avec ses frères et tous ceux qui étoient allés avec lui pour enterrer son père.

15. Mais les frères de Joseph voyant que leur père étoit mort , dirent *entr'eux* : Peut-être que Joseph a conservé de la haine contre nous ; il ne manquera point de nous rendre tout le mal que nous lui avons fait.

16. C'est pourquoi ils envoyèrent dire à Joseph : Ton père , avant que de mourir , nous a donné cet ordre :

17. Vous parlerez ainsi à Joseph : Je te

prie , pardonne maintenant à tes frères leur crime et leur péché ; car ils t'ont fait du mal. Maintenant donc , je te supplie , pardonne cette iniquité aux serviteurs du Dieu de ton père. Mais Joseph pleura quand on lui rapporta ce discours.

18. Ses frères vinrent ensuite se jeter eux-mêmes à ses pieds , et lui dirent : Voici , nous sommes tes serviteurs.

19. Et Joseph leur dit : Ne craignez point ; suis-je donc en la place de Dieu ?

20. Ce que vous aviez pensé en mal contre moi , Dieu l'a pensé en bien , afin de pourvoir à la conservation d'un grand peuple , comme vous le voyez aujourd'hui.

21. Maintenant donc , ne craignez point ; je vous entretiendrai , vous et vos familles. Ainsi il les consola , et leur parla selon leur cœur.

22. Joseph demeura en Egypte , de même que la famille de son père : il vécut cent et dix ans.

23. Il vit les enfans d'Ephraïm jusqu'à la troisième génération. Makir , fils de Manassé , eut aussi des enfans qui furent élevés sur les genoux de Joseph.

24. Enfin Joseph dit à ses frères : Je vais mourir ; Dieu vous visitera certainement , et vous fera passer de ce pays dans celui qu'il a juré de donner à Abraham , à Isaac et à Jacob.

25. C'est pourquoi Joseph fit prêter serment aux fils d'Israël , et leur dit : Dieu vous visitera certainement , alors vous transporterez mes os d'ici.

26. Puis Joseph mourut , âgé de cent et dix ans ; on l'embauma , et on le mit dans un cercueil en Egypte.

L'EXODE,

SECOND LIVRE DE MOÏSE.

ARGUMENT.

Ce Livre est appelé Exode, ce qui signifie sortie; parce qu'il commence par l'histoire de la sortie du peuple d'Israël hors d'Égypte. On y lit ce qui arriva à ce peuple, depuis la mort de Joseph jusqu'à ce que le Tabernacle fut dressé dans le désert : ce qui comprend l'espace d'environ 140 ans.

CHAPITRE I.

Multiplication des enfans d'Israël en Égypte, et cruauté de Pharaon à leur égard.

VOICI les noms des fils d'Israël qui vinrent en Égypte avec Jacob. Ils y entrèrent chacun avec sa famille.

2. Ruben, Siméon, Lévi, Juda,

3. Issacar, Zabulon, Benjamin,

4. Dan, Nephthali, Gad et Ascer.

5. Le nombre des descendans de Jacob étoit de soixante et dix, en y comprenant Joseph qui étoit déjà en Égypte.

6. Joseph mourut, ainsi que tous ses frères, et toute cette génération-là.

7. Et les enfans d'Israël s'accrurent et multiplièrent prodigieusement, au point que la contrée en fut remplie.

8. Mais un nouveau roi qui n'avoit point connu Joseph, monta sur le trône d'Égypte.

9. Et il dit à son peuple: Voici, les enfans d'Israël forment un peuple plus nombreux et plus puissant que nous.

10. Hâtons-nous donc de prendre des mesures à leur égard, de peur qu'ils ne se multiplient, et que s'il survient quelque guerre, ils ne se joignent à nos ennemis pour nous combattre et pour abandonner ce pays.

11. On établit donc sur eux des préposés

aux corvées, chargés de les accabler de travaux. Les enfans d'Israël bâtirent ainsi à Pharaon des villes, pour servir de magasins, savoir Pithom, et Rahamsès.

12. Mais plus on les affligeoit, plus ils croissoient et multiplioient; c'est pourquoi les Égyptiens prirent en aversion les enfans d'Israël.

13. Ils exigèrent d'eux les travaux les plus rudes,

14. Et ils leur rendirent la vie amère, en les forçant avec dureté à faire du mortier, des briques, et toute sorte d'ouvrage dans la campagne. Tout ce qu'on exigeoit d'eux, on l'exigeoit avec dureté.

15. Le Roi d'Égypte parla aussi aux sages-femmes des Hébreux, dont l'une s'appeloit Sciphra, et l'autre Puba.

16. Et il leur dit: Quand vous accouchez les femmes des Hébreux, dès que vous aurez vu l'enfant, si c'est un fils, mettez-le à mort; si c'est une fille, laissez-la vivre.

17. Mais les sages-femmes craignirent Dieu, et ne firent pas ce que le Roi d'Égypte leur avoit ordonné; car elles laissèrent vivre les fils.

18. Alors le Roi d'Égypte appela les sages-femmes, et leur dit. Pourquoi avez-vous fait cela, et avez-vous laissé vivre les fils?

19. Les sages-femmes répondirent à Pha-

raon : C'est que les femmes des Hébreux ne sont point comme celles d'Egypte ; car elles sont robustes et elles accouchent avant que la sage-femme soit arrivée.

20. Et Dieu fit du bien aux sages-femmes ; et le peuple devint toujours plus nombreux.

21. Et parce que les sages-femmes avoient craint Dieu , il fit prospérer leurs maisons.

22. Alors Pharaon donna cet ordre à tout son peuple : Vous jetterez dans le fleuve tous les enfans mâles qui naîtront aux Hébreux , mais vous laisserez vivre toutes les filles.

CHAPITRE II.

Naissance de Moïse. Il est sauvé par la fille de Pharaon. Il s'enfuit en Madian.

OR un homme de la famille de Lévi avoit épousé une fille de la même famille.

2. Cette femme conçut et enfanta un fils ; voyant qu'il étoit beau , elle le cacha pendant trois mois.

3. Mais ne pouvant le tenir caché plus long-temps , elle prit un panier fait de joncs , l'enduisit de bitume et de poix ; puis après y avoir mis l'enfant , elle le posa parmi des roseaux , sur le bord du fleuve.

4. Or sa sœur se tenoit à quelque distance pour voir ce qui lui arriveroit.

5. Alors la fille de Pharaon descendit au bord du fleuve pour se baigner ; et pendant que ses femmes se promenoient sur le rivage , elle aperçut le panier au milieu des roseaux , et envoya une d'elles pour le prendre.

6. L'ayant ouvert , elle vit l'enfant. Et voici , l'enfant pleuroit ; elle en eut pitié , et elle dit : C'est un enfant de ces Hébreux.

7. Alors la sœur de l'enfant dit à la fille de Pharaon : Irai-je appeler une nourrice d'entre les femmes des Hébreux , pour allaiter cet enfant ?

8. La fille de Pharaon lui répondit : Va. Et la jeune fille alla appeler la mère de l'enfant.

9. Et la fille de Pharaon lui dit : Emporte cet enfant et allaite-le moi , et je te donnerai ton salaire. La femme prit donc l'enfant et l'allaita.

10. L'enfant ayant grandi , sa mère l'amena à la fille de Pharaon , qui l'adopta , et le nomma Moïse , car , dit-elle , je l'ai tiré des eaux.

11. Et après que Moïse fut devenu grand , il se rendit près de ses frères , et fut témoin des travaux dont on les chargeoit ; il vit même un Egyptien qui frappoit un Hébreu d'entre ses frères.

12. Il regarda de tout côté , et ne voyant personne , il tua l'Egyptien et le cacha dans le sable.

13. Etant sorti le lendemain , il vit deux Hébreux qui se querelloient , et dit à celui qui avoit tort : Pourquoi frappes-tu ton frère ?

14. Mais il lui répondit : Qui t'a établi prince et juge sur nous ? Veux-tu me tuer , comme tu as tué l'Egyptien ? Alors Moïse fut effrayé , et dit : Certainement le fait est connu.

15. Pharaon en ayant eu connoissance , cherchoit à faire mourir Moïse. Mais Moïse s'enfuit de devant Pharaon , et arrivé au pays de Madian , il s'assit auprès d'un puits.

16. Or le Sacrificateur de Madian avoit sept filles , qui vinrent puiser de l'eau ; et elles remplirent les bassins pour abreuver le troupeau de leur père.

17. Mais il survint des bergers qui les chassèrent ; alors Moïse se leva pour les défendre , et abreuva leur troupeau.

18. Quand elles furent de retour chez Réhuël leur père , il leur dit : Comment êtes-vous revenues si tôt aujourd'hui ?

19. Elles répondirent : Un Egyptien nous a délivrées de la main des bergers , et même il s'est empressé de nous puiser de l'eau pour abreuver le troupeau.

20. Alors il dit à ses filles : Et où est-il ? Pourquoi donc avez-vous laissé cet homme ? Appelez-le , et qu'il mange avec nous.

21. Et Moïse consentit à demeurer avec cet homme-là , qui lui donna Séphora sa fille.

22. Elle enfanta un fils , que Moïse nomma Guerscom ; car , dit-il , j'ai séjourné dans un pays étranger.

23. Long-temps après , le Roi d'Egypte mourut ; et les enfans d'Israël , qui gémissent sous le poids de la servitude , crièrent , et le cri que la servitude leur faisoit pousser monta devant Dieu.

24. Dieu entendit donc leurs gémissemens , et se souvint de l'alliance qu'il avoit traitée avec Abraham , Isaac et Jacob.

25. Ainsi , Dieu regarda les enfans d'Israël et eut égard à leur état.

CHAPITRE III.

Apparition de Dieu à Moïse dans un buisson ardent.

OR Moïse paissoit le troupeau de Jéthro son beau-père, sacrificateur de Madian; et conduisant le troupeau à l'occident du désert, il arriva près de la montagne de Dieu, en Horeb.

2. Là, l'Ange de l'Eternel lui apparut dans une flamme de feu, du milieu d'un buisson; et comme il regardoit, voici, le buisson étoit tout en feu, mais ne se consumoit point.

3. Alors Moïse dit *en lui-même*: Il faut que je m'approche et que j'observe ce grand prodige, pourquoi le buisson ne se consume point.

4. L'Eternel voyant que *Moïse* s'étoit approché pour observer, l'appela du milieu du buisson, en disant: Moïse, Moïse! Et il répondit: Me voici.

5. Et *Dieu* dit: N'approche point d'ici; ôte les souliers de tes pieds; car le lieu où tu es est une terre sainte.

6. Il ajouta: Je suis le Dieu de ton père, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob. Alors Moïse cacha son visage, parce qu'il craignoit de fixer ses regards sur Dieu.

7. Puis l'Eternel dit: J'ai considéré l'affliction de mon peuple, qui est en Egypte; j'ai entendu le cri qu'il a poussé sous *la verge de ses oppresseurs*, et j'ai connu ses souffrances.

8. Aussi suis-je descendu pour le délivrer de la main des Egyptiens, et pour le faire passer de ce pays-là dans un pays fertile et spacieux, où coulent le lait et le miel, dans les lieux qu'habitent les Cananéens, les Héthiens, les Amorrhéens, les Phéréziens, les Héviens, et les Jébusiens.

9. Certainement le cri des enfans d'Israël est venu jusqu'à moi; j'ai vu la manière dont les Egyptiens les oppriment.

10. Maintenant donc, viens, afin que je t'envoie auprès de Pharaon, et que tu retires d'Egypte les enfans d'Israël, qui sont mon peuple.

11. Alors Moïse répondit à Dieu: Qui

suis-je, moi, pour aller auprès de Pharaon, et pour retirer d'Egypte les enfans d'Israël?

12. Dieu dit: Assurément je serai avec toi, et ce que tu vois doit te servir de signe que c'est moi qui t'ai envoyé. Quand tu auras retiré mon peuple hors d'Egypte, vous servirez Dieu près de cette montagne-ci.

13. Moïse dit encore à Dieu: Voici, quand je serai venu vers les enfans d'Israël, et que je leur aurai dit: Le Dieu de vos pères m'a envoyé vers vous: S'ils me demandent: Quel est son nom? Que leur répondrai-je?

14. Alors Dieu dit à Moïse: JE SUIS CELUI QUI EST. Il ajouta: Tu diras ainsi aux enfans d'Israël, CELUI QUI EST, m'a envoyé vers vous.

15. Dieu dit encore à Moïse: Tu parleras ainsi aux enfans d'Israël: L'ETERNEL, le Dieu de vos pères, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob, m'a envoyé vers vous; c'est ici mon nom à toujours, le nom que je porterai d'âge en âge.

16. Va, assemble les anciens d'Israël, et leur dis: L'Eternel, le Dieu de vos pères, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob m'est apparu, et m'a dit: Certainement j'ai vu quel est votre état, et ce qu'on vous fait souffrir en Egypte.

17. Et j'ai dit: Je vous ferai passer de l'Egypte où vous êtes opprimés, dans le pays des Cananéens, des Héthiens, des Amorrhéens, des Phéréziens, des Héviens, et des Jébusiens, pays où coulent le lait et le miel:

18. Ils t'écouteront; puis tu iras, toi et les anciens d'Israël, vers le Roi d'Egypte, et vous lui direz: L'Eternel, le Dieu des Hébreux nous est apparu; maintenant donc, permets-nous de nous avancer dans le désert à la distance de trois journées de chemin, pour y offrir des sacrifices à l'Eternel notre Dieu.

19. Or je sais que le Roi d'Egypte ne vous permettra point de vous en aller, s'il n'y est contraint par la force.

20. Mais j'étendrai ma main, et je frapperai l'Egypte par tous les prodiges que j'opérerai au milieu d'elle; et après cela, il vous laissera aller.

21. Et je ferai trouver grâce à ce peuple auprès des Egyptiens; en sorte que quand vous partirez, vous ne vous en irez point à vide.

22. Car chaque femme demandera à sa voisine et à celle qui habite la même maison, des vases d'argent, des vases d'or, et des vêtemens: vous les remettrez à vos fils et à vos filles, et vous dépouillerez ainsi les Egyptiens.

CHAPITRE IV.

Dieu commande à Moïse de retourner en Egypte.

Moïse répondit: Voici, ils ne me croiront point et ils ne m'écouteront point, parce qu'ils diront: L'Eternel ne t'est point apparu.

2. Et l'Eternel lui dit: Que tiens-tu en ta main? Il répondit: Une verge.

3. Il dit: Jette-la à terre. Il la jeta à terre, et elle devint un serpent, à la vue duquel Moïse s'enfuit.

4. Alors l'Eternel dit à Moïse: Etends ta main et saisis le *serpent* par la queue: *Moïse* étendit sa main et saisit le *serpent*, qui redevenit en sa main une verge.

5. *Fais cela, ajouta l'Eternel*, afin qu'ils croient que *c'est* l'Eternel, le Dieu de leurs pères, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob, *qui t'est apparu*.

6. L'Eternel lui dit encore: Mets maintenant ta main dans ton sein. Il la mit dans son sein, puis la retira; et voici, sa main *étoit blanche* de lèpre, comme la neige.

7. Ensuite Dieu dit: Remets ta main dans ton sein. Il la remit dans son sein, et l'en ayant retirée, voici, elle étoit redevenue *saine* comme le reste de son corps.

8. S'ils ne te croient point, et s'ils ne se rendent point au premier prodige, ils ajouteront foi au second.

9. S'il arrive qu'ils résistent même à ces deux prodiges, et qu'ils ne t'écoutent point, tu prendras de l'eau du fleuve et tu la répandras sur la terre; et l'eau que tu auras prise du fleuve, deviendra du sang sur la terre.

10. Moïse dit à l'Eternel: Hélas, Seigneur! je n'ai été un homme éloquent ni hier, ni avant-hier, ni même depuis que tu as parlé à ton serviteur; car j'ai la parole embarrassée et la langue pesante.

11. L'Eternel lui répondit: Qui a donné à l'homme la parole? Qui a fait le muet et le

sourd, celui qui voit et celui qui ne voit point? N'est-ce pas moi, l'Eternel?

12. Va donc maintenant, je serai avec toi lorsque tu parleras, et je t'enseignerai ce que tu auras à dire.

13. *Moïse* répondit: Hélas, Seigneur! Envoie, je te prie, celui que tu dois envoyer.

14. Alors l'Eternel s'irrita contre Moïse, et lui dit: Aaron le Lévitte n'est-il pas ton frère? Je sais qu'il parlera *à ta place*. Et même le voici qui vient au-devant de toi; quand il te verra, il se réjouira dans son cœur.

15. Tu lui parleras et tu l'instruiras de ce qu'il doit dire; je serai avec toi et avec lui, lorsque vous parlerez, et je vous enseignerai ce que vous aurez à faire.

16. Il parlera au peuple à ta place; il sera ainsi comme ta bouche, et tu seras pour lui comme Dieu.

17. Tu prendras aussi, en ta main, cette verge, avec laquelle tu opéreras ces prodiges.

18. Moïse s'en alla donc, retourna vers Jéthro son beau-père et lui dit: Permets, je te prie, que je retourne vers mes frères qui sont en Egypte, pour voir s'ils vivent encore. Et Jéthro lui dit: Va en paix.

19. Or l'Eternel dit à Moïse, au *pays de Madian*: Retourne en Egypte; car tous ceux qui vouloient t'ôter la vie sont morts.

20. Moïse prit donc sa femme et ses fils, les fit monter sur des ânes, et partit pour retourner au pays d'Egypte. Moïse prit aussi en sa main la verge de Dieu.

21. L'Eternel dit encore à Moïse: Tu pars pour retourner en Egypte: Voici, tu opéreras en la présence de Pharaon tous les prodiges que je t'ai donné le pouvoir de faire; mais j'endurcirai son cœur, et il ne laissera point aller le peuple.

22. Tu diras donc à Pharaon: Ainsi a dit l'Eternel: Israël *est* mon fils, mon premier-né.

23. Et je t'ai dit: Laisse aller mon fils, afin qu'il me serve; mais tu as refusé de le laisser aller. Voici, je vais faire mourir ton fils, ton premier-né.

24. Or comme *Moïse étoit* en chemin, l'Eternel lui apparut dans le lieu où il passoit la nuit, et chercha à le faire mourir.

25. Mais Séphora prit une pierre tranchante, coupa le prépuce de son fils, le jeta

aux pieds de Moïse, et lui dit: Certes, tu m'es un époux de sang.

26. Et l'Eternel le laissa, dès qu'elle eut dit, à cause de la circoncision: *Tu m'es un époux de sang.*

27. L'Eternel avoit dit à Aaron: Va au désert à la rencontre de Moïse. Il y alla donc, le rencontra près de la montagne de Dieu, et l'embrassa.

28. Moïse rapporta à Aaron toutes les paroles de l'Eternel qui l'avoit envoyé, et tous les prodiges qu'il lui avoit commandé de faire.

29. Moïse et Aaron s'en allèrent donc ensemble et convoquèrent tous les anciens des enfans d'Israël.

30. Alors Aaron rapporta tout ce que l'Eternel avoit dit à Moïse, et fit les prodiges devant le peuple.

31. Le peuple y ajouta foi; les enfans d'Israël comprirent que l'Eternel les avoit visités, et avoit vu leur affliction; et se prosternant, ils l'adorèrent.

CHAPITRE V.

Moïse et Aaron prient Pharaon de permettre que le peuple se rende au désert. Pharaon s'y refuse.

APRÈS cela Moïse et Aaron se rendirent auprès de Pharaon, et lui dirent: Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël: Laisse aller mon peuple, afin qu'il célèbre au désert une fête en mon honneur.

2. Mais Pharaon répondit: Qui est l'Eternel, pour que j'obéisse à sa voix, en laissant aller Israël? Je ne connois point l'Eternel, aussi ne laisserai-je point aller Israël.

3. Et ils dirent: Le Dieu des Hébreux nous est apparu: permets-nous de nous avancer dans le désert à la distance de trois journées de chemin, pour y offrir des sacrifices à l'Eternel notre Dieu, de peur qu'il ne nous frappe de la peste ou de l'épée.

4. Le Roi d'Egypte leur répondit: Moïse et Aaron, pourquoi détournez-vous le peuple de son ouvrage? Allez à votre travail.

5. Pharaon ajouta: Voici, ce peuple qui est dans ce pays est nombreux, et vous le détournez de son travail.

6. Aussi, ce même jour, Pharaon donna

cet ordre aux préposés et aux commissaires établis sur le peuple:

7. Vous ne donnerez plus à ce peuple, comme auparavant, de la paille pour faire des briques: qu'il aille lui-même en amasser.

8. Néanmoins vous exigerez de lui la même quantité de briques qu'il faisoit auparavant. Vous n'en diminuerez rien, car il a trop de loisir; aussi crie-t-il: Allons, sacrifices à notre Dieu.

9. Qu'on accable ces gens de travaux, qui les occupent *sans relâche*, en sorte qu'ils ne se livrent point à de vains projets.

10. Les préposés et les commissaires se rendirent donc auprès du peuple et lui dirent: Ainsi a dit Pharaon: Je ne vous donnerai plus de paille.

11. Allez vous-mêmes chercher de la paille partout où vous en trouverez; car il ne sera rien diminué de votre tâche.

12. Alors le peuple se répandit par toute l'Egypte pour amasser du chaume, au lieu de paille.

13. Et les préposés aux corvées les pressoient, disant: Achevez vos ouvrages chaque jour, comme quand on vous fournissoit de la paille.

14. Même les commissaires d'entre les enfans d'Israël, que les préposés de Pharaon avoient établis sur eux, furent battus. Pourquoi, leur dit-on, n'avez-vous point achevé votre tâche *en fournissant* des briques, hier et aujourd'hui, comme auparavant?

15. Alors les commissaires des enfans d'Israël vinrent se plaindre à Pharaon, disant: Pourquoi traites-tu ainsi tes serviteurs?

16. On ne nous donne point de paille, et *toutefois* on nous dit: Faites des briques. Et voici, tes serviteurs *sont* battus, et on en impute la faute à ton peuple.

17. Il répondit: Certainement vous avez trop de loisir; c'est ce qui vous fait dire: Allons, offrons des sacrifices à l'Eternel.

18. Maintenant donc allez, travaillez; on ne vous donnera point de paille, et vous fournirez *toujours* la même quantité de briques.

19. Alors les commissaires des enfans d'Israël sentirent *tout* leur malheur quand on leur dit: Il ne sera rien diminué de la quantité de briques que vous devez fournir chaque jour.

20. Comme ils venoient de quitter Pharaon, ils rencontrèrent Moïse et Aaron, qui les attendoient.

21. Et ils leur dirent : Que l'Eternel voie ce que vous avez fait, et qu'il *en* juge; vous nous avez mis en mauvaise odeur auprès de Pharaon et de ses serviteurs; vous leur avez mis en main une épée pour nous égorger.

22. Alors Moïse s'adressa de nouveau à l'Eternel, et lui dit : Seigneur! pourquoi as-tu rendu ce peuple plus malheureux? Pourquoi donc m'as-tu envoyé?

23. Car depuis que je suis venu vers Pharaon pour parler en ton nom, il a aggravé les maux de ce peuple, et tu n'as point délivré ton peuple.

CHAPITRE VI.

Dieu réitère aux enfans d'Israël la promesse de les délivrer. Généalogie de Moïse et d'Aaron.

ALORS l'Eternel dit à Moïse : Maintenant tu verras ce que je ferai à l'égard de Pharaon; il sera *contraint* par une main puissante de laisser partir les *enfans d'Israël*, et même de les chasser de son pays.

2. Dieu parla encore à Moïse et lui dit : Je suis l'Eternel.

3. Je me suis manifesté à Abraham, à Isaac, et à Jacob, comme le Dieu Tout-Puisant; mais je n'ai point été connu d'eux sous mon nom, *qui est l'ETERNEL*.

4. J'ai même traité une alliance avec eux, par laquelle je leur ai donné le pays de Canaan, le pays où ils ont habité comme étrangers.

5. Aussi ai-je entendu les gémissemens des enfans d'Israël, que les Egyptiens tiennent dans l'esclavage; et je me suis souvenu de mon alliance.

6. C'est pourquoi, dis aux enfans d'Israël : Je suis l'Eternel; je vous délivrerai des charges que vous imposent les Egyptiens; je vous tireraï de leur servitude; je vous rachèterai à bras étendu et *en les frappant* de grandes plaies.

7. Je vous prendrai pour mon peuple, et je serai votre Dieu; vous connoîtrez que je suis l'Eternel votre Dieu, qui vous aura délivrés des charges que les Egyptiens vous imposent.

8. Je vous ferai entrer dans le pays que j'ai promis avec serment de donner à Abraham, à Isaac, et à Jacob; je vous le donnerai en héritage : Je suis l'Eternel.

9. Moïse rapporta donc ces paroles aux enfans d'Israël; mais ils n'écoutèrent point Moïse; à cause de leur détresse et des travaux dont ils étoient accablés.

10. L'Eternel parla encore à Moïse, et lui dit :

11. Va, dis à Pharaon Roi d'Egypte, qu'il laisse sortir les enfans d'Israël de son pays.

12. Moïse répondit à l'Eternel : Voici, les enfans d'Israël ne m'ont point écouté; comment donc Pharaon m'écouterait-il, moi qui suis incirconcis de lèvres?

13. Ce fut ainsi que l'Eternel parla à Moïse et à Aaron, et leur donna ordre *d'aller* auprès des enfans d'Israël, et de Pharaon Roi d'Egypte, afin de faire sortir les enfans d'Israël du pays d'Egypte.

14. Ce sont ici les chefs de leurs familles. Les enfans de Ruben premier-né d'Israël, furent Hénoc, Pallu, Hetsron et Carmi. Ce sont là les familles de Ruben.

15. Les enfans de Siméon furent Jémuel, Jamin, Ohad, Jakin, Tsohar, et Saül fils d'une Cananéenne. Ce sont là les familles de Siméon.

16. Ce sont ici les noms des enfans de Lévi, selon leur généalogie; Guersçon, Kehath et Mérari. Or Lévi vécut cent trente-sept ans.

17. Les enfans de Guersçon furent Libni et Scimhi, chefs de leurs familles.

18. Les enfans de Kehath furent Hamram, Itshar, Hébron et Huziel. Or Kehath vécut cent trente-trois ans.

19. Les enfans de Mérari furent Malhi et Musci. Ce sont là les familles de Lévi selon leurs généalogies.

20. Hamram prit pour femme Jokbed sa tante, dont il eut Aaron et Moïse. Et Hamram vécut cent trente-sept ans.

21. Les enfans de Itshar furent Coré, Népheg et Zicri.

22. Les enfans de Huziel furent Misçael, Eltsaphan et Sithri.

23. Aaron épousa Eliscébah, fille de Hamminadab, sœur de Nahasson, dont il eut Nadab, Abihu, Eléazar et Ithamar.

24. Les enfans de Coré furent Assir, El-

kana et Abiasaph. Ce sont là les familles des Corites.

25. Eléazar fils d'Aaron, prit pour femme une des filles de Puthiel, dont il eut Phinéas. Ce sont là les chefs des familles des Lévitites.

26. Ce fut à cet Aaron et à ce Moïse, que l'Eternel dit: Faites sortir les enfans d'Israël du pays d'Egypte, selon l'ordre de leurs familles.

27. Ce sont eux, ce Moïse et cet Aaron, *dis-je*, qui demandèrent à Pharaon Roi d'Egypte, de laisser sortir les enfans d'Israël d'Egypte.

28. Or quand l'Eternel parla à Moïse, au pays d'Egypte,

29. L'Eternel lui parla en ces termes: Je suis l'Eternel; dis à Pharaon Roi d'Egypte tout ce que je t'ai dit.

30. Alors Moïse répondit à l'Eternel: Voici, je *suis* incirconcis de lèvres; comment donc Pharaon m'écouterait-il?

CHAPITRE VII.

Moïse fait un miracle devant Pharaon. Pharaon endurec son cœur. Première plaie. Les eaux changées en sang.

MAIS l'Eternel dit à Moïse: Voici, je t'ai établi *pour être comme* Dieu auprès de Pharaon; et Aaron ton frère sera ton Prophète.

2. Tu diras à Aaron ton frère toutes les choses que je t'aurai commandées, et il parlera à Pharaon, afin qu'il laisse sortir de son pays les enfans d'Israël.

3. Mais j'endurcirai le cœur de Pharaon, et je ferai en Egypte un grand nombre de prodiges et de miracles.

4. Pharaon ne vous écouterait point; mais j'étendrai ma main sur l'Egypte, et en la frappant de grandes plaies, je ferai sortir du pays d'Egypte mes armées, mon peuple les enfans d'Israël.

5. Alors les Egyptiens sauront que je *suis* l'Eternel, quand j'aurai étendu ma main sur l'Egypte, et que j'aurai fait sortir du milieu d'eux les enfans d'Israël.

6. Moïse et Aaron firent tout ce que l'Eternel leur avoit commandé.

7. Or Moïse étoit âgé de quatre-vingts ans,

et Aaron de quatre-vingt-trois ans, quand ils parlèrent à Pharaon.

8. L'Eternel avoit donné cet ordre à Moïse et à Aaron:

9. Quand Pharaon vous dira: Faites un miracle pour *qu'on* vous croie; tu diras à Aaron: Prends ta verge, jette-la devant Pharaon; elle deviendra un serpent.

10. Moïse et Aaron se rendirent donc auprès de Pharaon, et firent tout ce que l'Eternel avoit commandé. Aaron jeta sa verge devant Pharaon et devant ses serviteurs, et elle devint un serpent.

11. Mais Pharaon fit venir les sages et les enchanteurs; et les magiciens d'Egypte firent la même chose par leurs enchantemens.

12. Ils jetèrent donc chacun leurs verges, et elles devinrent des serpens; mais la verge d'Aaron engloutit leurs verges.

13. Pendant le cœur de Pharaon s'endurcit, et comme l'Eternel l'avoit annoncé, il n'écouta point *Moïse et Aaron*.

14. L'Eternel dit ensuite à Moïse: Le cœur de Pharaon est appesanti, il a refusé de laisser partir le peuple.

15. Va dès le matin auprès de Pharaon, lorsqu'il se rendra vers le fleuve; tu te présenteras à lui sur le rivage du fleuve, ayant pris en ta main la verge qui a été changée en serpent.

16. Et tu lui diras: L'Eternel, le Dieu des Hébreux m'avoit envoyé vers toi, pour te dire: Laisse aller mon peuple, afin qu'il me serve dans le désert; et voici, jusqu'à présent tu ne m'as point écouté.

17. Ainsi a dit l'Eternel: A ceci tu connoîtras que je suis l'Eternel; voici, je *vais* frapper de la verge qui *est* dans ma main les eaux du fleuve, et elles seront changées en sang.

18. Les poissons qui *sont* dans le fleuve périront, et les eaux du fleuve se corrompront, en sorte que les Egyptiens se dégoûteront d'en boire.

19. L'Eternel dit ensuite à Moïse: Dis à Aaron: Prends ta verge, et étends ta main sur les eaux de l'Egypte, sur les branches du fleuve, sur les canaux, et sur les étangs, et sur tous les amas d'eaux; et elles deviendront du sang, en sorte que dans toute l'Egypte il y aura du sang, soit dans les vases de bois, soit dans ceux de pierre.

20. Moïse

20. Moïse et Aaron firent ce que l'Eternel leur avoit ordonné. Aaron leva la verge, en frappa les eaux du fleuve en présence de Pharaon et de ses serviteurs; et toutes les eaux du fleuve furent changées en sang.

21. Les poissons qui étoient dans le fleuve périrent; les eaux du fleuve se corrompirent, en sorte que les Egyptiens ne pouvoient en boire; et il y eut du sang par tout le pays d'Egypte.

22. Les magiciens d'Egypte firent la même chose par leurs enchantemens. Le cœur de Pharaon s'endurcit, et comme l'Eternel l'avoit annoncé, il n'écouta point Moïse et Aaron.

23. Et Pharaon les quittant, retourna dans son palais, et cette fois encore il n'eut pas égard à ce qui s'étoit passé.

24. Or tous les Egyptiens creusèrent autour du fleuve, pour trouver de l'eau, parce qu'ils ne pouvoient boire de celle du fleuve.

25. Et il se passa sept jours depuis que l'Eternel eut frappé le fleuve.

CHAPITRE VIII.

Seconde, troisième et quatrième plaie. Les grenouilles, les moucheron, et les mouches venimeuses.

A PRÈS cela, l'Eternel dit à Moïse: Va vers Pharaon, et lui dis: Ainsi a dit l'Eternel: Laisse aller mon peuple, afin qu'il me serve.

2. Si tu refuses de le laisser aller, voici, je vais frapper tout ton pays, en le couvrant de grenouilles.

3. Et le fleuve produira une infinité de grenouilles, qui monteront, et se répandront dans ton palais, et dans la chambre où tu couches, et sur ton lit, et dans la maison de tes serviteurs, et parmi tout ton peuple, et dans tes fours, et sur ta pâte.

4. Les grenouilles monteront sur toi, sur ton peuple, et sur tous tes serviteurs.

5. L'Eternel dit donc à Moïse: Dis à Aaron: Etends ta main avec ta verge sur les branches du fleuve, sur les canaux et sur les étangs, et fais monter les grenouilles sur le pays d'Egypte.

6. Ainsi Aaron étendit sa main sur les eaux de l'Egypte; et les grenouilles montèrent, et couvrirent le pays.

7. Les magiciens firent la même chose par leurs enchantemens, et firent monter des grenouilles sur le pays d'Egypte.

8. Alors Pharaon appela Moïse et Aaron, et leur dit: Suppliez l'Eternel d'éloigner les grenouilles de moi et de mon peuple; puis, je laisserai aller le peuple, afin qu'il offre des sacrifices à l'Eternel.

9. Et Moïse dit à Pharaon: Glorifie-toi à mes dépens si cela n'arrive pas. Pour quel temps demanderai-je à l'Eternel en faveur de toi, de tes serviteurs et de ton peuple, d'exterminer les grenouilles et de t'en délivrer, ainsi que tes habitations, en sorte qu'il n'en reste plus que dans le fleuve?

10. Pharaon répondit: Pour demain. Moïse lui dit: Il en sera comme tu viens de le dire, afin que tu saches qu'aucune puissance n'est semblable à celle de l'Eternel notre Dieu.

11. Les grenouilles s'éloigneront de toi, et de tes maisons, et de tes serviteurs, et de ton peuple; il n'en restera que dans le fleuve.

12. Alors Moïse et Aaron quittèrent Pharaon. Et Moïse implora l'Eternel au sujet des grenouilles, qu'il avoit envoyées contre Pharaon.

13. Et l'Eternel exauça Moïse. Les grenouilles périrent, et les habitations, les villages et les champs en furent délivrés;

14. Et on les amassa par monceaux, et le pays en fut infecté.

15. Mais Pharaon se voyant soulagé, endurecissait son cœur, et comme l'Eternel l'avoit annoncé, il n'écouta point Moïse et Aaron.

16. L'Eternel dit alors à Moïse: Dis à Aaron: Etends ta verge, et frappe la poussière de la terre, et elle se changera en moucheron dans tout le pays d'Egypte.

17. Ils firent ainsi; Aaron étendit sa main avec sa verge, frappa la poussière de la terre, et il y eut des moucheron sur les hommes et sur les bêtes; toute la poussière de la terre fut changée en moucheron dans tout le pays d'Egypte.

18. Les magiciens voulurent aussi produire des moucheron par leurs enchantemens; mais ils ne le purent. Il y avoit donc des moucheron, tant sur les hommes que sur les bêtes.

19. Alors les magiciens dirent à Pharaon: C'est ici le doigt de Dieu. Toutefois le cœur

de Pharaon s'endurcit, et comme l'Éternel l'avoit annoncé, il n'écoula point Moïse et Aaron.

20. Puis l'Éternel dit à Moïse: Lève-toi de bon matin, et présente-toi devant Pharaon, lorsqu'il se rendra vers le fleuve; tu lui diras: Ainsi a dit l'Éternel: Laisse aller mon peuple, afin qu'il me serve.

21. Car si tu ne laisses pas aller mon peuple, voici, je vais envoyer contre toi, contre tes serviteurs, contre ton peuple, et dans tes habitations, des mouches venimeuses; les maisons des Egyptiens seront remplies de ces mouches, et la terre en sera couverte.

22. Mais alors je séparerai le pays de Goscen, où habite mon peuple, en sorte qu'il ne s'y trouvera point de ces mouches; afin que tu saches que je suis l'Éternel, qui protège cette contrée.

23. Je préserverai mon peuple du fléau qui frappera le tien. Demain aura lieu ce prodige.

24. L'Éternel fit cela: une multitude de mouches venimeuses entrèrent dans le palais de Pharaon, et dans chaque maison de ses serviteurs; et toute l'Égypte fut désolée par ces mouches.

25. Alors Pharaon ayant appelé Moïse et Aaron, leur dit: Allez, offrez des sacrifices à votre Dieu dans ce pays-ci.

26. Mais Moïse dit: Nous ne pourrions le faire en sûreté; car les Egyptiens ont en abomination les sacrifices que nous offrons à l'Éternel notre Dieu. Voilà, si nous offrons sous leurs yeux des sacrifices qu'ils ont en abomination, ne nous lapideroient-ils pas?

27. Nous nous avancerons dans le désert à la distance de trois journées de chemin, et nous offrirons des sacrifices à l'Éternel notre Dieu, comme il nous le prescrira.

28. Pharaon répondit: Je vous laisserai aller au désert pour y offrir des sacrifices à l'Éternel votre Dieu, à condition que vous n'alliez pas plus loin. Priez pour moi.

29. Et Moïse dit: Voici, je vais sortir d'auprès de toi, je fléchirai l'Éternel, et demain les mouches venimeuses s'éloigneront de Pharaon, de ses serviteurs et de son peuple. Mais que Pharaon ne continue point de nous tromper, en ne laissant point aller le peuple pour offrir des sacrifices à l'Éternel.

30. Alors Moïse quitta Pharaon, et pria l'Éternel.

31. L'Éternel exauça Moïse, et les mouches s'éloignèrent de Pharaon, de ses serviteurs et de son peuple; il n'en resta pas une.

32. Cependant cette fois encore Pharaon endurcit son cœur, et ne laissa point aller le peuple.

CHAPITRE IX.

Cinquième, sixième et septième plaie. La mortalité du bétail, les ulcères et la grêle.

ALORS l'Éternel dit à Moïse: Va vers Pharaon, et dis-lui: Ainsi a dit l'Éternel, le Dieu des Hébreux: Laisse aller mon peuple, afin qu'il me serve;

2. Car si tu refuses de le laisser aller et si tu le retiens encore,

3. La main de l'Éternel frappera ton bétail qui est à la campagne, les chevaux, les ânes, les chameaux, les bœufs et les brebis, et la mortalité sera très-grande.

4. Mais l'Éternel mettra une différence entre le bétail des Israélites et celui des Egyptiens, en sorte que rien de ce qui est aux enfans d'Israël ne périra.

5. L'Éternel fixa même un terme, en disant: Demain l'Éternel exécutera sa menace dans le pays.

6. L'Éternel exécuta donc sa menace dès le lendemain; tout le bétail des Egyptiens périt, mais les enfans d'Israël ne perdirent pas une seule pièce de bétail.

7. Et Pharaon envoya prendre des informations, et voici, les enfans d'Israël n'avoient pas perdu une seule pièce de bétail. Toutefois le cœur de Pharaon s'endurcit, et il ne laissa point aller le peuple.

8. Alors l'Éternel dit à Moïse et à Aaron: Remplissez vos mains de cendres de fournaise, et que Moïse les jette vers le ciel, en présence de Pharaon.

9. Elles deviendront de la poussière qui se répandra sur tout le pays d'Égypte, et qui y produira sur les hommes et sur les bêtes, des ulcères enflammés, accompagnés de pustules.

10. Ils prirent donc des cendres de fournaise, et se présentèrent devant Pharaon; et Moïse les jeta vers le ciel, et il se forma sur

les hommes et sur les bêtes des ulcères enflammés, accompagnés de pustules.

11. Et les magiciens ne purent se présenter devant Moïse, à cause des ulcères dont ils étoient attaqués, comme le reste des Egyptiens.

12. Et l'Eternel endurcit le cœur de Pharaon, en sorte qu'il n'écoula point *Moïse et Aaron*, ainsi que l'Eternel l'avoit annoncé à Moïse.

13. Puis l'Eternel dit à Moïse : Lève-toi de bon matin, présente-toi devant Pharaon, et lui dis : Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu des Hébreux : Laisse aller mon peuple, afin qu'il me serve.

14. Car maintenant je vais faire fondre toutes mes plaies sur toi, sur tes serviteurs et sur ton peuple, afin que tu saches que sur toute la terre nul n'est semblable à moi.

15. Car certainement j'aurois pu étendre ma main, te frapper de mortalité, toi et ton peuple, et tu aurois été effacé de dessus la terre.

16. Mais je t'ai laissé subsister, afin de faire voir en toi ma puissance, et pour que mon nom soit célébré par toute la terre.

17. Si tu t'élèves encore contre mon peuple, et que tu ne le laisses point aller,

18. Voici, demain à cette même heure, je ferai tomber une si grosse grêle, qu'il n'y en a point eu de semblable en Egypte, depuis que ce royaume existe jusqu'à aujourd'hui.

19. Maintenant, ordonne qu'on mette à couvert ton bétail et tout ce que tu as à la campagne; car la grêle frappera et fera périr tous les hommes, et les bestiaux qui se trouveront à la campagne, et qu'on n'aura pas mis à l'abri.

20. Ceux des serviteurs de Pharaon qui craignirent la parole de l'Eternel, firent promptement rentrer dans leurs maisons leurs esclaves et leurs bestiaux.

21. Mais ceux qui ne firent aucune attention à la parole de l'Eternel, laissèrent leurs serviteurs et leurs bêtes dans la campagne.

22. Alors l'Eternel dit à Moïse : Etends ta main vers les cieux, et que dans toute l'étendue de l'Egypte, la grêle frappe les hommes, les bêtes, et toutes les plantes des champs.

23. Moïse étendit donc sa verge vers les cieux, et l'Eternel fit tonner et grêler; le feu

se promenoit sur la terre; ainsi l'Eternel fit tomber de la grêle sur l'Egypte.

24. La grêle qui tomba étoit entremêlée de feu, et si prodigieuse qu'il n'y en avoit point eu de semblable dans toute l'Egypte, depuis l'origine de cette nation.

25. La grêle frappa dans toute l'Egypte tout ce qui étoit dans les champs, les hommes comme le bétail. Elle détruisit aussi toutes les plantes, et brisa tous les arbres de la campagne.

26. Il n'y eut que la contrée de Goscen, où habitoient les enfans d'Israël, qui fut épargnée par la grêle.

27. Alors Pharaon fit appeler Moïse et Aaron, et leur dit : J'ai péché cette fois, l'Eternel est juste, moi et mon peuple nous sommes coupables.

28. Fléchissez l'Eternel; que les tonnerres et la grêle cessent; alors je vous laisserai aller, et on ne vous retiendra plus.

29. Moïse lui répondit : Aussitôt que je serai sorti de la ville, j'étendrai mes mains vers l'Eternel; les tonnerres et la grêle cesseront, afin que tu saches que la terre est à l'Eternel.

30. Je sais cependant que ni toi, ni tes serviteurs, ne craignez pas encore l'Eternel Dieu.

31. Or le lin et l'orge avoient été frappés; car l'orge étoit en épis, et le lin étoit en graine.

32. Mais le blé et l'épeautre ne furent point détruits, parce qu'ils étoient moins avancés.

33. Moïse étant donc sorti de la ville, après avoir quitté Pharaon, étendit ses mains vers l'Eternel; alors les tonnerres et la grêle cessèrent, et la pluie ne tomba plus sur la terre.

34. Mais Pharaon voyant que la pluie, la grêle et les tonnerres avoient cessé, continua de pécher; et lui et ses serviteurs s'endurcirent.

35. Le cœur de Pharaon s'endurcit donc, et comme l'Eternel l'avoit annoncé par la bouche de Moïse, il ne laissa point aller les enfans d'Israël.

CHAPITRE X.

Huitième et neuvième plaie. Les sauterelles et les ténèbres.

L'ÉTERNEL dit à Moïse : Va vers Pharaon ; car j'ai endurci son cœur et le cœur de ses serviteurs, afin d'opérer au milieu d'eux les prodiges de ma puissance.

2. Afin que tu racontes à ton fils et au fils de ton fils, ce que j'aurai fait en Egypte, et les prodiges que j'aurai opérés au milieu des Égyptiens ; et afin que vous sachiez que je suis l'Éternel.

3. Moïse et Aaron vinrent donc vers Pharaon, et lui dirent : Ainsi a dit l'Éternel le Dieu des Hébreux : Jusques à quand refuseras-tu de t'humilier devant ma face ? Laisse aller mon peuple, afin qu'il me serve.

4. Car si tu refuses de laisser aller mon peuple, voici, je vais faire venir demain des sauterelles dans ton pays ;

5. Elles couvriront la terre, de manière qu'on ne pourra en voir la surface ; elles brouteront ce qui a échappé, ce que la grêle vous a laissé, et dévoreront les bourgeons de tous les arbres de la campagne.

6. Elles rempliront tes maisons, celles de tous tes serviteurs, et celles de tous les Égyptiens ; ce que n'ont point vu tes pères, ni les pères de tes pères, depuis le jour de leur naissance jusqu'à ce jour. Puis Moïse se retira de devant Pharaon.

7. Et les serviteurs de Pharaon lui dirent : Jusques à quand cet homme sera-t-il pour nous une cause de ruine ? Laisse aller ces gens, et qu'ils servent l'Éternel leur Dieu. Ne vois-tu donc pas que l'Égypte est perdue ?

8. Alors on fit revenir Moïse et Aaron auprès de Pharaon, et il leur dit : Allez, servez l'Éternel votre Dieu. Mais qui sont ceux qui doivent aller ?

9. Moïse répondit : Nous irons avec nos jeunes gens et nos vieillards, avec nos fils et nos filles, avec nos brebis et nos bœufs ; car nous avons à célébrer une fête en l'honneur de l'Éternel.

10. Alors il leur dit : Que l'Éternel soit avec vous, si je vous laisse aller, vous et vos enfans ! Voilà, vous n'avez que de mauvais desseins.

11. Il n'en sera pas ainsi ; mais que les

hommes seuls aillent et servent l'Éternel ; car c'est ce que vous avez demandé. Et on les chassa de devant Pharaon.

12. Alors l'Éternel dit à Moïse : Étends ta main sur le pays d'Égypte, afin d'y faire venir les sauterelles, qui brouteront toute l'herbe de la terre, tout ce que la grêle a laissé.

13. Moïse étendit donc sa verge sur le pays d'Égypte ; et l'Éternel fit lever sur le pays un vent d'orient qui souffla tout ce jour-là et toute la nuit ; et le matin ce vent avoit amené les sauterelles.

14. Les sauterelles vinrent donc sur toute l'Égypte, et se répandirent dans tout le pays en telle quantité qu'on n'avoit jamais rien vu et qu'on ne verra jamais rien de semblable.

15. Elles couvrirent la terre, de manière qu'on n'en pouvoit voir la surface ; et elles broutèrent toute l'herbe de la terre, et tout ce que la grêle avoit laissé de fruit sur les arbres, en sorte que dans tout le pays d'Égypte, il ne resta aucune verdure, ni sur les arbres, ni dans la campagne.

16. Alors Pharaon se hâta de faire appeler Moïse et Aaron, et leur dit : J'ai péché contre l'Éternel votre Dieu et contre vous.

17. Maintenant, je te prie, pardonne-moi mon péché encore cette fois ; et suppliez l'Éternel votre Dieu, que seulement il éloigne de moi ce fléau.

18. Moïse quitta donc Pharaon, et pria l'Éternel.

19. Alors l'Éternel changea le vent, qui souffla de l'occident avec beaucoup de violence, enleva les sauterelles et les précipita dans la Mer Rouge ; en sorte qu'il n'en resta pas une seule dans toute l'étendue de l'Égypte.

20. Mais l'Éternel endurcit le cœur de Pharaon, qui ne laissa point aller les enfans d'Israël.

21. Puis l'Éternel dit à Moïse : Étends ta main vers les cieus, et qu'il y ait sur le pays d'Égypte, des ténèbres telles qu'elles soient palpables.

22. Moïse étendit donc sa main vers les cieus ; et pendant trois jours il y eut dans tout le pays d'Égypte, des ténèbres fort épaisses.

23. Pendant trois jours les Égyptiens ne

se virent pas les uns les autres, et personne ne quitta le lieu où il se trouvoit ; mais tous les enfans d'Israël jouiront de la lumière, dans la contrée où ils demeuroient.

24. Alors Pharaon appela Moïse, et lui dit : Allez, servez l'Eternel ; seulement que vos brebis et vos bœufs restent *ici* ; vos enfans pourront aussi vous suivre.

25. Moïse répondit : Il faut que tu nous laisses prendre *du bétail* pour offrir des sacrifices et des holocaustes à l'Eternel notre Dieu.

26. Nos troupeaux viendront aussi avec nous, sans qu'il reste *ici* un seul animal ; car nous en avons besoin pour offrir des sacrifices à l'Eternel notre Dieu, et nous ne savons pas ce que nous devons offrir à l'Eternel, jusqu'à ce que nous soyons arrivés au lieu *qu'il nous a marqué*.

27. Mais l'Eternel endurcit le cœur de Pharaon, qui ne voulut point les laisser aller.

28. Pharaon dit à Moïse : Retire-toi d'après de moi, et garde-toi de reparoître en ma présence ; car le jour que tu paroîtras devant moi, tu mourras.

29. Moïse répondit : Comme tu l'as dit, je ne paroîtrai plus devant toi.

CHAPITRE XI.

Dixième plaie dénoncée à Pharaon.

L'ETERNEL avoit dit à Moïse : Je ferai venir encore une plaie sur Pharaon, et sur l'Egypte ; et après cela il vous laissera partir ; il vous laissera tous partir, et même il vous chassera.

2. Parle au peuple, afin que chaque homme demande à son voisin, et chaque femme à sa voisine, des vases d'argent et des vases d'or.

3. Or l'Eternel avoit fait trouver grâce au peuple devant les Egyptiens ; et même Moïse étoit très-consideré en Egypte, par les serviteurs de Pharaon et par le peuple.

4. Moïse dit : Ainsi a dit l'Eternel : Sur le minuit je passerai au travers de l'Egypte.

5. Et tous les premiers-nés mourront dans le pays d'Egypte, depuis le premier-né de Pharaon, qui devoit s'asseoir sur le trône, jusqu'au premier-né de la servante qui tourne la meule, et même les premiers-nés des bêtes.

6. Et il s'élèvera dans toute l'étendue de l'Egypte un si grand cri, qu'il n'y en eut jamais, et qu'il n'y en aura jamais de semblable.

7. Mais parmi tous les enfans d'Israël, aucun chien ne remuera sa langue, *ni contre l'homme, ni contre les animaux* ; afin que vous sachiez quelle différence l'Eternel met entre les Egyptiens et les Israélites.

8. Alors tous tes serviteurs que voilà, viendront à moi, se prosterneront devant moi, et me diront : Sors, toi et tout le peuple qui est sous tes ordres ; et après cela je sortirai. Puis Moïse quitta Pharaon dans une très-grande indignation.

9. Ainsi l'Eternel avoit dit à Moïse : Pharaon ne vous écouterait point, en sorte que je ferai en Egypte un grand nombre de miracles.

10. Moïse et Aaron firent donc tous ces prodiges en présence de Pharaon. Mais l'Eternel endurcit le cœur de Pharaon, qui ne laissa point sortir de son pays les enfans d'Israël.

CHAPITRE XII.

Institution de la Pâque. Mort des premiers-nés. Le peuple d'Israël sort d'Egypte.

L'ETERNEL dit aussi à Moïse et à Aaron, en Egypte :

2. Ce mois-ci sera pour vous le commencement des mois, il sera pour vous le premier mois de l'année.

3. Donnez cet ordre-ci à toute l'assemblée d'Israël : Qu'au dixième jour de ce mois l'on prenne pour chaque famille un agneau par maison.

4. Mais si la famille n'est pas assez nombreuse pour *manger* un agneau, qu'elle s'associe le voisin le plus près de sa maison, en se réglant sur le nombre des personnes, et en ayant égard à ce que chacun de vous peut manger.

5. L'agneau sera sans défaut, mâle, et d'une année ; vous pourrez prendre un agneau ou un chevreau.

6. Vous le garderez jusqu'au quatorzième jour de ce mois, et dans chaque famille du peuple d'Israël on l'égorgera sur le soir.

7. On prendra de *son* sang, et on en mettra sur les deux montans et sur le linteau de la porte des maisons où on mangera l'agneau.

8. Cette nuit-là on en mangera la chair, on la mangera rôtie, avec des pains sans levain et des herbes amères.

9. Vous n'en mangerez pas la chair cuite à demi, ni bouillie dans l'eau; mais qu'elle soit rôtie au feu, avec la tête, les jambes et les entrailles.

10. Vous n'en réserverez rien pour le lendemain; si le matin il en reste quelque chose, vous le brûlerez.

11. Voici comment vous le mangerez; vous aurez les reins ceints, les souliers aux pieds, et le bâton à la main; vous le mangerez à la hâte. C'est la Pâque consacrée à l'Eternel.

12. Car je passerai cette nuit-là par le pays d'Egypte, et je frapperai tout premier-né du pays, depuis les hommes jusqu'aux bêtes, et j'exercerai des jugemens sur tous les dieux de l'Egypte. Je suis l'Eternel.

13. Et le sang sera un signe en votre faveur sur les maisons que vous habiterez; car en voyant ce sang je passerai outre, tellement que vous ne serez atteints par aucune plaie, lorsque je frapperai le pays d'Egypte.

14. Ce jour sera pour vous un mémorial, et vous le célébrerez comme une fête solennelle à l'Eternel. Vous le célébrerez d'âge en âge; c'est une ordonnance perpétuelle.

15. Vous mangerez pendant sept jours des pains sans levain; vous ôterez dès le premier jour le levain de vos maisons; car si quelqu'un mange du pain levé, depuis le premier jour jusqu'au septième, cette personne-là sera retranchée d'Israël.

16. Le premier jour, il y aura une assemblée solennelle; il y en aura aussi une le septième. Il ne se fera en ces jours-là aucun travail, excepté celui qui sera nécessaire pour préparer les alimens.

17. Vous observerez donc l'ordonnance touchant les pains sans levain; car en ce même jour-là j'aurai retiré vos tribus du pays d'Egypte. Vous célébrerez ce jour-là d'âge en âge; c'est une ordonnance perpétuelle.

18. Le premier mois, depuis le soir du quatorzième jour jusqu'au soir du vingt et

unième jour de ce mois, vous mangerez des pains sans levain.

19. Pendant ces sept jours, il ne se trouvera point de levain dans vos maisons; car si quelqu'un mange du pain levé, cette personne-là sera retranchée de l'assemblée d'Israël, l'étranger comme celui qui est né au pays.

20. Vous ne mangerez point de pain levé; dans tous les lieux où vous demeurerez, vous mangerez des pains sans levain.

21. Moïse assembla donc tous les anciens d'Israël, et leur dit: Choisissez, et prenez un agneau pour chacune de vos familles, et immolez la Pâque.

22. Puis vous prendrez un bouquet d'hysope, et vous le tremperez dans le sang qui sera dans un bassin, et vous arroserez de ce sang le linteau et les deux montans. Qu'aucun de vous ne sorte de sa maison, jusqu'au matin.

23. Car l'Eternel passera pour frapper l'Egypte; et en voyant le sang sur le linteau et les deux montans de vos portes, il passera outre, et ne permettra point que le destructeur entre dans vos maisons pour vous frapper.

24. Vous observerez ceci comme une ordonnance perpétuelle pour vous et vos enfans.

25. Quand vous serez entrés dans le pays que l'Eternel vous donnera, comme il l'a promis, vous observerez cette cérémonie.

26. Et quand vos enfans vous demanderont ce que signifie cette cérémonie,

27. Vous leur répondrez: C'est le sacrifice de la Pâque consacrée à l'Eternel, qui passa sans toucher les maisons des enfans d'Israël en Egypte, et les préserva quand il frappa ce pays. Alors le peuple s'inclina et se prosterna.

28. Ainsi les enfans d'Israël se retirèrent et exécutèrent tout ce que l'Eternel avoit commandé à Moïse et à Aaron; ils le firent ainsi.

29. Sur le minuit, l'Eternel frappa tous les premiers-nés du pays d'Egypte, depuis le premier-né de Pharaon, qui devoit s'asseoir sur le trône, jusqu'aux premiers-nés des captifs qui étoient dans la prison; il frappa aussi tous les premiers-nés du bétail.

30. Pharaon se leva de nuit, lui, ses ser-

viteurs, et tous les Egyptiens : et un grand cri se fit *entendre* en Egypte, parce qu'il n'y avoit aucune maison où il n'y eût un mort.

31. Cette même nuit Pharaon fit appeler Moïse et Aaron, et leur dit : Levez-vous, sortez du milieu de mon peuple, tant vous que les enfans d'Israël ; allez, servez l'Eternel, comme vous l'avez demandé.

32. Prenez aussi vos brebis et vos bœufs, comme vous l'avez demandé, partez, et bénissez-moi.

33. Et les Egyptiens pressoient le peuple, afin qu'il se hâtât de sortir du pays ; car ils disoient : Nous sommes tous morts.

34. Les enfans d'Israël prirent leur pâte, avant qu'elle fût levée, et l'ayant liée dans leurs vêtemens, ils la mirent sur leurs épaules.

35. Or les enfans d'Israël avoient fait ce que Moïse leur avoit dit, et avoient demandé aux Egyptiens des vases d'argent, des vases d'or, et des vêtemens.

36. Et l'Eternel avoit fait trouver grâce au peuple auprès des Egyptiens, qui les leur avoient accordés ; de sorte qu'ils dépouillèrent les Egyptiens.

37. Les enfans d'Israël partirent donc de Ramessès, et vinrent à Succoth ; ils étoient environ six cent mille hommes de pied, sans les petits enfans.

38. Un grand nombre d'étrangers partit avec eux ; ils emmenèrent aussi de grands troupeaux de gros et de menu bétail.

39. Ils préparèrent, avec la pâte qu'ils avoient emportée d'Egypte, des gâteaux sans levain qu'ils firent cuire ; car elle n'étoit pas levée, parce qu'ils avoient été chassés d'Egypte, et que n'ayant pu obtenir aucun délai, ils ne s'étoient pourvus d'aucune provision pour le voyage.

40. Or les enfans d'Israël avoient demeuré en Egypte quatre cent trente ans.

41. A la fin de ces quatre cent trente ans, en ce jour même, toutes les troupes de l'Eternel sortirent du pays d'Egypte.

42. Cette nuit doit être consacrée à l'Eternel, qui fit sortir *son peuple* du pays d'Egypte ; elle doit être consacrée à l'Eternel, par tous les enfans d'Israël, d'âge en âge.

43. L'Eternel dit aussi à Moïse et à Aaron : C'est ici l'ordonnance touchant la Pâque : Nul étranger n'en mangera.

44. L'esclave acheté à prix d'argent ne pourra en manger qu'après avoir été circoncis.

45. L'étranger et le mercenaire n'en mangeront point.

46. On mangera *l'agneau* dans la même maison, sans pouvoir transporter de sa chair au dehors ; vous n'en briserez point les os.

47. Toute l'assemblée d'Israël célébrera cette fête.

48. L'étranger qui habite au milieu de toi, et qui voudra célébrer la Pâque à l'honneur de l'Eternel, devra faire circoncire tout mâle qui lui appartient ; alors il pourra la célébrer comme celui qui est né dans le pays ; mais nul incirconcis n'en mangera.

49. La loi sera la même pour celui qui est né au pays, et pour l'étranger qui habite parmi vous.

50. Tous les enfans d'Israël exécutèrent ponctuellement les ordres que l'Eternel avoit donnés à Moïse et à Aaron.

51. Ce fut donc ce jour-là que l'Eternel fit sortir les enfans d'Israël du pays d'Egypte, selon leurs tribus.

CHAPITRE XIII.

Lois touchant la Pâque et les premiers-nés. Départ des Israélites.

PUIS l'Eternel parla à Moïse, et lui dit :

2. Consacre-moi tous les premiers-nés de chaque femme des enfans d'Israël, et du bétail ; ils sont à moi.

3. Moïse dit au peuple : Souvenez-vous de ce jour où vous êtes sortis d'Egypte, de la maison de servitude ; car l'Eternel vous en a retirés à main-forte ; c'est pourquoi vous ne mangerez point de *pain levé*.

4. Vous sortez aujourd'hui, dans le mois où les épis mûrissent.

5. Quand donc l'Eternel t'aura introduit au pays des Cananéens, des Héthiens, des Amorrhéens, des Héviens et des Jébusiens, dans ce pays qu'il a juré à tes pères de te donner, et où coulent le lait et le miel, alors en ce mois-ci, tu célébreras cette fête.

6. Pendant sept jours, tu mangeras des pains sans levain, et le septième jour sera une fête solennelle à l'Eternel.

7. On mangera pendant sept jours des pains sans levain ; on ne verra point chez

toi de pain levé ; ni même de levain dans tout ton pays.

8. En ce jour-là tu instruiras tes enfans, et tu leur diras : *Cette fête se célèbre* à cause de ce que l'Éternel fit en ma faveur, lorsque je sortis d'Égypte.

9. *Ceci* sera pour toi un signe sur ta main, et un mémorial entre tes yeux, afin que la loi de l'Éternel soit dans ta bouche ; parce que l'Éternel t'aura retiré d'Égypte à main-forte.

10. Chaque année tu observeras cette ordonnance au temps fixé.

11. Quand l'Éternel t'aura introduit au pays des Cananéens, et qu'il te l'aura donné, comme il l'a promis avec serment à toi et à tes pères ,

12. Tu consacreras à l'Éternel tous les mâles premiers-nés des femmes et du bétail ; ils sont à l'Éternel.

13. Mais tu rachèteras avec un agneau ou un chevreau tout premier-né de l'âne ; si tu ne le rachètes pas , tu le mettras à mort. Tu rachèteras aussi le premier-né de tes enfans.

14. Et quand ton fils te demandera un jour : *Que signifie cela ?* Tu lui répondras : L'Éternel nous a fait sortir à main-forte de l'Égypte , de la maison de servitude.

15. Car comme Pharaon refusoit obstinément de nous laisser partir , l'Éternel fit mourir tous les premiers-nés dans le pays d'Égypte , depuis les premiers-nés des hommes jusqu'aux premiers-nés des bêtes : Voilà pourquoi je sacrifie à l'Éternel tous les mâles premiers-nés , et je rachète tout premier-né d'entre mes fils.

16. *Ceci* sera donc pour toi un signe sur ta main , et des fronteaux entre tes yeux ; parce que l'Éternel nous a retirés d'Égypte à main-forte.

17. Or quand Pharaon eut laissé partir le peuple , Dieu ne le fit point passer par le pays des Philistins , quoique ce chemin fut le plus court ; car il dit : Le peuple pourroit se repentir , en voyant la guerre , et retourner en Égypte.

18. Mais Dieu fit faire un circuit au peuple par le chemin du désert , *du côté de* la Mer Rouge. Ainsi les enfans d'Israël sortirent en bon ordre du pays d'Égypte.

19. Moïse prit avec lui les os de Joseph , comme *Joseph* l'avoit fait promettre avec

serment aux enfans d'Israël , en leur disant : Lorsque Dieu vous visitera , *comme il le fera* certainement, vous emporterez d'ici mes os.

20. Etant partis de Succoth , ils campèrent à Etham , à l'extrémité du désert.

21. Et l'Éternel marchoit devant eux , le jour dans une colonne de nuée , pour leur montrer le chemin ; et la nuit dans une colonne de feu , pour les éclairer, afin qu'ils pussent marcher de jour et de nuit.

22. La colonne de nuée ne cessa point de précéder le peuple pendant le jour, ni la colonne de feu pendant la nuit.

CHAPITRE XIV.

Passage de la Mer Rouge.

L'ÉTERNEL dit ensuite à Moïse :

2. Ordonne aux enfans d'Israël de se détourner , pour camper devant Pihabiroth , entre Migdol et la mer , devant Bahal-Tsephon : c'est vis-à-vis de ce lieu que vous camperez , près de la mer.

3. Alors Pharaon dira des enfans d'Israël : Ils sont embarrassés dans le pays ; le désert les tient enfermés.

4. J'endurcirai le cœur de Pharaon , en sorte qu'il vous poursuivra ; mais je serai glorifié en Pharaon et dans toute son armée , afin que les Egyptiens sachent que je suis l'Éternel. Les enfans d'Israël exécutèrent cet ordre.

5. Or dès qu'on eut rapporté au Roi d'Égypte , que le peuple s'enfuyoit , le cœur de Pharaon et de ses serviteurs fut changé à l'égard du peuple , et ils dirent : Qu'avons-nous fait , en laissant partir Israël , qui ne nous servira plus ?

6. Alors il fit atteler son chariot , et se mit à la tête de son peuple.

7. Il prit donc six cents chariots d'élite , outre tous les chariots du pays , tous montés par des soldats choisis.

8. L'Éternel endurecit donc le cœur de Pharaon Roi d'Égypte , qui poursuivit les enfans d'Israël , quoiqu'ils fussent sortis avec éclat.

9. Les Egyptiens les poursuivirent , et les atteignirent dans leur campement , près de la mer ; tous les chariots de Pharaon , ses cavaliers avec toute son armée les atteignirent près

près de Pihahiroth, vis-à-vis de Bahal-Tsephon.

10. Comme Pharaon s'approchoit, les enfans d'Israël levèrent les yeux, et voici, les Egyptiens les poursuivoient. Alors les enfans d'Israël eurent une fort grande peur, et crièrent à l'Eternel.

11. Ils dirent aussi à Moïse: N'y avoit-il pas des sépulcres en Egypte, que tu nous aies emmenés pour mourir au désert? Pourquoi nous as-tu fait sortir d'Egypte?

12. N'avions-nous pas raison de te dire en Egypte: Laisse-nous servir les Egyptiens? Car il vaut mieux pour nous les servir, que d'aller mourir au désert.

13. Et Moïse dit au peuple: Ne craignez point; arrêtez-vous, et voyez la délivrance que l'Eternel opérera aujourd'hui en votre faveur; car les Egyptiens que vous voyez à cette heure, vous ne les reverrez plus.

14. L'Eternel combattra pour vous, et vous demeurerez tranquilles.

15. Or l'Eternel avoit dit à Moïse: Pourquoi cries-tu à moi? Ordonne aux enfans d'Israël de se mettre en marche.

16. Et toi, lève ta verge, étends ta main sur la mer, divise-la, et que les enfans d'Israël passent à pied sec au milieu de la mer.

17. Quant à moi, voici, je vais endurcir le cœur des Egyptiens; ils poursuivront les enfans d'Israël, et je serai glorifié dans Pharaon, dans toute son armée, dans ses chariots et dans ses cavaliers;

18. Et les Egyptiens sauront que je suis l'Eternel, quand j'aurai été glorifié dans Pharaon, dans ses chariots et dans ses cavaliers.

19. Alors l'Ange de Dieu, qui marchoit devant le camp *des enfans* d'Israël, alla se placer derrière eux; et la colonne de nuée qui les précédoit, alla aussi se placer derrière eux:

20. Elle se plaça donc entre le camp des Egyptiens et le camp d'Israël. Elle étoit *pour les Egyptiens* une nuée obscure, mais *pour les enfans d'Israël*, elle éclaircit pendant la nuit, en sorte que pendant toute cette nuit-là, ils ne s'approchèrent point les uns des autres.

21. Moïse étendit donc la main sur la mer, et l'Eternel fit souffler toute la nuit un vent d'orient très-violent, qui fit retirer les

eaux; il mit à sec le fond de la mer, les eaux ayant été séparées.

22. Les enfans d'Israël passèrent à pied sec au milieu de la mer, et les eaux leur servoient de mur à droite et à gauche.

23. Les Egyptiens, tous les chevaux de Pharaon, ses chariots et ses cavaliers poursuivirent les enfans d'Israël, et entrèrent après eux au milieu de la mer.

24. Mais au point du jour, l'Eternel, du milieu de la colonne de feu et de nuée, regarda le camp des Egyptiens et le mit en déroute.

25. Et il fit tomber les roues de leurs chariots, en sorte qu'on les menoit avec beaucoup de peine. Alors les Egyptiens dirent: Fuyons de devant les Israélites, car l'Eternel combat pour eux contre nous.

26. Puis l'Eternel dit à Moïse: Etends ta main sur la mer, et les eaux retourneront sur les Egyptiens, sur leurs chariots et sur leurs cavaliers.

27. Moïse étendit donc sa main sur la mer, et au point du jour la mer retourna *dans son lit*, et surprit les Egyptiens qui fuyoient. Ainsi l'Eternel précipita les Egyptiens au milieu de la mer;

28. Car les eaux étant retournées *dans leur lit*, couvrirent les chariots et les cavaliers de toute l'armée de Pharaon, qui étoient entrés après les Israélites dans la mer; et il n'en réchappa aucun.

29. Mais les enfans d'Israël marchèrent à pied sec au milieu de la mer, et les eaux leur servoient de mur à droite et à gauche.

30. L'Eternel délivra donc, en ce jour-là, Israël de la main des Egyptiens; et Israël vit les Egyptiens étendus morts sur le rivage de la mer.

31. Ainsi Israël vit la grande puissance que l'Eternel avoit déployée contre les Egyptiens; et le peuple craignit l'Eternel, et il se confia en l'Eternel et en Moïse son serviteur.

CHAPITRE XV.

Cantique des enfans d'Israël. Eaux de Mara.

ALORS Moïse et les enfans d'Israël chantèrent ce cantique en l'honneur de l'Eternel: Je chanterai à l'Eternel, car il a fait

K

éclater sa gloire; il a jeté dans la mer le cheval et le cavalier.

2. L'Eternel *est* ma force et le sujet de *mes* louanges, il a été mon salut; il est mon Dieu, je le célébrerai; il est le Dieu de mon père, je l'exalterai.

3. L'Eternel *est* un guerrier; son nom *est* l'Eternel.

4. Il a jeté dans la mer les chariots de Pharaon et son armée; l'élite de ses capitaines a été submergée dans la Mer Rouge.

5. Les gouffres les ont engloutis; ils sont descendus au fond *des eaux*, comme une pierre.

6. Ta droite, ô Eternel! a signalé ta puissance. Ta droite, ô Eternel! a écrasé l'ennemi.

7. Tu as détruit, par la grandeur de ta majesté, ceux qui s'élevoient contre toi. Tu as donné essor à ta colère, qui les a consumés comme la paille.

8. Par le souffle de ta colère, les eaux ont été amoncelées; les flots se sont arrêtés comme en un monceau; les eaux profondes sont demeurées immobiles au milieu de la mer.

9. L'ennemi disoit: Je poursuivrai, j'atteindrai, je partagerai le butin; j'assouvirai ma vengeance; je tirerai mon épée, ma main les détruira.

10. Ton vent a soufflé; la mer les a couverts; ils sont tombés comme du plomb dans les eaux profondes.

11. Qui est semblable à toi parmi les forts? ô Eternel! Qui *est* comme toi, magnifique en sainteté, digne de vénération et de louange; et qui fait, *comme toi*, des choses merveilleuses?

12. Tu as étendu ta droite, la terre les a engloutis.

13. Ce peuple que tu as racheté, tu l'as conduit par ta miséricorde, tu l'as conduit par ta puissance à la demeure de ta sainteté.

14. Les peuples l'ont appris, ils ont tremblé; la douleur a saisi ceux qui habitent le pays des Philistins.

15. Alors les chefs d'Edom ont été consternés, et la frayeur s'empare des vaillans hommes de Moab; le courage abandonne tous les habitans de Canaan.

16. La terreur et l'épouvante tomberont sur eux; à *l'aspect de* tes grands prodiges, ils demeureront immobiles comme la pierre;

jusqu'à ce que ton peuple ait passé, ô Eternel! jusqu'à ce qu'il ait passé, ce peuple que tu as racheté.

17. Tu les introduiras et tu les établiras sur la montagne de ton héritage, *au lieu que* tu as préparé pour ta demeure, ô Eternel! dans le sanctuaire, Seigneur, que tes mains ont préparé.

18. L'Eternel règnera à jamais et à perpétuité.

19. Lorsque le cheval de Pharaon, ses chariots et sa cavalerie sont entrés dans la mer, l'Eternel a fait retourner sur eux ses flots; mais les enfans d'Israël ont marché à pied sec au milieu de la mer.

20. Et Marie la prophétesse, sœur d'Aaron, prit un tambour en sa main; et toutes les femmes la suivirent avec des tambours et en formant des chœurs.

21. Et Marie répondoit au peuple: Chantez à l'honneur de l'Eternel, car il a manifesté sa gloire; il a jeté dans la mer le cheval et le cavalier.

22. Puis Moïse fit partir les Israélites des bords de la Mer Rouge; ils prirent le chemin du désert de Sçur, où ils marchèrent pendant trois jours sans trouver d'eau.

23. De là ils vinrent à Mara, mais les eaux y étoient si amères, qu'ils ne purent en boire; c'est pour cela que ce lieu fut appelé Mara.

24. Alors le peuple murmura contre Moïse, et dit: Que boirons-nous?

25. *Moïse* invoqua l'Eternel, et l'Eternel lui indiqua un *certain* bois, que *Moïse* jeta dans les eaux; et les eaux devinrent douces. Ce fut là que *l'Eternel* donna à son *peuple* des préceptes et des ordonnances, et qu'il l'éprouva.

26. Il lui dit: Si tu écoutes attentivement la voix de l'Eternel ton Dieu, si tu fais ce qui *est* droit devant lui, si tu prêtes l'oreille à ses commandemens, et si tu observes toutes ses ordonnances, je ne ferai venir sur toi aucune des maladies que j'ai fait venir sur l'Egypte; car je suis l'Eternel qui peux t'en préserver.

27. Puis ils vinrent à Elim, où *il y avoit* douze sources et soixante et dix palmiers; et ils campèrent là auprès de ces eaux.

CHAPITRE XVI.

Murmures des Israélites. Envoi de la manne.

A PRÈS être partis d'Elim, tous les enfans d'Israël arrivèrent au désert de Sin, qui est entre Elim et Sinaï, le quinzième jour du second mois depuis leur sortie du pays d'Égypte.

2. Toute l'assemblée des enfans d'Israël murmura dans ce désert contre Moïse et Aaron.

3. Les enfans d'Israël leur disoient : Oh ! que ne sommes-nous morts par la main de l'Éternel au pays d'Égypte ! nous avions de la viande en abondance et nous pouvions nous rassasier de pain. Certainement vous nous avez amenés dans ce désert, pour y faire mourir de faim tout ce peuple.

4. Alors l'Éternel dit à Moïse : Voici, je vais vous envoyer des cieux un aliment ; le peuple sortira, et en recueillera pour chaque jour ce qu'il lui en faut, afin que j'éprouve s'il marchera ou non dans ma loi.

5. Mais le sixième jour, ils devront apporter ce qu'ils auront recueilli, et il y en aura deux fois plus que ce qu'ils recueilleront chacun des autres jours.

6. Moïse et Aaron dirent donc à tous les enfans d'Israël : Ce soir vous saurez que c'est l'Éternel qui vous a retirés du pays d'Égypte.

7. Et le matin vous verrez la puissance de l'Éternel, car il a entendu vos murmures contre lui. Et en effet, qui sommes-nous, que vous murmuriez contre nous ?

8. *Vous le verrez*, ajouta Moïse, quand l'Éternel vous donnera ce soir de la viande à manger, et que le matin il vous rassasiera de pain, parce qu'il a entendu les murmures que vous avez proférés contre lui. Car qui sommes-nous ? Ce n'est pas contre nous, c'est contre l'Éternel que vous avez murmuré.

9. Puis Moïse dit à Aaron : Donne cet ordre-ci à toute l'assemblée des enfans d'Israël : Présentez-vous devant l'Éternel, car il a entendu vos murmures.

10. Or pendant qu'Aaron parloit à toute l'assemblée des enfans d'Israël, ils regardèrent du côté du désert, et voici, la gloire de l'Éternel parut dans la nuée.

11. L'Éternel s'adressant alors à Moïse, lui dit :

12. J'ai entendu les murmures des enfans d'Israël ; dis-leur : Sur le soir vous mangerez de la viande, et demain matin vous serez rassasiés de pain ; vous saurez ainsi que je suis l'Éternel votre Dieu.

13. Le soir donc, il parut des cailles, qui couvrirent le camp ; et le matin il y eut une couche de rosée à l'entour du camp.

14. Cette couche de rosée s'étant dissipée, on vit sur la surface du désert, des grains menus et ronds, comme le grésil quand il couvre la terre.

15. Ce que les enfans d'Israël ayant vu, ils se dirent l'un à l'autre : *Qu'est-ce que ceci ?* car ils ne savoyent ce que *c'étoit*. Et Moïse leur dit : *C'est* ici le pain que l'Éternel vous donne à manger.

16. Voici ce que l'Éternel a ordonné : Chacun en recueillera autant qu'il lui en faut pour sa nourriture, un homer par tête, selon le nombre des personnes ; on en recueillera selon le nombre des personnes qui sont dans chaque tente.

17. Les enfans d'Israël obéirent à cet ordre ; les uns en recueillirent plus, les autres moins.

18. On le mesuroit par homer ; en sorte que celui qui en avoit recueilli beaucoup, n'en avoit pas plus qu'il ne lui en falloit, et celui qui en avoit recueilli peu, n'en avoit pas moins ; mais chacun en emportoit selon ce qu'il en pouvoit manger.

19. Moïse leur avoit dit : Que personne n'en garde jusqu'au lendemain matin.

20. Cependant il y en eut qui n'obéirent point à Moïse ; car quelques-uns gardèrent de la manne jusqu'au matin ; mais il s'y engendra des vers, en sorte qu'elle puoit ; ce qui fit que Moïse fut fort irrité contr'eux.

21. Ainsi chacun en recueillit tous les matins autant qu'il lui en falloit pour sa nourriture ; car lorsque la chaleur du soleil se faisoit sentir, la manne se fondoit.

22. Le sixième jour, ils en recueillirent le double, deux homers pour chaque personne ; ce que les principaux de l'assemblée vinrent rapporter à Moïse.

23. Moïse leur répondit : *C'est* là ce que l'Éternel a prescrit : Demain est le jour du repos, le sabbat consacré à l'Éternel ; faites

cuire ce que vous avez à faire cuire; faites bouillir ce que vous avez à faire bouillir, et gardez pour demain ce que vous aurez de reste.

24. Comme Moïse l'avoit commandé, ils gardèrent donc jusqu'au matin la manne qui leur resta; elle ne pouoit point, et il ne s'y engendra point de vers.

25. Alors Moïse leur dit: Mangez aujourd'hui ce que vous avez gardé, car c'est aujourd'hui le jour du repos consacré à l'Eternel; aujourd'hui vous ne trouverez point de manne dans la campagne.

26. Pendant six jours vous en recueillerez; mais le septième jour est le sabbat; il n'y en aura point en ce jour-là.

27. Le septième jour, quelques-uns du peuple sortirent pour en recueillir; mais ils n'en trouvèrent point.

28. Alors l'Eternel dit à Moïse: Jusques à quand refuserez-vous d'observer mes commandemens et mes lois?

29. Considérez que l'Eternel a établi parmi vous le sabbat; c'est pourquoi le sixième jour il vous donne de la nourriture pour deux jours: que chacun demeure chez soi; que nul ne sorte de chez soi le septième jour.

30. Le peuple se reposa donc le septième jour.

31. Les enfans d'Israël nommèrent cette nourriture Manne; elle étoit comme des grains de coriandre; elle étoit blanche, et elle avoit le goût de beignets au miel.

32. Moïse ajouta: Voici ce que l'Eternel a commandé: Qu'on remplisse de manne un homer pour le garder d'âge en âge, afin qu'on voie le pain que je vous ai fait manger dans le désert, après vous avoir retirés du pays d'Egypte.

33. Moïse dit donc à Aaron: Prends une cruche, mets-y un homer de manne, et place-la devant l'Eternel, pour la garder d'âge en âge.

34. Et commel'Eternel l'avoit commandé à Moïse, Aaron plaça la cruche devant le témoignage, pour y être conservée.

35. Les enfans d'Israël mangèrent la manne pendant quarante ans, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés dans le pays qu'ils devoient habiter; ils mangèrent la manne, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés aux frontières du pays de Canaan.

36. Or un homer est la dixième partie d'un épha.

CHAPITRE XVII.

Moïse fait sortir de l'eau d'un rocher. Victoire sur les Hamalékites.

Tous les enfans d'Israël partirent du désert de Sin, selon l'ordre que l'Eternel avoit tracé pour leur marche, et ils campèrent en Rephidim, où le peuple ne trouva point d'eau que l'on pût boire.

2. Ce qui fit que le peuple murmura contre Moïse et lui dit: Donne-nous de l'eau que nous puissions boire. Moïse leur répondit: Pourquoi murmurez-vous contre moi? Pourquoi tentez-vous l'Eternel?

3. Mais le peuple que la soif pressoit en ce lieu-là, se souleva contre Moïse et lui dit: Pourquoi donc nous as-tu fait monter hors d'Egypte, pour nous faire périr de soif, nous, nos enfans et nos troupeaux?

4. Alors Moïse cria à l'Eternel et lui dit: Que ferai-je à ce peuple? Il s'en faut peu qu'il ne me lapide.

5. L'Eternel répondit à Moïse: Passe devant le peuple, avec quelques-uns des anciens d'Israël; prends en ta main la verge dont tu frappas le fleuve, et marche.

6. Voici, je me tiendrai là devant toi sur un rocher en Horeb; tu frapperas le rocher, il en sortira de l'eau, et le peuple boira. C'est ce que fit Moïse à la vue des anciens d'Israël.

7. Et il nomma ce lieu Massa et Mériba, à cause des murmures des enfans d'Israël, et parce qu'ils avoient tenté l'Eternel, en disant: L'Eternel est-il au milieu de nous, ou n'y est-il pas?

8. Ensuite Hamalek vint attaquer Israël qui campoit à Rephidim.

9. Moïse dit à Josué: Choisis des hommes et va combattre Hamalek; demain, je me tiendrai au sommet de la colline, ayant la verge de Dieu en ma main.

10. Josué exécuta l'ordre que Moïse lui avoit donné, d'aller combattre Hamalek. Mais Moïse, Aaron et Hur montèrent sur le sommet de la colline.

11. Lorsque Moïse élevoit la main, Israël étoit victorieux; mais quand il la baissoit, alors Hamalek avoit l'avantage.

12. Et comme les mains de Moïse tomboient de lassitude, Aaron et Hur prirent une pierre sur laquelle ils le firent asseoir, et soutinrent ses mains, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, en sorte qu'elles demeurèrent fermes jusqu'au coucher du soleil.

13. Ainsi Josué vainquit le peuple d'Hamalek, et le fit passer au fil de l'épée.

14. Alors l'Eternel dit à Moïse: Ecris ceci dans le Livre, pour en conserver la mémoire, et assure Josué que j'effacerai entièrement le nom d'Hamalek de dessous les cieux.

15. Moïse éleva un autel, et le nomma, l'Eternel mon étendart.

16. Il dit aussi: Parce qu'Hamalek a levé la main contre le trône de l'Eternel, l'Eternel fera la guerre à Hamalek jusqu'à sa dernière génération.

CHAPITRE XVIII.

Conseil de Jéthro à Moïse.

OR Jéthro Sacrificateur de Madian, beau-père de Moïse, apprit tout ce que Dieu avoit fait en faveur de Moïse et d'Israël son peuple, et comment l'Eternel avoit fait sortir Israël de l'Egypte,

2. Jéthro, beau-père de Moïse, prit donc Séphora femme de Moïse, que son mari lui avoit renvoyée.

3. Il prit aussi les deux fils de cette femme, dont l'un s'appeloit Guersçom; parce que Moïse avoit dit: J'ai été voyageur dans un pays étranger,

4. Et l'autre s'appeloit Elihézer; car, avoit dit Moïse, le Dieu de mon père m'a été en aide, et m'a délivré de l'épée de Pharaon.

5. Jéthro, beau-père de Moïse, vint donc avec Séphora et ses enfans vers son gendre, dans le désert, où il campoit près de la montagne de Dieu,

6. Et il fit dire à Moïse: Jéthro ton beau-père vient vers toi, avec ta femme et tes deux fils.

7. Et Moïse alla au-devant de son beau-père, se prosterna devant lui, puis il l'embrassa. Après s'être informés réciproquement de leur situation, ils entrèrent dans la tente.

8. Et Moïse raconta à son beau-père tout ce que l'Eternel avoit fait contre Pharaon et contre les Egyptiens, en faveur d'Israël,

et toutes les traverses qu'ils avoient essayées dans la route, et comment l'Eternel les avoit délivrés.

9. Et Jéthro se réjouit de tout le bien que l'Eternel avoit fait à Israël, en le délivrant de la main des Egyptiens.

10. Et Jéthro dit: Béni soit l'Eternel qui vous a délivrés de la main des Egyptiens, et de la main de Pharaon, et qui a tiré le peuple de la servitude d'Egypte!

11. Je connois maintenant que l'Eternel est au-dessus de tous les dieux; car leur orgueil a tourné contre eux-mêmes.

12. Jéthro, beau-père de Moïse, prit aussi des victimes pour offrir à Dieu un holocauste et des sacrifices; et Aaron vint avec les anciens d'Israël, pour assister au festin que fit le beau-père de Moïse, après le sacrifice offert au Seigneur.

13. Le lendemain, comme Moïse siégeoit pour rendre la justice au peuple, et que le peuple se présenteoit devant lui, depuis le matin jusqu'au soir,

14. Le beau-père de Moïse ayant vu tout ce qu'il faisoit pour le peuple, lui dit: Qu'est-ce que tu fais à l'égard de ce peuple? D'où vient que tu sièges seul, tandis que tout le peuple est devant toi, depuis le matin jusqu'au soir?

15. Et Moïse répondit à son beau-père: C'est que le peuple vient à moi, pour consulter Dieu.

16. Quand ils ont quelque différend, ils viennent à moi. Je les juge, et je leur fais connoître les ordonnances de Dieu et ses lois.

17. Mais le beau-père de Moïse lui dit: Ce que tu fais n'est pas bien.

18. Certainement tu succomberas, et même ce peuple qui est avec toi en souffrira. Ce fardeau est trop pesant pour toi; tu ne pourras le porter seul.

19. Ecoute donc le conseil que je vais te donner, et que Dieu soit avec toi! Sois l'interprète du peuple auprès de Dieu, et expose à Dieu les affaires du peuple;

20. Instruis-les des ordonnances et des lois de Dieu; fais-leur connoître la voie qu'ils doivent suivre, et ce qu'ils auront à faire.

21. Mais choisis d'entre tout le peuple des hommes vertueux, craignant Dieu, des hommes droits, haïssant le gain deshonnête; et établis-les sur Israël, chefs de milliers, chefs

de centaines, chefs de cinquantaines et chefs de dizaines :

22. Qu'ils jugent le peuple à l'ordinaire ; mais qu'ils te rapportent toutes les grandes affaires , et qu'ils prononcent sur toutes les affaires moins importantes. Décharge - toi ainsi sur eux d'une partie du fardeau.

23. Si tu fais cela , et que Dieu te donne ses ordres, tu pourras t'acquitter de ta charge, et même tout le peuple arrivera heureusement au lieu qui lui est destiné.

24. Moïse suivit le conseil de son beau-père , et fit tout ce que *Jéthro* lui avoit dit.

25. Moïse choisit donc parmi tout Israël, des hommes vertueux , qu'il établit sur le peuple, chefs de milliers, chefs de centaines, chefs de cinquantaines et chefs de dizaines.

26. Ces *chefs* devoient juger le peuple à l'ordinaire , rapporter à Moïse les choses difficiles , et prononcer sur toutes les affaires moins importantes.

27. Puis Moïse laissa partir son beau-père, qui s'en retourna dans son pays.

CHAPITRE XIX.

Dieu parle à Moïse sur le mont Sinaï.

LE premier jour du troisième mois après que les enfans d'Israël furent sortis du pays d'Égypte, ce même jour-là, ils arrivèrent au désert de Sinaï.

2. Ils étoient partis de Rephidim, et vinrent au désert de Sinaï, où ils campèrent ; Israël y dressa ses tentes vis-à-vis de la montagne.

3. Et Moïse monta auprès de Dieu ; car l'Éternel l'avoit appelé de la montagne, pour lui dire : Voici ce que tu diras à la maison de Jacob, et ce que tu annonceras aux enfans d'Israël.

4. Vous avez vu ce que j'ai fait aux Égyptiens ; vous savez que je vous ai portés comme sur les ailes de l'aigle, et que je vous ai amenés ici près de moi.

5. Maintenant donc, si vous obéissez à ma voix, et si vous gardez mon alliance, alors vous serez d'entre tous les peuples mon peuple particulier, quoique toute la terre m'appartienne ;

6. Et vous serez à mes yeux un royaume de Sacrificateurs et une nation sainte. C'est là ce que tu diras aux enfans d'Israël :

7. Moïse alla donc convoquer les anciens du peuple, et leur exposa tout ce que l'Éternel lui avoit commandé *de leur dire*.

8. Alors tout le peuple, d'un commun accord, répondit : Nous ferons tout ce que l'Éternel a commandé. Et Moïse rapporta à l'Éternel cette réponse du peuple.

9. Et l'Éternel dit à Moïse : Voici, je viendrai à toi dans une épaisse nuée, afin que le peuple entende quand je te parlerai, et qu'il ajoute toujours foi à tes paroles. Et lorsque Moïse eut rapporté à l'Éternel la réponse du peuple,

10. L'Éternel dit encore à Moïse : Va vers le peuple, et ordonne-leur de se purifier aujourd'hui et demain, et de laver leurs vêtements ;

11. Et qu'ils soient prêts pour le troisième jour ; car c'est le troisième jour que l'Éternel descendra sur la montagne de Sinaï, à la vue de tout le peuple.

12. Or tu marqueras des bornes au peuple tout à l'entour, et tu lui diras : Gardez-vous de monter sur la montagne, et d'en toucher aucune extrémité. Quiconque touchera la montagne, sera puni de mort.

13. On ne mettra pas la main sur cet homme-là ; mais certainement il sera lapidé ou percé de flèches. Que ce soit un homme ou une bête, on lui ôtera la vie. Quand le son du cor se sera fait entendre, ceux qui doivent monter sur la montagne y monteront.

14. Puis Moïse descendit de la montagne auprès du peuple ; il ordonna au peuple de se purifier, et ils lavèrent leurs vêtements.

15. Il dit encore au peuple : Soyez prêts pour le troisième jour ; ne vous approchez point de vos femmes.

16. Et le troisième jour au matin, il y eut des tonnerres et des éclairs ; une épaisse nuée couvrit la montagne ; on entendit un son très-éclatant de trompette, dont tout le peuple qui étoit dans le camp fut effrayé.

17. Alors Moïse fit sortir du camp le peuple pour aller au-devant de Dieu ; et ils s'arrêtèrent au pied de la montagne.

18. Or tout le mont de Sinaï étoit couvert de fumée, parce que l'Éternel y étoit descendu au milieu du feu ; et la fumée s'élevoit comme la fumée d'une fournaise, et toute la montagne trembloit extraordinairement.

19. Et comme le son de la trompette devenoit de plus en plus fort, Moïse parla, et Dieu lui répondit par une voix qu'il lui fit entendre.

20. L'Eternel étant donc descendu sur la montagne de Sinaï, sur le sommet de la montagne, y appela Moïse; et Moïse y monta.

21. Et l'Eternel dit à Moïse: Descends, comme le peuple de ne point franchir les limites, pour s'approcher de l'Eternel et voir *ce qui se passe*, de peur qu'un grand nombre d'entr'eux ne périsse.

22. Que les Sacrificateurs qui s'approchent de l'Eternel se purifient aussi, de peur que l'Eternel ne les frappe.

23. Moïse répondit à l'Eternel: Le peuple ne pourra pas monter sur la montagne de Sinaï, parce que tu nous as sommés de mettre des bornes autour de la montagne, et de la consacrer *comme un sanctuaire*.

24. Et l'Eternel lui dit: Va, descends; tu monteras ensuite toi et Aaron avec toi; mais que les Sacrificateurs et le peuple ne franchissent point *les limites*; pour monter vers l'Eternel, de peur qu'il ne les frappe.

25. Moïse descendit donc vers le peuple, et lui rapporta cet ordre.

CHAPITRE XX.

Le Décalogue.

ALORS Dieu prononça toutes ces paroles, et dit:

2. Je suis l'Eternel ton Dieu, qui t'ai tiré du pays d'Egypte, de la maison de servitude.

3. Tu n'auras point d'autres dieux devant ma face.

4. Tu ne te feras point d'image taillée, ni aucune ressemblance *des choses qui sont là-haut dans les cieus, ni ici-bas sur la terre, ni dans les eaux plus basses que la terre.*

5. Tu ne te prosternerás point devant elles, et tu ne les serviras point; car je suis l'Eternel ton Dieu, le Dieu Fort, jaloux, qui punit l'iniquité des pères sur les enfans, jusqu'à la troisième et quatrième génération de ceux qui me haïssent,

6. Et qui fais miséricorde jusqu'en mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandemens.

7. Tu ne prendras point le nom de l'Eternel ton Dieu en vain; car l'Eternel ne tien-

dra point pour innocent celui qui aura pris son nom en vain.

8. Souviens-toi du jour du repos pour le sanctifier.

9. Tu travailleras six jours, et tu feras toute ton œuvre;

10. Mais le septième jour *est* le repos de l'Eternel ton Dieu. Tu ne feras aucune œuvre en ce *jour-là*, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui *est* dans tes portes;

11. Car l'Eternel a fait en six jours les cieus, la terre et la mer, et tout ce qui *est* en eux, et il s'est reposé le septième jour; c'est pourquoi l'Eternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié.

12. Honore ton père et ta mère, afin que tes jours soient prolongés sur la terre que l'Eternel ton Dieu te donne.

13. Tu ne tueras point.

14. Tu ne paillarderas point.

15. Tu ne déroberas point.

16. Tu ne diras point de faux témoignage contre ton prochain.

17. Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain; tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui *soit* à ton prochain.

18. Or tout le peuple entendoit les tonnerres, le son de la trompette, et voyoit les éclairs et la fumée qui couvroit la montagne; le peuple donc voyant cela, trembloit et se tenoit éloigné.

19. C'est pourquoi ils dirent à Moïse: Parle-nous, toi-même, et nous écouterons; mais que Dieu ne nous parle point, de peur que nous ne mourions.

20. Alors Moïse dit au peuple: Ne craignez point; car Dieu est venu pour vous éprouver, et afin qu'ayant sa crainte devant les yeux, vous ne péchiez point.

21. Le peuple se tint donc éloigné, tandis que Moïse s'approcha de l'obscurité où Dieu étoit.

22. Et l'Eternel dit à Moïse: Tu diras aux enfans d'Israël: Vous avez vu que je vous ai parlé des cieus;

23. Vous ne m'associerez *aucune divinité*; vous ne vous ferez point de dieux d'argent, ni de dieux d'or.

24. Tu me feras un autel de terre, sur

lequel tu offriras tes holocaustes et tes sacrifices d'actions de grâces, tes brebis et tes taureaux; dans tous les lieux où j'ordonnerai que mon nom soit invoqué, je viendrai à toi et je te bénirai.

25. Si tu m'élèves un autel de pierres, tu ne les tailleras point; tu le profanerois, si tu en approchois le fer.

26. Et tu ne monteras point à mon autel par des degrés, de peur que ta nudité ne soit découverte en y *montant*.

CHAPITRE XXI.

Ordonnances sur divers objets.

VOICI encore des lois que tu leur proposeras.

2. Si tu achètes un esclave hébreu, il te servira six ans; mais la septième année, il sera mis en liberté, sans rien payer.

3. S'il est entré seul *chez toi*, il *en* sortira seul; s'il avoit une femme, sa femme sortira avec lui.

4. Si son maître lui a donné une femme, et qu'il en ait eu des fils, ou des filles, cette femme et ses enfans seront à son maître; mais lui sortira seul.

5. Si l'esclave dit formellement: J'aime mon maître, ma femme et mes enfans; je ne veux point être mis en liberté;

6. Alors son maître le fera venir devant les Juges, et le fera approcher de la porte, ou du poteau; puis il lui percera l'oreille avec un poinçon, et l'*esclave* le servira à toujours.

7. Si quelqu'un vend sa fille pour *être* esclave, elle ne sortira pas *de chez son maître* de la même manière que les esclaves mâles.

8. Si elle déplaît à son maître, qui ne l'aura pas fiancée, il fera *ensorte* qu'elle soit rachetée; il ne pourra pas la vendre à un peuple étranger, ayant mal agi avec elle.

9. Mais s'il l'a fiancée à son fils, il la traitera selon le droit des filles.

10. S'il en prend une autre pour lui, il ne retranchera rien de sa nourriture, de ses habits, ni de l'amitié qui lui est due.

11. S'il ne fait pas pour elle ces trois choses, elle sortira sans payer aucun argent.

12. Si quelqu'un frappe un homme, et

que cet homme en meure, il sera puni de mort.

13. S'il ne lui a point dressé d'embûches, mais que Dieu l'ait fait tomber entre ses mains, je t'indiquerai un lieu où il pourra se réfugier.

14. Mais si quelqu'un s'élève méchamment contre son prochain, et le tue de propos délibéré, tu l'arracheras de mon autel, pour le faire mourir.

15. Celui qui aura frappé son père ou sa mère, sera puni de mort.

16. Celui qui aura enlevé un homme, soit qu'il l'ait vendu, soit qu'il l'ait encore en son pouvoir, sera puni de mort.

17. Celui qui aura maudit son père ou sa mère, sera puni de mort.

18. Si des hommes se querellent, et que l'un frappe l'autre avec une pierre, ou avec le poing, et que le blessé n'en meure pas, mais qu'il soit obligé de garder le lit;

19. S'il se lève, et marche dehors, s'appuyant sur son bâton, celui qui l'aura frappé sera quitte de la peine; toutefois il le dédommagera de la perte de son temps, et il pourvoira à sa guérison.

20. Si un homme frappe son esclave, homme ou femme, avec un bâton, et que l'esclave meure sous ses coups, on ne manquera point de punir *cet homme*.

21. Mais si l'esclave survit un jour ou deux, le maître ne sera pas puni; car c'est son argent.

22. Si des hommes se battent, et frappent une femme enceinte, au point qu'elle accouche, sans cependant qu'il y ait d'accident fâcheux, *le coupable* payera l'amende que le mari exigera, et que détermineront les Juges.

23. Mais s'il survient un accident fâcheux, tu donneras vie pour vie,

24. Oeil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied,

25. Brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtrissure pour meurtrissure.

26. Si un homme blesse à l'œil son serviteur ou sa servante, et qu'ils en perdent l'œil, il les renverra libres pour l'œil *qu'il leur aura fait perdre*.

27. S'il casse une dent à son serviteur ou à sa servante, il les renverra libres pour la dent *qu'il leur aura cassée*.

28. Si

28. Si un bœuf frappe de la corne un homme ou une femme, et que *la personne blessée* en meure, le bœuf sera lapidé, et on ne mangera point de sa chair, mais le maître du bœuf sera absous.

29. Cependant si le bœuf avoit auparavant accoutumé de frapper de la corne, que son maître en ayant été formellement averti, ne l'eût point tenu renfermé, et que ce bœuf tué un homme ou une femme, il sera lapidé, et même on fera mourir son maître.

30. Si on lui permet de racheter *sa vie*, il payera pour la racheter le prix qui lui sera imposé.

31. Si le bœuf frappe de la corne un garçon ou une fille, on jugera le cas selon cette même loi.

32. Si le bœuf frappe de la corne un esclave, homme ou femme, *celui à qui est le bœuf* donnera trente sicles d'argent au maître de l'esclave, et le bœuf sera lapidé.

33. Si quelqu'un ouvre une citerne, ou si quelqu'un en creuse une, sans la couvrir, et qu'il y tombe un bœuf ou un âne,

34. Celui à qui la citerne appartient dédommagera le maître de l'animal; il lui en paiera la valeur, mais la bête morte sera pour lui.

35. Si un bœuf frappe de la corne un autre bœuf et le tue, ceux à qui les bœufs appartiennent vendront le bœuf vivant; ils en partageront le prix, et ils partageront également le bœuf mort.

36. *Mais* s'il étoit connu que le bœuf frappoit auparavant de la corne, et que le maître ne l'ait point tenu renfermé, il rendra bœuf pour bœuf, mais le bœuf mort sera pour lui.

CHAPITRE XXII.

Continuation des lois sur divers objets.

SI quelqu'un dérobe un bœuf, une brebis ou une chèvre, et qu'il les tue, ou qu'il les vende, il rendra cinq bœufs pour le bœuf, et quatre brebis ou quatre chèvres pour la brebis ou la chèvre.

2. Si le voleur faisant effraction est surpris et frappé à mort, celui qui l'aura frappé ne sera point coupable de meurtre.

3. Cependant si le soleil est levé sur lui, celui qui l'aura frappé sera coupable de

meurtre. *Le voleur* doit restituer, et s'il n'a pas de quoi, il doit être vendu pour le *payement* de ce qu'il a volé.

4. Si l'on trouve encore en vie entre ses mains *l'animal* dérobé, que ce soit bœuf, âne, brebis ou chèvre, le voleur en rendra deux pour un.

5. Si quelqu'un cause du dommage dans un champ, ou dans une vigne, en lâchant et en faisant paître son bétail dans la possession d'autrui, il payera un dédommagement à prendre sur le meilleur de son champ, ou sur le meilleur de sa vigne.

6. Si un feu allumé rencontre des épines, puis consume du blé en tas ou sur pied, ou la récolte d'un champ, celui qui aura allumé ce feu payera le dommage.

7. Si un homme met en dépôt chez un autre de l'argent ou des ustensiles, et que ces objets soient enlevés de la maison de celui-ci, le voleur, s'il est découvert, devra restituer au double.

8. *Mais* si le voleur ne se trouve point, le maître de la maison paroîtra devant les Juges, pour déclarer qu'il n'a point mis la main sur le bien de son prochain.

9. Dans toute accusation de fraude, qu'il s'agisse d'un bœuf, d'un âne, d'une brebis ou d'une chèvre, d'un vêtement, de toute chose perdue, que quelqu'un réclamera, la cause des deux parties sera portée devant les Juges; celui qu'ils condamneront rendra le double à son prochain.

10. Si un homme donne à garder à un autre un âne, un bœuf, une brebis ou une chèvre ou quelque pièce de bétail, et que l'animal périsse, ou se casse quelque membre, ou qu'il soit enlevé sans que personne le voie;

11. Le serment par le nom de l'Eternel interviendra entre les deux parties, pour que l'accusé déclare qu'il n'a point mis sa main sur le bien de son prochain; le maître de l'animal se contentera du serment, et l'accusé ne sera tenu à aucune restitution.

12. Mais si réellement *l'animal* a été volé chez lui, il dédommagera le propriétaire.

13. Si l'animal a été déchiré par les bêtes sauvages, il en fournira les preuves, et ne remplacera point l'animal déchiré.

14. Si quelqu'un emprunte un animal qui vienne à se casser un membre ou à périr,

son maître n'étant point présent, il sera tenu à le dédommager.

15. Si le maître étoit présent, l'emprunteur ne sera point tenu à le dédommager ; si l'*animal* étoit loué, il en sera quitte pour en payer le louage.

16. Si quelqu'un séduit une vierge, qui n'étoit point fiancée, et qu'il ait commerce avec elle, il devra fournir sa dot et la prendre pour femme.

17. Mais si le père de la fille refuse absolument de la lui donner, le *séducteur* lui paiera la somme fixée pour la dot des vierges.

18. Tu ne laisseras vivre aucune magicienne.

19. Celui qui aura commis le crime de bestialité, sera puni de mort.

20. Celui qui offrira des sacrifices à d'autres dieux qu'à l'Eternel, sera irrémisiblement mis à mort.

21. Tu ne fouleras point, ni n'opprimeras point l'étranger ; car vous avez été étrangers dans le pays d'Egypte.

22. Vous n'affligerez point la veuve, ni l'orphelin.

23. Si vous les affligez en quoi que ce soit, ils ne manqueront pas d'élever leur cri jusqu'à moi, et je les entendrai certainement ;

24. Ma colère s'enflammera, je vous ferai mourir par l'épée ; ainsi vos femmes deviendront veuves, et vos enfans orphelins.

25. Si vous prêtez de l'argent à *ceux de mon peuple* qui sont pauvres au milieu de vous, vous n'en userez point avec eux comme des créanciers ; vous n'exigerez d'eux aucun intérêt.

26. Si tu prends en gage le vêtement de ton prochain, tu le lui rendras au coucher du soleil ;

27. Car c'est sa seule couverture, c'est le vêtement qui garantit son corps ; dans quoi coucherait-il ? C'est pourquoi s'il élève son cri jusqu'à moi, certainement je l'entendrai ; car je suis miséricordieux.

28. Tu ne maudiras point les Juges, et tu ne feras point d'imprécations contre le chef de ton peuple.

29. Tu ne différeras point de m'offrir les prémices de tes moissons et de tes vendanges. Tu me donneras le premier-né de tes fils.

30. Tu me donneras aussi le premier-né de ta vache, de ta brebis et de ta chèvre ; tu

le laisseras sept jours avec sa mère ; le huitième jour tu me l'offriras.

31. Vous me serez consacrés, c'est pourquoi vous ne mangerez point de la chair d'un animal déchiré à la campagne *par des bêtes féroces* ; vous la jetterez aux chiens.

CHAPITRE XXIII.

Ordonnances et promesses.

TU ne répandras point de faux bruit, et tu ne te joindras point au méchant pour faire *commettre* une injustice par ton témoignage.

2. Tu ne suivras point la multitude pour faire le mal ; et dans un procès, tu ne te laisseras point engager à *suivre* le plus grand nombre pour pervertir le droit.

3. Tu ne favoriseras point le pauvre dans son procès.

4. Si tu rencontres le bœuf de ton ennemi, ou son âne égaré, tu ne manqueras point de le lui ramener.

5. Si tu vois l'âne de celui qui te fait abattu sous son fardeau, garde-toi de l'abandonner ; empresse-toi d'aider *son maître* à le relever.

6. Tu ne pervertiras point, dans son procès, le droit de l'indigent qui est au milieu de toi.

7. Tu te tiendras en garde contre de fausses accusations ; tu ne feras point mourir l'innocent ni le juste, car je n'absoudrai point le méchant.

8. Tu ne recevras point de présent ; car le présent aveugle les *plus éclairés*, et pervertit les décisions des justes.

9. Tu n'opprimeras point l'étranger ; car vous savez ce que c'est que d'être étranger, parce que vous l'avez été dans le pays d'Egypte.

10. Pendant six années tu ensemenceras tes champs, et tu en recueilleras le produit ;

11. Mais la septième année, tu ne les cultiveras pas, tu les laisseras reposer ; *ce qui y croîtra*, les pauvres de ton peuple le mangeront, et ce qu'ils auront laissé, servira de nourriture aux bêtes sauvages. Tu feras de même à l'égard de tes vignes et de tes oliviers.

12. Tu travailleras six jours, mais le sep-

tième jour tu te reposeras ; afin que ton bœuf et ton âne se reposent , et que le fils de ta servante et l'étranger reprennent leurs forces.

13. Vous observerez toutes les choses que je vous ai commandées. Vous ne prononcerez point le nom des dieux étrangers ; on ne l'entendra point *sortir* de votre bouche.

14. Trois fois chaque année tu célébreras une fête solennelle à mon honneur.

15. Tu célébreras la fête solennelle des pains sans levain ; comme je te l'ai commandé , tu mangeras des pains sans levain pendant sept jours , dans le mois des épis ; parce que c'est dans ce *mois-là* que tu es sorti d'Egypte : et personne ne se présentera devant ma face les mains vides.

16. Tu célébreras aussi la fête solennelle de la moisson , en m'offrant les prémices de ton travail , de ce que tu auras semé dans ton champ ; et à la fin de l'année , la fête solennelle de la récolte , quand tu auras recueilli dans ton champ *les fruits* de ton travail.

17. Trois fois par année , tous les Israélites mâles se présenteront devant le Seigneur l'Eternel.

18. Quand tu m'offriras la victime qui m'est consacrée , tu ne feras point usage de pain levé ; et on ne gardera point la graisse du sacrifice de ma fête solennelle , la nuit jusqu'au matin.

19. Tu apporteras dans la maison de l'Eternel ton Dieu les prémices des premiers fruits de la terre. Tu ne feras point cuire le chevreau dans le lait de sa mère.

20. Voici , j'envoie un Ange devant toi , afin qu'il te garde dans ta route , et qu'il t'introduise dans le pays que je t'ai préparé.

21. Prends garde *que tu es* en sa présence , et obéis à sa voix ; ne l'irrite point , car il ne pardonnera point ta rébellion , puisque mon nom *est* en lui ;

22. Mais si tu écoutes attentivement sa voix et si tu fais tout ce que je te commanderai , je serai l'ennemi de tes ennemis , et j'affligerai ceux qui t'affligeront.

23. Car mon Ange marchera devant toi , et il t'introduira dans le pays des Amorhéens , des Héthiens , des Phéréziens , des Cananéens , des Héviens et des Jébusiens ; et je les exterminerai.

24. Tu ne te prosternerás point devant

leurs dieux , et tu ne les serviras point , tu n'imiteras point leurs œuvres ; mais tu les détruiras entièrement , et tu briseras entièrement leurs statues.

25. Tu serviras l'Eternel ton Dieu , et il répandra sa bénédiction sur ce que tu mangeras et sur ce que tu boiras ; j'éloignerai de toi les maladies.

26. Il n'y aura point , en ton pays , de *femme* qui avorte ou qui soit stérile ; je n'abrègerai point la durée de tes jours.

27. J'enverrai devant toi ma terreur , je ferai trembler tout peuple que tu attaqueras , et je ferai que tous tes ennemis tourneront le dos devant toi.

28. Et je te ferai précéder par des frélons qui chasseront les Héviens , les Cananéens et les Héthiens de devant toi.

29. Je ne les chasserai point de devant ta face dans l'espace d'une année , de peur que le pays ne devienne un désert ; et que les bêtes sauvages ne se multiplient pour te nuire.

30. Mais je les chasserai peu à peu de devant toi , jusqu'à ce que tu te sois multiplié , et que tu sois établi dans le pays.

31. Et j'étendrai ton territoire depuis la Mer Rouge jusqu'à la Mer des Philistins , et depuis le désert jusqu'au fleuve ; car je livrerai entre tes mains les habitans du pays , et tu les chasseras de devant toi.

32. Tu ne traiteras point d'alliance avec eux , ni avec leurs dieux.

33. Ils n'habiteront point en ton pays , de peur qu'ils ne te fassent pécher contre moi ; car tu servirois leurs dieux , et *cela* te seroit un piège.

CHAPITRE XXIV.

Moïse remonte sur la montagne de Sinaï.

L'Eternel dit aussi à Moïse : Monte vers l'Eternel , avec Aaron , Nadab , Abihu et soixante et dix des anciens d'Israël ; et vous vous prosternerez de loin.

2. Moïse seul s'approchera de l'Eternel ; les autres ne s'en approcheront point , et le peuple ne montera point avec lui.

3. Alors Moïse vint , et rapporta au peuple toutes les paroles de l'Eternel , et toutes ses lois. Et tout le peuple répondit d'un

commun accord : Tout ce que l'Éternel a dit, nous le ferons.

4. Alors Moïse écrivit toutes les paroles de l'Éternel ; et s'étant levé de bon matin, il construisit un autel au pied de la montagne, et dressa douze pierres pour monument, selon le nombre des douze tribus d'Israël.

5. Et il chargea de jeunes hommes d'entre les enfans d'Israël, d'offrir des holocaustes, et d'immoler des taureaux en sacrifices d'actions de grâces à l'honneur de l'Éternel.

6. Et Moïse prit la moitié du sang, qu'il mit dans des bassins ; et il répandit l'autre moitié sur l'autel.

7. Ensuite il prit le livre de l'alliance, et il le lut au peuple, qui s'écria : Tout ce que l'Éternel a dit, nous le ferons, et nous lui obéirons.

8. Alors Moïse prit le sang, il le répandit sur le peuple, en disant : Voici le sang de l'alliance que l'Éternel a traitée avec vous, selon toutes les paroles que vous avez entendues.

9. Puis Moïse et Aaron remontèrent avec Nadab, Abihu et les soixante et dix anciens d'Israël ;

10. Ils virent le Dieu d'Israël, et son marche-pied avoit la couleur du saphir et l'éclat du ciel lorsqu'il est serein.

11. Et il ne frappa point ceux qui avoient été choisis d'entre les enfans d'Israël ; ainsi ils virent Dieu, puis ils mangèrent et burent.

12. Et l'Éternel dit à Moïse : Monte vers moi sur la montagne, et demeure-là ; et je te donnerai la loi et les commandemens que j'ai écrits sur des tables de pierre, afin que tu les enseignes au peuple.

13. Alors Moïse se leva avec Josué qui le servoit ; et Moïse monta sur la montagne de Dieu.

14. Et il dit aux anciens d'Israël : Demeurez-ici en nous attendant, jusqu'à ce que nous revenions vers vous ; et voici, Aaron et Hur sont avec vous ; si quelqu'un a quelque affaire, qu'il s'adresse à eux.

15. Moïse monta donc sur la montagne, et une nuée la couvrit.

16. Et la gloire de l'Éternel demeura sur la montagne de Sinaï, et la nuée la couvrit pendant six jours ; et le septième jour, Dieu appela Moïse du milieu de la nuée.

17. La gloire de l'Éternel se monroit sur

le sommet de la montagne, et paroissoit aux yeux des enfans d'Israël comme un feu consumant.

18. Et Moïse entra dans la nuée, et monta sur la montagne, où il demeura quarante jours et quarante nuits.

CHAPITRE XXV.

De l'arche, de la table et du chandelier.

ET l'Éternel parla à Moïse et lui dit :
2. Ordonne aux enfans d'Israël de mettre à part l'offrande qu'ils me destinent ; vous la recevrez de tout homme dont le cœur me l'offrira volontairement.

3. Et voici les offrandes que vous recevrez d'eux : de l'or, de l'argent, de l'airain,

4. Des étoffes teintes en violet, en pourpre, en cramoisi, du fin lin, des poils de chèvres,

5. Des peaux de beliers teintes en rouge et en violet, du bois de Sittim ;

6. De l'huile pour les lampes, des aromates pour l'huile d'onction et pour le parfum ;

7. Des pierres d'onix et d'autres pierres précieuses pour garnir l'éphod et le pectoral.

8. Et les enfans d'Israël me feront un sanctuaire, afin que j'habite au milieu d'eux ;

9. Vous construirez le sanctuaire et tous ses ustensiles, selon le modèle que je vais vous donner.

10. On fera une arche de bois de Sittim ; sa longueur sera de deux coudées et demie, sa largeur d'une coudée et demie, et sa hauteur d'une coudée et demie.

11. Tu la revêtiras d'or pur, au dehors et en dedans ; et tu feras un couronnement d'or tout autour.

12. Et tu fondras quatre anneaux d'or, que tu mettras aux quatre coins, savoir deux anneaux à l'un des côtés, et deux à l'autre.

13. Tu feras aussi des barres de bois de Sittim, et tu les revêtiras d'or.

14. Tu feras entrer ces barres dans les anneaux qui seront aux côtés de l'arche, et elles serviront à la porter.

15. Les barres resteront dans les anneaux de l'arche, et on ne les en ôtera point.

16. Tu mettras dans l'arche les tables de la loi que je te donnerai.

17. Tu feras aussi d'or pur le propitia-

toire, dont la longueur sera de deux coudées et demie, et la largeur d'une coudée et demie.

18. Puis tu feras deux chérubins d'or; tu les feras d'ouvrage battu au marteau; ils s'élèveront des deux extrémités du propitiatoire.

19. Tu placeras donc un chérubin à une extrémité et un chérubin à l'autre extrémité; vous ferez qu'ils s'élèvent du propitiatoire à ses deux extrémités.

20. Les chérubins étendront leurs ailes en haut, couvrant de leurs ailes le propitiatoire; leurs faces seront vis-à-vis l'une de l'autre, et leur regard tourné vers le propitiatoire.

21. Tu placeras le propitiatoire sur l'arche; et tu déposeras dans l'arche les tables de la loi que je te donnerai.

22. C'est là que je me manifesterai à toi; c'est de dessus le propitiatoire, d'entre les deux chérubins qui seront sur l'arche du témoignage, que je te ferai connoître toutes les choses que je te commanderai de prescrire aux enfans d'Israël.

23. Tu feras aussi une table de bois de Sittim; sa longueur sera de deux coudées, sa largeur d'une coudée et sa hauteur d'une coudée et demie.

24. Tu la revêtiras d'or pur, et tu l'entoureras d'un couronnement d'or.

25. Tu l'entoureras aussi d'un rebord de quatre doigts, et tu feras à ce rebord un couronnement d'or tout autour.

26. Tu feras aussi quatre anneaux d'or, que tu mettras aux quatre coins de la table, un à chaque pied.

27. Les anneaux seront placés près du rebord; on y fera entrer les barres pour porter la table.

28. Tu feras les barres de bois de Sittim; tu les revêtiras d'or et elles serviront à porter la table.

29. Tu feras encore pour cette table des plats, des encensoirs, des coupes et des bassins, qui serviront à faire les libations; tu feras ces vases d'or pur.

30. Et tu mettras sur cette table les pains de proposition qui seront continuellement devant moi.

31. Tu feras aussi un chandelier d'or pur; le chandelier sera travaillé au marteau; sa

tige, ses branches, ses coupes, ses globes et ses fleurs seront de la même pièce.

32. Il sortira six branches de sa tige, trois branches d'un côté du chandelier, et trois branches de l'autre côté.

33. Il y aura à une des branches trois coupes en forme d'amande, un globe et une fleur; à l'autre branche il y aura trois coupes en forme d'amande, un globe et une fleur; il en sera de même pour les six branches qui sortiront du chandelier.

34. Il y aura aussi au chandelier quatre coupes en forme d'amande, ses globes et ses fleurs.

35. Un globe sous deux branches sortant du chandelier, un autre globe sous deux autres branches sortant du chandelier, et un autre globe sous deux autres branches sortant du chandelier; il en sera ainsi des six branches sortant du chandelier.

36. Leurs globes et les branches même seront d'une seule pièce; tout le chandelier sera d'une seule pièce, travaillé au marteau et d'or pur.

37. Fais aussi les sept lampes du chandelier, et tu les placeras au-dessus des branches, afin qu'elles éclairent de toutes parts.

38. Et ses mouchettes, et ses petits bassins destinés à recevoir ce qui tombe des lampes, seront d'or pur.

39. On emploiera un talent d'or pur pour faire le chandelier avec toutes ses parties.

40. Sois attentif et fais toutes ces choses selon le modèle qui t'a été montré sur la montagne.

CHAPITRE XXVI.

Modèle du Tabernacle.

TU feras aussi le tabernacle de dix pièces d'étoffe de fin lin retors, teinte en violet, en pourpre et en cramoisi, et tu les ornerez de chérubins d'un ouvrage de broderie.

2. La longueur d'une pièce sera de vingt-huit coudées, et sa largeur de quatre coudées; toutes les pièces auront une même mesure.

3. Cinq de ces pièces seront jointes les unes aux autres, et les cinq autres seront aussi jointes ensemble.

4. Mets aussi des boucles de cordon violet sur le bord d'une pièce, à l'extrémité d'un

des assemblages, tu en mettras de même au bord de la dernière pièce, dans l'autre assemblage.

5. Tu mettras cinquante boucles à l'une de ces pièces, et cinquante boucles au bout de la pièce qui est dans le second assemblage; les boucles seront vis-à-vis les unes des autres.

6. Tu feras aussi cinquante crochets d'or, et tu attacheras les pièces les unes aux autres avec les crochets; ainsi elles ne formeront toutes ensemble qu'un seul pavillon.

7. Tu feras aussi des pièces de poil de chèvres, pour servir de tenture par-dessus le tabernacle. Tu feras onze de ces pièces.

8. La longueur d'une pièce sera de trente coudées, et sa largeur de quatre coudées; les onze pièces auront une même mesure.

9. Et tu joindras cinq de ces pièces d'un côté, et les six autres pièces de l'autre; mais tu redoubleras la sixième pièce sur le devant du tabernacle.

10. Tu mettras ensuite cinquante boucles au bord de la dernière pièce d'un côté, et cinquante boucles au bord de la dernière pièce de l'autre côté, à l'endroit où elles doivent se joindre.

11. Tu feras aussi cinquante crochets d'airain, que tu feras entrer dans les boucles, et tu joindras ainsi ces pièces en une seule tente.

12. Quant au surplus des pièces qui formeront la tenture, savoir la moitié d'une pièce, cette moitié descendra sur le derrière du tabernacle.

13. Ce qu'il y aura d'excédent dans la longueur des pièces de la tenture, savoir une coudée d'un côté et une coudée de l'autre, descendra de chaque côté du tabernacle pour le couvrir.

14. Tu feras encore, pour ce tabernacle, une couverture de peaux de bœufs, teintes en rouge, et une couverture de peaux de couleur violette par-dessus.

15. Et tu feras pour le tabernacle des ais de bois de Sittim; tu les placeras debout.

16. La longueur d'un ais sera de dix coudées, et sa largeur d'une coudée et demie.

17. Les deux côtés de chaque ais seront travaillés de manière qu'un ais puisse entrer dans l'autre, et tous les ais du tabernacle seront travaillés de même.

18. Tu feras donc les ais du tabernacle. Tu en feras vingt au côté qui regarde le Midi.

19. Et au-dessous des vingt ais, tu feras quarante bases d'argent; deux bases sous un ais pour ses deux tenons, et deux bases sous l'autre ais pour ses deux tenons.

20. Tu placeras aussi vingt ais au côté du tabernacle qui regarde le Septentrion.

21. Leurs quarante bases seront d'argent; il y en aura deux sous chaque ais.

22. Tu feras six ais pour le fond du tabernacle vers l'Occident.

23. Tu poseras aussi deux ais aux angles du tabernacle, aux deux côtés du fond.

24. Ils seront parfaitement joints à leur base, et ils seront parfaitement joints à leur sommet au moyen d'un anneau; il en sera ainsi de ces deux ais qui seront aux deux angles.

25. Il y aura donc huit ais et seize bases d'argent, deux bases sous chaque ais.

26. Ensuite tu feras cinq barres de bois de Sittim, pour les ais d'un des côtés du tabernacle.

27. Tu feras aussi cinq barres pour les ais de l'autre côté du tabernacle, et cinq autres pour les ais du côté du tabernacle qui regarde l'Occident.

28. Et il y aura sur le milieu des ais une barre qui les traversera d'une extrémité à l'autre.

29. Tu revêtiras d'or les ais, et tu feras d'or les anneaux qui recevront les barres; et ces barres, tu les revêtiras d'or.

30. Ainsi tu construiras le tabernacle selon le modèle qui t'en a été montré sur la montagne.

31. Puis tu feras un voile de fin lin retors, teint en violet, en pourpre et en cramoisi; on y brodera des figures de chérubins.

32. Et tu le suspendras à quatre colonnes de bois de Sittim, revêtues d'or, ayant leurs crochets d'or, et ces colonnes seront placées sur quatre bases d'argent.

33. Tu suspendras donc le voile aux crochets, et tu placeras là, au-delà du voile, l'arche du témoignage; et ce voile séparera le lieu Saint d'avec le lieu Très-Saint.

34. Et tu mettras le propitiatoire sur l'arche du témoignage dans le lieu Très-Saint.

35. Tu mettras ensuite la table en-deçà du voile, et le chandelier vis-à-vis de la ta-

ble, du côté méridional du tabernacle, et la table du côté septentrional.

36. Tu placeras encore à l'entrée du tabernacle un voile de fin lin retors, d'ouvrage de broderie et de couleur violette, pourpre et cramoisi.

37. Tu feras aussi pour *soutenir* ce voile cinq colonnes de bois de Sittim, que tu revêtiras d'or, et leurs crochets seront d'or; tu fondras cinq soubassemens d'airain sur lesquels elles poseront.

CHAPITRE XXVII.

Modèle de l'autel des holocaustes et du parvis.

TU feras un autel de bois de Sittim, qui aura cinq coudées de long et cinq coudées de large; l'autel sera carré et sa hauteur sera de trois coudées.

2. Tu feras des cornes à ses quatre coins; elles seront de la même matière, et tu revêtiras l'autel d'airain.

3. Tu feras ses chaudrons pour recueillir les cendres, ses pelles, ses bassins, ses fourchettes et ses encensoirs; tous ces ustensiles tu les feras d'airain.

4. Tu feras à l'autel une grille d'airain, en forme de treillis, et tu placeras sur le treillis quatre anneaux d'airain aux quatre coins de l'autel.

5. Et tu placeras ce treillis au-dessous de l'enceinte de l'autel; il s'étendra jusqu'au milieu de l'autel.

6. Tu feras aussi des barres pour l'autel, elles seront de bois de Sittim, et tu les revêtiras d'airain.

7. Et on fera passer ces barres dans les anneaux; elles seront aux deux côtés de l'autel pour le porter.

8. Tu feras l'autel creux et d'ais; il sera construit selon le modèle qui t'a été montré sur la montagne.

9. Tu construiras le parvis du tabernacle; du côté qui regarde le Midi, le voile du parvis sera de fin lin retors, et aura cent coudées de longueur de ce côté là.

10. Il y aura vingt colonnes avec leurs vingt soubassemens d'airain; mais les crochets des colonnes et leurs verges seront d'argent.

11. De même du côté du Septentrion, le voile aura cent coudées de longueur; il sera soutenu par vingt colonnes avec leurs vingt soubassemens d'airain; mais les crochets des colonnes avec leurs verges seront d'argent.

12. Dans la largeur du parvis du côté de l'Occident, le voile aura cinquante coudées d'étendue, et sera soutenu par dix colonnes qui poseront sur dix soubassemens.

13. Et la largeur du parvis du côté du Levant, sera de cinquante coudées.

14. A l'un des côtés le voile aura quinze coudées; il sera soutenu par trois colonnes posant sur trois soubassemens.

15. A l'autre côté le voile aura aussi quinze coudées, et il y aura trois colonnes et leurs trois soubassemens.

16. Et à l'entrée du parvis, il y aura un voile de vingt coudées; ce voile sera de fin lin retors, d'ouvrage de broderie, de couleur violette, pourpre et cramoisi; il sera soutenu par quatre colonnes posant sur quatre soubassemens.

17. Toutes les colonnes qui entourent le parvis seront unies par des verges d'argent; elles auront des crochets d'argent, mais leurs soubassemens seront d'airain.

18. La longueur du parvis sera de cent coudées, sa largeur sera de cinquante de chaque côté, et sa hauteur de cinq coudées; il sera entouré d'un voile de fin lin retors, soutenu par des colonnes dont les soubassemens seront d'airain.

19. Tous les ustensiles du pavillon, destinés au service du tabernacle, et tous ses pieux et ceux du parvis seront d'airain.

20. Tu commanderas aussi aux enfans d'Israël de t'apporter de l'huile d'olive pure, pour le chandelier, afin que ses lampes soient toujours allumées.

21. Aaron et ses fils veilleront à ce qu'elles brûlent du soir au matin devant l'Éternel, dans le tabernacle d'assignation, en dehors du voile qui sera suspendu devant le témoignage; ce sera une ordonnance perpétuelle, que les enfans d'Israël observeront de génération en génération.

CHAPITRE XXVIII.

Ordonnances relatives aux vêtements sacerdotaux.

FAIS venir en ta présence Aaron ton frère avec ses fils, séparément des autres enfans d'Israël, pour les consacrer à mon service. Tu appelleras donc Aaron et Nadab, Abihu. Eléazar et Ithamar, fils d'Aaron.

2. Et tu feras à Aaron ton frère des vêtements sacrés, avec toute la magnificence possible.

3. Et tu parleras à tous les hommes habiles que j'ai remplis d'intelligence et d'habileté, afin qu'ils fassent des vêtements destinés à Aaron, et dont tu le revêtiras pour le consacrer à mon service.

4. Et ce sont ici les vêtements qu'ils feront : un pectoral, un éphod, une robe de dessus, une tunique brodée, une tiare et une ceinture. Ils feront donc les vêtements sacrés pour Aaron ton frère et ses fils, afin qu'ils en soient revêtus quand ils me serviront.

5. Et ils prendront de l'or, des étoffes teintes en violet, en pourpre, en cramoisi, et du fin lin.

6. Et ils feront l'éphod en y employant de l'or, des étoffes teintes en violet, en pourpre, en cramoisi, et du fin lin retors; ce sera un ouvrage de broderie.

7. Il y aura deux épaulettes, qui se joindront par leurs deux extrémités; c'est ainsi qu'elles seront jointes.

8. La ceinture qu'Aaron portera par-dessus l'éphod, sera avec l'éphod un seul et même ouvrage; on y emploiera de l'or, de l'étoffe teinte en violet, en pourpre, en cramoisi, et du fin lin retors.

9. Et tu prendras deux pierres d'onix, sur lesquelles tu graveras les noms des enfans d'Israël :

10. Il y aura six de leurs noms sur une pierre, et les six autres noms seront sur l'autre pierre, selon l'ordre dans lequel ils sont nés.

11. Tu feras graver sur ces deux pierres, par un graveur de pierres précieuses, comme sur un cachet, les noms des enfans d'Israël, et tu enchasseras ces pierres dans des chatons d'or.

12. Puis tu mettras les deux pierres sur les épaulettes de l'éphod; elles seront un mémorial pour les enfans d'Israël. Ainsi Aaron portera leurs noms sur ses deux épaules, devant l'Eternel, comme un mémorial.

13. Tu feras aussi des agrafes d'or;

14. Tu feras deux chaînettes d'or fin; elles seront aux extrémités de l'éphod; tu les feras d'ouvrage tordu, et tu attacheras ces chaînettes ainsi torsées aux agrafes.

15. Tu feras aussi le pectoral du jugement d'ouvrage de broderie, comme celui de l'éphod; tu y emploieras de l'or, des étoffes teintes en violet, en pourpre et en cramoisi, et du fin lin retors;

16. Il sera carré et double, sa longueur sera d'une paume, et sa largeur d'une paume.

17. Et tu le garniras de quatre rangs de pierres précieuses. Au premier rang on mettra une sardoine, une topase, une émeraude.

18. Et au second rang, une escarboucle, un saphir et un jaspe.

19. Et au troisième rang, une opale, une agathe et une améthyste.

20. Et au quatrième rang, une chrysolithe, un onyx et un béril; les pierres de chaque rang seront enchassées dans des chatons d'or.

21. Il y aura douze de ces pierres selon le nombre des enfans d'Israël; on gravera un nom sur chacune d'elles, comme sur un cachet, selon le nombre des douze tribus.

22. Tu feras donc pour le pectoral, des chaînettes qui seront mises sur ses bords; tu les feras d'ouvrage tordu et d'or pur.

23. Et tu feras sur le pectoral deux anneaux d'or, et tu les mettras aux deux extrémités du pectoral.

24. Et tu mettras les deux chaînettes d'or d'ouvrage tordu, dans les deux anneaux, aux extrémités du pectoral.

25. Et tu mettras les deux autres bouts des deux chaînettes d'ouvrage tordu, aux deux agrafes; et tu les mettras sur les épaulettes de l'éphod, sur le devant.

26. Tu feras aussi deux autres anneaux d'or, que tu mettras aux deux autres extrémités du pectoral, au côté intérieur qui sera appliqué sur l'éphod.

27. Et tu feras deux autres anneaux d'or, que tu mettras aux deux épaulettes de l'éphod,

phod, par le bas, répondant sur le devant à l'endroit où il se joint au-dessus de la ceinture de l'éphod.

28. Et ils joindront le pectoral élevé par ses anneaux aux anneaux de l'éphod, avec un cordon violet, afin qu'il demeure au-dessus de la ceinture de l'éphod, et que le pectoral ne bouge pas de dessus l'éphod.

29. Ainsi Aaron portera sur son cœur les noms des enfans d'Israël, *gravés* sur le pectoral du jugement, quand il entrera dans le lieu Saint; *il les portera* comme un mémorial constant devant l'Eternel.

30. Puis tu placeras sur le pectoral du jugement l'Urim et le Thummim, qui seront sur le cœur d'Aaron, lorsqu'il viendra devant l'Eternel. Chaque fois donc qu'Aaron se présentera devant l'Eternel, il portera sur son cœur le *pectoral du* jugement en faveur des enfans d'Israël.

31. Tu feras aussi la robe de l'éphod entièrement de couleur violette.

32. Il y aura au milieu de la robe une ouverture par laquelle *Aaron passera* la tête; cette ouverture sera garnie d'une bande tisse, elle sera semblable à l'ouverture d'une cuirasse, *afin qu'elle ne puisse pas se déchirer*.

33. Et tu feras à ses bords, tout autour, des grenades de couleur violette, pourpre et cramois; à côté de chaque *grenade*, tout autour, seront des clochettes d'or.

34. *Il y aura* donc une clochette d'or et une grenade, une clochette d'or et une grenade, tout autour du bord de la robe.

35. Et Aaron en sera *revêtu* quand il fera le service; le son s'en fera entendre lorsqu'il entrera dans le lieu Saint, devant l'Eternel, et quand il en sortira, afin qu'il ne meure pas.

36. Et tu feras une lame d'or fin, sur laquelle tu graveras, comme sur un cachet: LA SAINTÉTÉ A L'ÉTERNEL.

37. Tu y mettras un cordon de couleur violette, pour l'attacher à la tiare. Elle sera sur le devant de la tiare.

38. Et elle sera sur le front d'Aaron; et Aaron expiera les fautes que les enfans d'Israël auront commises dans leurs oblations, leurs dons et toute espèce d'offrandes qu'ils auront consacrées; la lame sera donc cons-

tamment sur le front d'Aaron, pour apaiser l'Eternel en leur faveur.

39. Tu feras aussi une tunique brochée de fin lin; tu feras de même la tiare de fin lin, mais tu feras la ceinture d'ouvrage de broderie.

40. Quant aux enfans d'Aaron, tu leur feras aussi des tuniques, des ceintures et des mitres pour *leur servir de* riches ornemens.

41. Tu revêtiras de *ces vêtements* Aaron ton frère, ainsi que ses fils; tu les oindras, tu me les consacreras et tu les purifieras, afin qu'ils me servent.

42. Tu leur feras aussi des caleçons de fin lin, pour couvrir leur nudité; ils descendront depuis les reins jusqu'aux jambes;

43. Aaron et ses fils les porteront, lorsqu'ils entreront dans le tabernacle d'assignation, ou quand ils approcheront de l'autel, pour faire le service dans le lieu Saint; ainsi ils ne seront coupables d'aucune iniquité, et ils ne seront point punis de mort. *Ce sera* là une ordonnance perpétuelle pour Aaron, et sa postérité après lui.

CHAPITRE XXIX.

Consécration des Sacrificateurs. Portion qui leur étoit assignée. Institution du sacrifice continu.

VOICI ce que tu feras pour les consacrer à mon service. Tu prendras un veau du troupeau et deux beliers sans tache,

2. Puis des pains sans levain, des gâteaux sans levain pétris à l'huile, et des beignets sans levain arrosés d'huile; tu les feras de fine farine de froment;

3. Tu les mettras dans une corbeille, et tu me les présenteras dans la corbeille, *tu amèneras* aussi le veau et les deux beliers.

4. Alors tu feras approcher Aaron et ses fils de l'entrée du tabernacle d'assignation, et là tu les laveras avec de l'eau.

5. Ensuite tu prendras les vêtements et tu revêtiras Aaron de la tunique, de la robe sur *laquelle se place* l'éphod, de l'éphod, du pectoral, et tu le ceindras avec la ceinture brodée de l'éphod.

6. Tu mettras encore sur sa tête la tiare, et la couronne de sainteté sur la tiare.

7. Alors tu prendras l'huile de l'onction,

M

que tu répandras sur sa tête, et tu l'oindras ainsi.

8. Puis tu feras approcher ses fils, et tu les revêtiras des tuniques.

9. Et tu ceindras de *leurs* ceintures Aaron et ses fils, tu leur attacheras des mitres, et la sacrificature leur appartiendra par ordonnance perpétuelle. C'est ainsi que tu consacreras Aaron et ses fils.

10. Ensuite tu feras approcher le veau devant le tabernacle d'assignation. Aaron et ses fils mettront leurs mains sur la tête de ce veau ;

11. Et tu égorgeras le veau devant l'Eternel, à l'entrée du tabernacle d'assignation.

12. Puis tu prendras du sang du veau, tu en mettras avec ton doigt sur les cornes de l'autel, après quoi tu répandras tout le *reste du sang* au pied de l'autel.

13. Tu prendras aussi toute la graisse qui couvre les intestins, la taie *qui est* sur le foie, les deux rognons et la graisse qui *est* dessus, et tu *les* feras brûler sur l'autel.

14. Mais tu brûleras au feu, hors du camp, la chair du veau, sa peau et sa fiente ; c'est un sacrifice pour le péché.

15. Tu prendras aussi l'un des beliers, et Aaron et ses fils mettront leurs mains sur la tête de ce bœuf.

16. Ensuite tu l'égorgeras, et tu prendras son sang que tu répandras sur l'autel, tout autour.

17. Après cela tu couperas le bœuf par morceaux, et ayant lavé ses intestins et ses jambes, tu les placeras sur les parties que tu auras *ainsi* coupées, et sur sa tête.

18. Et tu feras brûler tout le bœuf sur l'autel ; c'est un holocauste à l'Eternel, c'est un *sacrifice* d'agréable odeur, une offrande faite par le feu à l'Eternel.

19. Ensuite tu prendras l'autre bœuf, Aaron et ses fils mettront leurs mains sur sa tête ;

20. Tu égorgeras le bœuf, et prenant de son sang, tu en mettras sur le bas de l'oreille droite d'Aaron, sur le bas de l'oreille droite de ses fils, sur le pouce de leur main droite, sur le gros doigt de leur pied droit ; et tu répandras le *reste du sang* sur l'autel, tout autour.

21. Puis tu prendras du sang qui *sera* sur l'autel, et de l'huile de l'onction, et tu en

feras aspersion sur Aaron, sur ses vêtements, ainsi que sur ses fils et sur leurs vêtements. Aaron et ses vêtements, ses fils et leurs vêtements, seront consacrés de cette manière.

22. Tu prendras aussi la graisse du bœuf, la queue, la graisse qui couvre les intestins, la taie du foie, les deux rognons, la graisse qui *est* dessus et l'épaule droite ; car c'est le bœuf des consécérations.

23. Tu prendras aussi dans la corbeille des azymes qui *sera* devant l'Eternel, un pain, un gâteau pétri à l'huile et un beignet.

24. Tu placeras toutes ces choses sur les paumes des mains d'Aaron, et sur les paumes des mains de ses fils, et tu les tourneras de côté et d'autre en les offrant à l'Eternel.

25. Puis tu les recevras de leurs mains, tu les feras brûler sur l'autel, au-dessus de l'holocauste, comme un sacrifice d'agréable odeur devant l'Eternel : c'est un sacrifice fait par le feu à l'Eternel.

26. Tu prendras aussi la poitrine du bœuf qui aura servi à la consécration d'Aaron, tu la tourneras de côté et d'autre devant l'Eternel, et ce sera là ta portion *du sacrifice*.

27. Tu consacreras ainsi une partie du bœuf qui aura servi à la consécration d'Aaron et de ses fils ; *savoir*, la poitrine qui aura été tournée de côté et d'autre, et l'épaule qui aura été élevée.

28. Et ce sera une ordonnance perpétuelle, en faveur d'Aaron et de ses fils ; car ce sont là les *pièces présentées en offrande* élevée. Toutes les fois que les enfans d'Israël offriront des sacrifices d'actions de grâces, ils présenteront ces *pièces en offrande élevée* à l'Eternel.

29. Et les vêtements sacrés qui auront servi à Aaron, serviront à ses enfans après lui, afin qu'ils soient oints et consacrés dans ces vêtements.

30. Celui de ses fils qui sera sacrificateur à sa place, et qui entrera dans le tabernacle d'assignation pour faire le service dans le lieu Saint, en sera revêtu pendant sept jours.

31. Tu prendras le bœuf qui aura servi aux consécérations, et tu en feras cuire la chair dans un lieu sacré.

32. Et Aaron et ses fils mangeront, à l'entrée du tabernacle d'assignation, la chair du bœuf, et le pain qui *sera* dans la corbeille.

33. Ils mangeront donc ces choses, par le moyen desquelles la propitiation aura été faite en leur faveur, quand ils auront été consacrés et sanctifiés; mais l'étranger n'en mangera point, parce que ces choses sont consacrées.

34. Que s'il reste, jusqu'au lendemain, quelque chose de la chair qui aura servi aux consécration, et du pain, tu brûleras ces restes au feu. On n'en mangera point, parce que c'est une chose consacrée.

35. Tu feras donc à l'égard d'Aaron et de ses fils, toutes les choses que je t'ai commandées; leur consécration durera sept jours.

36. Tu immoleras tous les jours un veau pour le péché, pour en faire la propitiation; tu purifieras l'autel, en y offrant un sacrifice expiatoire, et tu l'oindras pour le consacrer.

37. Pendant sept jours tu feras propitiation pour l'autel, et tu le consacreras; et l'autel sera une chose très-sainte; tout ce qui touchera l'autel sera saint.

38. Et voici les sacrifices que tu offriras sur l'autel; chaque jour et à perpétuité tu y offriras deux agneaux d'un an.

39. Tu immoleras l'un des agneaux le matin, et l'autre agneau entre les deux vèpres.

40. Tu offriras avec le premier agneau la dixième partie d'une mesure de fine farine pétrie avec le quart d'un hin d'huile pure, et tu y répandras le quart d'un hin de vin.

41. Tu immoleras l'autre agneau entre les deux vèpres, en offrant aussi un gâteau, comme le matin, et en faisant aussi une aspersion, et ce sacrifice sera d'une agréable odeur; c'est un sacrifice fait par le feu à l'Eternel.

42. Ce sera l'holocauste que vous offrirez continuellement d'âge en âge, à l'entrée du tabernacle d'assignation, devant l'Eternel. Là je me trouverai avec vous comme je vous l'ai promis; c'est là que je vous parlerai.

43. Je me trouverai donc là au jour assigné avec les enfans d'Israël, et ce lieu sera sanctifié par ma gloire.

44. Ainsi je consacrerai le tabernacle d'assignation et l'autel. Je consacrerai également Aaron et ses fils, afin qu'ils soient mes sacrificateurs.

45. Et j'habiterai au milieu des enfans d'Israël, et je serai leur Dieu.

46. Et ils sauront que je suis l'Eternel leur Dieu, qui les ai retirés du pays d'Egypte, pour habiter au milieu d'eux. Je suis l'Eternel leur Dieu.

CHAPITRE XXX.

Autel des parfums. Imposition pour le tabernacle. Cuve d'airain. Huile sainte et parfum.

TU feras aussi un autel pour y offrir le parfum; tu le feras de bois de Sittim.

2. Sa longueur sera d'une coudée, sa largeur d'une coudée; il sera carré; mais sa hauteur sera de deux coudées, et ses cornes seront de la même matière.

3. Tu revêtiras d'or pur sa partie supérieure, ses côtés tout autour et ses cornes, et tu l'environneras d'un couronnement d'or.

4. Tu feras aussi deux anneaux d'or au-dessous de ce couronnement, aux deux côtés; et ces anneaux placés aux deux côtés de l'autel recevront les barres qui serviront à le transporter.

5. Tu feras les barres de bois de Sittim, et tu les revêtiras d'or,

6. Et tu le placeras devant le voile qui est étendu en face de l'arche du témoignage, vis-à-vis du propitiatoire qui couvre le témoignage. C'est là que je me trouverai avec vous, comme je vous l'ai promis.

7. Et Aaron y offrira un parfum d'aromates: il le fera brûler chaque matin, quand il préparera les lampes.

8. Et quand Aaron allumera les lampes entre les deux vèpres, il y fera aussi brûler le parfum, c'est le parfum que vous ferez brûler continuellement devant l'Eternel, d'âge en âge.

9. Vous n'offrirez sur cet autel aucun parfum étranger, ni holocauste, ni autre oblation; vous n'y ferez non plus aucune aspersion.

10. Mais Aaron fera une fois par an la propitiation sur les cornes de cet autel. Cette propitiation qu'il doit faire sur cet autel, chaque année d'âge en âge, il la fera avec le sang offert pour la propitiation du péché. Cet autel sera une chose très-sainte et consacrée à l'Eternel.

11. L'Éternel parla encore à Moïse, et lui dit :

12. Quand tu feras le dénombrement des enfans d'Israël, selon leur rôle, chacun d'eux payera à l'Éternel la rançon de sa personne, à l'époque de ce dénombrement ; et ils ne seront *frappés* d'aucune plaie, à l'occasion de ce dénombrement.

13. Tous ceux qui seront soumis au dénombrement, payeront un demi-sicle, selon le *poids du sicle* du sanctuaire, qui est de vingt guérah ; ce demi-sicle sera une offrande à l'Éternel.

14. Tous ceux qui seront soumis au dénombrement, depuis vingt ans et au-dessus, feront cette offrande à l'Éternel.

15. Le riche n'ajoutera rien à ce demi-sicle que vous offrirez à l'Éternel, pour le rachat de vos personnes, et le pauvre ne donnera pas moins.

16. Tu recevras donc des enfans d'Israël cet argent du rachat, tu l'emploieras au service du tabernacle d'assignation ; et ce sera un mémorial en faveur des enfans d'Israël devant l'Éternel, *afin qu'il tienne pour fait* le rachat de vos personnes.

17. L'Éternel continuant de parler à Moïse, lui dit :

18. Fais aussi une cuve d'airain, avec son soubassement d'airain, pour s'y laver ; tu la placeras entre le tabernacle d'assignation et l'autel, et tu y mettras de l'eau.

19. Aaron et ses fils s'y laveront les mains et les pieds.

20. Quand ils entreront dans le tabernacle d'assignation, ils se laveront avec cette eau, afin qu'ils ne meurent pas ; *ils feront de même* quand ils s'approcheront de l'autel, pour faire le service et présenter à l'Éternel l'offrande faite par le feu.

21. Ils se laveront donc les pieds et les mains, afin qu'ils ne meurent pas. Ce sera là une ordonnance perpétuelle, tant pour Aaron, que pour sa postérité d'âge en âge.

22. L'Éternel parla encore à Moïse et lui dit :

23. Prends des aromates les plus exquis ; de la plus belle myrrhe, le *poids de cinq cents sicles* ; du cinnamome odoriférant, la moitié, *savoir le poids de deux cent cin-*

quante sicles ; et du roseau aromatique, le *poids de deux cent cinquante sicles* ;

24. De la casse, le *poids de cinq cents sicles*, selon le sicle du sanctuaire, et un hin d'huile d'olive :

25. Et tu en feras pour l'onction sainte une huile préparée selon l'art du parfumeur ; ce sera l'huile de l'onction sainte.

26. Et tu en oindras le tabernacle d'assignation, l'arche du témoignage,

27. La table et tous ses ustensiles, le chandelier et ses ustensiles, l'autel du parfum,

28. L'autel des holocaustes et tous ses ustensiles, la cuve et son soubassement.

29. Tu les consacreras ainsi, ce seront des choses très-saintes ; tout ce qui les touchera sera saint.

30. Tu oindras aussi Aaron et ses fils, et tu les consacreras pour être mes sacrificateurs.

31. Puis tu diras aux enfans d'Israël, que cette huile d'onction sainte me sera consacrée d'âge en âge.

32. On n'en répandra sur le corps d'aucun homme, vous n'en ferez point d'autre de même composition ; *c'est* une chose sainte, vous la regarderez comme telle.

33. Quiconque fera une composition semblable, et en oindra un étranger, sera retranché du milieu de son peuple.

34. L'Éternel dit aussi à Moïse : Prends des aromates, *savoir* de la myrrhe en larmes, de l'onyx, du galbanum, et, avec ces aromates, de l'encens pur, de chacun un poids égal.

35. Et tu en feras un parfum aromatique, selon l'art du parfumeur ; *tu y mettras du sel* ; *il sera pur et saint*.

36. Tu en réduiras une partie en poudre, et tu en mettras une partie devant le témoignage, dans le tabernacle d'assignation, où je me trouverai avec toi, comme je l'ai promis. *Ce parfum* sera pour vous une chose très-sainte.

37. Et si vous faites quelque parfum *pour votre usage*, vous n'imiterez point la composition de celui-là. Vous le regarderez comme une chose consacrée à l'Éternel.

38. Quiconque en aura fait de semblable pour le sentir, sera retranché du milieu de son peuple.

CHAPITRE XXXI.

Ouvriers désignés pour la construction du tabernacle. Loi du sabbat rappelée. Les tables de la loi remises à Moïse.

L'ÉTERNEL parla encore à Moïse et lui dit :

2. Voici, j'ai choisi Betsaléel fils d'Uri, fils de Hur, de la tribu de Juda ;

3. Et je l'ai rempli de l'Esprit de Dieu, savoir d'industrie, d'intelligence et de science, pour toutes sortes d'ouvrages ;

4. Soit pour inventer et exécuter tout ce qu'on peut faire avec de l'or, de l'argent et de l'airain ;

5. Soit pour graver les pierres précieuses que l'on voudra enchasser, soit pour travailler en bois, ou à toute autre espèce d'ouvrages.

6. De plus, je lui ai donné pour associé Aholiab fils d'Ahisamac, de la tribu de Dan ; et j'ai doué d'industrie toutes sortes d'ouvriers, pour exécuter toutes les choses que je t'ai commandé de faire.

7. *Savoir*, le tabernacle d'assignation, l'arche du témoignage, le propitiatoire qui la couvre, et tous les ustensiles du tabernacle,

8. La table avec ses ustensiles, le chandelier d'or pur et tous ses ustensiles, l'autel du parfum,

9. L'autel des holocaustes et tous ses ustensiles, la cuve et son soubassement,

10. Les vêtements sacrés, les vêtements consacrés d'Aaron le Sacrificateur, et ceux dont ses fils seront revêtus quand ils exerceront la sacrificature,

11. L'huile de l'onction, le parfum aromatique dont on se servira dans le sanctuaire. Et ils exécuteront toutes les choses que je t'ai commandé de faire.

12. L'Éternel parla encore à Moïse et lui dit :

13. Parle aux enfans d'Israël, et dis-leur : Cependant vous observerez mes Sabbats, car c'est un signe entre moi et vous d'âge en âge, afin que l'on sache que je suis l'Éternel qui vous ai consacrés à mon service.

14. Observez donc le Sabbat, car il doit être sacré pour vous. Quiconque le violera, sera puni de mort, car quiconque fera au-

cune œuvre en ce jour-là, sera retranché du milieu de son peuple.

15. On travaillera pendant six jours ; mais le septième jour, est le Sabbat du repos consacré à l'Éternel ; quiconque fera aucune œuvre le jour du repos, sera puni de mort.

16. Ainsi les enfans d'Israël observeront le Sabbat, pour célébrer le jour du repos d'âge en âge ; c'est là une alliance perpétuelle.

17. C'est un signe entre moi et les enfans d'Israël à perpétuité ; car l'Éternel a fait en six jours les cieux et la terre, et le septième jour il a cessé de créer, et il s'est reposé.

18. Et après qu'il eut achevé de parler à Moïse, sur la montagne de Sinaï, Dieu lui donna les deux tables du témoignage, les tables de pierre où les lois étoient écrites du doigt de Dieu.

CHAPITRE XXXII.

Le veau d'or fait et détruit.

Cependant le peuple voyant que Moïse tarδοit à descendre de la montagne, s'assembla autour d'Aaron, et lui dit : Lève-toi, fais-nous des dieux qui marchent devant nous ; car ce Moïse, qui nous a fait sortir du pays d'Égypte, nous ne savons ce qu'il est devenu.

2. Et Aaron leur répondit : Prenez les anneaux d'or qui sont aux oreilles de vos femmes, de vos fils et de vos filles, et apportez-les moi.

3. Et aussitôt tous les Israélites se dépouillèrent des anneaux d'or, qui étoient à leurs oreilles, et ils les apportèrent à Aaron ;

4. Celui-ci les ayant reçus de leurs mains, les mit dans une bourse, et en fit ensuite un veau de fonte. Alors ils dirent : C'est ici ton Dieu, ô Israël, qui t'a fait sortir du pays d'Égypte.

5. Ce qu'Aaron ayant vu, il construisit un autel devant ce veau ; et il fit publier que le lendemain il y auroit une fête solennelle à l'honneur de l'Éternel.

6. Ainsi le lendemain ils se levèrent de bon matin, offrirent des holocaustes et des sacrifices d'actions de grâces ; puis le peuple s'assit pour manger et pour boire, et ensuite ils se levèrent pour danser.

7. Alors l'Éternel dit à Moïse : Va, des-

cends ; car ton peuple , que tu as fait sortir du pays d'Egypte , s'est corrompu.

8. Ils se sont bientôt détournés de la voie que je leur avois prescrite ; ils se sont fait un veau de fonte , ils se sont prosternés devant lui , ils lui ont offert des sacrifices et ils ont dit : C'est ici ton Dieu , ô Israël , qui t'a fait sortir du pays d'Egypte.

9. L'Eternel dit encore à Moïse : J'ai regardé ce peuple ; voici , *c'est* un peuple de col roide.

10. Or maintenant laisse-moi ; ma colère s'allumera contr'eux et je les consumerai , mais je te ferai devenir une grande nation.

11. Alors Moïse supplia l'Eternel son Dieu et lui dit : O Eternel , pourquoi ta colère s'allumeroit-elle contre ton peuple , que tu as retiré du pays d'Egypte , avec une grande puissance et à main forte ?

12. Pourquoi les Egyptiens diroient-ils : Il les a retirés pour leur perte , afin de les faire périr dans les montagnes et de les faire disparaître de dessus la terre ? Reviens de l'ardeur de ta colère , et repens-toi de ce mal *que tu veux faire* à ton peuple.

13. Souviens-toi d'Abraham , d'Isaac et d'Israël tes serviteurs , auxquels tu as juré par toi-même et auxquels tu as dit : Je multiplierai votre postérité comme les étoiles des cieux ; tout ce pays dont j'ai parlé , je le donnerai à votre postérité , et ils le posséderont à jamais.

14. Alors l'Eternel se repentit du mal dont il avoit menacé son peuple.

15. Et Moïse descendit de la montagne , tenant dans ses mains les deux tables du témoignage. Ces tables étoient écrites des deux côtés.

16. Et les tables étoient l'ouvrage de Dieu , et ce qui y étoit gravé l'avoit été de Dieu même.

17. Alors Josué entendant les cris du peuple et le bruit qu'il faisoit , dit à Moïse : Il y a un bruit de guerre dans le camp.

18. Et Moïse lui répondit : *Ce n'est* point un cri de vainqueurs , ni un cri de vaincus ; *mais ce que j'entends c'est* le cri de gens qui chantent.

19. Et lorsque Moïse se fut approché du camp , il vit le veau et les danses ; alors la colère de Moïse s'alluma , et il jeta de ses

maines les tables , et les brisa au pied de la montagne.

20. Puis il prit le veau qu'on avoit fait et le fit fondre , et le réduisit en poudre ; ensuite il répandit cette poudre dans les eaux , et *il en fit boire* aux enfans d'Israël.

21. Moïse dit ensuite à Aaron : Que t'a fait ce peuple , que tu l'aies fait tomber dans un si grand péché ?

22. Et Aaron lui répondit : Que la colère de mon Seigneur ne s'allume point ; tu sais combien ce peuple est porté au mal ;

23. Et il m'a dit : Fais-nous des dieux qui marchent devant nous ; car ce Moïse qui nous a fait sortir du pays d'Egypte , nous ne savons *ce* qu'il est devenu.

24. Alors je leur ai dit : Que celui qui a de l'or s'en dépouille et me le donne. J'ai fait fondre cet or , et c'est ainsi qu'à été formé ce veau.

25. Or Moïse vit que le peuple étoit abandonné à lui-même , parce qu'Aaron , en le mettant dans cet état , l'avoit exposé aux insultes de ses ennemis.

26. Moïse se tenant donc à la porte du camp , dit : Que celui qui *est* pour l'Eternel *vienne* auprès de moi. Et tous les enfans de Lévi se rassemblèrent auprès de lui ;

27. Et il leur dit : Ainsi a dit l'Eternel , le Dieu d'Israël : Que chacun mette son épée à son côté ; passez et repassez de porte en porte par le camp , et que chacun de vous tue son frère , son ami et son voisin.

28. Et les enfans de Lévi firent ce que Moïse leur avoit dit ; et en ce jour-là il y eut environ trois mille hommes du peuple qui périrent.

29. Car Moïse avoit dit : Consacrez aujourd'hui vos mains à l'Eternel , n'épargnez pas même votre fils et votre frère ; afin qu'aujourd'hui vous attiriez sur vous la bénédiction.

30. Et le lendemain , Moïse dit au peuple : Vous avez commis un grand péché ; mais je monterai à cette heure vers l'Eternel , peut-être obtiendrai-je le pardon de votre péché.

31. Moïse retourna donc vers l'Eternel et dit : Hélas ! ce peuple a commis un grand péché , en se faisant un dieu d'or.

32. Mais pardonne-leur , je te prie , leur péché ; sinon efface-moi maintenant du livre que tu as écrit.

33. Et l'Éternel répondit à Moïse : C'est celui qui aura péché contre moi , que j'effacerai de mon livre.

34. Va maintenant , conduis le peuple au lieu que je t'ai désigné. Voici , mon Ange ira devant toi ; et quant à leur péché , le jour viendra où je le punirai.

35. Ainsi l'Éternel frappa le peuple , parce qu'il avoit engagé Aaron à faire le veau d'or.

CHAPITRE XXXIII.

Moïse fléchit l'Éternel irrité contre son peuple.

L'ÉTERNEL dit ensuite à Moïse : Pars d'ici , toi et le peuple que tu as conduit hors du pays d'Égypte , et va dans le pays que j'ai juré à Abraham , Isaac et Jacob , de donner à leur postérité.

2. J'enverrai un Ange devant toi , et je chasserai les Cananéens , les Amorrhéens , les Héthiens , les Phéréziens , les Héviens et les Jébusiens ,

3. *Pour vous conduire* dans ce pays où coulent le lait et le miel. Car je ne monterai point au milieu de toi , de peur que je ne te consume en chemin , parce que tu es un peuple de col roide.

4. Et le peuple entendant ces terribles paroles , en fut affligé , et chacun s'abstint de se parer de ses ornemens.

5. Car l'Éternel avoit dit à Moïse : Dis aux enfans d'Israël : Vous êtes un peuple de col roide , si je paroissois un moment au milieu de vous , je vous consumerois. Maintenant donc , quittez vos ornemens , et je verrai ce que je ferai à votre égard.

6. Ainsi les enfans d'Israël se dépouillèrent de leurs ornemens au pied de la montagne d'Horeb.

7. Puis Moïse prit le tabernacle et le tendit loin du camp ; il l'appela le tabernacle d'assignation ; et tous ceux qui cherchoient l'Éternel se rendoient vers le tabernacle d'assignation , qui étoit hors du camp.

8. Lorsque Moïse sortoit pour se rendre au tabernacle , tout le peuple se levait , chacun se tenoit à l'entrée de sa tente et suivait Moïse des yeux , jusqu'à ce qu'il fut entré dans le tabernacle.

9. Aussitôt que Moïse étoit entré dans le tabernacle , la colonne de nuée descendoit et

s'arrêtoit à la porte du tabernacle , et l'Éternel parloit à Moïse.

10. Alors tout le peuple voyant la colonne de nuée qui s'arrêtoit à la porte du tabernacle , se levait , et chacun se prosternoit à la porte de sa tente.

11. L'Éternel parloit à Moïse face à face , comme un homme parle avec son intime ami ; puis Moïse retournoit au camp ; mais son serviteur , le jeune Josué fils de Nun , ne quittoit point le tabernacle.

12. Moïse dit ensuite à l'Éternel : Voici , tu m'as dit : Conduis ce peuple , mais tu ne m'as point fait connoître celui que tu dois envoyer avec moi. Cependant tu as dit : Je te connois par ton nom , et même tu as trouvé grâce devant mes yeux.

13. Maintenant donc , si j'ai trouvé grâce devant tes yeux , instruis-moi de tes desseins , afin que je te connoisse et que je trouve grâce devant tes yeux ; considère aussi que cette nation est ton peuple.

14. Puis l'Éternel dit : J'irai moi-même , et je te rassurerai.

15. Moïse lui répondit : Si tu ne viens toi-même , ne nous fais point partir d'ici.

16. Car comment connoitra-t-on que nous avons trouvé grâce devant tes yeux , et moi et ton peuple ? Ne sera-ce pas si tu marches avec nous ? Alors , et moi et ton peuple nous serons un objet d'admiration au milieu de tous les peuples qui sont sur la terre.

17. L'Éternel dit à Moïse : Je ferai donc ce que tu dis ; car tu as trouvé grâce devant mes yeux , et je te connois par ton nom.

18. Moïse ajouta : Je te prie , fais-moi voir ta gloire.

19. L'Éternel lui répondit : Je ferai passer devant toi toute ma bonté ; je me nommerai devant toi de mon nom , l'ÉTERNEL ; je ferai grâce à qui je ferai grâce , et j'aurai compassion de celui dont j'aurai compassion.

20. Puis il lui dit : Tu ne pourras pas voir ma face ; car nul homme ne peut me voir et vivre.

21. L'Éternel dit aussi : Voici un lieu que j'ai choisi , et tu t'arrêteras sur ce rocher.

22. Lorsque ma gloire passera , je te placerais dans l'ouverture du rocher , et je te couvrirai de ma main , jusqu'à ce que j'aie passé.

23. Ensuite je retirerai ma main, et tu me verras lorsque j'aurai passé, car on ne sauroit voir ma face.

CHAPITRE XXXIV.

Deux nouvelles tables de la Loi. Renouvellement de l'alliance. Lois touchant les fêtes. Moïse met un voile sur son visage devenu resplendissant.

PUIS l'Éternel dit à Moïse: Prépare deux tables de pierre, comme les premières; j'écrirai sur ces tables les paroles qui étoient sur les premières que tu as brisées.

2. Sois prêt pour demain matin, monte demain matin sur la montagne de Sinaï, et présente-toi là devant moi sur le sommet de la montagne.

3. Mais que personne ne monte avec toi, qu'on ne voie même personne sur toute l'étendue de la montagne; que ni les bœufs, ni les brebis ne paissent même dans les alentours.

4. Moïse prépara donc deux tables de pierre comme les premières; il se leva de bon matin et monta sur la montagne de Sinaï, comme l'Éternel le lui avoit commandé, tenant en sa main les deux tables de pierre.

5. L'Éternel descendit dans la nuée, s'arrêta là avec Moïse, et se nomma de son nom, l'ÉTERNEL.

6. Comme l'Éternel passoit donc devant Moïse, il dit à haute voix: L'Éternel, l'Éternel, le Dieu plein de compassion, miséricordieux, lent à la colère, abondant en gratuité et en vérité;

7. Qui garde la miséricorde jusqu'en mille générations, qui pardonne l'iniquité, le crime et le péché, mais qui ne tient point le coupable pour innocent, et qui punit l'iniquité des pères sur les enfans et sur les enfans des enfans, jusqu'à la troisième et la quatrième génération.

8. Aussitôt Moïse baissa la tête contre terre et se prosterna;

9. Et il dit: Seigneur, je te prie, si j'ai trouvé grâce devant tes yeux; que le Seigneur marche maintenant au milieu de nous; car ce peuple est un peuple de col roide; pardonne donc nos iniquités et notre péché, et regarde-nous comme ton héritage.

10. Et Dieu répondit: Voici, je traiterai une alliance avec ce peuple; je ferai devant tout ton peuple des prodiges qui n'ont point été faits sur toute la terre, ni chez aucune nation; et tout le peuple, au milieu duquel tu es, verra l'œuvre de l'Éternel; car ce que je m'en vais faire par ton moyen, sera une chose terrible.

11. Observe ce que je te commande aujourd'hui. Voici, je vais chasser devant toi les Amorrhéens, les Cananéens, les Héthiens, les Phéréziens, les Héviens et les Jébusiens.

12. Garde-toi de traiter alliance avec les habitans du pays dans lequel tu vas entrer, de peur qu'ils ne soient un piège pour toi.

13. Mais vous démolirez leurs autels, vous briserez leurs statues et vous renverserez leurs idoles.

14. Car tu ne te prosterner point devant un autre Dieu, parce que l'Éternel se nomme le Dieu jaloux; il est le Dieu jaloux.

15. Garde-toi donc de traiter alliance avec les habitans du pays, de peur que quand ils viendront à se prostituer en servant leurs dieux, et à leur offrir des sacrifices, on ne t'invite à ces sacrifices, et que tu n'en manges;

16. Et que tu ne prennes de leurs filles pour tes fils, et que leurs filles se prostituant en servant leurs dieux, n'engagent aussi tes fils à se prostituer de même.

17. Tu ne te feras aucun dieu de fonte.

18. Tu célébreras la fête solennelle des pains sans levain. Tu mangeras, comme je te l'ai commandé, des pains sans levain pendant sept jours, dans le mois où les épis mûrissent. Car c'est dans le mois où les épis mûrissent, que tu es sorti du pays d'Égypte.

19. Tous les premiers-nés m'appartiendront; tous les mâles premiers-nés de ton gros et de ton menu bétail me seront consacrés.

20. Mais tu rachèteras avec un agneau ou un chevreau le premier-né d'un âne: si tu ne le rachètes pas, tu lui couperas le cou. Tu rachèteras tout premier-né d'entre tes fils; personne ne se présentera devant ma face les mains vides.

21. Tu travailleras six jours, mais le septième tu te reposeras; tu te reposeras même au temps du labourage et dans celui de la moisson.

22. Tu célébreras la fête solennelle des semaines, *en offrant* les prémices de la moisson du froment, ainsi que la fête de la récolte, quand l'année sera révolue.

23. Tous les mâles d'entre vous comparoîtront trois fois par an devant le Seigneur, l'Eternel, le Dieu d'Israël;

24. Car je chasserai les nations de devant toi et je reculeraï tes limites, et nul ne formera des desseins contre ton pays, lorsque tu monteras pour te présenter trois fois par an devant l'Eternel ton Dieu.

25. Tu ne m'offriras point de sacrifice avec du pain levé; aucune portion du sacrifice de la fête de Pâque ne sera gardée jusqu'au matin.

26. Tu apporteras les prémices des premiers fruits de la terre dans la maison de l'Eternel ton Dieu. Tu ne feras point cuire le chevreau dans le lait de sa mère.

27. L'Eternel dit ensuite à Moïse: Ecris ces paroles, car c'est suivant la teneur de ces paroles que j'ai traité alliance avec toi et avec Israël.

28. Et Moïse demeura là avec l'Eternel quarante jours et quarante nuits, sans manger de pain et sans boire d'eau; et l'Eternel écrivit sur les tables les paroles de l'alliance, *savoir* les dix Commandemens.

29. Lorsque Moïse descendit de la montagne de Sinaï, tenant en sa main les deux tables du témoignage, lors, *dis-je*, qu'il descendit de la montagne, il ne s'aperçut point que la peau de son visage étoit devenue resplendissante, pendant qu'il parloit avec Dieu.

30. Mais Aaron et tous les enfans d'Israël ayant vu Moïse, et s'étant aperçus que la peau de son visage étoit resplendissante, craignirent d'approcher de lui.

31. Alors Moïse les appela, et Aaron et tous les principaux de l'assemblée revinrent vers lui, et Moïse leur parla.

32. Après cela, tous les enfans d'Israël s'approchèrent, et il leur communiqua tous les ordres que l'Eternel lui avoit donnés sur la montagne de Sinaï.

33. Pendant tout le temps que Moïse leur parla, il tint un voile sur son visage.

34. Mais quand Moïse entroit vers l'Eternel pour parler avec lui, il ôtoit le voile jusqu'à ce qu'il sortît *du tabernacle*; et après

être sorti, il rapportoit aux enfans d'Israël ce qui lui avoit été commandé.

35. Et les enfans d'Israël regardant le visage de Moïse, voyoient que la peau de son visage étoit resplendissante; c'est pourquoi Moïse remettoit le voile sur son visage, jusqu'à ce qu'il rentrât pour parler avec l'Eternel.

CHAPITRE XXXV.

Loi du Sabbat. Offrandes pour le tabernacle. Désignation des ouvriers.

MOÏSE convoqua ensuite toute l'assemblée des enfans d'Israël, et leur dit: Ce sont ici les choses que l'Eternel vous ordonne de faire.

2. Vous travaillerez pendant six jours; mais le septième jour sera pour vous un jour saint; c'est le sabbat du repos *consacré* à l'Eternel: quiconque travaillera ce *jour-là*, sera puni de mort.

3. Vous n'allumerez point de feu, dans aucune de vos demeures, le jour du repos.

4. Moïse parla encore à toute l'assemblée des enfans d'Israël, et leur dit: Voici ce que l'Eternel vous a commandé:

5. Prenez sur ce que vous possédez, de quoi faire une offrande à l'Eternel. Quiconque sera de bonne volonté, apportera *pour* cette offrande à l'Eternel, de l'or, de l'argent, de l'airain,

6. Des étoffes teintes en violet, en pourpre, en cramoisi, du fin lin, *des poils de chèvres*,

7. Des peaux de beliers teintes en rouge et en violet, du bois de Sittim,

8. De l'huile pour les lampes, des aromates pour l'huile d'onction et pour le parfum,

9. Des pierres d'onyx et d'autres pierres précieuses, pour garnir l'éphod et le pectoral.

10. Que tous les hommes habiles d'entre vous viennent et fassent tout ce que l'Eternel a commandé,

11. Le tabernacle, sa tente et sa couverture, ses anneaux, ses ais, ses barres, ses piliers et ses soubassemens,

12. L'arche et ses barres, le propitiatoire et le voile pour tendre devant *l'arche*,

13. La table, ses barres et tous ses ustensiles, et les pains de proposition,

14. Le chandelier, ses ustensiles, ses lampes et l'huile pour le chandelier,

15. L'autel du parfum et ses barres, l'huile d'onction, le parfum et le voile qui sera tendu à l'entrée du tabernacle ;

16. L'autel de l'holocauste, sa grille d'airain, ses barres et tous ses ustensiles, la cuve et son soubassement,

17. Les tentures du parvis, ses piliers, ses soubassemens et le voile qui sera tendu à la porte du parvis,

18. Les pieux du tabernacle, les pieux du parvis et leurs cordages,

19. Les vêtemens consacrés pour le service du sanctuaire, les vêtemens consacrés d'Aaron le sacrificateur, et ceux dont ses fils seront revêtus quand ils exerceront la sacrificature.

20. Alors toute l'assemblée des enfans d'Israël se retira de devant Moïse.

21. Et tous ceux dont le cœur fut porté de bonne volonté vinrent ; et tous ceux dont l'esprit fut disposé à faire quelque libéralité apportèrent leur offrande à l'Eternel, pour la construction du tabernacle d'assignation, pour le service du tabernacle et pour les vêtemens sacrés.

22. Les hommes vinrent avec les femmes ; tous ceux qui furent de bonne volonté apportèrent des boucles, des bagues, des anneaux, des bracelets et toutes sortes de bijoux d'or. Tout homme qui voulut présenter de l'or en offrande à l'Eternel,

23. Tout homme aussi qui se trouvoit avoir des étoffes teintes en violet, en pourpre, en cramoisi, du fin lin, des poils de chèvres, des peaux de beliers teintes en rouge et en violet, les apporta.

24. Tout homme qui pouvoit offrir de l'argent et de l'airain, l'apporta en offrande à l'Eternel ; tout homme aussi qui se trouvoit avoir du bois de Sittim, pour tous les ouvrages qu'on devoit faire, l'apporta.

25. Toute femme qui avoit de l'industrie fila de sa main, et apporta ce qu'elle avoit filé, des étoffes teintes en violet, en pourpre, en cramoisi et du fin lin.

26. Toutes les femmes industrieuses qui furent portées de bonne volonté, filèrent du poil de chèvres.

27. Les principaux aussi de l'assemblée apportèrent des pierres d'onyx et d'autres

pierres précieuses, pour garnir l'éphod et le pectoral,

28. Des aromates, de l'huile pour le chandelier, et de l'huile pour l'onction et pour le parfum.

29. Ainsi les enfans d'Israël, tant hommes que femmes, qui étoient disposés à apporter de quoi exécuter l'ouvrage que l'Eternel, parlant à Moïse, avoit commandé de faire, apportèrent avec empressement leurs offrandes à l'Eternel.

30. Ensuite Moïse dit aux enfans d'Israël : Voici, l'Eternel a choisi Betsaléel fils d'Uri, fils de Hur, de la tribu de Juda,

31. Et il l'a rempli de l'Esprit de Dieu, savoir, d'industrie, d'intelligence et de science, pour toutes sortes d'ouvrages,

32. Soit pour inventer et exécuter tout ce qu'on peut faire avec de l'or, de l'argent et de l'airain,

33. Soit pour graver les pierres précieuses qu'on voudra enchasser, soit pour travailler en bois ou à toute espèce d'ouvrage qui exige de l'habileté.

34. Il lui a aussi donné, tant à lui qu'à Aholiab fils d'Ahisamac, de la tribu de Dan, le talent d'enseigner à faire les mêmes ouvrages ;

35. Et il les a remplis d'intelligence pour exécuter toute sorte d'ouvrage de sculpture, de menuiserie et de broderie, pour tisser des étoffes teintes en violet, en pourpre, en cramoisi, et de la toile de fin lin ; en un mot, pour inventer et exécuter toute sorte d'ouvrage.

CHAPITRE XXXVI.

Construction du tabernacle.

BETSALÉEL, Aholiab et tous les hommes habiles, auxquels l'Eternel avoit donné l'industrie et l'intelligence nécessaires pour exécuter tous les ouvrages relatifs au service du sanctuaire, firent donc toutes les choses que l'Eternel avoit commandées.

2. Car Moïse avoit appelé Betsaléel, Aholiab, tous les hommes habiles auxquels l'Eternel avoit donné de l'industrie, et tous ceux qui étoient disposés à concourir à l'exécution de ces ouvrages.

3. Ils reçurent de Moïse toutes les offrandes que les enfans d'Israël avoient apportées.

pour exécuter les ouvrages relatifs au service du sanctuaire. Or comme chaque jour les enfans, d'Israël continuoient à apporter des offrandes,

4. Tous les hommes intelligens qui travailloient aux divers ouvrages du sanctuaire, quittèrent chacun l'ouvrage qu'ils faisoient,

5. Et s'adressant à Moïse, ils lui dirent: Le peuple apporte beaucoup plus qu'il ne faut pour l'exécution des ouvrages que l'Eternel a commandé de faire.

6. Alors Moïse ordonna de publier dans le camp: Que ni homme ni femme n'apportassent plus d'offrandes pour les ouvrages du sanctuaire. Ainsi le peuple cessa d'apporter des offrandes.

7. Ce qu'on avoit apporté étoit plus que suffisant pour tout l'ouvrage que les ouvriers avoient à faire.

8. Tous les hommes habiles qui travailloient à ces ouvrages, firent donc le tabernacle de dix pièces d'étoffe de fin lin retors, teintes en violet, en pourpre et en cramoisi, et ils l'ornèrent de chérubins, d'un ouvrage de broderie.

9. La longueur d'une pièce étoit de vingt-huit coudées, et sa largeur de quatre coudées; toutes les pièces avoient une même mesure.

10. Ils joignirent cinq pièces les unes aux autres, et ils joignirent de même les cinq autres pièces.

11. Ils firent des boucles de cordon violet sur le bord d'une pièce, à l'extrémité du premier assemblage; ils firent de même sur le bord de la dernière pièce, dans le second assemblage.

12. Ils placèrent cinquante boucles à une pièce et cinquante boucles au bord de la pièce qui étoit dans l'autre assemblage, les boucles étant vis-à-vis les unes des autres.

13. Puis on fit cinquante crochets d'or, et on attacha les pièces l'une à l'autre avec les crochets; ainsi elles ne formèrent qu'un seul pavillon.

14. Puis on fit des pièces de poil de chèvre, pour servir de tenture par-dessus le tabernacle. On fit onze de ces pièces.

15. La longueur d'une pièce étoit de trente coudées, sa largeur de quatre coudées, et les onze pièces avoient une même mesure.

16. On joignit cinq de ces pièces d'un côté, et les six autres pièces de l'autre.

17. On plaça aussi cinquante boucles au bord de la dernière pièce d'un côté, et cinquante boucles au bord de la dernière pièce de l'autre côté, à l'endroit où elles devoient se joindre.

18. On fit aussi cinquante crochets d'airain, pour joindre ces pièces en une seule tente.

19. On fit encore pour le tabernacle une couverture de peaux de beliers teintes en rouge, et une couverture de peaux de couleur violette par-dessus.

20. Puis on fit pour le tabernacle des ais de bois de Sittim, qu'on plaça debout.

21. La longueur d'un ais étoit de dix coudées, et sa largeur d'une coudée et demie.

22. Les deux côtés de chaque ais étoient travaillés de manière qu'un ais pût entrer dans l'autre; et tous les ais du tabernacle furent travaillés de même.

23. On fit donc les ais pour le tabernacle, on en fit vingt pour le côté qui regardoit le Midi.

24. Et au-dessous des vingt ais, on fit quarante bases d'argent, deux bases sous un ais, pour ses deux tenons, et deux bases sous l'autre ais, pour ses deux tenons.

25. On plaça aussi vingt ais au côté du tabernacle qui regardoit le Septentrion,

26. Et leurs quarante bases d'argent, deux bases sous chaque ais.

27. Et pour le fond du tabernacle, vers l'Occident, on fit six ais.

28. On plaça aussi deux ais aux angles du tabernacle, aux deux côtés du fond;

29. Ils étoient parfaitement joints à leur base, et parfaitement joints à leur sommet au moyen d'un anneau; on arrangea ainsi les deux ais qui étoient aux deux angles.

30. Il y avoit donc huit ais et seize bases d'argent, deux bases sous chaque ais.

31. On fit ensuite cinq barres de bois de Sittim, pour les ais de l'un des côtés du tabernacle;

32. Et cinq barres pour les ais de l'autre côté du tabernacle, et cinq autres pour les ais du tabernacle qui regardoit l'Occident.

33. Et on plaça sur le milieu des ais une barre qui les traversoit d'une extrémité à l'autre.

34. On revêtit d'or les ais, et on fit d'or les anneaux qui devoient recevoir les barres, et ces barres on les revêtit d'or.

35. On fit aussi un voile de fin lin retors, teint en violet, en pourpre et en cramoisi; on y broda des figures de chérubins.

36. On fit ensuite quatre colonnes de bois de Sittim, revêtues d'or, ayant leurs crochets d'or, et on fondit pour ces colonnes quatre bases d'argent.

37. On plaça encore à l'entrée du tabernacle un voile de fin lin retors, d'ouvrage de broderie et de couleur violette, pourpre et cramoisi.

38. On fit aussi pour soutenir ce voile cinq colonnes avec leurs crochets, et on revêtit d'or leurs chapiteaux et leurs verges; mais leurs cinq bases étoient d'airain.

CHAPITRE XXXVII.

L'arche. Le propitiatoire. La table des pains de proposition. Le chandelier. L'autel des parfums. L'huile sainte et le parfum.

PUIS Betsalcel fit l'arche de bois de Sittim; sa longueur étoit de deux coudées et demie, sa largeur d'une coudée et demie, et sa hauteur d'une coudée et demie.

2. Et il la revêtit d'or pur, au dehors et en dedans, et on fit un couronnement d'or tout autour.

3. Et il fondit quatre anneaux d'or, que l'on mit aux quatre coins, savoir deux anneaux à l'un des côtés et deux à l'autre.

4. Il fit aussi des barres de bois de Sittim, et les revêtit d'or.

5. Et il fit entrer les barres dans les anneaux placés aux côtés de l'arche, pour servir à la porter.

6. Il fit aussi d'or pur le propitiatoire, dont la longueur étoit de deux coudées et demie, et la largeur d'une coudée et demie.

7. Puis il fit deux chérubins d'or; il les fit d'ouvrage battu au marteau; ils s'élevoient des deux extrémités du propitiatoire.

8. Il plaça un chérubin à une extrémité, et un chérubin à l'autre extrémité, de sorte qu'ils s'élevoient des deux extrémités du propitiatoire.

9. Les chérubins étendoient leurs ailes en haut, couvrant de leurs ailes le propitia-

toire; leurs faces étoient vis-à-vis l'une de l'autre, et ils regardoient vers le propitiatoire.

10. Il fit aussi la table de bois de Sittim; sa longueur étoit de deux coudées, sa largeur d'une coudée, et sa hauteur d'une coudée et demie.

11. Il la revêtit d'or pur, et il l'entoura d'un couronnement d'or.

12. Il l'entoura d'un rebord large d'une paume, et il fit à ce rebord un couronnement d'or tout autour.

13. Et il fondit quatre anneaux d'or, qu'il mit aux quatre coins de la table, un à chaque pied.

14. Les anneaux étoient placés près du rebord, pour recevoir les barres qui devoient servir à porter la table.

15. Il fit les barres de bois de Sittim, et il les revêtit d'or; elles devoient servir à porter la table.

16. Il fit aussi d'or pur des vases pour les placer sur la table, savoir des plats, des encensoirs, des bassins et des coupes, qui devoient servir à faire des aspersions.

17. Il fit encore le chandelier d'or pur; il le fit d'ouvrage travaillé au marteau; sa tige, ses branches, ses coupes, ses globes et ses fleurs étoient de la même pièce.

18. Et six branches sortoient de sa tige, trois branches d'un côté du chandelier, et trois branches de l'autre côté.

19. Il y avoit à une des branches trois coupes en forme d'amande, un globe et une fleur; et à l'autre branche trois coupes en forme d'amande, un globe et une fleur. On fit de même pour les six branches qui sortoient du chandelier.

20. Et il y avoit au chandelier quatre coupes en forme d'amande, ses globes et ses fleurs.

21. Un globe sous deux branches sortant du chandelier, et un autre globe sous deux autres branches sortant du chandelier, et un autre globe sous deux autres branches sortant du chandelier; il en fut ainsi des six branches qui sortoient du chandelier.

22. Les globes et les branches étoient de la même pièce, et tout le chandelier étoit d'une seule pièce, travaillé au marteau et d'or pur.

23. Il fit aussi d'or pur ses sept lampes,

ses mouchettes et ses petits bassins destinés à recevoir ce qui tombe des lampes.

24. Il le fit avec toute sa garniture, et on employa un talent d'or pur pour faire le chandelier avec toutes ses parties.

25. Il fit aussi de bois de Sittim l'autel du parfum; sa longueur étoit d'une coudée, et sa largeur d'une coudée. Il étoit carré; mais sa hauteur étoit de deux coudées et ses cornes étoient de la même matière.

26. Et il revêtit d'or pur la partie supérieure de l'autel, les côtés tout à l'entour, et les cornes; et il l'entoura d'un couronnement d'or.

27. Il fit aussi au-dessous de son couronnement deux anneaux d'or aux deux côtés; ces anneaux placés aux deux côtés de l'autel recevoient les barres qui devoient servir à le transporter.

28. Il fit les barres de bois de Sittim, et il les revêtit d'or.

29. Il composa aussi l'huile pour l'onction sainte, et le parfum pur, composé d'aromates, selon l'art du parfumeur.

CHAPITRE XXXVIII.

Autel des holocaustes et cuve d'airain. Or, argent et airain employés à la construction du tabernacle.

Il fit aussi l'autel des holocaustes de bois de Sittim; sa longueur étoit de cinq coudées, et sa largeur de cinq coudées; il étoit carré; et sa hauteur étoit de trois coudées.

2. Il fit à ses quatre coins des cornes de la même matière, et il le revêtit d'airain.

3. Il fit aussi tous les ustensiles de l'autel, les chaudrons, les pelles, les bassins, les fourchettes et les encensoirs; il fit tous ses ustensiles d'airain.

4. Et il fit pour l'autel une grille d'airain, en forme de treillis; il la plaça au-dessous de l'enceinte de l'autel, et elle s'étendoit depuis le bas jusqu'au milieu de l'autel.

5. Puis il fondit quatre anneaux qu'il plaça aux quatre coins de la grille d'airain, pour recevoir les barres.

6. Il fit les barres de bois de Sittim, et les revêtit d'airain.

7. Il fit ensuite passer dans les anneaux, aux côtés de l'autel, les barres qui devoient

servir à le porter; il fit l'autel d'ais et vide en dedans.

8. Il fit aussi la cuve d'airain, et son soubassement d'airain, en employant pour cela les miroirs qu'avoient apportés les femmes qui s'étoient rendues à la porte du tabernacle d'assignation, pour y servir l'Eternel.

9. Puis il construisit le parvis; du côté qui regardoit le Midi, il fit pour le parvis un voile de fin lin retors, qui avoit cent coudées.

10. Ses vingt colonnes avec leurs vingt soubassemens, étoient d'airain; mais les crochets des colonnes et leurs verges, étoient d'argent.

11. Du côté du Septentrion, le voile avoit aussi cent coudées; ses vingt colonnes et leurs vingt soubassemens étoient d'airain; mais les crochets des colonnes et leurs verges, étoient d'argent.

12. Du côté de l'Occident, le voile avoit cinquante coudées; il étoit soutenu par ses dix colonnes, qui posoient sur dix soubassemens; les crochets des colonnes et leurs verges étoient d'argent.

13. Du côté antérieur qui regardoit le Levant, le voile avoit cinquante coudées.

14. A l'un des côtés, le voile avoit quinze coudées, et étoit soutenu par trois colonnes posant sur trois soubassemens.

15. A l'autre côté, à droite et à gauche de la porte du parvis, le voile avoit aussi quinze coudées; il étoit soutenu par trois colonnes posant sur trois soubassemens.

16. Tout le voile qui entourait le parvis, étoit de fin lin retors.

17. Les soubassemens des colonnes étoient d'airain, les crochets des colonnes et leurs verges étoient d'argent, leurs chapiteaux étoient revêtus d'argent, et toutes les colonnes du parvis étoient unies par des verges d'argent.

18. Le voile de la porte du parvis étoit de fin lin retors, d'ouvrage de broderie, de couleur violette, pourpre et cramoisi; sa longueur étoit de vingt coudées, et sa hauteur de cinq coudées, dans toute son étendue, suivant les proportions du voile du parvis.

19. Et ses quatre colonnes avec leurs quatre soubassemens étoient d'airain, mais leurs crochets étoient d'argent; leurs chapiteaux

étoient revêtus d'argent, et leurs verges étoient aussi d'argent.

20. Et tous les pieux tout autour du tabernacle et du parvis, étoient d'airain.

21. Voici la dépense qui fut faite pour le tabernacle d'assignation, et qui fut réglée suivant l'ordre de Moïse, par les Lévités, sous la direction d'Ithamar, fils d'Aaron le sacrificateur;

22. Betsaléel, fils d'Uri fils de Hur, de la tribu de Juda, fit toutes les choses que l'Eternel avoit commandées à Moïse.

23. Il eut pour aide Aholiab fils d'Ahisamac, de la tribu de Dan, habile dans l'art de la sculpture, de la menuiserie, de la broderie et dans l'art de tisser des étoffes teintes en violet, en pourpre, en cramoisi, et de la toile de fin lin.

24. Tout l'or qui fut employé aux différens ouvrages du sanctuaire, et qui avoit été offert à Dieu, montoit à vingt-neuf talens et sept cent trente sicles, poids du sanctuaire.

25. Tout l'argent qu'on reçut du peuple, après qu'on en eut fait le dénombrement, montoit à cent talens et mille sept cent soixante-quinze sicles, poids du sanctuaire;

26. Tous ceux qui furent compris dans le dénombrement, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, au nombre de six cent trois mille cinq cent cinquante, payèrent chacun un demi-sicle, poids du sanctuaire.

27. On employa cent talens d'argent pour fondre les bases des ais du sanctuaire, et celles des colonnes qui soutenoient le voile; on employa pour ces cent bases cent talens, un talent pour *chaque* base.

28. Mais avec les mille sept cent soixante-quinze sicles restans, on fit les crochets pour les colonnes, on revêtit leurs chapiteaux, et on fit les verges qui alloient de l'une à l'autre.

29. L'airain qui fut offert montoit à soixante et dix talens et deux mille quatre cents sicles;

30. On en fit les bases des colonnes qui étoient à l'entrée du tabernacle d'assignation, l'autel d'airain avec sa grille d'airain, et tous ses ustensiles;

31. On en fit aussi les bases des colonnes qui environnoient le parvis, et de celles qui étoient à l'entrée du parvis, ainsi que tous

les pieux qui entouraient le tabernacle et le parvis.

CHAPITRE XXXIX.

Description des vêtements sacrés.

PUIS ils firent avec des étoffes teintes en violet, en pourpre et en cramoisi, les vêtements consacrés, pour le service du sanctuaire, ainsi que les vêtements sacrés d'Aaron, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moïse.

2. Ils firent donc l'éphod, *en y employant* de l'or, des étoffes teintes en violet, en pourpre et en cramoisi, et du fin lin retors.

3. Ils étendirent l'or en lames que l'on divisa en fils pour les entrelacer avec des fils teints en violet, en pourpre et en cramoisi, et avec du fin lin; ce fut un ouvrage de broderie.

4. On fit à l'éphod des épaulettes; elles se joignoient par leurs deux extrémités.

5. Et la ceinture qu'Aaron devoit porter par dessus l'éphod fut avec l'éphod, un seul et même ouvrage; on y employa de l'or, de l'étoffe teinte en violet, en pourpre et en cramoisi, et du fin lin retors, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moïse.

6. On prépara aussi des pierres d'onyx qu'on enchassa dans des chatons d'or, et sur lesquelles on grava, comme sur un cachet, les noms des enfans d'Israël.

7. On mit ces pierres sur les épaulettes de l'éphod, comme un mémorial pour les enfans d'Israël, ainsi que l'Eternel l'avoit commandé à Moïse.

8. On fit aussi le pectoral d'ouvrage de broderie, comme celui de l'éphod; on y employa de l'or, des étoffes teintes en violet, en pourpre et en cramoisi, et du fin lin retors.

9. On fit le pectoral carré et double. Sa longueur étoit d'une paume et sa largeur d'une paume, de part et d'autre.

10. On le garnit de quatre rangs de pierres. Au premier rang on mit une sardoine, une topaze et une émeraude;

11. Au second rang, une escarboucle, un saphir et un jaspé;

12. Au troisième rang, une opale, une agathe et une améthyste;

13. Et au quatrième rang, une chrysolithe, un onyx et un béryl ; les pierres de chaque rang furent enchassées dans des chatons d'or.

14. Ainsi il y avoit douze de ces pierres, selon le nombre des enfans d'Israël ; on grava un nom sur chacune d'elles, comme sur un cachet, selon le nombre des douze tribus.

15. Et on fit pour le pectoral des chaînettes qui furent mises sur ses bords. On les fit d'ouvrage tordu et d'or pur.

16. On fit aussi deux agrafes d'or et deux anneaux d'or, et on mit les deux anneaux aux deux extrémités du pectoral.

17. On mit aussi les deux chaînettes d'or d'ouvrage tordu, dans les deux anneaux, aux extrémités du pectoral,

18. Et on mit les deux autres bouts des deux chaînettes d'ouvrage tordu, aux deux agrafes, sur les épaulettes de l'éphod, sur le devant de l'éphod.

19. On fit aussi deux autres anneaux d'or, et on les mit aux deux autres extrémités du pectoral, du côté intérieur qui devoit être appliqué sur l'éphod.

20. On fit encore deux autres anneaux d'or, et on les mit aux deux épaulettes de l'éphod, par le bas, répondant sur le devant à l'endroit où il se joignoit au-dessus de la ceinture de l'éphod.

21. Et on lia le pectoral, par ses anneaux, aux anneaux de l'éphod, avec un cordon violet, afin qu'il demeurât au-dessus de la ceinture de l'éphod, et que le pectoral ne bougeât pas de dessus l'éphod, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moïse.

22. On fit aussi la robe de l'éphod d'un tissu entièrement violet.

23. Il y avoit au milieu de la robe une ouverture comme celle d'une cuirasse ; cette ouverture étoit garnie tout à l'entour d'une bande, afin qu'elle ne pût pas se déchirer.

24. Et aux bords de la robe on fit des grenades de couleur violette, pourpre et cramoisi, de fin lin retors.

25. On fit aussi des clochettes d'or fin, et on les mit entre les grenades, aux bords de la robe tout à l'entour ; elles étoient entre les grenades ;

26. Il y avoit une clochette et une grenade, une clochette et une grenade, tout autour du bord de la robe dont Aaron étoit

revêtu, pour faire le service, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moïse.

27. On fit aussi pour Aaron et pour ses fils des tuniques de fin lin, d'ouvrage tissu ;

28. Et la tiare de fin lin, et les ornemens des mitres de fin lin, et les caleçons de lin, de fin lin retors ;

29. Et la ceinture de fin lin retors, d'étoffe de couleur violette, pourpre et cramoisi, d'ouvrage de broderie, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moïse ;

30. Et la lame du diadème sacré, d'or fin, sur laquelle on grava comme sur un cachet : LA SAINTETÉ A L'ETERNEL.

31. Et on y mit un cordon de couleur violette, pour l'attacher à la tiare, par-dessus, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moïse.

32. Ainsi fut achevé tout l'ouvrage du tabernacle d'assignation ; et les enfans d'Israël firent exactement toutes les choses que l'Eternel avoit commandées à Moïse.

33. Puis ils présentèrent à Moïse le tabernacle, le pavillon et tous ses ustensiles, ses crochets, ses ais, ses barres, ses colonnes et ses bases ;

34. La couverture de peaux de bœufs teintes en rouge, et la couverture de peaux teintes en violet, et le voile qui devoit être tendu devant le lieu Très-Saint ;

35. L'arche du témoignage, ses barres et le propitiatoire ;

36. La table avec tous ses ustensiles, et les pains de proposition ;

37. Le chandelier d'or pur, avec ses lampes tout arrangées, et tous ses ustensiles, et l'huile pour le chandelier ;

38. L'autel d'or, l'huile pour l'onction, le parfum d'aromates et le voile qui devoit être à l'entrée du tabernacle ;

39. L'autel d'airain avec sa grille d'airain, ses barres et tous ses ustensiles, la cuve et son soubassement ;

40. Le voile du parvis, ses colonnes, ses soubassemens, le voile qui devoit être tendu à l'entrée du parvis, ses cordages, ses pieux et tous les ustensiles qui devoient servir au tabernacle d'assignation ;

41. Les vêtemens consacrés pour le service du sanctuaire, les vêtemens sacrés d'Aaron le sacrificateur, et ceux que ses fils devoient porter dans les fonctions du sacerdoce.

42. Les enfans d'Israël avoient fait exac-

tement l'ouvrage, selon l'ordre que l'Eternel avoit donné à Moïse.

43. Et Moïse vit que tout cet ouvrage avoit été exécuté exactement comme l'Eternel l'avoit prescrit; et Moïse les bénit.

CHAPITRE XL.

Moïse dresse et consacre le tabernacle. La gloire de l'Eternel s'y fait voir.

ALORS l'Eternel parla à Moïse, et lui dit :
2. Le premier jour du premier mois, tu dresseras le tabernacle d'assignation.

3. Tu y placeras l'arche du témoignage, au-devant de laquelle tu étendras le voile.

4. Tu y mettras la table, tu y arrangeras ce qui doit y être placé, tu y porteras le chandelier et tu en allumeras les lampes.

5. Tu placeras devant l'arche du témoignage l'autel sur lequel on doit brûler le parfum, et tu mettras le voile qui doit couvrir l'entrée du tabernacle.

6. Tu placeras aussi l'autel des holocaustes vis-à-vis de l'entrée du tabernacle d'assignation.

7. Tu mettras aussi la cuve entre le tabernacle d'assignation et l'autel, et tu y mettras de l'eau.

8. Tu disposeras le parvis tout autour, et tu mettras le voile à l'entrée du parvis.

9. Tu prendras aussi l'huile pour l'onction, tu en oindras le tabernacle et tout ce qu'il renferme, tu le consacreras, ainsi que tous ses ustensiles, et il sera sacré.

10. Tu oindras aussi l'autel des holocaustes et tous ses ustensiles, tu consacreras l'autel, et l'autel sera très-saint.

11. Tu oindras la cuve et son soubassement, et tu la consacreras.

12. Tu feras aussi venir Aaron et ses fils à l'entrée du tabernacle d'assignation, et tu les laveras avec de l'eau.

13. Tu revêtiras Aaron des vêtements sacrés, tu l'oindras, tu le consacreras; puis il sera mon sacrificateur.

14. Tu feras ensuite venir ses fils, tu les revêtiras des tuniques;

15. Tu les oindras, comme tu auras oint leur père; ils seront mes sacrificateurs, et l'onction qu'ils recevront confèrera le sacerdoce pour toujours à eux et à leur postérité.

16. Moïse fit exactement toutes les choses que l'Eternel lui avoit commandées.

17. Le premier jour du premier mois de la seconde année, le tabernacle fut dressé.

18. Moïse dressa le tabernacle, en posa les bases, y plaça les ais et les barres, et en dressa les colonnes.

19. Puis il environna le tabernacle de ses tentures, et il mit encore la couverture par dessus, comme l'Eternel le lui avoit commandé.

20. Il prit aussi la loi et la déposa dans l'arche, il mit à l'arche les barres et la couvrit du propitiatoire.

21. Puis il apporta l'arche dans le tabernacle; il étendit le voile devant l'arche du témoignage, comme l'Eternel le lui avoit commandé.

22. Il plaça aussi la table dans le tabernacle d'assignation, du côté du Septentrion, en dehors du voile.

23. Il disposa sur cette table les pains qui étoient offerts à l'Eternel, comme l'Eternel le lui avoit commandé.

24. Il mit aussi le chandelier dans le tabernacle d'assignation, vis-à-vis de la table, du côté du Midi;

25. Il alluma les lampes devant l'Eternel, comme l'Eternel le lui avoit commandé.

26. Il plaça l'autel d'or dans le tabernacle d'assignation, devant le voile.

27. Et il fit fumer sur l'autel le parfum d'aromates, comme l'Eternel le lui avoit commandé.

28. Il étendit ensuite le voile à l'entrée du tabernacle.

29. Il plaça aussi l'autel des holocaustes vis-à-vis de l'entrée du tabernacle d'assignation, et il offrit sur l'autel l'holocauste et l'oblation, comme l'Eternel le lui avoit commandé.

30. Il posa aussi la cuve entre le tabernacle d'assignation et l'autel, et il y mit de l'eau pour se laver.

31. Moïse, Aaron et ses fils s'y lavèrent les mains et les pieds.

32. Et quand ils entroient dans le tabernacle d'assignation et qu'ils s'approchoient de l'autel, ils se lavoient, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moïse.

33. Il dressa des tentures pour former le parvis autour du tabernacle et de l'autel, et

il

il étendit le voile à l'entrée du parvis. Ainsi Moïse acheva l'ouvrage.

34. Alors la nuée couvrit le tabernacle d'assignation, et la gloire de l'Eternel le remplit ;

35. En sorte que Moïse ne put entrer dans le tabernacle d'assignation ; car la nuée reposoit dessus, et la gloire de l'Eternel le remplissoit.

36. Toutes les fois qu'ils devoient se mettre en marche, les enfans d'Israël partoient,

lorsque la nuée s'élevoit de dessus le tabernacle.

37. Mais si la nuée ne s'élevoit pas, ils ne partoient point, jusqu'au jour où elle s'élevoit.

38. Car la nuée de l'Eternel reposoit sur le tabernacle pendant le jour ; pendant la nuit c'étoit une colonne de feu. Toute la maison d'Israël, pendant la durée de son voyage, eut les yeux fixés sur cette colonne.

LE LÉVITIQUE,

TROISIÈME LIVRE DE MOÏSE.

ARGUMENT.

Le Livre du Lévitique est ainsi appelé, parce qu'il règle principalement les fonctions des Lévités et des Sacrificateurs, dans le service divin. Il contient des lois touchant les diverses cérémonies que le peuple d'Israël devoit observer et touchant le culte religieux, outre plusieurs autres lois relatives à la conduite et aux mœurs.

CHAPITRE I.

Ordonnances touchant les holocaustes volontaires.

L'ETERNEL appela Moïse du tabernacle d'assignation, et lui parla en ces termes :

2. Dis aux enfans d'Israël : Quand quelqu'un de vous voudra offrir à l'Eternel un sacrifice, il choisira la victime dans le gros ou dans le menu bétail.

3. Si son offrande pour l'holocauste est prise dans le gros bétail, il choisira un mâle sans défaut, et l'offrira à l'entrée du tabernacle d'assignation, en présence de l'Eternel, pour se le rendre favorable.

4. Il posera sa main sur la tête *de la vic-*

time qu'il offre en holocauste, et l'Eternel, apaisé à son égard, recevra son sacrifice comme expiatoire.

5. Ensuite on égorgera le veau en présence de l'Eternel, et les Sacrificateurs fils d'Aaron en offriront le sang et le répandront autour de l'autel qui est à l'entrée du tabernacle d'assignation.

6. Après cela, on écorchera la victime et on la coupera par morceaux.

7. Puis les fils d'Aaron le Sacrificateur mettront le feu sur l'autel, et arrangeront le bois sur le feu.

8. Et les Sacrificateurs fils d'Aaron arrangeront, sur le bois allumé sur l'autel, ces morceaux, la tête et la graisse ;

9. Et après avoir lavé avec de l'eau les intestins et les jambes, le Sacrificateur fera brûler toutes ces choses sur l'autel; *c'est un holocauste, un sacrifice fait par le feu et d'une odeur agréable à l'Eternel.*

10. Si celui qui veut offrir un holocauste le choisit dans le menu bétail, parmi les brebis ou parmi les chèvres, il offrira un mâle sans défaut.

11. On l'égorgera du côté septentrional de l'autel, en présence de l'Eternel; et les Sacrificateurs fils d'Aaron en répandront le sang autour de l'autel.

12. Puis le Sacrificateur coupera par morceaux la victime, dont il mettra la tête et la graisse sur le bois allumé sur l'autel.

13. Et après avoir lavé avec de l'eau les intestins et les jambes, le Sacrificateur offrira toutes ces choses et les fera brûler sur l'autel; *c'est un holocauste, un sacrifice fait par le feu, d'une odeur agréable à l'Eternel.*

14. Si quelqu'un veut offrir à l'Eternel un holocauste d'oiseaux, il prendra sa victime parmi les tourterelles ou les jeunes pigeons.

15. Le Sacrificateur l'offrira et la fera brûler sur l'autel, après lui avoir entamé la tête avec l'ongle, et en avoir fait couler le sang sur le côté de l'autel.

16. Il ôtera le gésier et les plumes, et les jettera du côté oriental de l'autel, dans le lieu où seront les cendres.

17. Il fendra la victime par les ailes, sans les séparer du corps, et il la fera brûler sur le bois allumé sur l'autel; *c'est un holocauste, un sacrifice fait par le feu et d'une odeur agréable à l'Eternel.*

CHAPITRE II.

Oblations de farine et des premiers fruits.

LORSQU'UN homme fera à l'Eternel une offrande de farine, il prendra pour cette offrande de la fleur de farine, sur laquelle il versera de l'huile, et il y ajoutera de l'encens.

2. Il l'apportera aux Sacrificateurs fils d'Aaron. *Le Sacrificateur* prendra une poignée de la fleur de farine et de l'huile dont le gâteau aura été fait, avec tout l'encens qui étoit sur le gâteau, et il fera brûler sur l'autel cette portion consacrée à l'Eternel;

c'est une offrande faite par le feu et d'une odeur agréable à l'Eternel.

3. Mais ce qui restera de l'offrande sera pour Aaron et ses fils; *c'est une chose très-sainte, puisqu'elle fait partie des offrandes faites par le feu à l'Eternel.*

4. Et quand tu feras une offrande de gâteau cuit au four, ce seront des gâteaux sans levain, de fine farine, pétris avec de l'huile, et des beignets sans levain, arrosés d'huile.

5. Si ton offrande est un gâteau cuit dans la poêle, il sera de fine farine pétrie avec de l'huile, sans levain.

6. Tu mettras cette offrande par morceaux, et tu verseras dessus de l'huile; ce sera là une offrande de farine.

7. Si ton offrande est un gâteau cuit sur le gril, il sera fait de fine farine, avec de l'huile.

8. Et tu apporteras à l'Eternel le gâteau ainsi préparé; on le remettra au Sacrificateur, qui le présentera devant l'autel.

9. Et le Sacrificateur prendra de l'offrande de ce qui doit être consacré à l'Eternel, et le fera brûler sur l'autel; *c'est une offrande faite par le feu et d'une odeur agréable à l'Eternel.*

10. Et ce qui restera du gâteau, sera pour Aaron et pour ses fils; *c'est une chose très-sainte, puisqu'elle fait partie des offrandes faites par le feu à l'Eternel.*

11. Quelque offrande de farine que vous fassiez à l'Eternel, elle ne sera point faite avec du levain; car vous ne ferez point brûler de levain ni de miel dans aucune offrande faite par le feu à l'Eternel.

12. Vous pouvez les offrir à l'Eternel dans l'offrande des prémices, mais ils ne seront point mis sur l'autel, *comme une oblation d'agréable odeur.*

13. Tu mettras du sel sur toutes tes offrandes de farine, et tu n'oublieras point de mettre du sel sur toutes ces offrandes, *en signe d'alliance avec ton Dieu; tu offriras du sel avec toutes tes oblations.*

14. Et si tu offres à l'Eternel une oblation des prémices de tes grains, tu prendras pour cela des épis rôtis au feu, de beaux épis que tu broieras; ce sera là l'offrande de tes prémices.

15. Tu verseras dessus de l'huile, tu y

ajouteras de l'encens; ce sera là une offrande de farine.

16. Et le Sacrificateur fera brûler aussi à l'honneur de l'Eternel une portion de ces grains broyés et de cette huile, avec tout l'encens; *c'est* une offrande faite par le feu à l'Eternel.

CHAPITRE III.

Sacrifices d'actions de grâces.

SI quelqu'un offre en sacrifice d'actions de grâces une victime de gros bétail, soit mâle, soit femelle, il *choisira* pour l'offrir à l'Eternel une victime sans défaut.

2. Il mettra sa main sur la tête de la victime, on l'égorgera à l'entrée du tabernacle d'assignation, et les Sacrificateurs, fils d'Aaron, en répandront le sang autour de l'autel.

3. Puis on prendra une partie de la victime pour la faire brûler à l'honneur de l'Eternel, *savoir* la graisse qui couvre les intestins, toute la graisse qui les couvre;

4. Et les deux rognons avec la graisse qui *est* dessus, jusqu'aux reins, et il ôtera la taie qui *est* sur le foie, pour la mettre sur les rognons.

5. Et les fils d'Aaron feront brûler *tout* cela sur l'holocauste qu'on placera sur le feu de l'autel; *c'est* une offrande faite par le feu et d'une odeur agréable à l'Eternel.

6. S'il offre à l'Eternel en sacrifice d'actions de grâces une victime de menu bétail, soit mâle, soit femelle, il offrira une victime sans défaut.

7. Si la victime est un agneau, il l'amènera devant l'Eternel.

8. Et il mettra sa main sur la tête de la victime, on l'égorgera devant le tabernacle d'assignation, et les fils d'Aaron en répandront le sang autour de l'autel.

9. Puis il prendra une partie de la victime pour la faire brûler à l'honneur de l'Eternel, *savoir* la graisse, *la* queue entière qu'il séparera de l'épine du dos, la graisse qui couvre les intestins, toute la graisse qui les couvre,

10. Et les deux rognons avec la graisse qui *est* dessus, jusqu'aux reins; il ôtera la taie qui *est* sur le foie, pour la mettre sur les rognons.

11. Puis le Sacrificateur fera brûler ces

portions sur l'autel. Elles seront consumées par le feu à l'honneur de l'Eternel.

12. Si la victime *est* une chèvre, il l'amènera devant l'Eternel;

13. Et il mettra sa main sur la tête *de la* victime, on l'égorgera devant le tabernacle d'assignation, et les fils d'Aaron en répandront le sang autour de l'autel.

14. Ensuite il prendra une partie de la victime pour la faire brûler à l'honneur de l'Eternel, *savoir*, la graisse qui couvre les intestins, toute la graisse qui les couvre,

15. Les deux rognons et la graisse qui *est* dessus, jusqu'aux reins; il ôtera la taie qui *est* sur le foie pour la mettre sur les rognons.

16. Le Sacrificateur fera brûler *toutes* ces choses-là sur l'autel. Elles seront consumées par le feu comme une *oblation* d'agréable odeur. Toute espèce de graisse *appartient* à l'Eternel.

17. Ce sera pour vous une ordonnance perpétuelle d'âge en âge, et dans tous les lieux que vous habiterez: vous ne mangerez point de graisse, ni de sang.

CHAPITRE IV.

Sacrifices pour les péchés commis par erreur.

L'ETERNEL s'adressant encore à Moïse, lui dit:

2. Parle aux enfans d'Israël, et dis-leur: Lorsque quelqu'un aura transgressé par erreur un des commandemens de l'Eternel, en faisant des choses qui sont défendues;

3. Si c'est le Sacrificateur consacré par l'onction, qui ait péché et qui ait fait ainsi pécher le peuple, il offrira à l'Eternel pour le péché qu'il aura commis un veau, sans défaut.

4. Il amènera ce veau à l'entrée du tabernacle d'assignation, devant l'Eternel; il mettra sa main sur la tête du veau et l'égorgera devant l'Eternel.

5. Le Sacrificateur qui a reçu l'onction, prendra du sang du veau et l'apportera dans le tabernacle d'assignation;

6. Le Sacrificateur trempera son doigt dans le sang et en fera aspersion sept fois en présence de l'Eternel, devant le voile du sanctuaire.

7. Le Sacrificateur mettra aussi du sang sur les cornes de l'autel des parfums qui *est*

devant l'Éternel, dans le tabernacle d'assignation; mais il répandra tout le *reste du* sang du veau, au pied de l'autel des holocaustes, qui *est* à l'entrée du tabernacle d'assignation.

8. Puis il prendra toute la graisse du veau offert pour le péché, la graisse qui couvre les intestins, toute la graisse qui les couvre,

9. Les deux rognons et la graisse qui *est* dessus, jusqu'aux reins; il ôtera la taie qui *est* sur le foie pour la mettre sur les rognons,

10. Comme on le fait à l'égard du taureau offert en sacrifice d'actions de grâces. Le Sacrificateur fera brûler *toutes* ces choses-là sur l'autel des holocaustes.

11. Mais pour ce qui regarde la peau du veau, toute sa chair, sa tête, ses jambes, ses entrailles, sa fiente,

12. *En un mot* tout le *reste* de l'animal, il le portera hors du camp, dans un lieu net, où l'on répand les cendres, et il le brûlera sur le bois qu'il aura arrangé. *L'animal* sera brûlé dans le lieu où l'on répand les cendres.

13. Si c'est toute l'assemblée d'Israël qui ait péché par erreur, que la chose ait été ignorée de l'assemblée, qu'elle ait violé quelque commandement de l'Éternel, en commettant des choses qui sont défendues, et qu'elle se soit rendu coupable;

14. Quand le péché qu'elle aura commis sera connu, l'assemblée offrira en sacrifice pour le péché, un veau qu'on amènera devant le tabernacle d'assignation.

15. Les anciens de l'assemblée mettront leurs mains sur la tête du veau devant l'Éternel, et on égorgera le veau devant l'Éternel.

16. Le Sacrificateur qui a reçu l'onction, portera du sang du veau dans le tabernacle d'assignation.

17. Ensuite le Sacrificateur trempera son doigt dans le sang et en fera aspersion sept fois en présence de l'Éternel, devant le voile.

18. Il mettra aussi du sang sur les cornes de l'autel qui *est* devant l'Éternel, dans le tabernacle d'assignation. Après quoi il répandra tout le *reste du* sang au pied de l'autel des holocaustes, qui *est* à l'entrée du tabernacle d'assignation.

19. Puis il prendra toute la graisse *de la* victime et la fera brûler sur l'autel.

20. Il fera à l'égard de ce veau, ce que l'on doit faire à l'égard du veau qu'on offre pour le péché. Le Sacrificateur fera ainsi propitiation pour le peuple auquel le péché sera alors pardonné.

21. Puis il portera le veau hors du camp, et le brûlera, comme on doit brûler le premier veau; *car c'est* l'offrande pour le péché de l'assemblée.

22. Si c'est un des principaux qui ait péché, en violant par erreur quelqu'un des commandemens de l'Éternel son Dieu, et qu'ayant fait une chose défendue, il se sente coupable,

23. Ou qu'on l'avertisse du péché qu'il a commis; il amènera pour l'offrir en sacrifice un jeune bouc mâle, sans défaut.

24. Il mettra sa main sur la tête du bouc qu'on égorgera dans le lieu où l'on égorge la victime offerte en holocauste à l'Éternel; *car c'est* une offrande pour le péché.

25. Le Sacrificateur prendra aussi avec son doigt du sang de la victime offerte pour le péché, il le mettra sur les cornes de l'autel des holocaustes, et il répandra le *reste du* sang au pied de l'autel des holocaustes.

26. Il fera brûler toute la graisse sur l'autel, comme la graisse des victimes offertes en sacrifice d'actions de grâces. Ainsi le Sacrificateur fera propitiation pour le péché de cet homme à qui alors il sera pardonné.

27. Si c'est quelque homme du peuple qui ait péché par erreur, en violant quelqu'un des commandemens de l'Éternel *et* en faisant des choses défendues, et qu'il se sente coupable,

28. Ou qu'on l'avertisse du péché qu'il a commis, il amènera une jeune chèvre sans défaut, afin de l'offrir en sacrifice pour son péché.

29. Il mettra sa main sur la tête de la victime offerte pour le péché, et on égorgera cette victime pour le péché, dans le lieu où l'on offre les holocaustes.

30. Ensuite le Sacrificateur prendra du sang de la chèvre avec son doigt, il le mettra sur les cornes de l'autel des holocaustes, et il répandra tout le *reste du* sang au pied de l'autel.

31. Puis il prendra toute la graisse, comme on prend la graisse des victimes offertes en sacrifice d'actions de grâces, et il la fera

brûler sur l'autel ; ce sera une offrande d'agréable odeur à l'Eternel. Ainsi le Sacrificateur fera propitiation pour le péché de cet homme , à qui alors il sera pardonné.

32. S'il veut offrir une brebis en sacrifice pour son péché, elle devra être sans défaut.

33. Il mettra sa main sur la tête de la victime offerte pour le péché, et on égorgera cette victime offerte pour le péché, dans le lieu où l'on égorge les victimes offertes en holocauste.

34. Puis le Sacrificateur prendra avec son doigt du sang de la victime offerte pour le péché, il le mettra sur les cornes de l'autel des holocaustes, et il répandra tout le reste du sang au pied de l'autel.

35. Il prendra toute la graisse, comme on prend la graisse de l'agneau offert en sacrifice d'actions de grâces, et le Sacrificateur la fera brûler sur l'autel, comme une oblation qui doit être consumée par le feu à l'honneur de l'Eternel. Ainsi le Sacrificateur fera propitiation pour le péché de cet homme, à qui alors il sera pardonné.

CHAPITRE V.

Propitiation pour divers péchés.

SI quelqu'un s'est rendu coupable en ne déclarant pas ce qu'il a vu, ou ce qu'il sait, lorsqu'il est appelé à témoigner par serment, il portera la peine de son péché.

2. Ou si quelqu'un a touché une chose souillée, soit le cadavre d'un animal immonde, sauvage ou domestique, soit le cadavre d'un reptile immonde, bien qu'il ne s'en soit point aperçu, il sera toutefois souillé et coupable.

3. Ou quand quelqu'un aura touché, le sachant ou ne le sachant pas, un homme souillé, de quelque manière que ce soit, il sera coupable.

4. Ou quand quelqu'un aura pris l'engagement, par un serment téméraire quelconque, de faire du mal ou du bien, soit qu'il ne s'en soit point aperçu, soit qu'il y ait pris garde, il sera également coupable.

5. Quand quelqu'un se sera rendu coupable dans l'un de ces cas, il devra confesser le péché qu'il aura commis.

6. Et il présentera à l'Eternel la victime

qu'il devra lui offrir, pour le péché qu'il aura commis, savoir une femelle prise dans le menu bétail, une brebis ou une chèvre ; il l'offrira pour son péché dont le Sacrificateur fera l'expiation.

7. Et s'il n'a pas le moyen de se procurer une brebis ou une chèvre, il offrira à l'Eternel, pour le délit qu'il aura commis, deux tourterelles ou deux jeunes pigeons ; l'un en offrande pour le péché, et l'autre en holocauste.

8. Il les apportera au Sacrificateur, qui offrira premièrement celui qui est pour le péché, en lui entamant la tête avec l'ongle, près du cou, sans la séparer du corps.

9. Ensuite il fera aspersion sur un côté de l'autel, du sang de la victime offerte pour le péché, et on fera couler le reste du sang au pied de l'autel ; c'est une offrande pour le péché.

10. Il offrira l'autre en holocauste, selon l'ordonnance ; et le Sacrificateur fera pour lui la propitiation pour le péché qu'il aura commis, et qui alors lui sera pardonné.

11. Si celui qui aura péché n'a pas le moyen de se procurer deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, il apportera pour son offrande la dixième partie d'un épha de fine farine, et ne mettra dessus ni huile ni encens ; car c'est une offrande pour le péché.

12. Il l'apportera au Sacrificateur, qui en prendra une poignée comme portion consacrée à l'Eternel, et qui la fera brûler sur l'autel, avec les sacrifices qui sont faits par le feu à l'Eternel ; c'est une offrande pour le péché.

13. Ainsi le Sacrificateur fera propitiation pour le péché que cet homme aura commis en faisant l'une de ces choses, et il lui sera pardonné ; le reste de l'offrande appartiendra au Sacrificateur, comme dans les autres offrandes de farine.

14. L'Eternel parla aussi à Moïse et lui dit :

15. Si quelqu'un a commis un crime et a péché par erreur, en retenant des choses consacrées à l'Eternel, il présentera pour son délit une offrande à l'Eternel, savoir un belier sans défaut, suivant l'estimation que tu en feras en sicles d'argent, selon le poids du sicle du sanctuaire ; il l'offrira pour son délit.

16. De plus, il restituera la chose consacrée qu'il aura retenue, il y ajoutera en sus un cinquième, qu'il remettra au Sacrificateur. Alors le Sacrificateur fera propitiation pour lui, en offrant le belier pour le délit; et il lui sera pardonné.

17. Si quelqu'un a péché, en faisant une chose défendue par un des commandemens de l'Éternel, quoiqu'il ait péché sans le savoir, il sera coupable, et portera la peine de son iniquité.

18. Il amènera au Sacrificateur, en offrande pour le délit, un belier sans défaut, selon l'estimation que tu en feras; et le Sacrificateur fera pour lui propitiation de la faute qu'il aura commise par erreur, et dont il ne se sera point aperçu, et ainsi il lui sera pardonné.

19. C'est un sacrifice pour le délit; cet homme a commis un délit contre l'Éternel.

CHAPITRE VI.

Autres ordonnances sur les sacrifices.

L'ÉTERNEL parla à Moïse, et lui dit:

2. Si quelqu'un a péché et a commis un crime contre l'Éternel, qu'il ait menti à son prochain, au sujet d'un dépôt ou d'une chose qu'il auroit promise, ou d'une chose qu'il auroit enlevée, ou qu'il lui ait fait tort de quelque autre manière,

3. Ou qu'ayant trouvé une chose perdue, il le nie, ou qu'il jure faussement, après avoir commis quelque une de ces fautes que les hommes peuvent commettre;

4. S'il arrive donc qu'il ait péché, et qu'il soit trouvé coupable, il rendra la chose qu'il avoit ravie, ou prise avec violence, ou le dépôt qui lui avoit été confié, ou la chose perdue qu'il avoit trouvée,

5. Ou la chose au sujet de laquelle il avoit juré faussement. Il restituera la chose dans son entier; il y ajoutera un cinquième, et il la remettra à son maître, le jour où il se reconnoîtra coupable.

6. Puis il amènera au Sacrificateur la victime qui doit être offerte à l'Éternel pour son délit, savoir un belier sans défaut, selon l'estimation que tu en feras.

7. Et le Sacrificateur fera propitiation pour lui devant l'Éternel, et le délit dont

cet homme s'étoit rendu coupable, lui sera pardonné.

8. L'Éternel parla à Moïse et lui dit:

9. Donne ce commandement à Aaron et à ses fils, et dis-leur: C'est ici la loi de l'holocauste: L'holocauste demeurera sur le feu qui est sur l'autel toute la nuit jusqu'au matin, car le feu de l'autel doit y être entretenu.

10. Le Sacrificateur étant vêtu de sa robe de lin et de ses caleçons de lin, enlèvera les cendres, lorsque le feu aura consumé l'holocauste sur l'autel; puis il les mettra près de l'autel.

11. Il quittera ensuite ses vêtemens, et en ayant revêtu d'autres, il transportera les cendres hors du camp, dans un lieu net.

12. Quant au feu qui est sur l'autel, on l'y tiendra allumé, sans le laisser s'éteindre; et le Sacrificateur y allumera du bois chaque matin, il arrangera l'holocauste dessus, et y fera brûler les graisses des sacrifices d'actions de grâces.

13. On tiendra le feu continuellement allumé sur l'autel, et on ne le laissera point s'éteindre.

14. C'est ici la loi de l'offrande de farine. Les fils d'Aaron la présenteront devant l'Éternel sur l'autel;

15. Le Sacrificateur prendra une poignée de fleur de farine de cette offrande préparée avec de l'huile, ainsi que tout l'encens qui est sur cette offrande, et il fera brûler sur l'autel, comme une oblation de bonne odeur offerte à l'Éternel, cette portion qui lui est consacrée.

16. Aaron et ses fils mangeront le reste de cette offrande, sans levain. Ils le mangeront dans un lieu consacré, dans le parvis du tabernacle d'assignation.

17. On n'en cuira point avec du levain; c'est la portion que je leur ai assignée sur les offrandes qui me sont faites par le feu; c'est une chose très-sainte, semblable au sacrifice qu'on offre pour le péché ou pour le délit.

18. Tout mâle d'entre les enfans d'Aaron en pourra manger. C'est une ordonnance perpétuelle que vous observerez d'âge en âge, à l'égard des offrandes qui sont faites par le feu à l'Éternel; quiconque y touchera, devra avoir été consacré.

19. L'Éternel parla à Moïse et lui dit:

20. C'est ici l'offrande qu'Aaron et ses fils présenteront à l'Éternel, lorsqu'ils auront été oints. Ils offriront chaque jour la dixième partie d'un épha de fleur de farine, la moitié le matin, l'autre moitié le soir.

21. Elle devra être préparée dans la poêle avec de l'huile; tu l'apporteras quand elle sera frite, tu la mettras en morceaux pour l'offrir à l'Éternel en oblation d'agréable odeur.

22. Le Sacrificateur fils d'Aaron qui aura été oint pour lui succéder, la préparera; c'est une ordonnance perpétuelle; cette oblation offerte à l'Éternel, sera entièrement consumée.

23. Toute oblation de farine offerte pour le Sacrificateur, sera entièrement *consumée*; on n'en mangera aucune partie.

24. L'Éternel parla à Moïse et lui dit :

25. Parle à Aaron et à ses fils, et leur dis : C'est ici la loi du sacrifice pour le péché : La *victime* sera égorgée devant l'Éternel, dans le même lieu où l'on immolera la *victime* pour l'holocauste ; c'est une chose très-sainte.

26. Le Sacrificateur qui offrira la victime pour le péché, la mangera ; on la mangera dans un lieu saint, dans le parvis du tabernacle d'assignation.

27. Quiconque touchera sa chair devra avoir été consacré ; et s'il réjaillit du sang sur un vêtement, le *vêtement* sur lequel sera tombé le sang, sera lavé dans un lieu saint.

28. Si on la fait cuire dans un vase de terre, on le brisera ; mais si on la fait cuire dans un vase d'airain, on le nettoiera et on le lavera dans l'eau.

29. Tout mâle d'entre les Sacrificateurs en mangera ; c'est une chose très-sainte.

30. On ne mangera la chair d'aucune de ces *victimes* dont on portera le sang dans le tabernacle d'assignation, pour faire dans le lieu saint la propitiation pour le péché, mais elle sera consumée.

CHAPITRE VII.

Suite des ordonnances touchant les sacrifices.

C'EST ici la loi de l'oblation pour le délit ; c'est une chose très-sainte.

2. Au même lieu où l'on égorge la victi-

mè de l'holocauste, on égorgera la victime pour le délit, et on en répandra le sang tout autour de l'autel.

3. Ensuite on en offrira toute la graisse, avec la queue et toute la graisse qui couvre les intestins,

4. Les deux rognons, la graisse qui les couvre jusqu'aux reins ; on détachera la taie qui *est* sur le foie pour la mettre sur les rognons.

5. Et le Sacrificateur fera brûler *toutes* ces choses là sur l'autel, comme un sacrifice fait par le feu à l'honneur de l'Éternel ; c'est un sacrifice pour le délit.

6. Tout mâle d'entre les Sacrificateurs en mangera ; on mangera cette victime dans un lieu saint ; c'est une chose très-sainte.

7. Le sacrifice pour le délit *sera* offert de la même manière que le sacrifice pour le péché ; *il y aura* une même loi pour l'un et pour l'autre ; la *victime* appartiendra au Sacrificateur qui l'aura offerte pour l'expiation.

8. Et le Sacrificateur qui offre l'holocauste pour quelqu'un, aura la peau de la *victime* qu'il aura offerte en holocauste.

9. Et toute oblation de farine cuite au four, ou qui sera apprêtée sur le gril, ou dans la poêle, appartiendra au Sacrificateur qui l'offre.

10. Et toute oblation de farine arrosée d'huile, ou sèche, appartiendra à tous les fils d'Aaron, par égales portions.

11. C'est ici la loi touchant les sacrifices d'actions de grâces qu'on offrira à l'Éternel :

12. Si quelqu'un offre un tel sacrifice pour rendre grâces d'un bienfait, il offrira, avec ce sacrifice, des gâteaux sans levain pétris à l'huile, et des beignets sans levain arrosés d'huile, et des gâteaux de fleur de farine préparés dans la poêle avec de l'huile.

13. Il présentera pour offrande avec ces gâteaux du pain levé, outre le sacrifice d'actions de grâces qu'il offre en reconnaissance du bienfait qu'il aura reçu.

14. Il prendra sur toute son offrande un gâteau de chaque espèce, qu'il élèvera à l'honneur de l'Éternel ; ces gâteaux appartiendront au Sacrificateur qui aura répandu le sang de la victime offerte en actions de grâces.

15. Quant à la chair du sacrifice d'actions de grâces offert en reconnaissance d'un bienfait, on la mangera le jour même du sacrifice; on n'en gardera rien jusqu'au lendemain matin.

16. Mais si le sacrifice est offert pour l'accomplissement d'un vœu, ou comme offrande volontaire, on le mangera le jour même qu'on l'aura offert, et s'il en reste quelque chose, on le mangera le lendemain.

17. S'il reste encore quelque chose de la chair de la victime, on le brûlera le troisième jour.

18. Si le troisième jour on mangeoit de la chair de la victime offerte en reconnaissance d'un bienfait, celui qui l'auroit offerte ne seroit point agréé, et il ne lui en seroit point tenu compte; ce seroit une abomination, et quiconque en mangeroit, porteroit la peine de son péché.

19. Et la chair de ce sacrifice qui aura touché quelque chose de souillé, ne pourra être mangée, mais elle sera brûlée. Quiconque sera net, pourra manger de la chair de ce sacrifice.

20. Mais l'homme qui étant souillé, mangera de la chair de la victime offerte en actions de grâces à l'Eternel, sera retranché du milieu de son peuple.

21. Si une personne touche quelque chose de souillé, soit un homme souillé, soit un animal immonde, ou quelque autre chose souillée, et qu'elle mange de la chair de la victime offerte en actions de grâces à l'Eternel, cette personne-là sera retranchée du milieu de son peuple.

22. L'Eternel parla à Moïse et lui dit :

23. Donne cet ordre-ci aux enfans d'Israël: Vous ne mangerez ni la graisse du bœuf, ni celle du mouton, ni celle de la chèvre.

24. On pourra se servir pour tout autre usage de la graisse d'une bête morte, ou de la graisse d'une bête déchirée, mais vous n'en mangerez point.

25. Quiconque aura mangé de la graisse d'une bête qui doit être offerte par le feu à l'Eternel, sera retranché du milieu de son peuple.

26. Vous ne mangerez dans aucune de vos demeures le sang des oiseaux, ni celui des quadrupèdes.

27. Quiconque aura mangé du sang de quelque animal, sera retranché du milieu de son peuple.

28. L'Eternel parla à Moïse et lui dit :

29. Donne cet ordre-ci aux enfans d'Israël: Celui qui offrira à l'Eternel un sacrifice d'actions de grâces, apportera à l'Eternel la portion de la victime qu'il doit lui offrir.

30. Il apportera dans ses mains ce qui doit être offert par le feu à l'Eternel; il apportera la poitrine avec la graisse qui est dessus, la poitrine pour être présentée à l'Eternel, en la tournant de côté et d'autre.

31. Le Sacrificateur fera brûler la graisse sur l'autel; mais la poitrine sera pour Aaron et pour ses fils.

32. Vous donnerez aussi au Sacrificateur, pour offrande élevée, l'épaule droite des victimes offertes en sacrifices d'actions de grâces.

33. Celui d'entre les fils d'Aaron qui offrira le sang et la graisse de ces victimes, aura l'épaule droite pour sa part.

34. Car sur les victimes offertes par les enfans d'Israël en sacrifices d'actions de grâces, je me réserve la poitrine qui doit être tournée de côté et d'autre, et l'épaule qui doit être élevée, et je les donne à Aaron le Sacrificateur et à ses fils; c'est là une ordonnance que les enfans d'Israël devront toujours observer.

35. Aaron et ses fils auront cette portion des offrandes faites par le feu à l'Eternel, dès le jour où ils auront été présentés à l'Eternel pour exercer la sacrificature.

36. C'est ce que l'Eternel a commandé aux enfans d'Israël de donner aux Sacrificateurs, depuis le jour qu'ils auront reçu l'onction; cette ordonnance devra être observée par eux d'âge en âge.

37. Telle est la loi sur l'holocauste, sur l'oblation de farine, sur le sacrifice pour le péché, sur le sacrifice pour le délit, sur le sacrifice offert pour la consécration des Sacrificateurs, et sur le sacrifice d'actions de grâces.

38. L'Eternel donna cette loi à Moïse sur la montagne de Sinäi, lorsque dans le désert de Sinäi, l'Eternel régla la manière dont les enfans d'Israël devoient lui présenter leurs offrandes.

CHAPITRE VIII.

Moïse consacre Aaron et ses fils.

L'ÉTERNEL parla à Moïse et lui dit :

2. Prends Aaron et ses fils avec lui , les vêtements, l'huile d'onction, un veau pour le sacrifice pour le péché, deux beliers et une corbeille de pains sans levain ,

3. Et convoque toute l'assemblée, à l'entrée du tabernacle d'assignation.

4. Moïse fit donc comme l'Éternel le lui avoit commandé ; et l'assemblée fut convoquée à l'entrée du tabernacle d'assignation.

5. Puis Moïse dit à l'assemblée : Voici ce que l'Éternel a commandé.

6. Et Moïse fit approcher Aaron et ses fils, et les lava avec de l'eau.

7. Ensuite il mit sur Aaron la tunique, il le ceignit de la ceinture, il le revêtit de la robe sur laquelle il mit l'éphod, il attacha l'éphod avec sa ceinture brodée ; Moïse revêtit ainsi Aaron de l'éphod.

8. Puis il plaça sur l'éphod le pectoral, après y avoir mis l'Urim et le Thummim.

9. Il mit aussi la tiare sur la tête d'Aaron, et sur le devant de la tiare il plaça la lame d'or qui est la couronne de sainteté, comme l'Éternel l'avoit commandé à Moïse.

10. Ensuite Moïse prit l'huile de l'onction, il oignit le tabernacle et toutes les choses qui y étoient, et les consacra.

11. Il fit sept fois aspersion de cette huile sur l'autel, qu'il oignit avec tous ses ustensiles, la cuve et son soubassement, pour les consacrer.

12. Il versa aussi de l'huile de l'onction sur la tête d'Aaron, et il l'oignit pour le consacrer.

13. Et Moïse ayant fait approcher les fils d'Aaron, les revêtit de leurs tuniques, les ceignit de ceintures et leur attacha des mitres, comme l'Éternel le lui avoit commandé.

14. Après cela il fit approcher le veau qui devoit être offert pour le péché, et Aaron et ses fils mirent leurs mains sur la tête de la victime.

15. Puis Moïse l'ayant égorgée, prit du sang et en mit avec son doigt sur les cornes de l'autel, tout à l'entour, et ayant fait propitiation pour l'autel, il répandit le *reste du sang* au pied de l'autel ; ainsi il le consacra

pour qu'on pût y offrir des victimes propitiatoires.

16. Il prit ensuite toute la graisse qui couvre les intestins, la taie qui est sur le foie, les deux rognons avec leur graisse, et il fit brûler *le tout* sur l'autel ;

17. Mais il fit brûler, hors du camp, le veau avec sa peau, sa chair et sa fiente, comme l'Éternel le lui avoit commandé.

18. Il fit aussi approcher le belier de l'holocauste, et Aaron et ses fils mirent leurs mains sur la tête du belier.

19. Moïse l'ayant égorgé, en répandit le sang tout autour de l'autel ;

20. Puis il le coupa par morceaux, et en fit brûler la tête, les pièces et la graisse.

21. Il lava avec de l'eau les intestins et les jambes, et fit brûler tout le belier sur l'autel, *comme* un holocauste d'agréable odeur, *comme* une offrande faite par le feu à l'Éternel, ainsi que l'Éternel l'avoit commandé à Moïse.

22. Il fit aussi approcher l'autre belier, *savoir* le belier pour la consécration d'Aaron et de ses fils, qui mirent leurs mains sur la tête de cette victime.

23. Moïse l'ayant égorgé, en prit du sang et le mit sur le bas de l'oreille droite d'Aaron, sur le pouce de sa main droite et sur le gros doigt de son pied droit.

24. Il fit aussi approcher les fils d'Aaron, et mit du même sang sur le bas de leur oreille droite, sur le pouce de leur main droite et sur le gros doigt de leur pied droit, et il répandit le *reste du sang* tout autour de l'autel.

25. Ensuite il prit la graisse, la queue et toute la graisse qui couvre les intestins, la taie qui est sur le foie, les deux rognons avec leur graisse, et l'épaule droite.

26. Il prit aussi dans la corbeille des pains sans levain qui étoit devant l'Éternel, un gâteau sans levain, un gâteau pétri à l'huile, un beignet, et il les mit sur les graisses et sur l'épaule droite ;

27. Ensuite il mit tout cela sur les paumes des mains d'Aaron et sur les paumes des mains de ses fils, et il les chargea de le tourner de côté et d'autre, en l'offrant à l'Éternel.

28. Puis Moïse les reçut de leurs mains, les fit brûler sur l'autel, au-dessus de l'ho-

locauste ; ce fut une *offrande pour la consécration*, un sacrifice d'agréable odeur offert par le feu à l'Eternel.

29. Moïse prit aussi la poitrine du belier immolé pour la consécration d'Aaron et de ses fils, et il la tourna de côté et d'autre, en l'offrant à l'Eternel ; ce fut la portion de Moïse, comme l'Eternel le lui avoit commandé.

30. Après cela, Moïse prit de l'huile de l'onction, et du sang qui étoit sur l'autel, il en fit aspersion sur Aaron et sur ses vêtements, sur ses fils et sur leurs vêtements. Ce fut ainsi qu'il consacra Aaron et ses vêtements, ses fils et leurs vêtements.

31. Alors Moïse dit à Aaron et à ses fils : Faites cuire la chair de la victime à l'entrée du tabernacle d'assignation, et vous la mangerez là, avec le pain de consécration qui est dans la corbeille, comme le Seigneur me l'a commandé, quand il m'a dit : Aaron et ses fils en mangeront.

32. Mais vous brûlerez ce qui sera resté de la chair et du pain.

33. Vous ne sortirez point du parvis du tabernacle d'assignation, pendant sept jours, jusqu'à ce que les jours de votre consécration soient accomplis ; car on présentera par vos mains des offrandes pendant sept jours.

34. Ce que l'on a fait aujourd'hui, l'Eternel a commandé de le continuer, afin de faire propitiation pour vous.

35. Pendant sept jours vous demeurerez dans le parvis du tabernacle d'assignation, jour et nuit, et vous observerez ce que l'Eternel vous a ordonné, afin que vous ne mouriez pas ; car c'est l'ordre que j'ai reçu.

36. Ainsi Aaron et ses fils firent toutes les choses que l'Eternel avoit commandées par la bouche de Moïse.

CHAPITRE IX.

Sacrifices offerts pour Aaron et pour le peuple.

LE huitième jour, Moïse appela Aaron et ses fils, ainsi que les anciens d'Israël,

2. Et il dit à Aaron : Prends un veau, afin de l'offrir en sacrifice pour le péché, et un belier pour l'holocauste, tous deux sans défaut, et amène-les devant l'Eternel.

3. Tu diras alors aux enfans d'Israël :

Prenez un jeune bouc, afin de l'offrir en sacrifice pour le péché, et pour l'holocauste, un veau et un agneau, tous deux de l'année et qui soient sans défaut.

4. Prenez aussi un taureau et un belier, pour les offrir à l'Eternel en sacrifice d'actions de grâces ; préparez aussi une offrande de farine pétrie à l'huile ; car aujourd'hui l'Eternel vous apparaîtra.

5. Ils prirent donc tout ce que Moïse leur avoit ordonné, et ils vinrent devant le tabernacle d'assignation ; ensuite toute l'assemblée s'approcha, et se tint devant l'Eternel.

6. Alors Moïse dit : Faites ce que l'Eternel vous commande, et la gloire de l'Eternel vous apparaîtra.

7. Puis Moïse dit à Aaron : Approche-toi de l'autel, offre pour toi le sacrifice pour le péché, l'holocauste ; fais propitiation pour toi et pour le peuple, présente l'offrande pour le peuple, et fais propitiation pour lui, comme l'Eternel l'a commandé.

8. Aaron s'approcha donc de l'autel, et égorgea le veau qu'il devoit offrir en sacrifice pour son péché.

9. Et les fils d'Aaron lui présentèrent le sang, il y trempa son doigt, il en mit sur les cornes de l'autel, et répandit le reste au pied de l'autel.

10. Puis il fit brûler sur l'autel la graisse, les rognons et la taie qui étoit sur le foie de la victime pour le péché, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moïse.

11. Mais il brûla la chair et la peau hors du camp.

12. Il immola ensuite la victime pour l'holocauste, et les fils d'Aaron lui présentèrent le sang, qu'il répandit tout autour de l'autel.

13. Puis ils lui présentèrent la victime de l'holocauste coupée par pièces, ainsi que la tête, et il les fit brûler sur l'autel.

14. Il lava les intestins et les jambes, qu'il fit brûler au-dessus de l'holocauste, sur l'autel.

15. Après cela il présenta l'offrande pour le peuple, il prit le bouc qui devoit être offert pour le péché du peuple, il l'immola et il fit propitiation pour le péché du peuple, comme il l'avoit fait premièrement pour lui.

16. Puis il offrit l'holocauste ; il le fit selon l'ordre qu'il avoit reçu.

17. Ensuite il offrit l'oblation de farine, il en remplit la paume de sa main, et il fit brûler cette offrande sur l'autel, outre l'holocauste du matin.

18. Il égorga aussi le taureau et le belier, en sacrifice d'actions de grâces pour le peuple; et les fils d'Aaron lui présentèrent le sang, qu'il répandit tout autour de l'autel.

19. Ils présentèrent la graisse du taureau et celle du belier, la queue, ce qui couvre les intestins, les rognons et la taie qui est sur le foie;

20. Ils mirent cette graisse sur la poitrine des victimes; ensuite ils la firent brûler sur l'autel.

21. Et Aaron présenta à l'Eternel, en les faisant tourner de côté et d'autre, la poitrine et l'épaule droite des victimes, comme Moïse l'avoit commandé.

22. Puis Aaron étendit ses mains vers le peuple et le bénit; et il descendit après avoir offert le sacrifice pour le péché, l'holocauste et le sacrifice d'actions de grâces.

23. Ensuite Moïse et Aaron entrèrent dans le tabernacle d'assignation, et étant sortis, ils bénirent le peuple; alors la gloire de l'Eternel apparut à tout le peuple;

24. Car un feu sortit de devant l'Eternel, et consuma sur l'autel l'holocauste et les graisses. Tout le peuple l'ayant vu, poussa des cris de joie, et se prosterna le visage contre terre.

CHAPITRE X.

Histoire de Nadab et d'Abihu.

OR les fils d'Aaron, Nadab et Abihu, prirent chacun leur encensoir, ils y mirent du feu et de l'encens, et ils offrirent à l'Eternel un feu étranger; ce que l'Eternel ne leur avoit point commandé.

2. Aussitôt un feu sortit de devant l'Eternel et les consuma, et ils moururent devant l'Eternel.

3. Alors Moïse dit à Aaron: C'est là ce que l'Eternel a déclaré quand il a dit: Je serai reconnu pour saint par ceux qui s'approchent de moi, et je serai glorifié devant tout le peuple. Et Aaron se tut.

4. Puis Moïse appela Miscaël et Eltsaphan, fils de Huziel oncle d'Aaron, auxquels

il dit: Approchez-vous, emportez vos frères de devant le sanctuaire, hors du camp.

5. Alors ils s'approchèrent, et ils les emportèrent avec leurs tuniques, hors du camp, comme Moïse l'avoit ordonné.

6. Puis Moïse dit à Aaron, ainsi qu'à Eléazar et Ithamar ses fils: Ne découvrez point vos têtes, et ne déchirez point vos vêtemens, de peur que vous ne mouriez, et que l'Eternel ne s'irrite contre toute l'assemblée; mais que vos frères, savoir toute la maison d'Israël, pleurent ceux que l'Eternel a consumés.

7. Ne sortez donc pas de l'entrée du tabernacle d'assignation, de peur que vous ne mouriez; car l'huile de l'onction de l'Eternel est sur vous. Ils firent ce que Moïse leur avoit dit.

8. Et l'Eternel parla à Aaron et lui dit:

9. Vous ne boirez point de vin ni de liqueur enivrante, ni toi, ni tes fils avec toi, quand vous entrerez dans le tabernacle d'assignation, de peur que vous ne mouriez; c'est une ordonnance que vous observerez constamment d'âge en âge;

10. Et cela afin que vous puissiez discerner ce qui est saint de ce qui est profane, ce qui est souillé de ce qui est net,

11. Et que vous enseigniez aux enfans d'Israël toutes les ordonnances que l'Eternel leur a prescrites par Moïse.

12. Moïse dit ensuite à Aaron et à Eléazar et Ithamar ses fils qui lui restoient: Prenez ce qui est resté de l'oblation de farine offerte par le feu à l'Eternel, et mangez-le sans levain auprès de l'autel; car c'est une chose très-sainte.

13. Vous le mangerez dans un lieu saint, parce que c'est la portion assignée à toi et à tes fils, sur les oblations offertes par le feu à l'Eternel; tel est l'ordre que j'ai reçu.

14. Toi, tes fils et tes filles avec toi, vous mangerez aussi, dans un lieu pur, la poitrine qui a été présentée à l'Eternel en la tournant de côté et d'autre, et l'épaule qui a été élevée; car c'est la portion qui a été assignée à toi et à tes enfans, sur les sacrifices d'actions de grâces offerts par les enfans d'Israël.

15. Outre les graisses qui doivent être offertes par le feu, les enfans d'Israël apporteront l'épaule qu'on élève et la poitrine qu'on offre en la tournant de côté et d'autre,

pour la présenter ainsi devant l'Éternel; cela t'appartiendra, à toi et à tes fils, à perpétuité; ainsi l'a ordonné l'Éternel.

16. Or Moïse cherchoit soigneusement le bouc offert pour le péché; mais il avoit été brûlé; et Moïse se mit en colère contre Eléazar et Ithamar les fils d'Aaron qui lui étoient restés; et leur dit:

17. Pourquoi n'avez-vous pas mangé, dans le lieu consacré, la victime offerte pour le péché; car c'est une chose très-sainte, puisqu'elle vous a été donnée pour ôter l'iniquité de l'assemblée, pour faire propitiation pour elle devant l'Éternel?

18. Voici, son sang n'a point été porté dans l'intérieur du tabernacle, dans le lieu saint; vous auriez dû manger la chair dans le lieu consacré, comme je l'avois commandé.

19. Aaron dit à Moïse: Voici, ils ont offert aujourd'hui leur sacrifice pour le péché et leur holocauste devant l'Éternel; et ces choses me sont arrivées; si j'eusse mangé aujourd'hui de la victime offerte pour le péché, cela eût-il été agréable à l'Éternel?

20. Ce que Moïse ayant entendu, il l'approuva.

CHAPITRE XI.

Lois sur les animaux purs et impurs.

L'ÉTERNEL parla à Moïse et à Aaron, et leur dit:

2. Donnez cet ordre aux enfans d'Israël: Entre tous les animaux qui sont sur la terre, voici ceux dont vous pourrez manger.

3. Vous pourrez manger, d'entre les bêtes à quatre pieds, celles qui ont la corne du pied entièrement divisée, et qui ruminent.

4. Mais vous ne pourrez point manger de celles qui ruminent *seulement* ou qui ont *seulement* la corne du pied divisée; comme le chameau, car il rumine, mais il n'a point la corne du pied divisée; vous le regarderez comme impur;

5. Le lapin; car il rumine, mais il n'a point la corne du pied divisée; vous le regarderez comme impur;

6. Le lièvre; car il rumine, mais il n'a point la corne du pied divisée; vous le regarderez comme impur;

7. Le pourceau; car il a la corne du pied entièrement divisée, mais il ne rumine pas; vous le regarderez comme impur.

8. Vous ne mangerez point la chair de ces animaux, vous ne toucherez pas non plus leurs corps morts; vous les regarderez comme impurs.

9. Entre les animaux qui sont dans les eaux, voici ceux dont vous pourrez manger. Vous mangerez de tous ceux qui ont des nageoires et des écailles, et qui vivent dans les mers ou dans les rivières.

10. Les reptiles et tous les autres animaux qui vivent dans les eaux, soit dans les mers, soit dans les rivières, et qui n'ont pas des nageoires et des écailles, vous seront tous en abomination.

11. Ils vous seront donc en abomination; vous ne mangerez point de leur chair, et vous regarderez leurs corps morts comme une chose abominable.

12. Ainsi tout ce qui vit dans les eaux, et qui n'a point de nageoires et d'écailles, vous sera en abomination.

13. Entre les oiseaux, voici ceux qui vous seront en abomination, et dont vous vous garderez bien de manger: l'aigle, l'orfraie, le faucon,

14. Le vautour et le milan, et tous ceux de cette espèce;

15. Toute espèce de corbeau;

16. L'autruche femelle, l'autruche mâle, la mouette, l'épervier et tous ceux de cette espèce;

17. Le pélican, le plongeon, la chouette,

18. Le hibou, le butor, le vautour blanc,

19. La cigogne, le héron et tous ceux de cette espèce, la huppe et la chauve-souris.

20. Tout insecte qui vole et qui marche sur quatre pieds vous sera en abomination.

21. Toutefois, entre les insectes qui volent et qui marchent sur quatre pieds, vous pourrez manger ceux qui, au-dessus de leurs pieds, ont des jambes pour sauter sur la terre.

22. Voici ceux dont vous pourrez manger: toute espèce de sauterelle ordinaire, de solham, de hargol et de habag.

23. Mais tous les autres insectes qui volent et qui ont quatre pieds vous seront en abomination.

24. Vous les regarderez comme impurs;

quiconque touchera leurs corps morts sera souillé jusqu'au soir.

25. Quiconque portera de leur chair morte lavera ses vêtements, et sera souillé jusqu'au soir.

26. Vous regarderez comme impur tout animal qui a la corne du pied divisée, mais pas entièrement, et qui ne rumine point. Quiconque le touchera sera souillé.

27. Vous regarderez comme impurs tous les animaux à quatre pieds qui marchent sur des pattes faites comme des mains. Quiconque touchera leurs corps morts sera souillé jusqu'au soir.

28. Celui qui portera de leur chair morte lavera ses vêtements et sera souillé jusqu'au soir. Vous les regarderez comme impurs.

29. Entre les animaux qui rampent sur la terre, voici ceux que vous regarderez comme impurs : la taupe, le rat, le crocodile terrestre et ceux de leur espèce ;

30. Le lézard étoilé, le caméléon, le stélicion, le limaçon et le lézard.

31. Vous regarderez ces reptiles comme impurs. Quiconque touchera leurs corps morts sera souillé jusqu'au soir.

32. Si quelque partie de leurs corps morts vient à tomber sur un vase de bois, sur un vêtement, sur une peau, sur un sac, sur un ustensile quelconque dont on fait usage, ces choses là seront souillées ; on les mettra dans l'eau, elles seront souillées jusqu'au soir, et après cela elles seront purifiées.

33. Mais s'il en tombe quelque partie dans un vase de terre quelconque, tout ce qui s'y trouvera sera souillé, et vous briserez le vase.

34. Tout aliment dont on fait usage, et sur lequel sera tombée de l'eau contenue dans un vase souillé, sera souillé ; toute boisson dont on fait usage, et qui aura été contenue dans un vase souillé, sera souillée.

35. Toute chose sur laquelle tombera quelque partie du corps mort de ces animaux, sera souillée. Si c'est le four ou le foyer, ils seront abattus ; ils seront souillés, et vous les regarderez comme tels.

36. Toutefois la source, la citerne ou l'amas d'eau restera pur ; mais quiconque touchera quelque partie du corps mort de ces animaux, sera souillé.

37. S'il en tombe sur quelque graine que l'on sème, elle demeurera pure.

38. Mais si l'on avoit mis de l'eau sur cette graine, et qu'il y soit tombé quelque partie du corps mort de ces animaux, vous regarderez cette graine comme souillée.

39. Si un des animaux dont vous pouvez manger vient à périr, celui qui en touchera le corps mort sera souillé jusqu'au soir.

40. Celui qui mangera de ce corps mort lavera ses vêtements et sera souillé jusqu'au soir ; celui qui portera ce corps mort lavera ses vêtements et sera souillé jusqu'au soir.

41. Tout reptile qui rampe sur la terre vous sera en abomination ; vous n'en mangerez point.

42. Entre les reptiles qui se traînent sur la terre, vous ne mangerez point ceux qui rampent sur le ventre, ou qui marchent sur quatre pieds, ou qui ont un grand nombre de pieds ; car ils doivent vous être en abomination.

43. Ne vous rendez point vous-mêmes abominables, en mangeant d'aucun reptile ; évitez de vous souiller par là et de contracter leur souillure.

44. Je suis l'Eternel votre Dieu : vous vous sanctifierez donc et vous serez saints, car je suis saint. Ainsi vous vous garderez de vous souiller vous-mêmes, en mangeant d'aucun reptile qui se traîne sur la terre.

45. Car je suis l'Eternel qui vous ai fait sortir du pays d'Egypte, afin que je sois votre Dieu et que vous soyez saints, car je suis saint.

46. Telle est la loi touchant les bêtes à quatre pieds, les oiseaux, tous les animaux qui vivent dans l'eau et tous ceux qui rampent sur la terre.

47. C'est par là que vous discernerez ceux qui sont souillés de ceux qui sont purs, ceux dont vous pourrez manger de ceux dont vous ne mangerez point.

CHAPITRE XII.

Purification des femmes accouchées.

L'ETERNEL parla à Moïse et lui dit :
2. Donne cet ordre aux enfans d'Israël : Si une femme après avoir conçu, met au monde un fils, elle sera souillée pendant sept jours, comme au temps de ses mois.

3. Le huitième jour, l'enfant sera circoncis,

4. Et elle attendra pendant trente-trois jours, que la purification de son sang soit achevée. Pendant tout ce temps là, elle ne touchera à aucune chose sacrée et n'entrera point dans le sanctuaire.

5. Mais si elle met au monde une fille, elle sera souillée pendant deux semaines, comme au temps de ses mois, et elle attendra pendant soixante-six jours, que la purification de son sang soit achevée.

6. Lorsque le temps fixé pour sa purification après la naissance d'un fils ou d'une fille sera accompli, elle présentera au Sacrificateur, à l'entrée du tabernacle d'assignation, un agneau d'un an, pour l'offrir en holocauste, et un jeune pigeon ou une tourterelle en sacrifice pour le péché.

7. Le Sacrificateur offrira ces victimes à l'Éternel et fera propitiation pour cette femme, et elle sera purifiée du flux de son sang. Telle est la loi que doit observer celle qui met au monde un fils ou une fille.

8. Mais si elle n'a pas le moyen de se procurer un agneau, alors elle prendra deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, pour les offrir, l'un en holocauste, l'autre en sacrifice pour le péché. Le Sacrificateur fera propitiation pour elle, et ainsi elle sera purifiée.

CHAPITRE XIII.

Lois relatives aux différentes espèces de lèpre.

L'ÉTERNEL parla aussi à Moïse et à Aaron, et leur dit :

2. Lorsqu'il y aura sur la peau d'un homme une tumeur, ou une dartre, ou un bouton, et que cela paroîtra sur sa peau comme une plaie de lèpre, on amènera cet homme au Sacrificateur Aaron, ou à l'un des Sacrificateurs ses fils.

3. Alors le Sacrificateur examinera la plaie qui est sur la peau de cet homme; si à l'endroit de la plaie le poil est devenu blanc, et si la plaie paroît plus enfoncée que la peau, il jugera que c'est une plaie de lèpre. Ainsi le Sacrificateur, après avoir examiné cet homme, le déclarera souillé.

4. Mais si le bouton qui se montre sur la peau est blanc, qu'il ne paroisse pas plus

enfoncé que la peau, et que le poil ne soit pas devenu blanc, le Sacrificateur fera renfermer pendant sept jours l'homme qui a la plaie.

5. Le Sacrificateur l'examinera le septième jour; s'il voit que la plaie se soit arrêtée, et qu'elle ne se soit pas étendue sur la peau, le Sacrificateur le fera renfermer pendant sept autres jours.

6. Sept jours après, le Sacrificateur l'examinera encore; s'il voit que la plaie est moins enflammée, et qu'elle ne s'est point étendue sur la peau, le Sacrificateur le déclarera pur; c'est une dartre; cet homme lavera ses vêtements et il sera pur.

7. Mais si la dartre s'est étendue sensiblement sur la peau, après que cet homme se sera présenté au Sacrificateur pour être déclaré pur, il devra se présenter de nouveau au Sacrificateur.

8. Le Sacrificateur l'examinera encore, et s'il voit que la dartre se soit étendue sur la peau, le Sacrificateur déclarera l'homme souillé; c'est de la lèpre.

9. Quand un homme aura une plaie de lèpre, on l'amènera au Sacrificateur.

10. Le Sacrificateur l'examinera, et s'il voit qu'il y ait une tumeur blanche sur la peau, que le poil soit devenu blanc, et que la tumeur présente l'aspect d'une chair vive,

11. Cet homme a une lèpre invétérée, le Sacrificateur le déclarera souillé, il ne le fera point renfermer, car cet homme est souillé.

12. Si la lèpre se montre en écailles sur la peau, et qu'elle se présente ainsi sur toute la surface de la plaie, dans quelque place que ce soit, depuis la tête jusqu'aux pieds, autant que le Sacrificateur pourra le voir,

13. Le Sacrificateur l'ayant examiné, s'il voit que la lèpre ait couvert toute la chair de cet homme, il déclarera pure cette plaie; la chair de cet homme est devenue toute blanche; il est pur.

14. Mais le jour où se manifestera de la chair vive, cet homme sera tenu pour souillé.

15. Le Sacrificateur ayant vu la chair vive, déclarera l'homme souillé; la chair vive est souillée; c'est de la lèpre.

16. Mais si cette chair vive redevient blanche, alors cet homme viendra vers le Sacrificateur.

17. Le Sacrificateur l'examinera , et s'il voit que la plaie est devenue blanche , il jugera pure la plaie ; cet homme est net.

18. Quand il y aura eu dans la chair et sur la peau d'un homme, un ulcère qui aura été guéri ,

19. Et qu'à la place de l'ulcère il se sera formé une tumeur blanche, ou une pustule d'un blanc roussâtre, cet homme se présentera au Sacrificateur.

20. Le Sacrificateur l'examinera ; s'il voit que la pustule ou la tumeur est plus enfoncée que la peau, et que le poil est devenu blanc , alors le Sacrificateur déclarera cet homme souillé ; c'est une plaie de lèpre ; la lèpre a poussé dans l'ulcère.

21. Si le Sacrificateur l'ayant examinée, voit que le poil n'y est point devenu blanc, qu'elle n'est pas plus enfoncée que la peau, et que la plaie est moins enflammée, le Sacrificateur fera renfermer cet homme pendant sept jours.

22. Si la plaie vient à s'étendre sur la peau , alors le Sacrificateur jugera l'homme souillé ; c'est une plaie de lèpre.

23. Mais si la pustule reste dans le même état, sans s'étendre, c'est la cicatrice de l'ulcère ; ainsi le Sacrificateur déclarera cet homme net.

24. Lorsque quelqu'un aura une brûlure sur la peau , et qu'à la place de la brûlure il se sera formé une pustule d'un blanc roussâtre ou simplement blanche,

25. Le Sacrificateur examinera la pustule ; si le poil y est devenu blanc, et qu'elle paroisse plus enfoncée que la peau, c'est une lèpre ; elle a poussé dans l'endroit brûlé ; le Sacrificateur jugera cet homme souillé ; il a une plaie de lèpre.

26. Mais si le Sacrificateur ayant examiné la plaie, reconnoît que le poil n'y est point devenu blanc, qu'elle n'est pas plus enfoncée que la peau, et que la plaie est moins enflammée, le Sacrificateur fera renfermer cet homme pendant sept jours.

27. Le septième jour, le Sacrificateur l'examinera ; si la plaie s'est étendue sur la peau, alors le Sacrificateur jugera l'homme souillé ; c'est une plaie de lèpre.

28. Mais si la pustule reste dans le même état, sans s'étendre sur la peau, et qu'elle soit moins enflammée, c'est l'effet de la brû-

lure ; le Sacrificateur déclarera l'homme net ; c'est la cicatrice de la brûlure.

29. Quand un homme ou une femme aura une plaie à la tête, ou que l'homme en aura une sous la barbe,

30. Le Sacrificateur examinera la plaie ; si elle paroît plus enfoncée que la peau, et que le poil y soit jaunâtre et délié, le Sacrificateur déclarera souillée cette personne ; c'est une teigne ; c'est la lèpre de la tête et de la barbe.

31. Si le Sacrificateur ayant examiné la plaie de la teigne, reconnoît qu'elle n'est pas plus enfoncée que la peau, et que le poil n'y est pas noir, il fera renfermer pendant sept jours la personne qui a la plaie de la teigne.

32. Le septième jour, le Sacrificateur examinera la plaie, et s'il voit que la teigne ne s'est point étendue, qu'il n'y a pas de poil jaunâtre, et que la teigne ne paroît pas plus enfoncée que la peau,

33. Celui qui a la plaie de la teigne se rasera ; mais il ne rasera point l'endroit de la teigne, et le Sacrificateur le fera renfermer pendant sept autres jours.

34. Le septième jour, le Sacrificateur examinera la teigne ; si la teigne ne s'est point étendue sur la peau, et qu'elle ne paroisse pas plus enfoncée que la peau, le Sacrificateur déclarera pure cette personne, qui alors lavera ses vêtemens et sera pure.

35. Mais si après qu'elle aura été déclarée pure, la teigne vient à s'étendre sur la peau,

36. Le Sacrificateur l'examinera, et s'il voit que la teigne s'est étendue sur la peau, il n'aura pas besoin de rechercher attentivement si le poil est jaunâtre ; la personne est souillée.

37. Mais s'il voit que la teigne ne s'est pas étendue, et qu'il y a crû du poil noir, la teigne est guérie ; la personne est pure, et le Sacrificateur la déclarera pure.

38. Si un homme ou une femme ont sur la peau des pustules blanches,

39. Le Sacrificateur les examinera, et s'il voit que les pustules blanches qui étoient sur leur peau sont moins enflammées, c'est une tache blanche qui s'est étendue sur la peau ; la personne est pure.

40. Si un homme a perdu ses cheveux, il est chauve, et cependant pur.

41. S'il manque de cheveux sur le devant de la tête, *quoique* chauve sur le front il est *cependant* pur.

42. Mais si dans la partie chauve de la tête, derrière ou devant, il y a une plaie d'un blanc roussâtre, c'est une lèpre qui a poussé dans ces parties dépouillées de cheveux.

43. Le Sacrificateur l'examinera; s'il voit que dans ces parties dépourvues de cheveux, la plaie est enflée et d'un blanc roussâtre, et qu'elle présente l'aspect de la lèpre de la chair,

44. Cet homme est lépreux, il est souillé; le Sacrificateur ne manquera pas de le déclarer souillé; cet homme a une plaie de lèpre à la tête.

45. Le lépreux qui aura cette plaie portera des vêtements déchirés; il aura la tête nue, il se couvrira le bas du visage et il criera: Le souillé, le souillé.

46. Aussi long-temps qu'il aura cette plaie, il sera souillé. Il habitera donc à l'écart; sa demeure sera hors du camp.

47. S'il y a quelque tache de lèpre sur un vêtement, que ce vêtement soit de laine ou de lin,

48. Que cette tache soit dans la trame de l'étoffe de lin ou de laine, qu'elle soit sur une peau ou sur quelqu'ouvrage de pelleterie,

49. Et qu'il paroisse une tache verdâtre ou roussâtre sur un vêtement, ou sur une peau, soit dans la chaîne, soit dans la trame, ou dans un ouvrage quelconque de pelleterie, c'est une tache de lèpre, on devra la montrer au Sacrificateur.

50. Le Sacrificateur examinera cette tache, et fera renfermer pendant sept jours ce qui en est infecté.

51. Le septième jour il examinera de nouveau cette tache; si elle s'est étendue sur le vêtement, soit dans la chaîne, soit dans la trame, ou sur une peau, ou sur un ouvrage quelconque de pelleterie, c'est une tache de lèpre rongeante; la chose est souillée.

52. On brûlera donc ce vêtement de laine ou de lin, infecté soit dans la chaîne, soit dans la trame, ou tout ouvrage de pelleterie qui sera infecté; c'est une lèpre rongeante; la chose devra être brûlée.

53. Mais si le Sacrificateur voit que la tache ne s'est point étendue dans le vêtement,

soit dans la chaîne, soit dans la trame, ou dans l'ouvrage de pelleterie, quel qu'il soit,

54. Le Sacrificateur ordonnera que la chose où est cette tache, soit lavée et renfermée pendant sept autres jours.

55. Si le Sacrificateur, après qu'on aura fait laver la tache, voit qu'elle n'a point changé d'aspect, quoiqu'elle ne se soit point étendue, cette étoffe ou cette peau sera souillée; elle doit être brûlée; c'est une lèpre qui ronge de l'un des deux côtés de l'étoffe ou de la peau.

56. Mais si le Sacrificateur voit que la tache a pâli après qu'elle a été lavée, il déchirera cette partie, soit du vêtement qui étoit infecté dans la chaîne ou dans la trame, soit de l'ouvrage de pelleterie.

57. Si la tache paroît encore sur le vêtement, dans la chaîne ou dans la trame, ou sur l'ouvrage de pelleterie, quel qu'il soit, c'est *une lèpre* qui a poussé; on brûlera *l'étoffe ou la peau* qui a la tache.

58. Mais si après qu'on aura lavé le vêtement infecté dans la chaîne ou dans la trame, ou l'ouvrage de pelleterie, quel qu'il soit, la tache s'est retirée, on lavera *l'étoffe ou la peau* une seconde fois, et elle sera nette.

59. Telle est la loi touchant la lèpre qui infecte un vêtement de laine ou de lin, soit dans la chaîne, soit dans la trame, ou un ouvrage de pelleterie quel qu'il soit; c'est ainsi qu'on les déclarera purs ou souillés.

CHAPITRE XIV.

Purification du lépreux. Lèpre des maisons.

L'ÉTERNEL parla encore à Moïse et lui dit: 2. C'est ici la loi qu'observera le lépreux le jour de sa purification. On le conduira au Sacrificateur;

3. Le Sacrificateur sortira hors du camp; si après avoir examiné le lépreux, il voit que la plaie de la lèpre est guérie,

4. Le Sacrificateur ordonnera qu'on prenne, pour la purification de cet homme, deux oiseaux vivans et nets, avec du bois de cèdre, de la laine teinte en cramoisi et de l'hysope.

5. Le Sacrificateur ordonnera qu'on égorge l'un des oiseaux sur un vase de terre plein d'eau vive;

6. Puis

6. Puis il prendra l'oiseau vivant, le bois de cèdre, la laine teinte en cramoisi et l'hysope, et il trempera ces choses, ainsi que l'oiseau vivant, dans le sang de l'oiseau qui aura été égorgé sur l'eau vive.

7. Il en fera aspersion sept fois sur l'homme qui doit être déclaré pur de la lèpre; il le déclarera pur, et il laissera aller dans les champs l'oiseau vivant.

8. Alors, celui qui doit être déclaré pur, lavera ses vêtements, il se rasera, il se lavera avec de l'eau et il sera pur; ensuite il entrera dans le camp, mais il demeurera hors de sa tente pendant sept jours.

9. Le septième jour, il se rasera entièrement la tête, la barbe, les sourcils, en un mot tout le poil; puis il lavera dans l'eau ses vêtements et son corps, après quoi il sera pur.

10. Le huitième jour, il prendra deux agneaux sans défaut, une brebis de l'année sans défaut, trois dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile pour l'oblation, et un log d'huile.

11. Le Sacrificateur qui fait la purification présentera, devant l'Éternel, à l'entrée du tabernacle d'assignation, l'homme qui doit être purifié, et toutes ces choses.

12. Il prendra ensuite l'un des agneaux et l'offrira en sacrifice pour le délit, avec le log d'huile; il les offrira à l'Éternel, en les faisant tourner de côté et d'autre.

13. Puis il égorgera l'agneau, dans le lieu où l'on égorge les victimes pour le péché et pour l'holocauste, dans le lieu consacré; car la victime pour le délit appartient au Sacrificateur comme la victime pour le péché; c'est une chose très-sainte.

14. Et le Sacrificateur prendra du sang de la victime pour le délit, et le mettra sur le bas de l'oreille droite de celui qui doit être déclaré pur, sur le pouce de sa main droite et sur le gros doigt de son pied droit.

15. Le Sacrificateur prendra aussi de l'huile du log, et en versera dans la paume de sa main gauche.

16. Il trempera le doigt de sa main droite dans l'huile qui est dans sa main gauche, et fera, avec son doigt, aspersion de cette huile, sept fois devant l'Éternel.

17. Le Sacrificateur prendra de l'huile qui restera encore dans sa main, et en mettra

sur le bas de l'oreille droite de celui qui doit être déclaré pur, sur le pouce de sa main droite et sur le gros doigt de son pied droit, par-dessus le sang de la victime pour le délit.

18. Quant au reste de l'huile que le Sacrificateur aura dans sa main, il le répandra sur la tête de l'homme qui doit être déclaré pur; ainsi le Sacrificateur fera propitiation pour lui devant l'Éternel.

19. Ensuite le Sacrificateur offrira la victime pour le péché, et fera propitiation pour celui qui doit être nettoyé de sa souillure; après quoi il égorgera la victime pour l'holocauste.

20. Puis le Sacrificateur offrira sur l'autel l'holocauste et l'oblation de farine, et fera propitiation pour celui qui doit être déclaré pur, et cet homme sera pur.

21. Mais s'il est pauvre et qu'il ne puisse pas fournir toutes ces choses, il prendra un agneau qu'il offrira en sacrifice pour le délit, en le faisant tourner de côté et d'autre, afin de faire propitiation pour lui-même, et un dixième de fleur de farine pétrie à l'huile pour l'oblation, avec un log d'huile.

22. Il prendra aussi deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, selon ce qu'il pourra fournir, l'un pour le péché, l'autre pour l'holocauste.

23. Et le huitième jour, il les apportera pour sa purification, au Sacrificateur, à l'entrée du tabernacle d'assignation, devant l'Éternel.

24. Alors le Sacrificateur prendra l'agneau qui doit être offert pour le délit, et le log d'huile, et les offrira devant l'Éternel, en les faisant tourner de côté et d'autre.

25. Il égorgera l'agneau offert pour le délit; puis il prendra du sang de cette victime et en mettra sur le bas de l'oreille droite de celui qui doit être déclaré pur, sur le pouce de sa main droite et sur le gros doigt de son pied droit.

26. Ensuite le Sacrificateur versera de l'huile dans la paume de sa main gauche,

27. Et prenant avec le doigt de sa main droite de l'huile qui est dans sa main gauche, il en fera sept fois aspersion devant l'Éternel.

28. Puis il mettra de l'huile qui est dans sa main, sur le bas de l'oreille droite de celui qui doit être déclaré pur, sur le pouce de

sa main droite, et sur le gros doigt de son pied droit, sur l'endroit où il avoit mis du sang de la victime offerte pour le délit.

29. Quant au reste de l'huile que le Sacrificateur aura dans sa main, il le répandra sur la tête de celui qui doit être déclaré pur, afin de faire propitiation pour lui devant l'Eternel.

30. Puis il sacrifiera l'une des tourterelles ou l'un des jeunes pigeons, que le lèpreux aura pu fournir.

31. De ces victimes qu'il aura pu fournir, l'une sera donc pour le péché, l'autre pour l'holocauste, outre l'oblation de farine; ainsi le Sacrificateur fera propitiation devant l'Eternel pour celui qui doit être déclaré pur.

32. Telle est la loi que doit observer celui qui a une plaie de lèpre, quand il n'a pas le moyen de fournir à sa purification.

33. L'Eternel parla encore à Moïse et à Aaron, et leur dit :

34. Quand vous serez entrés dans le pays de Canaan, que je vous donnerai pour le posséder, si j'envoie une plaie de lèpre dans quelque maison du pays que vous posséderez,

35. Celui à qui appartient la maison, se rendra auprès du Sacrificateur et lui dira : Il me semble que je vois dans ma maison comme une tache de lèpre.

36. Alors le Sacrificateur ordonnera qu'on vide la maison, avant qu'il y entre pour examiner la tache, de peur que tout ce qui est dans la maison ne soit souillé; puis le Sacrificateur entrera pour examiner la maison.

37. Il examinera la tache, et s'il voit qu'elle ait formé sur les parois de la maison des creux de couleur verdâtre ou roussâtre, qui paroissent plus enfoncés que la paroi,

38. Il sortira de cette maison et la fera fermer pendant sept jours.

39. Le septième jour, il retournera pour l'examiner, et s'il voit que la tache se soit étendue sur les parois de la maison,

40. Il ordonnera que l'on ôte les pierres infectées de la tache et qu'on les jette hors de la ville, dans un lieu souillé.

41. Puis il fera racler tous les murs dans l'intérieur de la maison, et jeter hors de la ville, dans un lieu souillé, la poussière qu'on aura raclée.

42. Ensuite on prendra d'autres pierres, que l'on mettra à la place de celles que l'on aura ôtées, et de l'autre enduit pour le mettre sur les murailles de la maison.

43. Si la tache revient et se manifeste dans la maison, après qu'on en aura ôté les pierres et que les murs auront été raclés, puis enduits de nouveau,

44. Le Sacrificateur entrera dans la maison et l'examinera; s'il voit que la tache se soit étendue, c'est une lèpre qui ronge cette maison; la maison est souillée.

45. On démolira donc cette maison et l'on en transportera les pierres, le bois et le mortier hors de la ville, dans un lieu souillé.

46. Si quelqu'un est entré dans cette maison, pendant les jours qu'elle a dû être fermée, il sera souillé jusqu'au soir.

47. Celui qui aura couché dans cette maison là, lavera ses vêtements; celui qui y aura mangé, lavera aussi ses vêtements.

48. Mais si le Sacrificateur étant rentré dans la maison et l'ayant examinée, voit que la tache ne s'est point étendue sur les murailles enduites de nouveau, il déclarera nette la maison, car la lèpre est guérie.

49. Alors il prendra pour purifier la maison deux oiseaux, du bois de cèdre, de la laine teinte en cramoisi et de l'hysope.

50. Et il égorgera l'un des oiseaux sur un vase de terre plein d'eau vive.

51. Puis il prendra le bois de cèdre, l'hysope, la laine teinte en cramoisi, l'oiseau vivant, et trempera le tout dans le sang de l'oiseau égorgé et dans l'eau vive; après cela il fera sept fois aspersion dans la maison.

52. Il purifiera ainsi la maison avec le sang de l'oiseau et l'eau vive, avec l'oiseau vivant, le bois de cèdre, l'hysope et la laine teinte en cramoisi.

53. Ensuite il laissera aller l'oiseau vivant hors de la ville dans les champs; il fera propitiation pour la maison, et elle sera nette.

54. Telle est la loi touchant toute espèce de plaie de lèpre et de teigne,

55. Touchant la lèpre des vêtements et des maisons,

56. Touchant les tumeurs, les dartres et les boutons.

57. On jugera ainsi quand une chose est souillée et quand elle est nette. Telle est la loi sur la lèpre.

CHAPITRE XV.

Lois relatives aux souillures de l'homme et de la femme.

L'ETERNEL parla à Moïse et à Aaron, et leur dit :

2. Donnez cet ordre aux enfans d'Israël : Tout homme qui a un écoulement en sa chair sera souillé à cause de cet écoulement.

3. Voici en quoi consistera la souillure de cet homme : que l'écoulement paroisse au dehors, ou qu'il soit suspendu, cet homme sera souillé.

4. Tout lit sur lequel aura couché l'homme sujet à cet écoulement sera souillé, et toute chose sur laquelle il se sera assis sera souillée.

5. Quiconque aussi aura touché le lit de cet homme, lavera ses vêtements ; il se lavera aussi avec de l'eau, et sera souillé jusqu'au soir.

6. Celui qui s'assiéra sur une chose sur laquelle l'homme sujet à cet écoulement se sera assis, lavera ses vêtements ; il se lavera aussi avec de l'eau, et sera souillé jusqu'au soir.

7. Et celui qui touchera le corps de l'homme sujet à cet écoulement, lavera ses vêtements ; il se lavera aussi avec de l'eau, et sera souillé jusqu'au soir.

8. Si l'homme sujet à cet écoulement crache sur un homme qui est net, celui-ci lavera ses vêtements ; il se lavera aussi avec de l'eau, et sera souillé jusqu'au soir.

9. Toute selle dont se sera servi l'homme sujet à cet écoulement, sera souillée.

10. Quiconque touchera une chose qui aura été sous cet homme, sera souillé jusqu'au soir. Quiconque portera l'une de ces choses, lavera ses vêtements ; il se lavera aussi avec de l'eau, et sera souillé jusqu'au soir.

11. Quiconque aura été touché par un homme sujet à cet écoulement, sans que celui-ci se soit bien lavé les mains, devra laver ses vêtements ; il se lavera aussi avec de l'eau, et sera souillé jusqu'au soir.

12. Tout vase de terre qu'aura touché l'homme sujet à cet écoulement, sera brisé, et tout vaisseau de bois sera soigneusement lavé avec de l'eau.

13. Quand l'homme sujet à cet écoulement sera guéri, il comptera sept jours pour sa purification ; puis il lavera ses vêtements ; il se lavera lui-même avec de l'eau vive, et ainsi il sera net.

14. Le huitième jour, il prendra deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, il se présentera devant l'Éternel, à l'entrée du tabernacle d'assignation, et il les remettra au Sacrificateur.

15. Celui-ci les offrira, l'un en sacrifice pour le péché, l'autre en holocauste. Ainsi le Sacrificateur fera propitiation devant l'Éternel pour l'homme qui avoit cet écoulement.

16. L'homme qui aura eu une pollution lavera tout son corps avec de l'eau, et sera souillé jusqu'au soir.

17. Tout vêtement ou toute peau qui en aura été salie, sera lavée avec de l'eau, et sera souillée jusqu'au soir.

18. La femme qui aura eu commerce avec cet homme, pendant qu'il est souillé, se lavera avec de l'eau ainsi que lui, et ils seront souillés jusqu'au soir.

19. Quand une femme aura son indisposition ordinaire, elle demeurera souillée pendant sept jours, et quiconque la touchera sera souillé jusqu'au soir.

20. Et toute chose sur laquelle elle aura couché pendant sa souillure, ou sur laquelle elle se sera assise, sera souillée jusqu'au soir.

21. Quiconque aura touché le lit de cette femme, lavera ses vêtements ; il se lavera aussi avec de l'eau, et sera souillé jusqu'au soir.

22. Quiconque touchera une chose sur laquelle elle se sera assise, lavera ses vêtements ; il se lavera aussi avec de l'eau, et sera souillé jusqu'au soir.

23. Quiconque se couchera sur un lit où elle se sera couchée, ou s'assiéra sur un siège où elle se sera assise, sera souillé jusqu'au soir, à cause de cet attouchement.

24. Si un homme a commerce avec elle, et qu'il soit atteint de sa souillure, il demeurera souillé pendant sept jours, et le lit sur lequel il couchera sera souillé.

25. De même, quand une femme aura une perte de sang plusieurs jours, hors du temps de ses mois, ou quand elle perdra au-

delà du temps de ses mois, elle sera souillée, pendant tout le temps de sa perte, comme au temps de sa séparation.

26. Tout lit sur lequel elle couchera pendant tout le temps de sa perte, sera pour elle comme le lit sur lequel elle couche quand elle est souillée; et tout siège sur lequel elle s'assiéra sera souillé, comme il l'est dans le temps de sa souillure.

27. Quiconque aura touché ces choses-là sera souillé; il lavera ses vêtemens, il se lavera aussi avec de l'eau, et sera souillé jusqu'au soir.

28. Mais si cette femme est guérie de sa perte, elle comptera sept jours, et ensuite elle sera nette.

29. Le huitième jour, elle prendra deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, et les apportera au Sacrificateur, à l'entrée du tabernacle d'assignation.

30. Le Sacrificateur les offrira, l'un en sacrifice pour le péché, l'autre en holocauste; ainsi le Sacrificateur fera propitiation devant l'Éternel, pour la femme qui avoit cette indisposition et qui étoit souillée.

31. Ainsi vous aurez soin que les enfans d'Israël soient séparés *les uns des autres*, dans le temps de leurs souillures, afin qu'ils ne meurent point à cause de leurs souillures, car *autrement* ils souilleroient mon pavillon qui est au milieu d'eux.

32. Telle est la loi touchant celui qui a un écoulement, ou qui a eu une pollution qui le souille.

33. Telle est aussi la loi touchant la femme qui a son indisposition ordinaire, et toute personne, homme ou femme, qui a un écoulement, comme aussi touchant l'homme qui auroit commerce avec une femme souillée.

CHAPITRE XVI.

Ordonnance relative à la fête des expiations.

OR l'Éternel parla à Moïse, après la mort des deux enfans d'Aaron, qui moururent en se présentant devant l'Éternel.

2. L'Éternel dit donc à Moïse: Avertis Aaron ton frère de ne point entrer en tout temps dans le sanctuaire, au-dedans du voile, devant le propitiatoire qui est sur l'ar-

che, de peur qu'il ne meure; car je me montrerai dans la nuée sur le propitiatoire.

3. Voici ce que *devra faire* Aaron quand il entrera dans le sanctuaire. *Il devra offrir* un veau pour le péché et un belier pour l'holocauste.

4. Il se revêtira de la tunique sacrée de lin, il mettra les caleçons de lin, il se ceindra de la ceinture de lin, et il se couvrira *la tête* de la tiare de lin; ce sont là les vêtemens sacrés dont il se revêtira après s'être lavé le corps avec de l'eau.

5. Il recevra de l'assemblée des enfans d'Israël, deux jeunes boucs en offrande pour le péché, et un belier pour l'holocauste.

6. Aaron offrira le veau qu'il doit immoler pour son péché, et fera propitiation tant pour lui que pour sa maison.

7. Il prendra les deux boucs et les présentera devant l'Éternel, à l'entrée du tabernacle d'assignation.

8. Aaron jettera le sort sur les deux boucs; un sort pour l'Éternel, et un sort pour Hazazel.

9. Aaron offrira le bouc sur lequel le sort sera tombé pour l'Éternel; il l'offrira en sacrifice pour le péché.

10. Mais le bouc sur lequel le sort sera tombé pour Hazazel, sera présenté vivant devant l'Éternel, pour servir à faire propitiation, et on l'enverra au désert comme Hazazel.

11. Aaron offrira donc le veau *qu'il doit immoler* pour son péché, et fera propitiation pour lui et pour sa maison; il égorgera ce veau en sacrifice pour son péché.

12. Puis il remplira un encensoir de charbons ardents pris sur l'autel *qui est* devant l'Éternel, et il prendra une poignée de parfum d'aromates réduits en poudre, qu'il portera au-dedans du voile.

13. Il mettra le parfum sur le feu devant l'Éternel, afin que la fumée du parfum couvre le propitiatoire qui est sur le témoignage; ainsi il ne mourra point.

14. Il prendra aussi du sang du veau, et il en fera aspersion avec son doigt sur le propitiatoire, vers l'Orient; il fera aspersion de ce sang là sept fois, avec son doigt, devant le propitiatoire.

15. Il égorgera aussi le bouc que le peuple *lui aura présenté*, en sacrifice pour le pé-

ché, et il en portera le sang au-dedans du voile ; et il fera de ce sang l'usage qu'il a fait du sang du veau, il en fera aspersion sur le propitiatoire et devant le propitiatoire.

16. Il fera propitiation pour le sanctuaire, à cause des souillures des enfans d'Israël, de leurs transgressions et de tous leurs péchés. Il fera la même chose au tabernacle d'assignation qui est au milieu d'eux, au milieu de leurs souillures.

17. Personne ne demeurera dans le tabernacle d'assignation, lorsqu'Aaron entrera dans le sanctuaire, et aussi long-temps qu'il y sera pour faire propitiation pour lui, pour sa maison et pour toute l'assemblée d'Israël.

18. Puis il sortira *et viendra* vers l'autel, qui est devant l'Eternel, et pour lequel il fera propitiation ; il prendra du sang du veau et du sang du bouc, qu'il mettra sur les cornes qui sont autour de l'autel.

19. Il fera avec son doigt sept fois aspersion du sang sur l'autel, il le nettoiera *ainsi* et le purifiera des souillures des enfans d'Israël.

20. Puis quand il aura achevé de faire propitiation pour le sanctuaire, pour le tabernacle d'assignation et pour l'autel, il offrira le bouc vivant.

21. Alors Aaron mettra les deux mains sur la tête du bouc vivant, confessera sur lui toutes les iniquités des enfans d'Israël, toutes leurs transgressions et tous leurs péchés, les mettra sur la tête du bouc et l'enverra dans le désert par un homme choisi pour cela.

22. Le bouc portera donc sur lui toutes leurs iniquités dans une terre inhabitée ; l'homme laissera aller le bouc dans le désert.

23. Puis Aaron étant revenu dans le tabernacle d'assignation, quittera les vêtemens de lin qu'il avoit mis pour entrer dans le sanctuaire et les déposera là.

24. Il se lavera avec de l'eau dans un lieu consacré, et il se revêtira de ses vêtemens ; il ira offrir un holocauste pour lui et un pour le peuple, afin de faire propitiation pour lui et pour le peuple.

25. Il brûlera aussi sur l'autel la graisse de la victime offerte pour le péché.

26. Et celui qui aura conduit le bouc pour Hazazel, lavera ses vêtemens, se lavera

aussi avec de l'eau ; puis il rentrera dans le camp.

27. On portera hors du camp le veau et le bouc qui auront été offerts pour le péché, dont le sang aura servi à faire propitiation pour le sanctuaire, et l'on brûlera leur peau, leur chair et leurs excréments,

28. Et celui qui les aura brûlés lavera ses vêtemens, et se lavera aussi avec de l'eau ; après cela, il rentrera dans le camp.

29. Ce sera là pour vous une ordonnance perpétuelle. Le dixième jour du septième mois vous affligerez vos ames. Vous ne ferez alors aucune œuvre, ni vous *qui serez* nés dans le pays, ni l'étranger qui habitera parmi vous.

30. Car ce jour-là le Sacrificateur fera propitiation pour vous, afin de vous purifier ; vous serez purifiés de tous vos péchés en présence de l'Eternel.

31. Ce sera donc pour vous un sabbat très-solennel, et vous affligerez vos ames. C'est une ordonnance perpétuelle.

32. Le Sacrificateur qui aura été oint et consacré pour exercer la sacrificature à la place de son père, fera la propitiation après s'être revêtu des vêtemens de lin, *qui sont* les vêtemens sacrés.

33. Il fera propitiation pour le lieu très-saint, pour le tabernacle d'assignation, pour l'autel, pour les sacrificateurs, et pour toute l'assemblée du peuple.

34. Ceci sera donc pour vous une ordonnance perpétuelle ; *vous l'observerez* en faisant, une fois chaque année, l'expiation de tous les péchés des enfans d'Israël. Ce que l'Eternel avoit commandé à Moïse fut exécuté.

CHAPITRE XVII.

Le tabernacle, seul lieu où l'on pût offrir des sacrifices. Défense de manger du sang.

L'ETERNEL parla encore à Moïse et lui dit :
2. Donne cet ordre à Aaron et à ses fils, et à tous les enfans d'Israël, en leur disant : C'est ici ce que l'Eternel a commandé :

3. Tout homme de la maison d'Israël qui aura égorgé un taureau, ou un agneau, ou une chèvre, dans le camp, ou qui l'aura égorgé hors du camp,

4. Et qui ne l'aura pas amené à l'entrée du tabernacle d'assignation, pour l'offrir à l'Éternel, devant le pavillon de l'Éternel, sera coupable pour avoir répandu ce sang; et cet homme sera retranché du milieu de son peuple.

5. C'est pourquoi les enfans d'Israël amèneront devant l'Éternel, à l'entrée du tabernacle d'assignation, vers le Sacrificateur, les animaux qu'ils égorgoient dans la campagne, et ils les offriront en sacrifice d'actions de grâces à l'Éternel.

6. Le Sacrificateur en répandra le sang sur l'autel de l'Éternel, à l'entrée du tabernacle d'assignation, et fera brûler la graisse, *comme une offrande* d'agréable odeur à l'Éternel.

7. Ils n'offriront plus leurs sacrifices aux divinités auxquelles ils se sont prostitués. Ce sera là pour eux une ordonnance perpétuelle qu'ils observeront d'âge en âge.

8. Tu leur diras donc : Tout homme de la maison d'Israël, ou d'entre les étrangers qui font leur séjour au milieu de vous, qui aura offert un holocauste ou un sacrifice,

9. Et qui n'aura point amené la victime pour l'offrir à l'Éternel, à l'entrée du tabernacle d'assignation; cet homme-là sera retranché du milieu du peuple.

10. Tout homme de la maison d'Israël, ou d'entre les étrangers qui font leur séjour au milieu de vous, qui aura mangé de quelque sang que ce soit, je le regarderai avec indignation, parce qu'il aura mangé ce sang, et je le retrancherai du milieu de son peuple.

11. Car le sang est la vie de l'animal; aussi je vous ai ordonné qu'il soit répandu sur l'autel, pour faire propitiation pour vos ames; car c'est le sang qui fera propitiation pour l'homme.

12. C'est pourquoi j'ai dit aux enfans d'Israël : Que personne d'entre vous ne mange du sang; que l'étranger même qui fait son séjour parmi vous ne mange point de sang.

13. Si quelqu'un des enfans d'Israël, ou des étrangers qui font leur séjour parmi eux, a pris à la chasse une bête ou un oiseau qu'on mange, il répandra leur sang, et il le couvrira de poussière.

14. Car le sang est la vie de tout animal; il lui tient lieu d'ame; c'est pourquoi j'ai dit aux enfans d'Israël : Vous ne mangerez

le sang d'aucun animal, car le sang est la vie de tout animal; quiconque en mangera sera retranché.

15. Si un homme né dans le pays, ou étranger, mange de la chair de quelque bête morte d'elle-même, ou déchirée *par les bêtes sauvages*, il lavera ses vêtemens, il lavera son corps avec de l'eau, il sera souillé jusqu'au soir, et après cela il sera net.

16. S'il ne lave pas ses vêtemens et son corps, il portera son iniquité.

CHAPITRE XVIII.

Diverses abominations interdites.

L'ÉTERNEL s'adressa à Moïse et lui dit :
2. Parle aux enfans d'Israël et dis-leur : Je suis l'Éternel votre Dieu.

3. Vous n'imiterez point les coutumes du pays d'Égypte où vous avez habité, ni les coutumes du pays de Canaan, dans lequel je vais vous introduire; et vous ne vous conduirez point selon leurs lois.

4. Mais vous exécuterez mes ordonnances, et vous vous appliquerez à suivre mes lois; je suis l'Éternel votre Dieu.

5. Vous observerez donc mes ordonnances et mes lois; elles feront vivre l'homme qui les observera; je suis l'Éternel.

6. Que nul n'aille vers sa proche parente, pour découvrir sa nudité; je suis l'Éternel.

7. Tu ne découvriras point la nudité de ton père, ni la nudité de ta mère; c'est ta mère, tu ne découvriras point sa nudité.

8. Tu ne découvriras point la nudité de la femme de ton père; c'est la nudité de ton père.

9. Tu ne découvriras point la nudité de ta sœur fille de ton père, ou fille de ta mère, née dans la maison ou hors de la maison; tu ne découvriras point sa nudité.

10. Quant à la nudité de la fille de ton fils, ou de la fille de ta fille, tu ne la découvriras point; car c'est ta nudité.

11. Tu ne découvriras point la nudité de la fille de la femme de ton père, née de ton père; elle est ta sœur.

12. Tu ne découvriras point la nudité de la sœur de ton père; elle est proche parente de ton père.

13. Tu ne découvriras point la nudité de

la sœur de ta mère ; elle est proche parente de ta mère.

14. Tu ne découvriras point la nudité du frère de ton père , et tu ne t'approcheras point de sa femme ; elle est ta tante.

15. Tu ne découvriras point la nudité de ta belle-fille ; elle est la femme de ton fils , tu ne découvriras point sa nudité.

16. Tu ne découvriras point la nudité de la femme de ton frère ; c'est la nudité de ton frère.

17. Tu ne découvriras point la nudité d'une femme et de sa fille ; et tu ne prendras point la fille de son fils , ni la fille de sa fille , pour découvrir leur nudité ; elles sont tes proches parentes ; c'est un crime énorme.

18. Du vivant de ta femme , tu ne l'affligeras point en prenant sa sœur , pour découvrir sa nudité.

19. Tu n'approcheras point d'une femme pour découvrir sa nudité , pendant qu'elle est séparée à cause de sa souillure.

20. Tu n'auras point de commerce avec la femme de ton prochain , en te souillant avec elle.

21. Tu ne livreras aucun de tes enfans pour le faire passer *par le feu* à l'honneur de Moloc , et tu ne profaneras point le nom de ton Dieu ; je suis l'Eternel.

22. Tu n'auras point de commerce impur avec un autre homme ; c'est une abomination.

23. Tu ne t'approcheras point d'aucune bête , pour te souiller avec elle ; et la femme ne se prostituera point à une bête ; c'est une chose infâme.

24. Ne vous souillez point par aucune de ces abominations ; car c'est par toutes ces choses que se sont souillées les nations que je vais chasser de devant vous.

25. Le pays en a été souillé ; aussi ai-je résolu de punir son iniquité , et il vomira ses habitans.

26. Mais pour vous , vous garderez mes ordonnances et mes lois , et vous ne commettrez aucune de ces abominations , ni celui qui naîtra dans le pays , ni l'étranger qui habitera au milieu de vous.

27. Car ceux qui ont habité ce pays avant vous ont commis toutes ces abominations , et la terre en a été souillée.

28. *Prenez donc garde* que le pays ne vous

vomisse , si vous le souillez , comme il va vomir les nations *qui l'ont habité* avant vous.

29. Car si quelqu'un commet aucune de ces abominations , il sera retranché du milieu de son peuple.

30. Vous observerez donc ce que j'ai ordonné d'observer , en vous gardant d'imiter les abominations qui ont été pratiquées avant vous ; ne vous souillez point par ces actions infâmes : Je suis l'Eternel votre Dieu.

CHAPITRE XIX.

Diverses lois religieuses et civiles.

L'ETERNEL donna cet ordre à Moïse :

2. Parle à toute l'assemblée des enfans d'Israël , et dis-leur : Soyez saints , car je suis saint , moi l'Eternel votre Dieu.

3. Que chacun de vous respecte sa mère et son père , et observe mes sabbats ; je suis l'Eternel votre Dieu.

4. Ne vous tournez point vers les idoles , et ne vous faites point de dieux de fonte ; je suis l'Eternel votre Dieu.

5. Quand vous offrirez à l'Eternel un sacrifice d'actions de grâces , vous le lui offrirez d'une manière qui lui soit agréable.

6. On mangera la victime le jour du sacrifice ou le lendemain ; mais ce qui restera jusqu'au troisième jour sera brûlé.

7. Si l'on en mange le troisième jour , ce sera une abomination ; le *sacrifice* ne sera point agréé.

8. Et quiconque en mangera , portera la peine de son iniquité ; car il aura profané une chose consacrée à l'Eternel ; cet homme là sera retranché du milieu de son peuple.

9. Quand vous moissonnerez vos champs , vous ne les moissonnerez pas jusqu'au bout , et vous ne ramasserez point les épis qui seront restés.

10. Vous ne recueillerez point non plus , dans vos vignes , les grappes qui restent ou les grains qui tombent ; vous les laisserez au pauvre et à l'étranger ; je suis l'Eternel votre Dieu.

11. Vous ne déroberez point , vous ne mentirez point et vous ne vous tromperez point les uns les autres.

12. Vous ne jurerez point faussement par mon nom , car vous profaneriez le nom de votre Dieu ; je suis l'Eternel.

13. Vous n'opprimerez point votre prochain, vous ne le pillerez point; le salaire du mercenaire ne demeurera point chez vous jusqu'au lendemain.

14. Vous n'insulterez point le sourd, et vous ne mettrez rien devant l'aveugle qui puisse le faire tomber, mais vous craindrez votre Dieu; je suis l'Eternel.

15. Vous ne commettrez point d'iniquité dans vos jugemens; vous ne ferez acception de personne en faveur du pauvre, vous ne redouterez pas non plus la puissance du grand; vous jugerez votre prochain avec justice.

16. Vous n'irez point semant des calomnies parmi votre peuple; vous ne vous lèverez point pour *provoquer* la condamnation de votre prochain; je suis l'Eternel.

17. Vous n'aurez point de haine, dans le cœur, pour votre frère, mais vous avertirez librement votre prochain, afin de ne pas porter la peine de son péché.

18. Vous ne vous vengerez point, vous ne garderez point de ressentiment contre les enfans de votre peuple; mais vous aimerez votre prochain comme vous-mêmes; je suis l'Eternel.

19. Vous observerez mes ordonnances. Vous n'accouplerez point des animaux de différentes espèces; vous ne sèmerez point dans vos champs diverses sortes de graines; et vous ne porterez point de vêtemens tissés de deux matières différentes.

20. Si un homme a eu commerce avec une femme, et que cette femme soit une esclave fiancée à un autre homme; si on ne l'a pas rachetée, ou si la liberté ne lui a pas été donnée, ils subiront *l'un et l'autre* la peine du fouet; mais on ne les fera point mourir, car cette femme n'avoit pas été affranchie.

21. L'homme amènera devant l'Eternel, à l'entrée du tabernacle d'assignation, la victime pour son délit, *savoir* un belier.

22. Le Sacrificateur offrira à l'Eternel le belier pour le délit, et fera propitiation pour le péché de cet homme, à qui ce péché sera pardonné.

23. Quand vous serez entrés dans le pays, et que vous y aurez planté quelque arbre fruitier, vous regarderez, pendant trois ans, son fruit comme un prépuce, et vous n'en mangerez point.

24. Puis, la quatrième année, tout son fruit sera consacré à l'honneur de l'Eternel.

25. La cinquième année vous en mangerez le fruit, que vous recueillerez pour vous; je suis l'Eternel votre Dieu.

26. Vous ne mangerez *aucune chair* où il y ait du sang; vous ne vous livrez point à la divination, ni à la recherche des présages.

27. Vous ne couperez point en rond votre chevelure, ni votre barbe.

28. Vous ne ferez point d'incisions dans votre chair, à l'occasion d'un mort, et vous n'y imprimerez aucun caractère; je suis l'Eternel.

29. Vous ne deshonorerez point vos filles, en les livrant à la prostitution, afin que *votre* pays ne soit pas souillé et rempli d'impudicité.

30. Vous observerez mes sabbats, et vous respecterez mon sanctuaire; je suis l'Eternel.

31. Ne vous tournez point vers ceux qui évoquent les esprits, ni vers les devins; n'allez point vous souiller auprès d'eux; je suis l'Eternel votre Dieu.

32. Lève-toi devant les cheveux blancs, honore la personne du vieillard et crains ton Dieu; je suis l'Eternel.

33. Si quelque étranger habite dans votre pays, vous ne lui ferez point de tort.

34. Vous regarderez l'étranger qui habitera avec vous, comme celui qui est né parmi vous, et vous l'aimerez comme vous-mêmes; car vous avez été étrangers dans le pays d'Egypte; je suis l'Eternel votre Dieu.

35. Vous ne commettrez point d'injustices dans les jugemens, ni dans les poids, ni dans aucune mesure.

36. Vous aurez des balances justes, des pierres à peser justes, des éphas justes et des hins justes; je suis l'Eternel votre Dieu, qui vous ai retirés du pays d'Egypte.

37. Observez donc tous mes statuts et toutes mes ordonnances, et vous y conformez; je suis l'Eternel.

CHAPITRE XX.

Peines capitales contre les plus grands péchés.

L'ETERNEL parla à Moïse et lui dit:

2. Tu déclareras aux enfans d'Israël, que

que tout homme d'entre les enfans d'Israël, ou d'entre les étrangers qui habitent en Israël, qui livrera de ses enfans à Moloc, sera puni de mort : le peuple du pays l'assomera de pierres.

3. Et moi, je regarderai avec indignation un tel homme ; je le retrancherai du milieu de son peuple, parce qu'il aura donné de sa race à Moloc, deshonorant ainsi mon sanctuaire et profanant le nom de ma sainteté.

4. Si le peuple du pays ferme les yeux, de quelque manière que ce soit, pour ne point voir quand cet homme-là aura donné de ses enfans à Moloc, et pour ne point le faire mourir,

5. Je regarderai avec indignation cet homme-là et sa famille, et je le retrancherai du milieu de son peuple, avec tous ceux qui ; à son exemple, se prostituent à Moloc.

6. Quant à l'homme qui se tournera vers ceux qui évoquent les esprits et vers les devins, se prostituant après eux, je le regarderai avec indignation, et je le retrancherai du milieu de son peuple.

7. Sanctifiez-vous donc et soyez saints ; car je suis l'Eternel votre Dieu.

8. Observez aussi mes ordonnances et vous y conformez. Je suis l'Eternel qui vous sanctifie.

9. Si quelqu'un a maudit son père ou sa mère, il sera puni de mort ; il a maudit son père ou sa mère ; que son sang retombe sur lui.

10. L'homme qui aura commis adultère avec la femme d'un autre homme, celui qui aura commis adultère avec la femme de son prochain, sera puni de mort ; on fera mourir l'homme et la femme adultères.

11. Si quelqu'un a eu commerce avec la femme de son père, il a découvert la nudité de son père ; on les punira de mort tous deux ; que leur sang retombe sur eux.

12. Si un homme a eu commerce avec sa belle-fille, on les punira de mort tous deux ; c'est un commerce infâme ; que leur sang retombe sur eux.

13. Si un homme a eu commerce avec un autre homme, ils ont commis tous deux un crime abominable ; on les punira de mort ; que leur sang retombe sur eux.

14. Si un homme a pris pour femme la mère et la fille, c'est un crime énorme ; il

sera brûlé avec elles, afin que ce crime énorme ne se commette point au milieu de vous.

15. L'homme qui se sera souillé avec une bête, sera puni de mort ; vous ferez aussi mourir la bête.

16. Si une femme se souille avec quelque bête que ce soit, tu feras périr cette femme avec la bête ; on les mettra à mort l'une et l'autre ; que leur sang retombe sur elles.

17. Si un homme a eu un commerce criminel avec sa sœur, fille de son père ou de sa mère, c'est une chose infâme ; ils seront retranchés à la vue des enfans de leur peuple. L'homme a découvert la nudité de sa sœur ; il portera la peine de son crime.

18. Si un homme a commerce avec une femme qui a ses mois, et s'il découvre sa nudité, il a découvert la souillure de cette femme, et elle a découvert sa *propre* souillure ; ils seront tous deux retranchés du milieu de leur peuple.

19. Tu ne découvriras point la nudité de la sœur de ta mère, ni de la sœur de ton père ; ce seroit découvrir la nudité de ta proche parente ; *l'homme et la femme coupables* porteront tous deux la peine de leur crime.

20. Si un homme a eu commerce avec la femme de son oncle, il a découvert la nudité de son oncle ; ils porteront la peine de leur péché, et ils mourront sans enfans.

21. Si quelqu'un a commerce avec la femme de son frère, c'est une action infâme ; il a découvert la nudité de son frère, ils seront sans enfans.

22. Observez donc tous mes statuts et toutes mes ordonnances, et vous y conformez, et le pays dans lequel je vais vous faire entrer pour l'habiter, ne vous vomira point.

23. Vous ne suivrez point non plus les ordonnances des nations que je vais chasser de devant vous ; car elles ont fait toutes ces choses-là, et je les ai eues en abomination.

24. Et je vous ai dit : Vous posséderez leur pays ; je vous le donnerai pour le posséder ; *c'est* un pays où coulent le lait et le miel ; je suis l'Eternel votre Dieu, qui vous ai séparés des *autres* peuples.

25. Vous ferez donc la différence entre les bêtes à quatre pieds, pures et impures, et entre les oiseaux purs et impurs, et vous ne

vous souillerez point *en mangeant* des bêtes à quatre pieds, ou des oiseaux ou des reptiles, que je vous ai ordonné de regarder comme impurs.

26. Vous me serez donc un peuple saint ; car je suis saint, moi l'Éternel, et je vous ai séparés des *autres* peuples, afin que vous soyez à moi.

27. Quand un homme ou une femme *se mêleront* d'évoquer les esprits, ou de deviner, ils seront punis de mort ; on les assomera à coups de pierres ; que leur sang retombe sur eux.

CHAPITRE XXI.

Lois touchant les Sacrificateurs.

L'ÉTERNEL dit aussi à Moïse : Parle aux Sacrificateurs fils d'Aaron, et leur dis, qu'*aucun d'eux* ne se souille parmi son peuple, pour un mort ;

2. Excepté pour un de ses plus proches parens, pour sa mère, pour son père, pour son fils, pour sa fille ou pour son frère.

3. Quant à sa propre sœur, vierge et non mariée, il se souillera pour elle.

4. Aucun d'eux ne se souillera, puisqu'ils occupent un rang distingué au milieu de leur peuple, de peur de souiller *aussi* leur peuple.

5. Ils ne raseront point leur tête, ils ne couperont point les coins de leur barbe, et ils ne feront point d'incisions dans leur chair.

6. Ils seront consacrés à leur Dieu, et ne profaneront point son nom ; car ils offrent à l'Éternel les sacrifices que l'on consume par le feu, le pain *consacré* à leur Dieu ; c'est pourquoi ils seront saints.

7. Ils n'épouseront point une femme débauchée ou deshonorée, ils n'épouseront pas non plus une femme répudiée par son mari ; car ils sont consacrés à leur Dieu.

8. Tu feras donc en sorte que chacun d'eux soit saint, parce qu'ils offrent le pain *consacré* à ton Dieu ; tu les regarderas comme saints, car je suis saint, moi l'Éternel, qui vous sanctifie.

9. Si la fille d'un Sacrificateur se livre à l'impureté, elle deshonoré son père ; qu'elle soit brûlée.

10. Celui qui *aura été choisi*, entre ses frères, pour être souverain Sacrificateur, sur

la tête duquel l'huile de l'onction aura été répandue, et qui aura été consacré et revêtu des vêtements sacrés, ne découvrira point sa tête et ne déchirera point ses vêtements.

11. Il n'entrera point dans la maison d'une personne morte ; il ne se souillera point pour son père ni pour sa mère.

12. Il ne sortira point du sanctuaire, et il ne souillera point le sanctuaire de son Dieu ; parce que la couronne, l'huile de l'onction de son Dieu est sur lui ; je suis l'Éternel.

13. Il prendra pour femme une vierge.

14. Il n'épousera point une veuve, ni une femme répudiée, ni une femme deshonorée, ni une prostituée ; mais il prendra pour femme une vierge de son peuple.

15. Il ne souillera point sa race, au milieu de son peuple ; car je suis l'Éternel qui le sanctifie.

16. L'Éternel parla encore à Moïse et lui dit :

17. Donne cet ordre à Aaron : Si dans la suite quelqu'un de tes descendans a un défaut *corporel*, il ne s'approchera point pour présenter les offrandes consacrées à son Dieu ;

18. Car aucun homme ayant un défaut *corporel*, ne s'approchera pour s'acquitter de cet office ; aucun aveugle, aucun boiteux, aucun homme ayant un membre trop court ou trop long,

19. Aucun homme qui ait quelque fracture au pied ou à la main,

20. Aucun homme qui soit bossu ou grêle, ou qui ait quelque tache dans l'œil, qui ait la gale ou la teigne, ou une hernie,

21. Aucun homme de la postérité du Sacrificateur Aaron, ayant quelque défaut *corporel*, ne s'approchera pour présenter à l'Éternel les offrandes qui doivent être consommées par le feu. Cet homme a un défaut *corporel* ; il ne peut donc s'approcher pour présenter les offrandes *consacrées* à son Dieu.

22. Il pourra bien manger des victimes très-saintes présentées à son Dieu, ainsi que des offrandes consacrées.

23. Il n'ira point au-delà du voile, et ne s'approchera point de l'autel ; il a un défaut *corporel*. Qu'il se garde de souiller les choses qui me sont consacrées ; je suis l'Éternel qui les sanctifie.

24. Moïse parla donc *ainsi* à Aaron , à ses fils et à tous les enfans d'Israël.

CHAPITRE XXII.

Pureté requise des Sacrificateurs. Lois sur les sacrifices.

L'ÉTERNEL parla à Moïse et lui dit :

2. Fais connoître à Aaron et à ses fils quand ils devront s'abstenir des choses saintes que m'offriront les enfans d'Israël , afin qu'ils ne profanent point le nom de ma sainteté ; je suis l'Éternel.

3. Dis-leur : Tout homme d'entre vos descendans qui , dans la suite , s'approchera , étant souillé , des choses saintes que les enfans d'Israël auront consacrées à l'Éternel , sera retranché de ma présence ; je suis l'Éternel.

4. Tout homme de la postérité d'Aaron qui sera lépreux , ou qui aura un écoulement , ne mangera point des choses saintes jusqu'à ce qu'il soit purifié ; il en sera de même de celui qui aura touché une chose quelconque souillée par un cadavre , ou un homme souillé par un écoulement.

5. Il en sera aussi de même de tout homme qui ayant touché quelque reptile , en aura été souillé , ou qui aura touché un homme souillé d'une manière quelconque ;

6. Celui qui aura été souillé de cette manière le sera jusqu'au soir , et ne mangera des choses saintes qu'après avoir lavé son corps avec de l'eau.

7. Après le coucher du soleil il sera pur , et pourra manger des choses saintes ; car elles sont destinées à sa nourriture.

8. Les Sacrificateurs ne mangeront point de la chair d'aucune bête morte naturellement , ou déchirée par les bêtes sauvages ; ils se souilleroient par là ; je suis l'Éternel.

9. Qu'ils observent donc mes ordonnances , et qu'ils ne se rendent point coupables à cet égard , de peur qu'ils ne meurent pour avoir souillé le sanctuaire ; je suis l'Éternel qui les sanctifie.

10. Aucun homme étranger à la race d'Aaron ne mangera des choses saintes ; celui qui demeure chez le Sacrificateur , et le mercenaire , n'en mangeront point non plus.

11. Mais l'esclave que le Sacrificateur aura acheté de son argent en mangera ; il en

sera de même de celui qui sera né dans sa maison ; ceux là mangeront des choses destinées à sa nourriture.

12. Si la fille du Sacrificateur est mariée à un homme étranger à la race d'Aaron , elle ne mangera point des choses saintes présentées en offrande élevée.

13. Cependant , si la fille du Sacrificateur étant veuve , ou répudiée et sans enfans , retourne dans la maison de son père , pour y habiter comme aux jours de sa jeunesse , elle partagera la nourriture de son père , mais aucun homme étranger à la race d'Aaron n'y aura part.

14. Si quelqu'un , par ignorance , mange d'une chose sainte , il en donnera l'équivalent au Sacrificateur , en y ajoutant un cinquième par dessus.

15. Les Sacrificateurs se garderont de profaner les choses consacrées que les enfans d'Israël auront offertes à l'Éternel ,

16. De peur qu'on ne leur impute le délit dont ils se seront rendus coupables , en mangeant ainsi les choses saintes qui leur appartiennent ; car je suis l'Éternel qui les sanctifie.

17. L'Éternel parla encore à Moïse et lui dit :

18. Donne cet ordre à Aaron et à ses fils , et à tous les enfans d'Israël : Si quelqu'un de la maison d'Israël ou des étrangers qui sont en Israël , présente une victime pour être offerte à l'Éternel , ensuite d'un vœu quelconque ou volontairement ,

19. Et s'il veut que son offrande soit agréée , il choisira dans le gros et le menu bétail , un mâle sans défaut.

20. Vous n'offrirez aucune victime qui ait quelque défaut ; car alors votre offrande ne seroit point agréée.

21. Si un homme , ensuite d'un vœu ou volontairement , offre à l'Éternel en sacrifice d'actions de grâces une victime de gros ou de menu bétail ; pour qu'elle soit agréée , elle doit être sans défaut ; elle ne doit avoir aucun défaut quelconque.

22. Vous n'offrirez point à l'Éternel de victime qui soit aveugle , ou qui ait quelque membre rompu ou mutilé , ou une excroissance , ou de la gale , ou de la teigne , et vous n'en mettrez sur l'autel aucune partie pour

le sacrifice qui doit être consumé par le feu à l'honneur de l'Éternel.

23. Tu pourras bien offrir une victime de gros ou de menu bétail, qui ait *un membre* trop court ou trop long, quand il s'agira d'une oblation volontaire; mais une telle victime ne seroit point agréée, quand il s'agiroit de s'acquitter d'un vœu.

24. Vous n'offrirez point à l'Éternel un animal qui ait *quelque membre* froissé, ou cassé, ou arraché, ou coupé; il ne se fera point de pareils sacrifices dans votre pays.

25. Vous ne recevrez point non plus de telles victimes d'un étranger, pour les présenter en offrande à votre Dieu, parce que ces victimes mutilées *ou* qui ont des défauts ne sauroient être agréées de votre part.

26. L'Éternel parla encore à Moïse et lui dit :

27. Quand un veau, ou un agneau, ou un chevreau aura demeuré sept jours sous sa mère, depuis sa naissance, il pourra au huitième jour et les jours suivans, servir pour le sacrifice qui se consume par le feu à l'honneur de l'Éternel.

28. Vous n'égorgeriez point en un même jour, la vache, ou la brebis, ou la chèvre, avec son petit.

29. Quand vous offrirez à l'Éternel un sacrifice d'actions de grâces, vous l'offrirez de la manière propre à le faire agréer.

30. On mangera la victime le jour même, vous n'en réserverez rien pour le lendemain; je suis l'Éternel.

31. Observez ainsi mes commandemens et vous y conformez; je suis l'Éternel.

32. Gardez-vous de profaner le nom de ma sainteté, afin que je sois glorifié parmi les enfans d'Israël; je suis l'Éternel qui vous sanctifie,

32. Et qui vous ai retirés du pays d'Égypte pour être votre Dieu; je suis l'Éternel.

CHAPITRE XXIII.

De la célébration des fêtes solennelles.

L'ÉTERNEL parla à Moïse et lui dit :

2. Donne cet ordre aux enfans d'Israël: Voici les fêtes qui me sont consacrées, et les convocations solennelles que vous célébrerez à mon honneur.

3. Vous travaillerez pendant six jours,

mais le septième jour sera un jour de repos et de convocation solennelle; vous ne ferez aucune œuvre ce jour-là; ce sera un jour de repos *que vous consacrez* à l'Éternel dans toutes vos demeures.

4. Voici les fêtes solennelles qui me seront consacrées, et dans lesquelles il y aura de saintes convocations que vous publierez dans les temps marqués.

5. Le quatorzième jour du premier mois, sur le soir, on célébrera la Pâque à l'honneur de l'Éternel.

6. Le quinzième jour de ce même mois, on célébrera à l'honneur de l'Éternel, la fête des pains sans levain; vous mangerez des pains sans levain pendant sept jours.

7. Le premier jour il y aura une sainte convocation; vous vous abstenrez, ce jour-là, de toute espèce de travail.

8. Vous offrirez à l'Éternel, pendant sept jours, des sacrifices consumés par le feu; le septième jour il y aura une sainte convocation, et vous vous abstenrez de toute espèce de travail.

9. L'Éternel parla encore à Moïse et lui dit :

10. Donne cet ordre aux enfans d'Israël: Quand vous serez entrés dans le pays que je vais vous donner, et que vous y ferez la moisson, vous présenterez au Sacrificateur une poignée des premiers fruits de votre moisson.

11. Le Sacrificateur présentera cette poignée à l'Éternel, en la tournant de côté et d'autre, pour attirer sur vous la faveur de l'Éternel; il fera cette offrande le lendemain du sabbat.

12. Le jour que vous présenterez ainsi cette poignée, vous offrirez en holocauste à l'Éternel un agneau d'un an et sans défaut.

13. Vous y joindrez une oblation de deux dixièmes de fine farine pétrie à l'huile; cette offrande consumée par le feu à l'honneur de l'Éternel, *répandra* une odeur agréable; elle sera arrosée avec la quatrième partie d'un hin de vin.

14. Vous ne mangerez ni pain, ni grains rôtis, ni grains quelconques jusqu'à ce qu'en ce jour-là vous ayez présenté cette offrande à votre Dieu; c'est une ordonnance perpétuelle que vous observerez d'âge en âge, et dans toutes vos demeures.

15. Depuis le lendemain du sabbat, dès le jour où vous aurez apporté la poignée qu'on doit offrir, en la tournant de côté et d'autre, vous compterez sept semaines entières.

16. Vous compterez cinquante jours jusqu'au lendemain de la septième semaine; alors vous offrirez une nouvelle oblation à l'Eternel.

17. Vous apporterez de vos demeures deux pains, qui seront tournés de côté et d'autre *en présence de l'Eternel*; ils seront faits avec deux dixièmes de fine farine et cuits avec du levain; *ce seront* les prémices qu'on offrira à l'Eternel.

18. Vous offrirez aussi, avec ces pains, sept agneaux d'un an et sans défaut, un veau et deux beliers qui seront offerts en holocauste à l'Eternel, avec les oblations et les aspersions qui doivent y être jointes; ces sacrifices consumés par le feu *répandront* une odeur agréable à l'Eternel.

19. Vous offrirez aussi un jeune bouc en sacrifice pour le péché, et deux agneaux d'un an en sacrifice d'actions de grâces.

20. Alors le Sacrificateur les présentera à l'Eternel, en les faisant tourner de côté et d'autre, avec le pain des prémices et les deux agneaux; cette offrande consacrée à l'Eternel appartiendra au Sacrificateur.

21. Ce jour-là, vous aurez une convocation, elle sera sacrée pour vous; vous vous abstenrez de toute espèce de travail; c'est une ordonnance perpétuelle que vous observerez d'âge en âge, dans toutes vos demeures.

22. Quand vous moissonnez vos champs, vous ne les moissonnez pas jusqu'au bout, et vous ne ramasserez point les épis qui seront restés; vous les laisserez au pauvre et à l'étranger; je suis l'Eternel votre Dieu.

23. L'Eternel parla à Moïse et lui dit:

24. Donne cet ordre aux enfans d'Israël: Le premier jour du septième mois sera pour vous un jour de repos, un jour de fête solennelle et de sainte convocation, qui vous sera annoncé par le son de la trompette.

25. Vous vous abstenrez de toute espèce de travail, et vous présenterez à l'Eternel des offrandes qui seront consumées par le feu.

26. L'Eternel parla à Moïse et lui dit:

27. Le dixième jour de ce même mois qui est le septième, sera le jour des expiations: vous aurez une sainte convocation, vous affligerez vos ames, et vous offrirez à l'Eternel des sacrifices qui seront consumés par le feu.

28. Vous ne ferez aucune œuvre en ce jour-là; car c'est le jour des expiations, le jour où l'on doit faire expiation pour vous, devant l'Eternel votre Dieu.

29. Toute personne qui, en ce même jour, n'aura pas affligé son ame, sera retranchée du milieu de son peuple.

30. Et je ferai périr, au milieu de son peuple, toute personne qui aura fait quelque œuvre en ce jour-là.

31. Vous ne ferez donc aucune œuvre; c'est une ordonnance perpétuelle que vous observerez d'âge en âge, dans toutes vos demeures.

32. Ce jour sera pour vous un sabbat très-solennel, dans lequel vous affligerez vos ames. Depuis le soir du neuvième jour du mois, jusqu'au soir du lendemain, vous célébrerez ce sabbat.

33. L'Eternel parla à Moïse et lui dit:

34. Donne cet ordre aux enfans d'Israël: Le quinzième jour de ce septième mois, vous célébrerez la fête des tabernacles, pendant sept jours, à l'honneur de l'Eternel.

35. Le premier jour *il y aura* une sainte convocation; vous vous abstenrez de toute espèce de travail.

36. Pendant sept jours, vous présenterez à l'Eternel des offrandes qui seront consumées par le feu; le huitième jour, vous aurez une sainte convocation, et vous présenterez à l'Eternel des offrandes qui seront consumées par le feu; c'est une assemblée solennelle, vous vous abstenrez de toute espèce de travail.

37. Ce sont là les fêtes consacrées à l'Eternel, dans lesquelles vous aurez de saintes convocations, et vous présenterez à l'Eternel des offrandes qui seront consumées par le feu, un holocauste, une oblation de farine, un sacrifice et des aspersions, selon l'ordre fixé pour chaque jour.

38. Vous ferez ces choses indépendamment des sabbats que vous célébrerez à l'honneur de l'Eternel, des dons que vous offrirez, de tous les vœux que vous accom-

plirez et de toutes les offrandes volontaires que vous présenterez à l'Eternel.

39. Ainsi le quinzième jour du septième mois, lorsque vous aurez recueilli les fruits de la terre, vous célébrerez pendant sept jours une fête à l'honneur de l'Eternel. Le premier jour *sera un jour* de repos; il en sera de même du huitième.

40. Le premier jour vous prendrez des branches d'arbres avec leurs fruits, des branches de palmier, des rameaux d'un feuillage épais et des branches de saules qui croissent auprès des torrens, et vous vous réjouirez pendant sept jours devant l'Eternel.

41. Vous célébrerez donc chaque année, pendant sept jours, cette fête à l'honneur de l'Eternel; c'est une ordonnance perpétuelle que vous observerez d'âge en âge. Vous célébrerez cette fête le septième mois.

42. Vous habiterez pendant sept jours sous des tentes; tous ceux qui seront nés au milieu de vous habiteront sous des tentes;

43. Afin que vos descendans sachent que j'ai fait habiter les enfans d'Israël sous des tentes, lorsque je les retirerai du pays d'Egypte; je suis l'Eternel votre Dieu.

44. Moïse fit donc connoître aux enfans d'Israël quelles étoient les fêtes solennelles qu'ils devoient célébrer à l'honneur de l'Eternel.

CHAPITRE XXIV.

Ordonnances sur les lampes du tabernacle et les pains de proposition. Lois contre les blasphémateurs et les meurtriers.

L'ETERNEL parla à Moïse et lui dit:

2. Ordonne aux enfans d'Israël de t'apporter de l'huile d'olive pure pour le chandelier, afin que ses lampes soient toujours allumées.

3. Aaron veillera à ce qu'elles brûlent du soir au matin devant l'Eternel, dans le tabernacle d'assignation, en dehors du voile qui sera suspendu en face du témoignage; c'est une ordonnance perpétuelle qui sera observée d'âge en âge.

4. Il veillera à ce que les lampes brûlent continuellement sur le chandelier d'or pur, devant l'Eternel.

5. Tu prendras aussi de la fine farine, et

tu en feras douze pains; chaque pain sera de deux dixièmes.

6. Tu les placeras devant l'Eternel, en deux rangées, sur la table *couverte d'or pur*, six à chaque rangée.

7. Tu mettras sur chaque rangée, de l'encens pur, que tu feras brûler à la place du pain, comme un hommage et une offrande faite par le feu à l'honneur de l'Eternel.

8. Chaque jour de sabbat on arrangera ces pains devant l'Eternel, au nom des enfans d'Israël; c'est une alliance perpétuelle.

9. Ils appartiendront à Aaron et à ses fils, qui les mangeront dans un lieu saint; car ils seront pour eux une chose très-sainte entre les offrandes consumées par le feu à l'honneur de l'Eternel; c'est une ordonnance perpétuelle.

10. Or un homme fils d'une femme Israélite et d'un Egyptien, s'étant trouvé au milieu des enfans d'Israël, prit querelle avec un Israélite.

11. Et le fils de la femme Israélite prononça le nom *de l'Eternel*, et le maudit. Là-dessus on amena à Moïse cet homme, dont la mère nommée Salomith, étoit fille de Dibri, de la tribu de Dan.

12. Et on le mit en prison jusqu'à ce que l'Eternel eût fait connoître ce qu'on devoit en faire.

13. Alors l'Eternel parla à Moïse et lui dit:

14. Fais sortir du camp ce blasphémateur, que tous ceux qui l'ont entendu mettent leurs mains sur sa tête, et que toute l'assemblée le lapide.

15. Parle aux enfans d'Israël, et dis-leur: Quiconque aura maudit son Dieu, portera la peine de son péché.

16. Celui qui aura blasphémé le nom de l'Eternel, sera puni de mort; toute l'assemblée le lapidera; on fera mourir et l'étranger et celui qui est né dans le pays, et qui aura blasphémé le nom *de l'Eternel*.

17. On punira aussi de mort celui qui aura frappé à mort quelque personne que ce soit.

18. Celui qui aura frappé à mort une bête, en rendra une autre vivante à la place.

19. Et quand un homme aura maltraité son prochain, on lui fera comme il a fait:

20. Fracture pour fracture, œil pour œil, dent pour dent; on lui fera le même mal qu'il aura fait à un *autre* homme.

21. Ainsi celui qui frappera à mort une bête, en rendra une autre; mais on fera mourir celui qui aura frappé à mort un homme.

22. Vous agirez de la même manière à l'égard de l'étranger et à l'égard de celui qui est né dans le pays; je suis l'Eternel votre Dieu.

23. Moïse ayant ainsi parlé aux enfans d'Israël, on fit sortir du camp le blasphémateur, et on l'assomma à coups de pierres. Les enfans d'Israël firent donc ce que l'Eternel avoit commandé à Moïse.

CHAPITRE XXV.

Lois sur l'année sabbatique et le Jubilé.

L'ETERNEL parla à Moïse sur la montagne de Sinaï, et lui dit:

2. Donne cet ordre-ci aux enfans d'Israël: Quand vous serez entrés dans le pays que je vais vous donner, il y aura un temps de repos pour les terres; ce sera un sabbat à l'honneur de l'Eternel.

3. Pendant six ans tu sèmeras ton champ, et durant six ans tu tailleras ta vigne, et tu en recueilleras les fruits.

4. Mais la septième année, il y aura un repos complet pour la terre; ce sera un sabbat à l'honneur de l'Eternel; tu ne sèmeras point ton champ, et tu ne tailleras point ta vigne.

5. Tu ne moissonneras point ce qui proviendra des grains tombés en terre dans la moisson précédente, et tu ne vendangeras point les raisins de ta vigne qui n'aura point été taillée; ce sera une année de repos pour la terre.

6. Mais ce qui proviendra de la terre, l'année du sabbat, servira à vous nourrir, toi, ton serviteur, ta servante, ton mercenaire, l'étranger, tous ceux qui habitent avec toi.

7. Tout ce que la terre produira servira encore à la nourriture de tes animaux domestiques et des bêtes sauvages qui seront dans ton pays.

8. Tu compteras aussi sept semaines d'années, savoir sept fois sept ans, et les jours

de ces sept semaines d'années feront quarante-neuf ans.

9. Tu feras sonner la trompette le dixième jour du septième mois; le jour des expiations, vous ferez sonner la trompette dans tout votre pays.

10. Vous sanctifierez la cinquantième année, et vous publierez, dans le pays, la liberté pour tous ses habitans; ce sera pour vous l'année du Jubilé; chacun rentrera dans sa possession et dans sa famille.

11. Cette cinquantième année sera pour vous l'année du Jubilé; vous ne sèmerez point, et vous ne moissonnerez point ce que la terre rapportera d'elle-même, et vous ne vendangerez point la vigne qui n'aura point été taillée.

12. Cette année étant l'année du Jubilé, sera sacrée pour vous; vous mangerez ce que les champs rapporteront cette année-là.

13. Dans cette année du Jubilé, chacun rentrera dans sa possession.

14. Si tu fais quelque vente à ton prochain, ou si tu achètes de lui quelque chose, tu ne fouleras point ton frère.

15. Mais tu achèteras de ton prochain à proportion des années qui se seront écoulées depuis le Jubilé; on te fera de même la vente selon le nombre des années de rapport.

16. Selon qu'il y aura un plus grand nombre d'années, tu augmenteras le prix de ce que tu achètes; et selon qu'il y en aura moins, tu le diminueras; car on te vend le nombre des récoltes.

17. Que nul de vous ne foule son prochain; mais craignez votre Dieu; car je suis l'Eternel votre Dieu.

18. Gardez mes statuts; attachez-vous à mes ordonnances pour les observer, et vous habiterez dans le pays en assurance.

19. La terre vous donnera ses fruits; vous en mangerez, vous serez rassasiés, et vous habiterez en assurance dans le pays.

20. Si vous dites: Que mangerons-nous la septième année, puisque nous ne sèmerons point, et que nous ne ferons pas de récolte?

21. Je répandrai en votre faveur ma bénédiction sur la sixième année, ensorte que la terre rapportera pour trois ans.

22. Puis la huitième année vous sèmerez; vous vivrez encore de la récolte précédente.

jusqu'à la neuvième année ; vous en vivrez jusqu'à la récolte nouvelle.

23. La terre ne sera point vendue pour toujours ; car elle m'appartient, et vous êtes des étrangers qui habitez chez moi.

24. Vous établirez dans tout le pays que vous posséderez le droit de rachat pour les terres.

25. Si ton frère devient pauvre et vend quelqu'une de ses possessions, celui qui a le droit de rachat, *savoir* son plus proche parent, viendra et rachètera ce qui aura été vendu par son frère.

26. Si cet homme n'a point de parent qui ait le droit de rachat, mais qu'il ait pu se procurer de quoi racheter ce qu'il a vendu,

27. Il comptera les années écoulées depuis la vente, il rendra le surplus à celui auquel il avoit vendu, et il rentrera ainsi dans sa possession.

28. Mais s'il n'a point pu se procurer de quoi rendre ce *surplus*, la chose vendue restera entre les mains de l'acheteur, jusqu'à l'année du Jubilé ; alors il la cédera, et le *vendeur* rentrera dans sa possession.

29. Si quelqu'un vend une maison dans une ville fermée de murs, pendant une année entière depuis la vente il aura le droit de la racheter. Son droit de rachat durera une année.

30. Mais si elle n'est point rachetée dans l'année accomplie, la maison *qui est* dans une ville fermée de murs, demeurera pour toujours à l'acheteur et à ses descendans ; il n'en sortira point au Jubilé.

31. Quant aux maisons des villages qui ne sont point entourés de murs, elles seront regardées comme des fonds de terre ; le vendeur pourra les racheter, et l'*acheteur* en sortira au Jubilé.

32. A l'égard des villes des Lévités, les maisons qu'ils y posséderont pourront toujours se racheter.

33. Celui qui aura racheté des Lévités *quelque maison*, sortira au Jubilé de cette maison et de la ville où elle est située ; car les maisons situées dans les villes des Lévités sont leur possession au milieu des enfans d'Israël.

34. Mais les champs situés autour de leurs villes ne seront point vendus ; car ils sont leur possession à perpétuité.

35. Si ton frère devient pauvre et qu'il te tende une main tremblante, tu le soutiendras, de même que l'étranger et celui qui est venu habiter chez toi.

36. Garde-toi de prendre de lui ni intérêt ni usure ; mais crains ton Dieu, et fais que ton frère puisse vivre avec toi.

37. Tu ne lui prêteras point ton argent à intérêt, et tu ne lui donneras pas de tes vivres pour en tirer du profit.

38. Je suis l'Eternel votre Dieu, qui vous ai retirés de l'Égypte pour vous donner le pays de Canaan et pour être votre Dieu.

39. Quand ton frère *qui vit* avec toi sera devenu pauvre et se sera vendu à toi, tu ne te serviras point de lui comme on se sert des esclaves,

40. Mais tu le traiteras comme le mercenaire et l'étranger, et il te servira jusqu'à l'année du Jubilé.

41. Alors il sortira de chez toi lui et ses enfans, il retournera dans sa famille et rentrera dans l'héritage de ses pères.

42. Car ils sont mes serviteurs, je les ai fait sortir d'Égypte ; ils ne seront point vendus comme des esclaves.

43. Tu ne seras point pour ton frère un maître dur ; mais tu craindras ton Dieu.

44. Si vous voulez avoir des esclaves, hommes ou femmes, vous les achèterez des nations qui vous entourent.

45. Vous pourrez aussi acheter *comme esclaves* des enfans des étrangers qui habiteront parmi vous, et des personnes nées dans votre pays, de familles établies chez vous. Ces esclaves vous appartiendront.

46. Vous les laisserez en héritage à vos enfans après vous, afin qu'ils les possèdent aussi ; ces esclaves vous serviront à perpétuité ; mais quant à vos frères, enfans d'Israël, nul ne dominera rigoureusement sur son frère.

47. Si l'étranger ou celui qui habite au milieu de toi vient à s'enrichir, et qu'au contraire ton frère devienne pauvre au point de se vendre à l'étranger qui habite chez toi, ou à quelqu'un d'une famille étrangère,

48. Il y aura alors droit de rachat en sa faveur ; il pourra être racheté par un de ses parens,

49. Ou par son oncle, ou par le fils de son oncle, ou par quelqu'autre proche parent

de

de sa famille ou de son sang, ou s'il peut en trouver le moyen, lui-même se rachètera.

50. Il comptera avec son maître le temps écoulé depuis qu'il se sera vendu à lui, jusqu'à l'année du Jubilé. L'argent de la vente sera calculé d'après le nombre des années. Le temps pendant lequel il aura servi lui sera compté comme les journées d'un mercenaire.

51. S'il y a encore beaucoup d'années jusqu'au Jubilé, il payera sa rançon à raison de ces années-là et du prix pour lequel il a été acheté;

52. Mais s'il reste peu d'années, il comptera d'après cela, et payera sa rançon à raison de ces années-là.

53. Il sera chez son maître comme un mercenaire qui se loue d'année en année; on ne le traitera point durement en ta présence.

54. S'il n'est pas racheté par l'un de ces moyens, lui et ses enfans sortiront d'esclavage l'année du Jubilé.

55. Car les enfans d'Israël sont mes serviteurs; ce sont mes serviteurs que j'ai fait sortir du pays d'Égypte; je suis l'Éternel votre Dieu.

CHAPITRE XXVI.

Bénédictions et malédictions.

Vous ne vous ferez point d'idoles, vous n'élèverez point d'image taillée ni de statue, vous ne placerez point dans votre pays de pierre sculptée pour vous prosterner devant elle; car je suis l'Éternel votre Dieu.

2. Vous observerez mes sabbats, et vous révèrerez mon sanctuaire; je suis l'Éternel.

3. Si vous marchez selon mes ordonnances, si vous observez mes commandemens et si vous les pratiquez,

4. Je vous enverrai les pluies dans leur saison; la terre produira ses récoltes, et les arbres de la campagne donneront leurs fruits.

5. Le temps nécessaire pour battre les grains se prolongera jusqu'à la vendange, et la vendange jusqu'aux semailles; vous mangerez votre pain, vous serez rassasiés, et vous habiterez en assurance dans votre pays.

6. Je ferai jouir votre pays de la paix,

vous y dormirez sans que personne vous effraie, j'en éloignerai les animaux dangereux, et l'épée n'y fera aucun ravage.

7. Mais vous poursuivrez vos ennemis, et ils tomberont devant vous frappés par l'épée.

8. Cinq d'entre vous en poursuivront cent, et cent en poursuivront dix mille; et vos ennemis tomberont devant vous frappés par l'épée.

9. Je tournerai vers vous mes regards, je vous ferai croître et multiplier, et j'affermirai mon alliance avec vous.

10. Vous mangerez vos anciennes provisions, et même vous serez contraints de les déplacer pour serrer les nouvelles.

11. Je mettrai mon pavillon au milieu de vous, et mon affection pour vous ne se refroidira point.

12. Je marcherai au milieu de vous, je serai votre Dieu, et vous serez mon peuple.

13. Je suis l'Éternel votre Dieu qui vous ai tirés du pays d'Égypte, afin que vous n'y fussiez plus esclaves; j'ai brisé les barres du joug qui pesoit sur vous, et je vous ai fait marcher la tête levée.

14. Mais si vous ne m'écoutez pas, et que vous n'observiez pas tous ces commandemens-là,

15. Si vous rejetez mes ordonnances, et si vous dédaignez mes statuts, en n'observant pas tous mes commandemens, et en transgressant mon alliance,

16. Voici alors ce que je vous ferai; j'enverrai contre vous la terreur, des langueurs et des fièvres, qui consumeront vos yeux et tourmenteront vos ames; ce sera en vain que vous ensemencerez vos champs, vos ennemis en feront la récolte.

17. Je tournerai ma face contre vous, vous serez battus par vos ennemis, ceux qui vous haïssent domineront sur vous, et vous fuirez lors-même que personne ne vous poursuivra.

18. Si même après ces choses, vous ne m'écoutez pas, je punirai vos péchés par des châtimens sept fois plus sévères encore.

19. J'abattraï la force qui cause votre orgueil, je ferai que le ciel sera pour vous de fer et la terre d'airain.

20. Votre force se consumera en vain, la terre ne vous donnera point de récolte, et

les arbres de la campagne ne produiront point de fruit.

21. Si vous voulez encore vous opposer à moi, et que vous refusiez de m'écouter, je punirai vos péchés par des plaies sept fois plus grandes.

22. J'enverrai contre vous des bêtes féroces qui vous priveront de vos enfans, détruiront vos troupeaux, et vous réduiront à un petit nombre, tellement que vos chemins seront déserts.

23. Si après toutes ces choses, vous ne vous convertissez pas à moi, mais que vous me résistiez,

24. Moi aussi je vous résisterai, et je punirai vos péchés par des châtimens sept fois plus grands.

25. Je ferai venir contre vous l'épée qui vengera mon alliance; quand vous vous retirerez dans vos villes, j'enverrai la mortalité parmi vous, et vous serez livrés entre les mains de l'ennemi.

26. Quand je vous aurai fait éprouver la disette du pain qui est le soutien de l'homme, un seul four suffira à dix femmes pour cuire votre pain; on vous distribuera votre pain au poids, vous en mangerez, et vous ne serez point rassasiés.

27. Si malgré cela vous ne m'écoutez point, mais que vous me résistiez,

28. Je m'avancerai contre vous dans ma fureur, et je punirai vos péchés par des châtimens sept fois plus grands.

29. Vous mangerez la chair de vos fils et de vos filles.

30. Je détruirai vos hauts lieux, je renverserai vos statues, j'entasserai vos cadavres sur les débris de vos idoles abominables, et mon ame vous aura en aversion.

31. Je réduirai aussi vos villes en désert, je désolerai vos sanctuaires, et je n'agrèerai plus les parfums que vous m'offrirez pour m'apaiser.

32. Je désolerai votre pays, au point que vos ennemis qui s'y établiront en seront étonnés.

33. Quant à vous, je vous disperserai parmi les nations, je tirerai l'épée contre vous, votre pays sera désolé et vos villes seront désertes.

34. Alors cette terre jouira de ses sabbats tout le temps qu'elle sera désolée; tandis

que vous serez dans le pays de vos ennemis, la terre se reposera et jouira de ses sabbats.

35. Tout le temps qu'elle demeurera désolée, elle jouira du repos dont elle n'aura point joui dans vos sabbats, quand vous y habitiez.

36. Quant à ceux d'entre vous qui auront échappé, et qui seront dans le pays de leurs ennemis, je les frapperai de terreur; le bruit d'une feuille agitée les épouvantera; ils fuiront comme s'ils fuyoient devant l'épée, et ils tomberont quoique personne ne les poursuive.

37. Ils s'entre-heurteront, comme *des hommes qui fuient* devant l'épée, quoique personne ne les poursuive, et vous ne pourrez point subsister devant vos ennemis.

38. Vous périrez parmi les nations, et la terre de vos ennemis vous consumera.

39. Ceux d'entre vous qui échapperont, languiront à cause de leurs iniquités dans le pays de vos ennemis; ils languiront pour leurs propres iniquités et pour celles de leurs pères.

40. Alors ils reconnoîtront les péchés qu'eux et leurs pères auront commis en se révoltant contre moi, et en me résistant même ouvertement.

41. Moi aussi, après leur avoir résisté ouvertement, et après les avoir transportés dans le pays de leurs ennemis, jusqu'à ce que leur cœur incirconcis se soit humilié, et qu'ils aient reçu avec soumission la peine de leur péché,

42. Je me souviendrai de mon alliance avec Jacob, je me souviendrai de mon alliance avec Isaac et de mon alliance avec Abraham, et je me souviendrai du pays *que je leur aurai donné*.

43. Ce pays sera abandonné par eux, jusqu'à ce que la terre ait joui de ses sabbats, pendant qu'elle aura été désolée à cause d'eux, et qu'ils aient reçu avec soumission la peine des péchés qu'ils auront commis en méprisant mes statuts et en dédaignant mes ordonnances.

44. Toutefois, pendant qu'ils seront dans le pays de leurs ennemis, je ne les rejetterai point, et je ne les aurai point entièrement en aversion, jusqu'à rompre mon alliance avec eux; car je suis l'Eternel leur Dieu.

45. Mais je me souviendrai en leur faveur

de l'alliance que j'ai faite avec leurs pères, quand je les ai tirés du pays d'Égypte, à la vue des nations, afin que je fusse leur Dieu; je suis l'Éternel.

46. Telles sont les ordonnances, les statuts et les lois que l'Éternel publia, par le ministère de Moïse, sur la montagne de Sināï, *comme un traité* entre lui et les enfans d'Israël.

CHAPITRE XXVII.

Des vœux et des dîmes.

L'ÉTERNEL parla à Moïse et lui dit :

2. Donne cet ordre aux enfans d'Israël : Quand quelqu'un aura fait un vœu *concernant une personne*, le prix du rachat de la personne appartiendra à l'Éternel.

3. Le prix du rachat d'un homme, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à l'âge de soixante, sera de cinquante sicles d'argent, selon le poids du sanctuaire;

4. Mais s'il s'agit d'une femme, le prix du rachat sera de trente sicles.

5. Depuis l'âge de cinq ans jusqu'à l'âge de vingt, le prix du rachat sera de vingt sicles pour l'homme, et de dix sicles pour la femme.

6. Depuis l'âge d'un mois jusqu'à l'âge de cinq ans, le prix du rachat sera de cinq sicles d'argent pour un enfant mâle, et de trois sicles d'argent pour une fille.

7. Depuis soixante ans et au-dessus, le prix du rachat sera de quinze sicles pour un homme et de dix sicles pour une femme.

8. Si celui qui a fait le vœu est trop pauvre pour payer le prix fixé *pour son rachat*, il se présentera devant le Sacrificateur, qui déterminera un prix d'après ce que cet homme-là *pourra payer*.

9. Si *l'on a voué* un animal qui puisse être offert à l'Éternel, cet animal, quel qu'il soit, qui aura été voué à l'Éternel, lui sera consacré.

10. On ne pourra point le changer, ni en mettre à sa place un autre de plus grande ou de moindre valeur. Si l'on substitue de quelque manière que ce soit un animal à un autre, tous les deux seront consacrés à l'Éternel.

11. Si c'est un animal impur, qu'on ne

peut pas offrir à l'Éternel, on l'amènera devant le Sacrificateur,

12. Il l'estimera à sa valeur, et l'on s'en tiendra à l'estimation que le Sacrificateur aura faite.

13. Si *celui qui a voué l'animal* veut absolument le racheter, il ajoutera un cinquième par-dessus l'estimation qui aura été faite.

14. Quand quelqu'un aura voué sa maison à l'Éternel, le Sacrificateur l'estimera selon sa valeur, *et l'on s'en tiendra à l'estimation qu'il en aura faite*.

15. Mais si celui qui a voué sa maison veut la racheter, il ajoutera un cinquième par-dessus l'estimation qui aura été faite, et la maison sera à lui.

16. Si un homme voue à l'Éternel quelque partie d'un champ qu'il possède, on l'estimera à proportion de ce que l'on peut y semer, savoir cinquante sicles d'argent pour un homer d'orge.

17. Si le champ a été voué l'année même du Jubilé, on s'en tiendra à l'estimation qui en aura été faite.

18. Si le champ est voué après le Jubilé, le Sacrificateur en établira le prix selon le nombre des années qui doivent s'écouler jusqu'au Jubilé suivant, et ainsi l'estimation sera diminuée.

19. Mais si celui qui a voué son champ veut absolument le racheter, il ajoutera un cinquième par-dessus l'estimation qui aura été faite, et *le champ* lui restera.

20. Mais s'il ne rachète point ce champ, et que ce champ se vende à un autre, il ne pourra plus se racheter.

21. Après le Jubilé, le champ sera consacré à l'Éternel comme un champ dévoué à l'interdit; il appartiendra au Sacrificateur.

22. Et si quelqu'un voue à l'Éternel un champ qu'il ait acheté, et qui ne soit point de son patrimoine,

23. Le Sacrificateur comptera ce qu'il doit valoir jusqu'à l'année du Jubilé; alors *celui qui a fait le vœu* payera le prix de cette estimation, qui sera consacré à l'Éternel.

24. Mais dans l'année du Jubilé, le champ retournera à celui de qui il avoit été acheté et qui le possédoit *par héritage*.

25. Toute estimation se fera en sicles du sanctuaire; le sicle est de vingt gérahs.

26. Toutefois personne ne pourra consacrer

crer à l'Éternel le premier-né de ses troupeaux, car il appartient déjà à l'Éternel comme étant un premier-né; que ce soit un veau, un agneau ou un chevreau, il appartient à l'Éternel.

27. Si l'animal est impur, on le rachètera au prix de l'estimation qui en sera faite, en ajoutant un cinquième en sus, et s'il n'est pas racheté, il sera vendu au prix de cette estimation.

28. Mais tout interdit, soit homme, animal, ou possession que quelqu'un aura choisi, dans ce qui lui appartient, pour le vouer à l'Éternel, ne pourra ni se vendre, ni se racheter; tout interdit sera entièrement consacré à l'Éternel.

29. Aucun homme dévoué par interdit ne pourra être racheté; on le fera mourir.

30. De même, la dîme de toutes les pro-

ductions de la terre, soit des grains, soit des fruits, appartiendra à l'Éternel; c'est une chose consacrée à l'Éternel.

31. Mais si quelqu'un veut absolument racheter quelque chose de la dîme qu'il doit, il y ajoutera le cinquième en sus de l'estimation.

32. La dîme de tout le gros et le menu bétail, savoir le dixième de tout ce qui est remis à la garde du berger, sera consacré à l'Éternel.

33. On ne distinguera point le bon d'avec le mauvais, pour remplacer l'un par l'autre; s'il se faisoit un tel remplacement, les deux animaux seroient consacrés, sans pouvoir être rachetés.

34. Tels sont les commandemens que l'Éternel donna à Moïse, sur la montagne de Sinaï, pour les enfans d'Israël.

LES NOMBRES,

QUATRIÈME LIVRE DE MOÏSE.

ARGUMENT.

Le Livre des Nombres est ainsi appelé, à cause des dénombremens qui sont contenus dans les premiers chapitres. Il commence au second mois de la seconde année après la sortie d'Égypte, et il finit au onzième mois de la quarantième année, en sorte qu'il comprend l'espace de trente-neuf ans. Ce livre contient aussi plusieurs lois que Dieu donna aux Israélites, et le récit de diverses choses mémorables qui arrivèrent pendant qu'ils furent dans le désert.

CHAPITRE I.

Dénombrement des Israélites en âge de porter les armes.

LE premier jour du second mois de la seconde année, après que les Israélites fu-

rent sortis d'Égypte, et lorsqu'ils étoient dans le désert de Sinaï, l'Éternel parla à Moïse dans le tabernacle d'assignation et lui dit:

2. Que l'on fasse le dénombrement de toute l'assemblée des enfans d'Israël, selon

leurs familles, selon les maisons de leurs pères; on comptera tous les mâles par tête, en les désignant par leurs noms.

3. Toi et Aaron vous ferez le dénombrement de tous les Israélites en état de porter les armes, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, suivant la place qu'ils occupent.

4. Vous serez accompagnés d'un homme de chaque tribu, savoir d'un chef de la maison de ses pères.

5. Ce sont ici les noms des hommes qui vous assisteront. Pour la tribu de Ruben, Elitsur fils de Scedeur.

6. Pour celle de Siméon, Scelumiel fils de Tsurisçaddaï.

7. Pour celle de Juda, Nahasson fils de Hamminadab.

8. Pour celle d'Issacar, Nathanaël fils de Tsubar.

9. Pour celle de Zabulon, Eliab fils de Hélon.

10. Pour les enfans de Joseph, savoir pour la tribu d'Ephraïm, Elisçamah fils de Hammiud, et pour celle de Manassé, Gamaliel fils de Pédatsur.

11. Pour la tribu de Benjamin, Abidan fils de Guidhoni.

12. Pour celle de Dan, Ahihésér fils de Hammisçaddaï.

13. Pour celle d'Ascer, Paghiel fils de Hocran.

14. Pour celle de Gad, Eliasaph fils de Déhuel.

15. Pour celle de Nephthali, Ahirah fils de Hénan.

16. Ce sont là ceux qui furent appelés par l'assemblée, et qui étoient les principaux des tribus de leurs pères, chefs des milliers d'Israël.

17. Alors Moïse et Aaron prirent ces hommes qui avoient été désignés par leurs noms;

18. Ils convoquèrent toute l'assemblée, le premier jour du second mois, et ils enregistrèrent les enfans d'Israël selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, en les comptant par tête, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, et en les désignant par leurs noms.

19. Ils firent ce dénombrement dans le désert de Sinäi, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moïse.

20. Les descendans de Ruben premier-né

d'Israël, selon leurs généalogies, leurs familles et la maison de leurs pères, furent comptés par tête et désignés par leurs noms: tous les mâles de l'âge de vingt ans et au-dessus, en état de porter les armes,

21. Et qui appartenoint à la tribu de Ruben, furent au nombre de quarante-six mille cinq cents.

22. Les descendans de Siméon, selon leurs généalogies, leurs familles et la maison de leurs pères, furent comptés par tête et désignés par leurs noms; tous les mâles de l'âge de vingt ans et au-dessus, en état de porter les armes,

23. Et qui appartenoint à la tribu de Siméon, furent au nombre de cinquante-neuf mille trois cents.

24. Les descendans de Gad, selon leurs généalogies, leurs familles et la maison de leurs pères, furent désignés par leurs noms: ceux de l'âge de vingt ans et au-dessus, qui étoient en état de porter les armes,

25. Et qui appartenoint à la tribu de Gad, furent au nombre de quarante-cinq mille six cent cinquante.

26. Les descendans de Juda, selon leurs généalogies, leurs familles et la maison de leurs pères, furent désignés par leurs noms: ceux de l'âge de vingt ans et au-dessus, qui étoient en état de porter les armes,

27. Et qui appartenoint à la tribu de Juda, furent au nombre de soixante-quatorze mille six cents.

28. Les descendans d'Issacar, selon leurs généalogies, leurs familles et la maison de leurs pères, furent désignés par leurs noms: ceux de l'âge de vingt ans et au-dessus, qui étoient en état de porter les armes,

29. Et qui appartenoint à la tribu d'Issacar, furent au nombre de cinquanté-quatre mille quatre cents.

30. Les descendans de Zabulon, selon leurs généalogies, leurs familles et la maison de leurs pères, furent désignés par leurs noms: ceux de l'âge de vingt ans et au-dessus, qui étoient en état de porter les armes,

31. Et qui appartenoint à la tribu de Zabulon, furent au nombre de cinquante-sept mille quatre cents.

32. Quant aux descendans de Joseph, ceux d'Ephraïm, selon leurs généalogies, leurs familles et la maison de leurs pères, furent

désignés par leurs noms : ceux de l'âge de vingt-ans et au-dessus, qui étoient en état de porter les armes,

33. Et qui appartenoient à la tribu d'Ephraïm, furent au nombre de quarante mille cinq cents;

34. Et les descendans de Manassé, selon leurs généalogies, leurs familles et la maison de leurs pères, furent désignés par leurs noms; ceux de l'âge de vingt ans et au-dessus, qui étoient en état de porter les armes,

35. Et qui appartenoient à la tribu de Manassé, furent au nombre de trente-deux mille deux cents.

36. Les descendans de Benjamin, selon leurs généalogies, leurs familles et la maison de leurs pères, furent désignés par leurs noms; ceux de l'âge de vingt ans et au-dessus, qui étoient en état de porter les armes,

37. Et qui appartenoient à la tribu de Benjamin, furent au nombre de trente-cinq mille quatre cents.

38. Les descendans de Dan, selon leurs généalogies, leurs familles et la maison de leurs pères, furent désignés par leurs noms; ceux de l'âge de vingt ans et au-dessus, qui étoient en état de porter les armes,

39. Et qui appartenoient à la tribu de Dan, furent au nombre de soixante-deux mille sept cents.

40. Les descendans d'Ascer, selon leurs généalogies, leurs familles et la maison de leurs pères, furent désignés par leurs noms; ceux de l'âge de vingt ans et au-dessus, qui étoient en état de porter les armes,

41. Et qui appartenoient à la tribu d'Ascer, furent au nombre de quarante-un mille cinq cents.

42. Les descendans de Nephthali, selon leurs généalogies, leurs familles et la maison de leurs pères, furent désignés par leurs noms; ceux de l'âge de vingt ans et au-dessus, qui étoient en état de porter les armes,

43. Et qui appartenoient à la tribu de Nephthali, furent au nombre de cinquante-trois mille quatre cents.

44. Tel fut le dénombrement que firent Moïse et Aaron, et les douze principaux d'Israël qui avoient été choisis, un pour chaque maison de leurs pères.

45. Ainsi on fit le dénombrement de tous les enfans d'Israël, selon les maisons de leurs

pères, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, et qui étoient en état de porter les armes.

46. Tous ceux dont on fit le dénombrement, furent au nombre de six cent trois mille cinq cent cinquante.

47. Mais les Lévités ne furent point comptés avec eux, selon la tribu de leurs pères;

48. Car l'Eternel avoit parlé à Moïse, et lui avoit dit :

49. Tu ne feras aucun dénombrement de la tribu de Lévi, et tu n'enregistreras point ceux de cette tribu avec les enfans d'Israël;

50. Mais tu donneras aux Lévités le soin du pavillon du témoignage, de tous ses ustensiles et de tout ce qui lui appartient; ils porteront le pavillon et tous ses ustensiles, et ils serviront et camperont autour du pavillon;

51. Et quand on devra partir, les Lévités le détendront; et quand on devra camper, ils le dresseront; si quelque autre en approche, on le fera mourir.

52. Or les enfans d'Israël camperont, chacun en son quartier, et chacun sous sa bannière, selon les places qu'ils doivent occuper.

53. Mais les Lévités camperont autour du pavillon du témoignage, et veilleront à sa garde, afin que *mon* indignation ne s'allume pas contre l'assemblée des enfans d'Israël.

54. Les enfans d'Israël firent exactement tout ce que l'Eternel avoit commandé à Moïse.

CHAPITRE II.

Ordre des tribus dans les campemens.

L'ETERNEL parla à Moïse et à Aaron, et leur dit :

2. Les enfans d'Israël camperont chacun sous sa bannière, avec les enseignes des maisons de leurs pères, en face du tabernacle d'assignation, qu'ils environneront.

3. Ceux de Juda avec leur bannière, camperont à l'orient, selon les places qu'ils doivent occuper, et Nahasson fils de Hamminadab sera le chef des descendans de Juda;

4. Sa troupe et ceux qui y ont été enregistrés, sont au nombre de soixante-quatorze mille six cents.

5. La tribu d'Issacar campera auprès de

Juda, et Nathanaël fils de Tsuhar *sera* le chef des descendans d'Issacar ;

6. Sa troupe et ceux qui y ont été enregistrés, *sont* au nombre de cinquante-quatre mille quatre cents.

7. La tribu de Zabulon *viendra ensuite*, et Eliab fils de Hélon *sera* le chef des descendans de Zabulon ;

8. Sa troupe et ceux qui y ont été enregistrés, *sont* au nombre de cinquante-sept mille quatre cents.

9. Tous ceux qui sont enregistrés comme appartenant au quartier de Juda, *sont ainsi* au nombre de cent quatre-vingt-six mille quatre cents, selon les places qu'ils doivent occuper ; ils partiront les premiers.

10. Ceux de Ruben avec leur bannière, *camperont* vers le midi, selon les places qu'ils doivent occuper, et Elitsur fils de Scedeur *sera* le chef des descendans de Ruben ;

11. Sa troupe et ceux qui y ont été enregistrés, *sont* au nombre de quarante-six mille cinq cents.

12. La tribu de Siméon *campera* auprès de Ruben, et Scelumiel fils de Tsuriscaddaï *sera* le chef des descendans de Siméon ;

13. Sa troupe et ceux qui y ont été enregistrés, *sont* au nombre de cinquante-neuf mille trois cents.

14. La tribu de Gad *viendra ensuite*, et Eliasaph fils de Réhuel *sera* le chef des descendans de Gad ;

15. Sa troupe et ceux qui y ont été enregistrés, *sont* au nombre de quarante-cinq mille six cent cinquante.

16. Tous ceux qui sont enregistrés comme appartenant au quartier de Ruben, *sont ainsi* au nombre de cent cinquante - un mille quatre cent cinquante, selon les places qu'ils doivent occuper ; ils partiront les seconds.

17. Ensuite le tabernacle d'assignation partira ; le quartier des Lévites sera au milieu des autres ; ils partiront *tous* selon l'ordre de leur campement, chacun sous sa bannière.

18. Ceux d'Ephraïm avec leur bannière, *camperont* vers l'occident, et Elisçamah fils de Hammiud *sera* le chef des descendans d'Ephraïm ;

19. Sa troupe et ceux qui y ont été enre-

gistrés, *sont* au nombre de quarante mille cinq cents.

20. La tribu de Manassé *campera* auprès d'Ephraïm, et Gamaliel fils de Pédatur *sera* le chef des descendans de Manassé ;

21. Sa troupe et ceux qui y ont été enregistrés, *sont* au nombre de trente-deux mille deux cents.

22. La tribu de Benjamin *viendra ensuite*, et Abidan fils de Guidhoni *sera* le chef des descendans de Benjamin ;

23. Sa troupe et ceux qui y ont été enregistrés, *sont* au nombre de trente-cinq mille quatre cents.

24. Tous ceux qui sont enregistrés comme appartenant au quartier d'Ephraïm, *sont ainsi* au nombre de cent huit mille et cent, selon les places qu'ils doivent occuper ; ils partiront les troisièmes.

25. Ceux de Dan avec leur bannière, *camperont* vers le septentrion, et Ahihézer fils de Hammiscaddaï *sera* le chef des descendans de Dan ;

26. Sa troupe et ceux qui y ont été enregistrés, *sont* au nombre de soixante-deux mille sept cents.

27. La tribu d'Ascer *campera* auprès de Dan, et Paghieel fils de Hocran *sera* le chef des descendans d'Ascer ;

28. Sa troupe et ceux qui y ont été enregistrés, *sont* au nombre de quarante-un mille cinq cents.

29. La tribu de Nephthali *viendra ensuite*, et Ahirah fils de Hénan *sera* le chef des descendans de Nephthali ;

30. Sa troupe et ceux qui y ont été enregistrés, *sont* au nombre de cinquante-trois mille quatre cents.

31. Tous ceux qui sont enregistrés comme appartenant au quartier de Dan, *sont ainsi* au nombre de cent cinquante-sept mille six cents ; ils partiront les derniers sous leurs bannières.

32. Tel est le dénombrement qui fut fait des enfans d'Israël, selon les maisons de leurs pères. Tous ceux qui furent enregistrés selon les quartiers qu'ils occupoient, *étoient* au nombre de six cent trois mille cinq cent cinquante.

33. Quant aux Lévites, suivant l'ordre que l'Éternel avoit donné à Moïse, ils ne fu-

rent point compris dans le dénombrement des enfans d'Israël.

34. Ainsi les enfans d'Israël firent tout ce que l'Eternel avoit commandé à Moïse ; ils campoient sous leurs bannières , et ils parloient selon leurs familles *et* selon les maisons de leurs pères.

CHAPITRE III.

Dénombrement des Lévités. Rachat des premiers-nés.

VOICI quelle étoit la famille d'Aaron et de Moïse , lorsque l'Eternel parla à Moïse sur la montagne de Sinaï.

2. Ce *sont* ici les noms des enfans d'Aaron : Nadab qui étoit l'aîné , Abihu , Eléazar et Ithamar.

3. Tels sont les noms des Sacrificateurs fils d'Aaron , qui furent oints *et* consacrés pour exercer le sacerdoce.

4. Or Nadab et Abihu ayant offert un feu étranger devant l'Eternel dans le désert de Sinaï , moururent en la présence de l'Eternel ; et comme ils ne laissèrent point d'enfans , Eléazar et Ithamar exercèrent la sacrificature , conjointement avec Aaron leur père.

5. Alors l'Eternel parla à Moïse et lui dit :

6. Fais approcher la tribu de Lévi , et qu'elle soit auprès du Sacrificateur Aaron , pour le servir.

7. Ils l'aideront dans l'exercice de sa charge , ainsi que l'assemblée dans le service quelle doit me rendre , devant le tabernacle d'assignation ; ils serviront ainsi dans le sanctuaire.

8. Ils auront soin de tous les vases du tabernacle d'assignation , et de tout ce qui regarde le service que doivent me rendre les enfans d'Israël ; c'est ainsi qu'ils serviront dans le sanctuaire.

9. Tu donneras donc les Lévités à Aaron et à ses fils ; c'est pour lui être donnés qu'ils ont été choisis d'entre les enfans d'Israël.

10. Tu chargeras donc de ce service Aaron et ses fils , et ils s'acquitteront de leur ministère ; si quelqu'autre s'ingère dans leur office , on le fera mourir.

11. Et l'Eternel parla à Moïse et lui dit :

12. Voici , j'ai pris les Lévités d'entre les enfans d'Israël , à la place de tous les pre-

miers-nés des enfans d'Israël ; ils m'appartiendront.

13. Car tout premier-né m'appartient depuis que je frappai tous les premiers-nés du pays d'Egypte ; je me suis réservé tous les premiers-nés en Israël , soit des hommes , soit des bêtes ; ils seront à moi ; je suis l'Eternel.

14. L'Eternel parla aussi à Moïse dans le désert de Sinaï , et lui dit :

15. Fais le dénombrement des descendans de Lévi , selon les maisons de leurs pères *et* leurs familles ; tu compteras tous les mâles depuis l'âge d'un mois et au-dessus.

16. Moïse fit donc ce dénombrement comme l'Eternel le lui avoit commandé.

17. Or ce sont ici les noms des fils de Lévi : Guersçon , Kehath et Mérari.

18. Et ce *sont* ici les noms des fils de Guersçon , selon leurs familles , Libni et Scimhi.

19. Les fils de Kehath , selon leurs familles , étoient Hamram , Itshar , Hébron et Huziel.

20. Et les fils de Mérari , selon leurs familles , étoient Mahli et Musci. Ce sont là les familles de Lévi , selon les maisons de leurs pères.

21. De Guersçon *sont sorties* la famille des Libnites et celle des Scimhites. Ce sont là les familles des Guersçonites.

22. On en fit le dénombrement , et en comptant tous les mâles , depuis l'âge d'un mois et au-dessus , *ils se trouvèrent* au nombre de sept mille cinq cents.

23. Les familles des Guersçonites devoient camper derrière le pavillon vers l'occident.

24. Eliasaph fils de Laël étoit le chef de la maison des pères chez les Guersçonites.

25. Et les descendans de Guersçon devoient avoir soin dans le tabernacle d'assignation , du pavillon , du tabernacle , de sa couverture et du voile *tendu* à l'entrée du tabernacle d'assignation ,

26. Du voile du parvis , et de celui qui étoit *tendu* à l'entrée du parvis , lesquels environnoient le pavillon et l'autel , et des cordages qui servoient à les fixer.

27. Voici les familles qui sont descendues de Kehath : les Hamramites , les Itsharites , les Hébronites et les Huziélites. Ce furent là les familles des Kehathites ,

28. Dont

28. Dont tous les mâles, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, *se trouvèrent* au nombre de huit mille six cents, et devoient avoir soin du sanctuaire.

29. Les familles des descendans de Kehath devoient camper à côté du pavillon vers le midi.

30. Elitsaphan fils de Guziel était le chef de la maison des pères dans les familles des Kehathites.

31. Ils étoient chargés du soin de l'arche, de la table, du chandelier, des autels et des ustensiles du sanctuaire, avec lesquels on fait le service, ainsi que du voile et de tout ce qui en dépend.

32. Le chef des principaux des Lévites fut Eléazar fils du Sacrificateur Aaron; il devoit avoir l'inspection sur ceux qui avoient soin du sanctuaire.

33. De Mérari sont sorties la famille des Mahlites et celle des Muscites. Ce furent là les familles de Mérari.

34. On en fit le dénombrement, et en comptant tous les mâles, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, ils *se trouvèrent au nombre de six mille deux cents*.

35. Tsurriel fils d'Abihail étoit le chef de la maison des pères dans les familles des Mérarites; ils devoient camper à côté du pavillon vers le septentrion.

36. Les descendans de Mérari étoient chargés du soin des ais du pavillon, de ses barres, de ses colonnes, de ses soubassemens, de tous ses ustensiles et de tout ce qui en dépend.

37. Des colonnes qui sont autour du parvis, de leurs soubassemens, de leurs pieux et de leurs cordages.

38. Moïse, Aaron et ses fils, chargés de veiller sur le sanctuaire à la place des enfans d'Israël, devoient camper en face du tabernacle, du côté de l'orient; si quelqu'autre s'en approchoit, il devoit être puni de mort.

39. Tous les Lévites dont Moïse et Aaron firent le dénombrement, par familles et selon l'ordre de l'Eternel, en comptant tous les mâles, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, *se trouvèrent au nombre de vingt-deux mille*.

40. Puis l'Eternel dit à Moïse: Fais le dénombrement de tous les mâles premiers-nés des enfans d'Israël, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, et enregistre-les par leurs noms.

41. Tu me réserveras les Lévites à la place de tous les premiers-nés des enfans d'Israël; je suis l'Eternel. *Tu me réserveras* aussi le bétail des Lévites, à la place de tous les premiers-nés du bétail des enfans d'Israël.

42. Moïse fit donc le dénombrement de tous les premiers-nés des enfans d'Israël, comme l'Eternel le lui avoit commandé.

43. Tous les mâles premiers-nés qui furent enregistrés par leurs noms, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, *se trouvèrent* au nombre de vingt-deux mille deux cent soixante treize.

44. L'Eternel dit encore à Moïse:

45. Prends les Lévites à la place de tous les premiers-nés des enfans d'Israël, et le bétail des Lévites, à la place du bétail des enfans d'Israël, et les Lévites m'appartiendront; je suis l'Eternel.

46. Et quant aux premiers-nés des enfans d'Israël qu'il faudra racheter, *savoir* les deux cent soixante treize, qui passent le nombre des Lévites,

47. Tu prendras pour chacun d'eux cinq sicles, selon le poids du sanctuaire; le sicle est de vingt gérachs.

48. Et tu remettras à Aaron et à ses fils, le prix payé pour le rachat de ceux qui passent le nombre des Lévites.

49. Moïse reçut donc le prix du rachat de ceux qui passoient le nombre des premiers-nés déjà rachetés par le moyen des Lévites.

50. L'argent qu'il reçut des premiers-nés des enfans d'Israël, monta à mille trois cent soixante-cinq sicles, selon le poids du sanctuaire.

51. Et Moïse remit l'argent de ce rachat à Aaron et à ses fils, selon que l'Eternel le lui avoit commandé.

CHAPITRE IV.

Fonctions assignées aux différentes familles des Lévites.

L'ETERNEL parla à Moïse et à Aaron, et leur dit:

2. Faites entre les descendans de Lévi un dénombrement des fils de Kehath, selon leurs familles, et les maisons de leurs pères,

3. Depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans; *vous comp-*

terez tous ceux qui doivent faire à leur tour le service du tabernacle d'assignation.

4. Le service des fils de Kehath, dans le tabernacle d'assignation, sera *d'avoir soin du sanctuaire*.

5. Quand on lèvera le camp, Aaron et ses fils viendront détendre le voile, dont ils couvriront l'arche du témoignage.

6. Ils mettront par-dessus la couverture de peaux teintes en violet, et encore par-dessus un tapis tout violet; puis ils placeront les barres.

7. Ils couvriront d'un tapis violet la table *des pains* de proposition, sur laquelle ils mettront les plats, les encensoirs, les bassins, les coupes qui servent à faire les aspersions, et les pains qui doivent toujours y être placés.

8. Ils mettront par-dessus ces ustensiles un tapis teint en cramoisi, ils étendront dessus une couverture de peaux teintes en violet, et y placeront les barres.

9. Ils prendront un tapis violet, et ils en couvriront le chandelier, avec ses lampes, ses mouchettes, ses petits bassins et tous les vases contenant l'huile, et dont on se sert pour *entretenir* les lampes.

10. Ils envelopperont le chandelier, avec tous ses vases, d'une couverture de peaux teintes en violet, et ils le mettront sur un brancard.

11. Ils étendront sur l'autel d'or un tapis violet, ils mettront par-dessus une couverture de peaux teintes en violet, et y placeront les barres.

12. Ils prendront aussi tous les ustensiles dont on se sert dans le sanctuaire, ils les couvriront d'un tapis violet, sur lequel ils mettront une couverture de peaux teintes en violet, et ils les placeront sur un brancard.

13. Ils ôteront les cendres de l'autel, et le couvriront d'un tapis de pourpre.

14. Ils mettront dessus tous les ustensiles dont on fait usage pour *le service* de l'autel, les encensoirs, les fourchettes, les pelles, les bassins et tous les ustensiles de l'autel, et ils étendront dessus une couverture de peaux teintes en violet, puis ils y placeront les barres.

15. Lorsqu'Aaron et ses fils auront achevé de couvrir le sanctuaire et tous ses ustensiles, pour le départ du camp, les descendans

de Kehath s'approcheront pour porter *le sanctuaire*; mais ils n'y toucheront point, de peur qu'ils ne meurent. Ce sont là les parties du tabernacle d'assignation que devront porter les enfans de Kehath.

16. Or Eléazar fils du Sacrificateur Aaron, aura soin de l'huile du chandelier, du parfum d'aromates, du gâteau qu'on offre chaque jour, et de l'huile pour l'onction; il aura soin de tout le pavillon, de toutes les choses qui *sont* dans le sanctuaire, et de ses ustensiles.

17. L'Eternel parla à Moïse et Aaron, et leur dit:

18. N'exposez aucune des familles de la race de Kehath à être retranchée du milieu des Lévites.

19. Mais faites ceci, afin qu'ils vivent et ne meurent point: Lorsqu'ils approcheront des choses très-saintes, Aaron et ses fils s'avanceront et prescriront à chacun d'eux son service, et ce qu'il doit porter.

20. Et les *descendans de Kehath* ne s'approcheront point pour regarder, quand on enveloppera les choses saintes, de peur qu'ils ne meurent.

21. L'Eternel parla encore à Moïse et lui dit:

22. Fais aussi le dénombrement des descendans de Guerçon, selon les maisons de leurs pères, et selon leurs familles,

23. Depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans; tu compteras tous ceux qui doivent faire à leur tour le service du tabernacle d'assignation.

24. Voici quel sera le service des Guerçonites, et ce qu'ils auront à porter.

25. Ils porteront les tentures du pavillon, le tabernacle d'assignation, sa couverture, la couverture de couleur violette qu'on met par-dessus, et le voile qui est à l'entrée du tabernacle d'assignation;

26. Les voiles du parvis, avec celui qui est à l'entrée du parvis, lesquels environnent le pavillon et l'autel, leurs cordages et tout ce qui en dépend; ils auront soin de tout ce qui a rapport à ces choses.

27. Tout ce que les enfans de Guerçon devront porter, et tout le service qu'ils devront faire, sera *réglé* par les ordres d'Aaron et de ses fils; vous fixerez avec soin tout ce qu'ils devront porter.

28. Tel sera le service des Guerçonites à l'égard du tabernacle d'assignation; ils seront sous la direction d'Ithamar fils du Sacrificateur Aaron.

29. Tu feras aussi le dénombrement des enfans de Mérari, selon leurs familles, et selon les maisons de leurs pères,

30. Depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans; tu compteras tous ceux qui doivent faire à leur tour le service du tabernacle d'assignation.

31. Voici ce qu'ils auront à porter, et quel sera leur service à l'égard du tabernacle d'assignation. *Ils porteront* les ais du pavillon, ses barres, ses colonnes avec leurs bases,

32. Les colonnes qui sont autour du parvis, leurs bases, leurs clous, leurs cordages et tout ce qui se rapporte à ce service; et vous désignerez exactement toutes les pièces qu'ils devront porter.

33. Tel sera le service des enfans de Mérari, à l'égard du tabernacle d'assignation; ils seront sous la direction d'Ithamar, fils du Sacrificateur Aaron.

34. Moïse, Aaron, et les principaux de l'assemblée, firent donc le dénombrement des descendans des Kehathites, selon leurs familles et selon les maisons de leurs pères.

35. Depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, ils comptèrent tous ceux qui devoient faire à leur tour le service du tabernacle d'assignation.

36. Ceux dont on fit le dénombrement selon leurs familles, se trouvèrent au nombre de deux mille sept cent cinquante.

37. Tel fut le dénombrement des familles des Kehathites qui furent appelées au service du tabernacle d'assignation; Moïse et Aaron firent ce dénombrement selon le commandement que l'Éternel avait donné par le ministère de Moïse.

38. Quant aux enfans de Guerçon, dont on fit le dénombrement selon leurs familles et selon les maisons de leurs pères,

39. Depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui devoient faire à leur tour le service du tabernacle d'assignation,

40. Et qui furent comptés selon leurs familles et selon les maisons de leurs pères,

se trouvèrent au nombre de deux mille six cent trente.

41. Tel fut le dénombrement des familles des enfans de Guerçon qui furent appelées au service du tabernacle d'assignation; Moïse et Aaron firent ce dénombrement selon le commandement de l'Éternel.

42. Quant aux familles des enfans de Mérari, dont on fit le dénombrement selon leurs familles et selon les maisons de leurs pères,

43. Depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans; tous ceux qui devoient faire à leur tour le service du tabernacle d'assignation,

44. Et qui furent comptés selon leurs familles, se trouvèrent au nombre de trois mille deux cents.

45. Tel fut le dénombrement des familles des enfans de Mérari; Moïse et Aaron firent ce dénombrement selon le commandement que l'Éternel avait donné par le ministère de Moïse.

46. Ainsi tous ceux d'entre les Lévites dont Moïse, Aaron, et les principaux d'Israël firent le dénombrement selon leurs familles et selon les maisons de leurs pères,

47. Depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, et qui devoient faire à leur tour le service du tabernacle d'assignation, et porter ses différentes pièces,

48. Se trouvèrent au nombre de huit mille cinq cent quatre-vingts.

49. On en fit le dénombrement selon le commandement que l'Éternel avait donné par le ministère de Moïse; on régla en détail leurs fonctions quant au service et au transport du tabernacle; ce dénombrement eut lieu conformément à ce que l'Éternel avait commandé à Moïse.

CHAPITRE V.

Des lépreux; de la restitution; des eaux de jalousie.

L'ÉTERNEL parla à Moïse et lui dit :

2. Ordonne aux enfans d'Israël d'éloigner du camp tout lépreux, tout homme qui a un écoulement et tout homme souillé par l'attouchement d'un mort.

3. Que ce soit un homme ou une femme,

vous l'éloignerez également; vous l'éloignerez du camp, afin qu'il ne souille pas le camp au milieu duquel j'habite.

4. Les enfans d'Israël exécutèrent cet ordre, et renvoyèrent du camp les *personnes souillées*; les enfans d'Israël firent exactement ce que l'Eternel avoit commandé à Moïse.

5. L'Eternel parla à Moïse et lui dit :

6. Donne cet ordre aux enfans d'Israël : Si quelqu'un, homme ou femme, ayant commis une injustice envers le prochain, y ajoute un péché contre l'Eternel, *et* qu'ensuite il se sente coupable;

7. Il confessera le péché qu'il aura commis, il restituera tout ce qu'il aura pris, il y ajoutera un cinquième par-dessus, et il donnera le tout à celui auquel il aura fait tort.

8. Si l'offensé n'a laissé personne qui ait le droit de recevoir la restitution, elle sera faite à l'Eternel en la personne du Sacrificateur, et *le coupable donnera* de plus le belier qui doit être offert pour l'expiation de son péché.

9. Toutes les choses que les enfans d'Israël remettront au Sacrificateur, pour être présentées en offrande élevée, lui appartiendront.

10. Les choses qui auront été consacrées par quelqu'un, appartiendront ainsi au Sacrificateur; ce que chacun lui aura remis, lui appartiendra.

11. L'Eternel parla à Moïse et lui dit :

12. Donne cet ordre aux enfans d'Israël : Lorsque la femme de quelqu'un aura été infidèle à son mari, qu'elle se sera rendue coupable envers lui,

13. Qu'elle aura eu la compagnie d'un autre homme, sans que son mari en ait eu connoissance, et qu'elle se sera ainsi souillée en secret, ensorte qu'il n'y ait point de témoin contr'elle, et qu'elle n'ait point été surprise en flagrant délit;

14. Si la jalousie s'empare du mari, à l'égard de sa femme, soit qu'elle ait été souillée *véritablement*, soit qu'elle ne l'ait pas été;

15. Cet homme conduira sa femme devant le Sacrificateur, et apportera pour ce sujet une offrande, *savoir* la dixième partie d'un épha de farine d'orge, sur laquelle il

ne répandra ni huile, ni encens; parce que *c'est* une oblation de jalousie, une oblation destinée à manifester l'iniquité.

16. Le Sacrificateur fera approcher la *femme*, et la fera tenir debout en présence de l'Eternel.

17. Ensuite le Sacrificateur prendra dans un vase de terre de l'eau consacrée, et mettra dans cette eau de la poussière prise sur le pavé du pavillon.

18. Puis le Sacrificateur faisant tenir debout la femme en présence de l'Eternel, lui découvrira la tête et lui mettra sur les mains l'oblation de jalousie destinée à manifester le crime. Le Sacrificateur aura lui-même dans sa main les eaux amères, qui portent la malédiction.

19. Alors le Sacrificateur fera jurer la femme, et lui dira : Si personne n'a couché avec toi, et si étant sous la puissance de ton mari, tu n'as point été infidèle *et* tu ne t'es point souillée, que ces eaux amères, qui portent la malédiction, ne te fassent aucun mal!

20. Mais si étant sous la puissance de ton mari, tu lui as été infidèle, et si tu t'es souillée, en ayant la compagnie d'un autre homme;

21. Que l'Eternel fasse de toi, dira le Sacrificateur à cette femme, après lui avoir fait prononcer le serment d'imprécation, *que l'Eternel fasse de toi*, au milieu de ton peuple, un exemple de malédiction et de *punition du* parjure, en faisant tomber ta cuisse et enfler ton ventre;

22. Que ces eaux qui portent la malédiction, entrent dans tes entrailles, pour te faire enfler le ventre et faire tomber ta cuisse! Alors la femme répondra, Amen, Amen.

23. Ensuite le Sacrificateur écrira dans le livre ces imprécations, et il les effacera avec les eaux amères;

24. Il fera boire à la femme les eaux amères qui portent la malédiction, afin que ces eaux de malédiction et d'amertume entrent dans son corps.

25. Puis le Sacrificateur prendra des mains de la femme l'oblation de jalousie, qu'il fera tourner de côté et d'autre devant l'Eternel, après quoi il la déposera sur l'autel.

26. Le Sacrificateur prendra aussi une poignée de l'oblation, et la consacrera en la

faisant brûler sur l'autel ; ensuite il fera boire les eaux à la femme.

27. Et après qu'il lui aura fait boire les eaux, s'il est vrai qu'elle se soit souillée et qu'elle ait été infidèle à son mari, les eaux qui portent la malédiction et l'amertume entreront dans son corps, son ventre enflera et sa cuisse tombera. Ainsi cette femme sera un exemple de malédiction, au milieu de son peuple.

28. Si la femme ne s'est point souillée, mais qu'elle soit innocente, elle n'éprouvera aucun mal et elle aura des enfans.

29. Telle est la loi qui devra être observée, lorsqu'une femme, qui est sous la puissance de son mari, lui aura été infidèle et se sera souillée,

30. Ou lorsque la jalousie se sera emparée du mari, à l'égard de sa femme ; il la fera venir devant l'Eternel, et le Sacrificateur fera à l'égard de cette femme tout ce qui est ordonné par cette loi.

31. Le mari sera exempt de faute ; mais la femme portera son iniquité.

CHAPITRE VI.

Vœu du Nazaréat, et ses lois.

L'ETERNEL parla à Moïse et lui dit :

2. Donne cet ordre aux enfans d'Israël : Lorsque quelqu'un, soit homme, soit femme, aura fait un vœu de Nazaréat, pour se consacrer à l'Eternel ;

3. Il s'abstiendra de vin et de liqueurs enivrantes, il ne boira point de vinaigre qui soit fait avec du vin, ou des liqueurs enivrantes, il se gardera de tout breuvage fait avec du raisin, et il ne mangera ni raisins frais ni raisins secs.

4. Pendant tout le temps de son Nazaréat, il ne mangera rien de tout ce que la vigne rapporte, depuis les pepins jusqu'à la peau du raisin.

5. Pendant tout le temps du vœu de son Nazaréat, le rasoir ne passera point sur sa tête. Il sera consacré à l'Eternel et il laissera croître ses cheveux sur sa tête, jusqu'à ce que les jours de son Nazaréat soient accomplis.

6. Pendant tout le temps de son Nazaréat, il ne s'approchera point d'un mort.

7. Il ne se souillera point pour son père,

ni pour sa mère, ni pour son frère, ni pour sa sœur, quand ils seront morts ; car le *signe de la consécration à son Dieu est sur sa tête.*

8. Pendant tout le temps de son Nazaréat, il sera consacré à l'Eternel.

9. Si quelqu'un vient à mourir subitement auprès de lui, sa tête consacrée par son vœu sera souillée, il la rasera le jour de sa purification, il la rasera le septième jour.

10. Le huitième jour, il apportera deux tourterelles ou deux jeunes pigeons au Sacrificateur, à l'entrée du tabernacle d'assignation.

11. Alors le Sacrificateur offrira l'un en sacrifice pour le péché, et l'autre en holocauste, et il fera propitiation pour lui, parce que cet homme a été souillé à l'occasion d'un mort. Le Nazaréen se consacrera de nouveau ce jour-là.

12. Il consacrera à l'Eternel les jours de son Nazaréat, en offrant un agneau d'un an pour le délit, et les jours précédens ne seront point comptés, parce que son Nazaréat a été souillé.

13. Or c'est ici la loi du Nazaréen. Lorsque les jours de son Nazaréat seront accomplis, on le fera venir à la porte du tabernacle d'assignation.

14. Il fera son offrande à l'Eternel, savoir un agneau d'un an, sans défaut, en holocauste, une brebis d'un an, sans défaut, pour le péché, et un belier sans défaut, pour le sacrifice d'actions de grâces.

15. Une corbeille de pains sans levain, de gâteaux de fine farine pétrie avec de l'huile, et de beignets sans levain arrosés d'huile, avec les oblations et les aspersiones qui doivent les accompagner.

16. Le Sacrificateur les offrira devant l'Eternel, ainsi que le sacrifice pour le péché, et l'holocauste.

17. Il offrira de même à l'Eternel le belier, en sacrifice d'actions de grâces avec la corbeille des pains sans levain ; il offrira de plus les oblations et les aspersiones qui doivent accompagner ce sacrifice.

18. Alors le Nazaréen rasera, à l'entrée du tabernacle d'assignation, sa chevelure consacrée par un vœu de Nazaréat ; il la prendra et la mettra dans le feu qui est sous le sacrifice d'actions de grâces.

19. Ensuite le Sacrificateur prendra l'é-

paule bouillie du belier, avec un gâteau sans levain de la corbeille, et un beignet sans levain; il les mettra sur les mains du Nazaréen dont la chevelure aura été rasée.

20. Puis le Sacrificateur présentera ces choses à l'Éternel, en les tournant de côté et d'autre; elles seront saintes et *appartiendront* au Sacrificateur, avec la poitrine qui aura été tournée de côté et d'autre et l'épaule qui aura été élevée; après quoi le Nazaréen pourra boire du vin.

21. Telle est la loi que doit observer le Nazaréen qui aura voué à l'Éternel une oblation à l'occasion de son Nazaréat; outre ce qu'il pourra encore offrir, il s'acquittera de tous les vœux qu'il aura faits, selon la loi du Nazaréat.

22. L'Éternel parla à Moïse et lui dit :

23. Donne cet ordre-ci à Aaron et à ses fils : Vous bénirez les enfans d'Israël, en ces termes :

24. L'Éternel vous bénisse et vous conserve ;

25. L'Éternel fasse luire sa face sur vous et vous fasse grâce ;

26. L'Éternel tourne sa face vers vous et vous donne la paix.

27. C'est ainsi qu'ils invoqueront mon nom sur les enfans d'Israël, et je les bénirai.

CHAPITRE VII.

Offrande des chefs des tribus pour le tabernacle.

LORSQUE Moïse eut achevé de dresser le pavillon, et qu'il l'eut oint et consacré avec tous ses ustensiles, de même que l'autel avec tous ses ustensiles; après cette onction et cette consécration,

2. Les principaux d'Israël, les chefs des familles des pères, qui étoient les principaux des tribus et qui avoient assisté au dénombrement, firent leur offrande.

3. Ils amenèrent leur offrande devant l'Éternel, savoir six chariots couverts et douze taureaux; un chariot pour deux des principaux, et un taureau pour chacun d'eux; ils les présentèrent devant le pavillon.

4. Alors l'Éternel parla à Moïse et lui dit :

5. Reçois d'eux ces offrandes; elles seront employées au service du tabernacle d'assi-

gnation; tu les distribueras aux Lévites, à chacun selon son emploi.

6. Moïse reçut donc ces chariots et ces taureaux, et les distribua aux Lévites.

7. Il donna aux enfans de Guersçon deux chariots avec quatre taureaux, pour le service qui les concernoit.

8. Il donna aux enfans de Mérari quatre chariots avec huit taureaux, pour le service qu'ils avoient à faire sous la direction d'Ithamar, fils du Sacrificateur Aaron.

9. Mais il n'en donna point aux enfans de Kehath, parce qu'ils étoient chargés du soin du sanctuaire, et qu'ils devoient le porter sur leurs épaules.

10. Puis les principaux firent leurs offrandes pour le jour où l'on devoit oindre l'autel et en faire la dédicace; ils les déposèrent devant l'autel.

11. Car l'Éternel avoit dit à Moïse : Que les principaux apportent, l'un après l'autre et à des jours différens, leurs offrandes pour la dédicace de l'autel.

12. Ainsi le premier jour, Nahasson fils de Hamminadab, de la tribu de Juda, fit son offrande.

13. Il offrit un plat d'argent du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le poids du sanctuaire, tous les deux pleins de fine farine pétrie avec de l'huile, pour l'oblation;

14. Une tasse d'or de dix sicles, pleine de parfum;

15. Un veau, un belier, un agneau d'un an, pour l'holocauste;

16. Un bouc destiné au sacrifice pour le péché;

17. Et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux taureaux, cinq beliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Nahasson fils de Hamminadab.

18. Le second jour, Nathanaël fils de Tshar, chef de la tribu d'Issacar, fit son offrande.

19. Il offrit un plat d'argent du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le poids du sanctuaire, tous les deux pleins de fine farine pétrie avec de l'huile, pour l'oblation;

20. Une tasse d'or de dix sicles, pleine de parfum;

21. Un veau, un belier, un agneau d'un an, pour l'holocauste ;
22. Un bouc destiné au sacrifice pour le péché ;
23. Et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux taureaux, cinq beliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Nathanaël fils de Tshuhar.
24. Le troisième jour, Eliab fils de Hélon, chef des enfans de Zabulon, fit son offrande.
25. Il offrit un plat d'argent du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le poids du sanctuaire, tous les deux pleins de fine farine pétrie avec de l'huile, pour l'oblation ;
26. Une tasse d'or de dix sicles, pleine de parfum ;
27. Un veau, un belier, un agneau d'un an, pour l'holocauste ;
28. Un bouc destiné au sacrifice pour le péché ;
29. Et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux taureaux, cinq beliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Eliab fils de Hélon.
30. Le quatrième jour, Elitsur fils de Scedeur, chef des enfans de Ruben, fit son offrande.
31. Il offrit un plat d'argent du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le poids du sanctuaire, tous les deux pleins de fine farine pétrie avec de l'huile, pour l'oblation ;
32. Une tasse d'or de dix sicles, pleine de parfum ;
33. Un veau, un belier, un agneau d'un an, pour l'holocauste ;
34. Un bouc destiné au sacrifice pour le péché ;
35. Et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux taureaux, cinq beliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Elitsur fils de Scedeur.
36. Le cinquième jour, Scelumiel fils de Tsuriscaddaï, chef des enfans de Siméon, fit son offrande.
37. Il offrit un plat d'argent du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le poids du sanctuaire, tous les deux pleins de fine farine pétrie avec de l'huile, pour l'oblation ;
38. Une tasse d'or de dix sicles, pleine de parfum ;
39. Un veau, un belier, un agneau d'un an, pour l'holocauste ;
40. Un bouc destiné au sacrifice pour le péché ;
41. Et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux taureaux, cinq beliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Scelumiel fils de Tsuriscaddaï.
42. Le sixième jour, Eliasaph fils de Déhuel, chef des enfans de Gad, fit son offrande.
43. Il offrit un plat d'argent du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le poids du sanctuaire, tous les deux pleins de fine farine pétrie avec de l'huile, pour l'oblation ;
44. Une tasse d'or de dix sicles, pleine de parfum ;
45. Un veau, un belier, un agneau d'un an, pour l'holocauste ;
46. Un bouc destiné au sacrifice pour le péché ;
47. Et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux taureaux, cinq beliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Eliasaph fils de Déhuel.
48. Le septième jour, Elisçamah fils de Hammiud, chef des enfans d'Ephraïm, fit son offrande.
49. Il offrit un plat d'argent du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le poids du sanctuaire, tous les deux pleins de fine farine pétrie avec de l'huile, pour l'oblation ;
50. Une tasse d'or de dix sicles, pleine de parfum ;
51. Un veau, un belier, un agneau d'un an, pour l'holocauste ;
52. Un bouc destiné au sacrifice pour le péché ;
53. Et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux taureaux, cinq beliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Elisçamah fils de Hammiud.
54. Le huitième jour, Gamaliel fils de Pédatsur, chef des enfans de Manassé, fit son offrande.
55. Il offrit un plat d'argent du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le poids du sanc-

tuaire, tous les deux pleins de fine farine pétrie avec de l'huile, pour l'oblation;

56. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine de parfum;

57. Un veau, un belier, un agneau d'un an, pour l'holocauste;

58. Un bouc destiné au sacrifice pour le péché;

59. Et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux taureaux, cinq beliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Gamaliel fils de Pédatur.

60. Le neuvième jour, Abidan fils de Guidhoni, chef des enfans de Benjamin, fit son offrande.

61. Il offrit un plat d'argent du poids de cent trente *sicles*, un bassin d'argent de soixante et dix *sicles*, selon le poids du sanctuaire, tous les deux pleins de fine farine pétrie avec de l'huile, pour l'oblation;

62. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine de parfum;

63. Un veau, un belier, un agneau d'un an, pour l'holocauste;

64. Un bouc destiné au sacrifice pour le péché;

65. Et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux taureaux, cinq beliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Abidan fils de Guidhoni.

66. Le dixième jour, Ahihézer fils de Hammisçaddaï, chef des enfans de Dan, fit son offrande.

67. Il offrit un plat d'argent du poids de cent trente *sicles*, un bassin d'argent de soixante et dix *sicles*, selon le poids du sanctuaire, tous les deux pleins de fine farine pétrie avec de l'huile, pour l'oblation;

68. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine de parfum;

69. Un veau, un belier, un agneau d'un an, pour l'holocauste;

70. Un bouc destiné au sacrifice pour le péché;

71. Et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux taureaux, cinq beliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Ahihézer fils de Hammisçaddaï.

72. Le onzième jour, Paghieï fils de Hocran, chef des enfans d'Ascer, fit son offrande.

73. Il offrit un plat d'argent du poids de

cent trente *sicles*, un bassin d'argent de soixante et dix *sicles*, selon le poids du sanctuaire, tous les deux pleins de fine farine pétrie avec de l'huile, pour l'oblation;

74. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine de parfum;

75. Un veau, un belier, un agneau d'un an, pour l'holocauste;

76. Un bouc destiné au sacrifice pour le péché;

77. Et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux taureaux, cinq beliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Paghieï fils de Hocran.

78. Le douzième jour, Ahirah fils de Hénan, chef des enfans de Nephtali, fit son offrande.

79. Il offrit un plat d'argent du poids de cent trente *sicles*, un bassin d'argent de soixante et dix *sicles*, selon le poids du sanctuaire, tous les deux pleins de fine farine pétrie avec de l'huile, pour l'oblation;

80. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine de parfum;

81. Un veau, un belier, un agneau d'un an, pour l'holocauste;

82. Un bouc destiné au sacrifice pour le péché;

83. Et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux taureaux, cinq beliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Ahirah fils de Hénan.

84. Telles furent les offrandes faites par les principaux d'Israël, pour la dédicace de l'autel, lorsqu'il fut consacré par l'onction; ils offrirent douze plats d'argent, douze bassins d'argent, douze tasses d'or.

85. Chaque plat d'argent pesoit cent trente *sicles*, et chaque bassin soixante et dix; ainsi tout l'argent des vases montoit à deux mille quatre cents *sicles*, selon le poids du sanctuaire.

86. Les douze tasses d'or pleines de parfum, pesoient chacune dix *sicles*, selon le poids du sanctuaire; ainsi tout l'or des tasses montoit à cent vingt *sicles*.

87. Pour l'holocauste, il y avoit en tout douze veaux, douze beliers, douze agneaux d'un an, avec les oblations qui devoient les accompagner; il y avoit aussi douze boucs destinés au sacrifice pour le péché;

88. Pour le sacrifice d'actions de grâces,

il

il y avoit en tout vingt-quatre taureaux, soixante beliers, soixante boucs et soixante agneaux d'un an. Telle fut donc la dédicace de l'autel, après qu'il eut été oint.

89. Toutes les fois que Moïse entroit dans le tabernacle d'assignation, pour consulter l'Éternel, il entendoit la voix qui lui parloit de dessus le propitiatoire qui couvroit l'arche du témoignage; cette voix se faisoit entendre à lui entre les deux chérubins.

CHAPITRE VIII.

Manière d'allumer les lampes. Consécration des Lévites.

L'ÉTERNEL parla à Moïse et lui dit:

2. Donne cet ordre à Aaron: Quand tu allumeras les lampes, que les sept lampes jettent leur lumière du côté qui est en face du chandelier.

3. Aaron fit ainsi, et il alluma les lampes de manière qu'elles jetassent leur lumière du côté qui étoit en face du chandelier, comme l'Éternel l'avoit commandé à Moïse.

4. Or le chandelier étoit fait de cette manière; il étoit d'or travaillé au marteau, tant sa tige que ses fleurs; on avoit fait le chandelier selon le modèle que l'Éternel avoit montré à Moïse.

5. L'Éternel dit à Moïse:

6. Sépare les Lévites du reste des enfans d'Israël, et purifie-les.

7. Voici comment tu les purifieras: Tu répandras sur eux de l'eau de purification pour le péché; ils feront passer le rasoir sur tout leur corps, ils laveront leurs vêtemens, et ils se purifieront.

8. Puis ils prendront un veau, avec l'oblation de fine farine, pétrie avec de l'huile; tu prendras ensuite un second veau, afin de l'offrir en sacrifice pour le péché.

9. Alors tu feras approcher les Lévites devant le tabernacle d'assignation; et tu convoqueras toute l'assemblée des enfans d'Israël;

10. Quand tu auras fait approcher les Lévites devant l'Éternel, les enfans d'Israël mettront leurs mains sur les Lévites.

11. Et Aaron présentera les Lévites devant l'Éternel, comme une offrande de la part des enfans d'Israël, pour être employés au service de l'Éternel.

12. Puis les Lévites mettront leurs mains sur la tête des veaux; tu offriras à l'Éternel ces deux veaux, l'un en sacrifice pour le péché, et l'autre en holocauste, afin de faire propitiation pour les Lévites.

13. Après cela, tu feras placer les Lévites devant Aaron et devant ses fils, et tu les présenteras en offrande à l'Éternel.

14. Ainsi tu sépareras les Lévites du reste des enfans d'Israël, et les Lévites seront à moi.

15. Après cela, les Lévites viendront faire le service du tabernacle d'assignation, quand tu les auras purifiés, et que tu me les auras présentés en offrande.

16. Car ils sont séparés du reste des enfans d'Israël, pour m'appartenir entièrement; je les ai pris pour moi à la place de tous les premiers-nés des enfans d'Israël.

17. En effet parmi les enfans d'Israël, tous les premiers-nés, tant des hommes que des bêtes, m'appartiennent; je me les suis consacrés depuis le jour où je frappai tous les premiers-nés de l'Égypte.

18. J'ai donc pris les Lévites à la place de tous les premiers-nés des enfans d'Israël,

19. Et je les ai choisis entre les enfans d'Israël pour les donner à Aaron et à ses fils, afin qu'ils fassent le service pour les enfans d'Israël, dans le tabernacle d'assignation, et qu'ils fassent propitiation pour eux, en sorte que les enfans d'Israël ne soient frappés d'aucune plaie, ce qui arriveroit s'ils s'approchoient eux-mêmes du sanctuaire.

20. Moïse et Aaron, et toute l'assemblée des enfans d'Israël, firent exactement, à l'égard des Lévites, tout ce que l'Éternel avoit commandé à Moïse à leur sujet.

21. Les Lévites se purifièrent donc, et lavèrent leurs vêtemens; Aaron les présenta en offrande devant l'Éternel, et il fit propitiation pour eux, afin de les purifier.

22. Après cela, les Lévites vinrent pour faire leur service au tabernacle d'assignation, en la présence d'Aaron et de ses fils; on fit à leur égard tout ce que l'Éternel avoit commandé à Moïse au sujet des Lévites.

23. Puis l'Éternel parla à Moïse et lui dit:

24. Voici un ordre qui concerne les Lévites: Chacun d'eux, depuis l'âge de vingt-cinq ans et au-dessus, servira à son tour dans le tabernacle d'assignation.

25. Mais depuis l'âge de cinquante ans, il cessera de servir.

26. Néanmoins il aidera ses frères dans le tabernacle d'assignation, à faire le service, sans être assujetti à servir *à son tour*; c'est ainsi que tu agiras à l'égard des Lévités, pour ce qui concerne leurs fonctions.

CHAPITRE IX.

Célébration de la Pâque. Nuée miraculeuse.

LE premier mois de la seconde année, après la sortie d'Égypte, l'Éternel avoit dit à Moïse dans le désert de Sinäi :

2. Les enfans d'Israël célébreront la Pâque au temps fixé.

3. Vous la célébrerez au temps fixé, le quatorzième jour de ce mois-ci, entre les deux vèpres, en observant toutes les ordonnances et toutes les règles qui s'y rapportent.

4. Moïse ordonna donc aux enfans d'Israël de célébrer la Pâque.

5. Ils la célébrèrent dans le désert de Sinäi, le quatorzième jour du premier mois, entre les deux vèpres; les enfans d'Israël firent exactement tout ce que l'Éternel avoit commandé à Moïse à cet égard.

6. Or des hommes qui étant souillés à l'occasion d'un mort, ne purent pas célébrer la Pâque ce jour-là, se présentèrent ce même jour devant Moïse et devant Aaron,

7. Et leur dirent : Nous sommes souillés à l'occasion d'un mort; pourquoi serions-nous privés de présenter l'offrande à l'Éternel au temps fixé, avec les enfans d'Israël?

8. Et Moïse leur dit : Demeurez, et j'entendrai ce que l'Éternel ordonnera à votre sujet.

9. Alors l'Éternel parla à Moïse et lui dit :

10. Donne cet ordre aux enfans d'Israël : Si quelqu'un d'entre vous, ou d'entre vos descendans est souillé à l'occasion d'un mort, ou se trouve en voyage, loin *de votre pays*, il ne laissera pas de célébrer la Pâque à l'honneur de l'Éternel.

11. Il la célébrera le quatorzième jour du second mois, entre les deux vèpres; il mangera la Pâque avec du pain sans levain et des herbes amères.

12. Il n'en gardera rien jusqu'au matin, et il n'en rompra point les os; il la célébrera

selon toutes les ordonnances qui s'y rapportent.

13. Mais si quelqu'un étant net, ou n'étant pas en voyage, néglige de célébrer la Pâque, cet homme-là sera retranché de son peuple; il portera *la peine de son péché*, parce qu'il n'aura point présenté au temps fixé l'offrande consacrée à l'Éternel.

14. Et lorsque quelque étranger qui habitera parmi vous, célébrera la Pâque à l'honneur de l'Éternel, il la célébrera selon les ordonnances et les règles qui s'y rapportent. Il y aura une même règle parmi vous, pour l'étranger et pour celui qui est né dans le pays.

15. Or le jour que le pavillon fut dressé, la nuée le couvrit, et particulièrement le tabernacle du témoignage; *depuis* le soir jusqu'au matin, on la *vit* paroître comme un feu sur le pavillon.

16. Cela continua toujours ainsi; la nuée le couvroit, et elle paroissoit la nuit comme du feu.

17. Quand la nuée s'élevoit de dessus le tabernacle, les enfans d'Israël partoient; ils campoient au lieu où la nuée s'arrêtoit.

18. Les enfans d'Israël partoient au commandement de l'Éternel, et au commandement de l'Éternel ils campoient; aussi longtemps que la nuée se tenoit sur le pavillon, ils demeuroient campés.

19. Quand la nuée *s'arrêtoit* plusieurs jours sur le pavillon, les enfans d'Israël faisoient le service de l'Éternel, et ils ne partoient point.

20. Lorsque la nuée demeuroit peu de jours sur le pavillon, ils campoient au commandement de l'Éternel, et au commandement de l'Éternel ils partoient.

21. Lorsque la nuée, après s'être arrêtée depuis le soir jusqu'au matin, s'élevoit le matin; les enfans d'Israël partoient alors; que ce fut de jour ou de nuit, les enfans d'Israël partoient quand la nuée s'élevoit;

22. Si la nuée *s'arrêtoit* sur le pavillon pendant deux jours, ou un mois, ou une année, les enfans d'Israël demeuroient campés et ne partoient point; mais quand elle s'élevoit, ils partoient.

23. Ils campoient *donc* au commandement de l'Éternel, et ils partoient au commande-

ment de l'Éternel ; ils observoient exactement ce que l'Éternel avoit commandé par le ministère de Moïse.

CHAPITRE X.

Deux trompettes d'argent. Départ des Israélites du désert de Sinäi.

Puis l'Éternel parla à Moïse et lui dit :

2. Fais-toi deux trompettes d'argent , travaillées au marteau , et qu'elles te servent pour convoquer l'assemblée et pour faire partir le camp.

3. Quand on en sonnera , tout le peuple s'assemblera auprès de toi , à l'entrée du tabernacle d'assignation ;

4. Et quand une seule sonnera , les principaux , *qui sont* les chefs des milliers d'Israël , s'assembleront vers toi.

5. Quand vous sonnerez d'un son éclatant , les tribus qui sont campées vers l'orient , partiront.

6. Et quand vous sonnerez la seconde fois d'un son éclatant , les tribus qui sont campées vers le midi , partiront ; on sonnera d'un son éclatant quand on devra partir.

7. Quand vous convoquerez l'assemblée , vous sonnerez , mais non pas d'un son éclatant.

8. Or les Sacrificateurs fils d'Aaron sonneront des trompettes , ce qui sera pour vous une ordonnance perpétuelle d'âge en âge.

9. Quand vous marcherez en bataille dans votre pays , contre un ennemi qui viendra vous attaquer , vous sonnerez des trompettes avec un son éclatant ; alors l'Éternel votre Dieu se souviendra de vous , et vous serez délivrés de vos ennemis.

10. Dans vos jours de joie , dans vos fêtes solennelles et au commencement de chaque mois , quand vous offrirez vos holocaustes et vos sacrifices d'actions de grâces , les trompettes sonneront , afin que votre Dieu se souvienne de vous ; je suis l'Éternel votre Dieu.

11. Le vingtième jour du second mois de la seconde année , la nuée s'éleva de dessus le pavillon du témoignage.

12. Alors les enfans d'Israël partirent du désert de Sinäi , selon l'ordre tracé pour leurs marches , et la nuée s'arrêta dans le désert de Paran.

13. Ce fut la première fois que *les enfans d'Israël* partirent dans l'ordre que l'Éternel avoit fixé par le ministère de Moïse.

14. Ceux qui étoient sous la bannière des enfans de Juda partirent les premiers , selon la place qu'ils occupoient ; Nahasson fils de Hamminadab étoit à leur tête.

15. Nathanaël fils de Tsubar conduisoit la tribu d'Issacar.

16. Eliab fils de Hélon conduisoit la tribu de Zabulon.

17. Puis le pavillon ayant été détendu , les descendans de Guersçon et ceux de Mérari , qui devoient le porter , partirent.

18. Ensuite ceux qui étoient sous la bannière de Ruben partirent , selon la place qu'ils occupoient ; Elitsur fils de Scdeur étoit à leur tête.

19. Scelumiel fils de Tsurisçaddai conduisoit la tribu de Siméon.

20. Eliasaph fils de Déhuel conduisoit la tribu de Gad.

21. Alors les Kehathites , qui portoient le sanctuaire , partirent ; et en attendant leur arrivée , on dressa le tabernacle.

22. Puis ceux qui étoient sous la bannière des enfans d'Ephraïm partirent , selon la place qu'ils occupoient ; Elisçamah fils de Hammiud étoit à leur tête.

23. Gamaliel fils de Pédatsur conduisoit la tribu de Manassé.

24. Abidan fils de Guidhoni conduisoit la tribu de Benjamin.

25. Enfin ceux qui étoient sous la bannière des enfans de Dan , et qui formoient l'arrière-garde , partirent selon la place qu'ils occupoient ; Ahihézer fils de Hammisçaddai étoit à leur tête.

26. Paghriel fils de Hocran conduisoit la tribu d'Ascer.

27. Ahirah fils de Hénan conduisoit la tribu de Nephtali.

28. C'est dans cet ordre que les enfans d'Israël étoient rangés , quand ils partoient.

29. Moïse dit alors à Hobab , fils de Réhuel Madianite son beau-père : Nous allons dans le pays dont l'Éternel a dit : Je vous le donnerai. Viens avec nous , et nous te ferons du bien , car l'Éternel a promis *de faire* du bien à Israël.

30. Hobab lui répondit : Je n'irai point ,

mais je m'en irai dans mon pays, et vers ma parenté.

31. Moïse lui dit : Ne nous laisse point, je te prie, car tu nous serviras de guide, parce que tu connois les lieux où nous camperons dans le désert.

32. Si tu viens avec nous, nous te ferons part du bien que l'Eternel nous fera.

33. Ils partirent donc de la montagne de l'Eternel, *et marchèrent* pendant trois jours; l'arche de l'alliance de l'Eternel fut portée devant eux pendant trois jours, pour leur indiquer le lieu où ils devoient se reposer.

34. Lorsqu'ils quittoient leur camp, la nuée de l'Eternel étoit sur eux pendant le jour,

35. Quand l'arche partoit, Moïse disoit : Lève-toi, ô Eternel, tes ennemis seront dispersés, et ceux qui te haïssent s'enfuiront de devant toi.

36. Et quand on la posoit, il disoit : Reviens, ô Eternel, *vers* les dix mille milliers d'Israël.

CHAPITRE XI.

Murmures du peuple. Etablissement d'un conseil de soixante et dix anciens. Dieu envoie des cailles aux Israélites.

LE peuple murmura ensuite d'une manière impie contre l'Eternel, dont la colère s'enflamma, et qui envoya contre eux un feu qui ravagea l'extrémité du camp.

2. Alors le peuple s'adressa à Moïse avec *de grands cris*, et Moïse ayant intercédé auprès de l'Eternel, le feu s'arrêta.

3. Et on nomma ce lieu-là Tabhérah, parce que le feu de l'Eternel s'étoit allumé contre eux.

4. Et la multitude d'étrangers qui étoient parmi eux, désira ardemment *une autre nourriture*, et même les enfans d'Israël recommencèrent à se lamenter, en disant : Qui nous fera manger de la chair?

5. Il nous souvient des poissons que nous mangions en Egypte, sans qu'il nous en coûtât rien, des concombres, des melons, des porreaux, des oignons et des aulx.

6. Et maintenant nous éprouvons du dégoût, n'ayant que de la manne devant les yeux.

7. Or la manne étoit comme le grain de coriandre, elle avoit la couleur du bdellion.

8. Le peuple se dispersoit et la ramassoit, puis il la broyoit sous la meule, ou il la piloit dans un mortier, et la faisoit cuire dans un chaudron, et en faisoit des gâteaux, dont le goût étoit semblable à celui de l'huile fraîche.

9. Et quand la rosée tomboit la nuit sur le camp, la manne tomboit aussi.

10. Moïse entendit donc tout le peuple qui pleuroit, chacun à l'entrée de sa tente; l'Eternel en fut fort irrité, et cela déplut aussi à Moïse.

11. Et Moïse dit à l'Eternel : Pourquoi as-tu affligé ton serviteur? et pourquoi ai-je si peu trouvé grâce devant toi, que tu m'aies imposé le fardeau de conduire tout ce peuple?

12. Est-ce moi qui ai porté tout ce peuple dans mon sein, ou l'ai-je engendré, pour que tu m'aies dit, porte-le dans tes bras, comme un nourricier porte un enfant à la mamelle, *et conduis-le* jusqu'au pays que j'ai promis avec serment à ses pères *de lui donner*?

13. Où trouverois-je de la chair pour en donner à tout ce peuple qui me dit en pleurant : Donne-nous de la chair à manger?

14. Je ne puis moi seul porter le fardeau de tout ce peuple; il est trop pesant pour moi.

15. Si tu veux agir ainsi avec moi, ôte-moi la vie, je te le demande; je regarderai cela comme un bienfait de ta part; je ne verrai point mon malheur.

16. Alors l'Eternel dit à Moïse : Assemble soixante et dix hommes d'entre les anciens d'Israël, que tu connoîtras être en effet les anciens du peuple et ses officiers; amène-les au tabernacle d'assignation, et qu'ils se présentent là avec toi.

17. Puis je descendrai et je m'entretiendrai là avec toi; alors je leur ferai part de l'esprit qui repose sur toi; ils porteront avec toi le fardeau de ce peuple, et tu ne seras plus seul pour le porter.

18. Et tu diras au peuple : Purifiez-vous pour demain, et vous mangerez de la chair, parce que vous avez dit en pleurant à l'Eternel : Qui nous fera manger de la chair? car nous étions bien en Egypte. L'Eternel vous donnera donc de la chair, et vous en mangerez.

19. Vous n'en mangerez pas un jour seu-

lement, ni deux jours, ni cinq, ni dix, ni vingt jours,

20. Mais jusqu'à un mois entier, jusqu'à ce qu'elle vous cause du dégoût, et que vous l'ayez en aversion, parce que vous avez méprisé l'Eternel, qui *est* au milieu de vous, et qu'en sa présence vous avez dit en pleurant : Pourquoi donc sommes-nous sortis d'Egypte ?

21. Moïse dit alors : Ce peuple, parmi lequel je me trouve, est au nombre de six cent mille hommes de pied, et tu dis : Je leur donnerai de la chair, afin qu'ils en mangent un mois entier !

22. Tuera-t-on du menu ou du gros bétail, en sorte qu'il y en ait assez pour eux ? Rassemblera-t-on, pour les rassasier, tous les poissons de la mer ?

23. L'Eternel répondit à Moïse : Ma main est-elle raccourcie ? Tu verras bientôt si ce que je t'ai dit arrivera, ou non.

24. Puis Moïse sortit, et rapporta au peuple les paroles de l'Eternel ; il assembla soixante et dix hommes des anciens du peuple, et il les plaça autour du tabernacle.

25. Alors l'Eternel descendit dans la nuée et parla à Moïse, et fit part aux soixante et dix anciens de l'esprit qui reposoit sur Moïse ; et aussitôt que cet esprit reposa sur eux, ils parlèrent en prophètes, mais ils ne continuèrent pas.

26. Or il en étoit demeuré deux dans le camp, l'un appelé Eldad, et l'autre Médad, sur lesquels l'esprit reposa. Ils étoient bien du nombre de ceux dont les noms avoient été inscrits, mais ils ne s'étoient point rendus près du tabernacle, toutefois ils parlèrent en prophètes dans le camp.

27. Un jeune homme courut en avertir Moïse et lui dit : Eldad et Médad parlent en prophètes dans le camp.

28. Et Josué fils de Nun, l'un des serviteurs que Moïse avoit choisis, prit la parole et dit : Moïse, mon Seigneur, empêche-les de parler.

29. Et Moïse lui répondit : Es-tu jaloux pour moi ? Plut à Dieu que tout le peuple de l'Eternel fut composé de prophètes, et que l'Eternel fit reposer son esprit sur eux !

30. Puis Moïse revint dans le camp avec les anciens d'Israël.

31. Alors l'Eternel fit lever un vent qui,

venant de la mer, amena des cailles, et les répandit dans le camp et tout à l'entour, sur un espace d'une journée de chemin ; *il y en avoit des monceaux* de près de deux coudées de hauteur sur la terre.

32. Pendant tout ce jour-là, pendant toute la nuit et tout le jour suivant, le peuple se mit à ramasser des cailles ; celui qui en avoit ramassé le moins, en avoit dix homers, et ils les étendirent avec soin tout autour du camp.

33. Mais la chair étoit encore entre leurs dents, ils ne l'avoient pas encore mâchée, que la colère de l'Eternel s'embrasa contre le peuple, et qu'il le frappa d'une très-grande plaie.

34. Et on nomma ce lieu-là Kibroth-taava ; car on ensevelit là ceux du peuple qui avoient convoité *de la chair*.

35. De Kibroth-taava le peuple s'en alla à Hatséroth, où il s'arrêta.

CHAPITRE XII.

Murmures d'Aaron et de Marie contre Moïse. Marie frappée de la lèpre.

ALORS Marie et Aaron parlèrent contre Moïse à l'occasion de la femme Ethiopienne qu'il avoit épousée ; il avoit pris en effet une femme Ethiopienne.

2. Ils dirent donc : Est-ce que l'Eternel n'a parlé que par Moïse ? N'a-t-il pas aussi parlé en se servant de nous ? Et l'Eternel l'entendit.

3. Or Moïse étoit l'homme le plus doux qu'il y eût sur la terre.

4. L'Eternel dit donc aussitôt à Moïse, à Aaron et à Marie : Venez vous trois au tabernacle d'assignation ; et tous les trois s'y rendirent.

5. Alors l'Eternel descendit dans la colonne de nuée, et se tint à l'entrée du tabernacle ; puis il appela Aaron et Marie, qui s'avancèrent tous deux.

6. Et il leur dit : Ecoutez maintenant mes paroles : S'il y a parmi vous quelque prophète de l'Eternel, je me fais connoître à lui par des visions, et je lui parle par des songes.

7. Il n'en est pas ainsi de mon serviteur Moïse, qui est fidèle dans l'administration de toute ma maison.

8. Je mentretiens avec lui bouche à bouche, et il *me* voit en effet, et non d'une manière obscure; il voit la face de l'Eternel lui-même. Pourquoi donc n'avez-vous pas craint de parler contre mon serviteur Moïse?

9. Ainsi la colère de l'Eternel s'alluma contre eux, et il s'éloigna,

10. Car la nuée se retira de dessus le tabernacle; et voici Marie devint lépreuse et *blanche* comme de la neige; Aaron s'étant retourné vers Marie, la vit couverte de lèpre.

11. Alors Aaron dit à Moïse: Hélas, mon Seigneur! je te prie, ne nous fais point porter la peine du péché que nous avons commis follement.

12. Je te prie, que Marie ne soit point comme *un enfant* mort, dont la chair est déjà à moitié consumée, quand il sort du sein de sa mère.

13. Alors Moïse cria à l'Eternel et dit: O Dieu! guéris-la, je te prie.

14. Et l'Eternel répondit à Moïse: Si son père lui avoit craché au visage, ne seroit-elle pas couverte de honte pendant sept jours? Qu'elle demeure *donc* à l'écart hors du camp, pendant sept jours, et après cela, qu'elle y rentre.

15. Ainsi Marie demeura à l'écart hors du camp, pendant sept jours, et le peuple ne partit que lorsqu'elle y fut rentrée.

CHAPITRE XIII.

Espions envoyés pour reconnoître le pays de Canaan.

APRÈS *cela*, le peuple partit de Hatséroth, et il campa dans le désert de Paran.

2. Et l'Eternel parla à Moïse et lui dit:

3. Envoie des hommes pour reconnoître le pays de Canaan, que je vais donner aux enfans d'Israël; vous enverrez un homme de chaque tribu de leurs pères; *ils seront* tous pris parmi les principaux.

4. Moïse les envoya donc du désert de Paran, selon le commandement de l'Eternel; et tous ces hommes étoient chefs au milieu des enfans d'Israël.

5. Voici leurs noms: De la tribu de Ruben, Scammuah fils de Zacur.

6. De la tribu de Siméon, Scaphat fils de Hori.

7. De la tribu de Juda, Caleb fils de Jephunné.

8. De la tribu d'Issacar, Jiguel fils de Joseph.

9. De la tribu d'Ephraïm, Osée fils de Nun.

10. De la tribu de Benjamin, Palti fils de Raphu.

11. De la tribu de Zabulon, Gaddiel fils de Sodi.

12. De *l'autre* tribu de Joseph, *savoir* de celle de Manassé, Gaddi fils de Susi.

13. De la tribu de Dan, Hammiel fils de Guemalli.

14. De la tribu d'Ascer, Sethur fils de Micaël.

15. De la tribu de Nephtali, Nabbi fils de Vaphsi.

16. De la tribu de Gad, Gueüel fils de Maki.

17. *Ce sont* là les noms des hommes que Moïse envoya pour reconnoître le pays. Or Moïse avoit donné à Osée fils de Nun, le nom de Josué.

18. Moïse les envoya donc pour reconnoître le pays de Canaan, et leur dit: Montez d'ici vers le midi *de cette contrée*, puis vous monterez sur la montagne,

19. Et vous verrez quel est ce pays-là, et quel est le peuple qui l'habite; s'il est fort ou foible; s'il est en petit ou en grand nombre,

20. Quel est le pays où il habite; s'il est bon ou mauvais; quelles sont les villes dans lesquelles il habite; s'il *demeure* dans des camps ou dans des villes fortifiées;

21. Si la terre de ce pays est fertile ou si elle ne l'est pas; s'il s'y trouve des arbres ou s'il n'y en a point. Prenez courage, et apportez du fruit du pays. Or c'étoit le temps des premiers raisins.

22. *Ces hommes* allèrent parcourir le pays, depuis le désert de Tsin jusqu'à Rehob, à l'entrée de Hamath.

23. Ils montèrent donc vers le midi *du pays* et vinrent jusqu'à Hébron, où *étoient* Ahiman, Scesçai et Talmaï, issus de Hanak. Or Hébron avoit été bâtie sept ans avant Tsohan, *ville* d'Egypte.

24. Ils vinrent jusqu'à la vallée d'Es-

col ; ils y coupèrent une branche d'un cep avec une grappe de raisins , et deux d'entr'eux la portèrent avec une perche ; ils prirent aussi des grenades et des figes.

25. On appela ce lieu-là Nahal-Escol , à cause de la grappe que les enfans d'Israël y coupèrent.

26. Ils revinrent au bout de quarante jours , après avoir reconnu le pays ;

27. Et étant arrivés , ils se rendirent auprès de Moïse , d'Aaron et de toute l'assemblée des enfans d'Israël , qui étoit dans le désert de Paran , à Kadès ; et leur ayant fait leur rapport , ainsi qu'à toute l'assemblée , ils leur montrèrent du fruit du pays.

28. Ils firent donc leur rapport à Moïse , et lui dirent : Nous avons été dans le pays où tu nous avois envoyés ; véritablement , c'est un pays où coulent le lait et le miel , et voici de son fruit.

29. Mais le peuple qui habite dans ce pays est vaillant ; il occupe des villes fortes et très-grandes ; outre cela , nous y avons vu des descendans de Hanak.

30. Les Hamalékites sont au midi ; les Héthiens , les Jébusiens , les Amorrhéens habitent la montagne , et les Cananéens les bords de la mer et du Jourdain.

31. Alors Caleb fit taire le peuple qui murmuroit contre Moïse , et dit : Montons sans hésiter , et allons nous emparer de ce pays-là , car certainement nous en serons maîtres.

32. Mais les hommes qui avoient accompagné Caleb , dirent : Nous ne saurions marcher contre ce peuple , car il est plus fort que nous.

33. Et ils décrièrent devant les enfans d'Israël le pays qu'ils étoient allés reconnoître , et dirent : Le pays que nous avons parcouru pour l'examiner , est un pays qui consume ses habitans ; et tous ceux que nous y avons vus sont des gens d'une grandeur extraordinaire.

34. Nous y avons vu aussi des géans , descendans de Hanak , de la race des géans ; et nous ne paroissions auprès d'eux que comme des sauterelles.

CHAPITRE XIV.

Murmures des Israélites ; l'Eternel déclare qu'aucun d'eux , excepté Caleb et Josué , n'entrera dans la terre promise. Défaite des Israélites.

ALORS toute l'assemblée se mit à jeter des cris , et le peuple pleura cette nuit-là.

2. Et tous les enfans d'Israël murmurèrent contre Moïse et contre Aaron ; et toute l'assemblée leur dit : Plût à Dieu que nous fussions morts dans le pays d'Egypte ou dans ce désert ! Plût à Dieu que nous fussions morts !

3. Et pourquoi l'Eternel veut-il nous conduire dans ce pays-là , afin de nous faire périr par l'épée ? Nos femmes et nos petits enfans deviendront la proie de l'ennemi. Ne vaut-il pas mieux retourner en Egypte ?

4. Et ils se dirent l'un à l'autre : Choisissons un chef et retournons en Egypte.

5. Alors Moïse et Aaron se jetèrent le visage en terre devant toute l'assemblée des enfans d'Israël.

6. Et Josué fils de Nun , et Caleb fils de Jephunné , qui étoient du nombre de ceux qui avoient reconnu le pays , déchirèrent leurs vêtemens ,

7. Et ils dirent à toute l'assemblée des enfans d'Israël : Le pays que nous avons parcouru pour le reconnoître est un fort bon pays.

8. Si l'Eternel nous est favorable , il nous fera entrer dans ce pays-là , et il nous le donnera ; c'est un pays où coulent le lait et le miel.

9. Gardez-vous seulement de vous révolter contre l'Eternel , et ne craignez point le peuple de ce pays-là , car il sera notre proie ; celui qui les protégeoit les a abandonnés , et l'Eternel est avec nous ; ne les craignez donc point.

10. Alors toute l'assemblée vouloit les lapider ; mais la gloire de l'Eternel se montra sur le tabernacle d'assignation à tous les enfans d'Israël.

11. Et l'Eternel dit à Moïse : Jusques à quand ce peuple m'irritera-t-il , en me traitant avec mépris , et jusques à quand ne croira-t-il point en moi , après tous les prodiges que j'ai faits en sa présence ?

12. Je le frapperai de mortalité et je le détruirai; et je te ferai devenir un peuple plus grand et plus puissant que celui-ci.

13. Moïse dit alors à l'Éternel: Mais les Égyptiens du milieu desquels tu as fait sortir ce peuple par ta puissance l'apprendront,

14. Et ils en parleront avec les habitans de ce pays-ci, qui ont aussi appris que tu es, ô Éternel, au milieu de ce peuple, et que tu lui apparois, ô Éternel, face à face, que ta nuée s'arrête sur lui, et que tu marches devant lui, le jour, dans une colonne de nuée, et la nuit, dans une colonne de feu;

15. Si tu fais mourir ce peuple, comme un seul homme, ces nations, *dis-je*, qui ont entendu parler de ton nom, diront:

16. L'Éternel les a fait périr dans le désert, parce qu'il ne pouvoit pas les faire entrer dans le pays qu'il leur avoit promis avec serment.

17. Maintenant donc, je te prie, que la grandeur de la puissance du Seigneur se manifeste hautement, comme tu l'as déclaré, en disant:

18. L'Éternel est lent à la colère et abondant en miséricorde, il pardonne l'iniquité et le crime, mais il ne tient point le coupable pour innocent; il punit l'iniquité des pères sur les enfans, jusqu'à la troisième et quatrième génération.

19. Pardonne, je te prie, l'iniquité de ce peuple, selon la grandeur de ta miséricorde, et comme tu lui as pardonné depuis qu'il est sorti d'Égypte jusqu'à présent.

20. Et l'Éternel dit: Je leur pardonnerai comme tu le demandes.

21. Mais aussi certainement que je vis, ma gloire remplira toute la terre.

22. Quant à tous ces hommes qui, ayant vu ma gloire et les prodiges que j'ai faits en Égypte et dans le désert, m'ont déjà tenté dix fois, et n'ont point obéi à ma voix,

23. Certainement ils ne verront jamais le pays que j'avois promis avec serment à leurs pères. Tous ceux qui m'ont irrité par leurs mépris ne le verront point.

24. Mais parce que mon serviteur Caleb a été animé d'un autre esprit et m'a suivi constamment, je le ferai entrer dans le pays où il a été, et sa postérité le possédera en héritage.

25. Or les Hamalékites et les Cananéens

sont dans la vallée; retournez-demain sur vos pas dans le désert, du côté de la mer Rouge.

26. L'Éternel dit encore à Moïse et à Aaron:

27. Jusques à quand *aurai-je à supporter* les murmures que cette assemblée méchante fait entendre contre moi? J'ai entendu les murmures des enfans d'Israël contre moi.

28. Dis-leur: Je suis vivant, dit l'Éternel, que je vous traiterai exactement selon les paroles que je vous ai entendu proférer.

29. Vos corps tomberont morts dans ce désert; vous tous, qui étant âgés de vingt ans et au-dessus, avez été compris dans le dénombrement, et qui avez murmuré contre moi,

30. Vous n'entrerez jamais dans le pays que j'avois promis avec serment de vous faire habiter; Caleb fils de Jephunné, et Josué fils de Nun, y entreront seuls;

31. Mais j'y ferai entrer vos petits enfans, à l'égard desquels vous avez dit, *qu'ils deviendroient la proie de l'ennemi*; et ils sauront ce qu'est ce pays que vous avez méprisé.

32. Mais pour vous, vos corps tomberont morts dans ce désert:

33. Et vos enfans parcourront ce désert, pendant quarante ans; ils porteront la peine de vos infidélités, jusqu'à ce que vous soyez tous tombés morts dans le désert.

34. Comme vous avez employé quarante jours pour reconnoître le pays, à chaque jour *répondra* une année; vous porterez la peine de vos iniquités pendant quarante ans, et vous connoîtrez ce que c'est que d'être abandonné de moi.

35. Moi l'Éternel je l'ai déclaré, certainement je traiterai ainsi toute cette méchante assemblée, qui s'est réunie contre moi; elle mourra toute dans ce désert.

36. Or les hommes que Moïse avoit envoyés pour reconnoître le pays, et qui à leur retour avoient fait murmurer contre lui toute l'assemblée, en décriant ce pays,

37. Ces hommes-là qui avoient si fort décrié le pays, furent frappés d'une plaie, et moururent devant l'Éternel.

38. De tous ceux qui étoient allés reconnoître le pays, Josué fils de Nun, et Caleb fils de Jephunné, furent seuls épargnés.

39. Moïse

39. Moïse rapporta ces choses-là à tous les enfans d'Israël, et il y eut un grand deuil parmi le peuple.

40. Puis s'étant levés de bon matin, ils montèrent sur le haut de la montagne, et ils dirent : Nous voici prêts à partir pour le pays dont l'Eternel a parlé ; certainement nous avons péché.

41. Mais Moïse leur dit : Pourquoi transgressez-vous le commandement de l'Eternel ? Cela ne vous réussira point.

42. N'avancez pas ; car l'Eternel n'est point au milieu de vous. Craignez d'être battus par vos ennemis.

43. Les Hamalékites et les Cananéens sont là devant vous, et vous tomberez par l'épée ; parce que vous avez cessé de suivre l'Eternel, l'Eternel aussi ne sera point avec vous.

44. Toutefois ils s'obstinèrent à monter sur le haut de la montagne ; mais l'arche de l'alliance de l'Eternel et Moïse ne sortirent pas du camp.

45. Alors les Hamalékites et les Cananéens qui occupoient cette montagne-là, descendirent et les taillèrent en pièces jusqu'en Horma.

CHAPITRE XV.

Sacrifices à offrir dans le pays de Canaan. Violation du sabbat punie. Ordre de Dieu aux Juifs de mettre des bandes à leurs vêtemens.

L'ETERNEL dit à Moïse :

2. Donne cet ordre aux enfans d'Israël : Quand vous serez entrés dans le pays où vous devez demeurer et que je vous donne,

3. Et que vous offrirez à l'Eternel une oblation par le feu, un holocauste ou un autre sacrifice de gros ou de menu bétail, soit pour vous acquitter d'un vœu, soit volontairement, soit dans vos fêtes solennelles, comme une offrande agréable à l'Eternel,

4. Celui qui présentera son offrande à l'Eternel, y joindra une oblation de la dixième partie d'un épha de fleur de farine, pétrie avec le quart d'un hin d'huile,

5. Et le quart d'un hin de vin pour l'aspersion, que tu feras sur l'holocauste ou sur un autre sacrifice, s'il s'agit d'un agneau.

6. S'il s'agit d'un belier, tu feras une

oblation de deux dixièmes de fleur de farine, pétrie avec le tiers d'un hin d'huile.

7. Tu y joindras le tiers d'un hin de vin pour l'aspersion ; tu offriras ainsi un sacrifice agréable à l'Eternel.

8. Si tu offres à l'Eternel un veau en holocauste, ou en sacrifice, soit pour l'accomplissement d'un vœu, soit pour un sacrifice d'actions de grâces,

9. Tu joindras à ce sacrifice une oblation de trois dixièmes de fleur de farine, pétrie avec la moitié d'un hin d'huile.

10. Tu y ajouteras la moitié d'un hin de vin pour l'aspersion ; ce sera une offrande faite par le feu et agréable à l'Eternel.

11. On fera de même si la victime est un taureau, ou un belier, ou un agneau, ou un chevreau.

12. Vous ferez ainsi à l'égard de chacune des victimes que vous immolerez.

13. Voilà ce que feront tous ceux qui sont nés dans le pays, pour que leurs sacrifices consumés par le feu soient agréables à l'Eternel.

14. Si quelque étranger, établi parmi vous, ou qui s'y établiroit dans la suite, veut offrir à l'Eternel un sacrifice consumé par le feu et qui lui soit agréable, il l'offrira de la même manière que vous.

15. Il y aura une même règle pour vous qui formez l'assemblée d'Israël, et pour l'étranger qui fera son séjour parmi vous ; cette règle sera observée d'âge en âge, par vous comme par l'étranger, toutes les fois que vous vous présenterez devant l'Eternel.

16. Cette loi et cette règle seront les mêmes pour vous, et pour l'étranger qui fera son séjour parmi vous.

17. L'Eternel dit à Moïse :

18. Donne cet ordre aux enfans d'Israël : Quand vous serez entrés dans le pays où je vais vous introduire,

19. Et que vous mangerez du pain de ce pays-là, vous en présenterez une partie en offrande élevée à l'Eternel.

20. Vous présenterez en offrande élevée les prémices de votre pâte ; vous les offrirez de la même manière que les prémices de vos grains.

21. Vous présenterez donc d'âge en âge à l'Eternel, en offrande élevée, les prémices de votre pâte.

22. S'il vous arrive de pécher par erreur, en négligeant quelque un de ces commandemens que l'Eternel a prescrits à Moïse,

23. Soit de ceux que l'Eternel vous a donnés par le ministère de Moïse, depuis le jour où il vous a fait connoître sa volonté, soit de ceux qu'il prescrira à vos descendans,

24. Et que cela soit arrivé par erreur, sans que l'assemblée l'ait su, toute l'assemblée offrira en holocauste agréable à l'Eternel un veau avec l'oblation de farine et l'aspersion qui doivent accompagner ce sacrifice, ainsi qu'un chevreau en sacrifice pour le péché.

25. Le Sacrificateur fera de cette manière propitiation pour toute l'assemblée des enfans d'Israël, et le péché leur sera pardonné, parce qu'il a été commis par erreur, et qu'ils auront amené devant l'Eternel la victime qui doit lui être offerte par le feu, avec le sacrifice pour le péché commis par erreur.

26. C'est ainsi qu'il sera pardonné à toute l'assemblée des enfans d'Israël, et à l'étranger qui fait son séjour parmi eux, parce que tout le peuple *aura été* dans l'erreur.

27. Si une personne seule a péché par erreur, elle offrira une chèvre d'un an en sacrifice pour le péché.

28. Le Sacrificateur fera propitiation devant l'Eternel pour la personne qui aura péché par erreur, afin qu'au moyen de cette propitiation, il lui soit pardonné.

29. La loi touchant le péché commis par erreur sera la même pour celui qui est né dans le pays des enfans d'Israël, et pour l'étranger qui fait son séjour parmi eux.

30. Mais quant à celui qui aura offensé l'Eternel de propos délibéré, qu'il soit né dans le pays, ou qu'il y soit étranger, il a outragé l'Eternel; il sera donc retranché du milieu de son peuple;

31. Car il a méprisé la parole de l'Eternel et enfreint son commandement; il sera donc certainement retranché; son iniquité *sera* sur lui.

32. Or les enfans d'Israël étant dans le désert, trouvèrent un homme qui ramassoit du bois le jour du sabbat.

33. Ceux qui le trouvèrent ramassant du bois, l'amènèrent à Moïse et à Aaron, et à toute l'assemblée;

34. Et ils le mirent en prison, car on ne

savoit pas encore clairement ce qu'on devoit lui faire.

35. Alors l'Eternel dit à Moïse: On punira de mort cet homme-là; toute l'assemblée le lapidera hors du camp.

36. Toute l'assemblée le mena donc hors du camp, et le lapida; ainsi il fut mis à mort comme l'Eternel l'avoit commandé à Moïse.

37. L'Eternel dit à Moïse:

38. Parle aux enfans d'Israël, et dis-leur qu'eux et leurs descendans doivent mettre des bandes aux pans de leurs manteaux, et attacher ces bandes avec des cordons de couleur violette.

39. En regardant ces bandes, vous vous souviendrez de tous les commandemens de l'Eternel, afin que vous les observiez, que vous ne suiviez point les *pensées* de votre cœur et les *égaremens* de vos yeux, qui vous font tomber dans l'infidélité,

40. Et que vous souvenant de tous mes commandemens, vous les observiez, et que vous soyez consacrés au service de votre Dieu.

41. Je suis l'Eternel votre Dieu, qui vous ai tirés d'Egypte, pour être votre Dieu; je suis l'Eternel votre Dieu.

CHAPITRE XVI.

Rebellion de Coré.

OR Coré fils de Itshar, fils de Kehath, fils de Lévi, de concert avec Dathan et Abiram, fils d'Eliab, et On, fils de Péleth, enfans de Ruben,

2. Se soulevèrent contre Moïse. Il se joignit à eux deux cent cinquante hommes des enfans d'Israël, qui étoient des principaux de l'assemblée, qui siégeoient dans le conseil, *et qui étoient* fort considérés.

3. Ils allèrent ensemble auprès de Moïse et d'Aaron, et ils leur dirent: C'en est trop de votre part; pourquoi vous élevez-vous au-dessus de l'assemblée de l'Eternel? puisqu'elle lui est consacrée tout entière, et que l'Eternel est au milieu d'elle.

4. Moïse ayant entendu cela, se prosterna le visage *contre terre*,

5. Et il dit à Coré et à tous ceux qui l'accompagnoient: *Demain* matin l'Eternel fera connoître celui qui lui appartient et celui qui est consacré, et il fera approcher de lui,

il fera, dis-je, approcher de lui celui qu'il aura choisi.

6. Faites ceci, prenez des encensoirs, toi Coré, et tous ceux qui t'accompagnent.

7. Mettez-y du feu, et faites-y brûler demain de l'encens devant l'Éternel; et l'homme que l'Éternel aura choisi sera celui qui lui est consacré; enfans de Lévi, c'en est trop de votre part.

8. Moïse dit encore à Coré: Ecoutez maintenant, enfans de Lévi;

9. Est-ce trop peu de chose pour vous, que le Dieu d'Israël vous ait séparés de l'assemblée d'Israël, vous faisant approcher de lui pour être employés au service du pavillon de l'Éternel, et afin de faire le service en faveur de l'assemblée?

10. Et après qu'il vous a fait approcher toi et tous tes frères les enfans de Lévi avec toi, vous prétendez encore au sacerdoce!

11. C'est pourquoi, et toi, et tous ceux qui se sont joints à toi, vous vous êtes ligués contre l'Éternel; car qui est Aaron, pour que vous murmuriez contre lui?

12. Et Moïse envoya appeler Dathan et Abiram, fils d'Eliab, qui répondirent: Nous ne monterons point.

13. Est-ce peu de chose que tu nous aies fait quitter un pays où couloient le lait et le miel, pour nous faire mourir dans ce désert, que tu veuilles encore dominer sur nous?

14. Certes tu ne nous as pas conduits dans un pays où coulent le lait et le miel; tu ne nous as pas donné en héritage des champs ou des vignes. Crèveras-tu les yeux de ces gens-ci? Nous ne monterons point.

15. Alors Moïse fut fort indigné, et il dit à l'Éternel: Ne reçois pas favorablement leur offrande; je n'ai rien reçu d'eux, pas même un âne, et je n'ai fait tort à aucun d'eux.

16. Puis Moïse dit à Coré: Présentez-vous demain devant l'Éternel, toi et tous ceux qui se sont joints à toi; Aaron devra s'y trouver aussi.

17. Vous prendrez chacun votre encensoir, vous y mettrez du parfum, et chacun de vous le fera brûler devant l'Éternel; ces encensoirs seront au nombre de deux cent cinquante; toi et Aaron vous aurez chacun le vôtre.

18. Ils prirent donc chacun son encensoir, ils y mirent du feu, et ensuite du par-

fum, et ils se présentèrent à l'entrée du tabernacle d'assignation; Moïse et Aaron s'y trouvèrent aussi.

19. Et Coré appela contre eux toute l'assemblée, à l'entrée du tabernacle d'assignation, et la gloire de l'Éternel se fit voir à toute l'assemblée.

20. Puis l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, et leur dit:

21. Séparez-vous du milieu de cette assemblée; je vais la consumer en un moment.

22. Alors ils se prosternèrent le visage contre terre, et dirent: O Dieu Fort, Dieu des esprits qui animent toute chair! c'est un seul homme qui a péché; te mettras-tu dans une si grande colère contre toute l'assemblée?

23. L'Éternel dit encore à Moïse:

24. Ordonne à l'assemblée de s'éloigner des tentes de Coré, de Dathan et d'Abiram.

25. Moïse se leva donc et alla auprès de Dathan et d'Abiram; et les anciens d'Israël le suivirent.

26. Puis il dit à l'assemblée: Eloignez-vous au plus tôt des tentes de ces hommes pervers, et ne touchez à rien de ce qui leur appartient, de peur que vous ne soyez enveloppés dans la punition qui va les consumer.

27. L'assemblée s'éloigna donc des tentes de Coré, de Dathan et d'Abiram. Et Dathan et Abiram sortirent, et se tinrent debout à l'entrée de leurs tentes, avec leurs femmes, leurs enfans et leurs familles.

28. Et Moïse dit: Vous allez connoître que c'est l'Éternel qui m'a envoyé pour faire tout ce que j'ai fait, et que je n'ai point agi de moi-même.

29. Si ces hommes-là meurent de la même manière que tous les autres hommes, et s'ils sont punis comme tous les autres hommes le sont, l'Éternel ne m'a point envoyé.

30. Mais si l'Éternel fait une chose toute nouvelle, et que la terre s'entrouvrant, les engloutisse avec tout ce qui leur appartient, et qu'ils descendent vivans dans le sépulcre, alors vous saurez que ces hommes-là ont irrité l'Éternel.

31. Et dès qu'il eut achevé de prononcer toutes ces paroles, la terre s'entrouvrit sous eux;

32. Et en s'entrouvrant, elle les englou-

tit, avec leurs familles et tous les hommes qui appartenoient à Coré, et tous leurs biens.

33. Ils descendirent donc tout vivans dans le sépulcre, eux et tous ceux qui leur appartenoient, et la terre les couvrit; *ainsi* ils furent retranchés du milieu de l'assemblée.

34. Et à l'ouïe de leurs cris, tous les enfans d'Israël qui étoient près d'eux s'enfuirent, car ils disoient: *Craignons* que la terre ne nous engloutisse.

35. Un feu sortit par l'ordre de l'Eternel, et consuma les deux cent cinquante hommes qui offroient le parfum.

36. Puis l'Eternel dit à Moïse:

37. Ordonne à Eléazar fils du Sacrificateur Aaron de ramasser les encensoirs du milieu de l'embrasement, et d'en répandre le feu au loin, car ils ont été consacrés.

38. Et avec les encensoirs de ces coupables qui se sont perdus par leur crime, vous ferez des plaques larges, *pour* couvrir l'autel; puisqu'ils les ont offerts devant l'Eternel, ces encensoirs seront consacrés, et ils seront comme un monument pour les enfans d'Israël.

39. Le Sacrificateur Eléazar prit donc les encensoirs d'airain, dont s'étoient servis ceux qui venoient d'être consumés, et on en fit des plaques pour couvrir l'autel.

40. *Ces encensoirs* devinrent ainsi un monument pour les enfans d'Israël, afin que selon l'ordre donné par l'Eternel à Moïse, aucun homme étranger à la race d'Aaron ne s'approche pour offrir le parfum en la présence de l'Eternel, et qu'il n'éprouve point le sort de Coré et de ceux qui se joignirent à lui.

41. Or dès le lendemain toute l'assemblée des enfans d'Israël murmura contre Moïse et contre Aaron, en disant: Vous avez fait mourir le peuple de l'Eternel.

42. Et comme le peuple s'attroupoit contre Moïse et contre Aaron, ils tournèrent leurs regards vers le tabernacle d'assignation, et voici, la nuée le couvrit, et la gloire de l'Eternel se manifesta.

43. Alors Moïse et Aaron se rendirent devant le tabernacle d'assignation.

44. Là, l'Eternel dit à Moïse:

45. Eloignez-vous du milieu de cette assemblée; je vais la consumer en un moment.

Alors ils se prosternèrent le visage contre terre,

46. Et Moïse dit à Aaron: Prends l'encensoir, mets-y du feu de l'autel, mets-y aussi du parfum, et va promptement auprès de l'assemblée, faire propitiation pour elle, car la colère de l'Eternel s'est embrasée; la plaie a commencé.

47. Aaron prit donc l'encensoir, comme Moïse le lui avoit commandé, et courut au milieu de l'assemblée; voici, la plaie avoit déjà commencé à frapper le peuple; aussitôt Aaron fit brûler le parfum, pour faire propitiation en faveur du peuple.

48. Et dès qu'il se fut placé entre les morts et les vivans, la plaie s'arrêta.

49. Le nombre de ceux qui moururent *frappés* de cette plaie, fut de quatorze mille sept cents, outre ceux qui étoient morts dans l'affaire de Coré.

50. Et Aaron retourna auprès de Moïse, à l'entrée du tabernacle d'assignation, après que la plaie eut cessé.

CHAPITRE XVII.

Miracle de la verge d'Aaron.

APRÈS cela l'Eternel dit à Moïse:

2. Parle aux enfans d'Israël, et fais-toi remettre par eux une verge pour chaque maison de leurs pères; *tu receras* ces verges de chacun des chefs des maisons de leurs pères; il y aura en tout douze verges, et tu écriras sur chacune le nom de celui qui te l'aura remise.

3. Mais tu écriras le nom d'Aaron sur la verge de Lévi; car *il y aura* une verge pour chaque chef de maison de leurs pères.

4. Et tu les placeras dans le tabernacle d'assignation devant le témoignage, là où j'ai accoutumé de me manifester à vous.

5. Alors la verge de l'homme que j'aurai choisi, fleurira; afin que je n'entende plus les murmures auxquels les enfans d'Israël se livrent contre vous.

6. Quand Moïse eut parlé aux enfans d'Israël, tous les chefs des maisons de leurs pères lui remirent chacun une verge; *ainsi* il y en eut douze, et de plus celle d'Aaron.

7. Moïse plaça les verges devant l'Eternel, dans le tabernacle du témoignage.

8. Dès le lendemain, Moïse entra dans

le tabernacle du témoignage, *et voici*, la verge d'Aaron qui représentait la tribu de Lévi, avoit produit des fleurs, des boutons et des amandes qui avoient mûri.

9. Alors Moïse emporta toutes ces verges de devant l'Éternel, *et les présenta* à tous les enfans d'Israël, qui les reconnurent, et chacun reprit sa verge.

10. Après cela l'Éternel dit à Moïse : Remplace la verge d'Aaron devant le témoignage, afin qu'elle demeure comme un monument pour les enfans de rébellion ; ainsi tu feras cesser leurs murmures contre moi, et ils ne mourront point.

11. C'est ce que fit Moïse ; il observa exactement ce que l'Éternel lui avoit commandé.

12. Et les enfans d'Israël dirent à Moïse : Voici nous défaillassons, nous périssons, nous périssons tous.

13. Quiconque s'approche du pavillon de l'Éternel, mourra. Devons-nous donc tous périr ?

CHAPITRE XVIII.

Offices et revenus des Sacrificateurs et des Léuites.

ALORS l'Éternel dit à Aaron : Toi et tes fils, et la maison de ton père avec toi, vous porterez *la peine* des péchés qui se commettent dans le sanctuaire ; toi et tes fils avec toi, vous porterez *la peine* des péchés que vous commettrez dans l'exercice du sacerdoce.

1. Fais aussi approcher tes frères, savoir la tribu de Lévi, qui est la tribu de ton père, afin qu'ils se joignent à toi et qu'ils te servent ; mais pour toi et tes fils avec toi, vous vous tiendrez devant le tabernacle du témoignage.

3. Ils feront exactement ce que tu leur ordonneras, et prendront soin de tout le tabernacle ; mais ils ne toucheront point les vases du sanctuaire, et ne s'approcheront point de l'autel, de peur qu'ils ne meurent et que vous ne mouriez aussi avec eux.

4. Ils se joindront donc à toi, et ils prendront soin du tabernacle d'assignation, pour tout ce qui concerne le service de ce tabernacle ; aucun étranger ne se joindra à vous.

5. Mais vous prendrez soin de ce qui con-

cerne le service du sanctuaire et le service de l'autel, afin que ma colère ne s'enflamme plus contre les enfans d'Israël.

6. Voici, j'ai moi-même choisi vos frères les Léuites d'entre les enfans d'Israël, pour vous les donner ; ils appartiennent à l'Éternel, pour être employés au service du tabernacle d'assignation.

7. Mais toi et tes fils avec toi, vous remplirez les fonctions de votre sacerdoce, en faisant tout le service de l'autel et de l'intérieur du sanctuaire ; c'est à vous que j'ai donné ces fonctions du sacerdoce ; c'est pourquoi, si quelque étranger entreprend de les exercer, il sera mis à mort.

8. L'Éternel dit encore à Aaron : Voici, je t'ai donné la surveillance de tout ce qui m'est présenté en offrande élevée ; toutes les choses qui me sont consacrées par les enfans d'Israël, je te les ai données, à toi et à tes enfans, à cause de l'onction que vous avez reçue ; c'est une ordonnance perpétuelle.

9. Voici ce qui t'appartiendra de la portion des offrandes très-saintes qui n'est pas consumée par le feu : Toutes leurs offrandes, toutes leurs oblations de farine, tous les sacrifices qu'ils m'offriront pour le péché ou pour le délit, ces choses très-saintes t'appartiendront, à toi et à tes enfans.

10. Tu les mangeras dans un lieu très-saint ; tout mâle en mangera ; ces choses consacrées t'appartiendront.

11. Voici ce qui t'appartiendra, comme offrande élevée, des dons que les enfans d'Israël me présenteront pour être tournés de côté et d'autre, et que je te donne à toi, à tes fils et à tes filles, par une ordonnance perpétuelle, pour que toute personne qui sera pure dans ta maison, puisse en manger.

12. Je te donne donc les prémices qu'ils offriront à l'Éternel, savoir le meilleur de leur huile, de leur froment et de leur vin.

13. Tous les premiers fruits que leur terre produira, et qu'ils apporteront à l'Éternel, t'appartiendront ; quiconque sera net dans ta maison, en mangera.

14. Tout ce qui aura été voué à l'interdit en Israël, t'appartiendra.

15. Tous les premiers-nés, soit des hommes, soit des bêtes, qui sont présentés à l'Éternel, t'appartiendront ; on rachètera seulement le premier-né de l'homme, on

rachètera aussi le premier-né de la bête impure.

16. On rachètera celui de l'homme à l'âge d'un mois, suivant l'estimation que tu en feras, *qui sera* de cinq sicles d'argent, selon le poids du sanctuaire; le *sicle* est de vingt gérahs.

17. Mais on ne rachètera point les premiers-nés de la vache, de la brebis ou de la chèvre; ils seront consacrés. Tu répandra leur sang sur l'autel, et tu y feras brûler leur graisse, comme un sacrifice fait par le feu et d'une odeur agréable à l'Eternel;

18. Leur chair t'appartiendra, comme la poitrine que l'on offre en la tournant de côté et d'autre, et comme l'épaule droite.

19. Je te donne donc à toi, à tes fils et à tes filles, toutes les choses consacrées que les enfans d'Israël me présenteront en offrande élevée; c'est là une ordonnance perpétuelle, une alliance qui subsistera toujours devant l'Eternel, pour toi et ta postérité.

20. L'Eternel dit encore à Aaron: Tu n'auras point d'héritage dans le pays des enfans d'Israël, tu n'auras point parmi eux de portion; c'est *moi* qui suis ta portion et ton héritage au milieu d'eux.

21. A l'égard des enfans de Lévi, je leur ai donné pour héritage toutes les dîmes d'Israël, pour le service auquel ils sont employés dans le tabernacle d'assignation.

22. Les enfans d'Israël n'approcheront plus du tabernacle d'assignation, de peur que se rendant coupables de péché, ils ne meurent.

23. Ce seront les Lévités qui feront le service du tabernacle d'assignation, et qui porteront la peine des péchés qu'ils y commettront; c'est une ordonnance qui *sera* perpétuelle et que vous *observerez* d'âge en âge. *Les Lévités* ne posséderont point d'héritage parmi les enfans d'Israël.

24. Car je leur ai donné pour héritage la dîme que les enfans d'Israël présenteront à l'Eternel en offrande élevée; c'est pourquoi j'ai dit à leur égard, qu'ils n'auront point d'héritage parmi les enfans d'Israël.

25. L'Eternel dit encore à Moïse:

26. Tu donneras cet ordre-ci aux Lévités: Quand vous aurez reçu des enfans d'Israël la dîme que je vous ai assignée sur eux pour

votre héritage, vous présenterez à l'Eternel la dixième partie de cette dîme, comme une offrande élevée.

27. Et cette offrande élevée que vous présenterez, sera regardée comme *si elle étoit faite* avec du froment de *votre* aire et du vin de *votre* pressoir.

28. Ainsi vous ferez vous-mêmes à l'Eternel une offrande élevée, prise sur toutes les dîmes que vous recevrez des enfans d'Israël, et vous la remettrez au Sacrificateur Aaron, afin qu'il la présente à l'Eternel comme une offrande élevée.

29. De tous les dons que vous recevrez, vous prendrez ce qu'il y aura de meilleur, pour en faire une offrande élevée et la consacrer à l'Eternel.

30. Tu diras encore aux Lévités: Quand vous aurez présenté en offrande élevée ce qu'il y aura de meilleur *dans la dîme*, cette offrande élevée sera regardée comme si elle étoit prise sur le froment de *votre* aire, et sur le vin de *votre* pressoir.

31. Et vous pourrez manger le reste dans quelque lieu que ce soit, vous et vos familles, car *c'est* votre salaire pour le service que vous faites dans le tabernacle d'assignation.

32. Quand vous aurez ainsi présenté en offrande élevée le meilleur *de la dîme*, vous ne serez point coupables à cet égard, vous n'aurez point profané les choses consacrées par les enfans d'Israël, et vous ne mourrez point.

CHAPITRE XIX.

Loi sur l'eau de purification.

L'ETERNEL dit à Moïse et à Aaron:

2. Voici une loi que l'Eternel prescrit, et que tu donneras aux enfans d'Israël: Dileur de t'amener une génisse rousse, sans aucun défaut, et qui n'ait point porté le joug.

3. Et vous la remettrez au Sacrificateur Eléazar, qui la mènera hors du camp, et on l'égorgera en sa présence.

4. Ensuite le Sacrificateur Eléazar prendra avec son doigt du sang de la génisse, et fera sept fois aspersion de ce sang vis-à-vis du tabernacle d'assignation;

5. Il fera brûler la génisse en sa présence: on en brûlera la peau, la chair, le sang et la fiente.

6. Et le Sacrificateur prendra du bois de cèdre, de l'hysope et de la laine teinte en cramoisi, et les jettera dans le feu où l'on brûlera la génisse.

7. Puis le Sacrificateur lavera son corps et ses vêtemens avec de l'eau, après quoi il rentrera dans le camp, et il sera souillé jusqu'au soir.

8. Et celui qui aura brûlé la génisse, lavera aussi son corps et ses vêtemens avec de l'eau, et il sera souillé jusqu'au soir.

9. Un homme qui sera pur, ramassera les cendres de la génisse, et il les mettra hors du camp, dans un lieu pur, où elles seront gardées pour l'assemblée des enfans d'Israël, afin d'en faire une eau de purification pour le péché.

10. Et celui qui aura ramassé les cendres de la génisse, lavera ses vêtemens, et il sera souillé jusqu'au soir; c'est ici une ordonnance perpétuelle pour les enfans d'Israël, et pour l'étranger qui habitera parmi eux.

11. Celui qui aura touché le corps mort de quelque personne que ce soit, sera souillé pendant sept jours.

12. Il se purifiera avec cette *eau-là* le troisième jour, et il sera net le septième; mais s'il ne se purifie pas le troisième jour, il ne sera point net le septième.

13. Tout homme qui aura touché le corps d'une personne morte, et qui ne se sera point purifié, aura souillé le tabernacle de l'Éternel; cet homme-là sera retranché d'Israël, parce que l'eau d'aspersion n'ayant pas été répandue sur lui, il sera resté impur et souillé.

14. Voici encore une loi: Quand un homme sera mort dans une tente, quiconque entrera dans cette tente, et tout ce qui s'y trouvera, sera souillé pendant sept jours.

15. Et tout vase découvert, sur lequel il n'y a point de couvercle, sera souillé.

16. Quiconque touchera dans la campagne le corps d'un homme tué par l'épée, ou mort *de quelque autre manière*, ou des ossemens d'homme, ou un sépulcre, sera souillé pendant sept jours.

17. Et on prendra pour celui qui sera souillé, des cendres de la génisse brûlée pour la purification; on les mettra dans un vase et on répandra dessus de l'eau vive.

18. Puis un homme qui sera pur, pren-

dra de l'hysope, et après l'avoir trempée dans cette eau, il en fera aspersion sur la tente, sur tous les vases, sur les personnes qui se seront trouvées là, et sur celui qui aura touché des ossemens, ou le cadavre d'un homme tué, celui d'un homme mort naturellement, ou un sépulcre.

19. Le troisième et le septième jour, celui qui est pur fera aspersion sur celui qui est souillé, il le purifiera le septième jour, il lavera ses propres vêtemens, il se lavera avec de l'eau, et le soir il sera pur.

20. Mais l'homme qui étant souillé, ne se sera pas purifié, cet homme-là sera retranché du milieu de l'assemblée, parce qu'il aura souillé le sanctuaire de l'Éternel; l'eau d'aspersion n'a pas été répandue sur lui; il est souillé.

21. C'est là une loi qu'on observera à perpétuité; celui qui aura fait aspersion de l'eau de purification, lavera ses vêtemens; et quiconque aura touché cette eau, sera souillé jusqu'au soir.

22. Tout ce que l'homme souillé touchera, sera souillé; et la personne qui le touchera, sera souillée jusqu'au soir.

CHAPITRE XX.

Mort de Marie. Eaux de Mériba. Le Roi des Iduméens refuse à Moïse le passage sur ses terres. Mort d'Aaron.

LE premier mois, toute l'assemblée des enfans d'Israël arriva dans le désert de Tsin, et le peuple s'arrêta à Kadès; Marie mourut là, et y fut ensevelie.

2. Comme il n'y avoit point d'eau pour le peuple, il s'assembla contre Moïse et contre Aaron.

3. Et le peuple fit des reproches à Moïse, en disant: Que ne sommes-nous morts avec nos frères devant l'Éternel?

4. Pourquoi avez-vous amené l'assemblée de l'Éternel dans ce désert, pour y périr nous et notre bétail?

5. Pourquoi nous avez-vous fait sortir d'Égypte, pour nous amener en ce mauvais pays, où l'on ne peut point semer, où l'on ne trouve ni figues, ni raisins, ni grenades; et où il n'y a pas d'eau à boire?

6. Alors Moïse et Aaron quittèrent l'assemblée, et se rendirent à l'entrée du taber-

nacle d'assignation ; là, ils se prosternèrent le visage contre terre, et la gloire de l'Eternel leur apparut.

7. Puis l'Eternel dit à Moïse :

8. Prends la verge, toi et Aaron ton frère, et convoquez l'assemblée en présence du peuple ; parlez au rocher et il donnera des eaux ; ainsi tu feras sortir de l'eau du rocher, pour désaltérer le peuple et pour abreuver le bétail.

9. Moïse exécuta cet ordre, et prit la verge qui étoit devant l'Eternel ;

10. Et de concert avec Aaron, il convoqua le peuple devant le rocher, et lui dit : Vous rebelles, écoutez maintenant : Ferons-nous sortir pour vous de l'eau de ce rocher ?

11. Puis Moïse leva la main, et frappa deux fois le rocher avec sa verge ; alors il sortit de l'eau en abondance, ensorte que le peuple put se désaltérer, ainsi que le bétail.

12. Ensuite l'Eternel dit à Moïse et à Aaron : Parce que vous n'avez point eu confiance en moi, et que vous ne m'avez point rendu gloire devant les enfans d'Israël, ce ne sera point vous qui introduirez cette assemblée dans le pays que je lui ai donné.

13. Ce sont là les eaux de Mériba, où les enfans d'Israël contestèrent contre l'Eternel, et où il fut glorifié à leurs yeux.

14. De Kadès Moïse envoya des ambassadeurs au roi d'Edom, pour lui dire : Ainsi a dit ton frère Israël : Tu connois toutes les fatigues que nous avons essuyées ;

15. Tu sais que nos pères descendirent en Egypte, où nous avons demeuré long-temps, et que les Egyptiens nous ont maltraités, nous et nos pères ;

16. Qu'alors nous avons crié à l'Eternel, qui a entendu nos cris, qui a envoyé son Ange pour nous tirer de l'Egypte, et nous voici à Kadès, ville qui est sur les frontières de ton pays.

17. Laisse-nous, je te prie, traverser ton territoire ; nous n'entrerons point dans les champs, ni dans les vignes, et nous ne boirons de l'eau d'aucun de tes puits ; nous suivrons le grand chemin ; nous ne nous détournerons ni à droite ni à gauche, jusqu'à ce que nous ayons dépassé tes frontières.

18. Mais le Roi d'Edom lui répondit : Vous ne traverserez point mon pays, autrement je marcherai en armes contre vous.

19. Les enfans d'Israël lui dirent encore : Laisse-nous suivre le grand chemin, et nous paierons l'eau que nous boirons nous et nos troupeaux ; nous ne demandons que le passage.

20. Mais le Roi d'Edom répondit : Vous ne passerez point ; et là-dessus il marcha contre eux avec une nombreuse armée.

21. Ainsi Edom ne voulut point permettre à Israël de passer par son pays ; c'est pourquoi Israël fit un détour.

22. Alors toute l'assemblée des enfans d'Israël partit de Kadès, et vint à la montagne de Hor.

23. Ce fut près de cette montagne de Hor, sur les frontières du pays d'Edom, que l'Eternel parla à Moïse et à Aaron, et leur dit :

24. Aaron va être recueilli vers ses pères, car il n'entrera point dans le pays que j'ai donné aux enfans d'Israël ; parce que vous avez été rebelles à mon commandement près des eaux de Mériba.

25. Prends donc Aaron et Eléazar son fils, et fais-les monter sur la montagne de Hor.

26. Puis fais quitter à Aaron ses vêtemens, et fais-en revêtir Eléazar son fils ; et Aaron sera recueilli vers ses pères, et il mourra là.

27. Moïse fit ce que l'Eternel lui avoit commandé, et monta avec Aaron sur la montagne de Hor, à la vue de toute l'assemblée.

28. Et Moïse fit quitter à Aaron ses vêtemens, et en fit revêtir Eléazar son fils, après quoi Aaron mourut sur le sommet de la montagne, et Moïse et Eléazar en descendirent.

29. Puis toute l'assemblée apprit qu'Aaron étoit mort, et tous les enfans d'Israël le pleurèrent pendant trente jours.

CHAPITRE XXI.

Victoire des Israélites sur Harad. Serpent d'airain. Defaite de Sihon et de Hog.

QUAND le Roi de Harad, qui habitoit vers le midi du pays de Canaan, apprit qu'Israël venoit par le chemin d'Atharim, il attaqua les enfans d'Israël, et en fit quelques-uns prisonniers.

2. Alors Israël fit ce vœu à l'Eternel : Si

tu livres ce peuple entre mes mains, je détruirai ses villes à la façon de l'interdit.

3. L'Éternel exauça *les enfans d'Israël*, et leur livra les Cananéens; ils les détruisirent à la façon de l'interdit, eux et leurs villes; c'est pourquoi on nomma ce lieu-là Horma.

4. Puis ils partirent de la montagne de Hor, et prirent le chemin de la Mer Rouge, pour faire le tour du pays d'Edom; mais le peuple perdit courage dans le chemin.

5. Il murmura contre Dieu et contre Moïse, et dit: Pourquoi nous as-tu fait sortir de l'Égypte, pour mourir dans ce désert, où il n'y a ni pain, ni eau? Nous sommes ennuyés de cette chétive nourriture.

6. Et l'Éternel envoya contre le peuple des serpens venimeux, qui mordoient les Israélites, et qui en firent périr un grand nombre.

7. Alors le peuple vint vers Moïse et dit: Nous avons péché, car nous avons murmuré contre l'Éternel et contre toi; conjure l'Éternel de nous délivrer de ces serpens. Et Moïse intercédâ pour le peuple.

8. Et l'Éternel dit à Moïse: Fais-toi un serpent que tu placeras au haut d'une perche; quiconque le regardera après avoir été mordu, sera guéri.

9. Moïse fit donc un serpent d'airain qu'il plaça au haut d'une perche, et lorsqu'un serpent avoit mordu un homme, cet homme n'avoit qu'à regarder le serpent d'airain, et il étoit guéri.

10. Ensuite les enfans d'Israël partirent, et campèrent à Oboth.

11. Puis étant partis d'Oboth, ils campèrent à Hijé-habarim, dans le désert qui est vis-à-vis de Moab, du côté de l'orient.

12. Étant partis de là, ils campèrent près du torrent de Zéred.

13. Ayant quitté ce lieu, ils campèrent au-delà de l'Arnon, qui coule dans le désert, et qui sort du pays des Amorrhéens; car l'Arnon est la frontière de Moab, et sépare le territoire de Moab de celui des Amorrhéens.

14. C'est pourquoi il est parlé dans le livre des batailles de l'Éternel de Vaheb en Suphah, des torrens d'Arnon,

15. Et du cours des torrens qui tendent vers le lieu où Har est située, et qui coulent le long des frontières de Moab.

16. De là ils vinrent à Béer; c'est le puits au sujet duquel l'Éternel dit à Moïse: Assemble le peuple, et je lui donnerai de l'eau.

17. Alors Israël chanta ce cantique: Que l'eau du puits s'élève; célébrez-le en vous répondant les uns aux autres.

18. C'est le puits que les Seigneurs ont creusé, qui a été découvert par les principaux, et par le législateur qui porte le sceptre au milieu du peuple. Depuis le désert le peuple vint à Mattana.

19. De Mattana à Nahaliel; de Nahaliel à Bamoth.

20. Et de Bamoth à la vallée qui est dans le territoire de Moab, sur les hauteurs de Pisga, et d'où la vue s'étend sur le désert.

21. Puis Israël envoya des ambassadeurs à Sihon, Roi des Amorrhéens, pour lui dire:

22. Permets que nous traversions ton pays; nous n'entrerons point dans les champs, ni dans les vignes, et nous ne boirons de l'eau d'aucun de tes puits; nous suivrons le grand chemin, jusqu'à ce que nous ayons dépassé tes frontières.

23. Mais Sihon ne permit point à Israël de traverser son territoire; au contraire, il rassembla tout son peuple, s'avança contre Israël dans le désert, et vint jusqu'à Jahats, où il combattit contre Israël.

24. Mais Israël fit passer l'ennemi au fil de l'épée, et conquit son pays, depuis l'Arnon jusqu'au Jabbok, et jusqu'au pays des enfans de Hammon; car la frontière des enfans de Hammon étoit forte.

25. Israël s'empara de toutes les villes de ce pays-là; il occupa toutes les villes des Amorrhéens, Hesçbon et toutes les villes de son ressort;

26. Car la ville de Hesçbon appartenoit à Sihon, Roi des Amorrhéens, qui avoit fait précédemment la guerre au Roi de Moab, et avoit conquis tout son pays jusqu'à l'Arnon.

27. C'est de là qu'est venu ce chant: Venez à Hesçbon; que l'on relève, que l'on fortifie la ville de Sihon;

28. Car le feu est sorti de Hesçbon, et la flamme de la ville de Sihon; elle a consumé Har des Moabites, et les habitans des hauteurs de l'Arnon.

29. Malheur à toi Moab; tu es perdu, peuple de Kémos; il a laissé disperser ses fils et

emmener en captivité ses filles par Sihon, Roi des Amorrhéens.

30. Nous les avons détruits à coups de flèches depuis Hesçbon jusqu'à Dibon; nous les avons mis en déroute jusqu'à Nophah, qui est près de Médeba.

31. Israël occupa donc le pays des Amorrhéens.

32. Moïse ayant ensuite envoyé des gens reconnoître Jahzer, ils prirent les villes de son ressort, et en chassèrent les Amorrhéens.

33. Ils tournèrent ensuite d'un autre côté, et prirent le chemin de Basçan; et Hog Roi de Basçan s'avança contr'eux avec tout son peuple jusqu'à Edréhi, pour leur livrer bataille.

34. Alors l'Eternel dit à Moïse: Ne le crains point, car je l'ai livré entre tes mains, lui, tout son peuple et son pays; tu le traiteras comme tu as traité Sihon Roi des Amorrhéens qui habitoit à Hesçbon.

35. Les enfans d'Israël le battirent donc, lui, ses fils et tout son peuple, tellement que pas un seul n'échappa, et ils occupèrent son pays.

CHAPITRE XXII.

Balak fait chercher Balaam.

PUIS les enfans d'Israël partirent, et campèrent dans les plaines de Moab, en-deçà du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho.

2. Or Balak fils de Tshipor avoit appris tout ce qu'Israël avoit fait à l'Amorrhéen;

3. Et Moab fut fort effrayé à la vue de ce peuple qui étoit très-nombreux, et il fut consterné à l'approche des enfans d'Israël.

4. Alors il fit dire aux anciens de Madian: Ce peuple va consumer tout ce qui est autour de nous, comme le bœuf broute l'herbe de la campagne. Or Balak fils de Tshipor étoit dans ce temps-là Roi de Moab.

5. Et il envoya des députés à Balaam fils de Béhor, dans son pays, à Péthor, ville située sur le fleuve, pour le prier de venir et pour lui dire: Un peuple est sorti d'Egypte, il couvre tout le pays, et il est campé vis-à-vis de moi.

6. Viens donc maintenant, je te prie, et maudis ce peuple, car il est plus puissant que moi; alors peut-être je serai le plus fort, nous le battons, et je le chasserai du pays.

Je le sais, celui que tu béniras sera béni, et celui que tu maudiras sera maudit.

7. Les anciens de Moab s'en allèrent donc avec les anciens de Madian, portant avec eux des présens pour le devin; ils vinrent auprès de Balaam, et lui rapportèrent les paroles de Balak.

8. Balaam leur répondit: Demeurez ici cette nuit; je vous ferai connoître la réponse que l'Eternel m'aura donnée; et les Seigneurs de Moab demeurèrent avec Balaam.

9. Alors Dieu apparut à Balaam, et lui dit: Qui sont ces hommes que tu as chez toi?

10. Balaam répondit à Dieu: Balak fils de Tshipor, Roi de Moab, m'a fait dire:

11. Un peuple est sorti d'Egypte et couvre tout le pays; viens maintenant le maudire; alors peut-être serai-je assez fort pour le combattre et le chasser.

12. Mais Dieu dit à Balaam: Tu n'iras point avec eux, et tu ne maudiras point ce peuple, car il est béni.

13. Et Balaam s'étant levé dès le matin, dit aux Seigneurs qui avoient été envoyés par Balak: Retournez dans votre pays, car l'Eternel a refusé de me laisser aller avec vous.

14. Ils partirent donc, revinrent auprès de Balak, et lui dirent: Balaam a refusé de venir avec nous.

15. Et Balak lui députa d'autres Seigneurs en plus grand nombre, et d'un rang plus distingué que les premiers;

16. Arrivés vers Balaam, ils lui dirent: Ainsi a dit Balak fils de Tshipor: Je te prie, que rien ne t'empêche de venir vers moi;

17. Car certainement je te comblerai d'honneurs, et je ferai tout ce que tu me diras; viens donc, je te prie, et maudis ce peuple.

18. Balaam répondit aux serviteurs de Balak: Quand Balak me donneroit sa maison pleine d'argent et d'or, je ne pourrois transgresser le commandement de l'Eternel mon Dieu, en aucune chose, ni petite ni grande.

19. Toutefois, je vous prie, demeurez ici cette nuit, et je saurai ce que l'Eternel continuera de m'ordonner.

20. Dieu apparut à Balaam cette nuit-là, et lui dit: Puisque ces hommes sont venus te chercher, lève-toi et va avec eux, seule-

ment aie soin de faire ce que je t'ordonnerai.

21. Ainsi Balaam se leva le matin, sella son ânesse, et partit avec les Seigneurs de Moab.

22. Mais la colère de Dieu s'alluma parce qu'il étoit parti, et l'Ange de l'Eternel se plaça sur le chemin, pour s'opposer à Balaam, qui étoit monté sur son ânesse, et qui avoit avec lui ses deux serviteurs.

23. L'ânesse ayant vu l'Ange de l'Eternel qui se tenoit sur le chemin, et qui avoit à la main une épée nue, elle se détourna du chemin et se jeta dans la campagne; et Balaam frappa l'ânesse pour la faire rentrer dans le chemin.

24. Puis l'Ange de l'Eternel se plaça dans un sentier qui traversoit un vignoble, et qui avoit un mur de chaque côté.

25. A la vue de l'Ange de l'Eternel, l'ânesse se serra contre le mur, et pressoit ainsi le pied de Balaam; c'est pourquoi il la frappa de nouveau.

26. L'Ange passa encore plus avant, et se plaça dans un lieu étroit, où il n'y avoit pas moyen de se détourner, ni à droite, ni à gauche.

27. Et l'ânesse voyant l'Ange de l'Eternel, se coucha sous Balaam; alors Balaam irrité, frappa l'ânesse avec son bâton.

28. Mais l'Eternel ouvrit la bouche de l'ânesse, qui dit à Balaam: Que t'ai-je fait, que tu m'aies déjà battue trois fois?

29. Et Balaam répondit à l'ânesse: C'est parce que tu m'as blessé; si j'avois une épée à la main, je te tuerois sur-le-champ.

30. L'ânesse dit à Balaam: Ne suis-je pas ton ânesse que tu as montée depuis que je suis à toi jusqu'à ce jour? Ai-je accoutumé d'agir ainsi à ton égard? Balaam répondit: Non.

31. Alors l'Eternel ouvrit les yeux de Balaam, et Balaam voyant l'Ange de l'Eternel qui se tenoit sur le chemin, et qui avoit à la main une épée nue, s'inclina et se prosterna la face contre terre.

32. Et l'Ange de l'Eternel lui dit: Pourquoi as-tu déjà frappé ton ânesse trois fois? Voici, je suis venu m'opposer à toi; car le chemin que tu suis n'est pas droit à mes yeux.

33. L'ânesse m'a vu et s'est détournée déjà

trois fois de devant moi; si elle ne l'avoit pas fait, je t'aurois déjà tué, et je l'aurois laissée vivre.

34. Alors Balaam dit à l'Ange de l'Eternel: J'ai péché, parce que je ne savois point que tu te tenois dans le chemin pour t'opposer à moi; et maintenant, si ce voyage te déplaît, je m'en retournerai.

35. Et l'Ange de l'Eternel dit à Balaam: Va avec ces hommes; mais tu ne diras que ce que je te commanderai: Balaam s'en alla donc avec les Seigneurs qui avoient été envoyés par Balak.

36. Quand Balak apprit que Balaam venoit, il alla au-devant de lui jusqu'à une ville de Moab, à l'extrémité des frontières, sur les bords de l'Arnon.

37. Alors Balak dit à Balaam: Quand je t'ai envoyé chercher, pourquoi n'es-tu pas venu vers moi? Est-ce que je ne pouvois pas te combler d'honneurs?

38. Balaam répondit à Balak: Voici, je suis venu vers toi; maintenant que pourrais-je dire? Je dirai ce que Dieu me mettra dans la bouche.

39. Puis Balaam s'en alla avec Balak, et ils vinrent dans la ville de Hutsoth;

40. Et Balak ayant offert des victimes de gros et de menu bétail, en envoya à Balaam, et aux Seigneurs qui étoient venus avec lui.

41. Le lendemain matin, Balak prit avec lui Balaam, et le fit monter sur les hauts lieux consacrés à Bahal, d'où il vit l'extrémité du camp d'Israël.

CHAPITRE XXIII.

Balaam bénit le peuple d'Israël.

ALORS Balaam dit à Balak: Fais-moi dresser ici sept autels, et prépare-moi ici sept veaux et sept beliers.

2. Balak fit ce que Balaam avoit dit, et il offrit avec lui un veau et un belier sur chaque autel.

3. Puis Balaam dit à Balak: Tiens-toi auprès de ton holocauste, et je m'éloignerai; peut-être que l'Eternel se présentera à moi; je te ferai alors connoître tout ce qu'il m'aura dit. Ainsi il se retira sur une colline.

4. Et Dieu apparut à Balaam, qui lui dit: J'ai dressé sept autels, et j'ai offert en holo-

causte un veau et un belier sur chaque autel.

5. Et l'Éternel instruisit Balaam de ce qu'il devoit dire, et lui dit : Retourne vers Balak, et fais-lui connoître ce que tu as entendu.

6. Balaam s'en retourna donc vers Balak, qui étoit près de son holocauste avec tous les Seigneurs de Moab.

7. Alors *Balaam* commença ses discours sententieux, et dit : Balak m'a fait venir d'Aram. Le Roi de Moab m'a fait venir des montagnes d'orient : Viens, *m'a-t-il dit*, maudire Jacob ; viens prononcer des imprécations contre Israël.

8. Comment *le* maudirois-je ? Dieu ne l'a point maudit. Comment prononcerois-je des imprécations contre lui ? l'Éternel n'en a point prononcé.

9. Je le regarde du haut des rochers, et je le contemple *du haut* des collines. Voici, c'est un peuple qui habitera à part, et qui ne se mêlera point avec les nations.

10. Qui comptera la poussière de Jacob ? qui comptera même la quatrième partie d'Israël ? Que je meure de la mort des justes, et que ma fin soit semblable à la leur !

11. Alors Balak dit à Balaam : Que m'as-tu fait ? Je t'avois appelé pour maudire mes ennemis, et voici, tu les combles de bénédictions !

12. Il répondit : Ne dois-je pas dire tout ce que l'Éternel me met dans la bouche ?

13. Alors Balak lui dit : Viens, je te prie, avec moi dans un autre lieu d'où tu puisses voir ce *peuple* ; tu n'en voyois qu'une partie, tu ne le voyois pas tout entier ; maudis-le depuis ce lieu-là.

14. L'ayant donc conduit sur le plateau des sentinelles, au sommet de Pisga, il éleva sept autels, et offrit sur chaque autel un veau et un belier.

15. Alors *Balaam* dit à Balak : Tiens-toi ici auprès de ton holocauste, tandis que j'irai plus loin interroger *le Seigneur*.

16. Alors l'Éternel apparut à Balaam, et l'instruisit de ce qu'il devoit dire ; puis il lui donna cet ordre : Retourne vers Balak, et fais-lui connoître *ce que tu as entendu*.

17. Balaam revint donc vers Balak, qui

étoit demeuré près de son holocauste, environné des Seigneurs de Moab ; et Balak lui dit : *Qu'est-ce que l'Éternel a prononcé ?*

18. Alors Balaam commença ses discours sententieux, et dit : Lève-toi, Balak, et écoute ; fils de Tsippor, prête-moi l'oreille.

19. Dieu *n'est* point homme pour mentir, ni fils de l'homme pour se repentir ; ce qu'il a dit, ne le fera-t-il point ? ce qu'il a promis, ne le tiendra-t-il point ?

20. Voici, j'ai reçu l'ordre de bénir ; puisqu'il a béni, je ne révoquerai point *sa bénédiction*.

21. Il ne peut voir qu'on fasse tort à Jacob, il ne peut souffrir qu'on agisse avec violence à l'égard d'Israël. L'Éternel le Dieu *d'Israël est* avec lui ; à la présence de son roi *Israël* éclate en chants de triomphe.

22. Dieu a tiré son peuple de l'Égypte. Il lui a donné l'agilité de la gazelle.

23. Car *il n'y a* point d'enchantement contre Jacob, et les devins *ne peuvent rien* contre Israël ; on dira *toujours* comme aujourd'hui, au sujet de Jacob et d'Israël : *Que de merveilles Dieu a faites !*

24. Voici, *ce* peuple se lèvera comme une lionne, et il se dressera comme un lion qui est dans sa force ; il ne se couchera point qu'il n'ait dévoré sa proie ; et bu le sang de ceux qu'il a blessés à mort.

25. Alors Balak dit à Balaam : Ne le maudis point, mais au moins ne le bénis pas.

26. Mais Balaam répondit à Balak : Ne te l'ai-je pas dit ? Tout ce que l'Éternel m'ordonnera, je le ferai.

27. Balak dit encore à Balaam : Viens maintenant, je te conduirai dans un autre lieu ; peut-être que Dieu trouvera bon que tu maudisses ce peuple depuis là.

28. Balak conduisit donc Balaam sur le sommet de Péhor, d'où la vue s'étend sur le désert.

29. Et Balaam lui dit : Fais-moi dresser ici sept autels, et prépare-moi ici sept veaux et sept beliers.

30. Balak fit ce que Balaam lui avoit dit ; et il offrit un veau et un belier sur chaque autel.

CHAPITRE XXIV.

Suite des discours sententieux de Balaam.

OR Balaam voyant que l'Éternel vouloit qu'il bénît Israël, n'alla point cette fois comme auparavant à la recherche des enchantemens, mais il tourna ses regards vers le désert.

2. Puis élevant les yeux, il vit Israël qui étoit campé selon ses tribus; et l'Esprit de Dieu saisit Balaam.

3. Alors il commença ainsi ses discours sententieux: Voici ce que dit Balaam fils de Béhor; voici ce que dit l'homme qui a l'œil ouvert;

4. Voici ce que dit celui qui a entendu les paroles du Dieu Fort, à qui le Tout-Puissant s'est manifesté, qui s'est prosterné, et dont les yeux ont été ouverts:

5. Que tes tentes sont belles, ô Jacob, et tes pavillons, ô Israël!

6. Ils s'étendent comme des vallées, comme des jardins auprès d'un fleuve, comme des aloès que l'Éternel a plantés, comme des cèdres auprès de l'eau.

7. L'eau débordera des seaux d'Israël, et sa postérité se répandra le long des eaux abondantes; son Roi s'élèvera au-dessus d'Agag, et son royaume sera florissant.

8. Dieu qui l'a tiré de l'Égypte, lui a donné l'agilité de la gazelle; il détruira les nations qui lui feront la guerre, il brisera leurs os, et les percera de ses flèches.

9. Il s'est incliné, il s'est couché comme un lion et comme une lionne; qui osera l'éveiller? Quiconque te bénira sera béni, et quiconque te maudira sera maudit.

10. Alors Balak se mit en colère contre Balaam, et frappant des mains, il lui dit: Jet'avois appelé pour maudire mes ennemis, et voici déjà trois fois que tu les as bénis.

11. Retourne donc sur le champ dans ton pays; j'avois dit que je te comblerois d'honneurs, mais voici, l'Éternel t'en a privé.

12. Et Balaam répondit à Balak: Mais n'avois-je pas dit aux députés que tu m'avois envoyés:

13. Quand Balak me donneroit sa mai-

son pleine d'argent et d'or, je ne pourrois faire de moi-même ni bien ni mal contre les ordres de l'Éternel; ce que l'Éternel me commandera, je le dirai?

14. Maintenant je vais retourner dans mon pays; mais écoute, je veux t'annoncer ce que ce peuple fera au tien dans la suite des temps.

15. Alors il commença ainsi ses discours sententieux: Voici ce que dit Balaam fils de Béhor; voici ce que dit l'homme qui a l'œil ouvert;

16. Voici ce que dit celui qui a entendu les paroles du Dieu Fort, qui connoît les desseins du Très-Haut, celui à qui le Tout-Puissant s'est manifesté, qui s'est prosterné, et dont les yeux ont été ouverts:

17. Je le vois, mais dans l'éloignement; je le contemple, mais non pas de près. Une étoile sort de Jacob, et un sceptre s'élève d'Israël; il transpercera les chefs de Moab, et détruira tous les enfans de Seth.

18. Edom sera subjugué, et Séhir tombera au pouvoir de ses ennemis; mais Israël montrera sa valeur,

19. Et le dominateur qui sortira de Jacob fera périr ceux des habitans des villes qui auront échappé.

20. Balaam vit aussi Hamalek, et prononça ce discours sententieux: Hamalek occupe un rang élevé parmi les nations, mais il finira par être détruit.

21. Puis regardant le Kénien, il prononça ce discours sententieux: Ta demeure est dans un lieu fort, et tu as placé ton nid sur les rochers.

22. Toutefois Kaïn sera ravagé. Jusqu'à quand subsisteras-tu? Assur t'emmènera captif.

23. Puis il continua ses discours sententieux, et dit: Malheur à celui qui vivra, quand Dieu accomplira ces choses.

24. Kittim enverra des vaisseaux, il humiliera Assur, il humiliera Héber; lui aussi sera détruit.

25. Puis Balaam se mit en chemin, et retourna dans son pays. Balak partit aussi de son côté.

CHAPITRE XXV.

Les filles de Moab entraînent les Israélites dans l'impureté et dans l'idolâtrie. Zèle de Phinéas.

PENDANT qu'Israël campait à Sittim, le peuple commença à se livrer à la débauche avec les filles de Moab.

2. Car elles invitèrent le peuple aux sacrifices que l'on offroit à leurs dieux; le peuple assista à ces festins, et se prosterna devant les dieux de Moab.

3. Ainsi Israël s'adonna au culte de Bahal-Péhor; c'est pourquoi la colère de l'Eternel s'alluma contre Israël.

4. Et l'Eternel dit à Moïse: Convoque tous les chefs du peuple, pour punir cette révolte contre l'Eternel, et fais pendre les coupables; qu'ils demeurent suspendus jusqu'au coucher du soleil, et l'ardeur de la colère de l'Eternel se détournera d'Israël.

5. Moïse dit donc aux Juges d'Israël: Que chacun de vous fasse mourir deux des hommes de sa juridiction, qui se sont adonnés au culte de Baal-Péhor.

6. Alors un des enfans d'Israël vint, et amena vers ses frères une Madianite, en présence de Moïse et de toute l'assemblée des enfans d'Israël, qui pleuroient à la porte du tabernacle d'assignation.

7. Phinéas, fils d'Eléazar fils d'Aaron le Sacrificateur, ayant vu cela, se leva du milieu de l'assemblée, et prit en sa main une lance.

8. Il suivit l'Israélite jusque dans l'intérieur de sa tente; là il les transperça tous deux, l'homme Israélite et la femme, par le milieu du corps; et la plaie cessa de frapper les enfans d'Israël.

9. Or ceux qui moururent de cette plaie, furent au nombre de vingt-quatre mille.

10. L'Eternel dit alors à Moïse:

11. Phinéas, fils d'Eléazar fils d'Aaron le Sacrificateur, a détourné ma colère de dessus les enfans d'Israël, en faisant éclater au milieu d'eux son zèle pour moi, et je ne les ai point consumés dans mon indignation.

12. Cest pourquoi déclare-lui que je traiterai avec lui une alliance de paix.

13. En vertu de cette alliance le sacerdoce appartiendra à lui et à sa postérité

après lui à toujours, parce qu'il a été zélé pour son Dieu, et qu'il a fait l'expiation du crime commis par les enfans d'Israël.

14. L'homme Israélite qui fut tué avec la Madianite, s'appeloit Zimri, fils de Salu; il étoit chef d'une famille de la tribu de Siméon.

15. Le nom de la femme Madianite qui fut tuée, étoit Cozbi fille de Tsur, chef de tribu en Madian.

16. L'Eternel dit encore à Moïse:

17. Traitez en ennemis les Madianites, et combattez contre eux;

18. Car ils vous ont traités en ennemis, lorsqu'ils vous ont entraînés par leurs ruses au culte de Péhor, et que Cozbi leur compatriote, fille d'un des chefs de leurs tribus, a été tuée lors de la plaie dont vous avez été frappés à l'occasion de Péhor.

CHAPITRE XXVI.

Nouveau dénombrement des Israélites.

APRÈS cette plaie, l'Eternel parla à Moïse et à Eléazar fils d'Aaron le Sacrificateur, et leur dit.

2. Faites le dénombrement de toute l'assemblée des enfans d'Israël en état de porter les armes, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, selon les maisons de leurs pères.

3. Moïse et Eléazar le Sacrificateur leur firent connoître cet ordre dans les plaines de Moab, près du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho.

4. L'on fit donc le dénombrement des hommes de vingt ans et au-dessus, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moïse et aux enfans d'Israël, quand ils étoient sortis du pays d'Egypte.

5. Ruben étoit le premier-né d'Israël. Les fils de Ruben furent Hénoc, père de la famille des Hénokites; Pallu, père de la famille des Palluïtes;

6. Hetsron, père de la famille des Hetsronites; Carmi, père de la famille des Carmites.

7. Ce sont là les familles des Rubénites; ceux dont on fit le dénombrement étoient au nombre de quarante-trois mille sept cent trente.

8. Pallu eut pour fils Eliab.

9. Les fils d'Eliab furent Nemuel, Dathan et Abiram ; c'est ce Dathan et cet Abiram qui siégeoient dans l'assemblée, et qui se soulèverent contre Moïse et contre Aaron, lors de la sédition excitée par Coré et par eux contre l'Eternel,

10. Quand la terre s'entrouvrit et les engloutit, que Coré périt avec sa troupe, et que le feu consuma deux cent cinquante hommes, qui devinrent un exemple terrible.

11. Mais les enfans de Coré ne moururent point.

12. Les fils de Siméon, selon leurs familles, étoient Nemuel, père de la famille des Nemuélites ; Jamin, père de celle des Jaminites ; Jakin, père de celle des Jakinites.

13. Zérah, père de celle des Zérahites ; Saül, père de celle des Saülites.

14. Ce sont là les familles des Siméonites ; ils étoient au nombre de vingt-deux mille deux cents.

15. Les fils de Gad, selon leurs familles, étoient Tsephon, père de la famille des Tsephonites ; Haggi, père de celle des Haggites ; Şçuni, père de celle des Şçunites ;

16. Ozni, père de celle des Oznites ; Héri, père de celle des Hérites ;

17. Arod, père de celle des Arodites ; Areel, père de celle des Areélites.

18. Ce sont là les familles des descendans de Gad ; ils se trouvèrent au nombre de quarante mille cinq cents.

19. Juda eut pour fils Her et Onan ; mais Her et Onan moururent dans le pays de Canaan.

20. Ainsi les fils de Juda, selon leurs familles, étoient Scéla, père de la famille des Scélanites ; Pharez, père de celle des Pharésites ; Zara, père de celle des Zarites.

21. Et les fils de Pharez furent Hetsron, père de la famille des Hetsronites, et Hamul, père de celle des Hamulites.

22. Ce sont là les familles des descendans de Juda ; ils se trouvèrent au nombre de soixante-seize mille cinq cents.

23. Les fils d'Issacar, selon leurs familles, étoient Tolah, père de la famille des Tolahites ; Puva, père de celle des Punites ;

24. Jasçub, père de celle des Jasçubites ; Scimron, père de celle des Scimronites.

25. Ce sont là les familles des descendans

d'Issacar ; ils se trouvèrent au nombre de soixante-quatre mille trois cents.

26. Les fils de Zabulon, selon leurs familles, étoient Séred, père de la famille des Serédites ; Elon, père de celle des Elonites ; Jahleel, père de celle des Jahleélites.

27. Ce sont là les familles des descendans de Zabulon ; ils se trouvèrent au nombre de soixante mille cinq cents.

28. Les fils de Joseph, selon leurs familles, étoient Manassé et Ephraïm.

29. Manassé eut pour fils Makir, père de la famille des Makirites, et Makir eut pour fils Galaad, père de la famille des Galaadites.

30. Galaad eut pour fils Ibézer, père de la famille des Ihézérites ; Hélek, père de celle des Hélekites.

31. Asriel, père de celle des Asriélites ; Scékem, père de celle des Scékemites.

32. Scemidah, père de celle des Scemidahites ; Hépher, père de celle des Héphrites.

33. Or Tselophcad fils de Hépher n'eut point de fils, il n'eut que des filles. Leurs noms étoient Mahla, Noha, Hogla, Milca et Tirtsa.

34. Ce sont là les familles des descendans de Manassé ; ils se trouvèrent au nombre de cinquante-deux mille sept cents.

35. Les fils d'Ephraïm, selon leurs familles, étoient Şçuthélah, père de la famille des Şçuthélahites ; Béker, père de celle des Békrites ; Tahan, père de celle des Tahanites.

36. Et Şçuthélah eut pour fils Héran, père de la famille des Héranites.

37. Ce sont là les familles des descendans d'Ephraïm ; ils se trouvèrent au nombre de trente-deux mille cinq cents. Tels étoient les descendans de Joseph, selon leurs familles.

38. Les fils de Benjamin, selon leurs familles, étoient Bélah, père de la famille des Balhites ; Asçbel, père de celle des Asçbérites ; Abiram, père de celle des Ahiramites ;

39. Scephupham, père de celle des Şçuphamites ; Hupham, père de celle des Huphamites.

40. Les fils de Bélah furent Ard et Nahaman, Ard, père de la famille des Ardites, et Nahaman, père de celle des Nahamites.

41. Ce sont là les descendans de Benjamin, selon leurs familles ; et ceux dont on fit le dénombrement, étoient au nombre de quarante-cinq mille six cents.

42. Dan eut pour fils Sçuham , père de la famille des Sçuhamites ; cette famille comprenoit toutes celles de Dan.

43. Les Sçuhamites , selon leurs familles , se trouvèrent au nombre de soixante-quatre mille quatre cents.

44. Les fils d'Ascer , selon leurs familles , étoient Jimna , père de la famille des Jimnaïtes ; Jisçvi , père de celle des Jisçvites ; Beriah , père de celle des Berihites.

45. Les fils de Beriah étoient Héber , père de la famille des Hébrites ; Malkiel , père de celle des Malkiélites.

46. La fille d'Ascer se nommoit Sérah.

47. Ce sont là les familles des descendans d'Ascer ; ils se trouvèrent au nombre de cinquante-trois mille quatre cents.

48. Les fils de Nephtali , selon leurs familles , étoient Jahtseel , père de la famille des Jahtseélites ; Guni , père de celle des Gunites ;

49. Jétser , père de celle des Jitserites ; Scillem , père de celle des Scillémites.

50. Ce sont là les descendans de Nephtali , selon leurs familles ; ils se trouvèrent au nombre de quarante-cinq mille quatre cents.

51. Ainsi ceux des enfans d'Israël dont on fit le dénombrement , étoient au nombre de six cent un mille sept cent trente.

52. Puis l'Eternel dit à Moïse :

53. Le pays sera partagé entre ceux-ci , selon le nombre des têtes , pour former leur héritage.

54. Tu donneras à ceux qui sont en plus grand nombre , un héritage plus considérable , et un héritage moins considérable à ceux qui sont en plus petit nombre ; l'héritage de chacun sera réglé d'après le dénombrement qui vient d'être fait.

55. Mais que le pays soit partagé par le sort , entre les tribus.

56. C'est par le sort que l'héritage sera assigné à ceux qui seront plus nombreux , comme à ceux qui le seront moins.

57. Ce sont ici les Lévités dont on fit le dénombrement , selon leurs familles. Guersçon étoit le père de la famille des Guersçonites ; Kehath de celle des Kehathites ; Mérari de celle des Mérarites.

58. A ces familles de Lévi appartenoient la famille des Libnites , celle des Hébronites ,

celle des Mahlites , celle des Muscites , celle des Corhites. Or Kehath engendra Hamram.

59. Le nom de la femme de Hamram fut Jokbed , fille de Lévi , qui naquit à Lévi en Egypte , et elle enfanta à Hamram , Aaron , Moïse et Marie leur sœur.

60. Aaron fut père de Nadab , d'Abihu , d'Eléazar et d'Ithamar.

61. Nadab et Abihu moururent pour avoir offert un feu étranger devant l'Eternel.

62. Tous les mâles d'entre les Lévités dont on fit le dénombrement , depuis l'âge d'un mois et au-dessus , étoient au nombre de vingt-trois mille ; mais ils ne furent point comptés avec les autres enfans d'Israël , parce qu'on ne devoit point leur assigner d'héritage au milieu des enfans d'Israël.

63. Tel est le dénombrement que Moïse et le Sacrificateur Eléazar firent des enfans d'Israël dans les plaines de Moab , près du Jourdain , vis-à-vis de Jéricho.

64. Ils ne s'y trouva aucun de ceux qui avoient été comptés lorsque Moïse et le Sacrificateur Aaron avoient fait le dénombrement des enfans d'Israël , dans le désert de Sinai ;

65. Car l'Eternel avoit déclaré qu'ils mourroient dans le désert ; ainsi aucun d'eux ne survécut , excepté Caleb fils de Jephunné , et Josué fils de Nun.

CHAPITRE XXVII.

Règlement sur les héritages. Josué désigné pour successeur de Moïse.

OR les filles de Tselophcad , fils de Hépher , fils de Galaad , fils de Makir , fils de Manassé , de l'une des familles de Manassé , fils de Joseph , et qui se nommoient Mahla , Noha , Hogla , Milca et Tirtsa ,

2. Se présentèrent devant Moïse , devant le Sacrificateur Eléazar , devant les principaux et devant toute l'assemblée , à l'entrée du tabernacle d'assignation , et dirent :

3. Notre père est mort dans le désert ; toutefois il n'a point fait partie de ceux qui se soulevèrent avec Coré contre l'Eternel ; mais il est mort pour son péché , et il n'a point eu de fils.

4. Pourquoi le nom de notre père seroit-il retranché du milieu de sa famille , parce qu'il

qu'il n'a point laissé de fils? Donne-nous une possession parmi les frères de notre père.

5. Alors Moïse exposa leur cause à l'Éternel;

6. Et l'Éternel lui répondit:

7. La demande des filles de Tselophcad est juste; tu auras soin de leur assigner la possession d'un héritage au milieu des frères de leur père, et tu leur feras passer l'héritage de leur père.

8. Tu diras aussi aux enfans d'Israël: Lorsque quelqu'un mourra, sans laisser de fils, vous ferez passer son héritage à sa fille.

9. S'il n'a point de fille, vous donnerez son héritage à ses frères.

10. S'il n'a point de frères, vous donnerez son héritage aux frères de son père.

11. S'il n'y a point de frères de son père, vous donnerez son héritage au plus proche parent de sa famille, et il le possédera; ce sera là, pour les enfans d'Israël, une règle de droit, selon que l'Éternel l'a commandé à Moïse.

12. L'Éternel dit ensuite à Moïse: Monte sur cette montagne de Habarim, et regarde le pays que j'ai donné aux enfans d'Israël.

13. Tu le regarderas donc; puis tu seras aussi recueilli vers tes pères, comme Aaron ton frère a été recueilli,

14. Parce que vous avez été rebelles à mon commandement dans le désert de Tsin, lorsque l'assemblée se souleva, et que vous ne m'avez point rendu gloire en sa présence au sujet des eaux, savoir des eaux de Mériba, qui est à Kadès, dans le désert de Tsin.

15. Moïse répondit à l'Éternel:

16. Que l'Éternel, le Dieu des esprits qui animent toute chair, établisse sur l'assemblée quelque homme,

17. Qui marche à la tête des enfans d'Israël et qui les conduise, en sorte que l'assemblée de l'Éternel ne soit pas comme un troupeau sans berger.

18. Alors l'Éternel dit à Moïse: Prends Josué fils de Nun, qui est un homme en qui l'Esprit réside; tu lui imposeras les mains;

19. Tu le présenteras au Sacrificateur Eléazar et à toute l'assemblée, et tu lui donneras tes instructions devant eux.

20. Tu lui feras part de ton autorité, afin

que toute l'assemblée des enfans d'Israël l'écoute;

21. Et il se présentera devant le Sacrificateur Eléazar, qui consultera pour lui l'Éternel, par le moyen de l'Urim; et lui, et tous les enfans d'Israël, et toute l'assemblée, agiront dans toutes leurs entreprises d'après les ordres qu'ils recevront d'Eléazar.

22. Moïse fit donc comme l'Éternel le lui avoit commandé; il prit Josué, et le présenta au Sacrificateur Eléazar, et à toute l'assemblée.

23. Puis il lui imposa les mains, et lui donna des instructions, comme l'Éternel l'avoit commandé par Moïse.

CHAPITRE XXVIII.

Sacrifices à offrir chaque jour de la semaine, le jour du sabbat, le premier jour de chaque mois, pendant la fête de Pâque et le jour des prémices.

L'ÉTERNEL parla à Moïse et lui dit:

2. Donne cet ordre aux enfans d'Israël: Vous aurez soin de m'offrir en leur temps les oblations qui m'appartiennent, qui doivent être consumées par le feu à mon honneur, et qui me sont agréables.

3. Tu leur diras: C'est ici le sacrifice que vous offrirez par le feu à l'Éternel: Vous ne manquerez pas d'offrir chaque jour en holocauste, deux agneaux d'un an et sans défaut.

4. Vous sacrifierez l'un des agneaux le matin, et l'autre entre les deux vèpres;

5. Vous y joindrez, pour l'oblation, la dixième partie d'un épha de fine farine, pétrie avec la quatrième partie d'un hin d'huile vierge.

6. C'est-là l'holocauste qui a été offert sur la montagne de Sinai, et qui doit l'être à perpétuité, comme un sacrifice fait par le feu et d'agréable odeur à l'Éternel.

7. Vous répandrez sur l'un de ces agneaux, dans le lieu Saint, la quatrième partie d'un hin de vin; c'est là l'aspersion que vous ferez à l'honneur de l'Éternel.

8. Quant à l'autre agneau, que vous offrirez entre les deux vèpres, vous ferez, en l'offrant, la même oblation et la même aspersion que le matin; ce sera aussi un sacrifice fait par le feu et d'une odeur agréable à l'Éternel.

Z

9. Mais le jour du sabbat *vous offrirez* deux agneaux d'un an, sans défaut, et deux dixièmes de fine farine pétrie avec de l'huile, pour l'oblation, avec la même aspersion.

10. C'est là l'holocauste qu'on doit offrir chaque sabbat, outre l'holocauste et l'aspersion de chaque jour.

11. Au commencement de chaque mois, vous offrirez en holocauste à l'Eternel deux jeunes taureaux, un belier et sept agneaux d'un an, sans défaut.

12. *Vous offrirez* avec chaque taureau une oblation de trois dixièmes de fine farine pétrie avec de l'huile, avec le belier une oblation de deux dixièmes de fine farine pétrie avec de l'huile ;

13. Et avec chaque agneau une oblation d'un dixième de fine farine pétrie avec de l'huile ; ce sera là un holocauste, un sacrifice fait par le feu et d'une odeur agréable à l'Eternel.

14. Les aspersiones que vous ferez sur ces victimes seront de la moitié d'un hin de vin, pour chaque taureau, du tiers d'un hin pour le belier, et du quart d'un hin pour *chaque* agneau. C'est l'holocauste qui devra être offert au commencement de chacun des mois de l'année.

15. On offrira aussi à l'Eternel, pour le péché, un jeune bouc, outre l'holocauste et l'aspersion de chaque jour.

16. Et le quatorzième jour du premier mois, on *célébrera* la Pâque à l'honneur de l'Eternel.

17. Le quinzième jour de ce mois - là, sera la fête solennelle ; pendant sept jours on mangera des pains sans levain.

18. Le premier jour *il y aura* une assemblée solennelle ; vous ne ferez aucune espèce de travail.

19. Et vous offrirez à l'Eternel des sacrifices faits par le feu, *savoir* l'holocauste de deux jeunes taureaux, d'un belier et de sept agneaux d'un an ; vous les choisirez sans défaut.

20. Vous offrirez avec ces *victimes* une oblation de fine farine pétrie avec de l'huile ; elle sera de trois dixièmes pour chaque taureau, de deux dixièmes pour le belier,

21. Et d'un dixième pour chacun des sept agneaux.

22. *Vous offrirez* aussi un bouc pour le péché, afin de faire propitiation pour vous.

23. Vous ferez ces sacrifices, outre l'holocauste que *vous offrirez* à perpétuité chaque matin.

24. Pendant sept jours, vous offrirez chaque jour ces sacrifices qui seront des offrandes faites par le feu et d'agréable odeur à l'Eternel ; vous les offrirez, outre l'holocauste et l'aspersion de chaque jour.

25. Et le septième jour vous aurez une assemblée solennelle ; vous ne ferez aucune espèce de travail.

26. Au bout de sept semaines, le jour des prémices, quand vous ferez à l'Eternel l'offrande des premiers fruits, vous aurez une assemblée solennelle ; vous ne ferez aucune espèce de travail.

27. Vous offrirez un holocauste qui sera d'une odeur agréable à l'Eternel, savoir deux jeunes taureaux, un belier *et* sept agneaux d'un an.

28. *Vous offrirez* avec ces victimes une oblation de fine farine pétrie avec de l'huile ; elle sera de trois dixièmes pour chaque jeune taureau, de deux dixièmes pour le belier,

29. *Et* d'un dixième pour chacun des sept agneaux ;

30. *Vous offrirez aussi* un jeune bouc, afin de faire propitiation pour vous.

31. Vous offrirez ces sacrifices, outre l'holocauste, l'oblation et l'aspersion de chaque jour ; vous choisirez ces *victimes* sans défaut.

CHAPITRE XXIX.

Sacrifices à offrir dans la fête des trompettes, dans celle des expiations, et dans celle des tabernacles.

LE premier jour du septième mois vous aurez une assemblée solennelle ; vous ne ferez aucune espèce de travail ; ce jour-là on sonnera de la trompette.

2. Vous offrirez un holocauste qui sera d'une odeur agréable à l'Eternel, savoir un jeune taureau, un belier, et sept agneaux d'un an, sans défaut ;

3. *Vous offrirez* avec ces victimes une oblation de fine farine pétrie avec de l'huile ; elle sera de trois dixièmes pour le taureau, de deux dixièmes pour le belier,

4. Et d'un dixième pour chacun des sept agneaux.

5. *Vous offrirez* aussi un jeune bouc pour le péché, afin de faire propitiation pour vous.

6. *Vous offrirez* ces sacrifices, outre l'holocauste et l'oblation du commencement du mois, et l'holocauste, l'oblation et l'aspersion de chaque jour, selon ce qui est prescrit; *c'est* un sacrifice fait par le feu et d'une odeur agréable à l'Eternel.

7. Le dixième jour de ce septième mois, vous aurez une assemblée solennelle, et vous affligerez vos ames; vous ne ferez aucune œuvre;

8. Et vous offrirez un holocauste qui sera d'une odeur agréable à l'Eternel, savoir un jeune taureau, un belier, et sept agneaux d'un an; vous les choisirez sans défaut.

9. *Vous offrirez* avec ces victimes une oblation de fine farine pétrie avec de l'huile; *elle sera* de trois dixièmes pour le taureau, de deux dixièmes pour le belier,

10. Et d'un dixième pour chacun des sept agneaux;

11. *Vous offrirez aussi* un jeune bouc pour le péché, outre le sacrifice qu'on offre pour le péché le jour des expiations, l'holocauste, l'oblation et l'aspersion de chaque jour.

12. Le quinzième jour du septième mois, vous aurez une assemblée solennelle; vous ne ferez aucune espèce de travail, mais vous célébrerez une fête solennelle à l'honneur de l'Eternel pendant sept jours.

13. Vous offrirez des holocaustes, des sacrifices faits par le feu, d'une odeur agréable à l'Eternel, savoir treize jeunes taureaux, deux beliers et quatorze agneaux d'un an; vous les choisirez sans défaut.

14. *Vous offrirez* avec ces victimes une oblation de fine farine pétrie avec de l'huile; elle sera de trois dixièmes pour chacun des treize taureaux, de deux dixièmes pour chacun des deux beliers,

15. Et d'un dixième pour chacun des quatorze agneaux.

16. *Vous offrirez* aussi un jeune bouc pour le péché, outre l'holocauste, l'oblation et l'aspersion de chaque jour.

17. Le second jour, *vous offrirez* douze jeunes taureaux, deux beliers, et quatorze agneaux d'un an, sans défaut.

18. Vous y joindrez les oblations et les aspersion qui sont prescrites pour les taureaux, les beliers et les agneaux, selon leur nombre.

19. *Vous offrirez* aussi un jeune bouc pour le péché, outre l'holocauste, l'oblation et l'aspersion de chaque jour.

20. Le troisième jour, *vous offrirez* onze jeunes taureaux, deux beliers et quatorze agneaux d'un an, sans défaut.

21. Vous y joindrez les oblations et les aspersion prescrites pour les taureaux, les beliers et les agneaux, selon leur nombre.

22. *Vous offrirez* aussi un bouc pour le péché, outre l'holocauste, l'oblation et l'aspersion de chaque jour.

23. Le quatrième jour, *vous offrirez* dix jeunes taureaux, deux beliers et quatorze agneaux d'un an, sans défaut.

24. Vous y joindrez les oblations et les aspersion prescrites pour les taureaux, les beliers et les agneaux, selon leur nombre.

25. *Vous offrirez* aussi un jeune bouc pour le péché, outre l'holocauste, l'oblation et l'aspersion de chaque jour.

26. Le cinquième jour, *vous offrirez* neuf jeunes taureaux, deux beliers et quatorze agneaux d'un an, sans défaut.

27. Vous y joindrez les oblations et les aspersion prescrites pour les taureaux, les beliers et les agneaux, selon leur nombre.

28. *Vous offrirez* aussi un bouc pour le péché, outre l'holocauste, l'oblation et l'aspersion de chaque jour.

29. Le sixième jour, *vous offrirez* huit jeunes taureaux, deux beliers et quatorze agneaux d'un an, sans défaut;

30. Vous y joindrez les oblations et les aspersion prescrites pour les taureaux, les beliers et les agneaux, selon leur nombre.

31. *Vous offrirez* aussi un bouc pour le péché, outre l'holocauste, l'oblation et l'aspersion de chaque jour.

32. Le septième jour, *vous offrirez* sept jeunes taureaux, deux beliers et quatorze agneaux d'un an, sans défaut;

33. Vous y joindrez les oblations et les aspersion prescrites pour les taureaux, les beliers et les agneaux, selon leur nombre.

34. *Vous offrirez* aussi un bouc pour le péché, outre l'holocauste, l'oblation et l'aspersion de chaque jour.

35. Le huitième jour, vous aurez une as-

semblée solennelle; vous ne ferez aucune espèce de travail.

36. Et vous offrirez des holocaustes, des sacrifices faits par le feu et d'une odeur agréable à l'Éternel, savoir un jeune taureau, un belier *et* sept agneaux d'un an, sans défaut;

37. Vous y joindrez les oblations et les aspersions prescrites pour le taureau, pour le belier et pour les agneaux, selon leur nombre;

38. *Vous offrirez* aussi un bouc pour le péché, outre l'holocauste, l'oblation et l'aspersion de chaque jour.

39. Vous offrirez ces sacrifices à l'Éternel, dans vos fêtes solennelles, outre les holocaustes, les oblations, les aspersions et les sacrifices d'actions de grâces que vous offrirez, soit volontairement, soit pour l'accomplissement d'un vœu.

CHAPITRE XXX.

Lois sur les vœux.

MOÏSE rapporta aux enfans d'Israël toutes les choses que l'Éternel lui avoit commandées.

2. Moïse parla aussi aux chefs des tribus des enfans d'Israël, et leur dit: Voici un ordre de l'Éternel:

3. Quand un homme aura fait un vœu à l'Éternel, ou se sera lié par un serment, il ne violera point sa parole; il fera tout ce que sa bouche aura prononcé.

4. Mais quand une femme, *étant* jeune et dans la maison de son père, aura fait un vœu à l'Éternel, et se sera engagée à *quelque chose*,

5. Si son père, ayant eu connoissance de son vœu et de l'engagement par lequel elle s'est liée, garde le silence, tous ses vœux seront valables, ainsi que tous les engagements par lesquels elle se sera liée.

6. Mais si son père la désavoue le jour qu'il aura eu connoissance de son *vœu*, tous ses vœux et les engagements par lesquels elle se sera liée, seront nuls, et l'Éternel lui pardonnera, parce que son père l'a désavouée.

7. Si c'est une femme mariée qui s'est *engagée* par quelque vœu, ou par quelque parole inconsidérée sortie de sa bouche,

8. Et que le jour où son mari en a eu

connoissance il ait gardé le silence à cet égard, ses vœux seront valables, ainsi que les engagements par lesquels elle se sera liée.

9. Mais si le jour où son mari en a eu connoissance, il l'a désavouée, s'il a déclaré nul le vœu ou l'engagement par lequel elle s'étoit liée en prononçant des paroles inconsidérées, alors l'Éternel lui pardonnera.

10. Le vœu d'une veuve, ou d'une femme répudiée, ainsi que tous les engagements qu'elles prendront, seront valables.

11. Si *étant encore* dans la maison de son mari, elle a fait un vœu, ou si elle s'est liée par un serment,

12. Et que son mari l'ayant appris, ait gardé le silence et ne l'ait point désavouée, tous ses vœux seront valables, ainsi que les engagements par lesquels elle se sera liée.

13. Mais si son mari les a annullés le jour même qu'il en a eu connoissance, tout vœu ou tout engagement qui sera sorti de sa bouche sera nul, son mari l'ayant annullé, et l'Éternel pardonnera à cette *femme*.

14. Tout vœu ou tout serment par lequel une femme se sera engagée à affliger son ame, pourra être ratifié ou annullé par son mari.

15. Mais si son mari a gardé le silence, renvoyant d'un jour à l'autre *de lui en parler*, il aura reconnu valables tous les vœux ou tous les engagements par lesquels elle se sera liée; il les aura reconnus valables, parce qu'il aura gardé le silence le jour où il en aura été informé.

16. Mais s'il les a annullés après en avoir eu connoissance, il portera la peine du péché de sa femme.

17. Telles *sont* les ordonnances que l'Éternel commanda à Moïse *de publier* sur le droit d'un mari à l'égard de sa femme, et d'un père à l'égard de sa fille, jeune et *encore* dans sa maison.

CHAPITRE XXXI.

Défaite des Madianites et partage du butin.

L'ÉTERNEL parla à Moïse et lui dit:

2. Venge les enfans d'Israël des Madianites, et ensuite tu seras recueilli vers tes peuples.

3. Alors Moïse dit au peuple : Qu'un certain nombre d'entre vous se préparent à une expédition , et qu'ils marchent contre Madian , pour exécuter sur ce peuple la vengeance de l'Éternel.

4. Vous ferez partir pour cette expédition mille *hommes* de chacune des tribus d'Israël.

5. Il se présenta donc d'entre les milliers d'Israël , mille *hommes* de chaque tribu , ce qui formoit une armée de douze mille hommes.

6. Et Moïse fit partir pour cette expédition mille hommes de chaque tribu , et Phinées fils du Sacrificateur Eléazar ; Phinées avoit avec lui les vases sacrés et les trompettes de guerre.

7. Ils marchèrent donc contre Madian , comme l'Éternel l'avoit commandé à Moïse , et ils tuèrent tous les mâles de ce peuple.

8. Outre le carnage qu'ils firent , ils tuèrent les Rois de Madian , Evi , Rékem , Tsur , Hur et Rébah , cinq Rois de Madian ; ils firent aussi passer *au fil* de l'épée Balaam fils de Béhor.

9. Les enfans d'Israël emmenèrent prisonnières les femmes de Madian , avec leurs petits enfans ; ils s'emparèrent de tout leur gros et menu bétail , et de tout ce qui leur appartenoit ,

10. Et ils brûlèrent toutes leurs villes , leurs habitations et toutes leurs places fortes.

11. Puis ils prirent tout le butin et tout ce qu'ils avoient enlevé , tant en hommes qu'en bétail ,

12. Et ils amenèrent les prisonniers , le bétail qu'ils avoient enlevé et leur butin , à Moïse et au Sacrificateur Eléazar , et à l'assemblée des enfans d'Israël , au camp , dans les plaines de Moab , qui sont près du Jourdain , vis-à-vis de Jéricho.

13. Alors Moïse , Eléazar le Sacrificateur , et tous les principaux de l'assemblée , sortirent du camp *et allèrent* au-devant d'eux.

14. Et Moïse se mit fort en colère contre les chefs de l'armée , les chefs des milliers et les chefs des centaines , qui revenoient de cette expédition ,

15. Et il leur dit : N'avez-vous pas laissé vivre toutes les femmes ?

16. Voici , ce sont elles qui , selon le con-

seil de Balaam , ont donné lieu aux enfans d'Israël de pécher contre l'Éternel , à l'occasion de Péhor , *ce qui a attiré* une plaie sur l'assemblée de l'Éternel.

17. Tuez donc maintenant tous les enfans mâles , et toute femme qui aura eu commerce avec un homme.

18. Mais vous laisserez vivre toutes les jeunes filles qui n'ont eu commerce avec aucun homme.

19. Après cela , demeurez sept jours hors du camp. Celui d'entre vous , ou d'entre vos prisonniers qui aura tué un homme ou touché *le corps* d'un homme tué , se purifiera le troisième et le septième jour.

20. Vous purifierez aussi tous vos vêtemens et tout ce qui sera fait de peau , et tous les ouvrages *de poil* de chèvre , et tous les ustensiles de bois.

21. Et Eléazar le Sacrificateur dit aux hommes de guerre qui avoient fait partie de l'expédition : Voici ce que porte la loi que l'Éternel a donnée à Moïse :

22. A l'égard de l'or , de l'argent , de l'airain , du fer , de l'étain , du plomb ,

23. Et de tout ce qui peut supporter le feu , vous le ferez passer par le feu ; vous le purifierez ensuite par l'eau d'aspersion ; mais quant aux choses qui ne peuvent point supporter le feu , vous les laverez avec de l'eau.

24. Vous laverez aussi vos vêtemens le septième jour , et après vous être ainsi purifiés , vous entrerez dans le camp.

25. L'Éternel dit encore à Moïse :

26. Fais avec le Sacrificateur Eléazar et les chefs de famille le compte du butin , *et de ce qu'on a enlevé* , tant en hommes qu'en bétail ;

27. Et partage le butin entre ceux qui ont combattu dans cette expédition , et tout le reste du peuple.

28. Tu lèveras aussi , pour l'Éternel , un tribut sur ceux qui ont combattu dans cette expédition , savoir un sur cinq cents , tant des personnes que des bœufs , des ânes et des brebis.

29. On le prendra sur leur part , et tu le donneras à Eléazar le Sacrificateur , pour être présenté à l'Éternel en offrande éleyée.

30. Et de l'*autre* moitié , qui appartient aux enfans d'Israël , tu prendras un sur cinquante , tant des personnes que des bœufs ,

des ânes , des brebis et de tout le bétail , et tu le donneras aux Lévites qui sont chargés de garder le tabernacle de l'Eternel.

31. Et Moïse et Eléazar le Sacrificateur firent ce que l'Eternel avoit commandé à Moïse.

32. Ce qui restoit du butin fait par l'armée, consistoit en six cent soixante-quinze mille brebis ,

33. Soixante-douze mille bœufs ,

34. Et soixante et un mille ânes.

35. Et quant aux femmes qui n'avoient point connu d'hommes, elles étoient en tout au nombre de trente-deux mille.

36. Ainsi la moitié *du butin* qu'eurent en partage ceux qui étoient allés à cette expédition, fut de trois cent trente-sept mille cinq cents brebis ,

37. *Sur lesquelles on en prit* six cent soixante-quinze pour le tribut *réserve* à l'Eternel.

38. Trente-six mille bœufs, *sur lesquels on en prit* soixante-douze pour le tribut *réserve* à l'Eternel.

39. Trente-mille cinq cents ânes, *sur lesquels on en prit* soixante et un pour le tribut *réserve* à l'Eternel.

40. Seize mille personnes, *sur lesquelles on en prit* trente-deux pour le tribut *réserve* à l'Eternel.

41. Et Moïse donna au Sacrificateur Eléazar le tribut qui devoit être présenté à l'Eternel, en offrande élevée, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moïse.

42. Quant à l'*autre* moitié qui appartenoit aux enfans d'Israël, et que Moïse avoit reçue de ceux qui étoient allés à cette expédition,

43. Cette portion assignée à l'assemblée, fut de trois cent trente-sept mille cinq cents brebis ,

44. Trente-six mille bœufs ,

45. Trente mille cinq cents ânes ,

46. Et seize mille personnes.

47. Moïse prit de cette moitié qui appartenoit aux enfans d'Israël, un sur cinquante, tant des personnes que du bétail, et il le donna aux Lévites qui étoient chargés de garder le tabernacle de l'Eternel, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moïse.

48. Alors les chefs de l'armée, les chefs de

milliers, les chefs de centaines s'approchèrent de Moïse ,

49. Et lui dirent: Tes serviteurs ont fait le compte des gens de guerre qui *sont* sous nos ordres, et il n'en manque pas un seul.

50. C'est pourquoi nous présentons en offrande à l'Eternel ce que chacun de nous a trouvé, des bijoux d'or, des chaînes pour les jambes, des bracelets, des anneaux, des pendans d'oreilles et des colliers, afin de faire propitiation pour nos personnes devant l'Eternel.

51. Moïse donc et le Sacrificateur Eléazar reçurent d'eux tous ces bijoux d'or.

52. Tout cet or qui fut présenté à l'Eternel, en offrande élevée, de la part des chefs de milliers et de centaines, *pesoit* seize mille sept cent cinquante sicles.

53. Chaque soldat garda le butin qu'il avoit fait.

54. L'or que Moïse et le Sacrificateur Eléazar reçurent des chefs de milliers et de centaines, ils le déposèrent devant l'Eternel dans le tabernacle d'assignation, pour servir de mémorial aux enfans d'Israël.

CHAPITRE XXXII.

Le pays de Galaad est accordé aux deux tribus de Ruben et de Gad, et à la demi-tribu de Manassé.

OR les enfans de Ruben et les enfans de Gad, qui étoient très-riches en bétail, virent que le pays de Jahzer et celui de Galaad étoient très-propres à la nourriture des troupeaux.

2. Les enfans de Gad et les enfans de Ruben vinrent donc auprès de Moïse, du Sacrificateur Eléazar et des principaux de l'assemblée, et leur dirent :

3. Hataroth, Dibon, Jahzer, Nimrah, Hesçon, Elhaleh, Scebam, Nebo, Behon ,

4. Ce pays que l'Eternel a frappé devant l'assemblée d'Israël, est un pays de pâturages, et tes serviteurs ont du bétail.

5. Ils dirent donc: Si nous avons trouvé grâce devant toi, que ce pays soit donné à tes serviteurs pour le posséder; ne nous fais point passer le Jourdain.

6. Mais Moïse répondit aux enfans de Gad et aux enfans de Ruben: Vos frères iront-ils à la guerre, *tandis* que vous demeurerez ici ?

7. Pourquoi faites-vous perdre courage aux enfans d'Israël, et les détournez-vous ainsi de passer dans le pays que l'Eternel leur a donné ?

8. C'est ce que firent vos pères, quand je les envoyai de Kadès-barné pour examiner le pays.

9. Car ils s'avancèrent jusqu'à la vallée d'Escol, et ayant examiné le pays, ils découragèrent les enfans d'Israël, et les détournèrent d'entrer dans le pays que l'Eternel leur avoit donné.

10. Alors la colère de l'Eternel s'enflamma, et il prononça ce serment :

11. Certainement les hommes qui sont sortis d'Egypte, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, ne verront point le pays que j'ai juré à Abraham, à Isaac et à Jacob *de leur donner*, car ils n'ont point persévéré à me suivre,

12. Excepté Caleb fils de Jephunné Kénisien, et Josué fils de Nun, parce qu'ils ont persévéré à suivre l'Eternel.

13. Ainsi la colère de l'Eternel s'enflamma contre Israël, et il les a fait errer dans le désert pendant quarante ans, jusqu'à ce que toute cette génération qui avoit fait ce qui déplaisoit à l'Eternel ait été consumée.

14. Et voici, vous succédez à vos pères, comme une race d'hommes pécheurs, pour augmenter encore l'ardeur de la colère de l'Eternel contre Israël.

15. Si vous vous détournez de lui, il continuera de laisser errer ce peuple dans le désert, et ainsi vous causerez sa ruine entière.

16. Mais ils s'approchèrent de Moïse et lui dirent: Nous construirons ici des parcs pour nos troupeaux, et des villes pour nos familles ;

17. Pour nous, nous nous tiendrons prêts à marcher devant les enfans d'Israël, jusqu'à ce que nous les ayons introduits dans le pays qu'ils *doivent* occuper ; mais nos familles demeureront dans les villes fortes, *afin d'être* en sûreté contre les habitans du pays.

18. Nous ne retournerons point dans nos maisons que chacun des enfans d'Israël n'ait pris possession de son héritage.

19. Et nous ne posséderons rien avec eux de l'autre côté du Jourdain, et au-delà, parce que notre héritage nous aura été assigné en-deçà du Jourdain, du côté de l'orient.

20. Moïse leur dit alors: Si vous faites ce que vous promettez, et que vous vous teniez prêts à combattre devant l'Eternel,

21. Et que chacun de vous passe en armes le Jourdain devant l'Eternel, jusqu'à ce qu'il ait chassé ses ennemis de devant lui,

22. Quand le pays aura été soumis par le secours de l'Eternel, vous pourrez revenir sur vos pas, et vous serez alors innocens aux yeux de l'Eternel et aux yeux d'Israël, et ce pays-ci sera votre partage devant l'Eternel.

23. Mais si vous ne tenez pas votre promesse, voici, vous aurez péché contre l'Eternel, et sachez que la peine de votre péché vous atteindra.

24. Bâissez donc des villes pour vos familles, construisez des parcs pour vos troupeaux, et faites ce que vous avez dit.

25. Alors les enfans de Gad et les enfans de Ruben dirent à Moïse: Tes serviteurs feront ce que mon Seigneur commande.

26. Nos petits enfans, nos femmes, nos troupeaux, et toutes nos bêtes de somme resteront ici dans les villes de Galaad,

27. Et tes serviteurs passeront tous en armes, *et* prêts à combattre devant l'Eternel, comme mon Seigneur l'a dit.

28. Alors Moïse donna à leur sujet cet ordre-ci, au Sacrificateur Eléazar, à Josué fils de Nun, et aux chefs des principales familles des tribus des enfans d'Israël;

29. Il leur dit: Si les enfans de Gad et les enfans de Ruben passent avec vous le Jourdain, tous armés, prêts à combattre devant l'Eternel, et que le pays vous soit assujetti, vous leur donnerez en possession le pays de Galaad.

30. Mais s'ils ne passent point en armes avec vous, ils auront leur partage au milieu de vous au pays de Canaan.

31. Et les enfans de Gad et les enfans de Ruben répondirent: Nous ferons *tout* ce que l'Eternel a ordonné à tes serviteurs.

32. Nous passerons en armes devant l'Eternel dans le pays de Canaan, afin que nous obtenions *pour* héritage le pays en-deçà du Jourdain.

33. Ainsi Moïse donna aux enfans de Gad, aux enfans de Ruben et à la moitié de la tribu de Manassé, fils de Joseph, le royaume de Sihon, Roi des Amorrhéens, et le royaume de Hog, Roi de Basçan, le pays avec les

villes de l'intérieur et avec celles des frontières.

34. Alors les enfans de Gad rebâtirent Dibon, Hataroth, Haroher,

35. Hatroth-Scophan, Jahzer, Jogbeha,

36. Beth-nimrah et Beth-haran, villes fortes; *ils firent* aussi des parcs pour les troupeaux.

37. Et les enfans de Ruben rebâtirent Heschon, Elhalé, Kirjathajim.

38. Nebo et Bahal-mehon, dont ils changèrent les noms, et Scibma; et ils donnèrent des noms aux villes qu'ils rebâtirent.

39. Or les enfans de Makir fils de Manassé, allèrent dans le pays de Galaad, s'en emparèrent et en dépossédèrent les Amorrhéens qui l'occupaient.

40. Moïse donna donc Galaad à Makir fils de Manassé, qui y habita.

41. Jaïr aussi, fils de Manassé, y alla, s'empara des bourgs des Amorrhéens, et les appela bourgs de Jaïr.

42. Nobah y alla aussi, il prit Kenath avec les villes de son ressort, et l'appela de son nom, Nobah.

CHAPITRE XXXIII.

Campemens des Israélites, depuis leur sortie d'Egypte jusqu'au Jourdain. Dieu leur ordonne de détruire les Cananéens.

CE sont ici les stations des enfans d'Israël, qui sortirent du pays d'Egypte, selon l'ordre qui leur avoit été assigné, et sous la conduite de Moïse et d'Aaron;

2. Car Moïse inscrivit les noms des lieux où ils s'arrêtèrent et d'où ils partirent, selon le commandement de l'Eternel. Voici quelles furent ces stations.

3. Les enfans d'Israël partirent de Ramesès, le quinzième jour du premier mois, le lendemain de la Pâque, et sortirent avec éclat à la vue de tous les Egyptiens.

4. Les Egyptiens ensevelissoient alors ceux d'entreux que l'Eternel avoit frappés, *savoir* tous les premiers-nés; l'Eternel avoit exercé ses jugemens même sur leurs dieux.

5. Les enfans d'Israël partirent de Ramesès, et campèrent à Succoth.

6. Ils partirent de Succoth, et campèrent à Etham, qui est à l'extrémité du désert.

7. Ils partirent d'Etham, ils se détournèrent

vers Pihahiroth, qui est vis-à-vis de Bahal-tsephon, et ils campèrent à la vue de Migdol.

8. Etant partis de Pihahiroth, ils traversèrent la mer, pour entrer dans le désert; ils firent trois journées de chemin dans le désert d'Etham, et campèrent à Mara.

9. Ils partirent de Mara, ils vinrent à Elim, où il y avoit douze sources, et soixante et dix palmiers, et ils y campèrent.

10. Ils partirent d'Elim, et campèrent près de la Mer Rouge.

11. Ils partirent de la Mer Rouge, et campèrent dans le désert de Sin.

12. Ils partirent du désert de Sin, et campèrent à Dophka.

13. Ils partirent de Dophka, et campèrent à Alus.

14. Ils partirent d'Alus, et campèrent à Rephidim, où le peuple ne trouva point d'eau à boire.

15. De Rephidim ils allèrent camper au désert de Sinäi.

16. Ils partirent du désert de Sinäi, et campèrent à Kibroth-taava.

17. Ils partirent de Kibroth-taava, et campèrent à Hatséroth.

18. Ils partirent de Hatséroth, et campèrent à Rithma.

19. Ils partirent de Rithma, et campèrent à Rimmon-pérets.

20. Ils partirent de Rimmon-pérets, et campèrent à Libna.

21. Ils partirent de Libna, et campèrent à Rissa.

22. Ils partirent de Rissa, et campèrent vers Kehélath.

23. Ils partirent de Kehélath, et campèrent sur la montagne de Scépher.

24. Ils partirent de la montagne de Scépher, et campèrent à Harada.

25. Ils partirent de Harada, et campèrent à Makhéloth.

26. Ils partirent de Makhéloth, et campèrent à Thahath.

27. Ils partirent de Thahath, et campèrent à Thérâh.

28. Ils partirent de Thérâh, et campèrent à Mithka.

29. Ils partirent de Mithka, et campèrent à Hasmona.

30. Ils

30. Ils partirent de Hasmona , et campèrent à Moséroth.

31. Ils partirent de Moséroth , et campèrent à Bené-jaakan.

32. Ils partirent de Bené-jaakan , et campèrent à Hor-guidgad.

33. Ils partirent de Hor-guidgad , et campèrent à Jotbatha.

34. Ils partirent de Jotbatha , et campèrent à Habrona.

35. Ils partirent de Habrona , et campèrent à Hetsjon-guéber.

36. Ils partirent de Hetsjon-guéber , et campèrent dans le désert de Tsin , ou Kadès.

37. Ils partirent de Kadès , et campèrent sur la montagne de Hor , *qui est* à l'extrémité du pays d'Edom.

38. Et Aaron le Sacrificateur monta sur la montagne de Hor , suivant le commandement de l'Éternel , et mourut là , le premier jour du cinquième mois de la quarantième année après que les enfans d'Israël furent sortis du pays d'Égypte.

39. Aaron étoit âgé de cent vingt-trois ans , quand il mourut sur la montagne de Hor.

40. *Ce fut alors que* Harad , Roi Cananéen , qui habitoit vers le midi du pays de Canaan , apprit que les enfans d'Israël approchoient.

41. Puis ils partirent de la montagne de Hor , et campèrent à Tsalmona.

42. Ils partirent de Tsalmona , et campèrent à Punon.

43. Ils partirent de Punon , et campèrent à Oboth.

44. Ils partirent d'Oboth , et campèrent à Hijé-habarim , sur les frontières de Moab.

45. Ils partirent de Hijé-habarim , et campèrent à Dibon-gad.

46. Ils partirent de Dibon-gad , et campèrent à Halmon vers Diblathajim.

47. Ils partirent de Halmon vers Diblathajim , et campèrent au pied des montagnes de Habarim , vis-à-vis de Nebo.

48. Ils partirent des montagnes de Habarim , et campèrent dans les plaines de Moab , près du Jourdain , vis-à-vis de Jérigo.

49. Et ils campèrent près du Jourdain , depuis Beth-jescimoth jusqu'à Abel-scittim dans les plaines de Moab.

50. L'Éternel parla à Moïse dans les plaines de Moab , près du Jourdain , vis-à-vis de Jérigo , et lui dit :

51. Parle aux enfans d'Israël , et dis-leur : Quand vous aurez passé le Jourdain , et que vous serez *entrés* dans le pays de Canaan ,

52. Vous chasserez de devant vous tous les habitans du pays , vous détruirez toutes leurs statues , vous briserez toutes leurs images de fonte , et vous détruirez tous leurs hauts lieux.

53. Vous vous rendrez maîtres du pays , et vous y habiterez ; car je vous l'ai donné pour le posséder.

54. Vous partagerez entre vous le pays par le sort , selon vos familles ; à celle qui sera plus nombreuse , vous donnerez un héritage plus considérable , et à celle qui sera moins nombreuse , vous donnerez un héritage moins considérable ; chacune occupera ce qui lui sera échu par le sort ; vous vous partagerez *le pays* selon les tribus de vos pères.

55. Mais si vous ne chassez pas de devant vous les habitans du pays , ceux d'entr'eux que vous aurez laissés , seront autant d'épines dans vos yeux et d'aiguillons dans vos côtés , et ils vous serreront de près dans le pays que vous habiterez.

56. Et il arrivera que je vous traiterai comme j'ai dessein de les traiter.

CHAPITRE XXXIV.

Ordre relatif aux limites et au partage du pays de Canaan.

L'ÉTERNEL dit à Moïse :

2. Donne cet ordre aux enfans d'Israël : Comme vous allez entrer dans le pays de Canaan , voici le pays qui vous écherra en héritage , *c'est* le pays de Canaan dans ses limites.

3. Votre frontière du côté du midi s'étendra depuis le désert de Tsin , le long du pays d'Edom ; elle commencera à l'extrémité de la Mer Salée vers l'orient.

4. Puis elle tournera du côté de la montagne de Hakrabbim , elle passera par Tsin , elle aboutira au midi de Kadès-barné , elle traversera Hatsar-addar et passera jusqu'à Hatsmon.

5. De Hatsmon elle se dirigera vers le torrent d'Égypte , pour aller aboutir à la mer.

A a

6. Du côté de l'occident, la grande mer vous servira de limite; ce sera là votre frontière occidentale.

7. Voici quelle sera votre frontière du côté du septentrion; depuis la grande mer vous tracerez une ligne qui passera par la montagne de Hor.

8. Depuis la montagne de Hor, elle se dirigera sur Hamath, et ensuite sur Tsedad.

9. De là, passant par Ziphron, elle ira aboutir à Hatsar-énan; ce sera là votre frontière septentrionale.

10. A l'orient, vous tracerez la ligne de vos frontières depuis Hatsar-énan vers Scepham;

11. Cette ligne descendra de Scepham à Ribla, à l'orient de Hajin, et ira en descendant jusqu'au rivage de la mer de Kinné-
reth, à l'orient,

12. D'où elle descendra encore le long du Jourdain, pour aller aboutir à la Mer Salée. Telles seront les limites du pays que vous posséderez.

13. Moïse donna donc cet ordre aux enfans d'Israël: *C'est là le pays que vous vous partagerez par le sort; l'Éternel a commandé de le donner à neuf tribus, et à la moitié d'une tribu.*

14. Car la tribu des enfans de Ruben, selon les familles de leurs pères, la tribu des enfans de Gad, selon les familles de leurs pères, et la moitié de la tribu de Manassé ont *déjà* reçu leur héritage.

15. Ces deux tribus et demie ont reçu leur héritage en-deçà du Jourdain, vis-à-vis de Jérico, du côté de l'orient.

16. Puis l'Éternel dit à Moïse:

17. Voici les noms des hommes qui vous partageront le pays; Eléazar le Sacrificateur, et Josué fils de Nun.

18. Vous prendrez aussi un des principaux de chaque tribu pour faire le partage du pays.

19. Voici les noms de ces hommes: Pour la tribu de Juda, Caleb fils de Jephunné;

20. Pour la tribu des enfans de Siméon, Samuel fils de Hammiud;

21. Pour la tribu de Benjamin, Elidad fils de Kision;

22. Pour la tribu des enfans de Dan, *celui qui en est le chef*, Bukki fils de Jogli;

23. Quant aux enfans de Joseph; pour la

tribu des enfans de Manassé, *celui qui en est le chef*, Hanniel fils d'Ephod;

24. Pour la tribu des enfans d'Ephraïm, *celui qui en est le chef*, Kemuël fils de Sciph-tan;

25. Pour la tribu des enfans de Zabulon, *celui qui en est le chef*, Elitsaphan fils de Parnac;

26. Pour la tribu des enfans d'Issacar, *celui qui en est le chef*, Paltiel fils de Hazan;

27. Pour la tribu des enfans d'Ascer, *celui qui en est le chef*, Ahiud fils de Scelomi;

28. Et pour la tribu des enfans de Neph-tali, *celui qui en est le chef*, Pedahel fils de Hammiud.

29. *Ce sont là ceux à qui l'Éternel ordonna de partager le pays de Canaan entre les enfans d'Israël.*

CHAPITRE XXXV.

Villes pour les Lévités. Six villes de refuge. Lois au sujet des meurtrés.

L'ÉTERNEL parla encore à Moïse dans les plaines de Moab, près du Jourdain, vis-à-vis de Jérico, et lui dit:

2. Commande aux enfans d'Israël de céder, dans la portion du pays qui leur sera échue, des villes pour servir d'habitation aux Lévités: Vous donnerez encore aux Lévités un territoire autour de ces villes.

3. Ces villes seront leur habitation, et dans le territoire ils tiendront leurs bêtes de somme, leurs denrées et tout leur bétail.

4. Le territoire des villes que vous donnerez aux Lévités, *sera* de mille coudées tout autour, depuis la muraille de la ville en dehors.

5. Puis vous mesurerez hors de la ville, du côté de l'orient, deux mille coudées; du côté du midi, deux mille coudées; du côté de l'occident, deux mille coudées, et du côté du septentrion, deux mille coudées, *en sorte que la ville soit* au milieu; tel sera le territoire de leurs villes.

6. Entre les villes que vous donnerez aux Lévités, vous en désignerez six qui serviront de refuge au meurtrier; et outre celles-là, vous *leur* en donnerez *encore* quarante-deux.

7. *Ainsi* les villes que vous donnerez aux Lévités, *seront* au nombre de quarante-huit; vous les *donnerez* avec leur territoire.

8. *Quand vous prendrez ces villes-là sur la possession des enfans d'Israël, pour les donner aux Lévités, vous en prendrez un plus grand nombre sur la portion de ceux qui en auront plus, et un moindre nombre sur la portion de ceux qui en auront moins; chacun donnera de ses villes aux Lévités, à proportion de l'héritage qu'il possédera.*

9. Puis l'Eternel dit à Moïse :

10. *Donne cet ordre aux enfans d'Israël : Quand vous aurez passé le Jourdain, et que vous serez entrés dans le pays de Canaan,*

11. *Vous désignerez des villes qui seront pour vous des villes de refuge, afin que celui qui aura tué quelqu'un sans le vouloir, puisse s'y retirer.*

12. *Et ces villes vous serviront de refuge contre le vengeur du sang, afin que le meurtrier ne soit point mis à mort avant d'avoir comparu en jugement devant l'assemblée.*

13. *Ainsi, de ces villes que vous aurez données aux Lévités, il y en aura six qui seront pour vous des villes de refuge.*

14. *Vous aurez trois de ces villes de refuge en-deçà du Jourdain, et trois dans le pays de Canaan.*

15. *Ces six villes serviront de refuge aux enfans d'Israël, à l'étranger et à celui qui habite parmi eux, afin que celui qui auroit frappé à mort quelque personne sans le vouloir s'y retire.*

16. *Si un homme en frappe un autre avec un instrument de fer, et que celui-ci meure, le premier est meurtrier; il doit être mis à mort.*

17. *S'il le frappe d'un coup de pierre qui puisse être mortel, et qui le devienne en effet, il est meurtrier; il doit être mis à mort.*

18. *De même s'il le frappe avec un instrument de bois, qu'il tenoit à la main, que le coup puisse être mortel, et le devienne en effet, il est meurtrier; il doit être mis à mort.*

19. *Et le vengeur du sang fera mourir le meurtrier; il pourra le mettre à mort là où il le rencontrera.*

20. *Si par un mouvement de haine un homme en pousse violemment un autre, ou s'il jette à dessein quelque chose contre lui, et qu'il en meure;*

21. *Ou si par inimitié il le frappe de sa main, et qu'il en meure, on punira de mort*

celui qui aura frappé, il est meurtrier; le vengeur du sang pourra le mettre à mort là où il le rencontrera.

22. *Mais si sans le vouloir, sans inimitié, il le pousse violemment; ou s'il jette sur lui quelque chose, mais sans dessein;*

23. *Ou si n'étant point son ennemi, et ne cherchant point à lui nuire, il vient à faire tomber sur lui, sans le savoir, une pierre qui puisse lui causer la mort, et qui la cause en effet,*

24. *Alors l'assemblée jugera entre celui qui a frappé et le vengeur du sang, selon ces lois-ci.*

25. *L'assemblée délivrera le meurtrier de la main du vengeur du sang, et le fera retourner à la ville de refuge, où il s'étoit enfui, et où il demeurera jusqu'à la mort du Souverain Sacrificateur, qui a été oint de l'huile sacrée.*

26. *Mais si le meurtrier vient à sortir du territoire de la ville de refuge où il s'étoit retiré,*

27. *Et que le vengeur du sang le trouvant hors du territoire de la ville de refuge, le tue, il ne sera point coupable de meurtre;*

28. *Car le meurtrier doit demeurer jusqu'à la mort du Souverain Sacrificateur dans la ville qui lui sert de refuge; mais après la mort du Souverain Sacrificateur, le meurtrier pourra retourner dans la terre de sa possession.*

29. *C'est d'après ces ordonnances que vous réglerez vos jugemens, d'âge en âge, dans toute l'étendue du pays que vous habiterez.*

30. *Le meurtrier ne sera mis à mort que sur la déposition de plusieurs témoins; un seul témoin ne suffira pas pour faire condamner un homme à la mort.*

31. *Vous ne prendrez point de rançon pour la vie du meurtrier qui mérite la mort; on ne manquera point de le faire mourir.*

32. *Vous ne prendrez point de rançon pour le laisser se retirer dans sa ville de refuge, et lui permettre de retourner habiter dans le pays à la mort du Sacrificateur.*

33. *Vous ne permettrez point que le pays où vous habiterez soit souillé; car le sang souille le pays, et le pays ne peut être purifié du sang qui y aura été répandu, que par le sang de celui qui l'aura répandu.*

34. Vous ne souillerez donc point le pays où vous allez demeurer, *et* au milieu duquel j'habiterai ; car je *suis* l'Eternel, qui habite au milieu des enfans d'Israël.

CHAPITRE XXXVI.

Règlement donné au sujet des héritages et à l'occasion des filles de Tselophcad.

ALORS les chefs des pères de la famille des enfans de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé, d'entre les familles des enfans de Joseph, s'approchèrent et s'adressèrent à Moïse, en présence des principaux chefs des pères des enfans d'Israël.

2. Ils lui dirent : L'Eternel a commandé à mon Seigneur de partager le pays par le sort entre les enfans d'Israël ; mon Seigneur a reçu encore de l'Eternel le commandement de donner l'héritage de Tselophcad notre frère à ses filles.

3. Si elles se marient dans une *autre* tribu d'Israël, leur héritage sera retranché de l'héritage de nos pères, et ajouté à l'héritage de la tribu à laquelle elles appartiendront ; ainsi l'héritage *qui nous a été assigné* par le sort, sera diminué.

4. Et même quand le *temps du Jubilé* viendra pour les enfans d'Israël, leur héritage sera ajouté à celui de la tribu à laquelle elles appartiendront, et se trouvera ainsi retranché de l'héritage de la tribu de nos pères.

5. Et Moïse, d'après l'ordre de l'Eternel, donna aux enfans d'Israël ce commande-

ment, et leur dit : Ce que la tribu des descendans de Joseph vient de dire, est juste.

6. Voici ce que l'Eternel a commandé au sujet des filles de Tselophcad : Elles se marieront à qui elles voudront, pourvu que ce soit dans une des familles de la tribu de leurs pères.

7. Ainsi l'héritage des enfans d'Israël ne passera point d'une tribu dans une autre tribu, mais chacun d'eux sera fixé à l'héritage de la tribu de ses pères.

8. Et toute fille qui sera héritière de quelque possession dans l'une des tribus des enfans d'Israël, devra se marier dans une famille de la tribu de son père, afin que chacun des enfans d'Israël possède l'héritage de ses pères.

9. Un héritage ne passera donc point d'une tribu dans une autre ; mais chacun des enfans d'Israël sera fixé à l'héritage de sa tribu.

10. Les filles de Tselophcad firent ce que l'Eternel avoit ordonné à Moïse.

11. Car Mahla, Tirtsa, Hogla, Milca et Noha, filles de Tselophcad, épousèrent les fils de leurs oncles.

12. *Ainsi* elles se marièrent dans les familles des descendans de Manassé fils de Joseph ; et leur héritage demeura dans la tribu de la famille de leur père.

13. Ce *sont* là les commandemens et les ordonnances que l'Eternel donna par Moïse aux enfans d'Israël, dans les plaines de Moab, près du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho.

LE DEUTÉRONOME,

CINQUIÈME LIVRE DE MOÏSE.

ARGUMENT.

Le cinquième Livre de Moïse est appelé Deutéronome, c'est-à-dire, seconde loi, parce qu'on y trouve une répétition des lois que Dieu avoit données quarante ans auparavant au peuple d'Israël, après qu'il fut sorti d'Egypte. Dieu voulut que Moïse répêtdt ces lois avant que de mourir, parce que la génération qui les avoit entendu publier sur le mont Sinai n'existoit plus. On lit, outre cela, dans ce Livre, plusieurs exhortations que Moïse adressa aux Israélites avant sa mort.

CHAPITRE I.

Moïse fait un récit abrégé de ce qui étoit arrivé aux Israélites, depuis leur départ d'Horeb jusqu'à leur arrivée à Kadès-barné.

CE sont ici les paroles que Moïse adressa à tout Israël en-deçà du Jourdain, dans le désert, dans la plaine qui est vis-à-vis de Suph, entre Paran, Thophel, Laban, Hatsé-
roth et Dizahab,

2. A onze journées d'Horeb, en suivant le chemin qui va de la montagne de Séhir à Kadès-barné,

3. La quarantième année depuis la sortie d'Egypte, le premier jour du onzième mois, Moïse dit aux enfans d'Israël tout ce que l'Eternel lui avoit commandé.

4. Après qu'il eut défait Sihon, Roi des Amorrhéens, qui habitoit à Hesçhon, et Hog, Roi de Basçan, qui habitoit à Hasçtharoth et qu'il défît à Edréhi.

5. Ce fut en-deçà du Jourdain, dans le pays de Moab, que Moïse commença à expliquer cette loi, en disant :

• 6. L'Eternel notre Dieu nous parla en Horeb, et nous dit : Vous avez assez demeuré près de cette montagne,

7. Disposez-vous à partir, et dirigez-vous vers la montagne des Amorrhéens, et parcourez toutes les contrées voisines, les campagnes, les montagnes, les plaines au midi et sur le rivage de la mer, le pays des Cananéens et le Liban, jusqu'au grand fleuve, qui est le fleuve d'Euphrate.

8. Voici, je mets devant vous le pays ; allez prendre possession du pays que l'Eternel a juré de donner à vos pères, Abraham, Isaac et Jacob, et à leur postérité après eux.

9. Je vous parlai en ce temps-là, et je vous dis : Je ne puis pas vous gouverner seul.

10. L'Eternel votre Dieu vous a multipliés, au point que vous êtes aujourd'hui en aussi grand nombre que les étoiles du ciel.

11. Que l'Eternel le Dieu de vos pères vous fasse croître encore mille fois autant, et qu'il vous bénisse, comme il vous l'a promis !

12. Comment supporterois-je seul le poids

de vos peines, de vos affaires et de vos procès ?

13. Choisissez dans vos tribus des gens sages, habiles et connus, et je les établirai pour être vos chefs.

14. Vous me répondez : Il est bon de faire ce que tu as dit.

15. Je pris les principaux de vos tribus, hommes sages et connus, et je les établis pour être vos chefs, gouverneurs de milliers, de centaines, de cinquantes et de dizaines, et pour être officiers dans vos tribus.

16. Puis je donnai cet ordre-ci à vos juges : Ecoutez vos frères dans les différends qu'ils auront, soit entr'eux, soit avec les étrangers, et jugez-les avec justice.

17. Dans vos jugemens vous n'aurez point d'égard à l'apparence des personnes ; vous écouterez le petit comme le grand ; vous ne craignez personne ; car la justice s'exerce de la part de Dieu. Quant à la cause qui vous paroîtra trop difficile, vous la porterez devant moi, et je l'examinerai.

18. Je vous prescrivis en ce temps-là toutes les choses que vous auriez à faire.

19. Puis nous partîmes d'Horeb, nous traversâmes tout ce grand et affreux désert que vous avez vu, et suivant le chemin de la montagne des Amorrhéens, ainsi que l'Eternel notre Dieu nous l'avoit commandé, nous arrivâmes à Kadès-barné.

20. Alors je vous dis : Vous êtes arrivés à la montagne des Amorrhéens, que l'Eternel notre Dieu nous donne.

21. Voyez, l'Eternel votre Dieu met devant vous le pays ; allez le posséder, selon que l'Eternel le Dieu de vos pères vous l'a promis ; ne craignez point et ne vous effrayez point.

22. Puis vous vîtes tous auprès de moi, et vous me dîtes : Envoyons devant nous des hommes qui examinent le pays, et qui nous fassent connoître le chemin par lequel nous devons marcher, et les villes où nous devons entrer.

23. Cette proposition me plut ; ainsi je pris douze hommes d'entre vous, un homme de chaque tribu.

24. Ils se mirent en chemin, et ayant passé la montagne, ils arrivèrent dans la vallée d'Escol, et l'examinèrent.

25. Et ayant pris dans leurs mains des

fruits du pays, ils nous les apportèrent ; et nous firent leur rapport, en ces termes : Le pays que l'Eternel notre Dieu nous donne est un bon pays.

26. Mais vous ne voulûtes point y aller, vous fûtes rebelles au commandement de l'Eternel votre Dieu,

27. Vous murmurâtes dans vos tentes, et vous dites : C'est parce que l'Eternel nous hait, qu'il nous a fait sortir du pays d'Egypte, afin de nous livrer entre les mains des Amorrhéens, et de nous détruire.

28. Où allons-nous ? Nos frères nous ont fait fondre le cœur, en disant : Les habitans de ce pays sont plus nombreux et d'une plus haute taille que nous ; les villes sont grandes et fortifiées de murs qui s'élèvent jusqu'au ciel ; et même nous avons vu là des descendans de Hanak.

29. Mais je vous dis : N'ayez point de peur et ne les craignez point.

30. L'Eternel votre Dieu, qui marche devant vous, combattra lui-même pour vous, comme il l'a déjà fait devant vos yeux, en Egypte,

31. Et dans le désert, où vous avez vu que pendant tout le chemin que vous avez fait jusqu'à votre arrivée dans ce lieu-ci, l'Eternel votre Dieu vous a portés, comme un père porte son enfant.

32. Malgré cela, vous ne voulûtes point vous confier à l'Eternel votre Dieu,

33. Qui marchoit devant vous pendant votre voyage, la nuit dans la colonne de feu, et le jour dans la nuée, afin de marquer les lieux où vous deviez camper et de vous montrer la route que vous deviez suivre.

34. Alors l'Eternel ayant entendu vos discours, fut fort irrité, et dit avec serment :

35. Certainement aucun des hommes de cette méchante génération ne verra ce bon pays que j'ai juré à leurs pères de leur donner,

36. Excepté Caleb fils de Jephunné. Lui le verra, et je lui donnerai, à lui et à ses enfans, la terre sur laquelle il a marché ; parce qu'il a persévéré à suivre l'Eternel.

37. L'Eternel s'est même irrité contre moi à cause de vous, et m'a dit : Toi non plus, tu n'y entreras point.

38. Josué fils de Nun, ton serviteur, y

entrera ; fortifie-le , car *c'est* lui *qui* mettra les enfans d'Israël en possession de ce *pays*.

39. Et vos petits enfans , au sujet desquels vous avez dit , qu'ils seront la proie *de l'ennemi* , et vos enfans qui aujourd'hui ne savent pas discerner le bien du mal , *seront* ceux *qui* y entreront , je leur donnerai ce pays , et ils le posséderont.

40. Pour vous , retournez en arrière , et allez au désert par le chemin qui mène à la mer Rouge.

41. Alors vous me répondîtes : Nous avons péché contre l'Eternel ; nous monterons et nous combattrons , comme l'Eternel notre Dieu nous l'a commandé. Et chacun de vous ayant pris ses armes , vous voulûtes monter sur la montagne.

42. Et l'Eternel m'ordonna de vous dire : Ne montez point et ne combattez point , afin que vous ne soyez pas battus par vos ennemis , car je ne suis point au milieu de vous.

43. Je vous rapportai ces paroles , et vous ne m'écoutâtes point ; mais vous vous rebellâtes contre le commandement de l'Eternel , et pleins d'orgueil , vous montâtes sur la montagne.

44. Alors l'Amorrhéen ¹ qui habitoit ces montagnes s'avança contre vous , vous poursuivit comme font les abeilles , et vous battit depuis Séhir jusqu'à Horma.

45. A votre retour , vous pleurâtes devant l'Eternel , mais l'Eternel n'écouta point votre voix , et il ne vous prêta point l'oreille.

46. Ainsi vous demeurâtes à Kadès un grand nombre de jours , aussi long-temps que vous y avez demeuré.

CHAPITRE II.

Continuation du récit de Moïse , jusqu'à la guerre contre le roi de Hesçon.

ALORS nous revînmes en arrière , nous allâmes au désert par le chemin de la mer Rouge , comme l'Eternel me l'avoit commandé ; et nous tournâmes long-temps *autour de* la montagne de Séhir.

2. Ensuite l'Eternel me dit :

3. Vous avez assez tourné autour *de* cette montagne , dirigez-vous vers le septentrion.

4. Donne cet ordre au peuple : Vous allez passer sur la frontière de vos frères les en-

fans d'Esäu , qui demeurent en Séhir , ils auront peur de vous ; mais prenez bien garde ;

5. N'ayez point de démêlé avec eux ; car je ne vous donnerai pas un seul pied de terre de leur pays , parce que j'ai donné en héritage à Esäu la montagne de Séhir.

6. Vous achèterez d'eux à prix d'argent les vivres dont vous aurez besoin ; vous achèterez aussi d'eux à prix d'argent l'eau que vous boirez.

7. Car l'Eternel votre Dieu vous a bénis dans toutes les œuvres de vos mains ; il a veillé sur vous pendant votre voyage dans ce grand désert ; durant ces quarante années , l'Eternel votre Dieu a été avec vous *et* rien ne vous a manqué.

8. Ainsi nous nous éloignâmes de nos frères les enfans d'Esäu , qui demeurent en Séhir , nous quittâmes le chemin de la plaine , celui d'Elath et d'Hetsjon-guéber , et nous prîmes le chemin du désert de Moab.

9. Alors l'Eternel me dit : Ne traitez point les Moabites en ennemis , et n'entrez point en guerre avec eux ; car je ne vous donnerai en héritage *aucune portion* de leur pays , parce que j'ai donné Har en héritage aux enfans de Lot.

10. Les Emims y habitoient auparavant ; *c'étoit* un peuple puissant , nombreux , et de haute taille , comme les Hanakims :

11. On les regardoit comme faisant partie des Rephaïms , aussi bien que les Hanakims ; mais les Moabites les appeloient Emims.

12. Quant à Séhir , les Horiens y habitoient autrefois ; ce furent les enfans d'Esäu qui les dépossédèrent , les détruisirent , et s'établirent à leur place , comme Israël le fait dans le pays que l'Eternel lui donne en héritage.

13. *Mais* levez-vous maintenant et passez le torrent de Zéred. Nous passâmes donc le torrent de Zéred.

14. Le temps pendant lequel nous fûmes en marche depuis Kadès-barné jusqu'au passage du torrent de Zéred , fut de trente-huit ans , jusqu'à ce que tous les hommes de cette génération qui étoient en âge de porter les armes , eussent été consumés dans le camp , comme l'Eternel le leur avoit juré.

15. Aussi la main de l'Eternel a été sur eux pour les détruire dans le camp , jusqu'à ce qu'il les ait consumés.

16. Lors donc que ces hommes, d'entre le peuple, qui étoient en âge de porter les armes furent tous morts,

17. L'Eternel me dit :

18. Tu vas passer aujourd'hui sur la frontière de Moab, *près de Har* ;

19. Tu t'approcheras aussi de la frontière des enfans de Hammon ; tu ne les traiteras point en ennemis, et tu n'auras point de démêlé avec eux ; car je ne te donnerai *en héritage aucune partie* du pays des enfans de Hammon, parce que je l'ai donné en héritage aux enfans de Lot.

20. On regardoit aussi ce pays comme appartenant aux Rephaïms, *car* les Rephaïms y habitoient autrefois, et les Hammonites les appeloient Zamzummims ;

21. *C'étoit* un peuple puissant, nombreux et de haute taille, comme les Hanakims ; mais l'Eternel le détruisit devant les *Hammonites*, qui le dépossédèrent, et s'établirent dans son pays.

22. L'Eternel avoit fait la même chose en faveur des enfans d'Esau, qui demeuroient en Séhir, quand il détruisit les Horiens devant eux ; ce fut ainsi qu'ils les dépossédèrent, et *qu'ils* ont habité à leur place jusqu'à ce jour.

23. De même les Haviens, qui occupoient des campemens jusqu'à Gaza, furent détruits par les Caphthorims, qui étoient sortis de Caphthor et qui *vinrent* occuper leur pays.

24. Levez-vous donc, partez, et passez le torrent d'Arnon ; voici, j'ai livré entre tes mains Sihon l'Amorrhéen, Roi de Hesçon, avec son pays ; commence à le déposséder et à lui faire la guerre.

25. Aujourd'hui je commencerai à répandre la terreur et l'effroi de ton *nom* sur les peuples *qui sont* sous le ciel ; ayant ouï parler de toi, ils trembleront et ils seront dans l'angoisse à cause de ta présence.

26. Alors j'envoyai du désert de Kedémoth à Sihon, Roi de Hesçon, des députés avec des paroles de paix, et qui lui dirent :

27. Permits que je passe par ton pays, et je suivrai constamment le grand chemin, sans me détourner ni à droite ni à gauche.

28. Tu me vendras à prix d'argent les vivres dont j'aurai besoin ; tu me vendras aussi à prix d'argent l'eau que je boirai,

permets - moi seulement de traverser *ton pays*,

29. Jusqu'à ce que je passe le Jourdain *pour entrer* dans le pays que l'Eternel notre Dieu nous donne ; c'est ainsi qu'ont agi à mon égard les enfans d'Esau qui habitent en Séhir, et les Moabites qui demeurent à Har.

30. Mais Sihon, Roi de Hesçon, ne voulut point nous laisser passer par son pays. Car l'Eternel ton Dieu lui avoit endurci l'ame et roidi le cœur, afin de le livrer entre tes mains, comme *tu le vois* aujourd'hui.

31. Et l'Eternel me dit : Voici, j'ai commencé à te livrer Sihon avec son pays ; prépare-toi à le déposséder et à t'emparer de son pays.

32. Sihon s'avança donc contre nous avec tout son peuple jusqu'à Jahats, pour nous livrer bataille.

33. Mais l'Eternel notre Dieu nous le livra, et nous le battîmes, lui, ses fils et tout son peuple.

34. Nous primes en ce temps-là toutes ses villes, et nous détruisîmes, à la façon de l'interdit, tous les hommes qui s'y trouvoient, les femmes, les enfans ; nous n'y laissâmes rien en vie ;

35. Nous ne gardâmes pour nous que le bétail et le butin des villes que nous avions prises.

36. Depuis Haroher qui *est* sur le bord du torrent d'Arnon, et depuis la ville qui *est* sur le torrent jusqu'à Galaad, il n'y eut aucune ville qui pût nous résister ; l'Eternel notre Dieu nous les livra toutes ;

37. Mais tu ne t'es point approché du pays des enfans de Hammon, ni d'aucune des rives du Jabbok, ni des villes de la montagne, ni d'aucun *lieu* où l'Eternel notre Dieu nous eût défendu *d'aller*.

CHAPITRE III.

Victoire sur Hog, Roi de Basçan. Dieu refuse à Moïse la grâce d'entrer dans le pays de Canaan.

NOUS nous tournâmes ensuite du côté de Basçan, et Hog, Roi de Basçan, s'avança contre nous avec tout son peuple jusqu'à Edréhi, pour nous livrer bataille.

2. Et l'Eternel me dit : Ne le crains point, car

car je l'ai livré entre tes mains, lui, tout son peuple et son pays; tu le traiteras comme tu as traité Sihon, Roi des Amorrhéens, qui demeurait à Hesçon.

3. L'Eternel notre Dieu livra donc aussi entre nos mains Hog, Roi de Basçan et tout son peuple, et nous le battîmes tellement, qu'aucun des siens n'échappa.

4. Dans ce temps-là, nous prîmes toutes ses villes, et il n'y en eut aucune qui ne tombât entre nos mains; nous prîmes soixante villes, tout le pays d'Argob qui étoit du royaume de Hog en Basçan.

5. Toutes ces villes étoient fortifiées de hautes murailles, avec des portes et des barres; il y en avoit en outre un fort grand nombre qui n'étoient pas fortifiées.

6. Nous les détruisîmes à la façon de l'interdit, comme nous l'avions fait dans le pays de Sihon, Roi de Hesçon, détruisant à la façon de l'interdit, dans toutes les villes, les hommes, les femmes et les enfans.

7. Mais nous gardâmes pour nous tout le bétail et le butin des villes.

8. Nous nous emparâmes donc alors du pays des deux Rois des Amorrhéens qui habitoient en-deçà du Jourdain, depuis le torrent d'Arnon jusqu'à la montagne de Hermon,

9. Que les Sidoniens appellent Scirjon, et les Amorrhéens Scenir;

10. Nous prîmes toutes les villes de la plaine, tout Galaad, tout Basçan jusqu'à Salca et Edréhi, villes de Basçan qui faisoient partie du royaume de Hog.

11. Car Hog, Roi de Basçan, étoit le seul reste des Rephaïms; voici, son lit, qui est un lit de fer, ne se trouve-t-il pas à Rabba, ville des enfans de Hammon? Sa longueur est de neuf coudées, et sa largeur de quatre coudées, selon la coudée ordinaire.

12. En ce temps-là nous occupâmes donc ce pays-là; je donnai aux Rubénites et aux Gadites la contrée qui s'étend depuis Haroher, située sur le torrent d'Arnon, et la moitié de la montagne de Galaad, avec ses villes;

13. Et je donnai à la moitié de la tribu de Manassé, le reste de Galaad, et tout Basçan qui étoit le royaume de Hog. Toute la contrée d'Argob, dans le pays de Basçan, étoit appelée le pays des Rephaïms.

14. Jaïr fils de Manassé prit toute la con-

trée d'Argob, jusqu'à la frontière des Guesçuriens et des Mahacathiens; il appela de son nom, bourgs de Jaïr, cette partie de Basçan, et ce nom lui est resté jusqu'à ce jour.

15. Je donnai Galaad à Makir;

16. Mais je donnai aux Rubénites et aux Gadites, depuis Galaad jusqu'au torrent d'Arnon, la moitié du torrent, la contrée voisine, et jusqu'au torrent de Jabbok, qui est la frontière des enfans de Hammon;

17. Je leur donnai aussi la plaine qui s'étend le long du Jourdain, depuis Kinnéreth jusqu'à la mer de la plaine, savoir la Mer Salée, jusqu'au pied de Pisga, du côté de l'orient.

18. Alors je vous donnai cet ordre: L'Eternel votre Dieu vous donne ce pays pour le posséder; vous tous qui êtes vaillans, passez en armes devant vos frères les enfans d'Israël.

19. Que seulement vos femmes, vos enfans et votre bétail, car je sais que vous en avez beaucoup, demeurent dans les villes que je vous ai données,

20. Jusqu'à ce que l'Eternel ait mis vos frères en repos comme vous, et qu'eux aussi possèdent le pays que l'Eternel votre Dieu va leur donner au-delà du Jourdain; et vous reviendrez chacun dans la possession que je vous ai assignée.

21. En ce temps-là je donnai aussi cet ordre à Josué: Tes yeux ont vu tout ce que l'Eternel votre Dieu a fait à ces deux Rois; l'Eternel en fera de même à tous les royaumes dans lesquels tu vas entrer.

22. Ne les craignez point, car l'Eternel votre Dieu combat lui-même pour vous.

23. En ce même temps je m'adressai à l'Eternel, et je lui demandai cette grâce:

24. Seigneur Eternel, tu as commencé de faire paroître aux yeux de ton serviteur ta grandeur et la force de ton bras; car qui est le Dieu, dans le ciel et sur la terre, qui puisse faire les œuvres que tu fais, et dont la force puisse être comparée à la tienne?

25. Permits, je te prie, que je passe, que je voie ce bon pays, qui est au-delà du Jourdain, ces fertiles montagnes, et le Liban.

26. Mais l'Eternel fort irrité contre moi à cause de vous, ne m'exauça point; c'est assez, me dit-il, ne me parle plus à ce sujet.

27. Monte au sommet de Pisga, porte tes regards vers l'occident, vers le septentrion, vers le midi et vers l'orient, et contemple de tes yeux le pays, car tu ne passeras point le Jourdain que voilà.

28. Mais donne tes ordres à Josué, fortifie-le et l'encourage; car c'est lui qui passera à la tête de ce peuple, et qui le mettra en possession du pays que tu vas voir.

29. Ainsi nous nous sommes arrêtés dans cette vallée, vis-à-vis de Beth-Pehor.

CHAPITRE IV.

Exhortation à l'obéissance. Etablissement de trois villes de refuge.

MAINTENANT Israël, écoute les statuts et les ordonnances que je t'enseigne, afin qu'en les observant, vous viviez, et que vous entriez en possession du pays que vous donne l'Eternel le Dieu de vos pères.

2. Vous n'ajouterez rien aux commandemens que je vous prescris, et vous n'en retrancherez rien; mais vous observerez les commandemens que je vous prescris de la part de l'Eternel votre Dieu.

3. Vos yeux ont vu ce que l'Eternel a fait à l'occasion de Bahal-Pehor; vous savez que l'Eternel votre Dieu a retranché du milieu de vous tout homme qui avoit servi Bahal-Pehor.

4. Mais pour vous qui êtes restés attachés à l'Eternel votre Dieu, vous êtes tous vivans aujourd'hui.

5. Voici, je vous ai enseigné les statuts et les ordonnances que l'Eternel mon Dieu m'a chargé de vous prescrire, afin que vous les observiez dans le pays où vous allez entrer pour le posséder.

6. Vous les observerez donc avec soin, car ce sera là votre sagesse et votre intelligence aux yeux des nations, qui, entendant parler de ces statuts, diront: Cette grande nation est le seul peuple sage et intelligent.

7. Car quelle est la nation, quelque grande qu'elle soit, qui ait ses dieux près d'elle, comme nous avons près de nous l'Eternel notre Dieu toutes les fois que nous l'invoquons?

8. Et quelle est la nation, quelque grande qu'elle soit, qui ait des statuts et des ordon-

nances justes, comme l'est toute la loi que je vous fais connoître aujourd'hui?

9. Seulement, prenez garde à vous-mêmes, et veillez avec soin sur vos ames, pour ne point oublier les choses que vos yeux ont vues; que durant tout le cours de votre vie elles ne s'éloignent point de vos cœurs, mais enseignez-les à vos enfans, et aux enfans de vos enfans.

10. N'oubliez point ce qui arriva le jour où vous vous présentâtes devant l'Eternel votre Dieu en Horeb, après que l'Eternel m'eut dit: Assemble devant moi ce peuple, je veux leur faire entendre mes paroles, afin qu'ils apprennent à me craindre tout le temps qu'ils vivront sur la terre, et qu'ils les enseignent à leurs enfans;

11. Vous vous approchâtes, et vous vous tintes au pied de la montagne; elle étoit en feu; la flamme s'élevoit jusqu'au milieu du ciel, et la montagne étoit environnée d'obscurité, de nuées et d'épaisses ténèbres.

12. L'Eternel vous parla du milieu du feu; vous entendîtes les paroles qu'il prononçoit, mais vous ne vîtes aucune figure, seulement vous entendîtes une voix.

13. Et il vous fit connoître son alliance, qu'il vous ordonna d'observer, savoir les dix commandemens, qu'il écrivit sur deux tables de pierre.

14. L'Eternel me commanda aussi, en ce temps-là, de vous enseigner ses statuts et ses ordonnances, afin que vous les observiez dans le pays dont vous allez prendre possession.

15. Ainsi, comme vous ne vîtes aucune figure le jour où l'Eternel votre Dieu vous parla en Horeb, du milieu du feu, vous prendrez bien garde à vos ames,

16. De peur que vous ne vous corrompiez, et que vous ne vous fassiez quelque image taillée, quelque figure ou quelque représentation d'un animal mâle ou femelle,

17. Ou la figure d'aucune bête qui soit sur la terre, ou la figure d'aucun oiseau qui vole sous les cieux,

18. Ou la figure d'aucun reptile qui rampe sur la terre, ou la figure d'aucun poisson qui soit dans les eaux plus basses que la terre.

19. Prenez garde aussi que portant vos regards vers les cieux, et voyant toute leur

armée, le soleil, la lune et les étoiles, vous ne vous laissiez entraîner à vous prosterner devant ces astres et à les servir, car l'Éternel votre Dieu les a créés pour l'usage de toutes les nations *qui sont* sous le ciel ;

20. Mais pour vous, l'Éternel vous a choisis, et vous a fait sortir de l'Égypte, de cette fournaise de fer, afin que vous soyez son peuple et son héritage, comme *vous le voyez* aujourd'hui.

21. Or l'Éternel a été irrité contre moi à cause de vos murmures, et il a juré que je ne passerois point le Jourdain, et que je n'entrerois point dans ce bon pays que l'Éternel votre Dieu vous donne pour le posséder.

22. Aussi je vais mourir dans le pays où nous sommes, je ne passerai point le Jourdain ; c'est vous qui le passerez et qui posséderez ce bon pays.

23. Gardez-vous d'oublier l'alliance que l'Éternel votre Dieu a traitée avec vous, et de faire quelque image taillée, ou quelque ressemblance des choses dont l'Éternel votre Dieu vous a interdit *la représentation* ;

24. Car l'Éternel ton Dieu est un feu consumant, *c'est un Dieu jaloux*.

25. Quand vous aurez eu des enfans, que ceux-ci en auront eu à leur tour, et que vous aurez habité long-temps dans ce pays-là, si alors vous venez à vous corrompre, et à faire quelque image taillée ou figure quelconque, en commettant ainsi ce qui est mauvais aux yeux de l'Éternel votre Dieu, et ce qui excite sa colère,

26. Je prends aujourd'hui à témoin contre vous les cieus et la terre, que certainement vous périrez aussitôt dans ce pays que vous allez posséder après avoir passé le Jourdain ; vous n'y prolongerez point vos jours, mais vous serez entièrement détruits.

27. L'Éternel vous dispersera parmi les peuples, et vous serez réduits à un petit nombre au milieu des nations, chez lesquelles l'Éternel vous aura conduits.

28. Vous servirez là des dieux *qui sont* l'ouvrage de la main des hommes, du bois et de la pierre, qui ne voient point, qui n'entendent point, qui ne mangent point, et qui n'ont point d'odorat.

29. Et *cependant*, si dans ces lieux-là vous cherchez l'Éternel votre Dieu, vous le

trouverez, pourvu que vous le cherchiez de tout votre cœur et de toute votre ame.

30. Quand vous serez dans la détresse, et que toutes ces choses vous seront arrivées, alors enfin vous reviendrez à l'Éternel votre Dieu, et vous écouterez sa voix.

31. L'Éternel votre Dieu *est* le Dieu miséricordieux, il ne vous abandonnera point, il ne vous détruira point, et il n'oubliera point l'alliance *qu'il a faite* avec vos pères, et qu'il a confirmée par serment.

32. Interroge les temps anciens, qui t'ont précédé, depuis le jour où Dieu a créé l'homme sur la terre, et vois si d'une extrémité des cieus jusqu'à l'autre, il est jamais arrivé rien de si grand, et si on a *jamais* rien oui de semblable,

33. *Savoir*, qu'un peuple ait entendu la voix de Dieu, parlant du milieu du feu, comme tu l'as entendue, et qu'il soit demeuré en vie ;

34. Ou que Dieu ait entrepris de tirer une nation du milieu d'une autre, *pour en faire son peuple*, par des signes éclatans, par des miracles, des batailles, à main-forte et à bras étendu, et par de grands prodiges, comme ceux que l'Éternel votre Dieu a faits en votre faveur et sous vos yeux, en Égypte.

35. Tu en as été le témoin, afin que tu connusses que l'Éternel est Dieu, *et qu'il n'y en a point d'autre que lui*.

36. Il t'a fait entendre sa voix des cieus, pour t'instruire, il t'a fait voir sur la terre son feu terrible, et tu as entendu les paroles qu'il a *prononcées* du milieu des flammes.

37. C'est parce qu'il a aimé tes pères, qu'il a choisi leur postérité après eux, et qu'il t'a fait sortir d'Égypte sous ses yeux et par sa grande puissance,

38. Pour chasser de devant toi des nations plus grandes et plus puissantes que toi, pour te mettre en possession de leur pays, et te le donner en héritage, comme *tu le vois* aujourd'hui.

39. C'est pourquoi sache aujourd'hui, et grave dans ton cœur, que l'Éternel est Dieu là-haut dans le ciel et ici-bas sur la terre, *et qu'il n'y en a point d'autre*.

40. Observe donc ses statuts et ses commandemens que je te prescris aujourd'hui, afin que tu sois heureux, toi et tes enfans après toi, et que tu prolonges *tes jours* sur la terre

que l'Eternel ton Dieu te donne pour toujours.

41. Alors Moïse désigna trois villes en-deçà du Jourdain, vers l'orient,

42. Afin que celui qui auroit tué quelqu'un sans le vouloir, et sans l'avoir haï auparavant, pût se retirer dans l'une de ces villes, et y être en sûreté.

43. *Ces villes furent* Betser dans la plaine du désert, *dans le territoire* des Rubénites; Ramoth en Galaad, *dans le territoire* des Gadites; et Golan en Basçan, *dans le territoire* de Manassé.

44. Telle est la loi que Moïse donna aux enfans d'Israël;

45. Tels sont les préceptes, les statuts et les ordonnances que Moïse prescrivit aux enfans d'Israël, après qu'ils furent sortis d'Egypte,

46. *Lorsqu'ils étoient* en-deçà du Jourdain, dans la vallée qui est vis-à-vis de Beth-Pehor, dans le pays de Sihon, Roi des Amorrhéens, qui demouroit à Hesçbon, *et que* Moïse et les enfans d'Israël avoient battu, après être sortis d'Egypte,

47. Et dont ils avoient pris le pays, ainsi que celui de Hog Roi de Basçan; *ces deux* Rois Amorrhéens habitoient en-deçà du Jourdain, vers l'orient;

48. Depuis Haroher, qui *est* sur le bord du torrent d'Arnon, jusqu'à la montagne de Scion, *autrement nommée* Hermon,

49. Et toute la plaine en-deçà du Jourdain, vers l'orient, jusqu'à la mer de la plaine, au pied de Pisga.

CHAPITRE V.

Répétition du décalogue.

MOÏSE ayant fait assembler tout Israël, leur dit: Ecoute, Israël, les statuts et les ordonnances que je vous expose aujourd'hui, afin que vous les appreniez et que vous vous attachiez à les observer.

2. L'Eternel notre Dieu a traité alliance avec nous en Horeb.

3. Ce n'est point avec nos pères que Dieu a traité cette alliance, mais c'est avec nous, qui aujourd'hui sommes ici tous vivans.

4. L'Eternel vous parla face à face sur la montagne, du milieu du feu;

5. Je me tenois alors entre l'Eternel et vous, pour vous rapporter la parole de l'Eternel, car la vue de ce feu vous remplissoit de frayeur; vous ne montâtes donc point sur la montagne, *et le Seigneur* dit:

6. Je *suis* l'Eternel ton Dieu, qui t'ai tiré du pays d'Egypte, de la maison de servitude.

7. Tu n'auras point d'autres dieux devant ma face.

8. Tu ne te feras point d'image taillée, ni aucune ressemblance *des choses* qui sont là haut dans les cieux, ni ici bas sur la terre, ni dans les eaux plus basses que la terre.

9. Tu ne te prosterner point devant elles, et tu ne les serviras point; car je *suis* l'Eternel ton Dieu, le *Dieu* Fort et jaloux, qui punis l'iniquité des pères sur les enfans, *jusqu'à* la troisième et quatrième *génération* de ceux qui me haïssent,

10. Et qui fais miséricorde en mille *génération*s à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandemens.

11. Tu ne prendras point le nom de l'Eternel ton Dieu en vain; car l'Eternel ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris son nom en vain.

12. Observe le jour du repos pour le sanctifier, comme l'Eternel ton Dieu te l'a commandé.

13. Tu travailleras six jours, et tu feras toute ton œuvre,

14. Mais le septième jour *est* le repos de l'Eternel ton Dieu; tu ne feras aucune œuvre en ce *jour-là*, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bœuf, ni ton âne, ni ton bétail, ni l'étranger qui *est* dans tes portes, afin que ton serviteur et ta servante se reposent comme toi,

15. Et que tu te souviennes que tu as été esclave dans le pays d'Egypte, et que l'Eternel ton Dieu t'en a tiré à main forte et à bras étendu; c'est pourquoi l'Eternel ton Dieu t'a commandé d'observer le jour du repos.

16. Honore ton père et ta mère, comme l'Eternel ton Dieu te l'a commandé, afin que tes jours soient prolongés, et que tu sois heureux sur la terre que l'Eternel ton Dieu te donne.

17. Tu ne tueras point.

18. Tu ne paillarderas point.

19. Tu ne déroberas point.

20. Tu ne diras point de faux témoignage contre ton prochain.

21. Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain. Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain, ni son champ, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui soit à ton prochain.

22. L'Éternel prononça ces paroles d'une voix forte devant toute votre assemblée, sur la montagne, du milieu du feu, de la nuée et des ténèbres épaisses, et sans y rien ajouter; il les écrivit sur deux tables de pierre, qu'il me donna.

23. Or aussitôt que vous eûtes entendu cette voix qui sortoit du milieu de l'obscurité, et que vous eûtes vu la montagne toute en feu, vous vous approchâtes de moi, par l'entremise de tous les chefs de vos tribus et de vos anciens,

24. Et vous dîtes : Voici, l'Éternel notre Dieu nous a fait voir sa gloire et sa grandeur, et nous avons entendu sa voix qui sortoit du milieu du feu; aujourd'hui nous avons vu que Dieu a parlé à un homme, et que cet homme est demeuré vivant.

25. Et maintenant pourquoi mourrions-nous? Car ce feu terrible nous consumera; si nous entendons encore la voix de l'Éternel notre Dieu, nous mourrons.

26. Quel est en effet l'homme qui ait entendu, comme nous, la voix du Dieu vivant parlant du milieu du feu, et qui soit demeuré en vie?

27. Approche-toi, et écoute tout ce que l'Éternel notre Dieu dira; puis tu nous rapporteras tout ce que l'Éternel notre Dieu t'aura dit; nous l'entendrons, et nous le ferons.

28. Et l'Éternel vous entendit pendant que vous me parliez, et il me dit: J'ai entendu les paroles de ce peuple; tout ce qu'ils t'ont dit, ils l'ont bien dit.

29. O! s'ils avoient toujours ce même cœur pour me craindre et pour garder tous mes commandemens, afin qu'ils fussent heureux, eux et leurs enfans, à jamais!

30. Va, dis-leur: Retournez dans vos tentes;

31. Mais toi, demeure ici avec moi, et je te ferai connoître tous les commandemens,

tous les statuts et toutes les ordonnances que tu leur enseigneras, afin qu'ils les observent dans le pays dont je leur donne la possession.

32. Vous aurez donc soin de les observer, comme l'Éternel votre Dieu vous l'a commandé; vous ne vous en détournerez ni à droite ni à gauche.

33. Vous marcherez dans toutes les voies que l'Éternel votre Dieu vous a prescrites, afin que vous viviez, que vous soyez heureux, et que vous prolongiez vos jours dans le pays que vous allez posséder.

CHAPITRE VI.

Exhortation à aimer Dieu et à garder ses commandemens.

CE sont donc ici les commandemens, les statuts et les ordonnances que l'Éternel ton Dieu m'a commandé de t'enseigner, afin que tu les observes dans le pays dont tu vas prendre possession,

2. Que tu craignes l'Éternel ton Dieu, en observant, tous les jours de ta vie, toi, ton fils, et le fils de ton fils, tous ces statuts et ces commandemens que je te prescris, et qu'ainsi tes jours soient prolongés.

3. Tu les écouteras donc, ô Israël! et tu auras soin de les observer, afin que tu sois heureux, et que tu deviennes un peuple nombreux dans le pays où coulent le lait et le miel, selon que l'Éternel le Dieu de tes pères te l'a promis.

4. Ecoute, Israël, l'Éternel notre Dieu est le seul Éternel.

5. Tu aimeras donc l'Éternel ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton ame et de toute ta force.

6. Ces commandemens que je te prescris aujourd'hui seront dans ton cœur.

7. Tu les inculqueras à tes enfans, et tu en parleras quand tu te tiendras dans ta maison, quand tu te mettras en chemin, quand tu te coucheras et quand tu te lèveras.

8. Tu les lieras comme un signe sur tes mains, et elles seront comme des fronteaux entre tes yeux.

9. Tu les écriras aussi sur les poteaux de ta maison et sur tes portes.

10. Or quand l'Éternel ton Dieu t'aura fait entrer dans le pays qu'il a juré à tes pères

res, Abraham, Isaac et Jacob, de te donner, et où tu trouveras des villes grandes et riches, que tu n'as point bâties,

11. Des maisons pleines de toute sorte de biens, que tu n'as point amassés, des puits, que tu n'as point creusés, des vignes et des oliviers, que tu n'as point plantés, et que tu seras dans l'abondance,

12. Garde-toi d'oublier l'Eternel, qui t'a tiré du pays d'Egypte, de la maison de servitude.

13. Tu craindras l'Eternel ton Dieu, tu le serviras et tu jureras par son nom.

14. Tu ne suivras point les dieux étrangers, les dieux des nations qui t'environnent;

15. Car l'Eternel ton Dieu, qui est au milieu de toi, est un Dieu jaloux; crains que la colère de l'Eternel ton Dieu ne s'embrace contre toi, et qu'il ne t'extermine de dessus la terre.

16. Tu ne tenteras point l'Eternel ton Dieu, comme tu l'as tenté à Massa.

17. Tu observeras soigneusement les commandemens de l'Eternel ton Dieu, les statuts et les lois qu'il t'a prescrits.

18. Tu feras donc ce qui est juste et bon aux yeux de l'Eternel, afin que tu sois heureux, et que tu entres dans le bon pays que l'Eternel a promis avec serment à tes pères, et que tu le possèdes,

19. En chassant tous tes ennemis de devant toi, comme l'Eternel l'a promis.

20. Quand ton fils te demandera dans la suite: Que veulent dire ces statuts, ces ordonnances et ces lois, que l'Eternel notre Dieu nous a prescrits?

21. Tu diras à ton fils: Nous étions esclaves de Pharaon en Egypte, et l'Eternel nous a tirés d'Egypte à main-forte;

22. Il a opéré sous nos yeux des prodiges et de grands miracles, qui ont été funestes à l'Egypte, à Pharaon et à toute sa maison,

23. Et il nous a tirés de là, pour nous conduire dans le pays qu'il avoit juré à nos pères de nous donner.

24. Ainsi l'Eternel nous a commandé d'observer tous ces statuts, en craignant l'Eternel notre Dieu, afin que nous soyons toujours heureux et qu'il nous conserve comme il l'a fait jusqu'à présent.

25. Ce sera là notre justice, que de nous

attacher à observer, en présence de l'Eternel notre Dieu, tous ces commandemens qu'il nous a prescrits.

CHAPITRE VII.

Ordre aux Israélites de détruire entièrement les Cananéens et leurs idoles.

QUAND l'Eternel ton Dieu t'aura fait entrer dans le pays dont tu vas prendre possession, qu'il aura chassé de devant toi plusieurs nations, les Héthiens, les Guirgasiens, les Amorrhéens, les Cananéens, les Phéziens, les Héviens et les Jébusiens, sept nations plus grandes et plus puissantes que toi,

2. Quand l'Eternel ton Dieu te les aura livrées, et que tu les auras battues, tu les détruiras à la façon de l'interdit; tu ne traiteras point alliance avec elles, et tu ne leur feras point grâce.

3. Tu ne t'allieras point par mariage avec elles, tu ne donneras point tes filles à leurs fils, et tu ne prendras point leurs filles pour tes fils;

4. Car elles détourneraient tes fils de mon service, ils serviraient d'autres dieux, la colère de l'Eternel s'allumerait contre vous, et il vous exterminerait aussitôt.

5. Mais vous agirez ainsi à leur égard: Vous démolirez leurs autels, vous briserez leurs statues, vous renverserez leurs idoles, et vous jetterez au feu leurs images taillées.

6. Car tu es un peuple consacré à l'Eternel ton Dieu; l'Eternel ton Dieu t'a choisi entre toutes les nations qui sont sur la surface de la terre, afin que tu sois un peuple qui lui appartienne en propre.

7. Si l'Eternel vous a aimés et vous a choisis, ce n'est pas que vous fussiez en plus grand nombre que tous les autres peuples; car vous étiez en plus petit nombre que tous les autres peuples.

8. Mais c'est parce que l'Eternel vous aime, et qu'il veut tenir le serment qu'il a fait à vos pères, c'est pour cela que l'Eternel vous a délivrés à main-forte, et qu'il vous a rachetés de la maison de servitude et de la main de Pharaon Roi d'Egypte.

9. Reconnois donc que l'Eternel ton Dieu est le vrai Dieu, le Dieu fidèle, qui garde son alliance et sa miséricorde jusqu'en mille

génération en faveur de ceux qui l'aiment et qui observent ses commandemens ,

10. Mais qui rend la pareille en face à ceux qui le haïssent , en les faisant périr ; il ne différera pas long-temps de punir celui qui le hait ; il lui rendra la pareille en face.

11. Prends donc garde aux commandemens , aux statuts et aux ordonnances que je te donne aujourd'hui , afin de les observer.

12. Si après avoir entendu ces ordonnances , tu t'appliques à les observer , l'Eternel ton Dieu gardera l'alliance qu'il a traitée avec toi , et te fera éprouver sa miséricorde , comme il l'a promis avec serment à tes pères.

13. Il t'aimera , il te bénira , il te multipliera ; il bénira tes enfans et les fruits de tes terres , ton froment , ton vin , ton huile et le produit de tes troupeaux de gros et de menu bétail , sur la terre qu'il a promis avec serment à tes pères de te donner.

14. Tu seras béni plus que tous les autres peuples ; il n'y aura point de mâle ou de femelle stérile dans tes familles , ni parmi ton bétail.

15. L'Eternel éloignera de toi toutes les maladies ; il ne t'affligera d'aucune de ces infirmités douloureuses de l'Egypte , qui te sont connues ; mais il en affligera tous tes ennemis.

16. Tu détruiras donc tous les peuples que l'Eternel ton Dieu livre entre tes mains ; ton œil ne les épargnera point , et tu ne serviras point leurs dieux , car ce seroit pour toi un piège.

17. Si tu dis en ton cœur : Ces peuples me sont supérieurs en nombre , comment pourrai-je les déposséder ?

18. Ne les crains point , mais souviens-toi de ce que l'Eternel ton Dieu a fait à Pharaon et à tous les Egyptiens ,

19. De ces signes éclatans que tu as vus de tes yeux , de ces prodiges , de ces miracles , de cette main forte , et de ce bras étendu , par lesquels l'Eternel ton Dieu t'a fait sortir de l'Egypte ; c'est ainsi que l'Eternel ton Dieu traitera tous ces peuples que tu crains.

20. Et même l'Eternel ton Dieu enverra contre eux des frelons , jusqu'à ce qu'il ait détruit ceux qui auront échappé , et ceux qui se seront cachés de devant toi.

21. Ne t'effraie point à cause d'eux , car

l'Eternel ton Dieu , le Dieu grand et terrible , est au milieu de toi.

22. Cependant l'Eternel ton Dieu ne chassera ces nations de devant toi que peu à peu ; tu ne pourras pas les détruire tout d'un coup , de peur que les bêtes sauvages ne se multiplient au point de te nuire.

23. Mais l'Eternel ton Dieu te les livrera , et les frappera d'un grand effroi , jusqu'à ce qu'elles soient exterminées.

24. Il livrera leurs Rois entre tes mains ; tu effaceras leur nom de dessous les cieux ; nul ne pourra subsister devant toi , jusqu'à ce que tu les aies anéantis.

25. Tu jetteras au feu les images taillées de leurs dieux , et tu ne convoiteras , ni ne prendras pour toi l'argent ou l'or dont elles seront couvertes , de peur que ce ne fût pour toi un piège ; car c'est là une abomination devant l'Eternel ton Dieu.

26. Ainsi tu n'introduiras aucune abomination dans ta demeure , de peur que tu ne sois aussi soumis à l'interdit , mais tu auras ces choses en horreur , et tu les détesteras , car elles sont un interdit.

CHAPITRE VIII.

Moïse exhorte le peuple à la reconnaissance et à l'obéissance.

APLIQUEZ-VOUS à observer tous les commandemens que je vous donne aujourd'hui , afin que vous viviez , que votre postérité s'accroisse , que vous entriez dans le pays que l'Eternel a promis avec serment à vos pères , et que vous le possédiez.

2. Souviens-toi de toutes les marches que l'Eternel ton Dieu t'a fait faire dans le désert pendant ces quarante ans , afin de t'humilier et de t'éprouver , pour connoître si tu étois disposé en ton cœur ou non , à garder ses commandemens.

3. Il t'a donc humilié , et t'a laissé avoir faim ; alors il t'a nourri de la manne , qui étoit inconnue à toi et à tes pères ; afin de te faire voir que l'homme ne vivra pas de pain seulement , mais que l'homme vivra de tout ce qu'ordonnera l'Eternel.

4. Tes vêtemens ne se sont point usés sur toi , et tes pieds n'ont point été blessés pendant ces quarante ans.

5. Reconnois donc en ton cœur que l'Éternel ton Dieu te châtie, comme un homme châtie son enfant,

6. Et observe les commandemens de l'Éternel ton Dieu, pour marcher dans ses voies et pour le craindre;

7. Car l'Éternel ton Dieu va t'introduire dans un pays fertile, pays où il y a des torrens, des sources et des lacs, qui arrosent les vallées et les montagnes,

8. Pays de blé, d'orge, de vignes, de figuiers et de grenadiers, pays de miel et d'oliviers qui produisent de l'huile,

9. Pays où tu mangeras ton pain sans craindre la disette, et où rien ne te manquera, pays dont les pierres sont du fer, et des montagnes duquel tu tireras de l'airain.

10. Tu mangeras donc et tu seras rassasié, et tu béniras l'Éternel ton Dieu, à cause du bon pays qu'il t'aura donné.

11. Garde-toi d'oublier l'Éternel ton Dieu, en n'observant point ses commandemens, ses ordonnances et ses statuts, que je te prescris aujourd'hui.

12. Prends garde qu'après avoir mangé et t'être rassasié, après avoir bâti de belles maisons et t'y être établi,

13. Après avoir vu se multiplier ton gros et ton menu bétail, et s'augmenter ton argent, ton or et tout ce qui est à toi,

14. Ton cœur ne s'élève, et que tu n'oublies l'Éternel ton Dieu, qui t'a tiré du pays d'Égypte, de la maison de servitude,

15. Qui t'a fait traverser ce grand et affreux désert, où il y a des serpens venimeux et des scorpions, désert aride où il n'y avoit point d'eau, et où l'Éternel en a fait sortir pour toi du rocher le plus dur,

16. Où il t'a nourri de la manne, que tes pères n'avoient point connue, et tout cela pour t'humilier et pour t'éprouver, afin de te faire ensuite du bien;

17. Et garde-toi de dire en ton cœur: Ma puissance et la force de ma main m'ont acquis tous ces biens;

18. Mais souviens-toi de l'Éternel ton Dieu, car c'est lui qui te donne la force de les acquérir, afin de maintenir, comme tu le vois aujourd'hui, l'alliance qu'il a jurée à tes pères.

19. S'il t'arrive d'oublier l'Éternel ton Dieu, de suivre des dieux étrangers, de

les servir, et de te prosterner devant eux, je vous proteste que certainement vous périrez.

20. Vous périrez comme les nations que l'Éternel détruit devant vous, parce que vous n'aurez point obéi à la voix de l'Éternel votre Dieu.

CHAPITRE IX.

Suite des exhortations de Moïse.

ECOUTE, Israël, tu vas passer maintenant le Jourdain, pour aller soumettre des nations plus grandes et plus puissantes que toi, et de grandes villes dont les murs s'élèvent jusqu'au ciel.

2. Le peuple de ce pays est un peuple nombreux et de haute taille; ce sont les descendants des Hanakims, que tu connois, et dont tu as entendu dire: Qui est-ce qui pourroit subsister devant les descendants de Hanak?

3. Sache donc aujourd'hui que l'Éternel ton Dieu, qui marche devant toi comme un feu consumant, est celui qui les détruira, et qui te les soumettra; tu les dépossèderas et tu les détruiras incontinent, comme l'Éternel te l'a promis.

4. Quand l'Éternel ton Dieu les aura chassés de devant toi, ne dis point en ton cœur: C'est à cause de ma justice que l'Éternel m'a fait entrer dans ce pays pour le posséder; car c'est à cause de l'impiété de ces nations-là que l'Éternel les chasse de devant toi.

5. Ce n'est point à cause de ta justice, ni de la droiture de ton cœur, que tu entres dans leur pays pour le posséder; mais c'est à cause de l'impiété de ces nations que l'Éternel ton Dieu les chasse de devant toi, et c'est afin d'accomplir la promesse qu'il a faite avec serment à tes pères, Abraham, Isaac et Jacob.

6. Sache donc que ce n'est point à cause de ta justice, que l'Éternel ton Dieu te met en possession de ce bon pays; car tu es un peuple de col roide.

7. Souviens-toi, et ne l'oublie jamais, que tu as fort irrité l'Éternel ton Dieu dans le désert. Depuis le jour où vous êtes sortis du pays d'Égypte, jusqu'à votre arrivée dans ce lieu-ci, vous avez été rebelles à l'Éternel.

8. En

8. En Horeb, vous avez irrité l'Eternel, au point que dans sa colère il voulut vous détruire.

9. Quand je montai sur la montagne pour recevoir les tables de pierre, les tables de l'alliance que l'Eternel avoit traitée avec vous, je demeurai sur la montagne quarante jours et quarante-nuits, sans manger, ni boire.

10. Alors l'Eternel me donna deux tables de pierre, sur lesquelles étoient écrites, du doigt de Dieu, toutes les paroles que l'Eternel vous avoit adressées sur la montagne, du milieu du feu, le jour où vous étiez assemblés.

11. Au bout de ces quarante jours et de ces quarante nuits, l'Eternel me donna les deux tables de pierre, les tables de l'alliance.

12. Puis l'Eternel me dit: Lève-toi, hâte-toi de descendre d'ici, car ton peuple, que tu as fait sortir d'Egypte, s'est corrompu; ils se sont bientôt détournés de la voie que je leur avois commandé de suivre; ils se sont fait une image de fonte.

13. L'Eternel me dit encore: J'ai regardé ce peuple, et voici, c'est un peuple de col roide.

14. Laisse-moi, je veux le détruire et effacer son nom de dessous les cieus; mais je te ferai devenir une nation plus puissante et plus grande que celle-ci.

15. Je revins donc et je descendis de la montagne, qui étoit toute en feu; j'avois dans mes mains les deux tables de l'alliance.

16. Puis je regardai, et voici, vous aviez péché contre l'Eternel votre Dieu, vous vous étiez fait un veau de fonte; vous vous étiez bientôt détournés de la voie que l'Eternel vous avoit commandé de suivre.

17. Alors je pris les deux tables que j'avois dans les mains, je les jetai et je les brisai devant vos yeux.

18. Puis je me prosternai devant l'Eternel, et je demeurai, comme auparavant, quarante jours et quarante nuits, sans manger, ni boire, à cause du grand péché que vous aviez commis, en faisant ce qui déplaît à l'Eternel, et en excitant ainsi son indignation.

19. Car je craignois que l'ardente colère dont l'Eternel étoit enflammé contre vous,

ne le portât à vous détruire; et l'Eternel m'exauça encore cette fois.

20. L'Eternel fut aussi tellement irrité contre Aaron, qu'il voulut le faire périr; mais je priai aussi pour Aaron en ce temps-là.

21. Puis je pris l'idole que vous aviez faite, savoir le veau; je le brûlai, je le réduisis en poudre très-fine, et je jetai cette poudre dans le torrent qui descend de la montagne.

22. Vous avez aussi fort irrité l'Eternel à Thabhéra, à Massa et à Kibroth-taava.

23. Et quand l'Eternel vous envoya de Kadès-barné, et qu'il vous dit: Allez prendre possession du pays que je vous ai donné; alors vous vous rebellâtes contre le commandement de l'Eternel votre Dieu, et vous ne voulûtes point le croire, ni obéir à sa voix.

24. Depuis que je vous connois vous avez été rebelles à l'Eternel.

25. Je demeurai donc prosterné devant l'Eternel pendant quarante jours et quarante nuits, parce que l'Eternel avoit déclaré qu'il vouloit vous détruire.

26. Et j'implorai l'Eternel, en lui disant: Seigneur Eternel! ne détruis point ton peuple; il est ton héritage; tu l'as racheté par ta puissance, et tu l'as tiré d'Egypte à main forte.

27. Souviens-toi de tes serviteurs Abraham, Isaac et Jacob; ne regarde point à la dureté de ce peuple, ni à sa méchanceté, ni à son péché,

28. De peur que les habitans du pays d'où tu nous as fait sortir, ne disent: C'est parce que l'Eternel ne pouvoit pas les introduire dans le pays qu'il leur avoit promis, et parce qu'il les haïssoit, qu'il les a fait sortir d'Egypte, pour les faire mourir dans ce désert.

29. Et cependant ils sont ton peuple et ton héritage; tu les as tirés d'Egypte par ta grande puissance et par ton bras étendu.

CHAPITRE X.

Suite des exhortations de Moïse.

EN ce temps-là l'Eternel me dit: Taille deux tables de pierre comme les premières, et monte vers moi sur la montagne; tu te feras aussi une arche de bois.

2. Et j'écrirai sur ces tables les paroles

qui étoient sur les premières tables, que tu as brisées, et tu les mettras dans l'arche.

3. Je fis donc une arche de bois de Sittim, je taillai deux tables de pierre semblables aux premières, puis je montai sur la montagne ayant les deux tables entre les mains.

4. L'Éternel écrivit sur ces tables, comme il l'avoit fait la première fois, les dix commandemens qu'il vous avoit adressés sur la montagne, du milieu du feu, le jour que vous étiez assemblés, après quoi il me les remit.

5. Je revins ensuite, je descendis de la montagne, je mis les tables dans l'arche que j'avois faite, et elles y sont demeurées, comme l'Éternel me l'avoit commandé.

6. Or les enfans d'Israël partirent de Béroth Bené-Jaakan, et arrivèrent à Moséra. Ce fut là qu'Aaron mourut, il y fut enseveli, et Eléazar son fils fut établi Sacrificateur à sa place.

7. Ils partirent de là pour se rendre à Gudgod; de Gudgod ils allèrent à Jotbatha, qui est une contrée arrosée par des torrens.

8. En ce temps-là l'Éternel sépara la tribu de Lévi, et la choisit pour porter l'arche de l'alliance de l'Éternel, pour se tenir devant lui, pour faire le service du tabernacle, et pour bénir au nom de l'Éternel, comme elle le fait aujourd'hui.

9. C'est pourquoi Lévi n'a point de portion ni d'héritage entre ses frères; l'Éternel est son héritage, comme l'Éternel ton Dieu le lui a déclaré.

10. Je demeurai donc quarante jours et quarante nuits sur la montagne, comme la première fois, et l'Éternel m'exauça encore cette fois là; ainsi l'Éternel voulut bien ne pas te détruire.

11. Mais l'Éternel me dit: Lève-toi, va te mettre à la tête de ce peuple, afin qu'ils aillent prendre possession du pays que je leur donne, selon la promesse que j'en ai faite à leurs pères avec serment.

12. Maintenant donc, ô Israël! qu'est-ce que l'Éternel ton Dieu demande de toi, si ce n'est que tu craignes l'Éternel ton Dieu, que tu marches dans toutes ses voies, que tu l'aimes, et que tu serves l'Éternel ton Dieu de tout ton cœur et de toute ton ame,

13. En observant les commandemens de

l'Éternel, et ses statuts, que je te donne aujourd'hui, afin que tu sois heureux?

14. Voici, les cieux, même les cieux des cieux, sont à l'Éternel ton Dieu; la terre aussi, et tout ce qu'elle contient, est à lui.

15. Pendant l'Éternel n'a pris en affection que tes pères, il n'a aimé qu'eux, et comme vous le voyez aujourd'hui, c'est vous, qui êtes leur postérité, qu'il a choisis après eux, préférablement à tous les peuples.

16. Vous circoncierez donc le prépuce de votre cœur, et vous ne roidirez plus votre cou.

17. Car l'Éternel votre Dieu est le Dieu des dieux, et le Seigneur des seigneurs, le Dieu grand, puissant et terrible, qui n'a point d'égard à l'apparence des personnes, et qu'on ne gagne point par des présens;

18. Qui rend justice à l'orphelin et à la veuve, qui aime l'étranger, et qui lui donne de quoi se nourrir et se vêtir.

19. Vous aimerez donc l'étranger, car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte.

20. Tu craindras l'Éternel ton Dieu, tu le serviras, tu t'attacheras à lui, et tu jureras par son nom.

21. Il est ta gloire, et il est ton Dieu; c'est lui qui a fait en votre faveur ces choses grandes et terribles que tes yeux ont vues.

22. Tes pères sont descendus en Égypte au nombre de soixante et dix personnes, et maintenant l'Éternel ton Dieu t'a fait égal en nombre les étoiles des cieux.

CHAPITRE XI.

Suite des exhortations de Moïse.

TU aimeras l'Éternel ton Dieu, tu observeras toujours ce qu'il veut que tu observes, ses statuts, ses lois et ses commandemens.

2. Vous connoissez maintenant, car je ne m'adresse pas à vos enfans qui n'ont pas connu et qui n'ont pas vu les châtimens de l'Éternel votre Dieu, vous connoissez maintenant sa grandeur, sa main forte et son bras étendu,

3. Les prodiges et les œuvres qu'il a faites au milieu de l'Égypte, contre Pharaon Roi d'Égypte, et contre tout son pays,

4. Ce qu'il a fait à l'armée d'Egypte, à ses chevaux et à ses chariots, qui vous poursuivoient, quand l'Éternel les détruisit entièrement, en faisant retourner sur eux les eaux de la Mer Rouge,

5. Ce qu'il a fait pour vous dans le désert, jusqu'à votre arrivée en ce lieu-ci,

6. Et ce qu'il a fait à Dathan et à Abiram, enfans d'Éliab-fils de Ruben, quand la terre s'entr'ouvrit et les engloutit, au milieu de tout Israël, avec leurs familles, leurs tentes et tout ce qui leur appartenait.

7. En effet, vous avez vu de vos yeux tous les prodiges que l'Éternel a faits.

8. Vous observerez donc tous les commandemens que je vous donne aujourd'hui, afin que, pleins de courage, vous alliez prendre possession du pays, où vous êtes sur le point d'entrer pour le posséder,

9. Et afin que vous prolongiez vos jours sur la terre, que l'Éternel a promis avec serment à vos pères de leur donner, ainsi qu'à leur postérité, sur cette terre où coulent le lait et le miel;

10. Car le pays dont tu vas prendre possession n'est pas comme le pays d'Egypte, d'où vous êtes sortis, où tu semois ta semence, et où tu étois obligé de travailler pour l'arroser, comme on le fait pour un jardin;

11. Mais le pays où vous allez entrer pour le posséder, est un pays de montagnes et de vallées, il est abreuvé des eaux de la pluie du ciel;

12. C'est un pays dont l'Éternel ton Dieu prend soin, sur lequel l'Éternel ton Dieu a continuellement les yeux, depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin.

13. Si donc vous obéissez à l'ordre que je vous donne aujourd'hui, d'aimer l'Éternel votre Dieu, et de le servir de tout votre cœur et de toute votre ame,

14. J'enverrai, dit l'Éternel, la pluie en son temps sur vos terres, la pluie de la première et de la dernière saison; en sorte que tu recueilleras ton froment, ton vin et ton huile.

15. Je ferai aussi croître dans tes campagnes de l'herbe pour ton bétail; tu mangeras et tu seras rassasié.

16. Prenez bien garde que votre cœur ne se laisse séduire, et que vous ne vous dé-

tourniez pour servir des dieux étrangers, et vous prosterner devant eux,

17. De peur que la colère de l'Éternel ne s'allume contre vous, et qu'il ne ferme les cieus, tellement qu'il ne tombe plus de pluie, que la terre ne donne plus son fruit, et que vous ne périissiez aussitôt dans le bon pays que l'Éternel vous donne.

18. Mettez donc dans votre cœur et dans votre esprit ces paroles que je vous adresse; liez-les comme un signe sur vos mains, et qu'elles soient comme des fronteaux entre vos yeux;

19. Enseignez-les à vos enfans dans vos entretiens avec eux, quand vous serez dans vos maisons et quand vous serez en voyage, quand vous vous coucherez et quand vous vous lèverez;

20. Vous les écrirez aussi sur les poteaux de vos maisons et sur vos portes,

21. Afin que vos jours et les jours de vos enfans soient prolongés sur la terre que l'Éternel a promise avec serment à vos pères, et que vous y subsistiez aussi long-temps que les cieus seront au-dessus de la terre;

22. Car si vous observez soigneusement tous ces commandemens que je vous prescrist, si vous aimez l'Éternel votre Dieu, si vous marchez dans toutes ses voies, et si vous vous attachez à lui,

23. L'Éternel chassera toutes ces nations de devant vous, et vous posséderez leur pays, quoiqu'elles soient plus grandes et plus puissantes que vous.

24. Tous les lieux où vous aurez mis le pied seront à vous; vos frontières s'étendront depuis le désert jusqu'au Liban, et depuis le fleuve d'Euphrate jusqu'à la mer occidentale.

25. Nul ne pourra subsister devant vous, l'Éternel votre Dieu répandra, comme il vous l'a promis, la frayeur et la terreur de votre nom dans toute l'étendue du pays où vous aurez mis le pied.

26. Voici, je mets aujourd'hui devant vous la bénédiction et la malédiction;

27. La bénédiction, si vous obéissez aux commandemens de l'Éternel votre Dieu, que je vous prescrist aujourd'hui;

28. La malédiction, si vous n'obéissez point aux commandemens de l'Éternel votre Dieu, et si vous détournant de la voie que je

vous prescrites aujourd'hui, vous allez servir des dieux étrangers que vous n'avez point connus.

29. Quand l'Éternel ton Dieu t'aura fait entrer dans le pays dont tu vas prendre possession, tu prononceras les bénédictions sur la montagne de Guérizim, et les malédictions sur la montagne de Hébal.

30. *Ces montagnes* ne sont-elles pas au-delà du Jourdain, derrière le chemin qui tire vers l'occident, dans le pays des Cananéens qui habitent la plaine, vis-à-vis de Guilgal, près de la forêt de Moré ?

31. Puisque vous allez passer le Jourdain pour prendre possession du pays que l'Éternel votre Dieu vous donne, puisque vous le posséderez et que vous y habiterez,

32. Vous aurez soin d'observer tous les statuts et *toutes* les lois que je vous prescrites aujourd'hui.

CHAPITRE XII.

Ordre de servir l'Éternel dans le lieu qu'il auroit choisi.

VOICI les statuts et les ordonnances que vous aurez soin d'observer pendant tout le temps que vous vivrez dans le pays que l'Éternel le Dieu de vos pères vous donne pour le posséder :

2. Vous détruirez entièrement tous les lieux où ces nations, que vous allez déposséder, ont servi leurs dieux, sur les hautes montagnes, sur les coteaux et sous tout arbre verdoyant.

3. Vous démolirez aussi leurs autels, vous briserez leurs statues, vous brûlerez leurs idoles, vous mettrez en pièces les images taillées de leurs dieux, et vous effacerez de ce lieu-là, *la mémoire* de leur nom.

4. Vous n'imiterez point, à l'égard de l'Éternel votre Dieu, *le culte de ces nations* ;

5. Ce sera seulement dans le lieu où il habitera, et qu'il aura choisi entre toutes vos tribus pour y mettre son nom, que vous irez l'invoquer.

6. Ce sera là que vous offrirez vos holocaustes, vos sacrifices, vos dîmes, l'oblation élevée de vos mains, les choses que vous aurez vouées, vos offrandes volontaires, et les premiers-nés de votre gros et de votre menu bétail.

7. Vous mangerez là devant l'Éternel votre Dieu, et vous vous y réjouirez, vous et vos familles, de toutes les bénédictions que l'Éternel votre Dieu aura répandues sur vos entreprises.

8. Vous n'agirez pas comme nous agissons aujourd'hui, que chacun fait tout ce qui lui semble bon.

9. Car vous n'êtes point encore entrés dans le lieu du repos, et dans l'héritage que l'Éternel votre Dieu vous donne.

10. Mais quand après avoir passé le Jourdain, vous vous serez établis dans le pays que l'Éternel votre Dieu vous donne en héritage; lorsqu'il vous aura procuré du repos, *en vous garantissant* de tous vos ennemis qui sont autour *de vous*, et que vous y habiterez en sûreté,

11. Il y aura un lieu que l'Éternel votre Dieu choisira pour y faire habiter son nom; vous offrirez là tout ce que je vous commande, vos holocaustes, vos sacrifices, vos dîmes, l'oblation élevée de vos mains, et toutes les choses précieuses que vous aurez vouées à l'Éternel;

12. Et vous vous réjouirez en la présence de l'Éternel votre Dieu, vous, vos fils, vos filles, vos serviteurs et vos servantes, avec le Lévite qui *est* dans vos portes, car il n'a point de portion ni d'héritage parmi vous.

13. Garde-toi bien d'offrir tes holocaustes dans tous les lieux indifféremment.

14. Ce sera seulement dans le lieu que l'Éternel aura choisi dans l'une de tes tribus, que tu offriras tes holocaustes, et tu y feras tout ce que je te commande.

15. Toutefois tu pourras, selon que l'Éternel ton Dieu t'aura béni, tuer *quelques pièces de ton bétail*, et en manger la chair, dans quelque ville que tu demeures; celui qui sera souillé et celui qui sera net en mangeront, comme *on mange* de la gazelle et du cerf.

16. *Vous vous garderez* seulement de manger du sang; *mais* vous le répandrez sur la terre comme de l'eau.

17. Tu ne pourras pas manger dans aucune ville de ta demeure les dîmes de ton froment, ni de ton vin, ni de ton huile, ni les premiers-nés de ton gros et de ton menu bétail, ni ce que tu auras voué, ni tes offran-

des volontaires, ni l'oblation élevée de tes mains;

18. Mais tu les mangeras en la présence de l'Eternel ton Dieu, dans le lieu qu'il aura choisi, toi, ton fils, ta fille, ton serviteur, ta servante et le Lévyte qui *est* dans tes portes, et tu te réjouiras devant l'Eternel ton Dieu *du succès* de toutes tes entreprises.

19. Garde-toi d'abandonner le Lévyte aussi long-temps que tu habiteras ton pays.

20. Quand l'Eternel ton Dieu aura étendu tes limites, comme il te l'a promis, si tu désires de manger de la chair, tu pourras en manger selon tous tes désirs.

21. Si le lieu que l'Eternel ton Dieu aura choisi pour y mettre son nom, est trop loin de toi, alors tu tueras du gros et du menu bétail, que l'Eternel ton Dieu t'aura donné, selon les règles que je t'ai prescrites, et tu en mangeras selon tous tes désirs, en quelque ville que tu demeures.

22. Tu en mangeras comme l'on mange de la gazelle et du cerf; celui qui sera souillé en pourra manger comme celui qui sera net.

23. Garde-toi seulement de manger du sang *de ces bêtes*; car le sang est *leur* vie, et tu ne mangeras point la vie de *l'animal* avec sa chair.

24. Tu n'en mangeras donc point, *mais* tu le répandras sur la terre comme de l'eau.

25. Tu n'en mangeras point, afin que faisant ce qui est bon et droit aux yeux de l'Eternel, tu sois heureux, *toi* et tes enfans après toi.

26. Mais quant aux choses qui t'appartiendront, et que tu auras consacrées ou que tu auras vouées, tu les prendras et tu iras les offrir dans le lieu que l'Eternel aura choisi.

27. Tu offriras la chair et le sang de tes holocaustes sur l'autel de l'Eternel ton Dieu; mais le sang de tes autres victimes sera répandu près de l'autel de l'Eternel ton Dieu, et tu en mangeras la chair.

28. Ecoute et observe toutes ces choses que je te commande, afin que faisant ce qui est bon et droit aux yeux de l'Eternel ton Dieu, tu sois heureux, *toi* et tes enfans après toi à jamais.

29. Quand l'Eternel ton Dieu aura détruit devant toi les nations, dans le pays desquelles tu vas entrer pour le posséder, quand

tu les auras dépossédées, et que tu seras établi dans leur pays,

30. Prends garde de te laisser entraîner à les imiter, après qu'elles auront été détruites devant toi; et garde-toi de t'enquérir *du culte qu'elles rendoient* à leurs dieux, et de dire: Comment est-ce que ces nations servoient leurs dieux, afin que moi aussi je fasse de même?

31. Tu ne serviras point de cette manière l'Eternel ton Dieu; car *ces nations* ont fait à l'honneur de leurs dieux, tout ce qui est en abomination à l'Eternel, et tout ce qu'il déteste; elles sont allées jusqu'à brûler leurs fils et leurs filles à *l'honneur* de leurs dieux.

32. Vous aurez soin de faire tout ce que je vous commande. Tu n'y ajouteras rien, et tu n'en retrancheras rien.

CHAPITRE XIII.

Punition des faux prophètes et de ceux qui voudroient entraîner le peuple dans l'idolâtrie.

S'IL s'élève au milieu de toi quelque prophète ou *quelqu'un* qui ait eu des visions en songe, et qu'il t'annonce quelque prodige ou *quelque* miracle;

2. Si ce prodige ou ce miracle dont il t'aura parlé, a lieu, et que cet homme *te* dise: Allons, servons des dieux étrangers que tu n'as point connus;

3. Tu n'écouteras point les paroles de ce prophète, ou de cet homme qui a des visions en songe, car l'Eternel votre Dieu vous éprouve, pour savoir si vous l'aimez de tout votre cœur et de toute votre ame.

4. Vous suivrez l'Eternel votre Dieu, vous le craindrez, vous observerez ses commandemens, vous obéirez à sa voix, vous le servirez, et vous vous attacherez à lui.

5. Mais on fera mourir ce prophète, ou cet homme qui a des visions en songe, car il a parlé de révolte contre l'Eternel votre Dieu, qui vous a tirés du pays d'Egypte, et qui vous a délivrés de la maison de servitude; *il a voulu* vous faire sortir de la voie que l'Eternel votre Dieu vous a ordonné de suivre; ainsi tu retrancheras le méchant du milieu de toi.

6. Quand ton frère fils de ta mère, ou ton fils, ou ta fille, ou ta femme bien-aimée, ou

l'ami que *tu chéris* comme toi-même, *voudra* te séduire, en te disant en secret: Allons et servons d'autres dieux, des dieux que ni toi, ni tes pères n'avez connus;

7. Les dieux des nations voisines ou éloignées qui vous environnent, d'une extrémité du pays jusqu'à l'autre,

8. Ne te laisse point entraîner par lui et ne l'écoute point; que ton œil ne l'épargne point, n'ait point de compassion *pour lui*, et ne le cache point.

9. Tu ne manqueras point de le faire mourir; ta main sera la première sur lui pour le mettre à mort, et ensuite la main de tout le peuple.

10. Tu le lapideras, et il mourra, parce qu'il a cherché à t'éloigner de l'Eternel ton Dieu, qui t'a tiré du pays d'Egypte, de la maison de servitude;

11. Ainsi tout Israël l'apprendra, et sera frappé de crainte, et une action aussi criminelle ne se commettra plus au milieu de toi.

12. Si tu entends dire que dans l'une des villes, que l'Eternel ton Dieu te donne pour y habiter,

13. Quelques hommes pervers, sortis du milieu de toi, ont séduit les habitans de leur ville, en leur disant: Allons servir des dieux étrangers que vous n'avez point connus,

14. Tu feras à ce sujet les recherches les plus approfondies, et tu prendras les informations les plus exactes; si tu trouves que ce qu'on a dit soit véritable et certain, et qu'une telle abomination ait été commise au milieu de toi;

15. Tu ne manqueras point de faire passer au fil de l'épée les habitans de cette ville, et tu la détruiras à la façon de l'interdit, avec tout ce qui s'y trouvera, et tout son bétail, que tu feras aussi passer au fil de l'épée.

16. Et tu assembleras au milieu de la place tout ce qui se trouvera dans les maisons, et tu le brûleras entièrement avec la ville, devant l'Eternel ton Dieu; en sorte que cette ville soit pour toujours un monceau de ruines, sans que jamais elle puisse être rebâtie.

17. Il ne restera rien de cet interdit entre tes mains, afin que l'Eternel revienne de l'ardeur de sa colère, qu'il te fasse miséricorde, qu'il ait pitié de toi, et qu'il te mul-

tiplie, comme il l'a promis avec serment à tes pères;

18. Parce que tu auras obéi à la voix de l'Eternel ton Dieu, en observant tous ses commandemens que je te prescris aujourd'hui, et en faisant ce qui est droit aux yeux de l'Eternel ton Dieu.

CHAPITRE XIV.

Ordonnances touchant le deuil, les animaux purs et impurs, et les dîmes.

Vous êtes les enfans de l'Eternel votre Dieu; ne vous faites aucune incision, et ne vous rasez point le devant de la tête à l'occasion d'un mort;

2. Car tu es un peuple consacré à l'Eternel ton Dieu, et l'Eternel t'a choisi entre tous les peuples qui sont sur la face de la terre, afin que tu sois un peuple qui lui appartienne en propre.

3. Tu ne mangeras rien de ce qui est impur.

4. Voici les animaux dont vous pourrez manger: Le bœuf, la brebis, la chèvre,

5. Le cerf, la gazelle, le daim, le chevreuil, le dischon, le theo et le zamer.

6. Et vous pourrez manger, d'entre les bêtes à quatre pieds, toutes celles qui ont la corne du pied entièrement divisée en deux parties, et qui ruminent.

7. Mais vous ne pourrez point manger de celles qui ruminent *seulement*, ou qui ont *seulement* la corne du pied divisée; comme le chameau, le lièvre et le lapin, car ils ruminent, mais ils n'ont point la corne du pied divisée; vous les regarderez comme impurs.

8. Vous regarderez aussi comme impur, le pourceau, car il a bien la corne du pied divisée, mais il ne rumine pas; vous ne mangerez point la chair *de ces animaux*; vous ne toucherez pas non plus leurs corps morts.

9. Entre les animaux qui sont dans les eaux, voici ceux dont vous pourrez manger: Vous mangerez de tous ceux qui ont des nageoires et des écailles;

10. Mais vous ne mangerez point de ceux qui n'ont ni nageoires ni écailles; vous les regarderez comme impurs.

11. Vous pourrez manger de tout oiseau pur.

12. Voici ceux dont vous ne pourrez point manger : L'aigle , l'orfraie , le faucon ,

13. Le vautour , le milan , l'autour , et tous ceux de leur espèce ;

14. Toute espèce de corbeau ;

15. L'autruche femelle , l'autruche mâle , la mouette , l'épervier , et tous ceux de cette espèce ;

16. Le pélican , la chouette , le hibou ,

17. Le butor , le vautour blanc , le plongeon ,

18. La cigogne , le héron , et tous ceux de cette espèce ; la hupe et la chauve-souris.

19. Vous regarderez comme impur tout insecte qui vole ; vous n'en mangerez point.

20. Vous pourrez manger de tout animal qui vole et qui est pur.

21. Tu ne mangeras de la chair d'aucune bête morte naturellement , mais tu pourras la donner à l'étranger qui est dans tes portes , et qui la mangera , ou la vendre à d'autres ; car tu es un peuple consacré à l'Eternel ton Dieu. Tu ne feras point cuire le chevreau dans le lait de sa mère.

22. Tu auras soin de mettre à part , chaque année , la dîme du produit des champs que tu auras ensemencés.

23. Tu mangeras en présence de l'Eternel ton Dieu , dans le lieu qu'il aura choisi pour y faire habiter son nom , les dîmes de ton froment , de ton vin , de ton huile , et les premiers-nés de ton gros et de ton menu bétail , afin que tu apprennes à craindre en tout temps l'Eternel ton Dieu.

24. Mais si le chemin est trop long , et si le lieu que l'Eternel ton Dieu aura choisi pour y mettre son nom est trop éloigné pour que tu puisses y porter tes dîmes , quand l'Eternel ton Dieu t'aura béni ,

25. Alors tu les convertiras en argent , tu prendras cet argent en ta main , et tu iras au lieu que l'Eternel ton Dieu aura choisi ;

26. Tu achèteras avec cet argent tout ce que tu souhaiteras , des bœufs ou des brebis , du vin ou de quelque autre liqueur fermentée , ou toute autre chose que tu désireras ; tu mangeras là , en la présence de l'Eternel ton Dieu , et tu te réjouiras , toi et ta famille.

27. Tu n'abandonneras point le Lévitte qui est dans tes portes , parce qu'il n'aura point de portion ni d'héritage avec toi.

28. Au bout de trois ans , tu mettras à

part toutes les dîmes de ce que tu auras recueilli cette année-là , et tu les déposeras dans le lieu de ta demeure.

29. Alors le Lévitte qui n'a point de portion ni d'héritage avec toi , l'étranger , l'orphelin et la veuve , qui sont dans tes portes , viendront , mangeront et seront rassasiés , afin que l'Eternel ton Dieu te bénisse dans tout ce que tu entreprendras.

CHAPITRE XV.

Année de relâche. Soins des pauvres. Des esclaves Hébreux. Offrandes des premiers-nés du bétail.

DE sept en sept ans tu célébreras l'année de relâche ;

2. C'est ici la manière de la célébrer ; quand elle aura été proclamée à l'honneur de l'Eternel , tout créancier donnera du relâche à son débiteur , il n'exercera aucune poursuite contre son prochain , ni contre son frère.

3. Tu pourras exiger de l'étranger le paiement d'une dette ; mais si tu as à faire avec ton frère , tu lui donneras du relâche ;

4. Toutefois cela ne t'appauvrira point ; car certainement l'Eternel ton Dieu te bénira dans le pays qu'il te donnera pour le posséder en héritage.

5. Pourvu seulement que tu obéisses à la voix de l'Eternel ton Dieu , et que tu aies soin d'observer ces commandemens que je te prescris aujourd'hui.

6. Lorsque l'Eternel ton Dieu t'aura béni , comme il te l'a promis , tu prêteras à plusieurs nations , et tu n'emprunteras point ; tu domineras sur plusieurs nations , et elles ne domineront point sur toi.

7. Quand un de tes frères sera pauvre au milieu de toi , dans quelque une des villes du pays que l'Eternel ton Dieu te donnera , tu n'endurciras point ton cœur , et ta main ne se fermera point à ton frère qui sera dans la pauvreté.

8. Mais tu ne manqueras pas de lui ouvrir ta main , et de lui prêter ce qui lui sera nécessaire , selon ses besoins.

9. Prends garde qu'il ne s'élève dans ton cœur quelque mauvaise pensée , et que tu ne dises : La septième année , qui est l'année de relâche , approche , et que ton œil étant sans

pitie envers ton frère *qui est* pauvre, tu ne veuilles rien lui donner, qu'alors il ne crie contre toi à l'Eternel, et qu'il n'y ait en toi du péché.

10. Tu ne manqueras point de lui donner, et ton cœur ne lui donneras point à regret; alors l'Eternel ton Dieu te bénira dans toute ton œuvre, et dans toutes les choses que tu entreprendras.

11. Certainement il y aura toujours des pauvres dans le pays; c'est pourquoi je te donne cet ordre: Ne manque point d'ouvrir ta main à celui de tes frères qui sera pauvre et malheureux dans ton pays.

12. Quand quelqu'un d'entre tes frères, homme ou femme, t'aura été vendu, il te servira six ans; mais dans la septième année tu le renverras libre de chez toi.

13. Et quand tu le renverras libre de chez toi, tu ne le renverras point à vide.

14. Mais tu ne manqueras point de lui faire un présent, pris de ton troupeau, de ton aire et de ta cuve; tu lui feras part des biens dont l'Eternel ton Dieu t'aura béni.

15. Souviens-toi que tu as été esclave dans le pays d'Egypte, et que l'Eternel ton Dieu t'a délivré; c'est pour cela que je te donne aujourd'hui cet ordre.

16. Mais s'il te dit: Je ne veux point sortir de chez toi; parce qu'il t'aime toi et ta famille, et qu'il se trouve bien chez toi,

17. Alors tu prendras un poinçon, et tu lui perceras l'oreille contre la porte, et il sera ton serviteur pour toujours; tu en feras aussi de même à ta servante.

18. Ne regarde point comme une chose fâcheuse de le renvoyer libre de chez toi, car pendant six ans qu'il t'a servi, il a mérité le double du salaire d'un mercenaire, et l'Eternel ton Dieu te bénira dans tout ce que tu feras.

19. Tu consacreras à l'Eternel ton Dieu tout premier-né mâle de ton gros ou de ton menu bétail; tu ne laboureras point avec le premier-né de ta vache, et tu ne tondras point le premier-né de tes brebis.

20. Tu le mangeras chaque année, toi et ta famille, en présence de l'Eternel ton Dieu, dans le lieu qu'il aura choisi.

21. Mais si l'animal a quelque défaut, *s'il est* boiteux ou aveugle, ou s'il a quelque au-

tre défaut considérable, tu ne le sacrifieras point à l'Eternel ton Dieu;

22. Tu le mangeras dans le lieu de ta demeure; celui qui est souillé et celui qui est net *en mangeront* également, comme *on mange* de la gazelle et du cerf.

23. Seulement *tu te garderas* d'en manger le sang, *mais* tu le répandras sur la terre comme de l'eau.

CHAPITRE XVI.

Lois relatives à la célébration des fêtes et aux devoirs des Juges. L'idolâtrie défendue.

OBSERVE le mois où les épis mûrissent, et célèbre alors la Pâque à l'honneur de l'Eternel ton Dieu; car c'est dans le mois où les épis mûrissent que l'Eternel ton Dieu t'a fait sortir d'Egypte, pendant la nuit.

2. Tu immoleras à l'Eternel ton Dieu, *pour les sacrifices* de la Pâque, *des victimes* de menu et de gros bétail, dans le lieu que l'Eternel aura choisi pour y faire habiter son nom.

3. Tu ne mangeras point de pain levé pendant cette fête, mais tu mangeras pendant sept jours des pains sans levain, *des pains d'affliction*, afin que tu te souviennes, tous les jours de ta vie, du jour où tu es sorti du pays d'Egypte, car tu en es sorti en hâte.

4. Pendant sept jours on ne verra point de levain dans tout ton pays; on ne gardera point non plus jusqu'au matin de la chair du sacrifice que tu auras offert le soir du premier jour.

5. Tu ne pourras pas sacrifier la Pâque dans *toutes* les villes que l'Eternel ton Dieu t'aura données,

6. Mais *seulement* dans le lieu que l'Eternel ton Dieu aura choisi pour y faire habiter son nom; c'est là que tu sacrifieras la Pâque, le soir au coucher du soleil, au moment que tu sortis d'Egypte.

7. Tu feras cuire *la victime*, tu la mangeras dans le lieu que l'Eternel ton Dieu aura choisi; puis le matin, tu pourras retourner dans tes tentes.

8. Pendant six jours tu mangeras *des* pains sans levain; quant au septième jour, où *il y aura* une assemblée solennelle à l'hon-

neur

neur de l'Eternel ton Dieu, tu ne feras aucun travail.

9. Tu compteras sept semaines, à commencer du jour où tu auras mis la faucille dans la moisson ;

10. Puis tu célébreras la fête des semaines, à l'honneur de l'Eternel ton Dieu, en lui présentant une offrande volontaire, selon que l'Eternel ton Dieu t'aura béni ;

11. Et tu te réjouiras en la présence de l'Eternel ton Dieu, dans le lieu qu'il aura choisi pour y faire habiter son nom, toi, ton fils, ta fille, ton serviteur, ta servante, et le Lévitte qui sera dans tes portes, ainsi que l'étranger, l'orphelin et la veuve, qui *seront* au milieu de toi,

12. Et tu te souviendras que tu as été esclave en Egypte, c'est pourquoi tu observeras ces ordonnances.

13. Tu célébreras la fête des tabernacles, pendant sept jours, après que tu auras fait tes récoltes, *celles* de ton aire et *celles* de ta cuve.

14. Tu te réjouiras pendant cette fête, toi, ton fils, ta fille, ton serviteur, ta servante, le Lévitte, l'étranger, l'orphelin et la veuve, qui *seront* dans tes portes.

15. Tu célébreras pendant sept jours cette fête, à l'honneur de l'Eternel ton Dieu, dans le lieu qu'il aura choisi ; l'Eternel ton Dieu t'ayant béni dans toute ta récolte et dans tout l'ouvrage de tes mains, tu te livreras à la joie.

16. Trois fois l'année tout mâle d'entre vous se présentera devant l'Eternel ton Dieu, dans le lieu qu'il aura choisi, à la fête des pains sans levain, à la fête des semaines et à la fête des tabernacles. Nul ne se présentera devant l'Eternel, les mains vides ;

17. *Mais* chacun donnera à proportion de ce qu'il aura, selon que l'Eternel ton Dieu t'aura béni.

18. Dans toutes les villes que l'Eternel ton Dieu te donnera, et dans chaque tribu, tu t'établiras des juges et des commissaires qui rendront au peuple une exacte justice.

19. Tu ne pervertiras point le droit, tu n'auras point égard à l'apparence des personnes, et tu ne recevras point de présent ; car le présent aveugle les yeux des sages, et corrompt les décisions des justes.

20. Tu suivras invariablement la justice,

afin que tu vives et que tu possèdes le pays que l'Eternel ton Dieu te donne.

21. Tu ne placeras point d'idole faite d'aucune espèce de bois, près de l'autel que tu auras élevé à l'Eternel ton Dieu.

22. Tu ne dresseras point non plus de statue, *car* l'Eternel ton Dieu les a en abomination.

CHAPITRE XVII.

Punition de l'idolâtrie. Recours au jugement des Sacrificateurs. Election et devoirs des Rois.

TU n'offriras à l'Eternel ton Dieu aucune victime de gros ou de menu bétail qui ait une tache *ou* un défaut quelconque, car l'Eternel ton Dieu l'auroit en abomination.

2. S'il se trouve au milieu de toi, dans quelqu'une des villes que l'Eternel ton Dieu t'aura données, un homme ou une femme qui fasse ce qui est mauvais aux yeux de l'Eternel ton Dieu, en transgressant son alliance,

3. Et qui aille servir d'autres dieux, et se prosterner devant eux, soit devant le soleil, soit devant la lune, ou devant toute l'armée du ciel, ce que je n'ai pas commandé,

4. Lorsque *cela* t'aura été rapporté, et que tu l'auras appris, tu t'en informeras exactement ; si tu trouves que ce qu'on a dit soit véritable et certain, et qu'une telle abomination ait été commise en Israël,

5. Tu mèneras vers tes portes l'homme ou la femme qui aura commis ce crime, tu les lapideras, et ils mourront.

6. Ce sera sur la déposition de deux ou de trois témoins qu'on fera mourir celui qui doit être mis à mort ; on ne le fera point mourir sur la déposition d'un seul témoin.

7. La main des témoins sera la première sur lui pour le mettre à mort, et ensuite la main de tout le peuple ; ainsi tu ôteras le méchant du milieu de toi.

8. Quand tu seras appelé à prononcer un jugement au sujet d'un meurtre, d'un différend ou d'une blessure qui aura donné lieu à un procès dans tes demeures, si l'affaire te paroît trop difficile, alors tu te lèveras, tu te rendras au lieu que l'Eternel ton Dieu aura choisi ;

9. Et tu te présenteras aux Sacrificateurs

qui sont de la race de Lévi, et au juge qu'il y aura dans ce temps-là, tu les consulteras, et ils te déclareront le jugement qui doit être prononcé.

10. Tu feras ce qu'ils t'auront déclaré dans le lieu que l'Éternel aura choisi, et tu auras soin de te conformer à tout ce qu'ils t'auront prescrit.

11. Tu suivras la loi qu'ils t'auront indiquée et la décision qu'ils auront prononcée; tu ne te détourneras de cette décision, ni à droite ni à gauche.

12. L'homme qui par fierté aura refusé d'obéir au Sacrificateur établi pour servir l'Éternel ton Dieu dans ce lieu-là, ou au juge, cet homme-là mourra; ainsi tu ôteras le méchant du milieu d'Israël,

13. Afin qu'en l'apprenant tout le peuple soit rempli de crainte, et qu'à l'avenir il ne se livre pas à l'orgueil.

14. Quand tu seras entré dans le pays que l'Éternel ton Dieu te donne, que tu le possèderas, et que tu y demeureras, si tu dis: Je veux m'établir un Roi, comme toutes les nations qui m'environnent;

15. Tu feras attention de t'établir pour Roi celui que l'Éternel ton Dieu aura choisi; tu t'établiras pour Roi un homme qui soit d'entre tes frères; tu ne pourras point établir sur toi un étranger, qui ne soit pas ton frère.

16. Il se gardera d'entretenir un grand nombre de chevaux, et il ne ramènera point le peuple en Egypte, pour se procurer beaucoup de chevaux; car l'Éternel vous a dit: Jamais vous ne retournerez par ce chemin-là.

17. Il n'aura pas un grand nombre de femmes, de peur que son cœur ne s'égaré; il ne s'amassera point non plus beaucoup d'argent, ni beaucoup d'or.

18. Dès qu'il sera monté sur le trône, il écrira pour lui dans un livre un double de cette loi, qu'il recevra des Sacrificateurs qui sont de la race de Lévi;

19. Et il gardera près de lui ce livre, dans lequel il lira tous les jours de sa vie, afin qu'il apprenne à craindre l'Éternel son Dieu, qu'il s'applique à observer tout ce qui est prescrit par cette loi et par ces statuts,

20. Et qu'ainsi son cœur ne s'élève point au-dessus de ses frères, qu'il ne se détourne

de ce commandement, ni à droite ni à gauche, et qu'il règne long-temps, lui et ses fils, au milieu d'Israël.

CHAPITRE XVIII.

Droits des Sacrificateurs et des Lévites. Défense de toute espèce de divination. Promesse d'un prophète tel que Moïse.

LES Sacrificateurs qui sont de la race de Lévi, ainsi que toute la Tribu de Lévi, n'auront ni portion, ni héritage avec Israël; ils se nourriront des sacrifices qui sont offerts par le feu à l'Éternel, et qui lui appartiennent.

2. Ils n'auront donc point d'héritage au milieu de leurs frères; l'Éternel est leur héritage, comme il le leur a déclaré.

3. Voici ce que les Sacrificateurs auront droit de recevoir de ceux d'entre le peuple qui offriront quelque sacrifice de gros ou de menu bétail; on donnera au Sacrificateur l'épaule, les mâchoires et le ventre,

4. Tu lui donneras les prémices de ton froment, de ton vin et de ton huile, et les prémices de la toison de tes brebis;

5. Car l'Éternel ton Dieu l'a choisi d'entre toutes tes tribus, pour faire à jamais, lui et ses fils, le service à l'honneur de l'Éternel.

6. Quand un Lévite viendra de quelque une de tes villes, ou de tout endroit qu'il habitera en Israël, et se rendra par un mouvement de zèle dans le lieu que l'Éternel aura choisi,

7. Il fera le service à l'honneur de l'Éternel son Dieu, comme tous ses frères les Lévites, qui serviront là en présence de l'Éternel.

8. Il aura à manger une portion égale à celle des autres, outre ce qu'il aura retiré de la vente du bien de ses pères.

9. Quand tu seras entré dans le pays que l'Éternel ton Dieu te donne, tu te garderas d'imiter les abominations des peuples qui l'habitent.

10. Il n'y aura parmi toi personne qui fasse passer son fils ou sa fille par le feu, ni devin, ni astrologue, ni augure, ni magicien,

11. Ni enchanteur, ni personne qui évoque les esprits, ni diseur de bonne aventure, ni personne qui interroge les morts;

12. Car quiconque fait ces choses-là est en abomination à l'Eternel, et c'est à cause de ces abominations que l'Eternel ton Dieu chasse ces nations-là de devant toi.

13. Tu vivras dans l'intégrité en la présence de l'Eternel ton Dieu ;

14. Car les nations dont tu vas posséder le pays, écoutent les astrologues et les devins ; quant à toi, l'Eternel ton Dieu ne te l'a point permis.

15. L'Eternel ton Dieu te suscitera, d'entre tes frères, un prophète comme moi ; vous l'écouteriez ;

16. Il le suscitera comme tu le demandas à l'Eternel ton Dieu en Horeb, le jour de l'assemblée, quand tu dis : Que je n'entende plus la voix de l'Eternel mon Dieu, et que je ne voie plus ce grand feu, de peur que je ne meure !

17. Alors l'Eternel me dit : Ce qu'ils ont dit est bien.

18. Je leur susciterai du milieu de leurs frères un prophète comme toi, je mettrai mes paroles dans sa bouche, et il leur dira tout ce que je lui aurai commandé.

19. Si quelqu'un n'écoute pas les paroles qu'il aura dites en mon nom, je lui en demanderai compte.

20. Mais si quelque prophète a assez d'orgueil pour dire en mon nom quelque chose que je ne lui aurai point commandé de dire, ou s'il parle au nom de dieux étrangers, ce prophète-là mourra.

21. Si tu dis en ton cœur : Comment reconnaitrons-nous que l'Eternel n'a point parlé à ce prophète ?

22. Quand ce prophète aura parlé au nom de l'Eternel, et que la chose qu'il aura prédite n'aura point lieu et n'arrivera point, ce sera là une parole que l'Eternel ne lui aura point dite, mais le prophète l'aura dite par orgueil ; ainsi ne le crains point.

CHAPITRE XIX.

Ordonnances relatives aux villes de refuge, au respect pour les bornes et aux témoins.

QUAND l'Eternel ton Dieu aura détruit les nations dont il te donne le pays, quand tu possèderas leur pays, et que tu demeureras dans leurs villes et dans leurs maisons,

2. Tu désigneras trois villes, au milieu du

pays que l'Eternel ton Dieu te donne pour le posséder.

3. Tu en rendras la route facile, et tu partageras en trois portions le pays que l'Eternel ton Dieu t'aura donné en héritage ; ce sera dans ces villes que se retirera quiconque aura commis un meurtre.

4. Or voici comment on procédera à l'égard du meurtrier qui s'y sera retiré pour sauver sa vie : Celui qui aura frappé son prochain sans le vouloir, et sans l'avoir haï auparavant,

5. Par exemple, si étant allé avec son prochain dans une forêt pour couper du bois, et que pendant qu'il coupe du bois avec sa cognée, le fer se détachant du manche atteigne celui avec qui cet homme se trouve, tellement qu'il en meure, cet homme-là s'enfuira dans une de ces villes, pour sauver sa vie,

6. De peur que le vengeur du sang ne poursuive le meurtrier pendant que son cœur est échauffé, et qu'il ne l'atteigne si le chemin est trop long, et ne le frappe à mort, bien qu'il ne soit point digne de mort, parce qu'il ne haïssoit point son prochain auparavant.

7. C'est pourquoi je t'ordonne de désigner trois villes de refuge.

8. Si l'Eternel ton Dieu étend tes frontières, comme il l'a juré à tes pères, et s'il te donne tout le pays qu'il a promis de leur donner,

9. Pourvu que tu aies soin d'observer tous ces commandemens que je te prescris aujourd'hui, en aimant toujours l'Eternel ton Dieu, et en marchant dans ses voies, alors tu ajouteras trois autres villes à ces trois-là,

10. Afin que le sang de l'innocent ne soit pas répandu au milieu du pays que l'Eternel ton Dieu te donne en héritage, et que tu ne sois pas coupable de meurtre.

11. Mais lorsqu'un homme poussé par la haine aura dressé des embûches à son prochain, ou se sera élevé contre lui, et l'aura frappé mortellement, et qu'il se sera enfui dans l'une de ces villes,

12. Les anciens de sa ville le feront tirer de là, et le livreront entre les mains du vengeur du sang, afin qu'il meure.

13. Ton œil ne l'épargnera point, mais

tu ôteras d'Israël le sang de l'innocent, afin que tu prospères.

14. Tu ne déplaceras point les bornes de ton prochain, que les prédécesseurs auront plantées, dans l'héritage que tu possèderas au pays dont l'Eternel ton Dieu te donne la possession.

15. Un seul témoin ne suffira pas contre un homme, quel que soit le crime ou le délit dont il soit accusé; dans toute espèce de délit, l'affaire sera terminée sur la déposition de deux ou de trois témoins.

16. Quand un faux témoin se présentera contre quelqu'un, pour l'accuser d'un crime,

17. Les deux hommes qui auront ensemble cette contestation, comparoîtront en présence de l'Eternel, devant les Sacrificateurs et les juges qu'il y aura en ce temps-là;

18. Les juges prendront des informations exactes, et s'il se trouve que ce témoin soit un faux témoin, qui ait déposé faussement contre son frère,

19. Tu lui feras éprouver un traitement semblable à celui qu'il avoit dessein de faire éprouver à son frère; ainsi tu ôteras le méchant du milieu de toi.

20. Le peuple l'apprenant sera frappé de crainte, et à l'avenir il ne se commettra plus de semblable iniquité au milieu de toi.

21. Ton œil n'épargnera point *cet homme*: vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied.

CHAPITRE XX.

Lois relatives à la guerre.

LORSQUE tu feras la guerre à tes ennemis, ne les crains point, en voyant leurs chevaux, leurs chariots et leur armée plus nombreuse que la tienne; car l'Eternel ton Dieu qui t'a tiré du pays d'Egypte, est avec toi.

2. Quand vous serez sur le point de livrer bataille, le Sacrificateur s'avancera, et s'adressant au peuple,

3. Il lui dira: Ecoute Israël, vous allez aujourd'hui combattre vos ennemis; que votre courage ne soit point ébranlé, ne craignez point, ne vous alarmez point, ne vous laissez point effrayer par eux;

4. Car l'Eternel votre Dieu marche avec vous, pour combattre en votre faveur contre vos ennemis, et pour vous préserver.

5. Alors les officiers parleront au peuple, et lui diront: Y a-t-il quelqu'un qui ait bâti une maison neuve, et n'en ait point fait la dédicace? qu'il s'en aille et qu'il retourne dans sa maison, de peur qu'il ne meure dans la bataille, et qu'un autre n'en fasse la dédicace.

6. Y a-t-il quelqu'un qui ait planté une vigne, et n'en ait point encore cueilli le fruit? qu'il s'en aille et qu'il retourne dans sa maison, de peur qu'il ne meure dans la bataille, et qu'un autre n'en cueille le fruit.

7. Y a-t-il quelqu'un qui ait fiancé une femme, et ne l'ait pas encore épousée? qu'il s'en aille et qu'il retourne dans sa maison, de peur qu'il ne meure dans la bataille, et qu'un autre ne l'épouse.

8. Les officiers continueront de parler au peuple, et lui diront: Y a-t-il quelqu'un qui ait peur et qui manque de courage? qu'il s'en aille et qu'il retourne dans sa maison, de peur que le cœur de ses frères ne se fonde comme le sien;

9. Et aussitôt que les officiers auront achevé de parler au peuple, ils placeront les capitaines de l'armée à la tête de leur troupe.

10. Quand tu t'approcheras d'une ville pour l'assiéger, tu lui offriras d'abord la paix;

11. Si elle te répond qu'elle l'accepte, et si elle t'ouvre *ses portes*, tout le peuple qui s'y trouvera deviendra ton tributaire, et te servira.

12. Si elle ne traite pas avec toi, mais qu'elle te fasse la guerre, alors tu l'assiégas;

13. Et quand l'Eternel ton Dieu l'aura livrée entre tes mains, tu feras passer tous les mâles au fil de l'épée.

14. Tu te réserves seulement pour butin les femmes, les enfans, le bétail, et tout ce qui sera dans la ville; et tu feras usage de ce que tu auras enlevé aux ennemis que l'Eternel ton Dieu aura livrés entre tes mains.

15. C'est ainsi que tu traiteras toutes les villes qui sont fort éloignées de toi, et qui ne sont point du nombre des villes de ces peuples-ci.

16. Mais quant aux villes de ces peuples que l'Eternel ton Dieu te donne en héritage, tu n'y laisseras vivre personne;

17. Car tu ne manqueras point de détruire à la façon de l'interdit, les Héthiens, les Amorrhéens, les Cananéens, les Phérezziens, les Héviens, les Jébusiens, comme l'Eternel ton Dieu te l'a commandé,

18. Afin qu'ils ne vous apprennent pas à imiter toutes les abominations auxquelles ils se livrent dans le culte de leurs dieux, et que vous ne péchiez pas contre l'Eternel votre Dieu.

19. Quand tu tiendras pendant long-temps une ville étroitement serrée, en l'assiégeant pour la prendre, tu n'abattras point ses arbres à coups de cognée, car tu pourras manger *de leur fruit*; tu ne les couperas donc point pour les employer aux travaux du siège, parce que l'arbre fruitier *est destiné* à la nourriture de l'homme;

20. Mais tu détruiras et tu couperas seulement les arbres que tu connoîtras n'être point des arbres fruitiers, et tu en construiras des forts contre la ville qui te fait la guerre, jusqu'à ce que tu l'aies soumise.

CHAPITRE XXI.

Expiation du meurtre dont l'auteur est inconnu. Mariages avec les prisonnières de guerre. Droit d'aînesse. Punition des enfans rebelles. Sépulture des criminels.

LORSQUE dans le pays que l'Eternel ton Dieu te donne pour le posséder, on trouvera étendu dans la campagne un homme tué, sans que l'on connoisse le meurtrier,

2. Tes anciens et tes juges sortiront, et mesureront la distance qu'il y aura depuis le corps mort jusqu'aux villes voisines.

3. Puis les anciens de la ville la plus voisine du corps mort prendront une génisse, dont on ne se soit point servi, et qui n'ait point porté le joug;

4. Ils la conduiront au bord d'un ruisseau qui ne se dessèche jamais, dans un lieu qu'on ne laboure ni n'ensemence, et là, au bord de ce ruisseau, ils couperont le cou à cette génisse.

5. Puis les Sacrificateurs fils de Lévi s'approcheront; car l'Eternel ton Dieu les a choisis pour faire son service, pour bénir au nom de l'Eternel, et pour prononcer dans tous les cas de querelle et de blessure.

6. Ensuite tous les anciens de la ville la

plus voisine de l'homme tué, laveront leurs mains sur la génisse, à laquelle on aura coupé le cou au bord du ruisseau,

7. Et prenant la parole, ils diront: Nos mains n'ont point répandu ce sang, nos yeux non plus ne l'ont point vu *répandre*.

8. O Eternel! sois propice à ton peuple d'Israël que tu as racheté, et ne *lui* impute point le sang innocent *qui a été répandu* au milieu de ton peuple d'Israël; ainsi le meurtre sera expié à leur égard;

9. Et tu ôteras le sang innocent du milieu de toi, parce que tu auras fait ce que l'Eternel a ordonné.

10. Quand tu seras allé à la guerre contre tes ennemis, que l'Eternel ton Dieu les aura livrés entre tes mains, et que tu auras fait sur eux des prisonniers,

11. Si tu vois entre les prisonniers une femme qui soit belle, et qu'ayant conçu pour elle de l'affection, tu veuilles la prendre pour ta femme,

12. Tu l'amèneras dans ta maison, elle se rasera la tête, et se fera les ongles;

13. Elle quittera le vêtement qu'elle portoit lorsqu'elle a été prise, elle demeurera dans ta maison, et pleurera son père et sa mère pendant un mois; puis tu viendras vers elle, tu seras son mari, et elle sera ta femme.

14. S'il arrive qu'elle ne te plaise plus, tu la renverras où elle voudra aller, sans pouvoir la vendre pour de l'argent ni en faire aucun trafic, parce que tu l'auras humiliée.

15. Quand un homme aura deux femmes, l'une qu'il aime, et l'autre qu'il n'aime pas, s'il a eu des enfans de l'une et de l'autre, et si le fils aîné est *l'enfant* de celle qui n'est pas aimée,

16. Lorsque *cet homme* partagera son bien entre ses enfans, il ne pourra pas transporter le droit d'aînesse au fils de celle qu'il aime, au préjudice du fils de celle qu'il n'aime pas, et qui est le premier-né;

17. Mais il reconnoîtra pour son premier-né le fils de celle qu'il n'aime pas, en lui donnant une double portion prise sur tous ses biens, car il *est* le commencement de sa force; le droit d'aînesse lui *appartient*.

18. Quand un homme aura un enfant désobéissant et rebelle, qui n'obéira point à la

voix de son père, ni à la voix de sa mère, et qui ayant été châtié par eux, ne voudra point les écouter,

19. Alors le père et la mère le prendront, et le mèneront aux anciens de sa ville, près de la porte de cette ville-là,

20. Et ils diront aux anciens de sa ville : C'est ici notre fils qui *est* désobéissant et rebelle, il ne veut point nous écouter ; c'est un débauché et un ivrogne.

21. Alors tous les hommes de la ville le lapideront, et il mourra ; ainsi tu ôteras le méchant du milieu de toi, afin que tout Israël l'apprenant, soit saisi de crainte.

22. Quand un homme aura commis quelque crime digne de mort, et qu'on l'aura fait mourir, en le pendant au bois,

23. Son corps mort ne demeurera point la nuit sur le bois ; tu ne manqueras point de l'ensevelir le même jour, car celui qui est pendu *est* maudit de Dieu ; c'est pourquoi tu ne souilleras point la terre que l'Éternel ton Dieu te donne *en* héritage.

CHAPITRE XXII.

Ordonnances diverses. Lois contre l'impureté.

SI tu vois le bœuf ou la brebis de ton frère égarés, tu ne passeras point outre, et tu ne manqueras point de les ramener à ton frère.

2. Si ton frère ne demeure pas près de toi ou que tu ne le connoisses pas, tu les retireras dans ta maison, et ils seront chez toi jusqu'à ce que ton frère les vienne chercher, alors tu les lui rendras.

3. Tu en useras de même à l'égard de son âne, ainsi qu'à l'égard de son vêtement, ou de toute autre chose que ton frère aura perdue, et que tu auras trouvée ; il ne te sera point permis d'user de déguisement.

4. Si tu vois l'âne de ton frère ou son bœuf abattu dans le chemin, tu ne passeras point outre, tu aideras à ton frère à le relever.

5. Une femme ne portera point un habit d'homme, et un homme ne se revêtira point d'un habit de femme ; car quiconque fait de telles choses *est* en abomination à l'Éternel ton Dieu.

6. S'il arrive qu'en cheminant tu découvres sur un arbre ou sur la terre, un nid

d'oiseau, où il y ait des petits ou des œufs, et la mère couvant les petits ou les œufs, tu ne prendras point la mère avec les petits ;

7. Mais tu laisseras aller la mère, et tu prendras pour toi les petits, afin que tu sois heureux, et que tu prolonges *tes* jours.

8. Quand tu bâtiras une maison, tu mettras des barrières autour de ton toit, pour ne pas te rendre coupable du sang qui se répandroit, si quelqu'un tomboit de là.

9. Tu ne sèmeras point *dans* ta vigne différentes sortes de plantes, de peur que le produit de ce que tu auras semé et le produit de ta vigne, ne soient souillés.

10. Tu ne laboureras point avec un âne et un bœuf attelés ensemble.

11. Tu ne t'habilleras point d'une étoffe tissée de diverses matières, *comme* de laine et de lin.

12. Tu mettras des franges aux quatre pans du manteau dont tu te couvres.

13. Lorsque quelqu'un aura épousé une femme, et qu'après l'avoir épousée il la prendra en aversion,

14. Et lui imputera quelque chose qui donne occasion de mal parler d'elle, en disant : J'ai pris cette femme, et après l'avoir épousée je ne l'ai point trouvée vierge ;

15. Alors le père et la mère de la jeune fille prendront les marques de sa virginité, et les présenteront aux anciens de la ville, près de la porte ;

16. Et le père de la jeune fille dira aux anciens : J'ai donné ma fille pour femme à cet homme, mais il l'a prise en aversion,

17. Et il la déshonore par ses imputations, en disant : Je n'ai point trouvé que ta fille fût vierge. Cependant voici les marques de la virginité de ma fille ; et ils étendront le vêtement devant les anciens de la ville.

18. Alors les anciens de cette ville-là prendront le mari et le puniront ;

19. Et parce qu'il aura diffamé une vierge d'Israël, ils le condamneront à payer cent *pièces* d'argent qu'ils remettront au père de la jeune fille ; et elle *continuera* à être sa femme, sans qu'il puisse jamais la répudier.

20. Mais si l'accusation est véritable, et que la jeune fille ne se soit point trouvée vierge,

21. On la fera sortir à la porte de la maison de son père, les habitans de la ville la

lapideront, et elle mourra ; car elle a commis une infamie en Israël, en se livrant à l'impureté dans la maison de son père ; ainsi tu ôteras le mal du milieu de toi.

22. Quand on trouvera un homme couché avec une femme mariée, ils mourront tous les deux, l'homme et la femme ; tu ôteras ainsi le mal du milieu d'Israël.

23. Quand une jeune fille vierge sera fiancée à un homme, et qu'un autre homme l'ayant trouvée dans la ville, aura couché avec elle,

24. Vous les ferez sortir tous deux à la porte de la ville, vous les lapiderez, et ils mourront ; la jeune fille, parce qu'étant dans la ville elle n'a point crié, et l'homme, parce qu'il a déshonoré la femme de son prochain ; tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi.

25. Mais si c'est dans les champs qu'un homme trouvant une jeune fille fiancée, lui fait violence et couche avec elle, l'homme seul sera puni de mort ;

26. Mais tu ne feras rien à la jeune fille ; elle n'a point commis de péché qui mérite la mort ; car il en est de ce cas, comme de celui d'un homme que quelqu'un auroit attaqué et privé de la vie ;

27. L'homme l'ayant trouvée aux champs, la jeune fille fiancée aura pu crier, sans que personne l'ait délivrée.

28. Si quelqu'un trouve une jeune fille vierge, qui ne soit point fiancée, et que la prenant il couche avec elle, et qu'ils soient pris en faute,

29. Cet homme donnera au père de la jeune fille cinquante pièces d'argent, il la prendra pour femme, parce qu'il l'a humiliée ; il ne pourra jamais la répudier.

30. Nul ne prendra la femme de son père, et ne découvrira ainsi le bord de la robe de son père.

CHAPITRE XXIII.

Ordonnances diverses.

CELUI qui est eunuque, soit pour avoir été froissé, soit pour avoir été taillé, n'entrera point dans l'assemblée de l'Eternel.

2. Le bâtard n'entrera point dans l'assemblée de l'Eternel, ni même ses descendans, jusqu'à la dixième génération.

3. Le Hammonite et le Moabite n'entre-

ront point dans l'assemblée de l'Eternel, ni même leurs descendans, jusqu'à la dixième génération ; ils n'y entreront jamais,

4. Parce qu'ils ne vinrent pas au-devant de vous avec du pain et de l'eau, quand vous reveniez d'Egypte, et aussi parce qu'ils firent venir à prix d'argent contre toi Balaam fils de Behor, de Péthor en Mésopotamie, pour te maudire.

5. Mais l'Eternel ton Dieu ne voulut point écouter Balaam, et l'Eternel ton Dieu changea la malédiction en bénédiction, parce que l'Eternel ton Dieu t'aime.

6. Aussi long-temps que tu vivras, tu ne rechercheras jamais leur amitié, ni leur bienveillance.

7. Tu n'auras point en abomination l'Iduméen, car il est ton frère. Tu n'auras point en abomination l'Egyptien, car tu as été étranger dans son pays.

8. Leurs enfans à la troisième génération pourront entrer dans l'assemblée de l'Eternel.

9. Quand tu marcheras contre tes ennemis, garde-toi de toute espèce de souillure.

10. Si quelqu'un d'entre vous contracte par accident quelque impureté dans la nuit, il sortira du camp, sans pouvoir y rentrer ;

11. Sur le soir il se lavera avec de l'eau, et au coucher du soleil il rentrera dans le camp.

12. Tu auras hors du camp un lieu où tu te rendras ;

13. Et tu auras un pic entre tes ustensiles. Quand tu voudras t'asseoir dehors, tu creuseras avec ce pic, et tu t'en retourneras après avoir couvert ce qui sera sorti de toi ;

14. Car l'Eternel ton Dieu marchera au milieu de ton camp, pour te défendre et pour te livrer tes ennemis. Que tout ton camp soit donc saint, de peur que l'Eternel ne voie quelque chose d'impur au milieu de toi, et qu'il ne se détourne de toi.

15. Tu ne livreras point à son maître le serviteur qui se sera sauvé de chez son maître chez toi ;

16. Mais il demeurera avec toi, au milieu de toi, dans le lieu qu'il aura choisi, dans celle de tes villes qui lui plaira ; tu ne le molesteras point.

17. Qu'il n'y ait point de prostituée entre

les filles d'Israël, et qu'entre les fils d'Israël il n'y en ait aucun qui se prostitue.

18. Tu n'apporteras point dans la maison de l'Éternel ton Dieu, pour l'accomplissement d'aucun vœu, le salaire d'une prostituée, ni le prix d'un chien, car ces deux choses sont également en abomination à l'Éternel ton Dieu.

19. Tu n'exigeras point d'intérêt de ton frère, ni pour de l'argent, ni pour des denrées, ni pour aucune autre chose que l'on prête à intérêt.

20. Tu pourras prêter à intérêt à l'étranger; mais tu ne prêteras point à intérêt à ton frère, afin que l'Éternel ton Dieu te bénisse dans tout ce que tu entreprendras, dans le pays où tu vas entrer pour le posséder.

21. Quand tu auras fait un vœu à l'Éternel ton Dieu, tu ne différeras point de l'accomplir, car l'Éternel ton Dieu ne manquera point de t'en demander compte; ainsi il y auroit du péché en toi.

22. Mais si tu t'abtiens de faire des vœux, il n'y aura point de péché en toi.

23. Tout ce que tu auras prononcé tu le tiendras, et tous les vœux que tu auras faits volontairement à l'Éternel ton Dieu, tu les accompliras tels que tu les auras faits.

24. Quand tu entreras dans la vigne de ton prochain, tu pourras bien manger des raisins, tant que tu voudras et jusqu'à être rassasié, mais tu n'en mettras point dans ton panier.

25. Quand tu entreras dans les blés de ton prochain, tu pourras bien arracher des épis avec ta main, mais tu ne mettras point la faucille dans les blés de ton prochain.

CHAPITRE XXIV.

Autres ordonnances diverses.

QUAND quelqu'un aura épousé une femme, si elle ne trouve plus grâce à ses yeux, parce qu'il aura découvert en elle quelque chose de malhonnête, il lui *donnera* par écrit une lettre de divorce, et la lui ayant mise entre les mains, il la renverra de sa maison.

2. Lorsqu'elle sera sortie de sa maison, et qu'elle se sera mariée à un autre homme,

3. Si ce second mari l'ayant prise en aversion, lui *donne* par écrit une lettre de di-

vorce, la lui remet entre les mains, et la renvoie de sa maison, ou que ce second mari, après l'avoir épousée, vienne à mourir,

4. Alors son premier mari qui l'avoit renvoyée, ne pourra pas la reprendre pour femme, après qu'elle s'est souillée, car ce seroit une abomination devant l'Éternel; ainsi tu ne chargeras d'aucun péché le pays que l'Éternel ton Dieu te donne *en* héritage.

5. Quand quelqu'un sera nouvellement marié, il n'ira point à la guerre, et on ne lui imposera aucune charge, mais il en sera exempt dans sa maison pendant une année, et il réjouira la femme qu'il aura prise.

6. On ne prendra point en gage les deux meules, ni seulement la meule de dessus, car ce seroit prendre en gage la vie *du prochain*.

7. Quand on trouvera un homme qui aura dérobé quelqu'un de ses frères, les enfans d'Israël, et qui en aura fait trafic, et l'aura vendu, ce larron-là mourra; ainsi tu ôteras le mal du milieu de toi.

8. Prends garde à la plaie de la lèpre, et sois très-attentif à faire tout ce que les Sacrificateurs qui sont de la race de Lévi vous enseigneront; vous aurez soin de faire tout ce que je leur ai commandé.

9. Souviens-toi de ce que l'Éternel ton Dieu fit à l'égard de Marie, dans la route, après que vous fûtes sortis d'Égypte.

10. Quand tu auras prêté quelque chose que ce soit à ton prochain, tu n'entreras point dans sa maison pour prendre un gage;

11. Mais tu te tiendras dehors, et l'homme à qui tu auras prêté t'apportera le gage dehors.

12. Si c'est un homme pauvre, tu ne te coucheras point ayant encore son gage;

13. Mais tu ne manqueras point de lui rendre le gage au coucher du soleil, afin qu'il couche dans son vêtement, et qu'il te bénisse; et cela te sera *imputé* à justice devant l'Éternel ton Dieu.

14. Tu ne feras point de tort au mercenaire pauvre et indigent, que ce soit un de tes frères, ou un étranger qui habite dans ton pays, dans quelqu'une de tes villes;

15. Tu lui donneras son salaire le jour même, avant que le soleil se couche, car il *est* pauvre, et c'est à quoi son ame s'attend;

de

de peur qu'il ne crie contre toi à l'Eternel, et qu'il n'y ait du péché en toi.

16. On ne fera point mourir les pères pour les enfans; on ne fera point non plus mourir les enfans pour les pères, mais on fera mourir chacun pour son *propre* péché.

17. Tu ne t'écarteras point de la justice à l'égard de l'étranger, de l'orphelin, et tu ne prendras point en gage le vêtement de la veuve;

18. Mais tu te souviendras que tu as été esclave en Egypte, et que l'Eternel ton Dieu t'a racheté, et t'en a retiré; c'est pourquoi je te commande de faire ces choses.

19. Quand tu moissonneras ton champ, si tu oublies une poignée d'épis, tu ne retourneras point pour la prendre; elle sera pour l'étranger, pour l'orphelin et pour la veuve, afin que l'Eternel ton Dieu te bénisse dans toute l'œuvre de tes mains.

20. Quand tu secoueras tes oliviers, tu ne retourneras point pour chercher l'un après l'autre les fruits qui seroient restés sur les branches; ils seront pour l'étranger, pour l'orphelin et pour la veuve.

21. Quand tu vendangeras ta vigne, tu ne retourneras point pour grappiller *les raisins qui seront restés*; ils seront pour l'étranger, pour l'orphelin et pour la veuve;

22. Et tu te souviendras que tu as été esclave dans le pays d'Egypte; c'est pourquoi je te commande de faire ces choses.

CHAPITRE XXV.

Autres ordonnances diverses. Ordre de détruire les Hamalékites.

QUAND il y aura un différend entre quelques personnes, et qu'elles se présenteront pour être jugées, on absoudra l'innocent, et on condamnera le coupable.

2. Si le coupable a mérité d'être battu, le juge le fera mettre par terre, et lui fera donner en sa présence un certain nombre de coups, selon la gravité de la faute.

3. Il ne pourra pas lui faire donner plus de quarante coups, de peur que s'il lui faisoit donner des coups en plus grand nombre, ton frère ne fût traité indignement devant tes yeux.

4. Tu n'emmusèleras point le bœuf, qui foule le grain.

5. Lorsque des frères demeureront ensemble, et que l'un d'eux mourra sans enfans, sa veuve ne se remariera point à un étranger; son beau-frère la prendra pour femme, comme étant son beau-frère.

6. Puis le premier fils qu'elle aura prendra le nom du frère défunt, afin que ce nom ne soit pas effacé en Israël.

7. Si cet homme ne veut pas épouser sa belle-sœur, elle se présentera à la porte de la ville devant les anciens, et *leur* dira: Mon beau-frère refuse de faire revivre le nom de son frère en Israël, et ne veut point m'épouser, quoiqu'il soit mon beau-frère.

8. Alors les anciens de la ville le feront venir, et lui parleront; s'il persiste à dire: Je ne veux pas l'épouser,

9. Sa belle-sœur s'approchera de lui en présence des anciens, lui ôtera son soulier, et lui crachera au visage, et prenant la parole, elle lui dira: C'est ainsi qu'on traitera l'homme qui ne soutiendra pas la maison de son frère.

10. Et sa maison sera appelée en Israël, la maison du déchaussé.

11. Quand des hommes auront une querelle ensemble, si la femme de l'un s'approche pour délivrer son mari de la main de celui qui le frappe, et qu'avançant sa main elle saisisse celui-ci par les parties naturelles;

12. Alors tu lui couperas la main, et ton œil ne l'épargnera point.

13. Tu n'auras point dans ton sac deux sortes de pierres à peser, l'une forte et l'autre faible.

14. Il n'y aura point non plus dans ta maison deux sortes d'épha, l'un grand et l'autre petit.

15. Mais tu auras des pierres exactes et justes; tu auras aussi un épha exact et juste, afin que tes jours soient prolongés sur la terre que l'Eternel ton Dieu te donne;

16. Car quiconque se rend coupable à cet égard, quiconque s'adonne à l'injustice, est en abomination à l'Eternel ton Dieu.

17. Souviens-toi de ce qu'Hamalek te fit en chemin, quand tu sortois d'Egypte.

18. Comment dans le chemin il vint contre toi, attaquer ton arrière-garde, tous les hommes foibles qui te suivoient, lorsque tu

étois toi-même fatigué, harassé, et comment il n'eut point de crainte de Dieu.

19. Lors donc que l'Éternel ton Dieu t'aura délivré de tous les ennemis qui t'environnent, et qu'il t'aura procuré du repos dans le pays que l'Éternel ton Dieu te donne en héritage pour le posséder, alors tu effaceras la mémoire d'Hamalek de dessous les cieus; ne l'oublie point.

CHAPITRE XXVI.

Lois relatives aux prémices et aux dîmes.

QUAND tu seras entré dans le pays que l'Éternel ton Dieu te donne en héritage, et que tu le posséderas, et y seras établi,

2. Alors tu prendras des prémices de tous les fruits que produit le pays que l'Éternel ton Dieu te donne, et les ayant mis dans une corbeille, tu les apporteras dans le lieu que l'Éternel ton Dieu aura choisi pour y faire habiter son nom;

3. Tu iras auprès du Sacrificateur qui sera en charge dans ce temps-là, et tu lui diras : Je reconnois aujourd'hui devant l'Éternel ton Dieu, que je suis entré dans ce pays que l'Éternel avoit promis avec serment à nos pères de nous donner.

4. Et le Sacrificateur prendra de ta main la corbeille, et la mettra devant l'autel de l'Éternel ton Dieu.

5. Puis prenant la parole, tu diras devant l'Éternel ton Dieu : Mon père étoit un Syrien errant, il alla en Égypte avec un petit nombre de personnes, il y demeura comme étranger et il y devint une nation grande, forte et nombreuse.

6. Les Égyptiens nous maltraitèrent, nous affligèrent et nous assujettirent à une dure servitude.

7. Alors nous criâmes à l'Éternel le Dieu de nos pères; l'Éternel entendit notre voix, il vit notre affliction, nos travaux et l'oppression sous laquelle on nous tenoit;

8. Il nous tira d'Égypte à main-forte et à bras étendu, en répandant sur les Égyptiens une grande frayeur, et en opérant des prodiges et des miracles.

9. Ensuite il nous a amenés dans ce lieu, et nous a donné ce pays, qui est un pays où coulent le lait et le miel.

10. Maintenant donc voici, j'apporte les

prémices des fruits de la terre que tu m'as donnée, ô Éternel! Alors tu poseras la corbeille devant l'Éternel ton Dieu, et tu te prosternerás en la présence de l'Éternel ton Dieu;

11. Et tu te réjouiras, toi, le Lévitte et l'étranger qui sera au milieu de toi, pour tous les biens que l'Éternel ton Dieu aura donnés à toi et à ta maison.

12. Quand tu auras achevé de lever toutes les dîmes de tes fruits dans la troisième année qui est l'année des dîmes, tu les donneras au Lévitte, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve; ils les mangeront dans les lieux de ta demeure, et en seront rassasiés;

13. Et tu diras en la présence de l'Éternel ton Dieu : J'ai entièrement ôté de ma maison ce qui étoit consacré, et je l'ai donné au Lévitte, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve, selon tous les commandemens que tu m'as prescrits; je n'ai point transgressé tes commandemens, et je ne les ai point oubliés;

14. Je n'ai mangé aucune de ces choses étant dans le deuil, je n'en ai rien ôté pour l'appliquer à quelque usage souillé, et je n'en ai point donné pour des funérailles; j'ai obéi à la voix de l'Éternel mon Dieu, j'ai fait tout ce que tu m'avois commandé.

15. Regarde des cieus, de ta sainte demeure, et bénis Israël ton peuple, et le pays que tu nous as donné comme tu l'avois promis avec serment à nos pères, ce pays où coulent le lait et le miel.

16. Aujourd'hui l'Éternel ton Dieu te commande d'observer ces statuts et ces ordonnances; aie donc soin de les observer de tout ton cœur et de toute ton ame.

17. Aujourd'hui tu as déclaré à l'Éternel qu'il seroit ton Dieu, que tu marcherois dans ses voies, que tu observerois ses statuts, ses commandemens et ses ordonnances, et que tu obéirois à sa voix.

18. Aussi l'Éternel t'a déclaré aujourd'hui que tu serois un peuple qui lui appartient droit en propre, comme il te l'avoit promis, un peuple qui doit garder tous ses commandemens,

19. Et qu'il t'élèveroit en honneur, en réputation et en gloire, au-dessus de toutes les nations qu'il a créées, et que tu serois un peuple consacré à l'Éternel ton Dieu, comme il te l'avoit promis.

CHAPITRE XXVII.

Ordre de dresser un monument sur la montagne de Hébal.

OR Moïse, accompagné des anciens d'Israël, donna cet ordre au peuple, et lui dit : Observez tous les commandemens que je vous prescris aujourd'hui.

2. Dès que tu auras passé le Jourdain, et que tu seras entré dans le pays que l'Eternel ton Dieu te donne, tu dresseras de grandes pierres, tu les enduiras de chaux,

3. Et tu écriras sur ces pierres toutes les paroles de cette loi, aussitôt que tu auras passé le Jourdain pour entrer dans le pays que l'Eternel ton Dieu te donne, pays où coulent le lait et le miel, selon que l'Eternel le Dieu de tes pères te l'a promis.

4. Ainsi quand tu auras passé le Jourdain, tu dresseras sur la montagne de Hébal les pierres que je t'ordonne aujourd'hui de dresser, et tu les enduiras de chaux.

5. Tu élèveras aussi là un autel à l'Eternel ton Dieu, un autel de pierres que tu ne tailleras point avec le fer.

6. Tu construiras l'autel de l'Eternel ton Dieu avec des pierres non taillées; tu y offriras des holocaustes à l'Eternel ton Dieu;

7. Tu y offriras aussi des sacrifices d'actions de grâces, tu mangeras là, tu te réjouiras devant l'Eternel ton Dieu,

8. Et tu graveras profondément sur ces pierres toutes les paroles de cette loi.

9. Puis Moïse et les Sacrificateurs qui sont de la race de Lévi parlèrent à tout Israël, et lui dirent : Ecoute attentivement, Israël ! Aujourd'hui tu es devenu le peuple de l'Eternel ton Dieu.

10. Tu obéiras donc à la voix de l'Eternel ton Dieu, et tu observeras ces commandemens et ces statuts que je te prescris aujourd'hui.

11. Moïse donna aussi, ce jour-là, cet ordre au peuple :

12. Quand vous aurez passé le Jourdain, Siméon, Lévi, Juda, Issacar, Joseph et Benjamin se tiendront sur la montagne de Guérizim, pour bénir le peuple;

13. Et Ruben, Gad, Ascer, Zabulon, Dan, Nephtali se tiendront sur la montagne de Hébal, pour maudire.

14. Et les Lévites prenant la parole, diront à haute voix à tous les hommes d'Israël :

15. Maudit soit l'homme qui fera une image taillée ou une image de fonte, pour la mettre dans un lieu secret; c'est une abomination à l'Eternel, c'est l'ouvrage des mains d'un ouvrier, et tout le peuple répondra et dira : Amen.

16. Maudit soit celui qui méprisera son père ou sa mère, et tout le peuple dira : Amen.

17. Maudit soit celui qui déplacera les bornes de son prochain, et tout le peuple dira : Amen.

18. Maudit soit celui qui égarrera l'aveugle dans le chemin, et tout le peuple dira : Amen.

19. Maudit soit celui qui portera atteinte au droit de l'étranger, de l'orphelin et de la veuve, et tout le peuple dira : Amen.

20. Maudit soit celui qui couchera avec la femme de son père, car il aura découvert le bord de la robe de son père, et tout le peuple dira : Amen.

21. Maudit soit celui qui se souillera avec une bête, et tout le peuple dira : Amen.

22. Maudit soit celui qui couchera avec sa sœur, fille de son père ou fille de sa mère, et tout le peuple dira : Amen.

23. Maudit soit celui qui couchera avec sa belle-mère, et tout le peuple dira : Amen.

24. Maudit soit celui qui tuera son prochain en secret, et tout le peuple dira : Amen.

25. Maudit soit celui qui recevra quelque présent pour mettre à mort l'homme innocent, et tout le peuple dira : Amen.

26. Maudit soit celui qui ne persévérera pas à observer les paroles de cette loi, et tout le peuple dira : Amen.

CHAPITRE XXVIII.

Bénédictions promises. Malédictions dénoncées.

OR si tu obéis à la voix de l'Eternel ton Dieu, et que tu aies soin d'observer tous les commandemens que je te prescris aujourd'hui, l'Eternel ton Dieu t'élèvera au-dessus de toutes les nations de la terre.

2. Et voici toutes les bénédictions qui se

répandront sur toi, quand tu obéiras à la voix de l'Éternel ton Dieu.

3. Tu *seras* béni dans la ville, tu *seras* aussi béni dans la campagne.

4. Tes enfans seront bénis, ainsi que les productions de tes terres et le produit de tes bêtes de somme et de tes troupeaux de gros et de menu bétail.

5. Le fruit de tes vergers sera béni, ainsi que celui de tes champs.

6. Tu *seras* béni dans le commencement et dans la fin de tes entreprises.

7. L'Éternel fera que tes ennemis, lorsqu'ils s'élèveront contre toi, seront battus devant toi; ils s'avanceront contre toi par un chemin, et ils fuiront devant toi par sept chemins.

8. L'Éternel commandera à la bénédiction de reposer sur toi, sur tes greniers et sur tous tes travaux; et il te bénira dans le pays que l'Éternel ton Dieu te donne.

9. Ainsi que l'Éternel te l'a promis avec serment, il te traitera constamment comme un peuple qui lui est consacré, lorsque tu observeras les commandemens de l'Éternel ton Dieu, et que tu marcheras dans ses voies.

10. Et tous les peuples de la terre verront que le nom de l'Éternel est réclamé sur toi, et ils te craindront.

11. L'Éternel ton Dieu te comblera de biens, *en multipliant* tes enfans, ton bétail et les productions de tes terres, dans le pays que l'Éternel a juré à tes pères de te donner.

12. L'Éternel ouvrira en ta faveur son riche trésor, *savoir*, les cieus, pour donner en leur saison les pluies à tes terres, et pour bénir toutes les œuvres de tes mains, en sorte que tu prêteras à beaucoup de nations, et que tu n'emprunteras point.

13. L'Éternel te mettra au premier rang *parmi les peuples*, et non point au dernier; tu seras toujours au-dessus *d'eux*, et non point au-dessous, quand tu obéiras aux commandemens de l'Éternel ton Dieu que je te donne aujourd'hui, afin que tu t'appliques à les observer;

14. Et quand tu ne te détourneras ni à droite, ni à gauche, d'aucun des préceptes que je te donne aujourd'hui, et que tu n'iras point après des dieux étrangers pour les servir.

15. Mais si tu n'obéis pas à la voix de l'Éternel ton Dieu, et si tu n'as pas soin d'observer tous ses commandemens et ses statuts, que je te prescris aujourd'hui, voici toutes les malédictions qui tomberont sur toi:

16. Tu *seras* maudit dans la ville, tu *seras* aussi maudit dans la campagne.

17. Le fruit de tes vergers sera maudit, ainsi que celui de tes champs.

18. Tes enfans seront maudits, ainsi que les productions de tes terres et le produit de tes troupeaux de gros et de menu bétail.

19. Tu *seras* maudit dans le commencement et dans la fin de tes entreprises.

20. L'Éternel enverra contre toi la malédiction, l'effroi et la ruine dans toutes tes entreprises et dans tous tes travaux, en sorte que tu seras détruit promptement, et que tu périras, parce que tu m'auras abandonné en commettant de mauvaises actions.

21. L'Éternel ordonnera à la mortalité de s'attacher à toi, jusqu'à ce qu'elle t'ait consumé dans le pays que tu vas posséder.

22. L'Éternel te frappera de langueur, de fièvre, d'inflammation et d'une chaleur brûlante; il enverra contre toi l'épée, la sécheresse et la nielle, qui te poursuivront jusqu'à ce que tu périsses.

23. Les cieus qui sont sur ta tête seront d'airain, et la terre qui est sous tes *pieds* sera de fer.

24. Au lieu de la pluie qu'il faut à tes terres, l'Éternel t'enverra du sable et de la poussière *qui* descendra des cieus sur toi, jusqu'à ce que tu sois consumé.

25. L'Éternel te fera tomber sous les coups de tes ennemis; tu t'avanceras *contre eux* par un chemin, et tu fuiras devant eux par sept chemins; tu seras errant dans tous les royaumes de la terre;

26. Et tes corps morts serviront de pâture à tous les oiseaux des cieus et aux bêtes de la terre, qui vous dévoreront sans que personne les chasse.

27. L'Éternel te frappera de l'ulcère d'Égypte, d'hémorroïdes, de gale et de démangeaisons incurables.

28. L'Éternel te frappera de frénésie, d'aveuglement et de stupeur,

29. En sorte que tu marcheras à tâtons en plein midi, comme un aveugle marche

à tâtons dans les ténèbres; tu n'auras point d'heureux succès dans tes entreprises, et tu seras toujours opprimé et pillé, sans que personne te délivre.

30. Tu fianceras une femme, mais un autre couchera avec elle; tu bâtiras une maison, mais tu n'y habiteras point; tu planteras une vigne, mais tu n'en recueilleras point le fruit;

31. Ton bœuf sera tué devant tes yeux, mais tu n'en mangeras point; ton âne sera ravi en ta présence, et ne te sera point rendu; tes brebis seront livrées à tes ennemis, et tu n'auras personne qui te les fasse rendre.

32. Tes fils et tes filles seront livrés à un autre peuple, tes yeux *le* verront, et se dessècheront à force de se tourner vers eux, et tu n'auras pas le pouvoir de les délivrer.

33. Un peuple que tu n'auras point connu mangera le fruit de ta terre et tout *celui* de ton travail; tu seras *exposé* tous les jours à la violence et à l'oppression.

34. Et tu seras hors de toi-même à cause des choses que tu verras de tes yeux.

35. L'Eternel frappera tes genoux et tes cuisses d'un ulcère malin, dont tu ne pourras pas être guéri, et qui *s'étendra* sur toi depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête.

36. L'Eternel te transportera, *toi* et le Roi que tu auras établi sur toi, chez une nation que ni toi ni tes pères n'aurez point connue; là tu serviras des dieux étrangers, *des dieux* de bois et de pierre.

37. Et tu seras là *un sujet* d'étonnement, de dérision et de fable, parmi tous les peuples chez lesquels l'Eternel t'aura transporté.

38. Tu jetteras beaucoup de semence dans ton champ, et tu *en* recueilleras peu, car les sauterelles la consumeront.

39. Tu planteras des vignes et tu les cultiveras, mais tu n'*en* boiras point le vin, et tu n'*en* recueilleras rien, car les vers en mangeront *le fruit*;

40. Tu auras des oliviers dans toutes tes contrées, mais tu n'auras point d'huile pour t'oindre, car tes oliviers perdront leur fruit.

41. Tu auras des fils et des filles, mais ils ne seront pas pour toi, car ils iront en captivité.

42. Les sauterelles gâteront tous tes arbres et le fruit de tes terres.

43. L'étranger qui *est* au milieu de toi, s'élèvera de plus en plus au-dessus de toi, tandis que tu seras abaissé de plus en plus.

44. Il te prêtera, et tu ne lui prêteras point; il sera au premier rang, et tu seras au dernier.

45. Et toutes ces malédictions tomberont sur toi, elles te poursuivront et elles t'atteindront jusqu'à ce que tu sois détruit, parce que tu n'auras pas obéi à la voix de l'Eternel ton Dieu, pour observer les commandemens et les statuts qu'il t'a donnés.

46. Elles seront sur toi et sur ta postérité, pour *être* des signes et des prodiges à jamais.

47. Parce que tu n'auras point servi l'Eternel ton Dieu avec joie et de bon cœur, *lorsque tu étois* dans l'abondance de toutes choses,

48. Tu serviras dans la faim, dans la soif, dans la nudité et dans la disette de toutes choses, l'ennemi que l'Eternel enverra contre toi, et qui mettra un joug de fer sur ton cou, jusqu'à ce qu'il t'ait détruit.

49. L'Eternel fera lever contre toi de loin, des extrémités de la terre, une nation dont tu n'entendras point la langue, et qui fondra sur toi comme l'aigle,

50. Une nation cruelle, qui n'aura nul égard pour le vieillard, et qui n'aura point pitié de l'enfant.

51. Elle mangera le produit de ton bétail et les fruits de tes terres, jusqu'à ce que tu sois détruit; elle ne te laissera rien, ni froment, ni vin, ni huile, ni produit de tes troupeaux de gros et de menu bétail, jusqu'à ce qu'elle t'ait ruiné.

52. Elle t'assiégera dans toutes tes villes, jusqu'à ce que les murailles les plus hautes et les plus fortes, dans lesquelles tu auras mis ta confiance, soient renversées dans tout ton pays; elle assiégera toutes tes villes, dans tout le pays que l'Eternel ton Dieu t'aura donné.

53. Pendant le siège, et dans l'extrémité où ton ennemi t'aura réduit, tu mangeras tes propres enfans, la chair de tes fils et de tes filles, que l'Eternel ton Dieu t'aura donnés.

54. L'homme le plus tendre et le plus dé-

licat d'entre vous, regardera d'un œil sec son frère, sa femme bien-aimée, et le reste de ses enfans qu'il aura épargnés,

55. Et ne donnera à aucun d'eux de la chair *de ceux* de ses enfans qu'il mangera, parce qu'il ne lui sera rien demeuré du tout, à cause du siège et de l'extrémité où ton ennemi t'aura réduit dans toutes tes villes.

56. La femme la plus tendre et la plus délicate d'entre vous, qui par délicatesse et par mollesse n'essayoit point de mettre sur la terre la plante de son pied, regardera d'un œil sec son mari bien-aimé, son fils et sa fille,

57. Et ne leur donnera point de la chair de son enfant nouveau-né, ni de celle de ses *autres* enfans, car elle les mangera secrètement dans la disette *où elle sera* de toutes choses, à cause du siège et de l'extrémité où ton ennemi t'aura réduit dans toutes tes villes.

58. Si tu n'as pas soin d'observer toutes les paroles de cette loi, qui sont écrites dans ce livre, en craignant le nom glorieux et terrible de l'Eternel ton Dieu,

59. L'Eternel frappera toi et ta postérité de plaies extraordinaires, de plaies grandes et incurables, de maladies malignes et opiniâtres;

60. Il te frappera de nouveau de toutes ces infirmités douloureuses de l'Egypte, que tu redoutois si fort, et elles s'attacheront à toi;

61. *Et même* l'Eternel fera fondre sur toi toutes sortes d'autres maladies et d'autres plaies, dont il n'est point parlé dans ce livre de la loi, jusqu'à ce que tu sois détruit.

62. Après avoir été aussi nombreux que les étoiles du ciel, vous serez réduits à n'être plus qu'un petit nombre, parce que tu n'auras point obéi à la voix de l'Eternel ton Dieu.

63. Autant l'Eternel aura pris plaisir à vous faire du bien et à vous multiplier, autant il en prendra à vous faire périr et à vous détruire, et vous serez arrachés de dessus la terre dont vous allez prendre possession.

64. Et l'Eternel te dispersera parmi tous les peuples, d'un bout de la terre à l'autre; là tu serviras des dieux étrangers que ni toi ni tes pères n'aurez point connus, *des dieux* de bois et de pierre.

65. Tu ne trouveras aucun repos parmi ces nations-là, *et même* la plante de ton pied

n'aura aucun repos; car là l'Eternel remplira ton cœur d'effroi, tes yeux seront desséchés, et ton ame pleine de douleur.

66. Tu seras toujours en crainte pour ta vie, tu seras dans l'effroi nuit et jour, et tu ne seras point assuré de ta vie.

67. Tu diras le matin: Qui me fera voir le soir? et le soir, tu diras: Qui me fera voir le matin? à cause de l'effroi dont ton cœur sera saisi, et à cause de ce que tu verras de tes yeux.

68. Et l'Eternel te fera retourner, sur des navires, en Egypte, dans le pays dont je t'avois dit: Tu ne le reverras jamais. Et là vous serez vendus, tant hommes que femmes, pour *servir* d'esclaves à vos ennemis, jusqu'à ce qu'il ne se trouve plus d'acheteurs.

CHAPITRE XXIX.

Renouvellement de l'alliance.

C'EST ici la teneur de l'alliance que l'Eternel commanda à Moïse de traiter avec les enfans d'Israël dans le pays de Moab, outre l'alliance qu'il avoit traitée avec eux en Horeb.

2. Moïse appela donc tout Israël, et leur dit: Vous avez vu tout ce que l'Eternel a fait sous vos yeux en Egypte, à Pharaon, à tous ses serviteurs et à tout son pays,

3. Ces signes éclatans dont tu as été témoin, ces prodiges et ces grands miracles.

4. Mais jusqu'à ce jour l'Eternel ne vous a point donné un cœur qui comprît, des yeux qui vissent, ni des oreilles qui entendissent.

5. Je vous ai conduits pendant quarante ans dans le désert, sans que vos vêtemens se soient usés sur vous, et sans que vos souliers se soient usés sous vos pieds.

6. Vous n'avez point mangé de pain, vous n'avez point bu de vin ni d'autre liqueur enivrante, afin que vous connussiez que je *suis* l'Eternel votre Dieu.

7. Enfin vous êtes arrivés dans ce lieu-ci; et Sihon, Roi de Hesçon, et Hog, Roi de Basçan, se sont avancés pour nous combattre, mais nous les avons battus;

8. Nous nous sommes emparés de leur pays, et nous l'avons donné en héritage aux Rubénites, aux Gadites, et à la moitié de la tribu de Manassé.

9. Vous observerez donc les paroles de cette alliance, et vous vous y conformerez, afin que vous prospériez dans toutes vos entreprises.

10. Vous comparoissez tous aujourd'hui devant l'Eternel votre Dieu, les chefs de vos tribus, vos anciens, vos officiers et tout homme d'Israël,

11. Vos petits enfans, vos femmes, et l'étranger qui *se trouve* au milieu de ton camp, depuis ton coupeur de bois jusqu'à ton puits d'eau,

12. Afin que tu entres dans l'alliance que l'Eternel ton Dieu traite aujourd'hui avec toi, et que *tu te soumettes* aux malédictions qu'elle contient,

13. Et afin qu'il t'adopte aujourd'hui comme son peuple, et qu'il soit ton Dieu, ainsi qu'il te l'a promis, et qu'il en a fait le serment à tes pères Abraham, Isaac et Jacob.

14. Ce n'est pas seulement avec vous que je traite cette alliance, accompagnée de ces malédictions;

15. Mais c'est avec celui qui aujourd'hui est ici avec nous devant l'Eternel notre Dieu, et aussi avec celui qui aujourd'hui n'y est point avec nous.

16. Vous vous souvenez de notre séjour en Egypte et de notre passage au milieu des nations, dont nous avons traversé le pays;

17. Et vous avez vu leurs idoles abominables, leurs dieux infâmes, *leurs dieux* de bois, de pierre, d'argent et d'or.

18. Qu'il n'y ait parmi vous ni homme, ni femme, ni famille, ni tribu, dont le cœur se détourne aujourd'hui de l'Eternel notre Dieu, pour aller servir les dieux de ces nations-là; qu'il n'y ait point en vous de racine qui produise du fiel et de l'absinthe;

19. Que personne, à l'ouïe des malédictions prononcées, ne se flatte en lui-même et ne dise: J'aurai la paix, quoique je marche selon la dureté de mon cœur, ensorte qu'il ajoute l'ivresse à l'altération.

20. L'Eternel ne consentira point à lui pardonner; mais sa colère et sa jalousie s'allumeront contre cet homme-là, toutes les malédictions écrites dans ce livre reposeront sur lui, l'Eternel effacera son nom de dessous les cieus;

21. Et l'Eternel le séparera de toutes les

tribus d'Israël *pour* faire tomber sur lui toutes les malédictions prononcées dans l'alliance qui est écrite dans ce livre de la loi.

22. Quand la génération à venir, quand vos enfans qui s'élèveront après vous, ainsi que l'étranger qui viendra d'une terre éloignée, verront les plaies de ce pays et les maladies dont l'Eternel l'aura affligé;

23. Lorsque le pays entier *ne sera que* soufre, *que* sel et *qu'*embrasement, qu'on ne l'ensemencera plus, qu'il ne produira plus rien et qu'on n'y verra point d'herbe, que sa désolation sera comme celle de Sodome, de Gomorrhe, d'Adma et de Tseboïm, que l'Eternel détruisit dans l'ardeur de sa colère,

24. Ils diront avec toutes les nations: Pourquoi l'Eternel a-t-il ainsi traité ce pays? Quelle *est la cause* d'une si ardente colère?

25. Alors on répondra: C'est parce qu'ils ont abandonné l'alliance que l'Eternel le Dieu de leurs pères avoit traitée avec eux, quand il les fit sortir du pays d'Egypte;

26. Car ils sont allés servir des dieux étrangers, et se sont prosternés devant des dieux qu'ils n'avoient point connus, et auxquels l'Eternel ne les avoit point donnés en partage.

27. C'est pour cela que la colère de l'Eternel s'est embrasée contre ce pays, et qu'il a fait tomber sur lui toutes les malédictions écrites dans ce livre.

28. L'Eternel les a arrachés de leur pays, dans l'ardeur de *sa* colère et dans *sa* grande indignation, et il les a chassés dans un pays étranger, comme on le voit aujourd'hui.

29. Les choses cachées *sont* pour l'Eternel notre Dieu, mais les choses révélées *sont* pour nous et pour nos enfans à jamais, afin que nous observions toutes les paroles de cette loi.

CHAPITRE XXX.

Dieu promet aux Israélites de leur rendre sa faveur lorsqu'ils se convertiroient. Exhortations solennelles.

OR quand toutes ces choses-là te seront arrivées, ensuite des bénédictions et des malédictions que j'ai mises devant tes yeux, et lorsque tu les rappelleras à ton sou-

venir au milieu des nations chez lesquelles l'Eternel ton Dieu t'aura chassé,

2. Si tu te convertis à l'Eternel ton Dieu, si toi et tes enfans vous écoutez sa voix, si vous observez de tout votre cœur et de toute votre ame les préceptes que je te donne aujourd'hui,

3. L'Eternel ton Dieu ramènera tes captifs, il aura compassion de toi, et il te rassemblera de nouveau du milieu de tous les peuples, parmi lesquels l'Eternel ton Dieu t'aura dispersé.

4. Quand tu aurois été dispersé jusqu'à l'extrémité des cieus, l'Eternel ton Dieu te rassemblera et te tirera de là ;

5. Et l'Eternel ton Dieu te ramènera dans le pays que tes pères auront possédé, il t'en remettra en possession ; il te fera du bien et te rendra plus nombreux que tes pères.

6. L'Eternel ton Dieu circonciera ton cœur, et le cœur de ta postérité, afin que tu aimes l'Eternel ton Dieu de tout ton cœur et de toute ton ame, et que tu vives.

7. Et l'Eternel ton Dieu fera tomber sur tes ennemis, et sur ceux qui te haïssent et qui t'auront persécuté, toutes ces malédictions.

8. Quant à toi, tu te convertiras, tu obéiras à la voix de l'Eternel, et tu observeras tous ses commandemens, que je te prescris aujourd'hui.

9. Alors l'Eternel ton Dieu te bénira abondamment dans toutes tes entreprises, dans tes enfans, dans le produit de tes troupeaux et dans les productions de tes terres ; car l'Eternel ton Dieu prendra plaisir de nouveau à te faire du bien, comme il a pris plaisir à faire du bien à tes pères,

10. Quand tu obéiras à la voix de l'Eternel ton Dieu, en observant ses commandemens et ses ordonnances écrites dans ce livre de la loi, quand tu te convertiras à l'Eternel ton Dieu, de tout ton cœur et de toute ton ame.

11. Car ce commandement que je te prescris aujourd'hui n'est point trop élevé au-dessus de toi, et il n'est pas éloigné de toi.

12. Il n'est pas dans les cieus pour que tu dises : Qui est-ce qui montera pour nous aux cieus, et nous l'apportera pour nous le faire connoître, afin que nous l'observions ?

13. Il n'est point non plus au-delà de la

mer, pour que tu dises : Qui est-ce qui passera pour nous au-delà de la mer, et nous l'apportera pour nous le faire connoître, afin que nous l'observions ?

14. Mais cette parole est près de toi ; elle est dans ta bouche et dans ton cœur, afin que tu l'accomplisses.

15. Regarde, j'ai mis aujourd'hui devant toi la vie et le bien, la mort et le mal.

16. Car si je te commande aujourd'hui d'aimer l'Eternel ton Dieu, de marcher dans ses voies, et d'observer ses commandemens, ses statuts et ses ordonnances, c'est afin que tu vives, que tu sois multiplié, et que l'Eternel ton Dieu te bénisse dans le pays dont tu vas prendre possession.

17. Mais si ton cœur se détourne de l'Eternel, si tu ne lui obéis pas, et si tu te laisses aller à te prosterner devant des dieux étrangers et à les servir,

18. Je vous déclare aujourd'hui que certainement vous périrez ; vous ne prolongerez point vos jours sur la terre dont vous allez prendre possession en passant le Jourdain.

19. Je prends aujourd'hui à témoin contre toi les cieus et la terre, que j'ai mis devant toi la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction ; choisis donc la vie, afin que tu vives, toi et ta postérité,

20. En aimant l'Eternel ton Dieu, en obéissant à sa voix, et en demeurant attaché à lui, car c'est lui qui est ta vie et la longueur de tes jours, afin que tu demeures sur la terre que l'Eternel a juré de donner à tes pères, Abraham, Isaac et Jacob.

CHAPITRE XXXI.

Josué est confirmé dans la vocation qui lui avoit été adressée. Ordre de lire la loi tous les sept ans. But du Cantique de Moïse.

MOÏSE adressa encore ces paroles à tout Israël,

2. Et lui dit : Je suis aujourd'hui âgé de cent vingt ans, je ne pourrai plus ni sortir ni marcher avec toi, et l'Eternel m'a dit : Tu ne passeras point le Jourdain.

3. Ce sera l'Eternel ton Dieu qui marchera devant toi ; ce sera lui qui exterminera ces nations-là devant toi, afin que tu possèdes leur pays ; Josué est celui qui te conduira, comme l'Eternel l'a déclaré.

4. L'Eternel

4. L'Eternel traitera ces nations comme il a traité Sihon et Hog, Rois des Amorhéens, qu'il a détruits, ainsi que leur pays;

5. L'Eternel vous les livrera, et vous les traiterez absolument comme je vous l'ai prescrit.

6. Fortifiez-vous donc et prenez courage; ne les craignez point, et ne soyez point effrayés, car c'est l'Eternel ton Dieu qui marche avec toi; il ne te laissera point, et ne t'abandonnera point.

7. Puis Moïse appela Josué et lui dit devant tout Israël: Fortifie-toi et prends courage, car tu entreras avec ce peuple dans le pays que l'Eternel a promis avec serment à leurs pères, et c'est toi qui les en mettras en possession.

8. Car l'Eternel marchera devant toi, il sera avec toi; il ne te laissera point, et ne t'abandonnera point; ne crains point, et ne sois point effrayé.

9. Or Moïse écrivit cette loi, et la donna aux Sacrificateurs enfans de Lévi, qui portoient l'Arche de l'alliance de l'Eternel, et à tous les anciens d'Israël;

10. Et Moïse leur donna cet ordre: De sept en sept ans, dans l'année de relâche, à la fête des tabernacles,

11. Quand tout Israël viendra se présenter devant l'Eternel ton Dieu, dans le lieu qu'il aura choisi, tu liras cette loi devant tout Israël, qui l'entendra;

12. Tu rassembleras le peuple, les hommes, les femmes, les enfans, et l'étranger qui sera dans tes portes, afin qu'ils entendent *cette loi*, qu'ils apprennent à craindre l'Eternel ton Dieu, et qu'ils aient soin d'obéir à toutes les paroles de cette loi,

13. Et que leurs enfans qui n'en auront pas eu connoissance, apprennent à les connoître et à craindre l'Eternel votre Dieu, aussi long-temps que vous serez vivans sur la terre dont vous allez prendre possession, après avoir passé le Jourdain.

14. Alors l'Eternel dit à Moïse: Voici, le jour de ta mort approche; appelle Josué, et présentez-vous devant le tabernacle d'assignation, afin que je lui donne mes ordres. Moïse et Josué allèrent donc, et se présentèrent devant le tabernacle d'assignation.

15. Et l'Eternel apparut devant le taber-

nacle, dans une colonne de nuée, qui s'arrêta à l'entrée du tabernacle.

16. Et l'Eternel dit à Moïse: Voici, tu vas t'endormir avec tes pères, et ce peuple se lèvera, et se prostituera en suivant les dieux étrangers du pays où il va; il m'abandonnera, et il transgressera l'alliance que j'ai traitée avec lui.

17. Alors ma colère s'allumera contre eux, je les abandonnerai et je leur cacherai ma face; ils deviendront la proie *de l'ennemi*, des calamités nombreuses et des angoisses les atteindront, et ils diront alors: N'est-ce pas parce que mon Dieu n'est plus avec moi, que ces calamités m'ont atteint?

18. Mais moi je cacherai alors entièrement ma face, à cause de tout le mal que ce peuple aura fait, en se détournant pour *servir* des dieux étrangers.

19. Maintenant donc, écrivez le cantique *que vous allez entendre*, et l'enseignez aux enfans d'Israël; mets-le dans leur bouche, afin que ce cantique me serve de témoin contre les enfans d'Israël.

20. Car j'introduirai ce *peuple* dans la terre où coulent le lait et le miel, et que j'ai promise avec serment à ses pères; mais quand il aura mangé, et qu'il se sera rassasié et engraisé, il se tournera alors vers des dieux étrangers, il les servira, il me méprisera, et il transgressera mon alliance.

21. Et quand des calamités sans nombre et des angoisses les auront atteints, ce cantique que leur postérité n'oubliera point, et qu'elle aura dans la bouche, déposera contre eux comme témoin; car je connois leurs sentimens, je sais ce qu'ils font déjà aujourd'hui, avant même que je les aie introduits dans le pays que je *leur* ai promis avec serment.

22. Moïse écrivit donc alors ce cantique, et le fit apprendre aux enfans d'Israël.

23. Et l'Eternel donna cet ordre à Josué fils de Nun: Fortifie-toi et prends courage, car c'est toi qui introduiras les enfans d'Israël dans le pays que je *leur* ai promis avec serment, et je serai avec toi.

24. Quand Moïse eut achevé d'écrire toutes les paroles de cette loi dans un livre,

25. Il donna cet ordre aux Lévites qui portoient l'Arche de l'alliance de l'Eternel:

26. Prenez ce livre de la loi et mettez-le à côté de l'Arche de l'alliance de l'Éternel votre Dieu, afin qu'il serve de témoin contre vous ;

27. Car je connois ton esprit de rébellion et ton col roide ; voici, pendant que j'ai vécu au milieu de vous, vous avez été rebelles à l'Éternel ; combien plus le serez vous après ma mort ?

28. Faites assembler devant moi tous les anciens de vos tribus et vos officiers, je leur ferai entendre ces paroles, et je prendrai à témoin contr'eux les cieus et la terre ;

29. Car je sais qu'après ma mort vous ne manquerez pas de vous corrompre, et de vous détourner de la voie que je vous ai prescrite ; puis ensuite la calamité vous atteindra, parce que vous aurez fait ce qui déplait à l'Éternel, en l'irritant par les œuvres de vos mains.

30. Moïse prononça donc devant toute l'assemblée d'Israël qui l'écoutoit, toutes les paroles de ce cantique.

CHAPITRE XXXII.

Cantique de Moïse.

CIEUX prêtez l'oreille, et je parlerai ; et toi terre écoute les paroles de ma bouche.

2. Mes enseignemens se répandront comme la pluie ; ma parole tombera comme la rosée, elle se *répandra* comme la pluie douce sur l'herbe tendre, elle tombera comme la pluie abondante sur l'herbe plus avancée ;

3. Car je louerai le nom de l'Éternel ; célébrez la grandeur de notre Dieu.

4. L'œuvre du Rocher est parfaite, car toutes ses voies sont la justice même. Dieu est vérité, et il n'y a point en lui d'iniquité ; il est juste et droit.

5. Est-ce lui qui a perverti les voies d'Israël ? Non ; ses enfans se sont corrompus eux-mêmes ; c'est une race perverse et rebelle.

6. Est-ce ainsi que tu récompenses l'Éternel, peuple insensé et qui n'es pas sage ? N'est-il pas ton père, qui t'a créé ? n'est-ce pas lui qui t'a fait et qui t'a formé ?

7. Souviens-toi des temps anciens ; considère les générations qui se sont succédées ; interroge ton père, et il te l'apprendra, tes anciens, et ils te le diront.

8. Quand le Très-Haut assignoit aux na-

tions leur héritage, quand il séparoit les enfans des hommes, il fixa les bornes des peuples, en ayant égard au nombre des enfans d'Israël ;

9. Car ce peuple est la portion de l'Éternel ; Jacob est celui qu'il a choisi pour son héritage.

10. Il l'a trouvé dans un pays désert, dans un lieu sauvage, où l'on n'entendoit que les hurlemens des bêtes féroces ; il l'a environné de sa protection, il l'a instruit, et il l'a gardé comme la prunelle de son œil.

11. Comme l'aigle veille avec tendresse sur ses petits, s'agite autour d'eux, les prend et les porte sur ses ailes étendues,

12. L'Éternel seul a conduit son peuple, et il n'y a point eu avec lui de dieu étranger.

13. Il lui a fait franchir les lieux élevés de la terre, il l'a nourri des fruits des champs, il a fait sortir pour lui le miel des rochers, et l'huile des pierres les plus dures.

14. Il l'a nourri du beurre des vaches, du lait des brebis, de la graisse des agneaux, des moutons de Basçan et des chevreaux, ainsi que de la fleur du froment ; et tu as bu le vin, qui étoit le sang de la grappe.

15. Mais Israël s'est engraisé, et il a regimbé ; tu t'es engraisé, tu es devenu fort et puissant ; puis Israël a abandonné le Dieu qui l'a fait, et il a méprisé le Rocher de son salut.

16. Ils ont provoqué sa jalousie en servant des dieux étrangers, ils l'ont irrité par des abominations.

17. Ils ont offert des sacrifices à des idoles qui ne sont point Dieu, à des dieux qu'ils n'avoient point connus, à des dieux nouveaux, introduits depuis peu, et que vos pères n'avoient pas craints.

18. Tu as abandonné le Rocher qui t'a donné la vie, et tu as oublié le Dieu qui t'a formé.

19. L'Éternel l'a vu, il a été irrité, dans son indignation il a rejeté ses fils et ses filles,

20. Et il a dit : Je leur cacherai ma face, et je verrai quelle sera leur fin ; car ils sont une race perverse, des enfans à qui on ne peut se fier.

21. Ils ont excité ma jalousie en servant ce qui n'est point Dieu, ils m'ont irrité par leurs vaines idoles ; moi aussi j'exciterai leur jalousie par le moyen d'un peuple indigne de

ce nom, et je les irriterai par le moyen d'une nation destituée d'intelligence.

22. Car le feu de ma colère s'est allumé, il brûlera jusqu'aux lieux les plus profonds, il consumera la terre et ses fruits, et embrasera les montagnes jusqu'à leurs fondemens.

23. J'entasserai sur eux les calamités, je décocherai contr'eux toutes mes flèches;

24. La famine les consumera; ils seront dévorés par des fièvres brûlantes et par une peste cruelle; je me servirai contr'eux de la dent des bêtes féroces et du venin des serpens qui rampent dans la poussière.

25. L'épée au-dehors, et la frayeur au-dedans, feront mourir le jeune homme et la vierge, l'enfant à la mamelle et le vieillard.

26. J'étois sur le point de dire: Je les détruirai partout, et j'effacerai leur mémoire du milieu des hommes;

27. Mais j'ai craint que leurs ennemis se livrant à l'orgueil, ne méconussent mon pouvoir, jusqu'à dire: C'est notre main qui a triomphé, ce n'est point l'Eternel qui a fait toutes ces choses;

28. Car ce peuple est un peuple que la sagesse a abandonné, et chez lequel il n'y a plus d'intelligence.

29. O s'ils eussent été sages! S'ils eussent compris ces choses! S'ils eussent considéré ce qui leur arriveroit à la fin!

30. Comment un en poursuivroit-il mille, et deux en mettroient-ils en fuite dix mille, si leur protecteur ne les eût pas vendus *comme des esclaves*. et si l'Eternel ne les eût pas livrés?

31. Ce n'est pas que le Rocher de nos ennemis soit comme notre Rocher; qu'eux-mêmes en *soient* les juges.

32. C'est que la vigne d'Israël est du plant de Sodome et du terroir de Gomorrhe; leurs grappes sont des grappes pleines de fiel, et leurs raisins ne sont qu'amertume.

33. Leur vin *est* un venin de serpent, c'est le poison mortel de l'aspic.

34. Ces fléaux ne sont-ils pas en réserve auprès de moi, *et scellés* dans mes trésors?

35. C'est à moi qu'appartient la vengeance et la rétribution, *ils le sauront* quand leur pied glissera; car le jour de leur calamité est près, et les malheurs qui les menacent ne tarderont point.

36. Mais l'Eternel prendra en *main la*

cause de son peuple, et il sera ému de compassion envers ses serviteurs, quand il verra que leur force s'en est allée, et qu'il ne leur reste rien, ni de ce qu'on serre *dans les maisons*, ni de ce qu'on laisse dehors.

37. Et il dira: Où sont leurs dieux, *où est* le Rocher auprès duquel ils se réfugioient?

38. *Ces dieux* à qui ils offroient la graisse de leurs sacrifices et le vin de leurs aspersions. Qu'ils se lèvent, qu'ils vous aident, et qu'ils soient votre retraite.

39. Voyez maintenant: C'est moi, oui c'est moi, car il n'y a point d'autre Dieu que moi, c'est moi qui fais mourir et qui fais vivre, je blesse et je guéris, et il n'y a personne qui puisse délivrer de ma main.

40. Car je lève ma main vers les cieux, et je dis: Je *suis* vivant à jamais.

41. J'aiguiserai la lame de mon épée, et ma main *la* saisira pour exercer le jugement; je rendrai la vengeance à mes adversaires, et la rétribution à ceux qui me haïssent.

42. J'enivrerai mes flèches de sang, et mon épée dévorera la chair; je les *enivrerai* du sang des blessés et des captifs, depuis les chefs des ennemis.

43. Nations, célébrez le bonheur de son peuple, car *Dieu* vengera le sang de ses serviteurs, il fera tomber la vengeance sur ses ennemis, et il purifiera le pays de son peuple.

44. Moïse vint avec Josué fils de Nun, et prononça toutes les paroles de ce cantique, en présence du peuple.

45. Et quand Moïse eut achevé de prononcer toutes ces paroles en présence de tout Israël,

46. Il leur dit: Gravez dans votre cœur toutes ces choses; je vous somme aujourd'hui de les inculquer à vos enfans, afin qu'ils aient soin d'observer toutes les paroles de cette loi.

47. Car ce n'est pas une parole de peu d'importance, mais c'est votre vie, et c'est en l'observant que vous prolongerez vos jours sur la terre dont vous allez prendre possession en passant le Jourdain.

48. Le même jour l'Eternel parla à Moïse, et lui dit:

49. Monte sur cette montagne de Haborim, sur la montagne de Nebo, qui *est* dans le pays de Moab, vis-à-vis de Jérico; puis,

regarde le pays de Canaan que je vais donner en possession aux enfans d'Israël.

50. Tu mourras sur la montagne sur laquelle tu vas monter, et tu seras recueilli vers tes peuples, comme Aaron ton frère est mort sur la montagne de Hor, et a été recueilli vers ses peuples,

51. Parce que vous avez péché contre moi au milieu des enfans d'Israël, aux eaux de Mériba, à Kadès dans le désert de Tsin, lorsque vous ne m'avez point rendu gloire en présence des enfans d'Israël.

52. Tu verras donc le pays que je donne aux enfans d'Israël; tu le verras de tes yeux, mais tu n'y entreras point.

CHAPITRE XXXIII.

Bénédictions prophétiques de Moïse.

VOICI les bénédictions que Moïse, homme de Dieu, prononça avant sa mort, en faveur des enfans d'Israël;

2. Il dit: L'Eternel est venu de Sinaï, et s'est montré à eux de Séhir, comme le soleil levant; sa gloire a resplendi de la montagne de Paran; il est sorti d'entre les milliers des saints; le feu était à sa droite *quand il leur a donné sa loi.*

3. Certainement il aime les tribus d'Israël; tous ses saints, *ô Dieu!* sont en ta main; ils se sont prosternés à tes pieds pour recevoir tes paroles.

4. Moïse nous a donné la loi, *pour être* l'héritage de l'assemblée de Jacob;

5. Car *Dieu* a été Roi en Israël, lorsqu'il rassembloit les chefs du peuple et Israël selon ses tribus.

6. Que RUBEN vive, qu'il ne meure point, et que sa tribu soit nombreuse!

7. A l'égard de JUDA, *Moïse* dit: O Eternel! écoute la voix de Juda, et ramène-le auprès de son peuple; que ses mains soient puissantes, et sois lui en aide contre ses ennemis.

8. Il dit aussi au sujet de LÉVI: L'homme qui t'est consacré *porté* le Thummim et l'Urim qui t'appartiennent; tu l'as éprouvé à Massa, et tu as contesté avec lui aux eaux de Mériba.

9. *C'est Lévi* qui a dit de son père et de sa mère: Je ne les connois point, et qui n'a pas non plus connu ses frères, ni ses enfans,

quand il a dû exécuter tes ordres et garder ton alliance.

10. Ils enseigneront tes ordonnances à Jacob, et ta loi à Israël; ils offriront devant toi le parfum, et tout ce que *le feu* doit consumer sur ton autel.

11. O Eternel! bénis ses troupes, et que l'œuvre de ses mains te soit agréable; transperce les reins de ceux qui s'élèvent contre lui, et de ceux qui le haïssent, en sorte qu'ils ne se relèvent point.

12. Il dit au sujet de BENJAMIN: Il est le bien-aimé de l'Eternel, il habitera auprès de lui en assurance; l'Eternel le protégera constamment, il aura sa demeure au milieu de lui.

13. Il dit au sujet de JOSEPH: Son pays sera béni par l'Eternel, il jouira de la précieuse rosée des cieux, des sources d'eaux qui sortent de la terre,

14. Des productions les plus délicieuses de l'année, et des fruits les plus excellens de chaque saison,

15. *De ce qui croit* sur le sommet des montagnes anciennes, et de ce que les collines éternelles produisent de plus exquis,

16. De ce qu'il y a de plus excellent sur la terre, et de tout ce qu'elle contient. Que la bienveillance de celui qui apparut dans le buisson repose sur la tête de Joseph, sur le sommet de la tête de celui qui est élevé au-dessus de ses frères!

17. Sa beauté est comme celle du premier-né de ses tatreaux, et ses cornes sont comme celles de la gazelle; il en frappera tous les peuples *jusqu'aux* extrémités du pays. Ces cornes sont les dix milliers d'Ephraïm, et les milliers de Manassé.

18. Il dit au sujet de ZABULON: Réjouis-toi, Zabulon, dans tes courses, et toi ISSACAR, dans tes tentes.

19. Ils inviteront les peuples à venir sur la montagne; ils y offriront les sacrifices qui leur sont prescrits, car ils jouiront des richesses de la mer et des trésors cachés dans le sable.

20. Il dit au sujet de GAD: Béni soit celui qui l'a mis au large! Gad est dans son habitation comme une lionne, il déchire sa proie;

21. Il a désiré pour lui le premier pays conquis; car là, dans la portion que lui assignoit le législateur, il étoit en sûreté; il a

cependant marché à la tête du peuple, et il a exercé avec Israël les justes jugemens de l'Éternel.

22. Il dit au sujet de DAN: *Dan est comme un jeune lion qui s'élance de Bascan.*

23. Il dit au sujet de NEPHTALI: Que Nephtali soit rassasié de la bienveillance de l'Éternel, et comblé de ses bénédictions! Qu'il possède l'occident et le midi!

24. Il dit au sujet d'ASCER: *Ascser sera béni dans ses enfans; il sera agréable à ses frères, et baignera ses pieds dans l'huile.*

25. Les barres de tes portes seront de fer et d'airain, et ton repos durera autant que tes jours.

26. O Israël! Nul n'est semblable au Dieu qui *vient* à ton aide, porté avec majesté sur les nuées du ciel.

27. *C'est une retraite que le Dieu qui est de tout temps, c'est une retraite que d'être sous ses bras éternels; car il a chassé l'ennemi de devant toi, et il a dit: Qu'on le détruise!*

28. Israël habitera son pays en assurance, les descendans de Jacob habiteront en sûreté un pays de froment et de vin, et où les cieux répandent la rosée.

29. O que tu es heureux, Israël! *Quel est le peuple semblable à toi, qui ait été délivré par l'Éternel? Il est le bouclier qui te défend, et l'épée qui te fait triompher. Tes ennemis s'humilieront devant toi, et tu soumettras leurs forteresses.*

CHAPITRE XXXIV.

Mort de Moïse.

ALORS Moïse monta des plaines de Moab sur la montagne de Nebo, au sommet de Pisga, vis-à-vis de Jéricho, et l'Éternel lui fit voir tout le pays, depuis Galaad jusqu'à Dan,

2. *Tout le pays de Nephtali, celui d'Éphraïm et de Manassé, tout le pays de Juda, jusqu'à la mer occidentale,*

3. La contrée du midi, et toute l'étendue de la plaine de Jéricho, la ville des palmiers, jusqu'à Tsohar.

4. Et l'Éternel lui dit: *C'est ici le pays que j'ai promis avec serment à Abraham, à Isaac et à Jacob, lorsque je leur ai dit: Je le donnerai à votre postérité; je te l'ai fait voir, mais tu n'y entreras point.*

5. Ainsi Moïse serviteur de l'Éternel mourut là, dans le pays de Moab, comme l'Éternel l'avoit prononcé.

6. Il fut enseveli dans une vallée, au pays de Moab, vis-à-vis de Beth-Péhor, et jusqu'à ce jour personne n'a connu où étoit son sépulcre.

7. *Moïse étoit âgé de cent vingt ans quand il mourut; sa vue n'étoit point affaiblie, et sa vigueur ne l'avoit point abandonné.*

8. Et les enfans d'Israël pleurèrent Moïse, dans les plaines de Moab, pendant trente jours, après lesquels les pleurs et le deuil finirent.

9. Josué fils de Nun fut rempli de l'Esprit de sagesse, car Moïse lui avoit imposé les mains; les enfans d'Israël lui obéirent, et firent ainsi ce que l'Éternel avoit commandé à Moïse.

10. Il ne s'est jamais élevé en Israël aucun prophète tel que Moïse, auquel l'Éternel se soit manifesté face à face,

11. *Qui ait fait tous les prodiges et tous les miracles que l'Éternel l'envoya opérer en Egypte, devant Pharaon, devant tous ses serviteurs et devant tout son peuple,*

12. *Et qui ait déployé une si grande puissance, et fait des œuvres aussi grandes et aussi terribles que celles que Moïse a faites à la vue de tout Israël.*

LE LIVRE

DE

JOSUÉ.

ARGUMENT.

On voit dans ce Livre comment les enfans d'Israël conquirent le pays de Canaan, sous la conduite de Josué. Ce Livre renferme l'histoire d'environ dix-sept ans.

CHAPITRE I.

Ordres et exhortations que Dieu adresse à Josué. Josué avertit le peuple de se préparer à passer le Jourdain.

APRÈS la mort de Moïse serviteur de l'Éternel, l'Éternel parla à Josué fils de Nun, qui avoit été sous les ordres de Moïse, et lui dit :

2. Moïse mon serviteur est mort, maintenant donc lève-toi, passe, toi et tout ce peuple, le Jourdain que tu as devant toi, pour entrer dans le pays que je donne aux enfans d'Israël.

3. Je vous ai donné tous les lieux où vous poserez la plante de votre pied, selon que je l'ai dit à Moïse.

4. Vos frontières s'étendront depuis le désert et le Liban, jusqu'au grand fleuve, le fleuve d'Euphrate, et comprendront tout le pays des Héthiens jusqu'à la grande mer, vers le soleil couchant.

5. Nul ne pourra subsister devant toi pendant tous les jours de ta vie; je serai avec toi comme j'ai été avec Moïse; je ne te laisserai point, et je ne t'abandonnerai point.

6. Fortifie-toi et prends courage, car c'est toi qui mettras ce peuple en possession du pays que j'ai juré à leurs pères de leur donner.

7. Fortifie-toi seulement et prends cou-

rage de plus en plus, afin que tu aies soin de te conformer à tout ce que prescrit la loi que Moïse mon serviteur t'a commandé d'observer. Ne t'en détourne ni à droite ni à gauche, afin que tu prospères dans tout ce que tu entreprendras.

8. Que ce livre de la loi ne s'éloigne point de toi; mais médite-le jour et nuit, afin que tu aies soin d'observer tout ce qui y est écrit; car c'est alors que tu seras heureux dans toutes tes entreprises et que tu prospéreras.

9. Ne te l'ai-je pas commandé? Fortifie-toi et prends courage. Ne crains rien et ne te laisse point effrayer, car l'Éternel ton Dieu sera avec toi, partout où tu iras.

10. Après cela Josué s'adressa aux officiers du peuple, et leur dit :

11. Parcourez le camp, et donnez cet ordre au peuple : Faites des provisions, car dans trois jours vous passerez le Jourdain, pour aller posséder le pays dont l'Éternel votre Dieu vous donne la possession.

12. Josué parla aussi aux Rubénites, aux Gadites et à la moitié de la tribu de Manassé, et leur dit :

13. Souvenez-vous de l'ordre que vous a donné Moïse serviteur de l'Éternel, quand il vous a dit : L'Éternel votre Dieu vous a mis en repos et vous a donné ce pays.

14. Vos femmes, vos petits enfans, et votre bétail demeureront dans le pays que

Moïse vous a donné en-deçà du Jourdain ; mais tout ce qu'il y a parmi vous d'hommes forts et vaillans passeront en armes devant leurs frères , et vous les aiderez ,

15. Jusqu'à ce que l'Eternel ait mis vos frères en repos comme vous , et qu'eux aussi possèdent le pays que l'Eternel votre Dieu leur donne ; puis vous retournerez prendre possession du pays qui vous est échu , et que Moïse serviteur de l'Eternel vous a donné en-deçà du Jourdain , vers le soleil levant.

16. Ils répondirent à Josué : Nous ferons tout ce que tu nous as commandé , et nous irons partout où tu nous enverras.

17. Nous t'obéirons comme nous avons obéi à Moïse ; seulement , que l'Eternel ton Dieu soit avec toi , comme il a été avec Moïse !

18. Tout homme qui sera rebelle à ton commandement , et qui n'obéira point à tes paroles et à tout ce que tu commanderas , sera mis à mort ; fortifie-toi seulement et prends courage.

CHAPITRE II.

Espions envoyés à Jérico.

OR Josué fils de Nun avoit envoyé de Scit-
tim deux hommes , afin qu'ils exami-
nassent secrètement le pays , et il leur avoit
dit : Allez , reconnoissez le pays et Jérico. Ils
partirent donc , et entrèrent dans la maison
d'une hôtelière nommée Rahab , et y cou-
chèrent.

2. Alors on dit au Roi de Jérico : Voici ,
des hommes sont venus ici cette nuit de la
part des enfans d'Israël , afin de reconnoître
le pays.

3. Et le Roi de Jérico envoya dire à Rahab :
Fais sortir les hommes qui sont venus chez
toi , et qui sont entrés dans ta maison ; car
ils sont venus pour examiner tout le pays.

4. Or cette femme avoit pris ces deux
hommes ; et les avoit cachés ; et elle dit : Il
est vrai que des hommes sont venus chez
moi , mais je ne savois pas d'où ils étoient ,

5. Et comme on fermoit la porte , sur le
soir , ces hommes-là sont sortis ; je ne sais
où ils sont allés ; hâtez-vous de les suivre , et
vous les atteindrez.

6. Or elle les avoit fait monter sur le toit ,

et les avoit cachés dans des bottes de lin
qu'elle avoit arrangées sur le toit.

7. Les hommes *envoyés par le Roi* les
poursuivirent par le chemin qui mène aux
gués du Jourdain , et on ferma la porte après
que ceux qui les poursuivoient furent sortis.

8. Or avant qu'ils se couchassent , elle
monta vers eux sur le toit ,

9. Et leur dit : Je connois que l'Eternel
vous a donné ce pays , que la terreur de vo-
tre *nom* nous a saisis , et que tous les habi-
tans du pays ont perdu courage à cause de
vous ;

10. Car nous avons appris comment l'E-
ternel a tari les eaux de la mer Rouge devant
vous , quand vous sortiez du pays d'Egypte ,
et comment vous avez traité les deux Rois
des Amorrhéens qui étoient au-delà du Jour-
dain , savoir , Sihon et Hog , que vous avez
détruits à la façon de l'interdit.

11. Nous l'avons appris , et notre cœur
s'est fondu , et depuis , aucun homme n'a eu
du courage à cause de la frayeur que nous
avons de vous ; car l'Eternel votre Dieu est
le Dieu qui règne en haut dans les cieus , et
ici-bas sur la terre.

12. Maintenant donc , je vous prie , jurez-
moi par l'Eternel , que puisque j'ai eu pour
vous de l'humanité , vous en aurez aussi
pour la maison de mon père ; et donnez-moi
un signe qui m'assure ,

13. Que vous sauverez la vie à mon père ,
à ma mère , à mes frères , à mes sœurs , et à
tous ceux qui leur *appartiennent* , et que
vous garantirez nos personnes de la mort.

14. Ces hommes lui répondirent : *Nous*
exposerons nos personnes à la mort pour
vous , pourvu que vous ne découvriez point
ce que nous avons dit ; et quand l'Eternel
nous aura donné le pays , nous te traiterons
avec humanité , et nous tiendrons notre pa-
role à ton égard.

15. Elle les fit donc descendre par la fe-
nêtre , au moyen d'une corde ; car sa maison
touchoit à la muraille de la ville , et cette
femme habitoit ainsi près de la muraille.

16. Et elle leur dit : Allez du côté de la
montagne , de peur que ceux qui vous pour-
suivent ne vous rencontrent ; cachez-vous
là trois jours , jusqu'à ce que ceux qui vous
poursuivent soient de retour ; et après cela
vous continuerez votre chemin.

17. Or ces hommes lui avoient dit *aussi* : *Voici comment nous serons quittes de ce serment que tu nous as fait prêter* ;

18. *Lorsque nous entrerons dans le pays, tu attacheras ce cordon de fil écarlate à la fenêtre par laquelle tu nous auras fait descendre, et tu rassembleras auprès de toi dans cette maison, ton père, ta mère, tes frères et toute la famille de ton père* ;

19. Si quelqu'un d'entr'eux sort de la porte de ta maison, son sang *sera* sur sa tête, et nous en serons innocens ; mais pour tous ceux qui seront avec toi dans la maison, leur sang *sera* sur notre tête, si l'on met la main sur quelqu'un d'eux.

20. Mais si tu découvres ce que nous t'avons dit, nous serons quittes du serment que tu nous as fait prêter.

21. Elle répondit : Qu'il en soit comme vous l'avez dit. Alors elle les laissa aller, et ils partirent ; et elle attacha à la fenêtre le cordon de fil écarlate.

22. Ils se retirèrent donc, et allèrent vers la montagne ; ils restèrent là trois jours ; jusqu'à ce que ceux qui les poursuivoient fussent de retour ; ceux qui les poursuivoient les cherchèrent dans tout le chemin, mais ils ne les trouvèrent point.

23. Ainsi ces deux hommes redescendirent de la montagne, passèrent le *Jourdain*, et vinrent vers Josué fils de Nun, à qui ils rapportèrent toutes les choses qui leur étoient arrivées.

24. Et ils lui dirent : Certainement l'Eternel a livré tout le pays entre nos mains ; car tous les habitans du pays ont perdu courage à cause de nous.

CHAPITRE III.

Le peuple passe miraculeusement le Jourdain.

OR Josué se leva de bon matin ; puis étant partis de Scittim, ils arrivèrent au bord du Jourdain, lui et tous les enfans d'Israël, et passèrent la nuit là, avant que de le traverser.

2. Au bout de trois jours les officiers parcoururent le camp,

3. Et ils donnèrent cet ordre au peuple : Aussitôt que vous verrez l'Arche de l'alliance de l'Eternel votre Dieu, et les Sacrificateurs

de la race de Lévi qui la porteront, vous partirez de votre quartier, et vous marcherez après elle.

4. Toutefois, il y aura entre vous et elle une distance d'environ deux mille coudées ; n'en approchez point, *mais suivez-la*, afin que vous connoissiez le chemin par lequel vous devez marcher ; car vous n'avez point encore passé par ce chemin.

5. Josué dit aussi au peuple : Purifiez-vous, car l'Eternel fera demain au milieu de vous des choses merveilleuses.

6. Josué dit ensuite aux Sacrificateurs : Portez l'Arche de l'alliance, et passez devant le peuple ; ils portèrent donc l'Arche de l'alliance, et marchèrent devant le peuple.

7. Or l'Eternel avoit dit à Josué : Aujourd'hui je commencerai à t'élever, à la vue de tout Israël, afin qu'ils connoissent que comme j'ai été avec Moïse, je serai *aussi* avec toi.

8. Tu donneras donc cet ordre aux Sacrificateurs qui portent l'Arche de l'alliance : Aussitôt que vous arriverez au bord du Jourdain, vous vous y arrêterez.

9. Et Josué dit aux enfans d'Israël : Approchez-vous d'ici, et écoutez les paroles de l'Eternel votre Dieu.

10. Puis Josué dit : Vous reconnoîtrez à ceci que le Dieu vivant *est* au milieu de vous, et que certainement il chassera de devant vous les Cananéens, les Héthiens, les Héviens, les Phéréziens, les Guirgasciens, les Amorrhéens et les Jébusiens.

11. Voici, l'Arche de l'alliance du Seigneur de toute la terre, va passer le Jourdain devant vous.

12. Maintenant prenez douze hommes des tribus d'Israël, un homme de chaque tribu ;

13. Car aussitôt que les Sacrificateurs qui portent l'Arche de l'Eternel, le Seigneur de toute la terre, auront mis la plante de *leurs* pieds dans les eaux du Jourdain, les eaux du Jourdain se sépareront, et celles qui viennent d'en-haut s'arrêteront en s'amoncelant.

14. Et le peuple étant parti de ses tentes pour passer le Jourdain, les Sacrificateurs qui portoient l'Arche de l'alliance *marchoient* devant le peuple.

15. Aussitôt que ceux qui portoient l'Arche furent arrivés au Jourdain, et que les pieds

pieds des Sacrificateurs qui portoient l'Arche eurent touché le bord du fleuve qui s'élevoit au-dessus de ses rivages, ce qui arrive pendant le temps de la moisson,

16. Les eaux qui descendoient d'en-haut s'arrêtèrent et s'amoncelèrent fort loin, depuis la ville d'Adam, qui est à côté de Tsartan; et celles d'en-bas qui descendoient vers la mer de la plaine, qui est la Mer Salée, s'écoulèrent entièrement, et le peuple passa vis-à-vis de Jérico.

17. Mais les Sacrificateurs qui portoient l'Arche de l'alliance de l'Éternel, s'arrêtèrent sur le sec au milieu du Jourdain, pendant que tout Israël passoit à sec, et jusqu'à ce que tout le peuple eût achevé de passer le Jourdain.

CHAPITRE IV.

Monumens dressés dans le Jourdain et à Guilgal.

QUAND tout le peuple eut achevé de passer le Jourdain, l'Éternel dit à Josué:

2. Choisissez douze hommes du peuple, un homme de chaque tribu,

3. Et donnez-leur cet ordre: Prenez ici, au milieu du Jourdain, là où les Sacrificateurs se sont arrêtés, douze pierres, que vous emporterez avec vous, et que vous poserez dans le lieu où vous passerez la nuit.

4. Alors Josué appela les douze hommes qu'il avoit choisis entre les enfans d'Israël, savoir, un homme de chaque tribu,

5. Et il leur dit: Passez devant l'Arche de l'Éternel votre Dieu, au milieu du Jourdain, et que chacun de vous prenne sur son épaule une pierre, selon le nombre des tribus des enfans d'Israël,

6. Afin qu'elles servent de monument au milieu de vous. Dans la suite, quand vos enfans demanderont à leurs pères: Que signifient ces pierres?

7. Vous leur répondrez: C'est que les eaux du Jourdain s'écoulèrent devant l'Arche de l'alliance de l'Éternel, quand elle passa le Jourdain; les eaux du Jourdain furent partagées; c'est pourquoi ces pierres-là serviront à jamais de mémorial aux enfans d'Israël.

8. Les enfans d'Israël firent donc ce que Josué avoit commandé, et comme l'Éternel

l'avoit commandé à Josué, ils prirent au milieu du Jourdain douze pierres, selon le nombre des tribus des enfans d'Israël, les emportèrent avec eux au lieu où ils devoient camper, et les posèrent là.

9. Josué dressa aussi douze pierres au milieu du Jourdain, à l'endroit où les pieds des Sacrificateurs qui portoient l'Arche de l'alliance s'étoient arrêtés, et elles y sont demeurées jusqu'à ce jour.

10. Les Sacrificateurs qui portoient l'Arche se tinrent donc debout au milieu du Jourdain, jusqu'à ce qu'on eût fait tout ce que l'Éternel avoit commandé à Josué de dire au peuple, tout ce que Moïse avoit déjà commandé à Josué, et le peuple se hâta de passer.

11. Et quand tout le peuple eut achevé de passer, alors l'Arche de l'Éternel passa, et les Sacrificateurs se mirent à la tête du peuple.

12. Les descendans de Ruben, les descendans de Gad, et la moitié de la tribu de Manassé passèrent en armes devant les enfans d'Israël, comme Moïse le leur avoit dit.

13. Ils passèrent en présence de l'Éternel, vers les plaines de Jérico, au nombre d'environ quarante mille hommes armés.

14. En ce jour-là, l'Éternel éleva Josué devant tout Israël qui le craignit toujours, comme il avoit craint Moïse.

15. Or l'Éternel avoit dit à Josué:

16. Ordonne aux Sacrificateurs qui portent l'Arche du témoignage de monter hors du Jourdain.

17. Josué donna donc cet ordre aux Sacrificateurs: Montez hors du Jourdain.

18. Aussitôt que les Sacrificateurs qui portoient l'Arche de l'alliance de l'Éternel furent montés du milieu du Jourdain, et qu'ils eurent posé la plante de leurs pieds sur le sec, les eaux du Jourdain retournèrent à leur place, et coulèrent comme auparavant par-dessus tous ses rivages.

19. Le peuple monta donc hors du Jourdain, le dixième jour du premier mois, et campa à Guilgal, au côté oriental de Jérico.

20. Josué dressa aussi à Guilgal les douze pierres qu'ils avoient prises dans le Jourdain;

21. Et il dit aux enfans d'Israël: Dans la

suite, quand vos enfans demanderont à leurs pères : Que signifient ces pierres ?

22. Vous l'apprendrez à vos enfans , et vous leur direz : Israël a passé le Jourdain à sec ;

23. Car l'Eternel votre Dieu mit à sec le Jourdain devant vous , jusqu'à ce que vous eussiez passé , comme l'Eternel votre Dieu avoit fait à la Mer Rouge , qu'il mit à sec devant nous , jusqu'à ce que nous eussions passé ,

24. Afin que tous les peuples de la terre connoissent que la main de l'Eternel est forte, et afin que vous craigniez toujours l'Eternel votre Dieu.

CHAPITRE V.

Circoncision du peuple. Célébration de la Pâque. Vision de Josué.

OR aussitôt que tous les Rois des Amorhéens qui étoient en-deçà du Jourdain du côté de l'occident , et tous les Rois des Cananéens qui étoient près de la mer, apprirent que l'Eternel avoit mis à sec le Jourdain devant les enfans d'Israël , jusqu'à ce qu'ils eussent passé , leur cœur se fondit , et il n'y eut plus de courage en eux , à cause des enfans d'Israël.

2. En ce temps-là l'Eternel dit à Josué : Fais-toi des couteaux tranchans , et rétablis l'usage de la circoncision parmi les enfans d'Israël.

3. Josué fit donc faire des couteaux tranchans , et fit circoncire les enfans d'Israël , sur la colline qui , à cause de cela , fut appelée la colline des prépuces.

4. Or voici la cause pour laquelle Josué les fit circoncire : Tout le peuple qui étoit sorti d'Egypte , tous les hommes en état de porter les armes qui étoient morts en chemin dans le désert , après être sortis d'Egypte ,

5. Tout ce peuple qui étoit sorti , avoit été circoncis ; mais on n'avoit circoncis aucun de ceux qui étoient nés en chemin dans le désert , après la sortie d'Egypte ;

6. Car les enfans d'Israël avoient marché dans le désert pendant quarante ans , jusqu'à ce que tous les hommes de guerre qui étoient sortis d'Egypte , et qui n'avoient point obéi à la voix de l'Eternel , eussent été consumés , l'Eternel ayant juré qu'il ne leur laisseroit

point voir le pays qu'il avoit promis avec serment à leurs pères de nous donner , pays où coulent le lait et le miel ;

7. Et il avoit appelé à leur place leurs enfans , que Josué fit circoncire , parce qu'ils étoient incirconcis ; en effet on ne les avoit pas circoncis pendant le voyage.

8. Quand on eut achevé de circoncire tout le peuple , ils demeurèrent campés dans le même lieu , jusqu'à ce qu'ils fussent guéris .

9. Alors l'Eternel dit à Josué : Aujourd'hui j'ai ôté de dessus vous l'opprobre d'Egypte ; et on nomma ce lieu Guilgal , nom qu'il a porté jusqu'à aujourd'hui.

10. Ainsi les enfans d'Israël campèrent à Guilgal , et ils célébrèrent la Pâque dans les plaines de Jérico , le quatorzième jour du mois , sur le soir.

11. Dès le lendemain de la Pâque ils mangèrent du blé du pays ; ce jour-là ils mangèrent des pains sans levain et du grain rôti ;

12. Et la manne cessa dès le lendemain , après qu'ils eurent mangé du blé du pays ; ainsi les enfans d'Israël n'eurent plus de manne , mais ils se nourrirent , cette année-là , de ce que la terre de Canaan produisit .

13. Or comme Josué étoit près de Jérico , il leva les yeux , et il vit un homme qui se tenoit debout , vis-à-vis de lui , ayant une épée nue à la main , et Josué alla vers lui , et lui dit : Es-tu des nôtres , ou de nos ennemis ?

14. Il répondit : Non , mais je suis le chef de l'armée de l'Eternel , et maintenant je suis venu . Alors Josué se jeta le visage contre terre , se prosterna , et lui dit : Qu'est-ce que mon Seigneur vient dire à son serviteur ?

15. Le chef de l'armée de l'Eternel dit à Josué : Ote tes souliers de tes pieds , car le lieu où tu es dans ce moment est saint ; et Josué obéit.

CHAPITRE VI.

Prise miraculeuse de Jérico.

OR Jérico étoit fermée et gardée avec soin , à cause des enfans d'Israël ; personne n'y entroit ni n'en sortoit .

2. Alors l'Eternel dit à Josué : Voici , j'ai livré entre tes mains Jérico , son Roi , et ses hommes forts et vaillans .

3. Vous tous , hommes de guerre , faites

le tour de la ville, une fois par jour, pendant six jours.

4. Sept Sacrificateurs porteront sept cors devant l'Arche; mais le septième jour vous ferez le tour de la ville sept fois, et les Sacrificateurs sonneront du cor.

5. Quand ils sonneront du cor avec force, aussitôt que vous en entendrez le son, tout le peuple jettera un grand cri de joie, et la muraille de la ville s'écroulera; alors le peuple montera, chacun vis-à-vis de soi.

6. Josué fils de Nun appela donc les Sacrificateurs, et leur dit: Portez l'Arche de l'alliance, et que sept Sacrificateurs prennent sept cors, et marchent devant l'Arche de l'Eternel.

7. Il dit aussi au peuple: Passez, faites le tour de la ville, et que tous ceux qui seront armés passent devant l'Arche de l'Eternel.

8. Quand Josué eut parlé au peuple, les sept Sacrificateurs qui portoient les sept cors devant l'Eternel passèrent en sonnant du cor; et l'Arche de l'alliance de l'Eternel les suivait.

9. Ceux qui étoient armés alloient devant les Sacrificateurs qui sonnoient du cor, mais le reste du peuple suivait l'Arche: en marchant on sonnoit du cor.

10. Or Josué avoit donné cet ordre au peuple: Vous ne jetterez point de cri de joie, vous ne ferez point entendre votre voix, et il ne sortira pas un seul mot de votre bouche, jusqu'au jour où je vous dirai: Poussez des cris de joie; alors vous le ferez.

11. Il fit donc faire une fois le tour de la ville à l'Arche de l'Eternel, après quoi on revint au camp, et on y passa la nuit.

12. Et Josué se leva de bon matin, et les Sacrificateurs portèrent l'Arche de l'Eternel.

13. Les sept Sacrificateurs qui portoient les sept cors devant l'Arche de l'Eternel marchaient en sonnant du cor, et ceux qui étoient armés alloient devant eux; puis le reste du peuple suivait l'Arche de l'Eternel; en marchant on sonnoit du cor.

14. Le second jour ils firent donc une fois le tour de la ville, puis ils retournèrent au camp; ils firent ainsi pendant six jours.

15. Mais le septième jour, ils se levèrent de bon matin, à l'aube du jour, et ils firent de la même manière sept fois le tour de la

ville; ce jour-là seulement ils firent le tour de la ville sept fois.

16. Et la septième fois, comme les Sacrificateurs sonnoient du cor, Josué dit au peuple: Poussez des cris de joie, car l'Eternel vous a livré la ville.

17. La ville sera mise à l'interdit et dévouée à l'Eternel, elle et toutes les choses qui y sont; seulement Rahab l'hôtelière vivra, elle et tous ceux qui seront avec elle dans sa maison, parce qu'elle a caché avec soin les messagers que nous avons envoyés.

18. Mais gardez-vous avec soin de l'interdit, de peur qu'en en prenant vous ne vous mettiez vous-mêmes en interdit, ainsi que tout le camp d'Israël, et que vous ne le troubiez;

19. Car tout l'argent et l'or, ainsi que les vaisseaux d'airain et de fer seront consacrés à l'Eternel; ils entreront dans le trésor de l'Eternel.

20. Le peuple poussa donc des cris de joie, et on sonna du cor. Or quand le peuple eut ouï le son du cor et jeté un grand cri de joie, la muraille s'écroula; ainsi le peuple monta dans la ville, chacun vis-à-vis de soi; ils la prirent,

21. Et ils détruisirent à la façon de l'interdit, tout ce qui étoit dans la ville, et passèrent au fil de l'épée les hommes et les femmes, les enfans et les vieillards, même les bœufs, le menu bétail et les ânes.

22. Mais Josué dit aux deux hommes qui avoient examiné le pays: Entrez dans la maison de cette hôtelière, et faites-la sortir de là avec tout ce qui lui appartient, comme vous le lui avez promis avec serment.

23. Les jeunes hommes qui avoient examiné le pays entrèrent donc, et firent sortir Rahab; son père, sa mère, ses frères et tout ce qui étoit à elle; ils firent sortir aussi toutes les familles qui lui appartenoient, et ils les emmenèrent tous hors du camp d'Israël.

24. Puis on brûla la ville et tout ce qui y étoit; seulement l'on mit l'argent et l'or, ainsi que les vaisseaux d'airain et de fer, dans le trésor de la maison de l'Eternel.

25. Ainsi Josué sauva la vie à Rahab l'hôtelière, à la maison de son père, et à tous ceux qui lui appartenoient; et elle a habité au milieu d'Israël jusqu'à aujourd'hui, parce

qu'elle avoit caché les messagers que Josué avoit envoyés pour reconnoître Jérigo.

26. En ce temps-là Josué fit cette imprécation : Maudit soit, devant l'Éternel, l'homme qui entreprendra de rebâtir cette ville de Jérigo ! Il la fondera sur son premier-né, et il en posera les portes sur le plus jeune de ses enfans.

27. Ainsi l'Éternel fut avec Josué, et sa renommée étoit *grande* dans tout le pays.

CHAPITRE VII.

Les Israélites battus à Haï. Crime d'Hacan et sa punition.

MAIS les enfans d'Israël commirent un grand péché au sujet de l'interdit ; car Hacan fils de Carmi, fils de Zabdi, fils de Zara, de la tribu de Juda, prit de l'interdit, en sorte que la colère de l'Éternel s'alluma contre les enfans d'Israël.

2. Or Josué envoya de Jérigo des hommes vers Haï, qui étoit près de Beth-aven, à l'orient de Beth-el, et leur dit : Montez et examinez le pays. Ces hommes montèrent donc et reconnurent Haï.

3. Et étant de retour vers Josué, ils lui dirent : Que tout le peuple n'y monte point, *mais qu'*environ deux ou trois mille hommes y montent, et ils battront Haï. Ne fatigue point tout le peuple *en l'envoyant* là, car les ennemis sont en petit nombre.

4. Ainsi il y eut environ trois mille hommes du peuple qui s'y rendirent, mais ils s'enfuirent devant les habitans de Haï ;

5. Et les habitans de Haï en tuèrent environ trente-six, car ils poursuivirent les enfans d'Israël depuis la porte jusqu'à Scobarim, et les battirent dans une descente, en sorte que le cœur du peuple se fonda, et devint comme de l'eau.

6. Alors Josué déchira ses vêtemens, et se jeta le visage contre terre devant l'Arche de l'Éternel ; il demeura là jusqu'au soir, lui et les anciens d'Israël, et ils jetèrent de la poussière sur leur tête.

7. Puis Josué dit : Hélas ! Seigneur Éternel, pourquoi as-tu fait passer ce peuple en-deçà du Jourdain, pour nous livrer entre les mains de l'Amorrhéen et pour nous faire périr ? Que ne sommes-nous demeurés au-delà du Jourdain !

8. Hélas ! Seigneur, que dirai-je, puisqu'Israël a tourné le dos devant ses ennemis ?

9. Les Cananéens et tous les habitans de ce pays l'apprendront, et nous envelopperont, et retrancheront notre nom de *dessus* la terre ; que deviendra alors ton grand nom ?

10. L'Éternel dit à Josué : Lève-toi ; pourquoi te jettes-tu ainsi le visage *contre terre* ?

11. Israël a péché ; ils ont transgressé mon alliance que je leur avois commandé *d'observer* ; ils ont pris de l'interdit ; ils *en* ont dérobé ; ils ont menti, en le cachant dans leur bagage.

12. C'est pourquoi les enfans d'Israël ne pourront pas subsister devant leurs ennemis ; ils tourneront le dos devant eux, car ils sont sous l'interdit. Je ne serai plus avec vous, si vous n'ôtez pas l'interdit du milieu de vous.

13. Lève-toi, purifie le peuple, et dis-lui : Purifiez-vous pour demain ; car ainsi a dit l'Éternel le Dieu d'Israël : *Il y a* de l'interdit parmi toi, ô Israël ! Tu ne pourras pas subsister devant tes ennemis, jusqu'à ce que tu aies ôté l'interdit du milieu de toi.

14. Vous vous approcherez donc, le matin, par tribus ; et la tribu que l'Éternel aura désignée *par le sort* s'approchera par familles ; la famille que l'Éternel aura désignée s'approchera par maisons ; et la maison que l'Éternel aura désignée s'approchera par têtes.

15. Alors celui qui aura été désigné *comme ayant* de l'interdit, sera brûlé, lui et tout ce qui lui appartient, parce qu'il a transgressé l'alliance de l'Éternel, et qu'il a commis une action détestable en Israël.

16. Josué s'étant levé de bon matin, et ayant fait approcher Israël par tribus, la tribu de Juda fut désignée.

17. Puis il fit approcher les familles de Juda, et il désigna la famille de ceux qui étoient descendus de Zara ; ensuite il fit approcher par têtes la famille de ceux qui étoient descendus de Zara, et Zabdi fut désigné.

18. Quand il eut fait approcher par têtes sa maison, Hacan fils de Carmi, fils de Zabdi, fils de Zara de la tribu de Juda, fut désigné.

19. Alors Josué dit à Hacan : Mon fils, maintenant donne gloire à l'Éternel le Dieu

d'Israël, confesse-lui *ta faute*, et déclare-moi maintenant ce que tu as fait; ne me le cache point.

20. Hacan répondit à Josué: Il est vrai que j'ai péché contre l'Éternel le Dieu d'Israël, et voici ce que j'ai fait:

21. J'ai vu parmi le butin un fort beau manteau de Scinhar, deux cents sicles d'argent, et un lingot d'or du poids de cinquante sicles; je les ai convoités et je les ai pris; voilà, ces choses *sont* cachées dans la terre au milieu de ma tente, et l'argent *est* sous le manteau.

22. Alors Josué envoya des messagers qui coururent à cette tente, et voici, le manteau étoit caché dans la tente d'Hacan, et l'argent étoit dessous.

23. Ils tirèrent donc ces objets du milieu de la tente, et les apportèrent à Josué et à tous les enfans d'Israël, et les exposèrent devant l'Éternel.

24. Alors Josué et tout Israël avec lui, ayant pris Hacan fils de Zàra, l'argent, le manteau et le lingot d'or, ses fils, ses filles, ses bœufs, ses ânes, ses brebis, sa tente, et tout ce qui lui appartenoit, se rendirent dans la vallée de Hacor.

25. Et Josué dit: Pourquoi nous as-tu troublés? L'Éternel te troublera aujourd'hui. Puis tous les Israélites les assommèrent à coups de pierres, ensuite ils les brûlèrent.

26. Et l'on dressa sur lui un grand monceau de pierres, qui a subsisté jusqu'à ce jour. Alors l'Éternel revint de l'ardeur de sa colère. C'est pourquoi on a nommé, jusqu'à aujourd'hui, ce lieu-là, la vallée de Hacor.

CHAPITRE VIII.

Prise de Haï. Bénédiction et malédiction prononcées depuis Guérizim et Hébal.

Puis l'Éternel dit à Josué: Ne crains point, et ne t'effraie point; prends avec toi tous les gens de guerre, lève-toi et monte contre Haï; voici, j'ai livré entre tes mains le Roi de Haï, son peuple, sa ville et son pays.

2. Tu traiteras Haï et son Roi, comme tu as traité Jéricho et son Roi; seulement, vous prendrez pour vous le butin et le bétail. Place des gens en embuscade derrière la ville.

3. Josué se leva donc, avec tous ceux du

peuple qui étoient en état de porter les armes, pour monter contre Haï; et Josué choisit trente mille hommes forts et vaillans, il les envoya de nuit,

4. Et il leur donna cet ordre: Voyez, vous qui serez en embuscade derrière la ville, ne vous éloignez pas beaucoup de la ville, mais soyez tous prêts.

5. Quant à moi, et à tout le peuple qui *est* avec moi, nous nous approcherons de la ville; et quand ils sortiront contre nous, comme *ils ont fait* la première fois, nous fuirons devant eux.

6. Ainsi ils sortiront contre nous, *et nous fuirons* jusqu'à ce que nous les ayons attirés hors de la ville; car ils diront: Ils fuient devant nous comme la première fois; nous fuirons donc devant eux.

7. Alors vous sortirez de l'embuscade, et vous vous emparerez de la ville; car l'Éternel votre Dieu la livrera entre vos mains.

8. Et quand vous l'aurez prise, vous y mettrez le feu; vous ferez selon la parole de l'Éternel. Voici, je vous l'ai commandé.

9. Ainsi Josué les envoya, et ils allèrent se mettre en embuscade, et se tinrent entre Beth-el et Haï, à l'occident de Haï; mais Josué demeura cette nuit-là parmi le peuple.

10. Puis Josué se leva de bon matin, et fit le dénombrement du peuple; ensuite il monta, lui et les anciens d'Israël, à la tête du peuple, vers Haï.

11. Tous les hommes propres à la guerre, qui étoient avec lui, montèrent aussi et s'approchèrent; ils vinrent vis-à-vis de la ville, et campèrent du côté du septentrion de Haï; la vallée étoit entre eux et Haï.

12. Josué prit aussi environ cinq mille hommes, qu'il mit en embuscade entre Beth-el et Haï, à l'occident de Haï.

13. Tout le peuple campa au septentrion de la ville, et ceux qui composoient l'embuscade se placèrent à l'occident de la ville; Josué de son côté s'avança cette nuit-là dans la vallée.

14. Aussitôt que le Roi de Haï l'eut vu, les hommes de la ville se hâtèrent, et se levèrent de bon matin, et le Roi et tout son peuple firent au temps marqué une sortie contre Israël pour le combattre; or il ne savoit point qu'on lui eût dressé une embuscade derrière la ville.

15. Alors Josué et tout Israël feignant d'être battus, s'enfuirent par le chemin du désert.

16. C'est pourquoi tout le peuple qui étoit dans la ville de Haï fut assemblé à grand cri pour les poursuivre; ils poursuivirent donc Josué, et furent ainsi attirés hors de la ville.

17. Il ne resta pas un homme à Haï ni à Beth-el, qui ne sortît après Israël; ils laissèrent la ville ouverte, et poursuivirent Israël.

18. Alors l'Éternel dit à Josué: Étends vers Haï l'étendard qui est en ta main, car je la livrerai en ton pouvoir. Josué éleva donc vers la ville l'étendard qui étoit en sa main.

19. Et ceux qui étoient en embuscade se levèrent incontinent du lieu où ils étoient, et commencèrent à courir aussitôt qu'il eut étendu sa main; ils entrèrent dans la ville, la prirent, et se hâtèrent d'y mettre le feu.

20. Les habitans de Haï, se tournant, regardèrent derrière eux, et voici, la fumée de la ville montoit jusqu'au ciel; et il n'y eut en eux aucune force pour fuir d'aucun côté. Alors le peuple qui fuyoit vers le désert se tourna contre ceux qui le poursuivoient.

21. Josué et tout Israël voyant donc que ceux qui étoient en embuscade avoient pris la ville, et que la fumée de la ville s'élevoit, se retournèrent, et frappèrent les habitans de Haï.

22. Les autres sortirent aussi de la ville contre eux; ainsi ils furent enceloppés par les Israélites, dont les uns les attaquoient d'un côté, et les autres d'un autre côté; et ils furent battus tellement qu'on n'en laissa aucun qui demeurât en vie, ou qui échappât.

23. Les Israélites prirent aussi vivant le Roi de Haï, et ils l'amènèrent à Josué.

24. Quand ils eurent achevé de tuer tous les habitans de Haï, dans la campagne et dans le désert où ils les avoient poursuivis, et que tous eurent été passés au fil de l'épée, tous les Israélites retournèrent à Haï, et en passèrent les habitans au fil de l'épée.

25. Tous ceux qui tombèrent en ce jour-là, tant hommes que femmes, furent au nombre de douze mille, tous habitans de Haï.

26. Et Josué ne baissa point sa main qu'il avoit élevée avec l'étendard, jusqu'à ce qu'on

eût entièrement détruit à la façon de l'interdit tous les habitans de Haï.

27. Les Israélites prirent seulement pour eux le bétail et le butin de cette ville, comme l'Éternel l'avoit commandé à Josué.

28. Puis Josué brûla Haï, et la réduisit pour toujours en un monceau de ruines qui subsiste encore aujourd'hui.

29. Ensuite il fit pendre le Roi de Haï à une potence, où il le laissa jusqu'au soir; quand le soleil se coucha, Josué ordonna qu'on ôtât le corps mort de la potence; ils le jetèrent à l'entrée de la porte de la ville, et ils élevèrent sur lui un grand monceau de pierres, qui y est demeuré jusqu'à aujourd'hui.

30. Alors Josué construisit un autel à l'Éternel, le Dieu d'Israël, sur la montagne de Hébal,

31. Comme Moïse serviteur de l'Éternel l'avoit commandé aux enfans d'Israël, ainsi qu'il est écrit au livre de la loi de Moïse. Il fit cet autel de pierres non taillées, dont on n'avoit point approché le fer; ils offrirent dessus des holocaustes à l'Éternel, et ils firent des sacrifices d'actions de grâces.

32. Il grava aussi là, sur des pierres, une copie de la loi que Moïse avoit mise par écrit en présence des enfans d'Israël.

33. Tout Israël, ses anciens, ses officiers et ses Juges, étoient des deux côtés de l'Arche, vis-à-vis des Sacrificateurs de la race de Lévi, qui portoient l'Arche de l'alliance de l'Éternel; les étrangers y étoient aussi bien que les Israélites; une moitié étoit du côté de la montagne de Guérizim, et l'autre moitié du côté de la montagne de Hébal, comme Moïse serviteur de l'Éternel avoit auparavant commandé de faire, quand il s'agiroit de bénir le peuple d'Israël.

34. Après cela Josué lut toutes les paroles de la loi, tant les bénédictions que les malédictions, comme elles sont écrites dans le livre de la loi.

35. Il n'y eut rien de tout ce que Moïse avoit commandé, que Josué ne lût devant toute l'assemblée d'Israël, les femmes, les enfans et les étrangers qui vivoient parmi eux.

CHAPITRE IX.

*Ligue des Rois Cananéens contre Josué.
Les Gabaonites épargnés.*

OR dès que tous les Rois qui étoient en-deçà du Jourdain, sur la montagne, dans la plaine, et sur tout le rivage de la grande mer, jusques vers le Liban, savoir ceux des Héthiens, des Amorrhéens, des Cananéens, des Phéréziens, des Héviens et des Jébusiens, eurent appris *ces choses*,

2. Ils s'assemblèrent d'un commun accord, pour faire la guerre à Josué et à Israël.

3. Mais les habitans de Gabaon ayant appris ce que Josué avoit fait à Jérico et à Haï,

4. Avoient usé de finesse; car ils s'étoient mis en chemin, et feignant d'être des ambassadeurs, ils avoient pris de vieux sacs sur leurs ânes, et de vieilles outres de vin qui avoient été gâtées et recousues;

5. *Ils avoient* à leurs pieds de vieux souliers raccommodés, et sur eux de vieux habits; tout le pain qu'ils avoient pour leur provision étoit sec et moisi;

6. Et étant venus vers Josué, au camp de Guilgal, ils dirent, à lui et aux principaux d'Israël: Nous sommes venus d'un pays éloigné; maintenant donc, traitez alliance avec nous.

7. Alors les principaux d'Israël répondirent à ces Héviens: Peut-être que vous habitez au milieu du pays qui nous appartient; et comment traiterions-nous alliance avec vous?

8. Mais ils dirent à Josué: Nous sommes vos serviteurs. Alors Josué leur dit: Qui êtes-vous, et d'où venez-vous?

9. Ils lui répondirent: Tes serviteurs sont venus d'un pays fort éloigné, sur ce qu'ils ont entendu dire de l'Eternel ton Dieu; car nous avons entendu parler de son nom, et de toutes les choses qu'il a faites en Egypte,

10. Et de tout ce qu'il a fait aux deux Rois des Amorrhéens qui étoient au-delà du Jourdain, savoir, à Sihon Roi de Hesçon, et à Hog Roi de Basçan, qui demouroit à Hasçaroth.

11. C'est pourquoi nos anciens et tous les habitans de notre pays nous ont dit: Prenez avec vous des provisions pour le chemin,

allez au-devant d'eux, et dites-leur: Nous sommes vos serviteurs, maintenant donc traitez alliance avec nous.

12. C'est ici notre pain; il étoit chaud quand nous le primes pour notre provision, le jour que nous sortîmes de nos maisons pour venir vers vous; et maintenant voici, il est devenu sec et moisi.

13. Et ce sont ici les outres de vin que nous avons remplies toutes neuves, et voici elles se sont gâtées; et nos habits et nos souliers sont usés à cause de la longueur du chemin.

14. Les principaux d'Israël examinèrent donc les provisions de ces gens-là, et ne consultèrent point l'Eternel.

15. Josué fit la paix avec eux, il traita alliance avec eux, *en leur promettant* qu'il les laisseroit vivre; et les principaux de l'assemblée leur *en* firent le serment.

16. Mais trois jours après que l'alliance eut été faite, ils apprirent que ces gens étoient leurs voisins, et qu'ils habitoient tout près d'eux.

17. Car les enfans d'Israël partirent, et vinrent le troisième jour dans les villes des Gabaonites. Ces villes étoient Gabaon, Kephira, Béeroth et Kirjath-jéharim.

18. Cependant les enfans d'Israël ne les firent pas mourir, parce que les principaux de l'assemblée leur avoient fait serment par *le nom de* l'Eternel, le Dieu d'Israël; et toute l'assemblée murmura contre les principaux.

19. Alors tous les principaux dirent à toute l'assemblée: Nous leur avons fait serment par *le nom de* l'Eternel, le Dieu d'Israël; c'est pourquoi nous ne pourrions maintenant leur faire aucun mal.

20. Traitons-les ainsi; qu'on les laisse vivre, afin que la colère de l'Eternel ne s'allume point contre nous, à cause du serment que nous leur avons fait.

21. Les principaux leur dirent donc qu'ils vivoient, comme ils le leur avoient promis, mais qu'ils seroient employés à couper le bois et à puiser l'eau pour toute l'assemblée.

22. Josué les ayant donc appelés, leur dit: Pourquoi nous avez-vous trompés en disant: Nous sommes fort éloignés de vous, tandis que vous habitez au milieu du pays qui nous appartient?

23. Maintenant donc, voici à quoi vous

êtes condamnés: Il y aura toujours des gens d'entre vous qui seront esclaves, et *qui* couperont le bois et puiseront l'eau pour la maison de mon Dieu.

24. Et ils répondirent à Josué: Comme il a été rapporté à tes serviteurs, que l'Éternel ton Dieu avoit déclaré à Moïse son serviteur qu'il vouloit vous donner tout le pays, et en exterminer devant vous tous les habitans, nous avons craint extrêmement pour notre vie, et nous avons fait cela.

25. Maintenant, nous voici entre tes mains, traite-nous comme il te semblera bon et juste de nous traiter.

26. Il les traita donc ainsi, et les délivra de la main des enfans d'Israël qui ne les firent pas mourir;

27. Mais dès ce jour-là Josué les établit coupeurs de bois et puiseurs d'eau pour l'assemblée et pour l'autel de l'Éternel, dans le lieu qu'il choisiroit; c'est *ce qu'ils* sont encore aujourd'hui.

CHAPITRE X.

Defaite de cinq Rois par Josué. Le soleil et la lune s'arrêtent à sa parole.

APRÈS qu'Adoni-tsédek Roi de Jérusalem eut été informé que Josué avoit pris Haï, et qu'il l'avoit entièrement détruite à la façon de l'interdit, car il avoit traité Haï et son Roi, comme Jérico et son Roi, et que les habitans de Gabaon avoient fait la paix avec les Israélites, et qu'ils étoient au milieu d'eux,

2. Alors ceux de Jérusalem craignirent fort, parce que Gabaon étoit une grande ville, comme une ville royale, qu'elle étoit plus grande que Haï, et que tous ses habitans étoient vaillans.

3. C'est pourquoi Adoni-tsédek Roi de Jérusalem envoya dire à Hoham Roi d'Hébron, à Piream Roi de Jarmuth, à Japhiah Roi de Lakis et à Debir Roi de Héglon:

4. Montez vers moi, et donnez-moi du secours, afin que nous frappions Gabaon; car elle a fait la paix avec Josué et avec les enfans d'Israël.

5. Ainsi donc cinq Rois Amorrhéens, le Roi de Jérusalem, le Roi d'Hébron, le Roi de Jarmuth, le Roi de Lakis et le Roi de Héglon s'assemblèrent, montèrent, eux et tou-

tes leurs troupes, campèrent devant Gabaon, et l'attaquèrent.

6. Et ceux de Gabaon envoyèrent dire à Josué, au camp de Guilgal: Ne te refuse point à *secourir* tes serviteurs, monte promptement vers nous, délivre-nous et donne-nous du secours, car tous les Rois des Amorrhéens qui habitent aux montagnes, se sont assemblés contre nous.

7. Josué monta donc de Guilgal, et avec lui, tous ceux qui étoient en état de porter les armes, et tous les hommes forts et vaillans.

8. Et l'Éternel dit à Josué: Ne les crains point, car je les ai livrés entre tes mains, et aucun d'eux ne subsistera devant toi.

9. Josué étant parti de Guilgal, marcha toute la nuit pour les atteindre promptement.

10. Et l'Éternel les mit en déroute devant Israël, qui en fit un grand carnage près de Gabaon, les poursuivit par le chemin qui monte à Beth-horon, et les battit jusqu'à Hazéka et jusqu'à Makkéda.

11. Comme ils s'enfuyoient devant Israël, et qu'ils étoient à la descente de Beth-horon, l'Éternel fit tomber du ciel sur eux de grosses pierres jusqu'à Hazéka, ils en furent frappés et ils moururent. Ceux qui périrent par la grêle de pierres furent en plus grand nombre que ceux qui furent tués par l'épée des Israélites.

12. Alors Josué s'adressa à l'Éternel, le jour où l'Éternel livra l'Amorrhéen aux enfans d'Israël; et il dit en présence d'Israël: Soleil, arrête-toi sur Gabaon, et toi lune, sur la vallée d'Ajalon.-

13. Et le soleil s'arrêta, et la lune s'arrêta, jusqu'à ce que le peuple eût tiré vengeance de ses ennemis. Ceci n'est-il pas écrit au livre de Jasçar? Le soleil s'arrêta donc au milieu du ciel, et il continua d'éclairer presque un jour entier.

14. Il n'y a point eu de jour semblable ni avant ni après celui-là, où l'Éternel exauça la voix d'un homme; car l'Éternel combattoit pour Israël.

15. Puis Josué, et tout Israël avec lui, retourna au camp, à Guilgal.

16. Les cinq Rois s'étoient enfuis, et s'étoient cachés dans une caverne à Makkéda.

17. On rapporta à Josué qu'on avoit trouvé ces cinq Rois cachés dans une caverne à Makkéda;

18. Et Josué dit : Roulez de grosses pierres à l'entrée de la caverne , et placez auprès quelques hommes pour garder ces Rois ;

19. Mais quant à vous , ne vous arrêtez point , poursuivez vos ennemis , pressez-les vivement , et ne les laissez point entrer dans leurs villes ; car l'Eternel votre Dieu les a livrés entre vos mains.

20. Et quand Josué et les enfans d'Israël eurent achevé de les tailler en pièces , jusqu'à les détruire entièrement , et que ceux d'entre eux qui avoient échappé , se furent retirés dans les villes fermées ,

21. Tout le peuple retourna heureusement au camp , vers Josué qui étoit à Makkéda , et personne ne remua la langue contre aucun des enfans d'Israël.

22. Alors Josué dit : Ouvrez la caverne , faites-en sortir les cinq Rois , et amenez-les moi.

23. Cela fut exécuté. On fit sortir de la caverne les cinq Rois , le Roi de Jérusalem , le Roi d'Hébron , le Roi de Jarmuth , le Roi de Lakis et le Roi de Héglon , et on les amena à Josué.

24. Et après qu'ils eurent fait sortir de la caverne ces cinq Rois , et qu'ils les eurent amenés à Josué , celui-ci appela tous les hommes d'Israël , et il dit aux capitaines des gens de guerre qui étoient allés avec lui : Approchez-vous , mettez le pied sur le cou de ces Rois ; et ils s'approchèrent , et leur mirent le pied sur le cou.

25. Alors Josué leur dit : Ne craignez point , et ne soyez point effrayés ; fortifiez-vous et prenez courage , car c'est ainsi que l'Eternel traitera tous les ennemis , contre lesquels vous combattez.

26. Après cela Josué frappa ces Rois , les fit mourir , et les fit pendre à cinq potences , où ils demeurèrent pendus jusqu'au soir.

27. Lorsque le soleil alloit se coucher , Josué commanda qu'on les ôtât de ces potences ; on les jeta dans la caverne dans laquelle ils s'étoient cachés , et on mit à l'entrée de la caverne de grosses pierres , qui y sont restées jusqu'à ce jour.

28. Josué prit aussi Makkéda le même

jour ; il fit passer ses habitans au fil de l'épée ; il détruisit à la façon de l'interdit son Roi et ses habitans , et n'en laissa échapper aucun ; il traita le Roi de Makkéda comme il avoit traité le Roi de Jérico.

29. Puis Josué , et tout Israël avec lui , passa de Makkéda à Libna , et il attaqua Libna.

30. L'Eternel la livra aussi entre les mains d'Israël , avec son Roi ; on fit passer ses habitans au fil de l'épée , on n'en laissa échapper aucun , et on traita son Roi comme on avoit traité le Roi de Jérico.

31. Ensuite Josué , et tout Israël avec lui , passa de Libna à Lakis , campa devant elle , et l'attaqua.

32. Et l'Eternel livra Lakis entre les mains d'Israël , qui la prit le second jour , et fit passer au fil de l'épée toutes les personnes qui s'y trouvoient , comme il avoit fait à Libna.

33. Alors Horam Roi de Guézer s'avança pour secourir Lakis , et Josué le battit , lui et son peuple , sans laisser échapper personne.

34. Après cela Josué , et tout Israël avec lui , passa de Lakis à Héglon ; ils campèrent devant elle , et l'attaquèrent.

35. Ils la prirent le même jour , et en firent passer les habitans au fil de l'épée ; ils détruisirent ce jour-là à la façon de l'interdit toutes les personnes qui s'y trouvoient , comme ils avoient fait à Lakis.

36. Puis Josué , et tout Israël avec lui , marcha de Héglon à Hébron , ils l'attaquèrent ,

37. Ils la prirent , et en firent passer au fil de l'épée les habitans et le Roi ; ils traitèrent de la même manière toutes les villes de son ressort et toutes les personnes qui y étoient ; Josué n'en laissa échapper aucune , de même qu'il avoit fait à Héglon ; il la détruisit donc à la façon de l'interdit , elle et toutes les personnes qui s'y trouvoient.

38. Puis Josué , avec tout Israël , rebroussa vers Debir , et l'attaqua ;

39. Il la prit , avec son Roi et toutes les villes de son ressort ; ils firent passer leurs habitans au fil de l'épée , et ils exterminèrent à la façon de l'interdit toutes les personnes qui y étoient , sans en laisser échapper aucune. Josué traita Debir et son Roi comme

il avoit traité Hébron , et comme il avoit traité Libna et son Roi.

40. Josué tailla donc en pièces *les habitans de ce pays-là* , ceux de la montagne , du midi , de la plaine et du pied des montagnes , et tous leurs Rois ; il ne laissa échapper personne , et il extermina à la façon de l'interdit toutes les personnes vivantes , comme l'Eternel le Dieu d'Israël l'avoit commandé.

41. Josué les détruisit depuis Kadès-barné jusqu'à Gaza , ainsi que tous *les habitans* du pays de Gosçen jusqu'à Gabaon.

42. Or Josué prit dans une seule expédition tous ces Rois-là et leur pays , parce que l'Eternel le Dieu d'Israël combattoit pour Israël.

43. Enfin Josué , et tout Israël avec lui , retourna à Guilgal , où étoit le camp.

CHAPITRE XI.

Suite des victoires de Josué.

DÈS que Jabin Roi de Hatsor eut appris *ce qui se passoit* , il envoya *des messagers* à Jobab Roi de Madon , au Roi de Scimron , au Roi d'Acscaph ,

2. Aux Rois qui occupoient le septentrion , la montagne , les vallées , le midi de Kinnaroth et la plaine , et Naphoth-Dor vers l'occident ,

3. Aux Cananéens de l'orient et de l'occident , aux Amorrhéens , aux Héthiens , aux Phéréziens , aux Jébusiens dans les montagnes , et aux Héviens au pied de l'Hermion dans le pays de Mitspa.

4. Ils s'avancèrent donc avec toutes leurs troupes , formant une armée aussi nombreuse que les grains de sable qui sont au bord de la mer ; *ils avoient* aussi des chevaux et des chariots en fort grand nombre.

5. Tous ces Rois-là s'étant réunis , vinrent camper ensemble près des eaux de Mérom , pour combattre contre Israël.

6. Alors l'Eternel dit à Josué : Ne les crains point , car demain , environ cette heure-ci , je te les livrerai tous , *et ils seront* blessés à mort devant Israël ; tu couperas les jarrets de leurs chevaux , et tu brûleras leurs chariots.

7. Josué , avec tous ses gens de guerre , vint donc subitement contre eux près des eaux de Mérom , et fondit sur eux.

8. L'Eternel les livra entre les mains d'Israël ; ils les battirent , et les poursuivirent jusqu'à la grande Sidon , jusqu'aux eaux de Misrephoth , et jusqu'à la vallée de Mitspé vers l'orient ; ils les battirent tellement qu'ils n'en laissèrent échapper aucun.

9. Josué les traita comme l'Eternel le lui avoit ordonné ; il coupa les jarrets de leurs chevaux , et brûla leurs chariots.

10. Dans le même temps , Josué s'en retournant , prit Hatsor , et fit mourir son Roi par l'épée ; car Hatsor avoit été auparavant la capitale de tous ces royaumes-là.

11. Ils firent aussi passer au fil de l'épée toutes les personnes qui y étoient , *les détruisant* à la façon de l'interdit ; il n'y resta aucune personne vivante , et on brûla Hatsor.

12. Josué prit aussi toutes les villes de ces Rois-là , et tous leurs Rois , et fit passer leurs habitans au fil de l'épée ; il les détruisit à la façon de l'interdit , comme Moïse serviteur de l'Eternel l'avoit commandé.

13. Mais Israël ne brûla aucune des villes que leur situation rendoit fortes , excepté Hatsor seule , *que Josué brûla*.

14. Les enfans d'Israël prirent pour eux tout le butin de ces villes-là , et le bétail ; mais ils firent passer au fil de l'épée tous les hommes , jusqu'à ce qu'ils les eussent exterminés ; ils n'y laissèrent aucune personne vivante.

15. Ce que l'Eternel avoit ordonné à Moïse son serviteur , et que Moïse avoit ordonné à Josué , Josué l'exécuta ; il n'omit rien de tout ce que l'Eternel avoit commandé à Moïse.

16. Josué prit donc tout ce pays-là , les montagnes , toute la *contrée* du midi , tout le pays de Gosçen , le pied de la montagne et la plaine , les montagnes d'Israël et ce qui est au pied ;

17. Depuis la montagne de Halak qui s'élève vers Schir , jusqu'à Bahal-Gad , dans la vallée du Liban , au pied de la montagne de l'Hermion ; il prit aussi tous leurs Rois , les frappa et les fit mourir.

18. Josué fit la guerre pendant long-temps à tous ces Rois-là.

19. Il n'y eut aucun peuple qui recherchât la paix avec les enfans d'Israël , excepté les Héviens qui habitoient à Gabaon ; tous *les autres* furent vaincus à main armée.

20. Car c'étoit par *une dispensation de l'Eternel*, qu'ils endurent leur cœur et qu'ils marchoient en bataille contre Israël; c'étoit afin qu'ils fussent détruits à la façon de l'interdit, sans qu'on leur fit aucune grâce, et afin qu'ils fussent exterminés, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moïse.

21. Dans le même temps Josué marcha contre les Hanakims des montagnes d'Hébron, de Debir, de Hanab, de toutes les montagnes de Juda et de toutes les montagnes d'Israël, et les extermina; Josué les détruisit à la façon de l'interdit, avec leurs villes.

22. Il ne resta aucun des Hanakims dans le pays des enfans d'Israël; il en resta seulement à Gaza, à Gath et à Ascdod.

23. Josué prit donc tout le pays, comme l'Eternel l'avoit ordonné à Moïse, et le donna en héritage à Israël, en assignant à chaque tribu sa portion; et la guerre ayant cessé, le pays fut en repos.

CHAPITRE XII.

Rois défaits par Moïse et par Josué.

VOICI les noms des Rois que les enfans d'Israël battirent, dont ils prirent le pays, au-delà du Jourdain, vers l'orient, depuis le torrent d'Arnon jusqu'à la montagne d'Hermon, et toute la plaine vers l'orient:

2. Sihon Roi des Amorrhéens, qui habitoit à Hesçbon, et dominoit, depuis Haroher qui est sur le bord du torrent d'Arnon et depuis le milieu du torrent, sur la moitié de Galaad, jusqu'au torrent de Jabbok, qui sert de limite aux enfans de Hammon,

3. Et sur la plaine, jusqu'à l'orient de la mer de Kinnaroth, et jusqu'à l'orient de la mer de la plaine, qui est la Mer Salée, du côté de Beth-jescimoth, et vers le midi, sur le pays qui est au pied de Pisga.

4. Et Hog Roi de Basçan, qui étoit encore de la race des Rephaïms, et qui habitoit à Hasçtaroth et à Edréhi.

5. Il dominoit sur la montagne d'Hermon, sur Salca, sur tout Basçan, jusqu'aux confins des Guesçuriens et des Mahacathiens, et sur la moitié de Galaad, frontière de Sihon Roi de Hesçbon.

6. Moïse serviteur de l'Eternel, et les en-

fans d'Israël les battirent; et Moïse serviteur de l'Eternel donna la possession de leur pays aux Rubénites, aux Gadites, et à la moitié de la tribu de Manassé.

7. Et voici les noms des Rois que Josué et les enfans d'Israël battirent en-deçà du Jourdain vers l'occident, depuis Bahal-Gad dans les vallées du Liban, jusqu'à la montagne de Halak qui s'élève vers Séhir, et dont Josué donna le pays aux tribus d'Israël, en assignant à chacune sa portion;

8. *Savoir*, les montagnes, les vallées, la plaine, le pied des montagnes, le désert et la contrée du midi; le pays des Héthiens, des Amorrhéens, des Cananéens, des Phéziens, des Héviens et des Jébusiens.

9. Un roi de Jérico; un roi de Haï près de Beth-el;

10. Un roi de Jérusalem; un roi d'Hébron;

11. Un roi de Jarmuth; un roi de Lakis;

12. Un roi de Héglon; un roi de Guézer;

13. Un roi de Debir; un roi de Guéder;

14. Un roi de Horma; un roi de Harad;

15. Un roi de Libna; un roi de Hadullam;

16. Un roi de Makkéda; un roi de Beth-el;

17. Un roi de Tappuah; un roi d'Hépher;

18. Un roi d'Aphek; un roi de Sçaron;

19. Un roi de Madon; un roi de Hatsor;

20. Un roi de Scimron - Meron; un roi d'Acscaph;

21. Un roi de Tahanach; un roi de Mequiddo;

22. Un roi de Kédès; un roi de Jokneham en Carmel;

23. Un roi de Dor près de Naphath-Dor; un roi de Gojim près de Guilgal;

24. Un roi de Tirtsa. Il y avoit en tout trente et un rois.

CHAPITRE XIII.

Ordre de Dieu touchant le partage de la terre de Canaan.

OR quand Josué fut devenu vieux et avancé en âge, l'Eternel lui dit: Tu es devenu vieux et avancé en âge, et il reste encore un fort grand pays à conquérir.

2. C'est ici le pays qui reste à conquérir,

toutes les contrées des Philistins et tout Guesçuri ;

3. Depuis Scihor , qui *est* à l'entrée de l'Égypte , jusqu'à la frontière de Hékrôn , vers le septentrion , *ce pays* sera regardé comme *pays* des Cananéens ; il *comprend* les cinq gouvernemens des Philistins , celui de Gaza , celui d'Asçdod , celui d'Asçkelon , celui de Gath et celui de Hékrôn , et *ce qui est aux Haviens*.

4. Du *côté du midi* , tout le pays des Cananéens , et Mehara qui *est* aux Sidoniens , jusqu'à Aphek jusqu'aux frontières des Amorrhéens ;

5. Le pays des Guibliens , tout le Liban , vers le soleil levant , depuis Bahal-Gad au pied de l'Hermon , jusqu'à l'entrée de Hamath ;

6. Tous les habitans de la montagne , depuis le Liban jusqu'aux eaux de Misrephoth ; tous les Sidoniens. C'est moi qui chasserai ces peuples de devant les enfans d'Israël ; partage seulement *ce pays* par le sort , afin qu'il soit l'héritage d'Israël , comme je te l'ai commandé.

7. Partage-le maintenant , pour qu'il soit l'héritage des neuf tribus , et de la moitié de la tribu de Manassé ;

8. Car les Rubénites et les Gadites , avec l'autre moitié de la tribu de Manassé , ont reçu l'héritage que Moïse leur a donné au-delà du Jourdain , vers l'orient , selon que Moïse serviteur de l'Éternel le leur a assigné ,

9. Depuis Haroher , qui *est* sur le bord du torrent d'Arnon , et la ville qui *est* au milieu du torrent , et toute la plaine de Médeba , jusqu'à Dibon ;

10. Et toutes les villes de Sihon , Roi des Amorrhéens , qui régnoit à Hesçbon , jusqu'aux frontières des enfans de Hammon ;

11. Galaad , et les confins des Guesçuriens et des Mahacathiens , toute la montagne d'Hermon et tout Basçan jusqu'à Salca ;

12. Tout le Royaume de Hog en Basçan , qui régnoit à Hasçtaroth et à Edréhi , et qui étoit resté seul *de la race* des Rephaïms ; Moïse avoit défait *tous ces rois* , et les avoit dépossédés ;

13. Mais les enfans d'Israël ne dépossédèrent point les Guesçuriens et les Mahacathiens ; c'est pourquoi les Guesçuriens et les

Mahacathiens ont habité au milieu d'Israël jusqu'à ce jour.

14. Moïse ne donna point d'héritage à la tribu de Lévi ; elle eut pour sa part les sacrifices consumés par le feu à l'honneur de l'Éternel le Dieu d'Israël , comme l'Éternel le lui avoit promis.

15. Moïse avoit donc assigné *un héritage* à la tribu des enfans de Ruben , selon leurs familles.

16. Leurs confins furent depuis Haroher , qui *est* sur le bord du torrent d'Arnon , et la ville qui *est* au milieu du torrent , et toute la plaine qui *est* auprès de Médeba ;

17. Hesçbon et toutes ses villes , qui sont dans la plaine ; Dibon , Bamoth-Bahal , Beth-Bahal-méhon ,

18. Jahetsa , Kedémoth et Méphahath ,

19. Kirjathajim , Sibma et Tséretsçahar , sur la montagne de la vallée ,

20. Beth-Péhor , le *pays qui est au pied* de Pisga et Beth-jescimoth ,

21. Toutes les villes de la plaine , tout le royaume de Sihon Roi des Amorrhéens , qui régnoit à Hesçbon , et que Moïse défit , avec les Principaux de Madian , Evi , Rékem , Tsur , Hur et Rébah , Princes qui relevoient de Sihon , et qui habitoient dans le pays.

22. Dans le nombre de ceux que les enfans d'Israël avoient fait mourir par l'épée , se trouvoit aussi le devin Balaam fils de Béhor.

23. Les descendans de Ruben eurent pour limites le Jourdain. Ces villes-là avec leurs villages formèrent l'héritage des descendans de Ruben , selon leurs familles.

24. Moïse avoit aussi donné *un héritage* à la tribu des descendans de Gad , selon leurs familles.

25. Elle eut pour sa portion Jahzer , toutes les villes de Galaad , la moitié du pays des Hammonites , jusqu'à Haroher , vis-à-vis de Rabba ;

26. Depuis Hesçbon jusqu'à Ramath-Mitspé et Betonim , et depuis Mahanajim jusqu'aux frontières de Debir.

27. Et dans la vallée , Beth-haram et Beth-nimra , Succoth et Tsaphon , le reste du royaume de Sihon Roi de Hesçbon , le long du Jourdain qui lui servoit de limite , jusqu'à l'extrémité de la mer de Kinnéreth , au-delà du Jourdain , vers l'orient.

28. Ces villes-là avec leurs villages for-

mèrent l'héritage des enfans de Gad , selon leurs familles.

29. Moïse avoit aussi donné *un héritage* à la moitié de la tribu de Manassé et à ses descendans , selon leurs familles.

30. Leur pays fut depuis Mahanajim , tout Basçan , tout le royaume de Hog Roi de Basçan , et tous les bourgs de Jaïr qui *sont* en Basçan , au nombre de soixante.

31. La moitié de Galaad , Hasçtaroth , Edréhi , villes du royaume de Hog en Basçan , *tout cela fut donné* aux descendans de Makir fils de Manassé , *c'est-à-dire* à la moitié des descendans de Makir , selon leurs familles.

32. C'est là le pays que Moïse partagea , lorsqu'il étoit dans les plaines de Moab , de l'autre côté du Jourdain , vis-à-vis de Jérico , vers l'orient.

33. Moïse ne donna point d'héritage à la tribu de Lévi ; l'Eternel le Dieu d'Israël est leur héritage , comme il le leur a déclaré.

CHAPITRE XIV.

Caleb obtient le territoire d'Hébron.

CE sont ici *les terres* que les enfans d'Israël eurent pour héritage dans le pays de Canaan ; Eléazar le Sacrificateur , Josué fils de Nun , et les chefs des pères des tribus des enfans d'Israël les leur assignèrent.

2. Ce partage *fut fait* par le sort , entre neuf tribus et la moitié d'une tribu , comme l'Eternel l'avoit commandé par le ministère de Moïse.

3. Car Moïse avoit donné *un héritage* au-delà du Jourdain , à deux tribus et à la moitié d'une tribu ; mais il n'avoit point donné d'héritage aux Lévités.

4. Comme les enfans de Joseph faisoient deux tribus , Manassé et Ephraïm , on ne donna point de part aux Lévités dans le pays , excepté les villes *qu'on leur assigna* pour y habiter , avec les environs de ces villes pour leurs troupeaux et ce qui leur appartenoit.

5. Les enfans d'Israël partagèrent donc le pays comme l'Eternel l'avoit commandé à Moïse.

6. Or les descendans de Juda vinrent auprès de Josué , à Guilgal ; et Caleb fils de Jephunné Kénizien , lui dit : Tu sais ce que l'Eternel a dit de moi et de toi à Moïse hom-

me de Dieu , *quand nous étions* à Kadès-barné.

7. *J'étois* âgé de quarante ans quand Moïse serviteur de l'Eternel m'envoya de Kadès-barné pour reconnoître le pays , et je lui rapportai la chose comme *elle étoit* dans mon cœur.

8. Mes frères qui étoient montés avec moi faisoient fondre le cœur du peuple ; mais je continuai toujours de suivre l'Eternel mon Dieu.

9. Moïse fit en ce jour-là ce serment : Cette terre sur laquelle tu as posé le pied sera certainement ton héritage et celui de tes enfans à toujours , parce que tu as persévéré à suivre l'Eternel mon Dieu.

10. Or maintenant , voici , l'Eternel m'a conservé la vie , comme il l'avoit promis. *Il y a* déjà quarante-cinq ans que l'Eternel prononça cette parole à Moïse , lorsqu'Israël marchoit dans le désert ; et maintenant , voici , je *suis* âgé aujourd'hui de quatre-vingt-cinq ans.

11. *Je suis* encore aujourd'hui *aussi* fort qu'au jour où Moïse m'envoya ; j'ai maintenant la même force que j'avois alors pour combattre et pour aller et venir.

12. Maintenant donc donne-moi cette montagne dont l'Eternel parla en ce jour-là. Tu appris alors *qu'il y a* là des Hanakims , et des villes grandes et fortes ; peut-être que l'Eternel *sera* avec moi , et que je les déposerai , comme l'Eternel l'a dit.

13. Alors Josué bénit Caleb fils de Jephunné , et lui donna Hébron en héritage.

14. C'est pourquoi Hébron a été jusqu'à ce jour l'héritage de Caleb fils de Jephunné Kénizien , parce qu'il avoit persévéré à suivre l'Eternel le Dieu d'Israël.

15. Le nom d'Hébron *étoit* auparavant Kirjath-Arbah : Arbah avoit été un homme fort grand entre les Hanakims. Dès-lors la guerre cessa dans le pays.

CHAPITRE XV.

Portion donnée à la tribu de Juda.

C'EST ici la *portion* qui échut par le sort à la tribu des descendans de Juda , selon leurs familles. Aux confins d'Edom , le désert de Tsin vers le midi , *fut* l'extrémité de leur pays de ce côté là.

2. Ainsi leur frontière *du côté* du midi fut l'extrémité de la Mer Salée, depuis le bras qui est au midi.

3. Elle passoit de là vers le midi des hauteurs de Hakrabbim, puis à Tsin; elle montoit depuis le midi de Kadès-barné, et passoit à Hetsron; puis montant vers Addar, elle tournoit vers Karkah;

4. Elle passoit vers Hatsmon, et aboutissoit *au* torrent d'Égypte; de sorte qu'elle se terminoit à la mer. Ce sera là, *dit Josué*, votre frontière *du côté* du midi.

5. La frontière du côté de l'orient *sera* la Mer Salée, jusqu'à l'embouchure du Jourdain, et la frontière du côté du septentrion *sera* depuis le bras de *cette* mer où est l'embouchure du Jourdain;

6. Cette frontière montera à Beth-hogla, elle passera du côté du septentrion à Bethharaba, elle montera à la pierre de Bohan fils de Ruben;

7. Puis elle montera vers Debir, depuis la vallée d'Hacor, et vers le septentrion, en face de Guilgal qui *est vis-à-vis* des hauteurs d'Adummim, au midi du torrent;

8. Elle montera *par* la vallée du fils de Hinnom, jusque vers le midi des Jébusiens où *est* Jérusalem; de là elle montera jusqu'au sommet de la montagne qui est vis-à-vis de la vallée de Hinnom vers l'occident, *et* qui *est* au bout de la vallée des Rephaïms, vers le septentrion.

9. Cette frontière s'étendra depuis le sommet de la montagne jusqu'à la source des eaux de Nephtoah, et aboutira aux villes de la montagne d'Héphron; puis elle se prolongera jusqu'à Bahala, qui *est* Kirjath-jeharim.

10. Elle tournera vers l'occident depuis Bahala jusqu'à la montagne de Séhir; puis elle passera vers le septentrion à côté de la montagne de Jeharim, où est Kesalon, puis descendant à Beth-scémès, elle passera à Timna.

11. Ensuite elle s'étendra à côté de Hébron vers le septentrion, et elle se prolongera du côté de Scikkeron; puis ayant passé la montagne de Bahala, elle aboutira à Jabnéel et se terminera à la mer.

12. La frontière *du côté* de l'occident *sera* la grande mer. Ce furent là, de tous les cô-

tés, les frontières des descendans de Juda, selon leurs familles.

13. Au reste, on avoit assigné à Caleb fils de Jephunné, une portion au milieu des enfans de Juda, selon l'ordre que l'Éternel *avoit donné* à Josué, savoir Kirjath-Arbah; *Arbah étoit* père de Hanak. *Kirjath-Arbah est. la même* ville qu'Hébron.

14. Et Caleb en chassa les trois fils de Hanak, Scesçaï, Ahiman et Talmaï, enfans de Hanak.

15. De là il marcha contre les habitans de Debir, dont le nom *étoit* auparavant Kirjath-sépher.

16. Et Caleb dit: Je donnerai ma fille Hacsa pour femme à celui qui attaquera Kirjath-sépher et la prendra.

17. Hothniel fils de Kenaz frère de Caleb la prit, et Caleb lui donna pour femme sa fille Hacsa.

18. Or comme elle partoit, elle sollicita *son mari* de demander un champ à son père; puis elle descendit de dessus son âne, et Caleb lui dit: Qu'as-tu?

19. Elle lui répondit: Fais-moi un don; puisque tu m'as donné une terre exposée au midi, donne-moi aussi des sources d'eau; et il lui donna les sources *qui étoient* au-dessus, et celles *qui étoient* au-dessous.

20. Ce *fut* ici l'héritage de la tribu des enfans de Juda, selon leurs familles.

21. Les villes qui étoient à l'extrémité de la tribu des enfans de Juda, jusqu'à la frontière d'Edom, vers le midi, furent Kabtseel, Héder, Jagur,

22. Kina, Dimona, Hadhada,

23. Kédès, Hatsor, Jithnan,

24. Ziph, Télem, Behaloth,

25. Hatsor-hadatta et Kerijoth, Hetsron qu'on nomme aussi Hatsor,

26. Amam, Scemah, Molada,

27. Hatsar-gadda, Hèsçmon, Beth-pélet,

28. Hatsar-sçuhal, Béer-scébah, Bizjotheja,

29. Bahala, Hijim, Hétsem,

30. Eltolad, Kesil, Hormah,

31. Tsiklag, Madmanna, Sansanna,

32. Lebaoth, Scilhim, Hajin et Rimmon:

en tout vingt-neuf villes et leurs villages.

33. Dans la plaine, Esçtaol, Tsoha, Asçna,

34. Zanoah , Hen - ganim , Tappuah , Hénam ,
35. Jarmuth , Hadullam , Soco , Hazéka ,
36. Sçaharajim , Hadithajim , Guedéra et Guedérothajim : quatorze villes et leurs villages.
37. Tsenan , Hadasça , Migdal-Gad ,
38. Dilhan , Mitspé , Joktheel ,
39. Lakis , Botskath , Héglon ,
40. Cabbon , Lahmas , Kithlis ,
41. Guedéroth , Beth - Dagon , Nahama et Makkéda : seize villes et leurs villages.
42. Libna , Héter , Hasçan ,
43. Jiptah , Asçna et Netsib ,
44. Kehila , Aczib , Maresça : neuf villes et leurs villages.
45. Hékrón , les villes de son ressort et ses villages ;
46. Depuis Hékrón jusqu'à la mer , toutes celles qui *sont* dans le voisinage d'Asçdod et leurs villages ;
47. Asçdod , les villes de son ressort et ses villages ; Gaza , les villes de son ressort et ses villages , jusqu'au torrent d'Égypte et à la grande mer , qui est la limite.
48. Dans la montagne , Sçamir , Jattir , Soco ,
49. Danna , Kirjath-sanna , la même que Debir ,
50. Hanab , Esçtemo , Hanim ,
51. Gosçen , Holon et Guilo : onze villes et leurs villages.
52. Arab , Duma , Hesçehan ,
53. Janum , Beth-tappuah , Aphéka ,
54. Humta , Kirjath - Arbah , la même qu'Hébron , et Tsihor : neuf villes et leurs villages.
55. Makon , Carmel , Ziph , Juta ,
56. Jizreel , Jokdeham , Zanoah ,
57. Kajin , Guibha et Thimna : dix villes et leurs villages.
58. Halhul , Beth-tsur , Guedor ,
59. Maharath , Beth-hanoth et Eltekon : six villes et leurs villages.
60. Kirjath-Bahal , la même que Kirjath-jeharim , et Rabba : deux villes et leurs villages.
61. Dans le désert , Beth-haraba , Middin , Secaca ,
62. Nibşan , la ville du sel , et Henguédi : six villes et leurs villages.

63. Mais les descendants de Juda ne purent déposséder les Jébusiens qui habitoient à Jérusalem ; c'est pourquoi les Jébusiens ont habité jusqu'à ce jour à Jérusalem , ayant près d'eux les descendants de Juda.

CHAPITRE XVI.

Portion donnée à la tribu d'Ephraïm.

LA frontière du pays qui échet par le sort aux descendants de Joseph commençoit au Jourdain , vis-à-vis de Jérico , elle passoit près des sources de Jérico vers l'orient , en comprenant le désert qui monte de Jérico à la montagne de Beth-el ;

2. Elle se dirigeoit de Beth-el vers Luz , et passoit près des limites des Arkites , à Hataroth ;

3. De là elle descendoit à l'occident aux confins des Japhlétites , jusqu'à ceux de Beth-horon la basse et de Guézer , et aboutissoit à la mer ;

4. Ce fut là l'héritage des enfans de Joseph , Manassé et Ephraïm.

5. Les limites du pays que possédèrent les descendants d'Ephraïm , selon leurs familles , furent vers l'orient , Hatroth-addar jusqu'à Beth-horon la haute ;

6. Elles s'étendoient depuis le septentrion vers l'occident , jusqu'à Micmethath ; elles tournoient vers l'orient à Taanath-Scilo , et passaient là *du côté* de l'orient à Janoah ;

7. Puis elles descendoient de Janoah à Hataroth et à Naharath , et venant jusqu'à Jérico , elles se terminoient au Jourdain ;

8. Elles alloient de Tappuah vers l'occident , jusqu'au torrent de Kana , et aboutissoient à la mer. Ce fut là l'héritage de la tribu des descendants d'Ephraïm , selon leurs familles ,

9. Outre les villes et les villages que l'on réserva pour les descendants d'Ephraïm , au milieu de l'héritage des descendants de Manassé.

10. Ils ne dépossédèrent point les Cananéens qui habitoient à Guézer ; c'est pourquoi les Cananéens ont habité au milieu d'Ephraïm jusqu'à ce jour , et sont devenus tributaires.

CHAPITRE XVII.

Portion donnée à la demi-tribu de Manassé.

ON jeta aussi le sort pour la tribu de Manassé ; car il étoit le premier-né de Joseph. Makir premier-né de Manassé et père de Galaad, eut Galaad et Basçan, parce qu'il étoit un vaillant guerrier.

2. On fit de même pour les autres enfans de Manassé, selon leurs familles ; pour les enfans d'Abihéser, les enfans de Hélek, les enfans d'Asriel, les enfans de Scékem, les enfans de Hépher et les enfans de Scemidah. C'étoient là les fils de Manassé fils de Joseph, selon leurs familles.

3. Mais Tselophcad fils de Hépher, fils de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé, n'eut point de fils ; il n'eut que des filles, dont voici les noms : Mahla, Noha, Hogla, Milca et Tirtsa.

4. Elles vinrent se présenter devant Eléazar le Sacrificateur, devant Josué fils de Nun et devant les principaux, et leur dirent : L'Éternel a ordonné à Moïse qu'on nous donnât un héritage parmi nos frères. C'est pourquoi on leur donna un héritage parmi les frères de leur père, selon le commandement de l'Éternel.

5. Dix portions échurent ainsi à Manassé, outre les pays de Galaad et de Basçan, qui étoient au-delà du Jourdain ;

6. Car les filles de Manassé eurent un héritage parmi ses descendans ; et le pays de Galaad fut pour les autres descendans de Manassé.

7. La frontière de Manassé s'étendoit depuis Ascer à Micmethath, qui étoit vis-à-vis de Sichem, elle alloit à droite jusqu'à Hentappuah.

8. Le territoire de Tappuah appartenoit à Manassé ; mais Tappuah qui étoit près des confins de Manassé, appartenoit aux descendans d'Ephraïm.

9. De là, la frontière descendoit au torrent de Kana, vers le midi du torrent. Là étoient les villes qui appartenoit à Ephraïm, au milieu des villes de Manassé. La frontière de Manassé étoit depuis le septentrion du torrent et aboutissoit à la mer.

10. Ce qui étoit du côté du midi étoit à

Ephraïm, et ce qui étoit du côté du septentrion étoit à Manassé, et il avoit la mer pour ses limites ; du côté du septentrion son territoire touchoit Asçer, et du côté d'orient il touchoit Issacar.

11. Manassé eut dans les territoires d'Issacar et d'Asçer, Beth-scéan et les villes de son ressort, Jibleham et les villes de son ressort, les habitans de Dor et les villes de son ressort, les habitans de Hen-dor et les villes de son ressort, les habitans de Tahanac et les villes de son ressort, et les habitans de Meguiddo et les villes de son ressort, qui forment trois contrées.

12. Au reste, les descendans de Manassé ne purent chasser les habitans de ces villes-là, et les Cananéens ne craignirent point de demeurer dans le même pays.

13. Mais après que les enfans d'Israël se furent fortifiés, ils rendirent les Cananéens tributaires ; toutefois ils ne les dépossédèrent point entièrement.

14. Or les descendans de Joseph dirent à Josué : Pourquoi nous as-tu donné en héritage un seul lot et une seule portion, à nous qui sommes un peuple nombreux, et que l'Éternel a si fort béni jusqu'à présent ?

15. Josué leur répondit : Si vous êtes un peuple si nombreux, et si la montagne d'Ephraïm est trop étroite pour vous, montez à la forêt, et coupez-là pour étendre votre territoire dans le pays des Phéréziens et des Rephaïms.

16. Les descendans de Joseph lui dirent : Cette montagne n'est pas suffisante pour nous ; et tous les Cananéens qui habitent dans les vallées, ceux de Beth-scéan et des villes de son ressort, et ceux de la vallée de Jizreel, ont des chariots de fer.

17. Josué répondit à la maison de Joseph, à Ephraïm et à Manassé : Vous êtes un peuple nombreux, et vous avez de grandes forces ; vous n'aurez pas une portion seule.

18. Mais vous aurez la montagne, et comme elle est couverte de forêts, vous les couperez, et toute la contrée vous appartiendra ; car vous en chasserez les Cananéens, quoiqu'ils aient des chariots de fer et qu'ils soient puissans,

CHAPITRE XVIII.

Portion donnée à la tribu de Benjamin.

TOUTE l'assemblée des enfans d'Israël se réunit à Scilo, et ils y placèrent le tabernacle d'assignation, après que le pays leur eut été assujetti.

2. Or il y avoit sept tribus des enfans d'Israël auxquelles on n'avoit point encore donné leur héritage.

3. Josué dit donc aux enfans d'Israël : Jusques à quand différerez-vous d'entrer en possession du pays que l'Eternel le Dieu de vos pères vous a donné ?

4. Prenez trois hommes dans chaque tribu ; je les enverrai parcourir le pays, ils traceront un plan pour le partage, puis ils reviendront vers moi.

5. Ils diviseront le *pays* en sept portions ; Juda demeurera dans ses limites du côté du midi, et la maison de Joseph demeurera dans ses limites du côté du septentrion.

6. Vous tracerez donc un plan du pays divisé en sept portions ; vous m'apporterez ici *ce plan*, et ici je jetterai le sort pour vous, en présence de l'Eternel notre Dieu ;

7. Car il n'y a point de portion parmi vous pour les Lévites, parce que le sacerdoce de l'Eternel *est* leur héritage. Quant aux tribus de Gad, de Ruben, et à la moitié de celle de Manassé, elles ont reçu l'héritage que Moïse serviteur de l'Eternel leur a donné au-delà du Jourdain vers l'orient.

8. Ces hommes-là se préparèrent donc à partir ; et comme ils partoient, Josué leur commanda de tracer un plan du pays, et leur dit : Allez, parcourez le pays ; et tracez-en un plan ; ensuite revenez auprès de moi, et je jetterai le sort pour vous, ici, devant l'Eternel, à Scilo.

9. Ces hommes partirent donc, ils parcoururent le pays et en tracèrent un plan dans un livre, en y indiquant les villes ; et ils le divisèrent en sept parties, puis ils revinrent vers Josué, au camp qui étoit à Scilo.

10. Josué jeta le sort pour eux à Scilo, devant l'Eternel ; et Josué partagea là le pays aux enfans d'Israël, en assignant à chaque tribu sa portion.

11. On tira le sort pour la tribu des descendans de Benjamin selon leurs familles ;

et la portion qui leur échut par le sort, fut entre le *pays* des descendans de Juda, et celui des descendans de Joseph.

12. Leur frontière du côté du septentrion commençoit au Jourdain, elle montoit à côté de Jérico vers le septentrion, puis elle passoit sur la montagne en tirant vers l'occident, et elle aboutissoit au désert de Beth-aven.

13. De là elle passoit près de Luz, au côté méridional de Luz, qui est la même ville que Beth-el ; puis la frontière descendoit à Hatroth-addar, sur la montagne qui est au midi de Beth-horon la basse.

14. Elle s'étendoit et tournoit du côté de l'occident, au midi de la montagne qui est au côté méridional de Beth-horon, et elle aboutissoit à Kirjath-Bahal, qui est Kirjath-jeharim, ville des descendans de Juda ; c'étoit là le côté occidental.

15. Du côté du midi la frontière commençoit à l'extrémité de Kirjath-jeharim ; elle s'avançoit vers l'occident, et aboutissoit à la source des eaux de Nephtoah ;

16. Elle descendoit à l'extrémité de la montagne qui est vis-à-vis de la vallée du fils de Hinnom, dans la vallée des Rephaïms, vers le septentrion ; elle descendoit dans la vallée de Hinnom au côté méridional des Jébusiens ; elle descendoit à Hen-roguel.

17. Elle se prolongeoit du côté du septentrion, et s'étendoit jusqu'à Hen-scémès, vers Guéililoth, vis-à-vis de la montagne d'Adummin ; puis elle descendoit à la pierre de Bohan fils de Ruben ;

18. Elle passoit vis-à-vis de Haraba vers le septentrion, et descendoit à Haraba.

19. Elle passoit à côté de Beth-hogla vers le septentrion, et aboutissoit à l'extrémité septentrionale de la Mer Salée, à l'embouchure du Jourdain au midi ; c'étoit là la frontière du côté méridional.

20. Le Jourdain bornoit cette tribu du côté de l'orient. Telles furent les limites de l'héritage assigné aux descendans de Benjamin, selon leurs familles.

21. Les villes de la tribu des descendans de Benjamin, selon leurs familles, furent, Jérico, Beth-hogla, Hémekketsits,

22. Beth-haraba, Tsemarajim, Beth-el,

23. Havim, Para, Hophra,

24. Kephah-hammonai, Hophni et Guébah ; douze villes et leurs villages.
 25. Gabaon, Rama, Beéroth,
 26. Mitspé, Kephira, Motsa, -
 27. Rékem, Jirpeel, Tareala,
 28. Tsélah, Eleph, Jébusi, qui est Jérusalem, Guibhath et Kirjath : quatorze villes et leurs villages. Tel fut l'héritage des descendants de Benjamin, selon leurs familles.

CHAPITRE XIX.

Portions assignées aux tribus de Siméon, de Zabulon, d'Issacar, d'Asçer, de Nephtali et de Dan, ainsi qu'à Josué.

LE second lot échut à Siméon, à la tribu de ses descendants, selon leurs familles ; leur héritage se trouva au milieu de celui des descendants de Juda.

2. Ils eurent dans leur portion Béer-Scébah, Scébah, Molada,

3. Hatsar-sçal, Bala, Hetsem,

4. Eltolad, Bethul, Horma,

5. Tsiklag, Beth-marcaboth, Hatsar-susa,

6. Beth-lebath et Sçaruhén ; treize villes et leurs villages ;

7. Hajin, Rimmon, Héther et Hasçan ; quatre villes et leurs villages.

8. De plus, tous les villages qui étoient autour de ces villes-là jusqu'à Bahalath-beer, qui est Rama du côté du midi. Tel fut l'héritage de la tribu des descendants de Siméon, selon leurs familles.

9. L'héritage des descendants de Siméon fut pris sur le lot des descendants de Juda ; car la part des descendants de Juda étoit trop grande pour eux ; c'est pourquoi les descendants de Siméon eurent leur héritage au milieu de leur.

10. Le troisième lot échut aux descendants de Zabulon, selon leurs familles ; les limites de leur héritage s'étendoient jusqu'à Sarid.

11. Puis elles montoient du côté de l'occident jusqu'à Marhala ; elles passaient à Dabbesçeth, et de là au torrent qui est vis-à-vis de Jokneham.

12. Elles retournoient ensuite de Sarid vers l'orient, aux confins de Kisloth-tabor ; elles s'avançoient à Dabrath, et montoient à Japhiah.

13. De là elles passaient vers l'orient, à

Guitta-hépher qui est Hitta-katsin, et aboutissoient à Rimmon-methoar qui est Néha.

14. Elles tournoient du côté du septentrion, à Hannathon, et elles se terminoient à la vallée de Jiphtah-el.

15. Outre Katath, Nahalal, Scimron, Jideala et Beth-léem, il y avoit douze villes et leurs villages.

16. Telle fut, avec ces villes-là et leurs villages, la portion des descendants de Zabulon, selon leurs familles.

17. Le quatrième lot échut à Issacar, à ses descendants, selon leurs familles.

18. Ses limites comprenoient Jizreel, Kessulloth, Sçunem,

19. Hapharjim, Sçion, Anaharath,

20. Rabbith, Kiscjon, Ebets,

21. Rémeth, Hen-gannim, Hen-hadda, et Beth-patsets.

22. Elles passaient à Tabor, vers Sçabatsim, et à Beth-sçémès, et elles aboutissoient au Jourdain ; elles comprenoient seize villes et leurs villages.

23. Ces villes et leurs villages formèrent la portion de la tribu des descendants d'Issacar, selon leurs familles.

24. Le cinquième lot échut à la tribu des descendants d'Asçer, selon leurs familles.

25. Ses limites furent Helkath, Hali, Béten, Acçaph,

26. Alammélec, Hamhad et Misçéal ; et elles s'étendoient jusqu'au Carmel vers la mer, et à Scihor-libnath.

27. Puis elles tournoient du côté de l'orient vers Beth-Dagon, elles s'étendoient jusqu'à Zabulon, à la vallée de Jiphtah-el vers le septentrion, à Beth-hémek et Nehiel : elles se prolongeoient à gauche, du côté de Cabul,

28. Hébron, Rehob, Hammon et Kana, jusqu'à la grande Sidon.

29. Elles retournoient à Rama, jusqu'à Tyr, ville forte, de là à Hosa, et elles aboutissoient à la mer, vers les quartiers d'Aczib ;

30. Avec Hummah, Aphek et Rehob, il y avoit en tout vingt-deux villes et leurs villages.

31. Ces villes et leurs villages formèrent la portion de la tribu des descendants d'Asçer, selon leurs familles.

32. Le sixième lot échut aux descendants de Nephtali, selon leurs familles.

33. Leurs limites s'étendoient depuis Héleph et les chênes de Tsahananim, à Adami-nébek et à Jabnéel, jusqu'à Lakkum; elles aboutissoient au Jourdain.

34. Puis elles retournoient du côté de l'occident vers Aznoth-tabor, elles aboutissoient de là à Hukkok; de sorte que du côté du midi elles passaient près de Zabulon, et du côté de l'occident vers Asçer. Le Jourdain étoit au soleil levant jusqu'à Juda.

35. Ses villes fortes étoient Tsiddim, Tser, Hammath, Rakkath, Kinnéreth;

36. Adama, Rama, Hatsor,

37. Kédès, Edréhi, Hen-hatsor,

38. Jireon, Migdal-el, Horem, Beth-hanath et Beth-scémès, dix-neuf villes et leurs villages.

39. Ces villes et leurs villages formèrent la portion de la tribu des descendans de Nephtali, selon leurs familles.

40. Le septième lot échut à la tribu des descendans de Dan, selon leurs familles.

41. Leurs limites comprenoient Tsorha, Esçtaol, Hir-scémès,

42. Sçahalabbin, Ajalon, Jithla,

43. Elon, Timnatha, Hébron,

44. Elteké, Guibbethon, Bahalath,

45. Jehud, Bené-berak, Gath-rimmon,

46. Mé-jarkon et Rakkon, avec la contrée qui est vis-à-vis de Japho.

47. Mais le pays qui étoit échu aux descendans de Dan étoit trop petit pour eux; c'est pourquoi ils allèrent attaquer Lesçem, ils la prirent, ils en firent passer les habitans au fil de l'épée, ils s'y établirent et l'appelèrent Dan, du nom de leur père.

48. Ces villes et leurs villages formèrent la portion de la tribu des descendans de Dan, selon leurs familles.

49. Lorsqu'on eut achevé de partager le pays et de fixer ses limites, les-enfans d'Israël donnèrent à Josué fils de Nun un héritage au milieu d'eux;

50. Selon le commandement de l'Éternel, ils lui donnèrent la ville qu'il demanda, savoir, Timnath-sérah sur la montagne d'Ephraïm; il la rebâtit et y habita.

51. Ce sont là les portions qu'Eléazar le Sacrificateur, Josué fils de Nun, et les chefs des pères des tribus des enfans d'Israël assignèrent par le sort, à Scilo, devant l'Éter-

nel, à l'entrée du tabernacle d'assignation; ils achevèrent ainsi de partager le pays.

CHAPITRE XX.

Etablissement des six villes de refuge.

L'ÉTERNEL dit à Josué:

2. Parle aux enfans d'Israël, et dis-leur: Etablissez-vous les villes de refuge dont je vous ai parlé par Moïse,

3. Afin que le meurtrier qui aura tué quelqu'un par mégarde et sans dessein, s'y retire, et qu'elles vous servent de refuge contre le vengeur du sang.

4. Le meurtrier s'enfuira dans l'une de ces villes; il s'arrêtera à la porte; il exposera le fait aux anciens, qui, après l'avoir écouté, le recevront dans la ville, et lui assigneront une demeure, afin qu'il habite avec eux.

5. Quand le vengeur du sang le poursuivra, ils ne livreront point le meurtrier entre ses mains, parce qu'il a tué son prochain sans dessein, et sans l'avoir haï auparavant.

6. Mais il demeurera dans cette ville, jusqu'à ce qu'il compareisse devant l'assemblée pour y être jugé, et jusqu'à la mort du Souverain Sacrificateur de ce temps-là; alors le meurtrier reviendra, et rentrera dans sa ville et dans sa maison, dans la ville d'où il s'étoit enfui.

7. Ils consacrèrent donc Kédès en Galilée, sur la montagne de Nephtali, Sichem sur la montagne d'Ephraïm, et Kirjath-Arbah, qui est Hébron, sur la montagne de Juda.

8. Et au-delà du Jourdain à l'orient de Jérico, ils désignèrent Bétser dans la plaine du désert de la tribu de Ruben, Ramoth en Galaad, dans la tribu de Gad, et Golan en Basçan, dans la tribu de Manassé.

9. Ce furent là les villes assignées pour tous les enfans d'Israël, et pour l'étranger qui étoit parmi eux, afin que quiconque auroit tué quelqu'un par mégarde, s'enfuit là et ne mourût point de la main du vengeur du sang, jusqu'à ce qu'il pût compareître devant l'assemblée.

CHAPITRE XXI.

Villes assignées aux Lévites.

OR les chefs des pères des Lévites vinrent auprès d'Eléazar le Sacrificateur, de Josué fils de Nun, et des chefs des pères des tribus des enfans d'Israël,

2. Et leur dirent à Scilo, dans le pays de Canaan: L'Eternel a commandé par Moïse qu'on nous donnât des villes pour y habiter, et leurs environs pour notre bétail.

3. C'est pourquoi les enfans d'Israël donnèrent aux Lévites sur leur héritage, et selon le commandement de l'Eternel, des villes avec leurs environs.

4. On tira donc le sort pour les familles des Kehathites; et il échut à ces Lévites descendans d'Aaron le Sacrificateur, treize villes de la tribu de Juda, de la tribu de Siméon et de la tribu de Benjamin.

5. Il échut encore au reste des descendans de Kehath, dix villes des familles des tribus d'Ephraïm, de Dan, et de la demi-tribu de Manassé.

6. Les descendans de Guersçon eurent par le sort treize villes des familles des tribus d'Issacar, d'Asçer, de Nephtali, et de la demi-tribu de Manassé en Basçan.

7. Les descendans de Mérari selon leurs familles eurent douze villes des tribus de Ruben, de Gad et de Zabulon.

8. Les enfans d'Israël donnèrent donc aux Lévites, par le sort, ces villes avec leurs environs, selon que l'Eternel l'avoit commandé par Moïse.

9. Ils donnèrent de la tribu des descendans de Juda et de celle des descendans de Siméon, les villes qu'on va nommer.

10. Elles appartinrent aux descendans d'Aaron, des familles des Kehathites descendans de Lévi; car le premier lot fut pour eux.

11. On leur donna Kirjath-Arbah et tous ses environs; *Arbah étoit* père de Hanok: cette ville est la même qu'Hébron sur la montagne de Juda.

12. Quant au territoire de la ville et à ses villages, on les donna à Calcb fils de Jephunné, pour les posséder.

13. On donna aux descendans d'Aaron le

Sacrificateur, Hébron, ville de refuge, avec ses environs; Libna, avec ses environs;

14. Jattir, avec ses environs; Esçtemoah, avec ses environs;

15. Holon, avec ses environs; Debir, avec ses environs;

16. Hajin, avec ses environs; Juta, avec ses environs; Beth-scémès, avec ses environs; neuf villes de ces deux tribus-là;

17. De la tribu de Benjamin, Gabaon, avec ses environs; Guébah, avec ses environs;

18. Hanathoth, avec ses environs; et Halmon, avec ses environs; quatre villes.

19. Toutes les villes des Sacrificateurs descendans d'Aaron, furent au nombre de treize, avec leurs environs.

20. A l'égard des autres familles des Lévites descendans de Kehath, elles obtinrent aussi, par le sort, des villes de la tribu d'Ephraïm.

21. On leur donna, avec ses environs, Sichem, ville de refuge, sur la montagne d'Ephraïm; Guézer, avec ses environs;

22. Kibtsajim, avec ses environs; et Bethhoron, avec ses environs; quatre villes.

23. De la tribu de Dan, Elteké, avec ses environs; Guibbethon, avec ses environs;

24. Ajalon, avec ses environs; Gath-rimmon, avec ses environs; quatre villes.

25. De la demi-tribu de Manassé, Tahanac, avec ses environs; et Gath-rimmon, avec ses environs; deux villes.

26. Ainsi dix villes en tout, avec leurs environs, furent données au reste des familles des descendans de Kehath.

27. On donna aussi de la demi-tribu de Manassé, aux familles des Lévites descendans de Guersçon, Golan, ville de refuge, en Basçan, avec ses environs; et Behesçtera, avec ses environs; deux villes.

28. De la tribu d'Issacar, Kiscjon, avec ses environs; Dobrath, avec ses environs;

29. Jarmuth, avec ses environs; Henganim, avec ses environs; quatre villes.

30. De la tribu d'Asçer, Misceal, avec ses environs; Habdon, avec ses environs;

31. Helkath, avec ses environs; et Rehob, avec ses environs; quatre villes.

32. De la tribu de Nephtali, Kédès, ville de refuge, en Galilée, avec ses environs;

Hammoth-Dor , avec ses environs ; et Kartan , avec ses environs ; trois villes.

33. Toutes les villes des Guersçonites , selon leurs familles , étoient au nombre de treize , avec leurs environs ;

34. On donna aussi , dans la tribu de Zabulon , aux familles des descendans de Mérari , qui étoient le reste des Lévités , Jokneham , avec ses environs ; Karta , avec ses environs ,

35. Dimna , avec ses environs ; Nahalal , avec ses environs ; quatre villes.

36. De la tribu de Ruben , Betser , avec ses environs ; Jahtsa , avec ses environs ;

37. Kedémoth , avec ses environs ; et Méphahat , avec ses environs ; quatre villes.

38. De la tribu de Gad , Ramoth , ville de refuge , en Galaad , avec ses environs ; Mahanajim , avec ses environs ;

39. Heschon , avec ses environs ; et Jahzer , avec ses environs ; quatre villes.

40. Toutes ces villes furent données aux descendans de Mérari , selon leurs familles , qui étoient le reste des familles des Lévités ; elles obtinrent par le sort douze villes.

41. Toutes les villes des Lévités qui étoient au milieu de l'héritage des enfans d'Israël , furent au nombre de quarante-huit , avec leurs environs .

42. Chacune de ces villes avoit ses environs autour d'elle ; il en étoit de même de toutes ces villes.

43. L'Eternel donna donc à Israël tout le pays qu'il avoit promis avec serment de donner à leurs pères ; ils le possédèrent et y habitèrent.

44. Et l'Eternel leur donna du repos de tous côtés , selon tout ce qu'il avoit promis avec serment à leurs pères ; il n'y eût aucun de tous leurs ennemis qui subsistât devant eux ; l'Eternel les livra tous entre leurs mains.

45. Il ne tomba pas un seul mot de toutes les bonnes paroles que l'Eternel avoit dites à la maison d'Israël ; tout eut son accomplissement.

CHAPITRE XXII.

Autel construit par les tribus qui habitoient au-delà du Jourdain.

ALORS Josué appela les Rubénites , les Gadites et la demi-tribu de Manassé ,

2. Et il leur dit : Vous avez fait tout ce que Moïse serviteur de l'Eternel vous avoit commandé , et vous m'avez obéi en tout ce que je vous ai ordonné.

3. Vous n'avez pas abandonné vos frères ; vous êtes restés avec eux un long espace de temps , jusqu'à ce jour , et vous avez observé le commandement de l'Eternel votre Dieu.

4. Maintenant donc l'Eternel votre Dieu a donné du repos à vos frères , selon qu'il le leur avoit promis ; retournez à présent , et allez - vous en dans vos demeures , dans le pays que vous devez posséder , et que Moïse serviteur de l'Eternel vous a donné au-delà du Jourdain.

5. Seulement ayez grand soin d'observer le commandement et la loi que Moïse serviteur de l'Eternel vous a prescrite , savoir , d'aimer l'Eternel votre Dieu , de marcher dans toutes ses voies , d'observer ses commandemens , de vous attacher à lui , et de le servir de tout votre cœur et de toute votre ame.

6. Puis Josué les bénit et les renvoya , et ils s'en allèrent dans leurs demeures.

7. Or Moïse avoit donné à la moitié de la tribu de Manassé un héritage en Bascan , et Josué donna à l'autre moitié un héritage avec leurs frères , en-deçà du Jourdain , vers l'occident. En les renvoyant dans leurs demeures , Josué les bénit ,

8. Et leur dit : Vous allez retourner dans vos demeures avec de grandes richesses , et avec une fort grande quantité de bétail , avec de l'or , de l'argent , de l'airain , du fer et des vêtemens , en fort grande abondance ; partagez avec vos frères le butin que vous avez fait sur vos ennemis.

9. Ainsi donc les descendans de Ruben , ceux de Gad et la demi-tribu de Manassé se séparèrent des autres Israélites , et partirent de Scilo qui est dans le pays de Canaan , pour aller dans le pays de Galaad , dans la contrée qu'ils possédoient , et dont on les avoit mis

en possession, selon l'ordre que l'Eternel avoit donné par le ministère de Moïse.

10. Arrivés au bord du Jourdain qui traverse le pays de Canaan, les descendans de Ruben, ceux de Gad et la demi-tribu de Manassé élevèrent près du Jourdain un fort grand autel.

11. Et les enfans d'Israël apprirent qu'on disoit: Voilà, les descendans de Ruben, ceux de Gad et la demi-tribu de Manassé ont élevé un autel, vis-à-vis du pays de Canaan, sur les bords du Jourdain, là où les enfans d'Israël avoient passé.

12. Les enfans d'Israël ayant appris cela, s'assemblèrent tous à Scilo, pour aller leur faire la guerre.

13. Cependant les enfans d'Israël envoyèrent au pays de Galaad, vers les descendans de Ruben, vers ceux de Gad, et vers la demi-tribu de Manassé, Phinéas fils d'Eléazar le Sacrificateur,

14. Et avec lui dix chefs, un chef de chaque maison des pères de toutes les tribus d'Israël; chacun d'eux étoit chef de la maison de ses pères, dans les milliers d'Israël.

15. *Ceux-ci* vinrent donc au pays de Galaad, auprès des descendans de Ruben, de ceux de Gad, et de la demi-tribu de Manassé, et leur dirent:

16. Ainsi a dit toute l'assemblée de l'Eternel: Quel crime n'avez-vous pas commis contre le Dieu d'Israël, en vous détournant aujourd'hui de l'Eternel, et en vous construisant un autel pour vous révolter aujourd'hui contre l'Eternel?

17. Le crime *que nous avons commis en suivant* Pehor, et dont nous ne sommes pas encore bien nettoyés, quoiqu'il ait attiré une plaie sur l'assemblée de l'Eternel, a-t-il été si peu de chose pour nous,

18. Que vous vous détourniez aujourd'hui de l'Eternel, et que vous vous révoltiez aujourd'hui contre l'Eternel, afin que dès demain sa colère s'allume contre toute l'assemblée d'Israël?

19. Si la terre que vous possédez *est* souillée, passez dans la terre *qui* est la possession de l'Eternel, où est son pavillon, et ayez votre possession au milieu de nous; ne vous révoltez point contre l'Eternel, et ne vous séparez point d'avec nous, en vous construi-

sant un autel, autre que l'autel de l'Eternel notre Dieu.

20. Hacan fils de Zara ne commit-il pas un forfait en *prenant de* l'interdit, et la colère *de l'Eternel* ne s'alluma-t-elle pas contre toute l'assemblée? Il ne fut pas le seul qui mourut à cause de son crime.

21. Mais les descendans de Ruben, ceux de Gad, et la demi-tribu de Manassé répondirent aux chefs des milliers d'Israël:

22. Le Dieu des dieux, l'Eternel, le Dieu des dieux, l'Eternel *le* sait lui-même, et Israël *le* connoitra; si c'est par *un esprit* de révolte, et si c'est pour nous élever contre l'Eternel que nous avons fait cela, ne nous sauve pas aujourd'hui, *ô Eternel!*

23. Si nous nous sommes élevé un autel pour nous détourner de l'Eternel, et pour y offrir des holocaustes, des oblations, des sacrifices d'actions de grâces, *que* l'Eternel lui-même nous en demande compte!

24. Ne l'avons-nous pas fait au contraire, dans la crainte que vos enfans ne dissent un jour à nos enfans: Qu'y a-t-il *de commun* entre vous et l'Eternel le Dieu d'Israël?

25. Car l'Eternel a mis le Jourdain pour limite entre nous et vous, descendans de Ruben et de Gad; vous n'avez point de part avec l'Eternel. Ainsi vos enfans seroient cause que nos enfans cesseroient un jour de craindre l'Eternel.

26. C'est pourquoi nous avons dit: Construisons-nous maintenant un autel, non point pour *y offrir des* holocaustes ou des sacrifices,

27. Mais afin qu'il serve de témoignage entre nous et vous, et entre notre postérité après nous, que nous servons l'Eternel devant sa face, en *lui offrant* nos holocaustes et nos sacrifices d'actions de grâces, et afin que vos enfans ne disent point à l'avenir à nos enfans: Vous n'avez point de part avec l'Eternel.

28. C'est pourquoi nous avons dit: Lorsqu'ils tiendront ce discours à nous ou à nos descendans, nous *leur* dirons: Voyez l'autel que nos pères ont fait à la ressemblance de celui de l'Eternel, non point pour *y offrir* des holocaustes ou des sacrifices, mais afin qu'il soit témoin entre nous et vous.

29. Dieu nous garde de nous révolter con-

tre l'Éternel et de nous détourner aujourd'hui de l'Éternel, en construisant, pour y offrir des holocaustes, des oblations et des sacrifices, un autel autre que celui de l'Éternel notre Dieu, qui est devant son pavillon.

30. Lorsque Phinéas le Sacrificateur, et les principaux de l'assemblée, les chefs des milliers d'Israël qui étoient avec lui, eurent entendu les paroles des descendans de Ruben, de Gad et de Manassé, ils furent satisfaits ;

31. Et Phinéas fils d'Eléazar le Sacrificateur dit aux descendans de Ruben, de Gad et de Manassé : Nous connoissons aujourd'hui que l'Éternel est parmi nous, puisque vous n'avez point commis ce forfait contre l'Éternel ; vous n'avez donc point attiré sur les enfans d'Israël le châtiment de l'Éternel.

32. Ainsi Phinéas fils d'Eléazar le Sacrificateur, et les principaux de l'assemblée ayant quitté les descendans de Ruben et de Gad, revinrent du pays de Galaad au pays de Canaan, vers les enfans d'Israël, et leur rapportèrent le fait.

33. Et la chose plût aux enfans d'Israël, et les enfans d'Israël bénirent Dieu, et ne parlèrent plus de marcher en bataille contre les descendans de Ruben et de Gad, pour ravager leur pays.

34. C'est pourquoi les descendans de Ruben et de Gad appelèrent l'autel Hed ; car, dirent-ils, il est témoin entre nous que l'Éternel est notre Dieu.

CHAPITRE XXIII.

Exhortation solennelle de Josué aux Israélites.

OR long-temps après, quand l'Éternel eut mis Israël en repos du côté de tous les ennemis qui l'environnoient, Josué étant devenu vieux et avancé en âge,

1. Appela tout Israël, ses anciens, ses chefs, ses juges et ses officiers, et leur dit : Je suis devenu vieux et avancé en âge.

3. Vous avez vu tout ce que l'Éternel votre Dieu a fait à toutes ces nations, en votre faveur ; car l'Éternel votre Dieu est celui qui a combattu pour vous.

4. Voyez, je vous ai partagé par le sort, selon vos tribus, pour que vous le possédiez

en héritage, le pays des nations qui restent à conquérir, et de toutes celles que j'ai exterminées, depuis le Jourdain jusqu'à la grande mer, vers le soleil couchant.

5. L'Éternel votre Dieu les chassera et les dépossèdera devant vous, en sorte que vous posséderez leur pays en héritage, comme l'Éternel votre Dieu vous l'a promis.

6. Efforcez-vous donc de plus en plus d'observer et de faire tout ce qui est écrit dans le livre de la loi de Moïse ; tellement que vous ne vous en détourniez ni à droite ni à gauche ;

7. Gardez-vous de vous mêler avec ces nations qui restent encore parmi vous ; gardez-vous de faire mention du nom de leurs dieux, de faire jurer personne par eux, de les servir en aucune manière, et de vous prosterner devant eux.

8. Mais attachez-vous à l'Éternel votre Dieu, comme vous l'avez fait jusqu'à ce jour.

9. C'est pour cela que l'Éternel a dépossé devant vous des nations grandes et fortes, et vous savez que nul n'a subsisté devant vous jusqu'à ce jour.

10. Un seul d'entre vous en poursuivra mille ; car l'Éternel votre Dieu est celui qui combat pour vous, comme il vous l'a promis.

11. Ayez donc grand soin, pour l'intérêt de vos ames, d'aimer l'Éternel votre Dieu ;

12. Autrement, si vous vous détournez de lui en quelque manière que ce soit, si vous vous attachez au reste de ces peuples, à ceux d'entr'eux qui sont encore avec vous, si vous contractez avec eux des alliances, tellement que vous vous mêliez avec eux, et qu'ils se mêlent avec vous ;

13. Sachez certainement que l'Éternel votre Dieu ne continuera plus à déposséder ces peuples devant vous ; mais ils seront pour vous des pièges et des filets, ils seront une verge à vos côtés et des épines à vos yeux, jusqu'à ce que vous soyez retranchés de dessus cette bonne terre que l'Éternel votre Dieu vous a donnée.

14. Or voici, je m'en vais aujourd'hui par le chemin de toute la terre ; reconnoissez donc de tout votre cœur et de toute votre ame, qu'il n'est pas tombé un seul mot de toutes les bonnes paroles que l'Éternel votre Dieu a dites de vous ; tout ce qu'il avoit pro-

mis vous est arrivé, il n'en est pas tombé un seul mot.

15. Il arrivera de même que comme toutes les bonnes paroles que l'Eternel votre Dieu vous avoit dites ont eu leur effet, l'Eternel fera aussi venir sur vous toutes ses menaces, jusqu'à ce qu'il vous ait exterminés de dessus cette bonne terre qu'il vous a donnée.

16. Si vous transgressez l'alliance de l'Eternel votre Dieu, qu'il vous a commandé d'observer, si vous allez servir d'autres dieux, si vous vous prosternez devant eux, la colère de l'Eternel s'embrasera contre vous, et vous serez retranchés incontinent de dessus cette bonne terre qu'il vous a donnée.

CHAPITRE XXIV.

Dernières exhortations adressées au peuple par Josué. Mort de Josué et d'Eléazar.

JOSUÉ assembla encore toutes les tribus d'Israël à Sichem, et il appela les anciens d'Israël, ses chefs, ses juges et ses officiers, qui se présentèrent devant Dieu.

2. Et Josué dit à tout le peuple: Ainsi a dit l'Eternel le Dieu d'Israël: Vos pères Taré père d'Abraham, et père de Nacor, ont habité autrefois au-delà du fleuve, et ont servi d'autres dieux.

3. Mais j'ai tiré votre père Abraham du pays qui est au-delà du fleuve, je lui ai fait parcourir tout le pays de Canaan, j'ai multiplié sa postérité, et je lui ai donné Isaac.

4. J'ai donné à Isaac, Jacob et Esau, et j'ai donné à Esau le mont de Séhir, pour le posséder; mais Jacob et ses enfans descendirent en Egypte.

5. Puis j'envoyai Moïse et Aaron, je frappai l'Egypte de plusieurs plaies que je fis venir sur elle, et je vous en fis sortir.

6. Je fis donc sortir vos pères de l'Egypte; vous arrivâtes près de la mer, et les Egyptiens poursuivirent vos pères avec des chariots et des gens de cheval, jusqu'à la Mer Rouge.

7. Alors ils crièrent à l'Eternel, et il mit une obscurité entre vous et les Egyptiens; puis il fit revenir sur ceux-ci la mer qui les couvrit, et vos yeux virent ce que je fis aux

Egyptiens; ensuite vous demeurâtes longtemps dans le désert.

8. Après cela je vous amenai au pays des Amorrhéens, qui habitoient au-delà du Jourdain, ils combattirent contre vous, mais je les livrai entre vos mains, vous prîtes possession de leur pays, et je les exterminai de devant vous.

9. Balak fils de Tsippor, Roi de Moab, s'éleva aussi contre Israël et lui fit la guerre; il envoya appeler Balaam fils de Béhor, pour vous maudire.

10. Mais je ne voulus point écouter Balaam; il vous bénit, et je vous délivrai de la main de *Balak*.

11. Ensuite vous passâtes le Jourdain, et vous vîntes près de Jérico; les principaux de Jérico et les Amorrhéens, les Phéréziens, les Cananéens, les Héthiens, les Guirgasciens, les Héviens et les Jébusiens combattirent contre vous, mais je les livrai entre vos mains;

12. Et j'envoyai devant vous des frelons, qui les chassèrent de devant vous, *ainsi que les deux Rois des Amorrhéens; ce n'a été ni par ton épée, ni par ton arc qu'ils ont été chassés.*

13. Je vous ai donné des terres que vous n'aviez point labourées, et des villes que vous n'aviez point bâties, vous y habitez, et vous mangez *du fruit* des vignes et des oliviers que vous n'avez point plantés.

14. Maintenant donc craignez l'Eternel, servez-le en intégrité et en vérité, quittez les dieux que vos pères ont servis au-delà du fleuve et en Egypte, et servez l'Eternel.

15. S'il ne vous plait pas de servir l'Eternel, choisissez aujourd'hui qui vous voulez servir, les dieux qu'ont servis vos pères, *lorsqu'ils étoient* au-delà du fleuve, ou les dieux des Amorrhéens, dans le pays desquels vous habitez; mais pour moi et ma maison, nous servirons l'Eternel.

16. Alors le peuplé répondit: Dieu nous garde d'abandonner l'Eternel pour servir d'autres dieux!

17. Car l'Eternel notre Dieu est celui qui nous a tirés, nous et nos pères, du pays d'Egypte, de la maison de servitude, qui a fait devant nos yeux de si grands prodiges, et qui nous a gardés dans tout le chemin par lequel nous avons marché, et parmi tous

les

les peuples au milieu desquels nous avons passé.

18. L'Eternel a chassé de devant nous tous les peuples et les Amorrhéens qui habitoient dans ce pays ; nous servirons donc l'Eternel , car il *est* notre Dieu.

19. Et Josué dit au peuple : Vous ne pourrez servir l'Eternel , car c'est le Dieu saint , c'est le Dieu jaloux ; il ne pardonnera point votre révolte , ni vos péchés.

20. Quand vous aurez abandonné l'Eternel , et que vous aurez servi les dieux des étrangers , il se tournera contre vous , et il vous fera du mal , et vous consumera après vous avoir fait du bien.

21. Alors le peuple dit à Josué : Non , mais nous servirons l'Eternel.

22. Et Josué dit au peuple : Vous *êtes* témoins contre vous-mêmes , que vous avez choisi vous-mêmes l'Eternel pour le servir. Et ils répondirent : *Nous en sommes* témoins.

23. Maintenant donc , *dit Josué* : Otez les dieux étrangers qui sont parmi vous , et tournez votre cœur vers l'Eternel le Dieu d'Israël.

24. Alors le peuple répondit à Josué : Nous servirons l'Eternel notre Dieu , et nous obéirons à sa voix.

25. Josué traita donc alliance en ce jour-là avec le peuple , et il lui donna des statuts et des ordonnances à Sichem.

26. Et Josué écrivit ces paroles dans le livre de la Loi de Dieu. Il prit aussi une

grande pierre , et la dressa là , sous le chêne qui *étoit* auprès du sanctuaire de l'Eternel.

27. Alors Josué dit à tout le peuple : Voici , cette pierre nous servira de témoin , car elle a entendu toutes les paroles que l'Eternel nous a dites , et elle servira de témoin au milieu de vous , afin que vous ne mentiez point à votre Dieu ;

28. Puis Josué renvoya le peuple , chacun dans son héritage.

29. Or après cela Josué fils de Nun , serviteur de l'Eternel , mourut âgé de cent et dix ans.

30. Et on l'ensevelit dans l'enceinte de son héritage , à Timnath-sérah , qui est dans les montagnes d'Ephraïm , au septentrion de la montagne de Gahas.

31. Israël servit l'Eternel pendant tout le temps de *la vie* de Josué et des anciens qui lui survécurent , et qui avoient connu toutes les œuvres que l'Eternel avoit faites en faveur d'Israël.

32. On ensevelit aussi à Sichem les os de Joseph , que les enfans d'Israël avoient apportés d'Égypte ; *on les mit* dans un endroit du champ que Jacob avoit acheté , pour cent pièces d'argent , des enfans d'Hémor père de Sichem , et les descendans de Joseph les eurent dans leur héritage.

33. Eléazar fils d'Aaron mourut aussi , et on l'ensevelit sur la colline de Phinéas son fils ; laquelle lui avoit été donnée dans les montagnes d'Ephraïm.

LE LIVRE

DES

JUGES.

ARGUMENT.

Le Livre des Juges contient l'histoire du peuple d'Israël, depuis la mort de Josué jusqu'au temps d'Héli, pendant l'espace d'environ 300 ans. Les Juges étoient des personnes que Dieu suscitoit extraordinairement pour délivrer les Israélites de leurs ennemis.

CHAPITRE I.

Les Israélites continuent la conquête du pays de Canaan, mais sans déposséder encore tous les Cananéens.

OR après la mort de Josué, les enfans d'Israël consultèrent l'Eternel, et dirent : Qui de nous marchera le premier contre les Cananéens pour leur faire la guerre ?

2. L'Eternel répondit : Juda marchera contre eux ; voici j'ai livré le pays entre ses mains.

3. Et Juda dit à Siméon son frère : Viens avec moi dans le pays qui m'est échu en partage, et nous combattrons contre les Cananéens, et j'irai aussi avec toi dans le pays qui t'est échu en partage ; ainsi Siméon alla avec lui.

4. Juda marcha donc contre les Cananéens et les Phéréziens, l'Eternel les livra entre leurs mains, et ils en taillèrent en pièces dix mille à Bézek.

5. Car ayant rencontré Adoni-bézek, à Bézek, ils l'attaquèrent et battirent les Cananéens et les Phéréziens.

6. Et Adoni-bézek s'enfuit, mais ils le poursuivirent ; et l'ayant saisi, ils lui coupèrent les pouces et les orteils.

7. Alors Adoni-bézek dit : J'ai eu soixante

et dix rois dont les pouces et les orteils avoient été coupés, et qui recueilloient sous ma table ce qui en tomboit ; Dieu m'a rendu ce que j'ai fait *aux autres*. Ayant ensuite été amené à Jérusalem, il y mourut.

8. Or les enfans de Juda avoient attaqué Jérusalem, l'avoient prise, en avoient fait passer les *habitans* au fil de l'épée, et y avoient mis le feu.

9. Ensuite les enfans de Juda étoient descendus pour combattre contre les Cananéens qui habitoient dans les montagnes, au midi et dans la plaine.

10. Juda avoit donc marché contre les Cananéens qui habitoient à Hébron, dont le nom étoit auparavant Kirjath-Arbah ; et il avoit battu Sçesçaï, Ahiman et Talmaï.

11. De-là il étoit allé contre les habitans de Debir, dont le nom étoit auparavant Kirjath-sépher.

12. Or Caleb avoit dit : Je donnerai ma fille Hacsà pour femme à celui qui attaquera Kirjath-sépher et la prendra.

13. Hothniel fils de Kenaz frère puîné de Caleb, la prit donc ; et *Caleb* lui donna pour femme sa fille Hacsà.

14. Et comme elle partoît, elle engagea *son mari* à demander un champ à son père ;

puis elle descendit de dessus son âne , et Caleb lui dit : Qu'as-tu ?

15. Elle lui répondit : Fais-moi un présent ; puisque tu m'as donné une terre sèche, donne-moi aussi des sources d'eau. Et Caleb lui donna les sources d'en-haut et les sources d'en-bas.

16. Or les enfans du Kénien, beau-père de Moïse , étoient montés de la ville des palmiers , avec les descendans de Juda , au désert de Juda , qui est au midi de Harad ; et y étant venus, ils y avoient habité avec le peuple.

17. Puis Juda marcha avec Siméon son frère , ils battirent les Cananéens qui habitoient à Tsephat , et ils la détruisirent à la façon de l'interdit ; c'est pourquoi on appela la ville Horma.

18. Juda prit aussi Gaza avec son territoire, Ascalon avec son territoire, et Hébron avec son territoire.

19. L'Eternel fut avec Juda , et ils dépossédèrent les habitans de la montagne ; mais ils ne dépossédèrent point les habitans de la vallée, parce qu'ils avoient des chariots de fer.

20. Puis, selon que Moïse l'avoit ordonné, on donna Hébron à Caleb , qui l'enleva aux trois fils de Hanak.

21. Quant aux descendans de Benjamin , ils ne dépossédèrent point le Jébusien qui habitoit à Jérusalem ; c'est pourquoi le Jébusien a habité avec les enfans de Benjamin à Jérusalem jusqu'à ce jour.

22. La maison de Joseph marcha aussi contre Beth-el , et l'Eternel fut avec eux.

23. Et la maison de Joseph fit reconnoître Beth-el , dont le nom étoit auparavant Luz.

24. Les espions virent un homme qui sortoit de la ville , et ils lui dirent : Montre-nous par où l'on peut entrer dans la ville , et nous te ferons grâce.

25. Il leur montra donc par où l'on pouvoit entrer dans la ville , et ils en firent passer les habitans au fil de l'épée ; mais ils laissèrent aller cet homme-là et toute sa famille.

26. Cet homme étant allé dans le pays des Héthiens , bâtit une ville , et lui donna le nom de Luz , qu'elle a porté jusqu'à ce jour.

27. Mais Manassé ne déposséda point les

habitans de Beth-scéan et des villes de son ressort , ni les habitans de Tahanac et des villes de son ressort , ni les habitans de Dor et des villes de son ressort , ni les habitans de Jibleham et des villes de son ressort , ni les habitans de Méguiddo et des villes de son ressort ; ainsi les Cananéens continuèrent à habiter dans ce pays-là.

28. Quand Israël fut devenu plus fort , il rendit les Cananéens tributaires , mais il ne les chassa pas.

29. Ephraïm ne déposséda point les Cananéens qui habitoient à Guézer ; mais les Cananéens y habitèrent avec lui.

30. Zabulon ne déposséda point les habitans de Kitron , ni les habitans de Nahalol ; mais les Cananéens habitèrent avec lui , et ils furent ses tributaires.

31. Asçer ne déposséda point les habitans de Hacco, de Sidon, d'Alab, d'Aczib, d'Helba, d'Aphik et de Rehob.

32. Mais ceux d'Asçer habitèrent parmi les Cananéens habitans du pays ; car ils ne les dépossédèrent point.

33. Nephtali ne déposséda point les habitans de Beth-scémès, ni les habitans de Beth-hanath , mais il habita parmi les Cananéens habitans du pays ; et les habitans de Beth-scémès et de Beth-hanath furent ses tributaires.

34. Les Amorrhéens tinrent les descendans de Dan fort resserrés dans les montagnes , et ne leur permettoient point de descendre dans la vallée.

35. Et ces Amorrhéens continuèrent à habiter à Har-hérès , à Ajalon et à Sçahalbim ; mais la maison de Joseph étant devenue plus forte, ils furent rendus tributaires.

36. Or la frontière des Amorrhéens s'étendoit depuis la montée de Hakrabbim, depuis la roche et au-dessus.

CHAPITRE II.

L'Ange de l'Eternel vient reprocher aux Israélites leurs rebellions. Dieu leur suscite de temps en temps des Juges pour les délivrer de la main de leurs ennemis.

OR l'Ange de l'Eternel monta de Guilgal à Bokim , et dit : Je vous ai tirés de l'Egypte, je vous ai fait entrer dans le pays que j'avois promis avec serment à vos pères , et

j'ai dit : Je n'enfreindrai jamais l'alliance que j'ai *traitée* avec vous ,

2. Mais aussi, vous ne traiterez point d'alliance avec les habitans de ce pays , et vous démolirez leurs autels ; cependant vous n'avez point obéi à ma voix ; qu'est-ce que vous avez fait ?

3. Aussi ai-je dit : Je ne les chasserai point de devant vous , mais ils seront à vos côtés , et leurs dieux seront un piège pour vous .

4. Dès que l'Ange de l'Eternel eut adressé ces paroles à tous les enfans d'Israël , le peuple élevant la voix , pleura .

5. On appela donc ce lieu Bokim , et ils y offrirent des sacrifices à l'Eternel .

6. Or Josué ayant renvoyé le peuple , les enfans d'Israël s'en étoient allés chacun à son héritage , pour prendre possession du pays .

7. Et le peuple avoit servi l'Eternel tout le temps *de la vie* de Josué et des anciens qui lui survécurent , et qui avoient vu les grandes œuvres que l'Eternel avoit faites en faveur d'Israël .

8. Puis Josué fils de Nun , serviteur de l'Eternel , étoit mort âgé de cent et dix ans .

9. Et on l'avoit enseveli dans l'enceinte de son héritage à Timnath-hérès , dans les montagnes d'Ephraïm , au septentrion de la montagne de Gabas .

10. Et toute cette génération avoit aussi été recueillie avec ses pères ; puis une autre génération s'étoit élevée après celle-là , laquelle n'avoit point connu l'Eternel , ni les œuvres qu'il avoit faites en faveur d'Israël .

11. Alors les enfans d'Israël firent ce qui déplait à l'Eternel , et ils servirent les Baalins .

12. Ayant abandonné l'Eternel le Dieu de leurs pères , qui les avoit fait sortir du pays d'Egypte , ils suivirent d'autres dieux , les dieux des peuples qui étoient autour d'eux , et ils se prosternèrent devant eux . ainsi ils irritèrent l'Eternel .

13. Ils abandonnèrent donc l'Eternel , et servirent Bahal et Hasctaroth .

14. Et la colère de l'Eternel s'embrasa contre Israël , il les livra entre les mains d'ennemis qui les pillèrent , il les vendit à leurs ennemis qui les environnoient , et ils ne purent plus subsister devant eux .

15. Partout où ils alloient , la main de

l'Eternel étoit contre eux pour leur mal , comme l'Eternel les en avoit menacés , et comme l'Eternel le leur avoit déclaré avec serment ; ainsi ils furent dans de grandes angoisses .

16. Et l'Eternel leur suscitoit des Juges , qui les délivroient de la main de ceux qui les pilloient .

17. Mais ils ne vouloient pas même écouter leurs Juges , car ils se prostituoient à d'autres dieux , ils se prosternoient devant eux , et ils ne tarديوient pas à se détourner du chemin par lequel avoient marché leurs pères , qui avoient obéi aux commandemens de l'Eternel , ils ne les imitoient pas .

18. Or quand l'Eternel leur suscitoit des Juges , l'Eternel étoit aussi avec le Juge , et les délivroit de la main de leurs ennemis , pendant tout le temps *de la vie* du Juge ; car l'Eternel se repentoit , lorsqu'il entendoit les sanglots qu'ils pousoient à cause de ceux qui les opprimoient et qui les accabloient .

19. Puis quand le Juge mouroit , ils se corrompoient de nouveau plus que leurs pères , suivant d'autres dieux pour les servir et pour se prosterner devant eux ; ils ne se corrigoient en rien de leur méchanceté et de leur obstination .

20. C'est pourquoi la colère de l'Eternel s'embrasa contre Israël , et il dit : Puisque cette nation a violé mon alliance , que j'avois commandé à leurs pères *d'observer* , et puisqu'ils n'ont point obéi à ma voix ,

21. De mon côté , je ne continuerai plus à chasser de devant eux aucune des nations que Josué laissa *dans le pays* quand il mourut .

22. *Je le ferai* , afin qu'elles me servent à éprouver si Israël marchera ou non dans la voie que l'Eternel leur a ordonné de suivre , comme leurs pères y ont marché .

23. L'Eternel laissa donc dans le pays ces nations qu'il n'avoit pas livrées entre les mains de Josué , et il ne les déposséda pas sitôt .

CHAPITRE , III.

Hothniel , Ehud et Sçamgar , Juges d'Israël .

VOICI les nations que l'Eternel laissa dans le pays , pour éprouver par elles tous

ceux des Israélites qui n'avoient pas été témoins de toutes les guerres de Canaan ;

2. Afin que les descendans des Israélites connussent et apprissent ce que c'est que la guerre, du moins ceux qui n'en avoient pas fait l'expérience auparavant.

3. *Ces nations jurèrent* les cinq gouvernemens des Philistins, et tous les Cananéens, les Sidoniens et les Héviens, qui habitoient dans les montagnes du Liban, depuis la montagne de Bahal-hermon jusqu'à l'entrée de Hamath.

4. *Ces nations* servirent donc à éprouver Israël, et à montrer s'ils obéiroient aux commandemens que l'Eternel avoit donnés à leurs pères, par le ministère de Moïse.

5. Ainsi les enfans d'Israël habitèrent parmi les Cananéens, les Héthiens, les Amorhéens, les Phéréziens, les Héviens et les Jébusiens.

6. Ils prirent leurs filles pour femmes, ils donnèrent leurs filles à leurs fils, et servirent leurs dieux.

7. Les enfans d'Israël firent donc ce qui est mauvais devant l'Eternel, ils oublièrent l'Eternel leur Dieu, et ils rendirent un culte aux Bahalins et aux idoles.

8. C'est pourquoi la colère de l'Eternel s'embrasa contre Israël, et il les livra entre les mains de Cusçan-risçathajim Roi de Mésopotamie; et les enfans d'Israël furent assujettis à Cusçan-risçathajim *pendant huit ans*.

9. Puis les enfans d'Israël crièrent à l'Eternel, et l'Eternel leur suscita un libérateur qui les délivra, Hothniel fils de Kenaz frère puîné de Caleb.

10. L'Esprit de l'Eternel fut sur lui, et il jugea Israël; il marcha contre Cusçan-risçathajim, Roi d'Aram, et l'Eternel le livra entre ses mains; ensorte que *Hothniel* remporta la victoire sur Cusçan-risçathajim.

11. Et le pays fut en repos *pendant quarante ans*. Puis Hothniel fis de Kenaz mourut.

12. Ensuite les enfans d'Israël se mirent de nouveau à faire ce qui est mauvais devant l'Eternel; et l'Eternel rendit Héglon Roi de Moab plus fort qu'Israël, parce qu'ils avoient fait ce qui est mauvais devant l'Eternel;

13. S'étant donc joint aux Hammonites

et aux Hamalékites, il marcha contre Israël, le défit, et ils s'emparèrent de la ville des palmiers.

14. Les enfans d'Israël furent asservis à Héglon Roi de Moab, *pendant dix-huit ans*.

15. Puis les enfans d'Israël crièrent à l'Eternel, et l'Eternel leur suscita un libérateur, Ehud fils de Guéra Benjamite, qui n'avoit pas le libre usage de sa main droite. Les enfans d'Israël envoyèrent par lui un présent à Héglon Roi de Moab.

16. Or Ehud s'étoit fait une épée à deux tranchans, de la longueur d'une coudée; il la ceignit sous ses habits; sur sa cuisse droite;

17. Et il offrit le présent à Héglon Roi de Moab; or Héglon étoit un homme fort gras.

18. Quand il eut offert le présent, il renvoya les gens qui l'avoient apporté.

19. Puis étant revenu sur ses pas, depuis les carrières qui sont près de Guilgal, il dit: O Roi! j'ai quelque chose à te *dire* en secret; et le Roi répondit: Parle bas. Alors tous ceux qui étoient auprès de lui se retirèrent.

20. Puis Ehud s'approcha du Roi qui étoit assis seul dans sa salle d'été, et lui dit: J'ai quelque chose à te dire de la part de Dieu. Alors *Héglon* se leva de son trône.

21. Et Ehud avançant sa main gauche, prit l'épée de dessus sa cuisse droite, et la lui enfonça dans le ventre;

22. La poignée entra après la lame, et la graisse serra tellement la lame qu'il ne pouvoit tirer l'épée hors du ventre; les excréments en sortirent.

23. Après cela Ehud sortit par le vestibule, en fermant avec soin les portes de la chambre après lui.

24. Après qu'il fut sorti, les serviteurs de Héglon vinrent, et voyant que les portes de la chambre étoient fermées, ils dirent: Sans doute il est à ses affaires dans sa chambre d'été.

25. Ils attendirent fort long-temps en vain, et comme le Roi n'ouvroit point les portes de la chambre, ils prirent la clef, et ouvrirent; et voici leur maître étoit étendu mort par terre.

26. Mais Ehud échappa pendant qu'ils tardoient; il passa les carrières, et il se sauva à Sehira.

27. Quand il y fut entré, il sonna de la trompette sur les montagnes d'Ephraïm, et

les enfans d'Israël descendirent des montagnes avec lui ; il se mit à leur tête,

28. Et il leur dit : Suivez-moi, car l'Eternel a livré entre vos mains vos ennemis, les Moabites. Ainsi ils descendirent après lui, et ayant enlevé aux Moabites les passages du Jourdain, ils ne laissèrent passer personne.

29. En ce temps-là, ils tuèrent environ dix mille Moabites, tous forts et vaillans, et il n'en échappa aucun.

30. Moab fut donc humilié en ce jour-là sous la main d'Israël, et le pays fut en repos pendant quatre-vingts ans.

31. Après *Ehud* vint *Sçamgar* fils de *Hanath* ; il tua six cents Philistins avec un aigillon de bouvier, et il délivra aussi Israël.

CHAPITRE IV.

Débora ; Barac et Jahel.

A PRÈS qu'*Ehud* fut mort, les enfans d'Israël se mirent de nouveau à faire ce qui est mauvais aux yeux de l'Eternel.

2. C'est pourquoi l'Eternel les livra entre les mains de *Jabin* Roi de Canaan, qui régnoit à *Hatsor*, et qui avoit pour chef de son armée *Sisera*, qui habitoit à *Harosceth* des Gentils.

3. Alors les enfans d'Israël crièrent à l'Eternel, car *Jabin* avoit neuf cents chariots de fer, et il avoit opprimé avec beaucoup de violence les enfans d'Israël pendant vingt ans.

4. En ce temps-là *Débora* la prophétesse, femme de *Lappidoth*, jugeoit Israël.

5. *Débora* se tenoit sous un palmier entre *Rama* et *Beth-el*, dans les montagnes d'*Ephraïm*, et les enfans d'Israël se rendoient auprès d'elle pour être jugés.

6. Or elle envoya appeler *Barac* fils d'*Abinoham*, de *Kédès* de *Nephtali*, et lui dit : L'Eternel le Dieu d'Israël n'a-t-il pas donné cet ordre ? Va, fais venir sur la montagne de *Tabor* dix mille hommes des enfans de *Nephtali* et des enfans de *Zabulon*, et amène-les avec toi ;

7. J'attirerai aussi vers toi, au torrent de *Kisçon*, *Sisera* chef de l'armée de *Jabin*, avec ses chariots et la multitude de ses gens, et je les livrerai entre tes mains.

8. *Barac* lui dit : Si tu viens avec moi,

j'irai ; mais si tu ne viens pas avec moi, je n'irai pas.

9. Elle répondit : Je ne manquerai point d'aller avec toi ; mais tu n'auras pas l'honneur de cette entreprise, car l'Eternel livrera *Sisera* entre les mains d'une femme. *Débora* se levant, s'en alla donc avec *Barac* à *Kédès*.

10. Et *Barac* ayant assemblé *Zabulon* et *Nephtali* à *Kédès*, marcha à la tête de dix mille hommes, et *Débora* marcha avec lui.

11. Or *Héber Kénien* s'étoit séparé des *Kéniens*, des enfans de *Hobab*, beau-père de *Moïse*, et avoit tendu ses tentes jusqu'au chêne de *Tsahannajim*, qui est près de *Kédès*.

12. Et on rapporta à *Sisera* que *Barac* fils d'*Abinoham* s'étoit rendu sur la montagne de *Tabor*.

13. Alors *Sisera* rassembla tous ses chariots, neuf cents chariots de fer, et tout le peuple qui étoit avec lui, depuis *Harosceth* des Gentils jusqu'au torrent de *Kisçon*.

14. Et *Débora* dit à *Barac* : Lève-toi ; car c'est ici le jour où l'Eternel a livré *Sisera* entre tes mains. L'Eternel ne marche-t-il pas devant toi ? *Barac* descendit donc de la montagne de *Tabor*, ayant dix mille hommes avec lui ;

15. Et l'Eternel mit en déroute *Sisera*, tous ses chariots et tout le camp, par l'épée de *Barac*, de sorte que *Sisera* descendit de son chariot et s'enfuit à pied.

16. *Barac* poursuivit les chariots et l'armée jusqu'à *Harosceth* des Gentils, et toute l'armée de *Sisera* fut passée au fil de l'épée, sans qu'il en restât un seul homme.

17. *Sisera* s'enfuit à pied vers la tente de *Jahel* femme de *Héber Kénien*, car il y avoit paix entre *Jabin* Roi de *Hatsor* et la maison de *Héber Kénien*.

18. *Jahel* vint au-devant de *Sisera*, et lui dit : Mon Seigneur, retire-toi, retire-toi chez moi, ne crains point. Il se retira donc chez elle dans la tente, et elle le cacha sous une couverture.

19. Puis il lui dit : Je te prie, donne-moi un peu d'eau à boire, car j'ai soif ; et elle ouvrit un baril de lait, elle lui en donna à boire, et elle le couvrit.

20. Il lui dit encore : Demeure à l'entrée de la tente, et si l'on vient te demander : Y a-t-il ici quelqu'un ? tu répondras : Non.

21. Et *Jahel* femme de *Héber* prit un des

clous de la tente , et prenant un marteau dans sa main , elle s'approcha doucement de *Sisera* , qui dormoit profondément parce qu'il étoit fort las , et elle lui transperça la tempe avec ce clou , qui s'enfonça en terre ; ainsi mourut *Sisera*.

22. Or Barac poursuivoit *Sisera* , et *Jahel* sortit au-devant de lui , et lui dit : Viens et je te montrerai l'homme que tu cherches. Barac entra chez elle , et voilà , *Sisera* étoit étendu mort , et le clou étoit dans sa tempe.

23. En ce jour-là Dieu humilia donc , devant les enfans d'Israël , *Jabin Roi* de Canaan.

24. Et la puissance des enfans d'Israël devenoit de plus en plus supérieure à celle de *Jabin Roi* de Canaan , jusqu'à ce qu'enfin ils l'exterminèrent.

CHAPITRE V.

Cantique de Débora.

EN ce jour-là *Débora* chanta ce cantique avec Barac fils d'Abinoham :

1. Bénissez l'Eternel de ce qu'il a exercé de telles vengeances en faveur d'Israël , et de ce que le peuple a été porté de bonne volonté.

3. Vous rois , écoutez-moi ; vous princes , prêtez l'oreille ; c'est moi , c'est moi qui chanterai à l'Eternel , et qui psalmodierai à l'Eternel le Dieu d'Israël.

4. O Eternel ! quand tu sortis de Séhir , quand tu partis du pays d'Edom , la terre fut ébranlée , même les cieus se fondirent , même les nuées se fondirent en eau ;

5. Les montagnes s'écoulèrent devant l'Eternel , même le mont de Sinaï devant l'Eternel le Dieu d'Israël.

6. Aux jours de *Sçamgar* fils de *Hanath* , aux jours de *Jahel* , les grands chemins n'étoient plus fréquentés , et les voyageurs alloient par des routes détournées.

7. Les bourgs n'étoient plus habités en Israël , ils n'étoient plus habités , jusqu'à ce que je me sois levée , moi *Débora* , que je me sois levée , pour servir de mère à Israël.

8. Israël choissoit-il des dieux nouveaux ? Aussitôt la guerre étoit aux portes. On ne voyoit ni bouclier ni lance parmi quarante mille soldats d'Israël.

9. Mon cœur est attaché aux gouverneurs

d'Israël , à ceux qui se sont montrés de bonne volonté parmi le peuple ; bénissez l'Eternel.

10. Vous qui montez sur des ânesses blanches , vous qui êtes assis sur les sièges de la justice , et vous qui fréquentez les grands chemins , chantez !

11. Le bruit des archers ayant cessé dans les lieux où l'on puisoit l'eau , qu'on s'y entretienne des jugemens de l'Eternel , de ses jugemens en faveur de ses bourgades d'Israël : alors le peuple de l'Eternel descendra aux portes.

12. Réveille-toi , réveille-toi , *Débora* ; réveille-toi , réveille-toi , prononce le cantique ; lève-toi , Barac , emmène tes captifs , fils d'Abinoham.

13. Alors je dis : Descendez restes d'Israël , pour seconder les principaux du peuple. Eternel ! descends pour moi au milieu des guerriers.

14. Du milieu de toi , Ephraïm , sont venus ceux qui habitoient en Hamalek ; après toi est venu Benjamin ; qui a joint ses troupes aux tiennes. De Makir sont descendus les chefs , et de Zabulon ceux qui portent le bâton du commandement.

15. Les principaux d'Issacar se sont joints à *Débora* , Issacar a suivi Barac ; il s'est précipité sur ses traces dans la plaine ; près des ruisseaux de Ruben , il y a eu de longues hésitations.

16. Pourquoi es-tu demeuré entre les barres des étables pour entendre le bêlement des troupeaux ? Près des ruisseaux de Ruben , il y a eu de longues délibérations.

17. Galaad est demeuré au-delà du Jourdain ; et Dan , pourquoi s'est-il tenu dans ses navires ? Asçer s'est tenu sur les rives de la mer , et il est demeuré dans ses ports.

18. Zabulon est un peuple qui a exposé sa vie à la mort ; Nephtali en a fait autant sur les collines.

19. Les rois sont venus , ils ont combattu ; les rois de Canaan ont combattu à *Tahanac* , près des eaux de *Méguiddo* , mais ils n'ont point emporté d'argent pour leur butin.

20. On a combattu des cieus , même les étoiles ont combattu contre *Sisera* , du lieu où elles font leur cours.

21. Le torrent de *Kisçon* les a entraînés ,

le torrent ancien , le torrent de Kisçon ; j'ai foulé aux pieds leur force.

22. Alors la corne des pieds des chevaux les plus vigoureux s'est rompue dans leur fuite précipitée.

23. Maudissez Méroz , a dit l'Ange de l'Eternel ; maudissez , maudissez ses habitans , car ils ne sont point venus au secours de l'Eternel , au secours de l'Eternel avec les hommes vaillans.

24. Que Jahel soit bénie entre les femmes , Jahel femme de Héber Kénien ; qu'elle soit bénie entre les femmes *qui* demeurent dans les tentes !

25. *Sisera lui* a demandé de l'eau ; elle *lui* a donné du lait , elle *lui* a présenté de la crème , dans une coupe magnifique.

26. D'une main elle a saisi un clou , et de l'autre le marteau des ouvriers ; elle a frappé Sisera , et lui a fendu la tête ; elle lui a transpercé les tempes de part en part.

27. Son corps a fléchi , il est tombé , il est resté étendu aux pieds de Jahel ; son corps a fléchi , il est tombé aux pieds de Jahel , et là où son corps a fléchi , il est tombé sans vie.

28. La mère de Sisera regardoit par la fenêtre , et s'écrioit *en regardant* par les treillis : Pourquoi son char tarde-t-il à venir ? Pourquoi ses chariots vont-ils si lentement ?

29. Les plus sages de ses femmes *lui* répondoient , et elle se répondoit aussi à elle-même :

30. Ne partagent-ils pas le butin qu'ils ont fait ? Une fille , deux filles pour la part de chaque guerrier . Pour le butin de Sisera , des robes de couleur ; pour son butin , des robes de couleurs diverses ; pour butin , *des* étoffes de couleur teintes des deux côtés , pour orner son cou.

31. Ainsi périssent , ô Eternel ! tous tes ennemis ; mais que ceux qui t'aiment soient comme le soleil quand il se montre dans tout son éclat ! Et le pays fut en repos pendant quarante ans.

CHAPITRE VI.

*Les Israélites opprimés par les Madianites.
Apparition de Dieu à Gédéon.*

OR les enfans d'Israël firent ce qui est mauvais devant l'Eternel ; et l'Eternel

les livra entre les mains des Madianites pendant sept ans.

2. La puissance des Madianites devint si supérieure à celle des Israélites , qu'à cause des Madianites , les enfans d'Israël se firent des antres dans les montagnes , des cavernes et des forts.

3. Car quand Israël avoit semé , les Madianites s'avançoient avec les Hamalékites et les Orientaux , et marchaient contre lui.

4. Ils venoient camper dans le pays , ils en pilloient les productions jusqu'à Gaza , et ne laissoient en Israël , ni vivres , ni menu bétail , ni bœufs , ni ânes.

5. Ils venoient avec leurs troupeaux en aussi grand nombre que des sauterelles ; ils apportent leurs tentes ; eux et leurs chameaux *étoient* sans nombre ; et ils se répandoient dans le pays pour le ravager.

6. Israël fut donc fort abaissé par les Madianites . Alors les enfans d'Israël crièrent à l'Eternel.

7. Et les enfans d'Israël ayant crié à l'Eternel à l'occasion des Madianites ,

8. L'Eternel envoya vers les enfans d'Israël un prophète qui leur dit : Ainsi a dit l'Eternel le Dieu d'Israël : Je vous ai fait sortir d'Egypte , je vous ai tirés de la maison de servitude ;

9. Je vous ai délivrés de la main des Egyptiens , et de la main de tous ceux qui vous opprimoient , je les ai chassés loin de vous , et je vous ai donné leur pays.

10. Je vous ai dit aussi : Je *suis* l'Eternel votre Dieu , vous ne servirez point les dieux des Amorrhéens , dans le pays desquels vous habitez ; mais vous n'avez point obéi à ma voix.

11. Puis l'Ange de l'Eternel vint , et s'assit sous un chêne qui *étoit* à Hophra , et qui appartenoit à Joas Abihézérite . Et Gédéon son fils battoit le froment près d'un pressoir , pour l'ôter de devant les Madianites .

12. Alors l'Ange de l'Eternel lui apparut , et lui dit : Très-fort et vaillant homme , l'Eternel *est* avec toi .

13. Et Gédéon lui répondit : Hélas , mon Seigneur , si l'Eternel est avec nous , comment se fait-il que toutes ces choses nous soient arrivées ? Et où sont toutes les merveilles que nos pères nous ont racontées , en

nous

nous disant : L'Eternel ne nous a-t-il pas tirés d'Egypte ? Car maintenant l'Eternel nous a abandonnés , et nous a livrés entre les mains des Madianites.

14. L'Eternel le regardant , lui dit : Va avec cette force *dont tu es rempli* , et tu délivreras Israël de la main des Madianites ; ne t'ai-je pas envoyé ?

15. Gédéon lui répondit : Hélas , mon Seigneur ! par quel moyen délivrerai-je Israël ? Voici , mon millier *est* le plus pauvre qu'il y ait dans Manassé , et je *suis* le plus petit de la maison de mon père.

16. L'Eternel lui dit : Parce que je serai avec toi , voici , tu battras les Madianites comme s'ils n'étoient qu'un seul homme.

17. Gédéon lui répondit : Je te prie , si j'ai trouvé grâce devant toi , de me donner un signe que *c'est* toi qui me parles.

18. Je te prie , ne pars point d'ici jusqu'à ce que je revienne à toi , que j'apporte mon offrande , et que je la mette devant toi. Et il dit : Je demeurerai jusqu'à ce que tu reviennes.

19. Alors Gédéon rentra et apprêta un jeune chevreau , et des gâteaux sans levain , faits avec un épha de farine ; il mit la chair dans un panier , et le bouillon dans un pot ; *il les* lui apporta sous le chêne , et *les lui* présenta.

20. Et l'Ange de Dieu lui dit : Prends cette chair et ces gâteaux sans levain , mets-les sur ce rocher , et répands le bouillon ; c'est ce que fit Gédéon.

21. Alors l'Ange de l'Eternel ayant avancé le bout du bâton qu'il avoit en sa main , toucha la chair et les gâteaux sans levain , le feu monta du rocher , il consuma la chair et les gâteaux sans levain , puis l'Ange de l'Eternel s'en alla de devant lui.

22. Et Gédéon vit que *c'étoit* l'Ange de l'Eternel , et il dit : Hélas , Seigneur Eternel ! certainement j'ai vu l'Ange de l'Eternel face à face.

23. L'Eternel lui dit : La paix est avec toi , ne crains point , tu ne mourras point.

24. Et Gédéon construisit là un autel à l'Eternel , et l'appela JEHOUAH-SÇALOM ; *cet autel* se voit encore aujourd'hui à Hophra des Abihézérites.

25. Or cette nuit-là l'Eternel lui dit : Prends un jeune taureau d'entre ceux de

ton père , et un second taureau âgé de sept ans , démolis l'autel de Bahal , qui *est* à ton père , et brise l'idole qui *est* auprès ;

26. Elève un autel à l'Eternel ton Dieu sur cette hauteur , dans un lieu convenable ; tu prendras ce second taureau , et tu l'offriras en holocauste sur le bois de l'idole que tu auras brisée.

27. Gédéon ayant donc pris dix hommes d'entre ses serviteurs , fit ce que l'Eternel lui avoit dit ; et parce qu'il craignoit la maison de son père et les habitans de la ville , s'il l'eût fait de jour , il le fit de nuit.

28. Or les habitans de la ville se levèrent de bon matin , et voici , l'autel de Bahal avoit été démolí , l'idole qui *étoit* auprès étoit brisée , et le second taureau offert en holocauste étoit sur l'autel qu'on avoit élevé.

29. Et ils se disoient les uns aux autres : Qui a fait ceci ? S'en étant enquis , et ayant fait des recherches , ils dirent : Gédéon fils de Joas a fait ceci.

30. Puis les habitans de la ville dirent à Joas : Fais sortir ton fils , et qu'il meure , car il a démolí l'autel de Bahal , et il a brisé l'idole qui *étoit* auprès.

31. Mais Joas répondit à tous ceux qui s'adressèrent à lui : Est-ce à vous à plaider la cause de Bahal ? Est-ce à vous à le défendre ? Quiconque aura plaidé sa cause , sera mis à mort avant que le matin vienne. S'il est Dieu , qu'il se fasse justice de ce qu'on a démolí son autel.

32. En ce jour-là , on appela Gédéon , Jérub-Bahal , parce que Joas avoit dit : Que Bahal s'en prenne à lui , de ce qu'il a démolí son autel.

33. Or tous les Madianites , les Hamalékites et les Orientaux s'assemblèrent , et ayant passé le Jourdain , ils campèrent dans la vallée de Jizreel.

34. Et l'Esprit de l'Eternel s'empara de Gédéon , et Gédéon sonna de la trompette , pour inviter les Abihézérites à le suivre.

35. Il envoya encore des messagers dans tout Manassé , afin de l'engager aussi à le suivre , puis il envoya des messagers à Asçer , à Zabulon et à Nephtali , qui vinrent se joindre aux autres.

36. Et Gédéon dit à Dieu : Si tu dois délivrer Israël par mon moyen , comme tu l'as dit ,

37. Voici, je m'en vais mettre une toison dans l'aire ; si la rosée est sur la toison seule, et que la terre soit sèche, je connoîtrai que tu délivreras Israël par mon moyen, comme tu l'as promis.

38. Et la chose arriva ainsi ; car le lendemain, s'étant levé de bon matin, et ayant pressé cette toison, il en fit sortir plein une tasse d'eau de rosée :

39. Gédéon dit encore à Dieu : Que ta colère ne s'embrase point contre moi, et je parlerai seulement encore cette fois ; je te prie, que je fasse un essai sur la toison, pour cette fois seulement ; je te prie, que la toison seule soit sèche, et que la rosée soit sur tout le terrain.

40. Et Dieu fit ainsi cette nuit-là ; car la toison seule fut sèche, et la rosée fut sur tout le terrain.

CHAPITRE VII.

Victoire de Gédéon sur les Madianites.

JÉRUB-BAHAL nommé aussi Gédéon, s'étant donc levé de grand matin, de même que tout le peuple qui étoit avec lui, ils campèrent près de la fontaine de Harod, ayant au septentrion le camp de Madian, vers le co-teau de Moreh, dans la vallée.

2. Or l'Eternel dit à Gédéon : Le peuple qui est avec toi est en trop grand nombre, pour que je livre Madian entre ses mains ; peut-être qu'Israël en attribuerait la gloire à lui-même plutôt qu'à moi, en disant : C'est ma main qui m'a délivré.

3. Maintenant donc, fais publier ceci, que le peuple l'entende, et qu'on dise : Que celui qui craint et qui a peur, s'en retourne et s'en aille dès le matin du côté de la montagne de Galaad ; alors vingt-deux mille hommes d'entre le peuple s'en retournèrent, et il en resta dix mille.

4. Et l'Eternel dit à Gédéon : Le peuple est encore trop nombreux ; fais-les descendre vers l'eau ; là je t'en ferai un choix ; et celui dont je te dirai : Celui-ci ira avec toi, ira avec toi ; et celui duquel je te dirai : Celui-ci n'ira point avec toi, n'ira point.

5. Il fit donc descendre le peuple vers l'eau, et l'Eternel dit à Gédéon : Quiconque lapperait l'eau avec sa langue, comme le chien lappe, tu le mettras à part ; et tu mettras à

part d'un autre côté tous ceux qui se courberont sur leurs genoux pour boire.

6. Le nombre de ceux qui lappoient l'eau dans leur main, *la portant* à leur bouche, fut de trois cents hommes, et tout le reste du peuple se courba sur ses genoux pour boire de l'eau.

7. Alors l'Eternel dit à Gédéon : Je vous délivrerai par *le moyen* de ces trois cents hommes qui ont lappé l'eau, et je livrerai Madian entre tes mains. Que maintenant tout le peuple s'en aille chacun chez soi.

8. Ainsi la troupe prit en sa main des vivres et des trompettes. Et Gédéon renvoya tous les hommes d'Israël chacun dans sa tente, et il retint les trois cents hommes : or le camp de Madian étoit au-dessous, dans la vallée.

9. Cette nuit-là l'Eternel lui dit : Lève-toi, descends au camp, car je l'ai livré entre tes mains.

10. Et si tu crains de l'attaquer, descends-y avec Purah ton serviteur.

11. Tu entendras ce qu'ils diront, tes mains seront fortifiées, et tu marcheras contre le camp. Il descendit donc avec Purah son serviteur, jusqu'au premier corps-de-garde du camp.

12. Or les Madianites, les Hamalékites et tous les Orientaux étoient étendus dans la vallée, en aussi grand nombre que des sauterelles, et leurs chameaux étoient innombrables, comme les grains de sable qui sont au bord de la mer.

13. Gédéon y étant donc arrivé, voici, un homme raconta à son compagnon un songe, et disoit : Voici, j'ai fait un songe ; il me sembloit qu'un gâteau de pain d'orge rouloit vers le camp des Madianites, et qu'étant venu jusqu'aux tentes, il les a frappées, de sorte qu'elles sont tombées, il les a renversées du haut en bas, et elles sont tombées.

14. Son compagnon lui répondoit : Cela n'est autre chose que l'épée de Gédéon fils de Joas Israélite. Dieu a livré Madian et tout ce camp entre ses mains.

15. Quand Gédéon eut entendu le récit du songe, et son interprétation, il se prosterna, et étant retourné au camp d'Israël, il dit : Levez-vous, car l'Eternel a livré le camp de Madian entre vos mains.

16. Puis il divisa les trois cents hommes

en trois bandes, il remit à chacun d'eux des trompettes, des cruches vides et des flambeaux dans les cruches.

17. Et il leur dit : Ayez les yeux sur moi, et faites comme je ferai ; quand je serai arrivé à l'entrée du camp, vous ferez ce que je ferai.

18. Quand je sonnerai de la trompette, moi et tous ceux qui *sont* avec moi, vous sonnerez aussi de la trompette autour de tout le camp, et vous direz : L'ÉPÉE DE L'ÉTERNEL ET DE GÉDÉON.

19. Gédéon et les cent hommes qui *étoient* avec lui vinrent donc à l'entrée du camp, comme on venoit de poser la seconde garde ; ils réveillèrent les gardes, en sonnant de la trompette, et en brisant les cruches qu'ils tenoient à leurs mains.

20. Ainsi les trois bandes sonnèrent de la trompette, et brisèrent leurs cruches, tenant à leur main gauche les flambeaux, et à leur main droite les trompettes pour en sonner, et ils criaient : L'ÉPÉE DE L'ÉTERNEL ET DE GÉDÉON.

21. Ils se tinrent chacun à sa place autour du camp ; et toute l'armée couroit çà et là, poussant des cris et fuyant.

22. Car comme les trois cents hommes sonnoient de la trompette, l'Éternel tourna l'épée de chacun des ennemis contre son compagnon, dans tout le camp. Et l'armée s'enfuit jusqu'à Beth-scittath, vers Tséréra, jusqu'au bord d'Abel-meholah, vers Tabbat.

23. Et les Israélites de Nephtali, d'Asçer et de tout Manassé, s'assemblèrent, et poursuivirent les Madianites.

24. Alors Gédéon envoya des messagers dans toutes les montagnes d'Ephraïm, pour dire : Descendez pour aller à la rencontre des Madianites, et occupez les premiers les passages du Jourdain jusqu'à Beth-bara. Les hommes d'Ephraïm s'étant donc assemblés, occupèrent les passages du Jourdain jusqu'à Beth-bara.

25. Ils prirent deux des chefs des Madianites, Horeb et Zeeb, et ils tuèrent Horeb au rocher de Horeb, mais ils tuèrent Zeeb au pressoir de Zeeb ; ils poursuivirent les Madianites, et apportèrent les têtes de Horeb et de Zeeb à Gédéon, en-deçà du Jourdain.

CHAPITRE VIII.

Suites de la victoire de Gédéon.

ALORS les hommes d'Ephraïm dirent à Gédéon : Que veut dire ce que tu as fait à notre *égard*, en ne nous appelant point quand tu es allé faire la guerre aux Madianites ? et ils le querellèrent fort rudement.

2. Il leur répondit : Qu'ai-je fait maintenant en comparaison de vous ? Les grappillages d'Ephraïm ne sont-ils pas meilleurs que la vendange d'Abihézer ?

3. Dieu a livré entre vos mains les chefs des Madianites, Horeb et Zeeb ; et qu'ai-je pu faire en comparaison de vous ? Et ils furent apaisés à son *égard* quand il *leur* eut parlé ainsi.

4. Or Gédéon étant arrivé au Jourdain, le passa ; mais les trois cents hommes qui *étoient* avec lui *étoient* las, et cependant ils poursuivoient *l'ennemi*.

5. C'est pourquoi, il dit aux gens de Succoth : Donnez, je vous prie, quelques pains à la troupe qui me suit, car ils *sont* las ; et je poursuivrai Zébah et Tsalmunah Rois des Madianites.

6. Mais les principaux de Succoth répondirent : *Tiens-tu* déjà entre tes mains Zébah et Tsalmunah, que nous donnions du pain à ton armée ?

7. Et Gédéon dit : Lorsque l'Éternel aura livré Zébah et Tsalmunah entre mes mains, je déchirerai votre chair avec des épines du désert et avec des chardons.

8. De là il monta à Pénéuel, et il adressa les mêmes paroles à ceux de Pénéuel. Et ceux de Pénéuel lui répondirent comme ceux de Succoth avoient répondu.

9. Il dit donc aussi aux hommes de Pénéuel : Quand je reviendrai en paix, je démolirai cette tour.

10. Or Zébah et Tsalmunah *étoient* campés à Karkor, avec environ quinze mille hommes, seul reste de toute l'armée des Orientaux, dont cent vingt mille hommes tirant l'épée, *étoient* tombés.

11. Et Gédéon monta par le chemin de ceux qui habitent dans les tentes, du côté oriental de Nobah et de Jogbeha, et il défit l'armée, qui se croyoit fort en sûreté.

12. Et comme Zébah et Tsalmunah

fuyoient, il les poursuivit, et prit les deux Rois de Madian, Zébah et Tsalmunah, et mit en déroute toute l'armée.

13. Puis Gédéon fils de Joas revint de la bataille par la colline de Hérés.

14. Et ayant pris un jeune homme de Succoth, il l'interrogea; et ce jeune homme lui donna par écrit *les noms* des principaux de Succoth et de ses anciens, qui étoient au nombre de soixante-dix-sept.

15. Etant venu vers les gens de Succoth, il dit: Voici Zébah et Tsalmunah, au *sujet* desquels vous m'avez insulté, en disant: *Tiens-tu déjà* entre tes mains Zébah et Tsalmunah, que nous donnions du pain à tes gens qui sont fatigués?

16. Il saisit donc les anciens de la ville, et ayant pris des épines du désert et des chardons, il s'en servit pour châtier les habitans de Succoth.

17. Il démolit aussi la tour de Pénéuel, et il fit mourir les principaux de la ville.

18. Puis il dit à Zébah et à Tsalmunah: Comment *étoient faits* ces hommes que vous avez tués à Tabor; ils répondirent: Ils étoient tout-à-fait comme toi, chacun d'eux avoit l'air d'un fils de roi.

19. Et il leur dit: *C'étoient* mes frères, enfans de ma mère; l'Eternel *est* vivant, si vous leur eussiez sauvé la vie, je ne vous tuerois point.

20. Puis il dit à Jéther son premier-né: Lève-toi, tue-les; mais le jeune garçon ne tira point son épée, car il craignoit, parce qu'il étoit encore jeune.

21. Et Zébah et Tsalmunah dirent: Lève-toi toi-même; et te jette sur nous; car tel *est* l'homme, *telle est* sa force. Et Gédéon se leva, tua Zébah et Tsalmunah, et prit les colliers qui *étoient* aux cous de leurs chameaux.

22. Alors ceux d'Israël, tous d'un accord, dirent à Gédéon: Règne sur nous, tant toi que ton fils, et le fils de ton fils; car tu nous as délivrés de la main des Madianites.

23. Gédéon leur répondit: Je ne dominerai point sur vous, et mon fils ne dominera point non plus sur vous; l'Eternel dominera sur vous.

24. Mais Gédéon leur dit: Je vous ferai une demande, *c'est* que chacun de vous me donne les anneaux qu'il a eus pour butin;

car les ennemis avoient des anneaux d'or, parce qu'ils étoient Ismaélites.

25. Ils répondirent: Nous les donnerons très-volontiers. Et étendant un manteau ils y jetèrent tous les anneaux qu'ils avoient eus pour butin.

26. Et le poids des anneaux d'or qu'il avoit demandés, fut de mille sept cents *sicles* d'or, sans les colliers, les boîtes de senteur, et les vêtemens d'écarlate que portoient les Rois de Madian, et sans les colliers qui *étoient* aux cous de leurs chameaux.

27. Gédéon en fit un éphod, et il le mit dans sa ville, qui étoit Hophra; et cet éphod fut, en ce lieu-là, pour tout Israël, l'objet d'un culte défendu; ce qui devint un piège pour Gédéon et pour sa maison.

28. Ainsi Madian fut humilié devant les enfans d'Israël, il n'éleva plus sa tête, et le pays fut en repos pendant quarante ans, durant la vie de Gédéon.

29. Jérub-Bahal fils de Joas revint donc et demeura dans sa maison.

30. Or Gédéon eut soixante et dix fils, qui naquirent de lui, parce qu'il eut plusieurs femmes.

31. Et sa concubine, qui *étoit* à Sichem, lui donna aussi un fils, qu'il nomma Abimélec.

32. Gédéon fils de Joas mourut dans une heureuse vieillesse, et il fut enseveli dans le sépulcre de Joas son père à Hophra, *ville* des Abihézérites.

33. Après que Gédéon fut mort, les enfans d'Israël se prostituèrent de nouveau aux Bahalins, et établirent Bahal-berith pour leur dieu.

34. Ainsi les enfans d'Israël ne se souvinrent point de l'Eternel leur Dieu, qui les avoit délivrés de la main de tous les ennemis qui les environnoient.

35. Et ils ne donnèrent aucune *marque* de leur affection à la maison de Jérub-Bahal, Gédéon, pour tout le bien qu'il avoit fait à Israël.

CHAPITRE IX.

Abimélec établi chef à Sichem. Il fait mourir ses frères. Il est tué.

ABMÉLEC fils de Jérub-Bahal s'en alla à Sichem vers les frères de sa mère, et il

leur parla , à eux et à toute la famille de la maison du père de sa mère , et leur dit :

2. Je vous prie , faites entendre ces paroles à tous les principaux de Sichem : Lequel vous semble le meilleur , ou que soixante et dix hommes *qui sont* tous enfans de Jérub-Bahal , dominant sur vous , ou qu'un seul homme domine sur vous ? Souvenez-vous aussi que je suis de vos os et de votre chair.

3. Les frères de sa mère s'adressèrent donc à son sujet à tous les principaux de Sichem , et leur cœur fut porté pour Abimélec ; car , dirent-ils , *il est* notre frère.

4. Et ils lui donnèrent soixante et dix *pièces* d'argent *qu'ils prirent* dans le temple de Bahal-berith , avec lesquelles Abimélec leva des hommes qui n'avoient rien et des vagabonds , qui le suivirent.

5. Il vint dans la maison de son père à Hophra , et il tua sur une même pierre ses frères enfans de Jérub-Bahal , *savoir* , soixante et dix hommes ; il n'échappa que Jotham le plus jeune des fils de Jérub-Bahal , car il s'étoit caché.

6. Tous les principaux de Sichem s'assemblèrent avec toute la maison de Millo , et ils vinrent , et établirent Abimélec pour Roi auprès du chêne qui *est* à Sichem.

7. On le rapporta à Jotham , qui s'en alla et s'arrêta au haut de la montagne de Guérizim , et élevant sa voix il cria , et leur dit : Ecoutez-moi , principaux de Sichem , afin que Dieu vous écoute aussi.

8. Les arbres allèrent *un jour* pour oindre un Roi qui régnât sur eux , et ils dirent à l'olivier : Règne sur nous.

9. Mais l'olivier leur répondit : Abandonnerois-je mon huile , par laquelle Dieu et les hommes sont honorés , pour aller çà et là et pour régner sur les *autres* arbres ?

10. Puis les arbres dirent au figuier : Viens , et règne sur nous.

11. Mais le figuier leur répondit : Quitterois-je ma douceur et mes fruits exquis , pour aller çà et là et pour régner sur les *autres* arbres ?

12. Puis les arbres dirent à la vigne : Viens , et règne sur nous.

13. Mais la vigne répondit : Quitterois-je mon bon vin , qui est agréable à Dieu et aux hommes , pour aller çà et là et pour régner sur les *autres* arbres ?

14. Alors tous les arbres dirent à l'épine : Viens , et règne sur nous.

15. L'épine répondit aux arbres : Si c'est avec sincérité que vous voulez m'établir pour Roi sur vous , venez et vous retirez sous mon ombre ; sinon que le feu sorte de l'épine , et qu'il dévore les cèdres du Liban.

16. Maintenant donc , *continua Jotham* , considérez si vous avez agi en sincérité et en intégrité , en établissant Abimélec pour Roi , si vous avez bien agi envers Jérub-Bahal et envers sa maison , et si vous lui avez rendu ce qu'il a fait pour vous.

17. Car mon père a combattu pour vous , il a exposé sa vie , et vous a délivrés de la main des Madianites.

18. Mais vous vous êtes élevés aujourd'hui contre la maison de mon père , vous avez tué sur une pierre ses enfans , *savoir* , soixante et dix hommes , et vous avez établi pour Roi sur les principaux de Sichem , Abimélec fils de sa servante , parce qu'il *est* votre frère.

19. Si vous avez agi aujourd'hui en sincérité et en intégrité envers Jérub-Bahal et envers sa maison , réjouissez-vous au sujet d'Abimélec , et qu'il se réjouisse aussi à votre sujet.

20. Sinon que le feu sorte d'Abimélec , qu'il dévore les principaux de Sichem et la maison de Millo ; que le feu sorte aussi des principaux de Sichem et de la maison de Millo , et qu'il dévore Abimélec.

21. Puis Jotham s'enfuit promptement , il s'en alla à Beer et y demeura , à cause de la crainte qu'il avoit d'Abimélec son frère.

22. Abimélec gouverna Israël pendant trois ans.

23. Mais Dieu envoya un esprit de méintelligence entre Abimélec et les principaux de Sichem ; et les principaux de Sichem se soulevèrent contre Abimélec ;

24. Afin que la cruauté exercée envers les soixante et dix enfans de Jérub-Bahal , et leur sang *répandu* retombassent sur Abimélec leur frère qui les avoit tués , et sur les principaux de Sichem qui l'avoient aidé à tuer ses frères.

25. Les principaux de Sichem lui tendirent donc des embûches sur le haut des montagnes , et ils pilloient tous ceux qui

passoient par le chemin près d'eux ; ce qui fut rapporté à Abimélec.

26. Alors Gahal fils de Hébed et ses frères vinrent et passèrent à Sichem ; et les principaux de Sichem se confièrent en lui.

27. Etant allés à la campagne, ils vendangèrent leurs vignes, ils en foulèrent les raisins, et firent bonne chère ; puis ils entrèrent dans la maison de leur Dieu, ils mangèrent et burent, et maudirent Abimélec.

28. Alors Gahal fils de Hébed dit : Qui est Abimélec, et qu'est Sichem, que nous servions Abimélec ? N'est-il pas fils de Jérub-Bahal ? Et Zébul n'est-il pas capitaine de ses troupes ? Servez plutôt les descendants d'Hé-mor, père de Sichem. Mais pour quelle raison servirions-nous cet homme-là ?

29. O si l'on me donnoit ce peuple à conduire ! j'aurois bientôt chassé Abimélec. Et il disoit à Abimélec : Augmente ton armée, et présente-toi au combat.

30. Zébul capitaine de la ville entendit les paroles de Gahal fils de Hébed, et sa colère s'embrasa.

31. Puis il envoya secrètement des messagers à Abimélec, pour lui dire : Gahal fils de Hébed et ses frères sont entrés à Sichem ; et voici, ils arment la ville contre toi.

32. Maintenant donc lève-toi de nuit, toi et le peuple qui est avec toi, et dresse des embûches dans la campagne.

33. Le matin, au lever du soleil, tu te lèveras et tu viendras fondre sur la ville ; et voici, Gahal et le peuple qui est avec lui sortiront contre toi, tu agiras alors à son égard selon le pouvoir que tu auras.

34. Abimélec se leva donc de nuit, de même que tout le peuple qui étoit avec lui, et s'étant partagés en quatre bandes, ils dressèrent des embûches contre Sichem.

35. Alors Gahal fils de Hébed sortit, et s'arrêta à l'entrée de la porte de la ville ; aussitôt Abimélec et tout le peuple qui étoit avec lui sortirent de l'embuscade.

36. Gahal les ayant aperçus, dit à Zébul : Voici des troupes qui descendent du haut des montagnes, Zébul lui dit : Tu vois l'ombre des montagnes, et il te semble que ce sont des hommes.

37. Gahal dit encore : Voici, ce sont bien des troupes qui descendent du haut de ces

montagnes ; une bande vient par le chemin de la forêt des devins.

38. Zébul lui dit : Où sont maintenant les discours que tu tenois, en disant : Qui est Abimélec, que nous le servions ? N'est-ce pas ici le peuple que tu as méprisé ? Sors maintenant, je te prie, et combats contre eux.

39. Alors Gahal sortit, conduisant les principaux de Sichem, et il combattit contre Abimélec ;

40. Mais Gahal ayant pris la fuite, Abimélec le poursuivit, et lui tua beaucoup de monde jusqu'à l'entrée de la ville.

41. Abimélec s'arrêta à Aruma, et Zébul repoussa Gahal et ses frères, et ne les laissa plus habiter à Sichem.

42. Le lendemain le peuple sortit de la ville, ce qui fut rapporté à Abimélec.

43. Abimélec ayant pris sa troupe, la divisa en trois bandes, qu'il mit en embuscade dans la campagne ; quand il aperçut que le peuple sortoit de la ville, il l'attaqua et le défit.

44. Lui-même avec la troupe qui étoit avec lui s'avança, et se tint à l'entrée de la porte de la ville, tandis que les deux autres bandes se jetèrent sur tous ceux qui étoient dans la campagne, et les défirent.

45. Ainsi Abimélec combattit tout ce jour-là contre la ville, il la prit, en fit mourir les habitans, et l'ayant rasée, il y sema du sel.

46. Tous ceux qui étoient dans la tour de Sichem, ayant appris cela, se retirèrent dans le fort, qui étoit le temple du dieu Berith.

47. Et on rapporta à Abimélec que tous ceux qui occupoient la tour de Sichem s'étoient rassemblés dans le fort.

48. Alors Abimélec monta sur la montagne de Tsalmon, lui et tout le peuple qui étoit avec lui ; il prit une hache, et il coupa une branche d'arbre qu'il mit sur son épaule, puis il dit au peuple qui étoit avec lui : Avez-vous vu ce que j'ai fait ? Hâtez-vous de faire comme moi.

49. Chacun coupa donc des branches d'arbre, et suivit Abimélec ; et les ayant placées autour du fort, ils y mirent le feu et le brûlèrent, ensorte que tous ceux qui étoient dans la tour de Sichem, au nombre d'environ mille, tant hommes que femmes, moururent,

50. De là Abimélec s'en alla à Tebets, qu'il assiégea, et qu'il prit.

51. Or il y avoit au milieu de la ville une forte tour, où se retirèrent tous les hommes, toutes les femmes, et tous les principaux de la ville; et ayant fermé les portes après eux, ils montèrent sur la plate-forme de la tour.

52. Alors Abimélec s'approcha de la tour, l'attaqua, et s'avança jusqu'à la porte pour y mettre le feu.

53. Mais une femme jeta un quartier de meule sur la tête d'Abimélec, et lui brisa le crâne.

54. *Abimélec* ayant appelé incontinent le jeune homme qui portoit ses armes, lui dit: Tire ton épée et me tue, de peur qu'on ne dise de moi: Une femme l'a tué. Alors le jeune homme le transperça, et il mourut.

55. Ceux d'Israël voyant qu'Abimélec étoit mort, se retirèrent chacun dans sa demeure.

56. Ainsi Dieu fit retomber sur Abimélec le crime qu'il avoit commis contre son père, en tuant ses soixante et dix frères.

57. Dieu fit aussi retomber sur la tête des habitans de Sichem leur méchanceté; ainsi la malédiction de Jotham fils de Jérub-Bahal les atteignit.

CHAPITRE X.

Tolah et Jaïr jugent Israël.

APRÈS Abimélec, Tolah fils de Puah, fils de Dodo, de la tribu d'Issacar, se leva pour délivrer Israël; il habitoit à Sçamir, dans les montagnes d'Ephraïm.

2. Il jugea Israël pendant vingt-trois ans; puis il mourut, et il fut enseveli à Sçamir.

3. Après lui se leva Jaïr Galaadite, qui jugea Israël pendant vingt-deux ans:

4. Il eut trente fils qui montoient sur trente ânes, et qui avoient trente bourgs, qu'on a appelés jusqu'à ce jour les bourgs de Jaïr, et qui sont dans le pays de Galaad.

5. Jaïr mourut, et fut enseveli à Kamon.

6. Puis les enfans d'Israël recommencèrent à faire ce qui est mauvais devant l'Eternel; ils servirent les Bahalins, Hasçtaroth, les dieux de Syrie, les dieux de Sidon, les dieux de Moab, les dieux des Hammonites,

et les dieux des Philistins; ils abandonnèrent l'Eternel, et ne le servirent plus.

7. Alors la colère de l'Eternel s'embrasa contre Israël, et il les livra entre les mains des Philistins et entre les mains des Hammonites,

8. Qui, cette année-là et les dix-huit années suivantes, opprimèrent et foulèrent tous les enfans d'Israël qui habitoient au-delà du Jourdain dans le pays des Amorrhéens, en Galaad.

9. Les Hammonites passèrent aussi le Jourdain, pour attaquer Juda, Benjamin et la maison d'Ephraïm; ensorte qu'Israël fut dans de très-grandes angoisses.

10. Alors les enfans d'Israël crièrent à l'Eternel, et dirent: Nous avons péché contre toi; car nous avons abandonné notre Dieu, et nous avons servi les Bahalins.

11. Mais l'Eternel répondit aux enfans d'Israël: N'avez-vous pas été opprimés par les Egyptiens, par les Amorrhéens, par les Hammonites, par les Philistins,

12. Par les Sidoniens, par les Hamalérites et par les Mahonites? Cependant quand vous m'avez invoqué, je vous ai délivrés de leurs mains.

13. Mais vous m'avez abandonné, et vous avez servi d'autres dieux; c'est pourquoi je ne vous délivrerai plus.

14. Allez, et demandez aux dieux que vous avez choisis, qu'ils vous délivrent dans le temps de votre angoisse.

15. Mais les enfans d'Israël répondirent à l'Eternel: Nous avons péché, traite-nous toi-même comme il te semblera bon; nous te prions seulement de nous délivrer aujourd'hui.

16. Alors ils ôtèrent du milieu d'eux les dieux des étrangers, et ils servirent l'Eternel, qui eut compassion des souffrances d'Israël.

17. Or les Hammonites se rassemblèrent, et campèrent à Galaad; les enfans d'Israël se rassemblèrent de leur côté, et campèrent à Mitspa.

18. Le peuple et les principaux de Galaad se demandèrent les uns aux autres: Qui est-ce qui attaquera le premier les Hammonites? *Cet homme* sera le chef de tous les habitans de Galaad.

CHAPITRE XI.

Jephthé remporte une victoire sur les Hammonites. Son vœu.

OR Jephthé Galaadite étoit un homme fort et vaillant, mais fils d'une femme débauchée, et Galaad étoit son père.

2. La femme de Galaad lui avoit donné des fils; quand les fils de cette femme-là furent grands, ils chassèrent Jephthé, en lui disant: Tu n'auras point de part à l'héritage dans la maison de notre père, car tu es fils d'une femme étrangère.

3. Jephthé s'enfuit donc de devant ses frères, et habita au pays de Tob; des gens qui n'avoient rien, se rassemblèrent auprès de lui et faisoient avec lui des excursions.

4. Quelque temps après, les Hammonites attaquèrent Israël.

5. Pendant que les Hammonites faisoient la guerre à Israël, les anciens de Galaad allèrent auprès de Jephthé pour l'engager à revenir du pays de Tob.

6. Et ils dirent à Jephthé: Viens, et sois notre capitaine, dans la guerre que nous faisons aux Hammonites.

7. Jephthé répondit aux anciens de Galaad: N'est-ce pas vous qui m'avez haï, et qui m'avez chassé de la maison de mon père? Pourquoi êtes-vous venus à moi maintenant que vous êtes dans la détresse?

8. Alors les anciens de Galaad dirent à Jephthé: La raison pour laquelle nous sommes maintenant revenus à toi, c'est afin que tu viennes avec nous, que tu combattes contre les Hammonites, et que tu sois notre chef, à nous tous qui habitons en Galaad.

9. Jephthé répondit aux anciens de Galaad: Si vous m'emenez pour combattre les Hammonites, et que l'Éternel les livre entre mes mains, je serai votre chef.

10. Les anciens de Galaad dirent à Jephthé: Que l'Éternel qui nous entend, nous punisse, si nous ne faisons tout ce que tu as dit!

11. Jephthé s'en alla donc avec les anciens de Galaad, et le peuple l'établit pour son chef et pour son capitaine; puis Jephthé répéta devant l'Éternel à Mitspa toutes les paroles qu'il avoit dites.

12. Ensuite Jephthé envoya des députés

au Roi des Hammonites pour *lui* dire: Qu'y a-t-il entre toi et moi, que tu sois venu me faire la guerre dans mon pays?

13. Le Roi des Hammonites répondit aux députés de Jephthé: C'est parce qu'Israël, quand il revenoit d'Égypte, a pris mon pays depuis le torrent d'Arnon jusqu'au Jabbok, et jusqu'au Jourdain; maintenant donc, rends-moi ces *contrées-là* à l'amiable.

14. Mais Jephthé envoya de nouveau au Roi des Hammonites, des députés,

15. Qui lui dirent: Ainsi a dit Jephthé: Israël n'a rien pris du pays de Moab, ni du pays des enfans de Hammon.

16. Mais après qu'Israël, étant sorti d'Égypte, fut venu au travers du désert jusqu'à la mer Rouge, et qu'il fut arrivé à Kadès,

17. Lorsqu'il eut envoyé des députés au Roi d'Edom, pour lui dire: Que je passe, je te prie, par ton pays, et que le Roi d'Edom n'y eut point voulu consentir; et *après* qu'il eut fait faire la même demande au Roi de Moab, qui ne voulut point non plus *y avoir égard*, et qu'Israël ayant demeuré à Kadès,

18. Et ayant marché au travers du désert, eut fait le tour du pays d'Edom et du pays de Moab, et fut arrivé à l'orient du pays de Moab, il campa au-delà *du torrent* d'Arnon, et n'entra point dans le pays de Moab, parce *que le torrent d'Arnon étoit la frontière de Moab.*

19. Mais Israël envoya des députés à Sihon Roi des Amorrhéens, *qui étoit Roi de Heshbon*, et Israël lui fit dire: Nous te prions de nous laisser passer par ton pays, jusqu'à *ce que nous arrivions à notre destination.*

20. Mais Sihon, ne se fiant point assez à Israël *pour le laisser passer par son pays*; assembla tout son peuple; ils campèrent à Jahats, et ils livrèrent bataille à Israël.

21. L'Éternel le Dieu d'Israël livra Sihon et tout son peuple entre les mains d'Israël, Israël les défit, et conquit tout le pays des Amorrhéens qui habitoient en ce pays-là.

22. Ils conquièrent donc tout le pays des Amorrhéens, depuis *le torrent* d'Arnon jusqu'au Jabbok, et depuis le désert jusqu'au Jourdain.

23. C'est pourquoi l'Éternel le Dieu d'Israël a maintenant dépossédé les Amorrhéens devant

devant son peuple d'Israël ; leur pays t'appartiendrait-il donc ?

24. N'aurais-tu pas la possession de ce que Kémos ton dieu t'aurait donné à posséder ? Ainsi nous posséderons le pays de tous ceux que l'Éternel notre Dieu aura chassés de devant nous.

25. Au reste, vaudrais-tu mieux que Balak fils de Tsippor Roi de Moab ? A-t-il contesté contre Israël ? A-t-il combattu contre lui ?

26. Israël a habité trois cents ans à Heschbon et dans les villes de son ressort, à Harroher et dans les villes de son ressort, et dans toutes les villes qui sont sur les bords de l'Arnon ; pourquoi ne les avez-vous pas recouvrées pendant ce temps-là ?

27. Je ne t'ai donc point offensé, mais tu agis mal à mon égard en me faisant la guerre ; que l'Éternel qui est le Juge, juge aujourd'hui entre les enfans d'Israël et les enfans de Hammon !

28. Mais le Roi des Hammonites ne voulut point écouter ce que Jephthé lui avait fait dire.

29. L'Esprit de l'Éternel fut donc sur Jephthé, qui passa au travers de Galaad et de Manassé ; il passa jusqu'à Mitspé de Galaad, et de Mitspé de Galaad il marcha contre les Hammonites.

30. Et Jephthé fit un vœu à l'Éternel, et dit : Si tu livres les Hammonites en ma main,

31. Alors tout ce qui sortira des portes de ma maison et viendra au-devant de moi, quand je reviendrai heureusement du pays des Hammonites, sera consacré à l'Éternel, et je l'offrirai en holocauste.

32. Jephthé s'avança donc contre les Hammonites pour les combattre, et l'Éternel les livra entre ses mains.

33. Il en fit un très-grand carnage, depuis Harroher jusqu'à Minnith, *espace où il y avait vingt villes*, et jusqu'à Abel-keramim ; et les Hammonites furent abaissés devant les enfans d'Israël.

34. Comme Jephthé retournoit à Mitspa dans sa maison, voici sa fille sortit au-devant de lui avec des tambours et des flûtes ; elle étoit fille unique, il n'avoit point de fils ni d'autre fille.

35. Sitôt qu'il l'eut aperçue, il déchira ses vêtemens, et dit : Ah ! ma fille, tu me

jettes dans la consternation, et tu es du nombre de ceux qui me troublent ; car j'ai ouvert ma bouche à l'Éternel, et je ne pourrai me rétracter.

36. Elle répondit : Mon père, as-tu ouvert ta bouche à l'Éternel ? fais-moi selon les paroles qui sont sorties de ta bouche, puisque l'Éternel t'a vengé des enfans de Hammon tes ennemis.

37. Toutefois elle dit à son père : Accorde-moi ceci ; donne-moi un délai de deux mois, afin que je parte, que j'aille sur les montagnes, et que je pleure ma virginité avec mes compagnes.

38. Et il lui dit : Va, et il la laissa aller pour deux mois. Elle s'en alla donc avec ses compagnes, et pleura sa virginité sur les montagnes.

39. Au bout de deux mois elle retourna vers son père ; il exécuta à son égard le vœu qu'il avoit fait, et elle ne connut point d'homme. De là vint en Israël la coutume,

40. Que chaque année les filles d'Israël alloient pleurer la fille de Jephthé Galaadite pendant quatre jours.

CHAPITRE XII.

Guerre de Jephthé contre les Ephraïmites. Ibsan, Elon, Habdon, Juges d'Israël.

OR les hommes d'Ephraïm s'étant assemblés, passèrent vers le septentrion, et dirent à Jephthé : Pourquoi es-tu allé combattre les Hammonites, et ne nous as-tu point appelés pour aller avec toi ? Nous brûlerons ta maison, et nous te brûlerons aussi.

2. Jephthé leur dit : Nous avons eu moi et mon peuple de grands différends avec les Hammonites, et quand je vous ai appelés, vous ne m'avez point délivré de leurs mains.

3. Et voyant que vous ne me délivriez pas, j'ai exposé ma vie, j'ai marché contre les Hammonites, et l'Éternel les a livrés entre mes mains ; pourquoi donc êtes-vous venus aujourd'hui contre moi pour me faire la guerre ?

4. Puis Jephthé ayant rassemblé tous les gens de Galaad, combattit contre Ephraïm ; et ceux de Galaad battirent les Ephraïmites, parce que ceux-ci avoient dit : Galaadites, vous êtes des fugitifs d'Ephraïm, au milieu d'Ephraïm et de Manassé.

M m

5. Et les Galaadites s'emparèrent des gués du Jourdain, avant que ceux d'Ephraïm y arrivassent. Et quand quelqu'un de ceux d'Ephraïm qui s'étoient échappés *du combat*, disoit : Laissez-moi passer ; les gens de Galaad lui disoient : *Es-tu Ephraïmite ?* et il répondoit : Non.

6. Alors ils lui disoient : Dis donc Schibboleth, et il disoit Sibboleth ; car il ne pouvoit pas prononcer *ce mot* comme il faut ; là-dessus le saisissant, ils le mettoient à mort au passage du Jourdain. Il périt ainsi dans cette occasion quarante-deux mille *hommes* d'Ephraïm.

7. Jephthé jugea Israël six ans ; puis Jephthé Galaadite mourut, et fut enseveli dans *une* des villes de Galaad.

8. Après lui, Ibtsan de Bethléhem jugea Israël ;

9. Il eut trente fils, et il maria hors de sa maison trente filles ; il prit aussi du dehors trente filles pour ses fils ; il jugea Israël sept ans.

10. Puis Ibtsan mourut, et fut enseveli à Bethléhem.

11. Après lui, Elon Zabulonite jugea Israël, et le jugea dix ans.

12. Puis Elon Zabulonite mourut et fut enseveli à Ajalon, dans le pays de Zabulon.

13. Après lui Habdon fils d'Hillel Pirhathonite jugea Israël.

14. Il eut quarante fils, et trente petits-fils, qui montoient sur soixante et dix ânon, et il jugea Israël huit ans.

15. Puis Habdon fils d'Hillel Pirhathonite mourut, et fut enseveli à Pirhathon, dans le pays d'Ephraïm, sur la montagne de l'Hamalékite.

CHAPITRE XIII.

Apparition de l'Ange de l'Eternel à Manoah. Naissance de Samson.

Les enfans d'Israël recommencèrent à faire ce qui est mauvais devant l'Eternel, et l'Eternel les livra entre les mains des Philistins pendant quarante ans.

2. Or il y avoit un homme de Tsorha, de *la tribu de Dan* ; son nom étoit Manoah ; sa femme étoit stérile, et n'avoit *jamais* eu d'enfant.

3. Un Ange de l'Eternel apparut à cette femme, et lui dit : Voici, jusqu'à présent tu as été stérile et tu n'as pas eu d'enfant ; mais tu concevras et tu enfanteras un fils.

4. Garde-toi donc, dès ce moment, de boire ni vin ni liqueur fermentée, et de manger aucune chose souillée ;

5. Car voici, tu vas devenir enceinte, et tu enfanteras un fils ; le rasoir ne passera point sur sa tête, parce que l'enfant sera Nazaréen, *consacré* à Dieu dès sa naissance ; ce sera lui qui commencera à délivrer Israël de la main des Philistins.

6. Cette femme vint vers son mari, et lui dit : Un homme de Dieu est venu à moi ; sa face étoit semblable à la face d'un Ange de Dieu ; *il étoit* fort vénérable ; je ne lui ai point demandé d'où il étoit, et il ne m'a point déclaré son nom.

7. Mais il m'a dit : Voici, tu vas devenir enceinte, et tu enfanteras un fils ; maintenant donc ne bois ni vin ni liqueur fermentée, et ne mange aucune chose souillée ; car cet enfant sera Nazaréen, *consacré* à Dieu dès sa naissance jusqu'au jour de sa mort.

8. Alors Manoah pria instamment l'Eternel, et dit : Ah, Seigneur ! que l'homme de Dieu que tu as envoyé, vienne encore vers nous, je te prie, et qu'il nous enseigne ce que nous devons faire à l'égard de cet enfant, quand il sera né.

9. Dieu exauça la prière de Manoah ; ainsi l'Ange de Dieu vint encore auprès de la femme, comme elle étoit assise dans un champ ; mais Manoah son mari n'étoit point avec elle.

10. La femme courut promptement le rapporter à son mari, et lui dit : Voici, l'homme qui étoit venu l'autre jour vers moi, m'est apparu.

11. Alors Manoah se leva, et suivit sa femme ; quand il fut près de l'homme, il lui dit : Est-ce toi qui as parlé à cette femme ? Il répondit : *C'est moi.*

12. Manoah dit : Tout ce que tu as dit arrivera. *Mais alors* quelle conduite faudra-t-il tenir envers l'enfant, et que faudra-t-il faire à son égard ?

13. L'Ange de l'Eternel répondit à Manoah : La femme se gardera de toutes les choses au sujet desquelles je l'ai avertie.

14. Elle ne mangera point du fruit de la

vigne, elle ne boira ni vin ni liqueur fermentée, et elle ne mangera aucune chose souillée; elle observera tout ce que je lui ai commandé.

15. Alors Manoah dit à l'Ange de l'Éternel: Permetts que nous te retenions, et nous t'appréterons un jeune chevreau.

16. L'Ange de l'Éternel répondit à Manoah: Quand tu me retiendrais, je ne mangerois point de ton pain; mais si tu veux offrir un holocauste, tu l'offriras à l'Éternel. Or Manoah ne savoit point que ce fût l'Ange de l'Éternel.

17. Manoah dit encore à l'Ange de l'Éternel: Quel est ton nom, afin que nous t'honorions quand ce que tu as dit sera arrivé?

18. L'Ange de l'Éternel lui dit: Pourquoi t'informes-tu ainsi de mon nom? Il est admirable.

19. Alors Manoah prit un jeune chevreau et un gâteau; il les offrit à l'Éternel sur le rocher, et il se fit une chose merveilleuse à la vue de Manoah et de sa femme;

20. C'est que la flamme montant de dessus l'autel vers les cieux, l'Ange de l'Éternel monta avec la flamme de l'autel; ce que Manoah et sa femme ayant vu, ils se jetèrent le visage contre terre.

21. Et l'Ange de l'Éternel n'apparut plus à Manoah ni à sa femme. Alors Manoah connut que c'étoit l'Ange de l'Éternel.

22. Puis il dit à sa femme: Certainement nous mourrons, parce que nous avons vu Dieu.

23. Mais sa femme lui répondit: Si l'Éternel eût voulu nous faire mourir, il n'auroit pas reçu de notre main l'holocauste ni le gâteau; il ne nous auroit point fait voir toutes ces choses-là, et au temps où nous sommes, il ne nous auroit pas fait entendre ce que nous avons entendu.

24. Puis cette femme-là enfanta un fils, et l'appela Samson; l'enfant devint grand, l'Éternel le bénit,

25. Et l'Esprit de l'Éternel comença à l'animer à Mahané-dan, entre Tsozah et Esctahol.

CHAPITRE XIV.

Samson tue un lion. Enigme de Samson. Il tue trente Philistins.

OR Samson étant descendu à Timna, il y vit une femme d'entre les filles des Philistins.

2. Quand il revint, il dit à son père et à sa mère: J'ai vu à Timna une femme d'entre les filles des Philistins; maintenant donc prenez-la, afin qu'elle soit ma femme.

3. Son père et sa mère lui dirent: N'y a-t-il point de femme parmi les filles de tes frères et parmi tout notre peuple, que tu ailles prendre une femme d'entre les Philistins incirconcis? Samson répondit: Prenez-la pour moi, car elle plaît à mes yeux.

4. Or son père et sa mère ne savoit point que cela venoit de l'Éternel; car Samson-souhaitoit que les Philistins qui dominoient en ce temps-là sur Israël, lui donnassent quelque sujet de les attaquer.

5. Samson descendit donc avec son père et sa mère à Timna; lorsqu'ils furent arrivés près des vignes de Timna, un jeune lion vint contre lui en rugissant.

6. L'Esprit de l'Éternel ayant saisi Samson, Samson, quoiqu'il n'eût rien dans sa main, déchira le lion comme s'il eût déchiré un chevreau; mais il ne dit point à son père ni à sa mère ce qu'il avoit fait.

7. Il descendit donc, et il parla à la femme qui lui avoit plu.

8. Puis quelque temps après, comme il alloit pour l'épouser, il se détourna pour voir le corps du lion; et voici, il y avoit dans le corps du lion un essaim d'abeilles et du miel.

9. Il en prit en sa main, et continua son chemin en mangeant; étant arrivé vers son père et vers sa mère, il leur en donna, et ils en mangèrent; mais il ne leur dit pas qu'il avoit pris ce miel dans le corps du lion.

10. Son père étant venu chez cette femme, Samson fit là un festin; car c'étoit ce que les jeunes gens avoient accoutumé de faire.

11. Aussitôt après son arrivée, on lui avoit donné trente amis, pour être avec lui;

12. Et Samson leur dit: Je vous proposerai maintenant une énigme; si vous me l'ex-

pliquez pendant les sept jours du festin , et si vous la devinez , je vous donnerai trente tuniques et trente robes de rechange ;

13. Mais si vous ne me l'expliquez pas , vous me donnerez trente tuniques et trente robes de rechange. Ils lui répondirent : Propose ton énigme , nous l'écouterons.

14. Alors il leur dit : De celui qui dévorait est sortie la nourriture , et du féroce est sortie la douceur. Mais pendant trois jours ils ne purent expliquer l'énigme.

15. Le septième jour ils dirent à la femme de Samson : Engage ton mari à nous expliquer l'énigme ; autrement nous te brûlerons , toi et la maison de ton père. Nous avez-vous appelés ici pour avoir notre bien ?

16. La femme de Samson s'adressa donc à lui et lui dit en pleurant : Certainement tu me hais ; tu ne m'aimes point ; n'as-tu pas proposé une énigme aux enfans de mon peuple , et tu ne me l'as point expliquée ? Il lui répondit : Voici , je ne l'ai point expliquée à mon père ni à ma mère ; te l'expliquerois-je ?

17. Elle se lamenta ainsi auprès de lui durant les sept jours du festin , et le septième jour il lui expliqua l'énigme , parce qu'elle le tourmentoit ; puis elle l'expliqua aux enfans de son peuple.

18. Les habitans de la ville dirent donc à Samson le septième jour , avant que le soleil se couchât : Qu'y a-t-il de plus doux que le miel , et qu'y a-t-il de plus féroce que le lion ? Il leur dit : Si vous n'aviez pas labouré avec ma génisse , vous n'auriez pas deviné mon énigme.

19. Alors l'Esprit de l'Eternel le saisit , et il descendit à Asckelon ; là ayant tué trente des habitans d'Asckelon , il prit leurs dépouilles , et donna les robes de rechange à ceux qui avoient expliqué l'énigme ; puis étant fort irrité , il remonta à la maison de son père.

20. Sa femme fut mariée à l'ami de qui il avoit reçu le plus de témoignages d'attachement.

CHAPITRE XV.

*Samson met le feu aux blés des Philistins.
Il tue mille Philistins.*

QUELQUE temps après , lors de la moisson des blés , Samson alla visiter sa femme ,

en lui portant un jeune chevreau , et il dit : J'entrerai vers ma femme dans sa chambre ; mais son beau-père ne lui permit point d'y entrer ,

2. Et il lui dit : J'ai cru que tu avois de l'aversion pour elle , c'est pourquoi je l'ai donnée à ton ami. Sa sœur cadette n'est-elle pas plus belle ? Qu'elle soit donc *ta femme* au lieu de l'autre.

3. Alors Samson leur dit : Maintenant je serai sans reproche à l'égard des Philistins , quand je leur ferai du mal.

4. Samson s'en alla donc , et prit trois cents renards ; il prit aussi des flambeaux , et ayant tourné les queues des renards l'une contre l'autre , il attacha entr'elles un flambeau ;

5. Puis ayant allumé les flambeaux , il lâcha les renards dans les blés des Philistins ; il brûla donc tant le blé qui étoit en gerbes que celui qui étoit sur pied , et même les vignes et les oliviers.

6. Alors les Philistins dirent : Qui a fait cela ? Et on répondit : C'est Samson le gendre du Timnien , parce que *le Timnien lui* a ôté sa femme , et qu'il l'a donnée à son ami. Les Philistins allèrent donc brûler cette femme avec son père.

7. Alors Samson leur dit : Est-ce ainsi que vous agissez ? Très-certainement je n'aurai pas de repos que je ne me sois vengé de vous.

8. Il les battit et en fit un grand carnage ; puis il descendit , et il s'arrêta dans une caverne du rocher de Hétam.

9. Ensuite les Philistins vinrent camper dans *le pays de Juda* , et se répandirent dans *les environs de Lébi*.

10. Les hommes de Juda leur dirent : Pourquoi êtes-vous montés contre nous ? Ils répondirent : Nous sommes montés pour lier Samson , afin que nous lui fassions comme il nous a fait.

11. Alors trois mille hommes de Juda descendirent à la caverne du rocher de Hétam , et dirent à Samson : Ne sais-tu pas que les Philistins dominent sur nous ? Pourquoi donc nous as-tu attiré ce mal ? Il leur répondit : Je les ai traités comme ils m'ont traité.

12. Ils lui dirent encore : Nous sommes descendus pour te lier , afin que nous te livrions entre les mains des Philistins. Et

Samson leur dit : Jurez-moi que vous ne vous jetterez point sur moi.

13. Ils lui répondirent : Nous ne le ferons pas ; mais certainement nous te lierons , afin que nous te livrions entre leurs mains ; toutefois nous ne te tuerons point. Ils le lièrent donc de deux cordes neuves , et le firent monter hors du rocher.

14. Quand il fut arrivé à Léhi , les Philistins jetèrent des cris de joie en le voyant ; alors l'Esprit de l'Éternel le saisit , et les cordes qui étoient sur ses bras devinrent comme du lin où l'on a mis le feu ; ses liens se défirent et tombèrent de ses mains ;

15. Et ayant trouvé une mâchoire d'âne , qui n'étoit pas encore desséchée , il avança sa main , et l'ayant prise , il en frappa à mort mille hommes.

16. Puis Samson dit : Avec une mâchoire d'âne , un monceau , deux monceaux ; avec une mâchoire d'âne , j'ai tué mille hommes.

17. Quand il eut achevé de parler , il jeta loin de lui la mâchoire , et nomma ce lieu-là Ramath-léhi.

18. Ensuite , étant fort pressé de la soif , il cria à l'Éternel , et lui dit : Tu as accordé à ton serviteur cette grande délivrance ; maintenant mourrois-je de soif , et tomberois-je entre les mains des incirconcis ?

19. Alors Dieu fendit le rocher de Léhi , et il en sortit de l'eau ; quand Samson eut bu , la force lui revint , et il reprit courage. C'est pourquoi la fontaine qui est à Léhi a été appelée jusqu'à ce jour , Hen-hakkoré.

20. Samson jugea Israël , du temps des Philistins , pendant vingt ans.

CHAPITRE XVI.

Samson est trahi par Delila et pris par les Philistins ; il meurt en se vengeant.

APRÈS cela Samson s'en alla à Gaza , et ayant vu là une hôtelière , il entra chez elle ;

2. On dit à ceux de Gaza : Samson est venu ici ; alors ils l'envoyèrent , et ils se tinrent en embuscade toute la nuit à la porte de la ville , où ils restèrent tranquilles toute la nuit , en disant : A la pointe du jour nous le tuerons.

3. Mais Samson , après avoir dormi jusqu'à minuit , se leva , et ayant pris les portes

de la ville et les deux poteaux , ainsi que la barre , il les enleva , et les porta sur ses épaules au sommet de la montagne qui est vis-à-vis d'Hébron.

4. Après cela , il aima une femme , qui demeurait dans la vallée de Sçorek , et dont le nom étoit Delila.

5. Et les gouverneurs des Philistins montrèrent vers elle , et lui dirent : Flatte-le , et tâche de savoir de lui en quoi consiste sa grande force , et comment nous pourrions le vaincre ; alors nous le lierons pour le dompter , et nous te donnerons chacun onze cents pièces d'argent.

6. Delila dit donc à Samson : Découvre-moi , je te prie , en quoi consiste ta grande force , et avec quoi il faudroit te lier pour te dompter.

7. Samson lui répondit : Si on me lioit de sept liens neufs , qui ne fussent point encore secs , je deviendrais sans force , et je serois comme un autre homme.

8. Les gouverneurs des Philistins lui envoyèrent donc sept liens neufs , qui n'étoient point encore secs , et dont elle se servit pour le lier.

9. Or il y avoit chez elle , dans la chambre , des gens qui étoient cachés ; et elle lui dit : Les Philistins se jettent sur toi , Samson. Alors il rompit les liens , comme un cordon d'étoupes se rompt dès qu'il sent le feu ; et on ne connut point la cause de sa force.

10. Puis Delila dit à Samson : Voici , tu t'es moqué de moi , et tu m'as dit des mensonges. Je te prie , découvre-moi maintenant avec quoi il faudroit te lier.

11. Il lui répondit : Si on me lioit fortement avec des cordes neuves , dont on ne se seroit jamais servi , je deviendrais sans force , et je serois comme un autre homme.

12. Delila prit donc des cordes neuves , et elle lia Samson ; puis elle lui dit : Les Philistins se jettent sur toi , Samson. Et en effet il y avoit des gens cachés dans la chambre. Alors il dégagea ses bras des cordes en les rompant comme un fil.

13. Puis Delila dit à Samson : Tu t'es moqué de moi jusqu'ici , et tu m'as dit des mensonges ; découvre-moi avec quoi il faudroit te lier. Il répondit : Il te faudroit tisser sept tresses de ma tête autour d'une ensu-

14. Elle les attacha donc *autour de l'ensuble* avec la cheville, et elle dit : Les Philistins *se jettent* sur toi, Samson. Aussitôt il se réveilla de son sommeil, et enleva la cheville du métier, avec l'ensuble.

15. Alors elle lui dit : Comment pourroistu *me* dire : Je t'aime, puisque ton cœur *n'est* point avec moi ? Tu t'es moqué de moi trois fois, et tu ne m'as point découvert en quoi consiste ta grande force.

16. Et elle le tourmentoît tous les jours par ses paroles, et ne lui laissoit aucun relâche ; de sorte que son ame en avoit une tristesse mortelle.

17. Alors il lui ouvrit tout son cœur, et lui dit : Le rasoir n'a jamais passé sur ma tête, car je suis Nazaréen, *consacré* à Dieu dès le sein de ma mère ; si j'étois rasé, ma force m'abandonneroit, je deviendrois sans force, et je serois comme tous les hommes.

18. Delila voyant donc qu'il lui avoit ouvert tout son cœur, envoya appeler les gouverneurs des Philistins, et leur fit dire : Montez cette fois, car il m'a ouvert tout son cœur. Les gouverneurs des Philistins montèrent donc vers elle, portant l'argent dans leurs mains.

19. Elle l'endormît sur ses genoux, et ayant appelé un homme, elle lui fit raser sept tresses des cheveux de sa tête, et commença de le dompter ; alors sa force l'abandonna.

20. Puis elle dit : Les Philistins *se jettent* sur toi, Samson. Et il s'éveilla de son sommeil, disant *en lui-même* : Je sortirai de là comme les autres fois, et je me dégagerai *de leurs mains* ; mais il ne savoit pas que l'Eternel s'étoit retiré de lui.

21. Les Philistins le saisirent donc et lui crevèrent les yeux ; puis l'ayant fait descendre à Gaza ils le lièrent de deux chaînes d'airain ; et il tournoit la meule dans la prison.

22. Puis les cheveux de sa tête commencèrent à revenir comme *ils étoient* lorsqu'il fut rasé.

23. Or les gouverneurs des Philistins s'assemblèrent pour offrir un grand sacrifice à Dagon leur dieu, et pour se réjouir ; et ils dirent : Notre dieu a livré entre nos mains Samson notre ennemi.

24. Le peuple aussi l'ayant vu, loua son dieu, disant : Notre dieu a livré entre nos

mains notre ennemi, le destructeur de notre pays, *celui* qui en a tant tué d'entre nous.

25. Or comme ils avoient le cœur joyeux, ils dirent : Faites venir Samson, afin qu'il nous divertisse. Ils firent donc sortir Samson de la prison ; il jouoit devant eux, et ils le firent tenir entre les piliers.

26. Alors Samson dit au serviteur qui le tenoit par la main : Place-moi de telle manière que je puisse toucher les piliers qui soutiennent la maison, afin que je m'appuie contre *eux*.

27. Or la maison *étoit* pleine d'hommes et de femmes, et tous les gouverneurs des Philistins *y étoient* ; *il y avoit* même sur la plate-forme près de trois mille personnes, tant hommes que femmes, qui regardoient Samson jouer.

28. Alors Samson invoqua l'Eternel, et dit : Seigneur Eternel ! je te prie, souviens-toi de moi ; ô Dieu ! je te prie, fortifie-moi seulement cette fois, et que je me venge des Philistins à cause de la perte de mes deux yeux.

29. Samson embrassa donc les deux piliers du milieu, par lesquels la maison étoit soutenue, et s'appuya fortement contre ces *piliers* ; l'un étoit à sa droite et l'autre à sa gauche.

30. Et il dit : Que je meure avec les Philistins ! Il fit donc un violent effort, et la maison tomba sur les gouverneurs et sur tout le peuple qui *y étoit*. Ainsi *Samson* fit périr beaucoup plus de gens, en mourant, qu'il n'en avoit tué pendant sa vie.

31. Ensuite ses frères, et toute la maison de son père descendirent, et l'emportèrent ; et étant remontés, ils l'ensevelirent entre Tsorha et Esçtaol, dans le sépulcre de Manoah son père. Il avoit jugé Israël vingt ans,

CHAPITRE XVII.

Un homme, nommé Mica, établit un culte dans sa maison, et y appelle un Léuite.

OR il y avoit un homme de la montagne d'Ephraïm, nommé Mica,

2. Lequel dit à sa mère : Les onze cents *pièces* d'argent qui te furent prises, au sujet desquelles tu fis des imprécations que tu

prononças même en ma présence, ces *pièces* d'argent, voici, elles sont entre mes mains, c'est moi qui les avois prises. Alors sa mère dit : Que mon fils soit béni par l'Éternel !

3. Et quand il rendit à sa mère les onze cents *pièces* d'argent, sa mère dit : J'avois fait vœu de consacrer cet argent à l'Éternel pour le donner à mon fils, afin qu'il en fit une image taillée, et une de fonte; aussi je te le rends.

4. Après donc qu'il eut rendu cet argent à sa mère, elle en prit deux cents *pièces*, et les donna au fondeur, qui en fit une image taillée, et une de fonte; et elles furent *placées* dans la maison de Mica.

5. Ainsi Mica eut une maison destinée au service de Dieu; il fit un éphod et des idoles, et consacra l'un de ses fils, qui lui servit de Sacrificateur.

6. En ce temps-là il n'y avoit point de Roi en Israël; chacun faisoit ce qui lui sembloit bon.

7. Or il y eut un jeune Lévitte de Bethléhem, ville de la tribu de Juda, où il faisoit son séjour,

8. Lequel partit de cette ville-là, de Bethléhem de Juda, pour aller demeurer où il trouveroit son *avantage*. Il vint, en continuant son chemin, dans les montagnes d'Ephraïm, jusqu'à la maison de Mica.

9. Mica lui dit : D'où viens-tu? Le Lévitte lui répondit : Je *viens* de Bethléhem de Juda, et je m'en vais pour demeurer où je trouverai mon *avantage*.

10. Mica lui dit alors : Demeure avec moi, et sers moi de père et de Sacrificateur; je te donnerai dix *pièces* d'argent par an, et ce que coûteront tes vêtemens et ta nourriture. Et le Lévitte le suivit.

11. Ainsi le Lévitte convint de demeurer avec cet homme-là, et ce jeune homme fut traité *par Mica* comme l'un de ses enfans.

12. Alors Mica consacra le Lévitte, et ce jeune homme lui servit de Sacrificateur, et demeura dans sa maison.

13. Puis Mica dit : Maintenant je connois que l'Éternel me fera du bien, parce que j'ai un Lévitte pour Sacrificateur.

CHAPITRE XVIII.

La tribu de Dan s'empare de la ville de Laïs.

EN ce temps-là il n'y avoit point de Roi en Israël, et en ce même temps la tribu de Dan chërchoit un héritage pour elle, afin de s'y établir; car jusqu'alors il ne lui étoit pas échu une portion suffisante entre les tribus d'Israël.

2. C'est pourquoi les enfans de Dan envoyèrent de leur tribu cinq hommes vaillans, de Tsorha et d'Esçtaol qui étoient sur la frontière, pour examiner le pays et le bien reconnoître; et ils leur dirent : Allez et reconnoissez bien le pays. Ils vinrent donc dans les montagnes d'Ephraïm jusqu'à la maison de Mica, et ils y passèrent la nuit.

3. Quand ils furent près de la maison de Mica, ils reconnurent la voix du jeune Lévitte; et s'étant tournés du côté de cette maison, ils dirent au Lévitte : Qui t'a amené ici, qu'y fais-tu, et qu'y gagnes-tu?

4. Il leur répondit : Voici ce que Mica fait pour moi, il me donne un salaire, et je lui sers de Sacrificateur.

5. Ils lui dirent encore : Nous te prions de consulter Dieu, afin que nous sachions si le voyage que nous entreprenons sera heureux.

6. Et le Sacrificateur leur dit : Allez en paix, l'Éternel a devant les yeux le voyage que vous entreprenez.

7. Ces cinq hommes s'en allèrent donc, et arrivèrent à Laïs; ils virent que le peuple de cette ville habitoit en toute sécurité, qu'il étoit tranquille et sans crainte comme l'étoient les Sidoniens, et qu'il n'y avoit personne dans le pays qui leur fit de la peine en aucune chose, parce qu'ils étoient libres; d'ailleurs ils étoient éloignés des Sidoniens. et ils n'avoient de liaison avec aucun peuple.

8. Quand ils furent revenus vers leurs frères à Tsorha et à Esçtaol, leurs frères leur dirent : Que nous apprenez-vous?

9. Ils répondirent : Allons, montons contre eux, car nous avons vu le pays et nous l'avons trouvé très-bon. Pourquoi différez-vous? Ne tardez pas de partir, pour prendre possession de ce pays.

10. Quand vous y entrerez, vous trouverez un peuple qui est dans une entière sécurité, et un pays d'une grande étendue : certainement Dieu l'a livré entre vos mains ; *c'est un lieu où il ne manque rien de tout ce qu'on peut trouver sur la terre.*

11. Il partit donc de Tsorha et d'Esçtaol, six cents hommes de la tribu de Dan, bien armés ;

12. Ils vinrent camper à Kirjath-jeharim, dans le pays de Juda ; et on a appelé, jusqu'à ce jour, ce lieu-là, Mahané-dan ; il est derrière Kirjath-jeharim.

13. Puis de là ils passèrent dans les montagnes d'Ephraïm, et arrivèrent jusqu'à la maison de Mica.

14. Et les cinq hommes qui étoient allés pour examiner la contrée de Laïs, prenant la parole, dirent à leurs frères : Savez-vous bien que dans ces maisons il y a un éphod et des idoles, une image taillée et une de fonte ; voyez donc maintenant ce que vous avez à faire.

15. Alors ils se dirigèrent de ce côté-là, et vinrent dans la maison de Mica, où étoit ce jeune Lévitte, et le saluèrent.

16. Or les six cents hommes armés, de la tribu de Dan, s'arrêtèrent devant la porte.

17. Mais les cinq hommes qui étoient allés pour examiner le pays, étant montés, entrèrent dans la maison, et prirent l'image taillée, l'éphod, les idoles, et l'image de fonte, pendant que le Sacrificateur étoit devant la porte, avec les six cents hommes armés.

18. Etant donc entrés dans la maison de Mica, ils prirent l'image taillée, l'éphod, les idoles, et l'image de fonte. Et le Sacrificateur leur dit : Que faites-vous ?

19. Ils lui dirent : Tais-toi, mets ta main sur ta bouche, viens avec nous, et sers-nous de père et de Sacrificateur. Lequel vaut le mieux pour toi d'être Sacrificateur de la maison d'un seul homme, ou d'être Sacrificateur d'une tribu, ou même d'une famille en Israël ?

20. Le Sacrificateur y consentit volontiers ; et, ayant pris l'éphod, les idoles, et l'image taillée, il se plaça au milieu de la troupe.

21. Ils se mirent donc en chemin et marchèrent, ayant devant eux les petits enfans, le bétail et le bagage.

22. Quand ils se furent éloignés de la maison de Mica, ceux qui étoient dans les maisons voisines de celle de Mica furent appelés à grand cri, et ils atteignirent les enfans de Dan.

23. Ils crièrent pour se faire entendre d'eux ; mais ceux-ci se retournant, dirent à Mica : Pourquoi cries-tu ainsi ?

24. Il leur répondit : Vous avez enlevé mes dieux, que j'avois faits, et le Sacrificateur. Vous êtes partis ; que me reste-t-il ? Comment donc me dites-vous : Qu'as-tu ?

25. Les enfans de Dan lui dirent : Cesse de nous faire entendre ta voix, de peur que ces hommes ne se mettent en colère, ne se jettent sur vous, et que vous ne perdiez la vie, toi et tous ceux de ta famille.

26. Les enfans de Dan continuèrent donc leur chemin ; et Mica voyant qu'ils étoient plus forts que lui, rebroussa, et revint dans sa maison.

27. Ainsi ayant pris les choses que Mica avoit faites, et le Sacrificateur qu'il avoit, ils arrivèrent à Laïs, dont les habitans étoient tranquilles et sans crainte ; ils les firent passer au fil de l'épée, et ils brûlèrent la ville.

28. Personne ne vint à son secours, car elle étoit loin de Sidon, et ses habitans n'avoient aucune liaison avec aucun peuple ; elle étoit située dans la vallée qui dépendoit de Beth-rehob. Puis ils rebâtirent la ville, et ils y habitèrent.

29. Ils nommèrent cette ville-là, Dan, du nom de Dan leur père, qui étoit fils d'Israël ; or auparavant cette ville s'appeloit Laïs.

30. Les enfans de Dan placèrent chez eux l'image taillée ; et Jonathan fils de Guersçom, fils de Manassé, lui et ses enfans, servirent de Sacrificateurs à la tribu de Dan jusqu'au jour où cette tribu sortit du pays.

31. Ils placèrent donc chez eux l'image taillée que Mica avoit faite, et elle y demeura tout le temps que la maison de Dieu fut à Scilo.

CHAPITRE XIX.

La femme du Lévitte violée à Guibha.

DANS ce temps-là, lorsqu'il n'y avoit point de Roi en Israël, un Lévitte qui demeurait sur le penchant des montagnes d'Ephraïm,

phraïm, prit pour concubine une femme de Bethléhem de Juda.

2. Mais sa concubine lui fit infidélité; elle le quitta pour s'en aller dans la maison de son père à Bethléhem de Juda, et elle y fut l'espace de quatre mois.

3. Ensuite son mari se leva, et il alla auprès d'elle, pour lui parler selon son cœur, et la ramener. Il avoit aussi avec lui son serviteur et deux ânes; elle le fit entrer dans la maison de son père, et le père de la jeune femme l'ayant vu, se réjouit de sa venue.

4. Son beau-père, père de la jeune femme, le retint donc *chez lui*, et le Léviste demeura avec lui trois jours; ils mangèrent et burent, et ils logèrent là.

5. Le quatrième jour, comme ils s'étoient levés de bon matin, le Léviste voulut partir; mais le père de la jeune femme dit à son gendre: *Prends un morceau de pain pour te fortifier, et après cela vous vous en irez.*

6. Ils s'assirent donc; ils mangèrent eux deux et burent ensemble; puis le père de la jeune femme dit au mari: Je te prie, qu'il te plaise de passer encore ici cette nuit, et que ton cœur se réjouisse.

7. Et comme le mari se disposoit à partir, son beau-père le pressa tellement qu'il rentra, et il y passa encore la nuit.

8. Le cinquième jour, il se leva de bon matin pour s'en aller, et son beau-père lui dit: Je te prie, fortifie ton cœur; et ils tardèrent tant, que le jour *commença* à baisser pendant qu'ils mangeoient ensemble.

9. Puis le mari voulut partir, lui, sa concubine et son serviteur; mais son beau-père, père de la jeune femme, lui dit: Voici, maintenant le jour baisse, le soir *approche*, je vous prie, passez ici la nuit; voici, le jour finit, passe ici la nuit, et que ton cœur se réjouisse; demain matin vous vous lèverez *pour* vous mettre en chemin, et tu t'en iras dans ta maison.

10. Mais le mari ne voulut point y passer la nuit; il se leva et s'en alla, et vint jusque vis-à-vis de Jébus qui est Jérusalem, ayant avec lui ses deux ânes bâtés et sa concubine.

11. Comme ils étoient près de Jébus, et que le jour baissoit beaucoup, le serviteur dit à son maître: Hâtons-nous, je te prie,

et dirigeons-nous vers cette ville des Jébusiens pour y passer la nuit.

12. Mais son maître lui répondit: Nous n'irons point dans une ville étrangère, où il n'y a point d'enfans d'Israël; mais nous passerons jusqu'à Guibha.

13. Il dit encore à son serviteur: Marche, nous gagnerons l'un de ces lieux-là, et nous passerons la nuit à Guibha ou à Rama.

14. Ils passèrent donc plus avant, et le soleil se coucha comme ils étoient près de Guibha, qui *appartient* à Benjamin.

15. Alors ils se dirigèrent vers Guibha, pour y entrer *et y* passer la nuit; y étant entré, il resta dans la place de la ville, et il n'y avoit personne qui les retirât chez soi pour y passer la nuit.

16. Mais voici, sur le soir, un vieillard venoit de travailler aux champs; or cet homme étoit des montagnes d'Ephraïm, mais il demeurait à Guibha, dont les habitans étoient Benjamites;

17. Et levant les yeux, il vit ce voyageur assis dans la place de la ville. Alors ce vieillard lui dit: Où vas-tu, et d'où viens-tu?

18. Il lui répondit: Nous allons de Bethléhem de Juda vers le penchant des montagnes d'Ephraïm, d'où je suis; j'étois allé jusqu'à Bethléhem de Juda, mais maintenant je m'en vais à la maison de l'Éternel, et il n'y a personne qui me retire chez lui,

19. Quoique nous ayons de la paille et du fourrage pour nos ânes, ainsi que du pain et du vin pour moi, pour ta servante, et pour le garçon qui est avec tes serviteurs; nous ne manquons de rien.

20. Et le vieillard lui dit: Sois tranquille, je me charge de tout ce dont tu auras besoin; ne passe point la nuit dans la place.

21. Alors il le fit entrer dans sa maison, et il donna à manger aux ânes; puis les voyageurs s'étant lavé les pieds, mangèrent et burent.

22. Comme ils faisoient bonne chère, voici, les habitans de la ville qui étoient très-corrompus, environnèrent la maison, heurtant à la porte, et ils parlèrent au vieillard qui étoit le maître de la maison, et lui dirent: Fais sortir cet homme qui est entré dans ta maison, afin que nous le connoissions.

23. Mais le maître de la maison sortit vers

eux, et leur dit: Non, mes frères, ne faites point de mal, je vous prie, à cet homme; puisqu'il est entré dans ma maison, ne commettez point cette action infâme.

24. Voici, j'ai une fille qui est vierge, et cet homme a sa concubine; je vous les amènerai dehors tout de suite, vous les déshonorerez, et vous ferez d'elles comme il vous semblera bon; mais ne commettez point cette action infâme à l'égard de cet homme.

25. Mais ces gens-là ne voulurent point l'écouter; c'est pourquoi cet homme prit sa concubine et la leur amena dehors, et ils abusèrent d'elle toute la nuit, jusqu'au matin; puis ils la renvoyèrent, comme l'aube du jour se levait.

26. Cette femme s'en revint donc, comme le jour approchoit, et étant tombée à la porte de la maison de l'homme chez lequel étoit son mari, elle y demeura jusqu'au jour.

27. Son mari s'étant levé de bon matin, ouvrit la porte de la maison, et comme il sortoit, pour continuer son chemin, voici, sa concubine étoit étendue à la porte de la maison, ayant les mains sur le seuil.

28. Et il lui dit: Lève-toi et allons nous-en; mais elle ne répondit point: alors il la chargea sur un âne, et se mit en chemin pour retourner chez lui.

29. Etant arrivé dans sa maison, il prit un couteau, il partagea le corps et les os de sa concubine en douze parts, et il en envoya une part dans chaque tribu d'Israël.

30. Tous ceux qui virent cela, dirent: On n'a jamais fait ni vu une telle chose, depuis le jour où les enfans d'Israël sont sortis du pays d'Égypte jusqu'à ce jour. Pensez à cela, délibérez et prononcez.

CHAPITRE XX.

Guerre contre la tribu de Benjamin.

ALORS tous les enfans d'Israël, depuis Dan jusqu'à Béer-scébah, et jusqu'au pays de Galaad, sortirent de leurs demeures et s'assemblèrent devant l'Éternel, à Mitspa, comme s'ils n'eussent été qu'un seul homme.

2. Les chefs de tout le peuple, et toutes les tribus d'Israël se rendirent à l'assemblée du peuple de Dieu, au nombre de quatre cent mille hommes de pied, tirant l'épée.

3. Les Benjamites apprirent que les en-

fans d'Israël étoient montés à Mitspa; et les enfans d'Israël dirent: Qu'on nous raconte comment un tel crime a été commis.

4. Alors le Lévitte qui étoit le mari de la femme qu'on avoit tuée, répondit: Etant arrivés, moi et ma concubine, à Guibha qui appartient à Benjamin, pour y passer la nuit,

5. Les principaux de Guibha se sont élevés contre moi, ils ont environné de nuit la maison où j'étois, cherchant à me tuer, et ils ont tellement abusé de ma concubine, qu'elle en est morte.

6. C'est pourquoi ayant pris ma concubine, je l'ai mise en pièces, et j'en ai envoyé une part dans toute l'étendue de l'héritage d'Israël; car un crime énorme et une action infâme a été commise en Israël.

7. Vous voici tous, enfans d'Israël, délibérez là-dessus et dites votre avis.

8. Alors tout le peuple se leva, comme s'il n'eût été qu'un seul homme, et dit: Aucun de nous n'ira dans sa tente, et aucun de nous ne se retirera dans sa maison;

9. Mais voici ce que nous ferons maintenant à Guibha, nous marcherons contre elle, après avoir tiré au sort.

10. Nous prendrons dix hommes sur cent d'entre toutes les tribus d'Israël, et cent sur mille, et mille sur dix mille, qui se pourvoiront de provisions pour la troupe, afin qu'étant arrivés à Guibha de Benjamin, on la traite selon toute l'infamie du crime qu'elle a commis en Israël.

11. Ainsi tous ceux d'Israël s'assemblèrent pour marcher contre cette ville-là, unis comme s'ils n'eussent été qu'un seul homme.

12. Alors les tribus d'Israël envoyèrent des hommes dans toute la tribu de Benjamin, pour lui dire: Quelle action infâme a-t-on commise parmi vous?

13. Maintenant donc livrez-nous ces scélérats qui sont à Guibha, afin que nous les fassions mourir et que nous ôtions le mal du milieu d'Israël. Mais les Benjamites ne voulurent point écouter la voix de leurs frères, les enfans d'Israël.

14. Et les Benjamites sortant de leurs villes, s'assemblèrent à Guibha, pour marcher en bataille contre les enfans d'Israël.

15. En ce jour-là on fit le dénombrement des enfans de Benjamin qui étoient dans ces villes, et *il se trouva* vingt-six mille hommes tirant l'épée, sans les habitans de Guibha, dont on fit aussi le dénombrement, et *qui étoient au nombre* de sept cents hommes d'élite.

16. Dans cette troupe, *il y avoit* sept cents hommes d'élite, qui ne se servoient point de la main droite; tous ces gens-là étoient capables d'atteindre, sans le manquer, un cheveu, en lançant une pierre avec la fronde.

17. On fit aussi le dénombrement des hommes d'Israël, sans compter ceux de Benjamin, et il s'en trouva quatre cent mille qui tiroient l'épée, tous hommes vaillans.

18. Ils partirent, et étant montés à la maison de Dieu, ils le consultèrent; les enfans d'Israël dirent donc: Qui est-ce d'entre nous qui montera le premier pour faire la guerre aux Benjamites? Et l'Eternel répondit: *Juda montera* le premier.

19. Puis les enfans d'Israël se levèrent de bon matin, et campèrent près de Guibha.

20. Ceux d'Israël sortirent pour combattre ceux de Benjamin, et se rangèrent en bataille contre eux près de Guibha.

21. Alors les Benjamites sortirent de Guibha, et ce jour-là ils taillèrent en pièces vingt-deux mille hommes d'Israël.

22. Toutefois l'armée d'Israël reprit courage et se rangea de nouveau en bataille, au même endroit que le premier jour;

23. Car les enfans d'Israël étant montés devant l'Eternel, et ayant pleuré jusqu'au soir, avoient consulté l'Eternel, et lui avoient demandé: M'avancerai-je encore pour combattre les descendans de Benjamin mon frère? Et l'Eternel avoit répondu: Montez contre lui.

24. Les enfans d'Israël s'avancèrent donc le lendemain contre les enfans de Benjamin.

25. Les Benjamites sortirent aussi contre eux de Guibha, ce second jour, et ils taillèrent en pièces dix-huit mille hommes des enfans d'Israël, tirant tous l'épée.

26. Alors tous les enfans d'Israël et tout le peuple montèrent, et vinrent à la maison de Dieu, y pleurèrent, se tinrent là devant l'Eternel, jeûnèrent ce jour-là jusqu'au soir,

et offrirent à l'Eternel des holocaustes et des sacrifices d'actions de grâces.

27. Ensuite les enfans d'Israël consultèrent l'Eternel; en ces jours-là l'Arche de l'alliance de Dieu étoit dans ce lieu-là,

28. Et Phinéas fils d'Eléazar, fils d'Aaron se tenoit devant l'Eternel en ces jours-là; *Israël demanda donc à l'Eternel*: Sortirai-je encore en bataille contre les descendans de Benjamin mon frère, ou y renoncerai-je? Et l'Eternel répondit: Montez, car demain je les livrerai entre vos mains.

29. Israël dressa donc des embuscades autour de Guibha.

30. Et les enfans d'Israël montèrent le troisième jour contre les Benjamites, et se rangèrent en bataille contre Guibha, comme les précédentes fois.

31. Alors les Benjamites étant sortis pour marcher contre l'armée d'Israël, furent attirés hors de la ville, et commencèrent à tailler en pièces quelques hommes de cette armée; et *il y eut* environ trente hommes d'Israël qui furent blessés à mort, comme les précédentes fois, dans les chemins, dont l'un monta à la maison de Dieu, et l'autre *conduit* à Guibha, au travers de la plaine.

32. Les Benjamites dirent: Ils tombent devant nous comme la première fois. Mais les enfans d'Israël disoient: Fuyons et attirons-les hors de la ville, dans les chemins.

33. Tous ceux d'Israël se levant donc du lieu où ils étoient, se rangèrent *en bataille* à Bahal-tamar; et les gens de l'embuscade sortirent aussi du vallon de Guibha, où ils étoient placés.

34. Dix mille hommes d'élite, choisis sur tout Israël, s'avancèrent alors contre Guibha; la mêlée fut rude, et ceux de Benjamin n'aperçurent point le malheur qui étoit sur le point de fondre sur eux.

35. Alors l'Eternel battit Benjamin devant les Israélites, et en ce jour-là les enfans d'Israël exterminèrent vingt-cinq mille et cent hommes de Benjamin, tous tirant l'épée.

36. Les Benjamites virent alors qu'ils étoient battus. Or ceux d'Israël avoient reculé devant ceux de Benjamin, parce qu'ils comptoient sur les embuscades qu'ils avoient dressées près de Guibha.

37. Et ceux qui étoient en embuscade s'é-

toient jetés incontinent sur Guibha ; ainsi ceux qui étoient en embuscade avoient marché, et avoient fait passer tous les habitans de la ville au fil de l'épée.

38. Or ceux d'Israël étoient convenus d'un signal avec ceux qui étoient en embuscade, *savoir*, qu'ils feroient monter beaucoup de fumée de la ville.

39. Ceux d'Israël avoient donc tourné le dos dans la bataille, et les Benjamites avoient d'abord frappé et blessé à mort environ trente hommes de ceux d'Israël, en sorte qu'ils disoient : Certainement ils tombent devant nous comme dans la première bataille.

40. Mais quand une colonne de fumée commença à s'élever de la ville, ceux de Benjamin regardèrent derrière eux, et voici, *la flamme qui consumoit* toute la ville montoit jusque au ciel.

41. Alors ceux d'Israël se retournèrent, et ceux de Benjamin furent consternés, car ils virent que la ruine les avoit atteints.

42. Et ils tournèrent le dos devant ceux d'Israël *en fuyant* par le chemin du désert ; mais l'armée d'Israël les serra de près ; quant aux habitans des villes, on les passa au fil de l'épée, après les avoir enveloppés.

43. Ils enveloppèrent *donc* ceux de Benjamin et les poursuivirent, *depuis* Menuha jusque vis-à-vis de Guibha, vers le soleil levant, en les foulant aux pieds.

44. Et il y eut de la tribu de Benjamin dix-huit mille hommes tués, tous hommes vaillans.

45. Mais les autres qui avoient tourné le dos s'enfuirent vers le désert, du côté du rocher de Rimmon, et ceux d'Israël en tuèrent çà et là, dans les chemins, cinq mille, et continuant à les poursuivre de près jusqu'à Guidhom, ils en tuèrent encore deux mille.

46. Tous ceux de Benjamin qui tombèrent ce jour-là, furent donc au nombre de vingt-cinq mille hommes, tous vaillans et tirant l'épée.

47. Et il y eut six cents hommes de ceux qui avoient tourné le dos, qui se sauvèrent vers le désert jusqu'au rocher de Rimmon, où ils demeurèrent pendant quatre mois.

48. Ceux d'Israël, en rentrant dans le pays des Benjamites, passèrent au fil de l'épée,

dans *chaque* ville, les hommes, ainsi que le bétail, et détruisirent tout ce qui s'y trouva. Ils brûlèrent aussi toutes les villes de cette tribu.

CHAPITRE XXI.

Femmes données aux Benjamites.

OR ceux d'Israël avoient fait serment à Mitspa, qu'aucun d'eux ne donneroit sa fille pour femme aux Benjamites.

2. Puis le peuple vint à la maison de Dieu ; il y demeura jusqu'au soir en présence de Dieu, et élevant la voix, il répandit des larmes en abondance ;

3. Et il dit : Eternel ! Dieu d'Israël, pour quoi est-il arrivé en Israël, qu'une tribu d'Israël ait été aujourd'hui retranchée ?

4. Le lendemain, le peuple se leva de bon matin, et construisit-là un autel ; il offrit des holocaustes et des sacrifices d'actions de grâces.

5. Alors les enfans d'Israël demandèrent : Qui est celui d'entre toutes les tribus d'Israël qui ne s'est point rendu à l'assemblée devant l'Eternel ? Car on s'étoit engagé par un serment solennel à mettre à mort celui qui ne se rendroit point devant l'Eternel à Mitspa.

6. Les enfans d'Israël étoient donc affligés de ce qui étoit arrivé à Benjamin leur frère, et disoient : Aujourd'hui une tribu a été retranchée d'Israël !

7. Que ferons-nous pour donner des femmes à ceux qui ont échappé, puisque nous avons juré par l'Eternel que nous ne leur donnerions point nos filles pour femmes ?

8. Ils dirent donc : Y a-t-il quelqu'un d'entre les tribus d'Israël qui ne se soit point rendu devant l'Eternel à Mitspa ? Et voici, aucun homme de Jabès de Galaad ne s'étoit rendu au camp, ni à l'assemblée ;

9. Car quand on fit le dénombrement du peuple qui étoit sous les armes, voici, il ne s'y trouva aucun des habitans de Jabès de Galaad ;

10. C'est pourquoi l'assemblée y envoya douze mille hommes des plus vaillans, et leur donna cet ordre : Allez, passez au fil de l'épée les habitans de Jabès de Galaad, jusqu'aux femmes et aux petits enfans.

11. Voici donc ce que vous ferez : Vous exterminerez à la façon de l'interdit tout

mâle, et toute femme qui aura eu la compagnie d'un homme.

12. Et ils trouvèrent entre les habitans de Jabès de Galaad quatre cents filles vierges, qui n'avoient point eu la compagnie d'un homme ; et ils les amenèrent au camp à Scilo, qui *est* dans le pays de Canaan.

13. Alors toute l'assemblée envoya *des gens* pour parler aux Benjamites, qui *étoient* au rocher de Rimmon, et pour leur annoncer la paix.

14. Les Benjamites revinrent donc en ce temps-là *dans leur pays*, et on leur donna pour femmes celles des filles de Jabès de Galaad à qui on avoit conservé la vie ; mais il ne s'en trouva pas *assez* pour eux.

15. Et le peuple se repentit de ce qui avoit été fait à Benjamin, car l'Eternel avoit fait une brèche aux tribus d'Israël.

16. Les anciens de l'assemblée dirent : Que ferons-nous pour donner des femmes à ceux qui restent ? Car les femmes *de la tribu* de Benjamin ont été exterminées.

17. Ceux qui restent de la tribu de Benjamin, dirent-ils, posséderont le *pays* qui lui appartenoit, afin qu'une tribu ne soit pas retranchée.

18. Cependant nous ne pourrons point leur donner des femmes d'entre nos filles ; car les enfans d'Israël ont juré, en disant : Maudit *soit* celui qui donnera une femme à ceux de Benjamin !

19. Ils dirent donc : Voici, la solennité

ordinaire de l'Eternel *se célèbre* à Scilo, qui *est* au septentrion de Beth-el, et au soleil levant du chemin qui monte de Beth-el à Sichem, et au midi de Lebona ;

20. Et ils donnèrent cet ordre aux Benjamites : Allez et mettez-vous en embuscade dans les vignes ;

21. Quand vous verrez que les filles de Scilo sortiront pour danser, alors vous sortirez des vignes, et chacun de vous enlèvera une des filles de Scilo pour qu'elle soit sa femme, et vous vous en irez dans le pays de Benjamin.

22. Quand leurs pères, ou leurs frères viendront pour se plaindre devant nous, nous leur dirons : Ayez pitié d'eux pour l'amour de nous, parce que nous n'avons pas pris *assez* de femmes dans cette guerre, pour que chacun d'eux en ait une ; et maintenant comme ce n'est pas vous qui les leur donnez, vous *ne serez pas* coupables.

23. Les Benjamites firent donc ainsi ; ils enlevèrent des femmes qui dansoient, et en prirent autant qu'il leur en manquoit, puis ils retournèrent dans leur héritage, et ayant rebâti des villes, ils y habitèrent.

24. Alors les enfans d'Israël s'en allèrent de là chacun dans sa tribu et dans sa famille, et chacun d'eux se retira dans son héritage.

25. En ces jours-là il n'y avoit point de Roi en Israël ; mais chacun faisoit ce qui lui sembloit bon.

LE LIVRE

DE

RUTH.

ARGUMENT.

Ce Livre contient l'histoire de Ruth, femme Moabite, qui étant veuve vint au pays d'Israël, et épousa en secondes noces Booz parent de son premier mari. Cette histoire sert à établir la généalogie du Roi David, qui fut arrière-petit-fils de Booz, et par ce moyen celle de notre Seigneur Jésus-Christ. On ne connoît pas le temps précis, dans lequel arriva ce qui est rapporté dans ce Livre.

CHAPITRE I.

Mort d'Elimélec dans le pays de Moab. Nahomi sa veuve revient à Bethléhem avec Ruth, une de ses belles-filles.

DU temps des Juges, il y eut une famine dans le pays d'Israël; et un homme de Bethléhem de Juda s'en alla, lui, sa femme, et ses deux fils, dans le pays de Moab, afin d'y habiter.

2. Le nom de cet homme étoit Elimélec, le nom de sa femme Nahomi, et les noms de ses deux fils Mahlon et Kiljon; ils étoient Ephratiens, de Bethléhem de Juda; ils allèrent dans le pays de Moab, et y demeurèrent.

3. Or Elimélec mari de Nahomi mourut, et elle resta seule avec ses deux fils,

4. Qui épousèrent des femmes Moabites, dont l'une s'appeloit Horpa, et l'autre Ruth; et ils demeurèrent là environ dix ans.

5. Ces deux fils Mahlon et Kiljon, moururent aussi. Ainsi cette femme resta seule, privée de ses deux fils et de son mari.

6. Et elle se leva avec ses belles-filles pour partir du pays de Moab; car elle avoit appris dans le pays de Moab, que l'Eternel avoit visité son peuple, en lui donnant du pain.

7. Elle sortit donc avec ses deux belles-filles du lieu où elle avoit demeuré, et elles se mirent en chemin pour retourner au pays de Juda.

8. Et Nahomi dit à ses deux belles-filles: Allez, retournez chacune dans la maison de sa mère. Que l'Eternel use de bonté envers vous, comme vous en avez usé envers ceux qui sont morts, et envers moi!

9. L'Eternel vous fasse trouver du repos à chacune, dans la maison d'un mari! et elle les baisa. Alors elles élevèrent leur voix et pleurèrent,

10. Et elles lui dirent: Certainement nous retournerons avec toi chez ton peuple.

11. Nahomi répondit: Retournez-vous-en, mes filles; pourquoi viendriez-vous avec moi? Ai-je encore des fils dans mon sein, afin que vous les ayez pour maris?

12. Retournez-vous-en, mes filles, allez-vous-en, car je suis trop âgée pour être remariée, et quand je dirois que j'en aurois quelque espérance, même que dès cette nuit je serois avec un mari, et même que j'aurois enfanté des fils,

13. Les attendriez-vous jusqu'à ce qu'ils devinssent grands? Différez-vous pour eux

de vous remarier? Non, mes filles, *ne venez point*, car je suis dans une plus grande amertume que vous, parce que la main de l'Eternel s'est appesantie sur moi.

14. Alors elles élevèrent leur voix et elles pleurèrent encore. Et Horpa prit congé de sa belle-mère; mais Ruth demeura avec elle.

15. *Nahomi* dit alors: Voici, ta belle-sœur est retournée vers son peuple, et vers ses dieux; retourne-t'en et suis ta belle-sœur.

16. Mais Ruth répondit: Ne me presse point de te laisser, et de m'éloigner de toi; car j'irai où tu iras, et je demeurerai où tu demeureras. Ton peuple sera mon peuple, et ton Dieu sera mon Dieu.

17. Je mourrai où tu mourras, et j'y serai ensevelie. Que l'Eternel me traite avec la dernière rigueur, si *jamais* rien te sépare de moi que la mort!

19. *Nahomi* voyant alors qu'elle étoit fermement résolue d'aller avec elle, cessa de la presser.

19. Elles marchèrent donc toutes deux jusqu'à ce qu'elles arrivassent à Bethléhem; comme elles entroient dans Bethléhem, toute la ville fut en mouvement à cause d'elles, et les femmes dirent: N'est-ce pas ici *Nahomi*?

20. Elle leur répondit: Ne m'appellez point *Nahomi*, appelez-moi *Mara*; car le Tout-Puissant m'a remplie d'amertume.

21. Je m'en suis allée comblée de biens, et l'Eternel me ramène dénuée de tout. Pourquoi m'appelleriez-vous *Nahomi*, puisque l'Eternel m'a abattue, et que le Tout-Puissant m'a affligée?

22. C'est ainsi que *Nahomi* revint avec Ruth la Moabite sa belle-fille, qui étoit venue du pays de Moab, et elles entrèrent dans Bethléhem au commencement de la moisson des orges.

CHAPITRE II.

Ruth va glaner dans le champ de Booz, qui l'accueille avec bonté.

OR le mari de *Nahomi* avoit un parent qui étoit un homme fort riche, de la famille d'Elimélec, et qui s'appeloit Booz.

2. Et Ruth la Moabite dit à *Nahomi*: Je te prie, que j'aïlle aux champs, et je glanerai *quelques épis* sur les pas de celui devant

lequel j'aurai trouvé grâce; elle lui répondit: Va, ma fille.

3. Elle s'en alla donc, entra dans un champ et glana sur les pas des moissonneurs; et il se trouva que le champ où elle étoit appartenoit à Booz, qui étoit de la famille d'Elimélec.

4. Or comme Booz arrivoit de Bethléhem, il dit aux moissonneurs: Que l'Eternel soit avec vous! Ils lui répondirent: Que l'Eternel te bénisse!

5. Puis Booz dit à son serviteur qui veilloit sur les moissonneurs: A qui est cette jeune femme?

6. Le serviteur qui veilloit sur les moissonneurs lui répondit: C'est une jeune femme Moabite, qui est revenue avec *Nahomi*, du pays de Moab.

7. Elle nous a dit: Permettez que je glane et que je ramasse *quelques poignées d'épis* sur les pas des moissonneurs; étant donc venue, elle est demeurée *ici* depuis le matin jusqu'à présent; elle n'a passé qu'un instant à la maison.

8. Alors Booz dit à Ruth: Ecoute, ma fille, ne va point glaner dans un autre champ, et même ne sors point d'ici; reste constamment avec mes servantes.

9. Regarde le champ où l'on moissonnera et va après elles: N'ai-je pas défendu à mes serviteurs de te toucher? Si tu as soif, va boire de l'eau dans les vases où mes serviteurs en auront puisé.

10. Alors elle tomba le visage contre terre, elle se prosterna et lui dit: Comment ai-je trouvé grâce devant toi, que tu m'accueilles avec tant de bonté, moi qui suis étrangère?

11. Booz lui répondit: On m'a raconté tout ce que tu as fait pour ta belle-mère, depuis que ton mari est mort; comment tu as laissé ton père et ta mère, et le pays de ta naissance, et *comment tu* es venue vers un peuple que tu n'avois point connu auparavant.

12. Que l'Eternel te récompense de ce que tu as fait! et *puisses-tu recevoir* pleinement ton salaire de l'Eternel le Dieu d'Israël, sous les ailes duquel tu es venue te retirer!

13. Et elle répondit: Mon Seigneur, je trouve grâce devant toi; car tu m'as consolée, et tu as parlé selon le cœur de ta ser-

vante, quoique je ne sois pas autant que l'une de celles qui te servent.

14. Booz lui dit encore à l'heure du repas : Approche-toi d'ici, mange du pain, et trempe ton morceau dans le vinaigre ; elle s'assit donc à côté des moissonneurs, alors il lui donna du grain rôti, elle en mangea, elle fut rassasiée, et garda soigneusement le reste.

15. Puis elle se leva pour glaner ; et Booz donna cet ordre à ses serviteurs : Qu'elle glane même entre les javelles, et ne lui en faites point de reproches.

16. Et même vous lui laisserez, comme par mégarde, quelques poignées ; vous *les* lui laisserez, elle les recueillera, et vous ne *l'en* reprendrez point.

17. Elle glana donc dans le champ jusqu'au soir, puis elle battit ce qu'elle avoit recueilli, et il y eut environ un épha d'orge.

18. Elle l'emporta et vint à la ville ; et sa belle-mère vit ce qu'elle avoit glané ; elle *lui* présenta aussi ce qu'elle avoit gardé après avoir été rassasiée, et elle *le* lui donna.

19. Alors sa belle-mère lui dit : Où as-tu glané aujourd'hui, et où as-tu travaillé ? Béni soit celui qui t'a accueillie avec bonté ! Elle apprit à sa belle-mère chez qui elle avoit glané, et lui dit : L'homme chez lequel j'ai glané ceci aujourd'hui s'appelle Booz.

20. Et Nahomi dit à sa belle-fille : Qu'il soit béni de l'Éternel, puisqu'il a pour les vivans la même bonté qu'il a eue pour ceux qui sont morts ! Nahomi ajouta : Cet homme est notre proche parent, et l'un de ceux qui ont sur nous le droit de retrait lignager.

21. Ruth la Moabite dit : Bien plus, il m'a dit : Ne quitte point mes serviteurs, jusqu'à ce qu'ils aient achevé toute ma moisson.

22. Et Nahomi dit à Ruth sa belle-fille : Ma fille, il *est* bon que tu suives ses servantes, de peur qu'on ne te fasse de la peine dans un autre champ.

23. Elle s'attacha donc aux servantes de Booz pour glaner, jusqu'à ce que la moisson des orges et la moisson des fromens fût achevée ; après quoi elle continua de demeurer avec sa belle-mère.

CHAPITRE III.

Conseil de Nahomi à Ruth. Entretien de Booz avec Ruth.

NAHOMI sa belle-mère lui dit : Ma fille, ne chercherai-je pas à *te procurer du repos*, afin que tu sois heureuse ?

2. Or maintenant Booz, avec les servantes duquel tu as été, *n'est-il pas de* notre parenté ? Voici, il vannera cette nuit les orges qui ont été foulées dans l'aire.

3. C'est pourquoi lave-toi, oins-toi, et après avoir mis tes vêtemens, descends dans l'aire ; *mais* ne te fais point connoître à lui jusqu'à ce qu'il ait achevé de manger et de boire.

4. Puis quand il se couchera, sache le lieu où il se couchera ; alors entre, découvre ses pieds et te couche ; ensuite il te dira ce que tu auras à faire.

5. Elle lui répondit : Je ferai tout ce que tu me dis.

6. Elle descendit donc dans l'aire, et fit tout ce que sa belle-mère lui avoit commandé.

7. Booz mangea et but, il se réjouit, puis il vint se coucher à l'extrémité d'un tas de javelles ; et elle vint tout doucement, elle découvrit ses pieds et se coucha.

8. Sur le minuit, cet homme eut peur, et il retira ses pieds ; et voici, une femme *y étoit* couchée.

9. Alors il lui dit : Qui *es-tu* ? Et elle répondit : Je *suis* Ruth ta servante ; étends le pan de ta robe sur ta servante, car tu as droit de retrait lignager.

10. Et il dit : Ma fille, que l'Éternel te bénisse ! Cette dernière marque de bon naturel que tu donnes, l'emporte sur la première, en ce que tu n'as point cherché les jeunes gens, pauvres ou riches.

11. Maintenant donc, ma fille, ne crains point, je ferai pour toi tout ce que tu me demanderas, car toute la porte de mon peuple sait que tu *es* une femme vertueuse.

12. Or maintenant, il est très-vrai que j'ai droit de retrait lignager ; mais il y en a un autre, qui a droit de retrait lignager avant moi.

13. Passe *ici* cette nuit ; et dès le matin, si *cet homme-là* veut user envers toi du droit

de

de retrait lignager, à la bonne heure, qu'il en use; mais s'il ne lui plaît pas d'user envers toi du droit de retrait lignager, je le ferai, l'Éternel *est* vivant! Demeure ici couchée jusqu'au matin.

14. Elle demeura donc couchée à ses pieds jusqu'au matin; et elle se leva avant qu'on pût se reconnoître l'un l'autre; car il dit: Qu'on ne sache point qu'aucune femme soit entrée dans l'aire.

15. Il lui dit encore: Donne-moi le voile qui *est* sur toi, et tiens-le; elle le tint, et il mesura six *mesures* d'orge; il les lui mit sur l'épaule, puis il rentra dans la ville.

16. Elle, de son côté, vint vers sa belle-mère, qui lui dit: Que s'est-il passé, ma fille? Et elle lui déclara tout ce qui s'étoit passé entre cet homme-là et elle.

17. Elle dit encore: Il m'a donné ces six mesures d'orge; car, m'a-t-il dit, tu ne retourneras point vers ta belle-mère les mains vides.

18. Et Nahomi dit: Ma fille, demeure *ici* jusqu'à ce que tu saches comment l'affaire se terminera; car cet homme ne se donnera point de repos, qu'il n'ait dès aujourd'hui achevé cette affaire.

CHAPITRE IV.

Booz épouse Ruth; généalogie des descendants de Booz jusqu'à David.

Booz monta donc à la porte de la ville et s'y assit; et voici, celui qui avoit le droit de retrait lignager, et duquel Booz avoit parlé, passoit; Booz lui dit: Toi un tel, détourne-toi et assieds-toi ici; il se détourna et s'assit.

2. Alors Booz prit dix des anciens de la ville, et il leur dit: Asseyez-vous ici, et ils s'assirent.

3. Puis il dit à celui qui avoit le droit de retrait lignager: Nahomi, qui est revenue du pays de Moab, a vendu la portion d'un champ qui appartenoit à notre parent Elimélec;

4. J'ai pensé qu'il falloit te le faire savoir, et te dire: Acquiers-la devant les anciens de mon peuple ici présents; si tu veux la racheter par droit de retrait lignager, rachète-la; mais si tu ne veux pas la racheter, déclare-le moi, afin que je le sache; car il n'y

a personne d'autre que toi qui puisse la racheter par droit de retrait lignager, et je viens après toi. Il répondit: Je la rachèterai par droit de retrait lignager.

5. Alors Booz dit: Le jour où tu acquerras le champ, de la main de Nahomi et de Ruth la Moabite femme du défunt, tu acquerras aussi Ruth, pour conserver le nom du défunt dans son héritage.

6. Et celui qui avoit le droit de retrait lignager dit: Je ne saurois user de ce droit à cette condition, je craindrois de perdre mon héritage; toi, prends pour toi mon droit de retrait lignager, car je ne saurois en user.

7. Or c'étoit une ancienne coutume en Israël, qu'en cas de droit de retrait lignager et de subrogation, l'homme, pour confirmer la chose, ôtoit son soulier et le donnoit à un autre; c'étoit là un témoignage en Israël, qu'on cédoit son droit.

8. Quand donc celui qui avoit le droit de retrait lignager eut dit à Booz: Acquiers-le pour toi; il ôta son soulier.

9. Alors Booz dit aux anciens et à tout le peuple: Vous êtes aujourd'hui témoins que j'ai acquis, de la main de Nahomi, tout ce qui appartenoit à Elimélec, et tout ce qui étoit à Kiljon et à Mahlon,

10. Et que j'ai aussi acquis pour ma femme Ruth la Moabite, femme de Mahlon, pour conserver le nom du défunt dans son héritage, afin que le nom du défunt ne soit point retranché d'entre ses frères, et de la ville de son habitation; vous en êtes témoins aujourd'hui.

11. Tout le peuple qui étoit à la porte de la ville, et les anciens, dirent: Nous en sommes témoins. L'Éternel fasse que la femme qui entre dans ta maison, soit comme Rachel et comme Léa, qui toutes deux ont donné des enfans à la maison d'Israël! prospère en Ephrat, rends ton nom célèbre dans Bethléhem,

12. Et que par le moyen de la postérité que l'Éternel te fera naître de cette jeune femme, ta maison soit comme la maison de Pharez que Tamar enfanta à Juda.

13. Ainsi Booz prit Ruth pour femme, et il vint vers elle; l'Éternel lui fit la grâce de concevoir, elle enfanta un fils,

14. Et les femmes dirent à Nahomi: Béni soit l'Éternel, qui n'a pas voulu te laisser

manquer aujourd'hui d'un parent, qui eût le droit de retrait lignager, afin que son nom soit conservé en Israël,

15. Qu'il console ton ame et qu'il soit le soutien de ta vieillesse! car ta belle-fille, qui t'aime, a enfanté, et elle te vaut mieux que sept fils.

16. Alors Nahomi prit l'enfant, elle le mit sur ses genoux, et elle en avoit soin comme une nourrice.

17. Et les voisines lui donnèrent un nom, en disant: Un fils est né à Nahomi, et elles

l'appelèrent Obed. Ce fut le père d'Isaï, père de David.

18. Or voici la postérité de Pharez: Pharez engendra Hetsron,

19. Hetsron engendra Ram, Ram engendra Hamminadab,

20. Hamminadab engendra Nahasson, Nahasson engendra Salmon,

21. Salmon engendra Booz, Booz engendra Obed,

22. Obed engendra Isaï, et Isaï engendra David.

LE PREMIER LIVRE

DE

SAMUEL.

ARGUMENT.

On voit dans le premier Livre de Samuel quel a été l'état du peuple d'Israël, sous le gouvernement d'Héli et sous celui de Samuel, qui furent les derniers Juges; et sous le règne de Saül, qui fut le premier Roi d'Israël.

CHAPITRE I.

Naissance de Samuel, et sa consécration à l'Eternel.

IL y avoit un homme de Ramathajim Tso-phim, dans les montagnes d'Ephraïm, lequel s'appeloit Elkana, fils de Jeroham, fils d'Elihu, fils de Tohu, fils de Tsuph, Ephraïtien.

2. Il avoit deux femmes, dont l'une s'appeloit Anne et l'autre Peninna; Peninna avoit des enfans, mais Anne n'en avoit point.

3. Or cet homme alloit tous les ans, depuis sa ville, adorer l'Eternel des armées, et lui offrir des sacrifices à Scilo, où étoient les deux fils d'Héli, Hophni et Phinées Sacrificateurs de l'Eternel.

4. Et le jour où Elkana sacrifioit, il donnoit à Peninna sa femme, et à tous les fils et à toutes les filles qu'il avoit d'elle, leurs portions.

5. Mais il donnoit à Anne une portion honorable; car il aimoit Anne, quoique l'Eternel l'eût rendue stérile.

6. Et Peninna, qui avoit de la jalousie contre elle, lui disoit des choses très-piquantes; car elle faisoit grand bruit, *en lui reprochant* que l'Eternel l'avoit rendue stérile.

7. Elkana faisoit ainsi tous les ans; mais toutes les fois qu'Anne montoit à la maison de l'Eternel, Peninna l'offensoit de la même manière; Anne pleuroit et ne mangeoit point.

8. Et Elkana son mari, lui disoit: Anne,

pourquoi pleures-tu , pourquoi ne manges-tu point , et pourquoi ton cœur est-il triste ? Ne te vaux-je pas mieux que dix fils ?

9. Après qu'elle eut mangé et bu à Scilo , elle se leva ; or Héli le Sacrificateur étoit assis sur un siège auprès d'un des poteaux du tabernacle de l'Eternel.

10. Elle donc , ayant le cœur plein d'amertume , pria l'Eternel en répandant beaucoup de larmes ,

11. Et elle fit un vœu , en disant : Eternel des armées ! si tu *daignes* regarder l'affliction de ta servante , si tu te souviens de moi , si tu n'oublies point ta servante , et si tu lui donnes un enfant mâle , je le consacrerai à l'Eternel pour tous les jours de sa vie , et le rasoir ne passera point sur sa tête.

12. Comme elle continuoit de faire sa prière devant l'Eternel , Héli observoit son visage.

13. Or Anne parloit dans son cœur ; *l'on voyoit* seulement remuer ses lèvres , et on n'entendoit point sa voix ; Héli crut donc qu'elle étoit ivre.

14. Et Héli lui dit : Jusques à quand seras-tu ainsi ivre ? Va cuver ton vin.

15. Mais Anne répondit : *Je ne suis point ivre* , mon Seigneur ; je *suis* une femme affligée en son esprit ; je n'ai bu ni vin ni liqueur fermentée , mais j'ai répandu mon ame devant l'Eternel.

16. Ne prends pas ta servante pour une femme méprisable , car c'est dans l'excès de ma douleur et de mon affliction que j'ai parlé jusqu'à présent.

17. Alors Héli répondit : Va-t'en en paix , et que le Dieu d'Israël veuille t'accorder la demande que tu lui as faite !

18. Et elle dit : Que ta servante trouve grâce devant tes yeux . Ensuite cette femme s'en alla , elle mangea , et son visage ne fut plus tel *qu'auparavant*.

19. Après cela ils se levèrent de bon matin , et se prosternèrent devant l'Eternel ; puis ils s'en retournèrent et vinrent à leur maison à Rama . Alors Elkana connut Anne sa femme , et l'Eternel se souvint d'elle .

20. Quelque temps après , Anne conçut , elle enfanta un fils , et le nomma Samuel , parce que , *dit-elle* , je l'ai demandé à l'Eternel .

21. Et Elkana son mari alla , avec toute

sa maison , pour offrir à l'Eternel le sacrifice solennel , et *pour s'acquitter de son vœu* .

22. Mais Anne n'y monta pas , car elle dit à son mari : *Je n'irai point* jusqu'à ce que l'enfant soit sevré ; alors je le mènerai , afin qu'il soit présenté devant l'Eternel , et qu'il demeure toujours là .

23. Et Elkana son mari lui dit : Fais ce qui te semblera bon , demeure jusqu'à ce que tu l'aies sevré ; que l'Eternel seulement accomplisse sa parole ! Ainsi cette femme demeura , et allaita son fils jusqu'à ce qu'elle l'eut sevré .

24. Aussitôt qu'elle l'eut sevré , elle le fit monter avec elle ; *et , ayant pris* trois veaux , un épha de farine , et un baril de vin , elle le mena dans la maison de l'Eternel à Scilo ; l'enfant *était* fort jeune .

25. Puis ils égorgèrent un veau , ils amenèrent l'enfant à Héli ,

26. Et elle dit : Vois , mon Seigneur ; il est vrai , comme il l'est que ton ame vit , mon Seigneur , que je *suis* cette femme qui se tenoit en ta présence pour prier l'Eternel .

27. J'ai prié pour *avoir* cet enfant , et l'Eternel m'a accordé la demande que je lui ai faite .

28. C'est pourquoi je le remets à l'Eternel ; il sera consacré à l'Eternel *pour* tous les jours de sa vie ; et ils se prosternèrent là devant l'Eternel .

CHAPITRE II.

Cantique d'Anne. Prévarications des fils d'Héli. Menaces de Dieu contre la famille d'Héli.

ALORS Anne pria , et dit : Mon cœur s'est égayé en l'Eternel , ma gloire a été relevée par l'Eternel , ma bouche s'est ouverte *pour répondre* à mes ennemis ; c'est pourquoi je me suis réjouie de la délivrance que tu m'as accordée .

2. Nul n'est saint comme l'Eternel ; certainement il n'y *en a* point d'autre que toi , et il n'y *a* point d'autre Rocher que notre Dieu .

3. Ne prononcez plus tant de paroles si hautaines ; que des paroles dures ne sortent plus de votre bouche , car l'Eternel *est* le Dieu qui sait toutes choses ; c'est lui qui pèse les actions .

4. L'arc des forts a été brisé, et les foibles ont été revêtus de force.

5. Ceux qui avoient accoutumé d'être rassasiés, ont été réduits à accepter un salaire pour avoir du pain, et les affamés ont cessé de l'être; celle même qui étoit stérile a enfanté sept fils, et celle qui en avoit beaucoup est tombée dans la langueur.

6. L'Eternel est celui qui fait mourir et qui fait vivre; qui fait descendre au sépulcre et qui en fait remonter.

7. L'Eternel appauvrit et enrichit, il abaisse et il élève.

8. Il fait sortir de la poussière le pauvre, et il tire du fumier l'indigent, afin de le faire asseoir avec les principaux, et il leur donne en héritage un trône de gloire; car les fondemens de la terre appartiennent à l'Eternel, et il a posé sur eux la terre habitable.

9. Il gardera les pas de ses bien-aimés, et les méchans seront réduits au silence dans les ténèbres; car l'homme ne prévaudra point par sa propre force.

10. Ceux qui contestent contre l'Eternel seront écrasés; il tonnera des cieus sur chacun d'eux; l'Eternel jugera les extrémités de la terre, il donnera la force à celui qu'il aura fait roi, et il élèvera la gloire de son Oint.

11. Après cela Elkana s'en alla à Rama dans sa maison; et le jeune Samuel vaquoit au service de l'Eternel, en présence d'Héli le Sacrificateur.

12. Or les fils d'Héli étoient des hommes très-méchans; ils ne connoissoient point l'Eternel.

13. Car voici comment ces Sacrificateurs agissoient à l'égard du peuple; quand quelqu'un offroit un sacrifice, le serviteur du Sacrificateur venoit tandis qu'on faisoit bouillir la chair, et il tenoit à la main une fourchette à trois dents,

14. Il l'enfonçoit dans la chaudière, ou dans le chaudron, ou dans la marmite, ou dans le pot; et le Sacrificateur prenoit pour lui tout ce que la fourchette enlevait. Ils agissoient ainsi à l'égard de tous ceux d'Israël, qui venoient là à Scilo.

15. Même avant qu'on fit fumer la graisse, le serviteur du Sacrificateur venoit, et disoit à l'homme qui offroit le sacrifice: Donne-moi de la chair, afin que je la fasses rôtir pour le Sacrificateur; car il ne prendra point

de toi de la chair bouillie, mais seulement de la chair crue.

16. Si l'homme lui répondoit: Qu'on fasse fumer présentement la graisse, après cela prends de la chair autant que tu en voudras; il lui disoit: Tu en donneras sur-le-champ; si tu n'en donnes pas, j'en prendrai de force.

17. Ainsi le péché de ces jeunes hommes étoit très-grand devant l'Eternel, parce que le peuple n'avoit plus de respect pour l'oblation de l'Eternel.

18. Or Samuel vaquoit au service devant l'Eternel; ce jeune garçon étoit ceint d'un éphod de lin.

19. Sa mère lui faisoit une petite robe, qu'elle lui apportoit tous les ans, quand elle montoit avec son mari pour offrir le sacrifice solennel.

20. Héli bénit Elkana et sa femme, et dit: Que l'Eternel te donne des enfans de cette femme, en récompense de celui qu'on a consacré à l'Eternel! Et ils s'en retournèrent chez eux.

21. Ensuite l'Eternel visita Anne, qui conçut et enfanta trois fils et deux filles. Et le jeune Samuel croissoit en présence de l'Eternel.

22. Or Héli étoit fort vieux, et il apprit toute la conduite de ses fils envers tout Israël; entr'autres comment ils se livroient à la débauche avec les femmes qui s'assembloient par troupes à la porte du tabernacle d'assignation.

23. Et il leur dit: Pourquoi faites-vous de telles actions? car j'apprends vos méchantes actions; tout le peuple en parle.

24. Cessez d'agir ainsi, mes fils; car ce que j'entends dire de vous n'est pas bon; vous détournez le peuple du service de l'Eternel.

25. Si un homme a péché contre un autre homme, le juge en jugera; mais si quelqu'un pêche contre l'Eternel, qui priera pour lui? Mais ils n'obéirent point à la voix de leur père; aussi l'Eternel résolut-il de les faire mourir.

26. Pendant le jeune Samuel continuoit à grandir, et il étoit agréable à l'Eternel et aux hommes.

27. Or un homme de Dieu vint à Héli, et lui dit: Ainsi a dit l'Eternel: Ne me suis-je pas clairement manifesté à la maison de ton

père, quand ils étoient en Egypte, esclaves de la maison de Pharaon ?

28. Je l'ai aussi choisi, d'entre toutes les tribus d'Israël, pour être mon Sacrificateur, afin d'offrir les sacrifices sur mon autel, de faire fumer les parfums, et de porter l'éphod devant moi; et j'ai donné à la maison de ton père toutes les oblations des enfans d'Israël, faites par le feu.

29. Pourquoi avez-vous foulé aux pieds mon sacrifice et mon oblation, que j'ai commandé d'offrir dans le tabernacle? et pourquoi as-tu honoré tes fils plus que moi, pour vous engraisser de ce qu'il y a de meilleur dans toutes les offrandes d'Israël mon peuple ?

30. C'est pourquoi l'Eternel le Dieu d'Israël dit: J'avois déclaré que ta maison et la maison de ton père marcheroient devant moi à jamais; mais maintenant l'Eternel dit: Certainement, il n'en sera rien; car j'honorerai ceux qui m'honorent, et ceux qui me méprisent seront dans le dernier mépris.

31. Voici, les jours viennent où je couperai ton bras, et le bras de la maison de ton père, ensorte qu'il n'y aura point de vieillard dans ta maison;

32. Tu verras un adversaire dans le tabernacle, pendant que Dieu enverra toutes sortes de biens à Israël; il n'y aura jamais aucun vieillard dans ta maison;

33. Celui de tes descendans que je n'aurai point retranché de mon autel, ne servira qu'à blesser cruellement tes yeux, et il tourmentera ton ame; et tous les enfans de ta maison mourront dans la fleur de leur âge;

34. Ce qui arrivera à tes deux fils, Hophni et Phinées, en sera un signe pour toi; ils mourront tous deux dans un même jour.

35. Mais je m'établirai un Sacrificateur fidèle; il agira selon mon cœur et selon mon ame; je lui élèverai une maison stable, il marchera toujours devant mon Oint.

36. Et quiconque sera resté de ta maison, viendra se prosterner devant lui, pour avoir une pièce d'argent et quelque pièce de pain, et il lui dira: Fais-moi exercer, je te prie, quelqu'une des fonctions du sacerdoce, pour que j'aie à manger un morceau de pain.

CHAPITRE III.

Apparition de Dieu à Samuel.

LE jeune Samuel servoit l'Eternel en la présence d'Héli; or en ces jours-là l'Eternel faisoit rarement entendre sa voix, et les visions n'étoient pas fréquentes.

2. Un jour qu'Héli, dont les yeux commencent à s'obscurcir, de sorte qu'il ne pouvoit voir, étoit couché dans son lieu accoutumé;

3. Les lampes de Dieu n'étoient pas encore éteintes; Samuel étoit aussi couché dans le tabernacle de l'Eternel, où étoit l'Arche de Dieu;

4. L'Eternel appela Samuel, et il répondit: Me voici.

5. Puis il courut vers Héli, et lui dit: Me voici, car tu m'as appelé. Mais Héli dit: Je ne t'ai point appelé, retourne-t'en, couche-toi; il s'en retourna, et se coucha.

6. Et l'Eternel appela encore Samuel; Samuel se leva, s'en alla vers Héli, et lui dit: Me voici, car tu m'as appelé. Mais Héli dit: Mon fils, je ne t'ai point appelé; retourne-t'en, et couche-toi.

7. Or Samuel ne connoissoit point encore la voix de l'Eternel, car la parole de l'Eternel ne lui avoit point encore été adressée.

8. L'Eternel appela encore Samuel pour la troisième fois; Samuel se leva, s'en alla vers Héli, et lui dit: Me voici, car tu m'as appelé. Héli reconnut alors que l'Eternel appeloit ce jeune homme,

9. Et il dit à Samuel: Va, couche-toi, et si l'on t'appelle, tu diras: Eternel! parle, car ton serviteur écoute. Samuel s'en alla donc, et se coucha dans son lieu accoutumé.

10. Et l'Eternel vint, et se tint là; et il l'appela comme auparavant, en disant: Samuel, Samuel! et Samuel dit: Parle, car ton serviteur écoute.

11. Alors l'Eternel dit à Samuel: Voici, je vais faire en Israël une chose que nul ne pourra entendre, sans que ses deux oreilles lui tintent.

12. En ce jour-là j'exécuterai contre Héli tout ce que j'ai dit contre sa maison; je commencerai et j'achèverai;

13. Car je l'ai averti que j'allois punir

pour jamais sa maison , à cause de l'iniquité qu'il a connue , savoir , que ses fils se sont rendus infâmes , et il ne les a point réprimés.

14. C'est pourquoi j'ai fait ce serment contre la maison d'Héli : Que jamais l'iniquité de la maison d'Héli ne sera expiée par aucun sacrifice , ni par aucune oblation.

15. Samuel demeura couché jusqu'au matin ; puis il ouvrit les portes de la maison de l'Eternel. Or Samuel craignoit de faire connoître à Héli cette vision.

16. Mais Héli appela Samuel , et *lui* dit : Samuel mon fils ; et il répondit : Me voici.

17. Héli dit : Quelle est la parole qui t'a été adressée ? Je te prie , ne me *la* cache point. Que Dieu te traite avec la dernière rigueur , si tu me caches un seul mot de tout ce qui t'a été dit !

18. Samuel lui rapporta donc toutes ces paroles , et il ne lui cacha rien. Et *Héli* dit : C'est l'Eternel , qu'il fasse ce qui lui semblera bon.

19. Or Samuel devenoit grand ; l'Eternel étoit avec lui , et ne laissa tomber à terre aucune de toutes ses paroles.

20. Tout Israël , depuis Dan jusqu'à Béersébah , connut que Samuel étoit vraiment un prophète de l'Eternel.

21. Et l'Eternel continua de se manifester à Scilo , car l'Eternel se révéloit à Samuel à Scilo , *en lui faisant entendre sa voix.*

CHAPITRE IV.

Israël battu par les Philistins. Prise de l'Arche. Mort d'Héli.

OR ce que Samuel avoit dit à tout Israël arriva ; car Israël marcha pour combattre les Philistins , et campa près d'Ebenhézer , et les Philistins campèrent à Aphek.

2. Les Philistins se rangèrent en bataille , pour combattre Israël ; et la bataille s'étant donnée , Israël fut battu par les Philistins , qui tuèrent environ quatre mille hommes dans le combat , en rasé campagne.

3. Le peuple s'étant rendu au camp , les anciens d'Israël dirent : Pourquoi l'Eternel a-t-il voulu que nous fussions battus aujourd'hui par les Philistins ? Faisons venir de Scilo l'Arche de l'alliance de l'Eternel ; qu'il vienne au milieu de nous , et qu'il nous délivre de la main de nos ennemis.

4. Le peuple envoya donc à Scilo , et on en apporta l'Arche de l'alliance de l'Eternel des armées , qui habite entre les chérubins ; et les deux fils d'Héli , Hophni et Phinées , étoient là avec l'Arche de l'alliance de Dieu.

5. Et comme l'Arche de l'Eternel entroit dans le camp , tout Israël jeta de si grands cris de joie , que la terre *en* retentit.

6. Les Philistins , entendant le bruit de ces cris de joie , dirent : Que signifient ce bruit *et* ces grands cris de joie dans le camp des Hébreux ? Et ils apprirent que l'Arche de l'Eternel étoit arrivée au camp.

7. Alors les Philistins eurent peur , parce qu'on disoit : Dieu est venu au camp , et ils dirent : Malheur à nous ! il n'en étoit pas ainsi les jours précédens ;

8. Malheur à nous ! qui nous délivrera de la main de ces dieux puissans ? Ce sont ces dieux - là qui ont frappé les Egyptiens de toutes sortes de plaies dans le désert.

9. Philistins , prenez courage , et *agissez* en hommes , de peur que vous ne soyez esclaves des Hébreux ; comme ils ont été les vôtres ; soyez donc hommes et combattez.

10. Les Philistins combattirent donc ; Israël fut battu , et chacun s'enfuit dans sa tente ; la défaite fut si grande , que trente mille hommes de pied , d'Israël , restèrent *sur la place.*

11. L'Arche de Dieu fut prise , et les deux fils d'Héli , Hophni et Phinées , furent tués.

12. Or un homme de Benjamin , *échappé* de la bataille , courut et arriva à Scilo le même jour , ayant ses vêtemens déchirés , et de la cendre sur la tête ;

13. Et comme il arrivoit , voici , Héli étoit assis sur un siège à côté du chemin , impatient de connoître l'événement ; car son cœur étoit agité à cause de l'Arche de Dieu. Cet homme entra donc dans la ville *pour porter ces nouvelles* , et toute la ville jeta de grands cris.

14. Héli , à l'ouïe de ces cris , dit : Que *signifie* ce grand tumulte ? Cet homme se hâtant , vint à Héli , et *lui* raconta *ce qui étoit arrivé.*

15. Or Héli étoit âgé de quatre-vingt-dix-huit ans , et ses yeux étoient entièrement obscurcis , de sorte qu'il ne pouvoit voir.

16. Cet homme dit donc à Héli : Je viens moi-même de la bataille , je me suis échappé

aujourd'hui de la bataille. Et *Héli* dit : Qu'y est-il arrivé, mon fils ?

17. Celui qui portoit les nouvelles répondit : Israël a fui devant les Philistins, et même le peuple a essuyé une grande défaite ; de plus, tes deux fils, *Hophni* et *Phinéas* ont été tués, et l'Arche de Dieu a été prise.

18. Aussitôt qu'il eut fait mention de l'Arche de Dieu, *Héli* tomba à la renverse de dessus son siège, à côté de la porte de la ville, et il se rompit la nuque et mourut, car il étoit vieux et pesant. Il avoit jugé Israël quarante ans.

19. Et sa belle-fille, femme de *Phinéas*, qui étoit grosse, et sur le point d'accoucher, ayant appris la nouvelle que l'Arche de Dieu avoit été prise, et que son beau-père et son mari étoient morts, se baissa et enfanta, car les douleurs de l'enfantement la saisirent.

20. Comme elle mouroit, les femmes qui étoient près d'elle lui dirent : Ne crains point, car tu as enfanté un fils. Mais elle ne répondit rien, et ne prit point la chose à cœur.

21. Cependant elle nomma l'enfant *I-cabod*, disant : La gloire a été ôtée à Israël, parce que l'Arche de l'Eternel avoit été prise, et que son beau-père et son mari étoient morts.

22. Car, dit-elle, la gloire a été ôtée à Israël, parce que l'Arche de Dieu avoit été prise.

CHAPITRE V.

L'Arche dans le temple de Dagon. Les Philistins punis.

LES Philistins prirent donc l'Arche de Dieu, et l'emmenèrent d'*Eben-hézer* à *Asçdod*.

2. Ils prirent l'Arche de Dieu, l'emmenèrent dans le temple de *Dagon*, et la placèrent auprès de *Dagon*.

3. Le lendemain, les *Asçdodiens* s'étant levés de bon matin, voici, *Dagon* étoit tombé le visage contre terre, devant l'Arche de l'Eternel ; mais ils prirent *Dagon*, et le remirent à sa place.

4. Ils se levèrent encore le lendemain de bon matin, et voici ; *Dagon* étoit tombé le visage contre terre, devant l'Arche de l'Eternel ; sa tête et les deux paumes de ses mains ayant été coupées étoient sur le seuil,

et le tronc seul de *Dagon* étoit resté auprès de l'Arche.

5. C'est pour cette raison que, jusqu'à ce jour, les Sacrificateurs de *Dagon*, et tous ceux qui entrent dans son temple à *Asçdod*, ne marchent point sur le seuil de la porte de *Dagon*.

6. Ensuite la main de l'Eternel s'appesantit sur les *Asçdodiens*, désola tout leur pays, et les frappa d'hémorroïdes, dans *Asçdod* et dans tout son territoire.

7. Les habitans d'*Asçdod* voyant donc ce qui leur étoit arrivé, dirent : L'Arche du Dieu d'Israël ne demeurera point avec nous, car sa main s'est appesantie sur nous, et sur *Dagon* notre dieu.

8. Et ayant fait assembler vers eux tous les gouverneurs des Philistins, ils leur dirent : Que ferons-nous de l'Arche du Dieu d'Israël ? Ils répondirent : Qu'on transporte l'Arche du Dieu d'Israël à *Gath*. Ainsi on y transporta l'Arche du Dieu d'Israël.

9. Mais après qu'on l'eut transportée à *Gath*, la main de l'Eternel s'appesantit sur la ville, qui fut dans un fort grand effroi ; et l'Eternel frappa d'hémorroïdes internes les habitans de la ville, depuis le plus petit jusqu'au plus grand.

10. Ils envoyèrent donc l'Arche de Dieu à *Hékron* ; or comme l'Arche de Dieu entroit à *Hékron*, ceux de *Hékron* s'écrièrent : Ils ont transporté l'Arche du Dieu d'Israël vers nous, pour nous faire mourir, nous et notre peuple.

11. C'est pourquoi ils firent assembler tous les gouverneurs des Philistins, et leur dirent : Renvoyez l'Arche du Dieu d'Israël, et qu'elle s'en retourne en son lieu, afin qu'elle ne nous fasse point mourir, nous et notre peuple ; car il y avoit une frayeur mortelle dans toute la ville ; la main de Dieu s'étoit fort appesantie sur elle,

12. Et les hommes qui ne mouroient point, étoient frappés d'hémorroïdes, de sorte que le cri de la ville montoit jusqu'au ciel.

CHAPITRE VI.

Les Philistins renvoient l'Arche. Punition de la curiosité des Beth-scémites.

L'ARCHE de l'Eternel fut pendant sept mois dans le pays des Philistins ;

2. Puis les Philistins appelèrent les Sacrificateurs et les devins, et leur dirent: Que ferons-nous de l'Arche de l'Eternel? Dites-nous comment nous la renverrons en son lieu.

3. Ils répondirent: Si *vous* renvoyez l'Arche du Dieu d'Israël, ne la renvoyez point à vide; mais ne manquez pas de l'accompagner d'une offrande pour le péché; alors vous serez guéris, ou vous saurez pourquoi la main de l'Eternel ne se sera point retirée de dessus vous.

4. Et ils dirent: Quelle *est* cette offrande que nous lui ferons pour le péché? Ils répondirent: *Selon* le nombre des gouvernemens des Philistins, vous donnerez cinq figures d'hémorroïdes d'or, et cinq souris d'or; car une même plaie a été sur vous tous, et sur vos gouvernemens.

5. Vous ferez donc des figures de vos hémorroïdes, et des figures des souris qui ravagent le pays, et vous donnerez gloire au Dieu d'Israël; peut-être retirera-t-il sa main de dessus vous, de dessus vos dieux, et de dessus votre pays.

6. Pourquoi endurciriez-vous votre cœur, comme les Egyptiens et Pharaon ont durci leur cœur? Après que l'Eternel eut fait de merveilleux exploits parmi eux, ne laisserent-ils pas aller les Israélites, et ceux-ci ne s'en allèrent-ils pas?

7. Maintenant donc, prenez de quoi faire un chariot tout neuf, prenez aussi deux jeunes vaches qui allaitent leurs veaux, et sur lesquelles on n'ait point encore mis de joug; attélez les deux jeunes vaches au chariot, et faites ramener leurs veaux à l'étable.

8. Prenez ensuite l'Arche de l'Eternel, mettez-la sur le chariot, et mettez dans un coffret à côté d'elle les ouvrages d'or, que vous lui aurez offerts pour l'oblation du péché; puis renvoyez-la, et qu'elle s'en aille.

9. Vous prendrez garde à ce qui arrivera; si l'Arche, prenant le chemin de son pays, monte vers Beth-scémès, ce sera l'Eternel qui nous aura fait tout ce grand mal; si elle n'y va pas, nous saurons alors que sa main ne nous a point touchés, mais que ceci nous est arrivé accidentellement.

10. Ces gens-là firent donc ainsi; ils prirent deux jeunes vaches qui allaitoient, ils

les attelèrent au chariot, et enfermèrent leurs veaux dans l'étable.

11. Et ils mirent sur le chariot l'Arche de l'Eternel, le coffret avec les souris d'or, et les figures de leurs hémorroïdes.

12. Alors les jeunes vaches prirent tout droit le chemin de Beth-scémès, tenant toujours le même chemin en marchant et en mugissant; elles ne se détournèrent ni à droite, ni à gauche; et les gouverneurs des Philistins les suivirent jusqu'à la frontière de Beth-scémès.

13. Or les habitans de Beth-scémès moissonnoient les blés dans la vallée; levant les yeux, ils virent l'Arche, et ils furent fort réjouis à cette vue.

14. Le chariot vint jusqu'au champ de Josué Beth-scémite, et s'arrêta là. Or il y avoit là une grande pierre; on fendit le bois du chariot, et l'on offrit les jeunes vaches en holocauste à l'Eternel.

15. Les Lévités avoient descendu l'Arche de l'Eternel, et le coffret qui étoit auprès, dans lequel étoient les ouvrages d'or, et ils les avoient mis sur cette grande pierre. Les habitans de Beth-scémès offrirent ce jour-là des holocaustes et des sacrifices à l'Eternel.

16. Les cinq gouverneurs des Philistins, ayant vu cela, retournèrent le même jour à Hébron.

17. Voici le nombre des hémorroïdes d'or que les Philistins avoient offertes à l'Eternel en oblation pour le péché; une pour Asçdod, une pour Gaza, une pour Asçkelon, une pour Gath, une pour Hébron.

18. Il y avoit aussi des souris d'or, selon le nombre de toutes les villes des Philistins, savoir, des cinq gouvernemens, tant des villes fermées de murailles que des villes sans murs; et ils les avoient amenées jusqu'à la grande pierre sur laquelle on posa l'Arche de l'Eternel; cette pierre se voit encore dans le champ de Josué Beth-scémite.

19. Or l'Eternel frappa les habitans de Beth-scémès, parce qu'ils avoient regardé dans l'Arche de l'Eternel, il frappa d'entre le peuple soixante et dix hommes; il y avoit cinquante mille hommes. Et le peuple fut plongé dans le deuil, parce que l'Eternel l'avoit frappé d'une grande plaie.

20. Alors les habitans de Beth-scémès dirent: Qui pourroit subsister devant l'Eternel,

nel,

nel, le Dieu Saint? Et vers qui montera-t-il en s'éloignant de nous?

21. Et ils envoyèrent des messagers dire aux habitans de Kirjath-jeharim : Les Philistins ont ramené l'Arche de l'Eternel ; descendez , et faites-la monter chez vous.

CHAPITRE VII.

Les Israélites renoncent à l'idolâtrie. Ils battent les Philistins. Samuel, Juge d'Israël.

Les habitans de Kirjath-jeharim vinrent donc, ils firent monter l'Arche de l'Eternel, et la placèrent dans la maison d'Abinadab, située sur une colline, et ils consacèrent Eléazar son fils pour garder l'Arche de l'Eternel.

2. Or il se passa beaucoup de temps depuis le jour où l'Arche de l'Eternel fut placée à Kirjath-jeharim, savoir vingt ans; et toute la maison d'Israël soupira après l'Eternel.

3. Et Samuel dit à toute la maison d'Israël : Si vous retournez de tout votre cœur à l'Eternel, ôtez du milieu de vous les dieux étrangers, et Hasçtaroth, donnez votre cœur à l'Eternel, ne servez que lui seul, et il vous délivrera de la main des Philistins.

4. Alors les enfans d'Israël ôtèrent du milieu d'eux les Bahalins, et Hasçtaroth, et ils ne servirent que l'Eternel.

5. Et Samuel dit : Faites assembler tout Israël à Mitspa ; je prierai l'Eternel pour vous.

6. Ils s'assemblèrent donc à Mitspa ; ils y puisèrent de l'eau, qu'ils répandirent devant l'Eternel, ils jeûnèrent ce jour-là, et ils dirent : Nous avons péché contre l'Eternel. Et Samuel jugea les enfans d'Israël à Mitspa.

7. Or quand les Philistins eurent appris que les enfans d'Israël étoient assemblés à Mitspa, les gouverneurs des Philistins montèrent contre Israël ; les enfans d'Israël l'ayant appris, ils eurent peur des Philistins.

8. Et les enfans d'Israël dirent à Samuel : Ne cesse point de crier pour nous à l'Eternel notre Dieu, afin qu'il nous délivre de la main des Philistins.

9. Alors Samuel prit un agneau, et l'offrit tout entier en holocauste à l'Eternel ; et Sa-

muël cria à l'Eternel pour Israël, et l'Eternel l'exauça.

10. Pendant que Samuel offroit l'holocauste, les Philistins s'approchèrent pour combattre contre Israël ; mais ce jour-là l'Eternel tonna avec un bruit épouvantable sur les Philistins, il les mit en déroute, et ils furent battus devant Israël.

11. Les Israélites sortirent de Mitspa, ils poursuivirent les Philistins, et les taillèrent en pièces, jusqu'au dessous de Beth-car.

12. Alors Samuel prit une pierre, et la plaça entré Mitspa et Schen ; il nomma ce lieu-là Eben-hézer, et dit : L'Eternel nous a secourus jusqu'ici.

13. Les Philistins furent humiliés, ils ne vinrent plus dès-lors dans le pays d'Israël, et la main de l'Eternel fut appesantie sur les Philistins pendant toute la vie de Samuel.

14. Israël recouvra les villes que les Philistins lui avoient prises, depuis Hébron jusqu'à Gath ; Israël reprit aussi sur les Philistins le territoire de ces villes, et il y eut paix entre Israël et les Amorrhéens.

15. Samuel jugea Israël tout le reste de sa vie.

16. Toutes les années il se rendoit successivement à Beth-el, à Guilgal et à Mitspa, et il jugeoit Israël dans tous ces lieux-là.

17. Puis il retournoit à Rama, parce que sa maison étoit là ; il y jugeoit aussi Israël, et il y construisit un autel à l'Eternel.

CHAPITRE VIII.

Perversité des fils de Samuel. Les Israélites demandent un Roi, et persistent obstinément dans cette demande.

QUAND Samuel fut devenu vieux, il établit ses fils pour Juges sur Israël.

2. Son premier-né s'appeloit Joël, et le second de ses fils Abija ; ils jugeoient à Béerscébah.

3. Mais ses fils ne suivirent point ses traces ; ils recherchoient le gain déshonnête, ils recevoient des présens, et ils pervertissoient le droit.

4. C'est pourquoi tous les anciens d'Israël s'assemblèrent, et vinrent vers Samuel à Rama ;

5. Et ils lui dirent : Voici, tu es devenu vieux, et tes fils ne marchent point sur tes

traces ; maintenant établis sur nous un Roi pour nous juger , comme *cela a lieu chez toutes les nations*.

6. Samuel fut affligé de ce qu'ils disoient : Etablis sur nous un Roi pour nous juger ; Samuel pria l'Eternel ;

7. Et l'Eternel dit à Samuel : Obéis à la voix du peuple dans tout ce qu'ils te diront , car ce n'est point toi qu'ils ont rejeté , mais c'est moi qu'ils ont rejeté , afin que je ne règne plus sur eux.

8. Comme ils ont constamment agi depuis le jour où je les ai fait sortir d'Egypte jusqu'à ce jour , et *comme* ils m'ont abandonné , et ont servi des dieux étrangers , ils agissent aussi de même à ton égard.

9. Maintenant donc obéis à leur voix ; toutefois ne manque point de les prendre à témoin contre eux-mêmes , et de leur déclarer comment le Roi qui règnera sur eux , les traitera.

10. Samuel rapporta toutes les paroles de l'Eternel au peuple qui lui demandoit un Roi.

11. Il leur dit donc : Voici comment vous traitera le Roi qui règnera sur vous ; il prendra vos fils , et les attachera au service de ses chariots et de ses chevaux , et ils courront devant son char.

12. *Il les prendra* aussi pour les établir chefs de milliers et de cinquantaines , pour labourer *ses champs* , pour faire sa moisson , *pour fabriquer* des instrumens de guerre et *tout l'attirail* de ses chariots.

13. Il prendra aussi vos filles pour en faire des parfumeuses , des cuisinières et des boulangères.

14. Il prendra aussi vos champs , vos vignes et vos meilleures plantations d'oliviers , et il *les* donnera à ses serviteurs.

15. Il prendra la dîme de ce que vous aurez semé et de ce que vous aurez vendangé , et la donnera à ses officiers et à ses serviteurs.

16. Il prendra vos serviteurs , vos servantes , l'élite de vos jeunes gens , et vos ânes , et les emploiera à ses ouvrages.

17. Il dimera vos troupeaux , et vous serez ses esclaves.

18. Vous crierez alors à cause du Roi que vous vous serez choisi , mais l'Eternel ne vous exaucera point en ce jour-là.

19. Toutefois le peuple ne voulut point écouter les discours de Samuel : Non , dirent-ils , très-certainement il y aura un Roi sur nous ,

20. Et nous serons aussi comme toutes les nations ; notre Roi nous jugera , il marchera à notre tête , et nous commandera dans nos guerres.

21. Samuel entendit donc toutes les paroles du peuple , et les rapporta à l'Eternel.

22. Et l'Eternel dit à Samuel : Obéis à leur voix , et établis un Roi sur eux. Alors Samuel dit aux Israélites : Que chacun de vous se retire dans sa ville.

CHAPITRE IX.

Saül vient vers Samuel , qui lui fait connoître que Dieu l'avoit choisi pour Roi.

OR il y avoit un homme de Benjamin , nommé Kis , fils d'Abiel , fils de Tseror , fils de Becorath , fils d'Aphiah , fils d'un Benjamite ; *il étoit* fort riche.

2. Il avoit un fils nommé Saül , homme parfaitement bien fait. Il n'y avoit aucun des enfans d'Israël qui fût plus beau que lui , et personne d'entre le peuple qu'il ne surpassât depuis les épaules en haut.

3. Or les ânesses de Kis , père de Saül , s'étoient égarées. Et Kis dit à Saül son fils : Prends maintenant avec toi un de tes serviteurs , lève-toi , et va chercher les ânesses.

4. Il passa donc par la montagne d'Ephraïm ; il passa aussi par la contrée de Sçalissa , mais ils ne les trouvèrent point ; puis ils passèrent par la contrée de Sçahalim , et *elles n'y étoient* point ; ils passèrent encore par la contrée de Jemini , et ils ne les trouvèrent point.

5. Quand ils furent venus à la contrée de Tsuph , Saül dit au serviteur qui l'accompagnait : Viens et retournons , de peur que mon père n'ait cessé *d'être en peine* des ânesses , et qu'il ne soit en peine de nous.

6. Le serviteur lui répondit : Ecoute , je te prie ; il y a dans cette ville un homme de Dieu , qui est fort vénérable ; tout ce qu'il dit arrive infailliblement. Allons-y maintenant ; peut-être qu'il nous indiquera le chemin que nous devons suivre.

7. Et Saül dit à son serviteur : Mais si nous y allons , que porterons-nous à l'homme de

Dieu ? car les provisions nous ont manqué, et nous n'avons aucun présent à offrir à l'homme de Dieu. Qu'avons-nous avec nous ?

8. Le serviteur répondit à Saül : Voici, j'ai encore le quart d'un sicle d'argent, je le donnerai à l'homme de Dieu, et il nous indiquera le chemin *que nous devons suivre*.

9. Or autrefois en Israël, ceux qui alloient consulter Dieu se disoient l'un à l'autre : Venez, allons au voyant ; car celui qu'on *appelle* aujourd'hui prophète, s'appeloit autrefois le voyant.

10. Saül dit à son serviteur : Ce que tu dis est bien ; viens, allons ; et ils allèrent dans la ville où *étoit* l'homme de Dieu.

11. Comme ils montoient le coteau qui mène à la ville, ils trouvèrent de jeunes filles qui *en* sortoient pour puiser de l'eau, et ils leur dirent ; Le voyant est-il ici ?

12. Elles leur répondirent : Il *y* est, le voilà devant toi ; hâte-toi maintenant, car il est venu aujourd'hui dans la ville, parce que le peuple fait aujourd'hui un sacrifice sur le haut lieu.

13. Dès que vous serez entrés dans la ville, vous le trouverez, avant qu'il monte sur le haut lieu pour manger ; car le peuple ne mangera point jusqu'à ce qu'il soit venu, parce qu'il doit bénir le sacrifice ; après cela ceux qui sont conviés en mangeront. Montez donc tout de suite, car vous le trouverez maintenant.

14. Ils montèrent donc à la ville, et comme ils étoient au milieu de la ville, Samuel qui sortoit *de sa maison* pour monter sur le haut lieu, les rencontra.

15. Or le jour avant l'arrivée de Saül, l'Eternel s'étoit révélé à Samuel, et lui avoit dit :

16. Demain à cette même heure, je t'enverrai un homme du pays de Benjamin, tu l'oindras pour *être* le conducteur de mon peuple d'Israël, et il délivrera mon peuple de la main des Philistins ; car j'ai regardé mon peuple, et son cri est venu jusqu'à moi.

17. Et dès que Samuel eut vu Saül, l'Eternel lui dit : Voici l'homme dont je t'ai parlé ; c'est lui qui dominera sur mon peuple.

18. Saül s'approcha de Samuel sous la

porte *de sa maison*, et dit : Je te prie, indique-moi où est la demeure du voyant,

19. Samuel répondit à Saül : *C'est moi qui suis* le voyant ; monte devant moi sur le haut lieu ; vous mangerez aujourd'hui avec moi, et demain matin je te laisserai aller ; je vais te dire tout ce que tu souhaites de savoir de moi.

20. Quant aux ânesses que tu as perdues, il y a aujourd'hui trois jours, ne t'en mets point en peine, parce qu'elles ont été retrouvées. Mais vers qui *tend* tout le désir d'Israël ? N'est-ce pas vers toi, et vers toute la maison de ton père ?

21. Saül répondit : Ne *suis-je* pas Benjamite, de la moindre tribu d'Israël, et ma famille *n'est-elle pas* la plus petite de toutes les familles de la tribu de Benjamin ? Pourquoi donc me tiens-tu de tels discours ?

22. Samuel prit Saül et son serviteur, il les fit entrer dans la salle, et les fit placer au-dessus *de tous* les conviés, qui étoient au nombre d'environ trente hommes.

23. Et Samuel dit au cuisinier : Apporte la portion que je t'ai remise, *et* que je t'ai dit de mettre à part.

24. Or le cuisinier avoit levé une épaule, avec ce qui est au-dessus ; il la mit devant Saül, et *Samuel* dit : Voici ce qui a été mis à part, prends-le devant toi, et mange, car on te l'a réservé pour ce moment, lorsque j'ai fait inviter ces conviés ; ainsi ce jour-là Saül mangea avec Samuel.

25. Ensuite ils descendirent du haut lieu dans la ville, et *Samuel* s'entretint avec Saül sur la plate-forme.

26. Puis s'étant levé le matin, à la pointe du jour, Samuel appela Saül sur la plate-forme, et *lui* dit : Lève-toi, et je te laisserai aller. Saül se leva donc, et ils sortirent, tous deux, lui et Samuel.

27. Comme ils descendoient au bas de la ville, Samuel dit à Saül : Dis au serviteur qu'il passe devant nous, et il passa ; pour toi, arrête-toi maintenant, afin que je te fasse entendre les ordres de Dieu.

CHAPITRE X.

Saül sacré et accepté pour Roi.

OR Samuel avoit pris une fiole d'huile, qu'il répandit sur la tête de Saül ; puis il

le baisa , et lui dit : L'Éternel ne t'a-t-il pas oint sur son héritage , afin *que tu en sois* le conducteur ?

2. Aujourd'hui , dès que tu m'auras quitté , tu trouveras près du sépulcre de Rachel , à Tseltsah , sur la frontière de Benjamin , deux hommes qui te diront : Les ânesses que tu étois allé chercher ont été retrouvées ; et voici , ton père ne pense plus aux ânesses , il est en peine de vous , et dit : Que ferai-je pour *retrouver* mon fils ?

3. Et lorsqu'étant parti de là tu auras passé plus avant , et que tu seras venu jusqu'aux chênes de Tabor , tu seras rencontré par trois hommes , qui montent vers Dieu , à Beth-el , et qui portent , *l'un* trois chevreaux , l'autre trois pains , et l'autre une outre de vin.

4. Ils te demanderont comment tu te portes , et ils te donneront deux pains , que tu recevras de leur main.

5. Après cela tu viendras au coteau de Dieu , où *est* la garnison des Philistins , et lorsque tu seras entré dans la ville , tu rencontreras une troupe de prophètes qui descendent du haut lieu , ayant devant eux une lyre , un tambour , une flûte et une harpe , et qui prophétiseront.

6. Alors l'Esprit de l'Éternel te saisira , tu prophétiseras avec eux , et tu seras changé en un autre homme.

7. Quand tu auras vu arriver ces signes-là , fais *tout* ce que tu croiras devoir faire , car Dieu *est* avec toi.

8. Puis tu descendras devant moi à Guilgal ; et voici , je descendrai vers toi , pour offrir des holocaustes *et* des sacrifices d'actions de grâces ; tu m'attendras là sept jours , jusqu'à ce que je sois arrivé vers toi , et je t'instruirai de ce que tu devras faire.

9. Aussitôt que *Saül* eut tourné le dos pour quitter Samuel , Dieu lui changea le cœur , et *Saül* vit arriver en ce jour-là tous ces signes.

10. Car quand ils furent parvenus au coteau , voici , une troupe de prophètes *vint* au devant de lui ; l'Esprit de Dieu le saisit , et il prophétisa au milieu d'eux.

11. Et lorsque tous ceux qui le connoissoient auparavant eurent vu qu'il *étoit* avec les prophètes , *et* qu'il prophétisoit , ceux du peuple se dirent l'un à l'autre : Qu'est-il ar-

rivé au fils de Kis ? Saül est-il aussi entre les prophètes ?

12. Et un homme de ce lieu-là répondit : Et qui est leur père ? C'est pourquoi cela passa en proverbe : Saül aussi *est-il* entre les prophètes ?

13. Or *Saül* ayant cessé de prophétiser , se rendit sur le haut lieu.

14. Et le frère du père de Saül dit à Saül et à son serviteur : Où êtes-vous allés ? Il répondit : *Nous sommes allés* chercher les ânesses ; mais , voyant que nous ne les retrouvions point , nous sommes allés vers Samuel.

15. Son oncle lui dit : Apprends-moi , je te prie , ce que vous a dit Samuel.

16. Saül dit à son oncle : Il nous a assurés que les ânesses étoient retrouvées ; mais il ne lui apprit pas ce que Samuel lui avoit dit touchant la royauté.

17. Or Samuel assembla le peuple devant l'Éternel à Mitspa.

18. Et il dit aux enfans d'Israël : Ainsi a dit l'Éternel , le Dieu d'Israël : J'ai tiré Israël d'Égypte , et je vous ai délivrés de la main des Égyptiens , et de la main de tous les rois qui vous opprimoient.

19. Mais aujourd'hui vous avez rejeté votre Dieu , celui qui vous a délivrés de tous vos maux et de vos afflictions , et vous lui avez dit : Établis un Roi sur nous. Présentez-vous donc maintenant devant l'Éternel , par tribus et par milliers.

20. Ainsi Samuel fit approcher toutes les tribus d'Israël , et la tribu de Benjamin fut désignée.

21. Après cela , il fit approcher la tribu de Benjamin par familles , et la famille de Matri fut désignée ; puis Saül fils de Kis fut désigné , et on le chercha , mais on ne le trouva point.

22. Ils consultèrent encore l'Éternel , *pour savoir* si cet homme ne viendrait pas là . Et l'Éternel dit : Le voilà caché au milieu du bagage.

23. Ils y coururent et l'amènèrent . Il se présenta au milieu du peuple , et il surpassoit tout le reste du peuple depuis les épaules en haut.

24. Samuel dit alors à tout le peuple : Ne voyez-vous pas qu'il n'y en a point dans tout le peuple qui soit semblable à celui que l'E-

ternel a choisi ? Et tout le peuple jeta des cris de joie, et dit : Vivè le Roi !

25. Alors Samuel exposa au peuple le droit de la royauté, et l'écrivit dans un livre, qu'il plaça devant l'Eternel. Puis Samuel renvoya le peuple chacun dans sa maison.

26. Saül alla aussi dans sa maison à Guibha, et les gens de guerre, dont Dieu avoit touché le cœur, allèrent avec lui.

27. Mais il y eut des mutins qui dirent : Comment celui-ci nous délivrerait-il ? Et ils le méprisèrent, et ne lui apportèrent point de présent ; mais il n'y fit aucune attention.

CHAPITRE XI.

Saül défait les Hammonites ; il est solennellement confirmé dans la royauté.

OR Nahas Hammonite monta, et mit le siège devant Jabès de Galaad ; et tous les habitans de Jabès dirent à Nahas : Traite alliance avec nous, et nous te servirons.

2. Mais Nahas Hammonite leur répondit : Je traiterai *alliance* avec vous à cette *condition*, c'est que je vous crève à tous l'œil droit, et que j'imprime cet opprobre sur tout Israël.

3. Les anciens de Jabès lui dirent : Accorde-nous une trêve de sept jours, et nous enverrons des députés dans tous les quartiers d'Israël ; s'il n'y a personne qui nous délivre, nous nous rendrons à toi.

4. Les députés vinrent donc à Guibha où demuroit Saül ; ils rapportèrent au peuple les paroles de Nahas, et tout le peuple éleva la voix et pleura.

5. Et voici, Saül revenoit des champs en suivant ses bœufs, et il dit : Qu'a ce peuple pour pleurer ainsi ? Et on lui raconta ce qu'avoient dit les envoyés de Jabès.

6. Or l'Esprit de Dieu saisit Saül, quand il entendit ces paroles, et il entra dans une grande colère.

7. Il prit une couple de bœufs, il les coupa en morceaux, et il en envoya dans tous les quartiers d'Israël, par des messagers exprès, en disant : On traitera de même les bœufs de ceux qui ne sortiront point, et qui ne suivront point Saül et Samuel. Et la frayeur de l'Eternel saisit le peuple, et ils sortirent comme si ce n'eût été qu'un seul homme.

8. Saül en fit le dénombrement à Bézec ;

il y avoit trois cent mille *hommes* des enfans d'Israël, et trente mille de Juda.

9. Après cela, ils dirent aux députés qui étoient venus : Voici ce que vous direz aux habitans de Jabès de Galaad : Vous serez délivrés demain quand le soleil sera dans sa force. Les envoyés retournèrent donc, et rapportèrent cela aux habitans de Jabès, qui s'en réjouirent.

10. Et les habitans de Jabès dirent *aux Hammonites* : Demain nous nous rendrons à vous, et vous nous traiterez comme vous le trouverez bon.

11. Dès le lendemain, Saül partagea le peuple en trois bandes ; ils entrèrent dans le camp sur la veille du matin, et ils taillèrent en pièces les Hammonites jusqu'au moment de la plus grande chaleur du jour, et ceux qui échappèrent furent *tellement* dispersés çà et là, qu'il n'en demeura pas deux ensemble.

12. Et le peuple dit à Samuel : Qui est-ce qui dit : Saül règnera-t-il sur nous ? Livrez-nous ces hommes-là, et nous les ferons mourir.

13. Mais Saül dit : On ne fera mourir personne en ce jour, parce qu'aujourd'hui l'Eternel a délivré Israël.

14. Samuel dit au peuple : Venez, allons à Guilgal, et nous y confirmerons l'élection du Roi.

15. Et tout le peuple alla à Guilgal ; ils établirent là Saül pour Roi en présence de l'Eternel, à Guilgal ; ils y offrirent des sacrifices d'actions de grâces devant l'Eternel ; et Saül, et tout Israël s'y livrèrent à une fort grande joie.

CHAPITRE XII.

Discours de Samuel au peuple en quittant sa charge.

ALORS Samuel dit à tout Israël : Voici, j'ai obéi à votre voix dans tout ce que vous m'avez dit, et j'ai établi un Roi sur vous.

2. Maintenant, voici le Roi qui doit marcher à votre tête ; pour moi, je suis fort avancé en âge, et déjà tout blanc de vieillesse ; quant à mes fils, les voilà parmi vous ; j'ai exercé ma charge sous vos yeux, dès ma jeunesse jusqu'à ce jour ;

3. Me voici, témoignez contre moi devant

l'Éternel, et devant son Oint; de qui ai-je pris le bœuf? de qui ai-je pris l'âne? à qui ai-je fait tort? qui ai-je foulé? de la main de qui ai-je reçu un présent, afin que je fermasse les yeux sur sa conduite? j'en ferai la restitution.

4. Ils répondirent: Tu ne nous as point opprimés, tu ne nous as point foulés, et tu n'as rien reçu de personne.

5. Il leur dit encore: L'Éternel *est* témoin contre vous; son Oint aussi *est* témoin aujourd'hui, que vous n'avez trouvé aucune chose entre mes mains. Ils répondirent: *Il en est* témoin.

6. Alors Samuel dit au peuple: C'est l'Éternel qui établit Moïse et Aaron, et qui fit sortir vos pères du pays d'Égypte.

7. Maintenant donc présentez-vous *ici*, et je plaiderai contre vous devant l'Éternel, car l'Éternel s'est montré très-juste envers vous et envers vos pères.

8. Après que Jacob fut entré en Égypte, vos pères crièrent à l'Éternel, et l'Éternel envoya Moïse et Aaron, qui tirèrent d'Égypte vos pères, et les établirent en ce lieu-ci.

9. Mais ils oublièrent l'Éternel leur Dieu, et il les livra entre les mains de Sisera, chef de l'armée de Hatsor, entre les mains des Philistins, et entre les mains du Roi de Moab, qui leur firent la guerre.

10. Après cela ils crièrent à l'Éternel, et ils dirent: Nous avons péché; car nous avons abandonné l'Éternel, et nous avons servi les Bahalins et Hasctaroth. Maintenant donc, délivre-nous des mains de nos ennemis, et nous te servirons.

11. Alors l'Éternel envoya Jérubbahal, Bedan, Jephthé et Samuel; il vous délivra de la main de tous les ennemis qui vous environnoient, et vous avez habité *votre pays* en pleine assurance.

12. Mais, voyant que Nahas Roi des Hammonites marchoit contre vous, vous m'avez dit: Il n'en sera plus *ainsi*, mais un Roi régnera sur nous; bien que l'Éternel votre Dieu *fût* votre Roi.

13. Maintenant donc, voici le Roi que vous avez choisi, que vous avez demandé, et voici, l'Éternel l'a établi Roi sur vous.

14. Si vous craignez l'Éternel, si vous le servez et si vous obéissez à sa voix, si vous n'êtes point rebelles au commandement de

l'Éternel, alors, et vous et votre Roi qui règne sur vous, vous serez sous la conduite de l'Éternel votre Dieu.

15. Mais si vous n'obéissez pas à la voix de l'Éternel, et si vous êtes rebelles au commandement de l'Éternel, la main de l'Éternel sera aussi contre vous, comme *elle a été* contre vos pères.

16. Or maintenant soyez attentifs, et voyez le prodige que l'Éternel va faire devant vos yeux.

17. N'est-ce pas aujourd'hui la moisson des blés? Je crierai à l'Éternel, et il fera tonner et pleuvoir, afin que vous sachiez et que vous voyiez, combien est grand le mal que vous avez fait en la présence de l'Éternel, en demandant un Roi pour vous.

18. Alors Samuel cria à l'Éternel, qui fit tonner et pleuvoir en ce jour-là; et tout le peuple craignit fort l'Éternel et Samuel.

19. Puis tout le peuple dit à Samuel: Prie l'Éternel ton Dieu pour tes serviteurs, afin que nous ne mourions point; car, en demandant un Roi pour nous, nous avons ajouté ce péché à tous ceux que nous *avons commis*.

20. Alors Samuel dit au peuple: Ne craignez point; *il est vrai* que vous avez fait *en cela* un fort grand péché, toutefois ne vous détournerez point de l'Éternel, mais servez l'Éternel de tout votre cœur.

21. Ne vous détournerez point de lui; car *alors* vous serviriez des choses vaines qui ne vous apporteroient aucun profit, et qui ne vous délivreroient point, parce qu'elles *ne sont que* vanité.

22. Car l'Éternel, à cause de son grand nom, n'abandonnera point son peuple, puisque l'Éternel a voulu faire de vous un peuple qui lui *appartint*.

23. Et pour moi, Dieu me garde de pécher contre l'Éternel, et de cesser de prier pour vous, mais je vous enseignerai le bon et droit chemin.

24. Craignez seulement l'Éternel, et servez-le en vérité, de tout votre cœur, car vous avez vu les choses magnifiques qu'il a faites pour vous.

25. Mais si vous persévérez à faire le mal, vous serez consumés, et vous et votre Roi.

CHAPITRE XIII.

*La guerre avec les Philistins recommence.
Saül est rejeté de Dieu.*

SAUL avoit déjà régné un an ; et quand il eut régné deux ans sur Israël ,

2. Il choisit pour son *service* trois mille hommes d'Israël ; il y en avoit deux mille avec lui à Micmas et sur la montagne de Beth-el, et mille avec Jonathan à Guibha de Benjamin ; il renvoya le reste du peuple chacun dans sa tente.

3. Jonathan battit la garnison des Philistins qui étoit sur le coteau ; les Philistins l'apprirent , et Saül le fit publier dans tout le pays au son de la trompette , en disant : Que les Hébreux apprennent *cette nouvelle* !

4. Ainsi tout Israël entendit dire : Saül a battu la garnison des Philistins , et même Israël est devenu, en abomination parmi les Philistins. Alors le peuple s'assembla auprès de Saül , à Guilgal.

5. Les Philistins s'assemblèrent aussi pour combattre contre Israël ; ils avoient trente mille chariots, et six mille hommes de cheval ; ce peuple étoit comme le sable qui se trouve sur le bord de la mer , tant il étoit en grand nombre. Ils montèrent donc et campèrent à Micmas vers l'orient de Beth-aven.

6. Or Israël se vit dans une grande extrémité ; car le peuple étoit consterné , et se cachoit dans les cavernes , dans les buissons épais , dans les rochers , dans les forts et dans des fosses.

7. Et quelques-uns des Hébreux passèrent le Jourdain pour aller au pays de Gad et de Galaad ; mais Saül étoit encore à Guilgal , et tout le peuple effrayé accourut auprès de lui.

8. Saül attendit sept jours , selon le terme marqué par Samuel ; mais Samuel ne venoit point à Guilgal , et le peuple se dispersoit et quittoit Saül.

9. Alors Saül dit : Amenez - moi l'holocauste et les sacrifices d'actions de grâces , et il offrit l'holocauste.

10. Or dès qu'il eut achevé d'offrir l'holocauste , voici , Samuel arriva , et Saül sortit au-devant de lui pour le saluer.

11. Mais Samuel lui dit : Qu'as-tu fait ? Saül répondit : Comme je voyois que le peu-

ple se dispersoit et me quittoit , que tu ne venois point au jour assigné , et que les Philistins étoient assemblés à Micmas ,

12. J'ai dit : Les Philistins descendront maintenant contre moi à Guilgal , avant que j'aie supplié l'Eternel ; alors je me suis déterminé à regret , et j'ai offert l'holocauste..

13. Et Samuel dit à Saül : Tu as agi follement , tu n'as point observé l'ordre que l'Eternel ton Dieu t'avoit donné ; l'Eternel eût maintenant affermi ton règne sur Israël à toujours ;

14. Mais maintenant ton règne ne sera point stable. L'Eternel s'est cherché un homme selon son cœur ; l'Eternel lui a ordonné d'être le conducteur de son peuple , parce que tu n'as point observé ce que l'Eternel t'avoit commandé.

15. Puis Samuel se leva , et monta de Guilgal à Guibha de Benjamin. Et Saül fit le dénombrement de la troupe qui étoit avec lui ; il y avoit environ six cents hommes.

16. Or Saül et son fils Jonathan , et la troupe qui se trouva avec eux , se tenoient à Guibha de Benjamin , et les Philistins étoient campés à Micmas.

17. Il sortit trois bandes du camp des Philistins pour aller faire du dégât ; l'une des bandes prit le chemin de Hophra , vers la contrée de Sçuhâl ;

18. L'autre bande prit le chemin de Beth-horon , et la troisième prit le chemin de la frontière qui est en face de la vallée de Tse-bohim , du côté du désert.

19. Or dans tout le pays d'Israël il ne se trouvoit aucun forgeron , car les Philistins avoient dit : Il faut empêcher que les Hébreux ne fassent des épées ou des lances.

20. C'est pourquoi tous ceux d'Israël descendoient vers les Philistins , chacun pour aiguiser son soc , son coutre , sa cognée et sa bêche.

21. Ils n'avoient que des limes pour aiguiser leurs bêches , leurs coutres , leurs fourches à trois dents , leurs cognées et leurs aiguillons de bouviers.

22. Et quand le jour de la bataille fut venu , il ne se trouva , dans toute la troupe qui étoit avec Saül et Jonathan , personne qui eût une épée ou une hallebarde ; il ne se trouva que Saül et Jonathan son fils qui en eussent.

23. Et la garnison des Philistins alla occuper le passage de Micmas.

CHAPITRE XIV.

Exploit de Jonathan. Défaite des Philistins. Serment téméraire de Saül.

OR Jonathan, fils de Saül, dit un jour au jeune homme qui portoit ses armes : Viens et passons jusqu'au corps-de-garde des Philistins qui est de l'autre côté de ce lieu-là, mais il ne le dit point à son père.

2. Et Saül se tenoit à l'extrémité du coteau sous un grenadier, à Migron ; *il y avoit* avec lui une troupe d'environ six cents hommes.

3. Ahija fils d'Ahitub, frère d'I-cabod, fils de Phinéés, *qui étoit* fils d'Héli, Sacrificateur de l'Éternel à Scilo, portoit l'éphod, et le peuple ne savoit point que Jonathan s'en fut allé.

4. Or, dans le passage par lequel Jonathan cherchoit à pénétrer jusqu'au corps-de-garde des Philistins, *il y avoit* un rocher escarpé d'un côté, et un rocher escarpé de l'autre ; l'un s'appeloit Botsets et l'autre Séné.

5. L'un de ces rochers étoit situé vers le septentrion, vis-à-vis de Micmas ; et l'autre vers le midi, vis-à-vis de Guibha.

6. Jonathan dit au jeune homme qui portoit ses armes : Viens, passons jusqu'au corps-de-garde de ces incirconcis, peut-être l'Éternel fera-t-il quelque chose pour nous, car rien ne sauroit empêcher l'Éternel de délivrer, soit avec beaucoup de gens, soit avec peu.

7. Celui qui portoit ses armes lui répondit : Fais tout ce que tu trouveras bon, marchons, me voici, je t'accompagnerai où tu voudras.

8. Et Jonathan lui dit : Voici, nous allons passer jusqu'à ces gens, et nous nous montrerons à eux.

9. S'ils nous disent : Attendez jusqu'à ce que nous allions à vous ; alors nous demeurerons à notre place, et nous ne monterons point vers eux.

10. Mais s'ils disent : Montez vers nous ; alors nous y monterons, car l'Éternel les aura livrés entre nos mains ; que cela nous serve de signe.

11. Ils se montrèrent donc tous deux au corps-de-garde des Philistins, et les Philistins dirent : Voilà, les Hébreux sortent des antres où ils s'étoient cachés.

12. Les gens du corps-de-garde dirent à Jonathan et à celui qui portoit ses armes : Montez vers nous ; nous vous ferons voir quelque chose. Et Jonathan dit à celui qui portoit ses armes : Monte après moi, car l'Éternel les a livrés entre les mains d'Israël.

13. Jonathan monta donc *en s'aidant* de ses mains et de ses pieds, suivi de celui qui portoit ses armes, et les Philistins tombèrent devant Jonathan ; celui qui portoit ses armes *marchoit* derrière lui et les tuoit.

14. Dans cette première défaite, Jonathan et celui qui portoit ses armes, tuèrent une vingtaine d'hommes, sur un *espace* d'environ un demi-arpent de terre.

15. L'alarme se répandit dans le camp, dans la campagne et parmi tout le peuple ; le corps-de-garde même et ceux qui étoient allés faire du dégât furent effrayés, l'épouvante se mit dans le pays, et ce fut comme une frayeur venant de Dieu.

16. Les sentinelles de Saül, *qui étoient* à Guibha de Benjamin, regardèrent, et voici, la multitude des Philistins fuyoit en désordre, et ils se précipitoient les uns sur les autres.

17. Alors Saül dit à la troupe qui étoit avec lui : Faites maintenant la revue, et voyez qui s'en est allé du milieu de nous. Ils firent donc la revue, et voici, Jonathan n'étoit point là, ni celui qui portoit ses armes.

18. Et Saül dit à Ahija : Fais approcher l'Arche de Dieu ; car l'Arche de Dieu étoit ce jour-là avec les enfans d'Israël.

19. Mais pendant que Saül donnoit cet ordre au Sacrificateur, le tumulte qui s'étoit élevé dans le camp des Philistins alloit croissant de plus en plus, et Saül dit au Sacrificateur : Retire ta main.

20. Alors Saül et toute la troupe qui étoit avec lui se rassemblèrent, et vinrent jusqu'au lieu du combat ; et voici, les Philistins avoient tiré l'épée les uns contre les autres, et ils étoient dans un fort grand désordre.

21. Or les Philistins avoient comme auparavant, dans leur armée, des Hébreux, qui étoient montés des environs avec eux

dans

dans leur camp ; et ces *Hébreux* se joignirent incontinent aux Israélites qui *étoient* avec Saül et Jonathan.

22. Tous les Israélites aussi qui se tenoient cachés dans les montagnes d'Ephraïm, ayant appris que les Philistins fuyoient, les poursuivirent *et* les atteignirent dans le lieu du combat.

23. L'Eternel délivra donc en ce jour-là Israël, et on combattit jusqu'à Beth-aven.

24. En ce jour-là les Israélites furent fort harassés, parce que Saül avoit fait prononcer au peuple cette imprécation : Maudit *soit* l'homme qui prendra aucune nourriture avant le soir, *avant* que je me sois vengé de mes ennemis ! Ainsi personne parmi le peuple ne goûta d'aucune nourriture.

25. Et tout le peuple du pays vint dans une forêt, où il y avoit du miel sur la terre.

26. Le peuple entra donc dans la forêt, et vit ce miel qui découloit ; mais personne n'en porta à sa bouche, car le peuple respectoit le serment.

27. Or Jonathan n'avoit point entendu le serment que son père avoit fait faire au peuple, et il étendit le bout du bâton qu'il *avoit* à la main, il le trempa dans un rayon de miel, il en porta avec la main à sa bouche, et ses yeux furent éclaircis.

28. Alors quelqu'un de la troupe prenant la parole, *lui* dit : Ton père a fait prononcer au peuple cette imprécation : Maudit *soit* l'homme qui prendra aujourd'hui de la nourriture ! bien que le peuple fût très-fatigué.

29. Et Jonathan dit : Mon père a jeté dans la détresse le peuple du pays. Voyez, je vous prie, comme mes yeux sont éclaircis, parce que j'ai goûté un peu de ce miel.

30. Plût à Dieu que le peuple eût aujourd'hui mangé abondamment du butin qu'il a fait sur ses ennemis ! car alors la défaite des Philistins auroit été plus grande.

31. Ils battirent donc en ce jour-là les Philistins, depuis Micmas jusqu'à Ajalon. Le peuple fut extrêmement fatigué,

32. Et se jeta sur le butin ; ayant pris des brebis, des bœufs et des veaux, il *les* tua sur la place, et le peuple *les* mangeoit avec le sang.

33. On le rapporta à Saül, en disant : Voici, le peuple pèche contre l'Eternel, en mangeant *de la chair* avec le sang. Et il dit :

Vous avez transgressé *la loi de Dieu* ; roulez incessamment une grande pierre vers moi.

34. Saül dit aussi : Allez de tous côtés parmi le peuple, et dites que chacun amène vers moi son bœuf, et chacun ses brebis ; vous *les égorgerez* ici, vous *les* mangerez, et vous ne pêcherez point contre l'Eternel, en mangeant *de la chair* avec le sang. Cette nuit-là chaque homme du peuple amena son bœuf, et ils *les égorgèrent* dans cet endroit.

35. Alors Saül éleva un autel à l'Eternel. Ce fut le premier autel qu'il éleva à l'Eternel.

36. Puis Saül dit : Descendons, poursuivons de nuit les Philistins, pillons-les jusqu'à ce que le matin soit venu, et n'en épargnons aucun. Ils dirent : Fais tout ce qui te semblera bon ; mais le Sacrificateur dit : Approchons-nous ici de Dieu.

37. Alors Saül consulta Dieu, *et lui demanda* : Descendrai-je afin de poursuivre les Philistins ? Les livreras-tu entre les mains d'Israël ? Mais ce jour-là Dieu ne lui donna point de réponse.

38. Et Saül dit : *Que* tout le peuple, sans en excepter personne, s'approche d'ici, et qu'on sache et qu'on voie en quoi consiste ce péché qu'on a commis aujourd'hui.

39. Car l'Eternel est vivant, lui qui délivre Israël ! encore que mon fils Jonathan fût le coupable, il mourra certainement. Et il n'y eut personne parmi tout le peuple qui lui répondit.

40. Puis il dit à tout Israël : Mettez-vous d'un côté, et nous serons de l'autre, moi et Jonathan mon fils. Le peuple répondit à Saül : Fais tout ce qui te semblera bon.

41. Et Saül dit à l'Eternel : O Dieu d'Israël ! fais connoître celui qui est innocent. Jonathan et Saül furent désignés, et le peuple échappa.

42. Et Saül dit : Jetez *le sort* entre moi et Jonathan mon fils ; et le sort tomba sur Jonathan.

43. Alors Saül dit à Jonathan : Déclare-moi ce que tu as fait, et Jonathan *le* lui déclara, en disant : Il est vrai que j'ai goûté un peu de miel que *j'avois pris* avec le bout du bâton qui *étoit* dans ma main ; me voici, je mourrai.

44. Et Saül dit : Que Dieu me traite avec

rigueur, et à présent et à l'avenir, si tu ne meurs certainement, Jonathan !

45. Mais le peuple dit à Saül: Jonathan, qui a délivré Israël d'une manière si merveilleuse, mourroit-il? A Dieu ne plaise! l'Eternel *est* vivant! il ne tombera pas un cheveu de sa tête; car après Dieu, c'est à Jonathan que nous devons cette délivrance. Ainsi le peuple délivra Jonathan, et il ne mourut point.

46. Puis Saül revint de la poursuite des Philistins, et les Philistins s'en allèrent dans leur pays.

47. Saül s'affermir donc sur le trône d'Israël, et fit la guerre de tous côtés contre ses ennemis, contre les Moabites, contre les Hammonites, contre les Iduméens, contre les Rois de Tsoba, et contre les Philistins; partout où il portoit ses armes, il se faisoit redouter.

48. Il leva aussi une armée, et battit les Hamalékites, et il délivra Israël de la main de ceux qui le pilloient.

49. Or les fils de Saül étoient Jonathan, Jisçui et Malkisçuah; quant aux noms de ses deux filles, l'aînée se nommoit Mérah, et la cadette Mical.

50. Le nom de la femme de Saül étoit Ahinoham, fille d'Ahimahats; le nom du chef de son armée étoit Abner fils de Ner oncle de Saül.

51. Or Kis père de Saül, et Ner père d'Abner étoient fils d'Abiel.

52. Pendant tout le règne de Saül, la guerre contre les Philistins fut poussée avec vigueur; et aussitôt que Saül voyoit quelque homme fort et vaillant, il le prenoit à son service.

CHAPITRE XV.

Défaite des Hamalékites. Désobéissance de Saül et sa réjection.

OR Samuel dit à Saül: L'Eternel m'a envoyé pour t'oindre Roi sur Israël son peuple, maintenant donc écoute les paroles de l'Eternel.

2. Ainsi a dit l'Eternel des armées: J'ai rappelé en ma mémoire ce qu'a fait Hamalek à Israël, comment il s'opposa à lui sur son chemin, quand il venoit d'Egypte.

3. Va maintenant; frappe Hamalek, dé-

truisez à la façon de l'interdit tout ce qui lui appartient, et ne l'épargnez point; mais fais mourir les hommes et les femmes, les jeunes gens et les enfans à la mamelle, les bœufs et les brebis, les chameaux et les ânes.

4. Saül fit donc rassembler le peuple; il en fit le dénombrement à Telaim, et il se trouva deux cent mille hommes de pied, outre dix mille hommes de Juda.

5. Puis Saül vint jusqu'à la ville d'Hamalek, et il dressa des embûches dans la vallée.

6. Et Saül dit aux Kéniens: Allez, éloignez-vous, retirez-vous du milieu des Hamalékites, de peur que je ne vous enveloppe avec eux; car vous usâtes d'humanité envers tous les enfans d'Israël, quand ils vinrent d'Egypte. Et les Kéniens se retirèrent du milieu des Hamalékites.

7. Or Saül battit les Hamalékites, depuis Havila jusqu'à Sçur, qui est vis-à-vis de l'Egypte.

8. Et il prit vivant Agag, Roi d'Hamalek; mais il fit passer tout le peuple au fil de l'épée, à la façon de l'interdit.

9. Cependant Saül et le peuple épargnèrent Agag, et les meilleures brebis, les meilleurs taureaux, les bêtes grasses, les agneaux, et tout ce qu'il y avoit de bon, et ils ne voulurent point les détruire à la façon de l'interdit; ils détruisirent seulement à la façon de l'interdit tout ce qui étoit à dédaigner et de peu de valeur.

10. Alors la parole de l'Eternel fut adressée à Samuel, en ces termes:

11. Je me repens d'avoir établi Saül pour Roi; car il s'est détourné de moi, et il n'a point exécuté mes ordres. Samuel en fut fort affligé, et supplia ardemment l'Eternel toute cette nuit-là.

12. Puis Samuel se leva de bon matin, pour aller au-devant de Saül. Et l'on vint dire à Samuel: Saül est venu à Carmel, et voici, il s'est fait dresser là un monument, puis il s'en est allé, et continuant sa route, il est descendu à Guilgal.

13. Quand Samuel fut venu vers Saül, Saül lui dit: Béni sois-tu de la part de l'Eternel! j'ai exécuté l'ordre de l'Eternel.

14. Et Samuel dit: Qu'est-ce donc que ce bêlement de brebis, qui retentit à mes oreilles, et ce mugissement de bœufs que j'entends?

15. Saül répondit : On les a enlevés aux Hamalékites ; car le peuple a épargné les meilleures brebis, et les *meilleurs* taureaux, pour les sacrifier à l'Éternel ton Dieu, et nous avons détruit le reste à la façon de l'interdit.

16. Et Samuel dit à Saül : Attends, je vais t'annoncer ce que l'Éternel m'a déclaré cette nuit. Et il lui répondit : Parle.

17. Samuel dit donc : N'est-il pas vrai que lorsque tu étois petit à tes *propres* yeux, tu *as été établi* chef des tribus d'Israël, et que l'Éternel t'a oint Roi sur Israël ?

18. Or l'Éternel t'avoit envoyé pour cette expédition, et t'avoit dit : Va, détruis à la façon de l'interdit ces coupables Hamalékites, et fais-leur la guerre jusqu'à ce qu'ils soient exterminés.

19. Pourquoi donc n'as-tu pas obéi à la voix de l'Éternel ? pourquoi t'es-tu jeté sur le butin, et as-tu fait ce qui déplaît à l'Éternel ?

20. Et Saül répondit à Samuel : J'ai pourtant obéi à la voix de l'Éternel, et j'ai suivi le chemin que l'Éternel m'avoit ordonné de suivre ; j'ai amené Agag, Roi d'Hamalek, mais j'ai détruit à la façon de l'interdit les Hamalékites.

21. Et le peuple a choisi sur le butin, des brebis et des taureaux, comme des prémices de l'interdit, pour les sacrifier à l'Éternel ton Dieu, à Guilgal.

22. Alors Samuel dit : L'Éternel prend-il plaisir aux holocaustes et aux sacrifices, comme à ce qu'on obéisse à sa voix ? Voici, l'obéissance vaut mieux que le sacrifice ; se rendre attentif vaut mieux que la graisse des moutons.

23. Car la rébellion *est* aussi criminelle que le péché de consulter les devins, et la désobéissance aussi odieuse que les idoles. Parce que tu as rejeté la parole de l'Éternel, il t'a aussi rejeté, afin que tu ne sois plus Roi.

24. Saül répondit à Samuel : J'ai péché, car j'ai transgressé le commandement de l'Éternel, et tes paroles ; j'ai craint le peuple, et j'ai obéi à sa voix.

25. Mais maintenant, je te prie, pardonne-moi mon péché, reviens avec moi, et je me prosternerai devant l'Éternel.

26. Et Samuel dit à Saül : Je ne retournerai point avec toi ; car tu as rejeté la parole

de l'Éternel, et l'Éternel t'a rejeté, afin que tu ne sois plus Roi sur Israël.

27. Comme Samuel se tournoit pour s'en aller, Saül le prit par le pan de son manteau, qui se déchira.

28. Alors Samuel lui dit : L'Éternel a aujourd'hui déchiré le royaume d'Israël de dessus toi, et il l'a donné à un autre homme de ton peuple, qui est meilleur que toi.

29. Et en effet, celui qui est la force d'Israël ne mentira point, et il ne se repentira point ; car il n'est pas homme, pour se repentir.

30. Saül répondit : J'ai péché ; mais honore-moi maintenant, je te prie, en la présence des anciens de mon peuple, et en la présence d'Israël ; reviens avec moi, et je me prosternerai devant l'Éternel ton Dieu.

31. Samuel retourna donc, et suivit Saül, et Saül se prosterna devant l'Éternel.

32. Puis Samuel dit : Amenez-moi Agag, Roi d'Hamalek ; et Agag vint à lui avec un air gracieux. Agag disoit : Certainement l'amertume de la mort est passée.

33. Mais Samuel lui dit : Comme ton épée a privé les femmes de leurs enfans, ainsi, entre les femmes, ta mère sera privée d'enfans. Et Samuel fit mettre en pièces Agag devant l'Éternel, à Guilgal.

34. Puis il s'en alla à Rama ; et Saül se rendit dans sa maison, à Guibhath-Saül.

35. Et Samuel, jusqu'à sa mort, ne revit plus Saül ; mais Samuel pleuroit au sujet de Saül, parce que l'Éternel s'étoit repenti d'avoir établi Saül pour Roi sur Israël.

CHAPITRE XVI.

David oint. Saül tourmenté d'un mauvais esprit.

L'Éternel dit à Samuel : Jusques à quand t'affligeras-tu au sujet de Saül, puisque je l'ai rejeté, afin qu'il ne règne plus sur Israël ? Emplis ta corne d'huile, et viens, je t'enverrai vers Isaï Bethléhémite ; car je me suis choisi un de ses fils pour l'établir Roi.

2. Samuel dit : Comment irai-je ? car Saül l'ayant appris me tuera ; et l'Éternel répondit : Tu emmèneras avec toi une jeune vache, et tu diras : Je suis venu pour sacrifier à l'Éternel.

3. Et tu inviteras Isaï au sacrifice ; je te

ferai savoir ce que tu auras à faire, et tu oindras celui que je te dirai.

4. Samuel fit donc comme l'Eternel lui avoit dit, et vint à Bethléhem ; et les anciens de la ville eurent peur en le voyant arriver , et dirent : Viens-tu pour *notre* bien ?

5. Il répondit : *C'est pour votre* bien. Je suis venu pour offrir un sacrifice à l'Eternel ; purifiez-vous , et venez avec moi au sacrifice. Il fit aussi purifier Isai et ses fils , et il les invita au sacrifice.

6. Comme ils entroient , ayant vu Eliab , il dit en lui-même : Certainement l'Oint du Seigneur est devant l'Eternel.

7. Mais l'Eternel dit à Samuel : Ne regarde point à son visage , ni à la grandeur de sa taille , car je l'ai rejeté ; certainement l'Eternel n'a point égard aux choses auxquelles l'homme a égard ; l'homme a égard à ce qui frappe les yeux , mais l'Eternel a égard au cœur.

8. Isai appela Abinadab , et le fit passer devant Samuel , et Samuel dit : Ce n'est point non plus celui-ci qu'a choisi l'Eternel.

9. Isai fit passer Sçamma , et Samuel dit : Ce n'est point non plus celui-ci qu'a choisi l'Eternel.

10. Ainsi Isai fit passer ses sept fils devant Samuel. Et Samuel dit à Isai : L'Eternel n'a point choisi ceux-ci.

11. Puis Samuel dit à Isai : Sont-ce là tous tes enfans ? Et il répondit : Il reste encore le plus jeune , mais voici , il pâit les brebis. Alors Samuel dit à Isai : Envoie-le chercher , car nous ne nous mettrons point à table jusqu'à ce qu'il soit venu ici.

12. Il l'envoya donc chercher ; or il étoit blond , de bonne mine et beau de visage. Et l'Eternel dit à Samuel : Lève-toi , et oins-le , car c'est celui-là même que j'ai choisi.

13. Alors Samuel prit la corne d'huile , et oignit David au milieu de ses frères ; dès ce jour-là , l'Esprit de l'Eternel saisit David. Puis Samuel se leva , et s'en alla à Rama.

14. L'Esprit de l'Eternel se retira de Saül , et un mauvais esprit *envoyé* par l'Eternel , le troubloit.

15. Alors les serviteurs de Saül lui dirent : Voici maintenant , un mauvais esprit *envoyé* de Dieu , te trouble.

16. Que le Roi notre Seigneur dise à ses serviteurs qui sont devant lui , de chercher

un homme qui sache jouer de la harpe ; et quand le mauvais esprit *envoyé* de Dieu , sera sur toi , cet homme jouera , et tu seras soulagé.

17. Saül dit donc à ses serviteurs : Je vous prie , trouvez-moi un homme qui sache bien jouer des instrumens , et amenez-le moi.

18. Et l'un de ses serviteurs répondit : Voici , j'ai vu un fils d'Isai Bethléhémitte qui sait jouer des instrumens , qui est vaillant , propre à la guerre , parlant bien , bel homme , et l'Eternel est avec lui.

19. Alors Saül envoya des messagers à Isai , pour lui dire : Envoie-moi David ton fils qui est auprès de ton troupeau.

20. Isai prit un âne chargé de pain , une outre de vin et un cheveau , et il les envoya à Saül , par David son fils.

21. Et David vint vers Saül , et se présenta devant lui ; Saül l'aima fort , et il l'employa pour porter ses armes.

22. Alors Saül envoya dire à Isai : Je te prie , que David demeure à mon service , car il a trouvé grâce devant moi.

23. Quand donc le mauvais esprit *envoyé* de Dieu , étoit sur Saül , David prenoit la harpe et jouoit. Saül étoit soulagé et s'en trouvoit bien ; le mauvais esprit se retiroit de lui.

CHAPITRE XVII.

David tue Goliath.

OR les Philistins assemblèrent leurs troupes pour faire la guerre , et se réunirent à Soco de Juda ; ils campèrent entre Soco et Hazéca , sur la frontière de Dammim.

2. Saül et les hommes d'Israël s'assemblèrent aussi , et campèrent dans la vallée du chêne , et ils se rangèrent en ordre de bataille , pour s'opposer aux Philistins.

3. Or les Philistins étoient postés sur une montagne d'un côté , et les Israélites étoient postés sur une montagne de l'autre côté ; de sorte qu'il y avoit entr'eux une vallée.

4. Alors on vit sortir du camp des Philistins un homme qui se présentoit entre les deux armées , et qui s'appeloit Goliath ; il étoit de Gath ; il avoit six coudées et une palme de haut.

5. Il avoit sur la tête un casque d'airain .

et il étoit armé d'une cuirasse à écailles ; sa cuirasse pesoit cinq mille sicles d'airain.

6. Il avoit aussi des cuissards d'airain sur les jambes, et un bouclier d'airain entre les épaules.

7. La hampe de sa hallebarde étoit comme l'ensuble d'un tisserand, et son fer pesoit six cents sicles de fer ; celui qui portoit son bouclier marchoit devant lui.

8. Il se présentoit donc, et crioit à l'armée des Israélites : Pourquoi sortez-vous pour vous ranger en bataille ? Ne suis-je pas Philistin, et vous, n'êtes-vous pas serviteurs de Saül ? Choisissez un homme d'entre vous, et qu'il s'avance *pour se battre avec moi*.

9. S'il a l'avantage en combattant avec moi, et qu'il me tue, nous vous serons assujettis ; mais si j'ai l'avantage sur lui, et que je le tue, vous nous serez assujettis, et vous nous servirez.

10. Puis le Philistin disoit : J'ai aujourd'hui couvert d'opprobre l'armée des Israélites, *en leur disant* : Donnez-moi un homme, et nous combattons ensemble.

11. Mais Saül et tous les Israélites ayant entendu les paroles du Philistin, furent frappés d'étonnement, et eurent une fort grande peur.

12. Or David étoit fils de cet homme Ephraïen de Bethléhem de Juda, nommé Isaï, qui avoit huit fils. Cet homme vivoit du temps de Saül, étoit avancé en âge et fort considéré.

13. Les trois fils aînés de cet Isaï étoient partis, et avoient suivi Saül dans cette guerre. Et ses trois fils qui étoient allés à la guerre s'appeloient, l'aîné Eliab, le second Abinadab, le troisième Sçamma.

14. Et David étoit le plus jeune ; les trois aînés suivoient Saül ;

15. Mais David alloit auprès de Saül, et revenoit pour paître les brebis de son père à Bethléhem.

16. Or le Philistin s'approchoit le matin et le soir ; il se présenta *ainsi* pendant quarante jours.

17. Isaï dit à David son fils : Prends pour tes frères un épha de froment rôti, et ces dix pains, et porte-les promptement au camp à tes frères.

18. Tu porteras aussi ces dix fromages au capitaine de *leur* millier ; tu visiteras tes frè-

res *pour savoir* s'ils se portent bien, et tu m'en apporteras une marque certaine.

19. Or Saül, et eux, et tous les hommes d'Israël étoient dans la vallée du chêne pour combattre contre les Philistins.

20. David se leva donc de bon matin, et laissa les brebis sous la garde d'un berger ; puis ayant pris sa charge, il s'en alla, comme son père Isaï le lui avoit commandé, et il arriva à l'endroit où étoit le camp ; or l'armée sortoit pour se ranger en bataille, et l'on jetoit le cri de guerre ;

21. Car les Israélites et les Philistins avoient rangé armée contre armée.

22. Alors David se déchargea de son fardeau, le laissant entre les mains de celui qui gardoit les bagages, et il courut à l'endroit où étoit l'armée rangée en bataille ; y étant arrivé, il demanda à ses frères s'ils se portoient bien.

23. Comme il parloit, voici, cet homme qui se présentoit entre les deux armées, lequel s'appeloit Goliath le Philistin, *et qui étoit* de Gath, de l'armée des Philistins, prononça les mêmes discours qu'auparavant, et David les entendit.

24. Tous ceux d'Israël voyant cet homme s'enfuoient de devant lui, et avoient une fort grande peur.

25. Et chaque Israélite disoit : L'avez-vous vu cet homme qui s'est avancé ? Il s'est avancé pour couvrir d'opprobre Israël ! S'il se trouve quelqu'un qui le tue, le Roi le comblera de richesses, il lui donnera sa fille, et il affranchira la maison de son père *de toute charge* en Israël.

26. Alors David parla aux gens qui étoient là avec lui, *et leur dit* : Quel bien fera-t-on à l'homme qui aura tué ce Philistin, et qui aura ôté l'opprobre de dessus Israël ? Car qui est ce Philistin incirconcis, pour couvrir ainsi d'opprobre les armées du Dieu vivant ?

27. Et le peuple lui répéta les mêmes paroles, et lui dit : C'est là le bien qu'on fera à l'homme qui l'aura tué.

28. Quand Eliab son frère aîné eut entendu qu'il parloit à ces gens, sa colère s'alluma contre David, et il *lui dit* : Pourquoi es-tu venu ici ? et à qui as-tu laissé ce peu de brebis que nous avons à la campagne ? Je connois ton orgueil, et la malice de ton

cœur ; certainement tu es descendu pour voir le combat.

29. David répondit : Qu'ai-je fait maintenant ? N'en avois-je pas reçu l'ordre ?

30. Et l'ayant laissé là , il se tourna vers un autre , et lui dit les mêmes paroles . Et le peuple lui répondit comme la première fois .

31. Les paroles que David avoit dites , ayant été entendues , furent rapportées à Saül , et il le fit venir .

32. Et David dit à Saül : Que personne ne perde courage à cause de cet homme ; ton serviteur ira , et combattra ce Philistin .

33. Mais Saül dit à David : Tu ne saurois aller contre ce Philistin pour le combattre , car tu n'es qu'un jeune homme , et lui , il est homme de guerre dès sa jeunesse .

34. David répondit à Saül : Ton serviteur païssoit les brebis de son père , et il vint un lion , et une autre fois un ours , ils emportoient une jeune brebis ;

35. Mais je les poursuivis , je les frappai , j'arrachai la brebis de leur gueule ; et comme ils se levoient contre moi , je les saisis par la mâchoire , je les frappai , et je les tuai .

36. Ton serviteur a donc tué un lion et un ours , et ce Philistin incirconcis sera comme l'un d'eux , car il a couvert d'opprobre les armées du Dieu vivant .

37. David ajouta : L'Éternel qui m'a délivré de la griffe du lion , et de la patte de l'ours , me délivrera aussi de la main de ce Philistin . Alors Saül dit à David : Va , et que l'Éternel soit avec toi !

38. Et Saül fit prendre à David sa propre armure , lui mit sur la tête un casque d'airain , et l'arma d'une cuirasse .

39. Puis David ceignit l'épée de Saül sur son armure , et se mit à marcher , car il n'avoit jamais essayé de marcher ainsi armé . Et David dit à Saül : Je ne saurois marcher avec ces armes , car je n'y suis pas accoutumé ; David les ôta donc de dessus lui .

40. Mais il prit dans une de ses mains son bâton ; il choisit dans le torrent cinq cailloux bien lisses , et les mit dans sa panetière de berger qu'il avoit avec lui , et dans sa poche ; dans l'autre main il prit sa fronde , et marcha contre le Philistin .

41. Le Philistin , de son côté , s'avançoit pesamment pour s'approcher de David , et

l'homme qui portoit son bouclier *marchoit* devant lui .

42. Le Philistin jeta les yeux sur David , et l'ayant vu il le méprisa ; car c'étoit un jeune homme blond , et beau de visage .

43. Le Philistin dit à David : Suis-je un chien que tu viennes contre moi avec des bâtons ? Et le Philistin maudit David par ses dieux .

44. Le Philistin dit encore à David : Approche , et je donnerai ta chair aux oiseaux du ciel et aux bêtes féroces .

45. David répondit au Philistin : Tu viens contre moi avec l'épée , la hallebarde , et le bouclier ; mais moi je viens contre toi au nom de l'Éternel des armées , du Dieu des batailles rangées d'Israël , que tu as couvertes d'opprobre .

46. Aujourd'hui même l'Éternel te livrera entre mes mains , je te frapperai , je te couperai la tête , et je donnerai aujourd'hui les cadavres du camp des Philistins aux oiseaux des cieux , et aux animaux de la terre , et toute la terre saura qu'Israël a un Dieu .

47. Toute cette multitude saura aussi que l'Éternel ne délivre point par l'épée , ni par la hallebarde ; car c'est de l'Éternel que dépend l'issue des combats ; il vous livrera entre nos mains .

48. Et comme le Philistin , après s'être préparé au combat , marchoit et s'avançoit contre David , David se hâta , et courut plein de courage à la rencontre du Philistin .

49. Alors David mit la main à sa panetière , il en tira une pierre , la lança avec sa fronde , et il en frappa le Philistin au front , tellement que la pierre s'enfonça dans son front , et le Philistin tomba le visage contre terre .

50. Ainsi David avec une fronde et une pierre eut l'avantage sur le Philistin , il frappa le Philistin à mort ; or David n'avoit point d'épée à la main .

51. Il courut donc , et se jeta sur le Philistin , lui prit son épée , la tira du fourreau , et lui ôta la vie en lui coupant la tête . Alors les Philistins voyant que leur homme vaillant étoit mort , s'enfuirent ;

52. Et les hommes d'Israël et de Juda se levèrent , jetèrent des cris de joie , et poursuivirent les Philistins jusqu'à la vallée , même jusqu'aux portes de Hébron ; les Philis-

tins blessés à mort tombèrent sur le chemin de Sçaharajim jusqu'à Gath, et jusqu'à Hébron.

53. Les enfans d'Israël étant revenus de la poursuite des Philistins, pillèrent leurs camps.

54. David prit la tête du Philistin, il la porta *dans la suite* à Jérusalem, et il mit dans sa tente l'armure du Philistin.

55. Or quand Saül avoit vu David marchant pour combattre le Philistin, il avoit dit à Abner chef de l'armée : Abner, de qui *est* fils ce jeune homme ? Et Abner avoit répondu : Aussi vrai que ton ame vit, ô Roi, je n'en sais rien.

56. Le Roi lui avoit dit : Informe-toi de qui ce jeune homme est fils.

57. Sitôt donc que David fut revenu, après avoir tué le Philistin, Abner le prit et le conduisit devant Saül ; or *David* avoit à sa main la tête du Philistin.

58. Et Saül lui dit : Jeune homme, de qui *es-tu* fils ? David répondit : Je suis fils d'Isaï Bethléhémitte, ton serviteur.

CHAPITRE XVIII.

Amitié de Jonathan pour David. Haine de Saül contre David. David épouse Mical.

LORSQUE *David* eut achevé de parler à Saül, l'ame de Jonathan fut liée à l'ame de David, et Jonathan l'aima comme son ame.

2. Saül le prit donc ce jour-là, et ne lui permit plus de retourner dans la maison de son père.

3. Jonathan fit alliance avec David, parce qu'il l'aimoit comme son ame.

4. Et Jonathan se dépouilla du manteau qu'il portoit, et il le donna à David, avec ses vêtemens, même son épée, son arc et son baudrier.

5. David se conduisit habilement dans toutes les expéditions où Saül l'employa, de sorte que Saül l'établit sur des gens de guerre, et il fut agréable à tout le peuple, et même aux serviteurs de Saül.

6. Or comme l'armée revenoit, ainsi que David qui avoit tué le Philistin, il sortit de toutes les villes d'Israël, à la rencontre du Roi Saül, des femmes qui chantoient et dan-

soient joyeusement, au son des tambours et des cymbales.

7. Et dans leurs chants de joie, les femmes s'entre-répondoient et disoient : Saül a tué ses mille, et David ses dix mille.

8. Saül fut fort irrité, cette parole lui déplut, et il dit : Elles ont donné dix mille hommes à David, et à moi mille ; il ne lui manque donc plus que la royauté.

9. Depuis ce jour-là, Saül voyoit David de mauvais œil.

10. Le lendemain le mauvais esprit *envoyé* de Dieu, saisit Saül, et *Saül* s'agitoit violemment au milieu de la maison ; David jouoit *de la harpe* comme à l'ordinaire, et Saül avoit une hallebarde à la main.

11. Saül lança la hallebarde, disant en lui-même : Je transpercerai David jusqu'à la paroi ; mais David se détourna de devant lui par deux fois.

12. Saül craignoit donc David, parce que l'Eternel étoit avec lui, et avoit abandonné Saül.

13. C'est pourquoi Saül l'éloigna d'auprès de lui, et l'établit chef de mille *hommes* ; ainsi il avoit un commandement parmi le peuple.

14. Et David réussissoit dans tout ce qu'il entreprenoit, car l'Eternel étoit avec lui.

15. Saül voyant donc que David étoit fort heureux, le craignit.

16. Mais tout Israël et Juda aimoient David, parce qu'il marchoit à leur tête.

17. Saül dit à David : Voici, je te donnerai pour femme Mérah ma fille aînée ; sers-moi seulement en homme vaillant, et conduis les batailles de l'Eternel ; car Saül disoit : Que ma main ne soit point sur lui, mais que la main des Philistins soit sur lui !

18. David répondit à Saül : Qui *suis-je*, et quelle *est* ma condition, et la famille de mon père en Israël, pour que je devienne gendre du Roi ?

19. Mais dans le temps qu'on devoit donner à David Mérah fille de Saül, on la donna pour femme à Hadriel Meholathite.

20. Or Mical fille de Saül aima David, ce qu'on rapporta à Saül, et la chose lui plut.

21. Et Saül dit : Je la lui donnerai, afin qu'elle soit pour lui un piège, et que par ce moyen la main des Philistins soit sur lui. Saül dit donc à David : Tu deviendras mon

gendre aujourd'hui , en épousant *l'une de mes deux filles*.

22. Et Saül commanda à ses serviteurs de parler à David en secret, et de lui dire: Voici, le Roi a de la bonne volonté pour toi, et tous ses serviteurs t'aiment; deviens donc maintenant gendre du Roi.

23. Les serviteurs de Saül rapportèrent donc toutes ces paroles à David. Et David dit: Croyez-vous que ce soit peu de chose d'être gendre du Roi, pour moi qui *suis* un homme pauvre, et nullement distingué?

24. Les serviteurs de Saül lui rapportèrent cela, et lui dirent: David a tenu tels discours.

25. Et Saül dit: Vous parlerez ainsi à David: Le Roi ne demande *pour* douaire que cent prépuces de Philistins, afin que le Roi soit vengé de ses ennemis. Or Saül avoit dessein de faire tomber David entre les mains des Philistins.

26. Les serviteurs de Saül rapportèrent tous ces discours à David, et David accepta cette condition pour devenir gendre du Roi. Et *avant que* le temps marqué fût accompli,

27. David se leva, partit lui et ses gens, et tua deux cents hommes des Philistins; David apporta leurs prépuces, et on les livra bien comptés au Roi, pour que *David* pût devenir son gendre. Et Saül lui donna pour femme Mical sa fille.

28. Alors Saül vit et comprit que l'Eternel *étoit* avec David, et Mical fille de Saül l'aimoit.

29. Mais Saül continua de craindre David, encore plus *qu'auparavant*, et Saül fut toujours ennemi de David.

30. Or les chefs des Philistins entrèrent en campagne; et dès qu'ils eurent commencé la guerre, David eut plus de succès que tous les serviteurs de Saül, et son nom fut fort célèbre.

CHAPITRE XIX.

Jonathan avertit David des desseins de Saül. Mical le sauve.

SAUL parla à Jonathan son fils, et à tous ses serviteurs, du dessein qu'il avoit de faire mourir David; mais Jonathan fils de Saül étoit fort affectionné à David.

2. C'est pourquoi Jonathan en avertit Da-

vid, en lui disant: Saül, mon père cherche à te faire mourir. Maintenant donc, je te prie, tiens-toi sur tes gardes à la pointe du jour, demeure dans quelque lieu écarté, et cache-toi soigneusement.

3. Avant d'aller dans le champ où tu seras, je sortirai et je me tiendrai auprès de mon père. Alors je lui parlerai de toi; je verrai ce qu'il me dira, et je te *le* ferai savoir.

4. Jonathan parla donc favorablement de David à Saül son père, et lui dit: Que le Roi ne pèche point contre David son serviteur, car il n'a point péché contre toi, et même ses services t'ont été fort avantageux.

5. Car il a exposé sa vie; il a frappé le Philistin, et l'Eternel a accordé une grande délivrance à tout Israël. Tu l'as vu et tu t'en es réjoui; pourquoi donc pécherois-tu contre le sang innocent, en faisant mourir David sans cause?

6. Saül prêta l'oreille à la voix de Jonathan, et fit un serment *en ces termes*: L'Eternel *est* vivant! on ne fera point mourir *David*.

7. Ensuite Jonathan appela David, et lui rapporta toutes ces choses; puis il le conduisit auprès de Saül, et David demeura auprès de Saül comme auparavant.

8. Or la guerre continua, et David étant sorti pour combattre les Philistins, en fit un si grand carnage, qu'ils s'enfuirent de devant lui.

9. Mais le mauvais esprit *envoyé* par l'Eternel, agita Saül, comme il étoit assis dans sa maison, ayant sa hallebarde à la main, et David jouoit *de la harpe*.

10. Alors Saül chercha à transpercer David de sa hallebarde jusqu'à la paroi; mais en se détournant il évita le coup de Saül, qui planta sa hallebarde dans la paroi, et David s'enfuit, et échappa cette nuit-là.

11. Mais Saül envoya des émissaires vers la maison de David, pour le garder et le faire mourir au point du jour, ce que Mical femme de David lui apprit, en disant: Si tu ne te sauves cette nuit, demain on te fera mourir.

12. Et Mical fit descendre David par une fenêtre; il s'en alla, s'enfuit, et échappa.

13. Ensuite Mical prit une statue, la plaça dans le lit, mit sur sa tête de gros poils de chèvre, et la couvrit d'un vêtement.

14. Et

14. Et quand Saül envoya des émissaires pour prendre David, elle dit : Il est malade.

15. Saül envoya encore des émissaires pour voir David, en leur disant : Apportez-le moi dans son lit, afin que je le fasse mourir.

16. Les émissaires vinrent donc, et voici, il y avoit dans le lit une statue, et de gros poils de chèvre autour de sa tête.

17. Alors Saül dit à Mical : Pourquoi m'as-tu ainsi trompé, et as-tu fait évader mon ennemi, de sorte qu'il s'est échappé? Et Mical répondit à Saül : Il m'a dit : Laisse-moi aller ; pourquoi te tuerois-je ?

18. Ainsi David s'enfuit, et échappa ; il se rendit auprès de Samuel à Rama, et lui apprit tout ce que Saül lui avoit fait ; puis il s'en alla avec Samuel, et ils demeurèrent à Najoth.

19. On en donna avis à Saül, en disant : Voilà David est à Najoth en Rama.

20. Alors Saül envoya des émissaires pour prendre David ; ils virent une assemblée de prophètes qui prophétisoient ; et Samuel étoit là, et les présidoit. L'Esprit de Dieu vint sur les émissaires de Saül, et ils prophétisèrent aussi.

21. Quand on l'eut dit à Saül, il envoya d'autres émissaires qui prophétisèrent aussi. Et Saül envoya encore pour la troisième fois des émissaires qui prophétisèrent aussi.

22. Puis il alla lui-même à Rama ; il vint jusqu'à la grande fosse qui est à Scécu, et demanda : Où sont Samuel et David ? On lui répondit : Voilà ils sont à Najoth en Rama.

23. Il alla donc à Najoth en Rama, et l'Esprit de Dieu fut aussi sur lui, et continuant son chemin il prophétisa jusqu'à ce qu'il fut arrivé à Najoth en Rama.

24. Il se dépouilla même de ses vêtements, et prophétisa lui-même, en présence de Samuel ; il se jeta par terre, ayant quitté ses habits de dessus ; *il passa ainsi* tout ce jour-là, et toute la nuit. C'est pourquoi on dit : Saül est-il donc aussi entre les prophètes ?

CHAPITRE. XX.

Serment mutuel de Jonathan et de David. Jonathan s'assure des mauvais desseins de Saül contre David, et en avertit celui-ci.

DAVID s'enfuyant de Najoth en Rama, vint auprès de Jonathan et lui dit :

Qu'ai-je fait ? Quelle est mon iniquité, et quel est mon péché contre ton père, pour qu'il cherche à m'ôter la vie ?

2. Et il lui répondit : A Dieu ne plaise ! tu ne mourras point. Voici, mon père ne fait aucune chose, ni grande, ni petite, sans me la communiquer, et pourquoi mon père m'auroit-il caché celle-là ? Cela n'est pas.

3. Alors David faisant un serment, dit encore : Ton père sait avec certitude que je suis dans tes bonnes grâces, et il aura dit : Que Jonathan ne sache rien de ceci, de peur qu'il n'en soit affligé ! Ainsi, certainement *comme* l'Eternel est vivant, et *comme* ton ame vit, il n'y a qu'un pas entre moi et la mort.

4. Jonathan dit à David : Que désires-tu que je fasse, et je le ferai pour toi ?

5. Et David dit à Jonathan : Voici, c'est demain la nouvelle lune, et j'ai accoutumé de m'asseoir à la table du Roi pour manger avec lui ; laisse-moi donc aller, et je me cacherai dans la campagne jusqu'au soir du troisième jour.

6. Si ton père vient à demander où je suis, tu lui répondras : On m'a demandé avec instance de permettre que David allât promptement à Bethléhem sa ville, parce que toute sa famille fait un sacrifice solennel.

7. S'il répond : A la bonne heure ; tout va bien pour ton serviteur ; mais s'il se met fort en colère, sache que sa méchanceté est à son comble.

8. Fais donc cette grâce à ton serviteur, puisque tu as fait entrer ton serviteur en alliance avec toi *au nom* de l'Eternel ; s'il y a *quelque* iniquité en moi, fais-moi mourir toi-même, car pourquoi me mènerois-tu à ton père ?

9. Et Jonathan lui dit : Dieu te garde de ce malheur ! car si je puis savoir avec certitude que la méchanceté de mon père en soit venue au point de s'exercer contre toi, ne t'en instruirai-je point ?

10. David répondit à Jonathan : Qui me fera savoir ce que ton père t'aura répondu de fâcheux ?

11. Jonathan dit à David : Viens, et sortons pour aller aux champs. Ils sortirent donc eux deux, et allèrent aux champs.

12. Alors Jonathan dit à David : L'Eternel, le Dieu d'Israël, *en est témoin* ; quand

j'aurai sondé mon père demain environ à cette heure-ci, *ou* après-demain, et qu'il y aura du bien pour David, si alors je n'envoie *quelqu'un* vers toi, et si je ne te le fais savoir,

13. Que l'Eternel traite Jonathan avec rigueur, et à présent et à l'avenir! Si mon père veut te faire quelque mal, je te *le* ferai aussi savoir, je te laisserai partir, tu t'en iras en paix, et l'Eternel sera avec toi comme il a été avec mon père.

14. Mais aussi, si je *suis* encore vivant, n'auras-tu pas pour moi cette bonté *au nom* de l'Eternel, que je ne meure point,

15. Et que tu ne retires jamais ta bonté de ma maison, non pas même quand l'Eternel aura retranché tous les ennemis de David de dessus la terre?

16. Ainsi Jonathan traita *alliance* avec la maison de David, et dit: Que l'Eternel punisse les ennemis de David!

17. Jonathan fit encore jurer David par l'amour qu'il lui portoit, car il l'aimoit autant que son ame.

18. Et Jonathan lui dit: C'est demain la nouvelle lune, et on s'enquerra de toi, car ta place sera vide.

19. Or ayant attendu jusqu'au troisième soir, tu descendras promptement, tu viendras dans l'endroit où tu t'étois caché, dans une occasion semblable, et tu te tiendras auprès de la pierre d'Ezel.

20. Je tirerai trois flèches du côté de cette *Pierre*, comme si je visois à quelque but;

21. Et voici, j'enverrai un serviteur, *et lui dirai*: Va, cherche les flèches. Si je dis au serviteur en termes exprès: Voilà, les flèches *sont* en-deçà de toi, prends-les et reviens; alors tout va bien pour toi, il n'y a rien à *craindre*, l'Eternel *est* vivant!

22. Mais si je dis au jeune garçon: Voilà les flèches *sont* au-delà de toi; alors va-t'en, car l'Eternel te renvoie.

23. Et pour ce qui est de la parole que nous nous sommes donnée, moi et toi, voici, l'Eternel *est témoin* entre moi et toi à jamais.

24. David se cacha donc dans la campagne; et la nouvelle lune étant venue, le Roi s'assit pour prendre son repas.

25. Et le Roi s'étant assis sur son siège, comme à l'ordinaire, sur le siège qui étoit près de la paroi, Jonathan se leva, et Abner

s'assit à côté de Saül, mais la place de David étoit vide.

26. Saül ne dit rien ce jour-là, car il disoit en lui-même: Il *lui* est arrivé quelque chose, il n'est pas net; certainement il n'est pas net.

27. Mais le lendemain de la nouvelle lune, qui étoit le second *du mois*, la place de David fut encore vide; et Saül dit à Jonathan son fils: Pourquoi le fils d'Isaï n'est-il point venu manger *ni hier*, ni aujourd'hui?

28. Et Jonathan répondit à Saül: On m'a demandé avec instance de permettre que David *allât* jusqu'à Bethléhem;

29. Et il m'a dit lui-même: Je te prie, laisse-moi aller; car notre famille fait un sacrifice dans la ville, et mon frère m'a recommandé de m'y trouver; c'est pourquoi si je suis dans tes bonnes grâces, je te prie, permets que je m'en aille, afin de voir mes frères. C'est pour cela qu'il n'est point venu à la table du Roi.

30. Alors la colère de Saül s'embrasa contre Jonathan, et il lui dit: Fils méchant et rebelle, ne sais-je pas bien que tu as choisi pour ami le fils d'Isaï, à ta honte, et à la honte de ta mère?

31. Car tant que le fils d'Isaï vivra sur la terre, tu ne seras jamais affermi, ni toi, ni ton royaume; c'est pourquoi envoie-*le chercher* et amène-*le moi*, car il *est* digne de mort.

32. Jonathan répondit à Saül son père: Pourquoi le feroit-on mourir? qu'a-t-il fait?

33. Et Saül lança une hallebarde contre lui pour le frapper. Alors Jonathan connut que son père avoit résolu de faire mourir David.

34. Jonathan se leva de table fort en colère, et il ne prit point son repas le second jour de la nouvelle lune, car il étoit affligé à cause de David, parce que son père l'avoit outragé.

35. Le lendemain matin Jonathan sortit pour aller aux champs, comme il en étoit convenu avec David, et il amena avec lui un jeune garçon.

36. Et il lui dit: Cours, va vite chercher les flèches que je vais tirer. Le jeune garçon courut donc, et Jonathan tira une flèche de manière qu'elle le dépassât.

37. Le jeune garçon étant venu jusqu'à

l'endroit où étoit la flèche que Jonathan avoit tirée, Jonathan l'appela et lui dit : La flèche n'est-elle pas au-delà de toi ?

38. Et Jonathan crioit au jeune garçon : Hâte-toi, cours, ne t'arrête point. Et le jeune garçon ramassa la flèche, et revint vers son maître.

39. Or le jeune garçon ne savoit point ce dont il s'agissoit ; David et Jonathan seuls le savoyent.

40. Alors Jonathan donna son arc et ses flèches au jeune garçon qui le servoit, et lui dit : Va, porte-les à la ville.

41. Le jeune garçon s'en étant allé, David se leva du côté du midi, il se jeta le visage contre terre, et se prosterna par trois fois, ils se baisèrent l'un l'autre, et chacun d'eux pleura sur son ami ; David surtout pleura abondamment.

42. Enfin Jonathan dit à David : Va-t'en en paix ; car nous avons fait serment tous deux au nom de l'Éternel, en disant : L'Éternel soit témoin entre moi et toi, entre ma postérité et ta postérité à jamais.

43. David se leva donc et s'en alla. Et Jonathan rentra dans la ville.

CHAPITRE XXI.

David reçoit d'Ahimélec les pains de proposition ; il fuit chez Akis, où il contrefait l'insensé.

DAVID se rendit à Nob vers Ahimélec le Sacrificateur ; et Ahimélec tout effrayé courut au-devant de David et lui dit : D'où vient que tu es seul, et qu'il n'y a personne avec toi ?

2. Et David dit à Ahimélec le Sacrificateur : Le Roi m'a donné une commission, et m'a dit : Que personne ne sache rien de l'affaire pour laquelle je t'envoie, ni de ce que je t'ai commandé. Et j'ai dit à mes gens de se trouver dans un certain lieu.

3. Maintenant donc qu'as-tu sous la main ? Donne-moi cinq pains, ou ce qui se trouvera.

4. Le Sacrificateur répondit à David : Je n'ai point sous la main de pain ordinaire, j'ai du pain consacré ; mais tes gens se sont-ils au moins abstenus de femmes ?

5. David répondit au Sacrificateur : Certainement, depuis que je suis parti, il y a environ trois jours, les femmes ont été éloi-

gnées de nous, et les corps de mes gens ont été purs ; ce pain peut être regardé comme ordinaire, d'autant plus qu'aujourd'hui on en consacre de nouveau pour le mettre sur la table.

6. Le Sacrificateur lui donna donc le pain consacré ; car il n'y avoit point là d'autre pain que les pains de proposition, qui avoient été ôtés de devant l'Éternel, pour remettre du pain chaud le jour où l'on avoit ôté l'autre.

7. Or ce jour-là un homme d'entre les serviteurs de Saül, nommé Doëg, Iduméen, le plus puissant des bergers de Saül, étoit retenu là devant l'Éternel.

8. Et David dit à Ahimélec : Mais n'as-tu point ici sous la main quelque hallebarde, ou quelque épée ? car je n'ai point pris mon épée, ni mes armes avec moi, parce que la commission du Roi étoit pressante.

9. Le Sacrificateur répondit : Voici l'épée de Goliath le Philistin, que tu tuas dans la vallée du chêne ; elle est enveloppée d'un drap derrière l'éphod ; si tu veux la prendre pour toi, prends-la, car il n'y en a point ici d'autre que celle-là. Et David dit : Il n'y en a point de semblable, donne-la moi.

10. Alors David se leva, il s'enfuit ce jour-là de devant Saül, et s'en alla vers Akis Roi de Gath.

11. Et les serviteurs d'Akis lui dirent : N'est-ce pas là ce David qui est comme le Roi du pays ? N'est-ce pas celui au sujet duquel on s'entre-répondoit dans les danses, en disant : Saül a tué ses mille, et David ses dix mille ?

12. David mit ces paroles dans son cœur, et il eut une fort grande peur à cause d'Akis Roi de Gath.

13. C'est pourquoi il changea son maintien en leur présence, et il contrefit l'insensé au milieu d'eux ; il marquoit les portes, et il laissoit couler sa salive sur sa barbe.

14. Alors Akis dit à ses serviteurs : Voici, ne voyez-vous pas que c'est un homme insensé, pourquoi me l'avez-vous amené ?

15. Est-ce que je manque d'hommes insensés, que vous m'avez amené celui-ci pour faire l'insensé devant moi ? Un tel homme entreroit-il dans ma maison ?

CHAPITRE XXII.

David fuit en divers lieux. Doëg accuse Ahimélec devant Saül ; il met à mort les Sacrificateurs de Nob.

OR David partit de là, et se sauva dans la caverne d'Hadullam ; ses frères et toute la maison de son père l'ayant appris, descendirent là vers lui.

2. Tous ceux aussi qui étoient mal dans leurs affaires, ou qui avoient des créanciers qui les tourmentoient, ou qui avoient le cœur plein d'amertume, se rassemblèrent auprès de lui, et il fut leur chef ; il y eut avec lui environ quatre cents hommes.

3. De là David se rendit à Mitspé de Moab. Et il dit au Roi de Moab : Je te prie que mon père et ma mère soient avec vous jusqu'à ce que je sache ce que Dieu fera de moi.

4. Il les amena donc devant le Roi de Moab, et ils demeurèrent avec lui tout le temps que David fut dans ce lieu fort.

5. Or Gad le prophète dit à David : Ne demeure point dans ce lieu fort ; *mais* vatt'en, et entre dans le pays de Juda. David s'en alla donc, et vint dans la forêt de Héreth.

6. Saül apprit qu'on avoit découvert David et les gens qui étoient avec lui. Or Saül se trouvoit assis sur le coteau, sous un chêne à Rama, ayant à la main sa hallebarde, et tous ses serviteurs se tenoient devant lui.

7. Et Saül dit à ses serviteurs qui se tenoient devant lui : Ecoutez maintenant, Benjamites, le fils d'Isaï vous donnera-t-il, à vous tous, des champs et des vignes ? Vous établira-t-il tous chefs de milliers et de centaines ?

8. Pour que vous ayez tous conspiré contre moi, qu'il n'y ait personne qui m'avertisse que mon fils a fait alliance avec le fils d'Isaï, et qu'aucun de vous ne soit touché de mon état et ne m'avertisse ; car mon fils a soulevé mon serviteur contre moi, pour me dresser des embûches, comme on le voit aujourd'hui.

9. Alors Doëg Iduméen, qui étoit établi sur les serviteurs de Saül, répondit : J'ai vu le fils d'Isaï venir à Nob, vers Ahimélec fils d'Ahitub,

10. Qui a consulté l'Eternel pour lui, et

lui a donné des vivres, et l'épée de Goliath le Philistin.

11. Alors le Roi fit chercher Ahimélec le Sacrificateur, fils d'Ahitub, et toute la famille de son père, savoir les Sacrificateurs qui étoient à Nob ; et ils vinrent tous vers le Roi.

12. Saül lui dit : Ecoute maintenant, fils d'Ahitub. Et il répondit : Me voici, mon Seigneur.

13. Alors Saül lui dit : Pourquoi avez-vous conspiré contre moi, toi et le fils d'Isaï, tellement que tu lui as donné du pain et une épée, et que tu as consulté Dieu pour lui, afin qu'il s'élevât contre moi, pour me dresser des embûches, comme *il le fait* aujourd'hui ?

14. Ahimélec répondit au Roi : Y a-t-il *quelqu'un* entre tous tes serviteurs qui te soit aussi *fidèle* que David, lui qui est le gendre du Roi, qui est parti par obéissance à tes ordres, et *qui* est si honoré dans ta maison ?

15. Aurois-je commencé aujourd'hui à consulter Dieu pour lui ? A Dieu ne plaise ! Que le Roi n'impute donc rien à son serviteur, *ni* à toute la maison de son père ! car ton serviteur n'a su aucune chose, ni petite, ni grande, de tout ceci.

16. Et le Roi lui dit : Certainement tu mourras, Ahimélec, avec toute la famille de ton père.

17. Alors le Roi dit aux archers qui se tenoient devant lui : Tournez-vous, et faites mourir les Sacrificateurs de l'Eternel ; car ils *sont* aussi du parti de David, parce qu'ils ont bien su qu'il s'enfuyoit, et qu'ils ne m'en ont point averti. Mais les serviteurs du Roi ne voulurent point mettre la main ni se jeter sur les Sacrificateurs de l'Eternel.

18. Alors le Roi dit à Doëg : Tourne-toi et jette-toi sur les Sacrificateurs. Et Doëg Iduméen se tourna, se jeta sur les Sacrificateurs, et tua, ce jour-là, quatre-vingt-cinq hommes qui portoient l'éphod de lin.

19. Saül fit de plus passer au fil de l'épée *les habitans* de Nob, ville des Sacrificateurs, les hommes et les femmes, les jeunes gens et ceux qui étoient à la mamelle ; il fit même passer au fil de l'épée les bœufs, les ânes et le menu bétail.

20. Toutefois un des fils d'Ahimélec, fils

d'Ahitub, et qui se nommoit Abiathar, se sauva et s'enfuit auprès de David.

21. Et Abiathar rapporta à David, que Saül avoit fait tuer les Sacrificateurs de l'Eternel.

22. David dit à Abiathar : Je connus bien dans ce jour-là, que Doëg Iduméen, qui étoit présent, ne manqueroit point d'en faire rapport à Saül. J'ai causé la mort de toutes les personnes de la maison de ton père.

23. Demeure avec moi, ne crains rien ; celui qui cherche à m'ôter la vie, cherche aussi à te l'ôter. Certainement tu *seras* en sûreté avec moi.

CHAPITRE XXIII.

David bat les Philistins à Kéhila. Il fuit devant Saül à Ziph, puis à Mahon.

OR on-vint dire à David : Voici les Philistins font la guerre à Kéhila, et pillent les aires.

2. Et David consulta l'Eternel, en disant : Irai-je, et frapperai-je ces Philistins ? L'Eternel répondit à David : Va, tu frapperas les Philistins, et tu délivreras Kéhila.

3. Mais les gens de David lui dirent : Voici, *étant* ici dans le pays de Juda, nous avons peur ; que sera-ce donc quand nous serons allés à Kéhila contre les troupes des Philistins ?

4. C'est pourquoi David consulta encore l'Eternel, et l'Eternel lui répondit : Lève-toi, descends à Kéhila ; car je vais livrer les Philistins entre tes mains.

5. Alors David alla avec ses gens à Kéhila, et combattit les Philistins ; il emmena leur bétail, et il fit un grand carnage parmi eux ; ainsi David délivra les habitans de Kéhila.

6. Or quand Abiathar fils d'Ahimélec s'étoit enfui vers David à Kéhila, l'éphod étoit tombé entre ses mains.

7. On rapporta à Saül que David étoit venu à Kéhila, et Saül dit : Dieu l'a livré entre mes mains ; car il s'est enfermé, en entrant dans une ville qui a des portes et des barres.

8. Et Saül rassembla tout le peuple pour la guerre, et pour descendre à Kéhila, afin d'assiéger David et ses gens.

9. Mais David ayant su que Saül machi-

noit ce mal contre lui, dit au Sacrificateur Abiathar : Apporte ici l'éphod.

10. Et David dit : O Eternel, Dieu d'Israël ! ton serviteur a été averti que Saül cherche à entrer dans Kéhila, pour détruire la ville à cause de moi.

11. Les principaux de Kéhila me livreront-ils entre ses mains ? Saül descendra-t-il comme ton serviteur l'a appris ? O Eternel, Dieu d'Israël ! je te prie, fais-*le* connoître à ton serviteur. Et l'Eternel répondit : Il descendra.

12. David dit encore : Les principaux de Kéhila me livreront-ils, moi et mes gens, entre les mains de Saül ? Et l'Eternel répondit : Ils *te* livreront.

13. Alors David se leva ; or *il y avoit* environ six cents hommes avec lui ; ils sortirent de Kéhila, et ils s'en allèrent où ils purent ; puis on rapporta à Saül que David s'étoit sauvé de Kéhila, c'est pourquoi il cessa de marcher.

14. David demeura au désert, dans des lieux forts, et s'établit sur une montagne au désert de Ziph. Saül le cherchoit tous les jours ; mais Dieu ne le livra point entre ses mains.

15. David ayant vu que Saül s'étoit mis en marche pour lui ôter la vie, se *tint* alors au désert de Ziph dans une forêt.

16. Alors Jonathan fils de Saül se leva, et alla dans la forêt vers David ; il fortifia *sa confiance* en Dieu,

17. Et il lui dit : Ne crains point, car Saül mon père ne pourra pas mettre la main sur toi, mais tu règneras sur Israël, et moi je serai le second après toi ; et même Saül mon père le sait bien.

18. Ils traitèrent donc eux deux alliance avec l'Eternel. Et David demeura dans la forêt ; mais Jonathan retourna dans sa maison.

19. Or les Ziphienens montèrent vers Saül à Guibha, et lui dirent : David ne se tient-il pas caché parmi nous, dans des lieux forts, dans la forêt, au coteau de Hakila, qui *est* à la droite de Jescimon ?

20. Maintenant donc, ô Roi ! puisque tu désires fort de descendre, descends, et *ce sera* à nous à le livrer entre les mains du Roi.

21. Saül dit : Que l'Eternel vous bénisse, de ce que vous avez été touchés de mon état !

22. Allez donc, je vous prie, et faites encore ceci; examinez bien et reconnoissez le lieu où il fait sa retraite, sachez qui l'aura vu là; car on m'a dit qu'il est plein de ruses.

23. Reconnoissez donc et sachez dans laquelle de toutes ces retraites il se tient caché; puis revenez vers moi quand vous en serez assurés, et j'irai avec vous; pourvu qu'il soit dans le pays, je le chercherai soigneusement dans tous les milliers de Juda.

24. Ils se levèrent donc et allèrent à Ziph avant Saül; mais David et ses gens étoient au désert de Mahon, dans la campagne, à la droite de Jescimon.

25. Ainsi Saül et ses gens allèrent le chercher; on le rapporta à David, qui descendit dans une caverne, et s'arrêta au désert de Mahon. Saül l'ayant appris, poursuivit David dans le désert de Mahon.

26. Saül alloit d'un côté de la montagne, et David et ses gens alloient de l'autre côté de la montagne; et David se hâtoit de s'éloigner de Saül; mais Saül et ses gens enveloppèrent David et ses gens, pour les prendre.

27. Alors un messager vint à Saül, et lui dit: Hâte-toi de venir, car les Philistins se sont jetés sur le pays.

28. C'est pourquoi Saül s'en retourna, cessant de poursuivre David, et alla combattre les Philistins. C'est pour cela qu'on a appelé ce lieu-là, Sélah-ham-mahlekoth.

CHAPITRE XXIV.

David épargne Saül dans la caverne de Hen-guédi.

ENSUITE, David monta de là, et demeura dans les lieux forts de Hen-guédi.

1. Quand Saül fut revenu, après avoir poursuivi les Philistins, on lui fit ce rapport: Voilà, David est au désert de Hen-guédi.

2. Alors Saül prit trois mille hommes choisis sur tout Israël, et alla chercher David et ses gens jusque sur le haut des rochers des chamois.

3. Saül vint aux parcs des brebis près du chemin, où étoit une caverne, dans laquelle il entra pour ses besoins, et David et ses gens se tenoient au fond de la caverne.

4. Alors les gens de David lui dirent:

Voici le jour dont l'Eternel t'a dit: Voici, je vais livrer ton ennemi entre tes mains, et tu le traiteras comme il te semblera bon. Et David se leva et coupa un pan du manteau de Saül sans que celui-ci s'en aperçût.

5. Après cela David fut touché en son cœur de ce qu'il avoit coupé le pan du manteau de Saül.

6. Et il dit à ses gens: Que l'Eternel me garde de commettre une telle action contre mon Seigneur, contre l'Oint de l'Eternel, et de mettre ma main sur lui! car il est l'Oint de l'Eternel.

7. Ainsi David arrêta ses gens par ces paroles, et il ne leur permit point de se jeter sur Saül. Puis Saül sortit de la caverne, et continua son chemin.

8. Après cela David se leva, sortit de la caverne, et appela Saül, en disant: O Roi mon Seigneur! Saül regarda derrière lui, et David s'inclina, le visage contre terre, et se prosterna.

9. Et David dit à Saül: Pourquoi écouterois-tu les paroles de gens qui disent: Voilà, David cherche ton mal?

10. Voici, en ce jour-même, tes yeux ont vu que l'Eternel t'avoit livré aujourd'hui entre mes mains dans la caverne, et on vouloit que je te tuasse; mais je t'ai épargné, et j'ai dit: Je ne porterai point la main sur mon Seigneur; car il est l'Oint de l'Eternel.

11. Regarde, mon père, regarde le pan de ton manteau que j'ai dans la main; car j'ai coupé le pan de ton manteau, et je ne t'ai point tué. Sache donc et reconnois que je ne pense point à te faire du mal, ni aucune injustice, et que je n'ai point péché contre toi; et cependant tu me poursuis pour m'ôter la vie.

12. L'Eternel sera juge entre moi et toi, et l'Eternel me vengera de toi, mais ma main ne sera point sur toi.

13. Le mal vient des méchants, comme dit le proverbe ancien; c'est pourquoi ma main ne sera point sur toi.

14. Contre qui le Roi d'Israël marche-t-il? Qui poursuis-tu? Un chien mort, une puce!

15. L'Eternel sera donc notre juge; il jugera entre moi et toi; il examinera et plaidera ma cause, et me garantira de ta main.

16. Or dès que David eut achevé de dire

ces paroles à Saül, Saül dit : N'est-ce pas là ta voix, mon fils David ? Saül éleva sa voix, il pleura,

18. Et il dit à David : Tu es plus juste que moi, car tu m'as rendu le bien pour le mal que je t'ai fait ;

19. Tu m'as donné aujourd'hui une preuve que tu agis avec bonté envers moi ; car l'Éternel m'avoit livré entre tes mains, et cependant tu ne m'as point ôté la vie.

20. Et qui est-ce qui ayant trouvé son ennemi le laisseroit aller sans lui faire du mal ? Que l'Éternel te fasse donc du bien, en récompense de ce que tu as fait aujourd'hui à mon égard !

21. Maintenant, voici, je connois que tu règneras certainement, et que le royaume d'Israël sera affermi entre tes mains.

22. Jure-moi donc à cette heure par l'Éternel, que tu ne détruiras pas ma race après moi, et que tu ne feras pas disparaître mon nom de la famille de mon père.

23. David en fit le serment à Saül. Alors Saül s'en alla dans sa maison ; et David et ses gens montèrent dans un lieu fort.

CHAPITRE XXV.

Conduite de Nabal envers David. Prudence d'Abigaïl.

EN ce temps-là Samuel mourut, et tout Israël s'assembla, et le pleura, et on l'ensevelit dans le lieu de sa demeure à Rama. Alors David se leva, et descendit au désert de Paran.

2. Or il y avoit à Mahon un homme qui avoit ses troupeaux sur le Carmel, et cet homme étoit fort riche ; il avoit trois mille brebis et mille chèvres ; et il étoit occupé à faire tondre ses brebis sur le Carmel.

3. Cet homme s'appeloit Nabal, et sa femme s'appeloit Abigaïl ; c'étoit une femme de bon sens, et d'une belle figure ; mais lui étoit un homme dur et méchant, il étoit de la race de Caleb.

4. Or David apprit dans le désert que Nabal tondoit ses brebis.

5. Il envoya donc dix de ses gens, auxquels il dit : Montez sur le Carmel, allez vers Nabal, saluez-le de ma part,

6. Et dites-lui : Puisses-tu vivre long-

temps et en prospérité, toi, ta famille et tout ce qui t'appartient !

7. Maintenant j'ai appris que tu as les tondeurs. Or tes bergers ont été avec nous, et nous ne leur avons fait aucune injure, et rien ne leur a été pris pendant tout le temps qu'ils ont été sur le Carmel.

8. Demande-le à tes serviteurs, et ils te le diront. Que nos gens trouvent donc grâce devant toi ! car nous sommes venus dans un jour favorable ; nous te prions de donner à tes serviteurs et à David ton fils, ce que tu peux avoir sous la main.

9. Les gens de David vinrent donc, et dirent à Nabal, de la part de David, toutes ces paroles, et attendirent tranquillement sa réponse.

10. Mais Nabal répondit aux serviteurs de David : Qui est David, et qui est le fils d'Isaï ? Aujourd'hui le nombre des serviteurs qui abandonnent leurs maîtres est fort grand.

11. Et prendrais-je mon pain, et mon eau, et la viande que j'ai apprêtée pour mes tondeurs, afin de les donner à des gens qui me sont entièrement inconnus ?

12. Ainsi les gens de David s'en retournèrent. Ils revinrent donc, et étant de retour, ils rapportèrent à David toutes ces paroles.

13. David dit alors à ses gens : Que chacun de vous ceigne son épée, et ils ceignirent chacun leur épée. David aussi ceignit son épée, et environ quatre cents hommes suivirent David ; mais deux cents demeurèrent auprès du bagage.

14. Or un des serviteurs d'Abigaïl femme de Nabal, l'instruisit de ce qui s'étoit passé, et lui dit : Voici, David a envoyé du désert, des messagers pour saluer notre maître, et il les a traités rudement.

15. Et cependant ces gens-là ont été bons envers nous, nous n'en avons reçu aucun outrage, et rien de ce qui est à nous ne s'est perdu pendant tout le temps que nous avons été avec eux, lorsque nous étions dans la campagne.

16. Ils nous ont servi de muraille, et la nuit et le jour, pendant tout le temps que nous avons été avec eux, lorsque nous paissions les troupeaux.

17. C'est pourquoi maintenant, vois, et prends garde à ce que tu auras à faire, car la ruine de notre maître et de toute sa mai-

son est certaine, et il est si intraitable qu'on n'oseroit lui parler.

18. Abigaïl se hâta donc, et prit deux cents pains, deux outres de vin, cinq moutons tout apprêtés, cinq mesures de grain rôti, cent paquets de raisins secs, deux cents paniers de figues sèches; elle mit *le tout* sur des ânes.

19. Et elle dit à ses gens: Allez devant moi; voici, je vais vous suivre; mais elle n'en dit rien à Nabal son mari.

20. Et étant montée sur un âne, comme elle descendoit la montagne par un chemin fort couvert, voici, David et ses gens qui, *de leur côté*, descendoient *aussi*, la rencontrèrent, et elle se trouva devant eux.

21. Or David avoit dit: C'est bien en vain que j'ai gardé tout ce que cet homme avoit dans le désert, de sorte qu'il ne s'est rien perdu de tout ce qui étoit à lui; car il m'a rendu le mal pour le bien.

22. Que Dieu fasse ainsi aux ennemis de David, et qu'il y ajoute de *plus grandes peines*, si d'ici à demain matin, je laisse subsister quoi que ce soit de tout ce qui est à lui, même un chien!

23. Quand donc Abigaïl eut vu David, elle se hâta de descendre de dessus *son* âne, elle se jeta sur son visage devant David, et se prosterna en terre.

24. Elle tomba donc à ses pieds, et lui dit: Que l'iniquité soit *sur* moi, mon Seigneur! je te prie que ta servante puisse te parler, et écoute les paroles de ta servante.

25. Je te supplie que mon Seigneur ne fasse pas attention à cet homme intraitable, à Nabal, car il *est* tel que son nom l'indique; il s'appelle Nabal, et il y a de la folie en lui. Et pour moi ta servante, je n'ai point vu les gens que mon Seigneur avoit envoyés.

26. Maintenant donc, mon Seigneur, *aussi vrai que* l'Eternel est vivant, et que ton ame vit, *c'est* l'Eternel qui t'a empêché d'en venir jusqu'à répandre le sang, et qui en a préservé ta main. Or que tes ennemis, et que ceux qui cherchent à nuire à mon Seigneur, soient comme Nabal!

27. Mais maintenant, voici un présent que ta servante apporte à mon Seigneur, afin qu'on le donne aux gens qui suivent mon Seigneur.

28. N'impute pas, je te prie, cette iniquité à ta servante; car l'Eternel ne man-

quera point d'affermir la maison de mon Seigneur, parce que mon Seigneur conduit les batailles de l'Eternel, et qu'il ne s'est trouvé en toi aucune méchanceté pendant tous les jours de ta vie.

29. Si les hommes se lèvent pour te persécuter, et pour chercher à t'ôter la vie, la vie de mon Seigneur sera liée dans le faisceau des vivans par l'Eternel ton Dieu; mais il jettera la vie de tes ennemis au loin, *comme* avec une fronde.

30. Et après que l'Eternel aura fait à mon Seigneur tout le bien qu'il t'a *prédit*, et qu'il t'aura établi conducteur d'Israël,

31. Alors ceci n'aura pas été pour toi une occasion de chute, et le cœur de mon Seigneur n'aura point à lui reprocher d'avoir, sans cause, répandu du sang, et de s'être vengé lui-même. Et quand l'Eternel aura fait du bien à mon Seigneur, tu te souviendras de ta servante.

32. David répondit à Abigaïl: Béni soit l'Eternel, le Dieu d'Israël, qui t'a aujourd'hui envoyée au-devant de moi!

33. Et béni soit ton conseil, et sois bénie toi-même, toi qui m'as aujourd'hui empêché d'en venir jusqu'à répandre le sang, et de me venger moi-même!

34. Certainement, l'Eternel, le Dieu d'Israël qui m'a empêché de te faire du mal, est vivant! si tu ne te fusses hâtée de venir au-devant de moi, il ne fût resté quoi que ce soit à Nabal *demain* matin, pas même un chien.

35. Ainsi David accepta d'elle ce qu'elle lui avoit apporté, et lui dit: Remonte en paix dans ta maison; voilà, j'ai écouté ta voix, et je t'ai accordé ta demande.

36. Alors Abigaïl revint vers Nabal, et voici, il faisoit un festin dans sa maison, comme un festin de roi; il avoit le cœur joyeux, et il étoit dans l'ivresse; c'est pourquoi elle ne lui dit aucune chose, ni petite, ni grande, *de cette affaire*, jusqu'au matin.

37. Mais le matin, après que Nabal fut revenu de son ivresse, sa femme lui dit *toutes* ces choses, et le cœur de Nabal fut glacé d'effroi, de sorte qu'il devint *comme* une pierre.

38. Et environ dix jours *après*, l'Eternel frappa Nabal, et il mourut.

39. David ayant appris que Nabal étoit mort,

mort, il dit: *Béni soit l'Eternel qui m'a fait droit de l'outrage, que j'avois reçu de la part de Nabal, et qui a préservé son serviteur de commettre le mal, et a fait retomber la méchanceté de Nabal sur sa tête! Ensuite David envoya des gens à Abigaïl, et lui fit demander si elle vouloit être sa femme.*

40. Les serviteurs de David vinrent donc vers Abigaïl sur le Carmel, et lui dirent: *David nous a envoyés vers toi, pour te conduire auprès de lui, afin que tu sois sa femme.*

41. Alors elle se leva, et se prosterna le visage contre terre, et dit: *Voici, ta servante est disposée à laver les pieds des serviteurs de mon Seigneur.*

42. Puis Abigaïl se leva promptement et monta sur un âne; cinq servantes l'accompagnoient; elle suivit les messagers de David, et elle fut sa femme.

43. Or David avoit aussi épousé Ahinoham de Jizreel, de sorte qu'elles furent *toutes deux ses femmes.*

44. Car Saül avoit donné Mical sa fille, femme de David, à Palti fils de Laïs, qui *étoit de Gallim.*

CHAPITRE XXVI.

David épargne encore Saül dans le désert de Ziph.

Les ZiphienS vinrent encore vers Saül à Guibha, et lui dirent: *David ne se tient-il pas caché au coteau de Hakila, vis-à-vis de Jescimon?*

2. Et Saül se leva, et descendit au désert de Ziph, ayant avec lui trois mille hommes d'élite d'Israël, pour chercher David dans le désert de Ziph.

3. Saül campa sur le coteau de Hakila, qui *est vis-à-vis de Jescimon*, près du chemin. David se tenoit dans ce désert, et il s'aperçut que Saül étoit venu de ce côté-là, afin de le poursuivre.

4. Et il envoya des espions par lesquels il sut que Saül étoit certainement arrivé.

5. Alors David se leva, et vint au lieu où Saül étoit campé; et David vit le lieu où Saül étoit couché, ainsi qu'Abner fils de Ner, chef de son armée: or Saül *étoit couché dans l'enceinte du camp, et la troupe étoit campée autour de lui.*

6. Et David prit la parole, et dit à Abmélec Héthien, et à Abisçaï fils de Tseruja, et frère de Joab: *Qui descendra avec moi vers Saül jusque dans son camp? Abisçaï répondit: J'y descendrai avec toi.*

7. David et Abisçaï vinrent donc de nuit vers la troupe; et voici, Saül dormoit profondément dans l'enceinte du camp, sa hallebarde *étoit plantée en terre à son chevet*, et Abner et la troupe *étoient couchés autour de lui.*

8. Alors Abisçaï dit à David: *Aujourd'hui Dieu a livré ton ennemi entre tes mains; maintenant donc, permets-moi de le frapper de la hallebarde jusqu'en terre, d'un seul coup, et je ne lui en donnerai pas un second.*

9. Mais David dit à Abisçaï: *Ne le mets point à mort; car qui est-ce qui mettra sa main sur l'Oint de l'Eternel, et sera innocent?*

10. David dit encore: *L'Eternel est vivant! à moins que l'Eternel ne le frappe, ou que le jour de sa mort ne vienne; ou qu'il ne succombe dans une bataille, il ne mourra point.*

11. Que l'Eternel me garde de mettre la main sur l'Oint de l'Eternel! Mais je te prie, prends maintenant la hallebarde qui *est à son chevet*, et la cruche d'eau, et retirons-nous.

12. David prit donc la hallebarde, et la cruche d'eau *qui étoient au chevet de Saül*, et ils se retirèrent; il n'y eut personne qui *les vit*, personne qui *les aperçût*, personne qui *s'éveillât*; car tous dormoient, parce que l'Eternel avoit fait tomber sur eux un profond sommeil.

13. Puis David passa de l'autre côté *de la vallée*, et s'arrêta sur le haut de la montagne, qui étoit éloignée, en sorte qu'il y avoit une grande distance entr'eux.

14. Et il s'adressa à haute voix à la troupe et à Abner fils de Ner, en disant: *Ne répondras-tu pas Abner? Et Abner répondit: Qui es-tu, toi qui fais entendre tes cris jusqu'au Roi?*

15. Alors David dit à Abner: *N'es-tu pas un vaillant homme? Et qui est semblable à toi en Israël? Pourquoi donc n'as-tu pas gardé le Roi ton Seigneur? Car quelqu'un est venu pour tuer le Roi ton Seigneur.*

16. Ce que tu as fait là n'est pas bien. L'E-

ternel *est* vivant ! vous méritez la mort, pour avoir si mal gardé votre Seigneur, l'Oint de l'Eternel ; et maintenant, regarde où sont la hallebarde du Roi et la cruche d'eau qui étoient à son chevet.

17. Alors Saül reconnut la voix de David, et dit : *N'est-ce pas là ta voix, mon fils David ?* Et David dit : *C'est ma voix, ô Roi mon Seigneur !*

18. Il dit encore : Pourquoi mon Seigneur poursuit-il son serviteur ? Car qu'ai-je fait, et quelle méchanceté y a-t-il en moi ?

19. Maintenant donc, je te prie, que le Roi mon Seigneur écoute les paroles de son serviteur ! Si c'est l'Eternel qui t'excite contre moi, que ton oblation lui soit agréable ! mais si ce sont des hommes, qu'ils soient maudits devant l'Eternel ! car aujourd'hui ils m'ont chassé, afin que je sois entièrement séparé de l'héritage de l'Eternel, *et ils m'ont dit : Va, sers les dieux étrangers.*

20. Et maintenant, que mon sang ne tombe point en terre devant l'Eternel ! Certes, le Roi d'Israël s'est mis en marche afin de poursuivre une puce, comme on poursuivroit une perdrix dans les montagnes.

21. Alors Saül dit : J'ai péché, reviens mon fils David ; certainement je ne te ferai plus de mal, parce qu'aujourd'hui ma vie t'a été précieuse. Voici, j'ai agi follement, et j'ai commis une très-grande faute.

22. David répondit : Voici la hallebarde du Roi ; que l'un de vos gens passe vers nous, et qu'il la reprenne.

23. Et l'Eternel rendra à chacun *selon* sa justice, et *selon* sa fidélité ; car il t'avoit livré aujourd'hui entre mes mains, et je n'ai point voulu mettre la main sur l'Oint de l'Eternel.

24. Voici donc, comme ta vie a été aujourd'hui d'un grand prix à mes yeux, ainsi ma vie sera d'un grand prix aux yeux de l'Eternel, et il me délivrera de toute détresse.

25. Et Saül dit à David : Béni *sois-tu*, mon fils David ! certainement tu réussiras et même tu auras une grande puissance. Alors David continua son chemin, et Saül retourna dans sa demeure.

CHAPITRE XXVII.

David se retire vers Akis Roi de Gath, et demeure à Tsiklag.

MAIS David dit en son cœur : Certainement je périrai un jour par les mains de Saül. Ne vaut-il pas mieux que je me sauve dans le pays des Philistins ? afin que Saül n'espérant plus de *me trouver*, cesse de me chercher encore dans toutes les contrées d'Israël ; et que je me sauve ainsi de ses mains.

2. David se leva donc, et passa, avec les six cents hommes qui étoient avec lui, vers Akis fils de Mahoc Roi de Gath.

3. Et David demeura avec Akis à Gath, lui et ses gens, chacun avec sa famille, David et ses deux femmes, Ahinoham qui étoit de Jizreel, et Abigaïl qui avoit été femme de Nabal qui étoit de Carmel.

4. Alors on rapporta à Saül que David s'étoit enfui à Gath ; ainsi il ne continua plus à le chercher.

5. David dit à Akis : Je te prie, si j'ai trouvé grâce devant toi, qu'on me donne quelque lieu dans l'une des villes de la campagne, afin que j'y demeure ; car pourquoi ton serviteur demeureroit-il dans la ville royale avec toi ?

6. Akis lui donna donc en ce jour-là Tsiklag ; c'est pour cela que Tsiklag a appartenu aux Rois de Juda jusqu'à ce jour.

7. Le temps pendant lequel David demeura dans le pays des Philistins, fut d'un an et quatre mois.

8. Or David montoit avec ses gens, et ils faisoient des courses sur les Guescuriens, les Guirziens et les Hamalékites ; car ces nations-là habitoient dans le pays où elles avoient habité autrefois, depuis Scur jusqu'au pays d'Egypte.

9. Et David désoloit ces pays-là ; il ne laissoit en vie ni homme, ni femme, et il prenoit les brebis, les bœufs, les ânes, les chameaux et les vêtements, il s'en retournoit et venoit vers Akis.

10. Et Akis disoit : Où avez-vous fait vos courses aujourd'hui ? Et David répondoit : Vers le midi de Juda, vers le midi des Jérahmeéliens, et vers le midi des Kéniens.

11. Mais David ne laissoit en vie ni homme, ni femme pour les amener à Gath, de

peur, disoit-il, qu'ils ne fassent quelque rapport contre nous, et qu'ils ne disent : Voici ce que David a fait. Il agit ainsi pendant tout le temps qu'il demeura dans le pays des Philistins.

12. Akis se fioit donc à David, *car* il disoit : Il s'est rendu très-odieux à Israël son peuple; c'est pourquoi il sera mon serviteur à jamais.

CHAPITRE XXVIII.

Saül consulte la pythionisse.

OR en ces jours-là les Philistins rassemblèrent leurs troupes pour faire la guerre, et pour combattre Israël. Et Akis dit à David : Sois certain que vous viendrez avec moi au camp, toi et tes gens.

2. Alors David répondit à Akis : Certainement tu verras ce que ton serviteur fera. Et Akis dit à David : Aussi je te confierai toujours la garde de ma personne.

3. Or Samuel étoit mort, tout Israël l'avoit pleuré, on l'avoit enseveli à Rama, sa ville; et Saül avoit chassé du pays ceux qui évoquent les esprits, et les devins.

4. Les Philistins s'étant donc rassemblés, vinrent et campèrent à Sçunem; Saül de son côté assembla tout Israël, et ils campèrent à Guilboah.

5. Saül voyant le camp des Philistins, fut saisi de crainte, et son cœur fut fort effrayé.

6. Saül consulta l'Eternel, et l'Eternel ne lui répondit point, ni par les songes, ni par l'Urim, ni par les prophètes.

7. Saül dit alors à ses serviteurs : Cherchez-moi une femme qui évoque les esprits; j'irai auprès d'elle, et je la consulterai. Ses serviteurs lui dirent : Voilà, *il y a* à Hendor une femme qui évoque les esprits.

8. Alors Saül se déguisa, il prit d'autres vêtements et s'en alla, lui et deux hommes avec lui; ils arrivèrent de nuit chez cette femme, et Saül lui dit : Je te prie, évoque pour moi les esprits, et fais apparaître devant moi celui que je te nommerai.

9. Mais la femme lui répondit : Voici, tu sais ce que Saül a fait, comment il a retranché du pays ceux qui évoquent les esprits, et les devins; pourquoi donc dresses-tu un piège à ma vie pour me faire mourir?

10. Alors Saül lui fit serment par l'Eternel,

et lui dit : L'Eternel *est* vivant! il ne t'arrivera aucun mal pour cette affaire.

11. Et la femme dit : Qui veux-tu que je te fasse apparaître? Il répondit : Fais-moi apparaître Samuel.

12. Et la femme vit Samuel, et jeta un grand cri, et dit à Saül : Pourquoi m'as-tu trompée? puisque tu *es* Saül.

13. Le Roi lui répondit : Ne crains point; mais qu'as-tu vu? Et la femme dit à Saül : J'ai vu *comme* un Dieu qui montoit de la terre.

14. Il lui dit encore : Comment est-il fait? Elle répondit : *C'est* un vieillard qui monte, et il est couvert d'un manteau. Et Saül connut que *c'étoit* Samuel, et s'étant baissé le visage contre terre, il se prosterna.

15. Samuel dit alors à Saül : Pourquoi as-tu troublé mon repos, en me faisant apparaître? Saül répondit : Je suis dans une fort grande extrémité; car les Philistins me font la guerre, et Dieu s'est retiré de moi; il ne me répond plus, ni par des prophètes, ni par des songes, c'est pourquoi je t'ai appelé, afin que tu me fasses connoître ce que je dois faire.

16. Et Samuel dit : Pourquoi donc me consultes-tu, puisque l'Eternel s'est retiré de toi, et qu'il est devenu ton ennemi?

17. Or l'Eternel exécute à ton égard ce qu'il avoit dit par ma bouche; l'Eternel a arraché le royaume d'entre tes mains, et l'a donné à l'un de tes proches, *savoir*, à David.

18. Comme tu n'as point obéi à la voix de l'Eternel, et que tu n'as point exécuté ce qu'il avoit ordonné dans l'ardeur de sa colère contre Hamalek, à cause de cela l'Eternel agit ainsi contre toi aujourd'hui.

19. L'Eternel livrera même Israël avec toi entre les mains des Philistins, et demain vous *serez* avec moi, toi et tes fils; l'Eternel livrera même le camp d'Israël entre les mains des Philistins.

20. Saül tomba aussitôt étendu sur la terre; il fut fort effrayé des paroles de Samuel, et même les forces lui manquèrent, d'autant plus qu'il n'avoit rien mangé de tout ce jour-là, ni de toute la nuit.

21. Alors cette femme s'approcha de Saül, et voyant qu'il étoit fort troublé, elle lui dit : Voici, ta servante a obéi à ta voix, j'ai

exposé ma vie, et j'ai obéi aux paroles que tu m'as dites.

22. Maintenant, je te prie, écoute aussi ce que ta servante te dira; permets que je mette devant toi un morceau de pain, afin que tu manges, et que tu prennes des forces pour t'en retourner.

23. Saül le refusa et dit: Je ne mangerai point; mais ses serviteurs et cette femme aussi le pressèrent si fort, qu'il se rendit à leurs instances, et s'étant levé de terre, il s'assit sur un lit.

24. Or cette femme avoit un veau qu'elle engraissoit dans sa maison; elle se hâta donc de le tuer, puis elle prit de la farine, et l'ayant pétrie, elle cuisit des pains sans levain.

25. Après quoi elle mit tout cela devant Saül et devant ses serviteurs, et ils mangèrent; puis s'étant levés, ils s'en allèrent cette nuit-là.

CHAPITRE XXIX.

David renvoyé de l'armée d'Akis.

OR les Philistins réunirent toutes leurs troupes à Aphek; et les Israélites étoient campés près de la fontaine de Jizreel.

2. Les gouverneurs des Philistins marchèrent avec leurs centaines et avec leurs milliers; et David et ses gens marchèrent à l'arrière-garde avec Akis.

3. Alors les chefs des Philistins dirent: Que font là ces Hébreux? Akis répondit aux chefs des Philistins: N'est-ce pas ici David qui a été serviteur de Saül Roi d'Israël, qui a déjà été avec moi quelque temps, même plus d'une année, et en qui je n'ai rien trouvé à redire, depuis le jour où il s'est retiré chez moi jusqu'à présent.

4. Mais les chefs des Philistins se mirent en colère contre lui, et ils lui dirent: Renvoie cet homme, qu'il retourne dans l'endroit où tu l'as établi, et qu'il ne vienne point avec nous au combat, de peur qu'il ne se tourne contre nous dans la bataille; car comment pourroit-il racheter les bonnes grâces de son Seigneur? Ne seroit-ce pas au prix des têtes de ces gens-ci?

5. N'est-ce pas ici ce David, au sujet duquel on s'entre-répondoit dans les danses,

en disant: Saül a tué ses mille, et David ses dix-mille?

6. Akis appela donc David, et lui dit: L'Éternel est vivant! tu es un homme droit, et toute ta conduite dans le camp auprès de moi m'a paru bonne, car je n'ai point trouvé de méchanceté en toi, depuis le jour où tu es venu chez moi jusqu'à présent; mais tu ne plais pas aux gouverneurs.

7. Maintenant donc, retourne-t'en et va en paix, afin que tu ne fasses rien qui déplaie aux gouverneurs des Philistins.

8. Et David dit à Akis: Mais qu'ai-je fait? et qu'as-tu trouvé à reprocher à ton serviteur depuis le jour où je suis entré chez toi jusqu'à présent, pour que je n'aie point combattu contre les ennemis du Roi mon Seigneur?

9. Akis répondit à David: Je le sais, tu m'es agréable comme un Ange de Dieu; mais les chefs des Philistins ont dit: Il ne viendra point avec nous au combat.

10. C'est pourquoi lève-toi de bon matin, avec les serviteurs de ton Seigneur qui sont venus avec toi, et vous étant levés de bon matin, retirez-vous sitôt que vous verrez le jour.

11. Ainsi David se leva au point du jour, lui et ses gens, pour partir dès le matin, et pour s'en retourner dans le pays des Philistins, et les Philistins montèrent à Jizreel.

CHAPITRE XXX.

Les Hamalékites pillent Tsiklag; David les défait et recouvre le butin.

OR trois jours après, David et ses gens étant revenus à Tsiklag, trouvèrent que les Hamalékites s'étoient jetés du côté du midi, et sur Tsiklag, qu'ils avoient pris et brûlé cette ville,

2. Et qu'ils avoient emmené captives les femmes qui s'y trouvoient, qu'ils n'avoient tué aucun homme de quelque âge qu'il fût, mais qu'ils les avoient aussi emmenés, et avoient continué leur chemin.

3. David et ses gens revinrent donc dans la ville, et voici, elle étoit brûlée, et leurs femmes, leurs fils et leurs filles avoient été emmenés captifs;

4. C'est pourquoi David et le peuple qui étoit avec lui élevèrent leur voix, et pleu-

rèrent jusqu'au point de ne pouvoir plus répandre de larmes.

5. Et les deux femmes de David, Ahinoam de Jizreel, et Abigaïl, *qui avoit été femme de Nabal qui étoit de Carmel*, avoient été emmenées captives.

6. David fut dans une grande extrémité, parce que le peuple parloit de le lapider; car tout le peuple étoit dans une douleur amère à cause de leurs fils et de leurs filles; toutefois David reprit courage par sa confiance en l'Eternel son Dieu.

7. Et il dit à Abiathar le Sacrificateur, fils d'Ahimélec: Mets, je te prie, l'éphod, *et consulte pour moi l'Eternel*, et Abiathar mit l'éphod pour David.

8. Alors David consulta l'Eternel, en disant: Poursuivrai-je cette troupe-là? L'atteindrai-je? Et il lui répondit: Poursuis-la, car tu ne manqueras point de l'atteindre, et de recouvrer le *tout*.

9. David partit donc avec les six cents hommes qui étoient avec lui, et ils arrivèrent jusqu'au torrent de Besor, où s'arrêtèrent ceux qui ne purent pas le suivre.

10. Ainsi David et quatre cents hommes continuèrent à poursuivre *l'ennemi*; il y eut deux cents hommes qui s'arrêtèrent, étant tellement fatigués qu'ils ne purent passer le torrent de Besor.

11. Or ayant trouvé un homme Egyptien dans la campagne, ils l'amènèrent à David, et lui donnèrent du pain qu'il mangea; puis ils lui donnèrent de l'eau à boire;

12. Ils lui donnèrent aussi quelques figes sèches, et deux grappes de raisins secs; il les mangea, et il reprit ses esprits, car il n'avoit point mangé de pain et point bu d'eau depuis trois jours et trois nuits.

13. David lui dit: A qui *es-tu*, et d'où *es-tu*? Il répondit: Je *suis* un jeune Egyptien, serviteur d'un homme Hamalékite; et mon maître m'a abandonné, parce qu'il y a aujourd'hui trois jours que je suis malade.

14. Nous avons fait une irruption du côté du midi des Keréthiens, sur le territoire de Juda, et du côté du midi de Caleb, et nous avons brûlé Tsiklag.

15. David lui dit: Pourrois-tu me conduire vers cette troupe? Il répondit: Jure-moi par *le nom de Dieu* que tu ne me feras point mourir, et que tu ne me livreras point

entre les mains de mon maître, et je te conduirai vers cette troupe.

16. Il le conduisit donc, et voici, ils étoient dispersés sur toute la campagne, mangeant, buvant et dansant, joyeux du grand butin qu'ils avoient fait dans le pays des Philistins et dans le pays de Juda.

17. David les tailla en pièces le lendemain, depuis l'aube du jour jusqu'au soir, et il n'en échappa aucun, excepté quatre cents jeunes hommes qui montèrent sur des chameaux, et s'enfuirent.

18. Ainsi David recouvra tout ce que les Hamalékites avoient pris; il recouvra aussi ses deux femmes.

19. Ils retrouvèrent tout, et *les personnes* de quelque âge qu'elles fussent, tant les fils que les filles, et le butin, et tout ce que les *Hamalékites* leur avoient pris, David recouvra le tout.

20. David prit aussi tout le gros et le menu bétail, lequel on mena devant les troupeaux *qu'on avoit recouverts*, et on disoit: C'est ici le butin de David.

21. Puis David vint vers les deux cents hommes qui avoient été tellement fatigués qu'ils n'avoient pu le suivre, en sorte qu'il les avoit fait rester vers le torrent de Besor; ils s'avancèrent au-devant de David, et au-devant du peuple qui étoit avec lui; et David, s'étant approché de cette troupe, la salua avec bonté.

22. Mais tous les hommes méchants et déraisonnables d'entre ceux qui étoient allés avec David, prirent la parole, et dirent: Puisqu'ils ne sont point venus avec nous, nous ne leur donnerons rien du butin que nous avons recouvré, sinon à chacun d'eux sa femme et ses enfans; qu'ils *les emmènent* et s'en aillent.

23. Mais David dit: Ce n'est pas ainsi, mes frères, que vous devez disposer de ce que l'Eternel nous a donné, puisqu'il nous a gardés, et qu'il a livré entre nos mains cette troupe qui étoit venue contre nous.

24. Qui pourroit consentir à ce que vous dites là? Car celui qui demeure auprès du bagage doit avoir la même part que celui qui marche au combat; ils partageront également.

25. Cela a été pratiqué depuis ce jour-là,

et on en fit une ordonnance et une loi *qui a subsisté* jusqu'à ce jour en Israël.

26. David revint donc à Tsiklag et envoya du butin aux anciens de Juda, *savoir*, à ses amis, en disant : Voici un présent *que* je vous *fais* du butin des ennemis de l'Eternel.

27. Il en envoya à ceux qui *étoient* à Beth-el ; à ceux qui *étoient* à Ramoth du midi ; à ceux qui *étoient* à Jatthir ;

28. A ceux qui *étoient* à Haroher ; à ceux qui *étoient* à Siphmoth ; à ceux qui *étoient* à Esçtemoah ;

29. A ceux qui *étoient* à Racal ; à ceux qui *étoient* dans les villes des Jérahmeéliens ; à ceux qui *étoient* dans les villes des Kéniens ;

30. A ceux qui *étoient* à Horma ; à ceux qui *étoient* à Cor-hasçan ; à ceux qui *étoient* à Hathac ;

31. A ceux qui *étoient* à Hébron , et dans tous les lieux où David avoit demeuré, lui et ses gens.

CHAPITRE XXXI.

*Les Israélites défaits par les Philistins.
Mort de Saül et de ses fils.*

OR les Philistins combattirent contre Israël, et ceux d'Israël prirent la fuite devant les Philistins, et ils furent tués sur la montagne de Guilboah.

2. Les Philistins serrèrent de près Saül et ses fils, et ils tuèrent Jonathan, Abinadab, et Malkisçuah, fils de Saül.

3. Et tout l'effort du combat tomba sur Saül ; ceux qui tiroient de l'arc l'atteignirent, et il fut blessé dangereusement par ces archers.

4. Alors Saül dit à celui qui portoit ses armes : Tire ton épée et me transperce, de peur que ces incirconcis ne viennent, ne me

transpercent, et ne me fassent des outrages ; mais celui qui portoit ses armes ne le voulut point, parce qu'il étoit fort effrayé. Saül prit donc l'épée, et se jeta dessus.

5. Alors celui qui portoit les armes de Saül ayant vu que Saül étoit mort, se jeta aussi sur son épée, et mourut avec lui.

6. Ainsi Saül mourut ce jour-là, avec ses trois fils, celui qui portoit ses armes, et tous ses gens.

7. Et ceux d'Israël qui *étoient* en-deçà de la vallée, et en-deçà du Jourdain, ayant vu que les Israélites s'étoient enfuis, et que Saül et ses fils étoient morts, abandonnèrent les villes et s'enfuirent, de sorte que les Philistins y entrèrent et y habitèrent.

8. Dès le lendemain, les Philistins vinrent pour dépouiller les morts ; ils trouvèrent Saül et ses trois fils étendus morts sur la montagne de Guilboah,

9. Et ils coupèrent la tête de Saül, ils le dépouillèrent de ses armes, et ils envoyèrent *des gens* dans tout le pays des Philistins, pour que la nouvelle *de cette victoire* fût annoncée dans les temples de leurs idoles, et parmi le peuple.

10. Ils mirent ses armes dans le temple de Hasçtaroth, et ils attachèrent son corps à la muraille de Beth-sçan.

11. Or les habitans de Jabès de Galaad apprirent ce que les Philistins avoient fait à Saül.

12. Et tous les vaillans hommes *d'entr'eux* se levèrent, marchèrent toute la nuit, et enlevèrent de la muraille de Beth-sçan le corps de Saül et les corps de ses fils, et ils revinrent à Jabès, où ils les brûlèrent.

13. Puis ils prirent leurs os, et les ensevelirent sous un chêne près de Jabès, et ils jeûnèrent pendant sept jours.

LE SECOND LIVRE

DE

SAMUEL.

ARGUMENT.

Le second Livre de Samuel contient l'histoire du règne de David; ce qui comprend l'espace d'environ quarante ans.

CHAPITRE I.

David apprend la mort de Saül et de Jonathan, et prononce à cette occasion un cantique funèbre.

APRÈS que Saül fut mort, David étant revenu de la défaite des Hamalékites, demeura à Tsiklag deux jours.

2. Le troisième jour, il vint du camp de Saül un homme qui avoit ses vêtemens déchirés et de la terre sur sa tête; cet homme étant arrivé auprès de David, se jeta *le visage* contre terre et se prosterna.

3. David lui dit: D'où viens-tu? Il lui répondit: Je me suis échappé du camp d'Israël.

4. David lui dit: Qu'est-il arrivé? Je te prie, raconte-*le* moi. Il répondit: L'armée a pris la fuite dans le combat, et même il y a eu beaucoup de gens de l'armée qui sont tombés et qui sont morts; Saül aussi et Jonathan son fils sont morts.

5. David dit à ce jeune homme qui lui donnoit ces nouvelles: Comment sais-tu que Saül et Jonathan son fils sont morts?

6. Le jeune homme qui lui donnoit ces nouvelles, lui répondit: Je me trouvois par hasard sur la montagne de Guilboah, et voici, Saül se tenoit penché sur sa hallebarde, et quelques cavaliers le serroient de près.

7. Et regardant derrière lui, il me vit, et il m'appela; je lui répondis: Me voici.

8. Alors il me dit: Qui es-tu? Je lui répondis: Je suis Hamalékite.

9. Et il me dit: Appuie-toi fortement sur moi, je te prie, et me fais mourir; car je suis dans une grande angoisse, et même la vie est encore toute en moi.

10. Je me suis donc appuyé fortement sur lui, et je l'ai fait mourir, car je savois bien qu'il ne vivroit pas, après s'être ainsi jeté *sur sa hallebarde*; j'ai pris la couronne qu'il avoit sur sa tête, et le bracelet qu'il avoit à son bras, et je les ai apportés ici à mon Seigneur.

11. Alors David prit ses vêtemens, et le déchira; tous les hommes qui étoient avec lui *firent* de même.

12. Ils menèrent deuil, ils pleurèrent, et jeûnèrent jusqu'au soir, à cause de Saül, de Jonathan son fils, du peuple de l'Eternel, et des enfans d'Israël, parce qu'ils étoient tombés par l'épée.

13. Mais David dit au jeune homme qui lui avoit donné ces nouvelles: D'où es-tu? Il répondit: Je suis fils d'un étranger, Hamalékite.

14. David lui dit: Comment n'as-tu pas craint de mettre la main sur l'Oint de l'Eternel pour le tuer?

15. Alors David appela l'un de ses gens et lui dit: Approche-toi, jette-toi sur lui; il le frappa donc, et il mourut.

16. Car David lui avoit dit : Ton sang soit sur ta tête ! certainement ta bouche a témoigné contre toi , lorsque tu as dit : J'ai fait mourir l'Oint de l'Eternel.

17. Alors David fit ce cantique funèbre sur Saül, et sur Jonathan son fils ;

18. Et il ordonna qu'on enseignât aux enfans de Juda ce cantique qu'on *nomme Cantique* de l'ARC , et qui est écrit dans le livre de Jasçar :

19. Elite d'Israël, tu as été tuée sur tes collines ! Comment sont tombés les vaillans hommes ?

20. Ne l'allez point dire dans Gath , et n'en portez point les nouvelles dans les places d'Asçkelon , de peur que les filles des Philistins ne s'en réjouissent , de peur que les filles des incirconcis n'en triomphent.

21. Montagnes de Guilboah, que la rosée et la pluie *ne tombent* plus sur vous ! qu'elles ne tombent plus sur vos campagnes élevées ! parce que c'est là qu'a été jeté par terre le bouclier des forts , le bouclier de Saül, *comme s'il n'eût point été oint d'huile.*

22. *La flèche* de l'arc de Jonathan ne revenoit *jamais* sans être teinte du sang des morts et sans avoir *pénétré* dans la graisse des *guerriers* vaillans , et jamais l'épée de Saül n'étoit tirée en vain.

23. Saül et Jonathan si aimables , et si chers l'un à l'autre pendant leur vie , n'ont point été séparés dans leur mort. Ils étoient plus légers que les aigles ; ils étoient plus forts que les lions.

24. Filles d'Israël , pleurez sur Saül , qui vous revêtoit d'écarlate *dont vous vous pariez* avec délices , et qui vous faisoit porter des ornemens d'or sur vos vêtemens !

25. Comment les *hommes* forts sont-ils tombés au milieu de la bataille ? Comment Jonathan a-t-il été tué sur tes collines ?

26. Jonathan mon frère , je suis dans l'anvoisse à cause de toi ; tu faisais tout mon plaisir , l'amour que j'avois pour toi étoit plus grand que celui qu'inspirent les femmes.

27. Comment sont tombés tes vaillans hommes , et comment les armes de la guerre ont-elles été anéanties ?

CHAPITRE II.

David est reconnu Roi par la tribu de Juda. Abner établit Isç-bosceth Roi sur les autres tribus. Guerre civile à cette occasion.

APRÈS cela David consulta l'Eternel ; en disant : Monterai-je dans quelque'une des villes de Juda ? L'Eternel lui répondit : Monte. David dit : Dans laquelle monterai-je ? Il répondit : A Hébron.

2. David y monta donc , avec ses deux femmes : Ahinoham de Jizreel , et Abigaïl , qui avoit été femme de Nabal qui étoit de Carmel.

3. David fit aussi monter les hommes qui étoient avec lui , chacun avec sa famille , et il demeurèrent dans les villes d'Hébron.

4. Les hommes de Juda s'y rendirent et oignirent là David pour être Roi sur la maison de Juda. On rapporta à David que les gens de Jabès de Galaad avoient enseveli Saül ;

5. Et David envoya des messagers vers les gens de Jabès de Galaad , et leur fit dire : Soyez bénis de l'Eternel , parce que vous avez usé de cette humanité envers Saül votre Seigneur , et parce que vous l'avez enseveli !

6. *Que* l'Eternel veuille donc maintenant être miséricordieux et fidèle envers vous ! De mon côté aussi je , vous ferai du bien , parce que vous avez fait cela.

7. Et maintenant , que vos mains se fortifient , soyez des hommes de cœur ! car si Saül votre Seigneur est mort , la maison de Juda m'a oint pour être Roi sur elle.

8. Mais Abner fils de Ner , chef de l'armée de Saül , prit Isç-bosceth fils de Saül , il le fit passer à Mahanajim ,

9. Et il l'établit Roi sur Galaad , sur les Asçuriens , sur Jizreel , sur Ephraïm , et sur Benjamin , en un mot sur tout Israël.

10. Isç-bosceth fils de Saül étoit âgé de quarante ans , quand il commença à régner sur Israël , et il régna deux ans. Il n'y avoit que la maison de Juda qui suivit David.

11. Le nombre des années pendant lesquelles David régna à Hébron sur la maison de Juda , fut de sept ans et six mois.

12. Or Abner fils de Ner , et les gens d'Isç-bosceth fils de Saül sortirent de Mahanajim , pour s'avancer vers Gabaon.

13. Joab

13. Joab fils de Tseruja, et les gens de David sortirent aussi, et ils se rencontrèrent les uns les autres près de l'étang de Gabaon; les uns se tenoient en-deçà de l'étang, et les autres au-delà.

14. Alors Abner dit à Joab : *Que quelques-uns* de ces jeunes gens s'avancent maintenant, et qu'ils essaient de combattre devant nous. Joab répondit : Qu'ils s'avancent.

15. Ils s'avancèrent donc, et se présentèrent au combat, au nombre de douze du parti de Benjamin et d'Isç-bosceth fils de Saül, et de douze des gens de David.

16. Alors chacun d'eux saisissant son homme lui enfonça son épée dans le côté, et ils tombèrent tous ensemble; et ce lieu-là fut appelé Helkath-haturim; il est dans le territoire de Gabaon.

17. Et il y eut ce jour-là un très-rude combat, dans lequel Abner fut battu avec ceux d'Israël, par les gens de David.

18. Les trois fils de Tseruja, Joab, Abisçaï, et Hasaël étoient là. Hasaël étoit aussi léger à la course qu'un chevreuil *qui court* dans la campagne.

19. Et Hasaël poursuivit Abner, sans se détourner des traces d'Abner, ni à droite, ni à gauche.

20. Abner regardant donc derrière lui, dit : *Es-tu Hasaël?* il lui répondit : Je le suis.

21. Abner lui dit : Détourne-toi à droite ou à gauche, saisis-toi de l'un de ces jeunes gens, et prends sa dépouille pour toi. Mais Hasaël ne voulut point cesser de le poursuivre.

22. Et Abner continuoit à dire à Hasaël : Cesse de me poursuivre; pourquoi te frapperois-je, et te ferois-je tomber mort par terre? comment après cela oserois-je paroître devant Joab ton frère?

23. Mais il ne voulut jamais se détourner, et Abner le frappa à la cinquième côte, du bout de derrière de sa hallebarde, de telle sorte que sa hallebarde lui sortoit par derrière, et il tomba mort sur la place, et tous ceux qui venoient à l'endroit où Hasaël étoit tombé et où il étoit mort, s'arrêtoient.

24. Cependant Joab et Abisçaï poursuivirent Abner, et le soleil se coucha quand ils arrivèrent au coteau d'Amma, qui est vis-à-vis de Guiah, au chemin du désert de Gabaon.

25. Et les Benjamites se rallièrent auprès d'Abner, se formèrent en bataillon, et tinrent ferme sur le sommet d'un coteau.

26. Alors Abner cria à Joab, et dit : L'épée dévorera-t-elle sans cesse? Ne sais-tu pas bien qu'à la fin on peut être poussé au désespoir? et jusques à quand différeras-tu de dire au peuple qu'il cesse de poursuivre ses frères?

27. Et Joab dit : Dieu est vivant! si tu eusses ainsi parlé dès le matin, le peuple se seroit déjà retiré, et chacun auroit cessé de poursuivre son frère.

28. Joab fit donc sonner de la trompette, et tout le peuple s'arrêta; ils ne poursuivirent plus Israël, et ne continuèrent plus à se battre.

29. Ainsi Abner et ses gens marchèrent toute cette nuit-là dans la campagne; ils passèrent le Jourdain, ils traversèrent tout le territoire de Bithron, et ils arrivèrent à Mahanajim.

30. Joab de son côté revint de la poursuite d'Abner; et quand il eut assemblé tout le peuple, on trouva qu'il ne manquoit que dix-neuf des gens de David, et Hasaël.

31. Mais les gens de David frappèrent à mort trois cent soixante hommes de ceux de Benjamin, savoir, des gens d'Abner.

32. Et ils enlevèrent Hasaël, et l'ensevelirent dans le sépulcre de son père, qui étoit à Bethléhem, puis Joab et ses gens marchèrent toute cette nuit-là, et arrivèrent à Hébron au point du jour.

CHAPITRE III.

Abner quitte le parti d'Isç-bosceth, et embrasse celui de David. Il est tué en trahison par Joab.

OR il y eut une longue guerre entre la maison de Saül et la maison de David; mais David devenoit de jour en jour plus puissant, et la maison de Saül s'affoiblissoit.

2. Il naquit des fils à David pendant qu'il étoit à Hébron; son premier-né fut Amnon, qu'il eut d'Ahinoam qui étoit de Jizreel;

3. Le second fut Kileab, qu'il eut d'Abigaïl, qui avoit été femme de Nabal qui étoit de Carmel; le troisième fut Absalom, fils de Mahaca fille de Talmaï Roi de Guescur;

4. Le quatrième fut Adonija fils de Hag-

ghith; le cinquième fut Scephatja fils d'Abital,

5. Et le sixième fut Jithreham, fils d'Héglâ femme de David. Ceux-ci naquirent à David lors qu'il étoit à Hébron.

6. Pendant qu'il y eut guerre entre la maison de Saül et la maison de David, Abner soutint la maison de Saül.

7. Or Saül avoit eu une concubine qui s'appeloit Ritspa, fille d'Aja, et Isç-bosceth dit à Abner: Pourquoi es-tu venu vers la concubine de mon père?

8. Abner fut fort irrité des paroles d'Isç-bosceth, et lui dit: Suis-je une tête de chien, pour que tu me recherches aujourd'hui au sujet d'une faute que j'ai commise à l'occasion d'une femme; moi qui, en me déclarant contre Juda, ai usé aujourd'hui de bonté envers la maison de Saül ton père et envers ses frères et ses amis, et qui ne t'ai point laissé tomber entre les mains de David!

9. Que Dieu punisse sévèrement Abner! si je ne fais obtenir à David tout ce que l'Éternel lui a promis par serment,

10. En ôtant le royaume à la maison de Saül, et en établissant le trône de David, sur Israël et sur Juda, depuis Dan jusqu'à Béerscébah.

11. Isç-bosceth n'osa pas répondre un mot à Abner, parce qu'il le craignoit.

12. Abner envoya donc des députés à David, pour lui dire de sa part: A qui appartient ce pays? et pour ajouter: Traite avec moi, et voici, ma main sera avec toi, pour soumettre tout Israël à ton autorité.

13. David répondit: Je le veux bien, je traiterai avec toi; j'exige seulement de toi une chose, c'est que tu ne me voies point, à moins que tu ne me ramènes Mical fille de Saül, quand tu viendras te présenter devant moi.

14. Alors David envoya des députés à Isç-bosceth fils de Saül, pour lui dire: Rends-moi ma femme Mical, qui m'a été accordée pour cent prépuces de Philistins.

15. Et Isç-bosceth la fit chercher, et l'ôta à son mari Paltiel fils de Laïs.

16. Son mari alla avec elle, et pleurant continuellement, la suivit jusqu'à Bahurim. Mais Abner lui dit: Va, retourne-t'en, et il s'en retourna.

17. Or Abner parla aux anciens d'Israël,

et leur dit: Vous désiriez depuis long-temps que David fût votre Roi;

18. Maintenant donc, suivez votre désir; car l'Éternel a parlé de David, et a dit: Par le moyen de David mon serviteur, je délivrerai mon peuple d'Israël de la main des Philistins, et de la main de tous ses ennemis.

19. Abner parla de même à ceux de Benjamin; après cela il alla à Hébron pour faire connoître à David ce qui avoit été approuvé par Israël, et par toute la maison de Benjamin.

20. Abner vint donc vers David à Hébron, il y avoit vingt hommes avec lui; et David fit un festin à Abner, et aux hommes qui étoient avec lui.

21. Abner dit à David: Je me lèverai, j'irai pour faire assembler tout Israël auprès du Roi mon Seigneur, afin qu'ils traitent alliance avec toi, et tu règneras comme ton ame le souhaite. Et David renvoya Abner, qui s'en alla en paix.

22. Or voici, les gens de David revenoient avec Joab d'une expédition, et amenoient avec eux un grand butin; mais Abner n'étoit plus avec David à Hébron, car David l'avoit renvoyé, et il s'en étoit allé en paix.

23. Joab et toute l'armée qui étoit avec lui revinrent donc, et on fit ce rapport à Joab: Abner fils de Ner est venu vers le Roi, qui l'a renvoyé; et il s'en est allé en paix.

24. Et Joab vint auprès du Roi, et dit: Qu'as-tu fait? Voici, Abner est venu vers toi; pourquoi l'as-tu ainsi renvoyé, et l'as-tu laissé aller?

25. Tu connois Abner fils de Ner; certainement il est venu pour te tromper, pour examiner tes démarches, et pour savoir tout ce que tu fais.

26. Alors Joab sortit d'auprès de David, et envoya après Abner des messagers, qui le ramenèrent depuis la fosse de Sira, sans que David le sût.

27. Abner étant donc revenu à Hébron, Joab le tira à part au dedans de la porte pour lui parler en secret, et il le frappa là à la cinquième côte; c'est ainsi que mourut Abner, à cause du sang de Hasaël frère de Joab.

28. Et David ayant appris ce qui étoit arrivé, dit: Je suis innocent à jamais devant

l'Éternel, moi et mon royaume, du sang d'Abner fils de Ner.

29. Que ce sang retombe sur la tête de Joab, et sur toute la maison de son père ! et que la maison de Joab ne soit jamais sans quelque homme qui perde, ou qui ait la lèpre, ou qui s'appuie sur un bâton, ou qui tombe par l'épée, ou qui manque de pain !

30. Ainsi Joab et Abischaï son frère tuèrent Abner, parce qu'il avoit tué Hasaël leur frère près de Gabaon, dans le combat.

31. Et David dit à Joab et à tout le peuple qui étoit avec lui : Déchirez vos vêtemens, couvrez-vous de sacs, et pleurez en marchant devant Abner ; et le Roi David marchoit après le cercueil.

32. Quand ils eurent enseveli Abner à Hébron, le Roi éleva la voix et pleura près du sépulcre d'Abner ; tout le peuple pleura aussi.

33. Et le Roi fit un cantique funèbre sur Abner, et dit : Abner est-il donc mort comme meurt un lâche ?

34. Tes mains n'étoient point liées, et tes pieds n'avoient point été mis dans les fers ; mais tu es tombé comme on tombe devant les méchants. Et tout le peuple recommença à pleurer sur lui.

35. Puis tout le peuple vint pour faire prendre quelque nourriture à David, pendant qu'il étoit encore jour, mais David fit un serment, et dit : Que Dieu me traite avec sévérité, et maintenant et dans la suite, si, avant que le soleil soit couché, je goûte du pain ou de quelque autre chose !

36. Tout le peuple l'entendit, et le trouva bon, et tout le peuple approuva tout ce que le Roi avoit fait.

37. En ce jour-là donc tout le peuple et tout Israël connurent que, ce n'étoit point par ordre du Roi qu'on avoit fait mourir Abner fils de Ner.

38. Et le Roi dit à ses serviteurs : Ne savez-vous pas qu'un capitaine, et un grand capitaine, a été mis à mort aujourd'hui en Israël ?

39. Quant à moi je suis encore foible aujourd'hui, bien que j'aie été oint pour être Roi, et ces gens, les fils de Tseruja, sont trop puissans pour moi. Que l'Éternel fasse retomber le mal sur celui qui l'a commis !

CHAPITRE IV.

Isç-bosceth assassiné par deux de ses officiers ; David les fait mourir.

QUAND le fils de Saül eut appris qu'Abner étoit mort à Hébron, son courage fut abattu, et tout Israël fut effrayé.

2. Or le fils de Saül avoit deux chefs de gens de guerre ; l'un s'appeloit Bahana, et l'autre s'appeloit Récab ; ils étoient fils de Rimmon Béerothien, de la tribu de Benjamin ; car Béeroth étoit aussi comptée parmi les villes de Benjamin.

3. Les Béerothiens s'étoient enfuis à Guitajim, et ils y ont fait leur séjour jusqu'à aujourd'hui.

4. Or Jonathan fils de Saül avoit un fils boiteux des deux pieds ; il étoit âgé de cinq ans quand le bruit de la mort de Saül et de Jonathan vint de Jizreel ; sa nourrice le prit, et s'enfuit ; et, comme elle se hâtoit de fuir, il tomba, et devint boiteux, et il fut nommé Mephibosceth.

5. Récab et Bahana fils de Rimmon Béerothien, vinrent donc et entrèrent au moment de la plus grande chaleur, dans la maison d'Isç-bosceth, comme il prenoit son repos au milieu du jour.

6. Ainsi Récab et Bahana son frère pénétrèrent jusqu'au milieu de la maison, comme pour y prendre du froment ; ils le frappèrent à la cinquième côte, et se sauvèrent.

7. Ils entrèrent donc dans la maison lorsqu'Isç-bosceth étoit couché dans son lit, dans la chambre où il dormoit ; ils le frappèrent, et le firent mourir, puis ils lui coupèrent la tête, la prirent, et marchèrent en traversant la campagne toute cette nuit-là.

8. Et ils apportèrent la tête d'Isç-bosceth à David à Hébron, et ils dirent au Roi : Voici la tête d'Isç-bosceth fils de Saül ton ennemi, qui en vouloit à ta vie ; l'Éternel a vengé aujourd'hui le Roi mon Seigneur, de Saül et de sa race.

9. Mais David répondit à Récab et à Bahana son frère, enfans de Rimmon Béerothien, et leur dit : L'Éternel, qui a délivré mon ame de toutes mes détresses, est vivant !

10. Je saisis et fis mourir à Tsiklag celui qui, pensant m'apprendre de bonnes nouvelles, vint m'annoncer celle-ci : Voilà, Saül

est mort. C'étoit là le salaire que je devois lui donner pour ses bonnes nouvelles;

11. Combien plus *dois-je faire mourir* des méchans, qui ont tué un homme de bien dans sa maison, sur son lit? Maintenant donc ne redemanderai-je pas son sang de votre main, et ne vous retrancherai-je pas de dessus la terre?

12. Et par l'ordre de David, ses serviteurs les tuèrent, et leur coupèrent les mains et les pieds qu'ils suspendirent au-dessus de l'étang d'Hébron. Puis ils prirent la tête d'Isç-bosceth, et l'ensevelirent dans le sépulcre d'Abner à Hébron.

CHAPITRE V.

David est sacré Roi sur les douze tribus. Il s'empare de Jérusalem. Guerre contre les Philistins.

ALORS toutes les tribus d'Israël vinrent vers David à Hébron, et lui parlèrent, en disant: Voici, nous sommes tes os et ta chair.

2. Et même ci-devant, quand Saül étoit Roi sur nous, tu étois celui qui menois Israël *au combat* et qui l'en ramenois; et l'Eternel t'a dit: Tu gouverneras mon peuple d'Israël, et tu seras le conducteur d'Israël.

3. Tous les anciens d'Israël vinrent donc vers le Roi à Hébron; le Roi David fit un traité avec eux à Hébron, devant l'Eternel, et ils oignirent David pour être Roi sur Israël.

4. David étoit âgé de trente ans quand il commença à régner; il régna quarante ans.

5. Il régna sept ans et six mois, à Hébron, sur Juda; puis il régna trente-trois ans à Jérusalem sur tout Israël et sur Juda.

6. Or le Roi marcha avec ses gens vers Jérusalem, contre les Jébusiens qui habitoient dans ce pays-là, et ils parlèrent à David et lui dirent: Tu n'entreras point ici; les aveugles et les boiteux *suffront* pour t'en empêcher; c'étoit pour dire: David n'entrera point ici.

7. Néanmoins David prit la forteresse de Sion, qui est la cité de David.

8. David dit en ce jour-là: Quiconque battra les Jébusiens, et se sera rendu maître du canal, et de ces aveugles, et de ces boiteux, qui sont les ennemis de David, *sera*

récompensé. C'est pourquoi on dit: L'aveugle et le boiteux n'entreront point dans la maison.

9. David habita dans la forteresse, et il l'appela, la Cité de David; et il bâtit tout autour, depuis Millo jusque dans l'intérieur.

10. David devenoit de jour en jour plus puissant; car l'Eternel le Dieu des armées étoit avec lui.

11. Hiram Roi de Tyr envoya des ambassadeurs à David, il lui fournit du bois de cèdre, des charpentiers et des tailleurs de pierre, qui bâtirent la maison de David.

12. Alors David connut que l'Eternel l'avoit affermi sur le trône d'Israël, et qu'il avoit fait prospérer son royaume, à cause de son peuple d'Israël.

13. David prit encore des concubines et des femmes de Jérusalem, après qu'il fut venu d'Hébron, et il lui naquit encore des fils et des filles.

14. Ce *sont* ici les noms de ceux qui lui naquirent à Jérusalem: Sçammuah, Sçobab, Nathan, Salomon,

15. Jibhar, Elisçuah, Népheg, Japhiah,

16. Elisçamah, Eljadah et Eliphélet.

17. Mais quand les Philistins eurent appris qu'on avoit oint David pour être Roi sur Israël, ils montèrent tous pour attaquer David. Et David l'ayant appris, descendit dans un lieu fort.

18. Et les Philistins vinrent, et se répandirent dans la vallée des Rephaïms.

19. Alors David consulta l'Eternel, en disant: Monterai-je contre les Philistins? Les livreras-tu entre mes mains? L'Eternel répondit à David: Monte, car certainement je livrerai les Philistins entre tes mains.

20. Alors David vint à Bahal-peratsim, et il les battit là, et dit: L'Eternel a dissipé mes ennemis devant moi, comme par un débordement d'eaux. C'est pourquoi il nomma ce lieu-là, Bahal-peratsim.

21. Les *ennemis* laissèrent même là leurs idoles, que David et ses gens emportèrent.

22. Les Philistins montèrent encore une autre fois, et ils se répandirent dans la vallée des Rephaïms.

23. Et David consulta l'Eternel, qui répondit: Tu ne monteras pas; *mais* tu les prendras par derrière, et tu marcheras contre eux *quand tu seras vis-à-vis des mûriers*.

24. Quand tu entendras , sur le sommet des mûriers , un bruit comme celui de gens qui marchent , alors avance ; car alors l'Eternel sortira devant toi , pour frapper le camp des Philistins.

25. David fit donc ce que l'Eternel lui avoit commandé , et il battit les Philistins depuis Guébah jusqu'à Guézer.

CHAPITRE VI.

David fait amener l'Arche depuis la maison d'Abinadab dans celle d'Hobed-Edom Guittien , et de là à Jérusalem.

DAVID assembla encore tous les hommes d'élite d'Israël , au nombre de trente mille.

2. Puis David se leva et partit de Bahalé de Juda , avec tous ceux qui l'accompagnoient , pour transporter l'Arche de Dieu , sur laquelle est invoqué le nom de l'Eternel des armées , qui y habite entre les Chérubins ;

3. Ils mirent l'Arche de Dieu sur un chariot tout neuf ; ils l'emmenèrent de la maison d'Abinadab , qui étoit sur une colline , et Huza et Ahjo , enfans d'Abinadab , conduisoient le chariot tout neuf.

4. Ils l'emmenèrent avec l'Arche de Dieu de la maison d'Abinadab , qui étoit sur une colline , et Ahjo alloit devant l'Arche.

5. David et toute la maison d'Israël jouoient devant l'Eternel , de toutes sortes d'instrumens faits de bois de sapin ; ils avoient des harpes , des lyres , des tambours , des sistres , et des cymbales.

6. Quand ils furent venus jusqu'à l'aire de Nacon , Huza porta la main sur l'Arche de Dieu , et la retint , parce que les bœufs avoient glissé.

7. Alors la colère de l'Eternel s'embrasa contre Huza , et Dieu le frappa là , à cause de sa témérité , en sorte qu'il mourut là près de l'Arche de Dieu.

8. Et David fut affligé de ce que l'Eternel avoit frappé Huza ; et on a appelé jusqu'à ce jour ce lieu-là Pérets-Huza.

9. David eut une grande frayeur de l'Eternel en ce jour-là , et dit : Comment l'Arche de l'Eternel entreroit-elle chez moi ?

10. Il ne voulut donc point emmener l'Arche de l'Eternel chez lui , dans la Cité de

David , mais il la fit conduire dans la maison d'Hobed-Edom Guittien.

11. L'Arche de l'Eternel demeura trois mois dans la maison d'Hobed-Edom Guittien , et l'Eternel bénit Hobed-Edom et toute sa maison.

12. Ensuite , on vint dire à David : L'Eternel a béni la maison d'Hobed-Edom , et tout ce qui étoit à lui , à cause de l'Arche de Dieu. C'est pourquoi David s'en alla , et fit monter , avec de grandes réjouissances , l'Arche de Dieu , de là maison d'Hobed-Edom dans la Cité de David.

13. Quand ceux qui portoient l'Arche de Dieu eurent fait six pas , on sacrifia des taureaux et des beliers gras.

14. David sautoit de joie devant l'Eternel , et il étoit ceint d'un éphod de lin.

15. Ainsi David et toute la maison d'Israël conduisoient l'Arche de l'Eternel , avec des cris de joie , et au son des trompettes.

16. Mais comme l'Arche de l'Eternel entroit dans la ville de David , Mical , fille de Saül , regardant par la fenêtre , vit le Roi David qui sautoit de joie devant l'Eternel , et elle le méprisa en son cœur.

17. Ils emmenèrent donc l'Arche de l'Eternel , et la déposèrent à sa place , dans un tabernacle que David lui avoit dressé. Et David offrit des holocaustes et des sacrifices d'actions de grâces devant l'Eternel.

18. Quand David eut achevé d'offrir des holocaustes et des sacrifices d'actions de grâces , il bénit le peuple au nom de l'Eternel des armées.

19. Et il distribua à tout le peuple , à toute la multitude d'Israël , tant aux hommes qu'aux femmes , à chacun un gâteau de pain , une pièce de viande , et une mesure de vin . et tout le peuple s'en retourna chacun dans sa maison.

20. Puis David s'en retourna pour bénir sa maison ; et Mical fille de Saül vint au-devant de lui , et dit : Combien le Roi d'Israël s'est fait d'honneur aujourd'hui en se découvrant devant les yeux des servantes de ses serviteurs comme feroit un homme de rien , sans en avoir honte !

21. Alors David dit à Mical : Je l'ai fait devant l'Eternel , qui m'a choisi plutôt que ton père , et que toute sa maison , et qui m'a établi conducteur de son peuple d'Israël ;

c'est pourquoi je me réjouirai devant l'Eternel.

22. Je m'abaisserai encore plus que je ne l'ai fait, je m'humilierai encore davantage, et néanmoins je serai d'autant plus honoré devant les servantes dont tu as parlé.

23. Et Mical fille de Saül n'eut point d'enfans jusqu'au jour de sa mort.

CHAPITRE VII.

Dieu s'oppose au dessein que forme David de lui bâtir un temple.

OR après que le Roi se fut établi dans son palais, et que l'Eternel l'eut mis en repos du côté de tous les ennemis qui l'environnoient,

2. Il dit à Nathan le prophète: Regarde maintenant, j'habite dans une maison de cèdre, et l'Arche de Dieu habite au milieu d'une tente.

3. Et Nathan dit au Roi: Va, fais tout ce qui est dans ton cœur; car l'Eternel est avec toi.

4. Mais cette nuit-là la parole de l'Eternel fut adressée à Nathan, en ces termes:

5. Va, et dis à David mon serviteur: Ainsi a dit l'Eternel: Me bâtirois-tu une maison afin que j'y habite?

6. Puisque je n'ai point habité dans aucune maison, depuis que j'ai fait sortir d'Egypte les enfans d'Israël jusqu'à ce jour, mais que pendant toutes leurs marches j'ai été dans un tabernacle et dans un pavillon.

7. Dans tous les lieux où j'ai passé avec tous les enfans d'Israël, en ai-je parlé à aucune des tribus d'Israël, que j'aie chargée de gouverner mon peuple d'Israël; et lui ai-je dit: Pourquoi ne m'avez-vous point bâti une maison de cèdre?

8. Maintenant donc tu parleras ainsi à David mon serviteur: Ainsi a dit l'Eternel des armées: Je t'ai tiré d'une cabane, d'auprès des brebis, afin que tu fusses le conducteur de mon peuple d'Israël.

9. J'ai été avec toi par tout où tu as été, j'ai exterminé tous tes ennemis devant toi, j'ai rendu ton nom aussi grand que le nom des grands qui sont sur la terre;

10. Et j'ai mis mon peuple d'Israël dans un état stable, je l'y ai affermi, il a habité chez lui, en sorte qu'il ne sera plus agité, et

que les méchans ne l'affligeront plus, comme ils l'ont fait auparavant,

11. Savoir, depuis le jour où j'ai établi des Juges sur mon peuple d'Israël; je t'ai mis en repos du côté de tous tes ennemis, et l'Eternel t'a fait savoir qu'il affermiroit ta maison.

12. Quand tes jours seront accomplis, et que tu te seras endormi avec tes pères, alors j'élèverai ta postérité après toi, savoir, un fils qui sortira de toi, et j'affermirai son règne.

13. Ce sera lui qui me bâtira une maison, et j'affermirai son trône à toujours.

14. Je serai pour lui un père, il sera pour moi un fils; s'il commet quelque iniquité, je le châtierai avec douceur, et comme un père châtie son enfant;

15. Mais ma gratuité ne se retirera point de lui, comme je l'ai retirée de Saül, dont je t'ai donné la place.

16. Ainsi ta maison et ton règne seront assurés pour toujours devant tes yeux, et ton trône sera affermi à jamais.

17. Nathan parla donc à David conformément à toutes ces paroles et à toute cette vision.

18. Alors le Roi David alla se présenter devant l'Eternel, et lui dit: Qui suis-je, Seigneur Eternel! et quelle est ma maison, que tu m'aies fait parvenir au point où je suis?

19. Et encore cela t'a paru peu de chose, Seigneur Eternel! tu as parlé de la maison de ton serviteur, même pour le temps à venir. Est-ce ainsi qu'en usent les hommes, Seigneur Eternel!

20. Que pourroit donc encore te dire David? Seigneur Eternel! tu connois ton serviteur.

21. C'est pour l'amour de ta promesse et selon ton bon plaisir que tu as fait toutes ces grandes choses, pour les faire connoître à ton serviteur.

22. C'est pourquoi tu t'es montré grand, Dieu Eternel! car nul n'est semblable à toi, et il n'y a point de Dieu que toi, comme le montre tout ce que nous avons entendu de nos oreilles.

23. Et quel est le peuple semblable à ton peuple d'Israël, la seule nation de la terre que Dieu soit venu lui-même racheter, pour en faire son peuple, pour rendre son nom

clèbre, et pour faire en sa faveur ces choses grandes et terribles, dans ton pays, *chassant* les nations et leurs dieux de devant ton peuple que tu t'es racheté en le tirant de l'Égypte ?

24. Car tu t'es acquis ton peuple d'Israël, pour être ton peuple à jamais ; et toi, Éternel ! tu as été leur Dieu.

25. Maintenant donc, Dieu Éternel ! confirme pour jamais la parole que tu as prononcée touchant ton serviteur et touchant sa maison, et veuille accomplir ce que tu as promis :

26. Et que ton nom soit reconnu grand à jamais ; tellement que l'on dise : L'Éternel des armées est le Dieu d'Israël, et que la maison de David ton serviteur demeure stable devant toi !

27. Car toi, Éternel des armées, Dieu d'Israël ! tu as fait entendre ces choses à ton serviteur, et tu as dit : J'affermirai ta maison. C'est pourquoi le cœur de ton serviteur a été porté à te faire cette prière.

28. Maintenant donc, Seigneur Éternel ! tu es Dieu ; et tes paroles seront véritables ; or tu as promis à ton serviteur de lui faire ce bien.

29. Veuille donc maintenant bénir la maison de ton serviteur, afin qu'elle subsiste éternellement devant toi ; car tu l'as ainsi prononcé, Seigneur Éternel ! et la maison de ton serviteur sera comblée de ta bénédiction éternellement.

CHAPITRE VIII.

Victoires et conquêtes de David.

APRÈS cela, David battit les Philistins et les humilia, et David retira Méthegammah d'entre les mains des Philistins.

2. Il battit aussi les Moabites, et il les mesura au cordeau, les faisant coucher par terre ; il en mesura deux cordeaux pour les faire mourir, et un cordeau entier pour leur laisser la vie, et le pays des Moabites fut à David, à condition qu'ils seroient ses esclaves et ses tributaires.

3. David battit aussi Hadadhézer fils de Rehob, Roi de Tsoba, qui alloit pour rétablir sa domination sur les environs de l'Euphrate.

4. David lui prit dix-sept cents hommes

de cheval, et vingt mille hommes de pied ; et il coupa les jarrets des chevaux de tous les chariots, mais il réserva cent chariots.

5. Or les Syriens de Damas étoient venus pour donner du secours à Hadadhézer Roi de Tsoba, et David battit vingt-deux mille Syriens.

6. Après cela, David mit garnison dans la Syrie de Damas, et le pays de ces Syriens fut à David, à condition qu'ils seroient ses esclaves et ses tributaires. L'Éternel protégeoit David partout où il alloit.

7. David prit les boucliers d'or que portoient les serviteurs de Hadadhézer, et il les apporta à Jérusalem.

8. Le Roi David emporta aussi une prodigieuse quantité d'airain, de Bétah et de Bérothai, villes de Hadadhézer.

9. Or Tohi Roi de Hamath, apprit que David avoit défait toutes les troupes de Hadadhézer,

10. Et il envoya Joram son fils vers le Roi David, pour le féliciter et pour le bénir de ce qu'il avoit fait la guerre contre Hadadhézer, et de ce qu'il l'avoit défait ; car Hadadhézer étoit continuellement en guerre avec Tohi ; et Joram apporta des vases d'argent, des vases d'or et des vases d'airain,

11. Que David consacra à l'Éternel, avec ce qu'il avoit déjà consacré d'argent et d'or pris sur toutes les nations qu'il s'étoit assujetties,

12. Sur la Syrie, Moab, les Hammonites, les Philistins, Hamalek, et avec le butin de Hadadhézer fils de Rehob, Roi de Tsoba.

13. David acquit aussi une grande réputation, parce qu'en revenant de la défaite des Syriens, il tailla en pièces, dans la vallée du Sel, dix-huit mille Iduméens,

14. Et il mit des garnisons dans l'Idumée, il en mit dans toute l'Idumée, et tous les Iduméens furent assujettis à David ; l'Éternel protégeoit David partout où il alloit.

15. Ainsi David régna sur tout Israël, faisant droit et justice à tout son peuple.

16. Joab fils de Tseruja avoit le commandement de l'armée ; Jehosaphat fils d'Ahihud étoit chargé des registres.

17. Tsadok fils d'Ahitub, et Ahimélec fils d'Abiathar étoient Sacrificateurs ; Sceraja étoit secrétaire.

18. Benaja fils de Jehoadah commandoit

les Keréthiens et les Peléthiens , et les fils de David étoient les principaux officiers.

CHAPITRE IX.

Amitié de David pour Mephibosceth.

ALORS David dit : N'y a-t-il plus personne de la maison de Saül qui subsiste encore ? je lui ferai du bien pour l'amour de Jonathan.

2. Or il y avoit dans la maison de Saül un serviteur nommé Tsiba, qu'on fit venir vers David. Et le Roi lui dit : *Es-tu Tsiba ?* Il répondit : Je *suis* ton serviteur *Tsiba*.

3. Le Roi *lui* dit : N'y a-t-il point encore quelqu'un de la maison de Saül , afin que j'exerce à son égard une très-grande bienveillance ? Et Tsiba répondit au Roi : *Il y a* encore un des fils de Jonathan , qui est boiteux des deux pieds.

4. Le Roi lui dit : Où *est-il* ? Tsiba répondit au Roi : Voilà , il *est* dans la maison de Makir fils de Hammiel à Lo-debar.

5. Alors le Roi David envoya *des gens* , et le fit venir de Lo-debar , de la maison de Makir fils de Hammiel.

5. Quand Mephibosceth, fils de Jonathan fils de Saül , fut venu vers David , il se jeta sur son visage , et se prosterna. David *lui* dit : Mephibosceth ! Il répondit : Voici ton serviteur.

7. Et David lui dit : Ne crains point , car certainement je te ferai du bien pour l'amour de Jonathan ton père , et je te ferai rendre toutes les terres de Saül ton père ; et pour toi , tu mangeras toujours à ma table.

8. Alors *Mephibosceth* se prosterna , et dit : Qui est ton serviteur , pour que tu daignes regarder un chien mort comme je suis ?

9. Le Roi appela donc Tsiba serviteur de Saül , et lui dit : J'ai donné au fils de ton maître tout ce qui appartenoit à Saül et à toute sa maison.

10. C'est pourquoi , cultive ces terres-là pour lui , toi , tes fils , et tes serviteurs ; recueille-en les fruits , afin que le fils de ton maître ait du pain à manger ; mais pour ce qui est de Mephibosceth , le fils de ton maître , il mangera toujours à ma table. Ce Tsiba avoit quinze fils et vingt serviteurs.

11. Tsiba dit au Roi : Ton serviteur fera tout ce que le Roi mon Seigneur a commandé

à son serviteur ; quant à Mephibosceth , répéta *le Roi* , il mangera à ma table comme un des fils du Roi.

12. Or Mephibosceth avoit un petit-fils nommé Mica , et tous ceux qui demeuroient dans la maison de Tsiba étoient serviteurs de Mephibosceth.

13. Et Mephibosceth demeuroit à Jérusalem , parce qu'il mangeoit continuellement à la table du Roi ; il étoit boiteux des deux pieds.

CHAPITRE X.

Victoires de David sur les Hammonites et les Syriens.

APRÈS cela le Roi des Hammonites mourut , et Hanun son fils régna à sa place.

2. David dit : J'userai de bienveillance envers Hanun fils de Nahas , comme son père a usé de bienveillance envers moi ; et David envoya ses serviteurs pour le consoler de la mort de son père ; les serviteurs de David vinrent donc dans le pays des Hammonites.

3. Mais les principaux d'entre les Hammonites dirent à Hanun leur Seigneur : Penses-tu que ce soit pour honorer ton père , que David t'a envoyé des consolateurs ? N'est-ce pas pour reconnoître exactement la ville , et pour l'examiner afin de la détruire , que David a envoyé ses serviteurs vers toi ?

4. Hanun prit donc les serviteurs de David , et leur fit raser la moitié de la barbe , et couper la moitié de leurs habits , depuis le haut des cuisses jusqu'aux pieds , et il les renvoya ;

5. Ce qu'ils firent savoir à David , qui envoya *des gens* au-devant d'eux ; car ces hommes-là étoient dans une grande confusion. Et le Roi *leur* donna cet ordre : Tenez-vous à Jérico jusqu'à ce que votre barbe ait recru , et alors vous reviendrez.

6. Or les Hammonites , voyant qu'ils s'étoient mis en mauvaise odeur auprès de David , firent lever à leurs dépens , par *des gens* qu'ils envoyèrent , vingt mille hommes de pied chez les Syriens de Beth-rehob et chez les Syriens de Tsoba , mille hommes du Roi de Mahaca , et douze mille hommes de ceux de Tob.

7. David l'ayant appris , fit partir Joab avec toutes ses meilleures troupes.

8. Alors

8. Alors les Hammonites sortirent de la ville, et se rangèrent en bataille devant la porte; les Syriens de Toba et de Rehob, et ceux de Tob et de Mahaca faisoient un corps séparé, dans la plaine.

9. Joab voyant que l'armée des ennemis étoit disposée contre lui de manière à l'attaquer par devant et par derrière, fit un choix de tous les hommes d'élite d'Israël, et les rangea contre les Syriens;

10. Et il donna la conduite du reste des troupes à Abisçaï son frère, qui les rangea contre les Hammonites.

11. Joab lui dit: Si les Syriens sont plus forts que moi, tu viendras me délivrer; et si les Hammonites sont plus forts que toi, j'irai aussi pour te délivrer.

12. Sois vaillant, et combattons vaillamment pour notre peuple et pour les villes de notre Dieu, et que l'Eternel fasse ce qui lui semblera bon.

13. Alors Joab et le peuple qui étoit avec lui s'avancèrent pour livrer bataille aux Syriens, et les Syriens s'enfuirent devant lui.

14. Les Hammonites voyant que les Syriens avoient pris la fuite, s'enfuirent aussi devant Abisçaï, et rentrèrent dans la ville. Alors Joab cessa de poursuivre les Hammonites, et revint à Jérusalem.

15. Mais les Syriens, voyant qu'ils avoient été battus par ceux d'Israël, se rallièrent.

16. Hadarhézer envoya des gens pour faire venir des Syriens de delà le fleuve, et ils vinrent à Hélam; Scobac chef de l'armée de Hadarhézer les conduisoit;

17. Ce qui ayant été rapporté à David, il assembla tout Israël, passa le Jourdain, et vint à Hélam; les Syriens se rangèrent en bataille contre David, et le combattirent.

18. Mais les Syriens prirent la fuite devant Israël, et David défit sept cents charriots des Syriens, et quarante mille cavaliers; il frappa aussi Scobac chef de leur armée, lequel mourut là.

19. Quand tous les rois qui étoient soumis à Hadarhézer eurent vu qu'ils avoient été battus par ceux d'Israël, ils firent la paix avec Israël, et lui furent assujettis, et les Syriens n'osèrent plus donner du secours aux Hammonites.

CHAPITRE XI.

Adultère de David avec Bath-scébah. Mort d'Urie.

OR un an après, dans la saison où les rois se mettent en campagne, David envoya Joab, ses serviteurs et tout Israël; ils ravagèrent le pays des Hammonites, et assiégèrent Rabba; mais David demeura à Jérusalem.

2. Un soir David s'étant levé de dessus son lit, se promenoit sur la plate-forme du palais; il vit de là une femme qui se baignoit, et cette femme étoit fort belle à voir.

3. David envoya des gens pour s'enquérir de cette femme, et on lui dit: N'est-ce pas Bath-scébah, fille d'Eliham, femme d'Urie le Héthien?

4. Et David envoya des gens pour la lui amener; elle vint vers lui, et il dormit avec elle, car elle étoit nettoyée de sa souillure; puis elle retourna dans sa maison.

5. Or cette femme conçut, et elle le fit savoir à David, en disant: Je suis enceinte.

6. Alors David fit dire à Joab: Envoiemoi Urie le Héthien. Et Joab envoya Urie à David.

7. Urie vint donc auprès de lui; et David lui demanda en quel état étoit Joab et les troupes, et ce que faisoit l'armée.

8. Puis David dit à Urie: Descends dans ta maison, et lave tes pieds. Urie sortit donc du palais, et on lui porta un présent de la part du Roi.

9. Mais Urie passa la nuit devant la porte du palais, avec tous les serviteurs de son Seigneur, et ne descendit point dans sa maison.

10. On le rapporta à David, et on lui dit: Urie n'est point descendu dans sa maison. Alors David dit à Urie: Ne viens-tu pas de voyage? Pourquoi n'es-tu pas descendu dans ta maison?

11. Urie répondit à David: L'Arche, Israël et Juda, logent sous des tentes; mon Seigneur Joab, ainsi que les serviteurs de mon Seigneur, campent aussi dans la campagne; et moi j'entrerois dans ma maison pour y manger et y boire, et pour dormir avec ma femme! Tu es vivant, et ton ame vit! je ne ferai point cela.

12. David dit à Urie : Demeure ici encore aujourd'hui, et demain je te renverrai. Urie demeura donc *encore* ce jour-là et le lendemain à Jérusalem.

13. Puis David l'appela, il mangea et but devant lui, et *David* l'enivra ; néanmoins étant sorti le soir, il alla dormir dans son lit avec les serviteurs de son Seigneur, et ne descendit point dans sa maison.

14. Le lendemain matin, David écrivit à Joab, et envoya la lettre par les mains d'Urie.

15. Il avoit écrit la lettre en ces termes : Mettez Urie dans l'endroit où sera le plus fort du combat, et retirez-vous d'auprès de lui, afin qu'il soit frappé, et qu'il meure.

16. Après donc que Joab eut observé la ville, il mit Urie à l'endroit où il savoit que seroient les plus vaillans *des ennemis*.

17. Or les habitans de la ville firent une sortie, et combattirent contre Joab ; et quelques hommes de l'armée, *qui étoient* des serviteurs de David, moururent ; Urie le Héthien mourut aussi.

18. Alors Joab envoya informer David de tout ce qui étoit arrivé dans ce combat.

19. Et il donna cet ordre au messager : Quand tu auras achevé de parler au Roi de tout ce qui est arrivé dans le combat,

20. Si le Roi se met en colère, et te dit : Pourquoi vous êtes-vous approchés de la ville pour combattre ? Ne savez-vous pas bien qu'on lance toujours quelque chose de dessus la muraille ?

21. Qui tua Abimélec fils de Jérubesceth ? Ne fut-ce pas une femme qui jeta sur lui, de dessus la muraille, un quartier de meule, en sorte qu'il mourut à Téjets ? Pourquoi vous êtes-vous approchés de la muraille ? Tu lui diras alors : Ton serviteur Urie le Héthien est mort aussi.

22. Ainsi le messager partit, et étant arrivé, il fit connoître à David tout ce dont Joab l'avoit chargé.

23. Le messager dit à David : Ils ont été plus forts que nous, et ils ont fait une sortie jusque dans la campagne, mais nous les avons repoussés jusqu'à la porte de la ville.

24. Et les archers ont tiré de dessus la muraille contre tes serviteurs ; quelques-uns des serviteurs du Roi ont été tués, ton serviteur Urie le Héthien est mort aussi.

25. David dit au messager : Tu parleras ainsi à Joab : Que cela ne t'afflige point, car l'épée n'épargne pas plus l'un que l'autre ; redouble tes attaques contre la ville, et détruis-là ; *dis-lui donc* de prendre courage.

26. Alors la femme d'Urie apprit qu'Urie son mari étoit mort, et elle prit le deuil de son mari.

27. Après que le *temps du* deuil fut passé, David la fit venir dans son palais, elle fut sa femme, et elle lui donna un fils. Mais ce que David avoit fait déplut aux yeux de l'Eternel.

CHAPITRE XII.

David repris par Nathan. Repentance de David. Naissance de Salomon.

ALORS l'Eternel envoya Nathan vers David, et *Nathan* étant venu vers lui, lui dit : Il y avoit dans une ville deux hommes, l'un riche, et l'autre pauvre.

2. Le riche avoit du gros et du menu bétail, en fort grande abondance.

3. Mais le pauvre n'avoit rien du tout qu'une petite brebis, qu'il avoit achetée et nourrie ; elle avoit cru chez lui et avec ses enfans, en mangeant de son pain, buvant dans sa coupe, et dormant sur son sein, et il la regardoit comme sa fille.

4. Mais un voyageur étant venu chez l'homme riche, celui-ci n'a pas voulu prendre de son gros et de son menu bétail, pour en apprêter au voyageur qui étoit entré chez lui ; mais il a pris la brebis de l'homme pauvre, et il l'a apprêtée pour cet homme qui étoit entré chez lui.

5. Alors la colère de David s'embrasa contre cet homme, et il dit à Nathan : L'Eternel est vivant ! l'homme qui a fait cela a mérité la mort ;

6. Et parce qu'il a fait cela, et qu'il n'a point épargné *cette brebis*, pour une brebis il en rendra quatre.

7. Alors Nathan dit à David : Tu es cet homme-là. Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël : Je t'ai oint pour être Roi sur Israël, et je t'ai délivré de la main de Saül.

8. Je t'ai même donné la maison de ton Seigneur, j'ai mis en ta puissance les femmes de ton Seigneur, je t'ai donné la maison d'Israël et de Juda ; et si *cela te paroissoit*

peu de chose, j'y eusse ajouté d'autres fa-
veurs.

9. Pourquoi donc as-tu méprisé la parole de l'Eternel, en faisant ce qui déplaît à ses yeux? Tu as fait périr par l'épée Urie le Héthien, tu as pris sa femme pour en faire la tienne, et lui, tu l'as fait mourir par l'épée des Hammonites.

10. C'est pourquoi maintenant, l'épée ne s'éloignera jamais de ta maison, parce que tu m'as méprisé, et que tu as enlevé la femme d'Urie le Héthien pour en faire la tienne.

11. Ainsi a dit l'Eternel: Voici, je m'en vais faire sortir de ta propre maison un mal contre toi, j'enlèverai tes femmes devant tes yeux, je les donnerai à un de tes proches, et il dormira avec tes femmes à la face de ce soleil.

12. Car *ce que tu as fait*, tu l'as fait en secret; mais pour moi, *ce que je ferai*, je le ferai en la présence de tout Israël, et à la face du soleil.

13. Alors David dit à Nathan: J'ai péché contre l'Eternel. Et Nathan dit à David: L'Eternel aussi a pardonné ton péché, tu ne mourras point.

14. Toutefois parce que, par cette action, tu as donné occasion aux ennemis de l'Eternel de blasphémer avec un grand mépris, certainement le fils qui t'est né mourra.

15. Après cela Nathan retourna dans sa maison, et l'Eternel frappa l'enfant que la femme d'Urie avoit eu de David, et il devint extrêmement malade.

16. David pria Dieu pour l'enfant, il jeûna, et il passa la nuit couché sur la terre.

17. Les principaux de sa maison vinrent auprès de lui, afin de le faire lever de terre; mais il ne le voulut point, et il ne mangea point avec eux.

18. Le septième jour l'enfant mourut, et les serviteurs de David craignoient de lui apprendre que l'enfant étoit mort, car ils disoient: Voici, quand l'enfant étoit en vie, nous lui avons parlé, et il n'a point voulu écouter notre voix; comment donc lui dirions-nous que l'enfant est mort? Il se livreroit au désespoir.

19. David s'aperçut que ses serviteurs parloient tout bas, et il comprit que l'enfant étoit mort. Et David dit à ses serviteurs:

L'enfant n'est-il pas mort? Ils répondirent: Il est mort.

20. Alors David se leva de terre, se lava, s'oignit, et changea d'habits; il entra dans la maison de l'Eternel, et se prosterna. Puis il revint dans sa maison, et ayant demandé à manger, on lui présenta de la nourriture, et il mangea.

21. Alors ses serviteurs lui dirent: Que signifie ce que tu as fait? Tu as jeûné et pleuré pour cet enfant, lorsqu'il étoit encore en vie, et après que l'enfant est mort, tu t'es levé, et tu as pris de la nourriture.

22. Et il dit: Quand l'enfant étoit encore en vie, j'ai jeûné et j'ai pleuré, parce que je disois: Qui sait si l'Eternel n'aura point pitié de moi, et si l'enfant ne vivra point?

23. Mais maintenant qu'il est mort, pourquoi jeûnerois-je? Pourrois-je le faire revenir encore? J'irai vers lui, mais il ne reviendra point vers moi.

24. Et David consola sa femme Bath-scébah, puis il vint vers elle, il dormit avec elle, et elle eut un fils, qu'il nomma Salomon; l'Eternel l'aima,

25. Et il envoya Nathan le prophète, qui lui imposa le nom de Jedidja, à cause de *l'amour de l'Eternel envers lui*.

26. Or Joab avoit poussé le siège de Rabba, qui appartenoit aux Hammonites, et il avoit pris la ville royale.

27. Et Joab avoit envoyé des messagers à David, pour lui dire: J'ai poussé le siège de Rabba; j'ai même pris la ville des eaux.

28. C'est pourquoi assemble maintenant le reste des troupes, et campe contre la ville, et prends-la, de peur que si je la prenois on ne m'en attribuât la gloire.

29. David assembla donc toutes les troupes, et marcha contre Rabba; il l'attaqua, et la prit.

30. Il prit de dessus la tête de leur Roi la couronne, qui pesoit un talent d'or, et qui étoit enrichie de pierres précieuses, et on la mit sur la tête de David, qui emmena de la ville un fort grand butin.

31. Il emmena aussi le peuple qui y étoit, et le mit sous des scies, sous des herses de fer, et sous des haches de fer, et il les fit passer par un fourneau où l'on cuit les briques; il en usa de même à l'égard de toutes

les villes des Hammonites. Puis David retourna avec toutes ses troupes à Jérusalem.

CHAPITRE XIII.

Amnon fait violence à sa sœur Tamar. Absalom le fait tuer dans un festin.

QUELQUE temps après, Absalom fils de David ayant une sœur qui étoit belle, et qui se nommoit Tamar, Amnon fils de David l'aima.

2. *Et cette passion* le tourmenta si fort qu'il tomba malade, à cause de *l'amour qu'il avoit pour* Tamar sa sœur ; car elle étoit vierge, et il sembloit trop difficile à Amnon de pouvoir obtenir quelque chose d'elle.

3. Or Amnon avoit un intime ami nommé Jonadab, fils de Scimha frère de David, et Jonadab étoit un homme fort rusé.

4. Jonadab lui dit : Fils du Roi, pourquoi déperis-tu ainsi de jour en jour ? ne me le feras-tu pas connoître ? Amnon lui dit : J'aime Tamar, la sœur de mon frère Absalom.

5. Alors Jonadab lui dit : Couche-toi dans ton lit, et fais le malade, et quand ton père viendra te voir, tu lui diras : Que ma sœur Tamar vienne, je te prie, afin qu'elle me fasse manger en apprêtant devant moi quelque nourriture, et que voyant ce qu'elle aura apprêté je le mange, *en le prenant* de sa main.

6. Amnon se coucha donc, et fit le malade ; et quand le Roi vint le voir, il lui dit : Je te prie, que ma sœur Tamar vienne et fasse deux beignets devant moi, et que je les mange, *en les prenant* de sa main.

7. David envoya donc quelqu'un vers Tamar, dans sa maison, pour lui dire : Va maintenant dans la maison de ton frère Amnon, et apprête-lui quelque chose à manger.

8. Tamar alla dans la maison de son frère Amnon, qui étoit couché. Elle prit de la pâte, la pétrit, en fit devant lui des beignets, et les cuisit.

9. Puis elle prit la poêle, et les servit devant lui ; mais Amnon refusa d'en manger, et il dit : Faites retirer tous ceux qui sont auprès de moi ; et chacun se retira.

10. Alors Amnon dit à Tamar : Apporte-moi dans le cabinet ce que tu m'as apprêté, et que j'en mange, *en le prenant* de ta main.

Tamar prit les beignets qu'elle avoit faits, et les apporta à Amnon son frère, dans le cabinet.

11. Et elle *les* lui présenta, afin qu'il en mangeât ; mais il se saisit d'elle, et lui dit : Viens, couche avec moi, ma sœur.

12. Mais elle lui répondit : Non, mon frère, ne me fais point violence, car une telle chose ne se fait point en Israël ; ne fais point cette action infâme.

13. Et moi que deviendrois-je avec mon opprobre ? Pour toi, tu passerois en Israël pour un insensé. Maintenant donc, parle, je te prie, au Roi, et il n'empêchera point que tu ne m'aies pour femme.

14. Mais il ne voulut point l'écouter, et il fut plus fort qu'elle, il lui fit violence, et coucha avec elle.

15. Après cela Amnon prit pour elle une très-grande aversion, et cette aversion fut plus grande que l'amour qu'il avoit eu pour elle. Ainsi Amnon lui dit : Lève-toi, va-t'en.

16. Elle lui répondit : *Tu n'as* aucun sujet de me faire, en me chassant, un outrage encore plus grand que celui que tu m'as déjà fait ; mais il ne voulut point l'écouter.

17. Il appela donc celui qui le servoit, et lui dit : Qu'on la chasse maintenant d'auprès de moi, hors *de la maison*, et qu'on ferme la porte après elle.

18. Or elle étoit vêtue d'une robe bigarrée ; car les filles du Roi qui étoient vierges, étoient ainsi habillées. Celui qui servoit Amnon la fit donc sortir *de la maison*, et ferma la porte après elle.

19. Alors Tamar mit de la cendre sur sa tête, déchira la robe bigarrée qu'elle avoit sur elle, mit la main sur sa tête, et s'en alla en jetant de grands cris.

20. Et son frère Absalom lui dit : Ton frère Amnon n'a-t-il point été avec toi ? Mais maintenant, ma sœur, n'en dis rien, il est ton frère ; ne prends point ceci à cœur. Ainsi Tamar demeura toute désolée dans la maison d'Absalom son frère.

21. Lorsque le Roi David eut appris toutes ces choses, il fut très-irrité.

22. Or Absalom ne parloit ni en bien ni en mal à Amnon, parce qu'Absalom haïsoit Amnon ; à cause qu'il avoit déshonoré Tamar sa sœur.

23. Au bout de deux ans entiers, Absa-

lom ayant les tondeurs à Bahal-hatsor , qui étoit près d'Ephraïm , invita tous les fils du Roi.

24. Il vint auprès du Roi , et lui dit : Voici , ton serviteur a maintenant les tondeurs ; je te prie donc que le Roi et ses serviteurs viennent chez ton serviteur.

25. Mais le Roi dit à Absalom : Non , mon fils , non , je te prie , nous n'irons pas tous , de peur de t'être à charge ; et bien qu'Absalom le pressât fort , cependant il ne voulut point y aller ; mais il le bénit.

26. Et Absalom dit : Mais du moins mon frère Amnon ne viendra-t-il pas avec moi ? Le Roi lui répondit : Pourquoi iroit-il avec toi ?

27. Mais Absalom le pressa tant qu'il laissa aller Amnon , et tous les fils du Roi avec lui.

28. Or Absalom avoit donné cet ordre à ses serviteurs : Observez , je vous prie , quand le cœur d'Amnon sera égayé par le vin , et que je vous dirai : Frappez Amnon. Alors , tuez-le , ne craignez point ; n'est-ce pas moi qui vous l'ai commandé ? Soyez fermes , et montrez du courage.

29. Les serviteurs d'Absalom exécutèrent donc sur Amnon ce qu'Absalom leur avoit commandé , et tous les fils du Roi se levèrent , montèrent chacun sur sa mule , et s'enfuirent.

30. Ils étoient encore en chemin , quand le bruit vint jusqu'aux oreilles de David , qu'Absalom avoit tué tous les fils du Roi , et qu'il n'en étoit pas resté un seul.

31. Alors le Roi se leva , déchira ses vêtements , et se jeta par terre ; tous ses serviteurs étoient aussi là , avec leurs vêtements déchirés.

32. Et Jonadab , fils de Scimha frère de David , prit la parole , et dit : Que mon Seigneur ne dise point qu'on a tué tous les jeunes gens fils du Roi , car Amnon seul est mort , parce qu'Absalom l'avoit résolu dès le jour où Amnon viola Tamar sa sœur.

33. C'est pourquoi maintenant , que le Roi mon Seigneur ne s'afflige point en son cœur , en disant que tous les fils du Roi sont morts ; car Amnon seul est mort.

34. Or Absalom s'enfuit. Et celui qui étoit en sentinelle levant les yeux regarda , et voici , une grande troupe de gens venoit

par le chemin de derrière , le long de la montagne.

35. Et Jonadab dit au Roi : Voici les fils du Roi qui viennent ; ce que ton serviteur disoit est arrivé.

36. Lors qu'il eut achevé de parler , les fils du Roi arrivèrent , et ils élevèrent leur voix et pleurèrent. Le Roi et tous ses serviteurs fondirent aussi en larmes.

37. Mais Absalom s'enfuit , et se retira vers Talmaï fils de Hammihud Roi de Guescur ; et David pleuroit tous les jours son fils.

38. Ainsi Absalom s'enfuit , et se retira à Guescur , où il demeura trois ans.

39. Et le Roi David ne pensa plus à poursuivre Absalom , parce qu'il étoit consolé de la mort d'Amnon.

CHAPITRE XIV.

Rappel d'Absalom.

ALORS Joab fils de Tseruja , connoissant que le cœur du Roi se rapprochoit d'Absalom ,

2. Envoya *quelqu'un* à Tekoah , et fit venir de là une femme adroite , à laquelle il dit : Je te prie , fais semblant d'être dans l'affliction , prends des vêtements de deuil , et ne t'oins pas d'huile ; mais prends l'air d'une femme qui pleure un mort depuis longtemps ;

3. Va auprès du Roi , et tiens-lui ces discours. Et Joab lui mit dans la bouche ce qu'elle devoit dire.

4. La femme Tekohite parla donc au Roi ; elle se jeta le visage contre terre , se prosterna , et dit : O Roi ! sauve-moi.

5. Le Roi lui dit : Qu'as-tu ? Elle répondit : Je suis une femme veuve , et mon mari est mort.

6. Or ta servante avoit deux fils , qui se sont querellés dans les champs , et comme il n'y avoit personne pour les séparer , l'un a frappé l'autre et l'a tué.

7. Et voici , toute la famille s'est élevée contre ta servante , en disant : Livre-nous celui qui a frappé son frère , afin que nous le fassions mourir , parce qu'il a ôté la vie à son frère , et que nous exterminions même l'héritier ; ainsi ils veulent éteindre le charbon allumé qui me reste , en sorte qu'ils ne

laissent sur la terre personne qui conserve le nom de mon mari.

8. Le Roi dit à la femme: Va dans ta maison, et je donnerai mes ordres sur ce qui te regarde.

9. Alors la femme Tekohite dit au Roi: O Roi mon Seigneur! que l'iniquité, *s'il y en a*, soit sur moi et sur la maison de mon père, et que le Roi et son trône *en soient innocens*.

10. Le Roi répondit: Fais venir devant moi celui qui parlera contre toi, et jamais il ne lui arrivera de te nuire.

11. Et elle dit: Je te prie, que le Roi se souvienne de l'Eternel son Dieu, qu'il ne *permette pas au vengeur du sang d'augmenter le nombre des meurtres*, et qu'on n'extermine point mon fils. Il répondit: L'Eternel *est vivant!* il ne tombera pas en terre un seul des cheveux de ton fils.

12. Alors la femme dit: Je te prie, que ta servante dise un mot au Roi mon Seigneur. Il répondit: Parle.

13. Et la femme dit: Pourquoi donc as-tu eu, contre le peuple de Dieu, une pensée toute semblable? Le Roi en tenant ce discours *ne se condamne-t-il pas lui-même comme coupable*, puisqu'il ne rappelle point celui qu'il a banni?

14. Car certainement nous mourons, et nous sommes semblables aux eaux qui s'écoulent sur la terre, et qu'on ne rassemble point. Or Dieu ne lui a point ôté la vie; mais il a arrêté dans ses pensées de ne pas rejeter loin de lui celui qui a été banni.

15. Et maintenant je suis venue pour tenir ce discours au Roi mon Seigneur, parce que le peuple m'a effrayée. Et ta servante a dit: Je parlerai maintenant au Roi, peut-être que le Roi fera ce que sa servante lui dira;

16. Car le Roi écoutera sa servante, pour la délivrer de la main de celui qui veut nous exterminer de l'héritage de Dieu, moi et mon fils.

17. Ta servante dit aussi: Maintenant, que la parole du Roi mon Seigneur nous apporte du repos, car le Roi mon Seigneur *est* comme un Ange de Dieu, pour écouter le bien et le mal; que l'Eternel ton Dieu soit avec toi!

18. Le Roi répondit à la femme: Je te

prie, ne me cache rien de ce que je vais te demander. La femme dit: Je prie le Roi mon Seigneur de parler.

19. Le Roi dit: N'est-ce pas Joab qui te fait faire tout ceci? La femme répondit: Ton ame vit, ô Roi mon Seigneur! on ne sauroit se détourner ni à droite ni à gauche de tout ce que dit le Roi mon Seigneur; car c'est ton serviteur Joab qui me l'a commandé, et lui-même a mis dans la bouche de ta servante toutes ces paroles.

20. Ton serviteur Joab m'a fait donner ce tour à mon discours; mais mon Seigneur *est* intelligent comme un Ange de Dieu pour savoir tout ce qui se passe dans le pays.

21. Alors le Roi dit à Joab: Voici maintenant, c'est toi qui as conduit cette affaire; va donc, et fais revenir le jeune homme Absalom.

22. Joab se jeta le visage contre terre, se prosterna, et bénit le Roi; et Joab dit: Aujourd'hui, ton serviteur a connu qu'il a trouvé grâce devant toi, ô Roi mon Seigneur! car le Roi a fait ce que son serviteur lui a dit.

23. Joab se leva donc, il alla à Guesur, et ramena Absalom à Jérusalem.

24. Et le Roi dit: Qu'il se retire dans sa maison, et qu'il ne voie point mon visage. Absalom se retira donc dans sa maison, et il ne vit point le Roi.

25. Or il n'y avoit point d'homme dans tout Israël, qu'on pût louer autant qu'Absalom pour sa beauté; depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête, il n'y avoit point en lui de défaut.

26. Quand il faisoit couper ses cheveux, ce qui avoit lieu tous les ans, parce que *ses cheveux* lui chargeoient trop *la tête*, il pesoit les cheveux de sa tête, dont le poids étoit de deux cents sicles, au poids du Roi.

27. Il naquit à Absalom trois fils, et une fille nommée Tamar, qui étoit une très-belle femme.

28. Et Absalom demeura à Jérusalem deux ans entiers sans voir le Roi.

29. C'est pourquoi Absalom manda Joab pour l'envoyer vers le Roi; mais Joab ne voulut point venir vers lui. Il le manda encore pour la seconde fois; mais il ne voulut point venir.

30. Alors Absalom dit à ses serviteurs:

Vous voyez là le champ de Joab, qui est auprès du mien, et où il y a de l'orge; allez, mettez-y le feu. Et les serviteurs d'Absalom brûlèrent ce champ.

31. Alors Joab se leva, il vint auprès d'Absalom dans sa maison, et lui dit: Pourquoi tes serviteurs ont-ils mis le feu à mon champ?

32. Absalom répondit à Joab: Voici, je t'ai envoyé dire: Viens ici, je t'enverrai vers le Roi, et tu lui diras *de ma part*: Pourquoi suis-je venu de Guesur? Il vaudrait mieux que j'y fusse encore. Maintenant donc, que je voie le Roi, et s'il y a de l'iniquité en moi, qu'il me fasse mourir.

33. Joab vint donc vers le Roi, et lui rapporta *ce qu'Absalom avoit dit*. Et le Roi fit appeler Absalom, qui vint vers lui et se prosterna le visage contre terre devant le Roi, et le Roi baisa Absalom.

CHAPITRE XV.

Révolte d'Absalom. Fuite de David.

OR après cela, Absalom rassembla des chariots et des chevaux, et il avoit cinquante hommes qui couraient devant lui.

2. Et Absalom se levoit de bon matin, et se tenoit à côté du chemin qui conduisoit à la porte du palais; et s'il y avoit quelqu'un qui eût quelque affaire pour laquelle il fallût aller vers le Roi afin de demander justice, Absalom l'appeloit et lui disoit: De quelle ville es-tu? Et il répondoit: Ton serviteur est d'une telle tribu d'Israël.

3. Et Absalom lui disoit: Voici, ta cause est bonne et juste, mais tu n'as personne qui ait ordre du Roi de t'écouter.

4. Absalom disoit encore: O! que ne m'établit-on pour Juge dans le pays? Tout homme qui auroit *quelque* procès et *quelque* cause à juger, viendrait vers moi, et je lui ferois justice.

5. Et lorsque quelqu'un s'approchoit de lui, pour se prosterner devant lui, il lui tendoit la main, l'embrassoit, et le baisoit.

6. Absalom faisoit ainsi à l'égard de tous ceux d'Israël, qui venoient vers le Roi pour demander justice, et Absalom gagnoit les cœurs de ceux d'Israël.

7. Or au bout de quarante ans, Absalom dit au Roi: Permets que je m'en aille,

et que j'accomplisse à Hébron le vœu que j'ai fait à l'Éternel.

8. Car quand ton serviteur demeurait à Guesur en Syrie, il fit un vœu, en disant: Si l'Éternel me ramène à Jérusalem, j'en témoignerai ma reconnaissance à l'Éternel.

9. Le Roi lui répondit: Va-t'en en paix. Il se leva donc, et s'en alla à Hébron.

10. Or Absalom avoit envoyé des émissaires dans toutes les tribus d'Israël, pour dire: Dès que vous entendrez le son de la trompette, vous direz: Absalom est établi Roi à Hébron.

11. Et deux cents hommes de Jérusalem qu'Absalom avoit invités, s'en allèrent avec lui, ils alloient *là* dans la simplicité *de leur cœur*, ne sachant rien du *dessein d'Absalom*.

12. Lorsqu'Absalom offroit *ses* sacrifices, il fit aussi venir Ahithophel Guilonite, conseiller de David, de sa ville de Guilo; et la conjuration devint puissante, parce que le nombre de ceux qui se rendoient auprès d'Absalom croissoit de plus en plus.

13. Alors il vint aussitôt auprès de David un messenger qui lui dit: Tous ceux d'Israël ont le cœur incliné vers Absalom.

14. David dit alors à tous ses serviteurs qui étoient avec lui à Jérusalem: Levez-vous et fuyez, car *autrement* nous n'échapperons pas à Absalom. Fuyez promptement, de peur que faisant diligence il ne nous atteigne, qu'il ne nous accable, et qu'il ne fasse passer *tous les habitans* de la ville au fil de l'épée.

15. Les serviteurs du Roi lui répondirent: Tes serviteurs sont prêts à faire tout ce que le Roi notre Seigneur trouvera bon.

16. Le Roi sortit donc, et toute sa maison le suivoit; cependant le Roi laissa *ses* dix femmes concubines pour garder son palais.

17. Le Roi sortit donc, tout le peuple le suivoit, et ils s'arrêtèrent dans un lieu éloigné.

18. Tous les serviteurs *de David* marchaient à côté de lui, ainsi que tous les Keréthiens, tous les Peléthiens; et tous les Guittiens, au nombre de six cents hommes venus de Gath, pour être à sa suite, marchaient devant le Roi.

19. Mais le Roi dit à Ittaï Guittien: Pourquoi viendrais-tu aussi avec nous? Retourne

demeurer avec le *nouveau* Roi ; car tu es étranger , et même tu pourrais retourner dans ton pays.

20. Tu n'es avec moi que d'hier ; te ferois-je aujourd'hui aller errant çà et là avec nous ? Car quant à moi je m'en vais où je pourrai ; retourne et emmène tes frères ; Que la miséricorde et la vérité *soient* avec toi !

21. Mais Ittaï répondit au Roi : L'Eternel est vivant , et le Roi mon Seigneur vit ! en quelque lieu que le Roi mon Seigneur puisse être soit à la mort , soit à la vie , ton serviteur y sera aussi.

22. David dit alors à Ittaï : Viens , et marche. Alors Ittaï Guittien marcha avec tous ses gens , et tous les petits enfans qui *étoient* avec lui.

23. Et tout le pays pleuroit *et jetoit* de grands cris , pendant que toute la troupe passoit ; puis le Roi passa le torrent de Cédron , et toute la troupe entra dans le chemin qui conduit au désert.

24. Tsadok arriva aussi , avec tous les Lévités qui portoit l'Arche de l'alliance de Dieu ; ils posèrent l'Arche de Dieu , et Abiathar monta , pendant que tout le peuple achevoit de sortir de la ville.

25. Alors le Roi dit à Tsadok : Reporte dans la ville l'Arche de Dieu. Si je trouve grâce devant l'Eternel , il me ramènera , et il me fera voir *son Arche* et son Tabernacle.

26. Mais s'il me dit : Je ne prends plus de plaisir en toi ; me voici , qu'il fasse de moi ce qu'il lui plaira.

27. Le Roi dit encore au Sacrificateur Tsadok : Ne vois-tu pas *ce qui se passe* ? Retourne en paix dans la ville , et *prenez* avec vous vos deux fils , Ahimahats ton fils , et Jonathan fils d'Abiathar.

28. Observez *ce qui se passera* , je m'en vais demeurer dans les plaines du désert , jusqu'à ce qu'on vienne m'apporter des nouvelles de votre part.

29. Tsadok et Abiathar reportèrent donc à Jérusalem l'Arche de Dieu , et y demeurèrent.

30. Cependant David montoit la colline des Oliviers , et en montant il pleuroit ; il avoit la tête couverte , et marchoit nu-pieds. Tout le peuple qui *étoit* avec lui avoit la tête couverte , et montoit en pleurant.

31. On fit encore ce rapport à David : Ahithophel est parmi ceux qui ont conjuré avec Absalom , et David dit : Je te prie , ô Eternel ! change en folie la sagesse d'Ahithophel.

32. Lorsque David fut venu jusqu'au sommet *de la montagne* , où il se prosterna devant Dieu , voici , Cusçaï Arkite vint au-devant de lui , ayant ses vêtemens déchirés et de la poussière sur la tête.

33. Et David lui dit : Tu me seras à charge si tu passes plus avant avec moi.

34. Mais si tu retournes à la ville , et si tu dis à Absalom : O Roi ! je serai ton serviteur , et je te servirai maintenant comme j'ai servi dès long-temps ton père ; tu rendras inutile le conseil d'Ahithophel.

35. N'auras-tu pas là avec toi les Sacrificateurs Tsadok et Abiathar ? et ne leur rapporteras-tu pas tout ce que tu sauras de la maison du Roi ?

36. Voici , ils ont leurs deux fils avec eux , *savoir* , Ahimahats *fils* de Tsadok , et Jonathan *fils* d'Abiathar ; vous me ferez savoir par eux tout ce que vous aurez appris.

37. Ainsi Cusçaï , l'intime ami de David , retourna dans la ville , et Absalom vint à Jérusalem.

CHAPITRE XVI.

Tsiba obtient de David , par ses calomnies , les biens de Mephibosceth. Scimhi maudit David. Conseil d'Ahithophel.

QUAND David eut passé un peu au-delà du sommet *de la montagne* , voici , Tsiba serviteur de Mephibosceth vint au-devant de lui , avec deux ânes bâtés , sur lesquels *il y avoit* deux cents pains , cent paniers de raisins secs , cent *paniers d'autres fruits d'été* , et une outre de vin.

2. Et le Roi dit à Tsiba : Que veux-tu faire de cela ? Tsiba répondit : Les ânes sont pour servir de monture à la famille du Roi ; le pain et les fruits d'été sont pour la nourriture des jeunes gens , et le vin est pour que ceux qui se trouveront fatigués dans le désert *en boivent*.

3. Le Roi *lui* dit : Mais où est le fils de ton maître ? Tsiba répondit au Roi : Voilà , il est demeuré à Jérusalem ; car il a dit : Aujourd'hui la maison d'Israël me rendra le royaume de mon père.

4. Alors le Roi dit à Tsiba : Voilà , je te donne

donne tout ce qui est à Mephibosceth. Et Tsiba dit : Je me prosterne devant toi, puisque je trouve grâce à tes yeux, ô Roi mon Seigneur !

5. Le Roi David vint ensuite jusqu'à Bahurim, et voici, il sortit de là un homme d'une famille de la maison de Saül, nommé Scimhi fils de Guéra, lequel étant sorti maudissoit David.

6. Il jetoit des pierres contre David et contre tous les serviteurs du Roi David; toute la troupe et tous les hommes vaillans étoient à la droite et à la gauche du Roi.

7. Or Scimhi le maudissoit en ces termes : Sors, sors, homme de sang, méchant homme.

8. L'Eternel a fait retomber sur toi tout le sang de la maison de Saül, à la place duquel tu as régné, et l'Eternel a mis le royaume entre les mains de ton fils Absalom; et voilà, le mal est tombé sur toi, parce que tu es un homme de sang.

9. Alors Abiscaï fils de Tseruja, dit au Roi : D'où vient que ce chien mort maudit le Roi mon Seigneur? Que je m'avance, je te prie, et que je lui coupe la tête.

10. Mais le Roi répondit : Qu'ai-je à faire avec vous, fils de Tseruja? Qu'il me maudisse, car l'Eternel lui a dit : Maudis David; qui donc lui dira : Pourquoi l'as-tu fait?

11. David dit aussi à Abiscaï et à tous ses serviteurs : Voici, mon propre fils, qui est sorti de mes entrailles, cherche à m'ôter la vie; à combien plus forte raison ce Benjamite? Laissez-le, et qu'il me maudisse; car l'Eternel le lui a dit.

12. Peut-être que l'Eternel regardera mon affliction, et que l'Eternel m'enverra du bien, à la place des malédictions que celui-ci prononce aujourd'hui contre moi.

13. David et ses gens continuoient donc leur chemin; et Scimhi alloit le long de la montagne, vis-à-vis de lui, et en allant, il le maudissoit, et il jetoit des pierres contre lui; il jetoit aussi de la poussière en l'air.

14. Ainsi le Roi David et toute la troupe qui étoit avec lui, étant fatigués, vinrent et se rafraîchirent là.

15. Et Absalom et tout le peuple, savoir, les hommes d'Israël, entrèrent dans Jérusalem, et Ahithophel étoit avec lui.

16. Lorsque Cuscaï Arkite, l'intime ami

de David, fut venu vers Absalom, et lui eut dit : Vive le Roi ! Vive le Roi !

17. Absalom lui répondit : Est-ce donc là l'affection que tu as pour ton intime ami? Pourquoi n'es-tu point allé avec ton intime ami?

18. Mais Cuscaï répondit à Absalom : Non, mais je serai à celui qui a été choisi par l'Eternel, par ce peuple et par tous les hommes d'Israël, et je demeurerai avec lui.

19. Et d'ailleurs, qui servirai-je? N'est-ce pas le fils du Roi? Je serai ton serviteur comme j'ai été le serviteur de ton père.

20. Alors Absalom dit à Ahithophel : Consultez ensemble, pour voir ce que nous avons à faire.

21. Et Ahithophel dit à Absalom : Va vers les concubines de ton père, qu'il a laissées pour garder son palais, afin que quand tout Israël saura que tu t'es rendu odieux à ton père, les mains de tous ceux qui sont avec toi soient fortifiées.

22. On dressa donc un pavillon à Absalom sur la plate-forme du palais, et Absalom vint vers les concubines de son père, à la vue de tout Israël.

23. Or en ce temps-là le conseil qu'Ahithophel donnoit, étoit autant estimé que si quelqu'un eût demandé le conseil de Dieu. C'est ainsi que l'on considéroit tous les conseils qu'Ahithophel avoit donnés à David, et ceux qu'il donnoit à Absalom.

CHAPITRE XVII.

Conseil d'Ahithophel rejeté. Désespoir d'Ahithophel.

APRÈS cela Ahithophel dit à Absalom : Je vais maintenant choisir douze mille hommes, je me lèverai, je poursuivrai David cette nuit,

2. Et je me jetterai sur lui. Il est fatigué, et ses mains sont affoiblies; je l'épouvanterais tellement, que tout le peuple qui est avec lui s'enfuira, et je ne frapperai que le Roi.

3. Alors je ramènerai à toi tout le peuple; et quand tous ceux que tu cherches seront revenus à toi, tout le peuple sera en paix.

4. Cet avis fut approuvé par Absalom et par tous les anciens d'Israël.

5. Mais Absalom dit : Maintenant, qu'on

appelle aussi Cusçaï Arkite, et que nous entendions aussi son avis.

6. Quand Cusçaï fut venu vers Absalom, Absalom lui dit : Ahithophel a donné un tel avis. Férons-nous ce qu'il a dit, ou non ? Parle, toi.

7. Alors Cusçaï dit à Absalom : Le conseil qu'Ahithophel a donné maintenant, n'est pas bon.

8. Cusçaï dit encore : Tu sais que ton père et ses gens *sont* vaillans, et irrités comme une ourse à qui on a pris ses petits dans la campagne ; *et* même ton père *est* un homme de guerre, il ne passera point la nuit avec *sa* troupe.

9. Voici, il est maintenant caché dans quelque caverne, ou dans quelque autre lieu. S'il arrive qu'au commencement vos gens soient battus, quiconque en entendra parler, dira en l'apprenant : Le peuple qui suit Absalom a été défait.

10. Alors le plus vaillant, même celui qui avoit le cœur comme un lion, perdra entièrement courage, car tout Israël sait que ton père *est* un homme de cœur, et que *ceux* qui *sont* avec lui *sont* vaillans.

11. Mais je suis d'avis qu'on assemble promptement vers toi tout Israël, depuis Dan jusqu'à Béer-scébah, en aussi grand nombre que les grains de sable qui sont sur le bord de la mer, et que toi-même en personne tu marches au combat.

12. Alors nous viendrons contre lui en quelque lieu qu'il se trouve, et nous tomberons sur lui, comme la rosée tombe sur la terre ; et il ne lui restera pas un seul homme de tous ceux qui *sont* avec lui.

13. S'il se retire dans quelque ville, tout Israël portera des cordes vers cette ville-là, et nous la traînerons jusque dans le torrent, ensorte qu'il n'en restera pas même une petite pierre.

14. Alors Absalom et tous les hommes d'Israël dirent : Le conseil de Cusçaï Arkite *est* meilleur que le conseil d'Ahithophel. Car l'Éternel avoit ordonné que le conseil d'Ahithophel, qui étoit le plus utile *pour Absalom*, fût rejeté, parce que l'Éternel conduisoit Absalom à sa ruine.

15. Alors Cusçaï dit aux Sacrificateurs Tsadok et Abiathar : Ahithophel a donné tel

et tel conseil à Absalom et aux anciens d'Israël ; mais moi j'ai donné tel et tel conseil.

16. Maintenant donc, envoyez promptement quelqu'un pour en donner avis à David, et lui dire : Ne demeure point cette nuit dans les plaines du désert, et même ne manquez point de passer plus avant, de peur que le Roi ne soit accablé de même que toute la troupe qui *est* avec lui.

17. Or Jonathan et Ahimahats se tenoient auprès de Hen-roguel, parce qu'ils n'osoient pas se montrer et venir dans la ville ; et une servante leur alla rapporter *le tout*, afin qu'ils s'en allassent et le rapportassent au Roi David.

18. Mais un jeune homme les vit et *le* rapporta à Absalom ; et ils marchèrent tous les deux en se hâtant, et ils vinrent à Bahurim, chez un homme qui avoit dans sa cour un puits où ils descendirent.

19. La femme *de cet homme* prit une couverture, l'étendit sur l'ouverture du puits, et répandit dessus du grain pilé ; et la chose ne fut point découverte ;

20. Car les serviteurs d'Absalom vinrent vers cette femme jusque dans la maison, et *lui* dirent : Où *sont* Ahimahats et Jonathan ? La femme leur répondit : Ils ont passé le gué de la rivière. *Les* ayant donc cherchés, et ne les ayant point trouvés, ils retournèrent à Jérusalem.

21. Après qu'ils s'en furent allés, *Ahimahats et Jonathan* remontèrent du puits, s'en allèrent, et firent leur rapport au Roi David, en lui disant : Levez-vous et passez l'eau en toute hâte ; car Ahithophel a donné un tel conseil contre vous.

22. Alors David se leva, ainsi que toute la troupe qui *étoit* avec lui, et ils passèrent le Jourdain jusqu'au point du jour ; ensorte qu'il n'y en eut pas un seul qui ne passât le Jourdain.

23. Or Ahithophel voyant qu'on n'avoit point fait ce qu'il avoit conseillé, bâta son âne, se leva, et s'en alla dans sa maison, dans sa ville, où, après qu'il eut disposé *des affaires* de sa maison, il s'étrangla et mourut ; et il fut enseveli dans le sépulcre de son père.

24. David arriva à Mahanajim ; et Absalom passa le Jourdain, lui et tous ceux d'Israël *qui étoient* avec lui.

25. Absalom établit Hamasa chef de l'armée, à la place de Joab. Or Hamasa étoit fils d'un homme nommé Jithra, Israélite, qui étoit entré vers Abigail, fille de Nahas et sœur de Tseruja mère de Joab.

26. Puis Israël et Absalom campèrent dans le pays de Galaad.

27. Dès que David fut arrivé à Mahanajim, Sçobi fils de Nahas, de la ville de Rabba, laquelle avoit été aux Hammonites, Makir fils de Hammiel de Lodebar, et Barzillai Galaadite de Roguelim,

28. Apportèrent des lits, des bassins, des vases de terre, du froment, de l'orge, de la farine, du grain rôti, des fèves, des lentilles, d'autres grains rôtis,

29. Du miel, du beurre, des brebis, et des fromages de vaches; ils les amenèrent à David et à la troupe qui étoit avec lui, afin qu'ils en mangeassent; car ils disoient: Cette troupe est affamée, elle est lasse, elle a soif dans ce désert.

CHAPITRE XVIII.

Défaite et mort d'Absalom.

OR David fit le dénombrement de ceux qui étoient avec lui, et il établit sur eux des capitaines de milliers et de centaines.

2. Puis David fit avancer ses troupes, un tiers sous la conduite de Joab, un autre tiers sous la conduite d'Abiscai fils de Tseruja et frère de Joab, et l'autre tiers sous la conduite d'Ittai Guittien; puis le Roi dit au peuple: Certainement je marcherai aussi avec vous.

3. Mais les troupes lui dirent: Tu ne marcheras point; car encore que nous viendrions à fuir, on n'y feroit point attention; et même quand la moitié de nous seroient tués, on n'y feroit point attention; car, dans l'état où nous nous trouvons, tu es autant que dix mille hommes. Maintenant donc, il vaut mieux que tu restes dans la ville pour nous secourir.

4. Et le Roi leur dit: Je ferai ce que vous voudrez. Le Roi s'arrêta donc auprès de la porte, et toute la troupe sortit par centaines et par milliers.

5. Le Roi donna cet ordre à Joab, à Abiscai et à Ittai: Pour l'amour de moi, épargnez le jeune Absalom; et toute la troupe

entendit ce que le Roi recommandoit à tous les capitaines touchant Absalom.

6. Ainsi la troupe s'avança dans la campagne pour aller contre Israël; et le combat se livra dans la forêt d'Ephraïm.

7. Le peuple d'Israël y fut battu par l'armée de David, il essuya ce jour-là une grande défaite, et perdit vingt mille hommes.

8. On se battit sur une grande étendue de pays, et en ce jour-là la forêt causa la perte de beaucoup plus de gens que ne le fit l'épée.

9. Or Absalom fut rencontré par les serviteurs de David; Absalom étoit monté sur un mulet, et son mulet passant sous les branches entrelacées d'un grand chêne, la tête d'Absalom se trouva embarrassée dans les branches du chêne, où il demeura entre le ciel et la terre; et le mulet qui étoit sous lui passa outre.

10. Un homme ayant vu cela, le rapporta à Joab, et lui dit: Voici, j'ai vu Absalom pendu à un chêne.

11. Et Joab dit à l'homme qui lui rapportoit cela: Voici, tu l'as vu; pourquoi ne l'as-tu pas tué là, et jeté par terre? C'eût été à moi de te donner dix pièces d'argent et une ceinture.

12. Mais cet homme dit à Joab: Quand j'aurois mille pièces d'argent à compter dans ma main, je ne mettrois point la main sur le fils du Roi; car nous avons entendu que le Roi a donné cet ordre à toi, à Abiscai et à Ittai: Prenez garde que personne ne touche au jeune Absalom.

13. Si je l'eusse tué, il m'auroit fallu dire un mensonge; car rien n'auroit été caché au Roi, et toi-même tu eusses été contre moi.

14. Joab répondit: Je n'hésiterai pas à le faire en ta présence. Et ayant pris trois dards dans sa main, il en perça le cœur d'Absalom; qui étoit encore vivant au milieu du chêne.

15. Puis dix jeunes hommes, qui portoient les armes de Joab, environnèrent Absalom, le frappèrent, et le firent mourir.

16. Alors Joab fit sonner la retraite, et la troupe revint et cessa de poursuivre Israël, parce que Joab arrêta la troupe.

17. Ils prirent Absalom, le jetèrent dans la forêt, dans une grande fosse, et ils éle-

vèrent sur lui un très-grand monceau de pierres ; mais tout Israël s'enfuit , chacun dans sa tente.

17. Or Absalom avoit fait faire pendant sa vie une statue , et se l'étoit fait dresser dans la vallée du Roi , car il disoit : Je n'ai point de fils pour conserver la mémoire de mon nom ; et il nomma cette statue de son nom ; et jusqu'à ce jour on a appelé *cet endroit* , la place d'Absalom.

19. Et Ahimahats fils de Tsadok dit : Permettez-moi de courir maintenant , et de porter au Roi la bonne nouvelle que l'Éternel l'a garanti de la main de ses ennemis.

20. Joab lui répondit : Tu ne seras pas aujourd'hui porteur de bonnes nouvelles , mais tu le seras un autre jour ; car aujourd'hui tu ne porterois pas de bonnes nouvelles , parce que le fils du Roi est mort.

21. Et Joab dit à Cusci : Va et rapporte au Roi ce que tu as vu. Cusci se prosterna devant Joab , puis se mit à courir :

22. Ahimahats fils de Tsadok dit encore à Joab : Quoi qu'il en soit , je courrai aussi maintenant après Cusci. Joab lui dit : A quel propos veux-tu courir , mon fils , puisque tu n'as point de bonne nouvelle à porter ?

23. *Mais il dit* : Quoi qu'il en soit , je courrai. Joab lui répondit : Cours. Ahimahats courut donc par le chemin de la plaine , et devança Cusci.

24. Or David étoit assis entre les deux portes , et la sentinelle étoit allée sur le toit de la porte , vers la muraille ; et élevant les yeux elle regarda , et voilà , un homme tout seul couroit.

25. La sentinelle cria , et le fit savoir au Roi. Et le Roi dit : S'il est seul , il apporte de bonnes nouvelles ; et cet homme continuoit de courir et s'approchoit.

26. Puis la sentinelle vit un autre homme qui couroit , et elle cria au portier , et dit : Voilà un homme seul qui court. Et le Roi dit : Il apporte aussi de bonnes nouvelles.

27. La sentinelle dit encore : Il me semble à voir courir le premier , que c'est ainsi que court Ahimahats fils de Tsadok. Et le Roi dit : C'est un homme de bien ; il vient quand il est question de bonnes nouvelles.

28. Alors Ahimahats cria , et dit au Roi : Tout va bien ; et il se prosterna devant le Roi le visage contre terre , et dit : Béni soit

l'Éternel ton Dieu , qui a livré entre nos mains les hommes qui s'étoient soulevés contre le Roi mon Seigneur !

29. Et le Roi dit : Le jeune Absalom se porte-t-il bien ? Ahimahats lui répondit : J'ai vu s'élever un grand tumulte , lorsque Joab envoyoit le serviteur du Roi et moi ton serviteur ; au reste je ne sais ce que c'étoit.

30. Le Roi lui dit : Eloigne-toi un peu , et tiens-toi là. Il s'éloigna donc , et s'arrêta.

31. Alors Cusci parut , et dit : Que le Roi mon Seigneur apprenne ces bonnes nouvelles , c'est qu'aujourd'hui l'Éternel t'a garanti de la main de tous ceux qui s'étoient soulevés contre toi.

32. Le Roi dit à Cusci : Le jeune Absalom se porte-t-il bien ? Et Cusci lui répondit : Que les ennemis du Roi mon Seigneur , et tous ceux qui se sont soulevés contre toi pour te faire du mal , deviennent comme ce jeune homme !

33. Alors le Roi fut fort ému , et monta dans la chambre haute qui étoit sur la porte , et se mit à pleurer , et il disoit en marchant : Mon fils Absalom ! mon fils , mon fils Absalom ! que ne suis-je mort moi-même pour toi ! Absalom mon fils , mon fils !

CHAPITRE XIX.

David ramené à Jérusalem. Il pardonne à Scimhi.

ON fit ce rapport à Joab : Voilà , le Roi pleure et s'afflige à cause d'Absalom.

2. Ainsi , ce jour-là , la victoire fut changée en deuil pour tout le peuple , parce que le peuple avoit entendu , ce jour-là , qu'on disoit : Le Roi a été affligé à cause de son fils.

3. En ce jour-là , la troupe revint dans la ville à la dérobée , comme feroit une troupe qui seroit honteuse d'avoir fui dans la bataille.

4. Et le Roi couvrit son visage , et cria à haute voix : Mon fils Absalom ! Absalom mon fils , mon fils !

5. Joab entra vers le Roi dans la maison , et lui dit : Tu as aujourd'hui couvert de confusion tous tes serviteurs , qui ont aujourd'hui garanti ta vie , la vie de tes fils et de tes filles , la vie de tes femmes et la vie de tes concubines.

6. Tu aimes ceux qui te haïssent, et tu hais ceux qui t'aiment; car tu as aujourd'hui montré que tes capitaines et tes serviteurs ne te *sont* rien, et je connois aujourd'hui que si Absalom vivoit, et que nous eussions tous été tués aujourd'hui; cela te plairait.

7. Maintenant donc lève-toi, sors, et parle selon le cœur de tes serviteurs; car je te jure par l'Éternel que si tu ne sors, il ne demeurera pas cette nuit un seul homme avec toi, et ce mal sera pire que tous ceux qui te sont arrivés depuis ta jeunesse jusqu'à présent.

8. Alors le Roi se leva et s'assit à sa porte, et on le fit savoir à tout le peuple, en disant: Voilà, le Roi *est* assis à la porte. Et tout le peuple vint devant le Roi; mais Israël s'enfuit chacun dans sa tente.

9. Et tout le peuple se disputoit dans toutes les tribus d'Israël, en disant: Le Roi nous a délivrés de la main de nos ennemis, il nous a garantis de la main des Philistins, et maintenant il s'est enfui du pays à cause d'Absalom!

10. Or Absalom, que nous avons oint pour Roi sur nous, est mort dans la bataille; maintenant donc, pourquoi ne parlez-vous point de ramener le Roi?

11. Le Roi David envoya dire aux Sacrificateurs Tsadok et Abiathar: Parlez aux anciens de Juda, et dites-leur: Pourquoi seriez-vous les derniers à ramener le Roi dans son palais? car les discours que tout Israël avoit tenus, étoient parvenus jusqu'au Roi, dans sa maison.

12. Vous êtes mes frères, vous êtes mes os et ma chair; et pourquoi seriez-vous les derniers à ramener le Roi?

13. Dites même à Hamasa: N'es-tu pas de mes os et de ma chair? Que Dieu me traite avec sévérité, et maintenant et dans la suite, si tu n'es pas pour toujours, dans mon royaume, le chef de l'armée, à la place de Joab!

14. Ainsi il fléchit le cœur de tous les hommes de Juda, comme si ce n'eût été qu'un seul homme, et ils envoyèrent dire au Roi: Reviens avec tous tes serviteurs.

15. Le Roi revint donc et arriva jusqu'au Jourdain; et Juda vint jusqu'à Guilgal pour aller au-devant du Roi, et lui faire repasser le Jourdain.

16. Et Scimhi fils de Guéra Benjamite, qui étoit de Bahurim, descendit en hâte avec les hommes de Juda au-devant du Roi David.

17. Il y avoit avec lui mille hommes de Benjamin. Tsiba serviteur de la maison de Saül, avec ses quinze enfans et ses vingt serviteurs, étoient aussi avec lui, et ils passèrent le Jourdain en présence du Roi.

18. Le bateau passa aussi pour transporter la famille du Roi, et pour qu'il en fit l'usage qu'il lui plairoit; alors Scimhi fils de Guéra se jeta à genoux devant le Roi comme il passoit le Jourdain.

19. Et il dit au Roi: Que mon Seigneur ne m'impute point *mon* iniquité, et ne se souviene point de ce que ton serviteur fit avec méchanceté le jour où le Roi mon Seigneur sortoit de Jérusalem, et que le Roi n'en garde aucun ressentiment;

20. Car ton serviteur connoît qu'il a péché; et voilà, je suis venu aujourd'hui le premier de la famille de Joseph, pour descendre au-devant du Roi mon Seigneur.

21. Mais Abiscai fils de Tseruja prenant la parole, dit: Ceci empêchera-t-il qu'on ne fasse mourir Scimhi, pour avoir maudit l'Oint de l'Éternel?

22. Et David dit: Qu'ai-je à faire avec vous, fils de Tseruja? car vous êtes aujourd'hui mes ennemis. Feroit-on mourir aujourd'hui quelqu'un en Israël? ne connois-je pas bien qu'aujourd'hui je *deviens* Roi d'Israël?

23. Et le Roi dit à Scimhi: Tu ne mourras point; le Roi le lui jura.

24. Après cela Mephibosceth fils de Saül descendit au-devant du Roi; il n'avoit point lavé ses pieds, ni fait sa barbe, ni lavé ses vêtemens, depuis que le Roi s'en étoit allé, jusqu'au jour où il revint en paix.

25. Il se trouva donc devant le Roi comme le Roi entroit dans Jérusalem; et le Roi lui dit: Pourquoi n'es-tu point venu avec moi, Mephibosceth?

26. Il lui répondit: O Roi mon Seigneur! mon serviteur m'a trompé, car ton serviteur avoit dit: Je ferai seller *mon* âne, je monterai dessus, et j'irai *ainsi* vers le Roi, parce que ton serviteur *est* boiteux.

27. Et Tsiba a calomnié ton serviteur auprès du Roi mon Seigneur; mais le Roi mon

Seigneur *est* comme un Ange de Dieu ; fais donc ce qui te semblera bon.

28. Car *bien que* tous ceux de la maison de mon père ne soient que des gens dignes de mort devant le Roi mon Seigneur, cependant tu as mis ton serviteur au nombre de ceux qui mangeoient à ta table. Et quel droit aurois-je donc de me plaindre encore auprès du Roi ?

29. Le Roi lui dit : Pourquoi me parles-tu encore de tes affaires ? Je l'ai dit : Toi et Tsiba, partagez les terres.

30. Et Mephibosceth répondit au Roi : Qu'il prenne même tout, puisque le Roi mon Seigneur est revenu en paix dans son palais.

31. Or Barzillai de Galaad étoit descendu de Roguelim, et il avoit passé le Jourdain avec le Roi, pour l'accompagner jusqu'au-delà du Jourdain.

32. Barzillai étoit fort vieux, âgé de quatre-vingts ans ; et il avoit nourri le Roi, tandis qu'il avoit demeuré à Mahanajim, car c'étoit un homme fort riche.

33. Et le Roi avoit dit à Barzillai : Passe plus avant avec moi, et je te nourrirai avec moi à Jérusalem.

34. Mais Barzillai avoit répondu au Roi : Combien d'années ai-je *encore* à vivre, pour que je monte avec le Roi à Jérusalem ?

35. Je suis aujourd'hui âgé de quatre-vingts ans ; pourrois-je discerner ce qui est bon d'avec ce qui est mauvais ? Ton serviteur pourroit-il savourer ce qu'il mangeroit et boiroit ? Pourrois-je encore entendre la voix des chanteurs et des chanteuses ? Et pourquoi ton serviteur seroit-il à charge au Roi mon Seigneur ?

36. Ton serviteur passera un peu au-delà du Jourdain avec le Roi. Mais pourquoi le Roi voudroit-il me donner une telle récompense ?

37. Je te prie que ton serviteur retourne et que je meure dans ma ville, *pour être mis* dans le sépulcre de mon père et de ma mère ; mais voici, ton serviteur Kimham passera avec le Roi mon Seigneur ; fais à son égard ce qu'il te plaira.

38. Le Roi dit : Que Kimham passe avec moi, et je ferai à son égard tout ce qu'il te plaira ; car je t'accorderai tout ce que tu me demanderas.

39. Tout le peuple passa donc le Jourdain avec le Roi ; puis le Roi baisa Barzillai, et le bénit, et Barzillai retourna chez lui.

40. De là le Roi se rendit à Guilgal, et Kimham s'y rendit avec lui. Ainsi tout le peuple de Juda, même la moitié du peuple d'Israël, ramenèrent le Roi.

41. Mais voici, tous les hommes d'Israël vinrent vers le Roi, et lui dirent : Pourquoi nos frères, les hommes de Juda, t'ont-ils enlevé, et ont-ils fait passer le Jourdain au Roi, à sa famille et à tous ses gens ?

42. Et tous les hommes de Juda répondirent aux hommes d'Israël : Parce que le Roi nous touche de plus près. Et pourquoi vous fâchez-vous de cela ? Avons-nous mangé *quelque chose* de ce qui est au Roi ; ou en avons-nous reçu quelques présents ?

43. Mais les hommes d'Israël répondirent aux hommes de Juda : Nous formons dix portions du royaume, et même nous *sommes* pour David quelque chose de plus que vous ; pourquoi donc nous avez-vous méprisés ? D'ailleurs n'avons-nous pas parlé les premiers de ramener notre Roi ? Mais les hommes de Juda parlèrent encore plus durement que les hommes d'Israël.

CHAPITRE XX.

Sédition de Scébah. Joab tue lâchement Hamasa.

ALORS il se trouva là un méchant homme, nommé Scébah fils de Bicri, de la tribu de Benjamin, lequel sonna de la trompette, et dit : Nous n'avons point de part avec David, ni d'héritage avec le fils d'Isaï. O Israël ! que chacun se retire dans sa tente.

2. Ainsi tous les hommes d'Israël se séparèrent de David, et suivirent Scébah fils de Bicri ; mais les hommes de Juda s'attachèrent à leur Roi, et l'accompagnèrent depuis le Jourdain jusqu'à Jérusalem.

3. Et quand David fut venu dans son palais à Jérusalem, il fit prendre ses dix concubines, qu'il avoit laissées pour garder le palais, et il les fit renfermer dans une maison où il les nourrissoit ; mais il n'alloit point vers elles ; ainsi elles furent renfermées jusqu'au jour de leur mort, pour vivre dans le veuvage.

4. Puis le Roi dit à Hamasa : Convoque

dans trois jours les hommes de Juda, et toi-même, trouve-toi ici.

5. Hamasa partit donc pour convoquer ceux de Juda; mais il tarda au-delà du temps qu'on lui avoit assigné.

6. Alors David dit à Abisçaï: Maintenant, Scébah fils de Bicri nous fera plus de mal qu'Absalom; toi donc, prends les serviteurs de ton Seigneur, et poursuis cet homme, de peur qu'il ne s'empare de quelques villes fortes, et ne nous échappe.

7. Ainsi les gens de Joab partirent sous la conduite d'Abisçaï, avec les Keréthiens, les Peléthiens et tous les hommes vaillans. Ils sortirent donc de Jérusalem, pour poursuivre Scébah fils de Bicri.

8. Et comme ils étoient auprès de la grande pierre qui est à Gabaon, Hamasa vint au-devant d'eux. Et Joab avoit par dessus ses vêtemens, autour de ses reins, une ceinture à laquelle son épée étoit suspendue dans son fourreau; elle sortit du fourreau et tomba.

9. Et Joab dit à Hamasa: Te portes-tu bien, mon frère? Puis Joab prit de la main droite la barbe de Hamasa, pour le baiser.

10. Or Hamasa ne prenoit point garde à l'épée qui étoit dans la main de Joab; Joab l'en frappa à la cinquième côte, les entrailles de Hamasa se répandirent, et il mourut sans que Joab le frappa de nouveau. Après cela, Joab et Abisçaï son frère poursuivirent Scébah fils de Bicri.

11. Alors un des serviteurs de Joab s'arrêta auprès de Hamasa, et dit: Quiconque aime Joab, et quiconque est pour David, qu'il suive Joab.

12. Hamasa étoit baigné dans son sang, au milieu du chemin. Mais cet homme-là, voyant que tout le peuple s'arrêtoit, poussa Hamasa hors du chemin dans un champ, et jeta un vêtement sur lui, parce qu'il voyoit que tous ceux qui passaient auprès de lui s'arrêtoient.

13. Et quand on l'eut ôté du chemin, tous les hommes qui suivoient Joab passaient outre, afin de poursuivre Scébah fils de Bicri.

14. Celui-ci traversa toutes les tribus d'Israël jusqu'à Abel, savoir à Beth-mahaca, avec tous les Bériens, qui s'étoient rassemblés, et qui même l'avoient suivi.

15. Les gens de Joab vinrent donc, et l'assiégèrent dans Abel Beth-mahaca, ils élevèrent une terrasse contre la ville, devant la muraille, et toute l'armée qui étoit avec Joab sapoit la muraille pour la faire tomber.

16. Alors une femme prudente cria de la ville: Ecoutez, écoutez; dites, je vous prie, à Joab, qu'il s'approche d'ici afin que je lui parle.

17. Quand il se fut approché d'elle, elle lui dit: Es-tu Joab? Il répondit: Je le suis. Elle lui dit: Ecoute les paroles de ta servante. Il répondit: J'écoute.

18. Elle parla encore, et dit: Autrefois on disoit communément: Qu'on aille demander conseil à ceux d'Abel; et ainsi se terminoient les affaires.

19. Je suis une des plus paisibles entre les villes fidèles d'Israël; tu cherches à détruire une ville qui est une des capitales d'Israël. Pourquoi détruirais-tu l'héritage de l'Eternel?

20. Joab lui répondit: Dieu me garde, Dieu me garde de détruire et de ruiner!

21. La chose n'est point ainsi; mais un homme des montagnes d'Ephraïm, nommé Scébah fils de Bicri, s'est soulevé contre le Roi David. Livrez-le moi lui seul, et je me retirerai de devant la ville. Et la femme dit à Joab: Voici, on va te jeter sa tête par-dessus la muraille.

22. Cette femme vint donc vers tout le peuple, et elle leur parla sagement. Ils coupèrent la tête à Scébah fils de Bicri, et la jetèrent à Joab. Alors on sonna de la trompette, chacun se retira de devant la ville dans sa tente, et Joab retourna vers le Roi, à Jérusalem.

23. Joab demeura donc chef de toute l'armée d'Israël; et Benaja, fils de Jehoadah, fut établi sur les Keréthiens et sur les Peléthiens.

24. Adoram étoit commis sur les tributs; Jehosaphat fils d'Ahilud, étoit chargé des registres.

25. Sceja étoit le secrétaire; Tsadok et Abiathar étoient les Sacrificateurs.

26. Et Hira Jairite étoit aussi le principal officier de David.

CHAPITRE XXI.

Mort des Gabaonites vengée. Quatre géans tués.

OR il y eut du temps de David une famine qui dura trois ans de suite. Et David chercha la face de l'Éternel. L'Éternel lui répondit : C'est à cause de Saül et de sa maison sanguinaire, parce qu'il a fait mourir les Gabaonites.

2. Alors le Roi appela les Gabaonites pour leur parler. Or les Gabaonites n'étoient point du nombre des enfans d'Israël, mais c'étoit un reste des Amorrhéens ; et les enfans d'Israël leur avoient juré de les laisser vivre. Cependant Saül, par un faux zèle qu'il avoit pour les enfans d'Israël et de Juda, avoit cherché à les détruire.

3. Et David dit aux Gabaonites : Que ferai-je pour vous, et par quel moyen vous apaiserai-je, afin que vous bénissiez l'héritage de l'Éternel ?

4. Les Gabaonites lui répondirent : Nous n'avons que faire ni de l'or ni de l'argent de Saül et de sa maison, ni qu'on fasse mourir personne en Israël. Et le Roi leur dit : Que demandez-vous donc que je fasse pour vous ?

5. Ils répondirent au Roi : Puisque cet homme nous a détruits, et qu'il a tellement machiné contre nous que nous avons été exterminés, sans pouvoir subsister dans aucune des contrées d'Israël ;

6. Qu'on nous livre sept de ses descendans, et nous les pendrons devant l'Éternel, au coteau de Saül l'élu de l'Éternel. Et le Roi leur dit : Je vous les livrerai.

7. Or le Roi épargna Mephibosceth, fils de Jonathan fils de Saül, à cause du serment que David et Jonathan fils de Saül s'étoient prêté l'un à l'autre au nom de l'Éternel.

8. Mais le Roi prit les deux fils de Ritspa fille d'Aja, qu'elle avoit enfantés à Saül, savoir, Armoni et Mephibosceth, et les cinq fils de Mical fille de Saül, qu'elle avoit enfantés à Hadriel fils de Barzillai Méholathite :

9. Et il les livra entre les mains des Gabaonites, qui les pendirent sur la montagne, devant l'Éternel ; ces sept hommes furent tués ensemble, et on les fit mourir dans les premiers jours de la moisson, au commencement de la moisson des orges.

10. Alors Ritspa fille d'Aja, prit un sac, l'étendit sur un rocher, et y demeura dès le commencement de la moisson jusqu'à ce qu'il tomba de l'eau du ciel sur eux ; et elle ne souffroit point qu'aucun oiseau du ciel se posât sur eux pendant le jour, ni qu'aucune bête des champs s'en approchât pendant la nuit.

11. Et on rapporta à David ce que Ritspa fille d'Aja, concubine de Saül, avoit fait.

12. Et David alla, et prit les os de Saül et les os de Jonathan son fils, que les habitans de Jabès de Galaad avoient enlevés de la place de Beth-schan, où les Philistins les avoient pendus, le jour où ils tuèrent Saül en Guilboah.

13. Il emporta donc de là les os de Saül et les os de Jonathan son fils ; on recueillit aussi les os de ceux qui avoient été pendus,

14. Et on les ensevelit avec les os de Saül et de Jonathan son fils, dans le pays de Benjamin, à Tsélah, dans le sépulcre de Kis père de Saül ; et l'on fit tout ce que le Roi avoit commandé. Après cela, Dieu fut apaisé envers le pays.

15. Or il y avoit eu aussi une autre guerre des Philistins contre les Israélites ; David y étoit allé avec ses serviteurs ; et ils avoient tellement combattu contre les Philistins, que David se trouva extrêmement fatigué.

16. Et Jischi-benob, qui étoit de la race de Rapha, qui avoit une lance dont le fer pesoit trois cents sicles d'airain, et qui portoit une armure neuve, avoit résolu de frapper David.

17. Mais Abiscaï fils de Tseruja, vint à son secours, frappa le Philistin, et le fit mourir. Alors les gens de David firent un serment, en disant : Tu ne sortiras plus en bataille avec nous, de peur que tu n'éteignes la lampe d'Israël.

18. Après cela il y eut à Gob une autre guerre contre les Philistins, dans laquelle Sibbecaï le Huscathite tua Saph, qui étoit de la race de Rapha.

19. Il y eut encore à Gob une autre guerre contre les Philistins, dans laquelle Elhanan, fils de Jaharé-Oreguim Bethléhémite, tua le frère de Goliath Guittien, qui avoit une hallebarde dont la hampe étoit comme l'ensuble d'un tisserand.

20. Il y eut encore à Gath une autre guerre,

guerre, où il se trouva un homme d'une taille extraordinaire, qui avoit six doigts aux mains et aux pieds, en tout vingt-quatre doigts, et qui étoit aussi de la race de Rapha.

21. Cet homme défia Israël; mais Jonathan, fils de Scïmha frère de David, le tua.

22. Ces quatre hommes-là étoient nés à Gath; ils étoient de la race de Rapha, et moururent par les mains de David ou par les mains de ses serviteurs.

CHAPITRE XXII.

Cantique de David sur ses victoires.

APRÈS cela David prononça les paroles de ce cantique à la louange de l'Éternel, le jour où l'Éternel l'eut délivré de la main de tous ses ennemis, et surtout de la main de Saül.

2. Il dit donc: L'Éternel est mon rocher et ma forteresse; il est mon libérateur.

3. Dieu est mon rocher, je me retirerai vers lui; il est mon bouclier et la force de mon salut; il est ma haute retraite et mon asile. Mon sauveur, tu me garantis de la violence.

4. Je crierai à l'Éternel qui est digne de louange, et je serai délivré de mes ennemis.

5. Car les angoisses de la mort m'avoient environné, les torrens des méchans m'avoient effrayé;

6. Les liens du sépulcre m'avoient serré, les filets de la mort m'avoient surpris.

7. Dans ma détresse, je criai à l'Éternel, je criai à mon Dieu; et il entendit ma voix, de son palais, et mes cris parvinrent jusqu'à ses oreilles.

8. Alors la terre fut ébranlée et trembla, les fondemens des cieus s'émurent et furent ébranlés, parce qu'il étoit irrité.

9. De ses narines s'élevoit une fumée, et de sa bouche un feu dévorant; des charbons en étoient allumés.

10. Il abaissa les cieus et descendit; l'obscurité étoit sous ses pieds.

11. Il étoit monté sur un chérubin, et voloit; il paroissoit porté sur les ailes du vent;

12. Et il mit autour de lui, comme une tente, les ténèbres, les amas d'eaux, les nuées épaisses.

13. La splendeur qui étoit devant lui allumoit des charbons de feu.

14. L'Éternel tonna des cieus, et le Très-Haut fit retentir sa voix.

15. Il tira des flèches, et il dispersa mes ennemis; il fit briller l'éclair, et il les mit en déroute.

16. Alors on vit le fond de la mer; les fondemens de la terre habitable furent découverts par l'Éternel qui les menaçoit, par le souffle du vent de sa colère.

17. Il étendit sa main d'en-haut, il m'enleva, il me retira des grosses eaux.

18. Il me délivra de mon ennemi puissant, de ceux qui me haïssoient et qui étoient plus forts que moi.

19. Ils m'avoient surpris dans le jour de ma calamité; mais l'Éternel fut mon appui;

20. Il m'a mis au large, il m'a délivré, parce qu'il a pris son plaisir en moi.

21. L'Éternel m'a traité selon ma justice, il m'a traité selon la pureté de mes mains.

22. Car j'ai suivi les voies de l'Éternel, et je n'ai point commis d'infidélité contre mon Dieu.

23. J'ai eu devant mes yeux tous ses statuts, et je ne me suis détourné d'aucune de ses ordonnances.

24. J'ai vécu dans l'intégrité devant lui, et je me suis gardé de l'iniquité.

25. L'Éternel m'a donc traité selon ma justice, selon ma pureté, qui est devant ses yeux.

26. Avec celui qui est bon, tu es bon. Avec l'homme intègre, tu agis avec intégrité.

27. Avec celui qui est pur, tu es pur; mais avec le pervers, tu agis selon sa perversité.

28. Car tu sauves le peuple affligé, et ton regard humilie les superbes.

29. O Éternel! tu es mon flambeau; l'Éternel change mes ténèbres en lumière.

30. Avec toi je pénétrerai au travers d'une armée; avec mon Dieu je franchirai les murailles.

31. Les voies de Dieu sont parfaites; la parole de l'Éternel est comme l'or purifié par le feu; il est un bouclier pour tous ceux qui se retirent vers lui.

32. Y a-t-il un autre Dieu que l'Éternel? Y a-t-il un autre Rocher que notre Dieu?

33. Le Dieu qui est mon refuge est la

force même, il a parfaitement aplani mon chemin.

34. Il a rendu mes pieds aussi légers que ceux des biches, et il m'a affermi sur mes lieux élevés.

35. *C'est lui* qui dresse mes mains au combat; aussi mes bras ont rompu un arc d'airain.

36. Tu m'as aussi donné le bouclier de ton salut, et ta bonté m'a fait prospérer.

37. Tu as élargi le chemin sous mes pas, et mes pieds n'ont point glissé.

38. J'ai poursuivi mes ennemis, je les ai exterminés, et je ne suis revenu qu'après les avoir détruits.

39. Je les ai détruits, je les ai transpercés, et ils ne se sont point relevés, mais ils sont tombés sous mes pieds;

40. Car tu m'as revêtu de force pour le combat, tu as fait plier sous moi ceux qui s'élevoient contre moi.

41. Tu as fait que mes ennemis ont tourné le dos devant moi, et j'ai détruit ceux qui me haïssoient.

42. Ils regardoient çà et là, mais il n'y avoit point de libérateur; ils crioient à l'Éternel, mais il ne leur répondoit point;

43. Et je les ai brisés comme la poussière de la terre, je les ai écrasés, je les ai foulés comme la boue des rues.

44. Tu mas délivré des contradictions de mon peuple, tu m'as gardé pour être le chef des nations; le peuple que je ne connoissois point m'a été soumis.

45. Les étrangers ont voulu me tromper; mais ayant ouï mes ordres, ils se sont rendus obéissans.

46. Les étrangers ont été humiliés; ils se sont hâtés de fuir de leurs retraites.

47. L'Éternel est vivant, et mon Rocher est béni; que Dieu qui est le rocher de ma délivrance soit donc exalté!

48. Dieu est celui qui me donne les moyens de me défendre, et qui m'assujettit les peuples.

49. *C'est lui* aussi qui me retire des mains de mes ennemis; tu me mets au-dessus de ceux qui s'élèvent contre moi; tu me délivres de l'homme violent.

50. C'est pourquoi, ô Éternel! je te célé-

brerai parmi les nations, et je chanterai des hymnes à ton honneur.

51. *C'est lui* qui délivre magnifiquement son Roi, c'est lui qui fait miséricorde à David son Oint, et à sa postérité à jamais.

CHAPITRE XXIII.

Dernier cantique de David. Noms et exploits de ses plus vaillans officiers.

VOICI les dernières paroles de David. David fils d'Isaï dit: L'homme qui a été élevé pour être l'Oint du Dieu de Jacob, et qui compose les cantiques agréables à Israël. dit:

2. L'Esprit de l'Éternel a parlé par moi, et sa parole a été sur ma langue.

3. Le Dieu d'Israël a parlé, le Rocher d'Israël m'a dit: Celui qui domine sur les hommes avec justice, et qui règne dans la crainte de Dieu,

4. Est comme la lumière du matin, lorsque le soleil se lève, d'un matin qui est sans nuages; comme la lumière du soleil, qui fait germer les plantes de la terre après la pluie.

5. N'est-ce pas là l'état de ma maison devant Dieu? car il a traité avec moi une alliance éternelle, bien ordonnée et ferme en tous ses points; il est toute ma délivrance et tout mon plaisir, ne fera-t-il pas fleurir ma maison?

6. Mais les méchans seront tous ensemble comme des épines qu'on jette au loin; on ne les prend point avec la main,

7. Mais celui qui veut les arracher, s'arme pour cela de fer, ou du bois d'une lance, et on les brûle entièrement sur le lieu-même.

8. Ce sont ici les noms des vaillans hommes que David avoit à son service: JosceB Bascébeth Tahkemonite étoit un des trois principaux capitaines. Il se nommoit aussi Hadino le Hetsnite; il vainquit huit cents hommes, qu'il tua dans une seule occasion.

9. Après lui venoit Eléazar, fils de Dodo fils d'Ahohi; il étoit l'un de ces trois vaillans hommes qui étoient avec David, lorsqu'on couvrit de honte les Philistins assemblés pour combattre, et que ceux d'Israël montèrent contre eux.

10. Il se leva, et battit les Philistins, jusqu'à ce que sa main demeura, de lassitude, attachée à son épée. En ce jour-là, l'Éternel

accorda une grande victoire, et le peuple suivit *Eléazar*, seulement pour prendre les dépouilles.

11. Après lui venoit *Sçamma* fils d'*Agué Hararite*. Les Philistins s'étoient rassemblés à *Léki*; il y avoit là dans un champ un endroit semé de lentilles, et le peuple fuyoit devant les Philistins.

12. *Sçamma* se tint au milieu de cet endroit, le défendit, et frappa les Philistins; ainsi l'Eternel fit remporter une grande victoire.

13. Et trois d'entre les trente capitaines, descendirent et yinrent au temps de la moisson vers *David*, dans la caverne de *Hadullam*, lorsqu'une troupe de Philistins étoit campée dans la vallée des *Rephaïms*.

14. *David* étoit alors dans un lieu fortifié, et la garnison des Philistins étoit dans ce même temps à *Bethléhem*.

15. Et *David* fit ce souhait: Qui est-ce qui me feroit boire de l'eau du puits qui est à la porte de *Bethléhem*?

16. Alors trois vaillans hommes passèrent au travers du camp des Philistins, puisèrent de l'eau du puits qui est à la porte de *Bethléhem*, et l'ayant apportée la présentèrent à *David*, qui n'en voulut point boire, mais qui la répandit en la présence de l'Eternel;

17. Car il dit: Dieu me garde de faire une telle chose! *Boirois-je* le sang de ces hommes qui sont allés là au péril de leur vie? Et il n'en voulut point boire. Voilà ce que firent ces trois vaillans hommes.

18. *Abisçaï* frère de *Joab* fils de *Tseruja*, étoit aussi un des principaux capitaines; celui-ci combattant avec sa hallebarde contre trois cents hommes, les blessa à mort, et il s'acquit un grand nom entre ces trois.

19. C'étoit le plus considéré de ces trois, et il fut leur chef; cependant il n'égalait point les trois précédens.

20. *Benaja* fils de *Jehojadah*, fils d'un vaillant homme de *Kabtseel*, avoit fait aussi de grands exploits. Il tua deux des hommes les plus forts de *Moab*; il descendit aussi, et tua, dans un jour de neige, un lion au milieu d'une fosse.

21. Il tua aussi un homme Egyptien d'une grande taille. Cet Egyptien avoit à sa main une hallebarde; mais *Benaja* descendit con-

tre lui avec un bâton, il arracha la hallebarde de la main de l'Egyptien, et le tua de sa propre hallebarde.

22. *Benaja* fils de *Jehojadah* fit ces choses-là, et il fut illustre entre les trois hommes vaillans.

23. Il fut plus honoré que les trente, encore qu'il n'égalât point les trois premiers. C'est pourquoi *David* l'établit chef de ses gardes.

24. *Hasaël* frère de *Joab* étoit des trente. *Elhanan* fils de *Dodo*, de *Bethléhem*,

25. *Sçamma* *Harodite*, *Elika* *Harodite*,

26. *Hélets* *Paltite*, *Hira* fils de *Hikkés* *Tekohite*,

27. *Abihézer* de *Hanathoth*, *Mebunnaï* *Husçathite*,

28. *Tsalmon* d'*Akok*, *Maharaï* *Netophathite*,

29. *Héleb* fils de *Bahana* *Netophathite*; *Ittaï* fils de *Ribaï* de *Guibha*, des enfans de *Benjamin*.

30. *Benaja* *Pirhathonite*, *Hiddaï* des vallées de *Gahas*,

31. *Abi-Halbon* *Harbathite*, *Hazmaveth* *Barhumite*,

32. *Eliacba* *Sçahalbonite*. Des enfans de *Jescen*, *Jonathan*,

33. *Sçamma* *Hararite*, *Ahiam* fils de *Sçarar* *Ararite*,

34. *Eliphélet* fils d'*Ahasbaï* fils de *Mahacati*, *Eliham* fils d'*Ahitophel* *Guilonite*,

35. *Hetsraï* de *Carmel*, *Paharaï* *Arbite*,

36. *Jiguel* fils de *Nathan* de *Tsoba*, *Bani* *Gadite*,

37. *Tsélek* *Hammonite*, *Naharaï* *Beérotite* qui portoit les armes de *Joab* fils de *Tseruja*,

38. *Hira* *Jithrite*, *Gareb* *Jithrite*,

39. *Urie* *Héthien*; en tout, trente-sept.

CHAPITRE XXIV.

David fait faire le dénombrement de son peuple; il est puni par le fléau de la peste.

OR la colère de l'Eternel s'alluma encore contre *Israël*, parce que *David* poussé à faire une chose nuisible à son peuple, dit: Va, fais le dénombrement d'*Israël* et de *Judá*.

2. Alors le Roi dit à *Joab* chef de l'armée, lequel étoit auprès de lui: *Parcours* mainte-

nant toutes les tribus d'Israël, depuis Dan jusqu'à Béer-scébah, et fais le dénombrement du peuple, afin que j'en sache le nombre.

3. Mais Joab répondit au Roi : Que l'Eternel ton Dieu veuille augmenter ton peuple et *le rendre* cent fois plus nombreux, et que les yeux du Roi mon Seigneur *le voient* ! Mais pourquoi le Roi mon Seigneur veut-il faire cela ?

4. Néanmoins le Roi persista dans l'ordre *qu'il donnoit* à Joab et aux chefs de l'armée ; et Joab et les chefs de l'armée sortirent de la présence du Roi, pour faire le dénombrement du peuple d'Israël.

5. Ils passèrent donc le Jourdain, et ils campèrent à Haroher, à droite de la ville qui *est* sur le torrent de Gad, et vers Jahzer ;

6. Puis ils vinrent en Galaad, et dans la contrée de ceux qui habitent le bas pays de Hodsci, et ils vinrent à Dan-jahan, et ensuite aux environs de Sidon.

7. Ils passèrent de là jusque près de Tyr, ville forte, et dans toutes les villes des Héviens et des Cananéens ; puis ils vinrent jusque vers le midi de Juda, à Béer-scébah.

8. Ainsi ils parcoururent tout le pays, et revinrent à Jérusalem au bout de neuf mois et vingt jours.

9. Alors Joab donna au Roi le résultat du dénombrement du peuple ; et il se trouva dans Israël huit cent mille hommes de guerre tirant l'épée, et dans Juda cinq cent mille hommes.

10. Alors David fut touché en son cœur, après qu'il eut ainsi fait *faire* le dénombrement du peuple, et David dit à l'Eternel : J'ai commis un très-grand péché en faisant cela ; mais je te prie, ô Eternel ! pardonne maintenant l'iniquité de ton serviteur ; j'ai agi très-follement.

11. Après cela David se leva de bon matin, et la parole de l'Eternel fut adressée en ces termes à Gad le prophète, *qui étoit* le voyant de David :

12. Va, et dis à David : Ainsi a dit l'Eternel : J'apporte trois fléaux contre toi ; choisis l'un des trois, afin que je t'en frappe.

13. Gad vint donc vers David, et lui annonça cela, en disant : Que veux-tu qu'il t'arrive, ou *qu'il y ait* sept ans de famine

dans ton pays, ou que pendant trois mois tu fuies devant tes ennemis et qu'ils te poursuivent, ou que pendant trois jours la mortalité soit dans ton pays ? Maintenant consulte, et vois ce que *tu veux* que je réponde à celui qui m'a envoyé.

14. Alors David répondit à Gad : Je suis dans une très-grande angoisse ; je te prie, que nous tombions entre les mains de l'Eternel, car ses compassions *sont* en grand nombre ; mais que je ne tombe point entre les mains des hommes !

15. L'Eternel envoya donc la mortalité sur Israël, depuis le matin jusqu'au temps marqué, et il mourut, parmi le peuple, depuis Dan jusqu'à Béer-scébah soixante et dix mille hommes.

16. Mais quand l'Ange eut étendu sa main sur Jérusalem pour en détruire *les habitans*, l'Eternel se repentit de ce mal-là, et dit à l'Ange qui détruisoit le peuple : *C'est assez*, retire maintenant ta main. Or l'Ange de l'Eternel étoit auprès de l'aire d'Arauna Jébusien.

17. Et David voyant l'Ange qui frappoit le peuple, parla à l'Eternel, et dit : Voici, *c'est moi* qui ai péché, *c'est moi* qui ai commis l'iniquité ; mais ces brebis, qu'ont-elles fait ? Je te prie, que ta main soit contre moi et contre la maison de mon père.

18. Et en ce jour-là Gad vint vers David, et lui dit : Monte, et élève un autel à l'Eternel dans l'aire d'Arauna Jébusien.

19. David monta suivant la parole de Gad, comme l'Eternel l'avoit commandé.

20. Arauna regarda, et vit le Roi et ses serviteurs qui venoient vers lui ; et Arauna sortit, et se prosterna le visage contre terre devant le Roi.

21. Et Arauna dit : Pourquoi le Roi mon Seigneur vient-il vers son serviteur ? David répondit : Pour acheter ton aire, afin d'y élever un autel à l'Eternel, et afin que cette plaie soit détournée de dessus le peuple.

22. Arauna dit à David : Que le Roi mon Seigneur prenne et offre ce qu'il lui plaira. Voilà des taureaux pour l'holocauste, et des chariots et les jougs des bœufs pour servir de bois.

23. Arauna donna tout cela au Roi *com-*

me l'eût pu faire un Roi ; et Arauna dit au Roi : L'Eternel ton Dieu veuille t'avoir pour agréable !

24. Le Roi répondit à Arauna : Non, mais j'achèterai *tout* cela de toi pour un certain prix, et je n'offrirai point à l'Eternel mon Dieu, des holocaustes qui ne me coûtent

rien. Ainsi David acheta l'aire et les bœufs, pour cinquante sicles d'argent.

25. Puis David éleva là un autel à l'Eternel, et offrit des holocaustes et des sacrifices d'actions de grâces, et l'Eternel fut apaisé envers le pays, et la plaie fut détournée de dessus Israël.

LE PREMIER LIVRE

DES

R O I S.

ARGUMENT.

Le premier Livre des Rois contient l'histoire du règne de Salomon, et celle des Rois de Juda et de ceux d'Israël, jusqu'à la fin du règne de Josaphat Roi de Juda, et d'Achab Roi des dix tribus; ce qui renferme l'histoire de cent dix-sept ans.

CHAPITRE I.

Vieillesse de David. Adonija veut se faire Roi. Salomon élevé sur le trône.

OR le Roi David devint vieux et fort avancé en âge ; et *quoiqu'on* le couvrit de vêtements, il ne pouvoit se réchauffer.

2. Ses serviteurs lui dirent donc : Qu'on cherche pour le Roi notre Seigneur une jeune fille vierge, qui se tienne auprès du Roi, et qui en ait soin, et qu'elle dorme dans son sein, afin que le Roi notre Seigneur se réchauffe.

3. On chercha donc dans toutes les contrées d'Israël une jeune fille qui fût belle, et on trouva Abisag Sçunamite qu'on amena au Roi.

4. Cette jeune fille *étoit* fort belle ; elle avoit soin du Roi, et le servoit ; cependant le Roi ne la connut point.

5. Alors Adonija fils de Hagguih se livra

à l'ambition, et dit : Je règnerai. Et il se procura un chariot, des cavaliers et cinquante hommes qui couroient devant lui.

6. Mais son père, pendant sa vie, ne vouloit point lui donner du chagrin, en lui disant : Pourquoi agis-tu ainsi ? Il étoit aussi de fort belle taille, et *sa mère* l'avoit enfanté après Absalom.

7. Il communiqua ses desseins à Joab fils de Tseruja et au Sacrificateur Abiathar, qui entrèrent dans son parti.

8. Mais le Sacrificateur Tsadok, Benaja fils de Jehoadah, Nathan le prophète, Scimihi, Réhi, et les hommes vaillans de David, n'étoient point du parti d'Adonija.

9. Adonija tua des brebis, des bœufs et des bêtes grasses, auprès de la pierre de Zohélet, qui *étoit* près de Hen-roguel, et il convia tous ses frères, les fils du Roi ; et tous ceux de Juda qui étoient au service du Roi.

10. Mais il ne convia point Nathan le prophète, ni Benaja, ni les hommes vaillans de l'armée, ni Salomon son frère.

11. Alors Nathan parla à Bath-scébah mère de Salomon, et lui dit: N'as-tu pas appris qu'Adonija fils de Haggouth a été fait Roi, sans que David notre Seigneur le sache?

12. Maintenant donc viens, que je te donne un conseil, je te prie; et sauve ta vie et la vie de ton fils Salomon.

13. Va te présenter au Roi David, et dis-lui: Mon Seigneur, n'as-tu pas fait cette promesse avec serment à ta servante: Ton fils Salomon règnera après moi, et sera assis sur mon trône? Pourquoi donc Adonija a-t-il été fait Roi?

14. *Et* voici, pendant que tu seras encore là et que tu parleras avec le Roi, je viendrai après toi, et je confirmerai ce que tu auras dit.

15. Bath-scébah vint donc vers le Roi, dans sa chambre; or le Roi étoit fort vieux, et Abisag Scunamite le servoit.

16. Bath-scébah s'inclina profondément et se prosterna devant le Roi, et le Roi lui dit: Qu'as-tu?

17. Elle lui répondit: Mon Seigneur, tu as fait ce serment, par l'Eternel ton Dieu, à ta servante, et tu as dit: Certainement ton fils Salomon règnera après moi, et il sera assis sur mon trône.

18. Mais maintenant voici, Adonija a été fait Roi, et tu n'en sais rien, ô Roi mon Seigneur!

19. Il a même tué des bœufs, des bêtes grasses et des brebis, en grand nombre, et il a convié tous les fils du Roi, avec Abiathar le Sacrificateur et Joab chef de l'armée; mais il n'a point invité ton serviteur Salomon.

20. Or quant à toi, ô Roi mon Seigneur! les yeux de tout Israël sont sur toi, afin que tu leur declares qui doit être assis sur le trône du Roi mon Seigneur après lui.

21. *Sans cela*, aussitôt que le Roi mon Seigneur se sera endormi avec ses pères, nous serons *tenus pour coupables*, moi et mon fils Salomon.

22. Elle parloit encore avec le Roi, lorsque Nathan le prophète arriva.

23. On le fit savoir au Roi, en disant: Voici Nathan le prophète. Puis Nathan se

présenta devant le Roi, et se prosterna le visage contre terre devant lui.

24. Et Nathan dit: O Roi mon Seigneur! est-ce que tu as dit: Adonija règnera après moi, et sera assis sur mon trône?

25. Car il est descendu aujourd'hui, il a tué des bœufs, des bêtes grasses et des brebis, en grand nombre, et il a convié tous les fils du Roi, les chefs de l'armée et le Sacrificateur Abiathar; et voilà, ils mangent et boivent devant lui, et ils ont dit: Vive le Roi Adonija!

26. Mais il n'a convié, ni ton serviteur, ni le Sacrificateur Tsadok, ni Benaja fils de Jehoadah, ni Salomon ton serviteur.

27. Ceci auroit-il été fait par le Roi mon Seigneur, sans que tu eusses fait connaître à ton serviteur celui qui doit être assis sur le trône du Roi mon Seigneur, après lui?

28. Le Roi David répondit: Appelez-moi Bath-scébah; elle se présenta devant le Roi, et se tint devant lui.

29. Alors le Roi fit ce serment: L'Eternel, qui m'a délivré de toute affliction, est vivant!

30. J'exécuterai aujourd'hui le serment que je t'ai fait par l'Eternel le Dieu d'Israël, en disant: Certainement ton fils Salomon règnera après moi, et sera assis sur mon trône à ma place.

31. Alors Bath-scébah s'inclina profondément le visage contre terre, se prosterna devant le Roi, et dit: Que le Roi David mon Seigneur vive à jamais!

32. Et le Roi David dit: Appelez-moi Tsadok le Sacrificateur, Nathan le prophète, et Benaja fils de Jehoadah; et ils se présentèrent devant le Roi.

33. Le Roi leur dit: Prenez avec vous les officiers de votre Seigneur, faites monter mon fils Salomon sur ma mule, faites-le descendre vers les eaux de Guihon,

34. Et que Tsadok le Sacrificateur et Nathan le prophète l'oignent en ce lieu-là pour être Roi d'Israël; puis vous sonnerez de la trompette, et vous direz: Vive le Roi Salomon!

35. Vous monterez après lui, il viendra, et il s'asseyera sur mon trône, et il règnera à ma place; car j'ai ordonné qu'il soit conducteur d'Israël et de Juda.

36. Alors Benaja fils de Jehoadah répon-

dit au Roi : Amen ! Que l'Eternel le Dieu du Roi mon Seigneur l'ordonne ainsi !

37. Comme l'Eternel a été avec le Roi mon Seigneur, qu'il soit de même avec Salomon, et qu'il élève son trône *encore* plus que le trône du Roi David mon Seigneur !

38. Alors Tsadok le Sacrificateur descendit avec Nathan le prophète, Benaja fils de Jehoadah, les Keréthiens et les Peléthiens ; ils firent monter Salomon sur la mule du Roi David, et ils le menèrent vers les eaux de Guihon.

39. Tsadok le Sacrificateur avoit pris dans le tabernacle une corne pleine d'huile, et il oignit Salomon ; puis on sonna de la trompette, et tout le peuple dit : Vive le Roi Salomon !

40. Tout le peuple monta après lui, et le peuple jouoit de la flûte, et donnoit toutes les marques d'une fort grande joie ; la terre retentissoit de ses cris.

41. Or Adonija et tous les conviés qui étoient avec lui entendirent *ce bruit*, comme ils achevoient de manger ; Joab aussi ouït le son de la trompette, et dit : Que veut dire ce bruit tumultueux qui vient de la ville ?

42. Lorsqu'il parloit encore, voici, Jonathan fils d'Abiathar le Sacrificateur arriva. Et Adonija lui dit : Entre, car tu es un vaillant homme, et tu apporteras de bonnes nouvelles.

43. Mais Jonathan répondit à Adonija : Certainement le Roi David notre Seigneur a établi Roi Salomon.

44. Et le Roi a envoyé avec lui Tsadok le Sacrificateur, Nathan le prophète, Benaja fils de Jehoadah, les Keréthiens, et les Peléthiens, ils l'ont fait monter sur la mule du Roi ;

45. Tsadok le Sacrificateur et Nathan le prophète l'ont oint vers les eaux de Guihon pour être Roi, et ils en sont remontés avec joie, et la ville s'est émue ; *c'est là* le bruit que vous avez entendu.

46. Salomon s'est même assis sur le trône du royaume.

47. Et même les officiers du Roi sont venus pour bénir le Roi David notre Seigneur, en disant : Que Dieu rende le nom de Salomon *encore* plus grand que ton nom, et qu'il élève son trône *encore* plus que ton trône ! Et le Roi s'est prosterné sur son lit.

48. Bien plus, le Roi a parlé ainsi : Béni soit l'Eternel le Dieu d'Israël, qui a fait aujourd'hui asseoir sur mon trône un *successeur* que je vois de mes *propres* yeux !

49. Alors tous les conviés qui étoient avec Adonija furent dans un grand trouble, et se levèrent ; et chacun s'en alla de son côté.

50. Et Adonija craignant Salomon, se leva, s'en alla, et saisit les cornes de l'autel.

51. On en informa Salomon, en disant : Voilà, Adonija a peur du Roi Salomon, et voilà, il a saisi les cornes de l'autel, et il a dit : Que le Roi Salomon me jure aujourd'hui qu'il ne fera pas mourir son serviteur par l'épée.

52. Et Salomon dit : S'il se conduit en homme de bien, il ne tombera *pas un seul* de ses cheveux en terre ; mais s'il se rend coupable en quelque chose, il mourra.

53. Alors le Roi Salomon envoya quelqu'un *vers Adonija*, on le ramena de l'autel, et il vint se prosterner devant le Roi Salomon. Et Salomon lui dit : Va dans ta maison.

CHAPITRE II.

Exhortations de David à Salomon. David meurt. Salomon fait mourir Adonija, Joab et Scimhi.

OR le temps de la mort de David approchant, il donna ses ordres à son fils Salomon, et lui dit :

2. Je m'en vais par le chemin de toute la terre ; fortifie-toi, et agis en homme ;

3. Et observe ce que l'Eternel ton Dieu t'a prescrit, en marchant dans ses voies et en observant ses statuts, ses commandemens, ses ordonnances et ses témoignages, selon ce qui est écrit dans la loi de Moïse, afin que tu réussisses dans tout ce que tu feras et dans tout ce que tu entreprendras,

4. Et que l'Eternel confirme la parole qu'il m'a donnée, en disant : Si tes fils prennent garde à leur voie, pour marcher devant moi dans la vérité, de tout leur cœur et de toute leur ame, il ne te manquera point *de successeur* assis sur le trône d'Israël.

5. Au reste, tu sais ce que m'a fait Joab fils de Tseruja, et ce qu'il a fait aux deux chefs des armées d'Israël, à Abner fils de Ner, et à Hamaasa fils de Jéther ; il les a tués,

ayant répandu durant la paix le sang qu'on répand en temps de guerre, et ayant ensanglanté de ce sang qu'on répand en temps de guerre, la ceinture qu'il avoit sur les reins, et les souliers qu'il avoit aux pieds.

6. Tu agiras donc selon ta sagesse, et tu ne laisseras point descendre en paix ses cheveux blancs dans le sépulcre.

7. Mais tu feras du bien aux enfans de Barzillai Galaadite, et ils seront du nombre de ceux qui mangent à ta table, parce qu'ils sont venus auprès de moi, lorsque je fuyois devant Absalom ton frère.

8. Voilà, de plus, *tu as* avec toi Scimhi, fils de Guéra, Benjamite de Bahurim, qui prononça contre moi des malédictions atroces, le jour que je m'en allois à Mahanajim. Mais il descendit au-devant de moi vers le Jourdain, et je lui fis ce serment par l'Eternel, en disant: Je ne te ferai point mourir par l'épée.

9. Maintenant donc tu ne le laisseras point impuni, car tu es sage, pour savoir ce que tu devras faire à son égard; mais tu feras descendre ses cheveux blancs dans le sépulcre par une mort violente.

10. Ainsi David s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli dans la ville de David.

11. La durée du règne de David sur Israël fut de quarante ans. Il régna sept ans à Hébron, et trente-trois ans à Jérusalem.

12. Salomon s'assit sur le trône de David son père, et son royaume fut fort affermi.

13. Alors Adonija fils de Hagguih vint vers Bath-scébah mère de Salomon. Et elle lui dit: Viens-tu à bonne intention? Il répondit: *Je viens* à bonne intention.

14. Puis il dit: J'ai une chose à te dire. Elle répondit: Parle.

15. Il lui dit: Tu sais bien que le royaume m'appartenoit, et que tout Israël me regardoit comme devant régner; mais le royaume a passé à un autre, et il est échu à mon frère, parce que l'Eternel le lui a donné.

16. Maintenant donc j'ai une grâce à te demander, ne me la refuse point; elle lui répondit: Parle.

17. Et il dit: Je te prie, dis au Roi Salomon, car il ne te refusera rien, qu'il me donne pour femme Abisag Sçunamite.

18. Bath-scébah répondit: Je le veux; je parlerai pour toi au Roi.

19. Ainsi Bath-scébah vint vers le Roi Salomon, afin de lui parler pour Adonija. Et le Roi se leva pour aller au-devant de Bath-scébah, et se prosterna devant elle; puis il s'assit sur son trône, et fit donner un siège à sa mère; elle s'assit à la droite du Roi,

20. Et dit: J'ai une petite demande à te faire, ne me la refuse point. Le Roi lui répondit: Fais-la, ma mère, car je ne te la refuserai point.

21. Et elle dit: Qu'on donne pour femme Abisag Sçunamite à Adonija ton frère.

22. Mais le Roi Salomon répondit à sa mère: Et pourquoi demandes-tu Abisag Sçunamite pour Adonija? Demande plutôt le royaume pour lui, parce qu'il est mon frère aîné; demande-le pour lui, pour Abiathar le Sacrificateur, et pour Joab fils de Tseruja.

23. Alors le Roi Salomon fit ce serment par l'Eternel, en disant: Que Dieu me traite avec sévérité, et maintenant et dans la suite, si Adonija n'a dit cette parole contre sa propre vie!

24. Comme est vivant l'Eternel, qui m'a affermi, et qui m'a fait asseoir sur le trône de David mon père, et qui a établi ma maison, comme il l'avoit dit, certainement Adonija sera mis à mort aujourd'hui.

25. Et le Roi Salomon envoya Benaja fils de Jehoadah, qui se jeta sur Adonija, et ce-lui-ci mourut.

26. Puis le Roi dit à Abiathar Sacrificateur: Va à Hanathoth dans ta possession, car tu mérites la mort; toutefois je ne te ferai point mourir aujourd'hui, parce que tu as porté l'Arche du Seigneur Eternel devant David mon père, et parce que tu as eu part à toutes les afflictions de mon père.

27. Ainsi Salomon chassa Abiathar, afin qu'il ne fût plus Sacrificateur de l'Eternel, et cela pour accomplir la parole de l'Eternel, qu'il avoit prononcée à Scilo contre la maison d'Héli.

28. Cette nouvelle étant venue jusqu'à Joab, qui s'étoit révolté pour suivre Adonija, bien qu'il ne se fût point révolté pour suivre Absalom, il s'enfuit dans le tabernacle de l'Eternel, et il saisit les cornes de l'autel.

29. On informa le Roi Salomon que Joab s'étoit enfui au tabernacle de l'Eternel, et

qu

que même *il étoit* auprès de l'autel. Alors Salomon envoya Benaja fils de Jehoadah, et lui dit : Va, jette-toi sur lui.

30. Benaja entra donc dans le tabernacle de l'Eternel, et dit à Joab : Ainsi a dit le Roi : Sors d'ici. Et il répondit : Non, mais je mourrai ici. Benaja l'annonça au Roi, et dit : Joab m'a parlé ainsi, et il m'a ainsi répondu.

31. Le Roi lui dit : Fais comme il a dit, jette-toi sur lui, et l'ensevelis ; tu ôteras de dessus moi et de dessus la maison de mon père le sang que Joab a répandu sans cause,

32. Et l'Eternel fera retomber sur sa tête le sang qu'il a répandu ; car il s'est jeté sur deux hommes plus gens de bien et meilleurs que lui, sur Abner fils de Ner, chef de l'armée d'Israël, et sur Hamasa fils de Jéther, chef de l'armée de Juda ; et il les a tués avec l'épée, sans que David mon père en sût rien.

33. Le sang de ces gens-là retombera sur la tête de Joab, et sur la tête de sa postérité à toujours ; mais il y aura paix, de la part de l'Eternel, à toujours, pour David, pour sa postérité, pour sa maison et pour son trône.

34. Benaja fils de Jehoadah monta donc, se jeta sur lui, et le mit à mort ; et on l'ensevelit dans sa maison, au désert.

35. Alors le Roi établit Benaja fils de Jehoadah chef de l'armée, à la place de Joab ; le Roi établit aussi Tsadok Sacrificateur, à la place d'Abiathar.

36. Puis le Roi envoya appeler Scimhi, et lui dit : Bâti-toi une maison à Jérusalem, demeures-y, et n'en sors point *pour aller* ni d'un côté ni d'un autre.

37. Car sache que le jour où tu en sortiras, et où tu passeras le torrent de Cédron, tu mourras certainement ; ton sang sera sur ta tête.

38. Scimhi répondit au Roi : Cette parole est bonne ; ton serviteur fera tout ce que le Roi mon Seigneur a ordonné. Ainsi Scimhi demeura long-temps à Jérusalem.

39. Mais au bout de trois ans, deux serviteurs de Scimhi s'enfuirent vers Akis fils de Mabaca, Roi de Gath ; on-en informa Scimhi, en disant : Voilà, tes serviteurs sont à Gath.

40. Alors Scimhi se leva, bâta son âne, et alla à Gath, vers Akis, pour chercher ses

serviteurs. Ainsi Scimhi s'en alla, et ramena de Gath ses serviteurs.

41. Or on rapporta à Salomon que Scimhi étoit allé de Jérusalem à Gath, et qu'il étoit de retour.

42. Et le Roi envoya appeler Scimhi, et lui dit : Ne t'avois-je pas fait faire un serment par l'Eternel, et ne t'avois-je pas expressément averti, en disant : Sache que le jour où tu sortiras, et où tu iras ici ou là, tu mourras certainement ? Et ne m'avois-tu pas répondu : La parole que j'ai entendue est bonne ?

43. Pourquoi donc n'as-tu pas observé le serment que tu as fait par l'Eternel, et l'ordre que je t'avois donné ?

44. Le Roi dit encore à Scimhi : Tu sais tout le mal que tu as fait à David mon père, et tu en es convaincu dans ton cœur ; c'est pourquoi l'Eternel a fait retomber sur ta tête ta méchanceté ;

45. Mais le Roi Salomon sera béni, et le trône de David sera affermi devant l'Eternel, à jamais.

46. Et par l'ordre du Roi, Benaja fils de Jehoadah sortit, se jeta sur Scimhi, et Scimhi mourut. Et le royaume fut affermi entre les mains de Salomon.

CHAPITRE III.

Mariage de Salomon. Dieu lui accorde la sagesse. Jugement remarquable qu'il prononce.

OR Salomon s'allia avec Pharaon Roi d'Egypte, et il épousa la fille de Pharaon, qu'il amena dans la ville de David, où elle demeura jusqu'à ce qu'il eût achevé de bâtir son palais, la maison de l'Eternel, et la muraille qu'il faisoit faire tout autour de Jérusalem.

2. Le peuple ne sacrifioit encore que sur les hauts lieux, parce que jusqu'alors on n'avoit point bâti de maison consacrée à l'Eternel.

3. Et Salomon aima l'Eternel, et se conduisit selon les préceptes de David son père ; seulement il sacrifioit sur les hauts lieux, et y offroit des parfums.

4. Le Roi alla donc à Gabaon pour y offrir des sacrifices, car c'étoit le plus considérable des hauts lieux. Et Salomon offrit mille holocaustes sur l'autel qui étoit là.

5. L'Éternel apparut de nuit à Salomon, à Gabaon, dans un songe. Et Dieu *lui* dit : Demande-moi ce que *tu veux* que je te donne.

6. Salomon répondit : Tu as eu une grande bienveillance pour ton serviteur David mon père, parce qu'il a marché en ta présence dans la vérité, dans la justice et dans la droiture de son cœur, devant toi ; tu lui as continué cette grande bienveillance, et tu lui as donné un fils, qui est assis aujourd'hui sur son trône.

7. Et maintenant, ô Éternel mon Dieu ! tu as fait régner ton serviteur à la place de David mon père ; je *ne* suis qu'un jeune homme, *qui* ne sait point comment il faut se conduire ;

8. Et ton serviteur *est* au milieu du peuple que tu as choisi, d'un grand peuple dont il est impossible de calculer le nombre, à cause de sa multitude.

9. Donne donc à ton serviteur un cœur intelligent, pour juger ton peuple, pour discerner le bien d'avec le mal ; car qui pourroit juger ton peuple, qui est si nombreux ?

10. Le Seigneur eut pour agréable cette demande que Salomon lui avoit faite,

11. Et Dieu lui dit : Parce que tu m'as fait cette demande, et que tu n'as demandé ni une longue vie, ni des richesses, ni la mort de tes ennemis ; mais que tu as demandé de l'intelligence pour rendre la justice ;

12. Voici, j'ai fait selon ta parole ; voici, je t'ai donné un cœur sage et intelligent, de sorte qu'il n'y en a point eu de pareil avant toi, et qu'il n'y en aura point de pareil après toi.

13. Et même je t'ai donné ce que tu n'as point demandé, les richesses et la gloire ; de sorte qu'entre les rois, il n'y en a point eu qui ait été tel que tu seras pendant tous les jours de ta vie.

14. Et si tu marches dans mes voies, pour observer mes ordonnances et mes commandemens, comme David ton père y a marché, je prolongerai aussi tes jours.

15. Alors Salomon se réveilla, et tel *avoit été* le songe. Puis il vint à Jérusalem, il se présenta devant l'Arche de l'alliance de l'Éternel, il offrit des holocaustes et des sacrifices d'actions de grâces, et fit un festin à tous ses serviteurs.

16. Alors deux femmes de mauvaise vie vinrent vers le Roi, et se présentèrent devant lui.

17. L'une de ces femmes dit : Hélas, mon Seigneur ! nous demeurions cette femme et moi dans une même maison, et je suis accouchée chez elle dans cette maison-là.

18. Le troisième jour après mon accouchement, cette femme est aussi accouchée, et nous étions ensemble, il n'y *avoit* aucun étranger avec nous dans cette maison, *nous y étions* seules nous deux.

19. Or le fils de cette femme est mort pendant la nuit, parce qu'elle s'étoit couchée sur lui.

20. Mais elle s'est levée à minuit, et pendant que ta servante dormoit, elle a pris mon fils que j'avois près de moi, elle l'a couché sur son sein, et elle a couché sur mon sein son fils mort.

21. Et m'étant levée le matin pour allaiter mon fils, j'ai trouvé qu'il étoit mort ; mais, le matin, l'ayant considéré avec attention, j'ai trouvé que ce n'étoit point mon fils que j'avois enfanté.

22. L'autre femme répondit : Cela *n'est point*, mais celui qui vit *est* mon fils, et celui qui est mort *est* ton fils. Mais l'autre dit : Cela *n'est point*, mais celui qui est mort *est* ton fils, et celui qui vit *est* mon fils ; c'est ainsi qu'elles parloient devant le Roi.

23. Et le Roi dit : Celle-ci dit : Mon fils vit, et celui qui est mort *est* ton fils ; et celle-là dit : Cela n'est point, mais celui qui est mort *est* ton fils, et celui qui vit *est* mon fils.

24. Alors le Roi dit : Apportez-moi une épée, et on apporta une épée devant le Roi.

25. Et le Roi dit : Partagez en deux l'enfant qui vit, et donnez-*en* la moitié à l'une, et la moitié à l'autre.

26. Alors la femme dont le fils vivoit, dit au Roi, car ses entrailles furent émues de compassion envers son fils : Hélas, mon Seigneur ! qu'on donne à celle-ci l'enfant qui vit, et qu'on se garde bien de le faire mourir ; mais l'autre dit : Il ne sera ni à moi ni à toi ; qu'on le partage.

27. Alors le Roi répondit : Donnez à celle-là l'enfant qui vit, et qu'on se garde de le faire mourir ; celle-là *est* la mère.

28. Et tous ceux d'Israël ayant su le jugement qu'avoit prononcé le Roi, craignirent

le Roi; car ils reconnurent qu'il y avoit en lui une sagesse divine pour rendre la justice.

CHAPITRE IV.

Principaux officiers de Salomon. Etendue et prospérité de son royaume. Grande sagesse de ce Roi.

LE Roi Salomon fut donc Roi de tout Israël.

2. Et les principaux Seigneurs de sa cour étoient, Hazarja fils du Sacrificateur Tsadok;

3. Elihoreph et Ahija enfans de Scisça, secrétaires; Jehosçaphat fils d'Ahilud, chargé des registres;

4. Benaja fils de Jehojadah, chef de l'armée; Tsadok et Abiathar, Sacrificateurs;

5. Hazarja fils de Nathan, chef des intendans des vivres; Zabul fils de Nathan, principal officier, favori du Roi;

6. Ahisçar, grand-maître de la maison, et Adoniram fils de Habda, commis sur les tributs.

7. Or Salomon avoit douze intendans sur tout Israël, lesquels faisoient les provisions du Roi et de sa maison; chacun pendant un mois de l'année avoit soin de fournir les provisions.

8. Voici leurs noms: Le fils de Hur étoit préposé sur les montagnes d'Ephraïm.

9. Le fils de Déker, sur Makath, sur Sçalbim, sur Beth-scémès, et sur Elon de Beth-hanan

10. Le fils de Hésed sur Arubboth; il avoit Soco et tout le pays de Hépher.

11. Le fils d'Abinadab avoit toute la contrée de Dor; il eut pour femme Taphath fille de Salomon.

12. Bahana fils d'Ahilud avoit Tahanac, Meguido, et tout le pays de Beth-scean, qui étoit près de Tsarthan au-dessous de Jizreel, depuis Beth-scean jusqu'en Abel-mehola et jusqu'au-delà de Jokmeham.

13. Le fils de Guéber étoit préposé sur Ramoth de Galaad; il avoit les bourgs de Jaïr fils de Manassé, qui sont en Galaad; il avoit aussi toute la contrée d'Argob, qui est en Basçan, où sont soixante grandes villes fortifiées de murs et de barres d'airain.

14. Ahinadab fils de Hiddo étoit préposé sur Mahanajim.

15. Ahimahats sur Nephtali; il prit aussi pour femme une fille de Salomon, nommée Bascemath.

16. Bahana fils de Cusçai étoit préposé sur Ascer et sur Haloth.

17. Jehosçaphat fils de Paruah sur Issacar.

18. Scimhi fils d'Ela sur Benjamin.

19. Guéber fils d'Urie sur le pays de Galaad, qui avoit fait partie du pays de Sihon Roi des Amorrhéens et de Hog Roi de Basçan, et il étoit seul préposé sur ce pays-là.

20. Juda et Israël étoient en aussi grand nombre que les grains de sable qui sont sur le bord de la mer; ils mangeoient, ils buvoient et se réjouissoient.

21. Salomon dominoit sur tous les royaumes qui s'étendent depuis le fleuve d'Euphrate jusqu'au pays des Philistins, et jusqu'à la frontière d'Egypte; il en recevoit des présens, et ils lui furent assujettis tout le temps de sa vie.

22. Or les vivres de Salomon étoient pour chaque jour, trente cores de fine farine, et soixante cores d'autre farine;

23. Dix bœufs gras, vingt bœufs nourris dans les pâturages, et cent moutons, outre les cerfs, les daims, les buffles et la volaille engraisée.

24. Il dominoit sur tous les pays en-deçà du fleuve, depuis Tiphсах jusqu'à Gaza, sur tous les Rois qui étoient en-deçà du fleuve; et il avoit la paix avec ceux qui étoient autour de lui de tous côtés.

25. Et pendant toute la vie de Salomon, Juda et Israël vivoient en assurance, chacun sous sa vigne et sous son figuier, depuis Dan jusqu'à Béer-scébah.

26. Salomon avoit aussi quarante mille places à tenir des chevaux pour ses chariots, et douze mille hommes de cavalerie.

27. Les intendans pourvoyoit de vivres, chacun dans son mois, le Roi Salomon, et tous ceux qui mangeoient à la table du Roi Salomon, et ils avoient soin qu'il ne manquât rien.

28. Ils faisoient aussi venir, chacun selon sa charge, de l'orge et de la paille pour les chevaux et pour les mulets, dans les lieux où ils étoient.

29. Dieu donna à Salomon de la sagesse, une fort grande intelligence, et une étendue

d'esprit aussi grande que la quantité du sable qui *est* sur le bord de la mer.

30. Et la sagesse de Salomon surpassoit la sagesse de tous les Orientaux et toute la sagesse des Egyptiens.

31. Il étoit même plus sage qu'aucun homme; plus qu'Ethan Ezrahite, qu'Héman, que Calcol, et que Dardah, les fils de Mahol, et sa réputation se répandit parmi toutes les nations d'alentour.

32. Il prononça trois mille paraboles, et il fit mille et cinq cantiques.

33. Il a aussi parlé des arbres, depuis le cèdre qui croit sur le Liban, jusqu'à l'hysope qui sort de la muraille; il a encore parlé des animaux, des oiseaux, des reptiles et des poissons.

34. Et l'on venoit pour entendre la sagesse de Salomon, de tous les pays, et de la part de tous les Rois de la terre qui avoient entendu parler de sa sagesse.

CHAPITRE V.

Salomon fait alliance avec Hiram, qui lui fournit des matériaux pour bâtir le temple.

HIRAM Roi de Tyr envoya ses serviteurs vers Salomon, ayant appris qu'on l'avoit oint pour être Roi à la place de son père; car Hiram avoit toujours aimé David.

2. Et Salomon envoya des gens vers Hiram pour *lui* dire:

3. Tu sais que David mon père n'a pu bâtir une maison consacrée à l'Eternel son Dieu, à cause des guerres *qu'il a eu* à soutenir de tous côtés, jusqu'à ce que l'Eternel ait mis *ses ennemis* sous ses pieds.

4. Et maintenant l'Eternel mon Dieu m'a donné du repos de toutes parts; je n'ai point d'ennemi, ni aucune affaire fâcheuse.

5. Et voici, j'ai résolu de bâtir une maison consacrée à l'Eternel mon Dieu, selon que l'Eternel en a parlé à David mon père, en disant: Ton fils que je mettrai à ta place sur ton trône, sera celui qui bâtira une maison *consacrée* à mon nom.

6. C'est pourquoi commande maintenant qu'on coupe des cèdres du Liban; mes serviteurs seront avec tes serviteurs, et je te donnerai pour tes serviteurs le salaire que tu fixeras; car tu sais qu'il n'y a personne par-

mi nous qui s'entende à couper le bois comme les Sidoniens.

7. Quand Hiram eut entendu les paroles de Salomon, il en eut une fort grande joie, et il dit: *Béni soit* aujourd'hui l'Eternel, qui a donné à David un fils plein de sagesse, *pour gouverner ce grand peuple!*

8. Hiram envoya donc des gens vers Salomon, pour lui dire: J'ai entendu ce que tu m'as demandé; je ferai tout ce que tu voudras, quant au bois de cèdre et au bois de sapin.

9. Mes serviteurs *le* porteront depuis le Liban jusqu'à la mer; puis je le ferai conduire par mer, sur des radeaux, jusqu'au lieu que tu m'auras marqué, et je le ferai délivrer là; tu le prendras, et de ton côté tu me satisferas en fournissant de vivres ma maison.

10. Hiram donna donc du bois de cèdre et du bois de sapin à Salomon, autant qu'il en voulut.

11. Et Salomon donnoit à Hiram vingt mille cores de froment, pour la nourriture de sa maison, et vingt cores d'huile très-pure. Salomon en donnoit cette quantité à Hiram chaque année.

12. L'Eternel donna donc de la sagesse à Salomon, comme il le lui avoit promis. Et il y eut paix entre Hiram et Salomon, et ils firent alliance ensemble.

13. Le Roi Salomon leva aussi trente mille hommes sur tout Israël;

14. Il en envoyoit dix mille au Liban chaque mois, tour à tour; ils étoient un mois au Liban, et deux mois dans leur maison; et Adoniram étoit *préposé* sur cette levée.

15. Salomon avoit aussi soixante et dix mille hommes qui portoient les fardeaux, et quatre-vingt mille qui tailloient *des pierres* sur la montagne,

16. Outre les chefs des intendans de Salomon, au nombre de trois mille trois cents, qui inspectoient l'ouvrage, et qui donnoient des ordres au peuple employé à ce travail.

17. Et on amena, par le commandement du Roi, de grandes pierres, des pierres d'un grand prix, pour faire les fondemens du temple; elles étoient toutes taillées.

18. Les ouvriers de Salomon, les ouvriers d'Hiram, et les Guibliens, taillèrent et pré-

parèrent le bois et les pierres pour bâtir le temple.

CHAPITRE VI.

Construction du temple.

OR quatre cent quatre-vingts ans après que les enfans d'Israël furent sortis du pays d'Egypte, la quatrième année que Salomon régnoit sur Israël, au mois de Ziv qui est le second mois, Salomon bâtit une maison à l'Eternel.

2. La maison que le Roi Salomon bâtit à l'Eternel, avoit soixante coudées de long, vingt de large et trente coudées de haut.

3. Il y avoit devant le temple un portique dont la longueur étoit de vingt coudées, comme la largeur du temple, et il avoit dix coudées de large en avant de la maison.

4. Il fit aussi des fenêtres à la maison, larges en dedans et étroites par dehors.

5. Et il bâtit, le long de la muraille, tout autour de la maison, des étages de chambres appuyés contre les murailles de la maison, tout autour du temple et de l'Oracle; ainsi il fit des chambres tout autour.

6. La largeur de l'étage d'en bas étoit de cinq coudées, la largeur de celui du milieu étoit de six coudées, et la largeur du troisième étoit de sept coudées; car il avoit fait des rétrécissemens à la maison par dehors, afin que la charpente n'entrât pas dans les murailles de la maison.

7. Or en bâtissant la maison, on la bâtit de pierres qu'on avoit amenées telles qu'elles devoient être, de sorte qu'en bâtissant la maison on n'entendit ni marteau, ni hache, ni aucun outil de fer.

8. L'entrée des chambres du milieu étoit au côté droit de la maison, et l'on montoit par un escalier à vis aux chambres du milieu, et de celles du milieu à celles du troisième étage.

9. Il bâtit donc la maison, et l'acheva; et il couvrit la maison de lambris en voûte, et de poutres de cèdre.

10. Et il fit les étages qui étoient tout autour de la maison, chacun de cinq coudées de haut; ils tenoient à la maison par des poutres de cèdre.

11. Alors la parole de l'Eternel fut adressée à Salomon, en ces termes :

12. A l'égard de cette maison que tu bâtis, si tu marches dans mes statuts, si tu observes mes ordonnances, et si tu gardes tous mes commandemens, en y marchant, je rendrai stable à ton égard la promesse que j'ai faite à David, ton père;

13. J'habiterai au milieu des enfans d'Israël, et je n'abandonnerai point mon peuple d'Israël.

14. Ainsi Salomon bâtit la maison, et l'acheva.

15. Il lambrissa de planches de cèdre les murailles de la maison, par dedans, depuis le sol de la maison jusqu'à la voûte lambrissée; il les couvrit de bois par dedans, et il couvrit le sol de la maison de planches de sapin.

16. Il lambrissa aussi de planches de cèdre un espace de vingt coudées, au fond de la maison, depuis le sol jusqu'au haut des murailles, et il lambrissa cet espace intérieur pour être l'Oracle, le lieu Très-Saint.

17. La partie antérieure du temple avoit quarante coudées.

18. Et les planches de cèdre, qui étoient pour le dedans de la maison, étoient ornées de sculptures de boutons et de fleurs épanouies, relevées en bosse; tout le dedans étoit de cèdre, on n'y voyoit pas une pierre.

19. Il plaça aussi l'Oracle au-dedans de la maison, vers le fond, pour y mettre l'Arche de l'alliance de l'Eternel.

20. L'Oracle avoit par devant vingt coudées de long; il avoit aussi vingt coudées de large, et vingt coudées de haut; on le couvrit d'or fin; on en couvrit aussi l'autel, qui étoit de cèdre.

21. Salomon couvrit donc d'or fin le dedans de la maison; et il plaça des chaînes d'or qui passoient au-devant de l'Oracle, lequel étoit revêtu d'or.

22. Ainsi il couvrit entièrement d'or toute la maison; il couvrit aussi d'or tout l'autel qui étoit vers l'Oracle.

23. Et il fit dans l'Oracle deux chérubins de bois d'olivier, qui avoient chacun dix coudées de haut.

24. L'une des ailes d'un des chérubins avoit cinq coudées, et l'autre aile du même chérubin avoit aussi cinq coudées; depuis le bout d'une aile jusqu'au bout de l'autre aile, il y avoit dix coudées.

25. L'autre chérubin étoit aussi de dix coudées. Les deux chérubins étoient de la même mesure, et taillés l'un comme l'autre.

26. La hauteur d'un chérubin étoit de dix coudées, et l'autre chérubin avoit aussi la même hauteur.

27. Il plaça les chérubins au-dedans de la maison, vers le fond; on étendit les ailes des chérubins, de sorte que l'aile de l'un touchoit une muraille, et l'aile de l'autre chérubin touchoit l'autre muraille; leurs autres ailes venoient se joindre au milieu de la maison; l'une des ailes touchoit l'autre.

28. Il couvrit d'or les chérubins.

29. Et il orna de sculptures bien profondes de chérubins, de palmes et de fleurs épanouies, toutes les murailles de la maison, tout autour, tant en dedans qu'en dehors.

30. Il couvrit aussi d'or le sol de la maison, tant en dedans de l'Oracle qu'en dehors.

31. Il fit à l'entrée de l'Oracle une porte à deux battans, de bois d'olivier, dont les linteaux et les jambages formoient une figure à cinq côtés.

32. Il fit donc une porte à deux battans, de bois d'olivier, il l'orna de sculptures de chérubins, de palmes et de fleurs épanouies, et il les couvrit d'or, étendant l'or sur les chérubins et sur les palmes.

33. Il fit aussi, à l'entrée du temple, des poteaux de bois d'olivier, qui formoient une figure à quatre côtés,

34. Et une porte à deux battans, de bois de sapin; les deux pièces d'un des battans étoient brisées, et les deux pièces de l'autre battant étoient aussi brisées.

35. Il l'orna de chérubins, de palmes et de fleurs épanouies, qu'il couvrit d'or, soigneusement appliqué sur les sculptures.

36. Il fit aussi le parvis intérieur, de trois rangées de pierres de taille, et d'une rangée de poutres de cèdre.

37. La quatrième année, au mois de Ziv, les fondemens de la maison de l'Eternel furent posés.

38. Et la onzième année, au mois de Bul, qui est le huitième mois, la maison fut achevée avec tout ce qui en dépendoit, et tout ce qu'elle devoit renfermer; Salomon mit sept ans à la bâtir.

CHAPITRE VII.

Divers édifices construits par Salomon. Il fait faire des colonnes, différens vases et divers ustensiles pour le temple.

SALOMON bâtit aussi sa maison, et il l'acheva toute en treize ans.

2. Il bâtit aussi la maison du parc du Liban; elle avoit cent coudées de long, cinquante coudées de large, et trente coudées de haut, avec quatre rangées de colonnes de cèdre, et il y avoit sur les colonnes des poutres de cèdre.

3. Il y avoit aussi sur les chambres un couvert de bois de cèdre, qui reposoit sur quarante-cinq colonnes; chaque rang en avoit quinze.

4. Il y avoit trois rangées de fenêtres, et les fenêtres des trois rangées correspondoient les unes aux autres.

5. Toutes les portes et tous les poteaux étoient carrés comme les fenêtres; et les fenêtres des trois rangées correspondoient les unes aux autres.

6. Il fit aussi un portique formé de colonnes; il avoit cinquante coudées de long, et trente coudées de large; ce portique étoit au-devant des colonnes de la maison, de sorte que les colonnes et les poutres étoient au-devant de la maison.

7. Il fit aussi, pour le trône où il rendoit la justice, un portique qu'on appelloit le portique du jugement; on le couvrit de cèdre d'un bout du sol à l'autre.

8. Dans la maison où il demouroit, il y avoit, au-dedans du portique, un autre vestibule qui étoit du même ouvrage. Salomon fit aussi à la fille de Pharaon, qu'il avoit épousée, une maison comme ce portique.

9. Tous ces édifices étoient de pierres de grand prix, de la même mesure que les pierres de taille, travaillées avec la scie à leur face intérieure et à leur face extérieure, depuis les fondemens jusqu'aux corniches; cela étoit ainsi depuis la cour extérieure jusqu'à la grande cour.

10. Les fondemens étoient aussi de pierres de grand prix, de grandes pierres, de pierres de dix coudées, et de pierres de huit coudées.

11. Il y avoit, par dessus, des pierres de

grand prix, de la même mesure que les pierres de taille, et du cèdre.

12. La grande cour *avoit* aussi, tout à l'entour, trois rangées de pierres de taille, et une rangée de poutres de cèdre, comme le parvis intérieur de la maison de l'Eternel et le portique de la maison.

13. Or le Roi Salomon *avoit* fait venir de Tyr, Hiram,

14. Qui *étoit* fils d'une veuve de la tribu de Nephtali, et d'un père Tyrien; il travailloit en cuivre. Cet homme *étoit* fort expert, intelligent, et habile dans l'art de faire toutes sortes d'ouvrages d'airain; il vint vers le Roi Salomon, et fit tous les ouvrages qu'il lui demanda.

15. Il fonda deux colonnes d'airain; la hauteur de chaque colonne *étoit* de dix-huit coudées, et la circonférence de chaque colonne *étoit* de douze coudées.

16. Il fit aussi deux chapiteaux d'airain fondu, pour mettre sur le haut des colonnes, la hauteur de l'un des chapiteaux *étoit* de cinq coudées, et la hauteur de l'autre chapiteau *étoit* aussi de cinq coudées.

17. Il y *avoit* des filets bien travaillés, entrelacés en façon de chaînes, pour les chapiteaux qui *étoient* sur le sommet des colonnes, sept pour l'un des chapiteaux, et sept pour l'autre.

18. Il fit, outre les colonnes, deux rangs de pommes de grenades tout autour d'un des filets, pour couvrir l'un des chapiteaux qui *étoit* sur le sommet d'une des colonnes; il fit la même chose pour l'autre chapiteau.

19. Les chapiteaux qui *étoient* au haut des colonnes, *étoient* faits en façon de fleur de lis, pour orner le portique; ils *étoient* de quatre coudées.

20. Or les chapiteaux *étoient* sur les deux colonnes; et au-dessus du renflement qui se trouvoit au-delà du filet, il y *avoit* deux cents pommes de grenades, disposées par rangs, tout autour, sur le second chapiteau.

21. Il plaça donc les colonnes dans le portique du temple; il plaça l'une à droite, et la nomma Jakin; il plaça l'autre à gauche, et la nomma Boaz.

22. Et l'on mit sur le chapiteau des colonnes, l'ouvrage qui *étoit* fait en façon de fleur de lis. Ainsi l'ouvrage des colonnes fut achevé.

23. Il fit aussi une mer de fonte, qui *avoit* dix coudées d'un bord à l'autre; elle *étoit* ronde, et de cinq coudées de haut; un cordon de trente coudées l'environnoit tout autour.

24. Au-dessous du bord, il y *avoit*, tout autour, des figures en relief qui l'environnoient; chaque coudée en renfermoit dix; elles environnoient la mer, tout autour. Il y *avoit* deux rangées de ces figures en relief, qui *avoient* aussi été jetées en fonte.

25. Cette mer *étoit* posée sur douze bœufs dont trois regardoient le septentrion, trois regardoient l'occident, trois regardoient le midi, et trois regardoient l'orient. La mer *étoit* sur le dos de ces bœufs, qui *avoient* toute la partie postérieure de leur corps tournée en dedans.

26. Son épaisseur *étoit* d'une palme, et son bord *étoit* comme le bord d'une coupe, ouvragé de fleurs de lis; elle contenoit deux mille baths.

27. Il fit aussi dix soubassemens d'airain, ayant chacun quatre coudées de long, quatre coudées de large, et trois coudées de haut.

28. Or chaque soubassement *étoit* fait de cette manière; ils *avoient* des panneaux qui *étoient* entre des montans.

29. Et sur ces panneaux, qui *étoient* entre les montans, il y *avoit* des figures de lions, de bœufs et de chérubins. Sur le haut des montans, il y *avoit* un bassin; et au-dessous des figures de lions et de bœufs, il y *avoit* des corniches en pente.

30. Chaque soubassement *avoit* aussi quatre roues d'airain, avec des plaques d'airain, et il y *avoit* aux quatre angles des pièces en saillie; elles *étoient* au-dessous du bassin, et dépassoient toutes les corniches.

31. Or l'ouverture du bassin, prise en dedans du couronnement, vers le haut, *étoit* d'une coudée; elle *étoit* ronde, travaillée comme le bassin qui *avoit* une coudée et demie; elle *étoit* ornée de gravures, et il y *avoit* autour, des panneaux carrés et non arrondis.

32. Les quatre roues *étoient* au-dessous des panneaux; les essieux des roues *tenoient* au soubassement. Chaque roue *étoit* haute d'une coudée et demie.

33. Les roues *étoient* travaillées comme des roues de chariot. Leurs essieux, leurs

jantes, leurs moyeux et leurs rayons *étoient* tous de fonte.

34. Il y avoit aussi, aux quatre angles de chaque soubassement, quatre pièces en saillie qui en *sortoient*.

35. *Il y avoit* aussi au sommet de chaque soubassement une pièce arrondie, d'une demi-coudée de haut; et chaque soubassement avoit à son sommet ses tenons et ses panneaux, qui en *sortoient*.

36. Ensuite on grava sur les plaques des tenons et des panneaux de chaque soubassement, *des figures* de chérubins et de lions, et des palmes, selon les proportions de chacune *de ces choses*, et l'on fit des corniches tout autour.

37. Il fit les dix soubassemens de la même manière, de la même fonte, de la même mesure, et avec les mêmes sculptures.

38. Il fit aussi dix bassins d'airain, dont chacun contenoit quarante baths; chaque bassin *étoit* de quatre coudées; chaque bassin *étoit* sur un des dix soubassemens.

39. On mit cinq soubassemens au côté droit du temple, et cinq au côté gauche du temple. On mit la mer au côté droit du temple, vers l'orient, tournant au midi.

40. Ainsi Hiram fit des bassins, des raclours et des cuves, et il acheva tout l'ouvrage qu'il faisoit au Roi Salomon *pour* le temple de l'Eternel;

41. Deux colonnes, les deux chapiteaux arrondis qui *étoient* sur le sommet des colonnes, deux réseaux pour couvrir les deux chapiteaux arrondis qui *étoient* sur le sommet des colonnes,

42. Et quatre cents pommes de grenades pour les deux réseaux; de sorte *qu'il y avoit* deux rangées de pommes de grenades, pour chacun des réseaux qui couvroient les chapiteaux arrondis qui *étoient* sur les colonnes;

43. Dix soubassemens, et dix bassins *pour mettre* sur les soubassemens;

44. Une mer et douze bœufs sous la mer;

45. Des bassins, des raclours et des cuves; tous ces vases, que Hiram fit au Roi Salomon pour le temple de l'Eternel, étoient d'airain poli.

46. Le Roi les fit fondre dans la plaine du Jourdain, dans une terre grasse, entre Succoth et Tsarthan.

47. Salomon ne pesa pas un de ces vases,

parce qu'ils étoient en trop grand nombre, et l'on ne rechercha point le poids du cuivre.

48. Salomon fit aussi tous les ustensiles qui appartennoient au temple de l'Eternel, l'autel d'or, la table d'or sur laquelle *étoient* les pains de proposition,

49. Les chandeliers d'or fin, dont cinq *étoient* à droite et cinq à gauche devant l'Oracle, les fleurs, les lampes, les mouchettes d'or,

50. Les coupes, les couteaux, les bassins, les tasses et les encensoirs d'or fin. Les gonds même des portes de l'intérieur de la maison, du lieu Très-Saint, étoient d'or.

51. Ainsi tout l'ouvrage que le Roi Salomon fit pour la maison de l'Eternel fut achevé. Puis il y fit apporter ce que David son père avoit consacré, l'argent, l'or et les vases, *qu'il* mit dans les trésors de la maison de l'Eternel.

CHAPITRE VIII.

Dédicace du temple.

ALORS Salomon fit assembler devant lui, à Jérusalem, les anciens d'Israël et tous les chefs des tribus, les principaux des familles des enfans d'Israël, pour transporter l'Arche de l'alliance de l'Eternel, depuis la ville de David, qui étoit Sion.

2. Et tous ceux d'Israël s'assemblèrent auprès du Roi Salomon, au mois d'Ethanym qui *est* le septième mois, le *jour* de la fête.

3. Tous les anciens d'Israël vinrent donc, et les Sacrificateurs portèrent l'Arche.

4. Ainsi on transporta l'Arche de l'Eternel, le tabernacle d'assignation, et tous les vases sacrés qui *étoient* dans le tabernacle; les Sacrificateurs et les Lévites les portèrent.

5. Or le Roi Salomon, et toute l'assemblée d'Israël qui s'étoit rendue auprès de lui, *étoient* ensemble devant l'Arche, *et* ils sacrifioient du gros et du menu bétail, en si grand nombre, qu'on ne pouvoit le compter.

6. Et les Sacrificateurs portèrent l'Arche de l'alliance de l'Eternel dans le lieu qui lui étoit destiné, dans l'Oracle de la maison, dans le lieu Très-Saint, sous les ailes des chérubins;

7. Car les chérubins étendoient leurs ailes au-dessus du lieu où devoit être l'Arche, et les

les

les chérubins couvroient l'Arche et ses barres.

8. On tira les barres, de sorte que leurs extrémités se voyoient du lieu Saint, sur le devant de l'Oracle; mais elles ne se voyoient point en dehors, et elles sont demeurées là jusqu'à ce jour.

9. Il n'y avoit dans l'Arche que les deux tables de pierre que Moïse y avoit mises en Horeb; quand l'Eternel traita alliance avec les enfans d'Israël, lorsqu'ils sortirent du pays d'Egypte.

10. Or comme les Sacrificateurs sortoient du lieu Saint, une nuée remplit la maison de l'Eternel;

11. De sorte que les Sacrificateurs ne pouvoient, à cause de la nuée, s'y tenir pour faire le service, car la gloire de l'Eternel avoit rempli la maison de l'Eternel.

12. Alors Salomon dit: L'Eternel a dit qu'il habiteroit dans l'obscurité.

13. O Eternel! j'ai achevé de te bâtir un temple, afin que tu y habites, et qu'il soit ta demeure à perpétuité.

14. Et le Roi tournant son visage, bénit toute l'assemblée d'Israël; car toute l'assemblée d'Israël étoit là.

15. Et il dit: Béni soit l'Eternel le Dieu d'Israël, qui a parlé de sa bouche à David mon père, et qui par sa puissance a aussi accompli ce qu'il avoit promis, en disant:

16. Depuis le jour que je retirerai mon peuple d'Israël de l'Égypte, je n'ai choisi aucune ville entre toutes les tribus d'Israël pour y bâtir une maison où mon nom fût invoqué; mais j'ai choisi David pour gouverner mon peuple d'Israël.

17. David mon père avoit dessein de bâtir une maison consacrée à l'Eternel le Dieu d'Israël;

18. Mais l'Eternel dit à David mon père: Quand tu as eu le dessein de bâtir une maison consacrée à mon nom, tu as bien fait d'avoir formé ce dessein;

19. Néanmoins tu ne bâtiras point cette maison, mais ton fils, qui sortira de toi, sera celui qui bâtira cette maison pour la consacrer à mon nom.

20. L'Eternel a donc accompli la parole qu'il avoit prononcée; j'ai succédé à David mon père, et je me suis assis sur le trône d'Israël, comme l'Eternel l'avoit promis, et

j'ai bâti cette maison à l'honneur de l'Eternel le Dieu d'Israël.

21. Et j'ai préparé ici une place pour l'Arche qui renferme l'alliance de l'Eternel, qu'il a traitée avec nos pères, quand il les tira d'Égypte.

22. Ensuite Salomon se tint devant l'autel de l'Eternel, en présence de toute l'assemblée d'Israël, et tenant ses mains étendues vers les cieux,

23. Il dit: O Eternel, Dieu d'Israël! il n'y a point de dieu semblable à toi en haut dans les cieux, ni ici bas sur la terre; c'est toi qui gardes l'alliance et la miséricorde à tes serviteurs, qui marchent de tout leur cœur devant ta face;

24. Tu as tenu fidèlement à ton serviteur David mon père ce que tu lui avois promis; et, en effet, tes mains ont accompli ce que ta bouche avoit prononcé, comme on le voit aujourd'hui.

25. Maintenant donc, ô Eternel, Dieu d'Israël! tiens à ton serviteur David mon père, ce que tu lui a promis en disant: Tu ne manqueras point de successeur qui soit assis sur le trône d'Israël, pourvu seulement que tes fils prennent garde à leur voie, pour marcher devant ma face, comme tu y as marché.

26. Et maintenant, ô Dieu d'Israël! je te prie, que la parole que tu as prononcée à ton serviteur David mon père soit ratifiée!

27. Mais seroit-il vrai que Dieu habitât sur la terre? Voilà, les cieux, même les cieux des cieux ne peuvent te contenir, combien moins cette maison que j'ai bâtie?

28. Toutefois, ô Eternel, mon Dieu! aie égard à la prière de ton serviteur et à sa supplication, pour entendre le cri et la prière que ton serviteur t'adresse aujourd'hui;

29. Ensorte que tes yeux soient ouverts jour et nuit sur cette maison, qui est le lieu dont tu as dit: Mon nom sera là; et que tu exauces la prière que ton serviteur te fait en ce lieu.

30. Exauce donc la supplication de ton serviteur et de ton peuple d'Israël, quand ils te prieront dans ce lieu; exauce-les des cieux, du lieu de ta demeure; exauce et pardonne.

31. Quand quelqu'un aura péché contre

son prochain , et qu'on aura exigé de lui le serment , et que le serment aura été prêté devant ton autel dans cette maison ,

32. Ecoute , toi , *des cieux* ; exécute *ce que portera l'imprécation du serment* , et juge tes serviteurs en condamnant le méchant *et* en lui rendant selon ce qu'il aura fait , en justifiant le juste et en lui rendant selon sa justice.

33. Quand ton peuple d'Israël aura été battu par l'ennemi , parce qu'ils auront péché contre toi ; si ensuite ils reviennent à toi , en réclamant ton nom , et en te faisant des prières et des supplications dans cette maison ,

34. Exauce-les , toi , *des cieux* , pardonne le péché de ton peuple d'Israël et ramène-les dans le pays que tu as donné à leurs pères.

35. Quand les cieux seront fermés , et qu'il n'y aura point de pluie , parce que les enfans d'Israël auront péché contre toi ; s'ils te font des prières en ce lieu , s'ils réclament ton nom et s'ils se détournent de leurs péchés , parce que tu les auras affligés ;

36. Exauce-les , toi , *des cieux* , et pardonne le péché de tes serviteurs et de ton peuple d'Israël , après que tu leur auras enseigné le bon chemin par lequel ils doivent marcher , et donne-leur de la pluie sur la terre que tu as assignée à ton peuple pour son héritage.

37. Quand il y aura de la famine dans le pays , ou de la mortalité ; quand les bleds auront été brûlés , quand il y aura de la nielle , des sauterelles et des vermisseaux , même quand les ennemis assiègeront *ton peuple* jusque dans son propre pays , *ou qu'il y aura* quelque plaie *ou* quelque maladie ;

38. Quelque prière et quelque supplication que *te* fasse , *ou* un homme quel qu'il soit , *ou* tout ton peuple d'Israël ; s'ils viennent à connoître chacun la plaie de son cœur , et que chacun étende ses mains vers cette maison ,

39. Alors exauce-les *des cieux* , *du lieu* de ta demeure ; pardonne , agis et rends à chacun selon toutes ses œuvres , parce que tu auras connu son cœur ; car tu es le seul qui connoisse le cœur de tous les hommes ,

40. Afin qu'ils te craignent tout le temps

qu'ils vivront sur la terre que tu as donnée à nos pères.

41. Ecoute aussi l'étranger qui ne sera pas de ton peuple d'Israël , mais qui sera venu d'un pays éloigné pour l'amour de ton nom ;

42. Car on entendra parler de ton nom qui est grand , de ta main forte et de ton bras étendu ; quand donc il sera venu et qu'il te priera dans cette maison ,

43. Exauce-le *des cieux* , *du lieu* de ta demeure , et fais tout ce que cet étranger t'aura prié *de faire* , afin que tous les peuples de la terre connoissent ton nom , pour te craindre comme *le fait* ton peuple d'Israël , et qu'ils sachent que ton nom est invoqué sur cette maison que j'ai bâtie.

44. Quand ton peuple marchera pour faire la guerre à son ennemi , en suivant le chemin par lequel tu l'auras envoyé ; s'ils prient l'Eternel en regardant vers cette ville que tu as choisie , et *vers* cette maison que j'ai bâtie à l'honneur de ton nom ;

45. Alors exauce *des cieux* leur prière et leur supplication , et soutiens leur droit.

46. Quand ils auront péché contre toi , car il n'y a point d'homme qui ne pèche , et qu'étant irrité contre eux , tu les auras livrés à leurs ennemis , et que ceux qui les auront pris les auront menés captifs dans un pays ennemi , éloigné ou voisin ;

47. Si , dans le pays où ils auront été menés captifs , ils reviennent à eux-mêmes , et si , se repentant , ils prient dans le pays de ceux qui les auront emmenés captifs , et disent : Nous avons péché , nous avons commis l'iniquité , et nous avons fait des actions impies ;

48. Si , dans le pays de leurs ennemis qui les auront emmenés captifs ils retournent à toi de tout leur cœur et de toute leur ame , et s'ils t'adressent *leurs* prières en regardant vers leur pays que tu as donné à leurs pères , *vers* cette ville que tu as choisie et *vers* cette maison que j'ai bâtie à l'honneur de ton nom ,

49. Alors exauce *des cieux* , *du lieu* de ta demeure , leur prière et leur supplication , et soutiens leur droit.

50. Pardonne à ton peuple qui aura péché contre toi tous les crimes qu'ils auront commis contre toi , et fais que ceux qui les

auront emmenés captifs aient pitié d'eux et qu'ils en aient compassion :

51. Car ils *sont* ton peuple et ton héritage , que tu as tiré d'Égypte , du milieu d'une fournaise de fer.

52. Que tes yeux soient ouverts à la prière de ton serviteur , et à la supplication de ton peuple d'Israël , pour les exaucer dans tout ce *qu'ils te demanderont* en criant à toi.

53. Car tu les as séparés pour toi de tous les peuples de la terre , afin qu'ils fussent *ton* héritage , comme tu l'as déclaré par Moïse ton serviteur , quand tu tiras nos pères hors d'Égypte , ô Seigneur Éternel !

54. Or dès que Salomon eut achevé de faire toute cette prière et cette supplication à l'Éternel , il se leva de devant l'autel de l'Éternel , devant lequel il avoit été à genoux , et il avoit *encore* les mains étendues vers les cieux ,

55. Et il se tint debout et bénit toute l'assemblée d'Israël à haute voix , en disant :

56. Béni *soit* l'Éternel qui a donné du repos à son peuple d'Israël , comme il l'avoit promis ! il n'est pas tombé un seul mot de toutes les bonnes paroles qu'il avoit prononcées par Moïse , son serviteur.

57. Que l'Éternel notre Dieu soit avec nous , comme il a été avec nos pères ; qu'il ne nous abandonne point , et qu'il ne nous délaisse point ,

58. *Mais* qu'il incline notre cœur vers lui , afin que nous marchions dans toutes ses voies et que nous observions les commandemens , les statuts et les ordonnances qu'il a prescrites à nos pères ,

59. Et que les prières que j'ai offertes à l'Éternel soient présentes jour et nuit devant l'Éternel notre Dieu , afin qu'il soutienne le droit de son serviteur et le droit de son peuple d'Israël , selon le besoin de chaque jour ,

60. Et que tous les peuples de la terre connoissent que c'est l'Éternel *qui est* Dieu , et qu'il n'y en a point d'autre !

61. Que votre cœur soit donc droit devant l'Éternel votre Dieu , pour marcher dans ses statuts et pour observer ses commandemens , comme *il l'est* aujourd'hui.

62. Alors le Roi et tout Israël avec lui offrirent des sacrifices devant l'Éternel ;

63. Et Salomon immola *dans* un sacrifice

d'actions de grâces qu'il fit à l'Éternel , vingt-deux mille taureaux et cent vingt mille brebis. Ainsi le Roi et tous les enfans d'Israël dédièrent la maison de l'Éternel.

64. En ce jour-là , le Roi consacra le milieu du parvis qui *étoit* en face de la maison de l'Éternel ; car il y offrit les holocaustes , les oblations et la graisse des sacrifices d'actions de grâces , parce que l'autel d'airain qui *étoit* devant l'Éternel *étoit* trop petit pour contenir les holocaustes , les oblations et la graisse des sacrifices d'actions de grâces.

65. Dans ce temps-là Salomon célébra *donc* une fête solennelle , et tout Israël avec lui. Il y avoit une grande assemblée , qui , depuis l'entrée d'Hamath jusqu'au torrent d'Égypte , s'étoit réunie devant l'Éternel notre Dieu ; cela *dura* sept jours et sept autres jours , en tout , quatorze jours.

66. Le huitième jour il renvoya le peuple qui bénit le Roi ; après cela , ils s'en allèrent dans leurs tentes , en se réjouissant et ayant le cœur plein de joie , à cause de tout le bien que l'Éternel avoit fait à David son serviteur , et à Israël son peuple.

CHAPITRE IX.

Seconde apparition de l'Éternel à Salomon. Puissance de ce prince. Il équipe une flotte pour Ophir.

OR après que Salomon eut achevé de bâtir la maison de l'Éternel , la maison royale , et qu'il eut terminé tout ce qu'il avoit souhaité de faire ,

2. L'Éternel lui apparut pour la seconde fois , comme il lui avoit apparu à Gabaon ,

3. Et l'Éternel lui dit : J'ai exaucé ta prière , et la supplication que tu as faite devant moi. J'ai sanctifié cette maison que tu as bâtie , afin que j'y établisse mon nom à jamais , et mes yeux et mon cœur seront toujours là.

4. Pour toi , si , comme l'a fait David ton père , tu marches devant moi , dans l'intégrité et dans la droiture de *ton* cœur , en faisant tout ce que je t'ai commandé , et si tu observes mes statuts et mes ordonnances ,

5. Alors j'affermirai à jamais ton trône et ton règne en Israël , comme je l'ai promis à David ton père , en disant : Il ne te man-

quera point *de successeur* pour être sur le trône d'Israël ;

6. *Mais* si vous vous détournez de moi, vous et vos fils, et que vous n'observiez pas mes commandemens *et* mes statuts que je vous ai prescrits, mais que vous alliez servir des dieux étrangers, et que vous vous prosterniez devant eux ;

7. Je retrancherai Israël de dessus la terre que je leur ai donnée ; je rejetterai loin de moi cette maison que j'ai consacrée à mon nom, et Israël sera la risée et la fable de tous les peuples.

8. Quant à cette maison *qui* aura été si magnifique, quiconque passera près d'elle sera étonné et sifflera, et l'on dira : Pourquoi l'Éternel a-t-il ainsi traité ce pays et cette maison ?

9. Et l'on répondra : Parce qu'ils ont abandonné l'Éternel leur Dieu, qui avoit tiré leurs pères hors d'Égypte, qu'ils se sont attachés à d'autres dieux, qu'ils se sont prosternés devant eux et qu'ils les ont servis ; c'est pour cela que l'Éternel a fait tomber sur eux tous ces maux.

10. Or au bout des vingt ans, pendant lesquels Salomon bâtit les deux maisons, la maison de l'Éternel et la maison royale.

11. Hiram Roi de Tyr, ayant fait amener à Salomon du bois de cèdre, du bois de sapin et de l'or, autant qu'il en avoit voulu ; le Roi Salomon donna à Hiram vingt villes dans le pays de Galilée.

12. Et Hiram sortit de Tyr, pour voir les villes que Salomon lui avoit données, mais elles ne lui plurent point.

13. Et il dit : Quelles villes m'as-tu données, mon frère ? Et il les appela : Le pays de Cabul ; *elles ont conservé ce nom* jusqu'à ce jour.

14. Hiram avoit aussi envoyé au Roi cent vingt talens d'or.

15. La raison pour laquelle le Roi Salomon imposa un tribut, ce fut pour bâtir la maison de l'Éternel, sa *propre* maison, Millo et la muraille de Jérusalem, Hatsor, Meguido et Guézer.

16. *Car* Pharaon Roi d'Égypte, étoit monté, avoit pris Guézer et l'avoit brûlée ; il avoit tué les Cananéens qui habitoient dans cette ville, et il l'avoit donnée pour dot à sa fille, femme de Salomon.

17. Salomon bâtit donc Guézer, et Bethoron la basse,

18. Bahalath, et Tadmor dans le pays du désert,

19. Et toutes les villes fortes que Salomon posséda, les villes où il tenoit ses chariots, les villes où il tenoit sa cavalerie, et tout ce qu'il plut à Salomon de bâtir à Jérusalem et sur le Liban, et dans tout le pays de sa domination.

20. Quant aux peuples qui étoient les restes des Amorrhéens, des Héthiens, des Phéréziens, des Héviens et des Jébusiens, qui n'étoient point des enfans d'Israël,

21. *Savoir*, leurs descendans qui étoient demeurés après eux dans le pays, et que les enfans d'Israël n'avoient pu détruire à la façon de l'interdit ; Salomon les asservit et les rendit tributaires, comme ils le sont encore aujourd'hui.

22. Mais Salomon ne souffrit point qu'aucun des enfans d'Israël devînt esclave ; mais ils étoient ses hommes de guerre, ses officiers, ses principaux chefs, ses capitaines, et les chefs de ses chariots et de sa cavalerie.

23. Il y en avoit aussi cinq cent cinquante qui étoient les principaux chefs de ceux qui inspectoient les ouvrages de Salomon, et qui donnoient des ordres au peuple employé à ses ouvrages.

24. Or la fille de Pharaon monta de la Cité de David dans la maison que Salomon lui avoit bâtie ; ce fut alors qu'il bâtit Millo.

25. Et après avoir achevé la maison *de l'Éternel*, Salomon offroit trois fois l'année des holocaustes et des sacrifices d'actions de grâces sur l'autel qu'il avoit élevé à l'Éternel, et il brûloit des parfums sur celui qui étoit devant l'Éternel.

26. Le Roi Salomon équipa aussi une flotte à Hetsjon-guéber, qui étoit près d'Elloth sur le rivage de la mer Rouge, dans le pays d'Edom.

27. Et Hiram envoya de ses serviteurs *qui étoient* gens de mer, et qui entendoient la navigation, pour être sur cette flotte avec les serviteurs de Salomon.

28. Ils vinrent à Ophir ; ils chargèrent là quatre cent vingt talens d'or, et les apportèrent au Roi Salomon.

CHAPITRE X.

La Reine de Scéba vient voir Salomon.

OR la reine de Scéba ayant appris *quelle* renommée Salomon *s'étoit acquise par tout ce qu'il avoit fait* pour honorer l'Éternel, vint pour éprouver *ce prince* par des questions difficiles.

2. Elle entra dans Jérusalem avec un fort grand train, *et avec* des chameaux qui portoient des aromates, et une grande quantité d'or et de pierres précieuses; et étant venue vers Salomon, elle lui parla de tout ce qu'elle avoit dans l'esprit.

3. Salomon lui donna l'explication de tout ce qu'elle lui proposa; *et il n'y eut rien de tout ce que le Roi entendit, qu'il ne lui expliquât.*

4. Alors la Reine de Scéba voyant toute la sagesse de Salomon, et la maison qu'il avoit bâtie,

5. Les mets de sa table, le logement de ses serviteurs, l'ordre du service de ses officiers, leurs vêtements, ses échansons, et les holocaustes qu'il offroit dans la maison de l'Éternel, elle fut tout hors d'elle-même.

6. Et elle dit au Roi: Ce que j'ai appris, dans mon pays, de ta grandeur et de ta sagesse, est véritable.

7. Je n'ai point cru ce qu'on en disoit, jusqu'à—ce que je sois venue, et que mes yeux l'aient vu; et voici, on ne m'en avoit pas rapporté la moitié; ta sagesse et tes richesses surpassent ce que la renommée m'en avoit appris.

8. O qu'heureux *sont* tes gens! O qu'heureux *sont* tes serviteurs, qui se tiennent continuellement devant toi, et qui écoutent ta sagesse!

9. Béni soit l'Éternel ton Dieu, qui a mis son affection en toi, pour te placer sur le trône d'Israël! Parce que l'Éternel a aimé Israël à toujours, il t'a établi Roi pour faire droit et justice.

10. Et elle donna au Roi cent vingt talens d'or, et une grande quantité d'aromates, avec des pierres précieuses. Depuis lors on n'apporta jamais à Jérusalem des aromates en aussi grande abondance que la Reine de Scéba en donna au Roi Salomon.

11. La flotte d'Hiram, qui avoit apporté

de l'or d'Ophir, apporta aussi en fort grande abondance du bois d'Almugghim et des pierres précieuses.

12. Le Roi fit de ce bois d'Almugghim, des barrières pour la maison de l'Éternel et pour la maison royale, et des harpes et des lyres pour les chantres. Il n'étoit point venu de ce bois d'Almugghim, et l'on n'en avoit point vu jusqu'à ce jour-là.

13. Et le Roi Salomon donna à la Reine de Scéba tout ce qu'elle souhaite, et qu'elle lui demanda, outre ce qu'il lui donna selon qu'un Roi tel que Salomon en avoit le pouvoir. Elle repartit et retourna dans son pays, avec ses serviteurs.

14. Le poids de l'or que Salomon retiroit chaque année, étoit de six cent soixante-six talens d'or,

15. Outre *ce qu'il retiroit* des facteurs des marchands en gros, de la marchandise de ceux qui vendoient en détail, et de tous les Rois d'Arabie et des gouverneurs de ce pays-là.

16. Le Roi Salomon fit aussi deux cents boucliers d'or étendu au marteau, employant six cents *pièces* d'or pour chaque bouclier.

17. *Il fit* encore trois cents *autres* boucliers d'or étendu au marteau, employant trois livres d'or pour chaque bouclier, et le Roi les mit dans la maison du parc du Liban.

18. Le Roi fit un grand trône d'ivoire, qu'il couvrit d'or fin.

19. Ce trône *avoit* six degrés, et le haut du trône *étoit* rond par derrière; il y avoit des accoudoirs de côté et d'autre du siège, et deux lions étoient auprès des accoudoirs.

20. Il y avoit aussi douze lions sur les six degrés *du trône*, de côté et d'autre. Il ne s'est rien fait de pareil dans aucun royaume.

21. Toute la vaisselle du buffet du Roi Salomon *étoit* d'or, et toute la vaisselle de la maison du parc du Liban *étoit* d'or fin; il n'y *en avoit* point d'argent. *L'argent* n'étoit point estimé pendant la vie de Salomon.

22. Car le Roi avoit sur la mer la flotte de Tharsis avec la flotte de Hiram; *et* tous les trois ans une *fois*, la flotte de Tharsis venoit, et apportoit de l'or, de l'argent, des éléphants, des singes, et des paons.

23. Ainsi le Roi Salomon fut plus grand

que tous les Rois de la terre , tant en richesses qu'en sagesse.

24. Et tous les habitans de la terre désiroient *de voir* le visage de Salomon , pour écouter la sagesse que Dieu lui avoit mise dans le cœur.

25. Et chacun lui apportoit chaque année son présent , des vases d'argent , des vases d'or , des vêtemens , des armes , des aromates , des chevaux et des mulets.

26. Salomon fit rassembler un grand nombre de chariots et de chevaux , de sorte qu'il avoit mille quatre cents chariots et douze mille hommes de cavalerie , et il les plaça dans les villes où il tenoit ses chariots , et auprès du Roi , à Jérusalem.

27. Le Roi fit que l'argent étoit aussi commun à Jérusalem que les pierres , et les cèdres que les figuiers sauvages qui *sont* dans les plaines , tant il y en avoit.

28. Salomon tiroit d'Egypte des chevaux et de la toile ; les marchands du Roi recevoient la toile à un prix *déterminé*.

29. Or chaque attelage de quatre chevaux , qui montoit et sortoit d'Egypte , se payoit six cents *pièces* d'argent , et chaque cheval cent cinquante. C'est ainsi qu'on en tiroit d'Egypte pour tous les Rois des Héthiens , et pour les Rois de Syrie.

CHAPITRE XI.

Salomon entraîné à l'idolâtrie par ses femmes. Dieu lui suscite plusieurs ennemis , et fait annoncer à Jéroboam qu'il lui donneroît dix tribus. Mort de Salomon.

OR le Roi Salomon , outre la fille de Pharaon , aima plusieurs femmes étrangères , des Moabites , des Hammonites , des Iduméennes , des Sidoniennes et des Héthiennes ,

2. *Qui étoient* d'entre les nations , dont l'Eternel avoit dit aux enfans d'Israël : Vous n'irez point vers elles , et elles ne viendront point vers vous ; *car* certainement elles détourneront votre cœur *de moi* pour vous faire servir leurs dieux. Salomon s'attacha à elles avec passion.

3. Il eut donc sept cents femmes princesses et trois cents concubines , et ses femmes détournèrent son cœur *de l'Eternel*.

4. Car dans le temps de la vieillesse de Salomon , ses femmes détournèrent son cœur *de l'Eternel* pour lui faire servir d'autres dieux , et son cœur ne fut point droit devant l'Eternel son Dieu , comme l'avoit été le cœur de David son père.

5. Salomon suivit Hasstoreth divinité des Sidoniens , et Milcom qui étoit l'abomination des Hammonites.

6. Ainsi Salomon fit ce qui déplaisoit à l'Eternel , et il ne persévéra point à suivre l'Eternel , comme *l'avoit fait* David son père.

7. Salomon bâtit , sur la montagne qui est vis-à-vis de Jérusalem , un haut lieu à Kémos l'abomination des Moabites , et à Molec l'abomination des enfans de Hammon.

8. Il en fit de même pour toutes ses femmes étrangères , qui offroient de l'encens et des sacrifices à leurs dieux.

9. C'est pourquoi l'Eternel fut irrité contre Salomon , parce qu'il avoit détourné son cœur de l'Eternel le Dieu d'Israël , qui lui étoit apparu deux fois ,

10. Et qui même lui avoit donné à cet égard l'ordre exprès de ne pas suivre d'autres dieux ; mais il n'observa point ce que l'Eternel lui avoit commandé.

11. Et l'Eternel dit à Salomon : Parce que tu as agi ainsi , *et* que tu n'as pas observé mon alliance et mes ordonnances que je t'avois données , je déchirerai certainement le royaume , afin qu'il ne soit plus à toi , et je le donnerai à ton serviteur.

12. Toutefois pour l'amour de David ton père , je ne le ferai point pendant ta vie , *mais* je déchirerai le royaume entre les mains de ton fils.

13. Néanmoins je ne déchirerai pas tout le royaume ; j'en donnerai une tribu à ton fils pour l'amour de David mon serviteur , pour l'amour de Jérusalem que j'ai choisie.

14. L'Eternel suscita donc un ennemi à Salomon , Hadad Iduméen , qui étoit de la race royale d'Edom.

15. Car lorsque David étoit en Edom , que Joab chef de l'armée étoit monté pour ensevelir ceux qui avoient été tués , et qu'il mettoit à mort tous les mâles d'Edom ,

16. Or Joab demeura là six mois avec tout Israël , jusqu'à-ce qu'il eût exterminé tous les mâles d'Edom ,

17. Hadad s'enfuit avec quelques Idu-

méens qui étoient des serviteurs de son père, pour se retirer en Egypte. Hadad étoit fort jeune.

18. Quand ils furent partis de Madian, ils vinrent à Paran; ils prirent avec eux des gens de Paran, et se retirèrent en Egypte vers Pharaon Roi d'Egypte, qui donna à *Hadad* une maison, lui assigna de quoi se nourrir, et lui donna aussi des terres.

19. Hadad fut tellement dans les bonnes grâces de Pharaon, que Pharaon lui fit épouser la sœur de sa femme, la sœur de la Reine Tachpenès.

20. Et la sœur de Tachpenès lui enfanta un fils nommé Guenubath, que Tachpenès sevrâ dans la maison de Pharaon. Ainsi Guenubath fut élevé dans la maison de Pharaon, avec les fils de Pharaon.

21. Or quand Hadad eut appris en Egypte que David s'étoit endormi avec ses pères, et que Joab chef de l'armée étoit mort, il dit à Pharaon : Laisse-moi partir et je m'en irai dans mon pays.

22. Pharaon lui répondit : Mais, que te manque-t-il chez moi, pour que tu demandes ainsi de t'en aller dans ton pays? Et il lui dit : Je ne manque de rien, mais cependant laisse-moi aller.

23. Dieu suscita aussi un autre ennemi à Salomon, Rezon fils d'Eljadah, qui s'étoit enfui d'avec son Seigneur Hadad-hézer Roi de Tsoba,

24. Et qui assembla des gens contre lui, et fut chef de quelques bandes, lorsque David défit ceux de Tsoba. Et Rezon et ses gens s'en allèrent à Damas, ils y habitèrent et y régnèrent.

25. Rezon fut donc ennemi d'Israël, tout le temps de Salomon, auquel Hadad fit aussi beaucoup de mal; il eut une violente haine contre Israël, et il régna sur la Syrie.

26. Un serviteur de Salomon nommé Jérобоam, fils de Nebat Ephratiën de Tseréda, et dont la mère, femme veuve, s'appeloit Tseruha, se souleva encore contre le Roi.

27. Voici l'occasion pour laquelle il se souleva contre le Roi. Lorsque Salomon bâtitsoit Millo, et qu'il réparoit les brèches de la ville de David son père;

28. Jérобоam qui étoit un homme vaillant s'y trouva, et Salomon voyant ce jeune

homme qui travailloit, lui donna l'intendance des tributs de la maison de Joseph.

29. Or dans ce temps-là, Jéroboam étant sorti de Jérusalem, le prophète Ahija Scilonite, vêtu d'une robe neuve, le trouva dans le chemin, ils étoient eux deux tout seuls dans la campagne.

30. Alors Ahija prit la robe neuve qui étoit sur lui, la déchira en douze pièces,

31. Et dit à Jéroboam : Prends-en pour toi dix pièces, car ainsi a dit l'Eternel le Dieu d'Israël : Voici, je vais déchirer le royaume d'entre les mains de Salomon; et je t'en donnerai dix tribus.

32. Mais il en aura une tribu pour l'amour de David mon serviteur, et pour l'amour de Jérusalem, qui est la ville que j'ai choisie entre toutes les tribus d'Israël.

33. Parce qu'ils m'ont abandonné et qu'ils se sont prosternés devant Hasstoreth la divinité des Sidoniens, devant Kémos le dieu de Moab, et devant Milcom le dieu des enfans de Hammon, et qu'ils n'ont point marché dans mes voies, pour faire ce qui est droit devant moi, et pour observer mes statuts et mes ordonnances, comme l'a fait David père de Salomon.

34. Toutefois je n'ôterai rien de ce royaume d'entre ses mains; pendant tout le temps qu'il vivra, je le maintiendrai sur le trône pour l'amour de David mon serviteur que j'ai choisi, et qui a observé mes commandemens et mes statuts.

35. Mais j'ôterai le royaume d'entre les mains de son fils; je t'en donnerai dix tribus,

36. Et j'en donnerai une tribu à son fils, afin que David mon serviteur ait toujours une lampe devant moi à Jérusalem, qui est la ville que j'ai choisie pour y mettre mon nom.

37. Je te prendrai donc; tu règneras sur tout ce que ton ame souhaitera, et tu seras Roi d'Israël.

38. Si tu m'obéis dans tout ce que je te commanderai, si tu marches dans mes voies et si tu fais tout ce qui est droit devant moi, en observant mes statuts et mes commandemens, comme l'a fait David mon serviteur, je serai avec toi, j'établirai ta maison d'une manière stable, comme j'ai établi celle de David, et je te donnerai Israël.

39. Ainsi j'abaisserai la postérité de Da-

vid, à cause de ce qu'a fait *Salomon*, mais non pas pour toujours.

40. Or *Salomon* chercha à faire mourir *Jéroboam*; mais *Jéroboam* se leva, et s'enfuit en *Egypte* vers *Scisçak* Roi d'*Egypte*; et il demeura en *Egypte* jusqu'à la mort de *Salomon*.

41. Le reste des actions de *Salomon*, tout ce qu'il a fait, et sa sagesse, cela n'est-il pas écrit dans le livre des actions de *Salomon*?

42. Or le temps pendant lequel *Salomon* régna à *Jérusalem* sur tout *Israël*, fut de quarante ans.

43. Ainsi *Salomon* s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli dans la ville de *David* son père, et *Roboam* son fils régna à sa place.

CHAPITRE XII.

Schisme des dix tribus. Jéroboam introduit l'idolâtrie dans son royaume.

ROBOAM vint à *Sichem*, parce que tout *Israël* étoit venu à *Sichem* pour l'établir Roi.

2. Or quand *Jéroboam* fils de *Nebat*, qui étoit encore en *Egypte*, où il s'étoit enfui de devant le Roi *Salomon*, l'eut appris, il continua de rester en *Egypte*.

3. Mais on l'envoya chercher. Ainsi *Jéroboam* et toute l'assemblée d'*Israël* vinrent et dirent à *Roboam*:

4. Ton père a mis sur nous un joug pesant, mais toi allège maintenant cette rude servitude de ton père et ce joug pesant qu'il nous a imposé, et nous te servirons.

5. Il leur répondit: Allez, et dans trois jours revenez vers moi. Ainsi le peuple s'en alla.

6. Alors le Roi *Roboam* consulta les vieillards qui avoient été auprès de *Salomon* son père, pendant sa vie, et il leur dit: Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple?

7. Ils lui répondirent: Si aujourd'hui tu as de la condescendance pour ce peuple, que tu leur cèdes, et que tu leur répondes avec douceur, ils seront tes serviteurs à toujours.

8. Mais il ne suivit pas le conseil que les vieillards lui avoient donné, et il consulta

les jeunes gens qui avoient été élevés avec lui et qui étoient auprès de lui.

9. Et il leur dit: Que me conseillez-vous de répondre à ce peuple qui m'a parlé, et qui m'a dit: Allège le joug que ton père a mis sur nous?

10. Alors les jeunes gens qui avoient été élevés avec lui, lui dirent: Tu parleras ainsi à ce peuple qui est venu te dire: Ton père a mis sur nous un joug pesant, mais toi, allège-le; tu leur parleras ainsi: Ce qui est le plus foible en moi, est plus fort que les reins de mon père.

11. Or mon père a mis sur vous un joug pesant, mais moi je rendrai votre joug encore plus pesant. Mon père vous a châtiés avec des fouets, mais moi je vous châtierai avec des fouets armés de pointes.

12. Trois jours après *Jéroboam*, avec tout le peuple, vint vers *Roboam*, comme le Roi le leur avoit prescrit, en disant: Revenez vers moi dans trois jours.

13. Mais le Roi répondit durement au peuple, dédaignant le conseil que les vieillards lui avoient donné.

14. Il leur parla comme les jeunes gens le lui avoient conseillé, et il leur dit: Mon père a mis sur vous un joug pesant, mais moi je rendrai votre joug encore plus pesant. Mon père vous a châtiés avec des fouets, mais moi je vous châtierai avec des fouets armés de pointes.

15. Le Roi n'écouta donc point le peuple, car cela étoit ainsi dispensé par l'Eternel, pour ratifier la parole qu'il avoit prononcée, par le ministère d'*Ahija* Scilonite, à *Jéroboam* fils de *Nebat*.

16. Quand tout *Israël* eut vu que le Roi ne les avoit point écoutés, le peuple fit cette réponse au Roi: Quelle part avons-nous avec *David*? Nous n'avons point d'héritage avec le fils d'*Isaï*. *Israël*, retire-toi dans tes tentes; et toi *David*, pourvois maintenant à ta maison. Ainsi *Israël* s'en alla dans ses tentes.

17. Mais quant aux enfans d'*Israël* qui habitoient dans les villes de *Juda*, *Roboam* régna sur eux.

18. Alors le Roi *Roboam* envoya *Adoram*, qui étoit commis sur les tributs; mais tout *Israël* l'assomma à coups de pierres, et il mourut. Et le Roi *Roboam* se hâta de

monter

monter sur un chariot, pour s'enfuir à Jérusalem.

19. Ainsi Israël se révolta contre la maison de David, *ce qui a duré* jusqu'à ce jour.

20. Aussitôt que tout Israël eut appris que Jéroboam étoit de retour, ils le firent venir dans l'assemblée, et ils l'établirent Roi sur tout Israël. Aucune tribu ne suivit la maison de David, sinon la seule tribu de Juda.

21. Et Roboam vint à Jérusalem, et assembla toute la maison de Juda et la tribu de Benjamin, au nombre de cent quatre-vingt mille hommes d'élite, exercés à la guerre, pour combattre contre la maison d'Israël. et pour réduire le royaume sous l'obéissance de Roboam fils de Salomon.

22. Mais la parole de Dieu fut adressée en ces termes à Scemahja, homme de Dieu :

23. Parle à Roboam fils de Salomon, Roi de Juda, à toute la maison de Juda et de Benjamin, et au reste du peuple, et dis-leur :

24. Ainsi a dit l'Eternel : Vous ne monterez point, et vous ne combattrez point contre vos frères, les enfans d'Israël ; retournez chacun dans sa maison, car ceci a été fait par moi. Ils obéirent donc à la parole de l'Eternel, et s'en retournèrent, selon la parole de l'Eternel.

25. Or Jéroboam bâtit Sichem, dans les montagnes d'Ephraïm, et il y habita ; puis il sortit de là, et bâtit Penuel.

26. Et Jéroboam dit en lui-même : Maintenant le royaume pourroit bien retourner à la maison de David.

27. Si ce peuple monte pour faire des sacrifices dans la maison de l'Eternel à Jérusalem, le cœur de ce peuple se tournera vers son Seigneur Roboam Roi de Juda, et ils me tueront et retourneront à Roboam Roi de Juda.

28. Le Roi ayant pris conseil, fit deux veaux d'or et dit au peuple : Il est trop pénible pour vous de monter à Jérusalem. Israël ! voici tes dieux, qui t'ont tiré du pays d'Egypte.

29. Il plaça l'un à Beth-el et l'autre à Dan.

30. Et ce fut *une occasion* de péché, car le peuple alloit même jusqu'à Dan, pour se prosterner devant l'un des veaux.

31. Il fit aussi un temple sur un haut lieu, et il établit des Sacrificateurs pris d'entre le peuple, et qui n'étoient point des enfans de Lévi.

32. Jéroboam ordonna aussi une fête solennelle au huitième mois, le quinzième jour du mois, à l'imitation de la fête solennelle qu'on célébroit en Juda, et il offrit *des sacrifices* sur un autel. Il en fit de même à Beth-el, sacrifiant aux veaux qu'il avoit faits, et il établit à Beth-el des Sacrificateurs pour les hauts lieux qu'il y avoit faits.

33. Ainsi le quinzième jour du huitième mois, dans le mois qu'il avoit choisi d'après sa seule volonté, il offrit des sacrifices sur l'autel qu'il avoit à Beth-el ; il fit célébrer aux enfans d'Israël une fête solennelle et il monta auprès de l'autel pour y brûler de l'encens.

CHAPITRE XIII.

Prophétie contre l'autel de Beth-el. Prophète tué par un lion.

OR un homme de Dieu vint de Juda à Beth-el par l'ordre de l'Eternel, comme Jéroboam se tenoit auprès de l'autel pour y brûler de l'encens.

2. Et il cria contre l'autel, selon la parole de l'Eternel, et il dit : Autel ! autel ! ainsi a dit l'Eternel : Voici, un fils naîtra à la maison de David, et il s'appellera Josias ; il immolera sur toi les Sacrificateurs des hauts lieux, qui brûlent de l'encens sur toi, et on brûlera sur toi les os des hommes.

3. Il donna ce jour-là même un signe miraculeux, en disant : *C'est* ici le miracle dont l'Eternel a parlé. Voici, l'autel va se fendre, et la cendre qui *est* dessus sera répandue.

4. Aussitôt que le Roi eut entendu la parole que l'homme de Dieu avoit prononcée à haute voix contre l'autel de Beth-el, Jéroboam dit, en avançant sa main de dessus l'autel : Saisissez-le. Et la main qu'il étendit contre le *prophète* devint sèche, et il ne put la retirer à lui.

5. L'autel aussi se fendit, et la cendre qui étoit dessus fut répandue, conformément au signe miraculeux que l'homme de Dieu avoit donné, selon la parole de l'Eternel.

6. Et le Roi prit la parole et dit à l'hom-

B b b

me de Dieu : Je te prie de supplier l'Éternel ton Dieu, et de prier pour moi, afin que ma main soit guérie. L'homme de Dieu supplia l'Éternel, et la main du Roi fut guérie, elle fut comme *elle étoit* auparavant.

7. Alors le Roi dit à l'homme de Dieu : Entre avec moi dans la maison et y dîne, et je te ferai un présent.

8. Mais l'homme de Dieu répondit au Roi : Quand tu me donnerois la moitié de ta maison, je n'entrerois pas chez toi, et je ne mangerois pas du pain, ni ne boirois de l'eau dans ce lieu.

9. Car j'ai reçu cet ordre de l'Éternel, qui m'a dit : Tu n'y mangeras point de pain, et tu n'y boiras point d'eau, et tu ne reviendras point par le *même* chemin par lequel tu seras allé.

10. Il s'en alla donc par un autre chemin, et ne s'en retourna point par le chemin par lequel il étoit venu à Beth-el.

11. Or il y avoit un vieux prophète qui demouroit à Beth-el, auquel son fils vint raconter toutes les choses que l'homme de Dieu avoit faites ce jour-là à Beth-el et les paroles qu'il avoit dites au Roi ; *les enfans de ce prophète* les rapportèrent à leur père.

12. Et leur père leur dit : Par quel chemin s'en est-il allé ? Or ses enfans avoient vu le chemin par lequel l'homme de Dieu, qui étoit venu de Juda, s'en étoit allé.

13. Il dit à ses fils : Sellez-moi *mon* âne ; ils le sellèrent, puis il monta dessus.

14. Et il suivit l'homme de Dieu ; il le trouva assis sous un chêne, et il lui dit : Es-tu l'homme de Dieu qui est venu de Juda ? Et il lui répondit : *C'est* moi.

15. Alors il lui dit : Viens avec moi à la maison et y mange du pain.

16. Mais il répondit : Je ne puis retourner avec toi ni entrer chez toi ; je ne mangerai point de pain, et ne boirai point d'eau avec toi dans ce lieu.

17. Car il m'a été dit de la part de l'Éternel : Tu n'y mangeras point de pain, et tu n'y boiras point d'eau, et tu ne reviendras point par le chemin par lequel tu seras allé.

18. Le *vieux prophète* lui dit : Et moi je suis aussi prophète comme toi ; et un ange m'a parlé de la part de l'Éternel, et m'a dit : Ramène-le avec toi dans ta maison ; qu'il

mange du pain et qu'il boive de l'eau ; or il lui mentoit.

19. Il retourna donc avec lui, et il mangea du pain et but de l'eau dans sa maison.

20. Et comme ils étoient à table, la parole de l'Éternel fut adressée au prophète qui l'avoit ramené.

21. Et il dit à haute voix à l'homme de Dieu qui étoit venu de Juda : Ainsi a dit l'Éternel : Parce que tu as été rebelle au commandement de l'Éternel et que tu n'as point observé l'ordre que l'Éternel ton Dieu t'avoit donné,

22. Mais que tu es revenu en arrière, et que tu as mangé du pain et bu de l'eau dans le lieu dont l'Éternel t'avoit dit : N'y mange point de pain et n'y bois point d'eau ; ton corps n'entrera point dans le sépulcre de tes pères.

23. Après qu'il eut mangé du pain et qu'il eut bu, le *vieux prophète* fit seller un âne pour le prophète qu'il avoit ramené.

24. Puis *ce prophète* s'en alla, et un lion le rencontra dans le chemin et le tua ; son corps demeura étendu sur le chemin ; l'âne se tenoit auprès du corps et le lion se tenoit aussi auprès du corps.

25. Et voici, quelques passans virent le corps étendu sur le chemin et le lion qui se tenoit auprès du corps ; et ils vinrent le dire dans la ville où le vieux prophète demouroit.

26. Le prophète qui avoit ramené l'homme de Dieu, l'ayant appris, dit : *C'est* l'homme de Dieu qui a été rebelle au commandement de l'Éternel ; c'est pourquoi l'Éternel l'a livré au lion, qui l'aura déchiré après l'avoir tué, selon ce que l'Éternel lui avoit annoncé.

27. Et il dit à ses fils : Sellez-moi *mon* âne, et ils le sellèrent.

28. Il s'en alla et trouva le corps de l'homme de Dieu étendu sur le chemin, et l'âne et le lion qui se tenoient auprès du corps ; le lion n'avoit point mangé le corps et n'avoit point déchiré l'âne.

29. Alors le prophète leva le corps de l'homme de Dieu, le mit sur l'âne, et le ramena ; et ce vieux prophète revint dans la ville pour pleurer sur lui et l'ensevelir.

30. Et il mit le corps de *ce prophète* dans

son sépulcre, et ils pleurèrent sur lui, *en disant* : Hélas, mon frère !

31. Après qu'il l'eut enseveli, il parla à ses fils, et leur dit : Quand je serai mort, ensevelissez-moi dans le sépulcre où est enseveli l'homme de Dieu, et mettez mes os auprès de lui.

32. Car ce qu'il a prononcé à haute voix, selon la parole de l'Eternel, contre l'autel qui est à Beth-el et contre tous les temples des hauts lieux qui sont dans les villes de Samarie, arrivera infailliblement.

33. Néanmoins Jéroboam ne se détourna point de sa mauvaise voie ; mais il continua à établir pour les hauts lieux des Sacrificateurs qui étoient pris d'entre le peuple. Qui-conque le vouloit, se consacroit lui-même, et étoit du nombre des Sacrificateurs des hauts lieux.

34. Et cela augmenta tellement le péché de la maison de Jéroboam, qu'elle fut effacée et exterminée de dessus la terre.

CHAPITRE XIV.

Maladie du fils de Jéroboam. Prédiction contre la maison de Jéroboam. Mort de ce Roi et de Roboam.

EN ce temps-là, Ahija fils de Jéroboam devint malade.

2. Et Jéroboam dit à sa femme : Lève-toi maintenant et déguise-toi, afin qu'on ne connoisse point que tu es la femme de Jéroboam ; va à Scilo ; voilà, Ahija le prophète y est ; ce fut lui qui me dit que je serois Roi de ce peuple.

3. Prends en ta main dix pains, des gâteaux et un vase plein de miel, et entre chez lui ; il te déclarera ce qui doit arriver à cet enfant.

4. La femme de Jéroboam fit ainsi ; elle se leva, s'en alla à Scilo et entra dans la maison d'Ahija. Or Ahija ne pouvoit voir, parce que ses yeux étoient obscurcis à cause de sa vieillesse.

5. Et l'Eternel dit à Ahija : Voilà la femme de Jéroboam, qui vient pour t'interroger au sujet de son fils, parce qu'il est malade ; tu lui diras telle et telle chose ; quand elle entrera, elle feindra d'être une autre personne.

6. Aussitôt donc qu'Ahija eut entendu le bruit de ses pieds, comme elle étoit à la

porte, il lui dit : Entre, femme de Jéroboam ; pourquoi fais-tu semblant d'être une autre personne ? Je suis chargé de t'annoncer des choses fâcheuses.

7. Va, dis à Jéroboam : Ainsi a dit l'Eternel le Dieu d'Israël : Parce que je t'ai élevé du milieu du peuple, et que je t'ai établi pour être le conducteur de mon peuple d'Israël,

8. Et que j'ai déchiré le royaume pour l'ôter à la maison de David, et que je te l'ai donné, mais que tu n'as point été comme David mon serviteur, qui a observé mes commandemens et qui a marché dans mes voies de tout son cœur, ne faisant que ce qui est droit devant moi ;

9. Et parce que tu as fait plus de mal que tous ceux qui ont été avant toi ; parce que tu t'en es allé, et que tu t'es fait d'autres dieux et des images de fonte pour m'irriter, et que tu m'as rejeté arrièrè de toi ;

10. Voici, je vais faire tomber le mal sur la maison de Jéroboam et je retrancherai ce qui appartient à Jéroboam, jusqu'à un chien, tant ce qu'en Israël on serre dans les maisons, que ce qu'on laisse dehors ; et je jetterai dehors la maison de Jéroboam, comme on jette dehors le fumier, jusqu'à ce qu'il n'en reste rien.

11. Celui qui appartient à Jéroboam et qui mourra dans la ville sera mangé par les chiens, et celui qui mourra aux champs sera mangé par les oiseaux des cieux ; car l'Eternel a parlé.

12. Toi donc lève-toi, et va-t'en dans ta maison ; aussitôt que tes pieds entreront dans la ville, l'enfant mourra ;

13. Et tout Israël mènera deuil sur lui et l'ensevelira ; car il est le seul de la maison de Jéroboam qui entrera dans le sépulcre. parce qu'il est le seul de toute la maison de Jéroboam en qui l'Eternel le Dieu d'Israël ait trouvé quelque chose de bon.

14. Et l'Eternel s'établira sur Israël un Roi qui en ce jour-là retranchera la maison de Jéroboam. Et qui sait, si cela n'arrivera pas incessamment ?

15. L'Eternel frappera Israël, tellement qu'il sera comme un roseau agité dans l'eau ; et il arrachera Israël de dessus cette bonne terre qu'il a donnée à leurs pères, et il les

dispersera au-delà du fleuve, parce qu'ils ont irrité l'Eternel en se faisant des idoles.

16. Et l'Eternel abandonnera Israël, à cause des péchés que Jéroboam a commis, et dans lesquels il a entraîné Israël.

17. Alors la femme de Jéroboam se leva et s'en alla, et vint à Tirsa; et comme elle mettoit le pied sur le seuil de la maison, l'enfant mourut.

18. On l'ensevelit, et tout Israël mena deuil sur lui, selon la parole que l'Eternel avoit prononcée par son serviteur Ahija le prophète.

19. Quant au reste des actions de Jéroboam, à ses guerres et à la manière dont il a régné, voilà, *cela est écrit* dans le livre des chroniques des Rois d'Israël.

20. Or le temps pendant lequel régna Jéroboam fut de vingt-deux ans; puis il s'endormit avec ses pères, et Nadab son fils régna à sa place.

21. Roboam fils de Salomon régnoit en Juda; il avoit quarante et un ans quand il commença à régner, et il régna dix-sept ans à Jérusalem, *qui est* la ville que l'Eternel avoit choisie entre toutes les tribus d'Israël pour y mettre son nom. Sa mère s'appeloit Nahama; elle étoit Hammonite.

22. Juda fit aussi ce qui est mauvais devant l'Eternel, et par les péchés qu'ils commirent, ils émurent sa jalousie encore plus que leurs pères ne l'avoient fait.

23. Car ils se firent aussi des hauts lieux, des images et des idoles, sur toutes les hautes collines et sous tous les arbres verts.

24. Il y avoit même dans le pays des gens qui se prostituoient, et ils commirent toutes les abominations des peuples que l'Eternel avoit chassés de devant les enfans d'Israël.

25. Or la cinquième année du règne de Roboam, Scisçak Roi d'Egypte monta contre Jérusalem.

26. Il prit les trésors de la maison de l'Eternel et les trésors de la maison royale, et même il prit tout; il prit tous les boucliers d'or que Salomon avoit faits.

27. Et le Roi Roboam fit faire des boucliers d'airain à la place de ceux-là, et les mit entre les mains des capitaines des archers qui gardoient la porte de la maison du Roi.

28. Quand le Roi entroit dans la maison

de l'Eternel, les archers les portoient; puis ils les rapportoient dans la chambre des archers.

29. Le reste des actions de Roboam et tout ce qu'il a fait, n'est-il pas écrit dans le livre des chroniques des Rois de Juda?

30. Or il y eut toujours guerre entre Roboam et Jéroboam.

31. Roboam s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la ville de David. Sa mère s'appeloit Nahama; elle étoit Hammonite. Abijam son fils régna à sa place.

CHAPITRE XV.

*Abijam, Asa, et Josaphat, Rois de Juda.
Nadab, Bahasça, Rois d'Israël.*

LA dix-huitième année du règne de Jéroboam fils de Nebat, Abijam commença à régner sur Juda.

2. Il régna trois ans à Jérusalem. Sa mère s'appeloit Mahaca; elle étoit fille d'Abisçalom.

3. Il s'abandonna à tous les péchés que son père avoit commis avant lui, et son cœur ne fut point droit devant l'Eternel son Dieu, comme l'avoit été le cœur de David son père.

4. Mais pour l'amour de David, l'Eternel son Dieu lui donna une lampe dans Jérusalem, suscitant son fils après lui, et conservant Jérusalem.

5. Parce que David avoit fait ce qui est droit devant l'Eternel, et que pendant tout le temps de sa vie il ne s'étoit point détourné de tout ce qu'il lui avoit commandé, excepté dans l'affaire d'Urie le Héthien.

6. Or il y avoit toujours eu guerre entre Roboam et Jéroboam, pendant que Roboam avoit vécu.

7. Le reste des actions d'Abijam, et tout ce qu'il a fait, n'est-il pas écrit dans le livre des chroniques des Rois de Juda? Il y eut aussi guerre entre Abijam et Jéroboam.

8. Ainsi Abijam s'endormit avec ses pères et on l'ensevelit dans la ville de David; Asa son fils régna à sa place.

9. La vingtième année de Jéroboam Roi d'Israël; Asa commença à régner sur Juda.

10. Et il régna quarante et un ans à Jérusalem. Sa mère s'appeloit Mahaca ; elle étoit fille d'Abisçalom.

11. Asa fit ce qui est droit devant l'Éternel comme David son père.

12. Car il chassa du pays ceux qui se prostituoient, et il ôta tous les dieux infâmes que ses pères avoient faits.

13. Et même il déposa sa mère Mahaca, afin qu'elle ne fut plus régente *du royaume*, parce qu'elle avoit fait une idole à l'honneur d'Astarté. Et Asa mit en pièces l'idole qu'elle avoit faite et la brûla près du torrent de Cédron.

14. Toutefois les hauts lieux ne furent point détruits ; néanmoins le cœur d'Asa fut droit devant l'Éternel pendant tout le temps de sa vie.

15. Et il remit dans la maison de l'Éternel les choses qui avoient été consacrées par son père, avec ce que lui-même avoit aussi consacré, l'argent, l'or et les vases.

16. Or il y eut guerre entre Asa et Bahasça Roi d'Israël, tout le temps de leur vie.

17. Car Bahasça Roi d'Israël monta contre Juda et fortifia Rama, afin qu'aucun homme ne pût aller chez Asa Roi de Juda, ni en venir.

18. Et Asa prit tout l'argent et tout l'or qui étoit resté dans les trésors de l'Éternel ; il prit aussi les trésors de la maison royale et les remit à ses serviteurs ; et le Roi Asa les envoya vers Ben-hadad fils de Tabrimon, fils de Hezjon Roi de Syrie, qui habitoit à Damas, et lui fit dire :

19. *Il y a* alliance entre moi et toi, et entre mon père et le tien ; voici, je t'envoie un présent en argent et en or. Va, romps ton alliance avec Bahasça Roi d'Israël, afin qu'il se retire de mon pays.

20. Ben-hadad fit ce que le Roi Asa souhaitoit et il envoya les capitaines de son armée contre les villes d'Israël, et il prit Hijon, Dan, Abel-beth-mahaca et tout le pays de Kinneroth, outre tout le pays de Nephtali.

21. Aussitôt que Bahasça eut appris cela, il cessa de fortifier Rama et il retourna à Tirtsa.

22. Alors le Roi Asa fit publier dans tout le pays de Juda que tous, sans en exempter personne, eussent à emporter les pierres et

le bois de Rama que Bahasça fortifioit, et le Roi Asa s'en servit pour fortifier Guébah de Benjamin et Mitspa.

23. Le reste de toutes les actions d'Asa, toute sa valeur, tout ce qu'il a fait et les villes qu'il a bâties, *tout cela n'est-il pas écrit dans le livre des chroniques des Rois de Juda ?* Au reste, dans le temps de sa vieillesse, il fut atteint d'une maladie aux pieds.

24. Asa s'endormit avec ses pères, avec lesquels il fut enseveli dans la ville de David son père ; et Josaphat son fils régna à sa place.

25. Or Nadab fils de Jéroboam avoit commencé à régner sur Israël, la seconde année d'Asa Roi de Juda, et il régna deux ans sur Israël.

26. Il fit ce qui est mauvais devant l'Éternel ; il marcha dans la voie de son père et s'abandonna au péché dans lequel il avoit entraîné Israël.

27. Bahasça fils d'Ahija, de la maison d'Issacar, fit une conspiration contre lui, et il le tua à Guibbethon qui étoit aux Philistins, et que Nadab et tout Israël assiégeoient.

28. Bahasça le tua donc la troisième année d'Asa Roi de Juda, et il régna à sa place.

29. Dès qu'il eut commencé à régner, il fit mourir toute la famille de Jéroboam, et il ne laissa aucune ame vivante *de la race* de Jéroboam, qu'il extermina entièrement, selon la parole que l'Éternel avoit prononcée par son serviteur Ahija Scilonite,

30. A cause des péchés que Jéroboam avoit commis et dans lesquels il avoit entraîné Israël, et à cause du péché par lequel il avoit irrité l'Éternel le Dieu d'Israël.

31. Le reste des actions de Nadab et tout ce qu'il a fait, *n'est-il pas écrit dans le livre des chroniques des Rois d'Israël ?*

32. Or il y eut guerre entre Asa et Bahasça Roi d'Israël, tout le temps de leur vie.

33. La troisième année d'Asa Roi de Juda, Bahasça fils d'Ahija commença à régner sur tout Israël, à Tirtsa ; *il régna* vingt-quatre ans.

34. Il fit ce qui est mauvais devant l'Éternel ; il marcha dans la voie de Jéroboam, et imita le péché dans lequel il avoit entraîné Israël.

CHAPITRE XVI.

Destruction de la famille de Bahasça. Ela, Zimri, Homri, Achab, Rois d'Israël.

ALORS la parole de l'Éternel fut adressée à Jéhu fils de Hanani, contre Bahasça. Il reçut l'ordre de lui dire :

2. Parce que je t'ai élevé de la poussière et que je t'ai établi conducteur de mon peuple d'Israël, et que tu as marché dans la voie de Jéroboam, et que tu as fait pécher mon peuple d'Israël pour m'irriter par leurs péchés ;

3. Voici, je vais exterminer la postérité de Bahasça et celle de sa maison, et je mettrai ta maison dans l'état où j'ai mis la maison de Jéroboam fils de Nebat.

4. Celui de la race de Bahasça qui mourra dans la ville sera mangé par les chiens ; celui qui lui appartiendra et qui mourra dans les champs sera mangé par les oiseaux des cieus.

5. Le reste des actions de Bahasça, ce qu'il a fait et sa valeur, *cela n'est-il pas écrit dans le livre des chroniques des Rois d'Israël ?*

6. Ainsi Bahasça s'endormit avec ses pères ; il fut enseveli à Tirtsa, et Ela son fils régna à sa place.

7. L'Éternel avoit encore parlé par Jéhu fils de Hanani, le prophète, contre Bahasça et contre sa maison, à cause de tout le mal qu'il avoit fait devant l'Éternel, l'irritant par l'œuvre de ses mains en imitant la maison de Jéroboam, et aussi parce que *Bahasça avoit détruit cette maison.*

8. La vingt-sixième année d'Asa Roi de Juda, Ela fils de Bahasça commença à régner sur Israël, et il régna deux ans à Tirtsa.

9. Zimri son serviteur, chef de la moitié des chariots, fit une conspiration contre Ela, lorsqu'il étoit à Tirtsa, où il buvoit et s'enivroit dans la maison d'Artsa gouverneur du palais.

10. Zimri vint donc, le frappa et le tua, la vingt-septième année d'Asa Roi de Juda, et il régna à sa place.

11. Dès qu'il fut Roi, sitôt qu'il fut assis sur son trône, il extermina toute la maison de Bahasça, sans épargner même un chien ;

il fit aussi périr les parens et les amis de Bahasça.

12. Ainsi Zimri extermina toute la maison de Bahasça, selon la parole que l'Éternel avoit prononcée contre Bahasça, par Jéhu le prophète ;

13. A cause de tous les péchés que Bahasça et Ela son fils avoient commis, et dans lesquels ils avoient entraîné Israël, irritant l'Éternel le Dieu d'Israël par leurs idoles.

14. Le reste des actions d'Ela et tout ce qu'il a fait, *n'est-il pas écrit dans le livre des chroniques des Rois d'Israël ?*

15. La vingt-septième année d'Asa Roi de Juda, Zimri régna sept jours à Tirtsa. Or le peuple étoit campé contre Guibbethon, qui appartenoit aux Philistins.

16. Et le peuple qui étoit campé là entendit qu'on disoit : Zimri a fait une conspiration, et même il a tué le Roi ; et ce jour-là même tout Israël établit, dans le camp, pour Roi, Homri chef de l'armée d'Israël.

17. Et Homri et tout Israël montèrent de Guibbethon et ils assiégèrent Tirtsa.

18. Dès que Zimri eut vu que la ville étoit prise, il monta dans la partie la plus élevée de la maison royale, et y ayant mis le feu il fut consumé avec la maison royale, et mourut ;

19. A cause des péchés qu'il avoit commis, en faisant ce qui est mauvais devant l'Éternel, en marchant dans la voie de Jéroboam, et s'abandonnant au péché qu'il avoit commis et dans lequel il avoit entraîné Israël.

20. Le reste des actions de Zimri et la conspiration qu'il fit, *cela n'est-il pas écrit dans le livre des chroniques des Rois d'Israël.*

21. Alors le peuple d'Israël se divisa en deux parties ; la moitié du peuple suivoit Tibni fils de Guinath pour le faire Roi, et l'autre moitié suivoit Homri.

22. Mais le peuple qui suivoit Homri fut plus fort que le peuple qui suivoit Tibni fils de Guinath ; Tibni mourut et Homri régna.

23. La trente et unième année d'Asa Roi de Juda, Homri commença à régner sur Israël ; *il régna douze ans ; il régna six ans à Tirtsa,*

24. Puis il acheta de Scémer la montagne de Samarie pour deux talens d'argent ; il bâtit *une ville sur cette montagne-là ; et la ville qu'il bâtit, il la nomma du nom de*

Scémer qui avoit été Seigneur de la montagne de Samarie.

25. Homri fit ce qui est mauvais devant l'Éternel, et fut pire que tous ceux qui avoient été avant lui.

26. Car il marcha en tout dans la voie de Jéroboam fils de Nebat, et s'abandonna au péché dans lequel il avoit entraîné Israël, en irritant l'Éternel le Dieu d'Israël par leurs idoles.

27. Le reste des actions de Homri, tout ce qu'il a fait et ses exploits, cela n'est-il pas écrit dans le livre des chroniques des Rois d'Israël ?

28. Ainsi Homri s'endormit avec ses pères; il fut enseveli à Samarie, et Achab son fils régna à sa place.

29. Achab fils de Homri commença à régner sur Israël la trente-huitième année d'Asa Roi de Juda. Achab fils de Homri régna sur Israël, à Samarie, vingt-deux ans.

30. Achab fils de Homri fit ce qui est mauvais devant l'Éternel, plus que tous ceux qui avoient été avant lui.

31. Ce fut même peu de chose pour lui d'imiter les péchés de Jéroboam fils de Nebat; il prit pour femme Jézabel fille d'Ethbâhal Roi des Sidoniens; il alla servir Bahal et se prosterna devant lui;

32. Il dressa un autel à Bahal, dans un temple de Bahal qu'il fit bâtir à Samarie;

33. Et Achab fit une idole d'Astarté. Achab fit encore plus pour irriter l'Éternel le Dieu d'Israël, que n'avoient fait tous les Rois d'Israël qui avoient été avant lui.

34. Sous son règne, Hiel de Beth-el rebâtit Jéricho; il perdit, en jetant ses fondemens, Abiram-son fils aîné, et en posant ses portes, Segub le plus jeune de ses fils, selon la parole que l'Éternel avoit prononcée par Josué fils de Nun.

CHAPITRE XVII.

Elie nourri par des corbeaux; il ressuscite le fils de la veuve de Sarepta.

ALORS Elie Tisçbite, l'un de ceux qui habitoient à Galaad, dit à Achab : L'Éternel le Dieu d'Israël, que je sers, est vivant ! pendant ces années-ci il n'y aura ni rosée ni pluie, sinon à ma parole.

2. Puis la parole de l'Éternel fut adressée à Elie en ces termes :

3. Pars d'ici, va vers l'orient et cache-toi près du torrent de Kerith, qui est vis-à-vis du Jourdain.

4. Tu boiras de l'eau du torrent, et j'ai commandé aux corbeaux de t'y nourrir.

5. Il partit donc et fit selon la parole de l'Éternel; il s'en alla, et demeura près du torrent de Kerith, qui est vis-à-vis du Jourdain.

6. Et les corbeaux lui apportent du pain et de la viande le matin, et du pain et de la viande le soir; et il buvoit de l'eau du torrent.

7. Mais au bout de quelque temps le torrent tarit, parce qu'il n'y avoit point eu de pluie dans le pays.

8. Alors la parole de l'Éternel lui fut adressée en ces termes :

9. Lève-toi, va à Sarepta qui est auprès de Sidon, et demeure là. Voici, j'ai commandé à une femme veuve de t'y nourrir.

10. Il se leva donc et alla à Sarepta; lorsqu'il fut arrivé à la porte de la ville, voici, une femme veuve ramassoit là du bois; il l'appela et lui dit : Je te prie, apporte-moi un peu d'eau dans un vase, afin que je boive.

11. Elle s'en alla pour en prendre, et il la rappela et lui dit : Je te prie, prends en ta main un morceau de pain pour moi.

12. Mais elle répondit : L'Éternel ton Dieu est vivant ! je n'ai aucun gâteau; je n'ai que plein ma main de farine dans un vase et un peu d'huile dans une cruche; et voici, je ramasse deux bûches, puis je m'en irai, j'apprêterai pour moi et pour mon fils ce qui me reste, nous le mangerons, et après cela nous mourrons.

13. Elie lui dit : Ne crains point, va, fais comme tu l'as dit; toutefois fais-m'en premièrement un petit gâteau et apporte-le moi; après cela tu feras à manger pour toi et pour ton fils.

14. Car ainsi a dit l'Éternel le Dieu d'Israël : La farine qui est dans le vase ne manquera point, et l'huile qui est dans la cruche ne finira point jusqu'à-ce que l'Éternel envoie de la pluie sur la terre.

15. Elle s'en alla donc et fit comme Elie lui avoit dit, et ils eurent à manger, lui, elle et sa famille pendant quelque temps.

16. La farine du vase ne manqua point

et l'huile de la cruche ne finit point, selon la parole que l'Eternel avoit prononcée par la bouche d'Elie.

17. Ensuite le fils de cette femme *qui étoit* maîtresse de la maison, devint malade, et la maladie fut si violente qu'il en mourut.

18. Et elle dit à Elie : *Qu'y a-t-il* entre moi et toi, homme de Dieu? Es-tu venu chez moi pour me rappeler mon iniquité et pour faire mourir mon fils?

19. Elie lui dit : Donne-moi ton fils; il le prit du sein *de cette femme*, le porta dans une chambre haute où il demouroit et le le coucha sur son lit.

20. Puis il cria à l'Eternel et dit : Eternel mon Dieu ! affligerois-tu cette veuve chez qui je demeure au point de faire mourir son fils?

21. Et il s'étendit sur l'enfant, par trois fois, et il cria à l'Eternel et dit : Eternel mon Dieu ! je te prie, que l'ame de cet enfant rentre en lui.

22. Alors l'Eternel exauca la voix d'Elie; l'ame de l'enfant rentra en lui et il recouvra la vie.

23. Elie prit l'enfant; il le fit descendre de la chambre haute dans la maison, le donna à sa mère et lui dit : Regarde, ton fils vit.

24. Alors la femme dit à Elie : Je connois maintenant que tu es un homme de Dieu et que la parole de l'Eternel, *qui est* dans ta bouche, est véritable.

CHAPITRE XVIII.

Elie confond les prêtres de Bahal.

LONG-TEMPS après, la troisième année, la parole de l'Eternel fut adressée à Elie en ces termes : Va, présente-toi devant Achab, et j'enverrai de la pluie sur la terre.

2. Elie s'en alla donc pour se présenter devant Achab. Or *il y avoit* une grande famine dans Samarie.

3. Et Achab avoit appelé Abdias son maître-d'hôtel. Or Abdias craignoit fort l'Eternel;

4. Car quand Jézabel exterminoit les prophètes de l'Eternel, Abdias prit cent prophètes et les cacha, cinquante dans une caverne et cinquante dans une autre, et il les nourrit de pain et d'eau.

5. Et Achab avoit dit à Abdias : Va dans le pays vers toutes les sources d'eaux et vers tous les torrens, peut-être que nous trouverons de l'herbe, que nous sauverons la vie aux chevaux et aux mulets, et que nous ne laisserons pas périr notre bétail.

6. Ils se partagèrent le pays, afin d'aller partout. Achab alloit de son côté par un chemin, et Abdias alloit de son côté par un autre chemin.

7. Et comme Abdias *étoit* en chemin, voilà, Elie le rencontra; Abdias le reconnut, il se prosterna et dit : N'es-tu pas mon Seigneur Elie?

8. Et il lui répondit : C'est moi, va, dis à ton Seigneur : Voici Elie.

9. Et Abdias dit : Quel péché ai-je commis, pour que tu livres ton serviteur entre les mains d'Achab, afin de me faire mourir?

10. L'Eternel ton Dieu *est* vivant ! Il n'y a point de nation ni de royaume où mon Seigneur n'ait envoyé *des gens* pour te chercher, et on a répondu : *Il n'y est* point; il a même exigé que chaque royaume et chaque nation jurassent qu'on ne t'avoit pas trouvé.

11. Et maintenant tu me dis : Va, et dis à ton Seigneur : Voici Elie.

12. Or quand je serai parti d'avec toi, l'Esprit de l'Eternel te transportera dans quelque lieu que je ne connoîtrai point, et je viendrai vers Achab pour lui déclarer *ce que tu m'as dit*, et ne te trouvant point, il me tuera. Cependant ton serviteur craint l'Eternel dès sa jeunesse.

13. N'a-t-on point dit à mon Seigneur ce que je fis, quand Jézabel faisoit tuer les prophètes de l'Eternel? J'en cachai cent, cinquante dans une caverne et cinquante dans une autre, et je les nourris de pain et d'eau.

14. Et maintenant tu me dis : Va, dis à ton Seigneur : Voici Elie; certainement il me tuera.

15. Mais Elie lui répondit : L'Eternel des armées, que je sers, *est* vivant ! certainement je me présenterai aujourd'hui devant Achab.

16. Abdias alla donc à la rencontre d'Achab; il lui rapporta *la chose*, et Achab alla au-devant d'Elie.

17. Aussitôt qu'Achab eut vu Elie, il lui dit : N'es-tu pas celui qui trouble Israël?

18. Mais *Elie* répondit : Je n'ai point trou-

blé

blé Israël; mais *c'est* toi et la maison de ton père *qui l'avez troublé*, en abandonnant les commandemens de l'Eternel, pour servir les Bahalins.

19. Mais maintenant envoie *des gens* et fais assembler vers moi, sur la montagne de Carmel, tout Israël avec les quatre cent cinquante prophètes de Bahal et les quatre cents prophètes d'Astarté, qui mangent à la table de Jézabel.

20. Ainsi Achab envoya *des messagers* vers tous les enfans d'Israël, et il assembla ces prophètes sur la montagne de Carmel.

21. Puis Elie s'approcha de tout le peuple et dit : Jusqu'à quand boiterez-vous des deux côtés ? Si l'Eternel *est* Dieu, suivez-le; mais si *c'est* Bahal, suivez-le; et le peuple ne lui répondit pas un mot.

22. Alors Elie dit au peuple : Je suis demeuré seul prophète de l'Eternel, et les prophètes de Bahal *sont au nombre de* quatre cent cinquante.

23. Qu'on nous donne deux veaux, et qu'ils en choisissent un pour eux; qu'ils le mettent en pièces et qu'ils *le* placent sur du bois, mais qu'ils n'y mettent point de feu; je préparerai l'autre veau, je le placerai sur du bois, et je n'y mettrai point de feu.

24. Puis invoquez le nom de vos dieux, et moi j'invoquerai le nom de l'Eternel, et que le Dieu qui répondra en envoyant le feu soit *reconnu pour* Dieu. Tout le peuple s'écria : Ce que tu as dit est bien dit.

25. Et Elie dit aux prophètes de Bahal : Choisissez un veau et préparez-le les premiers, car vous *êtes en plus grand nombre*; et invoquez le nom de vos dieux, mais ne mettez pas le feu.

26. Ils prirent donc un veau qu'on leur donna; ils le préparèrent, et ils invoquèrent le nom de Bahal depuis le matin jusqu'à midi, en disant : Bahal, exauce-nous ! mais il n'y *eut* ni voix ni réponse, et ils sautoient devant l'autel qu'on avoit fait.

27. Sur le midi Elie se moquoit d'eux et disoit : Criez à haute voix, car il *est* dieu, mais il pense à quelque chose ou il est occupé à quelque affaire, ou bien il est en voyage; peut-être qu'il dort et il s'éveillera.

28. Ils crioient donc à haute voix, et ils se faisoient des incisions avec des couteaux

et des lancettes, selon leur coutume, au point que le sang couloit sur eux.

29. Lorsque midi fut passé, et qu'ils eurent fait les prophètes jusqu'au temps où l'on offre l'oblation du soir, sans qu'il y *eût* ni voix, ni réponse, ni aucune apparence qu'on eût égard à ce qu'ils faisoient;

30. Alors Elie dit à tout le peuple : Approchez-vous de moi, et tout le peuple s'approcha de lui; et il répara l'autel de l'Eternel qui étoit démoli.

31. Puis Elie prit douze pierres, selon le nombre des tribus des enfans de Jacob, auquel la parole de l'Eternel avoit été adressée, en lui disant : Israël sera ton nom.

32. Et il construisit avec ces pierres un autel à l'honneur de l'Eternel; puis il fit autour de l'autel un fossé qui auroit pu contenir deux mesures de grain;

33. Il rangea le bois, mit le veau en pièces et *le* plaça sur le bois.

34. Ensuite il dit : Remplissez d'eau quatre cruches, et versez-les sur l'holocauste et sur le bois; il dit encore : Faites-le pour la deuxième fois, et ils le firent pour la deuxième fois; il dit encore : Faites-le pour la troisième fois, et ils le firent pour la troisième fois;

35. De sorte que les eaux couloient autour de l'autel, et même *Elie* fit remplir d'eau le fossé.

36. Au temps qu'on offre l'oblation du soir, Elie le prophète s'approcha, et dit : O Eternel, Dieu d'Abraham, d'Isaac et d'Israël ! que l'on reconnoisse aujourd'hui que tu *es* Dieu en Israël, que je *suis* ton serviteur et que j'ai fait toutes ces choses selon ton ordre.

37. Exauce-moi, Eternel ! exauce-moi, et que ce peuple connoisse que *c'est* toi, ô Eternel ! *qui es* Dieu, et que c'est toi qui auras converti leur cœur.

38. Alors le feu de l'Eternel tomba; il consuma l'holocauste, le bois, les pierres et la poussière, et il fit disparaître toute l'eau qui *étoit* dans le fossé.

39. Tout le peuple voyant cela se prosterna le visage contre terre, et dit : *C'est* l'Eternel qui *est* Dieu, *c'est* l'Eternel qui *est* Dieu;

40. Et Elie leur dit : Saisissez les prophètes de Bahal, qu'il n'en échappe pas un. Ils les saisirent donc et Elie les fit descendre vers le torrent de Kiszon, et il les fit égorger là.

41. Puis Elie dit à Achab : Monte, mange et bois, car on entend le bruit d'une grande pluie.

42. Ainsi Achab monta pour manger et pour boire, et Elie monta au sommet du Carmel, et se penchant contre terre, il mit son visage entre ses genoux.

43. Et il dit à son serviteur : Monte maintenant et regarde vers la mer. Il monta donc, regarda et dit : Il n'y a rien du tout, et il lui dit : Retourne par sept fois.

44. La septième fois il dit : Voilà une petite nuée qui monte de la mer et qui est comme la paume de la main d'un homme. Alors il lui dit : Monte et dis à Achab : Attèle ton chariot et descends, de peur que la pluie ne te surprenne.

45. Aussitôt les cieus se couvrirent de nuages de tous côtés, le vent s'éleva, et il y eut une grande pluie. Alors Achab monta sur son chariot et vint à Jizreel.

46. Et la main de l'Eternel fut sur Elie, et s'étant ceint les reins, il courut devant Achab, jusqu'à l'entrée de Jizreel.

CHAPITRE XIX.

Elie se retire dans le désert. Dieu lui apparôit là. Vocation d'Elisée.

OR Achab rapporta à Jézabel tout ce qu'avoit fait Elie, et comment il avoit fait mourir par l'épée tous les prophètes.

2. Et Jézabel envoya un messager vers Elie pour lui dire : Que les dieux me traitent avec la dernière rigueur, maintenant et dans la suite, si demain, à cette heure-ci, je ne te mets dans le même état que l'un d'eux !

3. Elie voyant cela se leva et s'en alla pour sauver sa vie ; il vint à Béer-scébah, qui est de la tribu de Juda, et laissa là son serviteur.

4. Pour lui, ayant marché dans le désert le chemin d'une journée, il vint s'asseoir sous un genêt ; il demanda que Dieu retirât son ame et dit : C'est assez, ô Eternel ! prends maintenant mon ame, car je ne suis pas meilleur que mes pères.

5. Puis il se coucha et s'endormit sous ce genêt, et voici, un Ange le toucha et lui dit : Lève-toi, mange.

6. Et il regarda, et voici, à son chevet, un gâteau cuit sur la braise et une cruche d'eau ; il mangea donc et but, et se recoucha.

7. L'Ange de l'Eternel retourna vers lui pour la seconde fois, le toucha et dit : Lève-toi, mange, car le chemin est trop long pour toi.

8. Il se leva donc : il mangea et but, et avec la force que lui donna ce repas, il marcha quarante jours et quarante nuits, jusqu'à Horeb la montagne de Dieu.

9. Là il entra dans une caverne et il y passa la nuit, et voici, la parole de l'Eternel lui fut adressée en ces termes : Que fais-tu ici, Elie ?

10. Il répondit : J'ai été extrêmement ému à jalousie pour l'Eternel le Dieu des armées, parce que les enfans d'Israël ont abandonné ton alliance ; ils ont démoli tes autels, et ils ont tué tes prophètes avec l'épée ; je suis demeuré seul, et ils cherchent à m'ôter la vie.

11. Mais l'Eternel lui dit : Sors et tiens-toi sur la montagne devant l'Eternel ; et voici, l'Eternel passoit, et un vent violent et impétueux, qui fendoit les montagnes et brisoit les rochers, précédoit l'Eternel, mais l'Eternel n'étoit point dans ce vent. Après le vent, il se fit un tremblement, mais l'Eternel n'étoit point dans ce tremblement.

12. Après le tremblement venoit un feu, mais l'Eternel n'étoit point dans ce feu. Après le feu on entendoit un son doux et léger.

13. Aussitôt qu'Elie l'eut entendu, il enveloppa son visage de son manteau, il sortit et se tint à l'entrée de la caverne, et voici, une voix lui fut adressée et lui dit : Que fais-tu ici, Elie ?

14. Il répondit : J'ai été extrêmement ému à jalousie pour l'Eternel le Dieu des armées, parce que les enfans d'Israël ont abandonné ton alliance ; ils ont démoli tes autels, et ils ont tué tes prophètes avec l'épée ; je suis demeuré seul, et ils cherchent à m'ôter la vie.

15. Mais l'Eternel lui dit : Retourne sur tes pas, va par le désert à Damas, et quand tu y seras entré, tu oindras Hazaël pour être Roi de Syrie.

16. Tu oindras aussi Jéhu fils de Nimsci pour être Roi d'Israël ; enfin tu oindras Elisée fils de Sçaphat, d'Abel-mehola, pour être prophète à ta place.

17. Et quiconque échappera à l'épée d'Hazaël, sera mis à mort par Jéhu ; et quicon-

que échappera à l'épée de Jéhu , sera mis à mort par Elisée.

18. Mais je me suis réservé sept mille hommes en Israël, tous ceux qui n'ont point fléchi le genou devant Bahal et dont la bouche ne l'a point baisé.

19. Elie partit donc de là, et il trouva Elisée fils de Sçaphat, qui labouroit, ayant douze paires de bœufs devant lui, et il étoit avec la douzième. Comme Elie passoit vers lui, il jeta son manteau sur lui.

20. Et Elisée laissa ses bœufs; il courut après Elie et dit: Je te prie, que je prenne congé de mon père et de ma mère, puis je te suivrai. Elie lui dit: Va et reviens, car que viens-je de te faire?

21. Elisée se sépara donc de lui; il prit une paire de bœufs qu'il sacrifia, et, avec le bois de la charrue, il fit bouillir leur chair, il la donna au peuple et ils mangèrent. Puis il se leva, il suivit Elie et il le servoit.

CHAPITRE XX.

Achab défait deux fois les Syriens. Il épargne leur Roi. Reproches que lui fait à ce sujet un prophète.

ALORS Ben-hadad Roi de Syrie assembla toute son armée, et il y avoit avec lui trente-deux Rois, des chevaux et des charriots, puis il monta, il assiégea Samarie et l'attaqua.

2. Et il envoya dans la ville des messagers vers Achab Roi d'Israël,

3. Et il lui fit dire: Ainsi a dit Ben-hadad: Ton argent et ton or sont à moi; tes femmes aussi, et l'élite de tes enfans sont à moi.

4. Le Roi d'Israël répondit: Mon Seigneur! je suis à toi comme tu le dis, avec tout ce que j'ai.

5. Les messagers retournèrent encore et dirent: Ainsi a dit expressément Ben-hadad: Puisque je t'ai envoyé dire: Donne-moi ton argent et ton or, tes femmes et tes enfans;

6. Certainement, demain en ce même temps, j'enverrai chez toi mes serviteurs qui fouilleront ta maison et les maisons de tes serviteurs, se saisiront de tout ce que tu prends plaisir à voir et l'emporteront.

7. Alors le Roi d'Israël appela tous les anciens du pays et dit: Considérez, je vous

prie, et voyez que cet homme ne cherche qu'à nous faire du mal. Car il avoit envoyé des messagers vers moi pour avoir mes femmes et mes enfans, mon argent et mon or, et je ne lui avois rien refusé.

8. Et tous les anciens et tout le peuple lui dirent: Ne l'écoute point et n'acquiesce point à sa demande.

9. Il répondit donc aux messagers de Ben-hadad: Dites au Roi mon Seigneur: Je ferai tout ce que tu envoias dire la première fois à ton serviteur, mais je ne pourrois faire ce que tu me demandes à présent. Et les messagers s'en allèrent et rapportèrent cette réponse à Ben-hadad.

10. Alors Ben-hadad envoya des messagers vers lui, pour lui dire: Que les dieux me traitent avec la dernière rigueur, maintenant et dans la suite, si la poussière de Samarie suffit pour remplir le creux de la main de tout le peuple qui me suit!

11. Mais le Roi d'Israël répondit: Dites-lui: Que celui qui se revêt des armes ne se glorifie pas comme celui qui les quitte.

12. Aussitôt que Ben-hadad, qui faisoit alors un festin dans ses tentes avec les Rois, eut entendu cette réponse, il dit à ses serviteurs: Rangez-vous en bataille; et ils se rangèrent en bataille contre la ville.

13. Alors voici, un prophète vint vers Achab Roi d'Israël et dit: Ainsi a dit l'Eternel: N'as-tu pas vu cette grande multitude? Voilà, je vais la livrer aujourd'hui entre tes mains, et tu sauras que je suis l'Eternel.

14. Achab dit: Par qui? Il répondit: Ainsi a dit l'Eternel: Par les valets des gouverneurs des provinces. Et il dit: Qui est-ce qui commencera le combat? Il lui répondit: Toi.

15. Alors Achab fit le dénombrement des valets des gouverneurs des provinces, qui se trouvèrent au nombre de deux cent trente-deux. Après eux il fit le dénombrement de tout le peuple; les enfans d'Israël se trouvèrent au nombre de sept mille hommes.

16. Et ils sortirent en plein midi, lorsque Ben-hadad buvoit, s'enivrant dans les tentes, lui et les trente-deux Rois qui étoient venus à son secours.

17. Les valets des gouverneurs des provinces sortirent donc les premiers, et Ben-

hadad envoya quelques personnes qui lui firent ce rapport : Il est sorti des gens de Samarie.

18. Et il dit : Soit qu'ils viennent pour parler de paix, soit qu'ils viennent pour faire la guerre, saisissez-les tout vifs.

19. Les valets des gouverneurs des provinces sortirent donc de la ville, avec l'armée qui étoit après eux.

20. Et chacun d'eux frappa son homme, de sorte que les Syriens s'enfuirent ; Israël les poursuivit. Ben-hadad Roi de Syrie se sauva sur un cheval, et les cavaliers en firent de même.

21. Alors le Roi d'Israël sortit, frappa les chevaux et les chariots, ensorte qu'il fit un grand carnage des Syriens.

22. Ensuite le prophète vint vers le Roi d'Israël et lui dit : Va, fortifie-toi, considère et vois ce que tu auras à faire ; car après un an révolu, le Roi de Syrie marchera contre toi.

23. En effet, les serviteurs du Roi de Syrie lui dirent : Leurs dieux sont des dieux de montagnes, c'est pourquoi ils ont été plus forts que nous ; mais combattons contre eux dans la plaine, certainement, nous serons plus forts qu'eux.

24. Fais donc ceci : Fais retirer de leur poste chacun de ces Rois, et mets à leur place des capitaines.

25. Puis lève une armée semblable à celle que tu as perdue, avec autant de chevaux et de chariots ; nous combattons contre eux dans la plaine et tu verras si nous ne sommes pas plus forts qu'eux. Il écouta ce qu'ils lui dirent et l'exécuta.

26. Ainsi, un an après, Ben-hadad fit le dénombrement des Syriens et monta à Aphek, pour combattre contre Israël.

27. On fit aussi le dénombrement des enfans d'Israël, et s'étant fournis de vivres, ils marchèrent contre les Syriens. Les enfans d'Israël campèrent vis-à-vis d'eux ; ils ne paroissent que comme deux petits troupeaux de chèvres ; mais les Syriens couvroient le pays.

28. Alors l'homme de Dieu vint et parla en ces termes au Roi d'Israël : Ainsi a dit l'Éternel : Parce que les Syriens ont dit : L'Éternel est le Dieu des montagnes, mais

il n'est point le Dieu des vallées, je livrerai entre tes mains toute cette grande multitude, et vous saurez que je suis l'Éternel.

29. Pendant sept jours ils demeurèrent campés les uns vis-à-vis des autres ; mais le septième jour ils en vinrent aux mains, et les enfans d'Israël défirent en un jour cent mille hommes de pied des Syriens.

30. Le reste s'enfuit dans la ville d'Aphek, où la muraille tomba sur vingt-sept mille hommes qui avoient échappé. Ben-hadad s'enfuit aussi ; il entra dans la ville et il alloit de chambre en chambre pour se cacher.

31. Et ses serviteurs lui dirent : Voici, maintenant, nous avons appris que les Rois de la maison d'Israël sont des Rois cléments ; maintenant donc, mettons des sacs sur nos reins et des cordes autour de nos cous, et allons vers le Roi d'Israël ; peut-être qu'il te sauvera la vie.

32. Ils se ceignirent donc de sacs autour de leurs reins ; ils mirent des cordes autour de leurs cous ; puis ils vinrent vers le Roi d'Israël, et dirent : Ton serviteur Ben-hadad dit : Je te prie, que je vive ! Il répondit : Vit-il encore ? Il est mon frère.

33. Ces hommes en tirèrent un bon augure et cherchèrent avec empressement à connoître sa pensée, en disant : Ben-hadad est ton frère ! Il répondit : Allez, amenez-le. Ben-hadad se rendit donc vers lui, et Achab le fit monter sur son chariot.

34. Ben-hadad lui dit : Je rendrai les villes que mon père avoit prises à ton père, et tu pourras avoir des quartiers dans Damas comme mon père en avoit dans Samarie ; et moi, répondit Achab, je te renverrai à ces conditions. Il fit donc un traité avec lui et le laissa aller.

35. Alors quelqu'un d'entre les fils des prophètes dit à son compagnon, par l'ordre de l'Éternel : Frappe-moi, je te prie ; mais il refusa de le frapper.

36. Et il lui dit : Parce que tu n'as point obéi à la parole de l'Éternel, voilà, tu vas te séparer de moi, et un lion te tuera. Quand il se fut séparé de lui, un lion le rencontra et le tua.

37. Puis le prophète rencontra un autre homme et lui dit : Frappe-moi, je te prie. Et cet homme le frappa en effet et le blessa.

38. Après cela le prophète s'en alla et attendit le Roi sur le chemin, et il se déguisa, ayant un bandeau sur les yeux.

39. Comme le Roi passoit, il appela à haute voix le Roi et dit : Ton serviteur étoit allé au milieu du combat, et voilà, quelqu'un qui se retirait m'a amené un homme et m'a dit : Garde cet homme-ci, et s'il vient à s'échapper, ta vie en répondra, ou tu paieras un talent d'argent.

40. Mais comme ton serviteur étoit occupé ailleurs, cet homme a disparu. Le Roi d'Israël lui répondit : Telle est ta condamnation, tu l'as prononcée.

41. Alors cet homme ôta promptement le bandeau de dessus ses yeux, et le Roi d'Israël reconnut qu'il étoit du nombre des prophètes.

42. Et ce prophète lui dit : Ainsi a dit l'Eternel : Parce que tu as laissé échapper de tes mains l'homme que j'avois dévoué à l'interdit, ta vie répondra pour la sienne, et ton peuple pour son peuple.

43. Puis le Roi d'Israël se retira dans son palais tout chagrin et indigné, et il vint à Samarie.

CHAPITRE XXI.

Naboth est lapidé. Achab s'empare de sa vigne. Menaces qu'Elie lui fait à ce sujet de la part de l'Eternel.

OR après cela, Naboth Jizréélite ayant une vigne, qui étoit à Jizreel, près du palais d'Achab Roi de Samarie,

2. Achab parla à Naboth et lui dit : Donne-moi ta vigne, afin que j'en fasse un jardin de verdure, car elle est près de mon palais; et au lieu de cette vigne je t'en donnerai une meilleure, ou si cela t'accomode mieux, je t'en donnerai l'argent qu'elle vaut.

3. Mais Naboth répondit à Achab : Que l'Eternel me garde de te donner l'héritage de mes pères!

4. Et Achab vint dans sa maison tout chagrin et indigné, parce que Naboth Jizréélite lui avoit dit : Je ne te donnerai point l'héritage de mes pères; il se coucha sur son lit, détourna la tête, et ne mangea rien.

5. Alors Jézabel sa femme entra vers lui et lui dit : D'où vient que ton esprit est si triste, et pourquoi ne manges-tu rien?

6. Il lui répondit : Parce que j'ai parlé à Naboth Jizréélite et lui ai dit : Donne-moi ta vigne pour de l'argent, ou si tu l'aimes mieux, je te donnerai une autre vigne au lieu de celle-là. Mais il m'a dit : Je ne te donnerai point ma vigne.

7. Alors Jézabel sa femme lui dit : Ne feras-tu pas voir maintenant que tu es Roi en Israël? Lève-toi, mange quelque chose, et que ton cœur se réjouisse; je te ferai avoir la vigne de Naboth Jizréélite.

8. Elle écrivit donc des lettres au nom d'Achab, les scella de son sceau, et envoya ces lettres aux anciens et aux magistrats qui étoient dans la ville de Naboth et qui y habitoient avec lui.

9. Et elle écrivit dans ces lettres ce qui suit : Publiez un jeûne, faites placer Naboth à la tête du peuple,

10. Et faites tenir vis-à-vis de lui deux scélérats, qui témoignent contre lui et qui disent : Tu as blasphémé contre Dieu et le Roi. Ensuite vous le mènerez dehors et vous le lapiderez jusqu'à ce qu'il meure.

11. Les gens de la ville de Naboth, les anciens et les magistrats qui habitoient dans sa ville, firent comme Jézabel leur avoit mandé et selon qu'il étoit écrit dans les lettres qu'elle leur avoit envoyées.

12. Car ils publièrent un jeûne, et placèrent Naboth à la tête du peuple.

13. Et il vint deux scélérats qui se tinrent vis-à-vis de lui; ces scélérats témoignèrent contre Naboth devant le peuple, en disant : Naboth a blasphémé contre Dieu et le Roi. Puis ils le menèrent hors de la ville et l'assommèrent à coups de pierres, de sorte qu'il mourut.

14. Après cela ils envoyèrent des messagers vers Jézabel pour lui dire : Naboth a été lapidé, et il est mort.

15. Aussitôt que Jézabel eut appris que Naboth avoit été lapidé et qu'il étoit mort, elle dit à Achab : Lève-toi, mets-toi en possession de la vigne de Naboth Jizréélite, qui avoit refusé de te la donner pour de l'argent; car Naboth n'est plus en vie, mais il est mort.

16. Ainsi dès qu'Achab eut appris que Naboth étoit mort, il se leva pour descendre dans la vigne de Naboth Jizréélite et pour s'en mettre en possession.

17. Alors la parole de l'Éternel fut adressée à Elie Tisçbite, en ces termes :

18. Lève-toi, descends au-devant d'Achab Roi d'Israël, qui est à Samarie ; voilà, il est dans la vigne de Naboth, où il est descendu pour s'en mettre en possession.

19. Tu lui parleras et tu lui diras : Ainsi a dit l'Éternel : N'as-tu pas tué et même ne t'es-tu pas mis en possession ? Puis tu lui parleras en ces termes : Ainsi a dit l'Éternel : Comme les chiens ont léché le sang de Naboth, les chiens lècheront aussi ton propre sang.

20. Et Achab dit à Elie : M'as-tu trouvé, mon ennemi ? Mais il lui répondit : Oui, je t'ai trouvé, parce que tu t'es vendu pour faire ce qui déplaît à l'Éternel.

21. Voici, je vais faire venir le mal sur toi ; je t'exterminerai entièrement et je retrancherai ce qui appartient à Achab, jusqu'à un chien, tant ce qu'en Israël on serre dans les maisons que ce qu'on laisse dehors.

22. Et je mettrai ta maison dans le même état que la maison de Jéroboam fils de Nebat, et que la maison de Bahasça fils d'Ahija, à cause du péché par lequel tu m'as irrité et dans lequel tu as entraîné Israël.

23. L'Éternel parla aussi contre Jézabel, en disant : Les chiens mangeront Jézabel, près du rempart de Jizreel.

24. Celui qui appartient à Achab et qui mourra dans la ville sera mangé par les chiens, et celui qui mourra aux champs sera mangé par les oiseaux des cieux.

25. En effet il n'y avoit eu personne de semblable à Achab, qui s'étoit vendu pour faire ce qui est mauvais devant l'Éternel et se laissoit séduire par les mauvais conseils de sa femme Jézabel ;

26. De sorte qu'il se rendit fort abominable, en servant les dieux infâmes, comme l'avoient fait les Amorrhéens, que l'Éternel avoit chassés de devant les enfans d'Israël.

27. Aussitôt qu'Achab eut entendu ces paroles, il déchira ses vêtemens, mit un sac sur son corps et jeûna ; il étoit couché enveloppé d'un sac et il marchoit d'un air humilié.

28. Et la parole de l'Éternel fut adressée à Elie Tisçbite en ces termes :

29. N'as-tu pas vu qu'Achab s'est humilié devant moi ? Parce qu'il s'est humilié devant

moi, je ne ferai point venir ce mal pendant sa vie ; ce sera dans les jours de son fils que je ferai venir ce mal sur sa maison.

CHAPITRE XXII.

Prédiction de Michée contre Achab. Mort d'Achab. Josaphat Roi de Juda.

OR on demeura trois ans sans qu'il y eût guerre entre la Syrie et Israël.

2. Puis la troisième année, Josaphat Roi de Juda étant descendu vers le Roi d'Israël,

3. Le Roi d'Israël dit à ses serviteurs : Ne savez-vous pas bien que Ramoth de Galaad nous appartient ? Et nous ne nous mettons point en devoir de la retirer d'entre les mains du Roi de Syrie !

4. Et il dit à Josaphat : Ne viendras-tu pas avec moi à la guerre contre Ramoth de Galaad ? Josaphat répondit au Roi d'Israël : Dispose de moi comme de toi, de mon peuple comme de ton peuple, de mes chevaux comme de tes chevaux.

5. Mais Josaphat dit au Roi d'Israël : Consulte aujourd'hui, je te prie, la volonté de l'Éternel.

6. Et le Roi d'Israël assembla environ quatre cents prophètes, auxquels il dit : Irai-je à la guerre contre Ramoth de Galaad, ou n'y irai-je point ? Ils répondirent : Monte, car le Seigneur *la* livrera entre les mains du Roi.

7. Mais Josaphat dit : N'y a-t-il point ici encore quelque prophète de l'Éternel, afin que nous le consultations.

8. Et le Roi d'Israël dit à Josaphat : *Il y a* encore un homme par qui on peut consulter l'Éternel, mais je le hais, car il ne prédit rien d'heureux quand il s'agit de moi, mais *seulement* des malheurs ; c'est Michée fils de Jimla. Josaphat répondit : Que le Roi ne parle point ainsi.

9. Alors le Roi d'Israël appela un officier, auquel il dit : Fais venir promptement Michée fils de Jimla.

10. Or le Roi d'Israël et Josaphat Roi de Juda, étoient assis, chacun sur son trône, revêtus de leurs habits royaux, dans la place vers l'entrée de la porte de Samarie ; et tous les prophètes prophétisoient en leur présence.

11. Alors Tsidkija fils de Kenahana, s'étant

fait des cornes de fer, dit : Ainsi a dit l'Éternel : Avec ces cornes tu heurteras les Syriens, jusqu'à les détruire.

12. Et tous les prophètes prophétisoient de même, en disant : Monte à Ramoth de Galaad, tu auras un heureux succès, et l'Éternel *la* livrera entre les mains du Roi.

13. Or le messenger qui étoit allé appeler Michée, lui dit : Voici, maintenant les prophètes prédisent tous d'une voix du bien au Roi ; je te prie, que ta parole soit semblable à celle de chacun d'eux, et prédis-lui du bien.

14. Mais Michée répondit : L'Éternel *est* vivant ! ce que l'Éternel m'aura dit, je le dirai.

15. Il vint donc vers le Roi. Et le Roi lui dit : Michée, irons-nous à la guerre contre Ramoth de Galaad, ou n'y irons-nous pas ? Il lui répondit : Monte, tu auras un heureux succès, et l'Éternel *la* livrera entre les mains du Roi.

16. Mais le Roi lui dit : Combien de fois te conjurerai-je de ne me dire que la vérité au nom de l'Éternel ?

17. Et il répondit : J'ai vu tout Israël dispersé dans les montagnes, comme un troupeau de brebis qui n'a point de pasteur. Et l'Éternel a dit : Ces gens-ci n'ont point de Seigneurs ; que chacun s'en retourne en paix dans sa maison.

18. Alors le Roi d'Israël dit à Josaphat : Ne t'ai-je pas bien dit qu'il ne prédit rien d'heureux quand il s'agit de moi, mais *seulement* des malheurs ?

19. Michée lui dit : C'est pourquoi écoute la parole de l'Éternel. J'ai vu l'Éternel assis sur son trône et toute l'armée des cieux qui se tenoit devant lui, à sa droite et à sa gauche.

20. Et l'Éternel a dit : Qui est-ce qui séduira Achab, afin qu'il monte et qu'il périsse à Ramoth de Galaad ? L'un disoit d'une façon, et l'autre d'une autre.

21. Alors un esprit s'avança, se tint devant l'Éternel et dit : Je le séduirai. Et l'Éternel lui dit : Comment ?

22. Il répondit : Je sortirai, et je serai un esprit de mensonge dans la bouche de tous ses prophètes. Et l'Éternel dit : Tu le séduiras et même tu en viendras à bout. Sors et fais ce que tu dis.

23. Maintenant donc, voici, l'Éternel a mis un esprit de mensonge dans la bouche de tous tes prophètes ; mais l'Éternel a prononcé du mal contre toi.

24. Alors Tsidkija fils de Kenahana s'approcha, frappa Michée sur la joue et dit : Comment l'Esprit de l'Éternel m'a-t-il quitté pour te parler ?

25. Michée répondit : Voici, tu le verras le jour où tu iras de chambre en chambre pour te cacher.

26. Alors le Roi d'Israël dit : Qu'on prenne Michée, qu'on le mène vers Amon capitaine de la ville, et vers Joas fils du Roi,

27. Et qu'on leur dise : Ainsi a dit le Roi : Mettez cet homme en prison, et qu'on ne lui donne que très-peu de pain à manger et très-peu d'eau à boire, jusqu'à ce que je revienne en paix.

28. Michée répondit : Si jamais tu reviens en paix, l'Éternel n'aura point parlé par ma bouche. Il dit encore : Écoutez ceci, peuples, vous tous qui êtes ici.

29. Le Roi d'Israël monta donc, avec Josaphat Roi de Juda, contre Ramoth de Galaad.

30. Et le Roi d'Israël dit à Josaphat : Que je me déguise et que j'aie au combat ; mais toi, revêts-toi de tes habits. Le Roi d'Israël se déguisa donc, et alla au combat.

31. Or le Roi des Syriens avoit donné cet ordre aux trente-deux capitaines de ses chariots : Vous ne combattrez contre qui que ce soit, ni petit, ni grand, sinon contre le Roi d'Israël seul.

32. Dès que les capitaines des chariots eurent vu Josaphat, ils dirent : C'est certainement le Roi d'Israël. Et ils se tournèrent contre lui pour le combattre ; mais Josaphat poussa un grand cri.

33. Et aussitôt que les capitaines des chariots eurent vu que ce n'étoit pas le Roi d'Israël, ils s'éloignèrent de lui.

34. Alors quelqu'un tira de l'arc de toute sa force et frappa le Roi d'Israël entre les jointures de la cuirasse. Et le Roi dit à son cocher : Tourne bride et mène-moi hors de la bataille, car on m'a fort blessé.

35. Et ce jour-là le combat devint de plus en plus terrible ; et le Roi d'Israël fut arrêté dans son chariot vis-à-vis des Syriens ; il

mourut sur le soir, et le sang de la plaie couloit dans le chariot.

36. Aussitôt que le soleil fut couché, on fit publier dans le camp que chacun *se retirât* dans sa ville et dans son pays.

37. Le Roi mourut donc, et il fut porté à Samarie et y fut enseveli.

38. On lava le chariot dans l'étang de Samarie, et les chiens léchèrent le sang d'*Achab*, comme aussi quand on lava ses armes, selon la parole que l'Eternel avoit prononcée.

39. Le reste des actions d'Achab, tout ce qu'il a fait, et même le palais d'ivoire qu'il fit construire et toutes les villes qu'il fit bâtir, cela n'est-il pas écrit dans le livre des chroniques des Rois d'Israël ?

40. Ainsi Achab s'endormit avec ses pères, et Achazia son fils régna à sa place.

41. Or Josaphat fils d'Asa avoit commencé à régner sur Juda la quatrième année d'Achab Roi d'Israël.

42. Josaphat étoit âgé de trente-cinq ans quand il commença à régner, et il régna vingt-cinq ans à Jérusalem. Le nom de sa mère étoit Hazuba fille de Scilhi.

43. Il suivit entièrement la voie d'Asa son père *et* ne s'en détourna point, faisant tout ce qui est droit devant l'Eternel.

44. Toutefois les hauts lieux ne furent point détruits; le peuple sacrifioit encore et offroit de l'encens sur les hauts lieux.

45. Josaphat fit aussi la paix avec le Roi d'Israël.

46. Le reste des actions de Josaphat, les exploits qu'il fit et les guerres qu'il soutint, cela n'est-il pas écrit dans le livre des chroniques des Rois de Juda ?

47. Quant au reste de ceux qui s'étoient prostitués et qui avoient été épargnés du temps d'Asa son père, il les retrancha du pays.

48. Il n'y avoit point alors de Roi dans l'Idumée, mais seulement un Vice-Roi.

49. Josaphat équipa une flotte pour Tarscis, afin d'aller chercher de l'or à Ophir; mais elle n'y alla point, parce que les navires furent brisés à Hetsjon-guéber.

50. Alors Achazia fils d'Achab dit à Josaphat: Que mes serviteurs aillent sur les navires avec les tiens; mais Josaphat ne le voulut pas.

51. Et Josaphat s'endormit avec ses pères; il fut enseveli avec eux dans la ville de David son père, et Joram son fils régna à sa place.

52. Achazia fils d'Achab commença à régner sur Israël, à Samarie, la dix-septième année de Josaphat Roi de Juda, et il régna deux ans sur Israël.

53. Il fit ce qui déplâit à l'Eternel et suivit les traces de son père, les traces de sa mère et les traces de Jéroboam fils de Nebat, qui avoit fait pécher Israël.

54. Il servit Bahal, se prosterna devant lui, et il irrita l'Eternel le Dieu d'Israël, comme l'avoit fait son père.

LE SECOND LIVRE

DES

R O I S.

ARGUMENT.

Le second Livre des Rois contient l'histoire des Rois d'Israël et de Juda, depuis la fin du règne d'Achab Roi d'Israël, jusqu'à Hosée, sous lequel le royaume d'Israël fut détruit par Salmanazar Roi d'Assyrie; et depuis la fin du règne de Josaphat Roi de Juda, jusqu'à Sédécias, sous lequel la ville et le temple de Jérusalem furent pris et ruinés par les Caldéens, et les Juifs emmenés captifs à Babylone. Tout cela arriva dans l'espace d'environ trois cents ans.

CHAPITRE I.

*Règne d'Achazia Roi d'Israël, et sa mort.
Joram son frère lui succède.*

A PRÈS la mort d'Achab, les Moabites se révoltèrent contre Israël.

2. Achazia tomba par l'ouverture grillée de sa chambre haute qui étoit à Samarie; il en fut malade, et il envoya des messagers auxquels il dit : Allez, consultez Bahal-zebub, dieu de Hékrón, pour savoir si je relèverai de cette maladie.

3. Mais l'Ange de l'Eternel parla à Elie Tisçbite et lui dit : Lève-toi, monte au-devant des messagers du Roi de Samarie et dis-leur : N'y a-t-il point de Dieu en Israël, que vous alliez consulter Bahal-zebub, dieu de Hékrón ?

4. C'est pourquoi, ainsi a dit l'Eternel : Tu ne descendras point du lit sur lequel tu es monté, mais tu mourras certainement. Après cela Elie s'en alla.

5. Les messagers retournèrent vers Achazia, et il leur dit : Pourquoi êtes-vous revenus ?

6. Ils lui répondirent : Un homme est monté au-devant de nous, et nous a dit : Allez, retournez vers le Roi qui vous a en-

voyés et dites-lui : Ainsi a dit l'Eternel : N'y a-t-il point de Dieu en Israël, que tu envoies consulter Bahal-zebub, dieu de Hékrón ? C'est pourquoi tu ne descendras point du lit sur lequel tu es monté, mais tu mourras certainement.

7. Il leur dit : Comment étoit vêtu cet homme qui est monté au-devant de vous et qui vous a dit ces paroles ?

8. Ils lui répondirent : C'est un homme dont le vêtement est de poil et qui a une ceinture de cuir sur ses reins. Il dit alors : C'est Elie Tisçbite,

9. Et il envoya vers lui un capitaine de cinquante hommes avec ses cinquante hommes, lequel monta vers lui, et voilà, Elie se tenoit sur le haut d'une montagne, et ce capitaine lui dit : Homme de Dieu, le Roi t'ordonne de descendre.

10. Mais Elie répondit au capitaine des cinquante hommes : Si je suis homme de Dieu, que le feu descende des cieux et te consume toi et tes cinquante hommes. Et le feu descendit des cieux et le consuma lui et ses cinquante hommes.

11. Achazia envoya encore un autre capitaine de cinquante hommes avec ses cinquante hommes, lequel prit la parole et

dit : Homme de Dieu , ainsi a dit le Roi : Hâte-toi de descendre.

12. Mais Elie leur répondit : Si je suis homme de Dieu , que le feu descende des cieus et te consume toi et tes cinquante hommes. Et le feu de Dieu descendit des cieus et le consuma lui et ses cinquante hommes.

13. Achazia envoya encore le capitaine d'une troisième cinquantaine avec ses cinquante hommes , et ce troisième capitaine de cinquante hommes monta et vint , se mit à genoux devant Elie , le supplia et lui dit : Homme de Dieu , je te prie , que ma vie et la vie de ces cinquante hommes tes serveurs soient précieuses à tes yeux.

14. Voilà , le feu est descendu des cieus et a consumé les deux premiers capitaines de cinquante hommes avec leurs cinquante hommes , mais maintenant que ma vie soit précieuse à tes yeux.

15. Alors l'Ange de l'Eternel dit à Elie : Descends avec lui , n'aie point peur de lui. Il se leva donc et descendit avec lui vers le Roi.

16. Et il lui dit : Ainsi a dit l'Eternel : Parce que tu as envoyé des messagers pour consulter Bahal-zebul , dieu de Hébron , comme s'il n'y avoit point de Dieu en Israël pour le consulter , tu ne descendras point du lit sur lequel tu es monté , mais tu mourras certainement.

17. Il mourut donc , selon la parole de l'Eternel qu'Elie avoit prononcée , et comme il n'avoit point de fils , Joram commença à régner à sa place , la seconde année de Joram fils de Josaphat Roi de Juda.

18. Le reste des actions que fit Achazia , n'est-il pas écrit dans le livre des chroniques des Rois de Juda ?

CHAPITRE II.

Elie est enlevé au ciel. Elisée reçoit l'Esprit de Dieu.

LORSQUE l'Eternel voulut enlever Elie aux cieus dans un tourbillon , Elie et Elisée venoient de Guilgal.

2. Et Elie dit à Elisée : Je te prie , demeure ici , car l'Eternel m'envoie jusqu'à Beth-el. Mais Elisée répondit : L'Eternel est

vivant et ton ame est vivante ! Je ne te quitterai point. Ainsi ils descendirent à Beth-el.

3. Et les fils des prophètes qui étoient à Beth-el sortirent au-devant d'Elisée et lui dirent : Ne sais-tu pas bien qu'aujourd'hui l'Eternel va t'enlever ton maître ? Il répondit : Je le sais bien aussi , taisez-vous.

4. Elie lui dit : Elisée , je te prie , demeure ici , car l'Eternel m'envoie à Jérico. Mais il lui répondit : L'Eternel est vivant et ton ame est vivante ! Je ne te quitterai point. Ainsi ils s'en allèrent à Jérico.

5. Et les fils des prophètes qui étoient à Jérico vinrent vers Elisée et lui dirent : Ne sais-tu pas bien qu'aujourd'hui l'Eternel va t'enlever ton maître ? Il répondit : Je le sais bien aussi , taisez-vous.

6. Elie lui dit : Je te prie , demeure ici , car l'Eternel m'envoie jusqu'au Jourdain. Mais il répondit : L'Eternel est vivant et ton ame est vivante ! Je ne te quitterai point. Ainsi ils continuèrent tous deux leur chemin ;

7. Et cinquante hommes d'entre les fils des prophètes vinrent et se tinrent à quelque distance , vis-à-vis d'eux , et ils s'arrêtèrent tous deux auprès du Jourdain.

8. Alors Elie prit son manteau , le plia et en frappa les eaux qui se retirèrent de çà et delà , ensorte qu'ils passèrent tous deux à sec.

9. Quand ils eurent passé , Elie dit à Elisée : Demande ce que tu veux que je fasse pour toi , avant que je sois enlevé d'avec toi. Elisée répondit : Je te prie , que j'aie une double portion de ton Esprit.

10. Et il lui dit : Tu as demandé une chose difficile ; si tu me vois enlever d'avec toi , tu l'obtiendras , sinon cela n'arrivera pas.

11. Comme ils continuoient leur chemin et qu'ils marchaient en parlant , voici , un chariot de feu et des chevaux de feu les séparèrent l'un de l'autre. Et Elie monta aux cieus dans un tourbillon.

12. Elisée le regardant , cria : Mon père ! mon père ! chariot d'Israël et sa cavalerie ! Puis il ne le vit plus , et prenant ses vêtements , il les déchira en deux pièces ;

13. Et il releva le manteau d'Elie qui étoit tombé de dessus lui , il s'en retourna et s'arrêta sur le bord du Jourdain.

14. Il prit le manteau d'Elie, qui étoit tombé de dessus lui, *il en frappa les eaux* et il dit : Où est l'Eternel le Dieu d'Elie, l'Eternel lui-même? Il frappa donc les eaux, elles se retirèrent deçà et delà, et Elisée passa.

15. Quand les fils des prophètes qui étoient à Jérico, vis-à-vis de ce lieu-là, l'eurent vu, ils dirent : L'Esprit d'Elie repose maintenant sur Elisée, ils vinrent au-devant de lui, se prosternèrent en terre devant lui,

16. Et lui dirent : Voici il y a avec tes serviteurs cinquante hommes vaillans ; permets qu'ils aillent chercher ton maître, peut-être que l'Esprit de l'Eternel l'a enlevé et l'a jeté sur quelque montagne ou dans quelque vallée. Et il répondit : N'y envoyez point.

17. Mais ils insistèrent tant auprès de lui qu'il ne put résister, et il dit : Envoyez-y. Ils envoyèrent donc ces cinquante hommes qui le cherchèrent pendant trois jours, mais ils ne le trouvèrent point.

18. Puis ils retournèrent vers Elisée, qui étoit demeuré à Jérico, et il leur dit : Ne vous avois-je pas bien dit de n'y point aller?

19. Les gens de la ville dirent à Elisée : Voici, maintenant le séjour de cette ville est bon, comme mon Seigneur le voit ; mais les eaux en sont mauvaises et la terre en est stérile.

20. Et il dit : Apportez-moi un vase neuf et mettez-y du sel ; ils le lui apportèrent.

21. Puis il alla vers le lieu d'où les eaux sortoient, il y jeta le sel et il dit : Ainsi a dit l'Eternel : J'ai rendu saines ces eaux-ci ; elles ne causeront plus la mort ni la stérilité.

22. Et elles furent rendues saines, et elles l'ont été jusqu'à ce jour, selon la parole qu'Elisée avoit prononcée.

23. De là il monta à Beth-el, et comme il montoit dans le chemin, il sortit de la ville de jeunes garçons qui se moquoient de lui et disoient : Monte, chauve ; monte, chauve.

24. Et regardant derrière lui, il les vit et les maudit au nom de l'Eternel. Alors deux ours sortirent de la forêt et déchirèrent quarante-deux de ces jeunes garçons.

25. De là il alla sur la montagne de Carmel, d'où il revint à Samarie.

CHAPITRE III.

Guerre de Joram et de Josaphat contre les Moabites.

LA dix-huitième année de Josaphat Roi de Juda, Joram fils d'Achab avoit commencé à régner sur Israël, à Samarie. Il régna douze ans.

2. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, mais non pas comme son père et sa mère ; car il ôta la statue de Bahal que son père avoit faite.

3. Toutefois il persévéra dans les péchés de Jéroboam fils de Nebat, dans lesquels il avoit entraîné Israël, et il ne s'en détourna point.

4. Or Mesçah Roi des Moabites avoit de grands troupeaux, et il payoit au Roi d'Israël un tribut de cent mille agneaux et de cent mille moutons avec leur laine.

5. Mais aussitôt qu'Achab fut mort, le Roi des Moabites se révolta contre le Roi d'Israël.

6. C'est pourquoi le Roi Joram sortit ce jour-là de Samarie et fit le dénombrement de tout Israël.

7. Et il s'en alla et envoya des députés vers Josaphat Roi de Juda, pour lui dire : Le Roi des Moabites s'est révolté contre moi ; ne viendras-tu pas avec moi à la guerre contre les Moabites ? Et Josaphat répondit : J'y monterai ; dispose de moi comme de toi, de mon peuple comme de ton peuple, et de mes chevaux comme de tes chevaux.

8. Ensuite Joram dit : Par quel chemin monterons-nous ? Et Josaphat répondit : Par le chemin du désert de l'Idumée.

9. Ainsi le Roi d'Israël, le Roi de Juda et le Roi d'Edom partirent, et après avoir erré pendant sept jours ils n'eurent plus d'eau pour le camp ni pour leurs bêtes de somme.

10. Et le Roi d'Israël dit : Hélas ! Certainement l'Eternel a appelé ces trois rois pour les livrer entre les mains des Moabites.

11. Alors Josaphat dit : N'y a-t-il point ici quelque prophète de l'Eternel, afin que nous consultations l'Eternel par son moyen ? Un des serviteurs du Roi d'Israël répondit : Elisée fils de Scaphat, qui versoit de l'eau sur les mains d'Elie, est ici.

12. Alors Josaphat dit : La parole de l'Eternel est en lui. Et le Roi d'Israël et Josaphat, et le Roi d'Edom descendirent vers lui.

13. Mais Elisée dit au Roi d'Israël : Qu'y a-t-il entre moi et toi ? Va vers les prophètes de ton père et vers les prophètes de ta mère. Le Roi d'Israël lui répondit : Non, puisque l'Eternel a appelé ces trois rois pour les livrer entre les mains des Moabites.

14. Et Elisée dit : l'Eternel des armées, que je sers, est vivant ! Si je n'avois égard à Josaphat Roi de Juda, je ne daignerois pas te regarder ni te voir.

15. Mais maintenant, amenez-moi un joueur de harpe. Et comme cet homme jouoit de la harpe, la main de l'Eternel fut sur Elisée,

16. Et il dit : Ainsi a dit l'Eternel : Qu'on fasse des fosses dans toute cette vallée ;

17. Car ainsi a dit l'Eternel : Vous n'apercévrez ni vent ni pluie, et néanmoins cette vallée sera remplie d'eaux, dont vous boirez, vous et vos bêtes de somme.

18. Même cela sera peu pour l'Eternel ; car il livrera les Moabites entre vos mains.

19. Vous détruirez toutes les villes fortes et toutes les villes principales, vous abattrez tous les arbres fruitiers, vous boucherez toutes les fontaines et vous couvrirez de pierres tous les meilleurs champs.

20. Le lendemain, vers l'heure où l'on offre l'oblation, on vit venir des eaux du côté de l'Idumée, de sorte que ce lieu-là fut rempli d'eau.

21. Or tous les Moabites, ayant appris que ces Rois étoient montés pour leur faire la guerre, s'étoient rassemblés, savoir, tous ceux qui étoient en âge de porter les armes, et ils s'arrêtèrent sur leur frontière.

22. Et le lendemain ils se levèrent de bon matin, et dès que le soleil eut fait briller ses rayons sur les eaux, les Moabites virent vis-à-vis d'eux les eaux rouges comme du sang.

23. Et ils dirent : C'est du sang, certainement ces Rois-là se sont entre-tués et chacun a frappé son compagnon ; maintenant donc, Moabites, au butin !

24. Ainsi ils vinrent au camp d'Israël ; alors les Israélites se levèrent et battirent les Moabites, qui s'enfuirent devant eux, puis

ils entrèrent dans le pays et tuèrent les Moabites.

25. Ils détruisirent les villes, et chacun jeta des pierres dans les meilleurs champs, de sorte qu'ils les en couvrirent ; ils bouchèrent toutes les fontaines et abattirent tous les arbres fruitiers, tellement qu'ils ne laissèrent de pierres que celles de Kir-haresceth, que les frondeurs environnèrent et attaquèrent.

26. Le Roi des Moabites voyant qu'il n'étoit pas le plus fort, prit avec lui sept cents hommes qui tiroient l'épée, pour se faire jour jusqu'au Roi d'Edom, mais ils ne le purent pas.

27. Alors il prit son fils aîné qui devoit régner après lui, et il l'offrit en holocauste sur la muraille ; les Israélites en eurent une si grande horreur qu'ils s'éloignèrent de lui et retournèrent dans leur pays.

CHAPITRE IV.

Elisée multiplie l'huile de la veuve, ressuscite le fils de la Sçunamite, et fait d'autres miracles.

OR une veuve d'un des fils des prophètes vint dire à Elisée en poussant des cris : Ton serviteur mon mari est mort, et tu sais que ton serviteur craignoit l'Eternel ; son créancier est venu pour prendre mes deux enfans, afin qu'ils soient esclaves.

2. Elisée lui répondit : Que ferai-je pour toi ? Dis-moi ce que tu as à la maison. Et elle dit : Ta servante n'a rien dans toute la maison qu'une cruche d'huile.

3. Alors il lui dit : Va sur la place demander des vases à tous tes voisins, des vases qui soient vides, et n'en demande pas en petit nombre.

4. Puis entre, ferme la porte sur toi et sur tes enfans, et verse de ton huile dans tous ces vases, faisant emporter ceux qui seront pleins.

5. Ainsi elle le quitta, elle ferma la porte sur elle et sur ses enfans ; ils lui apportèrent les vases, et elle versoit de l'huile dedans.

6. Et dès qu'elle eut rempli les vases, elle dit à son fils : Apporte-moi encore un vase, et il lui répondit : Il n'y a plus de vases, et l'huile s'arrêta.

7. Alors elle vint le dire à l'homme de Dieu, qui lui répondit : Va, vends l'huile, et acquitte ta dette, et toi et tes fils vous vivrez avec ce qui vous restera.

8. Or un jour qu'Elisée passa par Sçunem, il y avoit là une femme fort riche; elle le pressa fort de manger *chez elle*, et toutes les fois qu'il passoit, il s'y retiroit pour manger.

9. Elle dit à son mari : Voilà, je connois maintenant que cet homme-ci, qui passe souvent chez nous, est un saint homme de Dieu.

10. Faisons-lui, je te prie, une petite chambre haute, et mettons-lui là un lit, une table, un siège et un chandelier, afin que quand il viendra chez nous, il se retire là.

11. Un jour donc il vint là, se retira dans cette chambre haute et s'y reposa.

12. Et il dit à Guéhazi son serviteur : Appelle cette Sçunamite. Il l'appela, et elle se présenta devant lui.

13. Alors il dit à Guéhazi : Dis maintenant à cette femme : Voici, tu as pris soin de nous avec tant d'empressement; que pourroit-on faire pour toi? As-tu à parler au Roi ou au chef de l'armée? Et elle répondit : J'habite *en paix* au milieu de mon peuple.

14. Il dit donc à Guéhazi : Que faudroit-il faire pour elle? Guéhazi répondit : Hélas! elle n'a point de fils, et son mari est vieux.

15. Alors Elisée dit : Appelle-la. Il l'appela, et elle se présenta à la porte.

16. Il lui dit : L'année prochaine, en cette même saison, tu embrasseras un fils. Et elle répondit : Non, mon Seigneur, homme de Dieu, ne mens point à ta servante.

17. Cette femme conçut donc et enfanta un fils un an après, dans la même saison, comme Elisée le lui avoit dit.

18. L'enfant étant devenu grand sortit un jour pour aller auprès de son père, vers les moissonneurs.

19. Il dit à son père : Ma tête! Ma tête! Et le père dit à un serviteur : Porte-le à sa mère.

20. Il le porta donc et l'amena à sa mère, qui le tint sur ses genoux jusqu'à midi, et il mourut.

21. Elle monta et le coucha sur le lit de

l'homme de Dieu, et ayant fermé la porte sur lui elle sortit.

22. Ensuite elle appela son mari et dit : Je te prie, envoie-moi un des serviteurs et une ânesse, et j'irai promptement vers l'homme de Dieu, puis je reviendrai.

23. Et il dit : Pourquoi vas-tu vers lui aujourd'hui? Ce n'est point la nouvelle lune, ni le Sabbat. Et elle répondit : Tout ira bien.

24. Elle fit donc seller l'ânesse et dit à son serviteur : Mène-la et marche, et ne me fais point arrêter en chemin jusqu'à-ce que je te le dise.

25. Ainsi elle partit et alla vers l'homme de Dieu, sur la montagne de Carmel. Dès que l'homme de Dieu eut vu qu'elle venoit vers lui il dit à Guéhazi son serviteur : Voilà la Sçunamite.

26. Va, cours au-devant d'elle et dis-lui : Tout va-t-il bien? Ton mari se porte-t-il bien? L'enfant se porte-t-il bien? Et elle répondit : Bien.

27. Puis elle vint sur la montagne vers l'homme de Dieu et embrassa ses pieds. Guéhazi s'approcha pour la repousser, mais l'homme de Dieu lui dit : Laisse-la, car elle a le cœur dans l'amertume, et l'Eternel me l'a caché et ne me l'a point déclaré.

28. Alors elle dit : Avois-je demandé un fils à mon Seigneur? ne t'avois-je pas dit : Ne me trompe point.

29. Et il dit à Guéhazi : Ceins tes reins, prends mon bâton à ta main et t'en va; si tu rencontres quelqu'un, ne le salue point, et si quelqu'un te salue, ne lui réponds point; ensuite tu mettras mon bâton sur le visage de l'enfant.

30. Mais la mère de l'enfant dit : L'Eternel est vivant et ton ame est vivante! je ne te laisserai point. Il se leva et la suivit.

31. Or Guéhazi étoit arrivé avant eux et il avoit mis le bâton sur le visage de l'enfant; mais il n'y eut de la part de l'enfant ni parole, ni aucun signe de sentiment; Guéhazi retourna au-devant d'Elisée et il le lui annonça en disant : L'enfant ne s'est point réveillé.

32. Elisée entra donc dans la maison, et voilà, l'enfant étoit mort et couché sur son lit.

33. Et étant entré dans sa chambre, il

ferma la porte sur eux deux et supplia l'Eternel.

34. Puis il monta et se coucha sur l'enfant ; il mit sa bouche sur la bouche de l'enfant , ses yeux sur ses yeux , ses paumes sur ses paumes , et s'étendit sur lui ; et le corps de l'enfant fut réchauffé.

35. Puis Elisée s'étant éloigné de l'enfant , alloit et venoit dans la maison , et remontoit et s'étendoit encore sur lui ; enfin l'enfant éternua sept fois et ouvrit les yeux.

36. Alors *Elisée* appela Guéhazi et lui dit : Appelle cette Sçunamite ; il l'appela , elle vint vers lui , et il lui dit : Prends ton fils.

37. Elle vint donc , se jeta à ses pieds et se prosterna *le visage* contre terre ; puis elle prit son fils et sortit.

38. Elisée revint à Guilgal. Or il y avoit une famine dans la contrée , et les fils des prophètes étoient assis devant lui. Et il dit à son serviteur : Mets la chaudière et fais cuire du potage pour les fils des prophètes.

39. Mais quelqu'un sortit dans la campagne pour cueillir des herbes , et il trouva de la vigne sauvage ; il cueillit des coloquintes sauvages , plein sa robe , et étant revenu , il les coupa et les mit dans la chaudière où étoit le potage , car on ne savoit pas *ce que c'étoit*.

40. On dressa *de ce potage* à ces hommes pour en manger ; mais sitôt qu'ils eurent mangé de ce potage , ils s'écrièrent : Homme de Dieu , la mort *est* dans la chaudière , et ils n'en purent manger ;

41. Et il dit : Apportez ici de la farine ; il la jeta dans la chaudière et il dit : Qu'on en dresse à tout ce monde , afin qu'ils mangent ; et il n'y eut plus rien de mauvais dans la chaudière.

42. Alors il vint de Bahal-sçalisça un homme qui apporta à l'homme de Dieu du pain des prémices , *savoir* , vingt pains d'orge , et du grain en épi avec sa paille. *Elisée* dit : Donne *cela* à tout ce monde , afin qu'ils mangent.

43. Son serviteur lui dit : Mettrois-je ceci devant cent personnes ? mais il lui répondit : Donne-*le* à tout ce monde et qu'ils mangent. Car ainsi a dit l'Eternel : Ils mangeront , et il y en aura de reste.

44. Il mit donc *ces alimens* devant eux ; ils mangèrent et ils en laissèrent , selon la parole de l'Eternel.

CHAPITRE V.

Naaman guéri de la lèpre. Guéhazi se fait donner par lui un présent , et il en est puni.

OR Naaman chef de l'armée du Roi de Syrie étoit un homme fort considéré de son maître , et il étoit en grand honneur , parce que l'Eternel avoit délivré les Syriens par son moyen ; mais cet homme fort et vaillant étoit lèpreux.

2. Quelques troupes étoient sorties de Syrie et avoient emmené captive une petite fille du pays d'Israël , qui servoit la femme de Naaman.

3. Elle dit à sa maîtresse : Je souhaiterois que mon Seigneur *se présentât* devant le prophète qui *est* à Samarie ; il l'auroit bientôt nettoyé de sa lèpre.

4. *Naaman* vint donc rapporter cela à son maître et lui dit : La fille qui est du pays d'Israël a dit telle et telle chose.

5. Et le Roi de Syrie dit : Pars promptement , et j'enverrai une lettre au Roi d'Israël. Il partit donc et prit avec lui dix talens d'argent , six mille *pièces* d'or et dix robes de rechange.

6. Et il apporta au Roi d'Israël une lettre conçue en ces termes : Dès que cette lettre te sera parvenue , tu sauras que je t'ai envoyé Naaman mon Serviteur , afin que tu le nettoies de sa lèpre.

7. Dès que le Roi d'Israël eut lu la lettre , il déchira ses vêtemens et dit : *Suis-je* Dieu , pour faire mourir et pour rendre la vie ? Comment envoie-t-il vers moi un homme pour que je le nettoie de sa lèpre ? Voyez donc et jugez s'il ne cherche pas un prétexte pour m'attaquer.

8. Mais dès qu'*Elisée* homme de Dieu eut appris que le Roi d'Israël avoit déchiré ses vêtemens , il envoya dire au Roi : Pourquoi as-tu déchiré tes vêtemens ? Que cet homme vienne maintenant vers moi , et qu'il sache qu'il y a un prophète en Israël.

9. Naaman vint donc avec ses chevaux et avec son chariot , et se tint à la porte de la maison d'*Elisée*.

10. Et Elisée lui envoya quelqu'un pour lui dire : Va et te lave sept fois dans le Jourdain, et ta chair redeviendra saine.

11. Mais Naaman se mit fort en colère et s'en alla, en disant : Voilà, je pensais en moi-même : Il sortira incontinent, se présentera devant moi, puis il invoquera le nom de l'Eternel son Dieu, il avancera sa main sur l'endroit de la plaie, et il guérira le lépreux.

12. Abana et Parpar, qui sont des fleuves de Damas, ne sont-ils pas meilleurs que toutes les eaux d'Israël ? Ne pourrois-je pas m'y laver et devenir net ? Ainsi il s'en retournoit et s'en alloit tout en colère.

13. Mais ses serviteurs s'approchèrent et lui dirent : Mon père, si le prophète t'eût prescrit quelque chose de bien difficile, ne l'aurois-tu pas fait ? A combien plus forte raison dois-tu donc faire ce qu'il t'a dit ? Lave-toi et tu deviendras net.

14. Ainsi il descendit et se plongea sept fois dans le Jourdain, selon la parole de l'homme de Dieu, et sa chair redevint semblable à la chair d'un petit enfant, et il fut net.

15. Alors il retourna vers l'homme de Dieu, lui et toute sa suite, et il vint se présenter devant lui et dit : Voici, maintenant, je connois qu'il n'y a point de Dieu dans toute la terre qu'en Israël. C'est pourquoi maintenant, je te prie, reçois le présent de ton serviteur.

16. Mais Elisée répondit : L'Eternel que je scrs est vivant ! je ne le prendrai point. Et bien qu'il le pressât fort de le prendre, il le refusa toujours.

17. Et Naaman dit : Mais, je te prie, ne pourroit-on point donner de cette terre à ton serviteur, la charge de deux mulets ? Car ton serviteur ne fera plus d'holocauste ni de sacrifice à d'autres dieux, mais seulement à l'Eternel.

18. L'Eternel veuille pardonner ceci à ton serviteur ! c'est que quand mon maître entrera dans la maison de Rimmon pour se prosterner là, et qu'il s'appuiera sur mon bras, je me prosternerai dans la maison de Rimmon ; l'Eternel, dis-je, veuille me par-

donner cela, quand je me prosternerai dans la maison de Rimmon !

19. Et il lui dit : Va en paix. Ainsi étant parti d'avec lui, il marcha jusqu'à une certaine distance.

20. Alors Guéhazi, le serviteur d'Elisée homme de Dieu, dit en lui-même : Voici, mon maître a refusé de prendre de la main de Naaman le Syrien quoi que ce soit de tout ce qu'il avoit apporté ; l'Eternel est vivant ! je courrai après lui et je prendrai quelque chose de lui.

21. Guéhazi courut donc après Naaman, et Naaman voyant qu'il couroit après lui, descendit de son chariot pour aller au-devant de lui et lui dit : Tout va-t-il bien ?

22. Et il répondit : Tout va bien ; mon maître m'a envoyé pour te dire : Voici, dans ce moment, deux jeunes hommes des montagnes d'Ephraïm sont venus vers moi, ils sont du nombre des fils des prophètes ; je te prie, donne-leur un talent d'argent et deux robes de rechange.

23. Et Naaman dit : Prends hardiment deux talens ; et il le pressa tant qu'on lia deux talens d'argent dans deux sacs ; il lui donna aussi deux robes de rechange, et il remit le tout à deux de ses serviteurs qui le portèrent devant Guéhazi.

24. Et quand celui-ci fut venu sur une hauteur, il prit de leur main ce présent et le serra soigneusement dans une maison ; puis il renvoya ces gens-là, et ils s'en retournèrent.

25. Il entra et se présenta devant son maître, et Elisée lui dit : D'où viens-tu Guéhazi ? Il lui répondit : Ton serviteur ne s'est point éloigné.

26. Mais Elisée lui dit : Mon esprit n'est-il pas allé là, quand cet homme est descendu de son chariot pour venir au-devant de toi ? Est-ce le temps de prendre de l'argent et des vêtemens pour acheter des oliviers, des vignes, du gros et du menu bétail, des serviteurs et des servantes ?

27. C'est pourquoi la lèpre de Naaman s'attachera à toi et à ta postérité à jamais. Et Guéhazi sortit de devant lui couvert d'une lèpre blanche comme la neige.

CHAPITRE VI.

Miracle d'Elisée. Famine extrême dans Samarie.

OR les fils des prophètes dirent à Elisée : Voici, maintenant le lieu où nous sommes assis devant toi est trop étroit pour nous.

2. Allons-nous-en maintenant jusqu'au Jourdain; nous prendrons là chacun une pièce de bois, et nous bâtirons là une demeure pour y habiter. Et il répondit : Allez.

3. L'un d'eux dit encore : Je te prie, qu'il te plaise de venir avec tes serviteurs. Et il répondit : J'irai.

4. Il alla donc avec eux, et ils vinrent auprès du Jourdain et coupèrent du bois.

5. Mais comme l'un d'entr'eux abattoit une pièce de bois, le fer de sa cognée tomba dans l'eau, et il s'écria et dit : Hélas, mon Seigneur! encore étoit-il emprunté.

6. Et l'homme de Dieu dit : Où est-il tombé? Il lui montra l'endroit. Alors Elisée coupa un morceau de bois, le jeta là et fit surnager le fer au-dessus de l'eau.

7. Et il dit : Reprends-le. Il étendit sa main et le prit.

8. Or le Roi de Syrie faisant la guerre à Israël, tenoit conseil avec ses serviteurs et disoit : Mon camp sera dans un tel lieu.

9. Et l'homme de Dieu envoyoit dire au Roi d'Israël : Garde-toi de passer dans ce lieu-là, car les Syriens y sont descendus.

10. Et le Roi d'Israël envoyoit des gens dans le lieu que lui avoit désigné l'homme de Dieu; il se précautionnoit, et il étoit sur ses gardes; cela arriva plus d'une et même de deux fois.

11. Le cœur du Roi de Syrie en fut troublé. Il appela ses serviteurs et leur dit : Ne me découvrirez-vous pas qui est celui des nôtres qui instruit de nos desseins le Roi d'Israël?

12. L'un de ses serviteurs lui dit : Il n'y en a point, ô Roi, mon Seigneur! mais Elisée le prophète qui est en Israël fait connaître au Roi d'Israël, même les paroles que tu dis dans la chambre où tu couches.

13. Et il dit : Allez et voyez où il est, afin que j'envoie le prendre; on vint lui rapporter qu'il étoit à Dothan.

14. Il envoya là des chevaux et des chariots, et de grandes troupes, qui vinrent de nuit et qui environnèrent la ville.

15. Or le serviteur de l'homme de Dieu se leva de grand matin et sortit, et voici, des troupes, des chevaux et des chariots environnoient la ville. Et le serviteur de l'homme de Dieu lui dit : Hélas, mon Seigneur! comment ferons-nous?

16. Il répondit : Ne crains point, car ceux qui sont avec nous sont en plus grand nombre que ceux qui sont avec eux.

17. Et Elisée fit une prière et dit : O Eternel! Jé te prie, ouvre ses yeux, afin qu'il voie. Et l'Eternel ouvrit les yeux du serviteur, qui regarda, et voici, la montagne étoit couverte de chevaux et de chariots de feu autour d'Elisée.

18. Puis les troupes descendirent vers Elisée qui pria l'Eternel et dit : Je te prie, frappe d'aveuglement ces gens. Et Dieu les frappa d'aveuglement, selon la parole d'Elisée.

19. Et Elisée leur dit : Ce n'est pas ici le chemin, et ce n'est pas ici la ville; suivez-moi, et je vous mènerai vers l'homme que vous cherchez, et il les mena à Samarie.

20. Dès qu'ils furent entrés dans Samarie, Elisée dit : O Eternel! ouvre leurs yeux afin qu'ils voient. L'Eternel ouvrit leurs yeux et ils virent, et voici, ils étoient au milieu de Samarie.

21. Dès que le Roi d'Israël les eut vus, il dit à Elisée : Mon père, frapperai-je? frapperai-je?

22. Il répondit : Tu ne les frapperas point. Frapperois-tu ceux que tu aurois fait prisonniers avec ton épée et ton arc? Mets plutôt du pain et de l'eau devant eux, qu'ils mangent et boivent, et qu'ils s'en aillent vers leur maître.

23. Il leur fit donc grande chère, et ils mangèrent et burent; puis il les renvoya et ils s'en allèrent vers leur maître. Depuis ce temps-là les partis des Syriens ne revinrent plus dans le pays d'Israël.

24. Mais après cela Ben-hadad Roi de Syrie assembla toute son armée, monta et assiégea Samarie.

25. Et il y eut une grande famine dans Samarie; car ils la serrèrent de si près, que la tête d'un âne se vendoit quatre-vingt pièces d'argent,

d'argent , et la quatrième partie d'un kab de fiente de pigeon , cinq *pièces* d'argent.

26. Et comme le Roi d'Israël passoit sur la muraille , une femme s'adressa à lui et lui cria : O Roi , mon Seigneur ! délivre-*moi*.

27. Et il répondit : Puisque l'Éternel ne te délivre point , comment te délivrerais-je ? Y a-t-il quelque chose dans l'aire ou dans la cuve ?

28. Il lui dit encore : Qu'as-tu ? Et elle répondit : Cette femme-là m'a dit : Donne ton fils et mangeons-le aujourd'hui , et nous mangerons mon fils demain.

29. Ainsi nous avons fait bouillir mon fils et nous l'avons mangé , et le jour suivant je lui ai dit : Donne ton fils et mangeons-le ; mais elle a caché son fils.

30. Dès que le Roi eut entendu les paroles de cette femme , il déchira ses vêtements. Or il passoit alors sur la muraille , le peuple le regarda , et voilà , *il avoit* un sac sur son corps , sous ses habits.

31. Et le Roi dit : Que Dieu me traite avec sévérité , et maintenant et dans la suite , si aujourd'hui la tête d'Elisée fils de Sçaphat reste sur son corps !

32. Elisée étant assis dans sa maison , et les anciens étant assis avec lui , le Roi envoya un homme chargé de ses ordres ; mais avant que cet homme fût venu à lui , Elisée dit aux anciens : Voyez-vous que ce fils de meurtrier envoie ici *quelqu'un* pour me couper la tête ? Ayez soin , dès que cet homme sera entré , de fermer la porte et de l'arrêter à la porte ; son maître ne vient-il pas incontinent après lui ?

33. Comme il leur parloit encore , voici , l'homme descendit vers lui , et le Roi dit : Voici , ce mal vient de l'Éternel , que me reste-t-il à attendre de l'Éternel ?

CHAPITRE VII.

Fuite des Syriens.

ALORS Elisée dit : Ecoutez la parole de l'Éternel : Ainsi a dit l'Éternel : Demain à cette heure-ci , à la porte de Samarie , *on donnera* la mesure de fine farine pour un sicle , et deux mesures d'orge pour un sicle.

2. Mais un capitaine , sur le bras duquel le Roi s'appuyoit , répondit à l'homme de Dieu : Quand l'Éternel feroit maintenant des ouvertures au ciel , cela pourroit-il arri-

ver ? Elisée répondit : Voilà , tu *le* verras de tes yeux , mais tu n'en mangeras point.

3. Or il y avoit à l'entrée de la porte quatre hommes lépreux , et ils se dirent l'un à l'autre : Pourquoi demeurerions-nous ici jusqu'à-ce que nous mourions ?

4. Si nous disons : Nous entrerons dans la ville , la famine y *est* , et nous mourrons là ; et si nous demeurons ici , nous mourrons aussi. Maintenant donc venez , et glissons-nous dans le camp des Syriens ; s'ils nous laissent vivre , nous vivrons , et s'ils nous font mourir , nous mourons ;

5. C'est pourquoi , au commencement de la nuit , ils se levèrent pour entrer dans le camp des Syriens , et ils vinrent jusqu'à l'une des extrémités du camp des Syriens , et voilà , il n'y *avoit* personne ;

6. Car le Seigneur avoit fait entendre dans le camp des Syriens un bruit de chariots , un bruit de chevaux et le bruit d'une grande armée ; de sorte qu'ils s'étoient dit l'un à l'autre : Voilà , le Roi d'Israël a payé les Rois des Héthiens et les Rois des Egyptiens pour fondre sur nous.

7. Et ils s'étoient levés et s'étoient enfuis à l'entrée de la nuit , et ils avoient laissé leurs tentes , leurs chevaux , leurs ânes , et le camp comme il *étoit* ; et ils s'étoient enfuis pour *sauver* leur vie.

8. Ces lépreux vinrent donc jusqu'à l'une des extrémités du camp ; ils entrèrent dans une tente , ils mangèrent et burent , emportèrent de là de l'argent , de l'or et des vêtements , s'en allèrent et *les* cachèrent. Après cela ils retournèrent et entrèrent dans une autre tente , d'où ils emportèrent aussi du butin ; puis ils s'en allèrent et *le* cachèrent.

9. Alors ils se dirent l'un à l'autre : Nous ne faisons pas bien , ce jour est un jour de bonnes nouvelles , et nous demeurons dans le silence. Si nous attendons jusqu'à-ce que le jour soit venu , nous porterons la peine de notre iniquité. C'est pourquoi maintenant venez , allons , et annonçons *ces bonnes nouvelles* au palais du Roi.

10. Il vinrent donc , appelèrent les portiers de la ville et leur apprirent *ces bonnes nouvelles* , en disant : Nous sommes entrés dans le camp des Syriens , et voilà , il n'y a personne , et on n'y entend la voix d'aucun homme ; mais *il y a* seulement des chevaux

E e e

attachés et des ânes attachés, et les tentes sont comme elles étoient.

11. Alors les portiers crièrent et le firent entendre à ceux qui étoient dans le palais du Roi.

12. Et le Roi se leva de nuit et dit à ses serviteurs : Je vous dirai maintenant ce que les Syriens ont machiné contre nous. Ils ont connu que nous sommes affamés, ils seront sortis du camp pour se cacher dans la campagne, disant en eux-mêmes : Quand ils seront sortis hors de la ville, nous les prendrons vifs, et nous entrerons dans la ville.

13. Mais l'un de ses serviteurs répondit : Qu'on prenne maintenant cinq des chevaux qui restent encore dans la ville; voilà, ou ils seront comme toute la multitude d'Israël qui a survécu dans la ville, ou ils seront comme toute la multitude d'Israël qui a été consumée; envoyons-les et nous verrons.

14. Ils prirent donc deux chariots avec leurs chevaux, et ainsi le Roi envoya des gens au camp des Syriens, et leur dit : Allez et voyez.

15. Et ils suivirent leurs traces jusqu'au Jourdain, et voilà, tout le chemin étoit couvert de vêtements et d'armes, que les Syriens avoient jetés en fuyant à la hâte; ces gens retournèrent et le rapportèrent au Roi.

16. Alors le peuple sortit et pilla le camp des Syriens, de sorte qu'on donna la mesure de fine farine pour un sicle, et deux mesures d'orge pour un sicle, selon la parole de l'Eternel.

17. Le Roi avoit donné la garde de la porte au capitaine sur le bras duquel il s'appuyoit, et ce capitaine fut étouffé à la porte par la foule, de sorte qu'il mourut, selon que l'avoit dit l'homme de Dieu, lorsque le Roi étoit descendu vers lui.

18. Car lorsque l'homme de Dieu avoit dit au Roi : Demain à cette heure-ci, à la porte de Samarie, on donnera deux mesures d'orge pour un sicle, et la mesure de fine farine pour un sicle;

19. Ce capitaine avoit répondu à l'homme de Dieu : Quand l'Eternel feroit maintenant des ouvertures au ciel, cela pourroit-il arriver? Et l'homme de Dieu avoit répondu : Voilà, tu le verras de tes yeux, mais tu n'en mangeras point.

20. Ce fut ce qui lui arriva, car il fut

étouffé à la porte par la foule, de sorte qu'il mourut.

CHAPITRE VIII.

La Scunamite obtient de Joram d'être remise en possession de ses biens. Hazaël fait mourir le Roi de Syrie son maître. Joram et Achazia Rois de Juda.

OR Elisée avoit parlé à la femme au fils de laquelle il avoit rendu la vie, et lui avoit dit : Lève-toi et va-t'en, toi et ta famille, et demeure où tu pourras; car l'Eternel a appelé la famine, et même elle vient sur le pays pour sept ans.

2. Cette femme s'étant donc levée, avoit fait selon la parole de l'homme de Dieu, et s'en étoit allée, elle et sa famille, et elle avoit demeuré sept ans dans le pays des Philistins.

3. Mais au bout des sept ans, cette femme revint du pays des Philistins, et elle alla auprès du Roi réclamer sa maison et ses champs.

4. Le Roi parloit alors à Guéhazi serviteur de l'homme de Dieu, et lui disoit : Je te prie, récite-moi toutes les grandes choses qu'Elisée a faites.

5. Et lorsqu'il récitoit au Roi comment Elisée avoit rendu la vie à un mort, la femme au fils de laquelle il avoit rendu la vie, vint auprès du Roi réclamer sa maison et ses champs. Et Guéhazi dit : O Roi, mon Seigneur! Voici la femme, et voici son fils à qui Elisée a rendu la vie.

6. Alors le Roi interrogea la femme, et elle lui raconta la chose. Le Roi la fit accompagner par un officier auquel il dit : Fais-lui rendre tout ce qui lui appartenoit, même tous les revenus de ses champs, depuis le temps où elle a quitté le pays jusqu'à maintenant.

7. Après cela Elisée alla à Damas, et on l'apprit à Ben-hadad Roi de Syrie, qui alors étoit malade, et on lui dit : L'homme de Dieu est venu jusqu'ici.

8. Et le Roi dit à Hazaël : Prends un présent avec toi, va au-devant de l'homme de Dieu, et consulte l'Eternel par son moyen; en lui demandant si je relèverai de cette maladie?

9. Hazaël alla au-devant de l'homme de Dieu, ayant pris avec lui un présent, savoir,

de tout ce qu'il y avoit de meilleur à Damas, la charge de quarante chameaux, et il vint se présenter devant lui et dit : Ton fils Benhadad Roi de Syrie m'a envoyé vers toi pour te demander s'il relèvera de cette maladie?

10. Elisée lui répondit : Va, dis-lui : Certainement tu en peux relever. Mais *pourtant* l'Eternel m'a montré que certainement il mourra.

11. Et l'homme de Dieu arrêta sa vue *sur Hazaël* et le regarda fixement jusqu'à le rendre confus; puis l'homme de Dieu pleura.

12. Et Hazaël dit : Pourquoi pleure mon Seigneur? Et il répondit : Parce que je sais combien tu feras de mal aux enfans d'Israël; tu mettras le feu à leurs villes fortes, tu tueras avec l'épée leurs jeunes gens, tu écraseras leurs petits enfans, et tu fendas le ventre de leurs femmes enceintes.

13. Alors Hazaël dit : Mais qu'est ton serviteur qui n'est qu'un chien, pour faire de si grandes choses? Et Elisée répondit : L'Eternel m'a fait connoître que tu seras Roi de Syrie.

14. Ainsi il se sépara d'Elisée, et vint vers son maître, qui lui demanda : Que t'a dit Elisée? Et il répondit : Il m'a dit que certainement tu peux relever *de cette maladie*.

15. Mais le lendemain *Hazaël* prit un drap épais, le plongea dans de l'eau et l'étendit sur le visage de *Benhadad*, de sorte qu'il mourut; et Hazaël régna à sa place.

16. Or la cinquième année de Joram fils d'Achab Roi d'Israël, Josaphat étant encore Roi de Juda, Joram fils de Josaphat Roi de Juda commença à régner.

17. Il étoit âgé de trente-deux ans quand il commença à régner, et il régna huit ans à Jérusalem.

18. Il suivit les traces des Rois d'Israël, comme avoit fait la maison d'Achab, car la fille d'Achab étoit sa femme; de sorte qu'il fit ce qui déplaît à l'Eternel.

19. Toutefois l'Eternel ne voulut point détruire Juda, *et cela* pour l'amour de David son serviteur, suivant ce qu'il lui avoit dit, qu'il donneroit une lampe, à lui *et* à ses fils, à toujours.

20. De son temps ceux d'Edom secouèrent le joug de Juda et établirent un Roi sur eux.

21. Et Joram passa à Tsahir avec tous ses chariots, se leva de nuit et battit les Idu-

méens qui étoient autour de lui et ceux qui commandoient les chariots, et le peuple s'enfuit dans ses tentes.

22. Néanmoins les Iduméens s'affranchirent de l'obéissance de Juda, et cela a duré jusqu'à ce jour. Libna se révolta aussi en ce temps-là.

23. Le reste des actions de Joram, ainsi que tout ce qu'il a fait, n'est-il pas écrit dans le livre des chroniques des Rois de Juda?

24. Joram s'endormit donc avec ses pères, avec lesquels il fut enseveli dans la ville de David, et Achazia son fils régna à sa place.

25. La douzième année de Joram fils d'Achab Roi d'Israël, Achazia fils de Joram Roi de Juda commença à régner.

26. Achazia étoit âgé de vingt-deux ans quand il commença à régner, et il régna un an à Jérusalem. Sa mère s'appeloit Athalie, elle étoit petite-fille de Homri Roi d'Israël.

27. Il suivit les traces de la maison d'Achab, et fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, comme la maison d'Achab; car il étoit gendre de la maison d'Achab.

28. Il s'en alla avec Joram fils d'Achab pour faire la guerre contre Hazaël Roi de Syrie, à Ramoth de Galaad; et les Syriens battirent Joram.

29. Et le Roi Joram s'en retourna à Jizreel pour se faire panser des blessures que les Syriens lui avoient faites à Rama, quand il combattoit contre Hazaël Roi de Syrie; et Achazia fils de Joram Roi de Juda, descendit à Jizreel pour voir Joram fils d'Achab, parce qu'il y étoit malade.

CHAPITRE IX.

Jéhu est oint Roi d'Israël; il tue Joram Roi d'Israël. Mort d'Achazia Roi de Juda. Jézabel mangée par les chiens.

ALORS Elisée le prophète appela un des fils des prophètes et lui dit : Ceins tes reins, prends en ta main cette fiole d'huile, et va à Ramoth de Galaad.

2. Quand tu y seras entré, regarde où sera Jéhu fils de Josaphat fils de Nimsci, et va vers lui, et l'ayant fait sortir d'auprès de ses frères, tu le feras entrer dans quelque chambre retirée.

3. Tu prendras la fiole d'huile, tu la verseras sur sa tête et tu lui diras : Ainsi a dit

l'Éternel : Je t'ai oint pour être Roi d'Israël. Après quoi tu ouvriras la porte, tu t'enfuiras et tu ne t'arrêteras point.

4. Ainsi ce jeune homme, qui étoit le serviteur du prophète *Elisée*, alla à Ramoth de Galaad.

5. Et quand il y entra, voilà, les capitaines de l'armée étoient assis, et il dit : Capitaine ! j'ai à te parler. Et Jéhu répondit : A qui de nous tous parles-tu ? Il dit : A toi, capitaine !

6. Alors *Jéhu* se leva et entra dans la maison, et le jeune homme lui versa l'huile sur la tête et lui dit : Ainsi a dit l'Éternel le Dieu d'Israël : Je t'ai oint pour être Roi sur le peuple de l'Éternel, sur Israël.

7. Tu frapperas la maison d'Achab ton maître ; car je vengerai le sang de mes serviteurs les prophètes, et le sang de tous les serviteurs de l'Éternel, en le redemandant de la main de Jézabel.

8. Toute la maison d'Achab périra, et je retrancherai ce qui appartient à Achab, jusqu'à un chien, tant ce qu'en Israël on serre dans les maisons, que ce qu'on laisse dehors.

9. Je mettrai la maison d'Achab dans le même état que la maison de Jéroboam fils de Nebat et que la maison de Bahaça fils d'Ahija.

10. Les chiens mangeront aussi Jézabel dans le champ de Jizreel, et il n'y aura personne qui l'ensevelisse. Ensuite ce prophète ouvrit la porte et s'enfuit.

11. Alors Jéhu sortit et retourna vers les officiers de son maître. Et on lui dit : Tout va-t-il bien ? Pourquoi cet insensé est-il venu vers toi ? Il leur répondit : Vous connoissez l'homme et ce qu'il sait dire.

12. Mais ils dirent : Ce n'est pas cela ; déclare-nous maintenant ce qu'il t'a dit. Et il répondit : Il m'a dit telle et telle chose ; il m'a dit : Ainsi a dit l'Éternel : Je t'ai oint pour être Roi d'Israël.

13. Ils se hâtèrent donc, prirent chacun leurs vêtemens, les mirent sous lui au plus haut des degrés, sonnèrent de la trompette et dirent : Jéhu a été fait Roi.

14. Ainsi Jéhu fils de Josaphat fils de Nimsci fit une conjuration contre Joram. Or Joram étoit allé, lui et tout Israël, à Ramoth de Galaad, pour se défendre contre Hazaël Roi de Syrie.

15. Et le Roi Joram étoit retourné à Jizreel pour se faire panser des blessures que les Syriens lui avoient faites, quand il combattoit contre Hazaël Roi de Syrie. Et Jéhu dit : Si vous le trouvez bon, que personne ne sorte ou ne s'échappe de la ville pour aller rapporter à Jizreel ce qui se passe.

16. Alors Jéhu monta à cheval et alla à Jizreel, car Joram y étoit malade ; et Achazia Roi de Juda y étoit descendu pour visiter Joram.

17. Or une sentinelle qui étoit sur une tour à Jizreel, vit la troupe de Jéhu qui venoit, et dit : Je vois une troupe de gens. Et Joram dit : Prends un cavalier et l'envoie au-devant d'eux, et qu'il leur dise : Y a-t-il paix ?

18. Le cavalier alla au-devant de Jéhu et lui dit : Ainsi a dit le Roi : Y a-t-il paix ? Et Jéhu répondit : Qu'as-tu à faire de paix ? Passe derrière moi. Et la sentinelle rapporta cela et dit : Le messenger est venu jusqu'à eux, et il ne revient point.

19. Il envoya un autre cavalier qui vint à eux et dit : Ainsi a dit le Roi : Y a-t-il paix ? Et Jéhu répondit : Qu'as-tu à faire de paix ? Passe derrière moi.

20. Et la sentinelle rapporta cela et dit : Il est venu jusqu'à eux, et il ne revient point ; mais ceux qui s'avancent, s'avancent comme Jéhu fils de Nimsci a accoutumé de le faire, car ils s'avancent avec fureur.

21. Alors Joram dit : Qu'on attèle ; et on attela son chariot. Ainsi Joram Roi d'Israël sortit avec Achazia Roi de Juda, chacun dans son chariot ; ils allèrent à la rencontre de Jéhu, et ils le trouvèrent dans le champ de Naboth Jizréelite.

22. Dès que Joram eut vu Jéhu, il lui dit : Y a-t-il paix, Jéhu ? Jéhu répondit : Quelle paix, tandis que les prostitutions de Jézabel ta mère et ses enchantemens sont en si grand nombre ?

23. Alors Joram tourna bride, et prenant la fuite il dit à Achazia : Achazia ! nous sommes trahis.

24. Jéhu banda son arc et frappa Joram entre les épaules, de sorte que la flèche sortoit, après lui avoir traversé le cœur ; et il tomba sur ses genoux dans son chariot.

25. Et Jéhu dit à Bidkar son capitaine : Prends-le et le jette dans quelque endroit

du champ de Naboth Jizreélite ; car tu dois te souvenir que quand nous étions à cheval , moi et toi , l'un auprès de l'autre , en suivant Achab son père , l'Éternel prononça cette menace contre lui :

26. Aussi vrai que je vis hier au soir le sang de Naboth et le sang de ses fils , dit l'Éternel , aussi vrai je te le rendrai dans ce champ , dit l'Éternel. C'est pourquoi maintenant , prends-*le* et le jette dans ce champ , selon la parole de l'Éternel.

27. Achazia Roi de Juda ayant vu cela , s'étoit enfui par le chemin de la maison du jardin ; mais Jéhu l'avoit poursuivi et avoit dit : Frappez-le aussi sur son chariot. C'est ce qui fut fait dans la montée de Gur , qui est auprès de Jibleham ; puis *Achazia* s'enfuit à Meguido et mourut là.

28. Et ses serviteurs l'emmenèrent sur un chariot à Jérusalem , et l'ensevelirent dans son sépulcre avec ses pères , dans la ville de David.

29. Or Achazia avoit commencé à régner sur Juda la onzième année de Joram fils d'Achab.

30. Jéhu vint ensuite à Jizreel , et Jézabel l'ayant appris farda son visage et orna sa tête , et elle regardoit par la fenêtre.

31. Et comme Jéhu entroit par la porte , elle dit : Zimri qui tua son maître s'en est-il bien trouvé ?

32. Jéhu leva la tête vers la fenêtre et dit : Qui est ici pour moi ? Qui ? Alors deux ou trois des officiers le regardèrent ;

33. Il leur dit : Jetez-la en bas. Et ils la jetèrent , de sorte que son sang réjaillit contre la muraille et contre les chevaux , et il la foula *aux pieds*.

34. Et étant entré , il mangea et but ; puis il dit : Allez voir maintenant cette maudite *femme* , et ensevelissez-la ; car elle est fille de Roi.

35. Ils s'en allèrent donc pour l'ensevelir ; mais ils ne trouvèrent que le crâne , les pieds et les paumes des mains.

36. Et étant retournés , ils *le* rapportèrent à Jéhu. Et il dit : C'est la parole que l'Éternel avoit prononcée par son serviteur Elie Tisbite , en disant : Les chiens mangeront la chair de Jézabel dans le champ de Jizreel ;

37. Et le cadavre de Jézabel sera comme du fumier sur un champ , dans le champ de

Jizreel , de sorte qu'on ne pourra pas dire : C'est ici Jézabel.

CHAPITRE X.

Tous les fils d'Achab et les prophètes de Bahal exterminés.

OR Achab avoit soixante et dix fils dans Samarie ; et Jéhu écrivit des lettres et les envoya à Samarie aux principaux de Jizreel , aux anciens et à ceux qui élevoient *les enfans* d'Achab , en leur donnant cet ordre :

2. Dès que ces lettres vous seront parvenues , vous qui avez entre vos mains les fils de votre maître , et qui avez la garde des chariots , des chevaux , de la ville forte et des armes ;

3. Regardez lequel d'entre les fils de votre maître est le meilleur et vous est le plus agréable , mettez-le sur le trône de son père et combattez pour la maison de votre maître.

4. Et ils eurent une fort grande peur , et dirent : Voilà , deux Rois n'ont point pu tenir contre lui , comment donc pourrions-nous lui résister ?

5. Ceux donc qui avoient la charge de la maison , ceux qui étoient commis sur la ville , les anciens et ceux qui élevoient *les enfans d'Achab* , envoyèrent dire à Jéhu : Nous sommes tes serviteurs , nous ferons tout ce que tu nous diras , nous ne ferons personne Roi ; fais ce qui te semblera bon.

6. Il leur écrivit pour la seconde fois des lettres en ces termes : Si vous êtes pour moi , et si vous obéissez à ma voix , prenez les têtes des fils de votre maître et venez vers moi , demain à cette heure-ci , à Jizreel. Or les fils du Roi , au nombre de soixante et dix , étoient avec les plus grands de la ville , qui les élevoient.

7. Aussitôt donc que les lettres leur furent parvenues , ils prirent les fils du Roi Achab , et mirent à mort ces soixante et dix hommes ; et ayant mis leurs têtes dans des paniers , ils *les* lui envoyèrent à Jizreel.

8. Et un messenger vint le lui annoncer , en disant : Ils ont apporté les têtes des fils du Roi. Il répondit : Mettez-les en deux monceaux à l'entrée de la porte , et qu'elles y restent jusqu'au matin.

9. Le matin il sortit , et s'étant arrêté , il dit à tout le peuple : Vous êtes justes , voici ,

j'ai fait une conjuration contre mon Seigneur, et je l'ai tué; mais qui a frappé tous ceux-ci?

10. Sachez maintenant qu'il ne tombera rien à terre de la parole que l'Éternel a prononcée contre la maison d'Achab, et que l'Éternel a fait ce qu'il avoit dit par son serviteur Elie.

11. Jéhu fit aussi mourir tous ceux de la maison d'Achab qui étoient encore à Jizreel, tous les grands de sa cour, ses amis et ses principaux officiers; ensorte qu'il n'en laissa échapper aucun.

12. Après cela il se leva, il partit et vint à Samarie. Et comme il étoit près d'une maison de bergers, sur le chemin,

13. Il trouva les frères d'Achazia Roi de Juda, et il leur dit: Qui êtes-vous? Ils répondirent: Nous sommes les frères d'Achazia, et nous sommes descendus pour saluer les fils du Roi et les fils de la Reine.

14. Alors il dit: Saisissez-les vifs. Et ils les saisirent tous vifs, et ils les mirent à mort, savoir, quarante-deux hommes, auprès du puits de la maison des bergers; on n'en laissa échapper aucun.

15. Et Jéhu étant parti de là, trouva Jonadab fils de Récab, qui venoit au-devant de lui, il le salua et lui dit: Ton cœur est-il aussi bien disposé envers moi que mon cœur l'est envers le tien? Et Jonadab répondit: Il l'est, oui il l'est; donne-moi la main. Il lui donna la main et le fit monter auprès de lui dans son chariot.

16. Puis il lui dit: Viens avec moi, et tu verras le zèle que j'ai pour l'Éternel; ainsi il le mena dans son chariot.

17. Et quand Jéhu fut venu à Samarie, il tua tous ceux de la maison d'Achab qui étoient encore à Samarie, jusqu'à-ce qu'il eût entièrement exterminé cette maison, selon la parole que l'Éternel avoit dite à Elie.

18. Jéhu assembla ensuite tout le peuple et leur dit: Achab n'a servi Bahal que peu, mais Jéhu le servira beaucoup.

19. C'est pourquoi maintenant, appelez-moi tous les prophètes de Bahal, tous ses serviteurs et tous ses Sacrificateurs, qu'il n'en manque pas un seul, car je veux faire un grand sacrifice à Bahal; quiconque ne s'y trouvera pas, ne vivra point. Or Jéhu faisoit

cela par finesse, afin de faire périr ceux qui servoient Bahal.

20. Et Jéhu dit: Célébrez une fête solennelle à Bahal; et ils la publièrent.

21. Puis Jéhu envoya des gens dans tout Israël, et tous les serviteurs de Bahal vinrent; il n'y en eut pas un qui ne vint; ils entrèrent dans le temple de Bahal, et le temple de Bahal fut rempli, depuis un bout jusqu'à l'autre.

22. Alors il dit à celui qui avoit la garde des vêtements sacrés: Donne des vêtements à tous les serviteurs de Bahal, et il leur donna des vêtements.

23. Jéhu et Jonadab fils de Récab entrèrent dans le temple de Bahal, et Jéhu dit aux serviteurs de Bahal: Cherchez soigneusement et prenez garde qu'il n'y ait peut-être ici parmi vous quelqu'un des serviteurs de l'Éternel; mais qu'il n'y ait que les seuls serviteurs de Bahal.

24. Ils entrèrent donc pour offrir les sacrifices et les holocaustes. Or Jéhu avoit placé dehors quatre-vingts hommes, et leur avoit dit: S'il échappe quelqu'un de ces hommes que je vais mettre entre vos mains, la vie de chacun de vous en répondra.

25. Dès qu'on eut achevé d'offrir l'holocauste, Jéhu dit aux archers et aux capitaines: Entrez, tuez-les, qu'il n'en échappe aucun. Les archers et les capitaines les firent donc passer au fil de l'épée et les jetèrent dehors; puis ils s'en allèrent jusqu'à la ville du temple de Bahal,

26. Ils tirèrent les statues hors du temple de Bahal et les brûlèrent,

27. Ils brisèrent la statue de Bahal; ils démolirent aussi le temple de Bahal, et ils en firent un cloaque qui a subsisté jusqu'à ce jour.

28. Ainsi Jéhu extermina Bahal du milieu d'Israël.

29. Toutefois Jéhu n'abandonna point les péchés dans lesquels Jéroboam fils de Nébath avoit entraîné Israël, savoir, les veaux d'or qui étoient à Beth-el et à Dan.

30. Et l'Éternel dit à Jéhu: Parce que tu as fort bien exécuté ce qui étoit droit devant moi, et que tu as fait à la maison d'Achab tout ce que j'avois résolu dans mon cœur, tes fils seront assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération.

31. Mais Jéhu ne s'appliqua point à mar-

cher de tout son cœur dans la loi de l'Eternel le Dieu d'Israël ; il ne se détourna point des péchés dans lesquels Jéroboam avoit entraîné Israël.

32. En ce temps-là l'Eternel commença à retrancher *quelque partie du royaume* d'Israël ; car Hazaël battit les Israélites dans toutes leurs contrées ,

33. Depuis le Jourdain jusqu'au soleil levant ; *il prit* tout le pays de Galaad , le pays des Gadites , des Rubénites et de ceux de Manassé , depuis Haroher qui est sur le torrent d'Arnon , jusqu'à Galaad et Bascan.

34. Le reste des actions de Jéhu , tout ce qu'il a fait et tous ses exploits , cela n'est-il pas écrit dans le livre des chroniques des Rois d'Israël ?

35. Et Jéhu s'endormit avec ses pères et fut enseveli à Samarie , et Joachaz son fils régna à sa place.

36. Or le temps que Jéhu régna sur Israël à Samarie fut de vingt-huit ans.

CHAPITRE XI.

Athalie s'empare du trône de Juda. Elle est mise à mort. Joas est couronné.

OR Athalie mère d'Achazia ayant vu que son fils étoit mort , s'éleva et extermina toute la race royale.

2. Mais Jehoscébah fille du Roi Joram , sœur d'Achazia , avoit pris Joas fils d'Achazia , l'avoit enlevé secrètement quand on faisoit mourir les fils du Roi , et l'avoit mis avec sa nourrice dans la chambre des lits , et on l'avoit dérobé aux recherches d'Athalie , de sorte qu'on ne le fit point mourir.

3. Il fut caché avec sa *nourrice* dans la maison de l'Eternel , l'espace de six ans ; cependant Athalie régnoit sur le pays.

4. La septième année , Jehoadah fit venir des chefs de centaines , des capitaines et des archers , les fit entrer vers lui dans la maison de l'Eternel , traita alliance avec eux , leur fit prêter serment dans la maison de l'Eternel et leur présenta le fils du Roi.

5. Ensuite il leur donna cet ordre : Voici ce que vous ferez : Le tiers d'entre vous , qui entrez en semaine , fera la garde de la maison du Roi.

6. Un autre tiers sera à la porte de Sur , et l'autre tiers sera à la porte qui est derrière

les archers ; ainsi vous ferez la garde du temple , afin que personne n'y entre de force.

7. Et deux bandes d'entre vous tous qui sortez de semaine , feront la garde dans la maison de l'Eternel , auprès du Roi.

8. Vous entourerez le Roi de tous côtés , chacun les armes à la main ; si quelqu'un entre dans les rangs , qu'il soit mis à mort , et soyez avec le Roi quand il sortira et quand il entrera.

9. Les capitaines firent donc tout ce que Jehoadah le Sacrificateur avoit commandé , et prirent chacun leurs gens , tant ceux qui entroient en semaine que ceux qui sortoient de semaine , et ils se rendirent auprès du Sacrificateur Jehoadah.

10. Le Sacrificateur donna aux capitaines , les hallebardes et les boucliers du Roi David , qui étoient dans la maison de l'Eternel.

11. Et les archers , ayant chacun les armes à la main , étoient rangés depuis le côté droit du temple jusqu'au côté gauche , pour garder l'autel et le temple , et entourer le Roi.

12. Alors *Jehoadah* fit venir le fils du Roi , et mit sur sa tête une couronne , et entre ses mains le livre de la Loi ; on l'établit Roi , on l'oignit , puis tous s'écrièrent en frappant des mains : Vive le Roi !

13. Athalie , entendant le bruit des archers et du peuple , entra après le peuple dans la maison de l'Eternel ,

14. Et elle regarda ; or voici , le Roi étoit près de la colonne , selon la coutume des Rois ; les capitaines et les trompettes étoient près du Roi ; tout le peuple du pays étoit dans la joie , et on sonnoit des trompettes. Alors Athalie déchira ses vêtements et cria : Conjururation ! conjuration !

15. Aussitôt le Sacrificateur Jehoadah donna cet ordre aux capitaines qui avoient le commandement de l'armée : Menez-la hors des rangs , et que celui qui la suivra soit mis à mort par l'épée ; car le Sacrificateur avoit dit : Qu'on ne la fasse pas mourir dans la maison de l'Eternel.

16. Ils la saisirent donc , et lorsqu'elle fut arrivée vers la maison du Roi , par le chemin de l'entrée des chevaux , elle fut tuée là.

17. Et Jehoadah traita alliance entre l'Eternel , le Roi et le peuple , afin qu'il fut désormais le peuple de l'Eternel ; *il traita* de même alliance entre le Roi et le peuple.

18. Alors tout le peuple du pays entra dans le temple de Bahal ; ils le démolirent avec ses autels, et ils brisèrent entièrement les images *qui y étoient* ; ils tuèrent aussi devant les autels Mathan Sacrificateur de Bahal. Et le Sacrificateur établit des inspecteurs sur la maison de l'Éternel.

19. Ensuite il prit *avec lui* les chefs de centaines, les capitaines, les archers et tout le peuple du pays ; ils firent descendre le Roi hors de la maison de l'Éternel ; ils entrèrent dans la maison du Roi, par le chemin de la porte des archers, et Joas s'assit sur le trône des Rois.

20. Tout le peuple du pays se réjouit, et la ville fut en repos, quoiqu'on eût mis à mort Athalie par l'épée, dans le palais du Roi.

21. Joas étoit âgé de sept ans quand il commença à régner.

CHAPITRE XII.

Règne de Joas.

LA septième année de Jéhu, Joas commença à régner, et il régna quarante ans à Jérusalem ; sa mère s'appeloit Tsibia ; elle étoit de Béer-scébah.

2. Joas fit ce qui est droit devant l'Éternel, pendant tout le temps que Jehoadah le Sacrificateur le dirigea.

3. Toutefois les hauts lieux ne furent point détruits, le peuple sacrifioit encore et offroit de l'encens sur les hauts lieux.

4. Et Joas dit aux Sacrificateurs : Quant à tout l'argent consacré qu'on apporte dans la maison de l'Éternel, soit l'argent *que paie tout* homme qui est compris dans le dénombrement, soit l'argent *qu'on paie* pour les personnes *vouées*, selon l'estimation qu'en fait le Sacrificateur, soit tout l'argent que chacun apporte volontairement dans la maison de l'Éternel :

5. Que les Sacrificateurs le reçoivent, chacun de celui qu'il connoît, et qu'ils réparent ce qu'il y a à réparer au temple, partout où l'on trouvera quelque chose à réparer.

6. Cependant la vingt-troisième année du règne de Joas, les Sacrificateurs n'avoient point encore réparé ce qu'il y avoit à réparer au temple.

7. Et le Roi Joas appela le Sacrificateur Jehoadah et les *autres* Sacrificateurs et leur

dit : Pourquoi n'avez-vous pas réparé ce qu'il y avoit à réparer au temple ? Maintenant donc vous ne recevrez plus d'argent de ceux que vous connoissez, car il doit être employé pour les réparations du temple.

8. Et les Sacrificateurs consentirent à ne plus recevoir d'argent du peuple et à ne plus être chargés de réparer ce qu'il y avoit à réparer au temple.

9. Mais le Sacrificateur Jehoadah prit un coffre, fit une ouverture à son couvercle, et le mit auprès de l'autel, à main droite, à l'endroit par lequel on entroit dans la maison de l'Éternel ; et les Sacrificateurs qui gardoient les vases mettoient là tout l'argent qu'on apportoit à la maison de l'Éternel.

10. Dès qu'ils voyoient qu'il y avoit beaucoup d'argent dans le coffre, le secrétaire du Roi montoit avec le grand Sacrificateur, et ils mettoient dans des sacs l'argent qui se trouvoit dans la maison de l'Éternel, puis ils le comptoient.

11. Et ils délivroient cet argent bien compté entre les mains de ceux qui faisoient faire l'ouvrage et qui avoient l'inspection de la maison de l'Éternel, lesquels le distribuoient aux charpentiers et aux architectes qui réparaient la maison de l'Éternel.

12. Aux maçons et aux tailleurs de pierres, pour acheter du bois et des pierres de taille, pour réparer ce qu'il y avoit à réparer dans la maison de l'Éternel, et pour acheter tout ce qu'il falloit employer pour la réparation du temple.

13. Au reste, de cet argent qu'on apportoit dans la maison de l'Éternel, on ne faisoit ni coupes d'argent pour la maison de l'Éternel, ni couteaux, ni bassins, ni trompettes, ni aucun autre ustensile d'or ou d'argent ;

14. Mais on le distribuoit à ceux qui faisoient faire l'ouvrage, et ils l'employoient à réparer la maison de l'Éternel.

15. Et on ne faisoit point rendre compte à ceux entre les mains desquels on avoit délivré cet argent pour le distribuer à ceux qui travailloient, car ils s'en acquittoient fidèlement.

16. L'argent des sacrifices pour les délits et l'argent des sacrifices pour les péchés, n'étoit point apporté dans la maison de l'Éternel ; il appartenoit aux Sacrificateurs.

17. Alors

17. Alors Hazaël Roi de Syrie marcha contre Gath, l'assiégea et la prit; après cela Hazaël se prépara à marcher contre Jérusalem.

18. Mais Joas Roi de Juda prit tout ce qui étoit consacré, ce que Josaphat, Joram et Achazia ses pères, Rois de Juda, avoient consacré, tout ce que lui-même avoit consacré, et tout l'or qui se trouva dans les trésors de la maison de l'Eternel et de la maison du Roi, et il l'envoya à Hazaël Roi de Syrie, qui se retira de devant Jérusalem.

19. Le reste des actions de Joas, et tout ce qu'il a fait, n'est-il pas écrit dans le livre des chroniques des Rois de Juda?

20. Or ses serviteurs se soulevèrent, et ayant fait une conjuration, ils tuèrent Joas dans la maison de Millo, qui est à la descente de Silla.

21. Jozacar fils de Scimhath, et Jozabad fils de Sçomer, ses serviteurs, le frappèrent, et il mourut; on l'ensevelit avec ses pères, dans la ville de David; et Amatsia son fils régna à sa place.

CHAPITRE XIII.

Joachaz et Joas Rois d'Israël. Mort d'Elisée. Miracle opéré par les os de ce prophète.

LA vingt-troisième année de Joas fils d'Achazia Roi de Juda, Joachaz fils de Jéhu commença à régner sur Israël à Samarie, et il régna dix-sept ans.

2. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel; car il s'abandonna aux péchés dans lesquels Jéroboam fils de Nebat avoit entraîné Israël; il ne s'en détourna point.

3. Et la colère de l'Eternel s'alluma contre Israël; il les livra entre les mains de Hazaël Roi de Syrie et entre les mains de Benhadad fils de Hazaël, pendant tout le règne de Joachaz.

4. Mais Joachaz supplia l'Eternel, et l'Eternel l'exauça; car il vit l'état d'oppression des Israélites, et comment le Roi de Syrie les opprimoit.

5. L'Eternel donna donc un libérateur aux Israélites, et ils s'affranchirent de la domination des Syriens; ainsi les enfans d'Israël habitèrent dans leurs tentes comme auparavant.

6. Toutefois ils ne se détournèrent point

des péchés de la maison de Jéroboam, dans lesquels il avoit entraîné Israël; mais ils y marchèrent, et même le culte d'Astarté subsista à Samarie,

7. Quoiqu'il ne fût resté à Joachaz de toute son armée que cinquante hommes de cheval, dix chariots et dix mille hommes de pied, et que le Roi de Syrie les eût détruits, et les eût rendus tels que la poussière qu'on foule aux pieds.

8. Le reste des actions de Joachaz, tout ce qu'il a fait, et ses exploits, ces choses ne sont-elles pas écrites dans le livre des chroniques des Rois d'Israël?

9. Ainsi Joachaz s'endormit avec ses pères; on l'ensevelit à Samarie, et Joas son fils régna à sa place.

10. La trente-septième année de Joas Roi de Juda, Joas fils de Joachaz commença à régner sur Israël à Samarie; il régna seize ans.

11. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel; il ne se détourna d'aucun des péchés dans lesquels Jéroboam fils de Nebat avoit entraîné Israël, mais il y marcha.

12. Le reste des actions de Joas, tout ce qu'il fit, et la valeur avec laquelle il combattit contre Amatsia Roi de Juda, ces choses ne sont-elles pas écrites dans le livre des chroniques des Rois d'Israël?

13. Puis Joas s'endormit avec ses pères, et Jéroboam s'assit sur son trône. Joas fut enseveli dans Samarie avec les Rois d'Israël.

14. Or Elisée avoit été malade d'une maladie dont il mourut, et Joas le Roi d'Israël étoit descendu auprès de lui et avoit pleuré sur son visage, en disant: Mon père! mon père! chariot d'Israël et sa cavalerie!

15. Elisée lui dit: Prends un arc et des flèches. Et il prit un arc et des flèches.

16. Ensuite Elisée dit au Roi d'Israël: Bande ton arc. Quand il l'eut bandé, Elisée mit ses mains sur les mains du Roi,

17. Et il dit: Ouvre la fenêtre qui regarde l'orient. Quand il l'eut ouverte, Elisée lui dit: Tire. Après qu'il eut tiré il lui dit: C'est la flèche de la délivrance de l'Eternel, et la flèche de la délivrance du joug des Syriens; tu frapperas donc les Syriens à Aphek, au point de les exterminer.

18. Il lui dit encore: Prends des flèches. Et le Roi les prit; puis Elisée dit au Roi

d'Israël : Frappe contre terre. Et il frappa trois fois , puis il s'arrêta.

19. Et l'homme de Dieu s'irrita contre lui et lui dit : Il falloit frapper cinq ou six fois ; alors tu eusses frappé les Syriens jusqu'à les exterminer ; mais maintenant tu ne les batas que trois fois.

20. Ensuite Elisée mourut , et on l'ensevelit. L'année suivante , quelques troupes de Moabites entrèrent dans le pays.

21. Et comme on ensevelissoit un homme , voici , on vit une troupe de *soldats* , de sorte qu'on jeta cet homme dans le sépulcre d'Elisée ; et quand cet homme fut parvenu au fond et eut touché les os d'Elisée , il reprit la vie et se leva sur ses pieds.

22. Or Hazaël Roi de Syrie avoit opprimé les Israélites pendant toute la vie de Joachaz ;

23. Mais l'Eternel eut compassion d'eux et leur fit grâce , et il tourna sa face vers eux , à cause de l'alliance *qu'il avoit faite* avec Abraham , Isaac et Jacob , et il ne voulut point les exterminer ; ainsi , il ne les a pas rejetés de devant sa face , jusqu'à maintenant ;

24. Car Hazaël Roi de Syrie mourut , et Ben-hadad son fils régna à sa place ;

25. Et Joas fils de Joachaz retira d'entre les mains de Ben-hadad fils de Hazaël , les villes que *Hazaël* avoit prises , pendant la guerre , à Joachaz son père ; Joas le battit par trois fois , et recouvra les villes d'Israël.

CHAPITRE XIV.

Amatsia Roi de Juda. Joas et Jéroboam second, Rois d'Israël.

LA seconde année de Joas fils de Joachaz Roi d'Israël , Amatsia fils de Joas Roi de Juda commença à régner.

2. Il étoit âgé de vingt-cinq ans quand il commença à régner , et il régna vingt-neuf ans à Jérusalem ; sa mère s'appeloit Jehohaddan ; *elle étoit* de Jérusalem.

3. Il fit ce qui est droit devant l'Eternel , non pas toutefois comme David son père ; il fit en tout comme Joas son père avoit fait ;

4. Desorte qu'il n'y eut que les hauts lieux qui ne furent point détruits ; le peuple sacrifioit encore et offroit de l'encens sur les hauts lieux.

5. Aussitôt que le royaume fut affermi

entre ses mains , il fit mourir ses serviteurs qui avoient tué le Roi son père.

6. Mais il ne fit point mourir les enfans de ceux qui l'avoient tué , selon ce qui est écrit dans le livre de la loi de Moïse , où l'Eternel a donné cet ordre : On ne fera point mourir les pères pour les enfans , on ne fera pas non plus mourir les enfans pour les pères ; mais on fera mourir chacun pour son péché.

7. Il battit dix mille hommes d'Edom dans la vallée du Sel , prit Sélah de vive force et lui donna le nom de Joktheel ; *on l'a nommée ainsi* jusqu'à ce jour.

8. Alors Amatsia envoya des messagers vers Joas fils de Joachaz fils de Jéhu , Roi d'Israël , pour *lui* dire : Viens , que nous nous voyions en face.

9. Et Joas Roi d'Israël envoya dire à Amatsia Roi de Juda : L'épine qui *est* au Liban a envoyé dire au cèdre qui *est* au Liban : Donne ta fille pour femme à mon fils ; mais les bêtes sauvages qui *sont* au Liban ont passé et ont foulé l'épine.

10. *Parce que* tu as entièrement défait les Iduméens , ton cœur s'est élevé. Content-toi de ta gloire et tiens-toi dans ta maison ; pourquoi attirerois-tu un mal qui causeroit ta ruine et celle de Juda avec toi ?

11. Mais Amatsia ne l'écouta point , et Joas Roi d'Israël s'avança ; ils se virent en face , lui et Amatsia Roi de Juda , à Beth-scémès , qui *est* de Juda.

12. Et ceux de Juda ayant été défaits par Israël , s'enfuirent chacun dans leurs tentes.

13. Joas Roi d'Israël prit à Beth-scémès , Amatsia Roi de Juda , fils de Joas fils d'Achazia ; ensuite il vint à Jérusalem ; il fit une brèche de quatre cents coudées à la muraille de Jérusalem , depuis la porte d'Ephraïm jusqu'à la porte du coin ,

14. Et ayant pris tout l'or et l'argent , et tous les vases qui se trouvèrent dans la maison de l'Eternel et dans les trésors de la maison royale , et des otages , il retourna à Samarie.

15. Le reste des actions de Joas , sa valeur , et la guerre qu'il fit à Amatsia Roi de Juda , *cela n'est-il pas écrit* dans le livre des chroniques des Rois d'Israël ?

16. Joas s'endormit avec ses pères ; il fut

enseveli à Samarie avec les Rois d'Israël, et Jéroboam son fils régna à sa place.

17. Amatsia fils de Joas Roi de Juda vécut quinze ans après la mort de Joas fils de Joachaz Roi d'Israël.

18. Le reste des actions d'Amatsia n'est-il pas écrit dans le livre des chroniques des Rois de Juda ?

19. Or on fit une conspiration contre lui à Jérusalem, et il s'enfuit à Lakis ; mais on envoya *des gens* après lui à Lakis, et on le tua là.

20. Puis on le transporta sur des chevaux, et il fut enseveli à Jérusalem avec ses pères, dans la ville de David.

21. Alors tout le peuple de Juda prit Azarias, âgé de seize ans, et ils l'établirent Roi à la place d'Amatsia son père.

22. Il rebâtit Elath, l'ayant fait rentrer sous la puissance de Juda, après que le Roi se fut endormi avec ses pères.

23. La quinzième année d'Amatsia fils de Joas Roi de Juda, Jéroboam fils de Joas commença à régner sur Israël à Samarie ; *il régna* quarante et un ans.

24. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel ; il ne se détourna d'aucun des péchés dans lesquels Jéroboam fils de Nebat avoit entraîné Israël.

25. Il rétablit les limites d'Israël, depuis l'entrée de Hamath jusqu'à la mer de la plaine, selon la parole de l'Eternel le Dieu d'Israël, qu'il avoit prononcée par son serviteur le prophète Jonas fils d'Amittai, qui étoit de Gat-hépher.

26. Parce que l'Eternel vit *que* l'affliction d'Israël étoit fort amère, et qu'il ne restoit plus rien, ni de ce qu'on serre dans les maisons, ni de ce qu'on laisse dehors, et qu'il n'y avoit personne qui aidât Israël.

27. Or l'Eternel n'avoit point parlé d'effacer le nom d'Israël de dessous les cieus, et il les délivra par les mains de Jéroboam fils de Joas.

28. Le reste des actions de Jéroboam, tout ce qu'il a fait, et la valeur avec laquelle il combattit et fit rentrer Damas et Hamath de Juda sous la puissance d'Israël, *ces choses* ne sont-elles pas écrites dans le livre des chroniques des Rois d'Israël ?

29. Puis Jéroboam s'endormit avec ses

pères, avec les Rois d'Israël, et Zacharie son fils régna à sa place.

CHAPITRE XV.

Azarias, nommé autrement Hozias, et Jotham Rois de Juda. Zacharie, Sçallum, Menahem, Pekahia, Pékach, Hosée, Rois d'Israël.

LA vingt-septième année de Jéroboam Roi d'Israël, Azarias fils d'Amatsia Roi de Juda commença à régner.

2. Il étoit âgé de seize ans quand il commença à régner ; il régna cinquante-deux ans à Jérusalem ; sa mère s'appeloit Jecolja ; *elle étoit* de Jérusalem.

3. Il fit ce qui est droit devant l'Eternel, mais de la manière dont l'avoit fait Amatsia son père ;

4. Desorte qu'il n'y eut que les hauts lieux qui ne furent point détruits ; le peuple sacrifioit encore et offroit de l'encens sur les hauts lieux.

5. Mais l'Eternel frappa le Roi, et il fut lépreux jusqu'au jour où il mourut ; il demeura dans une maison écartée ; et Jotham fils du Roi commandoit dans le palais, jugeant le peuple du pays.

6. Le reste des actions d'Azarias, et tout ce qu'il a fait, n'est-il pas écrit dans le livre des chroniques des Rois de Juda ?

7. Azarias s'endormit avec ses pères ; il fut enseveli avec eux dans la ville de David, et Jotham son fils régna à sa place.

8. La trente-huitième année d'Azarias Roi de Juda, Zacharie fils de Jéroboam commença à régner sur Israël à Samarie ; *il régna* six mois.

9. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, comme l'avoient fait ses pères ; il ne se détourna point des péchés dans lesquels Jéroboam fils de Nebat avoit entraîné Israël.

10. Or Sçallum fils de Jabès fit une conspiration contre lui ; il le frappa en présence du peuple, le tua, et régna à sa place.

11. Quant au reste des actions de Zacharie, voilà, cela *est* écrit dans le livre des chroniques des Rois d'Israël.

12. C'est là ce que l'Eternel avoit déclaré à Jéhu, en lui disant : Tes fils seront assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération ; cela arriva ainsi.

13. Sçallum fils de Jabès commença à régner la trente-neuvième année de Hozias Roi de Juda ; mais il ne régna que l'espace d'un mois entier, à Samarie.

14. Car Menahem fils de Gadi, *qui étoit* de Tirtsa, marcha contre lui, entra dans Samarie, frappa Sçallum fils de Jabès, à Samarie, le tua et régna à sa place.

15. Le reste des actions de Sçallum, et la conspiration qu'il fit, voilà, ces choses *sont* écrites dans le livre des chroniques des Rois d'Israël.

16. Menahem détruisit Tiphсах, et tous ceux qui *étoient* dans cette ville et dans son territoire jusqu'à Tirtsa, parce qu'elle ne lui avoit pas ouvert *ses portes* ; il les tua, et fendit *le ventre* à toutes les femmes enceintes qui y étoient.

17. La trente-neuvième année d'Azarias Roi de Juda, Menahem fils de Gadi commença à régner sur Israël ; *il régna* dix ans à Samarie.

18. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel ; il ne se détourna point des péchés dans lesquels Jéroboam fils de Nebat avoit entraîné Israël pendant toute sa vie.

19. Alors Phul Roi des Assyriens vint pour attaquer le pays, et Menahem donna mille talens d'argent à Phul, afin qu'il l'aîdât à affermir son royaume entre ses mains.

20. Menahem leva cet argent sur Israël, sur tous ceux qui avoient de grands biens, pour le donner au Roi des Assyriens ; il leva, sur chacun, cinquante sicles d'argent ; ainsi le Roi des Assyriens s'en retourna et ne s'arrêta point dans le pays.

21. Le reste des actions de Menahem et tout ce qu'il a fait, *n'est-il pas écrit* dans le livre des chroniques des Rois d'Israël ?

22. Menahem s'endormit avec ses pères, et Pekahia son fils régna à sa place.

23. La cinquantième année d'Azarias Roi de Juda, Pekahia fils de Menahem commença à régner sur Israël à Samarie ; *il régna* deux ans.

24. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel ; il ne se détourna point des péchés dans lesquels Jéroboam fils de Nebat avoit entraîné Israël.

25. Pékach fils de Remalja, capitaine de ses gardes, fit une conspiration contre lui, et le frappa à Samarie, dans les appartements

du palais, aidé d'Argob et d'Arjé, et ayant avec lui cinquante hommes des descendants des Galaadites. Ainsi il le tua, et il régna à sa place.

26. Le reste des actions de Pekahia, tout ce qu'il a fait, voilà, cela *est écrit* dans le livre des chroniques des Rois d'Israël.

27. La cinquante-deuxième année d'Azarias Roi de Juda, Pékach fils de Remalja commença à régner sur Israël, à Samarie ; *il régna* vingt ans.

28. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel ; il ne se détourna point des péchés dans lesquels Jéroboam fils de Nebat avoit entraîné Israël.

29. Du temps de Pékach Roi d'Israël, Tiglath-piléser Roi des Assyriens vint et prit Hijon, Abel-beth-mahaca, Janoah, Kédès, Hatsor, Galaad et la Galilée, tout le pays de Nephtali, et il *en* transporta le peuple en Assyrie.

30. Hosée fils d'Elah fit une conspiration contre Pékach fils de Remalja ; il le frappa et le tua, et il régna à sa place, la vingtième année de Jotham fils de Hozias.

31. Le reste des actions de Pékach, tout ce qu'il a fait, voilà, cela *est écrit* dans le livre des chroniques des Rois d'Israël.

32. La seconde année de Pékach fils de Remalja Roi d'Israël, Jotham fils de Hozias Roi de Juda commença à régner.

33. Il étoit âgé de vingt-cinq ans quand il commença à régner ; il régna seize ans à Jérusalem ; sa mère s'appeloit Jerusça ; *elle étoit* fille de Tsadok.

34. Il fit ce qui est droit devant l'Eternel, et il le fit de la manière dont Hozias son père l'avoit fait.

35. Seulement les hauts lieux ne furent point détruits, le peuple sacrifioit encore et offroit de l'encens sur les hauts lieux. Ce fut lui qui construisit la plus haute porte de la maison de l'Eternel.

36. Le reste des actions de Jotham et tout ce qu'il a fait, *n'est-il pas écrit* dans le livre des chroniques des Rois de Juda ?

37. En ces jours-là l'Eternel commença d'envoyer contre Juda, Retsin Roi de Syrie, et Pékach fils de Remalja.

38. Jotham s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la ville de David son père, et Achaz son fils régna à sa place.

CHAPITRE XVI.

Achaz Roi de Juda. Son idolâtrie.

LA dix-septième année de Pékach fils de Remalja, Achaz fils de Jotham Roi de Juda commença à régner.

2. Achaz étoit âgé de vingt ans quand il commença à régner ; il régna seize ans à Jérusalem , et il ne fit point ce qui est droit devant l'Éternel son Dieu , comme *l'avoit fait* David son père ;

3. Mais il suivit les traces des Rois d'Israël, et même il fit passer son fils par le feu, selon les abominations des peuples que l'Éternel a voit chassés de devant les enfans d'Israël.

4. Il sacrifioit aussi et offroit de l'encens sur les hauts lieux, sur les coteaux et sous tout arbre verdoyant.

5. Alors Retsin Roi de Syrie et Pékach fils de Remalja Roi d'Israël marchèrent contre Jérusalem pour l'attaquer, et ils assiégèrent Achaz ; mais ils ne purent pas prendre *la ville*.

6. Dans ce temps-là Retsin Roi de Syrie fit rentrer Elath sous la puissance des Syriens ; car il déposséda d'Elath ceux de Juda, et les Syriens vinrent à Elath, où ils ont demeuré jusqu'à ce jour.

7. Or Achaz avoit envoyé des députés à Tiglath-piléser Roi des Assyriens, pour *lui* dire : Je *suis* ton serviteur et ton fils ; viens me délivrer de la main des Syriens et de la main du Roi d'Israël, qui s'élèvent contre moi.

8. Et Achaz avoit pris ce qui s'étoit trouvé d'argent et d'or dans la maison de l'Éternel et dans les trésors de la maison royale, et il l'avoit envoyé en don au Roi d'Assyrie.

9. Le Roi d'Assyrie fit ce qu'il souhaitoit ; il monta contre Damas, la prit, en transporta le peuple à Kir, et fit mourir Retsin.

10. Alors le Roi Achaz alla à Damas, au-devant de Tiglath-piléser Roi d'Assyrie, et le Roi Achaz ayant vu l'autel qui étoit à Damas, envoya à Urie le Sacrificateur le dessin et le modèle de cet autel, selon toutes ses dimensions.

11. Et Urie le Sacrificateur construisit un autel conforme, en tout, au modèle que le Roi Achaz avoit envoyé depuis Damas ; Urie le Sacrificateur le fit ainsi avant que le Roi fût revenu de Damas.

12. Quand le Roi Achaz fut revenu de Damas et qu'il eut vu l'autel, il s'en approcha ; il offrit des sacrifices sur cet autel ;

13. Il fit fumer son holocauste et son oblation, il fit ses aspersiones et répandit le sang de ses sacrifices d'actions de grâces sur cet autel.

14. Quant à l'autel d'airain qui étoit devant l'Éternel, il le fit emporter de devant le temple, ensorte qu'il ne fut point entre son autel et la maison de l'Éternel, et il le mit à côté de son autel, vers le septentrion.

15. Et le Roi Achaz donna cet ordre à Urie le Sacrificateur : Fais fumer sur le grand autel l'holocauste du matin, l'oblation du soir, l'holocauste du Roi, son oblation, l'holocauste de tout le peuple du pays, et leurs oblations et leurs aspersiones, et répands sur cet autel tout le sang des holocaustes et tout le sang des sacrifices ; mais l'autel d'airain sera pour moi, afin d'y consulter.

16. Urie le Sacrificateur fit tout ce que le Roi Achaz lui avoit commandé.

17. Le Roi Achaz fit aussi enlever les panneaux des soubassemens, et il ôta les bassins qui étoient dessus ; il fit aussi ôter la mer de dessus les bœufs d'airain qui la supportoient, et il la mit sur des soutiens de pierre.

18. Il ôta aussi de la maison de l'Éternel la tribune couverte où le Roi se plaçoit le jour du Sabbat et qu'on avoit faite dans le temple, et il dirigea autour du temple le passage par où le Roi entroit depuis dehors ; *il fit* cela à cause du Roi des Assyriens.

19. Le reste des actions qu'Achaz a faites, n'est-il pas écrit dans le livre des chroniques des Rois de Juda ?

20. Puis Achaz s'endormit avec ses pères ; il fut enseveli avec eux dans la ville de David, et Ezéchias son fils régna à sa place.

CHAPITRE XVII.

Hosée, dernier Roi d'Israël. Les Israélites transportés en Assyrie. Diverses nations Payennes envoyées dans le royaume d'Israël y associent le culte de leurs idoles à celui du vrai Dieu.

LA douzième année d'Achaz Roi de Juda, Hosée fils d'Elah commença à régner à Samarie sur Israël; *il régna* neuf ans.

2. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, non pas toutefois comme les Rois d'Israël qui avoient été avant lui.

3. Sçalmanésér Roi des Assyriens monta contre lui, et Hosée lui fut assujétti, et il lui envoyoit un tribut.

4. Mais le Roi des Assyriens découvrit qu'Hosée avoit fait une conspiration, car il avoit envoyé des députés vers So Roi d'Egypte, et il n'envoyoit plus au Roi d'Assyrie le tribut annuel; et le Roi des Assyriens le fit enfermer et lier dans une prison.

5. Le Roi des Assyriens traversa donc tout le pays, marcha à Samarie et l'assiégea pendant trois ans.

6. La neuvième année d'Hosée, le Roi des Assyriens prit Samarie et il transporta les Israélites en Assyrie, et il les fit habiter dans Halah et dans Habor sur le fleuve de Gozan, et dans les villes des Mèdes.

7. Car les enfans d'Israël avoient péché contre l'Eternel leur Dieu qui les avoit tirés du pays d'Egypte et délivrés de la main de Pharaon Roi d'Egypte; ils avoient révééré d'autres dieux;

8. Ils avoient suivi les coutumes des nations que l'Eternel avoit chassées de devant les enfans d'Israël, et *les coutumes* que les Rois d'Israël avoient établies.

9. Et les enfans d'Israël avoient fait contre l'Eternel leur Dieu des choses qui n'étoient point droites; ils s'étoient fait des hauts lieux dans toutes leurs villes, depuis la tour des gardes jusqu'aux villes fortes.

10. Ils s'étoient dressé des idoles et des statues d'Astarté sur toutes les hautes collines et sous tout arbre verdoyant.

11. Ils avoient offert là de l'encens sur tous les hauts lieux, à l'imitation des nations que l'Eternel avoit chassées de devant eux,

et ils avoient fait de méchantes actions, pour irriter l'Eternel.

12. Ils avoient servi les dieux infâmes, à l'égard desquels l'Eternel leur avoit dit: Vous ne ferez point cela.

13. Et l'Eternel avoit sommé Israël et Juda par tous les prophètes *et par* tous les voyans, en leur disant: Détournez-vous de toutes vos méchantes voies; convertissez-vous et observez mes commandemens et mes statuts, selon toute la loi que j'ai prescrite à vos pères et que je vous ai envoyée par mes serviteurs les prophètes.

14. Mais ils n'écoutèrent point, et ils roidirent leur cou, à l'exemple de leurs pères, qui n'avoient point cru à l'Eternel leur Dieu.

15. Ils méprisèrent ses statuts, l'alliance qu'il avoit traitée avec leurs pères et les sommations qu'il leur avoit adressées; ils marchèrent après la vanité, et devinrent eux-mêmes vanité; ils imitèrent les nations qui étoient autour d'eux, bien que l'Eternel eût défendu de faire comme elles.

16. Et ayant abandonné tous les commandemens de l'Eternel leur Dieu, ils se firent des images de fonte, deux veaux et des statues d'Astarté; ils se prosternèrent devant toute l'armée des cieux et servirent Bahal.

17. Ils firent aussi passer par le feu leurs fils et leurs filles, ils s'adonnèrent aux divinations et aux enchantemens, et ils se vendirent pour faire ce qui déplaît à l'Eternel, afin de l'irriter.

18. Et l'Eternel s'irrita fort contre Israël, et les rejeta de devant sa face; il ne resta que la seule tribu de Juda.

19. Et même Juda n'observa point les commandemens de l'Eternel son Dieu, mais ils imitèrent les coutumes qu'Israël avoit établies.

20. C'est pourquoi l'Eternel rejeta toute la race d'Israël, il les affligea et les livra entre les mains de ceux qui les pilloient, jusqu'à ce qu'il les eût chassés de devant sa face.

21. Car Israël se révolta contre la maison de David, et ils établirent Roi Jéroboam fils de Nebat, lequel Jéroboam détourna Israël du service de l'Eternel et leur fit commettre un très-grand péché.

22. Et les enfans d'Israël marchèrent dans tous les péchés que Jéroboam avoit introduits; ils ne s'en retirèrent point;

23. Jusqu'à-ce que l'Eternel rejeta Israël de devant lui, selon qu'il en avoit parlé par tous ses serviteurs les prophètes; et Israël fut transporté, de son pays, en Assyrie, où il a demeuré jusqu'à ce jour.

24. Mais le Roi des Assyriens fit venir des gens de Babel, de Cuth, de Hava, de Hamath et de Sepharvajim, et il les fit habiter dans les villes de Samarie, à la place des enfans d'Israël; ils possédèrent Samarie et ils habitèrent dans ses villes.

25. Or, quand ils commencèrent d'y habiter, ils ne servoient pas l'Eternel, et l'Eternel envoya contre eux des lions qui les tuoient.

26. Et on dit au Roi des Assyriens: Les nations que tu as transportées et fait habiter dans les villes de Samarie ne savent pas la manière de servir le Dieu du pays; c'est pourquoi il a envoyé contre eux des lions, et voilà, les lions les tuent, parce qu'ils ne savent pas la manière de servir le Dieu du pays.

27. Alors le Roi des Assyriens donna cet ordre: Faites aller là quelqu'un de ces Sacrificateurs que vous en avez amenés captifs; qu'il aille, qu'il demeure là, et qu'il enseigne la manière de servir le Dieu du pays.

28. Ainsi un des Sacrificateurs qu'on avoit transportés de Samarie, vint et habita à Bethel, et il leur enseignoit comment ils devoient servir l'Eternel.

29. Mais chaque nation se fit ses propres dieux, et ils les placèrent dans les temples des hauts lieux que les Samaritains avoient faits; chaque nation les plaça dans les villes qu'elle habitoit.

30. Car les gens de Babel firent Succothbenoth, les gens de Cuth firent Nergal, les gens de Hamath firent Ascima.

31. Et les Haviens firent Nibchaz et Tartac; mais ceux de Sepharvajim brûloient au feu leurs enfans à l'honneur d'Adrammélec et de Hanammélec, qui étoient les dieux de Sepharvajim.

32. Toutefois ils servoient l'Eternel, et ils établirent pour Sacrificateurs des hauts lieux des gens pris parmi les derniers du peuple, lesquels sacrifioient pour eux dans les temples des hauts lieux.

33. Ainsi ils servoient l'Eternel, et en même temps ils servoient leurs dieux, à la

manière des nations du milieu desquelles ils avoient été transportés.

34. Jusqu'à présent ils suivent leurs anciennes coutumes. Il ne servent pas l'Eternel, et néanmoins ils ne font pas selon leurs statuts et selon leurs ordonnances, ni selon la loi et le commandement que l'Eternel avoit donné aux enfans de Jacob, lequel il nomma Israël.

35. Or l'Eternel avoit traité une alliance avec les enfans de Jacob et leur avoit donné cet ordre: Vous ne révèrerez point des dieux étrangers, vous ne vous prosternerez point devant eux, vous ne les servirez point et vous ne leur offrirez point de sacrifices.

36. Mais vous révèrerez l'Eternel qui vous a tirés du pays d'Egypte, avec une grande force et avec un bras étendu; vous vous prosternerez devant lui et vous lui offrirez des sacrifices.

37. Vous aurez soin d'observer, tous les jours de votre vie, les statuts, les ordonnances, la loi et les commandemens qu'il vous a donnés par écrit, et vous ne révèrerez point des dieux étrangers.

38. Vous n'oublierez donc pas l'alliance que j'ai traitée avec vous, et vous ne révèrerez pas des dieux étrangers;

39. Mais vous révèrerez l'Eternel votre Dieu, et il vous délivrera de la main de tous vos ennemis.

40. Mais ces nations ne l'écoutèrent point, et elles agirent selon leurs anciennes coutumes.

41. Ainsi elles révèroient l'Eternel et servoient en même temps leurs idoles; leurs enfans aussi et les enfans de leurs enfans, font jusqu'à ce jour comme leurs pères ont fait.

CHAPITRE XVIII.

Ezéchias Roi de Juda. Sanchérib Roi d'Assyrie vient assiéger Jérusalem.

OR la troisième année d'Hosée fils d'Elah Roi d'Israël, Ezéchias fils d'Achaz Roi de Juda commença à régner.

2. Il étoit âgé de vingt-cinq ans, quand il commença à régner; il régna vingt-neuf ans à Jérusalem. Sa mère s'appeloit Abi; elle étoit fille de Zacharie.

3. Il fit ce qui est droit devant l'Eternel, comme David son père l'avoit fait.

4. Il détruisit les hauts lieux, mit en pièces les idôles, brisa les statues d'Astarté et le serpent d'airain que Moïse avoit fait, parce que jusqu'à ce jour-là les enfans d'Israël lui offroient de l'encens; et il le nomma Ne-husctan.

5. Il mit son espérance en l'Eternel le Dieu d'Israël; et après lui, il n'y en eut point de semblable à lui entre tous les Rois de Juda, comme il n'y en avoit point eu avant lui.

6. Il s'attacha à l'Eternel; il ne se détourna point de lui, et il observa les commandemens que l'Eternel avoit donnés à Moïse.

7. L'Eternel fut avec lui; partout où il alloit, il prospéroit. Il secoua le joug du Roi des Assyriens et ne lui fut plus assujetti.

8. Il battit les Philistins jusqu'à Gaza, dont il ravagea le territoire, depuis les tours des gardes jusqu'aux villes fortes.

9. Or la quatrième année du règne d'Ezéchias, laquelle étoit la septième du règne d'Hosée fils d'Elah, Roi d'Israël, Sçalmanéser Roi des Assyriens marcha contre Samarie et l'assiégea.

10. Au bout de trois ans il la prit; la sixième année d'Ezéchias, laquelle étoit la neuvième d'Hosée Roi d'Israël, Samarie fut prise.

11. Et le Roi des Assyriens transporta les Israélites en Assyrie, et les fit mener dans Halah et dans Habor sur le fleuve de Gozan, et dans les villes des Mèdes;

12. Parce qu'ils n'avoient point obéi à la voix de l'Eternel leur Dieu, mais qu'ils avoient transgressé son alliance, et tout ce que Moïse serviteur de l'Eternel avoit commandé; ils n'y avoient point obéi et ne l'avoient point fait.

13. La quatorzième année du règne d'Ezéchias, Sanchérib Roi des Assyriens marcha contre toutes les villes fortes de Juda et les prit.

14. Alors Ezéchias Roi de Juda envoya dire au Roi des Assyriens qui étoit à Lakis: J'ai fait une faute, retire-toi de moi, je paierai le tribut que tu m'imposeras. Et le Roi des Assyriens exigea d'Ezéchias, Roi de Juda, trois cents talens d'argent et trente talens d'or.

15. Et Ezéchias livra tout l'argent qui se

trouva dans la maison de l'Eternel et dans les trésors de la maison royale.

16. Dans ce temps-là Ezéchias enleva des portes du temple de l'Eternel et des linteaux, l'or dont lui-même les avoit fait couvrir, et il le livra au Roi des Assyriens.

17. Ensuite le Roi des Assyriens envoya depuis Lakis, Tartan, Rab-saris et Rabsaké, avec des forces redoutables contre le Roi Ezéchias à Jérusalem; ils marchèrent et arrivèrent devant Jérusalem, puis ils s'avancèrent et s'arrêtèrent près du canal de l'étang supérieur, qui est sur le grand chemin du champ du foulon;

18. Et ils appelèrent le Roi. Alors Eljakim fils de Hilkija, maître-d'hôtel, et Scebna le secrétaire, et Joah fils d'Asaph, qui étoit chargé des registres, sortirent vers eux.

19. Et Rabsaké leur dit: Dites maintenant à Ezéchias: Ainsi a dit le grand Roi, le Roi des Assyriens: D'où te vient cette confiance dont tu es rempli?

20. Tu parles, mais ce ne sont que des paroles; le conseil et la force sont nécessaires pour la guerre. Maintenant en qui t'es-tu confié, pour te rebeller contre moi?

21. Voici, maintenant tu t'es reposé sur l'Egypte, sur ce bâton qui n'est qu'un roseau cassé, qui, si quelqu'un s'appuie dessus, lui entrera dans la main et la percera; tel est Pharaon Roi d'Egypte, pour tous ceux qui se confient en lui.

22. Si vous me dites: Nous nous confions en l'Eternel notre Dieu; n'est-ce pas lui dont Ezéchias a détruit les hauts lieux et les autels, ayant dit à Juda et à Jérusalem: Vous vous prosternerez devant cet autel à Jérusalem?

23. Maintenant donc, donne des otages au Roi des Assyriens mon maître, et je te donnerai deux mille chevaux, si tu peux donner autant d'hommes pour monter dessus.

24. Et comment ferois-tu tourner visage au moindre officier d'entre les serviteurs de mon maître? Mais tu te reposes sur l'Egypte, à cause des chariots et des gens de cheval.

25. Et maintenant suis-je monté sans l'ordre de l'Eternel contre ce lieu pour le détruire? L'Eternel m'a dit: Monte contre ce pays-là et détruis-le.

26. Alors Eljakim fils de Hilkija, Scebna et Joah dirent à Rabsaké: Nous te prions

de

de parler en langue syriaque à tes serviteurs, car nous l'entendons; ne nous parle point en langue judaïque, pendant que le peuple qui est sur la muraille nous écoute.

27. Rabsçaké leur répondit : Mon maître ne m'a-t-il envoyé que vers ton maître, ou vers toi, pour dire ces paroles ? *Ne m'a-t-il pas aussi envoyé vers les hommes qui se tiennent sur la muraille ; pour leur dire qu'ils mangeront leurs propres excréments et qu'ils boiront leur urine, de même que vous ?*

28. Rabsçaké se tint donc debout, et cria à haute voix en langue judaïque et dit : Ecoutez la parole du grand Roi, du Roi des Assyriens ;

29. Ainsi a dit le Roi : Qu'Ezéchias ne vous abuse point, car il ne pourra point vous délivrer de ma main.

30. Qu'Ezéchias ne vous engage point à vous confier en l'Eternel, en disant : L'Eternel nous délivrera certainement, et cette ville ne sera point livrée entre les mains du Roi des Assyriens ;

31. N'écoutez point Ezéchias ; mais ainsi a dit le Roi des Assyriens : Faites avec moi un traité qui vous sera avantageux, rendez-vous à moi, que chacun mange du fruit de sa vigne et chacun du fruit de son figuier, et que chacun boive de l'eau de sa citerne,

32. Jusqu'à-ce que je vienne et que je vous emmène dans un pays qui est comme votre pays, un pays de froment et de bon vin, un pays de grains et de vignes, un pays d'oliviers, d'huile et de miel, et vous vivrez et vous ne mourrez point ; mais n'écoutez point Ezéchias quand il voudra vous séduire, en disant : L'Eternel nous délivrera.

33. Les dieux des nations ont-ils délivré chacun leur pays de la main du Roi des Assyriens ?

34. Où sont les dieux de Hamath et d'Arpad ? Où sont les dieux de Sepharvajim, de Hénah et de Hivah ? Et même a-t-on délivré Samarie de ma main ?

35. Qui sont ceux d'entre tous les dieux de ces pays-là qui aient délivré leur pays de ma main, pour qu'on dise que l'Eternel délivrera Jérusalem de ma main ?

36. Le peuple se tut et on ne lui répondit pas un mot, car le Roi avoit donné cet ordre : Vous ne lui répondrez rien.

37. Après cela Eljakim fils de Hilkija, maître-d'hôtel, Sçebna le secrétaire, et Joah fils d'Asaph, qui étoit chargé des registres, vinrent vers Ezéchias, ayant leurs vêtements déchirés, et ils lui rapportèrent les paroles de Rabsçaké.

CHAPITRE XIX.

L'armée de Sanchérib est détruite par un Ange.

OR dès que le Roi Ezéchias eut entendu ces choses, il déchira ses vêtements, se couvrit d'un sac, et entra dans la maison de l'Eternel ;

2. Et il envoya Eljakim maître-d'hôtel, Sçebna le secrétaire, et les anciens d'entre les Sacrificateurs, couverts de sacs, vers Esaïe le prophète, fils d'Amots ;

3. Et ils lui dirent : Ainsi a dit Ezéchias : Ce jour est un jour d'angoisse, et un jour de reproches et de blasphèmes ; les enfans sont venus jusqu'au moment de naître, mais les mères n'ont pas la force d'enfanter.

4. Peut-être que l'Eternel ton Dieu aura pris garde à toutes les paroles de Rabsçaké que le Roi des Assyriens son maître a envoyé pour blasphémer le Dieu vivant, et l'insulter par des paroles que l'Eternel ton Dieu a entendues. Prie donc pour ce qui reste encore du peuple.

5. Les serviteurs du Roi Ezéchias vinrent donc vers Esaïe ;

6. Et Esaïe leur dit : Vous parlerez ainsi à votre maître : Ainsi a dit l'Eternel : Ne crains point à cause des paroles que tu as entendues, par lesquelles les serviteurs du Roi des Assyriens m'ont blasphémé.

7. Voici, je vais mettre en lui un esprit tel, qu'à l'ouïe de certaines nouvelles, il retournera dans son pays, et je le ferai tomber par l'épée dans son pays.

8. Or quand Rabsçaké s'en fut retourné, il alla trouver le Roi des Assyriens, qui assiégeoit Libna ; car il avoit appris qu'il étoit parti de Lakis.

9. Et le Roi des Assyriens reçut des nouvelles au sujet de Tirhaka Roi d'Ethiopie ; voilà, lui disoit-on, il s'est mis en campagne pour te combattre. C'est pourquoi il s'en retourna ; mais il envoya des députés à Ezéchias, et leur dit :

10. Vous parlerez ainsi à Ezéchias Roi de Juda, et vous lui direz: Que ton Dieu, en qui tu te confies, ne t'abuse point, en disant: Jérusalem ne sera point livrée entre les mains du Roi des Assyriens.

11. Voilà, tu as appris ce que les Rois des Assyriens ont fait à tous les pays, en les détruisant entièrement, et *toi*, tu échapperois!

12. Les dieux des nations que mes ancêtres ont détruites, de Gozan, de Caran, de Retseph et des enfans d'Héden qui *sont* en Telasar, les ont-ils délivrées?

13. Où *est* le Roi de Hamath, le Roi d'Arpad et le Roi de la ville de Sepharvajim, celui de Ménah et de Hivah?

14. Ezéchias, après avoir reçu de la main des députés la lettre, et l'avoir lue, monta dans la maison de l'Eternel, et Ezéchias déploya la lettre devant l'Eternel.

15. Et Ezéchias fit sa prière devant l'Eternel, et dit: O Eternel Dieu d'Israël, qui es assis entre les chérubins! tu es le seul Dieu de tous les royaumes de la terre, tu as fait les cieux et la terre;

16. O Eternel! prête l'oreille et écoute; ouvre les yeux et regarde, et prends garde aux paroles de Sanchérib, de celui qu'il a envoyé pour blasphémer le Dieu vivant.

17. Il est vrai, ô Eternel! que les Rois des Assyriens ont détruit ces nations-là et leur pays,

18. Et qu'ils ont jeté au feu leurs dieux, car ce n'étoient point des dieux, mais c'étoient des ouvrages de main d'homme, du bois et de la pierre; c'est pourquoi ils les ont détruits.

19. Maintenant donc, ô Eternel notre Dieu! je te prie, délivre-nous de la main de Sanchérib, afin que tous les royaumes de la terre sachent que c'est toi, Eternel, qui es le seul Dieu.

20. Alors Esaïe fils d'Amots envoya dire à Ezéchias: Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël: J'ai exaucé la prière que tu m'as faite au sujet de Sanchérib Roi des Assyriens.

21. Voici la parole que l'Eternel a prononcée contre lui: La vierge fille de Sion t'a méprisé, et s'est moquée de toi; la fille de Jérusalem a hoché la tête après toi.

22. Qui as-tu outragé et blasphémé? Contre qui as-tu haussé la voix et levé les yeux en haut? *C'est* contre le Saint d'Israël.

23. Tu as outragé le Seigneur par tes députés, et tu as dit: Avec la multitude de mes chariots, je monterai au haut des montagnes, *sur* les flancs du Liban; je couperai ses plus hauts cèdres et ses plus beaux sapins, et j'entrerai dans ses habitations les plus reculées, et dans ses plus belles forêts;

24. J'ai creusé, j'ai bu les eaux étrangères, et j'ai tari de la plante de mes pieds tous les fleuves de l'Egypte.

25. N'as-tu pas ouï dire, *que déjà* dès long-temps j'ai bâti cette *ville*, et que je l'ai ainsi formée anciennement? Et maintenant l'aurois-je conservée pour être *réduite* en désolation? *et aurois-je conservé* les villes fortes pour être réduites en monceaux de ruines?

26. Or leurs habitans étant sans force ont été épouvantés et confus; ils sont devenus semblables à l'herbe des champs, à l'herbe verte, à celle qui croît sur les toits, et au blé qui a senti la brûlure avant d'être monté en épis.

27. Mais je connois ta demeure, ta sortie et ton entrée, et quelle est ta fureur contre moi.

28. Parce que tu es furieux contre moi, et que tes paroles audacieuses sont montées à mes oreilles, je te mettrai une boucle aux narines et un mors à la bouche, et je te ferai retourner par le chemin par lequel tu es venu.

29. Et ceci te *sera* pour signe, ô *Ezéchias!* *c'est* qu'on mangera cette année ce qui viendra de soi-même dans les champs, et la seconde année ce qui croîtra encore sans qu'on sème; mais la troisième année vous sèmerez et vous moissonnerez, vous planterez des vignes et vous en mangerez le fruit.

30. Et ce qui sera réchappé et resté de la maison de Juda, poussera encore sa racine en bas, et portera *son* fruit en haut.

31. Car il sortira quelque reste de Jérusalem, et quelques réchappés de la montagne de Sion. La jalousie de l'Eternel des armées fera cela.

32. C'est pourquoi, ainsi a dit l'Eternel touchant le Roi des Assyriens: Il n'entrera point dans cette ville, il n'y lancera aucune flèche, il ne se présentera point contre elle avec le bouclier, et il ne dressera point de terrasse contre elle.

33. Il s'en retournera par le chemin par lequel il est venu, et il n'entrera point dans cette ville, dit l'Eternel;

34. Car je garantirai cette ville, afin de la délivrer, à cause de moi, et à cause de David mon serviteur.

35. Or cette nuit-là un Ange de l'Eternel sortit, et tua cent quatre-vingt-cinq mille hommes dans le camp des Assyriens; et quand on se leva de bon matin, tout étoit plein de corps morts.

36. Alors Sanchérib Roi des Assyriens partit, et retourna à Ninive.

37. Et comme il étoit prosterné dans la maison de Nisroc son dieu, Adrammélec et Sçareetser ses fils le tuèrent avec l'épée, puis ils se sauvèrent dans le pays d'Ararat, et Esarhaddon son fils régna à sa place.

CHAPITRE XX.

Maladie d'Ezéchias. Sa prière et sa guérison.

EN ce temps-là Ezéchias fut malade à la mort, et le prophète Esaïe fils d'Amots vint vers lui, et lui dit: Ainsi a dit l'Eternel: Dispose de ta maison, car tu vas mourir, et tu ne vivras plus.

2. Alors *Ezéchias* tourna son visage contre la muraille; et fit sa prière à l'Eternel, en disant:

3. Je te prie, ô Eternel! que maintenant tu te souviennes comment j'ai marché devant toi en vérité et en intégrité de cœur, et comment j'ai fait ce qui t'étoit agréable. Et *Ezéchias* versa des larmes en abondance.

4. Or avant qu'*Esaïe* fut sorti de la cour du milieu, la parole de l'Eternel lui fut adressée en ces termes:

5. Retourne, et dis à *Ezéchias* conducteur de mon peuple: Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu de David ton père: J'ai exaucé ta supplication, j'ai vu tes larmes; voici, je vais te guérir; dans trois jours tu monteras dans la maison de l'Eternel;

6. J'ajouterai quinze ans à tes jours, je te délivrerai, toi et cette ville, de la main du Roi des Assyriens, et je garantirai cette ville, à cause de moi et à cause de David mon serviteur.

7. Puis *Esaïe* dit: Prenez une poignée de

figues; ils *la* prirent et *la* mirent sur l'ulcère, et le *Roi* fut guéri.

8. Or *Ezéchias* avoit dit à *Esaïe*: Quel signe me fera connaître que l'Eternel me guérira, et qu'au troisième jour je monterai à la maison de l'Eternel?

9. *Esaïe* répondit: Voici le signe que l'Eternel te donne pour t'assurer qu'il accomplira la parole qu'il a prononcée: Veux-tu que l'ombre s'avance de dix degrés, ou qu'elle rétrograde de dix degrés?

10. Et *Ezéchias* dit: C'est peu de chose que l'ombre s'avance de dix degrés; non, mais plutôt que l'ombre rétrograde de dix degrés.

11. Et *Esaïe* le prophète cria à l'Eternel; et il fit rétrograder l'ombre de dix degrés, sur le cadran d'Achaz, en suivant les degrés par lesquels elle étoit descendue.

12. Dans ce temps-là *Berodac-baladan* fils de *Baladan*, Roi de *Babylone*, envoya à *Ezéchias*, par ses ambassadeurs, une lettre avec un présent, parce qu'il avoit appris qu'*Ezéchias* avoit été malade.

13. *Ezéchias* les ayant entendus, leur montra la maison où il tenoit ce qu'il avoit de précieux, l'argent, l'or, les aromates, ses parfums de grand prix, tout son arsenal et tout ce qui se trouvoit dans ses trésors; il n'y eut rien de ce qui étoit dans son palais, et de ce qu'il possédoit, qu'*Ezéchias* ne leur montrât.

14. Et le prophète *Esaïe* vint vers le Roi *Ezéchias*, et lui dit: Qu'est-ce qu'ont dit ces gens-là, et d'où sont-ils venus vers toi? *Ezéchias* répondit: Ils sont venus d'un pays éloigné, de *Babylone*.

15. *Esaïe* dit: Qu'ont-ils vu dans ta maison? *Ezéchias* répondit: Ils ont vu tout ce qui est dans ma maison; il n'y a rien dans mes trésors que je ne leur aie montré.

16. Alors *Esaïe* dit à *Ezéchias*: Ecoute la parole de l'Eternel:

17. Voici, les jours viendront où tout ce qui est dans ta maison, et ce que tes pères ont amassé dans leurs trésors jusqu'à ce jour, sera emporté à *Babylone*; on n'en laissera rien, a dit l'Eternel.

18. On prendra même de tes fils qui seront sortis de toi, et que tu auras engendrés, afin qu'ils soient eunuques dans le palais du Roi de *Babylone*.

19. Ezéchias répondit à Esaïe : La parole de l'Eternel, que tu as prononcée, est bonne; et il ajouta : N'y aura-t-il pas au moins paix et sûreté pendant ma vie?

20. Le reste des actions d'Ezéchias, tous ses exploits, et la construction de l'étang et du canal par lequel il fit entrer les eaux dans la ville, *cela n'est-il pas écrit dans le livre des chroniques des Rois de Juda?*

21. Ezéchias s'endormit avec ses pères, et Manassé son fils régna à sa place.

CHAPITRE XXI.

Idolâtrie de Manassé et d'Amon son fils.

MANASSÉ étoit âgé de douze ans quand il commença à régner, il régna cinquante-cinq ans à Jérusalem; sa mère s'appeloit Hephtsiba.

2. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, imitant les abominations des peuples que l'Eternel avoit chassés devant les enfans d'Israël.

3. Car il rebâtit les hauts lieux qu'Ezéchias son père avoit détruits, il releva les autels de Bahal, il fit une statue d'Astarté comme avoit fait Achab Roi d'Israël; il se prosterna devant toute l'armée des cieus, et lui rendit un culte.

4. Il éleva aussi des autels dans la maison de l'Eternel, de laquelle l'Eternel avoit dit : Je mettrai mon nom dans Jérusalem.

5. Il éleva des autels à toute l'armée des cieus, dans les deux parvis de la maison de l'Eternel.

6. Il fit aussi passer son fils par le feu, et il s'adonna aux divinations et aux enchantemens, il établit des gens qui évoquoient les esprits, et des diseurs de bonne aventure, et fit de plus en plus ce qui est mauvais devant l'Eternel, pour l'irriter.

7. L'idole d'Astarté qu'il avoit faite, il l'aplaça dans la maison de laquelle l'Eternel avoit dit à David et à Salomon son fils : Je mettrai à perpétuité mon nom dans cette maison, et dans Jérusalem que j'ai choisie entre toutes les tribus d'Israël;

8. Et je ne ferai plus errer les Israélites hors de cette terre, que j'ai donnée à leurs pères, pourvu seulement qu'ils aient soin d'observer tout ce que je leur ai commandé,

et toute la loi que Moïse mon serviteur leur a commandé d'observer.

9. Mais ils n'obéirent point; car Manassé les fit sortir du bon chemin, jusqu'à faire plus méchamment que les nations que Dieu avoit exterminées devant les enfans d'Israël.

10. Et l'Eternel parla par ses serviteurs les prophètes, et dit :

11. Parce que Manassé Roi de Juda a commis des abominations, agissant plus méchamment que n'ont jamais agi les Amorrhéens qui ont été avant lui, et parce qu'il a même fait pécher Juda par ses dieux infâmes,

12. A cause de cela, ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël : Voici, je vais faire venir un si grand mal sur Jérusalem et sur Juda, que les deux oreilles tinteront à quiconque en entendra parler.

13. Car j'étendrai sur Jérusalem le cordeau de Samarie et le niveau de la maison d'Achab, et je nettoierai entièrement Jérusalem comme on nettoie entièrement un vase qu'on renverse ensuite sur son fond;

14. Je rejetterai le reste de mon héritage; je les livrerai entre les mains de leurs ennemis, et ils seront pillés et saccagés par tous leurs ennemis,

15. Parce qu'ils ont fait ce qui est mauvais devant moi, et qu'ils m'ont irrité depuis le jour où leurs pères sont sortis d'Egypte jusqu'à aujourd'hui.

16. Manassé répandit même du sang innocent en fort grande abondance, au point d'en remplir Jérusalem, depuis une extrémité jusqu'à l'autre, indépendamment du péché dans lequel il entraîna Juda, en faisant ce qui est mauvais devant l'Eternel.

17. Le reste des actions de Manassé, tout ce qu'il a fait, et le péché qu'il commit, *cela n'est-il pas écrit dans le livre des chroniques des Rois de Juda?*

18. Manassé s'endormit avec ses pères, il fut enseveli dans le jardin de sa maison, dans le jardin de Huza; et Amon son fils régna à sa place.

19. Amon étoit âgé de vingt-deux ans quand il commença à régner, il régna deux ans à Jérusalem. Sa mère s'appeloit Mesçulémet, elle étoit fille de Haruts de Jotba.

20. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, comme l'avoit fait Manassé son père;

21. Car il suivit toutes les voies dans lesquelles son père avoit marché, et il servit les dieux infâmes que son père avoit servis, et se prosterna devant eux.

22. Ainsi il abandonna l'Eternel, le Dieu de ses pères, et il ne marcha point dans les voies de l'Eternel.

23. Or les serviteurs d'Amon firent une conspiration contre lui, et ils tuèrent le Roi dans son palais.

24. Mais le peuple du pays fit mourir tous ceux qui avoient conspiré contre le Roi Amon, et ils établirent Josias son fils pour être Roi à sa place.

25. Le reste des actions qu'Amon a faites, n'est-il pas écrit dans le livre des chroniques des Rois de Juda ?

26. On l'ensevelit dans son sépulcre, dans le jardin de Huza ; et Josias son fils régna à sa place.

CHAPITRE XXII.

Josias fait réparer le temple. On y retrouve le livre de la Loi.

JOSIAS étoit âgé de huit ans quand il commença à régner, il régna trente et un ans à Jérusalem ; sa mère s'appeloit Jedida, elle étoit fille de Hadaja, de Botskath.

2. Il fit ce qui est droit devant l'Eternel, il marcha dans toutes les voies de David son père, et ne s'en détourna ni à droite ni à gauche.

3. Or la dix-huitième année du Roi Josias, le Roi envoya Sçaphan le secrétaire, fils d'Atsalja, fils de Mesçullam, dans la maison de l'Eternel, en lui disant :

4. Monte vers Hilkija le grand Sacrificateur, et qu'il rassemble tout l'argent qu'on apporte dans la maison de l'Eternel, et que ceux qui gardent les vases ont retiré du peuple.

5. Qu'on le mette entre les mains de ceux qui font faire l'ouvrage, et qui ont l'inspection de la maison de l'Eternel ; qu'on le délivre à ceux qui font faire l'ouvrage qu'il y a à faire dans la maison de l'Eternel, pour réparer ce qu'il y a à réparer au temple ;

6. Aux charpentiers, aux architectes, et aux maçons ; qu'ils en achètent aussi du bois et des pierres de taille, pour réparer le temple.

7. Mais qu'on ne leur fasse point rendre compte de l'argent qu'on met entre leurs mains, car ils se conduisent avec fidélité.

8. Alors Hilkija le grand Sacrificateur dit à Sçaphan le secrétaire : J'ai trouvé le livre de la Loi dans la maison de l'Eternel. Et Hilkija remit ce livre à Sçaphan qui le lut.

9. Et Sçaphan le secrétaire vint vers le Roi ; il rapporta au Roi ce qui se faisoit, et dit : Tes serviteurs ont rassemblé l'argent qui a été trouvé dans le temple, et ils l'ont mis entre les mains de ceux qui font faire l'ouvrage et qui ont l'inspection de la maison de l'Eternel.

10. Sçaphan le secrétaire fit aussi ce rapport au Roi : Hilkija le Sacrificateur m'a remis un livre. Et Sçaphan le lut devant le Roi.

11. Aussitôt que le Roi eut entendu les paroles du livre de la Loi, il déchira ses vêtements,

12. Et il donna cet ordre au Sacrificateur Hilkija, à Ahikam fils de Sçaphan, à Habor fils de Micaja, à Sçaphan le secrétaire et à Hasaja serviteur du Roi :

13. Allez, consultez l'Eternel pour moi, pour le peuple, et pour tout Juda, au sujet des paroles de ce livre qu'on a trouvé ; car la colère de l'Eternel, qui s'est allumée contre nous, est grande, parce que nos pères n'ont point obéi aux paroles de ce livre, pour faire tout ce qui nous y est prescrit.

14. Hilkija le Sacrificateur, Ahikam, Habor, Sçaphan et Hasaja, allèrent donc vers Hulda la prophétesse, femme de Sçallum fils de Tikva, fils de Harhas, gardien des vêtements, laquelle habitoit à Jérusalem, dans la seconde *enceinte de la ville*, et ils lui parlèrent.

15. Elle leur répondit : Ainsi a dit l'Eternel le Dieu d'Israël : Dites à l'homme qui vous a envoyés vers moi :

16. Ainsi a dit l'Eternel : Voici, je vais faire venir du mal sur ce lieu et sur ses habitans, *savoir*, toutes les paroles du livre que le Roi de Juda a lu.

17. Parce qu'ils m'ont abandonné, et qu'ils ont offert de l'encens à des dieux étrangers, pour m'irriter par toutes les œuvres de leurs mains, ma colère s'est allumée contre ce lieu, et elle ne sera point éteinte.

18. Mais quant au Roi de Juda, qui vous

a envoyés pour consulter l'Éternel, vous lui parlerez ainsi : Ainsi a dit l'Éternel le Dieu d'Israël, au sujet des paroles que tu as entendues :

19. Parce que ton cœur a été touché, que tu t'es humilié devant l'Éternel quand tu as entendu ce que j'ai prononcé contre ce lieu et contre ses habitans, qu'ils seroient désolés et maudits ; et parce que tu as déchiré tes vêtemens, et que tu as pleuré devant moi, je t'ai exaucé, dit l'Éternel.

20. C'est pourquoi, voici, je vais te retirer auprès de tes pères ; tu seras recueilli en paix dans ton sépulcre, et tes yeux ne verront point tout ce mal que je vais faire venir sur ce lieu. Et ils rapportèrent toutes ces choses au Roi.

CHAPITRE XXIII.

Josias détruit l'idolâtrie. Jéhoachaz, et ensuite Jéhojakim, lui succèdent.

ALORS le Roi envoya des gens, et fit assembler vers lui tous les anciens de Juda et de Jérusalem ;

2. Et le Roi monta à la maison de l'Éternel et tous les hommes de Juda, et tous les habitans de Jérusalem étoient avec lui ; les Sacrificateurs y étoient aussi, les prophètes et tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand ; et ils entendirent lire toutes les paroles du livre de l'alliance, qui avoit été trouvé dans la maison de l'Éternel.

3. Le Roi se tint auprès de la colonne, et il traita alliance devant l'Éternel, promettant de suivre l'Éternel, et d'observer, de tout son cœur et de toute son ame, ses commandemens, ses témoignages et ses statuts, pour mettre en pratique les paroles de l'alliance qui sont écrites dans ce livre ; et tout le peuple adhéra à cette alliance.

4. Alors le Roi commanda à Hilkija le grand Sacrificateur, aux Sacrificateurs du second ordre, et à ceux qui gardoient les vases, de jeter hors du temple de l'Éternel tous les ustensiles qui avoient été faits pour Bahal, pour Astarté, et pour toute l'armée des cieux ; il les brûla hors de Jérusalem, dans les campagnes de Cédron ; il porta leurs cendres à Beth-el ;

5. Et il chassa les Sacrificateurs des idoles, qui avoient été établis par les Rois de Juda,

quand on offroit de l'encens sur les hauts lieux, dans les villes de Juda, et autour de Jérusalem ; il chassa aussi ceux qui offroient de l'encens à Bahal, au soleil, à la lune, aux astres et à toute l'armée des cieux.

6. Il fit aussi emporter hors de Jérusalem, dans la vallée de Cédron, les statues d'Astarté qui étoient dans la maison de l'Éternel ; il les brûla dans la vallée de Cédron, il les réduisit en cendres, et en jeta les cendres sur les sépulcres du commun peuple.

7. Après cela il démolit les lieux de débauche qui étoient dans la maison de l'Éternel, et dans lesquels les femmes travailloient à faire des tentes pour Astarté.

8. Il fit encore venir tous les Sacrificateurs des villes de Juda, et il souilla les hauts lieux, où les Sacrificateurs avoient offert de l'encens, depuis Guébah jusqu'à Béer-scébah ; il démolit les hauts lieux des portes, lesquels étoient à l'entrée de la porte de Josué capitaine de la ville, et à la gauche de la porte de la ville.

9. Au reste, ceux qui avoient été Sacrificateurs des hauts lieux, ne montoient pas auprès de l'autel de l'Éternel, à Jérusalem, mais ils mangeoient des pains sans levain parmi leurs frères.

10. Il souilla Topheth, qui est dans la vallée du fils de Hinnom, afin que personne n'y fit plus passer par le feu son fils ou sa fille, à l'honneur de Moloch.

11. Il ôta aussi les chevaux que les Rois de Juda avoient consacrés au soleil, et qui étoient placés depuis l'entrée de la maison de l'Éternel jusqu'au logement de Nethanmélec, officier de la cour qui résidoit au faubourg, et il brûla les chariots du soleil.

12. Le Roi démolit aussi les autels qui étoient sur la plate-forme de la chambre haute d'Achaz, et que les Rois de Juda avoient élevés, et les autels que Manassé avoit élevés dans les deux parvis de la maison de l'Éternel ; il les brisa et les ôta de là, et il en fit jeter la poussière dans le torrent de Cédron.

13. Le Roi souilla aussi les hauts lieux qui étoient vis-à-vis de Jérusalem, à droite du mont des Oliviers, et que Salomon Roi d'Israël avoit élevés à l'honneur de Hasctoreth, l'abomination des Sidoniens ; à l'honneur de Kémos, l'abomination des Moabites ;

et à l'honneur de Milcom, l'abomination des enfans de Hammon.

14. Il brisa aussi les idoles et les statues d'Astarté, et remplit d'ossemens d'hommes les lieux où elles étoient.

15. Il démolit encore l'autel qui étoit à Beth-el, et le haut lieu qu'avoit élevé Jéraboam fils de Nebat, qui avoit fait pécher Israël; il démolit cet autel et le haut lieu; il brûla le haut lieu, le réduisit en cendres, il brûla aussi la statue d'Astarté.

16. Ensuite Josias s'étant tourné, vit les sépulcres qui étoient là dans la montagne, et il envoya tirer des sépulcres les os qui y étoient, il les brûla sur l'autel, et ainsi il le souilla, selon la parole de l'Eternel, que l'homme de Dieu avoit prononcée à haute voix, quand il avoit annoncé publiquement ces choses.

17. Et le Roi dit: Quel est ce monument que je vois? Les hommes de la ville lui répondirent: C'est le sépulcre de l'homme de Dieu, qui vint de Juda, et qui annonça à haute voix les choses que tu as faites sur l'autel de Beth-el.

18. Et il dit: Laissez-le, que personne ne remue ses os. Ainsi ils conservèrent ses os, avec les os du prophète qui étoit venu de Samarie.

19. Josias détruisit aussi tous les temples des hauts lieux qui étoient dans les villes de Samarie, et que les Rois d'Israël avoient élevés pour irriter l'Eternel; il fit à leur égard comme il avoit fait à Beth-el.

20. Il immola sur les autels tous les Sacrificateurs des hauts lieux, qui étoient là, et il brûla sur ces autels des ossemens d'hommes, après quoi il retourna à Jérusalem.

21. Alors le Roi donna cet ordre à tout le peuple: Célébrez la Pâque à l'honneur de l'Eternel votre Dieu, comme il est écrit dans le livre de cette alliance.

22. Et jamais Pâque n'avoit été célébrée, depuis le temps des Juges qui avoient jugé en Israël, ni pendant tout le temps des Rois d'Israël et des Rois de Juda,

23. Comme cette Pâque qui fut célébrée à l'honneur de l'Eternel dans Jérusalem, la dix-huitième année du Roi Josias.

24. Josias extermina aussi ceux qui évoquoient les esprits, les diseurs de bonne aventure, les idoles, les dieux infâmes et

toutes les abominations qu'on avoit vues dans le pays de Juda et dans Jérusalem; afin d'accomplir les paroles de la loi, qui étoient écrites dans le livre qu'Hilkija le Sacrificateur avoit retrouvé dans la maison de l'Eternel.

25. Avant lui, il n'y avoit point eu de Roi semblable à lui, qui se fût tourné vers l'Eternel de tout son cœur, de toute son ame et de toute sa force, conformément à toute la loi de Moïse; et après lui, il n'en a point paru qui lui ait été semblable.

26. Toutefois l'Eternel ne revint point de l'ardeur de sa grande colère qui s'étoit allumée contre Juda à cause de tout ce que Manassé avoit fait pour l'irriter.

27. Car l'Eternel avoit dit: Je rejetterai aussi Juda de devant ma face, comme j'ai rejeté Israël: je rejetterai même avec mépris cette ville de Jérusalem que j'avois choisie, et la maison de laquelle j'avois dit: Mon nom sera là.

28. Le reste des actions de Josias, et tout ce qu'il a fait, n'est-il pas écrit dans le livre des chroniques des Rois de Juda?

29. De son temps, Pharaon Néco Roi d'Egypte, monta contre le Roi des Assyriens jusqu'au fleuve d'Euphrate, et Josias marcha contre lui; mais dès la première rencontre, Pharaon le tua à Meguiddo.

30. Alors ses serviteurs mirent son corps sur un chariot, le transportèrent de Meguiddo à Jérusalem, et l'ensevelirent dans son sépulcre. Puis le peuple du pays prit Jéhoachaz fils de Josias, ils l'oignirent et l'établirent pour être Roi à la place de son père.

31. Jéhoachaz étoit âgé de vingt-trois ans quand il commença à régner, il régna trois mois à Jérusalem. Sa mère s'appeloit Hamutal, elle étoit fille de Jérémie de Libna.

32. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, comme avoient fait ses pères.

33. Pharaon Néco l'emprisonna à Ribla, dans le pays de Hamath, afin qu'il ne régnât plus à Jérusalem; et il imposa sur le pays une contribution de cent talens d'argent et d'un talent d'or.

34. Et Pharaon Néco établit pour Roi Eljakim fils de Josias à la place de Josias son père, et changea son nom en celui de Jéhojakim; et ayant pris avec lui Jéhoachaz,

il retourna en Egypte, où *Jéhoachaz* mourut.

35. Or *Jéhojakim* livra à Pharaon l'argent et l'or qu'il avoit exigé, ayant mis des taxes sur le pays pour fournir cet argent, selon le commandement de Pharaon; il leva l'argent et l'or sur le peuple du pays, selon que chacun étoit taxé, pour le donner à Pharaon Néco.

36. *Jéhojakim* étoit âgé de vingt-cinq ans lorsqu'il commença à régner, il régna onze ans à Jérusalem; sa mère s'appeloit *Zebudda*, elle étoit fille de *Pedaja* de Ruma.

37. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, comme ses pères avoient fait.

CHAPITRE XXIV.

Mort de Jéhojakim. Jéhojakim emmené captif à Babylone. Sédécias lui succède.

Sous son règne *Nébuchadnetsar* Roi de Babylone monta contre *Juda*, et *Jéhojakim* lui fut assujetti l'espace de trois ans; puis il ne voulut plus lui obéir, et se révolta contre lui.

2. Et l'Eternel envoya contre lui des troupes de *Caldéens*, des troupes de *Syriens*, des troupes de *Moabites* et des troupes de *Hammonites*; il les envoya contre *Juda*, pour le détruire, selon la parole que l'Eternel avoit prononcée par la bouche des prophètes ses serviteurs.

3. Cela arriva selon ce que l'Eternel avoit déclaré contre *Juda*, qu'il le rejetteroit de devant sa face, à cause des péchés de *Mannassé*, à cause de tout ce qu'il avoit fait,

4. Et même à cause du sang innocent qu'il avoit répandu, ayant rempli Jérusalem de sang innocent; c'est pourquoi l'Eternel ne voulut point pardonner.

5. Le reste des actions de *Jéhojakim*, et tout ce qu'il a fait, n'est-il pas écrit dans le livre des chroniques des Rois de *Juda*?

6. Ainsi *Jéhojakim* s'endormit avec ses pères, et *Jéhojakim* son fils régna à sa place.

7. Or le Roi d'Egypte ne sortit plus de son pays, parce que le Roi de Babylone avoit pris tout ce qui étoit au Roi d'Egypte, depuis le torrent d'Egypte jusqu'au fleuve d'Euphrate.

8. *Jéhojakim* étoit âgé de dix-huit ans quand il commença à régner; il régna trois

mois à Jérusalem. Sa mère s'appeloit *Nehuscta*, elle étoit fille d'*Elnathan* de Jérusalem.

9. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, comme son père avoit fait.

10. En ce temps là les serviteurs de *Nébuchadnetsar* Roi de Babylone, marchèrent contre Jérusalem, et la ville fut assiégée.

11. *Nébuchadnetsar* Roi de Babylone s'avança contre la ville, lorsque ses serviteurs l'assiégoient.

12. Alors *Jéhojakim* Roi de *Juda* se rendit au Roi de Babylone, lui, sa mère, ses serviteurs, ses capitaines et les officiers de sa cour; de sorte que le Roi de Babylone le fit prisonnier la huitième année de son règne.

13. Il emporta de Jérusalem tous les trésors de la maison de l'Eternel et les trésors de la maison royale; il mit en pièces tous les ustensiles d'or que *Salomon* Roi d'Israël avoit faits pour le temple de l'Eternel; cela arriva comme l'Eternel l'avoit déclaré.

14. Et il transporta tout Jérusalem, tous les capitaines, et tous les hommes vaillans, les emmenant captifs, au nombre de dix mille, et en outre, les charpentiers et les serruriers; il ne resta que la partie pauvre du peuple du pays.

15. Ainsi il transporta à Babylone *Jéhojakim*, la mère du Roi, les femmes du Roi, les officiers de sa cour, et il emmena en captivité, de Jérusalem à Babylone, tous les hommes puissans du pays,

16. Avec tous les hommes vaillans, au nombre de sept mille, les charpentiers et les serruriers, au nombre de mille, tous vaillans et propres à la guerre; le Roi de Babylone les emmena captifs à Babylone.

17. Le Roi de Babylone établit pour Roi à la place de *Jéhojakim*, *Mathanja* son oncle, et il changea son nom en celui de *Sédécias*.

18. *Sédécias* étoit âgé de vingt et un ans quand il commença à régner, il régna onze ans à Jérusalem. Sa mère s'appeloit *Hamutal*, elle étoit fille de *Jérémie* de *Libna*.

19. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, comme avoit fait *Jéhojakim*.

20. Et à cause de la colère de l'Eternel contre Jérusalem et contre *Juda*, il les rejeta de devant sa face, ensorte que *Sédécias* se révolta contre le Roi de Babylone.

CHAPITRE

CHAPITRE XXV.

Prise et destruction de Jérusalem.

OR la neuvième année du règne de Sédécias, le dixième jour du dixième mois, Nébucadnetsar Roi de Babylone vint contre Jérusalem, lui et toute son armée; il campa contre elle, et ils bâtirent des forts tout autour.

2. Et la ville fut assiégée jusqu'à la onzième année du Roi Sédécias.

3. Le neuvième jour du quatrième mois, la famine augmenta dans la ville, de sorte qu'il n'y avoit plus de pain pour le peuple du pays.

4. Alors la brèche fut faite à la ville, et tous les gens de guerre s'enfuirent de nuit, par le chemin de la porte entre les deux murailles, près du jardin du Roi; or les Caldéens occupoient tous les environs de la ville, et le Roi s'en alla par le chemin de la plaine.

5. Mais l'armée des Caldéens poursuivit le Roi; et quand ils l'eurent atteint dans les plaines de Jéricho, toute son armée se dispersa et l'abandonna.

6. Ils prirent donc le Roi, et le firent monter vers le Roi de Babylone, à Ribla, où on lui fit son procès.

7. Et on égorga les fils de Sédécias en sa présence; après quoi on creva les yeux à Sédécias, puis on le lia de doubles chaînes d'airain, et on le mena à Babylone.

8. Le septième jour du cinquième mois, la dix-neuvième année du règne de Nébucadnetsar Roi de Babylone, Nebuzaradan, capitaine des gardes, officier du Roi de Babylone, entra dans Jérusalem.

9. Et il brûla la maison de l'Eternel, le palais du Roi et toutes les maisons de Jérusalem, il mit le feu à toutes les maisons des grands.

10. Et toute l'armée des Caldéens qui étoit avec le capitaine des gardes, démolit les murailles qui entouraient Jérusalem.

11. Nebuzaradan, capitaine des gardes, transporta à Babylone le reste du peuple, ceux qui étoient restés dans la ville, ceux qui étoient allés se rendre au Roi de Babylone, et le reste de la multitude.

12. Toutefois le capitaine des gardes laissa

quelques-uns des plus pauvres du pays, pour être vigneron et laboureurs.

13. Les Caldéens mirent en pièces les colonnes d'airain qui étoient dans la maison de l'Eternel, les soubassemens et la mer d'airain qui étoit dans la maison de l'Eternel; et ils emportèrent l'airain à Babylone.

14. Ils emportèrent aussi les chaudières, les pelles, les couteaux, les tasses et tous les ustensiles d'airain qu'on employoit pour faire le service.

15. Le capitaine des gardes emporta aussi les encensoirs et les bassins, ce qui étoit d'or et ce qui étoit d'argent.

16. Quant aux deux colonnes, à la mer et aux soubassemens, que Salomon avoit faits pour la maison de l'Eternel, on n'auroit pas pu peser l'airain de toutes ces choses-là.

17. Chaque colonne avoit dix-huit coudées de hauteur, et elle étoit surmontée d'un chapiteau d'airain, dont la hauteur étoit de trois coudées, outre le réseau et les grenades qui étoient tout autour du chapiteau, le tout d'airain; la seconde colonne étoit de la même façon en y comprenant le réseau.

18. Le capitaine des gardes emmena aussi Seraja premier Sacrificateur, Sophonje second Sacrificateur, et les trois gardiens des portes.

19. Il emmena aussi de la ville un officier qui avoit le commandement des gens de guerre, et cinq hommes de ceux qui étoient près de la personne du Roi, qui furent trouvés dans la ville; de plus le secrétaire du chef de l'armée, lequel tenoit les rôles du peuple du pays, et soixante hommes d'entre le peuple du pays, qui furent trouvés dans la ville.

20. Nebuzaradan, capitaine des gardes, les prit donc, et les mena au Roi de Babylone, à Ribla.

21. Le Roi de Babylone les frappa, et les fit mourir à Ribla, dans le pays de Hamath. Ainsi Juda fut transporté hors de son pays.

22. Mais quant au peuple qui étoit resté dans le pays de Juda, et que Nébucadnetsar Roi de Babylone y avoit laissé, le Roi lui donna pour gouverneur Guedalja fils d'Ahi-kam, fils de Scaphan.

23. Quand tous les capitaines des gens de guerre et leurs gens, eurent appris que le Roi de Babylone avoit établi pour gouver-

H h h

neur Guedalja, ils vinrent vers Guedalja à Mitspa, eux et leurs gens, Ismaël fils de Nethanja, Johanan fils de Karéah, Seraja fils de Tanhumeth Netophathite et Jaazanja fils d'un Mahacathite.

24. Guedalja fit serment à eux et à leurs gens, et leur dit : Ne craignez point les serviteurs des Caldéens, demeurez dans le pays, servez le Roi de Babylone, et vous vous en trouverez bien.

25. Mais le septième mois, Ismaël fils de Nethanja, fils d'Elisçamah, du sang royal, et dix hommes avec lui, vinrent et frappèrent Guedalja, et il mourut. *Ils frappèrent aussi les Juifs et les Caldéens qui étoient avec lui à Mitspa.*

26. Et tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, et les capitaines des gens de guerre, se levèrent, et s'en allèrent

en Egypte, parce qu'ils avoient peur des Caldéens.

27. Or la trente-septième année de la captivité de Jéhojakin Roi de Juda, le vingt-septième jour du douzième mois, Evil-merodac Roi de Babylone, dans l'année où il commença à régner, tira de prison Jéhojakin Roi de Juda, et le mit en liberté.

28. Il lui parla avec bonté, et il mit son trône au-dessus du trône des autres Rois qui étoient avec lui à Babylone.

29. Et après qu'il eut quitté les vêtemens qu'il avoit dans sa prison, il mangea ordinairement à la table du Roi, tout le temps de sa vie.

30. Et quant à son entretien ordinaire, cet entretien lui fut fourni sans interruption, de la maison du Roi, jour par jour, pendant tout le temps de sa vie.

LE PREMIER LIVRE DES CHRONIQUES.

ARGUMENT.

Les Livres des Chroniques sont des mémoires où on lit ce qui est arrivé dans le royaume de Juda, principalement sous le règne de David et de Salomon. On y trouve aussi quelques particularités qui concernent les Rois d'Israël. Le premier Livre des Chroniques contient diverses généalogies, depuis Adam jusqu'au temps de la captivité de Babylone; c'est le sujet des neuf premiers Chapitres. On voit dans le reste du Livre, l'histoire du règne de David.

CHAPITRE I.

Généalogies depuis Adam jusqu'à Esau.

- A** DAM, Seth, Enos,
2. Kénan, Mahalaléel, Jéred,
3. Hénoc, Méthuscéla, Lémec,

4. Noé, Sem, Cam et Japhet.

5. Les fils de Japhet furent Gomer, Magog, Madaï, Javan, Tubal, Mescec et Thiras.

6. Les fils de Gomer furent Asçkenas, Diphat et Thogarma.

7. Et les fils de Javan *furent* Elisça , Thar-
scis , Kittim et Rodanim.
8. Les fils de Cam *furent* Cus , Mitsraïm ,
Put et Canaan.
9. Les fils de Cus *furent* Seba , Havila ,
Sabtha , Rahma et Sabteca. Et les fils de
Rahma *furent* Sceba et Dedan.
10. Cus eut aussi pour fils Nimrod , qui
commença à être puissant sur la terre.
11. Mitsraïm eut pour descendans *ceux
qu'on appela* Ludim , Hanamim , Lehabim ,
Naphthuhim ;
12. Pathrusim , Casluhim , desquels sont
sortis les Philistins , et Caphtorim.
13. Et Canaan engendra Sidon son fils
aîné , et Heth ,
14. Les Jébusiens , les Amorrhéens , les
Guirgasciens ,
15. Les Héviens , les Harkiens , les Si-
niens ,
16. Les Arvadiens , les Tsemariens et les
Hamathiens.
17. Les fils de Sem *furent* Hélam , Assur ,
Arpacçad , Lud , Aram , Huts , Hul , Gué-
ther et Mescec.
18. Et Arpacçad engendra Scélah , et Scé-
lah engendra Héber.
19. Il nâquit deux fils à Héber , l'un fut
nommé Péleg , parce que de son temps la
terre fut partagée ; son frère fut nommé Jok-
tan.
20. Joktan engendra Almodad , Scéleph ,
Hatsarmaveth , Jérah ,
21. Hadoram , Uzal , Dikla ,
22. Hébal , Abimaël , Sceba ,
23. Ophir , Havila et Jobab. Tous ceux-là
 furent fils de Joktan.
24. Sem , Arpacçad , Scélah ,
25. Héber , Péleg , Réhu ,
26. Sérug , Nacor , Tharé ,
27. Et Abram , aussi appelé Abraham.
28. Les enfans d'Abraham *furent* Isaac et
Ismaël.
29. Voici le dénombrement de leur posté-
rité. Le premier-né d'Ismaël *fut* Nébjoth ,
 il eut ensuite Kédar , Adbéel , Mïbsam ,
30. Misçmah , Duma , Massa , Hadad ,
Théma ,
31. Jetur , Naphis et Kedma. Ce *furent* là
les fils d'Ismaël.
32. Quant aux fils de Kétura , concubine
d'Abraham , elle enfanta Zimran , Jokscan ,

Medan , Madian , Jisçbac et Sçuah. Et les
fils de Jokscan *furent* Sceba et Dedan.

33. Les fils de Madian *furent* Hépha , Hé-
pher , Hanoc , Abidah et Eldaha. Tous
ceux-là *furent* fils de Kétura.

34. Or Abraham avoit engendré Isaac , et
les fils d'Isaac *furent* Esau et Israël.

35. Les fils d'Esau *furent* Eliphaz , Ré-
huël , Jéhus , Jahlam et Korah.

36. Les fils d'Eliphaz *furent* Théman ,
Omar , Tsephi , Gahtam , Kenaz , Timnah
et Hamalek.

37. Les fils de Réhuël *furent* Nahath , Zé-
rah , Sçamma et Mizza.

38. Les fils de Séhir *furent* Lotan , Sçobal ,
Tsihnon , Hana , Disçon , Etsér et Disçan.

39. Les fils de Lotan *furent* Hori et Ho-
mam , et Timnah *fut* sœur de Lotan.

40. Les fils de Sçobal *furent* Haljan , Ma-
nahath , Hébal , Scephi et Onam. Les fils de
Tsihnon *furent* Aja et Hana.

41. Les fils de Hana *furent* Disçon. Les
fils de Disçon *furent* Hamran , Esçban , Ji-
thran et Keran.

42. Les fils d'Etsér *furent* Bilhan , Zaha-
van et Jahakan. Les fils de Disçan *furent*
Huts et Aran.

43. Ce *sont* ici les Rois qui ont régné dans
le pays d'Edom , avant qu'aucun Roi régnât
sur les enfans d'Israël ; Bélah fils de Behor ;
sa ville s'appeloit Dinhaba.

44. Bélah mourut , et Jobab fils de Zérah
de Botsra lui succéda ;

45. Jobab mourut , et Husçam du pays
des Thémanites lui succéda.

46. Husçam mourut , et Hadad fils de Be-
dad lui succéda ; il défit Madian dans le
pays de Moab ; sa ville s'appeloit Havith.

47. Hadad mourut , et Samlah de Masréka
lui succéda.

48. Samlah mourut , et Saül de Rehoboth
 près du fleuve lui succéda.

49. Saül mourut , et Bahal-hanan fils de
Hachor lui succéda.

50. Bahal-hanan mourut , et Hadad lui
succéda ; sa ville s'appeloit Pahi , et sa femme
se nommoit Mehétabeel ; *elle étoit* fille de
Matred , fille de Mézahab.

51. Enfin Hadad mourut ; puis après vin-
rent les chefs d'Edom , le chef Timnah , le
chef Halja , le chef Jetheth ,

52. Le chef Oholibama, le chef Ela, le chef Pinon,

53. Le chef Kenaz, le chef Théman, le chef Mibtsar,

54. Le chef Magdiel et le chef Hiram. Ce furent là les chefs d'Edom.

CHAPITRE II.

Généalogie des descendans de Juda, jusqu'à David.

CE sont ici les fils d'Israël, Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issacar, Zabulon, 2. Dan, Joseph, Benjamin, Nephtali, Gad et Ascer.

3. Les fils de Juda furent Her, Onan et Scélah. Il eut ces trois fils d'une Cananéenne fille de Sçuah; mais Her premier-né de Juda fit ce qui déplait à l'Eternel, qui le fit mourir.

4. Tamar belle-fille de Juda, lui enfanta Pharez et Zara. Les fils de Juda furent au nombre de cinq.

5. Les fils de Pharez furent Hetsron et Hamul.

6. Les fils de Zara furent Zimri, Ethan, Héman, Calcol et Darah, en tout cinq.

7. Carmi eut pour fils Hacar, qui troubla Israël et qui pécha en prenant de l'interdit.

8. Ethan n'eut point de fils qu'Hazarja.

9. Et les fils qui naquirent à Hetsron furent Jerahmeel, Ram et Kelubaï.

10. Ram engendra Hamminadab; Hamminadab engendra Nahasson, chef des enfans de Juda;

11. Nahasson engendra Salma; Salma engendra Booz;

12. Booz engendra Obed; Obed engendra Isai;

13. Isai eut pour premier-né Eliab; il eut pour second fils Abinadab, pour troisième Scimha,

14. Le quatrième fut Nathanaël, le cinquième Raddaï,

15. Le sixième Otsem, et le septième David.

16. Tseruja et Abigaïl furent leurs sœurs. Tseruja eut trois enfans, Abisçaï, Joab et Hazaël.

17. Abigaïl enfanta Hamasa, dont le père fut Jéther Ismaélite.

18. Or Caleb fils de Hetsron eut des en-

fans de Hazuba sa femme, et aussi de Jeriboth; et ses fils furent Jescer, Sçobab et Ardon.

19. Hazuba mourut, et Caleb épousa Ephrat, qui lui enfanta Hur.

20. Hur engendra Uri, et Uri engendra Betsaléel.

21. Après cela Hetsron vint vers la fille de Makir père de Galaad et l'épousa, étant âgé de soixante ans, et elle lui enfanta Segub.

22. Segub engendra Jaïr, qui eut vingt-trois villes dans le pays de Galaad;

23. Et il prit sur Guesçur et sur Aram les bourgades de Jaïr, et Kenath avec les villes de son ressort, au nombre de soixante. Tels furent les descendans de Makir, père de Galaad.

24. Après que Hetsron fut mort à Caleb-Ephrata, Abija, femme de Hetsron, lui enfanta Asçhur père de Tekoah.

25. Les fils de Jerahmeel, premier-né de Hetsron, furent Ram son fils aîné, puis Buna, Oren et Otsem, enfans d'Abija.

26. Jerahmeel eut aussi une autre femme nommée Hatara, qui fut mère d'Onam.

27. Les fils de Ram, premier-né de Jerahmeel, furent Mahats, Jamin et Héker.

28. Les fils d'Onam furent Sçammaï et Jadah, et les fils de Sçammaï furent Nadab et Abisçur.

29. Le nom de la femme d'Abisçur fut Abihaïl; elle lui enfanta Ahban et Molid.

30. Les fils de Nadab furent Séled et Appajim; mais Séled mourut sans enfans.

31. Appajim n'eut point d'enfant que Jiscehi, Jiscehi n'eut point d'enfant que Scesçan, et Scesçan n'en eut point qu'Ahlai.

32. Les enfans de Jadah frère de Sçammaï furent Jéther et Jonathan; mais Jéther mourut sans enfans.

33. Les fils de Jonathan furent Péleth et Zaza. Ce furent là les enfans de Jerahmeel.

34. Scesçan n'eut point de fils, mais il eut des filles; or il avoit un serviteur Egyptien, nommé Jarhah.

35. Et Scesçan donna sa fille pour femme à Jarhah son serviteur, et elle lui enfanta Hattai.

36. Hattai engendra Nathan; Nathan engendra Zabad;

37. Zabad engendra Ephlal; Ephlal engendra Obed;
38. Obed engendra Jéhu; Jéhu engendra Hazarja;
39. Hazarja engendra Hélets, Hélets engendra Elhasa;
40. Elhasa engendra Sismaï; Sismaï engendra Sçallum;
41. Sçallum engendra Jekamja; Jekamja engendra Elisçamah.
42. La postérité de Caleb, frère de Jerahmeel, fut Mesçah, son premier-né; celui-ci fut le père de Ziph, et la postérité de Ziph fut Maresça père d'Hébron.
43. Les fils d'Hébron furent Korah, Tapuah, Rékem, Scémah.
44. Scémah engendra Raham, père de Jorkeham; Rékem engendra Sçammaï.
45. Le fils de Sçammaï fut Mahon, et Mahon fut père de Beth-tsur.
46. Hépha, concubine de Caleb, enfanta Haran, Motsa et Gazez. Haran eut aussi un fils qui s'appela Gazez.
47. Les fils de Jadaï furent Réguem, Jotham, Guesçan, Pélet, Hépha et Sçahaph.
48. Mahaca, la concubine de Caleb, enfanta Scéber et Tirhana.
49. Et la femme de Sçahaph, père de Madmanna, enfanta Sceva père de Machéna et père de Guibha, et la fille de Caleb fut Hacsa.
50. Ceux-ci furent les fils de Caleb fils de Hur, premier-né d'Ephrat, savoir Sçobal père de Kirjath-jeharim,
51. Salma père de Beth-léhem, Hareph père de Beth-gader.
52. Sçobal, père de Kirjath-jeharim eut pour fils Haroë et Hatsi-menuhoth.
53. Et les familles de Kirjath-jeharim furent les Jithriens, les Puthiens, les Sçumathiens et les Misçrahiens, desquels sont sortis les Tsarhathiens et les Esçtaoliens.
54. Les enfans de Salma furent Beth-léhem et les Netophathiens, Hatroth, Bethjoab, Hatsi-menuhoth et les Tsothiens.
55. Et les familles des Scribes qui habitoient à Jahbets étoient les Tirhathiens, les Scimhathiens, les Succathiens. Ce sont les Kiniens, qui sont sortis de Hamath, père de Récab.

CHAPITRE III.

Descendans de David, jusqu'au temps de Zorobabel.

OR ce sont ici les enfans de David qui lui naquirent à Hébron; le premier-né fut Amnon fils d'Ahinoam Jizréélite; le second fut Daniel fils d'Abigaïl de Carmel;

2. Le troisième fut Absçalom fils de Mahaca fille de Talmaï Roi de Guesçur; le quatrième fut Adonija fils de Haggouth;

3. Le cinquième fut Scephatja fils d'Abital; le sixième fut Jitreham fils d'Hégla femme de David.

4. Ces six fils lui naquirent à Hébron, où il régna sept ans et six mois; puis il régna trente-trois ans à Jérusalem.

5. Et ceux-ci lui naquirent à Jérusalem, Scimha, Sçobab, Nathan et Salomon, tous quatre enfans de Bath-sçuah fille de Hammiel.

6. Jibhar, Elisçamah, Eliphélet,

7. Nogah, Népheg, Japhiah,

8. Elisçamah, Eljadah et Eliphélet, en tout neuf;

9. Tous enfans de David, sans compter Thamar leur sœur et les enfans des concubines.

10. Le fils de Salomon fut Roboam, qui eut pour fils Abija, dont le fils fut Asa, dont le fils fut Josaphat,

11. Dont le fils fut Joram, dont le fils fut Achazia, dont le fils fut Joas,

12. Dont le fils fut Amatsia, dont le fils fut Azarias, dont le fils fut Jotham,

13. Dont le fils fut Achaz, dont le fils fut Ezéchias, dont le fils fut Manassé,

14. Dont le fils fut Amon, dont le fils fut Josias.

15. Et les fils de Josias furent Johanan son premier-né, le second Jéhojakim, le troisième Sédécias, le quatrième Sçallum.

16. Et les fils de Jéhojakim furent Jéconias son fils, qui eut pour fils Sédécias.

17. Et la postérité de Jéconias, qui fut emmené captif, fut Salathiel son fils,

18. Dont les fils furent Malkiram, Pedaja, Scénatsar, Jekamja, Hosçamah et Nedabja.

19. Les fils de Pedaja furent Zorobabel et Scimhi. Les enfans de Zorobabel furent Mesçullam, Hananja et Scelomit leur sœur:

20. *Les fils de Mesçullam furent* Hasçuba, Ohel, Bérecja, Hasadja et Jusçab-hésed, *en tout cinq.*

21. La postérité de Hananja fut Pelatja et Esaïe, les fils de Rephaja, les fils d'Annan, les fils de Hobadja *et les fils de Scecanja.*

22. La postérité de Scecanja fut Scemahja, *et les fils de Scemahja furent* Hattus, Jiguel, Barjah, Neharjah, Sçaphat; *il y en eut six.*

23. Neharjah eut trois fils, Eljohénaï, Ezéchias et Hazrikam.

24. Et Eljohénaï eut sept fils, Hodaïvahu, Eljascib, Pelaja, Hakkub, Johanan, Delaja et Hanani.

CHAPITRE IV.

Descendans de Juda et de Siméon.

LES fils de Juda furent Pharez, Hetsron, Carmi, Hur et Sçobal.

2. Rehaja fils de Sçobal engendra Jahath; Jahath engendra Ahumaï et Lahad. *Ce sont là les familles des Tsorhathiens.*

3. Ceux-ci *sont descendus* du père de Hétham, Jizreel, Jisçma et Jidbas, *et le nom de leur sœur étoit* Hatselponi.

4. Penuel fut père de Guedor et Hézer fut père de Husça; *ce sont là les fils de Hur, premier-né d'Ephrata, père de Beth-léhem.*

5. Aschur, père de Tekoah, eut deux femmes, Hélea et Nahara.

6. Nahara lui enfanta Ahuzam, Hépher, Témeni et Hahasçtari; *ce furent là les fils de Nahara.*

7. Les fils de Hélea furent Tséreth, Jetsohar et Ethnan.

8. Kots engendra Hanub, Tsobéba, *et les familles d'Aharehel fils de Harum.*

9. Jahbets fut plus honoré que ses frères; sa mère l'avoit nommé Jahbets, parce que, dit-elle, je l'ai enfanté avec douleur.

10. Jahbets invoqua le Dieu d'Israël, *et dit: O si tu me bénissois, si tu étendois mes limites, si ta main étoit avec moi, et si tu me garantissois tellement de mal, que je fusse sans douleur! Et Dieu lui accorda ce qu'il avoit demandé.*

11. Kelub, frère de Sçubah, engendra Mehira, qui fut père d'Esçton.

12. Esçton engendra Beth-rapha, Paséah

et Tehinna père de Hir-nahas; *ce sont là les gens de Réca.*

13. Les fils de Kenaz furent Hothniel et Seraja. La postérité de Hothniel, Hathath.

14. Mehonothaï engendra Hophrah. Seraja engendra Joab, chef de famille de la vallée des Charpentiers; *car les habitans de cette vallée étoient charpentiers.*

15. Les fils de Caleb fils de Jephunné furent Hiru, Ela et Naham. La postérité d'Ela fut Kenaz.

16. Les fils de Jehallélehel furent Ziph, Zipha, Tirja et Assareel.

17. Les fils d'Esdras furent Jéther, Méred, Hépher et Jalon. *Une femme de Méred enfanta Marie, Sçammaï et Jisçbah père d'Esçtemoah.*

18. Sa femme Jehudija enfanta Jéred père de Guedor, Héber père de Soco et Jekuthiel père de Zanoah. *Mais ceux-là sont les enfans de Bithja fille de Pharaon, que Méred prit pour femme.*

19. Les fils de sa femme Hodija, sœur de Naham, furent le père de Kebila Garmien et Esçtemoah Mahacathien.

20. Les fils de Scimmon furent Amnon, Rinna, Ben-hanan et Thilon. *Et les enfans de Jiscehi furent Zoheth et Ben-zoheth.*

21. Les fils de Scélah fils de Juda furent Her père de Léca et Lahda père de Maresça, *et les familles de ceux qui travaillent le fin lin sont de la maison d'Asçbéah,*

22. De même que Jokim et les gens de Cozéba, Joas et Saraph, lesquels dominèrent sur Moab et Jasçubi-léhem; *or ce sont là des choses anciennes.*

23. Ils étoient potiers de terre, *et ils habitoient dans des vergers et dans des parcs, étant auprès du Roi pour ses ouvrages.*

24. Les fils de Siméon furent Nemuel, Jamin, Jarib, Zérah et Saül.

25. Sçallum son fils, Mibsam son fils et Misçmah son fils.

26. Les fils de Misçmah furent Hammuel son fils, Zaccur son fils et Scimhi son fils.

27. Et Scimhi eut seize fils et six filles; *mais ses frères n'eurent pas beaucoup d'enfans, et toute leur famille ne put être aussi nombreuse que celle des enfans de Juda.*

28. Ils habitèrent à Béer-scébah, à Molada, à Hatsar-sçuhal,

29. A Bilhah, à Hetssem, à Tholad,

30. A Bethuel, à Horma, à Tsiklag,
 31. A Beth-marcaboth, à Hatsar-susim, à Beth-bireï et à Sçaharajim. Ce furent là leurs villes jusqu'au temps où David fut Roi.
 32. Et leurs bourgs furent Hétam, Hajin, Rimmon, Thoken et Hasçan, en tout cinq villes,
 33. Et tous leurs villages qui étoient tout autour de ces villes-là jusqu'à Bahal. Ce sont là leurs habitations et leur généalogie.
 34. Or Mesçobab, Jamlec, Josça fils d'A-matsia,
 35. Joël, Jéhu fils de Josçibja, fils de Se-raja, fils de Hasiel,
 36. Eljohénaï, Jahakoba. Jesçohaja, Ha-saja, Hadiel, Jesimiel, Benaja,
 37. Et Ziza fils de Sciphehi, fils d'Allon, fils de Jedaja, fils de Scimri, fils de Sce-mahja,
 38. Tous ceux-ci qui viennent d'être nom-més étoient chefs de leurs familles, et les mai-sons de leurs pères multiplièrent beaucoup.
 39. ils partirent pour entrer dans Gue-dor, jusqu'à l'orient de la vallée, cherchant des pâturages pour leurs troupeaux.
 40. Et ils trouvèrent des pâturages gras et bons, et un pays spacieux, paisible et fer-tile; ceux qui avoient habité là auparavant étoient descendus de Cam.
 41. Ces hommes donc qui ont été désignés par leurs noms vinrent là du temps d'Ézé-chias Roi de Juda, et abattirent les tentes et les habitations des gens du pays qu'on y trouva; ils les détruisirent à la façon de l'in-terdit, ensorte qu'ils ne subsistent plus au-jourd'hui, et ils habitèrent à leur place, car il y avoit là des pâturages pour leurs brebis.
 42. Et cinq cents hommes d'entr'eux, des enfans de Siméon, s'en allèrent dans les montagnes de Séhir; et ils avoient pour chefs Pelatja, Neharja, Rephaja, et Huzziel, en-fans de Jiscehi.
 43. Ils détruisirent ce qui restoit encore des Hamalékites, et ils y ont habité jusqu'à ce jour.

CHAPITRE V.

Descendans de Ruben, de Gad et de Manassé.

Les fils de Ruben premier-né d'Israël; il étoit, en effet, le premier-né, mais après

qu'il eut souillé le lit de son père, son droit d'aïnesse fut donné aux enfans de Joseph fils d'Israël; toutefois *Joseph* ne fut pas mis le premier dans la généalogie, selon le droit d'aïnesse,

2. Car Juda fut le plus puissant entre ses frères, et de lui sont sortis les gouverneurs; mais le droit d'aïnesse fut donné à Joseph;

3. Les fils de Ruben, premier-né d'Israël, furent Hénoc, Pallu, Hetsron et Carmi.

4. Les fils de Joël furent Scemaja son fils, Gog son fils, Scimbi son fils,

5. Mica son fils, Reaja son fils, Bahal son fils,

6. Beéra son fils qui fut transporté par Thilgath-Pilnéser Roi des Assyriens. C'est lui qui étoit le principal chef des Rubénites.

7. Ses frères, selon leurs familles, quand on les inscrivit dans leur généalogie, avoient pour chefs Jehiel et Zecarja.

8. Et Bélah fils de Hazaz, fils de Sçamah, fils de Joël, habitoit depuis Haroher jusqu'à Nebo et Bahal-mehon.

9. Ensuite il habita du côté de l'orient, depuis le fleuve d'Euphrate jusqu'à l'entrée du désert; car son bétail s'étoit multiplié dans le pays de Galaad.

10. Du temps de Saül, ils firent la guerre contre les Hagariens, qui tombèrent sous leurs coups, et ils habitèrent sous leurs tentes, dans tout le pays qui est à l'orient de Galaad.

11. Les descendans de Gad habitèrent tout près d'eux, dans le pays de Basçan, jusqu'à Salca.

12. Joël fut le premier chef et Sçapham le second après lui, puis Jahnaï, puis Sça-phat en Basçan.

13. Leurs frères, selon la maison de leurs pères, furent au nombre de sept, Micaël, Mesçullam, Scébah, Joraï, Jahcan, Ziah et Héber.

14. Ceux-ci furent les enfans d'Abihaïl fils de Huri, fils de Jaroah, fils de Galaad, fils de Micaël, fils de Jesciscaï, fils de Jahdo, fils de Buz.

15. Ahi fils de Habdiel, fils de Guni, fut chef de la maison de leurs pères.

16. Ils habitèrent en Galaad, en Basçan, dans les villes de son ressort, et dans tous les environs de Sçaron, jusqu'aux extrémités du pays.

17. Tous ceux-ci furent mis dans la généalogie du temps de Jotham Roi de Juda et du temps de Jéroboam Roi d'Israël.

18. Quarante-quatre mille sept cent soixante *hommes* descendans de Ruben, de Gad et de la demi-tribu de Manassé, choisis parmi les vaillans hommes, qui portoient le bouclier et l'épée, qui tiroient de l'arc et étoient exercés à la guerre, se mirent en campagne,

19. Et firent la guerre contre les Hagiariens, contre Jetur, Naphis et Nodab.

20. Ils obtinrent du secours *de Dieu* pour les vaincre, de sorte que les Hagiariens et tous ceux qui étoient avec eux, furent livrés entre leurs mains, parce que les *Israélites* crièrent à Dieu pendant le combat, et il fut fléchi par leurs prières, parce qu'ils avoient mis leur espérance en lui.

21. Ainsi ils s'emparèrent de leur bétail, *savoir*, de cinquante mille chameaux, de deux cent cinquante mille brebis, de deux mille ânes; ils prirent aussi cent mille personnes.

22. Il y en eut un très-grand nombre de tués, parce que la victoire vint de Dieu, et les *Israélites* habitèrent à leur place jusqu'au temps où ils furent emmenés captifs.

23. Les descendans de la demi-tribu de Manassé habitèrent aussi ce pays-là, et ils multiplièrent depuis Basçan jusqu'à Bahalhermon, à Senir, et à la montagne d'Hermôn.

24. Ce sont ici les chefs de la maison de leurs pères, Hépher, Jiscehi, Eliel, Hazriel, Jérémie, Hodavja et Jahdiel, hommes forts et vaillans, gens renommés et chefs de la maison de leurs pères.

25. Mais ils se révoltèrent contre le Dieu de leurs pères, et ils se prostituèrent en servant les dieux des peuples du pays, lesquels l'Éternel avoit détruits devant eux.

26. Et le Dieu d'Israël suscita Phul Roi des Assyriens et Thilgath-Pilnéser Roi des Assyriens, qui transporta les Rubénites, les Gadites, et la demi-tribu de Manassé, et qui les emmena à Halah, à Habor, à Hara et vers le fleuve de Gozan, où ils ont demeuré jusqu'à ce jour.

CHAPITRE VI.

Descendans de Lévi et d'Aaron.

LES fils de Lévi furent Guersçom, Kehath et Mérari.

2. Les fils de Kehath furent Hamram, Itshar, Hébron et Huziel.

3. Les enfans de Hamram furent Aaron, Moïse et Marie. Les fils d'Aaron furent Nadab, Abihu, Eléazar et Ithamar.

4. Eléazar engendra Phinées, Phinées engendra Abisçuah;

5. Abisçuah engendra Bukki; Bukki engendra Huzzi;

6. Huzzi engendra Zerahja; Zerahja engendra Merajoth;

7. Merajoth engendra Amarja; Amarja engendra Ahitub;

8. Ahitub engendra Tsadok; Tsadok engendra Ahimahats;

9. Ahimahats engendra Hazarja; Hazarja engendra Johanan;

10. Johanan engendra Hazarja, qui exerça la sacrificature dans le temple que Salomon bâtit à Jérusalem.

11. Hazarja engendra Amarja; Amarja engendra Ahitub;

12. Ahitub engendra Tsadok; Tsadok engendra Sçallum;

13. Sçallum engendra Hilkija; Hilkija engendra Hazarja;

14. Hazarja engendra Seraja; Seraja engendra Jehotsadak;

15. Or Jehotsadak fut du nombre des captifs, quand l'Éternel fit emmener en captivité Juda et Jérusalem, par Nébucadnetsar.

16. Les fils de Lévi furent donc Guersçom, Kehath et Mérari.

17. Ce sont ici les noms des fils de Guersçom, Libni et Scimbi.

18. Les fils de Kehath furent Hamram, Itshar, Hébron et Huziel.

19. Les fils de Mérari furent Mahli et Musci. Ce sont là les familles des Lévités, selon les maisons de leurs pères.

20. Guersçom eut pour fils Libni, père de Jahath, dont le fils fut Zimma,

21. Père de Joah, père de Hiddo, père de Zérah, père de Jehateraï.

22. Les descendans de Kehath furent Hamminadab son fils, père de Coreh, père d'Assir,

23. Père

23. Père d'Elkana , père d'Ebjasaph , père d'Assir ,

24. Père de Tahath , père d'Uriel , père d'Huzia , père de Saül .

25. Les fils d'Elkana furent Hamasai et Ahimoth ,

26. Père d'Elkana , père d'Elkana Tso-phaï , père de Nahats ,

27. Père d'Eliab , père de Jeroham , père d'Elkana .

28. Les fils de Samuel furent Vasçni son premier-né et Abija .

29. Les fils de Mérari furent Mahli , dont le fils fut Libni , père de Scimhi , père d'Huzah ,

30. Père de Scimha , père de Hagguija , père de Hasaja .

31. Or ce sont ici ceux que David établit chefs des chantres de la maison de l'Eternel , depuis que l'arche fut dans un lieu fixe .

32. Et ils faisoient le service en chantant devant le pavillon du tabernacle d'assignation , jusqu'à ce que Salomon eût bâti la maison de l'Eternel , à Jérusalem ; et ils continuèrent leur ministère selon l'ordre établi .

33. Ce sont ici ceux qui faisoient le service avec leurs fils . D'entre les descendants des Kehathites , Héman le chantre , fils de Joël , fils de Samuel ,

34. Fils d'Elkana , fils de Jeroham , fils d'Eliel , fils de Toah ,

35. Fils de Tsuph , fils d'Elkana , fils de Mahath , fils de Hamasai ,

36. Fils d'Elkana , fils de Joël , fils de Hazarja , fils de Sophonie ,

37. Fils de Tahath , fils d'Assir , fils d'Ebjasaph , fils de Coré ,

38. Fils de Itshar , fils de Kehath , fils de Lévi , fils d'Israël .

39. Son frère Asaph étoit à sa droite ; Asaph étoit fils de Bérecja , fils de Scimha ,

40. Fils de Micaël , fils de Bahaséja , fils de Malkija ,

41. Fils d'Ethni , fils de Zérah , fils de Hadaja ,

42. Fils d'Ethan , fils de Zimma , fils de Scimhi ,

43. Fils de Jahath , fils de Guersçom , fils de Lévi .

44. Et les descendants de Mérari , leurs frères , étoient à main gauche , savoir Ethan fils de Kisci , fils de Habdi , fils de Malluc ,

45. Fils de Hasçabja , fils d'Amatsia , fils de Hilkija ,

46. Fils d'Amtsi , fils de Bani , fils de Scémer ,

47. Fils de Mahli , fils de Musci , fils de Mérari , fils de Lévi .

48. Et leurs autres frères Lévites furent établis pour tout le service du tabernacle de la maison de Dieu .

49. Mais Aaron et ses fils offrirent les parfums sur l'autel de l'holocauste et sur l'autel des parfums ; ils étoient chargés de tout ce qu'il y avoit à faire dans le lieu Très-Saint , pour l'expiation des péchés d'Israël , comme Moïse serviteur de Dieu l'avoit commandé .

50. Or ce sont ici les descendants d'Aaron ; Eléazar son fils , père de Phinées , père d'Abisçuah ,

51. Père de Bukki , père d'Huzzi , père de Zeraha ,

52. Père de Mérajoth , père d'Amarja , père d'Ahitub ,

53. Père de Tsadok , père d'Ahimahats .

54. Et ce sont ici leurs demeures , selon les lieux de leur résidence , dans leurs limites . Quant aux descendants d'Aaron qui appartiennent à la famille des Kehathites , lorsqu'on jeta le sort pour eux ,

55. On leur donna Hébron dans le pays de Juda , et le territoire qui l'environnoit .

56. Mais on donna à Caleb fils de Jephunné les terres et les villages qui en dépendoient .

57. On donna donc aux descendants d'Aaron Hébron , qui étoit une des villes de refuge , et Libna avec son territoire , Jathir et Esçtemoah avec leur territoire ,

58. Hilen avec son territoire , Debir avec son territoire ,

59. Hasçan avec son territoire , et Bethscémès avec son territoire .

60. De la tribu de Benjamin , Guébah avec son territoire , Halémeth avec son territoire , et Hanathoth avec son territoire . Toutes leurs villes étoient au nombre de treize , selon leurs familles .

61. On donna , par le sort , au reste des descendants de Kehath , dix villes des familles de deux tribus , et de la demi tribu de Manassé .

62. On donna aux descendants de Guersçom , selon leurs familles , treize villes de la

tribu d'Issacar, de la tribu d'Asçer, de la tribu de Nephtali et de la tribu de Manassé en Basçan.

63. *On donna*, par le sort, aux descendans de Mérari, selon leurs familles, douze villes, de la tribu de Ruben, de la tribu de Gad et de la tribu de Zabulon.

64. Les enfans d'Israël donnèrent aux Lérites ces villes-là avec leur territoire.

65. Ils donnèrent ainsi, par le sort, dans la tribu des descendans de Juda, dans la tribu des descendans de Siméon, et dans la tribu des descendans de Benjamin, ces villes qu'ils appelèrent par leurs noms.

66. Quant aux *autres* familles des descendans de Kehath elles eurent, pour portion, des villes de la tribu d'Ephraïm.

67. Car on leur donna Sichem, une des villes de refuge, avec son territoire, dans les montagnes d'Ephraïm; Guézer avec son territoire,

68. Jokmaham avec son territoire, Bethoron avec son territoire,

69. Ajalon avec son territoire et Gathrimmon avec son territoire.

70. Et de la demi-tribu de Manassé, Hanner avec son territoire, et Bilham avec son territoire. *On donna ces villes-là* au reste des familles des descendans de Kehath.

71. Quant aux descendans de Guersçom, *on leur donna, dans le territoire* des familles de la demi-tribu de Manassé, Golan en Basçan avec son territoire et Hasçtaroth avec son territoire.

72. Dans la tribu d'Issacar, Kédès avec son territoire, Dobrath avec son territoire,

73. Ramoth avec son territoire et Hanner avec son territoire.

74. Et dans la tribu d'Asçer, Masçal avec son territoire, Habdon avec son territoire,

75. Hukkok avec son territoire et Rehob avec son territoire.

76. Dans la tribu de Nephtali, Kédès en Galilée avec son territoire, Hammon avec son territoire et Kirjathajim avec son territoire.

77. Quant aux *autres* descendans de Mérari, *on leur donna*, dans la tribu de Zabulon, Rimmono avec son territoire et Tabor avec son territoire.

78. Au-delà du Jourdain vis-à-vis de Jéricho, vers l'orient du Jourdain, dans la tribu

de Ruben, *on leur donna* Betser dans le désert avec son territoire, Jahtsa avec son territoire,

79. Kedémouth avec son territoire et Méphahath avec son territoire.

80. Dans la tribu de Gad, Ramoth en Galaad avec son territoire, Mahanajim avec son territoire,

81. Hesçbon avec son territoire et Jahzer avec son territoire.

CHAPITRE VII.

Descendans d'Issacar, de Benjamin, de Nephtali, de Manassé, d'Ephraïm, et d'Asçer.

Les fils d'Issacar furent au nombre de quatre, Tholah, Puah, Jasçub, et Scimron.

2. Les fils de Tholah furent Huzi, Rephaja, Jeriel, Jahmaï, Jibsam et Samuel, chefs des maisons de leurs pères, qui descendoient de Tholah, hommes forts et vaillans parmi leurs contemporains. Du temps de David on en compta vingt-deux mille six cents.

3. Huzi eut pour fils Jizrahja, et les fils de Jizrahja furent Micael, Habadja, Joël et Jiscija; en tout, cinq chefs.

4. Et parmi leurs descendans, selon les familles de leurs pères, ils pouvoient compter sur une troupe de gens de guerre, de trente-six mille hommes; car ils eurent des femmes et des enfans en fort grand nombre.

5. Quant à leurs frères, selon toutes les familles d'Issacar, hommes forts et vaillans, leur nombre, d'après leur généalogie, s'élevait, en tout, à quatre-vingt sept mille.

6. *Les fils* de Benjamin furent au nombre de trois, Bélah, Béker et Jédihaël.

7. Les fils de Bélah furent Etsbom, Huzi, Huziel, Jerimoth, Hiri, au nombre de cinq; *ils furent* chefs des familles des pères, hommes forts et vaillans. Et leur nombre, d'après leur généalogie, s'éleva à vingt-deux mille trente-quatre.

8. Les fils de Béker furent Zemira, Joas, Elihézer, Eljohénai, Homri, Jérémouth, Abija, Hanathoth et Halémeth; tous ceux-ci étoient fils de Béker.

9. D'après leur dénombrement, selon leur généalogie; *et les chefs des familles de leurs pères*, il se trouva vingt mille deux cents hommes forts et vaillans.

10. Jedihaël eut pour fils Bilhan. Et les fils de Bilhan furent Jéhus, Benjamin, Ehul, Kenahana, Zéthan, Tarscis et Ahisçahar.

11. Tous ceux-ci étoient fils de Jedihaël, selon les chefs des familles des pères; ils étoient forts et vaillans, et leurs descendans furent au nombre de dix-sept mille deux cents hommes, en état d'aller à la guerre.

12. Sçuppim et Huppim étoient fils de Hir, et Huscim fut fils d'Aber.

13. Les fils de Nephtali furent Jahtsiel, Guni, Jetser et Sçallum, descendans de Bilha.

14. Les fils de Manassé, Asriel, qu'il eut de sa femme; la concubine Syrienne de Manassé avoit enfanté Makir père de Galaad.

15. Makir prit pour femme la sœur de Huppim et de Sçuppim; le nom de cette sœur étoit Mahaca. Et le nom d'un des petits-fils de Galaad fut Tselophcad; ce Tselophcad n'eut que des filles.

16. Mahaca, femme de Makir, mit au monde un fils qu'elle appela Pérès, ensuite son frère qu'on nomma Scérès, et dont les fils furent Ulam et Rékem.

17. Et le fils d'Ulam fut Bedan. Ce sont là les descendans de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé.

18. Mais sa sœur Moléketh enfanta Isçehud, Abihézer et Mahla.

19. Les fils de Scemidah furent Ahiam, Scékém, Likhi et Aniham.

20. Les fils d'Ephraïm furent Sçutélah, Béréd son fils, Thahath son fils, Elhada son fils, Thahath son fils,

21. Zabad son fils, Sçutélah son fils, Hézer et Elhad. Mais ceux de Gath, nés dans le pays, les tuèrent, parce qu'ils étoient descendus pour prendre leur bétail.

22. Et Ephraïm leur père fut en deuil plusieurs jours, et ses frères vinrent pour le consoler.

23. Puis il vint vers sa femme qui conçut et enfanta un fils, et elle l'appela Beriha; parce qu'il fut conçu pendant que sa famille étoit dans l'affliction.

24. Sa fille fut Scéera, qui rebâtit Bethhoron la basse et la haute, et Uzen-Scéera.

25. Son fils fut Répha, père de Resceph, père de Télah, père de Tahan,

26. Père de Lahdan, père d'Hammiud, père d'Elisçamah,

27. Père de Nun, père de Josué.

28. Leurs possessions et leurs demeures furent Beth-el avec les villes de son ressort; et vers l'orient, Naharan; vers l'occident, Guézer avec les villes de son ressort, et Sichem avec les villes de son ressort, jusqu'à Gaza avec les villes de son ressort;

29. Du côté du pays, qui étoit aux enfans de Manassé, Beth-scean avec les villes de son ressort, Tahanac avec les villes de son ressort, Meguiddo avec les villes de son ressort, Dor avec les villes de son ressort. Les descendans de Joseph fils d'Israël, habitèrent dans ces lieux-là.

30. Les enfans d'Asçer furent Jimna, Jisçva, Jisçvi, Beriha et Sérah leur sœur.

31. Les fils de Beriha furent Héber, et Malkiel qui fut père de Birzavith.

32. Héber engendra Japhlet, Sçomer, Hotham, et Sçuah leur sœur.

33. Les fils de Japhlet furent Pasac, Bimhal et Hasvath. Ce sont là les fils de Japhlet.

34. Les fils de Scémer furent Ahi, Rohga, Jehubba et Aram.

35. Les fils d'Hélem son frère furent Tsophah, Jimnah, Scéles et Hamal.

36. Les fils de Tsophah furent Sçuah, Harnépher, Sçuhah, Béri, Jimra,

37. Betser, Hod, Sçamma, Scilsça, Jithran et Beéra.

38. Les fils de Jéther furent Jephunné, Pispas et Ara.

39. Et les fils de Hulla furent Arah, Hanniel et Ritsja.

40. Tous ceux-là furent les descendans d'Asçer, chefs des maisons des pères, hommes d'élite, forts et vaillans, chefs des principaux. Et d'après leur généalogie, le nombre de ceux qui étoient en état de porter les armes, étoit de vingt-six mille.

CHAPITRE VIII.

Descendans de Benjamin. Généalogie de Saül.

OR Benjamin engendra Bélah, qui fut son premier-né, Asçbel fut son second fils, Ahrah fut le troisième,

2. Noha le quatrième et Rapha le cinquième.

3. Et les fils de Bélah furent Addar, Guéra, Abihud,

4. Abisquah, Nahaman et Ahoah ;
5. Et Guéra, Scephuphan et Hiram.
6. Ce sont là les enfans d'Ehud ; ils étoient chefs des pères des habitans de Guébah, qui se transportèrent à Manahath ;
7. Nahaman, Ahija et Guéra, qui les emmena et qui ensuite engendra Huza et Ahihud.
8. Or Sçaharajim eut des enfans dans le pays de Moab, après qu'il eut renvoyé Huscim et Bahara, ses femmes.
9. Il eut de Hodès sa femme, Jobab, Tsibja, Mesça, Malcam,
10. Jehuts, Socja et Mirma. Ce sont là ses fils, chefs des pères.
11. Mais de Huscim il eut Abitub, Elpahal.
12. Les fils d'Elpahal furent Héber, Mischeham, et Scémer, qui bâtit Ono, Lod et les villes de son ressort.
13. Beriha et Scémah furent chefs des pères des habitans d'Ajalon. Ils mirent en fuite les habitans de Gath.
14. Ahjo, Sçasçak, Jerémoth,
15. Zebadja, Haràd, Héder,
16. Micaël, Jisçpa et Joha, étoient fils de Beriha.
17. Zebadja, Mesçullam, Hizki, Héber,
18. Jismerai, Jizlia et Jobab, étoient fils d'Elpahal.
19. Jakim, Zicri, Zabdi,
20. Elihénaï, Tsillethaï, Eliel,
21. Hadaja, Beraja et Scimrath, étoient fils de Scimhi.
22. Jisçpan, Héber, Eliel,
23. Habdon, Zicri, Hanan,
24. Hananja, Hélam, Hanthothija,
25. Jiphdeja et Phenuel étoient fils de Sçasçak.
26. Et Sçamsçeraï, Sceharja, Hathalja,
27. Jaharesçja, Elija et Zicri, étoient fils de Jeroham.
28. Ce sont là les chefs des pères, selon leurs générations ; ils furent chefs, et ils habitèrent à Jérusalem.
29. Le père de Gabaon habita à Gabaon ; sa femme s'appeloit Mahaca.
30. Son fils premier-né fut Habdon, puis il eut Tsur, Kis, Bahal, Nadab,
31. Guedor, Ahjo et Zéker.
32. Mikloth engendra Scimea. Ils habitè-

rent Jérusalem, avec leurs frères, vis-à-vis de leurs autres frères.

33. Ner engendra Kis, Kis engendra Saül, et Saül engendra Jonathan, Malkisquah, Abinadab et Esçbahal.

34. Le fils de Jonathan fut Merib-bahal, et Merib-bahal engendra Mica.

35. Les enfans de Mica furent Pithon, Mélec, Tharéah et Achaz.

36. Achaz engendra Jehohadda, et Jehohadda engendra Halémeth, Hazmaveth et Zimri ; et Zimri engendra Motsa.

37. Et Motsa engendra Binha, qui eut pour fils Rapha, qui eut pour fils Elhasa, qui eut pour fils Atsel.

38. Et Atsel eut six fils, dont les noms sont Hazrikam, Bocru, Ismaël, Sccharja, Hobadja et Hanan. Tous ceux-là furent enfans d'Atsel.

39. Les fils de Hescek, son frère, furent Ulam son premier-né, Jehus son second fils, et Eliphélet le troisième.

40. Et les fils d'Ulam furent des hommes forts et vaillans, tirant bien de l'arc, et ils eurent beaucoup de fils et de petits-fils, jusqu'au nombre de cent cinquante. Tous furent des descendans de Benjamin.

CHAPITRE IX.

Premières familles qui habitèrent à Jérusalem. Fonctions des Lévités.

AINSI on fit la généalogie de tous ceux d'Israël, et voilà, ils sont inscrits dans le livre des Rois d'Israël ; et ceux de Juda furent transportés à Babylone à cause de leurs crimes.

2. Mais ce sont ici les premiers qui habitèrent dans leurs possessions et dans leurs villes, tant des Israélites que des Sacrificateurs, des Lévités et des Nethiniens.

3. Il demeura à Jérusalem, des descendans de Juda, des descendans de Benjamin, et des descendans d'Ephraïm et de Manassé,

4. Huthaï fils de Hammihud, fils de Homri, fils d'Imri, fils de Bani, des descendans de Pharez fils de Juda.

5. Et des Scilonites, Hasaja le premier-né et ses fils.

6. Et des enfans de Zara, Jehuel et ses frères ; en tout, six cent quatre-vingt-dix.

7. Des enfans de Benjamin, Sallu fils de Mesçullam, fils de Hodavja, fils de Hassenua.
8. Jibneja fils de Jeroham, et Ela fils de Huzi, fils de Micri, et Mesçullam fils de Scephatja, fils de Rehuël, fils de Jibnija.
9. Leurs frères, selon leurs générations, furent au nombre de neuf cent cinquante-six. Tous ces hommes-là furent chefs des pères, dans la maison de leurs pères.
10. Et des Sacrificateurs, Jedahja, Jehojarib, Jakim;
11. Et Hazarja fils de Hilkija, fils de Mesçullam, fils de Tsadok, fils de Merajoth, fils d'Ahitub, gouverneur de la maison de Dieu;
12. Hadaja fils de Jeroham, fils de Paschur, fils de Malkija; et Mahsaï, fils de Hadiel, fils de Jahizéra, fils de Mesçullam, fils de Mescillémith, fils d'Immer;
13. Avec leurs frères, chefs dans la maison de leurs pères, au nombre de mille sept cent soixante, hommes forts et vaillans, et occupés à faire le service de la maison de Dieu.
14. Et des Lévités, Scemahja fils de Hasçub, fils de Hazrikam, fils de Hasçabja, des descendans de Mérari.
15. Bakkakar, Hérés et Galal; et Matanja fils de Mica, fils de Zicri, fils d'Asaph.
16. Hobadja fils de Scemahja, fils de Galal, fils de Jeduthun; et Bérecja fils d'Asa, fils d'Elkana, qui habita dans les bourgades des Netophathiens.
17. Sçallum, Hakkub, Talmon et Ahiman, et leurs frères étoient portiers; Sçallum étoit le chef,
18. Et il l'a été jusqu'à maintenant, ayant la garde de la porte du Roi vers l'orient: ceux-là furent portiers selon les compagnies des descendans de Lévi.
19. Et Sçallum fils de Coré, fils d'Ebjasaph, fils de Coreh, et ses frères, de la maison de son père, issus de Coreh, étoient chargés du service, gardant les portes du tabernacle, comme leurs pères en avoient gardé l'entrée dans le camp de l'Eternel,
20. Lorsque Phinéés fils d'Eléazar, avec qui l'Eternel étoit, fut établi autrefois leur chef.
21. Zacharie, fils de Mescélemja, étoit le portier de l'entrée du tabernacle d'assignation.
22. Ce sont tous ceux-là qui furent choi-

sis pour être les gardes des portes, au nombre de deux cent et douze, qui furent placés selon les familles d'où ils tiroient leur origine, selon leurs bourgs, comme David et Samuel le Voyant, les avoient établis dans leur office.

23. Et eux et leurs descendans furent établis portiers de la maison de l'Eternel, qui est la maison du tabernacle, pour y faire la garde.

24. Les portiers devoient être vers les quatre vents, savoir, vers l'orient et l'occident, vers le septentrion et le midi.

25. Et leurs frères, qui demeuroient dans leurs bourgs, devoient venir auprès d'eux, pour sept jours, dans des temps marqués.

26. Car selon l'ordre établi, il y avoit quatre maîtres portiers qui étoient Lévités, qui avoient l'inspection des chambres et des trésors de la maison de Dieu.

27. Ils passoient la nuit autour de la maison de Dieu; car la garde leur en appartenoit, et ils étoient chargés de l'ouvrir tous les matins.

28. Il y avoit aussi quelques-uns d'entr'eux qui étoient chargés du soin des vases du service; car on en faisoit le compte lorsqu'on les portoit dans le temple et qu'on les en sortoit.

29. Il y en avoit aussi qui étoient chargés du soin des autres ustensiles, de tous les vases consacrés, de la fleur de farine, du vin, de l'huile, de l'encens et des aromates.

30. Mais ceux qui composoient les parfums d'aromates étoient des fils de Sacrificateurs.

31. Mattithja, l'un des Lévités, premier-né de Sçallum, Corhite, avoit le soin de ce qu'on cuisoit sur des plaques.

32. Et d'entre les enfans des Kehathites qui étoient leurs frères, il y en avoit qui étoient chargés de préparer pour chaque Sabbat le pain de proposition.

33. Il y en avoit aussi qui étoient chantres, chefs des pères des Lévités, et qui demeuroient dans les chambres sans avoir d'autre office, parce qu'ils devoient être en fonction jour et nuit.

34. Ce sont là les chefs des pères des Lévités, selon leurs générations; ils furent chefs, et ils habitèrent à Jérusalem.

35. Or Jehiel, père de Gabaon, habita à

Gabaon; et le nom de sa femme étoit Mahaca.

36. Et son fils premier-né fut Habdon, puis Tsur, Kis, Bahal, Ner, Nadab,

37. Guedor, Ahjo, Zacharie et Mikloth.

38. Et Mikloth engendra Scimeam. Et ils habitèrent à Jérusalem avec leurs frères, vis-à-vis de leurs autres frères.

39. Ner engendra Kis; Kis engendra Saül, et Saül engendra Jonathan, Malkisquah, Abinadab et Esqbahal.

40. Le fils de Jonathan fut Merib-bahal, et Merib-bahal engendra Mica.

41. Et les enfans de Mica furent Pithon, Mélec, Thahréah et Achaz.

42. Et Achaz engendra Jahra, et Jahra engendra Halémeth, Hazmaveth et Zimri, et Zimri engendra Motsa.

43. Et Motsa engendra Binha, qui eut pour fils Rephaja, qui eut pour fils Elhasa, qui eut pour fils Atsel.

44. Et Atsel eut six fils, dont les noms sont Hazrikam, Bocru, Ismaël, Scharja, Hobadja et Hanan. Ce furent là les enfans d'Atsel.

CHAPITRE X.

Les Israélites défaits. Saül et ses fils tués.

OR les Philistins combattirent contre Israël, et ceux d'Israël s'enfuirent devant les Philistins et furent tués sur la montagne de Guilboah.

2. Et les Philistins serrèrent de près Saül et ses fils; et ils tuèrent Jonathan, Abinadab et Malkisquah, fils de Saül.

3. Et tout l'effort du combat tomba sur Saül; ceux qui tiroient de l'arc l'atteignirent et il fut blessé par ces archers.

4. Alors Saül dit à celui qui portoit ses armes: Tire ton épée et m'en transperce, de peur que ces incirconcis ne viennent et ne me fassent des outrages. Mais celui qui portoit ses armes ne le voulut point, parce qu'il étoit fort effrayé. Saül prit donc son épée et se jeta dessus.

5. Alors celui qui portoit les armes de Saül ayant vu que Saül étoit mort, se jeta aussi sur son épée et mourut.

6. Ainsi moururent Saül et ses trois fils; et toute sa famille mourut avec lui.

7. Tous ceux d'Israël, qui habitoient dans

la vallée, ayant vu que les Israélites s'étoient enfuis, et que Saül et ses fils étoient morts, abandonnèrent leurs villes et s'enfuirent, de sorte que les Philistins y entrèrent et y habitèrent.

8. Dès le lendemain, les Philistins vinrent pour dépouiller les morts, et ils trouvèrent Saül et ses fils étendus morts sur la montagne de Guilboah.

9. Ayant dépouillé Saül, ils emportèrent sa tête et ses armes, et ils envoyèrent des gens dans tout le pays des Philistins, pour que la nouvelle de cette victoire fût annoncée dans les temples de leurs idoles et parmi le peuple.

10. Ils mirent ses armes dans le temple de leur dieu, et ils attachèrent sa tête dans la maison de Dagon.

11. Or tous ceux de Jabès de Galaad apprirent tout ce que les Philistins avoient fait à Saül.

12. Tous les vaillans hommes d'entr'eux partirent et enlevèrent le corps de Saül, et les corps de ses fils, et les apportèrent à Jabès; ils ensevelirent leurs os sous un chêne, à Jabès, et ils jeûnèrent sept jours.

13. Saül mourut donc pour le crime qu'il avoit commis contre l'Eternel, parce qu'il n'avoit point observé la parole de l'Eternel, et qu'il avoit même évoqué les esprits pour les consulter.

14. Et parce qu'il ne s'étoit point adressé à l'Eternel, c'est pourquoi Dieu le fit mourir et fit passer le royaume entre les mains de David fils d'Isaï.

CHAPITRE XI.

David reconnu Roi par ceux d'Israël. Noms de ses principaux guerriers.

TOUT Israël s'assembla vers David à Hébron, et lui dit: Voici, nous sommes tes os et ta chair.

2. Et même ci-devant, quand Saül étoit Roi, tu étois celui qui menois Israël au combat et qui l'en ramenois; et l'Eternel ton Dieu t'a dit: Tu gouverneras mon peuple d'Israël et tu seras le conducteur de mon peuple d'Israël.

3. Tous les anciens d'Israël vinrent donc vers le Roi à Hébron; et David fit un traité avec eux à Hébron, devant l'Eternel, et ils

oignirent David pour être Roi sur Israël, selon la parole que l'Eternel avoit prononcée par Samuel.

4. Or David et tout Israël s'en allèrent à Jérusalem, qui est Jébus; car c'étoit là qu'étoient les Jébusiens qui habitoient dans le pays.

5. Et ceux qui habitoient à Jébus dirent à David: Tu n'entreras point ici. Mais David prit la forteresse de Sion, qui est la Cité de David.

6. Car David avoit dit: Quiconque aura frappé le premier les Jébusiens, sera chef et capitaine. Et Joab fils de Tseruja monta le premier et il fut établi chef.

7. David habita dans la forteresse; c'est pourquoi on l'appela la Cité de David.

8. Il bâtit aussi la ville tout autour, depuis Millo jusqu'aux environs de la forteresse. Mais Joab répara le reste de la ville.

9. David devenoit de jour en jour plus puissant; car l'Eternel des armées étoit avec lui.

10. Ce sont ici les principaux des hommes vaillans que David avoit à son service, qui, pendant son règne, se conduisirent vaillamment avec lui et avec tout Israël, pour l'affermir sur son trône, selon la parole de l'Eternel touchant Israël.

11. Ceux-ci sont donc du nombre des hommes vaillans que David avoit à son service. Jascobham fils de Hacmoni, un de ses trois principaux capitaines. Celui-ci combattant avec sa hallebarde contre trois cents hommes, les blessa à mort dans une seule rencontre.

12. Après lui venoit Eléazar fils de Dodo Abohite; il étoit un de ces trois vaillans hommes.

13. Ce fut lui qui se trouva avec David à Pasdammim, lorsque les Philistins s'étoient assemblés pour combattre. Il y avoit là dans un champ, un endroit semé d'orge; et le peuple fuyoit devant les Philistins;

14. Ils se tinrent au milieu de cet endroit-là, le défendirent et battirent les Philistins. Ainsi l'Eternel fit remporter une grande victoire.

15. Trois d'entre les trente capitaines descendirent vers David, près du rocher, dans la caverne de Hadullam, lorsque l'armée des

Philistins étoit campée dans la vallée des Rephaïms.

16. David étoit alors dans un lieu fortifié, et la garnison des Philistins étoit dans ce même temps à Beth-léhem.

17. David fit ce souhait et dit: Qui est-ce qui me feroit boire de l'eau du puits qui est à la porte de Beth-léhem?

18. Alors ces trois hommes passèrent au travers du camp des Philistins, et puisèrent de l'eau du puits qui étoit à la porte de Beth-léhem, et l'ayant apportée, la présentèrent à David qui n'en voulut point boire, mais qui la répandit à l'honneur de l'Eternel.

19. Car il dit: Dieu me garde de faire une telle chose! Boirois-je le sang de ces hommes qui sont allés là au péril de leur vie? Car ils m'ont apporté cette eau au péril de leur vie. Et il n'en voulut point boire. Voilà ce que firent ces trois vaillans hommes.

20. Abisçaï frère de Joab étoit aussi un des trois principaux capitaines. Celui-ci combattant avec sa hallebarde contre trois cents hommes, les blessa à mort, et il s'acquit un grand nom entre ces trois.

21. Entre les trois, il fut plus honoré que les deux autres, et il fut leur chef. Toutefois il n'égalait pas les trois précédens.

22. Benaja fils de Jehojada fils d'un vaillant homme de Kabtseel avoit fait aussi de grands exploits. Il tua deux des hommes les plus forts de Moab; il descendit aussi, et tua, dans un jour de neige, un lion au milieu d'une fosse.

23. Il tua aussi un Egyptien, qui étoit haut de cinq coudées. Cet Egyptien avoit à la main une hallebarde qui étoit comme une ensuble de tisserand; mais Benaja descendit contre lui avec un bâton; il arracha la hallebarde de la main de l'Egyptien, et le tua de sa propre hallebarde.

24. Benaja fils de Jehojada fit ces choses-là, et il fut célèbre entre ces trois vaillans hommes.

25. Voilà, il étoit plus honoré que les trente, quoiqu'il n'égalât point les trois premiers; c'est pourquoi David l'établit chef de ses gardes.

26. Et les plus vaillans d'entre les gens de guerre furent Hazaël frère de Joab, et Elhanan fils de Dodo, de Beth-léhem.

27. Sçammoth Harodite, Hélets Pelonien.

28. Hira fils de Hikkés Tekohite, Abihézer Hanathothite.
29. Sibbecaï Husçathite, Hilaï Ahohite.
30. Maharaï Netophathite, Héleç fils de Bahana Netophathite.
31. Ithaï fils de Ribaï de Guibça, des enfans de Benjamin, Bénaja Pirhathonite.
32. Huraï des vallées de Gahas, Abiel Harebathite.
33. Hazmaveth Baharumite, Eljanba Sçahbonite.
34. Les fils de Hascem Guizonite, Jonathan fils de Sçagué Hararite.
35. Ahiam fils de Sacar Hararite, Eliphah fils d'Ur.
36. Hépher Mékérathite, Ahija Pelonien.
37. Hetsro de Carmel, Naharaï fils d'Ezbaï.
38. Joël frère de Nathan, Mibhar fils d'Hagri.
39. Tsélek Hammonite, Nahraï Bérothite, qui portoit les armes de Joab fils de Tseruja.
40. Hira Jithrite, Gareb Jithrite.
41. Urie Héthien, Zabad fils d'Ahlaï.
42. Hadina fils de Sciza Rubénite, chef des Rubénites, et trente avec lui.
43. Hanan fils de Mahaca, et Josçaphat Mithnite.
44. Huzija Hasçterathite, Sçamah et Jehiel fils de Hotham Harohérite.
45. Jedihael fils de Scimri, et Joha son frère, Titsites.
46. Eliel Hammahavim, Jeribaï et Josçavja fils d'Elnaham, et Jithma Moabite.
47. Eliel et Hobed, et Jasiel de Metsobaja.

CHAPITRE XII.

Dénombrement de ceux qui embrassèrent le parti de David, et de ceux qui l'établirent Roi.

CE sont ici ceux qui vinrent vers David à Tsiklag, lorsqu'il y étoit encore caché à cause de Saül fils de Kis; *ils étoient* vaillans et propres à l'aider dans la guerre,

2. Armés d'arcs, et se servant de la main droite et de la gauche pour lancer des pierres et tirer des flèches avec l'arc. *Il y avoit*, d'entre les frères de Saül, de la tribu de Benjamin,

3. Abihéser le chef et Joas, enfans de Scemaha qui étoit de Guibha, Jeziel et Pélet,

enfans de Hazmaveth, Beraca et Jéhu Hanathothite.

4. Isçmahja Gabaonite, vaillant entre les trente, et même plus que les trente; et Jérémie, Jahaziel, Johanan et Jozabad Guedérothite.

5. Elhuzai, Jerimoth, Behalja, Scemarja et Scephatja Haruphien.

6. Elkana, Jisçija, Hazareel, Johézer et Jasçobham, Corhites.

7. Johéla et Zebadja, enfans de Jerohem de Guedor.

8. Quelques-uns aussi des Gadites se retirèrent vers David, dans le lieu fort du désert; *c'étoient* des hommes forts, vaillans et très-expérimentés dans la guerre, se servant du bouclier et de la lance; leurs visages *étoient comme* des faces de lions, et ils sembloient des daims sur les montagnes, tant ils couroient légèrement.

9. Hézer le premier, Hobadja le second, Eliab le troisième,

10. Misçmanna le quatrième, Jérémie le cinquième,

11. Hatthaï le sixième, Eliel le septième,

12. Johanan le huitième, Elzabad le neuvième,

13. Jérémie le dixième, Macbannaï le onzième.

14. Ceux-là d'entre les enfans de Gad *étoient* capitaines de l'armée; le moindre *commandoit* à cent hommes, et le plus distingué à mille.

15. Ce sont ceux qui passèrent le Jourdain au premier mois, dans le temps qu'il a accoutumé de se déborder sur tous ses rivages; et ils chassèrent ceux qui demouroient dans les vallées, vers l'orient et vers l'occident.

16. Il vint aussi des enfans de Benjamin et de Juda vers David, dans le lieu fort.

17. Et David sortit au-devant d'eux, et prenant la parole, il leur dit : Si vous êtes venus vers moi *dans un esprit de paix*, pour m'aider, mon cœur se joindra à vous; mais si c'est pour me livrer à mes ennemis, bien que je ne sois coupable d'aucune violence, le Dieu de nos pères le verra, et il en fera la punition.

18. Alors l'Esprit saisit Hamasai, un des principaux capitaines, *et il dit* : Que la paix te soit *donnée*, ô David! et qu'elle soit avec

toi,

toi, fils d'Isaï! Que la paix te soit donnée, et à ceux qui t'aident! car ton Dieu t'aide. Ainsi David les reçut et les plaça au nombre des capitaines de ses troupes.

19. Il y en eut aussi de ceux de Manassé qui allèrent se joindre à David, lorsqu'il vint avec les Philistins pour combattre contre Saül. Mais ils ne leur donnèrent point de secours, parce que les gouverneurs des Philistins ayant pris conseil, renvoyèrent David; car ils disoient: Il se tournera du côté de Saül son Seigneur, au péril de nos têtes.

20. Comme il retournoit donc à Tsiklag, Hadna, Jozabad, Jedihaël, Micaël, Jozabad, Elihu, et Tsillethaï, chefs des milliers qui étoient en Manassé, se joignirent à lui.

21. Et ils aidèrent David contre la troupe des Hamalékites, car ils étoient tous forts et vaillans, et ils furent faits capitaines dans l'armée.

22. Et même chaque jour, il venoit des gens vers David pour l'aider, ensorte qu'il eut un grand camp, comme un camp de Dieu.

23. Or ce sont ici les dénombremens des hommes armés pour aller à la guerre, lesquels vinrent vers David à Hébron, pour faire passer entre ses mains le royaume de Saül, selon le commandement de l'Eternel.

24. Des descendans de Juda, qui portoient le bouclier et la javeline, il y avoit six mille huit cents hommes équipés pour la guerre.

25. Des descendans de Siméon, sept mille et cent hommes, qui étoient forts et vaillans dans la guerre.

26. Des descendans de Lévi, quatre mille six cents;

27. Avec Jehojadah qui conduisoit ceux de la race d'Aaron, et qui avoit avec lui trois mille sept cents hommes;

28. Et Tsadok jeune homme fort et vaillant, et vingt-deux des principaux de la maison de son père.

29. Des descendans de Benjamin, frères de Saül, il y avoit trois mille hommes; car jusqu'alors la plus grande partie d'entr'eux tenoit encore pour la maison de Saül.

30. Des descendans d'Ephraïm, vingt-cinq mille huit cents hommes, forts et vaillans, et renommés dans la maison de leurs pères.

31. De la demi-tribu de Manassé, dix-huit

mille hommes, qui furent désignés pour aller donner la royauté à David.

32. Il y avoit aussi des descendans d'Issacar, qui étoient fort habiles dans la connoissance des temps, pour savoir ce qu'Israël devoit faire. Ils avoient deux cents chefs, et tous leurs frères se conduisoient par leurs avis.

33. De Zabulon, il y avoit cinquante mille combattans rangés en bataille, portant toutes sortes d'armes, et gardant leurs rangs tous d'un accord.

34. De Nephtali, il y avoit mille capitaines, et avec eux trente-sept mille hommes qui portoient le bouclier et la hallebarde.

35. Des Danites, il y avoit vingt-huit mille six cents hommes, rangés en bataille.

36. D'Asçer, quarante mille combattans, rangés en bataille.

37. De ceux de delà le Jourdain, des Rubénites, des Gadites et de la demi-tribu de Manassé, il y avoit cent vingt mille hommes portant toutes sortes d'armes pour combattre.

38. Tous ceux-là, gens de guerre, rangés en bataille, vinrent tous de bon cœur à Hébron, pour établir David Roi sur tout Israël. Et même tout le reste d'Israël étoit d'un même sentiment pour donner la royauté à David.

39. Ils furent là avec David, mangeant et buvant pendant trois jours; car leurs frères leur avoient apprêté des vivres.

40. Et même tous ceux qui étoient dans le voisinage, jusqu'à Issacar, Zabulon et Nephtali, apportoit du pain sur des ânes et sur des chameaux, sur des mulets et sur des bœufs, des provisions de farine, des figues sèches, des raisins secs, du vin, de l'huile; ils amenoient aussi des bœufs et des brebis en abondance, car Israël étoit dans la joie.

CHAPITRE XIII.

David fait amener l'Arche depuis la maison d'Abinadab à celle d'Hobed-Edom.

OR David consulta les capitaines de milliers et de centaines, et tous les chefs du peuple.

2. Et il dit à toute l'assemblée d'Israël: S'il vous semble bon, et que cela vienne de

l'Éternel notre Dieu, envoyons de tous côtés vers nos autres frères *qui sont* dans toutes les contrées d'Israël, et vers les Sacrificateurs et les Lévites *qui habitent* dans leurs villes et dans leur territoire, afin qu'ils s'assemblent auprès de nous,

3. Et que nous ramenions chez nous l'Arche de notre Dieu; car nous l'avons négligée pendant le règne de Saül.

4. Et toute l'assemblée répondit qu'on fit ainsi; car la chose fut approuvée par tout le peuple:

5. David assembla donc tout Israël, depuis Scihor le torrent d'Égypte, jusqu'à l'entrée de Hamath, pour ramener de Kirjath-jeharim l'Arche de Dieu.

6. Et David monta avec tout Israël vers Bahala, à Kirjath-jeharim qui *appartient* à Juda, pour faire amener de là l'Arche de l'Éternel Dieu, qui habite entre les chérubins, et duquel le nom est invoqué.

7. Ils mirent l'Arche de Dieu sur un chariot tout neuf; ils l'emmenèrent de la maison d'Abinadab, et Huza et Ahjo conduisoient le chariot.

8. David et tout Israël témoignaient leur joie de toute leur force en la présence de Dieu, en chantant des cantiques au son des harpes, des timbales, des tambours, des cymbales et des trompettes.

9. Mais quand ils furent venus jusqu'à l'aire de Kidon, Huza étendit sa main pour retenir l'Arche, parce que les bœufs avoient glissé.

10. Et la colère de l'Éternel s'alluma contre Huza, et il le frappa, parce qu'il avoit étendu sa main sur l'Arche, et il mourut là en la présence de Dieu.

11. David fut affligé de ce que l'Éternel avoit frappé Huza, et on a appelé jusqu'à ce jour ce lieu-là Pérets-Huza.

12. En ce jour-là David eut une grande frayeur de Dieu, et il dit: Comment ferois-je entrer chez moi l'Arche de Dieu?

13. C'est pourquoi David ne l'emmena point chez lui, dans la Cité de David; mais il la fit conduire dans la maison d'Hobed-Edom Guittien.

14. Et l'Arche de Dieu demeura avec la famille d'Hobed-Edom, dans sa maison, pendant trois mois, et l'Éternel bénit la

maison d'Hobed-Edom et tout ce qui lui appartenoit.

CHAPITRE XIV.

Noms des enfans que David eut à Jérusalem. Il défait deux fois les Philistins.

HIRAM Roi de Tyr envoya à David des ambassadeurs; il lui envoya aussi du bois de cèdre, des maçons et des charpentiers, pour lui bâtir une maison.

2. Alors David connut que l'Éternel l'avoit affermi sur le trône d'Israël, et qu'il avoit fait prospérer son royaume, à cause de son peuple d'Israël.

3. Et David prit encore des femmes à Jérusalem, et il eut encore des fils et des filles.

4. Ce sont ici les noms des enfans qu'il eut à Jérusalem, Sçammuah, Sçobab, Nathan, Salomon,

5. Jibhar, Elisquah, Elpélet,

6. Nogah, Népheg, Japhiah,

7. Elisçamah, Beeljadah et Eliphélet.

8. Mais quand les Philistins eurent appris qu'on avoit oint David pour être Roi sur tout Israël, ils montèrent tous pour attaquer David. David l'ayant appris, sortit au-devant d'eux.

9. Les Philistins vinrent et se répandirent dans la vallée des Rephaïms.

10. Alors David consulta Dieu, en disant: Monterai-je contre les Philistins et les livreras-tu entre mes mains? Et l'Éternel lui répondit: Monte, et je les livrerai entre tes mains.

11. Alors ils montèrent à Bahal-peratsim, et David les battit là, et dit: Dieu a dissipé par ma main mes ennemis, comme par un débordement d'eaux. C'est pourquoi on appela ce lieu-là Bahal-peratsim.

12. Les ennemis laissèrent là leurs idoles, et David commanda qu'on les brûlât.

13. Les Philistins se répandirent encore une autre fois dans cette vallée.

14. David consulta encore Dieu, et Dieu lui répondit: Tu ne monteras pas contre eux, mais tu tourneras autour d'eux, et tu marcheras contre eux quand tu seras vis-à-vis des mûriers.

15. Et dès que tu entendras sur le sommet des mûriers un bruit, comme celui de gens

qui marchent, alors tu sortiras pour combattre; car Dieu sortira devant toi pour frapper le camp des Philistins.

16. David fit ce que Dieu lui avoit commandé, et il battit l'armée des Philistins, depuis Gabaon jusqu'à Guézer.

17. Ainsi la renommée de David se répandit dans tous ces pays-là, et l'Éternel donna à toutes ces nations-là une grande crainte de *David*.

CHAPITRE XV.

L'Arche transportée depuis la maison d'Hobed-Edom, à Jérusalem.

OR David se bâtit des maisons dans sa Cité; il prépara un lieu pour l'Arche de Dieu, et il lui dressa un tabernacle.

2. Alors David dit : L'Arche de Dieu ne doit être portée que par les Lévites; car l'Éternel les a choisis pour porter l'Arche de Dieu et pour le servir à toujours.

3. David assembla donc tous ceux d'Israël à Jérusalem, pour transporter l'Arche de l'Éternel dans le lieu qu'il lui avoit préparé.

4. David assembla aussi les descendans d'Aaron et les Lévites.

5. Des descendans de Kehath, Uriel le chef et ses frères *au nombre de cent vingt*.

6. Des descendans de Mérari, Hasaja le chef et ses frères *au nombre de deux cent vingt*.

7. Des descendans de Guersçom, Joël le chef et ses frères *au nombre de cent trente*.

8. Des descendans d'Elitsaphan, Scemahja le chef et ses frères *au nombre de deux cents*.

9. Des descendans d'Hébron, Eliel le chef et ses frères *au nombre de quatre-vingts*.

10. Des descendans de Huziel, Hamminadab le chef et ses frères *au nombre de cent et douze*.

11. David appela donc les Sacrificateurs Tsadok et Abiathar, et les Lévites, *savoir*, Uriel, Hasaja, Joël, Scemahja, Eliel et Hamminadab;

12. Et il leur dit : Vous qui êtes les chefs des pères des Lévites, purifiez-vous, vous et vos frères, et transportez l'Arche de l'Éternel le Dieu d'Israël dans le *lieu que je lui ai préparé*.

13. Parce que vous *n'y étiez pas* la pre-

mière fois, l'Éternel notre Dieu fit une brèche parmi nous; car nous ne le recherchâmes pas comme il est ordonné.

14. Les Sacrificateurs et les Lévites se purifièrent donc pour transporter l'Arche de l'Éternel Dieu d'Israël.

15. Et les fils des Lévites portèrent l'Arche de Dieu sur leurs épaules, ayant sur eux les barres, selon que Moïse l'avoit commandé, suivant la parole de l'Éternel.

16. Et David ordonna aux chefs des Lévites d'établir quelques-uns de leurs frères pour chanter *en s'accompagnant* avec des instrumens de musique, avec des timbales, des harpes et des cymbales, *et pour faire retentir leur voix avec joie*.

17. Les Lévites établirent donc Héman fils de Joël, et d'entre ses frères, Asaph fils de Bérecja, et des descendans de Mérari, *qui étoient* leurs frères, Ethan fils de Kusçaja,

18. Et avec eux leurs frères, *pour être* au second rang, *savoir*, Zacharie, Ben-jahaziel, Scemiramoth, Jehiel, Hunni, Eliab, Benaja, Mahaséja, Mattithja et Elipheléhu, Miknéja, Hobed-Edom et Jehiel, portiers.

19. Et les chantres Héman, Asaph et Ethan *jouoient* des cymbales d'airain, en faisant retentir *leur voix*.

20. Et Zacharie, Haziël, Scemiramoth, Jehiel, Hunni, Eliab, Mahaseja et Benaja *jouoient* de la lyre sur Halamoth.

21. Et Mattithja, Elipheléhu, Miknéja, Hobed-Edom, Jehiel et Hazarja *jouoient* de la harpe sur Sceminith, et dirigeoient la musique.

22. Mais Kenanja, le chef des Lévites, présidoit à cette musique et donnoit le ton; car c'étoit un homme habile.

23. Bérecja et Elkana *étoient* portiers auprès de l'Arche.

24. Scebanja, Jehosaphat, Nathanaël, Hamasai, Zacharie, Benaja et Elibézer, Sacrificateurs, sonnoient de la trompette devant l'Arche de Dieu, et Hobed-Edom et Jehija *étoient* portiers auprès de l'Arche.

25. David et les anciens d'Israël, avec les chefs de milliers, se mirent donc en chemin pour transporter avec joie l'Arche de l'alliance de l'Éternel, depuis la maison d'Hobed-Edom.

26. Et Dieu ayant assisté les Lévites qui

portaient l'Arche de l'alliance de l'Eternel, on sacrifia sept veaux et sept beliers.

27. David étoit revêtu d'un manteau de fin lin, de même que tous les Lévites qui portoient l'Arche, et les chantres, et Kenanja qui dirigeoit la musique et les chants. Et David avoit sur lui un éphod de lin.

28. Ainsi tout Israël conduisit l'Arche de l'alliance de l'Eternel, avec des cris de joie, et au son du cor, des trompettes et des cymbales, faisant retentir *leur voix* avec des timbales et des harpes.

29. Mais comme l'Arche de l'alliance de l'Eternel entroit dans la Cité de David, Mical fille de Saül regardant par la fenêtre, vit le Roi David sautant et jouant, et elle le méprisa dans son cœur.

CHAPITRE XVI.

*Lévites établis pour le service du tabernacle.
Cantique de David.*

Ils amenèrent donc l'Arche de Dieu et la placèrent dans le tabernacle que David lui avoit dressé, et on offrit devant Dieu des holocaustes et des sacrifices d'actions de grâces.

2. Quand David eut achevé d'offrir les holocaustes et les sacrifices d'actions de grâces, il bénit le peuple au nom de l'Eternel.

3. Il fit distribuer à chacun des Israélites, tant aux hommes qu'aux femmes, un pain, une pièce de viande et une mesure *de vin*.

4. Et il établit quelques-uns des Lévites devant l'Arche de l'Eternel, pour faire le service, pour célébrer l'Eternel le Dieu d'Israël, pour lui rendre grâces et pour le louer.

5. Asaph étoit le premier, et Zacharie le second, puis Jehiel, Scemiramoth, Jehiel, Mattithja, Eliab, Benaja, Hobed-Edom et Jehiel. *Ils avoient* des instrumens de musique, savoir, des timbales et des harpes. Et Asaph faisoit retentir les cymbales.

6. Et Benaja et Jahaziel Sacrificateurs étoient continuellement avec des trompettes devant l'Arche de l'alliance de Dieu.

7. Le même jour, David mit entre les mains d'Asaph et de ses frères, *ce cantique*, pour commencer à célébrer l'Eternel.

8. Célébrez l'Eternel, réclamez son nom, faites connoître ses exploits parmi les peuples.

9. Chantez et psalmodiez à son honneur, parlez de toutes ses merveilles.

10. Glorifiez-vous du nom de sa Sainteté; que le cœur de ceux qui cherchent l'Eternel se réjouisse.

11. Recherchez l'Eternel et sa force; cherchez continuellement sa face.

12. Souvenez-vous des merveilles qu'il a faites, de ses miracles et des jugemens qu'il a prononcés de sa bouche,

13. *Vous*, postérité d'Israël son serviteur, vous, enfans de Jacob, qui êtes ses élus.

14. Il est l'Eternel notre Dieu; ses jugemens s'exercent sur toute la terre.

15. Souvenez-vous toujours de son alliance, de ce qu'il a commandé pour être observé en mille générations;

16. Du traité qu'il a fait avec Abraham et du serment qu'il a fait à Isaac,

17. Qu'il a confirmé pour être une ordonnance à Jacob, une alliance éternelle à Israël,

18. En disant : Je te donnerai le pays de Canaan pour le lot de ton héritage,

19. Encore que vous soyez en petit nombre et que depuis peu *de temps* vous y demeuriez comme étrangers.

20. Car ils alloient de nation en nation et d'un royaume vers un autre peuple.

21. Il n'a pas souffert que personne les outrageât, il a même châtié les Rois à cause d'eux,

22. *En disant* : Ne touchez point mes oints, et ne faites point de mal à mes prophètes.

23. *Vous*, habitans de toute la terre, chantez à l'Eternel, publiez de jour en jour sa délivrance.

24. Racontez sa gloire parmi les nations, et ses merveilles parmi tous les peuples.

25. Car l'Eternel est grand et très-digne de louange; il est redoutable par-dessus tous les dieux.

26. En effet, tous les dieux des nations ne sont que des idoles; mais l'Eternel a fait les cieux.

27. La majesté et la magnificence marchent devant lui; la force et la joie sont dans le lieu où il habite.

28. Familles des peuples, rendez à l'Eternel, rendez à l'Eternel la gloire et la force.

29. Rendez à l'Eternel la gloire due à son

nom. Apportez l'oblation et présentez-vous devant lui; prosternez-vous devant l'Éternel dans son sanctuaire magnifique.

30. *Vous*, tous les habitans de la terre, tremblez à cause de sa présence; le monde est affermi *par lui*, et il ne sera point ébranlé.

31. Que les cieux se réjouissent, que la terre s'égaie, et qu'on dise parmi les nations: L'Éternel règne.

32. Que la mer et tout ce qu'elle contient fasse éclater son allégresse; que les champs et tout ce qui *est* en eux se réjouissent.

33. Que les arbres des forêts chantent de joie au-devant de l'Éternel, parce qu'il vient juger la terre.

34. Célébrez l'Éternel, car il *est* bon, et sa miséricorde *demeure* à jamais;

35. Et dites: O Dieu de notre salut! délivre-nous, rassemble-nous et retire-nous *du milieu* des nations, afin que nous puissions célébrer ton saint nom *et* nous glorifier en te louant.

36. Béni soit l'Éternel le Dieu d'Israël, depuis un siècle jusqu'à l'autre; et tout le peuple dit: Amen, louez l'Éternel.

37. On laissa donc là, devant l'Arche de l'alliance de l'Éternel, Asaph et ses frères, pour faire continuellement le service devant l'Arche, selon ce qu'il y avoit à faire chaque jour.

38. Et on laissa Hobed-Edom et ses frères, au nombre de soixante-huit; Hobed-Edom, dis-je, le fils de Jeduthun, et Hosa, pour portiers.

39. Et on établit devant le pavillon de l'Éternel, dans le haut lieu qui étoit à Gaboon, Tsadok le Sacrificateur et ses frères les Sacrificateurs,

40. Pour offrir continuellement des holocaustes à l'Éternel sur l'autel de l'holocauste, tant le matin que le soir, et pour faire toutes les choses qui sont écrites dans la loi de l'Éternel et qu'il avoit commandées à Israël.

41. Il y avoit avec eux Héman et Jeduthun, et les autres qui furent choisis et désignés par leurs noms, pour célébrer l'Éternel, en disant: Que sa miséricorde demeure éternellement.

42. Et avec eux étoient Héman et Jeduthun, pour faire retentir en l'honneur de Dieu les trompettes et les cymbales; et les

autres instrumens de musique; et les fils de Jeduthun étoient portiers.

43. Ensuite tout le peuple s'en alla chacun dans sa maison, et David s'en retourna aussi pour bénir sa maison.

CHAPITRE XVII.

Dieu s'oppose au dessein que forme David de lui bâtir un temple.

OR après que David se fut établi dans sa maison il dit à Nathan le prophète: Voici, j'habite dans une maison de cèdre, et l'Arche de l'alliance de l'Éternel *est* sous une tente.

2. Et Nathan dit à David: Fais tout ce qui *est* dans ton cœur, car Dieu *est* avec toi.

3. Mais cette nuit-là la parole de Dieu fut adressée à Nathan, en ces termes:

4. Va et dis à David mon serviteur: Ainsi a dit l'Éternel: Tu ne me bâtiras point de maison pour que j'y habite;

5. Puisque je n'ai habité dans aucune maison, depuis le temps où j'ai tiré d'*Egypte* les enfans d'Israël, jusqu'à ce jour; mais que j'ai été de tabernacle en tabernacle, et de pavillon *en pavillon*.

6. Dans tous les lieux où j'ai passé avec tout Israël, en ai-je parlé à un seul des Juges d'Israël, auxquels j'ai commandé de gouverner mon peuple? et leur ai-je dit: Pourquoi ne m'avez-vous point bâti une maison de cèdre?

7. Maintenant donc tu parleras ainsi à David mon serviteur: Ainsi a dit l'Éternel des armées: Je t'ai tiré d'une cabane, d'auprès des brebis, afin que tu fusses le conducteur de mon peuple d'Israël;

8. J'ai été avec toi partout où tu as été; j'ai exterminé tous tes ennemis devant toi; j'ai rendu ton nom grand comme l'est celui des grands qui *sont* sur la terre.

9. J'ai mis mon peuple d'Israël dans un état stable, je l'y ai affermi et il a habité chez lui, ensorte qu'il ne sera plus agité, et que les méchans ne l'opprimeront plus comme ils l'ont fait auparavant,

10. Depuis le jour où j'ai établi des Juges sur mon peuple d'Israël; j'ai abaissé tous tes ennemis, et je t'ai fait savoir que l'Éternel affermiroit ta maison.

11. Ainsi lorsque tes jours seront accom-

plis pour aller vers tes pères, j'élèverai ta postérité après toi, *savoir*, un de tes fils, et j'affermirai son règne.

12. Ce sera lui qui me bâtera une maison, et j'affermirai son trône à jamais.

13. Je serai pour lui un père, et il sera pour moi un fils, et je ne retirerai point ma miséricorde de lui, comme je l'ai retirée d'avec celui qui a été avant toi.

14. Je l'affermirai dans ma maison et dans mon royaume à jamais, et son trône sera affermi à jamais.

15. Nathan parla donc à David conformément à toutes ces paroles et à toute cette vision.

16. Alors le Roi David alla se présenter devant l'Eternel et lui dit : O Eternel Dieu ! qui *suis-je*, et quelle *est* ma maison, que tu m'aies fait parvenir au point où *je suis* ?

17. Et cela t'a paru peu de chose, ô Dieu ! tu as parlé de la maison de ton serviteur, pour le temps à venir, et tu as jeté les yeux sur moi, comme si j'eusse été un homme distingué, ô Eternel mon Dieu !

18. Que pourroit encore te *dire* David, de la gloire à laquelle tu as élevé ton serviteur ? car tu connois ton serviteur.

19. O Eternel ! c'est pour l'amour de ton serviteur, et selon ton bon plaisir, que tu as fait toutes ces grandes choses, en leur donnant tout cet éclat.

20. Eternel, nul n'est semblable à toi, et il n'y a point de Dieu que toi, comme *le montre* tout ce que nous avons entendu de nos oreilles.

21. Et quel *est le peuple* semblable à ton peuple d'Israël, la seule nation de la terre que Dieu soit venu lui-même racheter *pour en faire* son peuple, pour faire connoître ton nom par des choses grandes et terribles, en chassant les nations devant ton peuple que tu t'es racheté en le tirant de l'Égypte.

22. Et tu t'es choisi ton peuple d'Israël pour être ton peuple à jamais, et toi, Eternel, tu as été leur Dieu.

23. Maintenant donc, ô Eternel ! que la parole que tu as prononcée touchant ton serviteur et sa maison soit ferme à jamais, et veuille accomplir ce que tu as promis !

24. Et que ton nom demeure ferme et soit reconnu grand à jamais, tellement que l'on dise : L'Eternel des armées, le Dieu d'Israël,

le Dieu d'Israël ! et que la maison de David ton serviteur demeure stable devant toi.

25. Car, ô mon Dieu ! tu as révélé à ton serviteur que tu affermirois sa maison, c'est pourquoi ton serviteur a été porté à faire cette prière devant ta face.

26. C'est pourquoi maintenant, ô Eternel ! tu es Dieu, et tu as promis à ton serviteur de lui faire ce bien.

27. Veuille donc maintenant bénir la maison de ton serviteur, afin qu'elle subsiste éternellement devant toi ! car, Eternel, tu l'as bénie, et elle sera bénie à jamais.

CHAPITRE XVIII.

Victoires et conquêtes de David.

A PRÈS cela David battit les Philistins et les humilia, et il retira Gath et les villes de son ressort d'entre les mains des Philistins.

2. Il battit aussi les Moabites, et les Moabites furent assujettis à David et *devinrent* ses tributaires.

3. David battit aussi vers Hamath, Hadarhèzer Roi de Tsoba, qui alloit pour affermir sa domination sur l'Euphrate.

4. David lui prit mille chariots, sept mille hommes de cheval et vingt mille hommes de pied, et il coupa les jarrets *des chevaux* de tous les chariots ; mais il réserva cent chariots.

5. Or les Syriens de Damas étoient venus pour donner du secours à Hadarhèzer Roi de Tsoba, et David battit vingt-deux mille Syriens.

6. Puis David mit *garnison* dans la Syrie de Damas, et les Syriens furent assujettis à David et *devinrent* ses tributaires ; l'Eternel protégeoit David partout où il alloit.

7. David prit les boucliers d'or que portoient les serviteurs de Hadarhèzer, et il les apporta à Jérusalem.

8. Il emporta aussi de Tibhath et de Cun, villes de Hadarhèzer, une prodigieuse quantité d'airain ; Salomon en fit la mer d'airain, et les colonnes et les vases d'airain.

9. Or Tohu Roi de Hamath apprit que David avoit défait toute l'armée de Hadarhèzer Roi de Tsoba.

10. Et il envoya Hadoram son fils vers le Roi David, pour le féliciter et pour le bénir

de ce qu'il avoit fait la guerre contre Hadarhézer, et de ce qu'il l'avoit défait, car Hadarhézer étoit continuellement en guerre avec Tohu. Et quant à tous les vases d'or, d'argent et d'airain,

11. Le Roi David les consacra à l'Éternel, aussi bien que l'argent et l'or qu'il avoit enlevé à toutes les nations, aux Iduméens, aux Moabites, aux Hammonites, aux Philistins et aux Hamalékites.

12. Abisçaï fils de Tseruja battit dix-huit mille Iduméens dans la vallée du Sel;

13. Et il mit garnison dans l'Idumée, et tous les Iduméens furent assujettis à David; l'Éternel protégeoit David partout où il alloit.

14. Ainsi David régna sur tout Israël, faisant droit et justice à tout son peuple.

15. Joab fils de Tseruja avoit le commandement de l'armée; Jehosaphat fils d'Ahi-lud étoit chargé des registres.

16. Tsadok fils d'Ahitub et Abimélec fils d'Abiathar étoient Sacrificateurs; Sçavsça étoit secrétaire.

17. Et Benaja fils de Jehoadah commandoit les Keréthiens et les Peléthiens; mais les fils de David étoient les premiers auprès du Roi.

CHAPITRE XIX.

Victoires de David sur les Hammonites et les Syriens.

OR après cela Nahas Roi des Hammonites mourut, et son fils régna à sa place.

2. David dit: J'userai de bienveillance envers Hanun fils de Nahas, car son père a usé de bienveillance envers moi. David envoya donc des ambassadeurs pour le consoler de la mort de son père, et les serviteurs de David vinrent dans le pays des Hammonites, vers Hanun, pour le consoler.

3. Mais les principaux d'entre les Hammonites dirent à Hanun: Penses-tu que ce soit pour honorer ton père que David t'a envoyé des consolateurs? N'est-ce pas pour reconnoître et pour examiner le pays, afin de le détruire, que ses serviteurs sont venus vers toi?

4. Hanun prit donc les serviteurs de David, et les fit raser; il fit couper la moitié de

leurs habits, depuis le haut des cuisses jusqu'aux pieds, et il les renvoya.

5. Ils s'en allèrent donc et ils le firent savoir à David par quelques personnes, et David envoya *des gens* au-devant d'eux, car ces hommes-là étoient dans une grande confusion. Et le Roi leur donna cet ordre: Tenez-vous à Jérico jusqu'à-ce que votre barbe ait recré et alors vous reviendrez.

6. Or les Hammonites voyant qu'ils s'étoient mis en mauvaise odeur auprès de David, Hanun et eux, envoyèrent mille talens d'argent, pour lever à leurs dépens des chariots et de la cavalerie, dans la Mésopotamie, dans la Syrie de Mahaca et dans Tsoba.

7. Et ils levèrent pour eux, à leurs frais, trente-deux mille *hommes* et des chariots, et ils prirent avec eux le Roi de Mahaca avec son peuple, et ses troupes vinrent et campèrent devant Médeba. Les Hammonites se rassemblèrent aussi de toutes leurs villes, et vinrent pour combattre.

8. David l'ayant appris fit partir Joab avec toutes ses meilleures troupes.

9. Alors les Hammonites sortirent et se rangèrent en bataille à l'entréc de la ville, et les Rois qui étoient venus *faisoient avec leurs troupes* un corps séparé dans la plaine.

10. Joab voyant que l'armée *des ennemis* étoit disposée contre lui *de manière à l'attaquer* par devant et par derrière, fit un choix de tous les gens d'élite d'Israël, et les rangea contre les Syriens.

11. Il donna la conduite du reste des troupes à Abisçaï son frère, et on les rangea contre les Hammonites.

12. Et Joab lui dit: Si les Syriens sont plus forts que moi, tu viendras me délivrer, et si les Hammonites sont plus forts que toi, je te délivrerai.

13. Sois vaillant, et combattons vaillamment pour notre peuple et pour les villes de notre Dieu, et que l'Éternel fasse ce qui lui semblera bon.

14. Alors Joab et le peuple qui étoit avec lui s'approchèrent pour liyrer bataille aux Syriens, et les Syriens s'enfuirent devant lui.

15. Les Hammonites voyant que les Syriens avoient pris la fuite, s'enfuirent aussi devant Abisçaï frère de Joab et rentrèrent dans la ville. Et Joab revint à Jérusalem.

16. Mais les Syriens voyant qu'ils avoient été battus par ceux d'Israël, envoyèrent des députés et firent venir les Syriens qui *habitoient* au-delà du fleuve, et Sçophach chef de l'armée de Hadarhèzer les conduisoit.

17. Ce qui ayant été rapporté à David, il assembla tout Israël, passa le Jourdain, et s'étant avancé, se rangea *en bataille* contre eux. David rangea donc son armée en bataille contre les Syriens, et ils le combattirent.

18. Mais les Syriens prirent la fuite devant Israël, et David défit sept mille charriots des Syriens et quarante mille hommes de pied, et tua Sçophach le chef de l'armée.

19. Alors les serviteurs de Hadarhèzer voyant qu'ils avoient été battus par Israël, firent la paix avec David, et lui furent assujettis, et les Syriens ne voulurent plus secourir les Hammonites.

CHAPITRE XX.

Prise de la ville de Rabba. Trois géans des Philistins tués.

OR l'année suivante, dans la saison où les Rois se mettent en campagne, Joab conduisit les meilleures troupes de l'armée, et ravagea le pays des Hammonites; puis il vint assiéger Rabba, tandis que David restoit à Jérusalem; Joab s'empara de Rabba et la détruisit.

2. David prit la couronne de dessus la tête du Roi, et il trouva qu'elle pesoit un talent d'or; elle étoit enrichie de pierres précieuses, et on la mit sur la tête de David, qui emmena de la ville un grand butin.

3. Il emmena aussi le peuple qui y étoit et le mit sous des scies, sous des herses de fer; David en usa ainsi à l'égard de toutes les villes des Hammonites, puis il s'en retourna avec tout le peuple à Jérusalem.

4. Après cela la guerre continua à Guézer contre les Philistins; alors Sibbécaï le Huscathite tua Sippaï, qui étoit des enfans de Rapha, et les Philistins furent humiliés.

5. Il y eut encore une autre guerre contre les Philistins, dans laquelle Elhana fils de Jahir tua Lahmi, frère de Goliath Guittien; or la hampe de sa hallebarde étoit comme l'ensuble d'un tisserand.

6. Il y eut encore à Gath une autre guerre

où se trouva un homme d'une taille extraordinaire, qui avoit six doigts à *chaque main et à chaque pied*, de sorte qu'il en avoit en tout vingt-quatre; il étoit aussi de la race de Rapha;

7. Et il défia Israël; mais Jonathan fils de Simha frère de David le tua.

8. Ces hommes-là étoient nés à Gath; ils étoient de la race de Rapha, et ils moururent de la main de David ou de la main de ses serviteurs.

CHAPITRE XXI.

David fait faire le dénombrement de son peuple. Il est puni par le fléau de la peste.

OR Satan s'éleva contre Israël, et poussa David à faire le dénombrement du peuple.

2. Et David dit à Joab et aux principaux du peuple: Allez et faites le dénombrement d'Israël, depuis Beer-scébah jusqu'à Dan, et rendez-m'en compte, afin que je sache le nombre *des Israélites*.

3. Mais Joab répondit: Que l'Eternel veuille rendre son peuple cent fois plus nombreux qu'il ne l'est, ô Roi mon Seigneur! Tous ne sont-ils pas serviteurs de mon Seigneur? Pourquoi mon Seigneur veut-il faire cela? Pourquoi faudroit-il qu'il y eût ce péché sur Israël?

4. Néanmoins la parole du Roi l'emporta sur celle de Joab; Joab partit donc, parcourut tout Israël et revint à Jérusalem.

5. Puis Joab donna à David le résultat du dénombrement du peuple; il se trouva dans tout Israël onze cents mille hommes qui tiroient l'épée, et dans Juda quatre cent soixante et dix mille hommes qui tiroient l'épée;

6. Bien qu'il n'eût pas compris dans leur nombre *ceux de Lévi ni ceux de Benjamin*, parce que Joab *exécutoit* à regret l'ordre du Roi.

7. Or cela déplut à Dieu; c'est pourquoi il frappa Israël.

8. Et David dit à Dieu: J'ai commis un très-grand péché en faisant une telle chose; je te prie, pardonne maintenant l'iniquité de ton serviteur, car j'ai agi très-follement.

9. Et l'Eternel parla à Gad, qui étoit le Voyant de David, et lui dit:

10. Va,

10. Va, parle à David et dis-lui : Ainsi a dit l'Éternel : J'apporte trois *fléaux* contre toi ; choisis l'un des trois, afin que je t'en frappe.

11. Gad vint donc vers David et lui dit : Ainsi a dit l'Éternel :

12. Choisis, ou trois ans de famine, ou d'être pendant trois mois la proie de tes ennemis, de sorte que leur épée t'atteigne, ou que durant trois jours l'épée de l'Éternel et la mortalité soient sur le pays, et que l'Ange de l'Éternel ravage toutes les contrées d'Israël. Maintenant donc vois ce que *tu veux* que je réponde à celui qui m'a envoyé.

13. Alors David répondit à Gad : Je suis dans une très-grande angoisse; que je tombe, je te prie, entre les mains de l'Éternel, car ses compassions *sont* en très-grand nombre, et que je ne tombe point entre les mains des hommes !

14. L'Éternel envoya donc la mortalité sur Israël, et il mourut soixante et dix mille hommes d'Israël.

15. Dieu envoya aussi l'Ange à Jérusalem pour la ravager. Et comme il la ravageoit, l'Éternel regarda *et se repentit d'avoir envoyé* ce fléau, et il dit à l'Ange qui faisoit ce ravage : *C'est assez*, retire maintenant ta main. Or l'Ange de l'Éternel étoit auprès de l'aire d'Ornan Jébusien.

16. Et David levant les yeux vit l'Ange de l'Éternel qui étoit entre la terre et le ciel, ayant en sa main une épée nue, tournée contre Jérusalem. Et David et les anciens, couverts de sacs, tombèrent sur leurs faces.

17. Alors David dit à Dieu : *N'est-ce pas moi qui ait commandé qu'on fit le dénombrement du peuple? C'est moi qui ai péché et qui ai très-mal agi; mais ces brebis qu'ont-elles fait? Éternel, mon Dieu! je te prie, que ta main soit contre moi et contre la maison de mon père, et qu'elle ne soit point contre ton peuple pour le détruire!*

18. Alors l'Ange de l'Éternel commanda à Gad de dire à David de monter pour élever un autel à l'Éternel, dans l'aire d'Ornan Jébusien.

19. David monta donc, suivant la parole que Gad avoit prononcée au nom de l'Éternel.

20. Ornan s'étant tourné et ayant vu

l'Ange se tenoit caché avec ses quatre fils. Or Ornan fouloit du blé.

21. David vint jusqu'à Ornan, et Ornan regarda, et ayant vu David, il sortit de l'aire et se prosterna devant lui, le visage contre terre.

22. David dit alors à Ornan : Donne-moi la place de cette aire, pour y élever un autel à l'Éternel; donne-la moi pour le prix qu'elle vaut, afin que cette plaie soit détournée de dessus le peuple.

23. Ornan répondit à David : Prends-la, et que le Roi mon Seigneur fasse tout ce qui lui semblera bon. Voici, je donne ces taureaux pour les holocaustes, ces instrumens à fouler le blé en place de bois et ce blé pour l'oblation; je donne toutes ces choses.

24. Mais le Roi David lui répondit : Non, certainement j'achèterai *le tout* au prix qu'il vaut, car je ne présenterai point à l'Éternel ce qui *est* à toi, et je n'offrirai point un holocauste qui ne me coûte rien.

25. David donna donc à Ornan six cents sicles d'or de poids, pour cette place-là.

26. Il éleva là un autel à l'Éternel, et y offrit des holocaustes et des sacrifices d'actions de grâces; il invoqua l'Éternel, et l'Éternel l'exauça en faisant descendre le feu du ciel sur l'autel de l'holocauste.

27. Alors l'Éternel commanda à l'Ange de remettre son épée dans le fourreau.

28. En ce temps-là, David voyant que l'Éternel l'avoit exaucé dans l'aire d'Ornan Jébusien, y offrit des sacrifices.

29. Or le pavillon de l'Éternel, que Moïse avoit fait dans le désert et l'autel des holocaustes *étoient* en ce temps-là sur le haut lieu de Gabaon.

30. Mais David ne put aller devant cet autel pour invoquer Dieu, parce qu'il avoit été troublé en voyant l'épée de l'Ange de l'Éternel.

CHAPITRE XXII.

David fait de grands préparatifs pour bâtir le temple, et charge Salomon d'exécuter cet ouvrage.

DAVID dit alors : C'est ici *que sera* la maison de l'Éternel Dieu, et c'est ici *que sera* l'autel où Israël offrira des holocaustes.

2. Et David commanda qu'on assemblât les étrangers qui étoient dans le pays d'Israël, et il choisit *parmi eux* des maçons pour tailler des pierres, afin de bâtir la maison de Dieu.

3. David prépara aussi du fer en abondance, afin de faire des cloux pour les linteaux des portes et pour les assemblages; il amassa aussi une si grande quantité d'airain qu'on en ignoroit le poids,

4. Et une immense quantité de bois de cèdre; car les Sidoniens et les Tyriens amenoient à David du bois de cèdre en abondance.

5. En effet David avoit dit: Salomon mon fils est jeune et dans un âge tendre, et la maison qu'il faut bâtir à l'Eternel doit être d'une grandeur et d'une magnificence telles, qu'elle soit célèbre et renommée dans tous les pays; je lui préparerai donc maintenant de quoi la bâtir. Ainsi David prépara ces choses en abondance avant que de mourir.

6. Ensuite il appela Salomon son fils et lui commanda de bâtir une maison à l'Eternel le Dieu d'Israël.

7. David dit donc à Salomon: Mon fils, pour moi j'avois eu le dessein de bâtir une maison à l'honneur de l'Eternel mon Dieu;

8. Mais la parole de l'Eternel m'a été adressée, et il m'a dit: Tu as répandu beaucoup de sang, et tu as fait de grandes guerres; tu ne bâtiras point de maison à mon honneur, car tu as répandu beaucoup de sang sur la terre, en ma présence.

9. Voici, un fils naîtra de toi; il sera un homme de paix, et je le mettrai en repos du côté de tous les ennemis qui pourront l'environner, car son nom sera Salomon; et je donnerai la paix et le repos à Israël sous son règne.

10. Il bâtira une maison à mon honneur; il sera pour moi un fils, et je serai pour lui un père, et j'affermirai sa domination sur Israël à jamais.

11. Maintenant donc, mon fils, l'Eternel sera avec toi et tu prospéreras, et tu bâtiras la maison de l'Eternel ton Dieu, ainsi qu'il l'a dit en parlant de toi.

12. Seulement que l'Eternel te donne de la sagesse et de l'intelligence, et qu'il t'enseigne à gouverner Israël, et à observer la loi de l'Eternel ton Dieu!

13. Alors tu prospéreras si tu as soin d'ob-

server les statuts et les ordonnances que l'Eternel a prescrites à Moïse pour Israël. Fortifie-toi et prends courage; ne crains point et ne te laisse point abattre.

14. Voici, selon ma petitesse, j'ai préparé pour la maison de l'Eternel cent mille talens d'or et un million de talens d'argent; quant à l'airain et au fer, on n'en connoît pas le poids, car il est en grande abondance. J'ai aussi préparé le bois et les pierres, et tu y ajouteras encore.

15. Tu as avec toi un grand nombre d'ouvriers, de maçons, de tailleurs de pierre, de charpentiers, et toute sorte de gens experts en toute espèce d'ouvrage.

16. Il y a de l'or et de l'argent, de l'airain et du fer en immense quantité; lève-toi et entreprends l'ouvrage, et l'Eternel sera avec toi.

17. David commanda aussi à tous les principaux d'Israël de seconder Salomon son fils, et il leur dit:

18. L'Eternel votre Dieu n'est-il pas avec vous, et ne vous a-t-il pas donné du repos de tous côtés? Car il a livré entre mes mains les habitans du pays, et le pays a été assujetti à l'Eternel et à son peuple.

19. Maintenant donc, appliquez vos cœurs et vos ames à rechercher l'Eternel votre Dieu, et mettez-vous à bâtir le sanctuaire de l'Eternel votre Dieu, pour amener l'Arche de l'alliance de l'Eternel et les vases consacrés à Dieu, dans la maison qui doit être bâtie à l'honneur de l'Eternel.

CHAPITRE XXIII.

David règle l'ordre et les fonctions des Lévités.

DAVID étant vieux et rassasié de jours, établit donc Salomon son fils pour être Roi d'Israël.

2. Et il assembla tous les principaux d'Israël, les Sacrificateurs et les Lévités.

3. On fit le dénombrement des Lévités, depuis l'âge de trente ans et au-dessus. Ils se trouvèrent au nombre de trente-huit mille hommes.

4. Vingt-quatre mille d'entr'eux étoient chargés du service de la maison de l'Eternel; les commissaires et les inspecteurs étoient au nombre de six mille.

5. Quatre mille étoient portiers et quatre

mille louoient l'Eternel avec des instrumens que j'ai faits, *avoit dit David*, pour le louer.

6. David les distribua aussi *par classes*, selon le nombre des fils de Lévi, *savoir*, Guersçon, Kehath et Mérari.

7. Lahdan et Scimhi étoient de la famille des Guersçonites.

8. Les fils de Lahdan *furent au nombre de trois*, Jehiel l'aîné, puis Zétham et Joël.

9. Les fils de Scimhi *furent au nombre de trois*, Scelomith, Haziël et Haran; ce *sont* là les chefs des pères des *familles* de Lahdan.

10. Les fils de Scimhi *furent* Jahath, Zina, Jehus et Beriha; ce *sont* là les quatre fils de Scimhi.

11. Jahath étoit le premier et Zina le second; mais Jehus et Beriha n'eurent pas beaucoup d'enfans, et ils furent comptés pour un seul chef de famille dans la maison de leur père.

12. Les fils de Kehath *furent* Hamram, Itshar, Hébron et Huziël, *en tout* quatre.

13. Les fils d'Hamram *furent* Aaron et Moïse, et Aaron fut mis à part pour consacrer les choses très-saintes, lui et ses fils, à perpétuité, pour offrir de l'encens en la présence de l'Eternel, pour le servir et pour bénir en son nom à perpétuité.

14. Quant à Moïse, homme de Dieu, ses enfans devoient être compris dans la tribu de Lévi.

15. Les fils de Moïse furent Guersçon et Elihézer.

16. Les fils de Guersçon, Scebuël le premier.

17. Et quant aux fils d'Elihézer, Rehabja fut le premier, et Elihézer n'eut point d'autres enfans; mais les fils de Rehabja multiplièrent extraordinairement.

18. Entre les fils d'Itshar, Scelomit étoit le premier.

19. Les fils d'Hébron *furent* Jerija le premier, Amarja le second, Jahaziël le troisième, Jekamham le quatrième.

20. Les fils d'Huziël *furent* Mica le premier, Jiscija le second.

21. Les fils de Mérari *furent* Mahli et Musci. Les fils de Mahli *furent* Eléazar et Kis.

22. Eléazar mourut, et il n'eut point de fils, mais il eut des filles; et les fils de Kis, leurs frères, les épousèrent.

23. Les fils de Musci *furent au nombre de trois*, Mahli, Héder et Jerémoth.

24. Ce *sont* là les descendans de Lévi, selon les maisons de leurs pères, chefs de familles, d'après le dénombrement *qui en fut fait* nominativement et par tête; ils s'employoient au service de la maison de l'Eternel, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus.

25. Car David avoit dit: L'Eternel le Dieu d'Israël a donné du repos à son peuple, et il a établi sa demeure à Jérusalem pour toujours;

26. Et même les Lévités n'auront plus à porter le tabernacle et tous les ustensiles nécessaires à son service.

27. C'est pourquoi, dans les dernières ordonnances de David, on fit le dénombrement des descendans de Lévi, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus.

28. Et leur charge *fut* d'aider les fils d'Aaron dans le service de la maison de l'Eternel; *ils avoient l'inspection* sur le parvis et sur les chambres; ils devoient nettoyer toutes les choses sacrées et s'employer au service de la maison de Dieu,

29. En tout ce qui concerne les pains de proposition, la fleur de farine pour l'oblation, les beignets sans levain, ce qui *se cuit* sur la plaque, ce qui *se cuit* à la poêle, et les poids et mesures.

30. Ils devoient aussi se présenter tous les matins et tous les soirs, afin de célébrer et de louer l'Eternel,

31. Et *remplir leurs fonctions* quand on offroit tous les holocaustes qu'il falloit offrir à l'Eternel dans les jours de Sabbat, de nouvelle lune et de fête solennelle; étant continuellement devant l'Eternel, dans le nombre et l'ordre prescrits.

32. Ils étoient aussi chargés de la garde du tabernacle d'assignation, de la garde du sanctuaire, et de la garde des descendans d'Aaron, leurs frères, *employés* au service de la maison de l'Eternel.

CHAPITRE XXIV.

Les enfans d'Aaron et les Lévités distribués en classes pour le service du temple.

CE *sont* ici les classes des descendans d'Aaron. Les fils d'Aaron *furent* Nadab, Abihu, Eléazar et Ithamar.

2. Mais Nadab et Abihu moururent en la présence de leur père, et ils n'eurent point d'enfans; et Eléazar et Ithamar exercèrent la sacrificature.

3. David les classa donc, *savoir, d'un côté, Tsadok d'entre les descendans d'Eléazar, et de l'autre, Ahimélec d'entre les descendans d'Ithamar, pour remplir leurs fonctions, d'après le service qu'ils devoient faire.*

4. Et lorsqu'on les classa, on trouva un beaucoup plus grand nombre de chefs de famille chez les descendans d'Eléazar que chez les descendans d'Ithamar, *savoir, chez les descendans d'Eléazar, seize chefs, selon leurs familles, et chez les descendans d'Ithamar, huit selon leurs familles.*

5. Et on les distribua en classes par le sort, les mêlant les uns parmi les autres. Car les principaux ministres du sanctuaire et les principaux ministres *de la maison de Dieu*, furent aussi bien des descendans d'Eléazar, que des descendans d'Ithamar.

6. Et Scemahja fils de Nathanaël, secrétaire, *qui étoit de la tribu de Lévi*, les inscrivit en la présence du Roi, des principaux *du peuple*, de Tsadok le Sacrificateur, d'Ahimélec fils d'Abiathar, et des chefs des pères *de famille* des Sacrificateurs et des Lévités; on désignoit par le sort un chef de maison de la famille d'Eléazar, et celui qu'on désignoit ensuite étoit de la famille d'Ithamar.

7. Le premier désigné par le sort fut donc Jehoharib, le second Jedahja,

8. Le troisième Harim, le quatrième Sehorim,

9. Le cinquième Malkija, le sixième Mijamin,

10. Le septième Kots, le huitième Abija,

11. Le neuvième Jesçuah, le dixième Scenjanja,

12. Le onzième Eljascib, le douzième Jakim,

13. Le treizième Huppa, le quatorzième Jescébab,

14. Le quinzième Bilga, le seizième Immer,

15. Le dix-septième Hézir, le dix-huitième Pitsets,

16. Le dix-neuvième Pethahja, le vingtième Ezéchiël,

17. Le vingt et unième Jakin, le vingt-deuxième Gamul,

18. Le vingt-troisième Delaja, le vingt-quatrième Mahaja.

19. Tel fut donc leur rang pour leurs fonctions, dans le service qu'ils devoient faire lorsqu'ils entroient dans la maison de l'Eternel, comme l'avoit réglé Aaron leur père, selon que l'Eternel le Dieu d'Israël le lui avoit ordonné.

20. Quant au reste des descendans de Lévi, *il y eut des fils d'Hamram, Sçubaël, et des fils de Sçubaël, Jehdeja.*

21. De ceux de Rehabja, des fils, *dis-je*, de Rehabja, Jiscija étoit le premier;

22. Des Itsharites, Scelomoth; des fils de Scelomoth, Jahath;

23. Et des fils d'Hébron, Jerija, Amarja le second, Jahaziel le troisième, Jekambam le quatrième;

24. Des fils d'Huziel, Mica; des fils de Mica, Sçamir.

25. Le frère de Mica étoit Jiscija; des fils de Jiscija, Zacharie;

26. Des fils de Mérari, Mahli et Musci; des enfans de Jahazija son fils,

27. Des enfans, *dis-je*, de Mérari, par Jahazija son fils, Sçoham, Zaccur et Hibri.

28. De Mahli, Eléazar qui n'eut point de fils.

29. De Kis, Kis eut pour fils Jerahmeel.

30. Des fils de Musci, Mahli, Héder et Jerimoth. Ce sont là les fils des Lévités, selon les maisons de leurs pères.

31. Ils jetèrent aussi le sort, selon le nombre de leurs frères les enfans d'Aaron, en présence du Roi David, de Tsadok, d'Ahimélec, et des chefs des pères *de famille* des Sacrificateurs et des Lévités; on jeta le sort pour les chefs des pères *de famille*, et de même pour leurs plus jeunes frères.

CHAPITRE XXV.

Les chantres sacrés distribués en classes.

DAVID et les chefs de l'armée mirent à part pour le service, d'entre les enfans d'Asaph, d'Héman et de Jeduthun, ceux qui louoient Dieu *en s'accompagnant* avec des harpes, des timbales et des cymbales, et quand on en eut fait le dénombrement, ceux que l'on trouva propres à faire ce service, furent :

2. Des fils d'Asaph, Zaccur, Joseph, Ne-

thanja, et Asçaréla fils d'Asaph, sous la conduite d'Asaph, qui chantoit les louanges de Dieu auprès du Roi.

3. De Jeduthun, les fils de Jeduthun, Guedalja, Tseri, Esaïe, Hasçabja, Mathithja, et Scimhi, en tout six, jouant de la harpe sous la conduite de leur père Jeduthun, qui chantoit des cantiques pour rendre grâces à l'Éternel et le célébrer.

4. D'Héman, les fils d'Héman, Bukkija, Mattanja, Huziel, Scebuël, Jerimoth, Hananja, Hanani, Elijatha, Guiddalti, Romamti-hézer, Josçbekasça, Mallothi, Hothir et Mahazioth.

5. Tous ceux-là étoient fils d'Héman le Voyant du Roi dans ce qui concernoit le service de Dieu, pour exalter sa puissance; or Dieu avoit donné à Héman quatorze fils et trois filles.

6. Tous ceux-là étoient employés sous la conduite de leur père, à chanter des cantiques dans la maison de l'Éternel, en s'accompagnant avec des cymbales, des timbales et des harpes, et à servir dans la maison de Dieu, selon la commission que le Roi avoit donnée à Asaph, Jeduthun et Héman.

7. Et leur nombre, en y comprenant leurs frères, auxquels on avoit enseigné les cantiques de l'Éternel, étoit de deux cent quatre-vingt-huit; ils étoient tous fort habiles.

8. Ils tirèrent au sort pour déterminer leur rang dans leurs fonctions, sans distinction de petit et de grand, de maître et de disciple.

9. Le premier désigné par le sort fut Asaph, c'est-à-dire Joseph son fils. Le second Guedalja; et lui, ses frères et ses fils étoient au nombre de douze.

10. Le troisième Zaccur; lui, ses fils et ses frères étoient au nombre de douze.

11. Le quatrième Itsri; lui, ses fils et ses frères étoient au nombre de douze.

12. Le cinquième Nethanja; lui, ses fils et ses frères étoient au nombre de douze.

13. Le sixième Bukkija; lui, ses fils et ses frères étoient au nombre de douze.

14. Le septième Jesçaréla; lui, ses fils et ses frères étoient au nombre de douze.

15. Le huitième Esaïe; lui, ses fils et ses frères étoient au nombre de douze.

16. Le neuvième Mattanja; lui, ses fils et ses frères étoient au nombre de douze.

17. Le dixième Scimhi; lui, ses fils et ses frères étoient au nombre de douze.

18. Le onzième Hazareel; lui, ses fils et ses frères étoient au nombre de douze.

19. Le douzième Hasçabja; lui, ses fils et ses frères étoient au nombre de douze.

20. Le treizième Sçubaël; lui, ses fils et ses frères étoient au nombre de douze.

21. Le quatorzième Mathithja; lui, ses fils et ses frères étoient au nombre de douze.

22. Le quinzième Jerimoth; lui, ses fils et ses frères étoient au nombre de douze.

23. Le seizième Hananja; lui, ses fils et ses frères étoient au nombre de douze.

24. Le dix-septième Josçbekasça; lui, ses fils et ses frères étoient au nombre de douze.

25. Le dix-huitième Hanani; lui, ses fils et ses frères étoient au nombre de douze.

26. Le dix-neuvième Mallothi; lui, ses fils et ses frères étoient au nombre de douze.

27. Le vingtième Elijatha; lui, ses fils et ses frères étoient au nombre de douze.

28. Le vingt et unième Hothir; lui, ses fils et ses frères étoient au nombre de douze.

29. Le vingt-deuxième Guiddalti; lui, ses fils et ses frères étoient au nombre de douze.

30. Le vingt-troisième Mahazioth; lui, ses fils et ses frères étoient au nombre de douze.

31. Le vingt-quatrième Romamti-hézer; lui, ses fils et ses frères étoient au nombre de douze.

CHAPITRE XXVI.

Lévites établis portiers, trésoriers et inspecteurs.

CE sont ici les classes des portiers; pour les Corites il y eut Mescélemja fils de Coré, d'entre les fils d'Asaph.

2. Et les fils de Mescélemja furent Zacharie le premier-né, Jedihaël le second, Zebadja le troisième, Jathniel le quatrième,

3. Hélam le cinquième, Johanan le sixième, Eljehohénaï le septième.

4. Et les fils d'Hobed-Edom furent Scemahja le premier-né, Jehozabad le second, Joah le troisième, Sacar le quatrième, Nathanaël le cinquième;

5. Hammiel le sixième, Issacar le septième, Pehulletaï le huitième; car Dieu avoit béni Hobed-Edom.

6. Et il naquit à Scemahja son fils, des fils qui furent distingués dans la maison de leur père, parce qu'ils *étoient* hommes forts et vaillans.

7. Les fils de Scemahja furent donc Hothni et Rephaël, Hobed, Elzabad et ses frères hommes vaillans; Elihu et Scemacja.

8. Tous ceux-là *étoient* des descendans d'Hobed-Edom, eux et leurs fils et leurs frères, hommes vaillans et robustes pour le service; ils *étoient* soixante-deux descendans d'Hobed-Edom.

9. Et les fils de Mescélemja avec ses frères *étoient* au nombre de dix-huit, hommes vaillans.

10. Et les fils d'Hosa, d'entre les fils de Mérari furent Scimri le chef, car bien qu'il ne fût pas l'ainé, néanmoins son père l'établit pour être le chef.

11. Hilkija étoit le second, Tebalja le troisième, Zacharie le quatrième; tous les fils et frères d'Hosa furent au nombre de treize.

12. On les distribua en différentes classes de portiers; de sorte que les fonctions furent distribuées aux chefs de famille, sans les distinguer d'avec leurs frères; pour le service qu'ils devoient faire dans la maison de l'Eternel.

13. Car ils tirèrent au sort, pour chaque porte, aussi bien le petit que le grand, selon leurs familles.

14. Et ainsi la porte d'orient échut par le sort à Scélemja. Puis on jeta le sort pour Zacharie son fils, homme fort intelligent, et la porte du septentrion lui échut par le sort.

15. La porte du midi échut par le sort à Hobed-Edom, et le lieu où l'on tenoit les choses sacrées fut confié par le sort à la garde de ses fils.

16. La porte d'occident, près de la porte de Scalléketh, qui est sur le chemin par lequel on monte, échut par le sort à Scuppin et à Hosa; ensorte que les gardes étoient à l'opposite les uns des autres.

17. Il y avoit vers l'orient six Lévités; vers le septentrion quatre chaque jour; vers le midi quatre aussi chaque jour, et vers le lieu où l'on gardoit les choses sacrées, deux de chaque côté.

18. A Parbar vers l'occident, il y en avoit quatre près du chemin, et deux à Parbar.

19. Telle fut la distribution des fonctions des portiers, pour les enfans des Corites et pour les enfans de Mérari.

20. Ceux-ci étoient aussi Lévités; Ahija qui avoit la garde des trésors de la maison de Dieu, et des trésors des choses consacrées.

21. Quant aux fils de Lahdan, qui descendoient des Guersçonites, il y eut des chefs de famille de la race de Lahdan; Lahdan Guersçonite eut Jehiéli.

22. Les fils de Jehiéli, Zétham et Joël son frère étoient chargés de la garde des trésors de la maison de l'Eternel.

23. Pour les Hamramites, les Itsharites, les Hébronites et les Hozielites,

24. Il y eut aussi Scebuël descendant de Guersçom fils de Moïse, surintendant des trésors.

25. Quant à ses frères du côté d'Elibézer, qui eut pour fils Rehabja, lequel eut pour fils Esaïe, qui eut pour fils Joram, qui eut pour fils Zicri, qui eut pour fils Scelomith;

26. Ce Scelomith et ses frères eurent la garde de tous les trésors des choses saintes, que le Roi David, les chefs des pères qui étoient du nombre des chefs de milliers et de centaines, et les capitaines de l'armée avoient consacrées;

27. C'étoient des dépouilles enlevées à la guerre, qu'ils avoient consacrées pour la construction de la maison de l'Eternel;

28. Et tout ce qu'avoit consacré Samuel le Voyant, et Saül fils de Kis, et Abner fils de Ner, et Joab fils de Tseruja; tout ce que l'on consacroit étoit mis entre les mains de Scelomith et de ses frères.

29. D'entre les Itsharites, Kenanja et ses fils étoient employés aux affaires qui concernoient les Israélites hors de Jérusalem, en qualité de commissaires et d'inspecteurs.

30. A l'égard des Hébronites, Hasçabja et ses frères, hommes vaillans, au nombre de mille sept cents, étoient établis sur Israël, en-deçà du Jourdain, vers l'occident, pour tout ce qui concernoit le culte de l'Eternel, et le service du Roi.

31. Quant aux Hébronites, selon leurs générations dans les familles des pères, Jerija fut le chef des Hébronites. La quarantième année du règne de David, on en fit un dénombrement exact, et on trouva

parmi eux, à Jahzer de Galaad, des hommes forts et vaillans.

32. Et les frères de Jerija, qui étoient hommes vaillans, furent au nombre de deux mille sept cents, chefs des pères, et le Roi David les établit sur les Rubénites, sur les Gadites et sur la demi-tribu de Manassé, pour tout ce qui concernoit le culte de Dieu et le service du Roi.

CHAPITRE XXVII.

Chefs des troupes et des tribus, intendans et conseillers de David.

ENSUITE du dénombrement qu'on fit des enfans d'Israël, il y eut des chefs des pères, des capitaines de milliers et de centaines et leurs commissaires qui servoient le Roi, selon leurs divisions; chaque mois l'une commençoit son service et l'autre le finissoit, et cela se faisoit ainsi pendant tous les mois de l'année; chaque division étoit de vingt-quatre mille hommes.

2. Jascobham fils de Zabdiel étoit chef de la première division, pour le premier mois; il y avoit vingt-quatre mille hommes dans sa division.

3. Il étoit des descendans de Pharez, et chef de tous les capitaines de l'armée qui étoient de service le premier mois.

4. Dodaï Ahohite étoit chef de la division du second mois, ayant Mikloth pour lieutenant dans sa division; il y avoit vingt-quatre mille hommes dans sa division.

5. Le chef de la troisième troupe, pour le troisième mois, étoit Benaja, fils de Jehoadah chef de sacrificateurs; il y avoit vingt-quatre mille hommes dans sa division.

6. C'est ce Benaja qui étoit vaillant parmi les trente, et même plus que les trente; il avoit Hammizabad son fils pour lieutenant dans sa division.

7. Le quatrième, pour le quatrième mois, étoit Hazaël frère de Joab; Zebadja son fils commanda après lui; il y avoit vingt-quatre mille hommes dans sa division.

8. Le cinquième, pour le cinquième mois, étoit le chef Sçamhuth de Jizrah; il y avoit vingt-quatre mille hommes dans sa division.

9. Le sixième, pour le sixième mois,

étoit Hira fils d'Hikkés Tekohite; il y avoit vingt-quatre mille hommes dans sa division.

10. Le septième, pour le septième mois, étoit Hélets Pelonite, des descendans d'Ephraïm; il y avoit vingt-quatre mille hommes dans sa division.

11. Le huitième, pour le huitième mois, étoit Sibbecaï Husçathite, de la famille des Zarhites; il y avoit vingt-quatre mille hommes dans sa division.

12. Le neuvième, pour le neuvième mois, étoit Abihézer Hanathothite, de la tribu de Benjamin; il y avoit vingt-quatre mille hommes dans sa division.

13. Le dixième, pour le dixième mois, étoit Maharaï Netophathite, de la famille des Zarhites; il y avoit vingt-quatre mille hommes dans sa division.

14. Le onzième, pour le onzième mois, étoit Benaja Pirathonite, des descendans d'Ephraïm; il y avoit vingt-quatre mille hommes dans sa division.

15. Le douzième, pour le douzième mois, étoit Heldaï Netophathite, descendant d'Hothoniel; il y avoit vingt-quatre mille hommes dans sa division.

16. Ceux-ci conduisoient les tribus d'Israël. Elihézer fils de Zicri étoit le conducteur des Rubénites. Celui des Siméonites, étoit Sçephatja fils de Mahaca.

17. Celui des Lévités, Hasçabja fils de Kemuel. Celui des descendans d'Aaron, Tsadok.

18. Celui de Juda, Elihu qui étoit un des frères de David. Celui d'Issacar, Homri fils de Micaël.

19. Celui de Zabulon, Jisçmahja fils de Hobadja. Celui de Nephtali, Jerimoth fils de Hazriel.

20. Celui des enfans d'Ephraïm, Hosée fils de Hazazja. Celui de la moitié de la tribu de Manassé, Joël fils de Pedaja.

21. Celui de l'autre moitié de la tribu de Manassé, qui habitoit en Galaad, Jiddo fils de Zacharie. Celui de Benjamin, Jahaziel fils d'Abner.

22. Celui de Dan, Hazareel fils de Jeroham. Ceux-ci étoient à la tête des tribus d'Israël.

23. David ne fit point entrer dans le dénombrement les Israélites depuis l'âge de vingt ans et au-dessous, parce que l'Eternel

avoit dit qu'il multiplieroit Israël comme les étoiles du ciel.

24. Joab fils de Tseruja avoit bien commencé à faire le dénombrement, mais il n'acheva pas, parce qu'à cause de cela l'indignation de Dieu étoit *venue* sur Israël; et ce dénombrement-là ne fut point mis parmi les dénombremens enregistrés dans les chroniques du Roi David.

25. Or Hazmaveth fils de Hadiel étoit *intendant* des finances du Roi; mais Jonathan fils de Huzija étoit *intendant* des magasins qui étoient à la campagne, dans les villes, dans les villages et dans les châteaux.

26. Hezri fils de Kelub avoit *l'inspection* de ceux qui travailloient dans la campagne à la culture de la terre;

27. Scimhi Ramathite avoit *l'inspection* des vignes; et Zabdi Sciphmien celle du *produit* des vignes et celle des celliers à vin;

28. Bahal-Nanan Guedérite avoit *l'inspection* des oliviers et des figuiers de la plaine, et Johas celle des celliers à huile.

29. Scittraï Sçaronite étoit *inspecteur* du gros bétail qui païssoit à Sçaron, et Sçaphat fils de Hadlaï, du gros bétail qui païssoit dans les vallées;

30. Et Obil Ismaélite, des chameaux; Jehdeja Mérothite, des ânesses;

31. Et Jaziz Hagarénien, des troupeaux de menu bétail. Tous ceux-là avoient l'intendance des biens qui *appartenoient* au Roi David.

32. Mais Jonathan, oncle de David, homme fort intelligent, étoit son conseiller et son secrétaire, et Jehiel fils de Hacmoni étoit auprès des fils du Roi.

33. Et Ahithophel étoit l'un des conseillers du Roi, et Cusçaï Arkite étoit l'intime ami du Roi.

34. Après Ahithophel étoient Jehojadah fils de Benaja et Abiathar. Et le général de l'armée du Roi étoit Joab.

CHAPITRE XXVIII.

Exhortations de David à Salomon. Il lui donne ses instructions au sujet du temple.

OR David assembla à Jérusalem tous les chefs d'Israël, les chefs des tribus et les chefs des divisions qui servoient le Roi, les

capitaines de milliers et de centaines, ceux qui avoient l'intendance de tous les biens et troupeaux du Roi; et de ses fils, les officiers de sa maison, les grands, et tous les hommes forts et vaillans.

2. Et le Roi David fit effort pour se tenir debout, et dit: Mes frères et mon peuple, écoutez-moi. *J'ai eu* dessein de bâtir une maison de repos pour l'Arche de l'alliance de l'Eternel et pour le marchepied de notre Dieu, et j'avois fait les préparatifs pour la bâtir.

3. Mais Dieu m'a dit: Tu ne bâtiras point de maison à mon honneur, parce que tu es un homme de guerre et que tu as répandu beaucoup de sang.

4. Or comme l'Eternel le Dieu d'Israël m'a choisi préférablement à toute la famille de mon père, pour être Roi d'Israël à perpétuité; car il a choisi Juda pour conducteur; et de la maison de Juda, la maison de mon père; et entre les fils de mon père, il a pris son plaisir en moi, pour me faire régner sur tout Israël.

5. Aussi, entre tous mes fils, car l'Eternel m'a donné plusieurs fils, il a choisi Salomon mon fils pour s'asseoir sur le trône du royaume de l'Eternel, sur Israël.

6. Et il m'a dit: Salomon ton fils *est* celui qui bâtira ma maison et mes parvis; car je l'ai choisi pour mon fils et je serai son père;

7. Et j'affermirai son règne à perpétuité, s'il s'applique à observer mes commandemens et mes ordonnances, comme *il le fait* aujourd'hui.

8. Maintenant donc, *je vous somme* en la présence de tout Israël, qui est l'assemblée de l'Eternel, et devant notre Dieu qui l'entend, que vous ayiez à observer et à rechercher diligemment tous les commandemens de l'Eternel votre Dieu, afin que vous possédiez ce bon pays et que vous le fassiez hériter à vos enfans après vous à jamais.

9. Et toi, mon fils Salomon, connois le Dieu de ton père, et sers-le avec intégrité de cœur et volontairement; car l'Eternel sonde les cœurs et connoît toutes les pensées des esprits. Si tu le cherches, il se fera trouver à toi; mais si tu l'abandonnes, il te rejettera pour toujours.

10. Considère maintenant que l'Eternel t'a choisi pour bâtir une maison qui sera son sanctuaire;

sanctuaire ; fortifie-toi donc , et applique-toi à y travailler.

11. Alors David donna à Salomon son fils le modèle du portique , de ses appartemens , de ses cabinets , de ses chambres hautes , de ses cabinets de dedans et du lieu où devoit être le propitiatoire .

12. Et le modèle de toutes les choses qu'il s'étoit proposé de faire pour les parvis de la maison de l'Éternel , pour les chambres environnantes , pour les trésors de la maison de l'Éternel et pour les trésors des choses saintes.

13. Il ajouta *ce qui concernoit* les classes des Sacrificateurs et des Lévites , toutes les fonctions du service de la maison de l'Éternel et tous les ustensiles nécessaires au service de la maison de l'Éternel.

14. *Il lui donna aussi* de l'or au poids , pour ce qui devoit être d'or , *savoir* , pour tous les ustensiles nécessaires à chaque espèce de service , *et de l'argent* au poids , pour tous les ustensiles d'argent nécessaires à chaque espèce de service ,

15. *Savoir* , le poids des chandeliers d'or et de leurs lampes d'or , selon le poids de chaque espèce de chandelier et de ses lampes , *et le poids* des chandeliers d'argent , selon le poids de chaque espèce de chandelier et de ses lampes ; selon l'usage auquel chaque chandelier étoit destiné ,

16. Le poids d'or nécessaire pour chaque table des pains de proposition , de l'argent pour les tables d'argent ,

17. De l'or pur pour les fourchettes , pour les bassins , pour les coupes et pour les plats d'or , selon le poids de chaque plat , *de l'argent* pour les plats d'argent , selon le poids de chaque plat ,

18. Et une certaine quantité d'or affiné , pour l'autel des parfums ; *il donna* aussi de l'or pour exécuter le modèle du chariot *de l'Éternel* , *savoir* , des deux chérubins d'or , qui étendoient *les ailes* et qui couvroient l'Arche de l'alliance de l'Éternel.

19. Tout ceci , *dit David* , m'a été tracé de la main de l'Éternel ; il m'a rendu intelligent pour *tracer* le modèle de tous ces ouvrages.

20. David dit donc à Salomon son fils : Fortifie-toi , prends courage et mets la main à l'œuvre ; ne crains point , et ne te laisse

point abattre ; car l'Éternel Dieu , qui est mon Dieu , *sera* avec toi ; il ne te laissera point et ne t'abandonnera point , jusqu'à-ce que tu aies achevé tout l'ouvrage relatif au service de la maison de l'Éternel.

21. Voici les classes des Sacrificateurs et des Lévites , pour faire tout le service de la maison de Dieu ; *il y a* avec toi , pour *exécuter* tout l'ouvrage , toute sorte de gens de bonne volonté et habiles en toute espèce de service , et les chefs avec tout le peuple *seront prêts à exécuter* tous tes ordres.

CHAPITRE XXIX.

Offrandes , prière , et mort de David.

PUIS le Roi David dit à toute l'assemblée : Dieu a choisi un seul de mes fils , Salomon , qui est encore jeune et dans un âge tendre , et l'ouvrage *doit être* magnifique ; car ce palais *n'est pas destiné* pour un homme , mais pour l'Éternel Dieu.

2. Et moi , j'ai préparé de tout mon pouvoir , pour la maison de mon Dieu , de l'or pour les choses *qui doivent être* d'or , de l'argent pour celles *qui doivent être* d'argent , de l'airain pour *ce qui doit être* d'airain , du fer pour *ce qui doit être* de fer , du bois pour *ce qui doit être* de bois , des pierres d'onyx et des pierres propres à être enchassées , des escarboucles , des pierres de diverses couleurs , toutes sortes de pierres précieuses , et du marbre en abondance.

3. De plus , ensuite du zèle que j'ai pour la maison de mon Dieu , je donne , outre toutes les choses que j'ai préparées pour la maison du sanctuaire , l'or et l'argent que j'ai dans mes trésors ,

4. Trois mille talens d'or , d'or d'Ophir , et sept mille talens d'argent affiné , pour revêtir les murailles des appartemens *du temple* ,

5. Afin qu'il y ait de l'or partout où il faut de l'or , et de l'argent partout où il faut de l'argent , et pour tout l'ouvrage *qui doit se faire* par la main des sculpteurs . Maintenant qui est-ce de vous qui se disposera volontairement à faire aujourd'hui libéralement des offrandes à l'Éternel ?

6. Alors les chefs des pères , les chefs des tribus d'Israël , les capitaines de milliers et de centaines , et ceux qui avoient l'inten-

M m m

dance des affaires du Roi, firent volontairement des offrandes.

7. Ils donnèrent pour le service de la maison de Dieu, cinq mille talens et dix mille drachmes d'or, dix mille talens d'argent, dix-huit mille talens d'airain et cent mille talens de fer;

8. Et les pierres précieuses que chacun trouva chez soi, ils les donnèrent au trésor de la maison de l'Eternel, les remettant entre les mains de Jehiel Guersçonite.

9. Et le peuple faisoit avec joie des offrandes volontaires, car ils présentoient de tout leur cœur, à l'Eternel, leurs offrandes volontaires; et David en eut une fort grande joie.

10. Après cela, David bénit l'Eternel en la présence de toute l'assemblée, et dit : O Eternel, Dieu d'Israël notre père! Sois béni de tout temps et à toujours!

11. O Eternel! c'est à toi qu'appartient la magnificence, la puissance, la gloire, l'éternité et la majesté, car tout ce qui est aux cieux et sur la terre est à toi. O Eternel! le royaume est à toi, et tu es élevé au-dessus de toutes choses.

12. Les richesses et les honneurs viennent de toi, et tu as la domination sur toutes choses; la force et la puissance sont en ta main, et il est aussi en ton pouvoir d'agrandir et de fortifier toutes choses.

13. Maintenant donc, ô notre Dieu! nous te célébrons et nous louons ton nom glorieux.

14. Car qui suis-je et qui est mon peuple, que nous ayons le pouvoir de faire des offrandes volontaires comme nous le faisons? Toutes ces choses viennent de toi, et les ayant reçues de ta main, nous te les présentons.

15. Et quant à nous, nous sommes devant toi étrangers et voyageurs, comme l'ont été tous nos pères; nos jours sont comme l'ombre sur la terre, et il n'y a rien de stable ici-bas.

16. Eternel notre Dieu! toutes ces choses, que nous avons préparées en abondance pour bâtir une maison à l'honneur de ton saint nom, viennent de ta main, et toutes ces choses sont à toi.

17. Et je connois, ô mon Dieu! que c'est toi qui sondes les cœurs et que tu prends plaisir à la droiture; c'est pourquoi j'ai vo-

lontairement offert toutes ces choses, avec simplicité de cœur, et j'ai vu maintenant avec joie que ton peuple, qui s'est trouvé ici, t'a fait son offrande volontairement.

18. O Eternel! Dieu d'Abraham, d'Isaac et d'Israël nos pères! maintiens à toujours ton peuple dans cette disposition de cœur et incline constamment leurs cœurs vers toi.

19. Donne aussi un cœur intègre à mon fils Salomon, afin qu'il garde tes commandemens, tes témoignages et tes statuts, qu'il fasse tout ce qu'il faut faire, et qu'il bâtisse le palais pour lequel j'ai fait ces préparatifs.

20. Après cela David dit à toute l'assemblée : Bénissez maintenant l'Eternel votre Dieu. Et toute l'assemblée bénit l'Eternel, le Dieu de leurs pères, et s'inclinant ils se prosternèrent devant l'Eternel et devant le Roi.

21. Le lendemain ils sacrifièrent des victimes à l'Eternel; ils lui offrirent des holocaustes, savoir, mille jeunes taureaux, mille beliers et mille agneaux avec leurs aspersions, et des sacrifices en grand nombre pour tout Israël.

22. Ils mangèrent et burent ce jour-là devant l'Eternel, avec une grande joie; ils établirent roi pour la seconde fois Salomon fils de David, et ils l'oignirent en le consacrant à l'Eternel pour être leur conducteur; ils oignirent aussi Tsadok pour sacrificateur.

23. Salomon s'assit donc sur le trône de l'Eternel pour être roi à la place de David son père, et il prospéra, car tout Israël lui obéit.

24. Et tous les principaux et les grands, et même tous les fils du Roi David promirent obéissance au Roi Salomon.

25. Ainsi l'Eternel éleva souverainement Salomon, à la vue de tout Israël; et il lui donna une si grande majesté royale, qu'aucun roi avant lui n'en avoit eu une semblable en Israël.

26. David fils d'Isaï régna donc sur tout Israël.

27. Et le temps pendant lequel il régna sur Israël fut de quarante ans. Il régna sept ans à Hébron et trente-trois ans à Jérusalem.

28. Puis il mourut dans une heureuse

vieillesse, rassasié de jours, de richesses et de gloire. Et Salomon son fils régna à sa place.

29. Or quant aux actions du Roi David, tant les premières que les dernières, voilà, elles *sont* écrites dans les livres de Samuel le

Voyant, dans les livres de Nathan le prophète et dans les livres de Gad le Voyant,

30. De même que tout son règne, sa puissance et ce qui se passa de son temps, tant en Israël que dans tous les royaumes des pays voisins.

LE SECOND LIVRE DES CHRONIQUES.

ARGUMENT.

Ce Livre contient l'histoire des Rois qui ont régné à Jérusalem, depuis Salomon jusqu'au temps de la captivité de Babylone.

CHAPITRE I.

Dieu accorde à Salomon la sagesse qu'il avoit demandée, et, en outre, les richesses et la gloire.

OR Salomon fils de David fut affermi sur son trône; l'Éternel son Dieu fut avec lui et l'éleva souverainement.

2. Puis Salomon parla à tout Israël, savoir, aux chefs de milliers et de centaines, aux juges et à tous les principaux de tout Israël, chefs des pères.

3. Et Salomon et toute l'assemblée qui étoit avec lui allèrent au lieu haut qui étoit à Gabaon, car c'est là qu'étoit le tabernacle d'assignation de Dieu, que Moïse, serviteur de l'Éternel avoit construit dans le désert.

4. David avoit amené l'Arche de Dieu, depuis Kirjath-jeharim, dans le lieu qu'il avoit préparé, car il lui avoit dressé un tabernacle dans Jérusalem.

5. Mais l'autel d'airain, que Bethsaléel le fils d'Uri fils de Hur avoit fait, étoit à Ga-

baon, devant le pavillon de l'Éternel, et Salomon et l'assemblée s'y rendirent avec empressement.

6. Là, devant l'Éternel, Salomon offrit mille holocaustes sur l'autel d'airain qui étoit auprès du tabernacle.

7. Cette nuit-là, Dieu apparut à Salomon, et lui dit : Demande-moi ce que tu veux que je te donne.

8. Salomon répondit à Dieu : Tu as usé d'une grande gratuité à l'égard de David mon père, et tu m'as établi roi à sa place.

9. Maintenant donc, Éternel mon Dieu ! que la parole que tu as donnée à David mon père soit ferme, car tu m'as établi roi sur un peuple aussi nombreux que les grains de poussière de la terre.

10. Donne-moi donc maintenant de la sagesse et de l'intelligence pour gouverner ce peuple ; car qui pourroit juger ton peuple qui est si grand ?

11. Et Dieu dit à Salomon : Parce que tu as eu cette pensée, et que tu n'as pas demandé

des richesses, ni des biens, ni de la gloire, ni la mort de tes ennemis, et même que tu n'as pas demandé de vivre long-temps, mais que tu as demandé pour toi de la sagesse et de l'intelligence, afin de pouvoir juger mon peuple, sur lequel je t'ai établi roi;

12. La sagesse et l'intelligence te sont données; je te donnerai aussi des richesses, des biens et de la gloire, plus que n'en ont eu les Rois qui *ont été* avant toi et que n'en auront *ceux qui viendront* après toi.

13. Et Salomon revint à Jérusalem, depuis le haut lieu qui *étoit* à Gabaon, de devant le tabernacle d'assignation, et il régna sur Israël.

14. Il rassembla des chariots et de la cavalerie, de sorte qu'il avoit mille quatre cents chariots et douze mille hommes de cavalerie, et il les plaça dans les villes où il tenoit ses chariots, et auprès du Roi, à Jérusalem.

15. Et le Roi fit que l'argent et l'or étoient aussi communs à Jérusalem que les pierres, et les cèdres que les figuiers sauvages qui *sont* dans les plaines, tant il y en avoit.

16. Salomon tiroit d'Égypte des chevaux et de la toile; les marchands du Roi recevoient la toile à un prix *déterminé*.

17. Or chaque attelage de quatre chevaux, qui montoit et sortoit d'Égypte, se payoit six cents *pièces* d'argent, et chaque cheval cent cinquante. C'est ainsi qu'on en tiroit d'Égypte pour tous les Rois des Héthiens et pour les Rois de Syrie.

CHAPITRE II.

Salomon demande à Hiram Roi de Tyr, et obtient de lui les matériaux nécessaires pour bâtir le temple.

OR Salomon ayant résolu de bâtir une maison à l'honneur de l'Éternel et une maison pour sa résidence royale,

2. Fit inscrire sur un rôle soixante et dix mille hommes qui portoient les fardeaux, quatre-vingt mille qui coupoient le bois sur la montagne, et trois mille six cents qui avoient l'inspection sur eux.

3. Et il envoya dire à Hiram Roi de Tyr : *Uses-en avec moi* comme tu en as usé avec David mon père, et *envoie-moi* des cèdres,

comme tu lui en envoyas pour qu'il se bâtît une maison, afin d'y habiter.

4. Voici, je vais bâtir une maison à l'honneur de l'Éternel mon Dieu, pour *la lui* consacrer, afin de faire fumer devant lui le parfum des aromates, *de lui présenter* les pains de proposition qui *sont* continuellement *devant lui*, et *de lui offrir* les holocaustes du matin et du soir, des Sabbats, des nouvelles lunes et des fêtes solennelles de l'Éternel notre Dieu; ce *qui est une ordonnance* perpétuelle en Israël.

5. Or la maison que je vais bâtir *sera* grande, car notre Dieu *est* grand par dessus tous les dieux.

6. Qui *est-ce* donc qui auroit le pouvoir de lui bâtir une maison, car les cieux, même les cieux des cieux ne peuvent le contenir? Et qui *suis-je* moi, pour lui bâtir une maison? *Je la bâtis* seulement pour y brûler des parfums devant lui.

7. C'est pourquoi, envoie-moi maintenant quelque homme qui s'entende à travailler l'or, l'argent, l'airain, le fer et à faire des ouvrages en étoffe de couleur écarlate, pourpre et violette, et qui sache graver, *afin qu'il travaille* avec les hommes experts que j'ai avec moi dans la Judée et à Jérusalem, et que David mon père a choisis *pour cela*.

8. Envoie-moi aussi, depuis le Liban, du bois de cèdre, de sapin et d'algum mim, car je sais que tes serviteurs s'entendent bien à couper le bois du Liban, et voilà, mes serviteurs *seront* avec les tiens.

9. Et qu'on me prépare du bois en grande quantité, car la maison que je vais bâtir *sera* grande et magnifique.

10. Je donnerai à tes serviteurs, qui couperont le bois, vingt mille cores de froment foulé, vingt mille cores d'orge, vingt mille baths de vin et vingt mille baths d'huile.

11. Hiram Roi de Tyr répondit par écrit à Salomon, *en ces termes* : C'est parce que l'Éternel a aimé son peuple qu'il t'a établi roi sur eux.

12. Hiram ajouta : Béni soit l'Éternel le Dieu d'Israël, qui a fait les cieux et la terre, de ce qu'il a donné au Roi David un fils sage, prudent et intelligent, qui doit bâtir une maison à l'Éternel et une maison pour sa résidence royale.

13. Je t'envoie donc maintenant un homme expert et habile, *qui a servi Hiram mon père.*

14. *Il est fils d'une femme sortie de la tribu de Dan, et son père est Tyrien; il sait travailler l'or, l'argent, l'airain, le fer, les pierres et le bois, et faire des ouvrages en étoffe de couleur écarlate, violette et pourpre, et de fin lin; il sait faire toute sorte de gravures et exécuter tout ce qu'on lui propose; il travaillera avec les hommes habiles que tu as, et ceux qu'a eus mon Seigneur David ton père.*

15. Maintenant, que mon Seigneur envoie à ses serviteurs le froment, l'orge, l'huile et le vin dont il a parlé,

16. Et nous couperons du bois du Liban autant qu'il t'en faudra; nous te le conduirons par mer sur des radeaux jusqu'à Japho, et tu le feras monter à Jérusalem.

17. Salomon fit donc le dénombrement de tous les étrangers qui *étoient* dans le pays d'Israël, après le dénombrement déjà fait par David son père; on en trouva cent cinquante-trois mille six cents.

18. Et il en établit soixante et dix mille pour porter les fardeaux, quatre-vingt mille pour couper le bois sur la montagne, et trois mille six cents pour être inspecteurs et faire travailler le peuple.

CHAPITRE III.

Dessin du temple et de ses ornemens.

SALOMON commença à bâtir la maison de l'Éternel à Jérusalem, sur la montagne de Moriija, qui avoit été désignée à David son père, dans le lieu que David son père avoit préparé dans l'aire d'Ornan Jébusien.

2. Il commença à bâtir le second jour du second mois, la quatrième année de son règne.

3. Or voici quel fut le plan d'après lequel Salomon bâtit la maison de Dieu. Sa longueur, d'après l'ancienne mesure, étoit de soixante coudées, et sa largeur de vingt.

4. Le portique qui *étoit* devant, avoit une longueur égale à la largeur de la maison, *savoir*, vingt coudées, et cent vingt de hauteur; il le couvrit en dedans d'or pur.

5. Il lambrissa de bois de sapin la grande

maison; il la revêtit d'or fin, et il l'orna de palmes et de chaînettes.

6. Il y incrusta aussi des pierres précieuses, afin qu'elle fût ornée, et l'or *étoit* de l'or de Parvajim.

7. Ainsi il revêtit d'or la maison, ses sommiers, ses poteaux, ses murailles et ses portes; et il fit sculpter des chérubins sur les parois.

8. Il fit aussi le lieu Très-Saint, dont la longueur, qui répondoit à la largeur de la maison, étoit de vingt coudées, et la largeur de vingt coudées; et il le couvrit d'or fin, qui montoit à six cents talens.

9. Le poids des cloux montoit à cinquante sicles d'or. Il revêtit aussi d'or les chambres supérieures.

10. Il fit aussi dans le lieu Très-Saint deux chérubins sculptés, et il les couvrit d'or.

11. Les ailes des chérubins couvroient un espace de vingt coudées en longueur. Une aile *avoit* cinq coudées et touchoit la muraille de la maison; l'autre aile *avoit* cinq coudées et touchoit l'aile de l'autre chérubin.

12. Une des ailes de l'autre chérubin avoit cinq coudées et touchoit la muraille de la maison; et l'autre aile, qui avoit cinq coudées, touchoit l'aile de l'autre chérubin.

13. *Ainsi* les ailes de ces chérubins avoient vingt coudées d'étendue. Ils se tenoient droits sur leurs pieds, et leurs faces *étoient tournées* vers la maison.

14. Il fit aussi le voile d'étoffe de couleur violette, écarlate et pourpre, et de fin lin; et il l'orna de chérubins.

15. Au-devant de la maison il fit *placer* deux colonnes, *qui avoient* trente-cinq coudées de hauteur; les chapiteaux qui *étoient* sur le sommet de chacune étoient de cinq coudées.

16. Or comme il avoit mis des chaînettes dans l'Oracle, il en mit aussi au-dessus des colonnes. Il fit aussi cent pommes de grenade, qu'il suspendit aux chaînettes.

17. Et il fit dresser les colonnes au-devant du temple, l'une à droite et l'autre à gauche; il appela celle qui étoit à la droite Jakin et celle qui étoit à la gauche Boaz.

CHAPITRE IV.

Vases et ustensiles pour le service du temple.

IL fit aussi un autel d'airain de vingt coudées de long, de vingt coudées de large, et de dix coudées de haut.

2. Et il fit une mer de fonte, qui avoit dix coudées d'un bord à l'autre; elle étoit ronde, haute de cinq coudées, et un cordon de trente coudées l'environnoit tout autour.

3. Sous ce cordon il y avoit des figures de bœufs, qui environnoient la mer tout autour; chaque coudée en renfermoit dix. Il y avoit deux rangées de ces bœufs, qui avoient été jetés en fonte avec la mer.

4. Elle reposoit sur douze bœufs; trois regardoient le septentrion, trois l'occident, trois le midi et trois l'orient. La mer étoit sur le dos de ces bœufs, dont toutes les croupes étoient tournées en dedans.

5. Son épaisseur étoit d'une palme et son bord étoit comme le bord d'une coupe, ayant la forme d'une fleur de lis. Elle contenoit trois mille baths.

6. Il fit aussi dix bassins, et en mit cinq à droite et cinq à gauche, pour y laver. On y lavoit ce qui servoit pour les holocaustes; mais la mer servoit aux Sacrificateurs pour s'y laver.

7. Il fit aussi dix chandeliers d'or, selon la forme qui avoit été prescrite; et il les plaça dans le temple, cinq à droite et cinq à gauche.

8. Il fit aussi dix tables, il les plaça dans le temple, cinq à droite et cinq à gauche; et il fit cent bassins d'or.

9. Il fit le parvis des Sacrificateurs et le grand parvis, et les portes pour les parvis, il les couvrit d'airain.

10. Il plaça la mer au côté droit, vers l'orient, tournant au midi.

11. Houram fit aussi des bassins, des racloirs et des cuves; et il acheva l'ouvrage qu'il devoit faire pour le Roi Salomon, dans le temple de Dieu.

12. *Savoir*, deux colonnes, les deux chapiteaux arrondis qui étoient sur le sommet des deux colonnes, deux réseaux pour couvrir les deux chapiteaux arrondis qui étoient sur le sommet des colonnes.

13. Et les quatre cents pommes de grenade pour les deux réseaux; il y avoit deux rangées de pommes de grenade pour chacun des réseaux qui couvroient les deux chapiteaux arrondis au-dessus des colonnes.

14. Il fit aussi les soubassemens, et sur ces soubassemens il posa les bassins.

15. Il fit aussi une mer et douze bœufs sous la mer.

16. Et Houram son père fit pour le Roi Salomon, avec de l'airain poli, des chaudières, des racloirs, des fourchettes et tous les ustensiles qui devoient les accompagner, pour le service de la maison de l'Eternel.

17. Le Roi les fit fondre dans la plaine du Jourdain, dans de la terre argileuse, entre Succoth et Tseréda.

18. Le Roi fit tous ces ustensiles-là en très-grand nombre, et l'on ne pesa point le cuivre qui y fut employé.

19. Salomon fit aussi tous les ustensiles destinés au temple de Dieu, l'autel d'or et les tables sur lesquelles on mettoit les pains de proposition,

20. Les chandeliers avec leurs lampes d'or fin, pour les allumer devant l'Oracle, selon la coutume,

21. Des fleurs, des lampes, les mouchettes d'or, qui étoient d'un or parfaitement travaillé,

22. Les couteaux, les bassins, les coupes et les encensoirs d'or fin. Et quant à l'entrée de la maison, les portes intérieures du lieu Très-Saint et les portes de la maison du temple étoient d'or.

CHAPITRE V.

L'Arche est apportée dans le temple.

AINSI fut achevé tout l'ouvrage que Salomon avoit entrepris pour la maison de l'Eternel. Et Salomon fit apporter ce que David son père avoit consacré, avec l'argent, l'or et tous les vases, et il mit tout cela dans les trésors de la maison de Dieu.

2. Alors Salomon assembla à Jérusalem les anciens d'Israël, tous les chefs des tribus, les principaux des pères, des enfans d'Israël, pour transporter de la ville de David, qui est Sion, l'Arche de l'alliance de l'Eternel.

3. Tous ceux d'Israël furent assemblés

auprès du Roi, pour cette fête solennelle, qui fut célébrée au septième mois.

4. Tous les anciens d'Israël vinrent donc, et les Lévites portèrent l'Arche.

5. Ainsi on transporta l'Arche, le tabernacle d'assignation, et tous les vases sacrés qui étoient dans le tabernacle; les Sacrificateurs et les Lévites les transportèrent.

6. Le Roi Salomon, et toute l'assemblée d'Israël, qui s'étoit rendue auprès de lui, étoient devant l'Arche, sacrifiant du gros et du menu bétail en si grand nombre qu'on ne pouvoit le compter.

7. Et les Sacrificateurs portèrent l'Arche de l'alliance de l'Eternel à la place qu'on lui avoit destinée, dans l'Oracle de la maison, dans le lieu Très-Saint, sous les ailes des chérubins;

8. Car les chérubins étendoient leurs ailes sur le lieu où devoit être l'Arche; et les chérubins couvroient tout le dessus de l'arche et de ses barres.

9. Or les barres étoient longues; on voyoit les extrémités de ces barres en avant de l'Arche, sur le devant de l'Oracle, mais elles ne paroissent pas en dehors, et elles sont demeurées là jusqu'à ce jour.

10. Il n'y avoit dans l'Arche que les deux tables que Moïse y avoit mises en Horeb, quand l'Eternel traita alliance avec les enfans d'Israël, lorsqu'ils sortirent d'Egypte.

11. Tous les Sacrificateurs qui se trouvèrent là se purifièrent, sans distinction de classes. Quand ces Sacrificateurs sortirent du lieu Saint,

12. Les Lévites, tous ensemble, tant ceux qui dépendoient d'Asaph, d'Héman et de Jeduthun, que ceux qui dépendoient de leurs fils et de leurs frères, étant vêtus de fin lin, chantoient en s'accompagnant avec des cymbales, des timbales et des harpes, et se tenoient à l'orient de l'autel; il y avoit avec eux cent vingt Sacrificateurs qui sonnoient de la trompette.

13. Comme ils sonnoient, tous ensemble, de la trompette et chantoient d'un même accord pour louer et pour célébrer l'Eternel, et comme ils élevoient la voix en s'accompagnant avec des trompettes, des cymbales et d'autres instrumens de musique, et qu'ils louoient l'Eternel, en disant: Il est bon et sa miséricorde demeure à toujours,

la maison de l'Eternel fut remplie d'une nuée,

14. De sorte que les Sacrificateurs ne pouvoient, à cause de la nuée, continuer le service; car la gloire de l'Eternel avoit rempli la maison de Dieu.

CHAPITRE VI.

Dédicace du temple.

ALORS Salomon dit: L'Eternel a dit qu'il habiteroit dans l'obscurité.

2. Or je t'ai bâti un temple, afin que tu y habites, et qu'il soit ta demeure à perpétuité.

3. Et le Roi, tournant son visage, bénit toute l'assemblée d'Israël, car toute l'assemblée d'Israël étoit là.

4. Et il dit: Béni soit l'Eternel, le Dieu d'Israël, qui a parlé de sa bouche à David mon père, et qui, par sa puissance, a aussi accompli ce qu'il avoit promis en disant:

5. Depuis le jour où je retirerai mon peuple du pays d'Egypte, je n'ai choisi aucune ville entre toutes les tribus d'Israël, pour y bâtir une maison, où mon nom fût invoqué, et je n'ai point choisi d'homme pour être le conducteur de mon peuple d'Israël,

6. Mais j'ai choisi Jérusalem, afin que mon nom y soit, et j'ai choisi David pour gouverner mon peuple d'Israël.

7. David mon père avoit dessein de bâtir une maison consacrée à l'Eternel le Dieu d'Israël,

8. Mais l'Eternel dit à David mon père: Quand tu as eu le dessein de bâtir une maison consacrée à mon nom, tu as bien fait d'avoir formé ce dessein.

9. Néanmoins tu ne bâtiras point cette maison; mais ton fils qui sortira de toi sera celui qui bâtira cette maison pour la consacrer à mon nom.

10. L'Eternel a donc accompli la parole qu'il avoit prononcée; j'ai succédé à David mon père; je me suis assis sur le trône d'Israël, comme l'Eternel l'avoit promis; j'ai bâti cette maison à l'honneur de l'Eternel le Dieu d'Israël,

11. Et j'y ai placé l'Arche, dans laquelle est l'alliance de l'Eternel, qu'il a traitée avec les enfans d'Israël.

12. Puis il se tint debout devant l'autel de l'Éternel, en présence de toute l'assemblée d'Israël, et il étendit ses mains ;

13. Car Salomon avoit fait et placé au milieu du *grand* parvis une estrade qui étoit longue de cinq coudées, large de cinq coudées et haute de trois coudées, et il se plaça dessus ; puis, à la vue de toute l'assemblée d'Israël, il fléchit les genoux, il étendit ses mains vers les cieux,

14. Et dit : O Eternel, Dieu d'Israël ! il n'y a point de Dieu semblable à toi dans les cieux, ni sur la terre ; *c'est* toi qui gardes l'alliance et la miséricorde à tes serviteurs qui marchent de tout leur cœur devant ta face.

15. Tu as tenu fidèlement à ton serviteur David mon père ce que tu lui avois promis ; et, en effet, tes mains ont accompli ce que ta bouche avoit prononcé, comme on le voit aujourd'hui.

16. Maintenant donc, ô Eternel, Dieu d'Israël ! tiens à ton serviteur David mon père ce que tu lui as promis en disant : Tu ne manqueras point de *successeur* qui soit assis devant ma face sur le trône d'Israël, pourvu seulement que tes fils prennent garde à leur voie, pour marcher dans ma loi, comme tu as marché devant ma face.

17. Et maintenant, ô Eternel, Dieu d'Israël ! que la parole, que tu as prononcée à David ton serviteur, soit ratifiée !

18. Mais seroit-il vrai que Dieu habitât sur la terre avec les hommes ? Voilà, les cieux, même les cieux des cieux ne peuvent te contenir, et combien moins cette maison que j'ai bâtie ?

19. Toutefois, ô Eternel, mon Dieu ! aie égard à la prière de ton serviteur et à sa supplication, pour entendre le cri et la prière que ton serviteur t'adresse,

20. Ensorte que tes yeux soient ouverts jour et nuit sur cette maison, qui est le lieu où tu as promis de mettre ton nom, et que tu exauces la prière que ton serviteur te fait en ce lieu.

21. Exauce donc les supplications de ton serviteur et de ton peuple d'Israël, quand ils *te* prieront dans ce lieu ; exauce-les du lieu de ta demeure, des cieux ; exauce et pardonne.

22. Quand quelqu'un aura péché contre son prochain, qu'on aura exigé de lui le serment, et que le serment aura été prêté devant ton autel, dans cette maison,

23. Ecoute, toi, des cieux, exécute *ce que portera l'imprécation du serment*, et juge tes serviteurs, en donnant au méchant son salaire et lui rendant selon ce qu'il aura fait, et en justifiant le juste *et* lui rendant selon sa justice.

24. Quand ton peuple d'Israël aura été battu par l'ennemi, parce qu'ils auront péché contre toi, si ensuite ils reviennent à *toi* en réclamant ton nom, et en te présentant des prières et des supplications dans cette maison,

25. Exauce-les, toi, des cieux, pardonne le péché de ton peuple d'Israël et ramène-les dans le pays que tu as donné à eux et à leurs pères.

26. Quand les cieux seront fermés et qu'il n'y aura point de pluie, parce que *ceux d'Israël* auront péché contre toi, s'ils *te* prient dans ce lieu et qu'ils réclament ton nom, s'ils se détournent de leurs péchés parce que tu les auras affligés,

27. Exauce-les, toi, des cieux, pardonne le péché de tes serviteurs et de ton peuple d'Israël, après que tu leur auras enseigné le bon chemin par lequel ils doivent marcher, et donne-leur de la pluie sur la terre que tu assignée à ton peuple pour *son* héritage.

28. Quand il y aura de la famine dans le pays, ou de la mortalité ; quand *les blés* seront brûlés, *ou que* la nielle, les sauterelles et les vermisseaux les gâteront, ou quand les ennemis assiègeront *ton peuple* jusque dans son propre pays, ou *qu'il y aura* quelque plaie ou quelque maladie ;

29. Quelque prière et quelque supplication que *te* fasse, ou un homme quel qu'il soit, ou tout ton peuple d'Israël ; s'ils viennent à connoître chacun sa plaie et sa douleur, et que chacun étende ses mains vers cette maison ;

30. Alors exauce-les, toi, des cieux, du lieu de ta demeure ; pardonne et rends à chacun selon toutes ses œuvres, parce que tu auras connu son cœur, car toi seul tu connois le cœur des hommes,

31. Afin qu'ils te craignent, pour marcher

cher dans tes voies, tout le temps qu'ils vivront sur la terre que tu as donnée à nos pères.

32. *Ecoute* aussi l'étranger qui ne sera pas de ton peuple d'Israël, mais qui sera venu d'un pays éloigné, à cause de ton nom qui est grand, de ta main forte et de ton bras étendu; quand il sera venu et qu'il te priera dans cette maison,

33. *Exauce-le*, toi, des cieux, du lieu de ta demeure, et fais tout ce que cet étranger t'aura prié de faire, afin que tous les peuples de la terre connoissent ton nom pour te craindre, comme *le fait* ton peuple d'Israël, et qu'ils sachent que ton nom est invoqué sur cette maison que j'ai bâtie.

34. Quand ton peuple sera sorti pour faire la guerre à ses ennemis, en suivant le chemin par lequel tu l'auras envoyé; s'il te prie, en regardant vers cette ville que tu as choisie et *vers* cette maison que j'ai bâtie à l'honneur de ton nom;

35. Alors *exauce*, des cieux, leur prière et leur supplication, et soutiens leur droit.

36. Quand ils auront péché contre toi, car il n'y a point d'homme qui ne pêche, et qu'étant irrité contre eux, tu les auras livrés à *leurs* ennemis, et que ceux qui les auront pris les auront emmenés captifs dans un pays éloigné ou voisin;

37. Si dans le pays où ils auront été emmenés captifs ils rentrent en eux-mêmes, et si, se repentant, ils te prient dans le pays où ils auront été emmenés captifs et disent: Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité et nous avons fait des actions impies;

38. Si, dans le pays où on les aura emmenés captifs, ils retournent à toi de tout leur cœur et de toute leur ame, et s'ils t'adressent leurs prières en regardant vers leur pays que tu as donné à leurs pères, *vers* cette ville que tu as choisie et *vers* cette maison que j'ai bâtie à l'honneur de ton nom;

39. *Alors exauce*, des cieux, du lieu de ta demeure, leur prière et leurs supplications; soutiens leur droit et pardonne à ton peuple qui aura péché contre toi.

40. Maintenant, ô mon Dieu! je te prie, que tes yeux soient ouverts et que tes oreilles soient attentives à la prière *qui t'est faite* dans ce lieu!

41. Maintenant donc, ô Eternel *mon Dieu!* lève-toi *pour entrer* dans le lieu de ta demeure, toi et l'Arche de ta force. Eternel mon Dieu, que tes Sacrificateurs soient revêtus de salut, et que tes bien-aimés se réjouissent du bien *que tu leur auras fait*.

42. O Eternel *mon Dieu!* ne rejette point ton Oint, et souviens-toi de la gratuité dont tu as usé envers David ton serviteur.

CHAPITRE VII.

Salomon termine la dédicace du temple par des sacrifices. Dieu lui apparôit pour la seconde fois.

Dès que Salomon eut achevé de faire sa prière, le feu descendit des cieux, il consuma l'holocauste et les autres sacrifices, et la gloire de l'Eternel remplit le temple.

2. Et les Sacrificateurs ne pouvoient entrer dans la maison de l'Eternel, parce que la gloire de l'Eternel avoit rempli la maison de Dieu.

3. Alors tous les enfans d'Israël, voyant le feu qui descendoit et la gloire de l'Eternel qui remplissoit la maison, se jetèrent le visage contre terre sur le pavé, se prosternèrent et célébrèrent l'Eternel, *en disant*: Il est bon, et sa miséricorde demeure éternellement.

4. Or le Roi et tout le peuple offroient des sacrifices devant l'Eternel.

5. Le Roi Salomon offrit en sacrifice vingt-deux mille taureaux et cent vingt mille brebis. Ainsi le Roi et tout le peuple dédièrent la maison de Dieu.

6. Les Sacrificateurs se tenoient là, *faisant* leurs fonctions; les Lévites *y étoient aussi*, avec les instrumens de musique de l'Eternel, que le Roi David avoit faits pour célébrer l'Eternel; *ils disoient*: Sa miséricorde demeure éternellement, et ils louoient Dieu *en chantant* les cantiques que David leur avoit donnés; les Sacrificateurs aussi sonnoient des trompettes vis-à-vis d'eux, et tout Israël étoit là.

7. Et Salomon consacra le milieu du parvis qui étoit devant la maison de l'Eternel, car il offrit là les holocaustes et les graisses des sacrifices d'actions de grâces, parce que l'autel d'airain qu'il avoit fait ne pouvoit

N n n

contenir les holocaustes, les oblations et les graisses.

8. Salomon célébra donc dans ce temps-là une fête solennelle, pendant sept jours, et tout Israël avec lui. Il y avoit une fort grande assemblée *qui s'étoit réunie dans ce lieu-là*, depuis l'entrée d'Hamath jusqu'au torrent d'Égypte.

9. Le huitième jour il y eut une assemblée solennelle, car ils célébrèrent la dédicace de l'autel pendant sept jours, et la fête solennelle pendant sept autres jours.

10. Le vingt-troisième jour du septième mois, il renvoya dans ses tentes le peuple qui se réjouissoit et qui avoit le cœur plein de joie, à cause du bien que l'Éternel avoit fait à David, à Salomon et à Israël son peuple.

11. Salomon acheva donc la maison de l'Éternel et la maison royale, et il exécuta heureusement tout ce qu'il avoit eu dessein de faire quant à la maison de l'Éternel et quant à sa maison.

12. Ensuite l'Éternel apparut de nuit à Salomon, et lui dit : J'ai exaucé ta prière, et j'ai choisi ce lieu pour qu'il soit une maison où l'on m'offre des sacrifices.

13. Si je ferme les cieus et qu'il n'y ait point de pluie, si je commande aux sauterelles de ravager la terre, si j'envoie la mortalité parmi mon peuple,

14. Et que mon peuple, sur lequel mon nom est réclamé, s'humilie, prie, recherche ma face, et se détourne de son mauvais train, alors je l'exaucerai des cieus, je pardonnerai leurs péchés et je guérirai *les maux* de leur pays.

15. Mes yeux seront désormais ouverts et mes oreilles *seront* attentives à la prière qu'on fera dans ce lieu.

16. Car maintenant j'ai choisi et j'ai sanctifié cette maison, afin que mon nom y soit à jamais; mes yeux et mon cœur seront toujours là.

17. Et pour toi, si tu marches devant moi comme David ton père a marché, en faisant tout ce que je t'ai commandé, et si tu observes mes statuts et mes ordonnances,

18. Alors j'affermirai le trône de ton royaume, comme je l'ai promis à David ton père, *en lui* disant : Il ne te manquera point de successeur qui règne en Israël.

19. Mais si vous vous détournez *de moi*,

si vous abandonnez les statuts et les commandemens que je vous ai prescrits, si vous allez servir des dieux étrangers, et que vous vous prosterniez devant eux,

20. J'arracherai Israël de ma terre que je lui ai donnée, je rejetterai loin de moi cette maison que j'ai consacrée à mon nom; et je ferai qu'elle sera la risée et la fable de tous les peuples.

21. Quant à cette maison qui aura été si magnifique, quiconque passera près d'elle sera étonné, et on dira : Pourquoi l'Éternel a-t-il ainsi traité ce pays et cette maison ?

22. Et on répondra : Parce qu'ils ont abandonné l'Éternel le Dieu de leurs pères, qui les avoit retirés du pays d'Égypte, qu'ils se sont attachés à des dieux étrangers, qu'ils se sont prosternés devant eux et les ont servis; c'est pour cela qu'il a fait venir tous ces maux sur eux.

CHAPITRE VIII.

Salomon bâtit des places fortes. Il exécute ce que David avoit réglé pour le service du temple. Il envoie une flotte à Ophir.

OR au bout des vingt ans que Salomon avoit employés à bâtir la maison de l'Éternel et sa propre maison,

2. Il répara les villes qu'Hiram lui avoit données, et y fit habiter des enfans d'Israël.

3. Puis Salomon alla à Hamath de Tsoba et la conquit.

4. Salomon bâtit aussi Tadmor dans le désert et toutes les villes fortes de la contrée d'Hamath.

5. Il bâtit aussi Beth-horon la haute et Beth-horon la basse, villes fortes, défendues par des murailles, des portes et des barres,

6. Bahalath et toutes les villes fortifiées qu'eut Salomon, toutes les villes où il tenoit ses chariots, les villes où il tenoit ses gens de cheval et tout ce qu'il plut à Salomon de bâtir à Jérusalem, sur le Liban et dans tout le pays de sa domination.

7. Quant aux peuples qui étoient les restes des Héthiens, des Amorrhéens, des Phéziens, des Héviens et des Jébusiens, qui n'étoient point d'Israël,

8. *Savoir*, ceux de leurs descendans qui étoient demeurés après eux dans le pays, et que les enfans d'Israël n'avoient pas entiè-

rement détruits, Salomon les rendit tributaires, et ils l'ont été jusqu'à ce jour.

9. Salomon ne souffrit point que les enfans d'Israël fussent asservis pour faire son ouvrage, mais ils étoient gens de guerre, chefs de ses capitaines et chefs de ses charriots et de sa cavalerie.

10. Il y en avoit aussi deux cent cinquante qui étoient les chefs des officiers du Roi Salomon, et ils étoient préposés sur le peuple.

11. Or Salomon fit monter la fille de Pharaon, de la Cité de David, dans la maison qu'il lui avoit bâtie; car il dit : Ma femme n'habitera point dans la maison de David Roi d'Israël, parce que les lieux dans lesquels l'Arche de l'Eternel est entrée sont saints.

12. Alors Salomon offrit des holocaustes à l'Eternel, sur l'autel de l'Eternel, qu'il avoit élevé vis-à-vis du portique.

13. Et il offroit les sacrifices prescrits par le commandement de Moïse pour chaque jour, pour les jours de Sabbat, pour les nouvelles lunes, et pour les fêtes solennelles qu'on célébroit trois fois l'année, la fête des pains sans levain, la fête des semaines et la fête des tabernacles.

14. Il établit, comme David son père l'avoit ordonné, les classes des Sacrificateurs selon leur ministère et des Lévites selon leurs charges, afin qu'ils louassent Dieu et fissent le service en présence des Sacrificateurs, comme il étoit prescrit pour chaque jour; il établit aussi les portiers selon leurs classes, auprès de chaque porte; car tel avoit été le commandement de David, homme de Dieu.

15. Et on ne se détourna point du commandement du Roi à l'égard des Sacrificateurs et des Lévites, à l'égard de toute autre affaire et à l'égard des trésors.

16. Tout l'ouvrage de Salomon, depuis le jour où la maison de l'Eternel fut fondée jusqu'à celui où elle fut achevée, avoit été préparé d'avance. Ainsi la maison de l'Eternel fut achevée.

17. Alors Salomon alla à Hetsjon-guéber et à Eloth, qui sont sur le bord de la mer, dans le pays d'Edom.

18. Et Hiram lui envoya des navires, sous la conduite de ses serviteurs, et ses serviteurs, qui étoient expérimentés dans la ma-

rine, allèrent à Ophir avec ceux de Salomon, et en rapportèrent quatre cent cinquante talens d'or, qu'ils apportèrent au Roi Salomon.

CHAPITRE IX.

La Reine de Scéba vient voir Salomon. Richesses de ce prince. Sa mort.

OR la Reine de Scéba ayant appris quelle renommée Salomon s'étoit acquise, vint à Jérusalem pour éprouver ce prince par des questions difficiles; elle avoit un fort grand train, et des chameaux qui portoient des aromates et une grande quantité d'or et de pierres précieuses; étant venue vers Salomon, elle lui parla de tout ce qu'elle avoit dans l'esprit.

2. Salomon lui donna l'explication de tout ce qu'elle proposa, et il n'y eut rien de tout ce que Salomon entendit qu'il ne lui expliquât.

3. Alors la Reine de Scéba voyant la sagesse de Salomon, la maison qu'il avoit bâtie,

4. Les mets de sa table, les logemens de ses serviteurs, l'ordre du service de ses officiers, leurs vêtemens, ses échansons et leurs vêtemens, et l'escalier par lequel il montoit dans la maison de l'Eternel, elle fut tout hors d'elle-même.

5. Et elle dit au Roi : Ce que j'ai appris dans mon pays de ta grandeur et de ta sagesse est véritable.

6. Je n'ai point cru ce qu'on en disoit jusqu'à ce que je sois venue, et que mes yeux l'aient vu; et voici, à l'égard de ta grande sagesse, on ne m'avoit pas dit la moitié de ce qui en est; tu surpasses ce que la renommée m'avoit appris.

7. O qu'heureux sont tes gens! ô qu'heureux sont tes serviteurs qui se tiennent continuellement devant toi, et qui écoutent ta sagesse!

8. Béni soit l'Eternel ton Dieu qui a mis son affection en toi, et qui t'a placé sur son trône, afin que tu régnes de la part de l'Eternel ton Dieu! Parce que ton Dieu aime Israël et veut le faire subsister à jamais, il t'a établi Roi sur eux, pour faire droit et justice.

9. Elle donna au Roi cent vingt talens

d'or, une grande quantité d'aromates et des pierres précieuses; jamais il n'y avoit eu à Jérusalem d'aromates semblables à ceux que la Reine de Scéba donna au Roi Salomon.

10. Les serviteurs d'Hiram et les serviteurs de Salomon qui avoient apporté de l'or d'Ophir, apportèrent aussi du bois d'Algummim et des pierres précieuses.

11. Et le Roi fit de ce bois d'Algummim les barrières de la maison de l'Eternel et de la maison royale; *il en fit* aussi des timbales et des harpes pour les chantres. On n'avoit point vu de *ce bois* auparavant dans le pays de Juda.

12. Le Roi Salomon donna à la Reine de Scéba tout ce qu'elle souhaila, et qu'elle lui demanda, et *même* plus que ce qu'elle avoit apporté au Roi; puis elle repartit et retourna dans son pays, elle et ses serviteurs.

13. Le poids de l'or que Salomon retiroit chaque année étoit de six cent soixante-six talens d'or,

14. Outre *ce qu'il retiroit* des facteurs des marchands en gros, et *ce que lui* apportoient les marchands qui vendoient en détail; tous les Rois d'Arabie et les gouverneurs de ce pays-là apportoient de l'or et de l'argent à Salomon.

15. Le Roi Salomon fit aussi deux cents boucliers d'or étendu au marteau, employant pour chaque bouclier six cents pièces d'or étendu au marteau.

16. *Il fit* encore trois cents *autres* boucliers d'or étendu au marteau, employant trois cents *pièces* d'or pour chaque bouclier, et le Roi les mit dans la maison du parc du Liban.

17. Le Roi fit un grand trône d'ivoire qu'il couvrit d'or fin.

18. Ce trône *avoit* six degrés et un marchepied d'or, fait en pente, *le tout tenant* au trône; *il y avoit* des accoudoirs de chaque côté du siège et deux lions près des accoudoirs.

19. Il y avoit aussi sur les six degrés *du trône* douze lions, un à chaque extrémité. Il ne s'étoit rien fait de pareil dans aucun royaume.

20. Toute la vaisselle du buffet du Roi Salomon étoit d'or, et toute la vaisselle de la maison du parc du Liban étoit d'or fin. L'ar-

gent n'étoit point estimé du temps de Salomon.

21. Car les navires du Roi alloient à Tarscis avec les serviteurs d'Hiram, et tous les trois ans une fois, la flotte de Tarscis venoit, et apportoit de l'or, de l'argent, des dents d'éléphant, des singes et des paons.

22. Ainsi le Roi Salomon fut plus grand que tous les Rois de la terre, tant en richesses qu'en sagesse.

23. Et tous les Rois de la terre désiroient *de voir* Salomon pour écouter la sagesse que Dieu lui avoit mise dans le cœur.

24. Chacun d'eux lui apportoit chaque année son présent, des vases d'argent, des vases d'or, des étoffes, des armes, des aromates, des chevaux et des mulets.

25. Salomon avoit aussi quatre mille places à tenir des chevaux et des chariots, et douze mille hommes de cavalerie dans les villes où il tenoit ses chariots et auprès du Roi à Jérusalem.

26. Il dominoit sur tous les Rois, depuis le fleuve d'*Euphrate* jusqu'au pays des Philistins et jusqu'à la frontière d'*Egypte*.

27. Et le Roi fit que l'argent étoit aussi commun à Jérusalem que les pierres, et les cèdres que les figuiers sauvages qui *sont* dans les plaines, tant il y en avoit.

28. Et on tiroit des chevaux pour Salomon, de l'*Egypte* et de tous les *autres* pays.

29. Le reste des actions de Salomon, tant les premières que les dernières, *tout cela n'est-il pas écrit* dans le livre de Nathan le prophète, dans le livre des prophéties d'A-hija Scilonite, et dans la vision de Jehdo le Voyant, touchant Jéroboam fils de Nebat?

30. Salomon régna quarante ans à Jérusalem sur tout Israël;

31. Puis il s'endormit avec ses pères; on l'ensevelit dans la Cité de David son père, et Roboam son fils régna à sa place.

CHAPITRE X.

Schisme des dix tribus.

ROBOAM vint à Sichem, parce que tout Israël étoit venu à Sichem pour l'établir Roi.

2. Or quand Jéroboam fils de Nebat, qui étoit en *Egypte* où il s'étoit enfui de devant le Roi Salomon, l'eut appris, il revint d'*Egypte*;

3. Car on l'avoit envoyé chercher. Ainsi Jéroboam et tout Israël vinrent et dirent à Roboam :

4. Ton père a mis sur nous un joug pesant; mais *toi*, allége maintenant cette rude servitude de ton père et ce joug pesant qu'il a mis sur nous, et nous te servirons.

5. Il leur répondit : Revenez vers moi dans trois jours. Et le peuple s'en alla.

6. Alors le Roi Roboam consulta les vieillards qui avoient été auprès de Salomon son père pendant sa vie, et il leur dit : Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple ?

7. Ils lui répondirent : Si tu traites ce peuple avec bonté, que tu aies de la condescendance pour eux, que tu leur répondes avec douceur, ils seront tes serviteurs à toujours.

8. Mais il ne suivit pas le conseil que les vieillards lui avoient donné, et il consulta les jeunes gens qui avoient été nourris avec lui *et* qui étoient auprès de lui,

9. Et il leur dit : Que me conseillez-vous de répondre à ce peuple qui m'a parlé et qui m'a dit : Allége le joug que ton père a mis sur nous ?

10. Alors les jeunes gens qui avoient été nourris avec lui, lui répondirent : Tu parleras ainsi à ce peuple qui est venu te dire : Ton père a mis sur nous un joug pesant, mais *toi* allége-le; tu leur répondras ainsi : Ce qui est le plus foible en moi *est* plus fort que les reins de mon père.

11. Mon père a mis sur vous un joug pesant, mais moi je rendrai votre joug encore plus pesant. Mon père vous a châtiés avec des fouets, mais moi *je vous châtierai* avec des fouets armés de pointes.

12. Trois jours après, Jéroboam avec tout le peuple vint vers Roboam, comme le Roi le leur avoit prescrit en leur disant : Revenez vers moi dans trois jours.

13. Mais le Roi leur répondit durement; car le Roi Roboam ne suivit point le conseil des vieillards;

14. Et il leur parla comme les jeunes gens le lui avoient conseillé, et il leur dit : Mon père a mis sur vous un joug pesant, mais moi je rendrai votre joug encore plus pesant. Mon père vous a châtiés avec des fouets, mais moi *je vous châtierai* avec des fouets armés de pointes.

15. Le Roi n'écouta donc point le peuple; car cela étoit dispensé de la part de Dieu, afin que l'Eternel ratifiât la parole qu'il avoit prononcée par le ministère d'Ahija Scilonite, à Jéroboam fils de Nebat.

16. Et quand tout Israël eut vu que le Roi ne les avoit point écoutés, le peuple répondit au Roi : Quelle part avons-nous avec David? *Nous n'avons* point d'héritage avec le fils d'Isaï; Israélites, retirez-vous chacun dans vos tentes; *et toi*, David, pourvois maintenant à ta maison. Ainsi tout Israël s'en alla dans ses tentes.

17. Mais quant aux enfans d'Israël qui habitoient dans les villes de Juda, Roboam régna sur eux.

18. Alors le Roi Roboam envoya Adoram qui étoit *commis* sur les tributs; mais les enfans d'Israël l'assommèrent à coups de pierres, et il mourut. Et le Roi Roboam se hâta de monter sur un chariot, pour s'enfuir à Jérusalem.

19. Ainsi Israël se révolta contre la maison de David, *ce qui a duré* jusqu'à ce jour.

CHAPITRE XI.

Roboam s'affermir dans le royaume de Juda.

PUIS Roboam vint à Jérusalem, et il assembla la maison de Juda et de Benjamin, *savoir*, cent quatre vingt mille hommes choisis *et* exercés à la guerre, pour combattre contre Israël *et* pour faire rentrer le royaume sous l'obéissance de Roboam.

2. Mais la parole de l'Eternel fut adressée à Scemahja homme de Dieu, en ces termes :

3. Parle à Roboam fils de Salomon, Roi de Juda, et à tous ceux d'Israël *qui sont* en Juda et en Benjamin, et dis-leur :

4. Ainsi a dit l'Eternel : Vous ne monterez point et vous ne combattrez point contre vos frères; que chacun de vous retourne dans sa maison, car ceci a été fait par moi. Et ils obéirent à la parole de l'Eternel, ils s'en retournèrent et ne marchèrent point contre Jéroboam.

5. Ainsi Roboam demeura à Jérusalem, et il fortifia des villes dans *le pays* de Juda.

6. Il fortifia Bethléhem, Hétam, Tekoah,

7. Beth-tsur, Soco, Hadullam,

8. Gath, Maresça, Ziph,

9. Adorajim, Lakis, Hazéka ,

10. Tsorha, Ajalon et Hébron, qui furent des villes fortes en Juda et en Benjamin.

11. Il fit donc de ces villes des places fortes, il y établit des gouverneurs et des magasins de vivres, d'huile et de vin.

12. Il mit dans chaque ville des boucliers et des javelines, et il rendit ces villes très-fortes. Ainsi Juda et Benjamin lui restèrent soumis.

13. Or tous les Sacrificateurs et les Lévités qui étoient dans le pays d'Israël se rendirent auprès de Roboam, de tous les lieux où ils habitoient ;

14. En effet les Lévités abandonnèrent leurs terres et leurs possessions, et vinrent dans le pays de Juda et à Jérusalem, parce que Jéroboam et ses fils les avoient chassés, afin qu'ils ne remplissent plus les fonctions de Sacrificateurs de l'Éternel ;

15. Car Jéroboam s'étoit établi des Sacrificateurs pour les hauts lieux, et pour les idoles qu'il avoit faites en forme de boucs et de veaux.

16. Les Lévités furent suivis de ceux d'entre toutes les tribus d'Israël qui avoient cherché de tout leur cœur l'Éternel le Dieu d'Israël, et qui vinrent à Jérusalem pour sacrifier à l'Éternel le Dieu de leurs pères.

17. Ils augmentèrent la puissance du royaume de Juda, et ils soutinrent Roboam fils de Salomon, pendant trois ans, parce qu'on suivit la voie de David et de Salomon, pendant trois ans.

18. Or Roboam prit pour femme Mahalath fille de Jerimoth fils de David, et Abihaïl fille d'Eliab fils d'Isaï,

19. Qui lui donna des fils, savoir, Jehus, Scemarja et Zaham.

20. Après elle il prit Mahaca fille d'Absalom, dont il eut Abija, Hatthaï, Ziza et Scelomith.

21. Roboam aimait Mahaca fille d'Absalom, plus que toutes ses autres femmes et concubines. Car il avoit pris dix-huit femmes et soixante concubines, dont il eut vingt-huit fils et soixante filles.

22. Et Roboam établit pour chef Abija fils de Mahaca, afin qu'il fût chef entre ses frères; car son intention étoit de le faire Roi.

23. Et il eut la précaution de disperser tous ses fils dans tout le pays de Juda et de

Benjamin, savoir, dans toutes les villes fortes, et il leur donna abondamment de quoi vivre. Or il eut beaucoup de femmes.

CHAPITRE XII.

Scisçak Roi d'Égypte prend la ville de Jérusalem. Mort de Roboam.

DÈS que Roboam eut affermi le royaume et se fut affermi lui-même, il abandonna la loi de l'Éternel, et tout Israël fit comme lui.

2. C'est pourquoi la cinquième année du Roi Roboam, Scisçak Roi d'Égypte monta contre Jérusalem, parce qu'elle avoit péché contre l'Éternel.

3. Il monta avec mille deux cents charriots et soixante mille hommes de cavalerie, et la multitude qui étoit venue avec lui d'Égypte étoit sans nombre; c'étoient les Libyens, les Sukiens et les Ethiopiens.

4. Il prit les villes fortes qui appartenoient à Juda, et s'avança jusqu'à Jérusalem.

5. Alors Scemahja le prophète vint vers Roboam et vers les principaux de Juda qui s'étoient assemblés à Jérusalem à cause de Scisçak, et leur dit : Ainsi a dit l'Éternel : Vous m'avez abandonné, c'est pourquoi aussi je vous ai livrés entre les mains de Scisçak.

6. Alors les principaux d'Israël et le Roi s'humilièrent et dirent : L'Éternel est juste.

7. Et quand l'Éternel eut vu qu'ils s'étoient humiliés, la parole de l'Éternel fut adressée à Scemahja, et il lui dit : Ils se sont humiliés, je ne les détruirai point, mais je leur donnerai dans peu de temps quelque moyen d'échapper, et ma fureur ne se répandra point sur Jérusalem par le moyen de Scisçak.

8. Toutefois ils lui seront asservis, afin qu'ils connoissent la différence qu'il y a, entre me servir et servir les Rois de la terre.

9. Scisçak Roi d'Égypte monta donc contre Jérusalem, et prit les trésors de la maison de l'Éternel et les trésors de la maison royale; il prit tout; il emporta même les boucliers d'or que Salomon avoit fait faire.

10. Et le Roi Roboam fit faire des boucliers d'airain à la place de ceux-là, et les mit entre les mains des capitaines des archers qui gardoient la porte de la maison du Roi.

11. Quand le Roi entra dans la mai-

son de l'Éternel, les archers venoient et les portoient; puis ils les rapportoient dans la chambre des archers.

12. Ainsi la colère de l'Éternel se détourna de lui, de sorte qu'il ne le détruisit pas entièrement, parce qu'il s'étoit humilié, et aussi *parce qu'il y avoit quelque chose de bon en Juda.*

13. Le Roi Roboam se fortifia donc dans Jérusalem et il continua de régner; il étoit âgé de quarante et un ans quand il commença à régner, et il régna dix-sept ans à Jérusalem, qui est la ville que l'Éternel avoit choisie entre toutes les tribus d'Israël, pour y mettre son nom. Sa mère s'appeloit Nahama; elle étoit Hammonite.

14. Mais il s'adonna au mal, car il n'appliqua point son cœur à chercher l'Éternel.

15. Les actions de Roboam, tant les premières que les dernières, ne sont-elles pas écrites dans les livres de généalogie de Semaïja le prophète et de Hiddo le Voyant? Or il y eut toujours guerre entre Roboam et Jéroboam.

16. Et Roboam s'endormit avec ses pères; il fut enseveli dans la ville de David, et Abija son fils régna à sa place.

CHAPITRE XIII.

Guerre d'Abija contre Jéroboam.

LA dix-huitième année du Roi Jéroboam, Abija commença à régner sur Juda;

2. Et il régna trois ans à Jérusalem. Sa mère s'appeloit Micaja; elle étoit fille d'Uriel de Guibha. Or il y eut guerre entre Abija et Jéroboam.

3. Abija rangea en bataille une armée composée de gens vaillans à la guerre, qui étoient au nombre de quatre cent mille hommes d'élite; et Jéroboam avoit rangé en bataille contre lui huit cent mille hommes d'élite, forts et vaillans.

4. Et Abija se tint debout sur la montagne de Tsemarajim, qui est dans les montagnes d'Ephraïm, et il dit: Jéroboam et tout Israël, écoutez-moi.

5. Ne devez-vous pas savoir que l'Éternel le Dieu d'Israël a donné pour toujours la domination sur Israël à David, à lui et à ses fils, par une alliance solennelle?

6. Mais Jéroboam fils de Nebat, serviteur

de Salomon fils de David, s'est élevé et s'est révolté contre son Seigneur.

7. Et des hommes de néant, de méchans hommes se sont joints à lui, et ont été plus forts que Roboam fils de Salomon, parce que Roboam étoit encore jeune et avoit peu de courage, et il ne put pas leur résister.

8. Et maintenant vous vous imaginez de pouvoir lutter contre le royaume de l'Éternel, qui est entre les mains des fils de David, parce que vous êtes une grande multitude, et que les veaux d'or que Jéroboam a faits pour être vos dieux sont avec vous.

9. N'avez-vous pas rejeté les Sacrificateurs de l'Éternel, les fils d'Aaron et les Lévités? Et ne vous êtes-vous pas fait des Sacrificateurs comme ceux des peuples des autres pays? Quiconque se présente avec un jeune veau et avec sept beliers, pour être consacré, devient Sacrificateur de ceux qui ne sont pas Dieu.

10. Mais pour nous, l'Éternel est notre Dieu, nous ne l'avons point abandonné; les Sacrificateurs qui font le service de l'Éternel sont enfans d'Aaron, et les Lévités remplissent leurs fonctions.

11. Ils font fumer devant l'Éternel les holocaustes chaque matin et chaque soir, de même que le parfum des aromates; les pains de proposition sont rangés sur la table consacrée, et chaque soir on allume le chandelier d'or avec ses lampes; car nous observons ce que l'Éternel notre Dieu veut qu'on observe; mais vous l'avez abandonné.

12. C'est pourquoi, voici, Dieu est avec nous pour être notre chef, et nous avons les Sacrificateurs et les trompettes dont le son est éclatant, pour les faire retentir contre vous. Enfans d'Israël! ne combattez pas contre l'Éternel le Dieu de vos pères, car cela ne vous réussira pas.

13. Cependant Jéroboam fit faire un détour à des gens qu'il mit en embuscade, afin qu'ils les attaquent par derrière, ensorte que le gros de l'armée étoit en face de Juda et l'embuscade derrière.

14. Ceux de Juda regardèrent, et voici, ils avoient l'ennemi en face et à dos, et ils crièrent à l'Éternel, et les Sacrificateurs sonnèrent des trompettes.

15. Tous ceux de Juda poussèrent aussi de grands cris, et comme ils pousoient de

grands cris, Dieu frappa Jéroboam et tout Israël devant Abija et Juda.

16. Et les enfans d'Israël s'enfuirent devant Juda, parce que Dieu les lui avoit livrés.

17. Abija et son peuple en firent donc un fort grand carnage; de sorte qu'il périt *du côté* d'Israël cinq cent mille hommes d'élite, blessés à mort.

18. Ainsi les enfans d'Israël furent abaissés dans cette occasion; mais les enfans de Juda furent les plus forts, parce qu'ils s'étoient appuyés sur l'Eternel le Dieu de leurs pères.

19. Et Abija poursuivit Jéroboam, et lui prit des villes, Beth-el et les villes de son ressort, Jesçana et les villes de son ressort, Héphrajim et les villes de son ressort.

20. Et Jéroboam ne put pas recouvrer sa puissance pendant la vie d'Abija; mais l'Eternel le frappa et il mourut.

21. Après qu'Abija se fut affermi *sur son trône*, il prit quatorze femmes, et il en eut vingt-deux fils et seize filles.

22. Le reste des actions d'Abija, sa conduite et ses discours, *sont* écrits dans les mémoires de Hiddo le prophète.

CHAPITRE XIV.

Piété du Roi Asa. Sa confiance en Dieu et sa victoire sur les Ethiopiens.

OR Abija s'endormit avec ses pères; on l'ensevelit dans la ville de David, et Asa son fils régna à sa place. Sous son règne le pays jouit de la paix pendant dix ans.

2. Asa fit ce qui est bon et droit devant l'Eternel son Dieu;

3. Car il ôta les autels *des dieux étrangers* et les hauts lieux; il brisa les statues et renversa les idoles.

4. Et il commanda à Juda de chercher l'Eternel le Dieu de leurs pères, et d'observer sa loi et ses commandemens.

5. Il ôta aussi de toutes les villes de Juda les hauts lieux et les temples consacrés au soleil, et le royaume jouit de la paix sous son gouvernement.

6. Il bâtit aussi en Juda des villes fortes, parce que le pays jouissoit de la paix, et pendant ces années-là il *n'y eut* point de guerre

contre lui, parce que l'Eternel lui *donnoit* du repos.

7. Il dit donc à Juda : Fortifions ces villes, et fermons-les de murailles, de tours, de portes et de barres, pendant que nous sommes maîtres du pays; car nous avons cherché l'Eternel notre Dieu, nous l'avons cherché et il nous a donné du repos de tous côtés. Ils fortifièrent donc *ces villes* et ils prospérèrent.

8. Or Asa avoit dans son armée trois cent mille *hommes* de Juda qui portoient des boucliers et des javelines, et deux cent quatre-vingt mille de Benjamin qui portoient le bouclier et qui tiroient de l'arc; ils *étoient* tous forts et vaillans.

9. Zérah Ethiopien marcha contre eux avec une armée d'un million *d'hommes* et trois cents chariots, et il s'avança jusqu'à Maresça.

10. Et Asa sortit contre lui, et rangea *son armée* en bataille dans la vallée de Tsephath, près de Maresça.

11. Alors Asa cria à l'Eternel son Dieu et dit: Eternel! il ne t'est pas plus *difficile* d'aider celui qui n'a point de force que *d'aider* ceux qui sont en grand nombre. Aide-nous, Eternel notre Dieu! car nous nous sommes appuyés sur toi, et nous sommes venus en ton nom contre cette multitude. Tu es l'Eternel notre Dieu, que l'homme mortel n'ait pas l'avantage sur toi.

12. Et l'Eternel frappa les Ethiopiens devant Asa et devant Juda, de sorte que les Ethiopiens s'enfuirent.

13. Asa et le peuple qui *étoit* avec lui les poursuivirent jusqu'à Guérar; la perte des Ethiopiens fut si grande qu'ils ne purent s'en relever, car ils furent exterminés devant l'Eternel et devant son armée, et on fit sur eux un fort grand butin.

14. On prit aussi de force toutes les villes *qui étoient* autour de Guérar, parce que la terreur de l'Eternel les avoit saisies, et on pilla toutes ces villes, parce qu'il s'y trouvoit un grand butin.

15. On détruisit aussi les tentes des troupeaux, et on emmena une grande quantité de brebis et de chameaux; puis le peuple retourna à Jérusalem.

CHAPITRE

CHAPITRE XV.

Asa, ayant entendu les exhortations du prophète Hazarja, bannit l'idolâtrie.

ALORS l'Esprit de Dieu fut sur Hazarja fils de Hoded ;

2. Et il sortit au-devant d'Asa et lui dit : Asa et tout Juda et Benjamin, écoutez-moi. L'Éternel est avec vous pendant que vous êtes avec lui ; si vous le cherchez, vous le trouverez ; mais si vous l'abandonnez, il vous abandonnera.

3. Or ceux d'Israël ont été long-temps sans le vrai Dieu, sans Sacrificateur qui enseignât et sans loi ;

4. Mais quand, dans leurs angoisses, ils sont retournés à l'Éternel le Dieu d'Israël et qu'ils l'ont cherché, ils l'ont trouvé.

5. Dans ce temps-là, il n'y avoit point de sûreté pour ceux qui alloient et pour ceux qui venoient, parce qu'il y avoit de grands troubles parmi tous les habitans du pays ;

6. Car une nation étoit foulée par l'autre, et une ville par l'autre, parce que Dieu les avoit troublés et livrés à toutes sortes d'angoisses.

7. Vous donc, fortifiez-vous, et que vos mains ne soient point lâches, car ce que vous ferez aura sa récompense.

8. Or dès qu'Asa eut entendu ces paroles et la prophétie de Hoded le prophète, il prit un nouveau courage, et il ôta les abominations de tout le pays de Juda et de Benjamin, et des villes qu'il avoit prises dans les montagnes d'Ephraïm, et il rétablit l'autel de l'Éternel qui étoit devant le portique de l'Éternel.

9. Puis il assembla tout Juda et tout Benjamin, et ceux d'Ephraïm, de Manassé et de Siméon qui habitoient avec eux, car un grand nombre de ceux d'Israël étoient venus se joindre à lui, voyant que l'Éternel son Dieu étoit avec lui.

10. Ils s'assemblèrent donc à Jérusalem le troisième mois de la quinzième année du règne d'Asa.

11. En ce jour-là ils sacrifièrent à l'Éternel sept cents taureaux et sept mille brebis du butin qu'ils avoient amené,

12. Et ils s'engagèrent solennellement à chercher de tout leur cœur et de toute leur ame l'Éternel le Dieu de leurs pères ;

13. De sorte qu'il fut résolu de faire mourir tous ceux qui ne cherchoient point l'Éternel le Dieu d'Israël, tant les petits que les grands, tant les hommes que les femmes ;

14. Et ils prêtèrent serment à l'Éternel à haute voix et avec des cris de joie, au son des trompettes et des cors.

15. Et tout Juda se réjouit de ce serment-là, parce qu'ils l'avoient fait de tout leur cœur, qu'ils avoient cherché l'Éternel de toute leur ame, et qu'ils l'avoient trouvé ; et l'Éternel leur donna du repos de tous côtés.

16. Asa déposa même sa mère Mahaca, afin qu'elle ne fût plus régente du royaume, parce qu'elle avoit fait une idole à l'honneur d'Astarté. Asa mit en pièces l'idole qu'elle avoit faite, la brisa, et la brûla près du torrent de Cédron.

17. Mais les hauts lieux ne furent point détruits du milieu d'Israël, et néanmoins le cœur d'Asa fut droit pendant tout le temps de sa vie.

18. Il remit dans la maison de Dieu les choses que son père avoit consacrées, et celles qu'il avoit aussi consacrées, l'argent, l'or et les vases.

19. Et il n'y eut point de guerre jusqu'à la trente-cinquième année du règne d'Asa.

CHAPITRE XVI.

Asa repris par le prophète Hanani. Sa maladie et sa mort.

LA trente-sixième année du règne d'Asa, Bahasça Roi d'Israël monta contre Juda et fortifia Rama, afin qu'aucun homme ne pût aller chez Asa Roi de Juda, ni en venir.

2. Et Asa tira l'or et l'argent des trésors de la maison de l'Éternel et de la maison royale, et il envoya des serviteurs vers Benhadad Roi de Syrie qui habitoit à Damas, et lui fit dire :

3. *Il y a alliance entre moi et toi, et entre mon père et le tien ; voici, je t'envoie de l'argent et de l'or ; va, romps ton alliance avec Bahasça Roi d'Israël, afin qu'il s'éloigne de moi.*

4. Et Benhadad fit ce que le Roi Asa souhaitoit ; il envoya contre les villes d'Israël les capitaines de son armée, qui prirent Hijon, Dan, Abelmajim et tous les magasins des villes de Nephtali.

5. Aussitôt que Bahasça eut appris *cela*, il renonça à fortifier Rama, et fit discontinuer l'ouvrage.

6. Alors le Roi Asa fit venir tous ceux de Juda, qui emportèrent les pierres et les bois dont Bahasça se servoit pour fortifier Rama; ils s'en servit pour fortifier Guébah et Mitspa.

7. En ce temps-là, Hanani le Voyant vint vers Asa Roi de Juda, et lui dit : Parce que tu t'es appuyé sur le Roi de Syrie et que tu ne t'es point appuyé sur l'Eternel ton Dieu, l'armée du Roi de Syrie s'est échappée de tes mains.

8. Les Ethiopiens et les Libyens ne formoient-ils pas une fort grande armée, ayant des chariots et de la cavalerie en très-grand nombre? Mais parce que tu t'appuyois sur l'Eternel, il les livra entre tes mains.

9. Car l'Eternel promène ses regards sur toute la terre, afin de se montrer puissant en faveur de ceux qui sont d'un cœur droit envers lui. Tu as agi follement en cela, c'est pourquoi désormais tu auras toujours des guerres.

10. Et Asa irrité contre le Voyant le mit en prison, car il fut fort indigné contre lui à cause de cela. Asa opprima aussi en ce temps-là quelques-uns du peuple.

11. Quant aux actions d'Asa, tant les premières que les dernières, elles sont écrites dans le livre des Rois de Juda et d'Israël.

12. Asa, dans la trente-neuvième année de son règne, fut atteint d'une maladie aux pieds, et son mal devint extrême; cependant il ne recourut point à l'Eternel dans sa maladie, mais il recourut aux médecins.

13. Puis Asa s'endormit avec ses pères; il mourut la quarante et unième année de son règne,

14. Et on l'ensevelit dans le sépulcre qu'il s'étoit fait creuser dans la Cité de David; on le coucha dans un lit qu'il avoit rempli d'aromates et de parfums de diverses espèces, préparés selon l'art de parfumeur, et on en brûla sur lui une fort grande quantité.

CHAPITRE XVII.

Josaphat détruit l'idolâtrie dans le pays de Juda. Prospérité de son règne.

ENSUITE Josaphat fils d'Asa régna à sa place, et se fortifia contre Israël;

2. Car il mit des gens de guerre dans tou-

tes les villes fortes de Juda, et des garnisons dans le pays de Juda et dans les villes d'Ephraïm qu'Asa son père avoit prises.

3. L'Eternel fut avec Josaphat, parce qu'il suivit les premières voies de David son père, et qu'il ne servit pas les Bahalins;

4. Mais il servit le Dieu de son père, il suivit ses ordonnances, et n'imita point la conduite d'Israël.

5. L'Eternel affermit donc le royaume entre ses mains, et tous ceux de Juda apportoient des présens à Josaphat, de sorte qu'il eut de grandes richesses et une grande gloire.

6. Et s'appliquant de plus en plus à suivre les voies de l'Eternel, il ôta encore de Juda les hauts lieux et les idoles.

7. La troisième année de son règne, il envoya de ses principaux officiers, savoir, Benhajil, Hobadja, Zacharie, Nathanaël et Micaja, pour instruire les habitans des villes de Juda.

8. Il y avoit avec eux des Lévités, savoir, Scemahja, Nethanja, Zebadja, Hazaël, Scemiramoth, Jonathan, Adonija, Tobija et Tob-adonija, Lévités, et avec eux Elisçamah et Joram Sacrificateurs.

9. Ils instruisirent le peuple de Juda, ayant avec eux le livre de la loi de l'Eternel, et ils firent le tour de toutes les villes de Juda, instruisant le peuple;

10. Et la terreur de l'Eternel saisit tous les Rois des pays qui étoient autour de Juda, de sorte qu'ils ne firent point la guerre à Josaphat.

11. On apportoit aussi à Josaphat des présens de la part des Philistins et l'argent du tribut; même les Arabes lui amenoient des troupeaux, sept mille sept cents moutons et sept mille sept cents boucs.

12. Ainsi Josaphat s'agrandissoit de plus en plus; il parvint jusqu'au plus haut degré de puissance, et il bâtit en Juda des châteaux et des villes fortes.

13. Il eut de grands biens dans les villes de Juda, et des gens de guerre forts et vaillans à Jérusalem.

14. C'est ici leur dénombrement selon la maison de leurs pères; les chefs des milliers de Juda furent Hadna le chef, et avec lui trois cent mille hommes forts et vaillans.

15. Après lui Johanan le chef, et avec lui deux cent quatre vingt mille hommes.

16. Après lui Hamasja fils de Zicri, qui s'étoit volontairement offert à l'Eternel, et avec lui deux cent mille *hommes* forts et vaillans.

17. Et de Benjamin, Eljadah homme fort et vaillant, et avec lui deux cent mille *hommes* armés d'arcs et de boucliers.

18. Après lui Jehozabad, et avec lui cent quatre vingt mille *hommes* équipés pour le combat.

19. *Ce sont là ceux qui servoient le Roi, outre ceux que le Roi avoit mis dans les villes fortes, dans tout le pays de Juda.*

CHAPITRE XVIII.

Josaphat s'allie à la famille d'Achab, et monte avec lui contre Ramoth de Galaad. Prédiction de Michée contre Achab. Mort d'Achab.

OR Josaphat ayant beaucoup de richesses et de gloire s'allia avec Achab ;

2. Et au bout de quelques années il descendit vers Achab, à Samarie. Et Achab tua, pour lui et pour le peuple qui étoit avec lui, un grand nombre de brebis et de taureaux, et il le sollicita de monter contre Ramoth de Galaad ;

3. Car Achab Roi d'Israël dit à Josaphat Roi de Juda : Ne marcheras-tu pas avec moi contre Ramoth de Galaad ? Et il lui répondit : Dispose de moi comme de toi, et de mon peuple comme de ton peuple ; j'irai avec toi à cette guerre.

4. Cependant Josaphat dit au Roi d'Israël : Consulte aujourd'hui, je te prie, la volonté de l'Eternel.

5. Et le Roi d'Israël assembla quatre cents prophètes auxquels il dit : Irons-nous à la guerre contre Ramoth de Galaad, ou n'irai-je pas ? Et ils répondirent : Monte, car Dieu *la* livrera entre les mains du Roi.

6. Mais Josaphat dit : N'y a-t-il point ici encore quelque prophète de l'Eternel, afin que nous le consultations ?

7. Et le Roi d'Israël dit à Josaphat : *Il y a* encore un homme par qui on peut consulter l'Eternel ; mais je le hais, car il ne prédit rien d'heureux quand il s'agit de moi, mais toujours des malheurs ; c'est Michée fils de Jimla. Et Josaphat répondit : Que le Roi ne parle point ainsi.

8. Alors le Roi d'Israël appela un officier auquel il dit : Fais venir promptement Michée fils de Jimla.

9. Or le Roi d'Israël et Josaphat Roi de Juda étoient assis chacun sur son trône, revêtus de *leurs* habits *royaux* ; ils étoient assis dans la place vers l'entrée de la porte de Samarie, et tous les prophètes prophétisoient en leur présence.

10. Alors Tsidkija fils de Kenahana, s'étant fait des cornes de fer, dit : Ainsi a dit l'Eternel : Avec ces *cornes* tu heurteras les Syriens jusqu'à les détruire entièrement.

11. Et tous les prophètes prophétisoient de même, en disant : Monte à Ramoth de Galaad, et tu réussiras ; et l'Eternel *la* livrera entre les mains du Roi.

12. Or le messenger qui étoit allé appeler Michée, lui dit : Voici, les prophètes prédisent tous d'une voix du bien au Roi ; je te prie donc que ta parole soit semblable à celle de chacun d'eux, et prédis-lui du bien.

13. Mais Michée *lui* répondit : L'Eternel est vivant ! ce que mon Dieu aura dit, je le dirai.

14. Il vint donc vers le Roi, et le Roi lui dit : Michée, irons-nous à la guerre contre Ramoth de Galaad, ou n'irai-je pas ? Et il répondit : Montez et vous réussirez ; et ils seront livrés entre vos mains.

15. Mais le Roi lui dit : Combien de fois te conjurerai-je de ne me dire que la vérité au nom de l'Eternel ?

16. Et il répondit : J'ai vu tout Israël dispersé dans les montagnes, comme un troupeau de brebis qui n'a point de pasteur, et l'Eternel a dit : Ces gens-ci *n'ont* point de seigneurs, que chacun s'en retourne en paix dans sa maison.

17. Alors le Roi d'Israël dit à Josaphat : Ne t'ai-je pas dit qu'il ne prédit rien d'heureux quand il s'agit de moi, mais *seulement* des malheurs ?

18. Et Michée dit : C'est pourquoi écoutez la parole de l'Eternel. J'ai vu l'Eternel assis sur son trône et toute l'armée des cieus qui se tenoit à sa droite et à sa gauche.

19. Et l'Eternel a dit : Qui est-ce qui séduira Achab Roi d'Israël, afin qu'il monte et qu'il périsse à Ramoth de Galaad ? sur quoi, l'un parloit d'une façon, et l'autre d'une autre.

20. Alors un esprit s'avança, se tint devant l'Éternel, et dit : Je le séduirai. Et l'Éternel lui dit : Comment ?

21. Et il répondit : Je sortirai et je serai un esprit de mensonge dans la bouche de tous ses prophètes. Et l'Éternel dit : Tu le séduiras et même tu en viendras à bout; sors et fais comme tu dis.

22. Maintenant donc, voici, l'Éternel a mis un esprit de mensonge dans la bouche de tes prophètes, mais l'Éternel a prononcé du mal contre toi.

23. Alors Tsidkija fils de Kenahana s'approcha, frappa Michée sur la joue, et dit : Par quel chemin l'Esprit de l'Éternel m'a-t-il quitté pour te parler ?

24. Michée répondit : Voici, tu le verras le jour où tu iras de chambre en chambre pour te cacher.

25. Alors le Roi d'Israël dit : Qu'on prenne Michée, et qu'on le mène vers Amon gouverneur de la ville et vers Joas fils du Roi,

26. Et qu'on leur dise : Ainsi a dit le Roi : Mettez cet homme en prison, et qu'on lui donne très-peu de pain à manger et très-peu d'eau à boire, jusqu'à-ce que je revienne en paix.

27. Et Michée répondit : Si jamais tu reviens en paix, l'Éternel n'aura point parlé par moi. Il dit encore : Ecoutez ceci, peuples, vous tous qui êtes ici.

28. Le Roi d'Israël monta donc avec Josaphat Roi de Juda contre Ramoth de Galaad.

29. Et le Roi d'Israël dit à Josaphat : Que je me déguise et que j'aie au combat; mais toi, revêts-toi de tes habits. Le Roi d'Israël se déguisa donc et ainsi ils allèrent au combat.

30. Or le Roi des Syriens avoit donné cet ordre aux capitaines de ses chariots : Vous ne combattrez contre qui que ce soit, ni petit ni grand, sinon contre le Roi d'Israël seul.

31. Aussi dès que les capitaines des chariots eurent vu Josaphat ils dirent : C'est ici le Roi d'Israël et ils l'environnèrent pour combattre contre lui; mais Josaphat poussa un grand cri, et l'Éternel vint à son secours, et Dieu fit qu'ils s'éloignèrent de lui.

32. Dès que les capitaines des chariots eurent vu que ce n'étoit pas le Roi d'Israël, ils s'éloignèrent de lui.

33. Alors quelqu'un tira de l'arc de toute sa force, et frappa le Roi d'Israël entre les jointures de la cuirasse, et le Roi dit au cocher : Tourne bride, et mène-moi hors de la bataille, car on m'a fort blessé.

34. En ce jour-là le combat devint de plus en plus terrible; le Roi d'Israël fut arrêté dans son chariot, vis-à-vis des Syriens, jusqu'au soir, et il mourut dans le temps où le soleil se couchoit.

CHAPITRE XIX.

Josaphat repris par Jéhu. Il établit des Juges et leur adresse des exhortations.

JOSAPHAT Roi de Juda revint heureusement dans sa maison à Jérusalem.

2. Alors Jéhu fils de Hanani le Voyant sortit au-devant du Roi Josaphat, et lui dit : *Est-il possible que tu aies donné du secours au méchant, et que tu aimes ceux qui haïssent l'Éternel? C'est pourquoi l'Éternel est irrité contre toi.*

3. Mais il s'est trouvé de bonnes choses en toi, parce que tu as fait disparaître du pays les idoles, et que tu as appliqué ton cœur à chercher Dieu.

4. Josaphat, après avoir séjourné quelque temps à Jérusalem, en sortit de nouveau et parcourut le pays depuis Béer-scébah jusqu'aux montagnes d'Éphraïm, et il ramena le peuple à l'Éternel le Dieu de leurs pères.

5. Il établit des Juges dans le pays, dans toutes les villes fortes de Juda, dans chaque ville;

6. Et il dit aux Juges : Prenez garde à ce que vous ferez, car vous n'exercerez pas la justice de la part d'un homme, mais de la part de l'Éternel, et il sera au milieu de vous lorsque vous jugerez.

7. Maintenant donc, que la crainte de l'Éternel soit en vous, exercez votre charge avec circonspection, car il n'y a point d'iniquité dans l'Éternel notre Dieu, il n'a point égard à l'apparence des personnes, et ne prend point de présents.

8. Josaphat établit aussi dans Jérusalem quelques-uns des Léuites, des Sacrificateurs et des chefs des pères d'Israël, pour exercer le jugement de l'Éternel et terminer les procès; car on venoit à Jérusalem.

9. Et il leur donna ces ordres : Vous exer-

cerez votre charge dans la crainte de l'Eternel, avec fidélité et avec intégrité de cœur.

10. Quant à tous les différens qui seront portés devant vous, de la part de vos frères qui habitent dans leurs villes, lorsqu'il faudra juger entre meurtre et meurtre, entre loi et commandement, entre statuts et ordonnances, vous éclairerez vos frères afin qu'ils ne se rendent point coupables devant l'Eternel, et que son indignation ne s'allume pas contre vous et contre vos frères; vous agirez *donc* ainsi, et vous ne serez point trouvés coupables.

11. Et voici, Amarja le souverain Sacrificateur vous présidera pour toutes les affaires qui concerneront l'Eternel, et Zebadja fils d'Ismaël, chef de la maison de Juda, pour toutes les affaires qui concerneront le Roi; et les officiers des Lévites *seront* à vos ordres. Exercez vos fonctions avec fermeté, et l'Eternel sera avec l'homme de bien.

CHAPITRE XX.

Jeûne, prière de Josaphat, et sa victoire miraculeuse sur les Hammonites et les Moabites.

APRÈS ces choses, les Moabites vinrent avec les Hammonites pour faire la guerre à Josaphat, et *il y avoit* avec eux *d'autres peuples*, outre les Hammonites.

2. Alors on vint faire ce rapport à Josaphat : Il est venu contre toi, de delà la mer, et de Syrie, une grande multitude de gens, et voici, ils sont à Hatsatson-thamar, *qui est* Hen-guédi.

3. Alors Josaphat fut saisi de crainte; il se disposa à chercher l'Eternel, et il publia un jeûne dans tout le *pays* de Juda.

4. Ainsi Juda fut assemblé pour demander du *secours* à l'Eternel, et même on vint de toutes les villes de Juda pour invoquer l'Eternel.

5. Et Josaphat se tint debout dans l'assemblée de Juda et de Jérusalem, dans la maison de l'Eternel, devant le nouveau parvis,

6. Et il dit : O Eternel, Dieu de nos pères ! n'es-tu pas le Dieu *qui es* dans les cieus et qui domines sur tous les royaumes des nations ? Et n'as-tu pas en ta main la force et la puissance, de sorte que nul ne peut te résister ?

7. N'est-ce pas toi, ô notre Dieu ! qui as dépossédé les habitans de ce pays devant ton

peuple d'Israël, et qui l'as donné pour toujours à la postérité d'Abraham qui t'aimoit ?

8. De sorte qu'ils y ont habité et qu'ils t'y ont bâti un sanctuaire consacré à ton nom, en disant :

9. S'il nous survient quelque calamité, *ou* la guerre *pour nous* punir, *ou* la peste, *ou* la famine, nous nous tiendrons devant cette maison et en ta présence, car ton nom *est* dans cette maison; nous crierons à toi à cause de notre angoisse, tu *nous* exauceras et tu *nous* délivreras.

10. Or maintenant, voici, les Hammonites et les Moabites, et ceux du mont de Séhir, par le *pays* desquels tu ne permis pas aux enfans d'Israël de passer, quand ils venoient du pays d'Egypte, car ils s'éloignèrent d'eux et ne les détruisirent pas,

11. Voici, pour nous récompenser, ils viennent nous chasser hors de ton héritage que tu nous as fait posséder.

12. O notre Dieu ! ne les jugeras-tu pas ? Car il n'y a point de force en nous, *pour subsister* devant cette grande multitude qui vient contre nous, et nous ne savons ce que nous devons faire, mais nos yeux se tournent vers toi.

13. Et tous ceux de Juda se tenoient debout devant l'Eternel, avec leurs petits enfans, leurs femmes et leurs fils.

14. Alors l'Esprit de l'Eternel saisit au milieu de l'assemblée Jahaziel fils de Zacharie, fils de Benaja, fils de Jehiel, fils de Mattanja Lévite, d'entre les enfans d'Asaph,

15. Et il dit : O vous tous, *hommes* de Juda, et vous qui habitez à Jérusalem, et toi Roi Josaphat, soyez attentifs; ainsi vous dit l'Eternel : Ne craignez point, et ne soyez point effrayés à cause de cette grande multitude; car ce ne *sera* pas à vous à conduire cette guerre, mais *ce sera* à Dieu.

16. Descendez demain vers eux; voici, ils vont monter par la montée de Tsits, et vous les rencontrerez à l'extrémité de la vallée, vis-à-vis du désert de Jeruël.

17. Ce ne *sera* point à vous à combattre dans cette *bataille*; présentez-vous, demeurez tranquilles, et voyez la délivrance que l'Eternel va vous accorder; Juda et Jérusalem, ne craignez point, et ne soyez point effrayés. Demain, sortez au-devant d'eux, car l'Eternel *sera* avec vous.

18. Alors Josaphat s'inclina le visage contre terre, et tout Juda et les habitans de Jérusalem se prosternèrent devant l'Éternel, pour adorer l'Éternel.

19. Et les Lévites d'entre les enfans des Kehathites et d'entre les enfans des Corites, se levèrent pour louer l'Éternel le Dieu d'Israël, d'une voix haute et éclatante.

20. Puis ceux de Juda se levèrent de grand matin et marchèrent vers le désert de Tekoah; et comme ils marchaient, Josaphat s'arrêta et dit: Juda, et vous habitans de Jérusalem, écoutez-moi; croyez à l'Éternel votre Dieu, et vous serez en assurance; croyez à ses prophètes, et vous réussirez.

21. Ayant consulté avec le peuple, il établit des gens pour chanter à l'honneur de l'Éternel et pour louer sa majesté sainte, et marchant devant l'armée, ils disoient: Célébrez l'Éternel, car sa miséricorde demeure à toujours.

22. Et au moment où ils commençoient à chanter et à louer Dieu, l'Éternel fit tomber dans des embûches les Hammonites, les Moabites et ceux du mont de Séhir, qui venoient contre Juda, de sorte qu'ils furent battus.

23. Car les Hammonites et les Moabites s'élevèrent contre les habitans du mont de Séhir, pour les détruire à la façon de l'interdit et les exterminer; et quand ils eurent achevé d'exterminer les habitans de Séhir, ils tournèrent leurs armes les uns contre les autres, jusqu'à s'entre-détruire.

24. Et ceux de Juda vinrent jusqu'à Mitspa, vers le désert, et regardant du côté de cette multitude, voilà, la terre étoit couverte de corps morts, et aucun n'avoit échappé.

25. Ainsi Josaphat et son peuple vinrent pour enlever leurs dépouilles, et ils trouvèrent parmi les corps morts de grandes richesses et des choses précieuses, et ils firent un tel butin qu'ils ne pouvoient plus le porter; ils mirent trois jours à enlever les dépouilles, tant il y en avoit.

26. Le quatrième jour, ils s'assemblèrent dans la vallée de bénédiction, car ils bénirent là l'Éternel; c'est pourquoi on a appelé ce lieu jusqu'à ce jour: La vallée de bénédiction.

27. Puis tous les hommes de Juda et de Jérusalem, et Josaphat à leur tête rebroussè-

rent pour revenir à Jérusalem avec joie, car l'Éternel leur avoit donné la joie de voir la défaite de leurs ennemis.

28. Et ils entrèrent à Jérusalem dans la maison de l'Éternel avec des timbales, des harpes et des trompettes.

29. Et la terreur de Dieu saisit tous les royaumes de ces pays, lorsqu'ils eurent appris que l'Éternel avoit combattu contre les ennemis d'Israël.

30. Ainsi le royaume de Josaphat fut tranquille, parce que son Dieu lui donna du repos de tous côtés.

31. Josaphat régna donc sur Juda. Il étoit âgé de trente-cinq ans quand il commença à régner, et il régna vingt-cinq ans à Jérusalem. Sa mère s'appeloit Hazuba; elle étoit fille de Scilhi.

32. Il suivit les traces d'Asa son père, et il ne s'en détourna point, faisant ce qui est droit devant l'Éternel.

33. Toutefois les hauts lieux ne furent point détruits, car le peuple n'avoit pas encore entièrement tourné son cœur vers le Dieu de ses pères.

34. Quant au reste des actions de Josaphat, tant les premières que les dernières, voilà, elles sont écrites dans les mémoires de Jéhu fils de Hanani, qui ont été insérés dans le livre des Rois d'Israël.

35. Après cela Josaphat Roi de Juda se joignit à Achazia Roi d'Israël, qui ne s'appliquoit qu'à faire le mal.

36. Et il s'associa avec lui pour faire construire des navires destinés à aller à Tarscis; ils les firent construire à Hetsjon-guéber.

37. Alors Elihézer fils de Dodava, de Maresça, prophétisa contre Josaphat, en ces termes: Parce que tu t'es joint à Achazia, l'Éternel a détruit tes ouvrages. Les navires furent donc brisés, et ne purent point aller à Tarscis.

CHAPITRE XXI.

Joram fait mourir ses frères, et meurt dans de grandes souffrances suivant la prophétie d'Elie.

JOSAPHAT s'endormit avec ses pères; il fut enseveli avec eux dans la Cité de David, et Joram son fils régna à sa place.

2. Il avoit des frères, fils de Josaphat, sa-

voir, Hazarja, Jehiel, Zacharie, Hazarja, Micaël et Scephatja. Tous ceux-là étoient fils de Josaphat Roi d'Israël.

3. Leur père leur avoit fait de grands dons d'argent, d'or et de choses précieuses, en leur assignant aussi des villes fortes en Juda; mais il avoit donné le royaume à Joram, parce qu'il étoit l'aîné.

4. Et Joram étant monté sur le trône de son père et s'y étant affermi, fit mourir par l'épée tous ses frères, et même quelques-uns des principaux d'Israël.

5. Joram étoit âgé de trente-deux ans quand il commença à régner, et il régna huit ans à Jérusalem.

6. Il suivit la voie des Rois d'Israël, agissant comme avoit fait la maison d'Achab, car la fille d'Achab étoit sa femme; de sorte qu'il fit ce qui est mauvais devant l'Éternel.

7. Toutefois l'Éternel, à cause de l'alliance qu'il avoit traitée avec David, ne voulut pas détruire la maison de David, selon ce qu'il avoit dit, qu'il donneroit à lui et à ses fils une lampe pour toujours.

8. De son temps ceux de l'Idumée secoururent le joug de Juda, et ils établirent un Roi sur eux.

9. C'est pourquoi Joram marcha contre eux avec ses capitaines et avec tous les chariots qu'il avoit, et s'étant levé de nuit, il battit les Iduméens qui l'enveloppoient et tous les chefs des chariots.

10. Néanmoins les Iduméens secoururent le joug de Juda, ce qui a duré jusqu'à ce jour. Libna aussi, en ce même temps, secoua le joug de Joram, parce qu'il avoit abandonné l'Éternel le Dieu de ses pères.

11. Il établit encore des hauts lieux sur les montagnes de Juda, il fit que les habitans de Jérusalem se prostituèrent à des dieux étrangers, et il y entraîna aussi ceux de Juda.

12. Alors on lui apporta de la part d'Elie le prophète, un écrit conçu en ces termes : Ainsi a dit l'Éternel le Dieu de David ton père : Parce que tu n'as point suivi les traces de Josaphat ton père, ni les traces d'Asa Roi de Juda,

13. Mais que tu as suivi la voie des Rois d'Israël, et que tu as fait prostituer ceux de Juda et les habitans de Jérusalem; comme la maison d'Achab a fait prostituer Israël, et même que tu as tué tes frères, qui étoient

la famille de ton père, et qui étoient meilleurs que toi,

14. Voici, l'Éternel va frapper de grandes plaies, ton peuple, tes enfans, tes femmes et tous tes biens;

15. Et tu auras de grandes souffrances causées par une maladie d'entrailles, au point que tes entrailles sortiront par la violence de la maladie qui augmentera de jour en jour.

16. L'Éternel excita donc contre Joram les Philistins et les Arabes qui habitent près des Ethiopiens.

17. Ils montèrent contre Juda, pénétrèrent dans le pays, et pillèrent toutes les richesses qui se trouvèrent dans la maison du Roi, et même ils emmenèrent captifs ses enfans et ses femmes, de sorte qu'il ne lui resta aucun fils, sinon Jéhoachaz le plus jeune de ses fils.

18. Après toutes ces choses, l'Éternel le frappa d'une maladie d'entrailles incurable.

19. La maladie augmenta de jour en jour, et au bout de deux ans ses entrailles sortirent par la violence de la maladie; ainsi il mourut avec de grandes douleurs, et le peuple ne fit point brûler sur lui d'arômates, comme on en avoit fait brûler sur ses pères.

20. Il étoit âgé de trente-deux ans quand il commença à régner; il régna huit ans à Jérusalem, et il mourut sans être regretté. On l'ensevelit dans la Cité de David, mais non pas dans les sépulcres des Rois.

CHAPITRE XXII.

Achazia est tué par Jehu. Sa famille est exterminée par Athalie. Joas est sauvé.

LES habitans de Jérusalem établirent pour Roi à sa place Achazia le plus jeune de ses fils, parce que les troupes qui avoient accompagné les Arabes à la guerre avoient tué tous ceux qui étoient plus âgés que lui. Ainsi Achazia fils de Joram Roi de Juda régna.

2. Achazia étoit âgé de quarante-deux ans quand il commença à régner; il régna un an à Jérusalem. Sa mère s'appeloit Athalie; elle étoit fille de Homri.

3. Il suivit aussi les traces de la maison d'Achab, car sa mère le portoit par ses conseils à faire le mal.

4. Il fit donc ce qui est mauvais devant l'Éternel, comme ceux de la maison d'Achab, parce qu'ils furent ses conseillers après la mort de son père, ce qui causa sa perte.

5. Et même, se gouvernant selon leurs conseils, il alla à Ramoth de Galaad, avec Joram fils d'Achab, Roi d'Israël, pour faire la guerre contre Hazaël Roi de Syrie; et les Syriens battirent Joram.

6. *Joram* revint à Jizreel pour faire panser les blessures qu'il avoit reçues à Rama, lorsqu'il faisoit la guerre contre Hazaël Roi de Syrie, et Hazaria fils de Joram, Roi de Juda, descendit à Jizreel pour voir Joram le fils d'Achab, qui étoit malade.

7. Et par une dispensation de Dieu, ce fut l'entière ruine d'Achazia d'être venu vers Joram; car quand il y fut venu, il marcha avec Joram contre Jéhu fils de Nimsci, que l'Éternel avoit oint pour exterminer la maison d'Achab.

8. En effet quand Jéhu exerçoit les jugemens de Dieu sur la maison d'Achab, il trouva les principaux de Juda et les fils des frères d'Achazia, lesquels servoient Achazia, et il les fit mourir.

9. Il fit ensuite chercher Achazia qui s'étoit caché à Samarie; on le prit, on l'amena vers Jéhu et on le fit mourir, puis on l'ensevelit; car on dit : Il est fils de Josaphat qui a cherché l'Éternel de tout son cœur. Ainsi il ne resta personne de la famille d'Achazia qui pût se maintenir sur le trône.

10. Athalie mère d'Achazia ayant vu que son fils étoit mort, s'éleva et fit périr toute la race royale de la maison de Juda.

11. Mais Jehosabath fille du Roi prit Joas fils d'Achazia et l'enleva secrètement quand on faisoit mourir les fils du Roi, et elle le mit avec sa nourrice dans la chambre des lits. Ainsi Jehosabath fille du Roi Joram et femme de Jehoadah le Sacrificateur, le cacha de devant Athalie, parce qu'elle étoit sœur d'Achazia, de sorte qu'Athalie ne le fit point mourir.

12. Et il resta caché auprès d'eux dans la maison de Dieu l'espace de six ans; cependant Athalie régnoit sur le pays.

CHAPITRE XXIII.

Joas est sacré Roi. Athalie est mise à mort.

MAIS la septième année, Jehoadah prit une résolution courageuse, et s'associa des capitaines, Hazarja fils de Jeroham, Ismaël fils de Jehohanan, Hazarja fils de Hobed, Mahaséja fils de Hadaja, et Elisaphat fils de Zicri.

2. Ils firent le tour de Juda, ils firent venir de toutes les villes de Juda les Lérites et les chefs des pères d'Israël; et ils vinrent à Jérusalem.

3. Toute cette assemblée traita alliance avec le Roi, dans la maison de Dieu; et *Jehoadah* leur dit : Voici, le fils du Roi régnera, selon que l'Éternel l'a déclaré à l'égard des descendans de David.

4. Voici donc ce que vous ferez : Le tiers de ceux d'entre vous qui entreront en semaine, tant des Sacrificateurs que des Lérites, se *tiendra* à la porte de Sippim ;

5. Un autre tiers *sera* près de la maison du Roi, et l'autre à la porte de Jesod; et tout le peuple *se tiendra* dans les parvis de la maison de l'Éternel.

6. Que nul n'entre dans la maison de l'Éternel, sinon les Sacrificateurs et les Lérites qui sont en fonctions, ceux-ci y entreront, parce qu'ils sont consacrés; le reste du peuple fera la garde *du temple* de l'Éternel.

7. Et les Lérites entoureront le Roi de tous côtés, ayant chacun ses armes à la main; que celui qui entrera dans la maison soit mis à mort; accompagnez le Roi quand il sortira et quand il entrera.

8. Les Lérites et tous ceux de Juda firent donc tout ce que Jehoadah le Sacrificateur avoit commandé; et chacun prit ses gens, tant ceux qui entroient en semaine, que ceux qui en sortoient; car Jehoadah le Sacrificateur n'avoit point congédié les classes *qui devoient sortir de fonctions*.

9. Jehoadah le Sacrificateur donna aux capitaines les hallebardes, et les grands et les petits boucliers qui venoient du Roi David, et qui étoient dans la maison de Dieu;

10. Et il rangea tout le peuple, chacun tenant son javelot à la main, *il le rangea* depuis le côté droit du temple jusqu'au côté gauche

gauche, pour *garder* l'autel et le temple, et entourer le Roi.

11. Alors on amena le fils du Roi, on mit sur sa tête une couronne, et *entre ses mains* le livre de la loi; ils l'établirent Roi, Jehoadah et ses fils l'oignirent, et dirent: Vive le Roi!

12. Athalie entendant le bruit du peuple qui accouroit, et qui faisoit des acclamations à l'honneur du Roi, s'avança vers le peuple, dans la maison de l'Eternel.

13. Elle regarda, et voilà, le Roi étoit placé sur son siège, à l'entrée, les capitaines et les trompettes étoient près du Roi, et tout le peuple du pays étoit dans la joie; on sonnoit des trompettes, on chantoit, on jouoit des instrumens de musique, et les maîtres-chantres dirigeoient les chants de louange. Alors Athalie déchira ses vêtemens, et elle dit: Conjuraton, conjuration.

14. Le Sacrificateur Jehoadah fit sortir les capitaines, qui avoient le commandement de l'armée, et leur dit: Menez-la hors des rangs, et que celui qui la suivra soit mis à mort par l'épée. Or le sacrificateur avoit dit: Ne la mettez point à mort dans la maison de l'Eternel.

15. Ils la saisirent donc, et lorsqu'elle fut arrivée à l'entrée de la porte des chevaux, vers la maison du Roi, ils la firent mourir.

16. Jehoadah, tout le peuple et le Roi s'engagèrent par une alliance à être le peuple de l'Eternel.

17. Alors tout le peuple entra dans le temple de Bahal, ils le démolirent, et ils brisèrent ses autels et ses images; ils tuèrent aussi devant les autels Mattan, Sacrificateur de Bahal.

18. Jehoadah rétablit aussi les gens employés dans la maison de l'Eternel, sous les ordres des Sacrificateurs Lévités, que David avoit distribués en classes pour le service de la maison de l'Eternel, pour offrir à l'Eternel les holocaustes prescrits par la loi de Moïse, avec joie et chants de louange, selon l'institution de David.

19. Il établit aussi des portiers pour les portes de la maison de l'Eternel, afin qu'aucune personne souillée, de quelque manière que ce fût, n'y entrât.

20. Il prit ensuite les capitaines, les personnes les plus considérables, ceux qui

étoient établis sur le peuple, et tout le peuple du pays; il fit descendre le Roi de la maison de l'Eternel, et ils entrèrent par la porte haute dans la maison du Roi; puis ils firent asseoir le Roi sur le trône royal.

21. Tout le peuple du pays fut dans la joie, et la ville fut tranquille, quoiqu'on eût mis à mort Athalie par l'épée.

CHAPITRE XXIV.

Joas fait réparer le temple. Il tombe ensuite dans l'idolâtrie. Il fait mourir Zacharie, et lui-même est mis à mort par des conjurés.

JOAS étoit âgé de sept ans quand il commença à régner, il régna quarante ans à Jérusalem; sa mère s'appeloit Tsibja, elle étoit de Béer-scébah.

2. Or Joas fit ce qui est droit devant l'Eternel, pendant tout le temps de la vie de Jehoadah le Sacrificateur.

3. Et Jehoadah lui choisit deux femmes, dont il eut des fils et des filles.

4. Après cela, Joas forma le dessein de réparer la maison de l'Eternel.

5. Il assembla les Sacrificateurs et les Lévités, et leur dit: Parcourez les villes de Juda, et ramassez dans tout le pays d'Israël l'argent qui doit se payer, pour réparer chaque année la maison de votre Dieu; faites la chose avec diligence. Mais les Lévités ne se hâtèrent point.

6. Et le Roi appela Jehoadah le chef des Sacrificateurs, et lui dit: Pourquoi n'as-tu pas eu l'œil sur les Lévités, afin qu'ils apportassent de Juda et de Jérusalem l'impôt que Moïse, serviteur de l'Eternel, mit sur l'assemblée d'Israël, pour le tabernacle du témoignage.

7. Car l'impie Athalie et ses enfans avoient dévasté la maison de Dieu; et même ils avoient appliqué au service des Bahalins toutes les choses saintes de la maison de l'Eternel.

8. C'est pourquoi le Roi commanda qu'on fit un coffre, et qu'on le mit à la porte de la maison de l'Eternel, en dehors.

9. Ensuite on publia dans Juda et dans Jérusalem qu'on apportât à l'Eternel l'impôt que Moïse, serviteur de Dieu, avoit établi sur Israël, dans le désert.

10. Tous les principaux et tout le peuple s'en réjouirent ; et ils apportèrent leur contribution, qu'ils jetèrent dans le coffre, tellement qu'il fut rempli.

11. Or quand les Lévites emportoient le coffre, suivant l'ordre du Roi, *savoir*, sitôt qu'on voyoit qu'il y avoit beaucoup d'argent, le secrétaire du Roi, et le commis du souverain Sacrificateur venoient et vidoient le coffre, puis ils le reportoient et le remettoient à sa place; ils faisoient ainsi de jour en jour, et ils recueillirent beaucoup d'argent.

12. Le Roi et Jehoadah le distribuèrent à ceux qui étoient chargés de l'ouvrage qu'il y avoit à faire pour le service de la maison de l'Eternel; et ceux-ci prenoient à gages des tailleurs de pierre et des charpentiers, pour réparer la maison de l'Eternel, et des ouvriers qui travailloient en fer et en airain, pour réparer la maison de l'Eternel.

13. Ceux donc qui étoient chargés de faire l'ouvrage travaillèrent, et l'ouvrage fut entièrement achevé par leur moyen; de sorte qu'ils remirent la maison de Dieu dans l'état où elle devoit être, et qu'ils la réparèrent solidement.

14. Dès qu'ils eurent achevé, ils apportèrent, devant le Roi et devant Jehoadah, le reste de l'argent, dont on fit des ustensiles pour la maison de l'Eternel, des ustensiles pour le service et pour les holocaustes, des encensoirs et d'autres ustensiles d'or et d'argent; et on offrit continuellement des holocaustes dans la maison de l'Eternel, pendant toute la vie de Jehoadah.

15. Or Jehoadah, étant devenu vieux et rassasié de jours, mourut; il étoit âgé de cent trente ans quand il mourut.

16. Et on l'ensevelit dans la Cité de David, avec les Rois, parce qu'il avoit fait du bien en Israël, étant zélé pour Dieu et sa maison.

17. Mais après que Jehoadah fut mort, les principaux de Juda vinrent et se prosternèrent devant le Roi; alors le Roi les écouta;

18. Et ils abandonnèrent la maison de l'Eternel le Dieu de leurs pères, et servirent les idoles et les statues; c'est pourquoi la colère de l'Eternel s'embrasa contre Juda et contre Jérusalem, parce qu'ils s'étoient rendus coupables dans cette occasion.

19. Quoiqu'il leur envoyât des prophètes, pour les faire retourner à l'Eternel, et qu'ils leur fissent les sommations les plus fortes, toutefois ils ne voulurent point les écouter.

20. Et même l'Esprit de Dieu saisit Zacharie fils de Jehoadah le Sacrificateur, de sorte qu'il se tint debout devant le peuple, et leur dit: Ainsi a dit Dieu: Pourquoi transgressez-vous les commandemens de l'Eternel? C'est pourquoi vous ne prospérez point; parce que vous avez abandonné l'Eternel, l'Eternel vous abandonnera aussi.

21. Et ils conjurèrent contre lui, et l'assommèrent à coups de pierres, par le commandement du Roi, dans le parvis de la maison de l'Eternel;

22. De sorte que le Roi Joas ne se souvint point de la bonté dont Jehoadah père de Zacharie avoit usé envers lui; mais il tua son fils, qui dit en mourant: L'Eternel le voit, et il en demandera compte.

23. L'année suivante l'armée de Syrie monta contre Joas, et vint en Juda et à Jérusalem; les Syriens firent périr tous les principaux du peuple, et ils envoyèrent au Roi, à Damas, tout leur butin.

24. Quoique l'armée qui vint de Syrie fût peu nombreuse, néanmoins l'Eternel livra entre ses mains une armée très-considérable, parce que ceux de Juda avoient abandonné l'Eternel le Dieu de leurs pères; ainsi les Syriens exécutèrent sur Joas les jugemens de Dieu.

25. Et quand ils se furent éloignés de lui, le laissant très-malade, ses serviteurs conjurèrent contre lui, parce qu'il avoit fait périr les fils de Jehoadah le Sacrificateur, et ils le tuèrent sur son lit; ainsi il mourut, et on l'ensevelit dans la Cité de David, mais on ne l'ensevelit pas dans les sépulcres des Rois.

26. Or ceux qui conjurèrent contre lui étoient Zabad fils de Scimhat femme Hammonite, et Jehozabad fils de Scimrith femme Moabite.

27. Quant à ses enfans, à la grande levée d'argent qui se fit par ses ordres et aux réparations de la maison de Dieu, voilà, ces choses sont écrites dans les mémoires du livre des Rois. Amatsia son fils régna à sa place.

CHAPITRE XXV.

Règne d'Amatsia, ses guerres, son idolâtrie et sa mort.

AMATSIA commença à régner étant âgé de vingt-cinq ans; il régna vingt-neuf ans à Jérusalem; sa mère s'appeloit Jehohaddan; elle étoit de Jérusalem.

2. Il fit ce qui est droit devant l'Éternel; mais il ne le fit pas avec intégrité de cœur.

3. Lorsqu'il fut affermi sur le trône, il fit mourir ses serviteurs qui avoient tué le Roi son père.

4. Cependant il ne fit point mourir leurs enfans; car il fit selon ce qui est écrit dans le livre de la loi de Moïse où l'Éternel a donné cet ordre : Les pères ne mourront point pour les enfans, les enfans ne mourront point non plus pour les pères, mais chacun mourra pour son péché.

5. Ensuite Amatsia assembla ceux de Juda, et les rangea selon les familles de leurs pères, sous des chefs de milliers et de centaines, dans tout le pays de Juda et de Benjamin; puis il fit le dénombrement de ceux qui étoient âgés de vingt ans ou plus, et il trouva trois cent mille hommes d'élite, capables d'aller à la guerre, et de manier la javeline et le bouclier.

6. Il prit aussi à sa solde cent mille hommes forts et vaillans de ceux d'Israël, pour cent talens d'argent.

7. Mais un homme de Dieu vint à lui et lui dit : O Roi! que l'armée d'Israël ne marche point avec toi, car l'Éternel n'est point avec Israël; ils sont tous enfans d'Ephraïm.

8. Si tu veux faire autrement, va, comporte-toi vaillamment dans le combat; Dieu te fera tomber devant l'ennemi, car Dieu a la puissance d'aider et de faire tomber.

9. Amatsia répondit à l'homme de Dieu : Mais que deviendront les cent talens que j'ai donnés aux troupes d'Israël? Et l'homme de Dieu dit : L'Éternel a le pouvoir de t'en donner beaucoup plus.

10. Ainsi Amatsia congédia les troupes qui lui étoient venues d'Ephraïm, afin qu'elles retournassent chez elles, et leur colère s'enflamma contre Juda; elles s'en retournèrent chez elles très-irritées.

11. Alors Amatsia ayant pris courage con-

duisit ses troupes, et s'avança jusqu'à la vallée du Sel, où il battit dix mille hommes des enfans de Séhir.

12. Et les enfans de Juda prirent vifs dix mille hommes; ils les amenèrent sur le sommet d'une roche et les précipitèrent du haut de la roche, de sorte qu'ils périrent tous misérablement.

13. Mais les troupes qu'Amatsia avoit renvoyées, afin qu'elles ne vissent point à la guerre avec lui, se jetèrent sur les villes de Juda, depuis Samarie jusqu'à Beth-horon, et après y avoir tué trois mille hommes, elles firent un grand butin.

14. Or Amatsia étant revenu de la défaite des Iduméens, et ayant apporté les dieux des enfans de Séhir, il en fit ses dieux, se prosterna devant eux et leur offrit de l'encens.

15. Et la colère de l'Éternel s'enflamma contre Amatsia, et il envoya vers lui un prophète qui lui dit : Pourquoi as-tu cherché des dieux qui n'ont point délivré leur peuple de ta main?

16. Comme il faisoit ces reproches au Roi, le Roi lui dit : T'a-t-on établi conseiller du Roi? Retire-toi; pourquoi te ferois-tu mettre à mort? Le prophète se retira donc, en disant : Je sais bien que Dieu a résolu de te détruire parce que tu as fait ceci, et que tu n'as point suivi mon conseil.

17. Ensuite Amatsia Roi de Juda, ayant tenu conseil, envoya dire à Joas, fils de Jéhoachaz fils de Jéhu, Roi d'Israël : Viens, que nous nous voyions en face.

18. Et Joas Roi d'Israël envoya dire à Amatsia Roi de Juda : L'épine qui est au Liban a envoyé dire au cèdre qui est au Liban : Donne ta fille pour femme à mon fils; mais les bêtes sauvages qui sont au Liban ont passé et ont foulé l'épine.

19. Tu as parlé de la même manière; voici, tu as battu les Iduméens, et ton cœur a été enflé d'orgueil. Demeure maintenant dans ta maison; pourquoi t'engagerois-tu dans un danger qui causeroit ta ruine et celle de Juda avec toi?

20. Mais Amatsia ne l'écouta pas; cela venoit de Dieu qui vouloit les livrer entre les mains de Joas, parce qu'ils avoient cherché les dieux des Iduméens.

21. Ainsi Joas Roi d'Israël s'avança, et ils

se virent en face, lui et Amatsia Roi de Juda, à Beth-scémès de Juda.

22. *Ceux de Juda* ayant été défaits par Israël, s'enfuirent chacun dans leurs tentes.

23. Joas Roi d'Israël prit à Beth-scémès Amatsia Roi de Juda, fils de Joas fils de Jéhoachaz, et il l'emmena à Jérusalem; il fit une brèche de quatre cents coudées à la muraille de Jérusalem, depuis la porte d'Ephraïm jusqu'à la porte du coin;

24. Et ayant pris tout l'or et l'argent, tous les vases qui se trouvèrent dans la maison de Dieu, sous la garde d'Hobed-Edom, avec les trésors de la maison royale, et des otages, il retourna à Samarie.

25. Amatsia fils de Joas, Roi de Juda, vécut quinze ans, après que Joas fils de Jéhoachaz Roi d'Israël fut mort.

26. Le reste des actions d'Amatsia, tant les premières que les dernières, voilà, *cela n'est-il pas écrit dans le livre des Rois de Juda et d'Israël?*

27. Or après qu'Amatsia se fut détourné de l'Eternel, on fit une conspiration contre lui à Jérusalem, et il s'enfuit à Lakis; mais on envoya *des gens* après lui à Lakis, et on le tua là.

28. Puis on le transporta sur des chevaux, et on l'ensevelit avec ses pères dans la ville de Juda.

CHAPITRE XXVI.

Puissance d'Hozias, son péché, sa punition et sa mort.

ALORS tout le peuple de Juda prit Hozias, qui étoit âgé de seize ans, et ils l'établirent Roi, à la place d'Amatsia son père.

2. Il rebâtit Eloth, l'ayant fait rentrer sous la puissance de Juda, après que le Roi se fut endormi avec ses pères.

3. Hozias étoit âgé de seize ans quand il commença à régner; il régna cinquante-deux ans à Jérusalem; sa mère s'appeloit Jecolja; elle étoit de Jérusalem.

4. Il fit ce qui est droit devant l'Eternel, mais de la manière dont l'avoit fait Amatsia son père.

5. Il s'appliqua à chercher Dieu pendant la vie de Zacharie qui l'instruisoit dans la connoissance de Dieu; et aussi long-temps qu'il chercha l'Eternel, Dieu le fit prospérer.

6. Car il sortit et fit la guerre contre les Philistins; il fit une brèche aux murs de Gath, aux murs de Jabné et aux murs d'Asçdod, et il bâtit des villes dans *le territoire* d'Asçdod et dans *le reste* du pays des Philistins.

7. Dieu lui donna du secours contre les Philistins, contre les Arabes qui habitoient à Gur-bahal et contre les Mehunites.

8. Et même les Hammonites offroient des présens à Hozias, de sorte que sa renommée se répandit jusqu'à l'entrée de l'Egypte, car il s'étoit élevé à un haut degré de puissance.

9. Hozias bâtit aussi des tours à Jérusalem, sur la porte du coin, sur la porte de la vallée et aux angles *des murs*, et les rendit très-fortes.

10. Il bâtit aussi des tours dans le désert, et il creusa plusieurs puits, parce qu'il avoit beaucoup de bétail dans la plaine et dans la campagne; il avoit aussi des laboureurs et des vigneronns sur les montagnes et en Carmel, parce qu'il aimoit l'agriculture.

11. Hozias avoit une armée composée de gens de guerre qui marchaient en bataille par corps séparés; il en avoit été fait un dénombrement exact par Jehiel Scribe et Mahaséja commissaire; *cette armée étoit* sous la conduite de Hananja, l'un des principaux capitaines du Roi.

12. Les chefs des pères, qui étoient les hommes vaillans *de l'armée, étoient*, en tout, au nombre de deux mille six cents.

13. Il y avoit sous leurs ordres une armée de trois cent sept mille et cinq cents combattans, tous gens de guerre, forts et vaillans, pour soutenir le Roi contre l'ennemi.

14. Hozias prépara pour toute cette armée, des boucliers, des javelines, des casques, des cuirasses, des arcs et des frondes.

15. Et il fit à Jérusalem des machines ingénieusement inventées, afin de les placer sur les tours et sur les angles, pour lancer des flèches et de grosses pierres. Ainsi sa renommée se répandit fort loin, car il sut admirablement se procurer des ressources dans le but d'affermir sa puissance.

16. Mais sitôt que sa puissance fut affermie, son cœur s'enfla d'un orgueil qui le perdit, de sorte qu'il pécha contre l'Eternel son Dieu, car il entra dans le temple de l'E-

ternel pour offrir un parfum sur l'autel des parfums.

17. Et Azaria le Sacrificateur entra après lui avec quatre-vingts Sacrificateurs de l'Éternel, hommes courageux,

18. Qui s'opposèrent au Roi Hozias et lui dirent : Hozias, il ne t'appartient point d'offrir le parfum à l'Éternel, car c'est la fonction des Sacrificateurs fils d'Aaron, qui sont consacrés pour offrir le parfum. Sors du sanctuaire, car tu as commis un grand péché, bien loin de te rendre honorable devant l'Éternel Dieu.

19. Alors Hozias, ayant en main le parfum pour l'offrir, fut irrité, et comme il se livroit à la colère contre les Sacrificateurs, la lèpre parut sur son front, en présence des Sacrificateurs, dans la maison de l'Éternel, auprès de l'autel des parfums.

20. Alors Azaria le chef des Sacrificateurs et tous les autres Sacrificateurs le regardèrent, et voilà il avoit le front couvert de lèpre; ils le firent sortir en hâte de là, et il se hâta de sortir, parce que l'Éternel l'avoit frappé.

21. Ainsi le Roi Hozias fut lépreux jusqu'au jour où il mourut, et comme il étoit lépreux, il demeura dans une maison écartée; il fut aussi exclu de la maison de l'Éternel, et Jotham son fils commandoit dans le palais du Roi, jugeant le peuple du pays.

22. Or le prophète Esaïe fils d'Amots a écrit le reste des actions d'Hozias, tant les premières que les dernières.

23. Puis Hozias s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans le champ où étoient les sépulcres des Rois; car, dirent-ils, il est lépreux. Et Jotham son fils régna à sa place.

CHAPITRE XXVII.

Jotham Roi de Juda.

JOTHAM étoit âgé de vingt-cinq ans quand il commença à régner; il régna seize ans à Jérusalem; sa mère s'appeloit Jerusca; elle étoit fille de Tsadok.

2. Il fit ce qui est droit devant l'Éternel, comme l'avoit fait Hozias son père; cependant il n'entra pas dans le temple de l'Éternel, et néanmoins le peuple continuoit à se corrompre.

3. Ce fut lui qui construisit la plus haute porte de la maison de l'Éternel, et il répara beaucoup la muraille d'Hophel.

4. Il bâtit aussi des villes sur les montagnes de Juda, des châteaux et des tours dans les forêts.

5. De plus, il combattit contre le Roi des Hammonites, et il fut le plus fort. Cette année-là les Hammonites lui donnèrent cent talents d'argent, dix mille cores de blé et dix mille d'orge. Les Hammonites lui donnèrent ces choses-là, même la seconde et la troisième année.

6. Jotham devint donc puissant, parce qu'il avoit rendu ses voies droites devant l'Éternel son Dieu.

7. Le reste des actions de Jotham, toutes ses guerres et ce qu'il fit, voilà, toutes ces choses sont écrites dans le livre des Rois d'Israël et de Juda.

8. Il étoit âgé de vingt-cinq ans quand il commença à régner, et il régna seize ans à Jérusalem.

9. Puis Jotham s'endormit avec ses pères; on l'ensevelit dans la Cité de David, et Achaz son fils régna à sa place.

CHAPITRE XXVIII.

Achaz Roi de Juda se livre à l'idolâtrie. Il est opprimé par les Israélites et par d'autres peuples voisins.

ACHAZ étoit âgé de vingt ans quand il commença à régner; il régna seize ans à Jérusalem, et il ne fit point ce qui est droit devant l'Éternel, comme l'avoit fait David son père;

2. Mais il suivit les traces des Rois d'Israël, et même il fit des images de fonte des Bahalins.

3. Il brûla aussi de l'encens dans la vallée des fils de Hinnon, et il fit passer ses fils par le feu, imitant les abominations des peuples que l'Éternel avoit chassés de devant les enfans d'Israël.

4. Il sacrifioit aussi et offroit de l'encens sur les hauts lieux, sur les coteaux et sous tout arbre touffu.

5. C'est pourquoi l'Éternel son Dieu le livra entre les mains du Roi de Syrie, de sorte que les Syriens le battirent et firent sur lui un grand nombre de prisonniers

qu'ils emmenèrent à Damas; il fut aussi livré entre les mains du Roi d'Israël, qui lui fit essuyer une très-grande défaite.

6. Car Pékach fils de Remalja tua en un jour cent vingt mille *hommes* de ceux de Juda, tous hommes vaillans; parce qu'ils avoient abandonné l'Eternel le Dieu de leurs pères.

7. Et Zicri, homme puissant d'Ephraïm, tua Mahaséja fils du Roi, Hazrikam gouverneur du palais et Elkana qui tenoit le *second rang* après le Roi.

8. Les enfans d'Israël emmenèrent prisonniers, d'entre leurs frères, deux cent mille *personnes*, tant femmes que garçons et filles; ils firent aussi sur eux un grand butin, et ils emmenèrent le butin à Samarie.

9. Or un prophète de l'Eternel, nommé Hoded, étoit là; il sortit au-devant de cette armée, qui alloit entrer à Samarie, et leur dit: Voici, l'Eternel le Dieu de vos pères, étant indigné contre Juda, les a livrés entre vos mains, et vous les avez tués avec furie, de sorte que cela est parvenu jusqu'aux cieus.

10. Et maintenant vous prétendez vous assujettir pour serviteurs et pour servantes les enfans de Juda et de Jérusalem; n'est-ce pas vous seuls qui êtes coupables envers l'Eternel votre Dieu?

11. Maintenant donc, écoutez-moi, et ramenez les prisonniers que vous avez faits d'entre vos frères, car l'ardeur de la colère de l'Eternel est sur vous.

12. Alors quelques-uns des chefs des enfans d'Ephraïm, Hazarja fils de Jehohanan, Bérecja fils de Mescillémoth, Ezéchias fils de Sçallum et Hamasa fils de Hadlaï s'élevèrent contre ceux qui revenoient de la guerre;

13. Et ils leur dirent: Vous ne ferez point entrer ici ces prisonniers, car vous prétendez nous rendre coupables devant l'Eternel, en ajoutant à nos péchés et à notre crime, bien que nous soyons déjà très-coupables et que l'ardeur de la colère de l'Eternel soit grande sur Israël.

14. Alors les soldats abandonnèrent les prisonniers et le butin, en présence des principaux et de toute l'assemblée.

15. Et les hommes qui viennent d'être désignés par leurs noms se levèrent et prirent

les prisonniers; ils revêtirent avec les dépouilles tous ceux d'entr'eux qui étoient nus, et après les avoir vêtus et chaussés, leur avoir donné à manger et à boire, et les avoir oints d'huile, ils conduisirent sur des ânes tous ceux qui ne pouvoient pas se soutenir, et ils les amenèrent chez leurs frères, à Jéricho qui est la ville des Palmiers, puis ils revinrent à Samarie.

16. En ce temps-là le Roi Achaz envoya des ambassadeurs vers les Rois d'Assyrie, afin qu'ils lui donnassent du secours.

17. Car outre cela les Iduméens étoient venus, avoient battu ceux de Juda et avoient emmené beaucoup de prisonniers.

18. Les Philistins s'étoient aussi jetés sur les villes de la plaine et du midi de Juda, et ils avoient pris Beth-scémès, Ajalon, Guedéroth, Soco avec les villes de son ressort, Timna avec les villes de son ressort, et Guimzo avec les villes de son ressort, et ils s'y étoient établis.

19. Car l'Eternel avoit abaissé Juda, à cause d'Achaz Roi d'Israël, parce qu'il avoit détourné Juda du service de Dieu, en péchant avec obstination contre l'Eternel.

20. Ainsi Tilgath-Pilnéser Roi d'Assyrie vint vers lui, et il le mit dans la détresse, bien loin de le secourir.

21. Car Achaz prit une partie de l'argent de la maison de l'Eternel, de la maison royale et des principaux du peuple, et il le donna au Roi d'Assyrie; toutefois celui-ci ne le secourut point.

22. Et dans le temps même de sa détresse, il continuoit à pécher contre l'Eternel; c'étoit toujours le Roi Achaz.

23. Car il sacrifia aux dieux de Damas qui l'avoient frappé, et il dit: Puisque les dieux des Rois de Syrie leur donnent du secours, je leur sacrifierai, afin qu'ils me donnent du secours. Mais ils furent cause de sa chute et de celle de tout Israël.

24. Achaz prit tous les vases de la maison de Dieu et les mit en pièces, les vases même de la maison de Dieu; il ferma les portes de la maison de l'Eternel, et se fit des autels dans tous les coins de Jérusalem.

25. Il fit des hauts lieux dans chaque ville de Juda pour offrir de l'encens à des dieux étrangers, et il irrita l'Eternel le Dieu de ses pères.

26. Or le reste de ses actions et toutes ses démarches, tant les premières que les dernières, voilà; *toutes ces choses* sont écrites dans le livre des Rois de Juda et d'Israël.

27. Puis Achaz s'endormit avec ses pères, et on l'ensevelit dans la Cité, à Jérusalem; mais on ne le mit point dans les sépulcres des Rois d'Israël; et Ezéchias son fils régna à sa place.

CHAPITRE XXIX.

Ezéchias Roi de Juda rétablit le service de Dieu.

EZÉCHIAS commença à régner étant âgé de vingt-cinq ans, et il régna vingt-neuf ans à Jérusalem; sa mère s'appeloit Abija; *elle étoit* fille de Zacharie.

2. Il fit ce qui est droit devant l'Eternel, comme David son père l'avoit fait.

3. La première année de son règne, le premier mois, il ouvrit les portes de la maison de l'Eternel, et il les répara.

4. Il fit venir les Sacrificateurs et les Lévités; il les assembla dans la place orientale,

5. Et il leur dit: Ecoutez-moi, Lévités, purifiez-vous maintenant, purifiez la maison de l'Eternel le Dieu de vos pères, et jetez hors du sanctuaire ce qui est souillé.

6. Car nos pères ont commis de grands péchés, ils ont fait ce qui est mauvais devant l'Eternel notre Dieu, ils l'ont abandonné, ils ont détourné leurs faces du pavillon de l'Eternel, et lui ont tourné le dos.

7. Ils ont même fermé les portes du portique, ils ont éteint les lampes, et ils n'ont point fait brûler d'encens, ni offert d'holocauste au Dieu d'Israël dans le Lieu Saint.

8. C'est pourquoi l'indignation de l'Eternel a été sur Juda et sur Jérusalem, et il les a livrés à la frayeur, à la désolation et aux moqueries, comme vous le voyez de vos yeux.

9. Car voici, nos pères sont tombés par l'épée; nos fils, nos filles et nos femmes sont en captivité à cause de cela.

10. Maintenant donc, j'ai dessein de traiter alliance avec l'Eternel le Dieu d'Israël, et l'ardeur de sa colère se détournera de nous.

11. Or mes enfans, ne vous abusez point, car l'Eternel vous a choisis afin que vous vous teniez devant lui pour le servir, pour

être ses serviteurs et pour lui offrir le parfum.

12. Les Lévités se levèrent donc, *savoir*, Mahath fils de Hamasai et Joël fils de Hazarja, d'entre les descendans des Kehathites; des descendans de Mérari, Kis fils de Habdi et Hazarja fils de Jahalléleel; des Guersçonites, Joah fils de Zimma et Héden fils de Joah;

13. Des descendans d'Elitsaphan, Scimri et Jehiel; des descendans d'Asaph, Zacharie et Mattanja;

14. Des descendans d'Héman, Jehiel et Scimhi, et des descendans de Jeduthun, Schemaja et Huziel.

15. Ils assemblèrent leurs frères, et après s'être purifiés; ils entrèrent selon le commandement du Roi et d'après les ordonnances de l'Eternel, pour nettoyer la maison de l'Eternel.

16. Ainsi les Sacrificateurs entrèrent dans l'intérieur de la maison de l'Eternel, afin de la nettoyer; ils portèrent dehors, au parvis de la maison de l'Eternel, toutes les choses souillées qu'ils trouvèrent dans le temple de l'Eternel, et les Lévités les prirent pour les jeter dans le torrent de Cédron.

17. Ils commencèrent à purifier *le temple*, le premier jour du premier mois; le huitième jour du même mois, ils entrèrent dans le portique de l'Eternel; ils purifièrent la maison de l'Eternel pendant huit jours, et le seizième jour de ce premier mois ils eurent achevé.

18. Après cela ils entrèrent dans la chambre du Roi Ezéchias et dirent: Nous avons nettoyé toute la maison de l'Eternel, l'autel des holocaustes avec tous ses ustensiles, et la table des pains de proposition avec tous ses ustensiles.

19. Nous avons remis en place et nettoyé tous les ustensiles que le Roi Achaz avoit mis de côté, durant son règne, lorsqu'il se livroit à l'impiété, et voici ils *sont* devant l'autel de l'Eternel.

20. Alors le Roi Ezéchias, s'étant levé de bon matin, assembla les principaux de la ville, et monta dans la maison de l'Eternel.

21. Et ils amenèrent sept veaux, sept bœufs, sept agneaux et sept boucs, *afin de les offrir* en sacrifice d'expiation pour le royaume, pour le sanctuaire et pour Juda.

Puis *le Roi* ordonna aux Sacrificateurs fils d'Aaron de les offrir sur l'autel de l'Eternel.

22. Ainsi ils égorgèrent les veaux; les Sacrificateurs reçurent le sang, et ils *le* répandirent vers l'autel; ils égorgèrent aussi les beliers, et ils répandirent le sang vers l'autel; ils égorgèrent aussi les agneaux, et ils répandirent le sang vers l'autel.

23. Puis on amena les boucs pour le péché, devant le Roi et devant l'assemblée, qui posèrent leurs mains sur eux.

24. Alors les Sacrificateurs les égorgèrent, et en offrirent le sang en expiation vers l'autel pour faire la propitiation pour tout Israël; car le Roi avoit ordonné cet holocauste et ce sacrifice d'expiation pour tout Israël.

25. Il fit aussi placer dans la maison de l'Eternel les Lévites avec des cymbales, des timbales et des harpes, selon l'institution de David, de Gad le Voyant du Roi, et de Nathan le prophète; car l'Eternel l'avoit ainsi ordonné par ses prophètes.

26. Les Lévites se trouvèrent donc là avec les instrumens de David, et les Sacrificateurs avec les trompettes.

27. Alors Ezéchias commanda d'offrir l'holocauste sur l'autel. Et à l'heure où l'on commença d'offrir l'holocauste, le cantique de l'Eternel et *le son* des trompettes et des instrumens de David Roi d'Israël commencèrent *aussi*.

28. Toute l'assemblée étoit prosternée; on chantoit le cantique, et les trompettes sonnoient; tout cela *dura* jusqu'à ce qu'on eût achevé d'offrir l'holocauste.

29. Quand on eut achevé d'offrir *l'holocauste*, le Roi et tous ceux qui se trouvoient avec lui s'inclinèrent et se prosternèrent.

30. Puis le Roi Ezéchias et les principaux dirent aux Lévites de louer l'Eternel, en chantant les cantiques de David et d'Asaph le Voyant; ils louèrent *l'Eternel* avec des *transports* de joie, et ils s'inclinèrent et se prosternèrent.

31. Alors Ezéchias prit la parole et dit : Vous vous êtes maintenant consacrés à l'Eternel, approchez-vous de lui, offrez-*lui* des sacrifices et *célébrez ses louanges* dans la maison de l'Eternel. Ainsi l'assemblée offrit des sacrifices, et *chanta* les louanges de *l'Eternel*; et tous ceux qui étoient pleins de bonne volonté *offrirent* des holocaustes.

32. Le nombre des holocaustes que l'assemblée offrit, fut de soixante et dix taureaux, cent beliers, deux cents agneaux; on les offrit tous en holocauste à l'Eternel.

33. On offrit encore en sacrifice, six cents taureaux et trois mille beliers.

34. Mais il ne se trouva là qu'un petit nombre de Sacrificateurs, de sorte qu'ils ne purent pas écorcher toutes les *victimes qu'on offroit* en holocauste; c'est pourquoi les Lévites leurs frères les aidèrent, jusqu'à ce que l'ouvrage fût achevé et que les autres Sacrificateurs se fussent purifiés; car les Lévites *mirent* plus de zèle à se purifier que les Sacrificateurs.

35. On offrit donc un grand nombre d'holocaustes avec les graisses des sacrifices d'actions de grâces et avec les aspersions des holocaustes; ainsi le service de la maison de l'Eternel fut rétabli.

36. Et Ezéchias et tout le peuple se réjouirent de ce que Dieu avoit si bien disposé le peuple, et de ce que la chose s'étoit faite promptement.

CHAPITRE XXX.

Célébration solennelle de la Pâque.

EZÉCHIAS envoya ensuite des messagers vers tout Israël et Juda, et même il écrivit des lettres à Ephraïm et à Manassé, afin qu'ils vinssent dans la maison de l'Eternel à Jérusalem, pour célébrer la Pâque, à l'honneur de l'Eternel le Dieu d'Israël.

2. Car le Roi, ses principaux *officiers* et toute l'assemblée avoient délibéré à Jérusalem de célébrer la Pâque au second mois;

3. Parce qu'ils n'avoient pas pu la célébrer en son temps, à cause qu'il n'y avoit pas assez de Sacrificateurs purifiés, et que le peuple n'avoit pas été assemblé à Jérusalem.

4. La chose plut tellement au Roi et à toute l'assemblée,

5. Qu'ils décidèrent de publier dans tout Israël, depuis Béer-scébah jusqu'à Dan, qu'on vint célébrer à Jérusalem la Pâque à l'honneur de l'Eternel le Dieu d'Israël, car ils ne l'avoient pas célébrée depuis longtemps de la manière prescrite.

6. Les courriers allèrent donc d'après l'ordre du Roi dans tout *le pays* d'Israël et de Juda, avec des lettres de la part du Roi et de

ses principaux *officiers*, lesquelles portoient : Enfans d'Israël, revenez à l'Eternel le Dieu d'Abraham, d'Isaac et d'Israël, et il reviendra au petit nombre d'entre vous qui avez échappé aux mains des Rois d'Assyrie.

7. Ne soyez pas comme vos pères, ni comme vos frères, qui ont péché contre l'Eternel le Dieu de leurs pères, de sorte qu'il les a livrés à la désolation, comme vous le voyez.

8. Maintenant, ne roidissez point votre cou, comme *l'ont fait* vos pères; soumettez-vous à l'Eternel, venez dans son sanctuaire qu'il a consacré pour toujours, servez l'Eternel votre Dieu, et l'ardeur de sa colère se détournera de vous.

9. Car si vous revenez à l'Eternel, vos frères et vos enfans trouveront miséricorde auprès de ceux qui les ont emmenés prisonniers, et ils reviendront dans ce pays, parce que l'Eternel votre Dieu *est* plein de compassion et de miséricorde; il ne détournera point sa face de vous, si vous retournez à lui.

10. Ainsi les courriers passaient de ville en ville, dans le pays d'Ephraïm et de Manassé; *ils allèrent* même jusqu'à Zabulon; mais on se moquoit d'eux et on s'en railloit.

11. Toutefois quelques-uns d'Asçer, de Manassé et de Zabulon s'humilièrent et vinrent à Jérusalem.

12. La main de l'Eternel fut aussi sur Juda, afin de leur donner un même cœur pour exécuter le commandement du Roi et des principaux, selon la parole de l'Eternel.

13. Une grande multitude s'assembla donc à Jérusalem pour célébrer la fête solennelle des pains sans levain, au second mois; de sorte qu'il *y eut* une assemblée fort nombreuse.

14. Et ils se levèrent, et détruisirent les autels qui *étoient* à Jérusalem; ils détruisirent aussi tous les tabernacles où l'on offroit de l'encens, et ils les jetèrent dans le torrent de Cédron.

15. On égorgea la Pâque le quatorzième jour du second mois, car les Sacrificateurs et les Lévites avoient eu de la confusion et s'étoient purifiés, et ils avoient amené des holocaustes dans la maison de l'Eternel.

16. Ils prirent leurs places, selon l'ordre établi parmi eux d'après la loi de Moïse, homme de Dieu. Et les Sacrificateurs répan-

doient le sang, *le recevant* des mains des Lévites.

17. Or il y avoit dans cette assemblée un grand nombre de personnes qui ne s'étoient pas purifiées, et les Lévites furent chargés d'égorger la Pâque pour tous ceux qui n'étoient pas purs, afin de l'offrir convenablement à l'Eternel.

18. Car une très-grande partie du peuple, la plupart de ceux d'Ephraïm, de Manassé, d'Issacar et de Zabulon ne s'étoient pas purifiés, et cependant ils mangèrent la Pâque autrement qu'il n'étoit prescrit. Mais Ezéchias pria pour eux, en disant : Que l'Eternel qui est bon tienne pour faite la propitiation

19. De tous ceux qui ont entièrement disposé leur cœur à rechercher Dieu, l'Eternel le Dieu de leurs pères, bien qu'ils ne se soient pas purifiés selon la purification du sanctuaire !

20. Et l'Eternel exauça Ezéchias, et pardonna au peuple.

21. Les enfans d'Israël qui se trouvèrent à Jérusalem célébrèrent donc la fête solennelle des pains sans levain, pendant sept jours, avec une grande joie; les Lévites et les Sacrificateurs louoient l'Eternel chaque jour, avec des instrumens qu'ils faisoient retentir à l'honneur de l'Eternel.

22. Ezéchias parla avec bonté à tous les Lévites qui se montraient fort intelligens *dans les choses qui concernent* l'Eternel, et ils mangèrent durant la fête solennelle, pendant sept jours, offrant des sacrifices d'actions de grâces et louant l'Eternel le Dieu de leurs pères.

23. Et toute l'assemblée résolut de célébrer sept autres jours; ainsi ils célébrèrent avec joie sept *autres* jours.

24. Car Ezéchias Roi de Juda fit présent à l'assemblée de mille veaux et de sept mille beliers; les principaux firent aussi présent à l'assemblée de mille veaux et de dix mille beliers, et beaucoup de Sacrificateurs se purifièrent.

25. Toute l'assemblée de Juda se réjouit avec les Sacrificateurs et les Lévites, ainsi que toute l'assemblée qui étoit venue d'Israël, et même les étrangers qui étoient venus du pays d'Israël, et *ceux* qui habitoient en Juda.

26. Et il y eut une grande joie à Jérusalem, car depuis le temps de Salomon fils de David, Roi d'Israël, il ne s'étoit rien fait de semblable à Jérusalem.

27. Après cela les Sacrificateurs Lévitiques se levèrent et bénirent le peuple, et leur voix fut exaucée; car leur prière étoit parvenue jusqu'aux cieux, la sainte demeure de l'Eternel.

CHAPITRE XXXI.

Ezéchias détruit l'idolâtrie et fait divers réglemens relatifs au service de Dieu.

QUAND tout cela fut achevé, tous ceux d'Israël qui s'étoient trouvés là parcoururent les villes de Juda, ils brisèrent les statues, mirent en pièces les idoles, et démolirent les hauts lieux et les autels, dans tout le pays de Juda et de Benjamin. Ils en firent de même en Ephraïm et en Manassé, jusqu'à ce qu'ils eussent tout détruit. Ensuite tous les enfans d'Israël retournèrent dans leurs villes, chacun dans sa possession.

2. Et Ezéchias rétablit les classes des Sacrificateurs et des Lévitiques, selon les classes dans lesquelles ils avoient été distribués, chacun selon ses fonctions, tant les Sacrificateurs que les Lévitiques, pour offrir les holocaustes et les sacrifices d'actions de grâces, pour faire le service, pour célébrer et chanter les louanges de Dieu aux portes du camp de l'Eternel.

3. Le Roi donna aussi une portion de ses propres biens pour les holocaustes du matin et du soir, et pour ceux des sabbats, des nouvelles lunes et des fêtes solennelles, selon qu'il est écrit dans la loi de l'Eternel.

4. Et il ordonna au peuple, aux habitans de Jérusalem, de donner aux Sacrificateurs et aux Lévitiques leur portion, afin qu'ils s'appliquassent à leurs fonctions, selon la loi de l'Eternel.

5. Aussitôt que cet ordre eut été publié, les enfans d'Israël s'empressèrent d'apporter les prémices du froment, du vin, de l'huile, du miel et de toutes les productions de la terre; ils apportèrent les dîmes de tout, en abondance.

6. Les enfans d'Israël et de Juda qui habitoient dans les villes de Juda, amenèrent aussi la dîme du gros et du menu bétail; ils

apportèrent aussi les dîmes des choses saintes, qui étoient consacrées à l'Eternel leur Dieu, et ils en firent de grands monceaux.

7. Ils commencèrent le troisième mois à faire les premiers monceaux, et le septième mois ils les achevèrent.

8. Alors Ezéchias et les principaux vinrent et virent ces monceaux, et ils bénirent l'Eternel et son peuple d'Israël.

9. Ezéchias prit des informations auprès des Sacrificateurs et des Lévitiques, au sujet de ces monceaux.

10. Et Hazarja le principal Sacrificateur, qui étoit de la famille de Tsadok, lui répondit : Depuis qu'on a commencé d'apporter des offrandes dans la maison de l'Eternel, nous avons mangé et nous avons été rassasiés; il en est resté en grande abondance; car l'Eternel a béni son peuple, et il en est resté cette grande quantité.

11. Alors Ezéchias commanda qu'on préparât des chambres dans la maison de l'Eternel, et ils les préparèrent.

12. Ils y portèrent fidèlement les offrandes, les dîmes et les choses consacrées; Conanja Lévitique en eut l'intendance; Scimhi son frère avoit la seconde place.

13. Et Jehiel, Hazazja, Nahath, Hasaël, Jerimoth, Jozabad, Eliel, Jismacja, Mahath et Benaja étoient commis, sous les ordres de Conanja et de Scimhi son frère, par le commandement du Roi Ezéchias, et de Hazarja qui avoit la direction de la maison de Dieu.

14. Et Coré fils de Jimna Lévitique, qui étoit portier vers l'orient, avoit l'intendance des choses qui étoient volontairement offertes à Dieu, pour fournir l'offrande élevée de l'Eternel et des choses très-saintes.

15. Il avoit sous lui Héden, Minjamin, Jesuah, Scemahja, Amarja et Scecanja, dans les villes des Sacrificateurs, pour distribuer fidèlement les portions à leurs frères, tant aux petits qu'aux grands.

16. Outre cela, on fit le dénombrement de leurs enfans mâles, depuis l'âge de trois ans et au-dessus, savoir, de tous ceux qui entroient dans la maison de l'Eternel, pour y faire ce qu'il falloit y faire chaque jour, selon leur ministère et selon leurs charges, suivant leurs classes.

17. On fit encore le dénombrement des Sacrificateurs, selon la maison de leurs pères.

res, et celui des Lévites, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, selon leurs charges et leurs classes.

18. On fit outre cela le dénombrement général de tous leurs petits enfans, de leurs femmes, de leurs fils et de leurs filles; car ils s'étoient purifiés en toute sincérité.

19. Et quant aux descendans d'Aaron Sacrificateur, qui habitoient dans les campagnes qui formoient le territoire de leurs villes, *il y avoit dans chaque ville des gens désignés par leur nom, pour distribuer la portion à tous les mâles des familles des Sacrificateurs, et à tous ceux des Lévites dont on avoit fait le dénombrement.*

20. Voilà ce qu'Ezéchias fit dans tout le pays de Juda; il fit ce qui est bon, droit et vrai, en la présence de l'Éternel son Dieu.

21. Et dans tout ce qu'il entreprit pour le service de la maison de Dieu, et pour faire observer la loi et le commandement qui prescrit de chercher son Dieu, il agit en sincérité de cœur, et il prospéra.

CHAPITRE XXXII.

L'armée de Sanchérib assiège Jérusalem; elle est détruite par un Ange. Maladie d'Ezéchias et sa guérison miraculeuse. Sa mort.

APRÈS que toutes ces choses eurent été bien réglées, Sanchérib Roi des Assyriens vint, entra en Juda et campa contre les villes fortes, ayant résolu de les prendre les unes après les autres pour arriver jusqu'à Ezéchias.

2. Ezéchias voyant que Sanchérib étoit venu, et qu'il paroisoit vouloir attaquer Jérusalem.

3. Tint conseil avec ses principaux officiers et avec les plus vaillans hommes qu'il eût, pour décider s'il falloit boucher les sources des fontaines qui étoient hors de la ville; et ils le secondèrent dans ce dessein.

4. Le peuple se rassembla donc en foule, et ils bouchèrent toutes les fontaines et détournèrent le torrent qui se répandoit dans le pays; car ils disoient: Pourquoi les Rois des Assyriens trouveroient-ils à leur arrivée des eaux en abondance?

5. Ezéchias prit aussi courage, et répara toute la muraille où l'on avoit fait brèche; il

l'éleva jusqu'à la hauteur des tours, et il bâtit une autre muraille en dehors; il fortifia aussi Millo, dans la Cité de David, et fit faire beaucoup de javelots et de boucliers.

6. Il établit des capitaines sur le peuple, il les assembla auprès de lui dans la grande place de la porte de la ville, il leur parla selon leur cœur, et leur dit:

7. Fortifiez-vous et prenez courage; ne craignez point, et ne soyez point effrayés à cause du Roi des Assyriens, ni à cause de toute la multitude qui est avec lui; car celui qui est avec nous est plus fort que ceux qui sont avec lui.

8. Le bras de la chair est avec lui, mais l'Éternel notre Dieu est avec nous, pour nous aider et combattre pour nous. Alors le peuple prit confiance, à cause des paroles d'Ezéchias Roi de Juda.

9. Ensuite Sanchérib Roi des Assyriens, pendant qu'il attaquoit lui-même Lakis avec toutes ses forces, envoya ses serviteurs à Jérusalem vers Ezéchias Roi de Juda et vers tous ceux de Juda qui étoient à Jérusalem, pour leur dire:

10. Ainsi a dit Sanchérib Roi des Assyriens: Sur quoi vous reposez-vous pour demeurer à Jérusalem, afin d'y être assiégés?

11. Ezéchias ne vous pousse-t-il pas à votre perte? et ne vous expose-t-il pas à mourir de faim et de soif, quand il vous dit: L'Éternel notre Dieu nous délivrera de la main du Roi des Assyriens?

12. Cet Ezéchias n'a-t-il pas détruit les hauts lieux et les autels de l'Éternel? et n'a-t-il pas donné cet ordre à Juda et à Jérusalem: Vous vous prosternerez devant un seul autel, et vous y ferez fumer l'encens.

13. Ne savez-vous pas ce que nous avons fait, moi et mes ancêtres, à tous les peuples de la terre? Les dieux des nations de la terre ont-ils pu délivrer leur pays de ma main?

14. Qui sont ceux de tous les dieux de ces nations que mes ancêtres ont entièrement détruites, qui aient pu délivrer leur peuple de ma main? Et votre Dieu pourroit-il vous délivrer de ma main?

15. Maintenant donc, qu'Ezéchias ne vous abuse point et ne vous séduise plus de cette manière; ne le croyez pas, car si aucun dieu, d'aucune nation ou d'aucun royaume, n'a pu délivrer son peuple de ma main, ni de la

main de mes ancêtres, combien moins votre Dieu pourra-t-il vous délivrer de ma main ?

16. Ses serviteurs dirent encore d'autres choses contre l'Eternel Dieu et contre Ezéchias son serviteur.

17. Il écrivit aussi des lettres, dans lesquelles il blasphémoit l'Eternel le Dieu d'Israël, et parloit ainsi contre lui : Comme les dieux des nations de la terre n'ont pas délivré leur peuple de ma main, ainsi le Dieu d'Ezéchias ne délivrera pas son peuple de ma main.

18. Ils crièrent aussi à haute voix en langue hébraïque au peuple de Jérusalem qui étoit sur la muraille, dans le dessein de l'effrayer et de le troubler, afin de pouvoir prendre la ville ;

19. Et ils parlèrent du Dieu de Jérusalem, comme des dieux des peuples de la terre, *qui sont* l'ouvrage de la main des hommes.

20. C'est pourquoi le Roi Ezéchias et Esaïe le prophète, fils d'Amots, prièrent et crièrent vers les cieux.

21. Et l'Eternel envoya un Ange qui extermina entièrement tous les hommes forts et vaillans, et les chefs et les capitaines qui étoient dans le camp du Roi des Assyriens, de sorte qu'il s'en retourna confus dans son pays ; et comme il étoit entré dans la maison de son dieu, ceux qui étoient sortis de ses propres entrailles le tuèrent avec l'épée.

22. Ainsi l'Eternel délivra Ezéchias et les habitans de Jérusalem, de la main de Sanchérib Roi des Assyriens et de la main de tous leurs ennemis, et il leur donna du repos de tous côtés.

23. Et plusieurs apportèrent des présens à l'Eternel, à Jérusalem, et des choses précieuses, à Ezéchias Roi de Juda, de sorte qu'après cela il fut élevé à la vue de toutes les nations.

24. En ces jours-là Ezéchias fut malade à la mort, et il pria l'Eternel, qui l'exauça et lui donna un signe.

25. Mais Ezéchias ne fut pas reconnoissant du bienfait qu'il avoit reçu, car son cœur s'éleva, et il y eut de l'indignation contre lui, et contre Juda et Jérusalem.

26. Mais Ezéchias s'humilia, tant lui que les habitans de Jérusalem, *et se repentit* de ce que son cœur s'étoit élevé ; et l'indignation

de l'Eternel ne se déploya pas contre eux pendant la vie d'Ezéchias.

27. Ensuite Ezéchias eut beaucoup de richesses et de gloire ; il amassa une grande quantité d'argent, d'or, de pierres précieuses, d'aromates, de boucliers et de toute sorte de vases précieux ;

28. Il fit des magasins pour serrer le froment, le vin et l'huile, et des étables pour le bétail de toute espèce ; et il y avoit dans ses étables de nombreux troupeaux.

29. Il fit aussi bâtir des villes, et il acquit un grand nombre de troupeaux de gros et de menu bétail ; car Dieu lui avoit donné de fort grandes richesses.

30. Ezéchias boucha aussi le canal supérieur des eaux de Guihon, et conduisit ces eaux droit en bas, vers l'occident de la Cité de David. Ainsi Ezéchias prospéra dans tout ce qu'il fit.

31. Mais lorsque les ambassadeurs envoyés vers lui par les princes de Babylone, pour s'informer du miracle qui étoit arrivé dans son pays, furent venus vers lui, Dieu l'abandonna, pour l'éprouver, afin de connoître tout ce qui étoit dans son cœur.

32. Le reste des actions d'Ezéchias et sa grande piété, voici, cela est écrit dans la vision d'Esaïe le prophète, fils d'Amots, et dans le livre des Rois de Juda et d'Israël.

33. Puis Ezéchias s'endormit avec ses pères ; on l'ensevelit dans le plus élevé des sépulcres des fils de David, et tout Juda et Jérusalem lui rendirent de grands honneurs à sa mort. Manassé son fils régna à sa place.

CHAPITRE XXXIII.

Idolâtrie de Manassé ; sa repentance ; sa mort. Amon son fils lui succède.

MANASSÉ étoit âgé de douze ans quand il commença à régner, et il régna cinquante-cinq ans à Jérusalem.

2. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, imitant les abominations des peuples que l'Eternel avoit chassés de devant les enfans d'Israël ;

3. Car il rebâtit les hauts lieux qu'Ezéchias son père avoit détruits, il releva les autels des Bahalins, il fit des idoles d'Asarté, il se prosterna devant toute l'armée des cieux, et il lui rendit un culte.

4. Il éleva aussi des autels dans la maison de l'Eternel, de laquelle l'Eternel avoit dit : Mon nom sera dans Jérusalem à jamais.

5. Il éleva, *dis-je*, des autels à toute l'armée des cieus, dans les deux parvis de la maison de l'Eternel.

6. Il fit aussi passer ses fils par le feu, dans la vallée du fils de Hinnom; il s'adonna aux divinations, aux enchantemens et aux sortilèges; il établit des gens qui évoquoient les esprits, et des diseurs de bonne aventure, et fit de plus en plus ce qui est mauvais devant l'Eternel, pour l'irriter.

7. L'image taillée qu'il avoit faite, il la plaça dans la maison de Dieu, de laquelle Dieu avoit dit à David et à Salomon son fils : Je mettrai à perpétuité mon nom dans cette maison, et dans Jérusalem que j'ai choisie entre toutes les tribus d'Israël,

8. Et je ne ferai plus sortir Israël de la terre que j'ai assignée à leurs pères; pourvu seulement qu'ils aient soin d'observer tout ce que je leur ai commandé, toute la loi, les statuts et les ordonnances que je leur ai données par Moïse.

9. Manassé fit donc que Juda et les habitans de Jérusalem sortirent du bon chemin, jusqu'à surpasser en méchanceté les nations que l'Eternel avoit exterminées devant les enfans d'Israël.

10. Et l'Eternel parla à Manassé et à son peuple; mais ils n'y firent point attention.

11. C'est pourquoi il fit venir contre eux les capitaines de l'armée du Roi des Assyriens, qui mirent Manassé dans les fers, le lièrent de doubles chaînes d'airain, et l'emmenèrent à Babylone.

12. Mais dès qu'il fut dans l'angoisse, il supplia l'Eternel son Dieu, et s'humilia fort devant le Dieu de ses pères.

13. Il lui adressa donc ses supplications; Dieu fut fléchi par ses prières, de sorte qu'il exauça ses supplications, et qu'il le fit retourner à Jérusalem dans son royaume; et Manassé reconnut que l'Eternel est celui qui est Dieu.

14. Après cela il bâtit la muraille extérieure de la Cité de David, vers l'occident de Guihon, dans la vallée, et il la prolongea jusqu'à l'entrée de la porte des poissons; il fit aussi une enceinte autour d'Hophel, et

l'éleva fort haut; il établit encore des capitaines de l'armée, dans toutes les villes fortes de Juda.

15. Il ôta de la maison de l'Eternel les dieux étrangers et l'idole; il détruisit tous les autels qu'il avoit élevés sur la montagne de la maison de l'Eternel et à Jérusalem, et il les jeta hors de la ville.

16. Puis il releva l'autel de l'Eternel, et y offrit des sacrifices d'actions de grâces et de louange; et il commanda à Juda de servir l'Eternel le Dieu d'Israël.

17. Mais le peuple sacrifioit encore sur les hauts lieux; toutefois il sacrifioit à l'Eternel son Dieu.

18. Le reste des actions de Manassé, la prière qu'il fit à son Dieu, et les paroles des Voyans qui lui parloient au nom de l'Eternel le Dieu d'Israël, voilà, toutes ces choses sont écrites parmi les actions des Rois d'Israël.

19. Sa prière et la manière dont Dieu l'exauça, tout son péché et son crime, les places dans lesquelles il établit des hauts lieux et éleva des idoles d'Astarté, et des images taillées, avant de s'être humilié, voilà, toutes ces choses sont rapportées dans les paroles des Voyans.

20. Puis Manassé s'endormit avec ses pères; on l'ensevelit dans sa maison, et Amon son fils régna à sa place.

21. Amon étoit âgé de vingt-deux ans quand il commença à régner; il régna deux ans à Jérusalem;

22. Et il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, comme l'avoit fait Manassé son père; Amon offrit des sacrifices à toutes les images taillées que Manassé son père avoit faites, et il les servit.

23. Mais il ne s'humilia point devant l'Eternel, comme Manassé son père s'étoit humilié, et il se rendit de plus en plus coupable.

24. Ses serviteurs ayant fait une conspiration contre lui, le tuèrent dans sa maison.

25. Mais le peuple du pays fit mourir tous ceux qui avoient conspiré contre le Roi Amon, et il établit pour Roi, à sa place, Josias son fils.

CHAPITRE XXXIV.

Piété de Josias; on lui apporte l'exemplaire de la loi trouvé dans le temple; il renouvelle l'alliance avec Dieu.

JOSIAS étoit âgé de huit ans quand il commença à régner, et il régna trente et un ans à Jérusalem.

2. Il fit ce qui est droit devant l'Eternel; il marcha dans les voies de David son père, et ne s'en écarta ni à droite ni à gauche.

3. La huitième année de son règne, quoiqu'il fût encore bien jeune, il commença à chercher le Dieu de David son père; et la douzième année il commença à purifier Juda et Jérusalem, *en détruisant* les hauts lieux, les idoles, les images taillées et *les images de fonte*.

4. On détruisit aussi en sa présence les autels des Bahalins, et il brisa les images du soleil, qui étoient au-dessus *de ces autels*; il mit pareillement en pièces et réduisit en poudre les idoles, les images taillées et celles de fonte, et répandit *cette poudre* sur les tombeaux de ceux qui avoient sacrifié à ces *idoles*.

5. De plus, il brûla les os des sacrificateurs sur leurs autels, et purifia Juda et Jérusalem.

6. Il en fit de même dans les villes de Manassé, d'Ephraïm et de Siméon, même jusqu'à Nephtali, et aussi dans les déserts dalentour.

7. Il détruisit les autels et les idoles; il brisa les images, jusqu'à les réduire en poudre, et il mit en pièces toutes les images du soleil, dans tout le pays d'Israël; puis il revint à Jérusalem.

8. La dix-huitième année de son règne, après qu'il eut purifié le pays et le temple, il envoya Sçaphan fils d'Àtsalja, Mahaséja gouverneur de la ville, et Joah fils de Joachaz, chargé des registres, pour réparer la maison de l'Eternel son Dieu.

9. Ils allèrent vers Hilkija le Souverain Sacrificateur, et on déhivra l'argent qu'on apportoit dans la maison de Dieu. Les Lérites, gardiens des vases, l'avoient retiré de Manassé, d'Ephraïm et de tout le reste d'Israël, et de tout Juda et de Benjamin; après quoi ils étoient revenus à Jérusalem.

10. On remit *cet argent* entre les mains de ceux qui faisoient faire l'ouvrage, et qui avoient l'inspection de la maison de l'Eternel; puis ceux qui faisoient faire l'ouvrage distribuèrent *cet argent* à ceux qui travailloient dans la maison de l'Eternel pour refaire et réparer le temple.

11. Et ils le distribuèrent aux charpentiers et aux maçons, pour acheter des pierres de taille et du bois pour faire les lambris et les planchers des maisons que les Rois de Juda avoient détruites.

12. Ces gens-là s'employoient fidèlement au travail. Or Jahath et Hobadja Lérites, des enfans de Mérari, étoient préposés sur eux; et Zacharie et Mesçullam, des descendants des Kehathites, étoient chargés de presser l'ouvrage; ces Lérites jouoient tous habilement des instrumens de musique.

13. *Il y en avoit* aussi qui étoient préposés sur ceux qui portoient les fardeaux, et d'autres qui pressoient tous ceux qui travailloient à l'ouvrage, quel qu'il fût; les scribes, les inspecteurs et les portiers étoient pris d'entre les Lérites.

14. Or comme on sortoit l'argent qui avoit été apporté dans la maison de l'Eternel, Hilkija le Sacrificateur trouva le livre de la loi de l'Eternel, écrit de la main de Moïse.

15. Alors Hilkija prenant la parole, dit à Sçaphan le secrétaire: J'ai trouvé le livre de la loi dans la maison de l'Eternel; et Hilkija remit ce livre à Sçaphan.

16. Et Sçaphan apporta ce livre au Roi; de plus, il rapporta au Roi ce qui se faisoit, et lui dit: Tes serviteurs font tout ce qu'on leur a donné à faire.

17. Ils ont amassé l'argent qui a été trouvé dans la maison de l'Eternel, et ils l'ont livré entre les mains des inspecteurs, et entre les mains de ceux qui font faire l'ouvrage.

18. Sçaphan le secrétaire fit aussi ce rapport au Roi: Hilkija le Sacrificateur m'a donné un livre. Et Sçaphan le lut devant le Roi.

19. Dès que le Roi eut entendu les paroles de la loi, il déchira ses vêtemens;

20. Et il donna cet ordre à Hilkija, à Abikam fils de Sçaphan, à Habdon fils de Mica, à Sçaphan le secrétaire et à Hasaja serviteur du Roi:

21. Allez, consultez l'Eternel pour moi

et pour le reste d'Israël et de Juda , au sujet des paroles de ce livre qu'on a trouvé ; car la colère de l'Eternel , qui s'est répandue sur nous , est grande , parce que nos pères n'ont point observé la parole de l'Eternel , pour faire tout ce qui est écrit dans ce livre.

22. Hilkija et les gens du Roi s'en allèrent donc vers Hulda la prophétesse , femme de Scallum , fils de Tokhath , fils de Hasra , gardien des vêtemens , laquelle habitoit à Jérusalem , dans la seconde *enceinte de la ville* , et ils lui dirent ce dont ils étoient chargés.

23. Elle leur répondit : Ainsi a dit l'Eternel le Dieu d'Israël : Dites à l'homme qui vous a envoyés vers moi :

24. Ainsi a dit l'Eternel : Voici , je vais faire venir du mal sur ce lieu et sur ses habitans , savoir , toutes les malédictions qui sont écrites dans le livre qu'on a lu devant le Roi de Juda.

25. Parce qu'ils m'ont abandonné , et qu'ils ont offert de l'encens aux dieux étrangers , pour m'irriter par toutes les œuvres de leurs mains , ma colère s'est répandue sur ce lieu , et elle ne sera point éteinte.

26. Mais quant au Roi de Juda qui vous a envoyés pour consulter l'Eternel , vous lui direz : Ainsi a dit l'Eternel le Dieu d'Israël , au sujet des paroles que tu as entendues :

27. Parce que ton cœur a été attendri , et que tu t'es humilié devant Dieu , quand tu as entendu ce que j'ai prononcé contre ce lieu et contre ses habitans , et parce que t'étant humilié devant moi , tu as déchiré tes vêtemens et que tu as pleuré devant moi , je t'ai aussi exaucé , dit l'Eternel.

28. Voici , je vais te retirer vers tes pères ; tu seras recueilli en paix dans tes sépulcres , et tes yeux ne verront point tout le mal que je vais faire venir sur ce lieu et sur ses habitans . Et ils rapportèrent toutes ces choses au Roi.

29. Alors le Roi envoya des gens pour faire assembler tous les anciens de Juda et de Jérusalem.

30. Le Roi monta à la maison de l'Eternel avec tous les hommes de Juda , les habitans de Jérusalem , les Sacrificateurs , les Lévites et tout le peuple , depuis le plus grand jusqu'au plus petit , et on lut devant eux toutes les paroles du livre de l'alliance , qui avoit été trouvé dans la maison de l'Eternel.

31. Le Roi se tint debout à sa place , et il traita alliance devant l'Eternel , *promettant* de suivre l'Eternel de tout son cœur et de toute son ame , et d'observer ses commandemens , ses témoignages et ses statuts , en mettant en pratique les paroles de l'alliance , qui sont écrites dans ce livre.

32. Il fit aussi entrer dans l'alliance tous ceux de Jérusalem et de Benjamin qui se trouvoient là ; or ceux qui étoient à Jérusalem observèrent l'alliance de Dieu , le Dieu de leurs pères.

33. Josias ôta donc de tout le pays qui appartenoit aux enfans d'Israël toutes les abominations ; il obligea tous ceux qui se trouvèrent en Israël à servir l'Eternel leur Dieu ; et pendant toute sa vie ils ne se détournèrent point de l'Eternel le Dieu de leurs pères.

CHAPITRE XXXV.

Pâque célébrée par Josias. Il est tué dans une bataille contre Pharaon-Néco.

OR Josias célébra la Pâque à l'honneur de l'Eternel , à Jérusalem ; et on égorgea la Pâque le quatorzième jour du premier mois.

2. Il établit les Sacrificateurs dans leurs charges , et il les encouragea au service de la maison de l'Eternel.

3. Il dit aussi aux Lévites qui enseignoient tout Israël , et qui étoient consacrés à l'Eternel : Mettez l'Arche sainte dans le temple que Salomon fils de David , Roi d'Israël , a bâti ; vous n'êtes plus dans l'obligation de la porter sur vos épaules ; maintenant servez l'Eternel votre Dieu et son peuple d'Israël ;

4. Rangez-vous , selon les maisons de vos pères , selon vos classes , d'après l'ordre qui a été établi par David Roi d'Israël , et d'après l'ordre qui a été établi par Salomon son fils.

5. Tenez-vous dans le sanctuaire pour vos frères les enfans du peuple , selon les divisions des familles de vos pères , et selon les classes de chaque famille des Lévites ,

6. Et égorgez la Pâque. Purifiez-vous donc , et préparez-la pour vos frères , afin qu'ils puissent faire ce que l'Eternel a ordonné par Moïse.

7. Josias fit présent à ceux du peuple qui se trouvèrent là , d'un troupeau d'agneaux et de chevreaux , au nombre de trente mille , tous pour la Pâque ; il donna de plus trois

mille taureaux; *tout* cela étoit du propre bien du Roi.

8. Ses principaux *officiers* firent, de leur bon gré, un présent pour le peuple, aux Sacrificateurs et aux Lévites; Hilkiya, Zacharie et Jehiel, qui avoient la direction de la maison de Dieu, donnèrent aux Sacrificateurs, pour faire la Pâque, deux mille six cents *pièces de menu bétail* et trois cents taureaux.

9. Et Conanja, Scemahja et Nathanaël ses frères, et Hasçabja, Jehiel et Jozabad, les principaux des Lévites, donnèrent aux Lévites, pour faire la Pâque, cinq mille *pièces de menu bétail* et cinq cents taureaux.

10. Ainsi, tout étant préparé pour le service, les Sacrificateurs prirent leurs places accoutumées, et les Lévites *se rangèrent* suivant leurs classes, selon le commandement du Roi.

11. On égorgea la Pâque; les Sacrificateurs répandoient *le sang*, *le recevant* des mains des Lévites, et les Lévites écorchoient *les victimes*.

12. Et ils séparèrent les holocaustes, pour les distribuer aux enfans du peuple, selon les maisons des pères, afin de les offrir à l'Éternel, selon qu'il est écrit dans le livre de Moïse; ils firent de même à l'égard des taureaux.

13. Ils rôtièrent donc la Pâque, selon la règle; mais quant aux viandes consacrées, ils les cuisirent dans des chaudjères, des chaudrons et des poêles, et ils les distribuèrent promptement à tout le peuple.

14. Ensuite ils apprêtèrent *des viandes* pour eux et pour les Sacrificateurs; car les Sacrificateurs descendans d'Aaron avoient été occupés jusqu'à la nuit à offrir des holocaustes et des graisses; c'est pourquoi les Lévites apprêtèrent *des viandes* pour eux et pour les Sacrificateurs descendans d'Aaron.

15. Les chantres descendans d'Asaph prirent leur place accoutumée, selon le commandement de David, d'Asaph, d'Héman et de Jeduthun le Voyant du Roi; les portiers étoient aussi à chaque porte, et ils n'eurent pas besoin de se détourner de leurs fonctions, car les Lévites leurs frères apprêtoient *les viandes* pour eux.

16. C'est ainsi que fut réglé ce jour-là, selon le commandement du Roi Josias, tout le service de l'Éternel, pour faire la Pâque,

et pour offrir les holocaustes sur l'autel de l'Éternel.

17. Les enfans d'Israël qui étoient présens célébrèrent donc alors la Pâque et la fête solennelle des pains sans levain, pendant sept jours.

18. On n'avoit point célébré de Pâque semblable en Israël, depuis les jours de Samuel le prophète; et aucun des Rois d'Israël n'avoit jamais célébré une Pâque semblable à celle que célébra Josias, avec les Sacrificateurs, les Lévites, et tous ceux de Juda et d'Israël qui s'étoient trouvés là, aussi bien que les habitans de Jérusalem.

19. Cette Pâque fut célébrée la dix-huitième année du règne de Josias.

20. Après tout cela, et après que Josias eut rétabli l'ordre dans le temple, Néco Roi d'Égypte monta pour attaquer Carkémis sur l'Euphrate, et Josias s'avança contre lui.

21. Mais Néco envoya vers lui des députés, pour lui dire: Qu'y a-t-il entre moi et toi, Roi de Juda? Ce n'est nullement contre toi que je viens aujourd'hui, mais contre une maison qui me fait la guerre; et Dieu m'a dit de me hâter. Garde-toi donc de t'opposer à Dieu, qui est avec moi, de peur qu'il ne te détruise.

22. Toutefois Josias ne voulut pas renoncer à l'attaquer; mais il se déguisa pour combattre contre lui, et il n'écouta point les paroles de Néco, lesquelles procédoient de la bouche de Dieu. Il vint donc pour combattre dans la vallée de Meguido.

23. Et les archers tirèrent contre le Roi Josias. Et le Roi dit à ses serviteurs: Emportez-moi, car je suis grièvement blessé.

24. Ses serviteurs le firent passer de son chariot dans un autre chariot qui le suivoit, et ils le menèrent à Jérusalem, où il mourut; il fut enseveli dans les sépulcres de ses pères, et tous ceux de Juda et de Jérusalem pleurèrent Josias.

25. Jérémie fit aussi un cantique funèbre sur Josias. Tous les chanteurs et les chanteuses firent mention de Josias dans leurs lamentations qui subsistent encore aujourd'hui; et la coutume s'en est maintenue en Israël. Or voici, ces choses sont écrites dans les lamentations.

26. Le reste des actions de Josias, et la

grande

grande piété qu'il montra, selon ce qui est écrit dans la loi de l'Eternel,

27. Ses actions, *dis-je*, tant les premières que les dernières, voilà, elles *sont* écrites dans le livre des Rois d'Israël et de Juda.

CHAPITRE XXXVI.

Jéhoachaz, Jéhojakim, Jéhojakin, Sédécias. Nébucadnetsar prend et détruit Jérusalem, et emmène le peuple en captivité à Babylone.

ALORS le peuple du pays prit Jéhoachaz fils de Josias, et ils l'établirent pour être Roi à Jérusalem, à la place de son père.

2. Jéhoachaz *étoit* âgé de vingt-trois ans quand il commença à régner, et il régna trois mois à Jérusalem.

3. Le Roi d'Egypte étant venu à Jérusalem le déposa; et il imposa sur le pays une contribution de cent talens d'argent et d'un talent d'or.

4. Et le Roi d'Egypte établit pour Roi sur Juda et Jérusalem Eljakim frère de Jéhoachaz, et il changea son nom *en celui* de Jéhojakim. Puis Néco prit Jéhoachaz frère de Jéhojakim, et l'emmena en Egypte.

5. Jéhojakim *étoit* âgé de vingt-cinq ans quand il commença à régner; il régna onze ans à Jérusalem, et il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel.

6. Nébucadnetsar Roi de Babylone monta contre lui, et le lia de doubles chaînes d'airain, pour le mener à Babylone.

7. Nébucadnetsar emporta aussi à Babylone *une partie* des vases de la maison de l'Eternel, et il les mit dans le temple de son Dieu, à Babylone.

8. Or le reste des actions de Jéhojakim, les abominations qu'il commit, et tout ce qui se trouva de *mauvais* en lui, voilà, ces choses *sont* écrites dans le livre des Rois d'Israël et de Juda. Jéhojakin son fils régna à sa place.

9. Jéhojakin *étoit* âgé de huit ans quand il commença à régner; il régna trois mois et dix jours à Jérusalem, et fit ce qui est mauvais devant l'Eternel.

10. Et au commencement de l'année suivante, le Roi Nébucadnetsar envoya des gens qui l'emmenèrent à Babylone, avec les vases précieux de la maison de l'Eternel, et

il établit pour Roi sur Juda et Jérusalem Sédécias son frère.

11. Sédécias *étoit* âgé de vingt et un ans quand il commença à régner, et il régna onze ans à Jérusalem.

12. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel son Dieu; il ne s'humilia point, malgré les remontrances que lui faisoit Jérémie le prophète, de la part de l'Eternel.

13. Et même il se révolta contre le Roi Nébucadnetsar, qui lui avoit fait faire un serment par *le nom* de Dieu; il roidit son cou et endurcit son cœur, pour ne pas se convertir à l'Eternel le Dieu d'Israël.

14. Et tous les principaux des Sacrificateurs, avec le peuple, continuèrent de plus en plus à commettre de grands crimes, imitant toutes les abominations des *autres* peuples, et ils souillèrent la maison que l'Eternel *s'étoit* consacrée à Jérusalem.

15. Or l'Eternel le Dieu de leurs pères les avoit fait sommer par le ministère de ses messagers, qu'il leur avoit envoyés de bonne heure, parce qu'il étoit touché de compassion envers son peuple et envers sa demeure.

16. Mais ils se moquoient des envoyés de Dieu, ils méprisoient ses paroles, et ils se railloient de ses prophètes, jusqu'à ce qu'enfin la fureur de l'Eternel s'embrasa contre son peuple, de sorte qu'il *n'y eut* plus de remède.

17. C'est pourquoi il fit monter contre eux le Roi des Caldéens, qui tua leurs jeunes gens avec l'épée, dans leur sanctuaire, et il ne fut point touché de compassion envers les jeunes hommes, ni envers les vierges, ni envers les vieillards et les gens décrépits; il les livra tous entre les mains de ce Roi.

18. Et Nébucadnetsar fit transporter à Babylone tous les vases de la maison de Dieu, grands et petits, les trésors de la maison de l'Eternel, et les trésors du Roi et de ses principaux *officiers*.

19. Les Caldéens brûlèrent aussi la maison de Dieu, et démolirent les murailles de Jérusalem; ils réduisirent aussi en cendres tous ses palais, et détruisirent tout ce qui s'y trouvoit de précieux.

20. Et Nébucadnetsar transporta à Babylone tous ceux que l'épée avoit épargnés, et ils furent esclaves de lui et de ses fils, jusqu'à

ce que la monarchie des Perses s'établit dans *Babylone*,

21. Afin que s'accomplît la parole de l'Éternel, prononcée par Jérémie, et qu'ainsi la terre prît plaisir en ses sabbats; elle se reposa pendant tout le temps qu'elle fut désolée, jusqu'à ce qu'il se fût écoulé soixante et dix ans.

22. Mais la première année de Cyrus Roi de Perse, afin que la parole de l'Éternel prononcée par Jérémie s'accomplît, l'Éternel

toucha le cœur de Cyrus Roi de Perse, qui fit publier dans tout son royaume, et même par lettres, *cet édit*:

23. Ainsi a dit Cyrus Roi de Perse: L'Éternel le Dieu des cieux m'a donné tous les royaumes de la terre, et lui-même m'a ordonné de lui bâtir une maison à Jérusalem qui est en Judée. Qui d'entre vous est de son peuple? Que l'Éternel son Dieu soit avec lui! et qu'il parte promptement.

LE LIVRE D'ESDRAS.

ARGUMENT.

On voit dans ce Livre, comment les Juifs, après avoir été captifs à Babylone pendant soixante et dix ans, obtinrent de Cyrus Roi de Perse la permission de revenir dans leur pays, sous la conduite de Zorobabel, prince du sang royal de Juda et petit-fils du Roi Jéchonias, et sous celle de Jeschuah grand Sacrificateur, et de rebâtir la ville et le temple de Jérusalem. Les Juifs furent traversés dans cette entreprise par les peuples voisins, jusqu'au temps du Roi Darius, qui permit de nouveau aux Juifs de rebâtir leur temple, et qui envoya en Judée Esdras Sacrificateur. Esdras étoit un homme très-instruit dans tout ce qui concerne la loi de Dieu; il avoit un grand zèle et une grande prudence, et il fit plusieurs réglemens pour rétablir l'ordre, tant dans ce qui regardoit la religion, que dans le gouvernement civil.

CHAPITRE I.

Edit de Cyrus, et ses libéralités en faveur des Juifs.

LA première année de Cyrus Roi de Perse, afin que la parole de l'Éternel prononcée par Jérémie s'accomplît, l'Éternel toucha le cœur de Cyrus Roi de Perse, qui fit publier dans tout son royaume, et même par lettres, *cet édit*:

2. Ainsi a dit Cyrus Roi de Perse: L'Éternel le Dieu des cieux m'a donné tous les royaumes de la terre, et lui-même m'a ordonné de lui bâtir une maison à Jérusalem qui est en Judée.

3. Qui d'entre vous est de son peuple? Que son Dieu soit avec lui! qu'il monte à Jérusalem qui est en Judée, et qu'il rebâtisse la maison de l'Éternel le Dieu d'Israël; c'est le Dieu qui *habite* à Jérusalem.

4. Quant à tous ceux qui restent *des Juifs*, lorsqu'ils *partiront* de tous les endroits où ils habitoient comme étrangers, que les gens de ces endroits-là les assistent, *en leur fournissant* de l'argent, de l'or, des provisions et des bêtes de somme, outre ce qu'on offrira volontairement pour la maison du Dieu qui est à Jérusalem.

5. Alors les chefs des pères de Juda et de Benjamin, les Sacrificateurs et les Lévites, se levèrent, pour conduire tous ceux dont Dieu toucha le cœur, afin qu'ils remontassent *en Judée*, pour rebâtir la maison de l'Éternel qui est à Jérusalem.

6. Tous leurs voisins leur donnèrent du courage, en leur fournissant des vases d'argent, de l'or, des provisions, des bêtes de somme et des choses précieuses, outre tout ce qu'on offrit volontairement.

7. Et le Roi Cyrus fit apporter les ustensiles de la maison de l'Éternel, que Nébucadnetsar avoit emportés de Jérusalem, et qu'il avoit placés dans la maison de son dieu.

8. Cyrus Roi de Perse les fit tirer de là par Mithredath le trésorier, qui les compta et les délivra à Scesçbatsar prince de Juda.

9. Et c'est ici leur nombre, trente bassins d'or, mille bassins d'argent, vingt-neuf couteaux pour égorger les victimes,

10. Trente coupes d'or, quatre cent dix coupes d'argent plus petites, et mille autres ustensiles.

11. Tous les ustensiles d'or et d'argent étoient au nombre de cinq mille quatre cents. Scesçbatsar les fit tous rapporter, quand on fit remonter de Babylone à Jérusalem ceux qui avoient été transportés en captivité.

CHAPITRE II.

Dénombrement des chefs en Israël.

OR d'entre ceux qui avoient été emmenés en captivité, et que Nébucadnetsar Roi de Babylone avoit transportés à Babylone, voici ceux de la province qui remontèrent, et retournèrent à Jérusalem et en Judée, chacun dans sa ville,

2. Lesquels vinrent avec Zorobabel, Jesçuah, Néhémie, Seraja, Rehélaja, Mardochée, Bilsçan, Mispar, Bigvaï, Rehum et Bahana. Le nombre des hommes du peuple d'Israël fut celui-ci :

3. Les enfans de Parhos, deux mille cent soixante-douze.

4. Les enfans de Scephatja, trois cent soixante-douze.

5. Les enfans d'Arah, sept cent soixante-quinze.

6. Les enfans de Pahath-Moab d'entre les descendans de Jesçuah et de Joab, deux mille huit cent douze.

7. Les enfans de Hélam, mille deux cent cinquante-quatre.

8. Les enfans de Zatthu, neuf cent quarante-cinq.

9. Les enfans de Zaccaï, sept cent soixante.

10. Les enfans de Bani, six cent quarante-deux.

11. Les enfans de Bébaï, six cent vingt-trois.

12. Les enfans de Hazgad, mille deux cent vingt-deux.

13. Les enfans d'Adonikam, six cent soixante-six.

14. Les enfans de Bigvaï, deux mille cinquante-six.

15. Les enfans de Hadin, quatre cent cinquante-quatre.

16. Les enfans d'Ater, issu d'Ezéchias, quatre-vingt-dix-huit.

17. Les enfans de Betsaï, trois cent vingt-trois.

18. Les enfans de Jora, cent douze.

19. Les enfans de Hasçum, deux cent vingt-trois.

20. Les enfans de Guibbar, quatre-vingt-quinze.

21. Les enfans de Bethléhem, cent vingt-trois.

22. Les gens de Netopha, cinquante-six.

23. Les gens de Hanathoth, cent vingt-huit.

24. Les enfans de Hazmaveth, quarante-deux.

25. Les enfans de Kirjath-harim, de Kephira et de Béeroth, sept cent quarante-trois.

26. Les enfans de Rama et de Guébah, six cent vingt et un.

27. Les gens de Micmas, cent vingt-deux.

28. Les gens de Beth-el et de Hai, deux cent vingt-trois.

29. Les enfans de Nebo, cinquante-deux.

R r r a

30. Les enfans de Magbis, cent cinquante-six.

31. Les enfans d'un autre Hélam, mille deux cent cinquante-quatre.

32. Les enfans de Harim, trois cent vingt.

33. Les enfans de Lod, de Hadid, d'Ono, sept cent vingt-cinq.

34. Les enfans de Jérigo, trois cent quarante-cinq.

35. Les enfans de Senaa, trois mille six cent trente.

36. D'entre les Sacrificateurs: Les enfans de Jedahja, de la maison de Jesçuah, neuf cent soixante-treize.

37. Les enfans d'Immer, mille cinquante-deux.

38. Les enfans de Paschur, mille deux cent quarante-sept.

39. Les enfans de Harim, mille dix-sept.

40. D'entre les Lévités: Les enfans de Jesçuah et de Kadmiel, d'entre les descendans de Hodavja, soixante-quatorze.

41. D'entre les Chantres: Les enfans d'Asaph, cent vingt-huit.

42. D'entre les enfans des Portiers: Les enfans de Sçallum, les enfans d'Ater, les enfans de Talmon, les enfans de Hakkub, les enfans de Hatita, les enfans de Sçobaï; en tout cent trente-neuf.

43. D'entre les Nethiniens: Les enfans de Tsiha, les enfans de Hasupha, les enfans de Tabbahoth,

44. Les enfans de Kéros, les enfans de Sihaha, les enfans de Padon,

45. Les enfans de Lebana, les enfans de Hagaba, les enfans de Hakkub,

46. Les enfans de Hagab, les enfans de Sçamlai, les enfans de Hanan,

47. Les enfans de Guiddel, les enfans de Gahar, les enfans de Reaja,

48. Les enfans de Retsin, les enfans de Nekoda, les enfans de Gazam,

49. Les enfans de Huza, les enfans de Paséah, les enfans de Bésaï,

50. Les enfans d'Asna, les enfans de Mehunim, les enfans de Nepusim,

51. Les enfans de Bakbuk, les enfans de Hakupha, les enfans de Harhur,

52. Les enfans de Batsluth, les enfans de Mehida, les enfans de Harsça,

53. Les enfans de Barkos, les enfans de Sisera, les enfans de Témah,

54. Les enfans de Netsiah, les enfans de Hatipha,

55. D'entre les enfans des serviteurs de Salomon: Les enfans de Sotai, les enfans de Sophéreth, les enfans de Peruda,

56. Les enfans de Jahala, les enfans de Darkon, les enfans de Guiddel,

57. Les enfans de Scephatja, les enfans de Hattil, les enfans de Pokéreth-hatsebajim, les enfans d'Ami.

58. Tous les Nethiniens et les enfans des serviteurs de Salomon *furent au nombre de* trois cent quatre-vingt-douze.

59. Et ce *sont* ici ceux qui montèrent de Tel-mélah, de Tel-harsça, de Kerub, d'Adan et d'Immer, lesquels ne purent pas indiquer la famille de leurs pères et leur origine, et *montrer s'ils étoient* d'Israël:

60. Les enfans de Delaja, les enfans de Tobija, les enfans de Nekoda; *en tout* six cent cinquante-deux.

61. D'entre les descendans des Sacrificateurs: Les enfans de Habaja, les enfans de Kots, les enfans de Barzillai, qui prit pour femme une des filles de Barzillai Galaadite, et fut appelé de leur nom,

62. Ceux-là recherchèrent leurs titres, afin d'établir leur généalogie; mais ils ne les trouvèrent pas, et ils furent exclus du sacerdoce; comme n'y ayant aucun droit.

63. Et le Tirscatha leur déclara qu'ils ne mangeroient point des choses consacrées, jusqu'à ce qu'il y eût un Sacrificateur qui consultât par l'Urim et le Thummim.

64. Toute l'assemblée réunie *étoit au nombre de* quarante-deux mille trois cent soixante,

65. Sans leurs serviteurs et leurs servantes, qui étoient *au nombre de* sept mille trois cent trente-sept; et ils avoient des chanteurs et des chanteuses, au nombre de deux cents.

66. Leurs chevaux *étoient au nombre de* sept cent trente-six; et ils avoient deux cent quarante-cinq mulets,

67. Quatre cent trente-cinq chameaux, et six mille sept cent vingt ânes.

68. *Quelques-uns* d'entre les chefs des pères, après qu'ils furent venus au lieu où avoit été la maison de l'Eternel, à Jérusalem, firent des offrandes volontaires pour la maison de Dieu, afin de la relever sur ses fondemens.

69. Ils donnèrent, selon leur pouvoir, au trésor destiné à cet ouvrage, soixante et un mille drachmes d'or, cinq mille mines d'argent, et cent robes de Sacrificateurs.

70. Ainsi les Sacrificateurs, les Lévites, ceux du peuple, les chantres, les portiers et les Nethiniens, habitèrent dans leurs villes; tous ceux d'Israël *habitèrent donc* dans leurs villes.

CHAPITRE III.

Les Juifs de retour à Jérusalem offrent des sacrifices, et jettent les fondemens du temple.

OR le septième mois approchoit, les enfans d'Israël étoient dans leurs villes, et le peuple s'assembla à Jérusalem, comme s'il n'eût été qu'un seul homme.

2. Alors Jesquah fils de Jotsadak se leva avec ses frères les Sacrificateurs, et Zorobabel fils de Salathiel avec ses frères, et ils commencèrent à élever l'autel du Dieu d'Israël, pour y offrir les holocaustes, ainsi qu'il est écrit dans la loi de Moïse, homme de Dieu.

3. Ils affermirent cet autel sur ses fondemens, parce qu'ils avoient grand peur des peuples voisins, et ils y offrirent les holocaustes du matin et du soir.

4. Ils célébrèrent aussi la fête solennelle des tabernacles, ainsi qu'il est écrit, et ils offrirent chaque jour les holocaustes, selon le nombre prescrit et la règle établie pour chaque jour.

5. Après cela, ils offrirent l'holocauste continuel, les holocaustes pour les nouvelles lunes et pour toutes les fêtes solennelles de l'Eternel, et les holocaustes de tous ceux qui présentoient à l'Eternel une offrande volontaire.

6. Dès le premier jour du septième mois, ils commencèrent à offrir des holocaustes à l'Eternel, bien que le temple de l'Eternel ne fût pas encore fondé.

7. Mais on avoit donné de l'argent aux tailleurs de pierres et aux charpentiers; on avoit aussi donné des vivres, du vin et de l'huile aux Sidoniens et aux Tyriens, afin qu'ils amenassent du bois de cèdre, depuis le Liban à la mer de Japho, selon la permission que Cyrus Roi de Perse leur avoit donnée.

8. La seconde année de leur arrivée dans le lieu où avoit été la maison de Dieu, à Jérusalem, au second mois, Zorobabel fils de Salathiel, Jesquah fils de Jotsadak, le reste de leurs frères, les Sacrificateurs et les Lévites, et tous ceux de la captivité qui étoient revenus à Jérusalem, commencèrent par établir des Lévites, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, pour inspecter l'ouvrage de la maison de l'Eternel.

9. Et Jesquah avec ses fils et ses frères, et Kadmiel avec ses fils descendans de Juda, se réunirent pour presser ceux qui faisoient l'ouvrage de la maison de Dieu; les fils de Hémadad, avec leurs fils et leurs frères Lévites, y étoient aussi.

10. Comme ceux qui bâtissoient le temple de l'Eternel en jetoient les fondemens, les Sacrificateurs revêtus de leurs habits sacerdotaux, et tenant des trompettes, et les Lévites descendans d'Asaph, tenant des cymbales, assistèrent là pour louer l'Eternel, selon l'institution de David Roi d'Israël.

11. Et ils s'entre-répondoient en louant et célébrant l'Eternel, et en disant: Il est bon, et sa miséricorde demeure à toujours sur Israël. Et tout le peuple jeta de grands cris de joie, en louant l'Eternel, parce qu'on foudoit la maison de l'Eternel.

12. Mais plusieurs des Sacrificateurs et des Lévites, et des chefs des pères, qui étoient âgés, et qui avoient vu la première maison sur ses fondemens, en se représentant cette maison, se lamentoient à haute voix; toutefois, plusieurs élevoient leur voix avec des cris de réjouissance et avec joie.

13. Et l'on ne pouvoit discerner les cris de joie d'avec les lamentations du peuple; cependant le peuple jetoit de grands cris de réjouissance, de sorte que le bruit s'en faisoit entendre au loin.

CHAPITRE IV.

La construction du temple interrompue.

OR les ennemis de Juda et de Benjamin ayant appris que ceux qui étoient revenus de la captivité rebâtissoient le temple, à l'honneur de l'Eternel le Dieu d'Israël,

2. Vinrent vers Zorobabel et vers les chefs des pères, et leur dirent: Permettez que nous bâtissions avec vous, puisque, comme vous,

nous invoquons votre Dieu ; nous lui offrons même des sacrifices depuis le temps d'Esarhaddon Roi d'Assyrie, qui nous fit monter ici.

3. Mais Zorobabel, Jesquah et les autres chefs des pères d'Israël leur répondirent : Ce n'est pas à vous, mais à nous, de bâtir la maison à l'honneur de notre Dieu ; nous seuls la bâtirons à l'honneur de l'Eternel le Dieu d'Israël, comme Cyrus Roi de Perse nous l'a commandé.

4. Ainsi le peuple du pays rendoit lâches les mains du peuple de Juda, et il effrayoit les Juifs lorsqu'ils bâtissoient.

5. Et même ils payoient des conseillers pour nuire aux Juifs et pour traverser leur entreprise, et cela pendant toute la vie de Cyrus Roi de Perse, et jusqu'au règne de Darius Roi de Perse.

6. Car pendant le règne d'Assuérus, au commencement de son règne, ils écrivirent une accusation calomnieuse contre les habitans de Juda et de Jérusalem.

7. Et du temps d'Artaxerxès, Bisclam, Mithredat, Tabéel et les autres de son parti écrivirent à Artaxerxès Roi de Perse. La lettre étoit écrite en caractères syriaques, et en langue syriaque.

8. Rehum président du conseil, et Scimsçaï le secrétaire écrivirent donc au Roi Artaxerxès une lettre contre Jérusalem, dans la forme suivante :

9. Rehum président du conseil, Scimsçaï le secrétaire, et leurs autres associés, Diniens, Apharsatkiens, Tarpéliens, Apharsiens, Arkéviens, Babyloniens, Scusçankiens, Déhaviens et Hélamites,

10. Et les autres peuples que le grand et illustre Osnapar avoit transportés et fait habiter dans la ville de Samarie, et les autres qui habitent en-deçà du fleuve, envoient cette lettre : (Ici étoit la date).

11. Voici la teneur de la lettre qu'ils lui envoyèrent : Au Roi Artaxerxès. Tes serviteurs les gens de deçà le fleuve. (Ici étoit la date.)

12. Que le Roi soit informé que les Juifs qui sont montés d'auprès de lui vers nous, sont arrivés à Jérusalem, qu'ils rebâtissent cette ville rebelle et méchante, qu'ils posent les fondemens des murs, et qu'ils les relèvent :

13. Maintenant donc, que le Roi sache que si cette ville est rebâtie et ses murs fondés, ils ne paieront plus d'imposition, de tribut, ni de péage ; ainsi cette ville causera une grande perte aux revenus des Rois.

14. Et comme nous recevons tous un salaire du Roi, il nous siéroit mal de souffrir que le Roi fût méprisé ; c'est pourquoi nous avons envoyé cette lettre, et fait savoir la chose au Roi.

15. Qu'il cherche dans le livre des mémoires de ses pères, il trouvera écrit dans le livre des mémoires, et il saura que cette ville est une ville rebelle et ennemie des Rois et des provinces, et que de tout temps on y a fait des complots ; c'est pour cela que cette ville a été détruite.

16. Nous faisons donc savoir au Roi que si cette ville est rebâtie et ses murs fondés, il ne retirera plus rien des pays qui sont en-deçà du fleuve.

17. Le Roi envoya cette réponse à Rehum président du conseil, à Scimsçaï le secrétaire, au reste de leurs associés, qui habitoient à Samarie, et aux autres habitans de deçà le fleuve : Salut. (Ici étoit la date).

18. Le contenu de la lettre que vous nous avez envoyée, a été lu et interprété devant moi.

19. Et ensuite de l'ordre que j'ai donné, on a cherché et on a trouvé que cette ville-là s'est élevée de tout temps contre les Rois, qu'on y a fait des rébellions et des complots,

20. Et qu'il y a eu aussi des Rois puissans à Jérusalem, qui ont dominé sur tous ceux de delà le fleuve, et qu'on leur payoit des impôts, des tributs et des péages.

21. Maintenant donc, donnez ordre qu'on fasse cesser ces gens-là, afin que cette ville ne soit point rebâtie, jusqu'à ce que j'en aie décidé.

22. Et gardez-vous de vous montrer négligens à ce sujet ; car pourquoi le mal s'augmenterait-il au préjudice des Rois ?

23. Lors donc que le contenu de l'ordonnance du Roi Artaxerxès eut été lu en la présence de Rehum, de Scimsçaï le secrétaire, et de leurs associés, ils s'en allèrent en hâte à Jérusalem vers les Juifs, et les firent cesser, à main armée.

24. Alors l'ouvrage de la maison de Dieu qui habite à Jérusalem, cessa et demeura

interrompu jusqu'à la seconde année du règne de Darius Roi de Perse.

CHAPITRE V.

L'ouvrage du temple est repris ; les gouverneurs de la province en informent Darius.

ALORS les prophètes Aggée et Zacharie fils de Hiddo prophétisèrent aux Juifs qui étoient en Juda et à Jérusalem, leur parlant au nom du Dieu d'Israël qui les avoit envoyés vers eux.

2. C'est pourquoi Zorobabel fils de Salathiel, et Jesçuah fils de Jotsadak se levèrent, et recommencèrent à bâtir la maison de Dieu qui habite à Jérusalem ; ils avoient avec eux les prophètes de Dieu, qui les encourageoient.

3. En ce temps-là, Tattenai gouverneur du pays en-deçà du fleuve, Scetharboznaï et leurs associés vinrent vers eux, et leur parlèrent ainsi : Qui vous a commandé de rebâtir cette maison et de relever ses murs ?

4. Ils leur dirent encore : Quels sont les noms des hommes qui bâtissent cet édifice ?

5. Mais parce que l'œil du Dieu des Juifs étoit sur leurs anciens, on ne les fit point cesser, en attendant qu'on eût demandé les ordres de Darius, et qu'on eût obtenu une réponse par écrit sur ce sujet.

6. Copie de la lettre que Tattenai gouverneur du pays en-deçà du fleuve, Scetharboznaï et ses associés Apharsekiens, qui habitoient en-deçà du fleuve, envoyèrent au Roi Darius ;

7. Ils lui envoyèrent une relation du fait en ces termes : *Nous souhaitons* toutes sortes de prospérités au Roi Darius.

8. Que le Roi soit informé que nous sommes allés dans la province de Judée, vers la maison du grand Dieu ; on bâtit cette maison de pierres de taille, et même la charpente est posée sur les murs ; cet ouvrage se fait avec activité, et il s'avance entre les mains des ouvriers.

9. Nous avons interrogé les anciens qui étoient là, et nous leur avons dit : Qui vous a commandé de rebâtir cette maison et de relever ses murs ?

10. Et même nous leur avons demandé leurs noms, pour les faire connoître au Roi,

et nous avons pris les noms de ceux qui sont à leur tête.

11. Ils nous ont répondu de cette manière : Nous sommes les serviteurs du Dieu des cieux et de la terre, et nous rebâtissons la maison qui avoit été bâtie il y a très-long-temps, et qu'un grand Roi d'Israël avoit bâtie et fondée.

12. Mais après que nos pères ont irrité le Dieu des cieux, il les a livrés entre les mains de Nébucadnetsar Roi de Babylone, Caldéen, qui a détruit cette maison, et qui a transporté le peuple à Babylone.

13. Cependant la première année de Cyrus Roi de Babylone, le Roi Cyrus commanda qu'on rebâtît cette maison de Dieu.

14. Et même le Roi Cyrus fit tirer du temple de Babylone les vases d'or et d'argent de la maison de Dieu, que Nébucadnetsar avoit enlevés du temple qui étoit à Jérusalem, et transportés dans le temple de Babylone ; ils furent délivrés à un nommé Scesçbatsar, qu'il avoit établi gouverneur.

15. Et il lui dit : Prends ces vases, va, fais-les porter pour les mettre dans le temple de Jérusalem, et que la maison de Dieu soit rebâtie à la place où elle étoit.

16. Alors ce Scesçbatsar vint, et posa les fondemens de la maison de Dieu qui habite à Jérusalem ; et quoiqu'on y ait travaillé dès-lors jusqu'à présent, elle n'est point encore achevée.

17. Maintenant donc, si le Roi le trouve bon, qu'on cherche dans la maison du trésor du Roi, laquelle est à Babylone, s'il est vrai qu'il y ait eu un édit donné par le Roi Cyrus, pour rebâtir cette maison de Dieu à Jérusalem ; et que le Roi nous mande sa volonté à cet égard.

CHAPITRE VI.

Edit du Roi Darius ; le temple est achevé ; célébration de la Pâque.

ALORS le Roi Darius donna ordre de faire des recherches dans la maison du trésor, où étoient déposés les registres à Babylone.

2. Et on trouva dans un coffre, qui étoit dans le palais royal de la province de Médie, un rouleau dans lequel étoit contenu ce mémoire :

3. La première année du règne de Cyrus,

le Roi Cyrus a fait un édit relatif à la maison de Dieu à Jérusalem; *cet édit porte* que cette maison soit rebâtie, afin qu'elle soit le lieu où l'on fera les sacrifices, que ses fondemens soient solides, que sa hauteur soit de soixante coudées, et sa largeur de soixante coudées;

4. *Qu'il y ait* trois rangées de pierres de taille, et une rangée de bois; et que le trésor de la maison du Roi fournisse à la dépense.

5. Quant aux vases d'or et d'argent de la maison de Dieu, lesquels Nébucadnetsar avoit tirés du temple qui étoit à Jérusalem, et apportés à Babylone, qu'ils soient rendus, et remis dans le temple de Jérusalem, *chacun* à sa place, et qu'on les fasse transporter dans la maison de Dieu.

6. Maintenant donc, *écrit Darius*, vous Tattenai gouverneur du pays au-delà du fleuve, Scetharboznaï et vos associés Apharsekiens, *qui habitez* au-delà du fleuve, retirez-vous de là;

7. Laissez continuer l'ouvrage de cette maison de Dieu, et que le gouverneur des Juifs et leurs anciens rebâtissent cette maison de Dieu à la même place.

8. J'ordonne aussi, quant à ce que vous avez à faire à l'égard des anciens de ces Juifs, pour *leur aider* à rebâtir cette maison de Dieu, qu'on prenne sur les revenus du Roi qui se perçoivent au-delà du fleuve, de quoi fournir promptement à ces gens-là l'argent nécessaire, pour que l'ouvrage ne soit point interrompu.

9. Et quant à ce qui sera nécessaire, soit veaux, soit bœufs, soit agneaux, pour les holocaustes *qu'il faut offrir* au Dieu des cieux, *de même que* le blé, le sel, le vin et l'huile, ainsi que le diront les Sacrificateurs qui sont à Jérusalem, que cela leur soit donné chaque jour, sans y manquer,

10. Afin qu'ils offrent au Dieu des cieux des sacrifices de bonne odeur, et qu'ils prient pour la vie du Roi et de ses enfans.

11. J'ordonne encore à l'égard de quiconque contreviendrait à *cet édit*, qu'on arrache une pièce de bois de sa maison, qu'on la dresse, et qu'il périsse y étant attaché; et qu'en outre on fasse de sa maison un cloaque.

12. Que Dieu, qui a fait habiter son nom à Jérusalem, détruise tout roi et tout peuple qui aura entrepris d'endommager ou de

détruire cette maison de Dieu, qui est à Jérusalem! Moi Darius, j'ai fait cet édit; qu'il soit incontinent exécuté.

13. Alors Tattenai gouverneur du pays en-deçà du fleuve, Scetharboznaï et ses associés exécutèrent incontinent l'ordre que le Roi Darius leur avoit envoyé.

14. Or les anciens des Juifs bâtissoient et avançaient, animés par les prédictions d'Aggée le prophète, et de Zacharie fils de Hiddo. Ils bâtirent donc *cet édifice* et l'achevèrent, d'après le commandement du Dieu d'Israël, et d'après le commandement de Cyrus et de Darius, et même d'Artaxerxès Roi de Perse.

15. Et cette maison de Dieu fut achevée, le troisième jour du mois d'Adar, la sixième année du règne du Roi Darius.

16. Les enfans d'Israël, les Sacrificateurs, les Lévités et le reste de ceux qui étoient revenus de la captivité, célébrèrent avec joie la dédicace de cette maison de Dieu.

17. Ils offrirent pour la dédicace de cette maison de Dieu, cent veaux, deux cents bœufs, quatre cents agneaux et douze jeunes boucs, selon le nombre des tribus d'Israël, pour expier les péchés de tout Israël.

18. Et ils établirent les Sacrificateurs selon leurs classes, et les Lévités selon leurs divisions, pour faire le service de Dieu qui habite à Jérusalem, selon ce qui est prescrit dans le livre de Moïse.

19. Ceux qui étoient revenus de la captivité célébrèrent la Pâque, le quatorzième jour du premier mois.

20. Car les Sacrificateurs s'étoient purifiés, avec les Lévités, de sorte que tous sans exception étoient purs; c'est pourquoi ils égorgèrent la Pâque, pour tous ceux qui étoient revenus de la captivité, pour leurs frères les Sacrificateurs, et pour eux-mêmes.

21. Ainsi elle fut mangée par les enfans d'Israël qui étoient revenus de la captivité, et par tous ceux qui s'étoient réunis à eux, après s'être éloignés des abominations des peuples du pays, pour chercher l'Eternel le Dieu d'Israël.

22. Ils célébrèrent avec joie la fête solennelle des pains sans levain, pendant sept jours; car l'Eternel les avoit réjouis, ayant disposé en leur faveur le cœur du Roi d'Assyrie, afin de fortifier leurs mains pour tra-

vailer

vailler à l'ouvrage de la maison de Dieu, le Dieu d'Israël.

CHAPITRE VII.

Esdras vient à Jérusalem. Edit d'Artaxerxès.

APRÈS cela, pendant le règne d'Artaxerxès Roi de Perse, Esdras fils de Seraja, fils de Hazarja, fils de Hilkija,

2. Fils de Sçallum, fils de Tsadok, fils d'Ahitub,

3. Fils d'Amarja, fils d'Hazarja, fils de Merajoth,

4. Fils de Zerahja, fils de Huzi, fils de Bukki,

5. Fils d'Abisçuah, fils de Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron premier Sacrificateur,

6. Cet Esdras vint de Babylone; or il étoit Scribe habile dans la loi de Moïse, que l'Eternel le Dieu d'Israël avoit donnée; et le Roi lui accorda tout ce qu'il demandoit, parce que la main de l'Eternel son Dieu étoit sur lui pour le protéger.

7. Quelques-uns des enfans d'Israël, des Sacrificateurs, des Lévités, des chantres, des portiers et des Nethiniens, vinrent aussi à Jérusalem, la septième année du Roi Artaxerxès.

8. *Esdras* arriva à Jérusalem, le cinquième mois, la septième année du règne de ce Roi.

9. Le premier jour du premier mois, il fit ses premiers préparatifs de départ de Babylone; et le premier jour du cinquième mois, il arriva à Jérusalem, parce que la main protectrice de son Dieu étoit sur lui;

10. Car Esdras s'étoit appliqué de tout son cœur à étudier la loi de l'Eternel, pour l'observer et pour enseigner à Israël ses statuts et ses ordonnances.

11. Or c'est ici le contenu de la lettre que le Roi Artaxerxès donna à Esdras Sacrificateur et Scribe, Scribe très-instruit dans la connoissance des ordonnances et des statuts que l'Eternel avoit donnés aux Israélites.

12. Artaxerxès, Roi des Rois, souhaite à Esdras Sacrificateur et Scribe de la loi du Dieu des cieus, une parfaite santé. (Ici étoit la date),

13. J'ordonne maintenant que tous ceux

de mon royaume, qui sont du peuple d'Israël, de ses Sacrificateurs et de ses Lévités, qui se présenteront volontairement pour aller à Jérusalem, aillent avec toi,

14. Parce que tu es envoyé de la part du Roi et de ses sept conseillers, pour veiller en Judée et à Jérusalem, à l'observation de la loi de ton Dieu, laquelle tu as en ta main,

15. Et pour porter l'argent et l'or que le Roi et ses conseillers ont volontairement offert au Dieu d'Israël, dont la demeure est à Jérusalem,

16. Et tout l'argent et tout l'or que tu trouveras dans toute la province de Babylone, outre les offrandes volontaires du peuple et des Sacrificateurs, qu'ils feront volontairement à la maison de leur Dieu qui habite à Jérusalem;

17. Afin qu'avec cet argent tu achètes incontinent des taureaux, des beliers, des agneaux, les oblations et les aspersiones nécessaires, et que tu les offres sur l'autel de la maison de votre Dieu, qui habite à Jérusalem,

18. Et que du reste de l'argent et de l'or, vous en fassiez, selon la volonté de votre Dieu, ce qui te semblera bon, à toi et à tes frères.

19. Quant aux vases qui te sont donnés pour le service de la maison de ton Dieu, place-les tous en la présence du Dieu de Jérusalem.

20. Et tout le reste de l'argent que tu seras dans le cas d'employer pour les autres choses nécessaires dans la maison de ton Dieu, tu le tireras de la maison des trésors du Roi.

21. Ainsi moi, Artaxerxès Roi, j'ordonne à tous les trésoriers qui sont au-delà du fleuve, qu'on accorde incontinent à Esdras Sacrificateur et Scribe de la loi du Dieu des cieus, tout ce qu'il vous demandera,

22. Jusqu'à cent talens d'argent, cent cores de froment, cent baths de vin et cent baths d'huile, et du sel sans en tenir compte.

23. Que tout ce qui est commandé par le Dieu des cieus soit promptement fait à la maison du Dieu des cieus, de peur qu'il n'y ait de l'indignation contre le royaume, le Roi et ses enfans.

24. De plus, nous vous faisons savoir, qu'on ne pourra point exiger d'impôt, de

peage ni de tribut, d'aucun Sacrificateur, Lévite, chantre, portier, Nethinien ou employé au service de cette maison de Dieu.

25. Et pour toi, Esdras, établis des magistrats et des juges, selon la sagesse de ton Dieu, de laquelle tu es doué; afin qu'ils rendent la justice à tout ce peuple qui est au-delà du fleuve, savoir à tous ceux qui connoissent les lois de ton Dieu, et que vous en instruisiez celui qui ne les connoitra pas.

26. Quant à tous ceux qui n'observeront pas la loi de ton Dieu et la loi du Roi, qu'il en soit fait incontinent justice, et qu'on les condamne, soit à la mort, soit au bannissement, soit à quelque amende pécuniaire, soit à l'emprisonnement.

27. Béni soit l'Eternel le Dieu de nos pères, qui a mis dans le cœur du Roi la pensée d'honorer la maison de l'Eternel qui habite à Jérusalem.

28. Et qui a fait que j'ai trouvé grâce devant le Roi, devant ses conseillers, et devant tous les principaux Seigneurs du royaume! Ainsi donc ayant pris courage, parce que la main de l'Eternel mon Dieu étoit sur moi pour me protéger, j'assemblai les chefs d'Israël, afin qu'ils partissent avec moi.

CHAPITRE VIII.

Dénombrement de ceux qui revinrent en Judée sous la conduite d'Esdras.

VOICI le dénombrement des chefs de familles qui montèrent avec moi de Babylone, pendant le règne du Roi Artaxerxès.

2. Des enfans de Phinées, Guerscom. Des enfans d'Ithamar, Daniel. Des enfans de David, Hattus.

3. Des enfans de Scecanja, qui étoit des enfans de Parhos, Zacharie, et avec lui, d'après la généalogie des mâles, cent cinquante hommes.

4. Des enfans de Pahath-Moab, Eljehohénaï fils de Zerabja, et avec lui deux cents hommes.

5. Des enfans de Scecanja, le fils de Jahaziel, et avec lui trois cents hommes.

6. Des enfans de Hadin, Hébed fils de Jonathan, et avec lui cinquante hommes.

7. Des enfans de Hélam, Esaïe fils de Halthalja, et avec lui soixante et dix hommes.

8. Des enfans de Scephatja, Zebadja fils de Micaël, et avec lui quatre-vingts hommes.

9. Des enfans de Joab, Hobadja fils de Jehiel, et avec lui deux cent dix-huit hommes.

10. Des enfans de Scelomith, le fils de Josiphja, et avec lui cent soixante hommes.

11. Des enfans de Bébaï, Zacharie fils de Bébaï, et avec lui vingt-huit hommes.

12. Des enfans de Hazgad, Johanan fils de Katan, et avec lui cent dix hommes.

13. Des enfans d'Adonikam, une seconde troupe, et voici les noms de ses chefs: Eliphélet, Jehiel et Scemahja, et avec eux soixante hommes.

14. Des enfans de Bigvaï, Huthaï et Zabbud, et avec eux soixante et dix hommes.

15. Je les rassemblai près du fleuve qui coule vers Ahava, et nous y campâmes trois jours. Je fis la revue du peuple et des Sacrificateurs, et je n'y trouvai aucun des enfans de Lévi.

16. Ainsi je fis venir Elihézer, Ariel, Scemahja, Elnathan, Jarib, Elnathan, Nathan, Zacharie et Mesçullam, d'entre les principaux, et Jojarib et Elnathan, docteurs.

17. Je leur donnai des ordres pour Iddo, qui commandoit dans le lieu appelé Casiphja, et je les instruisis de ce qu'ils devoient dire à Iddo, à son frère et aux Nethiniens, qui étoient à Casiphja, afin qu'ils nous amenassent des gens pour servir dans la maison de notre Dieu.

18. Et, parce que la main protectrice de notre Dieu étoit sur nous, ils nous amenèrent un homme intelligent, d'entre les enfans de Mahli, fils de Lévi, fils d'Israël, savoir Scérebja, ses fils et ses frères, au nombre de dix-huit personnes;

19. D'entre les enfans de MÉRARI, Hasçabja, et avec lui Esaïe, ses frères et leurs fils, au nombre de vingt personnes;

20. Et d'entre les Nethiniens, que David et les principaux avoient établis pour aider les Lévites, deux cent vingt Nethiniens, qui furent tous désignés par leurs noms.

21. Je publiai là un jeûne, auprès du fleuve d'Ahava, afin de nous humilier devant notre Dieu, en le priant de nous accorder un heureux voyage, pour nous, pour

nos petits enfans, et pour tout ce que nous avions à emmener.

22. Car j'aurois eu honte de demander au Roi des gens de guerre et de la cavalerie, pour nous défendre contre les ennemis dans la route, parce que nous avons expressément dit au Roi: La main de notre Dieu est favorable à tous ceux qui l'invoquent, mais sa force et sa colère sont contre ceux qui l'abandonnent.

23. Nous jeûnâmes donc, et nous implorâmes à cette occasion le secours de notre Dieu, et il fut fléchi en notre faveur.

24. Alors je choisîs d'entre les principaux des Sacrificateurs, douze hommes, Scérebja, Hasçabja, et avec eux dix de leurs frères.

25. Et je leur pesai l'argent, l'or et les vases, qui étoient l'offrande que le Roi, les conseillers, les principaux Seigneurs de sa cour, et tous ceux d'Israël qui s'étoient trouvés dans le pays, avoient faite à la maison de notre Dieu.

26. Je leur pesai donc, et leur délivrai six cent cinquante talens d'argent, des vases d'argent pesant cent talens, cent talens d'or,

27. Vingt coupes d'or, qui valoient mille drachmes, et deux vases de cuivre resplendissant et fin, aussi précieux que s'ils eussent été d'or.

28. Et je leur dis: Vous êtes consacrés à l'Eternel; les vases sont aussi consacrés, et cet argent et cet or sont une offrande volontaire faite à l'Eternel le Dieu de vos pères.

29. Gardez-les avec soin, jusqu'à ce que vous les pesiez en présence des principaux des Sacrificateurs et des Lévites, et devant les principaux des pères d'Israël, à Jérusalem, dans les chambres de la maison de l'Eternel.

30. Les Sacrificateurs et les Lévites reçurent donc au poids, l'argent, l'or et les vases, pour les porter à Jérusalem, dans la maison de notre Dieu.

31. Nous quittâmes le fleuve d'Ahava, le douzième jour du premier mois, pour aller à Jérusalem; la main de notre Dieu fut sur nous, et il nous garantit pendant la route de la main de l'ennemi et de ses embûches.

32. Enfin, nous arrivâmes à Jérusalem, et nous y étant reposés trois jours,

33. Le quatrième jour nous pesâmes dans

la maison de notre Dieu, l'argent, l'or et les vases, et nous les délivrâmes à Merémth fils d'Urija Sacrificateur, avec lequel étoit Eléazar fils de Phinées; et avec eux étoient Jozabad fils de Jesçuah et Noadja fils de Binuï, Lévite;

34. Tout fut exactement compté et pesé, et sur-le-champ tout le poids fut inscrit.

35. Ceux qui avoient été transportés et qui étoient revenus de la captivité, offrirent en holocauste au Dieu d'Israël, douze veaux pour tout Israël, quatre-vingt-seize beliers, soixante-dix-sept agneaux, et douze boucs pour le péché; le tout en holocauste à l'Eternel.

36. Et on remit les ordres du Roi aux Satrapes du Roi, et aux gouverneurs du pays en-deçà du fleuve, lesquels aidèrent le peuple, et fournirent aux besoins du service de la maison de Dieu.

CHAPITRE IX.

Prière d'Esdras au sujet du péché que les Juifs avoient commis en s'alliant par des mariages avec des femmes étrangères.

OR dès que ces choses furent achevées, les principaux s'approchèrent de moi, en disant: Le peuple d'Israël, les Sacrificateurs et les Lévites ne se sont point tenus séparés des peuples des pays voisins, qui commettent les mêmes abominations que les Cananéens, les Héthiens, les Phéréziens, les Jébusiens, les Hammonites, les Moabites, les Egyptiens et les Amorrhéens.

2. Car ils ont pris de leurs filles pour eux et pour leurs fils, la race sainte a été mêlée avec les peuples de ces pays, et même il y a des principaux et des magistrats qui ont été les premiers à commettre ce péché.

3. Aussitôt que j'eus entendu cela, je déchirai mes vêtemens et mon manteau, j'arrachai les cheveux de ma tête et ma barbe, et je m'assis tout désolé.

4. Et tous ceux qui trembloient aux paroles du Dieu d'Israël s'assemblèrent vers moi, à cause du crime de ceux de la captivité, et je me tins assis tout désolé, jusqu'à l'oblation du soir.

5. Au temps de l'oblation du soir, je me levai du lieu où j'étois resté tout affligé, et

ayant mes vêtemens et mon manteau déchirés, je me jetai à genoux, j'étendis mes mains vers l'Eternel mon Dieu,

6. Et je dis : Mon Dieu ! j'ai honte et je suis trop confus pour oser, ô mon Dieu ! lever les yeux vers toi ; car nos iniquités se sont multipliées, en s'élevant au-dessus de nos têtes, et nos crimes sont si grands qu'ils atteignent jusqu'aux cieux.

7. Depuis les jours de nos pères jusqu'à ce jour, nous sommes extrêmement coupables, et nous avons été livrés à cause de nos iniquités, nous, nos Rois et nos Sacrificateurs, entre les mains des Rois des pays, pour être passés au fil de l'épée, emmenés captifs, pillés et exposés à l'ignominie, comme on le voit aujourd'hui.

8. Et maintenant il n'y a qu'un moment que l'Eternel notre Dieu nous a fait grâce ; de sorte qu'il a fait que quelques-uns de nous ont échappé, et qu'il nous a donné une demeure fixe, dans le lieu de sa sainteté, afin que notre Dieu éclairât nos yeux, et qu'il nous donnât quelque relâche dans notre servitude.

9. Car nous sommes esclaves, et toutefois notre Dieu ne nous a point abandonnés dans notre servitude, mais il nous a fait trouver grâce devant les Rois de Perse, pour nous donner du relâche, afin de rebâtir la maison de notre Dieu, en la relevant de ses ruines, et pour nous donner un asile dans Juda et à Jérusalem.

10. Et maintenant, ô notre Dieu ! que dirons-nous après ces choses ? Car nous avons abandonné tes commandemens,

11. Que tu as donnés par tes serviteurs les prophètes, en disant : Le pays dans lequel vous allez entrer pour le posséder, est un pays souillé par la souillure des peuples de ce pays-là, à cause des abominations dont ils l'ont rempli, depuis un bout jusqu'à l'autre, par leurs impuretés.

12. Maintenant donc, ne donnez point vos filles à leurs fils, ne prenez point leurs filles pour vos fils, et ne cherchez jamais leur paix ni leur bien, afin que vous soyez affermis, que vous mangiez les excellentes productions de ce pays, et que vous le fassiez hériter à vos fils à toujours.

13. Or après toutes les choses qui nous sont arrivées, à cause de nos méchantes ac-

tions et de nos grands crimes, quoique, toi, ô notre Dieu ! tu sois resté, dans tes châtimens, bien au-dessous de *ce que* nos péchés méritoient, et que tu nous aies donné une délivrance comme celle-ci,

14. Retournerions-nous à violer tes commandemens, et à nous allier avec ces peuples abominables ? Ne serois-tu pas irrité contre nous, jusqu'à nous consumer, de sorte qu'il n'y auroit plus personne qui échappât ?

15. Eternel Dieu d'Israël ! tu es juste ; car tu as conservé un reste d'entre nous, comme on le voit aujourd'hui. Voici, nous sommes devant toi, chargés de nos iniquités, et comment pourrons-nous subsister devant toi, à cause de ce que nous avons fait ?

CHAPITRE X.

Esdras engage les Israélites à renvoyer les femmes étrangères.

COMME Esdras prioit et faisoit cette confession, pleurant et étant prosterné contre terre devant la maison de Dieu, une fort grande multitude d'hommes, de femmes et d'enfans, de ceux d'Israël, s'assembla vers lui, et le peuple répandit des larmes en abondance.

2. Alors Scecanja fils de Jehiel, d'entre les enfans de Hélam, prit la parole, et dit à Esdras : Nous avons péché contre notre Dieu, en prenant des femmes étrangères, d'entre les peuples de ce pays ; mais maintenant il y a encore quelque ressource pour Israël, à cet égard.

3. C'est pourquoi, traitons maintenant alliance avec notre Dieu, nous engageant à renvoyer toutes les femmes et tout ce qui est né d'elles, selon le conseil de mon Seigneur et de ceux qui tremblent au commandement de notre Dieu ; et ainsi on se conformera à la loi.

4. Lève-toi ; car cette affaire dépend de toi, et nous serons avec toi ; agis donc avec courage.

5. Alors Esdras se leva et fit jurer aux principaux des Sacrificateurs, des Lévites et de tout Israël, qu'ils feroient selon cette parole, et ils le jurèrent.

6. Puis Esdras se leva de devant la maison de Dieu, alla dans la chambre de Joha-

nan fils d'Eljascib, et y entra; et il ne mangea point de pain et ne but point d'eau, parce qu'il pleuroit à cause du péché de ceux de la captivité.

7. Alors on publia dans Juda et dans Jérusalem, que tous ceux qui étoient revenus de la captivité eussent à s'assembler à Jérusalem,

8. Et que si quelqu'un ne s'y rendoit pas dans trois jours, suivant l'avis des principaux et des anciens, tout son bien seroit mis à l'interdit, et qu'il seroit séparé de l'assemblée de ceux de la captivité.

9. Ainsi tous ceux de Juda et de Benjamin s'assemblèrent à Jérusalem, dans les trois jours; ce fut le neuvième mois, le vingtième jour du mois; et tout le peuple se tint dans la grande place de la maison de Dieu, et trembloit à cause de l'ordre qui étoit donné, et à cause d'une grande pluie.

10. Puis Esdras le Sacrificateur se leva et leur dit; Vous avez péché en prenant des femmes étrangères, de sorte que vous avez rendu Israël plus coupable.

11. Mais maintenant, donnez gloire à l'Éternel le Dieu de vos pères, faites sa volonté, et séparez-vous des peuples du pays et des femmes étrangères.

12. Toute l'assemblée répondit et dit à haute voix: C'est notre devoir de faire ce que tu as dit.

13. Mais cette assemblée est nombreuse, et le temps est très-pluvieux, c'est pourquoi il n'est pas possible de demeurer dehors; et cette affaire n'est pas d'un jour, ni de deux, car ceux d'entre nous qui ont péché à cet égard sont en grand nombre.

14. Que tous les principaux d'entre nous comparoissent devant toute l'assemblée; que tous ceux qui sont dans nos villes, et qui ont pris des femmes étrangères, viennent à des temps marqués; que les anciens de chaque ville et ses juges les accompagnent, jusqu'à ce que nous ayons détourné de dessus nous l'ardeur de la colère de notre Dieu, et que cette affaire soit terminée.

15. Là-dessus Jonathan fils de Hasaël, et Jahzeja fils de Tikva furent chargés de cette affaire; et Mesçullam et Sçabbethaï Lévités les aidèrent.

16. Ceux qui étoient revenus de la captivité se soumirent à cela, de sorte qu'on

nomma Esdras le Sacrificateur, et ceux qui étoient les chefs de familles, selon les maisons de leurs pères, tous désignés par leurs noms; lesquels siégèrent le premier jour du dixième mois, pour prendre connoissance de cette affaire.

17. Et le premier jour du premier mois, ils eurent terminé ce qui concernoit tous ceux qui avoient pris des femmes étrangères.

18. Or parmi les fils des Sacrificateurs qui avoient pris des femmes étrangères, d'entre les enfans de Jesçuah fils de Jotsadak, et de ses frères, il se trouva Mahaséja, Elihézer, Jarib et Guedalja.

19. Ils promirent de renvoyer leurs femmes; et se reconnoissant coupables, ils offrirent pour leur péché un belier du troupeau.

20. D'entre les enfans d'Immer, Hanani et Zebadja.

21. D'entre les enfans de Harim, Mahaséja, Elie, Scemahja, Jehiel et Huzija.

22. Et d'entre les enfans de Pasçhur, Eljohénaï, Mahaséja, Ismaël, Nathanaël, Jozabad et Elhasa.

23. Il se trouva aussi d'entre les Lévités, Jozabad, Scimhi, Kélaja, appelé autrement Kelita, Pethahja, Juda et Elihézer.

24. D'entre les chantres, Eljascib; et d'entre les portiers, Sçallum, Télem et Uri.

25. Parmi ceux d'Israël, des enfans de Parhos, Ramja, Jizija, Malkija, Mijamin, Elhazar, Malkija et Benaja.

26. Des enfans de Hélam, Mathanja, Zacharie, Jehiel, Habdi, Jerémoth et Elie.

27. Des enfans de Zattu, Eljohénaï, Eljascib, Mathanja, Jerémoth, Zabad et Haziza.

28. Des enfans de Bébaï, Johanan, Hananja, Zabbaï et Hathlaï.

29. Des enfans de Bani, Mesçullam, Malluc, Hadaja, Jasçub, Seal et Ramoth.

30. Des enfans de Pahath-Moab, Hadna, Kelal, Benaja, Mahaséja, Mathanja, Betsaléel, Binnui et Manassé.

31. Des enfans de Harim, Elihézer, Jiscija, Malkija, Scemahja, Siméon,

32. Benjamin, Malluc et Scemarja.

33. Des enfans de Hasçum, Mathenaï, Mathatha, Zabad, Eliphélet, Jerémaï, Manassé et Scimhi.

34. Des enfans de Bani, Mahadaï, Hamram, Uel.

35. Benaja, Bédeja, Keluhu,
 36. Vanja, Merémouth, Eljascib,
 37. Mathanja, Mathenaï, Jahasaï,
 38. Bani, Binnuï, Scimhi,
 39. Scélemja, Nathan, Hadaja,
 40. Macnadbaï, Sçasçaï, Sçaraï,
 41. Hazareel, Scélemja, Scemarja,

42. Sçallum, Amarja et Joseph.
 43. Des enfans de Nebo, Jebiel, Mattithja,
 Zabad, Zebina, Jaddan, Joël et Benaja.
 44. Tous ceux-là avoient pris des femmes
 étrangères, et il y en avoit d'entr'eux qui
 avoient eu des enfans de ces femmes.

LE LIVRE

DE

N É H É M I E.

ARGUMENT.

On trouve dans ce Livre le récit de ce que fit Néhémie en Judée, où il fut envoyé à deux reprises par Artaxerxès Longue-main, et en particulier de ce qu'il fit pour relever les murs de Jérusalem, et rétablir parmi les Juifs l'ordre dans le service religieux et dans le gouvernement civil.

CHAPITRE I.

Néhémie prie pour son peuple.

LES paroles de Néhémie fils de Hacalja. La vingtième année, au mois de Cisleu, comme j'étois à Susan ville capitale,

2. Hanani, l'un de mes frères, et d'autres hommes, arrivèrent de Juda; et je les questionnai au sujet du petit nombre des Juifs qui étoient revenus de la captivité, et au sujet de Jérusalem.

3. Et ils me dirent: Le petit nombre de ceux qui sont revenus de la captivité sont là dans la province, dans une grande misère et couverts d'opprobre; la muraille de Jérusalem est détruite, et ses portes ont été brûlées.

4. Dès que j'eus entendu ces paroles, je m'assis, je pleurai, je m'affligeai quelques jours, je jeûnai, je fis ma prière devant le Dieu des cieux,

5. Et je dis: Je te prie, Eternel Dieu des cieux! le Fort, le Grand et le Terrible! qui gardes l'alliance et la miséricorde à ceux qui t'aiment et qui observent tes commandemens,

6. Je te prie que ton oreille soit attentive, et que tes yeux soient ouverts, pour exaucer la prière que ton serviteur te présente en ce temps, jour et nuit, pour les enfans d'Israël tes serviteurs, en faisant confession des péchés qu'ils ont commis contre toi; car et moi et la maison de mon père, nous avons péché;

7. Certainement, nous nous sommes corrompus devant toi, et nous n'avons pas observé les commandemens, les statuts et les ordonnances que tu donnas à Moïse ton serviteur.

8. *Mais* je te prie, souviens-toi de cette parole que tu fis prononcer par Moïse ton

serviteur: Vous commettrez des crimes, et je vous disperserai parmi les peuples ;

9. Puis vous reviendrez à moi, vous garderez mes commandemens et vous les observerez. Alors quand vous auriez été chassés jusqu'à l'extrémité des cieux, je vous rassemblerai de là, et je vous ramènerai dans le lieu que j'ai choisi pour y faire habiter mon nom.

10. Or ceux-ci *sont* tes serviteurs et ton peuple, que tu as rachetés par ta grande puissance et par ta main forte.

11. Je te prie, Seigneur ! que ton oreille soit maintenant attentive à la prière de ton serviteur et à la supplication de tes serviteurs qui veulent craindre ton nom ; et fais, je te prie, qu'aujourd'hui ton serviteur réussisse, et qu'il trouve grâce devant l'homme qui domine ici. Or j'étois échanson du Roi.

CHAPITRE II.

Néhémie obtient d'Artaxerxès la permission d'aller à Jérusalem, et il fait recommencer l'ouvrage des réparations.

AU mois de Nisan, la vingtième année du Roi Artaxerxès, comme le vin étoit servi devant lui, je pris le vin et je le présentai au Roi. Or je n'avois jamais eu mauvais visage en sa présence.

2. Le Roi me dit : Pourquoi as-tu mauvais visage ? Cependant tu n'es point malade. Non, ce n'est pas cela ; mais plutôt tu as le cœur triste. Alors j'éprouvai une fort grande émotion,

3. Et je répondis au Roi : Que le Roi vive à jamais ! Comment mon visage ne seroit-il pas abattu, puisque la ville qui est le lieu des sépulcres de mes pères demeure désolée, et que ses portes ont été consumées par le feu ?

4. Le Roi me dit encore : Que veux-tu me demander à ce sujet ? Alors je priai le Dieu des cieux,

5. Et je dis au Roi : Si le Roi le trouve bon, et si ton serviteur est agréable à tes yeux, envoie-moi en Judée, vers la ville des sépulcres de mes pères, pour la rebâtir.

6. Le Roi me dit enfin : (or la Reine étoit assise auprès de lui) Combien de temps dureroit ton voyage, et quand serois-tu de retour ? Et quand j'eus indiqué le temps au

Roi, la chose lui plut, et il me permit de partir.

7. Là-dessus je dis au Roi : Si le Roi le trouve bon, qu'on me donne des lettres pour les gouverneurs du pays qui est au-delà du fleuve, afin qu'ils favorisent mon voyage, jusqu'à ce que j'arrive en Judée,

8. Et une lettre pour Asaph qui a la garde du parc du Roi, afin qu'il me donne du bois de charpente, pour les portes de la forteresse qui est près de la maison de Dieu, pour les murailles de la ville, et pour le temple où je vais me rendre. Et le Roi me l'accorda, car la main protectrice de mon Dieu étoit sur moi.

9. Je vins donc vers les gouverneurs du pays au-delà du fleuve, et je leur remis les lettres du Roi. Or le Roi avoit envoyé avec moi des capitaines et de la cavalerie.

10. Samballat Horonite et Tobija officier Hammonite ayant appris cela, eurent un fort grand chagrin de ce qu'il étoit venu quelqu'un pour chercher à faire du bien aux enfans d'Israël.

11. Ainsi j'arrivai à Jérusalem, et je me reposai trois jours.

12. Ensuite je me levai de nuit, moi et quelques personnes avec moi ; or je n'avois communiqué à qui que ce fût ce que mon Dieu m'avoit mis au cœur de faire à l'égard de Jérusalem, et il n'y avoit point avec moi d'autre monture, que celle dont je me servois.

13. Je sortis donc de nuit par la porte de la vallée, et passant par devant la fontaine du dragon, je vins jusqu'à la porte des fumiers ; et je considérai les murs de Jérusalem, qui avoient été renversés, et ses portes consumées par le feu.

14. De là, je passai vers la porte de la fontaine et vers l'étang du Roi ; et il n'y avoit point de chemin par où la monture dont je me servois pût passer.

15. Je montai de nuit le long de la vallée, et je considérai la muraille ; puis m'en retournant, je rentrai par la porte de la vallée, et ainsi je revins chez moi.

16. Or les magistrats ne savoient point où j'étois allé, ni ce que je voulois faire, car je n'en avois rien dit jusqu'alors, ni aux Juifs, ni aux Sacrificateurs, ni aux principaux, ni

aux magistrats, ni aux autres personnes qui devoient être chargées de l'ouvrage.

17. Alors je leur dis : Vous voyez l'état fâcheux dans lequel nous sommes, comment Jérusalem est désolée, et comment ses portes sont brûlées ; venez, et rebâtissons les murs de Jérusalem, afin que nous ne soyons plus exposés à l'opprobre.

18. Et je leur déclarai que la main protectrice de mon Dieu étoit sur moi ; je leur rapportai aussi les paroles que le Roi m'avoit dites. Alors ils dirent : Levons-nous et rebâtissons. Ils entreprirent donc avec courage cette bonne œuvre.

19. Mais Samballat Horonite, Tobija officier Hammonite et Guescem l'Arabe, l'ayant appris, se moquèrent de nous, et nous dirent avec un ton de mépris : Que prétendez-vous faire ? Voulez-vous vous révolter contre le Roi ?

20. Et je leur répondis cette parole : Le Dieu des cieux nous fera réussir ; nous donc qui sommes ses serviteurs, nous nous lèverons et nous rebâtirons ; mais vous, vous n'avez ni part, ni droit, ni rien à réclamer dans Jérusalem.

CHAPITRE III.

Réparation des murs de Jérusalem.

ELJASCIB le grand Sacrificateur se leva donc, avec ses frères les Sacrificateurs, ils relevèrent la porte des troupeaux, ils la consacrèrent et en posèrent les battans ; ils la consacrèrent même jusqu'à la tour de Méah, jusqu'à la tour de Hananéel.

2. Les gens de Jérico rebâtissoient d'un côté de cet endroit, et Zaccur fils d'Imri rebâtissoit de l'autre côté.

3. Les Senaïtes rebâtirent la porte des poissons ; ils y firent un couvert, et ils en posèrent les battans, les serrures et les barres.

4. Merémoth fils d'Urija, fils de Kots, réparoit la muraille à côté d'eux, et ensuite Mesçullam fils de Bérecja fils de Mescéza-beel, puis auprès de celui-ci, Tsadok fils de Bahana.

5. Plus loin, les Tekohites réparoient aussi la muraille ; mais les plus considérables d'entr'eux refusèrent de prendre part à l'ouvrage de leur Seigneur.

6. Jojadah fils de Paséah, et Mesçullam fils de Besodja réparèrent la vieille porte ; ils y firent un couvert, et ils en posèrent les battans, les serrures et les barres.

7. A côté d'eux, Melatja Gabaonite et Jaddon Méronothite, avec ceux de Gabaon et de Mitspa, réparèrent la muraille jusqu'au tribunal du gouverneur du pays en-deçà du fleuve.

8. Tout auprès, Huziel fils de Harhaja, orfèvre, réparoit le mur, et près de lui, Hannanja parfumeur. Or on laissa, sans y toucher, la partie de Jérusalem qui s'étend jusqu'à la muraille large.

9. A côté d'eux, Rephaja fils de Hur, capitaine d'un demi-quartier de Jérusalem, réparoit le mur.

10. Ensuite, Jedaja fils de Harumaph réparoit vis-à-vis de sa maison, et près de lui, Hattus fils de Hasçabneja.

11. Malkija fils de Harim, et Hasçub fils de Pahath-Moab, réparèrent une autre portion du mur, et de plus la tour des fours.

12. A côté d'eux, Sçallum fils de Lohès, capitaine d'un demi-quartier de Jérusalem, réparoit, de concert avec ses filles.

13. Hanun et les habitans de Zanoah réparèrent la porte de la vallée ; ils la rebâtirent eux-mêmes et en posèrent les battans, les serrures et les barres ; ils firent de plus mille coudées de muraille, jusqu'à la porte des fumiers.

14. Malkija fils de Récab, capitaine du quartier de Beth-kérem, répara la porte des fumiers ; il la rebâtit lui-même et en posa les battans, les serrures et les barres.

15. Sçallum fils de Col-hozeh, capitaine du quartier de Mitspa, répara la porte de la fontaine ; il la rebâtit lui-même, la couvrit et en posa les battans, les serrures et les barres ; il fit aussi la muraille du réservoir de Siloë, attenant au jardin du Roi, jusqu'aux degrés par lesquels on descend de la Cité de David.

16. Auprès de lui, Néhémie fils de Hazbuc, capitaine du demi-quartier de Beth-tsur, répara le mur jusque vis-à-vis des sépulcres de David, jusqu'à l'étang qu'on y avoit construit, et jusqu'à la maison des gens de guerre.

17. Plus loin, les Lévités, et entr'autres Rehum fils de Bani, réparoient le mur ; près de

de lui, Hasçabja, capitaine du demi-quartier de Kéhila, réparoit *le mur* pour ceux de son quartier.

18. Près de lui, leurs frères travailloient, entr'autres Bawaï fils de Hénadad, capitaine d'un demi-quartier de Kéhila.

19. Ensuite, Hézer fils de Jesçuah, capitaine de Mitspa, répara une autre portion *du mur*, en face des degrés par où l'on monte à l'arsenal de l'angle.

20. Près de lui, Baruc fils de Zaccâï, étant rempli d'ardeur, répara une autre portion *du mur*, depuis l'angle jusqu'à l'entrée de la maison d'Eljascib grand Sacrificateur.

21. Ensuite, Merémouth fils d'Urija, fils de Kots, en répara une autre portion, depuis l'entrée de la maison d'Eljascib, jusqu'à l'extrémité de la maison d'Eljascib.

22. Et près de lui travailloient les Sacrificateurs habitans de la campagne.

23. Tout auprès, Benjamin et Hasçub réparoient *le mur* vis-à-vis de leur maison. Et ensuite, Hazarja fils de Mahaséja, fils de Hananja, travailla à côté de sa maison.

24. Ensuite, Binnuï fils de Hénadad, répara une autre portion *du mur*, depuis la maison de Hazarja jusqu'au contour, et même jusqu'à l'angle.

25. Palal fils d'Uzaï, répara depuis ce contour, et depuis la tour qui s'avance en dehors du palais d'en haut du Roi, et qui est auprès de la cour de la prison. Près de lui travailloit Pedaja fils de Parhos.

26. Les Nethiniens qui habitoient Hophel, réparèrent *le mur* vers l'orient, jusque vis-à-vis de la porte des eaux, et vers la tour qui s'avance en dehors.

27. Plus loin, les Tekohites en réparèrent une autre portion, depuis l'endroit de la grande tour qui s'avance en dehors, jusqu'à la muraille d'Hophel.

28. Depuis la porte des chevaux, les Sacrificateurs réparèrent, chacun vis-à-vis de sa maison.

29. Ensuite, Tsadok fils d'Immer répara vis-à-vis de sa maison; et tout auprès, Scemahja fils de Scecanja, qui avoit la garde de la porte orientale.

30. Près de lui, Hananja fils de Scélemja, et Hanun le sixième fils de Tsalaph, réparèrent une autre portion *du mur*. Près de lui,

Mesçullam fils de Béreteja, répara vis-à-vis de son habitation.

31. Ensuite, Malkija orfèvre répara jusqu'à la maison des Nethiniens et des marchands, et vis-à-vis de la porte de Miphkad, et jusqu'à la montée de l'angle.

32. Et les orfèvres et les marchands réparèrent *le mur* entre la montée de l'angle et la porte des troupeaux.

CHAPITRE IV.

Jalousie, railleries et projets des ennemis des Juifs. Mesures que prend Néhémie pour les repousser.

MAIS Samballat ayant appris que nous relevions la muraille, fut fort indigné et fort irrité, et insulta les Juifs.

2. Car il dit en présence de ses frères et des gens de guerre de Samarie: Que prétendent faire ces Juifs sans force? Les laissera-t-on continuer? Sacrifieront-ils? Achèveront-ils tout en un jour? Pourront-ils faire sortir de monceaux de poussière des pierres qui sont calcinées?

3. Et Tobija Hammonite, qui étoit près de lui, parla ainsi: Avec quelque soin qu'ils bâtissent, un renard qui s'élancerait contre leur muraille de pierre, y ferait brèche.

4. O notre Dieu! écoute, car nous sommes accablés de mépris, fais retomber sur leur tête l'opprobre dont ils nous couvrent, abandonne-les au pillage, dans un pays de captivité.

5. Ne couvre point leur iniquité, et que leur péché ne soit point effacé en ta présence: car ils ont outragé en face tes scribeurs qui bâtissent.

6. Nous rebâtîmes donc la muraille, tout le mur fut solidement achevé jusqu'à la moitié de sa hauteur, et le peuple fut plein d'ardeur pour finir l'ouvrage.

7. Mais quand Samballat, Tobija, les Arabes, les Hammonites et les Asçdodiens, eurent appris que les murs de Jérusalem étoient fort avancés, et qu'on avoit commencé à réparer les brèches, ils furent fort en colère.

8. Et ils se ligüèrent tous ensemble, pour venir attaquer Jérusalem, et pour faire échouer notre dessein.

9. Alors nous priâmes notre Dieu, et nous plaçâmes des sentinelles de leur côté, pour

nous mettre , de jour et de nuit , à l'abri de leurs attaques.

10. Et Juda dit : Les forces des ouvriers sont épuisées , et il y a encore beaucoup de décombres , en sorte que nous ne pourrions pas achever la muraille.

11. Or nos ennemis avoient dit : Qu'ils ne sachent rien de notre projet , et qu'ils n'en aperçoivent rien , jusqu'à ce que nous arrivions au milieu d'eux , que nous les mettions à mort , et que nous fassions cesser l'ouvrage.

12. Mais les Juifs qui habitoient parmi eux , étant venus vers nous , nous dirent par dix fois : Veillez sur tous les passages par lesquels on peut aller et venir de notre côté.

13. C'est pourquoi je plaçai derrière la muraille , soit dans les endroits bas , soit dans les endroits élevés , le peuple , selon ses familles , armé d'épées , de javelines et d'arcs.

14. Puis , après avoir tout examiné , je me levai , et je dis aux principaux , aux magistrats et au reste du peuple : Ne les craignez point ; souvenez-vous du Seigneur qui est grand et terrible , et combattez pour vos frères , pour vos fils et vos filles , pour vos femmes et vos maisons.

15. Or après que nos ennemis eurent appris que leur projet nous étoit connu , Dieu dissipa leur conseil , et nous retournâmes tous à la muraille , chacun à son travail.

16. Depuis ce jour-là , une moitié de mes gens travailloit , et l'autre moitié étoit armée de javelines , de boucliers , d'arcs et de cuirasses ; et les gouverneurs se tenoient derrière chaque famille de Juda.

17. Ceux qui construisoient la muraille , ceux qui portoient les fardeaux , et ceux qui les chargeoient , travailloient d'une main , et de l'autre ils tenoient un javelot.

18. Et chacun de ceux qui travailloient aux murs étoit ceint d'une épée sur ses reins , et ainsi ils travailloient. Or celui qui sonnoit de la trompette étoit près de moi ;

19. Car j'avois dit aux principaux , aux magistrats et au reste du peuple : L'ouvrage est d'une fort grande étendue , et nous sommes dispersés sur la muraille et éloignés l'un de l'autre ;

20. Où que vous soyez , quand vous entendrez le son de la trompette , rassemblez-

vous auprès de moi ; notre Dieu combattra pour nous.

21. Ainsi nous faisons l'ouvrage ; toutefois la moitié de nos gens tenoient des javelines , depuis le point du jour jusqu'à ce que les étoiles parussent.

22. En ce temps-là je dis au peuple : Chacun avec son serviteur passera la nuit dans l'enceinte de Jérusalem , afin de nous servir de garde pendant la nuit , après avoir travaillé pendant le jour.

23. Et moi , mes frères , mes serviteurs , et les gens de la garde qui me suivent , nous ne quitterons point nos habits ; que chacun ait ses armes et de l'eau.

CHAPITRE V.

Néhémie fait cesser l'usure qui s'exerçoit envers le peuple.

OR les hommes du peuple , et leurs femmes , se récrièrent fort contre les Juifs leurs frères ;

2. Car quelques-uns disoient : Nous avons beaucoup de fils et de filles ; où prendrons-nous du blé , afin que nous mangions et que nous vivions ?

3. D'autres disoient : Nous engageons nos champs , nos vignes et nos maisons , afin d'avoir du blé pour apaiser notre faim.

4. D'autres encore disoient : Nous empruntons de l'argent , sur nos champs et sur nos vignes , pour payer le tribut au Roi.

5. Toutefois notre chair est de même nature que la chair de nos frères , et nos fils sont comme leurs fils. Et voici , nous assujettissons nos fils et nos filles à l'esclavage ; quelques-unes de nos filles y sont déjà assujetties ; il ne nous reste plus rien , et nos champs et nos vignes sont à d'autres.

6. Je fus fort en colère , quand j'eus entendu leur cri et ces paroles.

7. Et après avoir consulté en moi-même ; je censurai les principaux et les magistrats , et je leur dis : Vous prêtez à usure à vos frères. Je fis convoquer l'assemblée générale à leur sujet ,

8. Et je leur dis : Nous avons racheté , selon notre pouvoir , nos frères Juifs , qui avoient été vendus aux nations , et vous vendriez vous-mêmes vos frères , eux que nous

avons rachetés! Alors ils se turent et ne surent que dire.

9. Et je dis : Ce que vous faites n'est pas bien. Ne devriez-vous pas marcher dans la crainte de notre Dieu, plutôt que de vous couvrir d'opprobre aux yeux des nations qui nous haïssent?

10. Moi, mes frères et mes serviteurs, nous avons aussi prêté de l'argent et du blé; mais quittons, je vous prie, cette dette à nos débiteurs.

11. Rendez-leur, je vous prie, aujourd'hui même, leurs champs, leurs vignes, leurs oliviers et leurs maisons, et outre cela, le centième de l'argent, du froment, du vin et de l'huile que vous leur avez prêtés.

12. Ils répondirent : Nous les rendrons et nous ne leur demanderons rien; nous ferons ce que tu dis. Alors j'appelai les Sacrificateurs, devant lesquels je leur fis prêter serment qu'ils le feroient.

13. Je secouai le pli de mon manteau, et je dis : Que Dieu secoue ainsi tout homme qui n'aura point accompli cette parole, qu'il le dépouille de sa maison et du fruit de son travail, et qu'ainsi cet homme soit secoué et dénué de tout! Toute l'assemblée répondit : Amen! Ils louèrent l'Eternel, et le peuple fit suivant cette parole.

14. Et même, depuis le jour où le Roi m'avoit chargé d'être leur gouverneur dans le pays de Juda, depuis la vingtième année du Roi Artaxerxès, jusqu'à la trente-deuxième année, pendant l'espace de douze ans, moi et mes frères, nous n'avons point pris ce qui étoit assigné au gouverneur pour sa table,

15. Bien qu'avant moi, les gouverneurs précédens eussent mis des charges sur le peuple, et en eussent tiré du pain et du vin, outre quarante sicles d'argent, et que même leurs serviteurs eussent traité durement le peuple; mais je n'ai pas fait ainsi, à cause de la crainte que j'ai de mon Dieu.

16. Et même j'ai réparé une partie de cette muraille; nous n'avons point acheté de champ, et mes serviteurs ont travaillé là tous ensemble.

17. Outre cela, cent cinquante hommes d'entre les Juifs et leurs magistrats, sans compter ceux qui venoient vers nous de

chez les nations voisines, ont mangé à ma table.

18. On apprêtoit chaque jour un bœuf et six moutons choisis; on apprêtoit aussi pour ma table des volailles, et tous les dix jours on servoit de toutes sortes de vins en abondance; cependant je n'ai point demandé le pain qui étoit assigné au gouverneur; car cette charge eût été trop pesante pour ce peuple.

19. O mon Dieu! souviens-toi de moi pour me faire du bien, à cause de tout ce que j'ai fait pour ce peuple!

CHAPITRE VI.

Néhémie surmonte par sa prudence les obstacles qu'on lui oppose.

OR quand Samballat, Tobija, Guesçem l'Arabe et nos autres ennemis, eurent appris que j'avois relevé la muraille et qu'il n'y étoit resté aucune brèche, quoique jusqu'à ce temps-là je n'eusse pas encore mis les battans aux portes,

2. Samballat et Guesçem m'envoyèrent dire : Viens, et que nous nous trouvions ensemble dans quelqu'un des villages qui sont dans la vallée d'Ono. Or ils machinoient de me faire du mal.

3. Mais j'envoyai des députés vers eux, pour leur dire : J'ai un grand ouvrage à faire, et je ne puis pas descendre; pourquoi ferois-je cesser l'ouvrage, en le laissant et en descendant vers vous?

4. Ils m'envoyèrent dire la même chose quatre fois, et je leur fis la même réponse.

5. Alors Samballat envoya vers moi son serviteur, pour me tenir le même discours une cinquième fois, et il avoit à la main une lettre ouverte,

6. Dans laquelle il étoit écrit : On entend dire parmi les nations, et Gasçmu le dit, que vous pensez, toi et les Juifs, à vous révolter, que tu relèves la muraille dans ce but, et que tu dois être leur Roi comme le montre ce que vous faites,

7. Et même que tu as établi des prophètes, pour te proclamer à Jérusalem, et pour dire : Il est Roi en Judée. On ne manquera pas de rapporter au Roi toutes ces choses; viens donc maintenant, afin que nous consultations ensemble.

8. Et je renvoyai *des gens* vers lui, pour *lui* dire : Ce que tu dis n'est point; mais tu l'as imaginé dans ton cœur.

9. Car ils cherchoient à nous épouvanter, pensant en eux-mêmes : Leurs mains se lasseront de travailler, de sorte que l'ouvrage ne s'achèvera point. Maintenant donc, *ô Dieu!* fortifie mes mains.

10. J'allai aussi dans la maison de Schemaja, fils de Delaja, fils de Mehétabeel, lequel s'y étoit renfermé, et il *me* dit : Rassemblez-nous dans la maison de Dieu, dans l'intérieur du temple, et fermons les portes du temple; car ils doivent venir pour te tuer, et c'est de nuit qu'ils viendront pour te tuer.

11. Mais je répondis : Un homme tel que moi s'enfueroit-il? Et qui est celui qui étant ce que je suis entreroit dans le temple pour sauver sa vie? Je n'y entrerai point.

12. Car je connus bien que Dieu ne l'avoit pas envoyé, mais qu'il avoit voulu m'intimider par cette prédiction, que Samballat et Tobija l'avoient gagné,

13. Et qu'il avoit été corrompu par leur argent, afin de m'engager par la crainte à faire ce qu'il vouloit, et à pécher, ensorte qu'ils eussent sujet de me diffamer, pour m'exposer à l'opprobre.

14. O mon Dieu! souviens-toi de Tobija et de Samballat, *pour leur rendre* selon leurs actions; aussi bien que de Nohadja prophétesse, et des autres *faux* prophètes qui tâchoient de m'épouvanter.

15. Néanmoins, la muraille fut achevée le vingt-cinquième *jour* du mois d'Elul, dans *l'espace* de cinquante-deux jours.

16. Et quand tous nos ennemis l'eurent appris, et que toutes les nations qui étoient autour de nous l'eurent vu, ils furent consternés, et ils connurent que cet ouvrage avoit été fait par notre Dieu.

17. Même en ces jours-là, *plusieurs* des principaux de Juda envoyoit lettres sur lettres à Tobija, et ils en recevoient de Tobija.

18. Car plusieurs Juifs s'étoient liés à lui par serment, parce qu'il étoit gendre de Schemanja fils d'Arah; et que Johanan son fils avoit épousé la fille de Mesçullam fils de Bérecja.

19. Et même ils racontotent ses belles

actions en ma présence et lui rapportoient mes discours, et Tobija envoyoit des lettres pour m'épouvanter.

CHAPITRE VII.

Précautions de Néhémie pour la sûreté de la ville. Dénombrement de ceux qui revinrent de la captivité avec Zorobabel.

OR après que la muraille fut relevée, que j'eus mis les battans aux portes et qu'on eut fait la revue des portiers, des chantres et des Lévites,

2. Je donnai cet ordre à Hanani mon frère et à Hananja capitaine de la forteresse de Jérusalem; car il étoit tel qu'un homme fidèle doit être, et il craignoit Dieu plus que la plupart des autres;

3. Et je leur dis : Que les portes de Jérusalem ne s'ouvrent point jusqu'à-ce que le soleil soit déjà haut; puis, qu'on ferme les portes le soir, qu'on y mette les barres en votre présence, et qu'on place des habitans de Jérusalem, pour faire la garde, chacun à son poste et chacun vis-à-vis de sa maison.

4. Or la ville étoit spacieuse et grande, mais il y avoit peu d'habitans, et les maisons n'étoient pas rebâties.

5. Et mon Dieu me mit au cœur d'assembler les principaux, les magistrats et le peuple, pour en faire le dénombrement, selon leurs généalogies; je trouvai le registre généalogique de ceux qui étoient montés la première fois, et j'y trouvai écrit ce qui suit :

6. D'entre ceux qui avoient été emmenés en captivité et que Nébucadnetsar Roi de Babylone avoit transportés, voici ceux de la province qui remontèrent et retournèrent à Jérusalem et en Judée, chacun dans sa ville,

7. Lesquels vinrent avec Zorobabel, Jesçuah, Néhémie, Hazarja, Rahamja, Nahamani, Mardochée, Bilsçan, Mispéreth, Bigvaï, Nehum et Bahana. Le nombre des hommes du peuple d'Israël fut celui-ci :

8. Les enfans de Parhos, deux mille cent soixante-douze.

9. Les enfans de Scephatja, trois cent soixante-douze.

10. Les enfans d'Arah, six cent cinquante-deux.

11. Les enfans de Pahath-Moab, d'entre

- les enfans de Jesçuah *et* de Joab, deux mille huit cent dix-huit.
12. Les enfans de Hélam, mille deux cent cinquante-quatre.
13. Les enfans de Zatthu, huit cent quarante-cinq.
14. Les enfans de Zaccâi, sept cent soixante.
15. Les enfans de Binnui, six cent quarante-huit.
16. Les enfans de Bébaï, six cent vingt-huit.
17. Les enfans de Hazgad, deux mille trois cent vingt-deux.
18. Les enfans d'Adonikam, six cent soixante-sept.
19. Les enfans de Bigvaï, deux mille soixante-sept.
20. Les enfans de Hadin, six cent cinquante-cinq.
21. Les enfans d'Ater, *issus* d'Ezéchias, quatre-vingt-dix-huit.
22. Les enfans de Hasçum, trois cent vingt-huit.
23. Les enfans de Betsâi, trois cent vingt-quatre.
24. Les enfans de Hariph, cent-douze.
25. Les enfans de Gabaon, quatre-vingt-quinze.
26. Les gens de Beth-léhem *et* de Netopha, cent quatre-vingt-huit.
27. Les gens de Hanathoth, cent vingt-huit.
28. Les gens de Beth-Hazmaveth, quarante-deux.
29. Les gens de Kirjath-jeharim, de Kephira *et* de Béroth, sept cent quarante-trois.
30. Les gens de Rama *et* de Guébah, six cent vingt *et* un.
31. Les gens de Micmas, cent vingt-deux.
32. Les gens de Beth-el *et* de Haï, cent vingt-trois.
33. Les gens de l'autre Nebo, cinquante-deux.
34. Les gens de l'autre Hélam, mille deux cent cinquante-quatre.
35. Les enfans de Harim, trois cent vingt.
36. Les enfans de Jérico, trois cent quarante-cinq.
37. Les enfans de Lod, de Hadid *et* d'Ono, sept cent vingt *et* un.
38. Les enfans de Senaa, trois mille neuf cent trente.
39. D'entre les Sacrificateurs : Les enfans de Jedahja, de la maison de Jesçuah, neuf cent soixante-treize.
40. Les enfans d'Immer, mille cinquante-deux.
41. Les enfans de Paschur, mille deux cent quarante-sept.
42. Les enfans de Harim, mille dix-sept.
43. D'entre les Lévites : Les enfans de Jesçuah *et* de Kadmiel, d'entre les descendants de Hodeva, soixante-quatorze.
44. D'entre les chantres : Les enfans d'Asaph, cent quarante-huit.
45. D'entre les portiers : Les enfans de Scallum, les enfans d'Ater, les enfans de Talmon, les enfans de Hakkub, les enfans de Hatita, les enfans de Sçobâi, *en tout*, cent trente-huit.
46. D'entre les Nethiniens : Les enfans de Tsiha, les enfans de Hasupha, les enfans de Tabbahoth,
47. Les enfans de Kéros, les enfans de Siha, les enfans de Padon,
48. Les enfans de Lebana, les enfans de Hagaba, les enfans de Scalmaï,
49. Les enfans de Hanan, les enfans de Guidel, les enfans de Gahar,
50. Les enfans de Reaja, les enfans de Retsin, les enfans de Nekoda,
51. Les enfans de Gazam, les enfans de Huza, les enfans de Paséah,
52. Les enfans de Bésaï, les enfans de Mehunim, les enfans de Nephiscesim,
53. Les enfans de Bakbuk, les enfans de Hakupha, les enfans de Harhur,
54. Les enfans de Batslith, les enfans de Mehida, les enfans de Harsça,
55. Les enfans de Barkos, les enfans de Sisera, les enfans de Témah,
56. Les enfans de Netsiah, les enfans de Hatipha.
57. D'entre les serviteurs de Salomon : Les enfans de Sotaï, les enfans de Sophéret, les enfans de Perida,
58. Les enfans de Jahala, les enfans de Darkon, les enfans de Guidel,
59. Les enfans de Scéphatja, les enfans de Hattil, les enfans de Pokéreth-hatsebajim, les enfans d'Amon.
60. Tous les Nethiniens *et* les enfans des

serviteurs de Salomon, *étoient au nombre de trois cent quatre-vingt-douze.*

61. Voici ceux qui montèrent de Tel-mélah, de Tel-harsça, de Kerub, d'Addon et d'Immer, lesquels ne purent indiquer la famille de leurs pères et leur origine, et montrer s'ils *étoient* d'Israël.

62. Les enfans de Delaja, les enfans de Tobija, les enfans de Nekoda, *en tout*, six cent quarante-deux.

63. D'entre les Sacrificateurs : Les enfans de Habaja, les enfans de Kots, les enfans de Barzillai qui prit pour femme une des filles de Barzillai Galaadite, et fut appelé de leur nom.

64. Ceux-là cherchèrent leurs titres, afin d'établir leur généalogie, mais ils ne les trouvèrent pas, et ils furent exclus du sacerdoce, comme n'y ayant aucun droit.

65. Et le Tirscatha leur déclara qu'ils ne mangeroient point des choses consacrées, jusqu'à ce qu'il y eût un Sacrificateur qui consultât par l'Urim et le Thummim.

66. Toute l'assemblée réunie *étoit au nombre de quarante-deux mille trois cent soixante,*

67. Sans leurs serviteurs et leurs servantes, qui *étoient au nombre de sept mille trois cent trente-sept*, et ils avoient des chanteurs et des chanteuses, au nombre de deux cent quarante-cinq.

68. Ils avoient sept cent trente-six chevaux, deux cent quarante-cinq mulets,

69. Quatre cent trente-cinq chameaux et six mille sept cent vingt ânes.

70. Et quelques-uns des chefs des pères contribuèrent pour l'ouvrage du temple. Le Tirscatha donna au trésor mille drachmes d'or, cinquante bassins, cinq cent trente robes de Sacrificateurs.

71. *Quelques autres* d'entre les chefs des pères donnèrent au trésor destiné à cet ouvrage, vingt mille drachmes d'or et deux mille deux cent mines d'argent.

72. Et le reste du peuple donna vingt mille drachmes d'or, deux mille mines d'argent et soixante-sept robes de Sacrificateurs.

73. Ainsi les Sacrificateurs, les Lévités, les portiers, les chantres, quelques-uns du peuple, les Nethiniens et tous ceux d'Israël, habitèrent dans leurs villes; de sorte que le

septième mois approchant, les enfans d'Israël *étoient* dans leurs villes.

CHAPITRE VIII.

Lecture solennelle de la loi. Célébration de la fête des tabernacles.

OR tout le peuple s'assembla, comme s'il n'eût été qu'un seul homme, dans la place qui *étoit* devant la porte des eaux, et l'on dit à Esdras le Scribe d'apporter le livre de la loi de Moïse, que l'Eternel avoit donnée à Israël.

2. Ainsi le premier jour du septième mois, Esdras le Sacrificateur apporta la loi devant l'assemblée, *qui étoit composée* d'hommes et de femmes, de tous ceux qui étoient capables de la comprendre;

3. Et il la lut, dans la place qui *étoit* devant la porte des eaux, depuis le grand matin jusqu'à midi, en présence des hommes et des femmes, de ceux qui étoient capables de la comprendre, et tout le peuple fut attentif à la lecture du livre de la loi.

4. Esdras le Scribe étoit placé sur une tribune de bois, qu'on avoit construite pour cet usage; il avoit auprès de lui, à sa droite, Mattithja, Scémah, Hanaja, Urija, Hilkija et Mahaséja, et à sa gauche, Pedaja, Misçaël, Malkija, Hasçum, Hasçbaddana, Zacharie et Mesçullam.

5. Esdras ouvrit le livre devant tout le peuple, car il étoit placé au-dessus de tout le peuple, et dès qu'il l'eut ouvert, tout le peuple se tint debout.

6. Ensuite Esdras bénit l'Eternel le grand Dieu, et tout le peuple répondit : Amen ! Amen ! en élevant les mains; puis ils s'inclinèrent et se prosternèrent devant l'Eternel, le visage contre terre.

7. Et Jesçuah, Bani, Scérebja, Jamin, Hakkub, Sçabethai, Hodija, Mahaséja, Kelita, Hazarja, Jozabad, Hanan, Pelaja, et les *autres* Lévités, faisoient comprendre la loi au peuple, le peuple se tenant à sa place.

8. Ils lisoient dans le livre de la loi de Dieu; on l'interprétoit et on l'expliquoit, et *ainsi* on la faisoit comprendre à mesure qu'on la lisoit.

9. Néhémie, qui *étoit* le Tirscatha, Esdras Sacrificateur et Scribe, et les Lévités, ins-

truisoient le peuple ; et ils dirent à tout le peuple : Ce jour est consacré à l'Éternel votre Dieu ; ne vous affligez pas et ne pleurez pas ; car tout le peuple avoit pleuré, dès qu'il avoit entendu les paroles de la loi.

10. Puis *Néhémie* leur dit : Allez, mangez des meilleures viandes, buvez du meilleur vin, et envoyez des portions à ceux qui n'ont rien de prêt chez eux, car ce jour est consacré à notre Seigneur ; ne soyez donc point affligés, mais prenez courage, en vous réjouissant en l'Éternel.

11. Et les Lévites calmoient le peuple, en disant : Soyez tranquilles, car ce jour est saint, et ne vous affligez point.

12. Ainsi tout le peuple s'en alla pour manger, pour boire, pour envoyer des présents et pour se réjouir ; parce qu'ils avoient bien compris ce qu'on leur avoit enseigné.

13. Le second jour, les chefs des pères de tout le peuple, les Sacrificateurs et les Lévites, s'assemblèrent auprès d'Esdras le Scribe, pour avoir une pleine intelligence des paroles de la loi.

14. Ils trouvèrent donc écrit dans la loi que l'Éternel avoit donnée par Moïse, *qu'il falloir* que les enfans d'Israël demeurassent sous des tentes, pendant la fête solennelle du septième mois.

15. Ils le firent savoir et le publièrent dans toutes les villes et à Jérusalem, en disant : Allez sur les montagnes, et apportez des rameaux d'oliviers, des rameaux d'autres arbres huileux, des rameaux de myrte, des rameaux de palmier et des rameaux d'arbres touffus, afin de faire des tentes, ainsi qu'il est écrit.

16. Le peuple alla donc, ils apportèrent des rameaux, et ils se firent des tentes, chacun sur sa plate-forme et dans sa cour, dans les parvis de la maison de Dieu, dans la place de la porte des eaux, et dans la place de la porte d'Ephraïm.

17. Ainsi toute l'assemblée de ceux qui étoient revenus de la captivité fit des tentes, et ils se tinrent sous des tentes ; or les enfans d'Israël n'avoient pas célébré cette fête avec autant de solennité, depuis les jours de Josué fils de Nun jusqu'à ce jour-là ; et il y eut une fort grande joie.

18. On lut le livre de la loi de Dieu chaque jour, depuis le premier jour jusqu'au

dernier ; ainsi on célébra la fête solennelle pendant sept jours, et il y eut une assemblée solennelle le huitième jour, comme il étoit ordonné.

CHAPITRE IX.

Jeûne solennel et prière des Israélites.

OR le vingt-quatrième jour du même mois, les enfans d'Israël s'assemblèrent, et ils jeûnèrent, étant revêtus de sacs et ayant de la poussière sur eux.

2. Les enfans d'Israël s'étoient séparés de tous les étrangers, et ils se présentèrent pour confesser leurs péchés et les iniquités de leurs pères.

3. Pendant la quatrième partie du jour ils se tinrent debout, restant à leurs places, et on lut dans le livre de la loi de l'Éternel leur Dieu ; et pendant une *autre* quatrième partie *du jour* ils confessèrent leurs péchés, et se prosternèrent devant l'Éternel leur Dieu.

4. Et Jesçuah, Bani, Kadmiel, Scebanja, Bunni, Scérebja, Bani et Kenani se tinrent debout sur la tribune des Lévites, et ils invoquèrent à haute voix l'Éternel leur Dieu.

5. Et les Lévites, Jesçuah, Kadmiel, Bani, Hasçabneja, Scérebja, Hodija, Scebanja et Pethahja, dirent : Levez-vous, bénissez l'Éternel votre Dieu, *qui est* d'éternité en éternité. Qu'on bénisse ton nom glorieux, et qui *est* élevé au-dessus de toute bénédiction et de *toute* louange !

6. Toi seules l'Éternel ; tu as fait les cieux, les cieux des cieux et toute leur armée, la terre et tout ce qui *est* en elle, les mers et toutes les choses qui y *sont* ; tu donnes la vie à toutes ces choses, et l'armée des cieux se prosterne devant toi.

7. Tu es l'Éternel Dieu, qui choisis Abram, et qui le fis sortir *de la ville* d'Ur en Caldée, et tu lui donnas le nom d'Abraham.

8. Tu trouvas son cœur sincère devant tes yeux, et tu traitas une alliance avec lui, en promettant de donner à sa postérité le pays des Cananéens, des Héthiens, des Amorrhéens, des Phéréziens, des Jébusiens et des Guirgasçiens, et tu as accompli ta promesse, parce que tu *es* juste.

9. Car tu regardas l'affliction de nos pères

en Egypte , tu entendis leur cri près de la mer Rouge ;

10. Tu fis des prodiges et des miracles contre Pharaon , contre ses serviteurs et contre tout le peuple de son pays ; parce que tu savois qu'ils avoient opprimé *les Israélites* avec orgueil , et tu t'acquis un nom glorieux , tel qu'il est aujourd'hui.

11. Tu fendis aussi la mer devant eux , ils passèrent à sec au travers de la mer , et tu jetas dans la profondeur *des abîmes* ceux qui les poursuivoient ; tu les jetas comme une pierre dans les eaux impétueuses.

12. Tu conduisis nos pères , de jour , par la colonne de nuée , et de nuit , par la colonne de feu , qui les éclairoit dans le chemin par lequel ils devoient marcher.

13. Tu descendis aussi sur la montagne de Sinai ; tu parlas avec eux depuis les cieux , tu leur donnas des ordonnances droites , des lois véritables , des statuts et des commandemens qui étoient bons.

14. Tu leur fis connoître le sabbat qui t'est consacré , et tu leur donnas les commandemens , les statuts et la loi , par le ministère de Moïse ton serviteur.

15. Tu leur donnas aussi , depuis les cieux , du pain pour *apaiser* leur faim , tu fis sortir l'eau du rocher pour *apaiser* leur soif , et tu leur dis d'aller prendre possession du pays que tu avois fait serment de leur donner.

16. Mais eux et nos pères se sont élevés avec fierté , ils ont roidi leur cou et n'ont point écouté tes commandemens.

17. Ils refusèrent d'écouter , et ils ne se souvinrent point des merveilles que tu avois faites en leur faveur ; mais ils roidirent leur cou , et dans leur rébellion ils voulurent se donner un chef pour retourner dans leur servitude. Mais toi qui es un Dieu prompt à pardonner , miséricordieux , plein de compassion , lent à la colère et abondant en miséricorde , tu ne les abandonnas point.

18. Et quand ils se firent un veau de fonte , et qu'ils dirent : O Israël ! voici ton Dieu qui t'a tiré d'Egypte , et qu'ils te firent de grands outrages ,

19. Cependant , par tes grandes miséricordes , tu ne les abandonnas pas dans le désert ; la colonne de nuée destinée à les conduire par le chemin pendant le jour , ne se retira point de dessus eux , non plus que la

colonne de feu destinée à les éclairer de nuit , dans le chemin par lequel ils devoient marcher.

20. Tu leur donnas ton bon Esprit pour les rendre sages ; tu ne retiras point ta manne de leur bouche , et tu leur donnas de l'eau pour *apaiser* leur soif.

21. Ainsi tu les nourris quarante ans dans le désert , *sans que* rien leur manquât ; leurs vêtemens ne s'usèrent point , et leurs pieds ne furent point foulés.

22. Tu leur donnas les royaumes et les pays , que tu leur partageas d'un bout à l'autre ; et ils prirent possession du pays de Sihon qui étoit Roi de Hesçon , et du pays de Hog Roi de Bascan.

23. Tu multiplias leurs enfans comme les étoiles des cieux , et tu les introduisis dans le pays duquel tu avois dit à leurs pères . qu'ils y entreroient pour le posséder.

24. Ainsi les enfans vinrent et prirent possession du pays ; tu abaissas devant eux les Cananéens , habitans du pays , et tu les livras entre leurs mains , eux , leurs Rois et les peuples du pays , afin qu'ils les traitassent selon leur volonté.

25. De sorte qu'ils s'emparèrent des villes fortes et d'un pays très-fertile , et qu'ils prirent possession des maisons qui étoient pleines de toutes sortes de biens , des puits qu'on avoit creusés , des vignes , des oliviers et des arbres fruitiers en grand nombre ; ils mangèrent ; ils furent rassasiés et s'engraissent , et ils jouirent à souhait de tes grands biens.

26. Mais ils t'ont irrité , ils se sont rebellés contre toi , ils ont rejeté ta loi , ils ont tué les prophètes qui les sommoient de revenir à toi , et ils t'ont fait de grands outrages.

27. C'est pourquoi tu les as livrés entre les mains de leurs ennemis , qui les ont opprimés. Mais dans le temps de leur angoisse , lorsqu'ils ont crié à toi , tu les as exaucés des cieux , et selon tes grandes miséricordes , tu leur as donné des libérateurs , qui les ont délivrés de la main de leurs oppresseurs.

28. Mais dès qu'ils avoient du repos , ils retournoient à faire le mal en ta présence ; c'est pourquoi tu les abandonnois entre les mains de leurs ennemis , et ceux-ci dominoient sur eux. Puis ils revenoient à toi , ils t'invoquoient , et tu les exauçois des cieux :

ainsi

ainsi tu les as délivrés selon tes miséricordes, plusieurs fois et en divers temps.

29. Et tu leur as adressé des sommations pour les ramener à ta loi, mais ils se sont élevés avec fierté, et ils n'ont pas obéi à tes commandemens; ils ont péché contre tes ordonnances, qui feront vivre celui qui les observera; ils ont toujours tiré l'épaule en arrière, ils ont roidi leur cou et n'ont pas écouté.

30. Tu les as attendus patiemment un grand nombre d'années, et tu leur as adressé des sommations par ton Esprit, par le ministère de tes prophètes; mais ils ne leur ont point prêté l'oreille, et tu les as livrés entre les mains des peuples étrangers.

31. Néanmoins, par tes grandes miséricordes, tu ne les as pas réduits à néant, et tu ne les as pas abandonnés; car tu es un Dieu miséricordieux et plein de compassion.

32. Maintenant donc, ô notre Dieu! le fort, le grand, le puissant et le terrible, qui gardes l'alliance et la miséricorde! que ce malheur qui nous est arrivé, à nous, à nos Rois, aux principaux d'entre nous, à nos Sacrificateurs, à nos prophètes, à nos pères et à tout ton peuple, depuis le temps des Rois d'Assyrie jusqu'à aujourd'hui, ne paraisse point peu de chose à tes yeux!

33. Certainement tu as été juste dans tout ce qui nous est arrivé, car tu as agi avec fidélité; mais nous avons agi avec méchanceté.

34. Ni nos Rois, ni les principaux d'entre nous, ni nos Sacrificateurs, ni nos pères, n'ont point observé ta loi, et n'ont point été attentifs à tes commandemens, ni aux sommations que tu leur as adressées.

35. Car ils ne t'ont point servi durant leur règne, ni pendant les grands biens que tu leur as faits, et dans le pays spacieux et fertile que tu leur avois donné, pour être à leur disposition, et ils ne se sont point détournés de leurs méchantes actions.

36. Voici, nous sommes aujourd'hui esclaves, dans le pays même que tu avois donné à nos pères pour en manger les productions et pour y jouir de ses biens; voici, nous y sommes esclaves.

37. Il produit en abondance, mais c'est pour les Rois auxquels tu nous as assujettis à cause de nos péchés, et qui dominant se-

lon leur volonté sur nos personnes et sur notre bétail; de sorte que nous sommes dans une grande angoisse.

38. C'est pourquoi, à cause de tout cela, nous contractons une alliance irrévocable, nous la mettons par écrit, et les principaux d'entre nous, nos Lévités et nos Sacrificateurs, y apposent leur signature.

CHAPITRE X.

Noms de ceux qui signèrent l'alliance renouvelée avec l'Eternel. Les Juifs s'engagent à fournir tout ce qui étoit nécessaire pour le service de la maison de l'Eternel.

VOICI les noms de ceux qui apposèrent leur signature: Néhémie le Tirscatha, fils de Hacalja, Sédécias,

2. Seraja, Hazarja, Jérémie,

3. Paschur, Amarja, Malkija,

4. Hattus, Scebanja, Malluc,

5. Harim, Merémouth, Hobadja,

6. Daniel, Guinnethon, Baruc,

7. Mesçullam, Abija, Mijamin,

8. Mahazja, Bilgai, Scemahja. Ceux-là étoient les Sacrificateurs.

9. Les Lévités étoient, Jesçuah fils d'Azanja, Binnui d'entre les enfans de Héнад, Kadmiel,

10. Et leurs frères, Scebanja, Hodija, Kelita, Pelaja, Hanan,

11. Michée, Rehob, Asçabja,

12. Zaccur, Scérebja, Scebanja,

13. Hodija, Bani, Beninu.

14. Les chefs du peuple étoient, Parhos, Pahath-Moab, Hélam, Zatthu, Bani,

15. Bunni, Hazgad, Bébaï,

16. Adonija, Bigvaï, Hadin,

17. Ater, Ezéchias, Hazur,

18. Hodija, Hasçum, Betsaï,

19. Hariph, Hanathoth, Nébaï,

20. Magpihas, Mesçullam, Hézir,

21. Mesçézabeel, Tsadok, Jadduah,

22. Pelatja, Hanan, Hanaja,

23. Osée, Hananja, Hasçub,

24. Lohès, Pilha, Sçobek,

25. Rehum, Hasçabna, Mahaséja,

26. Ahija, Hanan, Anan,

27. Malluc, Harim et Bahana.

28. Quant au reste du peuple, aux Sacrificateurs, aux Lévités, aux portiers, aux chantres, aux Nethiniens, à tous ceux qui

V v v

s'étoient séparés d'avec les peuples étrangers, pour observer la loi de Dieu, à leurs femmes, à leurs fils, à leurs filles et à tous ceux qui étoient capables de comprendre ce qui se faisoit,

29. Ils donnèrent un plein consentement à ce que venoient de faire les plus considérables de leurs frères, et ils se soumirent à l'imprécation du serment *qu'ils avoient fait*, de marcher dans la loi de Dieu, donnée par le ministère de Moïse serviteur de Dieu, de garder et d'observer tous les commandemens de l'Éternel notre Seigneur, ses ordonnances et ses statuts,

30. De ne point donner de nos filles aux peuples voisins, de ne point prendre leurs filles pour nos fils,

31. De ne rien acheter le jour du sabbat ni aucun autre jour consacré, des peuples voisins qui apportoient des marchandises et toutes sortes de denrées le jour du sabbat pour les vendre, d'observer le repos de la septième année, et de n'exiger *cette année-là* le paiement d'aucune dette.

32. Nous fîmes aussi des ordonnances, nous engageant à donner par an la troisième partie d'un sicle, pour le service de la maison de notre Dieu,

33. Pour les pains de proposition, pour l'oblation continue, pour l'holocauste continu, *et pour ceux* des sabbats, des nouvelles lunes et des fêtes solennelles, pour les choses consacrées, pour les offrandes destinées à expier les péchés d'Israël, et pour tout ce qu'il y avoit à faire dans la maison de notre Dieu.

34. Nous tirâmes aussi au sort, tant les Sacrificateurs et les Lévites, que le peuple, pour fournir le bois et l'amener dans la maison de notre Dieu, selon les familles de nos pères, et dans les temps déterminés, d'année en année, pour le brûler sur l'autel de notre Dieu, ainsi qu'il est écrit dans la loi.

35. *Nous primes encore l'engagement* d'apporter dans la maison de l'Éternel, chaque année, les prémices des productions de nos terres, les prémices de tous les fruits de tous les arbres,

36. Et les premiers-nés d'entre nos fils et d'entre notre bétail, comme il est écrit dans la loi, et d'amener dans la maison de notre Dieu, aux Sacrificateurs qui font le service

dans la maison de notre Dieu, les premiers-nés de nos bœufs et de notre menu bétail.

37. *Nous primes de plus l'engagement* d'apporter aux Sacrificateurs, dans les chambres de la maison de Dieu, les prémices de notre pâte, de nos offrandes élevées, des fruits de tous les arbres, du vin et de l'huile; et aux Lévites, la dîme de nos terres, ensorte que les Lévites auroient les dîmes de toutes les terres en culture autour de nos villes,

38. Et qu'il y auroit un Sacrificateur descendant d'Aaron avec les Lévites, quand les Lévites recevoient leurs dîmes, et que les Lévites amèneroient la dîme de la dîme dans la maison de notre Dieu, dans les chambres du bâtiment où étoient les greniers.

39. Car les enfans d'Israël et les enfans de Lévi devoient apporter dans les chambres l'oblation du froment, du vin et de l'huile; et c'étoit là *qu'étoient* les vases du sanctuaire, et *que logeoient* les Sacrificateurs chargés du service, les portiers et les chantres; ainsi nous décidâmes de ne laisser manquer de rien la maison de notre Dieu.

CHAPITRE XI.

Dénombrement de ceux qui s'établirent à Jérusalem et dans le reste du pays.

LES principaux du peuple s'établirent à Jérusalem; mais tout le reste du peuple tira au sort, afin que la dixième partie d'entr'eux s'établît à Jérusalem la sainte cité, et que les neuf *autres* parties demeurassent dans les *autres* villes.

2. Et le peuple bénit tous ceux qui se présentèrent volontairement pour s'établir à Jérusalem.

3. Voici les principaux de la province qui s'établirent à Jérusalem, pendant que *les autres* s'établirent dans les villes de Juda, chacun dans sa possession et dans sa ville, les Israélites, les Sacrificateurs, les Lévites, les Nethiniens, et les descendans des serviteurs de Salomon.

4. Voici donc ceux de Juda et de Benjamin qui s'établirent à Jérusalem : Des descendans de Juda, Hathaja fils de Huzija, fils de Zacharie, fils d'Amarja, fils de Scephatja, fils de Mahalaleel, d'entre les descendans de Pharez,

5. Et Mahaséja fils de Baruc, fils de Col-

hozeh, fils de Hazaja, fils de Hadaja, fils de Jojarib, fils de Zacharie, fils de Sciloni,

6. Tous descendans de Pharez, lesquels s'établirent à Jérusalem, au nombre de quatre cent soixante-huit hommes vaillans.

7. Ceux-ci étoient d'entre les descendans de Benjamin : Sallu fils de Mesçullam, fils de Johed, fils de Pedaja, fils de Kolaja, fils de Mahaséja, fils d'Ithiel, fils d'Esaje,

8. Et après lui, Gabbaï, Sallaï, en tout, neuf cent vingt-huit.

9. Joël fils de Zicri, avoit l'inspection sur eux, et Juda fils de Senua, commandoit en second dans la ville.

10. D'entre les Sacrificateurs, Jedahja fils de Jojarib, Jakin,

11. Seraja fils de Hilkija, fils de Mesçullam, fils de Tsadok, fils de Merajoth, fils d'Abitub, gouverneur de la maison de Dieu,

12. Et leurs frères, qui faisoient le service dans la maison, au nombre de huit cent vingt-deux. Et Hodaja fils de Jeroham, fils de Pelalja, fils d'Amtsi, fils de Zacharie, fils de Paschur, fils de Malkija,

13. Et ses frères, les chefs des pères, au nombre de deux cent quarante-deux. Et Hamasçai fils de Hazareel, fils d'Ahzaï, fils de Mesçillémoth, fils d'Immer,

14. Et leurs frères, hommes forts et vaillans, au nombre de cent vingt-huit. Et Zabdriel, fils de Guedolim, avoit l'inspection sur eux.

15. Et d'entre les Lévites : Scemahja fils de Hasçub, fils de Hazrikam, fils de Hasçabja, fils de Bunni.

16. Sçabbethaï, et Jozabad, avoient l'inspection de l'ouvrage qui se faisoit en dehors de la maison de Dieu; ils étoient d'entre les chefs des Lévites,

17. Et Mattanja fils de Mica, fils de Zabdi, fils d'Asaph, qui entonnoit les cantiques de louange et de prière, et Bakbukja qui étoit le second d'entre ses frères; puis Habda fils de Sçammuah, fils de Galal, fils de Jeduthun.

18. Tous les Lévites qui s'établirent dans la sainte cité étoient au nombre de deux cent quatre-vingt-quatre.

19. Et les portiers, Hakkub, Talmon et leurs frères, qui gardoient les portes, étoient au nombre de cent soixante-douze.

20. Le reste des Israélites, des Sacrificateurs et des Lévites s'établirent dans toutes les villes de Juda, chacun dans son héritage.

21. Les Nethiniens habitèrent à Hophel : Tsiha et Guisçpa avoient l'inspection des Nethiniens.

22. Celui qui avoit l'inspection des Lévites à Jérusalem, étoit Huzi fils de Bani, fils de Hasçabja, fils de Mattanja, fils de Mica. Les chantres préposés sur l'ouvrage de la maison de Dieu, étoient descendans d'Asaph;

23. Car il y avoit aussi une ordonnance du Roi en leur faveur; de sorte qu'il y avoit pour les chantres un entretien fixe, pour chaque jour.

24. Et Pethabja, fils de Mescézabeel, d'entre les enfans de Zara fils de Juda, étoit commissaire du Roi pour toutes les affaires qui concernoient le peuple.

25. Quant aux bourgades et à leur territoire, quelques-uns des descendans de Juda habitèrent à Kirjath-Arbah et dans les lieux de son ressort; à Dibon et dans les lieux de son ressort, à Jekabtseel et dans les lieux de son ressort.

26. A Jesçuah, à Molada, à Beth-pélet,

27. A Hatsar-sçual, à Béer-scébah et dans les lieux de son ressort,

28. A Tsiklag, à Mecona et dans les lieux de son ressort,

29. A Hen-rimmon, à Tsorha, à Jarmuth,

30. A Zanoah, à Hadullam et dans leurs bourgades, à Lakis et dans son territoire, et à Hazéka et dans les lieux de son ressort. Ils habitèrent depuis Béer-scébah jusqu'à la vallée de Hinnom.

31. Les descendans de Benjamin habitèrent, depuis Guébah jusqu'à Micmas, Haja, Béth-el et les lieux de son ressort,

32. Hanathoth, Nob, Hananja,

33. Hatsor, Rama, Guittajim,

34. Hadid, Tsebohim, Neballat,

35. Lod et Ono, la vallée des charpentiers.

36. Et quelques-uns des Lévites qui avoient leurs portions dans la tribu de Juda, s'établirent dans la tribu de Benjamin.

CHAPITRE XII.

Dénombrement des Sacrificateurs et des Lévites. Dédicace des murs de Jérusalem.

VOICI les noms des Sacrificateurs et des Lévites qui montèrent avec Zorobabel fils de Salathiel, et avec Jesçuah : Seraja, Jérémie, Esdras,

2. Amarja, Malluc, Hattus,
3. Scecanja, Rehum, Merémoth,
4. Hiddo, Guinnethoï, Abija,
5. Mijamin, Mahadja, Bilga,
6. Scemahja, Jojarib, Jedahja,
7. Sallu, Hamok, Hilkija, Jedahja. Ce furent là les principaux des Sacrificateurs et de leurs frères, du temps de Jesçuah.

8. Quant aux Lévites, il y avoit Jesçuah, Binnui, Kadmiel, Scérebja, Juda et Mattanja qui dirigeoit les chants de louange, avec ses frères.

9. Et Bakbukja et Hunni, leurs frères, étoient en fonction, vis-à-vis d'eux.

10. Or Jesçuah engendra Jojakim, Jojakim engendra Eljascib, Eljascib engendra Jojadah,

11. Jojadah engendra Jonathan, et Jonathan engendra Jadduah.

12. Du temps de Jojakim, ceux-ci étoient Sacrificateurs et chefs de familles : *La famille de Seraja avoit pour chef* Meraja; celle de Jérémie, Hananja;

13. Celle d'Esdras, Mescullam; celle d'Amarja, Johanan;

14. Celle de Malluc, Jonathan; celle de Scebanja, Joseph;

15. Celle de Harim, Hadna; celle de Merajoth, Helkaï;

16. Celle de Hiddo, Zacharie; celle de Guinnethon, Mescullam;

17. Celle d'Abija, Zicri; celle de Minjamin et de Mohadja, Piltai;

18. Celle de Bilga, Scammuah; celle de Scemahja, Jonathan;

19. Celle de Jojarib, Mattenaï; celle de Jedahja, Huzi;

20. Celle de Sallaï, Kallaï; celle de Hamok, Héber;

21. Celle de Hilkija, Hasçabja; celle de Jedahja, Nathanaël.

22. Quant aux Lévites, leurs chefs de familles ont été enregistrés du temps d'Eljas-

cib, de Jojadah, de Johanan et de Jadduah, ainsi que les Sacrificateurs, jusqu'au règne de Darius de Perse,

23. De sorte que les descendants de Lévi, chefs de familles, ont été enregistrés dans le livre des chroniques, jusqu'au temps de Johanan, *petit-fils d'Eljascib.*

24. Les chefs des Lévites furent donc, Hasçabja, Scérebja et Jesçuah, fils de Kadmiel, et leurs frères étoient vis-à-vis d'eux, pour louer et célébrer *le nom de Dieu*, selon le commandement de David homme de Dieu; ils étoient en face les uns des autres.

25. Mattanja, Bakbukja, Hobadja, Mescullam, Talmon et Hakkub, avoient l'inspection sur les portiers qui faisoient la garde à l'entrée des portes.

26. Ceux-ci vivoient du temps de Jojakim, fils de Jesçuah, fils de Jotsadak, et du temps de Néhémie le gouverneur, et d'Esdras Sacrificateur et Scribe.

27. Or pour la dédicace des murs de Jérusalem, on fit dire aux Lévites, dans toutes leurs habitations, de venir à Jérusalem célébrer la dédicace, avec joie, avec actions de grâces et avec des cantiques, au son des cymbales, des timbales et des harpes.

28. On assembla donc les descendants des chantres, tant de la plaine autour de Jérusalem, que des bourgades des Netophathiens,

29. Du lieu nommé Guilgal, et des territoires de Guébah et de Hasmaveth; car les chantres s'étoient bâti des bourgades aux environs de Jérusalem.

30. Ainsi les Sacrificateurs et les Lévites se purifièrent, et purifièrent le peuple, les portes et les murs.

31. Ensuite je fis monter les principaux de Juda sur les murs, et j'établis deux nombreuses troupes, pour chanter les louanges de Dieu; *l'une de ces troupes* devoit s'avancer à droite sur la muraille, du côté de la porte des fumiers.

32. Après eux marchoit Hosçahja, avec la moitié des principaux de Juda,

33. *Savoir*, Hazarja, Esdras, Mescullam,

34. Juda, Benjamin, Scemahja et Jérémie,

35. Et *quelques-uns* d'entre les enfans des Sacrificateurs, avec des trompettes; puis Zacharie fils de Jonathan, fils de Scemahja,

filz de Mattanja, filz de Micaja, filz de Zaccur, filz d'Asaph,

36. Et ses frères, Scemahja, Hazareel, Milalaï, Guilalaï, Mahaï, Nathanaël, Juda et Hanani, avec les instrumens de musique désignés par David homme de Dieu; Esdras le Scribe étoit à leur tête.

37. Arrivés vers la porte de la fontaine qui étoit vis-à-vis d'eux, ils montèrent par les degrés de la Cité de David, dans l'endroit où les murs s'élevoient par-dessus la maison de David, et ils s'avancèrent jusqu'à la porte des eaux vers l'orient.

38. La seconde troupe de ceux qui chantoient les louanges de Dieu s'avançoit du côté opposé, et je la suivois sur les murs, avec l'autre moitié du peuple; on s'avança depuis l'endroit qui domine la tour des fours jusqu'à la muraille large,

39. Et depuis la porte d'Ephraïm, par-dessus la porte vieille et par-dessus la porte des poissons, la tour de Hananeel et la tour de Méah, jusqu'à la porte des troupeaux; on s'arrêta vers la porte de la prison.

40. Puis les deux troupes de ceux qui chantoient les louanges de Dieu, s'arrêtèrent dans la maison de Dieu; je m'y arrêtai aussi, avec la moitié des magistrats qui étoient avec moi,

41. De même que les Sacrificateurs Eljakim, Mahaséja, Minjamin, Micaja, Eljohénaï, Zacharie et Hananja, avec leurs trompettes,

42. Et Mahaséja, Scemahja, Elhaza, Huzi, Johanan, Malkija, Hélam et Hézer; puis les chantres, dirigés par Jizrahja, firent retentir leur voix.

43. On offrit aussi ce jour-là de grands sacrifices, et le peuple se réjouit, parce que Dieu lui avoit donné un grand sujet de joie; même les femmes et les enfans se réjouirent, et la joie de Jérusalem retentit au loin.

44. On établit ce jour-là des inspecteurs sur les chambres qui renfermoient les trésors, les oblations, les prémices et les dîmes, pour y rassembler, du territoire des villes, les portions que la loi assignoit aux Sacrificateurs et aux Lévites; car Juda eut de la joie parce que les Sacrificateurs et les Lévites étoient là,

45. Et qu'ils avoient observé l'ordonnance de purification qui leur avoit été donnée

de la part de leur Dieu. Les chantres et les portiers s'étoient aussi conformés à l'ordonnance de David et de Salomon son filz;

46. Car autrefois, du temps de David et d'Asaph, on avoit établi des chefs de chantres, pour chanter les cantiques de louange et d'actions de grâces à l'honneur de Dieu.

47. C'est pourquoi tous les Israélites du temps de Zorobabel et du temps de Néhémie, donnèrent aux chantres et aux portiers, leurs portions de chaque jour; ils mettoient à part, pour les Lévites, ce qui leur étoit dû, et les Lévites mettoient aussi à part, pour les descendans d'Aaron, ce qui leur étoit dû.

CHAPITRE XIII.

Désordres réprimés par Néhémie.

EN ce temps-là, on lut dans le livre de Moïse, le peuple l'entendant, et on y trouva écrit que les Hammonites et les Moabites ne devoient jamais entrer dans l'assemblée de Dieu,

2. Parce qu'ils n'étoient point venus au devant des enfans d'Israël, avec du pain et de l'eau, et qu'au contraire ils avoient payé Balaam pour les maudire; mais notre Dieu changea la malédiction en bénédiction.

3. C'est pourquoi dès qu'on eut entendu cette loi, on sépara d'avec les Israélites tous ceux qui s'étoient mêlés avec eux.

4. Or avant que ceci arrivât, Eljascib Sacrificateur, ayant l'inspection des chambres de la maison de notre Dieu, s'étoit allié à Tobija.

5. Et il lui avoit préparé une grande chambre, où l'on mettoit auparavant les oblations, l'encens, les vases, et les dîmes du froment, du vin et de l'huile, qui étoient assignés aux Lévites, aux chantres et aux portiers, avec ce qu'on prélevoit pour les Sacrificateurs.

6. Or je n'étois point à Jérusalem pendant tout cela; car la trente-deuxième année d'Artaxerxès Roi de Babylone, je retournai vers le Roi, et au bout de quelque temps je fus redemandé au Roi.

7. Je revins donc à Jérusalem, et alors j'appris comment Eljascib s'étoit rendu coupable, en favorisant Tobija et en lui prépa-

rant une chambre dans le parvis de la maison de Dieu ;

8. Ce qui me déplut fort, et je jetai hors de la chambre tous les meubles qui appartennoient à Tobija.

9. Puis d'après mon ordre on nettoya les chambres, et j'y fis rapporter les vases de la maison de Dieu, les oblations et l'encens.

10. J'appris aussi que les portions des Lévites ne leur avoient point été données, de sorte que les Lévites et les chantres qui faisoient le service, s'étoient réfugiés chacun dans sa possession.

11. Et je censurai les magistrats, en disant : Pourquoi a-t-on abandonné la maison de Dieu ? Je rassemblai donc *les Lévites*, et je les rétablis dans leurs fonctions.

12. Tous ceux de Juda apportèrent dans les greniers les dîmes du froment, du vin et de l'huile.

13. Et j'établis pour inspecteurs des greniers, Scélemja Sacrificateur et Tsadok Scribe, d'entre les Lévites, Pedaja, et pour les aider, Hanan fils de Zaccur, fils de Mattanja, parce qu'ils passaient pour être très-fidèles ; leur fonction étoit de faire la distribution à leurs frères.

14. Mon Dieu ! souviens-toi de moi, à cause de ceci, et n'oublie point ce que j'ai fait avec zèle, pour la maison de mon Dieu et pour son service.

15. En ces jours-là, je vis en Juda quelques personnes qui fouloient aux pressoirs, le jour du sabbat, d'autres qui amenoient des gerbes, sur des ânes, comme aussi du vin, des raisins, des figues et toutes sortes de choses, et les faisoient entrer à Jérusalem le jour du sabbat, et je leur fis de vifs reproches, le jour même où ils vendoient leurs provisions.

16. Et même ceux de Tyr, qui habitoient à Jérusalem, apportoient du poisson et toutes sortes d'autres marchandises, et ils les vendoient aux Juifs, à Jérusalem, le jour du sabbat.

17. Je censurai donc les principaux de Juda, et je leur dis : Quel mal ne faites-vous pas, en profanant ainsi le jour du sabbat ?

18. N'est-ce pas ainsi qu'ont agi vos pères ? et c'est pour cela que notre Dieu a fait venir tous ces malheurs sur nous et sur

cette ville. Et vous, vous continuez à l'irriter contre Israël, en violant le sabbat.

19. C'est pourquoi, dès que le soleil n'éclairait plus les portes de Jérusalem avant le sabbat, d'après mon ordre on fermoit les portes ; je commandai aussi qu'on ne les ouvrît point jusqu'après le sabbat, et je plaçai quelques-uns de mes gens auprès des portes, afin qu'on n'apportât rien *dans la ville* le jour du sabbat.

20. Les revendeurs et ceux qui vendoient toutes sortes de marchandises, passèrent la nuit, une fois ou deux, hors de Jérusalem.

21. Et je leur fis de vifs reproches et leur dis : Pourquoi passez-vous la nuit devant les murs ? Si vous le faites encore, je mettrai la main sur vous. Ainsi, depuis ce temps-là, ils ne vinrent plus le *jour du sabbat*.

22. Je dis aussi aux Lévites de se purifier et de venir garder les portes, pour que l'on sanctifiât le jour du sabbat. Pour cela aussi, ô mon Dieu ! souviens-toi de moi et me pardonne, selon la grandeur de ta miséricorde !

23. En ces jours-là, je vis des Juifs qui avoient pris des femmes Asçdodiennes, Hammonites et Moabites.

24. Et leurs enfans parloient en partie Asçdodien et ne savoient pas parler la langue des Juifs, mais *ils* méloient ensemble le langage de divers peuples.

25. C'est pourquoi je les repris et je les blâmai, et je fis battre *de verges* quelques-uns d'entr'eux, je leur fis raser la tête et je les fis jurer par *le nom de Dieu*, qu'ils ne donneroient point leurs filles aux fils *des étrangers*, et qu'ils ne prendroient ni pour leurs fils, ni pour eux-mêmes, des filles des étrangers.

26. Salomon le Roi d'Israël ne pécha-t-il pas de cette manière, quoique parmi un grand nombre de nations, il n'y eût point de Roi semblable à lui, qu'il fût aimé de son Dieu, et que Dieu l'eût établi Roi sur tout Israël ? Toutefois les femmes étrangères le firent pécher.

27. Et vous permettrions-nous de faire un si grand mal et de pécher contre notre Dieu, en prenant des femmes étrangères ?

28. *Il y avoit* même un des fils de Jojada, fils d'Eljascib grand Sacrificateur, qui étoit gendre de Samballat Horonite, et que je chassai d'auprès de moi, à cause de cela.

29. Mon Dieu! qu'il te souviennne d'eux, car ils ont souillé la sacrificature et violé l'alliance concernant la sacrificature et les Lévites.

30. Ainsi je séparai d'eux tous les étrangers, et je rétablis les Sacrificateurs et les Lévites, chacun dans sa fonction.

31. Et je rétablis la règle à l'égard du bois pour les oblations, qui devoit être fourni dans des temps marqués, et à l'égard des prémices. Mon Dieu! souviens-toi de moi pour me faire du bien!

LE LIVRE D'ESTHER.

ARGUMENT.

On voit dans ce livre comment Dieu se sert de la Reine Esther, qui étoit Juive et femme du Roi Assuérus, pour délivrer les Juifs qui étoient dans les états de ce prince, et pour leur faire du bien. On croit que ce qui est rapporté dans ce Livre arriva quelque temps après que les Juifs furent revenus de la captivité de Babylone.

CHAPITRE I.

Festin d'Assuérus. La Reine Vascty est répudiée.

DU temps d'Assuérus, qui régnoit depuis les Indes jusqu'à l'Éthiopie, sur cent vingt-sept provinces,

2. Dans ce temps-là, le Roi Assuérus étant affermi sur son trône, et résidant à Susan, ville capitale,

3. Fit, dans la troisième année de son règne, un festin à tous les principaux Seigneurs de ses états et à tous ses serviteurs; de sorte que tous les chefs de l'armée des Perses et des Mèdes, les plus grands Seigneurs et les gouverneurs des provinces se trouvèrent réunis en sa présence.

4. Et alors il étala à leurs yeux la magnificence de la gloire de son royaume et le brillant éclat de sa propre grandeur; la fête dura long-temps, cent quatre-vingt jours.

5. Au bout de ce temps-là, le Roi fit un festin pendant sept jours, dans la place qui étoit devant le jardin du palais du Roi, à tout le peuple qui se trouva à Susan, ville capitale, depuis le plus grand jusqu'au plus petit.

6. Des toiles de couleur blanche, verte et pourpre étoient suspendues, avec des cordons de fin lin et d'écarlate, à des anneaux d'argent, fixés à des colonnes de marbre; les lits étoient d'or et d'argent, et placés sur un pavé de marbre rouge, blanc, vert et noir.

7. On donnoit à boire dans des vases d'or, qui étoient de diverses façons, et il y avoit du vin royal en abondance, selon la puissance du Roi;

8. Mais la manière d'en user avoit été réglée; on ne contraignoit personne; car le Roi avoit expressément commandé à tous ses maîtres d'hôtel de laisser chacun libre.

9. La Reine Vasçty fit aussi un festin aux femmes, dans le palais du Roi Assuérus.

10. Or le septième jour, comme le cœur du Roi étoit égayé par le vin, il commanda à Mehuman, Bizta, Harbona, Bigtha, Abagtha, Zéthar et Carcas, qui étoient les sept eunuques qui servoient le Roi Assuérus,

11. De faire venir devant le Roi la Reine Vasçty, ornée de la couronne royale, pour faire voir sa beauté aux peuples et aux Seigneurs; car elle étoit belle à voir.

12. Mais la Reine Vasçty refusa de se rendre à l'ordre que le Roi lui avoit fait donner par ses eunuques; et le Roi se mit en fort grande colère, et son courroux s'alluma.

13. Le Roi s'adressa donc aux sages, qui connoissoient les coutumes du pays; car le Roi consultoit ainsi tous ceux qui connoissoient les lois et le droit.

14. Alors Carscena, Scéthar, Admatha, Tharscis, Mérés, Marsena et Memucan, sept Seigneurs de Perse et de Médie, étoient auprès de lui, jouissant de la faveur du Roi, et tenant le premier rang dans le royaume.

15. Le Roi leur dit donc : Que doit-on faire, selon les lois, à la Reine Vasçty, pour n'avoir point obéi à l'ordre que le Roi Assuérus lui a fait donner par les eunuques ?

16. Alors Memucan dit en présence du Roi et des Seigneurs : La Reine Vasçty n'a pas seulement mal agi contre le Roi, mais aussi contre tous les Seigneurs et contre tous les peuples qui sont dans toutes les provinces du Roi Assuérus.

17. Car ce que la Reine a fait, parviendra à la connoissance de toutes les femmes, et leur fera mépriser leurs maris; elles diront : Le Roi Assuérus avoit commandé qu'on fit venir devant lui la Reine Vasçty, et elle n'est pas venue.

18. Et désormais les femmes des Seigneurs Perses et Mèdes, qui auront appris la réponse de la Reine, répondront ainsi à tous les Seigneurs des états du Roi; ce qui produira sans cesse du mépris et de l'irritation.

19. Si le Roi le trouve bon, qu'on publie un édit royal de sa part, qui soit écrit entre les ordonnances des Perses et des Mèdes, et qui soit irrévocable; c'est que Vasçty ne paroisse plus devant le Roi Assuérus, et que le

Roi élève au rang de Reine, une de ses compagnes qui en soit plus digne qu'elle.

20. Et l'édit que le Roi aura fait, ayant été publié dans tout son royaume qui est très-grand, toutes les femmes honoreront leurs maris, depuis le plus grand jusqu'au plus petit.

21. Cet avis plut au Roi et aux Seigneurs, et le Roi fit ce que Memucan avoit dit.

22. Il envoya des lettres dans toutes les provinces du Roi, à chaque province selon sa manière d'écrire, et à chaque peuple selon sa langue, afin que chacun fût maître dans sa maison; et cela fut publié dans la langue de chaque peuple.

CHAPITRE II.

*Esther choisie par Assuérus pour être Reine.
Conspiration contre le Roi, découverte par Mardochée.*

APRÈS ces choses, lorsque la colère du Roi Assuérus fut apaisée, il se souvint de Vasçty, de ce qu'elle avoit fait, et de ce qui avoit été décrété contre elle.

2. Et les jeunes gens qui servoient le Roi dirent : Qu'on cherche pour le Roi de jeunes filles vierges et belles à voir ;

3. Que le Roi établisse dans toutes les provinces de son royaume des commissaires, qui fassent venir à Susan, ville capitale, dans l'hôtel des femmes, toutes les jeunes filles vierges et belles à voir; qu'elles soient sous l'inspection d'Hégai, eunuque du Roi et gardien des femmes, et qu'on leur fournisse tout ce qui est nécessaire pour leur parure.

4. Et la jeune fille qui plaira au Roi, règnera à la place de Vasçty. Cet avis plut au Roi, et il fit ainsi.

5. Or il y avoit à Susan, ville capitale, un homme Juif, nommé Mardochée, fils de Jaïr, fils de Scimbi, fils de Kis Benjamite.

6. Il avoit été transporté de Jérusalem, avec les prisonniers qui avoient été emmenés captifs avec Jéchonias Roi de Juda; Nébucadnetsar Roi de Babylone les avoit transportés.

7. Mardochée élevoit Hadassa, autrement nommée Esther, fille de son onclé; elle n'avoit plus ni père ni mère; cette jeune fille étoit de belle taille et très-belle à voir;

et

et après la mort de son père et de sa mère, Mardochée l'avoit adoptée pour sa fille.

8. Quand on eut connoissance de la parole du Roi et de son édit, et qu'on eut rassemblé à Susan, ville capitale, un grand nombre de jeunes filles, sous l'inspection d'Hégaï, Esther fut aussi amenée dans la maison du Roi, sous l'inspection d'Hégaï, gardien des femmes.

9. La jeune fille lui plut et gagna ses bonnes grâces, de sorte qu'il s'empressa de lui fournir tout ce qui étoit nécessaire pour sa parure et pour sa table; il lui donna aussi sept jeunes filles choisies de la maison du Roi, et il la fit passer, elle et ses jeunes filles, dans un des plus beaux appartemens de la maison des femmes.

10. Mais Esther ne fit point connoître son peuple ni sa parenté, car Mardochée lui avoit recommandé de ne point les faire connoître.

11. Et Mardochée se promenoit tous les jours devant la cour de la maison des femmes, pour savoir comment se portoit Esther, et ce qui lui arriveroit.

12. Or quand chaque jeune fille avoit achevé tout ce que les femmes de la maison du Roi devoient faire pendant douze mois, lorsque son tour étoit venu, elle se présentoit devant le Roi Assuérus. Ces douze mois se passaient en préparatifs, de cette manière : elles se servoient pendant six mois d'huile de myrrhe, et pendant six autres mois d'aromates et de tout ce qui peut relever la beauté des femmes.

13. Alors la jeune fille se présentait devant le Roi, et on lui accordoit tout ce qu'elle demandoit, lorsqu'on la faisoit passer de l'appartement des femmes dans l'appartement du Roi.

14. Elle s'y rendoit sur le soir, et sur le matin on la faisoit passer dans la seconde maison des femmes, sous l'inspection de Sçahasçgas, eunuque du Roi et gardien des concubines; elle ne se présentait plus devant le Roi, à moins que le Roi, ayant pris de l'affection pour elle, ne la fit appeler par son nom.

15. Or quant à Esther, fille d'Abihaïl oncle de Mardochée, laquelle Mardochée avoit adoptée pour sa fille, quand son tour de se présenter devant le Roi fut venu, elle ne

demanda que ce qu'Hégaï eunuque du Roi et gardien des femmes lui indiqua, et Esther gaignoit l'affection de tous ceux qui la voyoient.

16. Ainsi Esther fut introduite auprès du Roi Assuérus, dans son palais, le dixième mois, qui est le mois de Tébeth, dans la septième année de son règne.

17. Le Roi aima plus Esther que toutes les autres femmes, et elle gagna ses bonnes grâces et sa bienveillance, plus que toutes les autres jeunes filles; il lui mit la couronne royale sur la tête, et il l'établit Reine à la place de Vasçty.

18. Et le Roi fit un grand festin à tous les principaux Seigneurs de ses états et à tous ses serviteurs; ce fut le festin d'Esther, et il soulagea les provinces et fit des présens selon la puissance du Roi.

19. Or quand on avoit assemblé les jeunes filles pour le second mariage du Roi, Mardochée se tenoit habituellement devant le palais du Roi.

20. Et Esther, comme Mardochée le lui avoit recommandé, n'avoit point fait connoître sa parenté ni son peuple, car elle faisoit ce que Mardochée lui ordonnoit, comme lorsqu'elle étoit élevée chez lui.

21. En ces jours-là, Mardochée étant habituellement devant le palais du Roi, Bigthan et Thérès, deux eunuques du Roi, du nombre de ceux qui gardoient l'entrée de son appartement, entreprirent, dans un mouvement de fureur, de faire périr le Roi Assuérus,

22. Ce que Mardochée ayant appris, il le fit savoir à la Reine Esther; puis Esther le redit au Roi, de la part de Mardochée.

23. Alors on fit des recherches exactes; on trouva que cela étoit vrai, les ennuques furent tous deux pendus à un gibet, et cela fut écrit dans le livre des chroniques, en présence du Roi.

CHAPITRE III.

Haman machine la perte des Juifs.

APRÈS ces choses, le Roi Assuérus éleva en dignité Haman, fils d'Hammedatha Agaguien, le combla d'honneurs et le fit asseoir sur un siège plus élevé que ceux de tous les autres Seigneurs de sa cour.

2. Et tous les officiers du Roi, qui *étoient* à la porte du Roi, s'inclinoient et se prosternoient devant Haman, car le Roi l'avoit ainsi ordonné. Mais Mardochée ne s'inclinoit point et ne se prosternoit point *devant lui*.

3. Les officiers du Roi, qui *étoient* à la porte du Roi, disoient à Mardochée : Pourquoi violes-tu le commandement du Roi ?

4. Après qu'ils *le* lui eurent dit plusieurs jours de suite sans qu'il les eût écoutés, ils *le* rapportèrent à Haman, pour voir si Mardochée seroit ferme dans sa résolution, parce qu'il leur avoit déclaré qu'il étoit Juif.

5. Et Haman vit que Mardochée ne s'inclinoit point et ne se prosternoit point devant lui, et il fut rempli de colère.

6. Or il trouva que c'étoit trop peu de chose de faire périr Mardochée seul; mais comme on lui avoit rapporté de quelle nation étoit Mardochée, il entreprit d'exterminer tous les Juifs qui *étoient* dans tout le royaume d'Assuérus, parce que Mardochée étoit de cette nation.

7. Le premier mois, qui *est* le mois de Nisan, la douzième année du Roi Assuérus, on jeta, en présence d'Haman, le sort appelé Pur, pour chaque jour et pour chaque mois, sans en omettre aucun, *et le sort tomba sur* le douzième mois, qui *est* le mois d'Adar.

8. Et Haman dit au Roi Assuérus : Il y a dans toutes les provinces de ton royaume un certain peuple dispersé partout, et qui vit séparé des autres peuples; ses lois sont différentes de *celles de* tous les autres peuples, et ces gens-là n'observent point les lois du Roi, de sorte qu'il n'est pas de l'intérêt du Roi de les tolérer.

9. Si donc le Roi le trouve bon, qu'on donne un ordre par écrit pour les détruire, et je remettrai dix mille talens d'argent entre les mains de ceux qui sont chargés des affaires du Roi, pour les porter dans son trésor.

10. Alors le Roi ôta de sa main son anneau et le donna à Haman fils d'Hammedatha Agaguien, l'opresseur des Juifs.

11. De plus, le Roi dit à Haman : Je t'abandonne cet argent, aussi bien que ce peuple, pour faire de lui ce que tu voudras.

12. Le treizième jour du premier mois,

on appela les secrétaires du Roi, et on écrivit aux Satrapes du Roi, aux gouverneurs de chaque province et aux chefs de chaque peuple tout ce qu'Haman ordonna; on écrivit à chaque province selon sa manière d'écrire, et à chaque peuple selon sa langue; *le tout fut écrit au nom du Roi Assuérus et scellé de l'anneau du Roi.*

13. Et les lettres furent envoyées par des courriers dans toutes les provinces du Roi, afin qu'on eût à détruire, tuer et exterminer tous les Juifs, les jeunes et les vieux, les petits enfans et les femmes, en un même jour, le treizième *jour* du douzième mois, qui *est* le mois d'Adar, et afin qu'on mit leurs biens au pillage.

14. Les lettres patentes qui furent écrites portoient, qu'on publieroit l'ordonnance dans chaque province et qu'on en donneroit connoissance à tous les peuples, afin qu'ils se tinsent prêts pour le jour marqué.

15. *Ainsi* les courriers partirent, ayant ordre du Roi de faire diligence; l'ordonnance fut aussi publiée à Susan, ville capitale. Mais le Roi et Haman étoient assis à table, pendant que la ville de Susan étoit dans la perplexité.

CHAPITRE IV.

Mardochée avertit Esther du péril des Juifs.

QUAND Mardochée eut appris tout ce qui avoit été fait, il déchira ses vêtements, il se couvrit de sac et de cendre, il parcourut la ville, en poussant de grands cris de douleur,

2. Et il vint jusque devant le palais du Roi, car il n'étoit point permis d'entrer dans le palais du Roi étant vêtu d'un sac.

3. Et dans chaque province, dans tous les lieux où l'ordre du Roi et son édit étoient parvenus, il y eut un grand deuil parmi les Juifs; ils jeûnèrent, pleurèrent et se lamentèrent, et plusieurs se couchèrent sur le sac et sur la cendre.

4. Or les jeunes filles qui servoient Esther, et ses eunuques, vinrent et lui rapportèrent la chose; la Reine en fut fort émue, et elle envoya des habits pour en revêtir Mardochée et pour qu'il ôtât son sac de dessus lui, mais il ne *les* prit pas.

5. Alors Esther appela Hathac, un des eunuques du Roi, que *le Roi* avoit établi pour la servir, et elle lui donna ordre de savoir de Mardochée ce que *c'étoit* et pour quoi il *agissoit ainsi*.

6. Hathac se rendit donc vers Mardochée, dans la place de la ville qui *étoit* devant le palais.

7. Et Mardochée l'informa de tout ce qui lui *étoit* arrivé, et de l'offre d'une somme d'argent qu'Haman avoit promis de verser dans le trésor du Roi, pour qu'on exterminât les Juifs.

8. Il lui remit une copie de l'édit qui avoit été publié à Susan, pour qu'on exterminât les Juifs, et *il le chargea* de montrer cette copie à Esther, de lui faire connoître la chose et de lui ordonner, *de sa part*, de se présenter devant le Roi pour lui demander grâce et intercéder pour son peuple.

9. Hathac revint donc et rapporta à Esther les paroles de Mardochée.

10. Et Esther dit à Hathac et lui commanda *de dire* à Mardochée :

11. Tous les serviteurs du Roi, et le peuple des provinces du Roi, savent que ni homme ni femme *n'oseroit* entrer vers le Roi, dans son appartement intérieur, sans y être appelé; cela est défendu par une loi expresse du Roi, sous peine de mort, à moins que le Roi ne tende son sceptre d'or à celui *qui seroit cela* et ne lui sauve la vie; or il y a déjà trente jours que je n'ai point été appelée à me présenter devant le Roi.

12. On rapporta donc à Mardochée les paroles d'Esther.

13. Et Mardochée dit de faire cette réponse à Esther : Ne pense pas que toi *seule* d'entre tous les Juifs tu échappes, parce que tu es dans le palais du Roi.

14. Car si, dans un tel moment, tu gardes le silence, les Juifs seront soulagés et délivrés par quelque autre moyen; mais vous périrez, toi et la maison de ton père. Et qui sait si tu n'es point parvenue à la royauté pour une circonstance comme celle-ci?

15. Alors Esther dit de faire cette réponse à Mardochée :

16. Va, assemble tous les Juifs qui se trouveront à Susan, jeûnez pour moi, ne mangez ni ne buvez pendant trois jours,

tant la nuit que le jour, et moi et les jeunes filles qui me servent, nous jeûnerons de même, puis je me présenterai devant le Roi, quoique cela soit contre la loi, et s'il faut que je périsse, je périrai.

17. Mardochée s'en alla donc et fit ce qu'Esther lui avoit commandé.

CHAPITRE V.

Festin donné par Esther au Roi et à Haman.

LE troisième jour Esther se revêtit de ses habits royaux, et se présenta à l'entrée de l'appartement intérieur du Roi, se tenant vis-à-vis de l'appartement du Roi. Le Roi étoit assis sur son trône royal, dans son palais, vis-à-vis de la porte de l'appartement.

2. Dès que le Roi vit la Reine Esther, qui se tenoit debout à l'entrée, elle trouva grâce devant ses yeux; de sorte que le Roi tendit à Esther le sceptre d'or qu'il avoit à la main, et Esther s'approcha et toucha le bout du sceptre.

3. Le Roi lui dit : Que souhaites-tu, Reine Esther, et quelle *est* ta demande? *Quand tu me demanderois* même la moitié du royaume, elle te seroit accordée.

4. Esther répondit : Si le Roi le trouve bon, que le Roi vienne aujourd'hui, avec Haman, au festin que je lui ai préparé.

5. Alors le Roi dit : Qu'on se hâte d'amener Haman, pour faire ce qu'Esther a demandé. Le Roi vint donc avec Haman, au festin qu'Esther avoit fait préparer.

6. Et le Roi dit à Esther, dans la gaité du festin : Quelle *est* ta demande? Elle te sera accordée; et quelle est ta prière? *Quand tu me demanderois* même la moitié du royaume, elle *te seroit* donnée.

7. Alors Esther répondit : Voici ma demande et ma prière :

8. Si j'ai trouvé grâce devant le Roi, et si le Roi trouve bon d'avoir égard à ma prière et de faire ce que je lui demande, que le Roi et Haman viennent au festin que je leur préparerai, et demain je ferai *connoître* au Roi ce qu'il désire de savoir.

9. Haman sortit ce jour-là, le cœur rempli de joie; mais aussitôt qu'il eut vu à la porte du Roi, Mardochée qui ne se leva point et qui ne quitta point sa place à cause

de lui, Haman fut rempli de colère contre Mardochée.

10. Toutefois Haman se fit violence et vint dans sa maison, puis il envoya chercher ses amis et Zérès sa femme.

11. Alors Haman leur parla de ses grandes richesses, du nombre de ses fils, et de la manière dont le Roi l'avoit comblé d'honneurs et l'avoit élevé en dignité au-dessus des principaux Seigneurs et des officiers du Roi.

12. Et même, ajouta Haman, la Reine Esther n'a fait venir que moi avec le Roi, au festin qu'elle a fait, et je suis encore convié par elle, pour demain, avec le Roi;

13. Mais tout cela n'est rien pour moi, aussi long-temps que je vois Mardochée, ce Juif, assis à l'entrée du palais.

14. Alors Zérès sa femme et tous ses amis lui répondirent : Qu'on fasse un gibet haut de cinquante coudées, et demain matin dis au Roi qu'on y pende Mardochée; tu iras ensuite au festin avec le Roi et tu te livreras à la joie. Cet avis plut à Haman, et il fit faire le gibet.

CHAPITRE VI.

Honneurs rendus à Mardochée, et dépit d'Haman.

CETTE nuit-là le Roi ne pouvoit pas dormir, et il commanda qu'on lui apportât le livre des mémoires, *c'est-à-dire*, les chroniques; on les lut devant le Roi,

2. Et on trouva écrit que Mardochée avoit donné avis *de la conspiration* de Bigthan et de Thérès, deux des eunuques du Roi, d'entre ceux qui gardoient l'entrée de son appartement, lesquels avoient entrepris de faire périr le Roi Assuérus.

3. Alors le Roi dit : Quelle récompense et quel honneur a-t-on accordé pour cela à Mardochée? Les gens du Roi, qui le servoient, répondirent : On ne lui en a point accordé.

4. Et le Roi dit : Qui est dans le vestibule? Or Haman étoit venu dans le vestibule de l'appartement du Roi, pour dire au Roi de faire pendre Mardochée au gibet qu'il lui avoit fait préparer.

5. Les gens du Roi lui répondirent : Voici, Haman est dans le vestibule, et le Roi dit : Qu'il entre.

6. Haman entra donc, et le Roi lui dit : Que faudroit-il faire à un homme que le Roi voudroit honorer? Or Haman dit en son cœur : A qui le Roi voudroit-il faire plus d'honneur qu'à moi?

7. Et Haman répondit au Roi : Quant à l'homme que le Roi veut honorer,

8. Qu'on apporte l'habit royal, dont le Roi se revêt, *qu'on amène* le cheval que le Roi monte, et qu'on mette la couronne royale sur la tête de cet homme.

9. Puis, qu'on remette ce vêtement et ce cheval à quelqu'un des principaux et des plus grands Seigneurs qui sont auprès du Roi, qu'il revête *de cet habit* l'homme que le Roi veut honorer; qu'il le conduise à cheval dans les rues de la ville et qu'il crie devant lui : Voici comment on traite l'homme que le Roi veut honorer.

10. Alors le Roi dit à Haman : Hâte-toi, prends le vêtement et le cheval, comme tu l'as dit, et fais cela à l'égard de Mardochée le Juif, qui est assis à l'entrée du palais; n'omets rien de tout ce que tu as dit.

11. Haman prit donc le vêtement et le cheval, il revêtit Mardochée, il le conduisit à cheval dans les rues de la ville et il cria devant lui : Voici comment on traite l'homme que le Roi veut honorer.

12. Puis Mardochée revint à l'entrée du palais; mais Haman se retira promptement dans sa maison, fort affligé et se cachant le visage.

13. Et Haman raconta à Zérès sa femme et à tous ses amis tout ce qui lui étoit arrivé. Alors ses conseillers et Zérès sa femme lui dirent : Puisque Mardochée, devant lequel tu as commencé à tomber, *est de la race des Juifs*, tu ne l'emporteras pas sur lui; mais certainement tu tomberas devant lui.

14. Comme ils parloient encore avec lui, les eunuques du Roi survinrent et se hâtèrent d'amener Haman au festin qu'Esther avoit préparé.

CHAPITRE VII.

Esther découvre à Assuérus le complot d'Haman. Le Roi commande qu'il soit pendu.

LE Roi et Haman vinrent donc au festin, chez la Reine Esther.

2. Ce second jour le Roi dit encore à Esther, dans la gâité du festin : *Quelle est ta demande, Reine Esther? Elle te sera accordée; et quelle est ta prière? Quand tu me demanderois même la moitié du royaume, elle te seroit donnée.*

3. Alors la Reine Esther répondit : Si j'ai trouvé grâce devant toi, ô Roi! et si le Roi le trouve bon, que ma propre vie soit accordée à ma demande et *la conservation de mon peuple à ma prière.*

4. Car nous avons été vendus, moi et mon peuple, pour être détruits, tués et exterminés. Si nous n'avions été vendus que pour être serviteurs et servantes, j'eusse gardé le silence, quoique l'oppresseur n'eût pu dédommager le Roi de la perte *qu'il lui auroit causée.*

5. Et le Roi Assuérus dit à la Reine Esther : Qui est-il et où est-il, l'homme qui a eu l'audace de faire cela ?

6. Esther répondit : L'oppresseur, l'ennemi, *est ce méchant Haman.* Alors Haman troublé ne put soutenir les regards du Roi et de la Reine.

7. Le Roi, rempli de colère, quitta brusquement la table et entra dans le jardin du palais; mais Haman resta pour supplier la Reine Esther de lui sauver la vie, car il voyoit bien que le Roi étoit résolu de le perdre.

8. Ensuite le Roi revint du jardin du palais dans la salle du festin. Or Haman s'étoit jeté à *genoux* auprès du lit sur lequel étoit Esther, et le Roi dit : Oseroit-il encore user de violence contre la Reine, devant moi et dans mon palais? A peine le Roi eut-il prononcé cette parole qu'on couvrit le visage d'Haman.

9. Et Harbona, l'un des eunuques qui servoit le Roi, dit : Voilà, Haman a fait faire un gibet pour Mardochee, qui donna cet avis important pour le Roi; *ce gibet, haut de cinquante coudées, est dressé devant la maison d'Haman.* Le Roi dit : Qu'on l'y pende.

10. Ainsi on pendit Haman au gibet qu'il avoit fait dresser pour Mardochee, et la colère du Roi se calma.

CHAPITRE VIII.

Mardochee établi à la place d'Haman. Permission donnée aux Juifs de s'assembler en armes pour se défendre.

LE même jour, le Roi Assuérus donna à la Reine Esther la maison d'Haman, l'oppresseur des Juifs. Et Mardochee se presenta devant le Roi; car Esther avoit déclaré qu'il étoit son proche parent.

2. Le Roi ayant tiré son anneau, qu'il avoit fait ôter à Haman, le donna à Mardochee, et Esther établit Mardochee sur la maison d'Haman.

3. Esther parla encore en présence du Roi; elle se jeta à ses pieds, pleura et le supplia de faire que la malice d'Haman Agaguien, et ce qu'il avoit machiné contre les Juifs, n'eût point d'effet.

4. Le Roi tendit le sceptre d'or à Esther. Alors Esther se leva, se tint debout devant le Roi,

5. Et dit : Si le Roi le trouve bon, si j'ai trouvé grâce devant lui, si la chose semble juste au Roi et si je suis agréable à ses yeux, qu'on écrive pour révoquer les lettres que, dans ses machinations, Haman fils d'Hammedatha Agaguien avoit fait écrire, pour exterminer les Juifs qui *sont* dans toutes les provinces du Roi;

6. Car comment pourrois-je voir le mal qui arrivera à mon peuple, et comment pourrois-je voir la destruction de ma parenté ?

7. Et le Roi Assuérus dit à la Reine Esther et au Juif Mardochee : Voilà, j'ai donné à Esther la maison d'Haman; on l'a pendu au gibet, parce qu'il avoit entrepris de faire périr les Juifs;

8. Vous donc, écrivez au nom du Roi, en faveur des Juifs, comme il vous semblera bon, et scellez *ces lettres* de l'anneau du Roi, car ce qui est écrit au nom du Roi et scellé de l'anneau du Roi, ne se révoque point.

9. Alors le vingt-troisième jour du troisième mois, qui est le mois de Sivan, les secrétaires du Roi furent appelés, et d'après tout ce que Mardochee commanda, on écrivit aux Juifs, aux Satrapes, aux gouverneurs et aux chefs des provinces, qui *s'éten-*

doient depuis les Indes jusqu'en Ethiopie, au nombre de cent vingt-sept; on écrit à chaque province selon sa manière d'écrire, à chaque peuple selon sa langue, et aux Juifs selon leur manière d'écrire et selon leur langue.

10. On écrit donc des lettres au nom du Roi Assuérus, et on les scella de l'anneau du Roi; puis on les envoya par des courriers, montés sur des chevaux, sur des dromadaires et sur des mulets de bonne race.

11. Ces lettres portoient que le Roi avoit permis aux Juifs, qui étoient dans chaque ville, de se réunir, de défendre leur vie, de détruire, de tuer et d'exterminer tous ceux, de quelque peuple et province que ce fût, qui se trouveroient en armes pour les opprimer, d'exterminer même leurs petits enfans et leurs femmes, et de piller leurs dépouilles,

12. Et cela en un même jour, dans toutes les provinces du Roi Assuérus, le treizième jour du douzième mois, qui est le mois d'Adar.

13. Les lettres patentes qui furent écrites portoient, qu'on publieroit l'ordonnance dans chaque province et qu'on en donneroit connoissance à tous les peuples, afin que les Juifs se tinssent prêts pour ce jour-là, à se venger de leurs ennemis.

14. Les courriers, montés sur des dromadaires et des mulets, partirent, ayant ordre du Roi de faire la plus grande diligence, et l'ordonnance fut aussi publiée à Susan, ville capitale.

15. Quand Mardochée sortoit d'auprès du Roi, il étoit vêtu d'un habit royal, de couleur violette et blanche; il portoit une grande couronne d'or, et un manteau de fin lin, et d'écarlate; et la ville de Susan retentissoit de cris de joie et d'allégresse.

16. Il y eut pour les Juifs de la prospérité, de la joie, de l'allégresse et de l'honneur.

17. Dans chaque province et dans chaque ville, par-tout où l'ordre du Roi et son édit parvinrent, les Juifs furent dans la joie et dans l'allégresse, et firent des festins et des fêtes; même un grand nombre des habitans du pays embrassoient la religion des Juifs,

parce que les Juifs leur avoient inspiré une grande frayeur.

CHAPITRE IX.

Les Juifs delivrés de leurs ennemis célèbrent la fête de Purim.

AINSI le treizième jour du douzième mois, qui est le mois d'Adar, quand l'ordre du Roi et son édit devoient être exécutés, le jour où les ennemis des Juifs espéroient de les accabler, le contraire arriva, et les Juifs furent plus forts que ceux qui les haïssoient.

2. Les Juifs s'assemblèrent dans leurs villes, dans toutes les provinces du Roi Assuérus, pour faire périr ceux qui cherchoient leur perte, et personne ne put subsister devant eux, parce que la frayeur qu'on avoit d'eux avoit saisi tous les peuples.

3. Tous les chefs des provinces, les Satrapes, les gouverneurs et ceux qui étoient chargés des affaires du Roi, soutenoient les Juifs, par la crainte qu'ils avoient de Mardochée.

4. Car Mardochée étoit élevé en dignité dans la maison du Roi, et sa réputation se répandoit dans toutes les provinces, parce que le crédit de Mardochée alloit toujours croissant.

5. Les Juifs firent donc périr par l'épée tous leurs ennemis et en firent un grand carnage; de sorte qu'ils traitèrent, comme ils le voulurent, ceux qui les haïssoient.

6. Même à Susan, ville capitale, les Juifs tuèrent, par l'épée, cinq cents hommes.

7. Ils tuèrent aussi Parsçandata, Dalpon, Aspatha,

8. Poratha, Adalja, Aridatha,

9. Parmasçta, Arisaï, Aridaï et Vajezatha,

10. Les dix fils d'Haman, fils d'Hammedatha, l'opresseur des Juifs; mais ils s'abstinrent de piller.

11. Ce jour-là, on rapporta au Roi le nombre de ceux qui avoient été tués dans Susan, ville capitale.

12. Et le Roi dit à la Reine Esther: Dans Susan, ville capitale, les Juifs ont tué et détruit cinq cents hommes et les dix fils d'Haman; qu'auront-ils fait dans le reste des provinces du Roi? Toutefois quelle est

ta demande? Elle te sera accordée. Et quelle est encore ta prière? Et la chose se fera.

13. Esther répondit : Si le Roi le trouve bon , qu'il soit permis aux Juifs qui sont à Susan de faire encore demain , ce que l'édit leur permettoit de faire aujourd'hui , et qu'on pendre au gibet les dix fils d'Haman.

14. Et le Roi commanda que cela fût fait ; l'édit fut publié à Susan , et les dix fils d'Haman furent pendus.

15. Les Juifs qui étoient à Susan se rassemblèrent donc encore le quatorzième jour du mois d'Adar , et ils tuèrent à Susan trois cents hommes ; mais ils s'abstinrent de piller.

16. Les autres Juifs , qui étoient répandus dans les provinces du Roi , se rassemblèrent et se mirent en état de défendre leur vie et de n'être plus inquiétés par leurs ennemis , et ils tuèrent , d'entre ceux qui les haïssoient , soixante-quinze mille hommes ; mais ils s'abstinrent de piller.

17. Cela se fit le treizième jour du mois d'Adar ; mais le quatorzième jour du même mois , ils se reposèrent et célébrèrent ce jour-là comme un jour de festin et d'allégresse.

18. Et les Juifs qui étoient à Susan s'étant rassemblés le treizième et le quatorzième jour du même mois , furent seulement en repos le quinzième jour , et le célébrèrent comme un jour de festin et d'allégresse.

19. C'est pourquoi les Juifs de la campagne , qui habitent dans les villes non murées , consacrent le quatorzième jour du mois d'Adar à l'allégresse , aux festins , aux réjouissances , et à s'envoyer des présens les uns aux autres.

20. Car Mardochée mit par écrit ces événemens et les fit connoître par lettres à tous les Juifs qui étoient dans toutes les provinces du Roi Assuérus , tant à ceux qui étoient près , qu'à ceux qui étoient loin ,

21. Leur ordonnant de célébrer chaque année le quatorzième jour du mois d'Adar et le quinzième jour du même mois ,

22. Qui étoient les jours où les Juifs s'étoient mis en sûreté contre leurs ennemis , et le mois où leur détresse avoit été changée en joie , et leur deuil en jour de fête ; en sorte qu'ils devoient les célébrer comme des jours de festin et d'allégresse , en s'en-

voyant des présens les uns aux autres et en faisant des dons aux pauvres.

23. Et tous les Juifs s'empressèrent de continuer à célébrer cette fête comme la première fois , en se conformant à ce que Mardochée leur avoit écrit.

24. Car Haman fils d'Hammedatha Agaguien , l'opresseur de tous les Juifs , avoit machiné la perte des Juifs et avoit jeté le sort appelé Pur , pour les détruire et les exterminer.

25. Mais quand Esther s'étoit présentée devant le Roi , ce Prince avoit commandé par lettres , que l'odieuse machination qu'Haman avoit faite contre les Juifs , retombât sur sa tête , et qu'on le pendît au gibet , lui et ses fils.

26. C'est pourquoi on appelle ces jours Purim , du nom de Pur. Ainsi donc , en conséquence du contenu des lettres de Mardochée , de ce qu'ils avoient vu eux-mêmes et du danger qu'ils avoient couru ,

27. Les Juifs établirent comme une règle , à laquelle ils se soumirent , eux et leur postérité et tous ceux qui se joindroient à eux , que l'on ne manqueroit pas de célébrer ces deux jours , chaque année , dans leur saison , comme on le leur avoit écrit ,

28. Que le souvenir de ces jours seroit célébré et solennisé d'âge en âge , dans chaque famille , dans chaque province et dans chaque ville , qu'on n'aboliroit point cette fête de Purim parmi les Juifs , et que le souvenir de ces jours-là ne s'effaceroit jamais parmi leur postérité.

29. Et même la Reine Esther fille d'Abihail , de concert avec le Juif Mardochée , écrivit d'une manière très-forte , pour que cette seconde lettre , concernant la fête de Purim , eût le plus grand poids.

30. On envoya donc des lettres à tous les Juifs , dans les cent vingt-sept provinces du royaume d'Assuérus , avec des paroles de paix et de bienveillance ,

31. Pour établir ces jours de Purim dans leur saison , comme le Juif Mardochée et la Reine Esther l'avoient ordonné , et comme ils les avoient établis pour eux-mêmes et pour leur postérité , en mémoire de leurs jeûnes et de leur détresse.

32. Ainsi l'ordre d'Esther confirma l'éta-

blissement de cette fête de Purim, et on l'écrivit dans un livre.

CHAPITRE X.

Gloire de Mardochée.

APRÈS ces choses, le Roi Assuérus imposa un tribut sur son pays et sur les îles de la mer.

2. Or quant à toutes les actions par les-

quelles il montra sa force et sa puissance, et quant au détail des dignités auxquelles le Roi éleva Mardochée, ces choses ne sont-elles pas écrites dans le livre des chroniques des Rois de Médie et de Perse?

3. Car le Juif Mardochée fut le second après le Roi Assuérus; il jouit d'une grande considération parmi les Juifs et fut agréable à tous ses frères, cherchant le bien de sa nation et parlant avec bienveillance à tous ceux de sa race.

LE LIVRE

DE

JOB.

ARGUMENT.

Job a été un homme illustre par sa piété et par sa patience. On voit trois choses dans ce Livre : 1°. Les afflictions de Job ; 2°. Les entretiens qu'il eut avec ses amis, sur cette question, savoir, si l'adversité est une marque de la colère de Dieu ; 3°. La manière dont Dieu lui rendit sa première prospérité. Ce livre est écrit d'un style figuré, mais il renferme de belles instructions, et nous devons surtout y remarquer les sentimens que l'on avoit du temps de Job, sur les principales vérités et sur les plus importants devoirs de la Religion.

CHAPITRE I.

Piété de Job. Patience avec laquelle il supporte la perte de ses biens et de ses enfans.

IL y avoit dans le pays de Huts un homme dont le nom étoit Job. Cet homme étoit intègre et droit; il craignoit Dieu et se détournoit du mal.

2. Il eut sept fils et trois filles.

3. Il possédoit sept mille brebis, trois

mille chameaux, cinq cents couples de bœufs, cinq cents ânesses, et un très-grand nombre de serviteurs; cet homme étoit le plus puissant de tous les Orientaux.

4. Ses fils alloient les uns chez les autres; ils se faisoient des festins, chacun à son tour, et ils envoyoient aussi convier leurs trois sœurs, pour manger et boire avec eux.

5. Puis quand les jours où ils se donnoient des festins tour à tour étoient passés,

Job

Job envoyoit *chercher* ses enfans, il les purifioit et se levant de bon matin, il offroit des holocaustes pour chacun d'eux. Car Job disoit : Peut-être que mes enfans auront péché et qu'ils auront offensé Dieu par *les pensées* de leurs cœurs. Job en usoit toujours ainsi.

6. Or un jour les enfans de Dieu vinrent se présenter devant l'Éternel, et Satan y vint aussi avec eux.

7. Alors l'Éternel dit à Satan : D'où viens-tu ? Et Satan répondit à l'Éternel : *Je viens de courir çà et là sur la terre et de m'y promener.*

8. L'Éternel lui dit : N'as-tu point considéré mon serviteur Job qui n'a point d'égal sur la terre, *cet* homme intègre et droit, qui craint Dieu et qui se détourne du mal ?

9. Satan répondit à l'Éternel : Est-ce sans y trouver du profit que Job craint Dieu ?

10. N'as-tu pas mis un rempart autour de lui, autour de sa maison et de tout ce qui lui appartient ? Tu as béni l'œuvre de ses mains, et ses troupeaux se sont prodigieusement multipliés dans le pays.

11. Mais étends maintenant ta main et frappe tout ce qui lui appartient, *et tu verras* s'il ne te maudit pas en face.

12. Et l'Éternel dit à Satan : Voilà, tout ce qui lui appartient *est* en ton pouvoir ; seulement ne mets point la main sur lui. Et Satan sortit de devant la face de l'Éternel.

13. Un jour donc que les fils et les filles de Job mangeoient et buvoient dans la maison de leur frère aîné,

14. Un messager vint à Job et lui dit : Les bœufs labouroient, et les ânesses paissoient près d'eux,

15. Et ceux de Scéba se sont jetés dessus et les ont pris ; ils ont passé les serviteurs au fil de l'épée, et je suis échappé moi seul pour te *le* rapporter.

16. Cet homme parloit encore, lorsqu'un autre vint et dit : Le feu de Dieu est tombé du ciel, il a brûlé les brebis et les serviteurs et les a consumés, et je suis échappé moi seul pour te *le* rapporter.

17. Cet homme parloit encore, lorsqu'un autre vint et dit : Les Caldéens, divisés en trois bandes, se sont jetés sur les chameaux

et les ont pris ; ils ont passé les serviteurs au fil de l'épée, et je suis échappé moi seul pour te *le* rapporter.

18. Cet homme parloit encore, lorsqu'un autre vint et dit : Tes fils et tes filles mangeoient et buvoient dans la maison de leur frère aîné,

19. Et voici, un grand vent s'est levé du côté du désert, il a frappé les quatre coins de la maison ; elle est tombée sur ces jeunes gens, ils sont morts, et je suis échappé moi seul pour te *le* rapporter.

20. Alors Job se leva, il déchira son manteau, il rasa sa tête, et se jetant contre terre, il se prosterna,

21. Et il dit : Je suis sorti nu du sein de ma mère, et je retournerai nu dans le sein de la terre ; l'Éternel l'avoit donné, l'Éternel l'a ôté ; que le nom de l'Éternel soit béni !

22. En tout ceci Job ne pécha point, et ne prononça aucune parole offensante contre Dieu.

CHAPITRE II.

Job est frappé d'un grand ulcère ; ses amis viennent auprès de lui.

UN autre jour les enfans de Dieu vinrent se présenter devant l'Éternel, et Satan vint aussi avec eux se présenter devant l'Éternel.

2. Alors l'Éternel dit à Satan : D'où viens-tu ? Et Satan répondit à l'Éternel : Je viens de courir çà et là sur la terre et de m'y promener.

3. L'Éternel lui dit : N'as-tu point considéré mon serviteur Job qui n'a point d'égal sur la terre, *cet* homme intègre et droit, qui craint Dieu et qui se détourne du mal ? *Tu vois comme* il garde encore son intégrité, quoiqu'à ta demande, je l'aie plongé dans l'affliction, sans sujet.

4. Satan répondit à l'Éternel : Peau pour peau, l'homme donnera tout ce qu'il a pour sauver sa vie.

5. Mais étends maintenant ta main, et frappe ses os et sa chair, *et tu verras* s'il ne te maudit pas en face.

6. L'Éternel dit à Satan : Voici, il *est* en ta puissance ; seulement épargne sa vie.

7. Ainsi Satan sortit de devant l'Éternel

Y y y

et frappa Job d'un ulcère malin, depuis la plaie des pieds jusqu'au sommet de la tête.

8. Et Job prit un morceau de pot de terre pour se gratter, et il s'assit sur la cendre.

9. Alors sa femme lui dit : Quoi ! tu conserves encore ton intégrité ! bénis encore Dieu, et meurs.

10. Mais il lui répondit : Tu parles comme une femme impie. Quoi ! Nous recevrons les biens de la *main* de Dieu, et nous n'en recevons point les maux ! En tout ceci Job ne pécha point par ses paroles.

11. Or trois des intimes amis de Job, Eliphaz Thémánite, Bildad Sçuhite et Tsophar Nahamathite, ayant appris tous les malheurs qui lui étoient arrivés, partirent chacun de chez soi, et se réunirent pour venir pleurer avec lui et le consoler.

12. Ayant levé de loin les yeux sur lui, ils le trouvèrent méconnoissable, et élevant leur voix, ils pleurèrent ; ils déchirèrent chacun son manteau, et ils répandirent de la poussière sur leurs têtes, *en la jetant en l'air.*

13. Ils demeurèrent assis à terre à côté de lui pendant sept jours et sept nuits, et aucun d'eux n'entreprit de lui parler ; car ils voyoient que sa douleur étoit fort grande.

CHAPITRE III.

Plaintes amères de Job.

APRÈS cela, Job ouvrit la bouche et maudit le jour de sa naissance.

2. Et prenant la parole, il dit :

3. Périssent le jour où je nâquis ! et la nuit où l'on put dire : Un homme a été conçu !

4. Que ce jour-là *ne soit que* ténèbres ! que le Dieu du ciel le mette en oubli ! que la lumière ne l'éclaire point !

5. Que les ténèbres et l'ombre de la mort le réclament ! que les nuées *obscures* demeurent sur lui ! qu'on l'ait en horreur comme un jour de grande amertume !

6. Et cette nuit, que l'obscurité s'en empare ! qu'on ne la mette pas au nombre des jours de l'année ! qu'elle ne soit point comptée parmi les mois !

7. Voilà, que cette nuit soit solitaire ! qu'on ne s'y réjouisse point !

8. Que ceux qui maudissent les jours,

que ceux qui savent conjurer le Léviathan frappent ce jour-là de leurs malédictions !

9. Que les étoiles de son crépuscule soient obscurcies, qu'elle attende la lumière, mais qu'il n'y *en ait* point, et qu'elle ne voie point les premiers rayons de l'aurore !

10. Parce qu'elle n'a pas fermé le sein qui m'a porté, et qu'elle n'a point caché le tourment de devant mes yeux.

11. Que ne suis-je mort dans le sein de ma mère, ou que n'ai-je expiré aussitôt que j'en suis sorti ?

12. Pourquoi m'a-t-on reçu sur les genoux ? *Et* pourquoi m'a-t-on présenté des mamelles pour m'allaiter ?

13. Car maintenant je serois couché *dans le tombeau*, j'y reposerois en paix, je dormirois et je jouirois du repos,

14. Avec les rois et les gouverneurs de la terre, qui se bâtissent des solitudes,

15. Ou avec les princes qui amassèrent de l'or *et* qui remplirent d'argent leurs demeures.

16. Ou pourquoi n'ai-je pas été comme un avorton qui n'a point vu le jour, comme les petits enfans *qui* n'ont jamais vu la lumière ?

17. Là les oppresseurs ne tourmentent plus personne ; là se reposent les opprimés.

18. Là se reposent ensemble ceux qui avoient été dans les liens ; ils n'entendent plus la voix de l'exacteur.

19. Le petit et le grand sont là, *et* là l'esclave n'est plus assujéti à son maître.

20. Pourquoi la lumière est-elle donnée au misérable, et la vie à ceux qui ont le cœur dans l'amertume,

21. Qui attendent impatiemment la mort, et elle ne vient point, et qui la recherchent avec plus d'avidité que les trésors,

22. Qui seroient ravis de joie *et* seroient dans l'allégresse, s'ils avoient trouvé le sépulcre ?

23. *Pourquoi* la lumière est-elle donnée à l'homme qui ne voit aucune issue et que Dieu a enveloppé de tous côtés ?

24. Car avant que je mange, mon soupir vient, et mes cris de douleur se succèdent comme des flots.

25. Si je crains quelque malheur, il m'arrive, et ce que je redoute fond sur moi.

26. Il n'est plus pour moi de paix, plus

de repos, plus de tranquillité; l'épouvante est tombée sur moi.

CHAPITRE IV.

Eliphaz censure Job.

ALORS Eliphaz Thémánite prenant la parole, dit :

1. Si nous entreprenons de te parler, tu te fâcheras; mais qui pourroit retenir ses paroles?

3. Voilà, tu en as *toi-même* repris plusieurs, et tu as fortifié les mains affoiblies.

4. Tes paroles ont soutenu ceux qui chanceloient, et tu as affermi les genoux qui plioient.

5. *Et maintenant que ceci t'est arrivé, tu perds courage; le mal t'a atteint, et tu es tout troublé.*

6. Est-ce que ta piété n'étoit pas ton espérance, et l'intégrité de tes voies *le sujet de ton attente*?

7. Rappelle en ta mémoire, je te prie, s'il est un innocent qui ait jamais été perdu sans ressource; quand est-ce que les *hommes droits* ont été exterminés?

8. Pour moi j'ai vu que ceux qui labourent l'iniquité et qui sèment l'injustice, la moissonnent.

9. Ils périssent par le souffle de Dieu et sont consumés par le vent de sa colère.

10. Le rugissement du lion et le cri du grand lion prennent fin, et les dents des lionceaux sont brisées;

11. Le lion dans sa force périt faute de proie, et les petits de la lionne sont dispersés.

12. Pour moi, une parole mystérieuse *m'a été adressée*, et mon oreille en a entendu quelques sons.

13. Au milieu des pensées qui se succèdent dans les visions de la nuit, quand un profond sommeil tombe sur les hommes,

14. La frayeur et le tremblement me saisirent; et tous mes os s'ébranlèrent.

15. Un esprit passa rapidement devant moi, et mes cheveux se hérissèrent.

16. Il s'arrêta, mais je ne pus distinguer les traits de son visage; une figure *étoit* devant mes yeux; puis j'entendis une voix qui murmuroit doucement ces paroles :

17. L'homme seroit-il juste devant Dieu? L'homme seroit-il pur aux yeux de celui qui l'a créé?

18. Voici, il ne s'assure point sur ses anges, et il trouve en eux des taches;

19. Combien moins *s'assurera-t-il* sur ceux qui demeurent dans des maisons d'argile, dont le fondement est dans la poussière! Ils sont détruits à la rencontre d'un vermisseau;

20. Du matin au soir ils sont réduits en poudre; sans que personne y prenne garde, ils disparaissent pour toujours.

21. Ce qui faisoit leur gloire ne passe-t-il pas avec eux? Ils meurent sans avoir été sages.

CHAPITRE V.

Eliphaz continue sa censure contre Job.

CRIE maintenant; y aura-t-il quelqu'un qui te réponde? Et auquel des anges t'adresseras-tu?

2. Certainement la colère tue l'insensé, et le dépit fait mourir celui qui est dépourvu de sens.

3. J'ai vu l'insensé qui pousoit des racines, mais j'ai prévu que sa demeure s'écrouleroit tout-à-coup.

4. La délivrance s'éloigne de ses enfans; ils sont opprimés par les juges, sans que personne prenne leur défense.

5. L'affamé dévorera la moisson *de cet homme*; il l'enlèvera même, malgré les cloisons d'épines, et le voleur engloutira ses biens.

6. Car l'affliction ne sort point de la poussière, et le tourment ne germe point de la terre;

7. L'homme est né pour le tourment, comme les étincelles pour s'élever dans les airs.

8. Pour moi, c'est au Tout-Puissant que j'aurois recours; c'est à Dieu que je remettrais ma cause,

9. Lui qui fait des choses si grandes qu'on ne peut les sonder, *et tant de choses merveilleuses qu'on ne peut les compter*;

10. Qui répand la pluie sur la face de la terre, et qui envoie les eaux sur les campagnes;

11. Qui relève ceux qui étoient abaissés, et qui délivre ceux qui étoient dans l'affliction.

12. Il dissipe les projets des hommes rusés, ensorte qu'ils ne viennent point à bout de leurs desseins.

13. Il surprend les sages dans leur ruse, et le conseil des pervers est renversé incontinent.

14. Au milieu du jour ils rencontrent les ténèbres, et ils marchent à tâtons en plein midi, comme dans la nuit.

15. Mais il délivre le pauvre du tranchant de l'épée; il le délivre de la main de l'homme puissant.

16. Ainsi le pauvre obtient ce qu'il a espéré; mais l'iniquité a la bouche fermée.

17. Voici, ô qu'heureux est l'homme que Dieu châtie! Ne rejette donc point le châtiement du Tout-Puissant.

18. Car c'est lui qui fait la plaie et qui la bande; il blesse et ses mains guérissent.

19. Il te délivrera dans six afflictions, et à la septième le mal ne t'atteindra point.

20. En temps de famine il te garantira de la mort, et en temps de guerre, de l'épée.

21. Tu seras à l'abri des traits de la calomnie, et tu n'auras point peur de la désolation, quand elle arrivera.

22. Tu riras durant la désolation et la famine, et tu n'auras point peur des bêtes féroces.

23. Tu auras même la paix avec les pierres des champs, et tu auras la paix avec les bêtes sauvages.

24. Tu reconnoîtras que la prospérité habite dans ta tente; tu visiteras ta demeure, et tu y trouveras toutes choses selon tes desirs.

25. Tu verras ta famille s'augmenter et tes descendans croître comme l'herbe de la terre.

26. Tu descendras au sépulcre dans un âge avancé, comme un monceau de gerbes qu'on serre en sa saison.

27. Voilà, nous avons examiné la chose, et elle est ainsi. Ecoute-là et la médite pour ton bien.

CHAPITRE VI.

Job décrit la grandeur de son affliction, et se plaint de la sévérité de ses amis.

MAIS Job prenant la parole, dit :
2. Plût à Dieu que ce qui m'afflige fût bien pesé, et que ma calamité fût mise dans une balance !

3. Elle se trouveroit plus pesante que le sable de la mer ; c'est pourquoi je ne puis modérer mes paroles.

4. Car les flèches du Tout-Puissant sont au-dedans de moi ; mon ame en suce le venin ; les frayeurs de Dieu se rangent en bataille contre moi.

5. L'âne sauvage criera-t-il auprès de l'herbe, et le bœuf mugira-t-il auprès de son fourrage ?

6. Mange-t-on sans sel ce qui est fade ? Trouve-t-on de la saveur dans le blanc d'un œuf ?

7. Mon ame répugne à y toucher ; ce sont des choses que je mangerois avec dégoût.

8. O si ma demande m'étoit accordée ; si j'obtenois de Dieu ce que j'attends !

9. S'il vouloit me réduire en poudre et étendre sa main pour me retrancher !

10. J'aurois encore une consolation, et je me réjouirois au milieu de la douleur, fût-elle encore plus grande ; car je n'ai point méconnu les paroles du Dieu saint.

11. Quelle est ma force pour que j'espère encore ? et quelle est ma vigueur pour que je puisse contenir mes plaintes ?

12. Ma force est-elle la force des pierres ? et ma chair est-elle d'airain ?

13. N'est-il pas vrai qu'il n'y a plus pour moi de secours, et que toute consolation m'est enlevée ?

14. Celui qui succombe sous ses maux a droit à la compassion de son ami ; autrement cet ami auroit abandonné la crainte du Tout-Puissant.

15. Mes frères m'ont été infidèles comme un torrent, comme le cours impétueux des torrens qui passent,

16. Dont les eaux sont devenues noires par la fonte des glaces, dont les eaux sont enflées par la fonte des neiges ;

17. Dans le temps de la chaleur, ils taris-

sent, *et*, lorsque l'ardeur du soleil se fait sentir, ils disparaissent de leur lit;

18. *Pour les chercher*, les voyageurs se détournent de leur route, ils s'avancent dans le désert, et ils y périssent.

19. Les caravanes de Théma croyoient les trouver, ceux qui vont à Scéba s'y attendoient;

20. Ils sont honteux d'avoir eu cette espérance; ils étoient allés jusque-là et ils en ont rougi.

21. De même, vous ne me servez de rien. Vous avez vu *ma* calamité, et je suis devenu pour vous un objet d'horreur.

22. Vous ai-je dit : Donnez-moi et faites-moi des présens de votre bien;

23. Délivrez-moi de la main de l'oppresser, et rachetez-moi de la main de l'homme violent?

24. Instruisez-moi et je me tairai; montrez-moi quelle est mon erreur.

25. Oh, que des paroles de vérité ont de douceur! mais de quel poids peut être votre censure?

26. Ne vous proposez-vous que de reprendre mes paroles? Et les discours d'un homme au désespoir ne sont-ils que du vent?

27. Mais vous jetez *le filet* sur un orphelin; vous creusez une fosse devant votre ami.

28. Considérez-moi, je vous prie, avec attention, et vous verrez si je mens.

29. Revenez, je vous prie, *mais* ne soyez point injustes; revenez, car le droit est de mon côté.

30. Y a-t-il de l'iniquité dans mes discours? Mon palais ne sait-il pas discerner ce qui est mauvais?

CHAPITRE VII.

Job continue à se plaindre de sa misère, et prie Dieu d'avoir pitié de son état.

L'HOMME n'est-il pas appelé sur cette terre à un train de guerre continu, et ses jours ne sont-ils pas comme les jours du mercenaire?

2. N'est-il pas comme un serviteur qui soupire après l'ombre, et comme un ouvrier qui attend son salaire?

3. Ainsi j'ai eu pour mon partage des mois de douleur, et des nuits de tourment m'ont été assignées.

4. Si je suis couché, je dis : Quand me lèverai-je, et *quand* est-ce que la nuit aura achevé son cours? Je suis rassasié d'agitations jusqu'au point du jour.

5. Ma chair est couverte de vers et d'une sale poussière; ma peau recroît et se crevasse de nouveau.

6. Mes jours ont passé plus légèrement que la navette du tisserand, et ils se consomment sans espérance.

7. Souviens-toi, *Eternel!* que ma vie n'est qu'un souffle, et que mon œil ne reverra plus les biens.

8. L'œil de ceux qui me voient maintenant ne me verra plus; *tu tourneras* tes regards vers moi, et je ne *serai* plus.

9. La nuée se dissipe et s'en va; ainsi celui qui descend au sépulcre n'en remontera plus.

10. Il ne reviendra plus dans sa maison, et le lieu *qu'il habitoit* ne le connoîtra plus.

11. C'est pourquoi je ne retiendrai point ma langue; je parlerai dans l'affliction de mon cœur, et je me plaindrai dans l'amertume de mon ame.

12. Suis-je une mer, ou quelque grand poisson, que tu me tiennes ainsi resserré?

13. Quand je dis : Mon lit me soulagera, le repos de la nuit calmera ma douleur;

14. Alors tu me troubles par des songes, et tu m'effraies par des visions.

15. C'est pourquoi je préférerois une mort violente, la mort, *dis-je*, à une vie *telle que la mienne*.

16. Ma vie s'en va, je ne vivrai pas toujours; cesse de m'accabler, car mes jours *sont* la vanité même.

17. Qu'est-ce que l'homme mortel que tu en fasses tant de cas, et que tu t'en occupes sans cesse,

18. Que chaque matin tu l'examines, qu'à chaque instant tu l' observes?

19. Jusques à quand différeras-tu de te retirer de moi? Ne me permettras-tu point de reprendre haleine?

20. Si j'ai péché, en quoi t'ai-je nui, o toi qui observes l'homme avec tant de vigilance? Pourquoi m'as-tu mis en butte à tes coups, ensorte que je suis à charge à moi-même?

21. Pourquoi ne me pardonnes-tu pas mon péché et ne me tiens-tu pas quitte de

mon iniquité, puisque je vais me coucher dans la poussière? Tu me chercheras avec soin, mais je ne *serai* plus.

CHAPITRE VIII.

Bildad censure Job, comme contestant avec Dieu sur sa justice.

ALORS Bildad Scuhite prenant la parole, dit :

2. Jusques à quand parleras-tu ainsi? les paroles de ta bouche seront-elles comme un vent impétueux?

3. Dieu renverseroit-il le droit? Le Tout-Puissant renverseroit-il la justice?

4. Si tes enfans ont péché contre lui, il leur a fait subir la peine de leur péché.

5. *Mais* si tu recherches Dieu dès le matin, et que tu demandes grâce au Tout-Puissant,

6. Si tu es pur et droit, certainement il se réveillera en ta faveur, et il fera prospérer ton habitation où règnera la justice.

7. Et quand même ton premier état auroit été chétif, tu jouiras à la fin d'une grande prospérité.

8. En effet, interroge, je te prie, les générations précédentes; et consulte avec soin ceux qui ont été avant elles.

9. Car pour nous nous *ne sommes* que d'hier, et nous ne savons rien, parce que nos jours *sont* sur la terre comme une ombre.

10. Ceux-là ne t'instruiront-ils pas, ne te parleront-ils pas, et ne tireront-ils pas de leur cœur ces discours?

11. Le jonc s'élèvera-t-il sans qu'il y ait du limon? L'herbe des marais croîtra-t-elle sans eau?

12. Ne se flétrira-t-elle pas même avant toutes les herbes, bien qu'elle soit encore dans sa verdure, et qu'on ne la coupe point?

13. Il en sera ainsi des voies de tous ceux qui oublient Dieu, et l'attente de l'hypocrite périra.

14. Son espérance sera frustrée, et sa confiance sera comme une toile d'araignée.

15. Il s'appuyera sur sa maison, mais elle n'aura point de solidité; il voudra s'y affermir, mais elle ne subsistera point.

16. Il croît plein de fraîcheur en la pré-

sence du soleil; ses rameaux couvrent son jardin.

17. Ses racines s'entrelacent dans un monceau de cailloux et s'étendent dans un lieu pierreux.

18. Si on l'arrache de sa place, *le lieu où il étoit* le reniera et dira : Je ne t'ai jamais vu.

19. Voilà à quoi aboutit sa joie; d'autres s'élèveront sur le sol qu'il occupoit.

20. Voilà, Dieu ne rejette point l'homme intègre; mais sa main ne soutient point les méchans.

21. Ainsi il remplira ta bouche de joie, et tes lèvres de chants d'allégresse.

22. Ceux qui te haïssent seront couverts de honte, et l'habitation des méchans ne subsistera plus.

CHAPITRE IX.

Job répond qu'il ne se regarde point comme innocent.

MAIS Job prenant la parole, répondit :

2. Certainement je sais que cela est ainsi; l'homme seroit-il juste devant Dieu?

3. Si Dieu vouloit plaider avec lui, de mille articles il ne sauroit lui répondre sur un seul.

4. Dieu est sage de cœur et puissant en force. Qui est-ce qui s'est opposé à lui et s'en est bien trouvé?

5. Il arrache subitement les montagnes de leur place, quand il veut les bouleverser dans sa colère.

6. Il fait trembler la terre sur ses fondemens, et ses colonnes sont ébranlées.

7. Il commande au soleil, et le soleil ne se lève point; c'est lui qui tient les étoiles sous son sceau.

8. Lui seul il étend les cieux, et il marche sur les vagues de la mer;

9. *C'est lui* qui a fait l'Ourse, l'Orion, les Pleiades et les constellations du midi les plus reculées;

10. Il fait des choses si grandes qu'on ne peut les sonder, et tant de choses merveilleuses qu'on ne peut les compter.

11. Voici, il passera auprès de moi et je ne le verrai point; il repassera et je ne l'apercevrai point.

12. Voilà, s'il ravit, qui lui fera rendre sa proie? Qui lui dira : Que fais-tu?

13. Dieu ne retiendra point l'essor de sa colère; les orgueilleux succomberont sous lui.

14. Combien moins lui répondrais-je, moi, et chercherais-je des raisons à lui opposer?

15. Moi! je ne *lui* répondrais point, quand même je serois juste, *mais* je demanderois grâce à mon juge.

16. Si lorsque je l'invoque, il me répondoit, je ne croirois point encore qu'il eût écouté ma voix;

17. Car il m'a écrasé par un tourbillon, et il a ajouté plaie sur plaie, sans que j'en sache la cause.

18. Il ne me permet point de reprendre haleine; mais il me rassasie d'amertume.

19. S'il est question de force, voilà, il est fort, et *s'il* faut se présenter en jugement, qui l'y fera comparoître avec moi?

20. Lors même que je serois juste, ma propre bouche me condamneroit; *si j'allègue* mon intégrité, mes paroles me convaincront d'être coupable.

21. Si je me croyois intègre, je ne connoitrois pas mon ame; ma vie ne m'inspireroit que du dégoût.

22. La mesure est la même; aussi j'ai dit : Dieu afflige l'homme intègre aussi bien que l'impie.

23. Si le fléau dont il frappe faisoit mourir aussitôt! *mais* il se rit de l'épreuve des innocens.

24. Il livre la terre entre les mains du méchant; il aveugle les juges. Si ce n'est pas lui qui fait cela, qui est-ce donc?

25. Ainsi, mes jours passent plus vite qu'un courrier; ils s'enfuient sans que j'aie connu le bonheur.

26. Ils passent avec la même vitesse que des barques légères, et comme un aigle qui fond sur sa proie.

27. Si je dis : Je veux mettre un terme à mes plaintes, j'éloignerai de mon visage la tristesse, je rappellerai la sérénité sur mon front;

28. Alors je frémis d'horreur en considérant toutes mes souffrances; je sens que tu ne me traites point comme innocent.

29. Je serai toujours coupable à tes yeux;

pourquoi donc me fatiguerois-je en vain à me défendre?

30. Quand je me laverois dans de l'eau de neige et que je nettoierois mes mains avec le plus grand soin,

31. Alors tu me plongerois dans une fosse bourbeuse, et mes vêtements me rendroient un objet d'horreur.

32. Car Dieu n'est pas un homme comme moi, pour que j'entre en contestation avec lui, et pour que nous nous présentions ensemble en jugement.

33. Il n'est point de juge entre nous, personne qui puisse interposer son autorité entre nous deux.

34. Qu'il éloigne donc sa verge de dessus moi, que sa frayeur ne me trouble plus!

35. Alors je ne craindrai pas de lui parler; mais dans l'état où je me trouve, je ne suis point à moi-même.

CHAPITRE X.

Continuation des plaintes de Job.

MON ame est ennuyée de la vie; je veux m'abandonner à mes plaintes; je parlerai dans l'amertume de mon ame.

2. Je dirai à Dieu : Ne me condamne point, fais-moi connoître pourquoi tu plaides contre moi.

3. Te plairois-tu à opprimer, à rejeter l'ouvrage de tes mains? Garderois-tu ta faveur pour les desseins des méchants?

4. As-tu les yeux de l'homme? Vois-tu les choses comme l'homme mortel les voit?

5. Tes jours sont-ils comme les jours de l'homme, tes années sont-elles comme ses années,

6. Que tu recherches avec tant de soin mon iniquité, et que tu sondes mon péché?

7. Tu sais cependant que je ne suis pas coupable, et qu'il n'y a personne qui puisse me délivrer de ta main.

8. Ce sont tes mains qui m'ont formé, qui ont arrangé avec soin toutes les parties de mon corps, et tu me détruirois!

9. Souviens-toi, je te prie, que tu m'as façonné comme l'argile, et que tu me feras retourner dans la poudre.

10. Ne m'as-tu pas coulé comme du lait? Ne m'as-tu pas fait cailler comme un fromage?

11. Tu m'as revêtu de peau et de chair ; tu as affermi mon corps par des os et des nerfs.

12. Tu m'avois donné la vie, tu usois de miséricorde envers moi, et ta Providence veilloit sur mon esprit.

13. Mais tu tenois cachées dans ton cœur ces choses ! Je vois bien que tu les gardois par devers toi.

14. Si j'ai péché, tu m'as bien observé, et tu ne m'as point absous de mon iniquité.

15. Si je suis coupable, malheur à moi ! si je suis innocent, je ne lèverai pas la tête, rassasié, comme je le suis, d'ignominie, et voyant de mes yeux ma calamité,

16. Elle va toujours croissant. Tu me poursuis comme un lion ; tu reviens à la charge ; tu me poursuis d'une manière étrange.

17. Tu produis *sans cesse* contre moi de nouveaux témoins ; tu multiplies contre moi les preuves de ta colère ; de nouvelles troupes viennent sans cesse contre moi.

18. Mais pourquoi m'as-tu tiré du sein de ma mère ? J'y serois mort, et l'œil d'aucun homme ne m'auroit vu.

19. J'aurois été comme n'ayant jamais existé, et j'aurois passé du sein de *ma mère* dans le sépulcre.

20. Mes jours ne sont-ils pas en petit nombre ? Que Dieu me donne donc du relâche, qu'il s'éloigne de moi ! afin que je reprenne un peu de force,

21. Avant que j'aille au lieu d'où je ne reviendrai plus, dans le pays des ténèbres et de l'ombre de la mort,

22. Dans le pays où règne l'obscurité la plus épaisse, où il n'y a que l'ombre de la mort et la confusion, où la lumière n'est que ténèbres.

CHAPITRE XI.

Discours de Tsophar.

ALORS Tsophar Nahamathite prenant la parole, dit :

2. Ne répondra-t-on point à tant de discours ? Suffira-t-il d'être un grand parleur pour être reconnu juste ?

3. Tes vains discours feront-ils taire ceux qui les entendent ? Lorsque tu tiens des pro-

pos moqueurs, n'y aura-t-il personne qui te confonde ?

4. Car tu as dit : Mes discours sont purs et je suis net devant tes yeux.

5. Oh ! qu'il seroit à souhaiter que Dieu parlât et qu'il ouvrît ses lèvres pour te répondre !

6. S'il te faisoit connoître les secrets de sa sagesse, tu verrois qu'elle surpasse ce que tu peux comprendre. Sache que Dieu met en oubli une partie de ton iniquité.

7. Parviendras-tu à connoître les profondeurs de Dieu ? Pourrois-tu connoître parfaitement le Tout-Puissant ?

8. Ce sont les hauteurs des cieus, qu'y ferois-tu ? C'est une chose plus profonde que les abîmes, qu'y connoitrois-tu ?

9. C'est une étendue plus longue que la terre et plus large que la mer.

10. S'il saisit un *coupable*, s'il le charge de chaînes et qu'il le fasse paroître devant l'assemblée, qui l'en empêchera ?

11. Certainement il connoît les coupables ; il voit l'iniquité que l'homme n'aperçoit pas.

12. Que l'homme qui est dépourvu de sens acquière donc de l'intelligence ; que l'homme qui naît semblable au petit de la bête sauvage devienne intelligent.

13. Si tu règles ton cœur et que tu étendes tes mains vers Dieu ;

14. Si tu éloignes l'iniquité qui est en toi, et si tu ne permets point que la méchanceté habite dans tes tentes ;

15. Alors certainement tu pourras lever ton visage, qui sera sans tache ; tu seras affermi et tu ne craindras rien.

16. Tu oublieras *tes souffrances*, et tu ne t'en souviendras que comme d'un torrent qui a passé.

17. Ta vie sera plus brillante que le soleil dans son midi, et l'obscurité qui te couvre prendra l'éclat de l'aurore.

18. Tu seras plein de confiance, car il y aura de l'espérance pour toi, et après avoir été couvert de confusion, tu reposeras en assurance.

19. Tu te coucheras avec sécurité sans que personne t'épouvante, et plusieurs rechercheront ta bienveillance.

20. Mais les yeux des méchants se consumeront ; il n'y aura point de refuge pour eux ;

eux; leur espoir s'évanouira comme le souffle de l'homme.

CHAPITRE XII.

Job répond à ses amis.

MAIS Job prenant la parole, répondit :
2. Vraiment, formez-vous la nation toute entière, et la sagesse mourra-t-elle avec vous ?

3. J'ai du sens aussi bien que vous, je ne vous suis point inférieur, et qui est-ce qui ignore toutes ces choses ?

4. Celui qui est l'objet de la dérision, comme je le suis, s'adressera à Dieu qui l'exaucera. Le juste, l'homme intègre *seroit* l'objet de la dérision !

5. Celui dont les pieds sont près de glisser *est* aux yeux de l'homme heureux comme une lampe dont on ne fait plus de cas.

6. Les tentes des voleurs prospèrent; la sécurité est pour ceux qui bravent Dieu, qui ne connoissent d'autre Dieu que leur propre force.

7. En effet, je te prie, interroge les bêtes à quatre pieds et *elles* te l'enseigneront, ou les oiseaux des cieus et ils te *le* déclareront,

8. Ou parle à la terre et elle t'en instruira, et même les poissons de la mer te *le* raconteront.

9. Qui est-ce qui ignore que *c'est* la main de l'Éternel *qui* a fait toutes ces choses ?

10. *Car c'est lui* qui tient en sa main l'âme de tout ce qui vit et l'esprit de tout homme mortel.

11. L'oreille ne juge-t-elle pas des discours, comme le palais savoure les alimens ?

12. La sagesse est dans les vieillards, et l'intelligence *est le fruit* d'une longue vie.

13. Auprès de Dieu *se trouvent* la sagesse et la force; *c'est* à lui *qu'appartiennent* le conseil et l'intelligence.

14. Voilà, il démolira, et on ne rebâtira point; s'il renferme quelqu'un, on n'ouvrira point.

15. Voilà, il retiendra les eaux, et tout deviendra sec; il les lâchera, et elles renverseront la terre.

16. *C'est* auprès de lui que résident la force et la sagesse; *c'est* de lui que dépendent tant celui qui s'égaré que celui qui le fait égarer.

17. Il emmène captifs les conseillers, et il trouble le sens des juges.

18. Il délie ceux que les Rois avoient liés, et il les jette eux-mêmes dans les fers.

19. Il emmène captifs ceux qui sont en autorité, et il renverse les puissans.

20. Il ôte la parole aux plus éloquens; il prive de sens les vieillards.

21. Il couvre d'ignominie les principaux; il relâche la ceinture des forts.

22. Il met en évidence les choses qui étoient cachées dans les ténèbres, et il met au jour ce qui étoit dans l'ombre de la mort.

23. Il agrandit les nations, et il les détruit; il disperse çà et là les nations, puis il les ramène.

24. Il ôte l'intelligence aux chefs des peuples de la terre, et il les fait errer dans les déserts *où il n'y a point* de chemin.

25. Il vont à tâtons *dans* les ténèbres, sans aucune clarté, et il les fait chanceler comme des hommes ivres.

CHAPITRE XIII.

Job se défend contre les accusations de ses amis, et en appelle à Dieu.

VOICI, mon œil a vu toutes ces choses; mon oreille les a entendues et y a été attentive.

2. Ce que vous savez, je le sais aussi; je ne vous suis pas inférieur.

3. Mais c'est au Tout-Puissant que je voudrais parler, c'est devant Dieu que je voudrais défendre ma cause.

4. Car pour vous, vous êtes des artisans de mensonges, et vous êtes tous des médecins de néant.

5. Plût à Dieu que vous fussiez demeurés dans le silence! on vous auroit tenus pour des sages.

6. Ecoutez *donc* maintenant ma défense, et soyez attentifs à ce que mes lèvres répliqueront.

7. Appelleriez-vous l'injustice au secours de Dieu, et invoqueriez-vous en sa faveur la fraude ?

8. Ferez-vous acception de personnes quand il s'agit de Dieu? A-t-il besoin que vous plaidiez sa cause ?

9. S'il vous sonde, vous en trouverez-

Z z z

vous bien? Vous jouerez-vous de lui comme d'un homme mortel?

10. Certainement il vous reprendra si vous faites en secret acception de personnes.

11. Sa majesté ne vous épouvantera-t-elle point? Et sa frayeur ne tombera-t-elle point sur vous?

12. Vos discours sentencieux *sont* comme de la cendre, et vos retranchemens sont des retranchemens de boue.

13. Gardez le silence, éloignez-vous de moi, et je parlerai quoiqu'il puisse m'arriver.

14. Pourquoi faut-il que je prenne ma chair entre mes dents et que je tienne ma vie entre mes mains?

15. Voilà, qu'il me tue, je n'aurai plus d'espérance; seulement que je puisse justifier mes voies devant lui.

16. Voilà où sera pour moi la victoire, car l'hypocrite ne se présentera pas devant lui.

17. Ecoutez attentivement mes discours, et prêtez l'oreille à ce que je vais vous dire.

18. J'ai préparé mes moyens de défense; je sais que ma cause est juste.

19. Quel est l'homme qui voudra plaider contre moi? S'il se trouve, je me tairai et je mourrai.

20. Seulement, délivre-moi de deux choses; alors je ne me cacherai point de devant ta face;

21. Eloigne ta main de moi, et que ta frayeur ne m'épouvante plus.

22. Et alors interroge-moi et je te répondrai, ou permets-moi de te parler et tu me répondras.

23. Combien ai-je *commis* d'iniquités et de péchés? Fais-moi connoître ma transgression et mon péché.

24. Pourquoi caches-tu ta face et me traites-tu comme ton ennemi?

25. Déploieras-tu tes forces contre une feuille que le vent emporte? Poursuivras-tu du chaume sec?

26. Car tu rends contre moi des arrêts rigoureux, et tu me fais porter la peine des péchés de ma jeunesse,

27. Tu serres mes pieds dans des ceps; tu épies toutes mes démarches, et tu observes de près toutes les traces de mes pas,

28. Moi qui tombe en pièces comme du bois vermoulu et comme une robe que la teigne a rongée!

CHAPITRE XIV.

Job décrit la fragilité et les misères de la vie humaine.

L'HOMME, né de femme, est de courte durée et rassasié d'agitations.

2. Il sort comme une fleur, puis il est retranché; il s'enfuit comme une ombre qui ne s'arrête point.

3. Et c'est sur lui que tu arrêtes les yeux! et c'est moi que tu appelles en jugement devant toi!

4. Qui est-ce qui tirera le pur de l'impur? Personne.

5. Si les jours de *l'homme* sont déterminés, si le nombre de ses mois est entre tes mains, si tu lui as prescrit des limites qu'il ne passera point,

6. Détourne tes yeux de dessus lui et qu'il ait quelque repos; laisse-le jouir de la vie comme en jouit un journalier.

7. Car si un arbre est coupé, il y a de l'espérance; il repoussera encore, et il aura encore des rejetons.

8. Quoique sa racine ait vieilli dans la terre et que son tronc soit mort dans la poussière,

9. Dès qu'il sentira la fraîcheur de l'eau, il reverdira et poussera des branches comme un arbre nouvellement planté.

10. Mais l'homme meurt et sa force l'abandonne; il expire, et alors où est-il?

11. L'eau s'écoule des réservoirs, les rivières tarissent et sont à sec,

12. Ainsi l'homme une fois couché dans le tombeau ne se relève point; il ne se réveillera point, et il ne sortira point de son sommeil jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de cieux.

13. O si tu me caches dans le sépulcre! si tu m'y tenois renfermé jusqu'à ce que ta colère fût passée! si tu m'assignois un terme après lequel tu te souviendrais de moi!

14. Mais l'homme, une fois mort, revivra-t-il? J'espérerois pendant tous les jours de ma souffrance jusqu'à ce que l'heure du changement fût arrivée pour moi.

15. Interroge-moi et je te répondrai; mon-

tre de la bienveillance à l'ouvrage de tes mains.

16. Mais maintenant tu comptes mes pas ; n'as-tu pas les yeux fixés sur mon péché ?

17. Tu tiens mes transgressions cachetées dans un sac, et tu gardes en réserve mes iniquités.

18. Mais les montagnes s'écroulent et disparaissent ; les rochers sont transportés de leur place ;

19. Les eaux minent les rochers ; leurs débordemens entraînent les terres ; ainsi tu fais évanouir les espérances de l'homme.

20. Tu te montres toujours plus fort que lui, et il succombe ; tu changes son visage , et tu le fais disparaître.

21. Ses enfans seront honorés mais il n'en saura rien, ou ils seront abaissés mais il ne s'en souciera point.

22. C'est seulement sur lui que sa chair s'afflige et que son ame mène deuil.

CHAPITRE XV.

Eliphaz accuse Job d'impiété et soutient que Dieu n'afflige les hommes que pour punir leurs iniquités.

ALORS Eliphaz Thémanite prenant la parole, dit :

2. Le sage se défendra-t-il par de vains discours et se nourrira-t-il du vent d'orient ?

3. Disputera-t-il en employant des discours inutiles et des paroles dont on ne peut tirer aucun profit ?

4. Certainement tu détruis la crainte de Dieu, et tu anéantis la prière qu'on doit lui présenter.

5. C'est ton iniquité qui te dicte ces discours et qui te fait choisir le langage des hommes rusés.

6. C'est ta bouche qui te condamne et non pas moi, et ce sont tes lèvres qui déposent contre toi.

7. Es-tu né avant les autres hommes ? As-tu été formé avant les montagnes ?

8. As-tu été instruit dans le conseil secret de Dieu ? Et as-tu attiré à toi toute la sagesse ?

9. Que sais-tu que nous ne sachions pas ? Quelle connoissance as-tu que nous n'ayons aussi ?

10. *Il y a* aussi parmi nous quelques hom-

mes à cheveux blancs et quelques vieillards ; il y en a même de plus avancés en âge que ton père.

11. Les consolations de Dieu te semblent-elles peu de chose ? Et les paroles les plus douces *n'ont-elles point de prix* à tes yeux ?

12. Qu'est-ce qui égare ton cœur ? Pourquoi ce regard plein d'orgueil ?

13. Pourquoi t'élèves-tu contre Dieu et laisses-tu sortir de ta bouche de *tels* discours ?

14. Qu'est-ce que l'homme pour qu'il soit pur et celui qui est né de femme pour qu'il soit juste ?

15. Voici, Dieu ne s'assure point sur ses saints, et les cieux ne sont point purs devant lui,

16. Combien plus l'homme qui boit l'iniquité comme l'eau est-il abominable et impur !

17. Je veux t'enseigner, écoute-moi ; je veux te raconter ce que j'ai vu,

18. Ce que les sages ont déclaré et ne nous ont point caché, ce qu'ils *tenoient* de leurs pères,

19. Auxquels seuls ce pays avoit été donné et parmi lesquels l'étranger n'avoit point passé.

20. Le méchant est dans l'angoisse tous les jours *de sa vie*, et l'homme violent ignore le nombre de ses années.

21. Une voix d'épouvante *est* dans ses oreilles ; au milieu de la paix le destructeur va fondre sur lui.

22. Il ne croit point pouvoir sortir des ténèbres, et il voit partout l'épée.

23. Il erre çà et là, cherchant où il y a du pain. Il sait que les ténèbres vont l'envelopper.

24. L'angoisse et la détresse l'épouvantent ; elles le serrent comme un Roi armé pour le combat.

25. Parce qu'il a levé sa main contre Dieu et qu'il s'est roidi contre le Tout-Puissant,

26. Dieu se jettera sur lui, et le percera malgré l'épaisseur de son grand bouclier.

27. Quoique la graisse couvrit son visage et qu'elle formât des plis sur son corps,

28. Cependant il habitera dans des villes ruinées et dans des maisons désertes qui sont près de devenir des monceaux de pierres.

29. Il ne prospérera point ; ses biens ne

subsisteront point, et ses possessions ne s'étendront point sur la terre.

30. Il ne sortira point des ténèbres; la flamme desséchera ses rameaux; il sera renversé par le souffle de la bouche du *Tout-Puissant*.

31. Qu'il ne s'assure point sur des choses vaines; il seroit trompé; la vanité sera son partage.

32. Il périra avant que ses jours soient accomplis; ses branches ne reverdiront point.

33. Il verra tomber, comme la vigne, ses raisins avant leur maturité, et il perdra sa fleur comme un olivier.

34. Car la famille de l'hypocrite s'éteindra; le feu dévorera les tentes de ceux qui reçoivent des présents.

35. Ils avoient conçu l'iniquité et ils enfantent le tourment, car leur cœur n'étoit occupé que de fraudes.

CHAPITRE XVI.

Job condamne la dureté de ses amis et proteste de son intégrité.

MAIS Job prenant la parole, répondit :

2. J'ai souvent entendu de pareils discours; vous êtes tous des consolateurs fâcheux.

3. *N'y aura-t-il point de fin à ces discours légers comme le vent? ou qu'est-ce qui te pousse à répondre ainsi?*

4. Parlerois-je comme vous faites, si vous étiez à ma place? Entasserois-je des paroles contre vous, ou hocherois-je la tête contre vous?

5. Je vous fortifierois par *mes discours*, et mes paroles consolantes calmeroient votre douleur.

6. Si je parle ma douleur n'en sera point soulagée, et si je me tais en quoi diminuera-t-elle?

7. Mais maintenant *Dieu* m'a abattu. Tu as détruit tout ce qui m'entouroit.

8. Les douleurs dont tu m'accables témoignent contre moi; ma maigreur s'élève hautement en témoignage contre moi.

9. La fureur de mon ennemi est dévorante; il se déclare mon adversaire, il grince les dents contre moi; mon ennemi me lance des regards étincelans.

10. Ils ouvrent leur bouche contre moi; ils me frappent ignominieusement sur la joue; tous ensemble s'unissent contre moi.

11. Dieu m'a livré à l'inique et m'a fait tomber entre les mains des méchans.

12. J'étois en paix, et il m'a jeté dans le trouble; il m'a saisi par derrière et m'a brisé; il m'a mis en butte à *ses traits*.

13. Ses archers m'ont environné; il me perce les reins et ne m'épargne point, et il répand mes entrailles sur la terre.

14. Il m'a fait plaie sur plaie; il a couru sur moi comme un homme fort.

15. J'ai cousu le vêtement de deuil sur ma peau, et j'ai caché dans la poussière ce qui faisoit ma gloire.

16. Mon visage est tout rouge à cause des larmes que je répands, et l'ombre de la mort est sur mes paupières;

17. Quoiqu'*il n'y ait* aucune injustice dans mes mains et que ma prière soit pure.

18. O terre! ne cache point le sang que j'ai répandu; si j'en ai répandu, que jamais ma prière ne soit exaucée!

19. Mais maintenant mon témoin est dans les cieus; mon témoin est dans les lieux élevés.

20. Mes intimes amis se moquent de moi; je lève vers Dieu mes yeux baignés de larmes.

21. O s'il étoit permis à l'homme de défendre son droit devant Dieu, comme il le défend devant son semblable!

22. Car les années qui me sont assignées touchent à leur fin, et j'entre dans un sentier par où je ne reviendrai plus.

CHAPITRE XVII.

Job condamne encore ses amis et ne pense dans sa misère qu'à la mort.

MON souffle se dissipe, mes jours vont être éteints; le sépulcre m'attend.

2. Ne suis-je pas l'objet des dérisions? N'ai-je pas constamment sous les yeux les efforts de mes adversaires.

3. Dépose, je te prie, ton gage; sois ma caution auprès de toi; quel autre pourroit placer sa main dans la mienne?

4. Tu as fermé leur cœur à l'intelligence,

c'est aussi pourquoi tu ne les feras pas triompher.

5. Si quelqu'un regarde ses amis comme une proie, les yeux de ses enfans se consumeront.

6. Dieu m'a rendu la fable des peuples, et je suis pour eux un objet d'horreur.

7. Mon œil est terni par la douleur, et tout mon corps est comme une ombre.

8. Les hommes droits en sont étonnés, et l'innocent s'indigne contre l'hypocrite.

9. Cependant le juste demeurera ferme dans ses voies, et celui qui a les mains nettes persévérera dans la pureté.

10. En vérité vous reviendriez encore tous à la charge que je ne trouverois pas un sage parmi vous.

11. Mes jours sont passés, mes projets sont renversés; tout ce que j'aimois m'est enlevé.

12. Le jour a été changé pour moi en nuit, et les ténèbres ont succédé rapidement à la lumière.

13. Si j'ai quelque espérance, c'est que le sépulcre va être ma maison, et que je dresserai mon lit dans les ténèbres.

14. Je dis au sépulcre: Tu es mon père, et aux vers: Vous êtes ma mère et ma sœur.

15. Où est donc l'espérance que je pouvois avoir? Et qui en verra l'accomplissement?

16. Elle descendra dans le silence du tombeau; certainement nous reposerons ensemble dans la poussière.

CHAPITRE XVIII.

Bildad accuse Job de présomption, et décrit les jugemens de Dieu sur les impies.

ALORS Bildad Sçuhite prit encore la parole et dit:

2. Quand mettrez-vous fin à ces discours? Montrez-vous intelligens et nous parlerons.

3. Pourquoi sommes-nous regardés comme des brutes? Et pourquoi nous tenez-vous pour souillés?

4. O toi qui te déchires toi-même dans ta fureur, la terre sera-t-elle abandonnée, et les rochers seront-ils arrachés de leur place à cause de toi?

5. Certainement la lumière du méchant

sera éteinte, et son feu ne donnera aucune clarté.

6. La lumière qui éclairait sa tente sera obscurcie, et la lampe qui répandoit sa clarté sur lui sera éteinte.

7. Sa démarche assurée sera ralentie, et son propre conseil le renversera.

8. Car ses propres pas le conduisent dans les filets, et il marche sur des rets.

9. Le lacet lui saisira le talon, et un lien fort serré le retiendra.

10. Le piège où il sera pris est caché dans la terre, et la trappe où il tombera est dans son sentier.

11. Les terreurs l'assiégeront de tous côtés et s'attacheront à ses pas.

12. La disette consumera sa vigueur, et la désolation sera toujours à son côté.

13. Le premier-né de la mort dévorera ce qui soutient sa peau; il dévorera ce qui la soutient.

14. Les objets de sa confiance seront arrachés de sa tente, et il sera livré au Roi des épouvantemens.

15. La terreur habitera dans sa tente dont il aura été chassé; le souffle sera répandu sur sa demeure.

16. En bas, ses racines sècheront; en haut, ses branches seront coupées.

17. Sa mémoire sera effacée de dessus la terre, et on ne parlera plus de lui dans les places publiques.

18. On le chassera de la lumière dans les ténèbres, et il disparaîtra du monde habitable.

19. Il n'aura ni fils, ni petit-fils parmi son peuple, et il n'aura personne qui lui survive dans ses demeures.

20. Ceux qui viendront après lui seront étonnés du jour de sa ruine, et ceux qui seront nés avant lui en seront saisis d'horreur.

21. Certainement voilà ce que deviendront les demeures de l'injuste, et voilà ce que deviendra le lieu de celui qui ne craint pas Dieu.

CHAPITRE XIX.

Job se plaint de ses amis; il exprime l'espérance qu'il a de ressusciter et de voir son Rédempteur.

MAIS Job prenant la parole, répondit:
2. Jusques à quand affligerez-vous

mon ame et m'accablerez-vous par vos discours ?

3. Déjà dix fois vous m'avez couvert d'opprobre ; vous ne rougissez point de me jeter dans la consternation ?

4. Si j'ai péché, j'en porte seul la peine.

5. Mais si vous vous élevez contre moi, et si vous me reprochez l'opprobre où je me trouve,

6. Apprenez toutefois que c'est Dieu qui m'a renversé et qui a tendu ses filets autour de moi.

7. Voici, je crie qu'on me fait tort et personne ne me répond, j'élève la voix et on ne me rend point justice.

8. Il a mis une barrière sur mon chemin, ensorte que je ne saurois passer, et il a répandu les ténèbres sur mes sentiers.

9. Il m'a dépouillé de ma gloire ; il a ôté la couronne de dessus ma tête.

10. Il m'a environné de ruines, et je vais périr ; il a arraché mon espérance comme on arrache un arbre.

11. Sa colère s'est allumée contre moi, et il m'a traité comme *l'un* de ses ennemis.

12. Ses troupes se sont réunies, elles se sont fait un chemin pour venir jusqu'à moi, et elles campent autour de ma tente.

13. Il a éloigné de moi mes frères, et ceux qui s'intéressoient à moi ne me connoissent plus.

14. Mes proches m'ont abandonné, et mes intimes amis m'ont oublié.

15. Ceux qui habitent dans ma maison, et mes servantes, me regardent comme un étranger ; je suis à leurs yeux comme un inconnu.

18. J'appelle mon serviteur, mais il ne me répond point, *quoique* je le supplie de ma propre bouche.

17. Mon haleine est devenue insupportable à ma femme et mes gémissemens aux enfans qui sont sortis de moi.

16. Je suis méprisé même des enfans, ils m'insultent dès que je parois.

19. Tous ceux auxquels je confiois mes secrets m'ont en abomination, et tous ceux que j'aimois se sont tournés contre moi.

20. Mes os sont collés à ma peau et à ma chair ; il ne reste à mes gencives que la peau.

21. Ayez pitié de moi ! mes amis, ayez pitié de moi ! car la main de Dieu m'a frappé.

22. Pourquoi me poursuivez-vous comme Dieu me poursuit ? Ne vous laissez-vous point de me persécuter ?

23. O si maintenant, mes discours étoient écrits ! s'ils pouvoient être écrits dans un livre !

24. S'ils pouvoient être gravés avec un poinçon de fer et du plomb sur la roche, *pour y subsister* à perpétuité !

25. Pour moi, je sais que mon Rédempteur est vivant et qu'il demeurera le dernier sur la poussière ;

26. Et lorsqu'après ma peau ceci aura été rongé, je verrai Dieu de ma chair,

27. Je le verrai *se montrer* en ma faveur ; mes yeux le verront, mais non plus comme un adversaire. Mes reins se consomment dans cette attente.

28. Certainement vous direz : Pourquoi le poursuivons-nous ? Car ma cause se trouvera bien fondée.

29. Craignez le glaive, car la colère est une iniquité digne du glaive ; sachez donc qu'il y a un jugement.

CHAPITRE XX.

Discours de Tsophar sur le sort des méchans.

ALORS Tsophar Nahamathite prenant la parole, dit :

2. C'est pour cela même que mes pensées me pressent de répondre et que je me hâte de le faire.

3. J'ai entendu les reproches par lesquels tu veux me couvrir de honte ; mais l'esprit d'intelligence qui est en moi les réfutera.

4. Ne sais-tu pas que de tout temps, depuis que l'homme a été placé sur la terre,

5. Le triomphe des méchans est de peu de durée, et que la joie de l'hypocrite n'est que d'un moment ?

6. Quand son orgueil s'élèveroit jusqu'aux cieus et que sa tête atteindroit jusqu'aux nues,

7. Néanmoins il périra à jamais, comme sa propre ordure, et ceux qui l'auront vu diront : Où est-il ?

8. Il s'envolera comme un songe, et on ne le trouvera plus ; il s'évanouira comme un rêve de la nuit :

9. L'œil qui le voyoit ne le verra plus; le lieu où il étoit ne le reconnoîtra plus.

10. Ses enfans seront assaillis par les pauvres qui les contraindront de rendre ses richesses.

11. La punition de ses iniquités cachées pénétrera ses os; elle reposera avec lui sur la poussière.

12. Si le mal étoit doux à sa bouche, et s'il le cachoit sous sa langue,

13. S'il le savouroit sans vouloir s'en saisir, s'il le retenoit dans son palais,

14. Ce qu'il mangeoit se corrompra dans ses entrailles et deviendra au dedans de lui du fiel d'aspic.

15. Les richesses qu'il avoit englouties, il devra les rejeter; Dieu les arrachera de ses entrailles.

16. Il sucera le venin de l'aspic, et la langue de la vipère le tuera.

17. Qu'il ne s'attende pas à voir des ruisseaux ni des torrens découlant de lait et de miel.

18. Il restituera ce qu'il avoit amassé; il n'en profitera point; il rendra autant qu'il avoit acquis, et il n'aura plus sujet de se réjouir de ses richesses.

19. Parce qu'il a foulé et abandonné les pauvres et qu'il s'est emparé de la maison qu'il n'avoit pas bâtie,

20. Parce qu'il n'a pas su modérer ses desirs, il ne sauvera rien de ce qu'il avoit tant aimé.

21. Rien n'a échappé à son avidité, c'est pourquoi sa prospérité ne sera point durable.

22. Au sein de l'abondance, la détresse le saisira; la main de tous ceux qu'il a opprimés sera sur lui.

23. Pour remplir son ventre, Dieu répandra contre lui l'ardeur de sa colère et la fera pleuvoir sur lui pour son aliment.

24. S'il fuit devant les armes de fer, l'arc d'airain le transpercera.

25. L'épée dégainée transpercera son corps, et le trait pénétrera dans ses entrailles; il s'en va, les frayeurs l'environnent.

26. Les ténèbres les plus épaisses lui sont réservées pour ses trésors; un feu que l'homme n'a pas allumé le consumera; ce qui restoit dans sa tente sera détruit.

27. Les cieus découvriront son iniquité, et la terre s'élèvera contre lui.

28. Les richesses accumulées dans sa demeure disparaîtront, elles s'évanouiront au jour de la colère qui le menace.

29. Telle est la portion que Dieu réserve au méchant; telle est la part que Dieu lui a assignée.

CHAPITRE XXI.

Réplique de Job sur le sort des méchants.

MAIS Job prenant la parole, répondit :
2. Ecoutez attentivement mon discours, c'est toute la consolation que je vous demande.

3. Laissez-moi parler, et quand j'aurai parlé, vous pourrez vous moquer de moi.

4. Pour moi, est-ce à l'homme que s'adresse ma plainte? Et pourquoi mon ame ne seroit-elle pas dans l'angoisse?

5. Regardez-moi et soyez étonnés, et mettez la main sur la bouche.

6. Quand je réfléchis à mon état, je suis épouvanté, et un tremblement saisit tout mon corps.

7. Pourquoi les méchants vivent-ils et parviennent-ils à la vieillesse? Et même pourquoi leur prospérité va-t-elle en croissant?

8. Ils s'affermissent, leur postérité s'affermira aussi en leur présence, leurs rejetons s'élèvent devant eux.

9. Leurs maisons jouissent de la paix sans frayeur; la verge de Dieu n'est point sur eux.

10. Leurs vaches conçoivent et se préparent à mettre bas; elles mettent bas et n'avortent point.

11. Ils conduisent devant eux leurs enfans comme un troupeau de brebis, et leurs enfans sautent de joie.

12. Ils chantent en s'accompagnant du tambour et de la harpe, et se réjouissent au son des instrumens.

13. Ils passent leurs jours dans l'abondance, et ils descendent en un moment dans le tombeau.

14. Et cependant ils ont dit à Dieu : Retire-toi de nous, nous ne prenons point plaisir à connoître tes voies.

15. Qui est le Tout-Puissant pour que nous le servions? Et quel avantage trouverons-nous à lui adresser nos prières?

16. Voilà, leur bonheur n'est pas en leur puissance; que le conseil des méchans soit loin de moi!

17. Combien de fois la lampe des méchans s'est-elle éteinte, et la calamité qui leur étoit réservée a-t-elle fondu sur eux? Combien de fois Dieu leur donne-t-il le partage qu'il leur a assigné dans sa colère?

18. Combien de fois sont-ils comme la paille exposée au vent, et comme la balle qui est enlevée par un tourbillon?

19. Dieu met en réserve pour les enfans du méchant la punition de sa violence; il la fera tomber sur le méchant lui-même, en sorte qu'il la sentira.

20. Il verra sa ruine de ses propres yeux, et il boira dans la coupe de la colère du Tout-Puissant.

21. Car que lui importe ce qui arrivera à ses enfans après lui, quand le nombre de ses mois sera accompli?

22. Enseigneroit-on la science à Dieu, lui qui juge ceux qui sont élevés?

23. Celui-ci meurt au comble de la prospérité, ayant toujours été dans le repos et dans la paix.

24. Ses bergeries regorgeoient de lait, et ses os étoient abreuvés de moëlle.

25. Et l'autre meurt dans l'amertume de son ame, sans avoir connu le bonheur.

26. L'un et l'autre sont couchés dans la poussière; les vers les couvrent tous les deux.

27. Voilà, je connois vos pensées et les jugemens injustes que vous portez sur moi.

28. Car vous dites: Où est la demeure de l'homme puissant? Où est la tente, où sont les habitations des impies?

29. N'avez-vous jamais interrogé les voyageurs? Et n'avez-vous pas reconnu la vérité de leurs observations?

30. C'est que le méchant est préservé au jour de la calamité, au jour où la fureur se déborde.

31. Qui est-ce qui ose lui reprocher en face sa conduite? Qui est-ce qui lui rend selon ce qu'il a fait?

32. Il est porté en pompe dans le sépulcre; un tombeau conserve sa mémoire.

33. Il reposera tranquillement sous les mottes des vallées. Il entraîne après lui tous

les hommes, et des hommes sans nombre l'ont précédé.

34. Pourquoi donc me présentez-vous des consolations vaines? Toutes vos réponses sont pleines de fausseté.

CHAPITRE XXII.

Eliphaz condamne Job et l'exhorte à se concertir.

ALORS Eliphaz Thémánite prenant la parole, dit :

2. L'homme apportera-t-il quelque profit à Dieu? C'est plutôt à lui-même que l'homme sage apporte du profit.

3. Le Tout-Puissant reçoit-il quelque avantage si tu es juste, ou quelque gain si tu marches dans l'intégrité?

4. Est-ce parce qu'il te craint qu'il te réprimande et qu'il entre en jugement avec toi?

5. Ta méchanceté n'est-elle pas grande? Et tes iniquités ne sont-elles pas sans nombre?

6. Car tu as pris de tes frères un gage sans nécessité, et tu as ôté le vêtement à ceux qui avoient à peine de quoi se couvrir.

7. Tu n'as point donné d'eau à boire à celui qui étoit fatigué, et tu as refusé du pain à celui qui avoit faim.

8. Tu as adjugé le terrain à l'homme puissant, et celui pour qui tu avois des égards y habitoit.

9. Tu as renvoyé sans secours les veuves, et les bras des orphelins ont été rompus.

10. C'est pour cela que les pièges sont autour de toi et qu'une subite frayeur t'épouvante;

11. C'est pour cela que des ténèbres t'empêchent de voir et que les eaux débordées te couvrent.

12. Dieu n'est-il pas là haut aux cieux? Regarde donc la hauteur des étoiles et combien elles sont élevées.

13. Et tu as dit: Qu'est-ce que Dieu connoît, comment jugeroit-il au travers des nuées obscures?

14. Les nuées sont pour lui un voile impénétrable; il ne sort point de l'enceinte des cieux.

15. Continuerois-tu à suivre la voie ancienne

cienne dans laquelle ont marché les injustes ?

16. Ils ont été retranchés avant le temps, et les fondemens de leur prospérité se sont écoulés comme un fleuve.

17. Ils disoient à Dieu : Retire-toi de nous. Et que leur avoit fait le Tout-Puissant ?

18. Il avoit rempli de biens leur demeure. Mais que le conseil des méchans soit loin de moi !

19. Les justes l'ont vu et s'en sont réjouis, et l'innocent s'est moqué d'eux, en disant :

20. Celui qui s'élevoit contre nous n'a-t-il pas été détruit ? Le feu n'a-t-il pas dévoré toutes ses richesses ?

21. Attache-toi donc à Dieu et tu prospéreras ; il t'en arrivera du bien.

22. Reçois la loi que sa bouche a prononcée, et mets ses paroles dans ton cœur.

23. Si tu retournes au Tout-Puissant, et si tu éloignes de ta tente l'injustice, tu recouvreras ta prospérité.

24. Tu entasseras l'or plus abondamment que la poussière, et tu recueilleras l'or d'Ophir parmi les pierres des torrens.

25. Le Tout-Puissant sera ton trésor, et il sera pour toi comme des monceaux d'argent.

26. Alors tu trouveras tes délices dans le Tout-Puissant, et tu élèveras ton visage vers Dieu.

27. Tu lui adresseras tes prières et il t'exaucera, puis tu lui rendras tes vœux.

28. Si tu formes quelque dessein, il réussira, et la lumière resplendira sur tes voies.

29. Quand quelqu'un aura été abaissé, tu diras : Qu'il soit élevé ! et Dieu délivrera celui qui avoit tenu les yeux baissés.

30. Il délivrera le coupable ; il le délivrera à cause de la pureté de tes mains.

CHAPITRE XXIII.

Job se défend et s'assure sur son intégrité.

MAIS Job prenant la parole, dit :

2. Encore aujourd'hui ma plainte sera amère, le coup qui me frappe est plus fort que mon gémissément.

3. O s'il m'étoit donné de le trouver, si je pouvois arriver jusqu'à son trône !

4. J'exposerois ma cause devant lui, je produirois mes raisons en abondance ;

5. Je voudrois savoir ce qu'il me répondroit et connoître ce qu'il me diroit.

6. Voudroit-il combattre contre moi avec toute sa puissance ? Non, il m'écouterait attentivement.

7. Alors l'homme droit plaiderait avec lui ; je serois absous pour toujours par mon juge.

8. Voici, si je vais à l'orient, il n'y est pas ; si je vais à l'occident, je ne l'aperçois point.

9. S'il agit au septentrion, je ne le vois point ; s'il se cache au midi, je ne le découvre point.

10. Certainement il connoît mes voies, et s'il m'éprouve je sortirai de l'épreuve pur comme l'or.

11. Mon pied a été ferme dans ses sentiers ; j'ai suivi sa voie sans m'en détourner.

12. Je ne me suis point écarté du commandement de ses lèvres, j'ai serré les paroles de sa bouche dans mon cœur plus que ma propre volonté.

13. Mais Dieu est inébranlable ; qui le fera changer ? Ce qu'il a résolu, il l'accomplit.

14. Ce qu'il a décidé contre moi, il l'exécutera ; il a par devers lui beaucoup de desseins pareils.

15. C'est pourquoi je suis consterné à cause de sa présence. Quand je pense à lui, ma frayeur s'accroît.

16. Car Dieu a brisé mon cœur, et le Tout-Puissant m'a consterné.

17. Que n'ai-je été retranché avant que les ténèbres survinssent ! que ne m'a-t-il garanti de l'obscurité !

CHAPITRE XXIV.

Job montre que les jugemens de Dieu sont incompréhensibles pour nous et qu'on voit souvent prospérer les méchans.

POURQUOI n'y a-t-il pas des temps réservés par le Tout-Puissant ? Et pourquoi ceux qui le connoissent ne voient-ils pas les jours de ses jugemens ?

2. On déplace les bornes, on ravit les troupeaux et on les conduit au pâturage ;

3. On emmène l'âne des orphelins, on prend pour gage le bœuf de la veuve ;

4. On oblige les pauvres à se détourner du

A a a a

chemin ; les affligés du pays sont tous contraints de se cacher.

5. Voilà, semblables aux ânes sauvages du désert, *les méchants* sortent pour exécuter leurs desseins ; ils se lèvent de bon matin pour *chercher* leur proie ; la campagne leur fournit du pain pour leurs enfans.

6. Ils ramassent dans les champs les récoltes dont ils se nourrissent, et ils vendangent la vigne de l'impie.

7. Ils font passer la nuit sans vêtement à l'homme qu'ils ont dépouillé, de sorte qu'il n'a pas de quoi se garantir du froid.

8. Percés par les averses des montagnes, et sans asile, ils se réfugient dans les rochers.

9. *Les méchants* ravissent l'orphelin dès la mamelle, et ils exigent des gages du pauvre.

10. Les pauvres sont contraints à travailler sans vêtemens, et les affamés à porter les gerbes de blé.

11. Ils pressent l'huile dans les maisons ; ils y foulent la vendange, et ils ont soif.

12. Les mourans gémissent dans les villes ; l'ame de ceux qui sont blessés à mort crie vengeance, et cependant Dieu ne punit pas de tels crimes.

13. *Les méchants* haïssent la lumière ; ils n'en connoissent pas les voies et n'en suivent pas les sentiers.

14. Au point du jour le meurtrier se lève pour égorger le pauvre et l'indigent, et la nuit il dérobe comme un larron.

15. L'œil de l'adultère attend l'arrivée de la nuit, en disant : *Aucun* œil ne me voit, et il couvre son visage d'un voile.

16. *D'autres* percent les maisons dans les ténèbres ; pendant le jour, ils se tiennent enfermés, ils ne peuvent souffrir la lumière.

17. Car la lumière du matin leur *est* à tous comme l'ombre de la mort, les ténèbres les plus effrayantes leur sont familières.

18. Ils devraient être comme l'écume à la surface de l'eau ; leur héritage devrait être maudit sur la terre, et le chemin des lieux fertiles leur être inconnu.

19. *Comme* la sécheresse et la chaleur font disparaître les eaux de neige, *ainsi* le sépulcre devrait engloûtir le pécheur.

20. Il devrait être oublié du sein qui l'a porté ; il devrait être la pâture des vers, être

chassé de la mémoire des hommes et brisé comme un arbre sec,

21. Lui qui opprimoit la femme stérile et celle qui n'avoit point d'enfant, et ne faisoit aucun bien à la veuve.

22. Il soumettoit les plus forts par sa puissance ; se levoit-il ? personne ne se croyoit assuré de sa vie.

23. Quoique *Dieu* le livre à la sécurité et que le *méchant* s'y abandonne, cependant les yeux de Dieu sont ouverts sur les voies de chacun d'eux.

24. Ils s'élèvent pour un moment, puis ils disparaissent ; ils sont abaissés, ils sont emportés comme tous les hommes, ils sont coupés comme la tête d'un épi.

25. Si cela n'est pas ainsi, qui est-ce qui me convaincra de mensonge, et qui détruira ce que je viens d'affirmer ?

CHAPITRE XXV.

Bildad fait l'éloge de la sainteté de Dieu.

ALORS Bildad Sçuhite prenant la parole, dit :

2. La puissance et la terreur sont auprès de Dieu ; il fait régner la paix dans les lieux élevés qu'il habite.

3. Ses armées se peuvent-elles compter ? Et sur qui sa lumière ne se lève-t-elle pas ?

4. Et comment l'homme seroit-il juste devant Dieu ? Et comment celui qui est né de femme seroit-il pur ?

5. Voilà, devant ses yeux la lune même ne brille pas, et les étoiles ne sont pas pures ;

6. Combien moins *le sera* l'homme qui n'est qu'un ver, et le fils de l'homme qui n'est qu'un vermisseau ?

CHAPITRE XXVI.

Job décrit la sagesse et la puissance de Dieu.

MAIS Job prenant la parole, répondit :

2. O que tu as bien aidé *celui qui n'avoit* point de force ! et que tu as bien délivré celui dont le bras étoit affoibli !

3. O que tu as bien conseillé celui *qui manquoit* de sagesse ! et que tu as fait paroître une grande science !

4. A qui as-tu tenu ces discours? Et qui est-ce qui t'a inspiré ce que tu as dit?

5. Les morts tremblent; les eaux les plus profondes tremblent aussi avec ceux qui les habitent.

6. Devant lui le sépulcre est nu, et l'abîme n'a point de couverture.

7. Il a étendu le septentrion sur le vide; il a suspendu la terre sur le néant.

8. Il tient les eaux enfermées dans les nuages, et la nuée ne s'ouvre point sous leur poids.

9. Il voile son trône et il étend par-dessus ses nuées.

10. Il a tracé un cercle sur la surface des eaux; il a fixé la succession régulière de la lumière et des ténèbres.

11. Les colonnes des cieus sont ébranlées, elles tremblent à sa menace.

12. Par sa puissance il soulève la mer, et par son intelligence il en dompte l'orgueil.

13. Par son Esprit il a orné les cieus; sa main a formé la constellation du serpent.

14. Voilà, ce ne sont là que les bords de ses voies; combien est foible le murmure qui en arrive jusqu'à nous! et qui comprendra l'éclat de sa puissance?

CHAPITRE XXVII.

Job soutient son innocence et fait voir la triste fin des méchans.

PUIS Job continuant son discours sentencieux, dit :

2. Le Dieu qui a différé de me rendre justice, le Tout-Puissant qui remplit mon ame d'amertume, est vivant!

3. Aussi long-temps que je respirerai et que le souffle que Dieu m'a donné sera dans mes narines,

4. Mes lèvres ne prononceront rien d'injuste et ma langue ne profèrera aucun mensonge.

5. Dieu me garde, jusqu'à mon dernier soupir, de vous donner gain de cause! Je ne cesserai point de défendre mon intégrité.

6. J'ai entrepris de soutenir mon innocence et je ne m'en départirai point; ma conscience ne me reproche rien sur ma conduite passée.

7. Que celui qui me hait soit comme le méchant, et celui qui s'élève contre moi, comme l'injuste.

8. Qu'est-ce que l'hypocrite, qui se sera enrichi, pourra espérer, lorsque Dieu lui arrachera son ame?

9. Dieu écoutera-t-il ses cris, quand la détresse fondra sur lui?

10. Trouvera-t-il son plaisir dans le Tout-Puissant? Invoquera-t-il Dieu en tout temps?

11. Je vous enseignerai les voies de Dieu; je ne vous cacherai point les desseins du Tout-Puissant.

12. Voilà, vous avez tous vu *ces choses*, comment donc vous égarez-vous en de vains discours?

13. *C'est* ici la portion que Dieu réserve à l'impie et l'héritage que les violens reçoivent du Tout-Puissant.

14. Si les enfans de l'impie sont multipliés, c'est pour l'épée, et sa postérité ne sera pas rassasiée de pain.

15. Ceux qui auront échappé seront enlevés par la mortalité, et leurs veuves ne les pleureront point.

16. Quand il auroit accumulé l'argent comme la poussière et entassé des vêtemens comme de la boue;

17. Il les aura entassés, mais le juste s'en revêtira, et l'innocent partagera l'argent.

18. La maison qu'il bâtera sera comme l'enveloppe de la teigne, et comme la cabane de celui qui garde les possessions.

19. Il s'étoit couché riche, sans que rien lui eût été enlevé; il ouvrira les yeux et il ne trouvera plus rien.

20. Les frayeurs le surprendront comme des eaux; la nuit il sera enlevé par la tempête.

21. Le vent d'orient l'emportera, et il disparaîtra, et un tourbillon l'arrachera de sa place.

22. Dieu lancera ses traits contre lui et ne l'épargnera point; il s'efforcera d'échapper par la fuite à la main qui le poursuit.

23. Chacun frappera des mains à cause de lui, et se rira de lui *en le voyant enlevé* du lieu qu'il occupoit.

CHAPITRE XXVIII.

Discours de Job sur l'industrie de l'homme et la sagesse de Dieu.

CERTAINEMENT l'argent a sa veine et l'or un lieu d'où on le tire pour l'affiner.

2. Le fer se tire de la poussière et l'homme fait sortir le cuivre de la pierre.

3. Il met des bornes à l'obscurité; il fouille jusqu'aux dernières limites des ténèbres, jusqu'aux pierres cachées dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort.

4. Un torrent jaillit tout-à-coup à côté du mineur, il ne sait plus où poser le pied; suspendu loin des hommes, il est balancé *au-dessus de l'abîme*.

5. Cette terre d'où sort le pain est bouleversée à l'intérieur comme par le feu.

6. C'est dans ses rochers que se trouve le saphir; c'est de là qu'on tire la poudre d'or.

7. L'oiseau de proie ne connoît point le chemin qui y mène; l'œil du milan ne l'aperçoit point.

8. Les animaux les plus audacieux ne l'ont point foulé; le lion n'y a jamais passé.

9. *L'homme* perce le roc le plus dur et renverse les montagnes jusque dans leurs fondemens.

10. Il creuse des canaux dans les rochers, et son œil découvre tout ce qu'il y a de précieux.

11. Il empêche les eaux de sortir de leur lit, et il met au jour ce qui est caché.

12. Mais la sagesse, où la trouve-t-on? Et où est la demeure de l'intelligence?

13. L'homme n'a rien qu'il puisse donner en échange, et elle ne se trouve pas sur la terre des vivans.

14. L'abîme dit : Elle n'est pas en moi, et la mer dit : Ce n'est pas chez moi qu'elle se trouve.

15. Elle ne se donne point pour de l'or fin, et elle ne s'achète point au poids de l'argent.

16. On ne l'échange point contre l'or d'Ophir, ni contre l'onix précieux, ni contre le saphir.

17. L'or ni le crystal ne sauroient approcher de son prix, et on ne la donnera point en échange contre un vase d'or fin.

18. Le corail ni l'émeraude ne peuvent

entrer en comparaison avec elle, et le prix de la sagesse surpasse celui des perles.

19. La topaze d'Ethiopie ne sauroit approcher de son prix, et elle ne sera point échangée contre l'or pur.

20. Mais la sagesse, d'où vient-elle? Et où est la demeure de l'intelligence?

21. Elle est voilée aux yeux de tout homme vivant; elle est aussi cachée aux oiseaux des cieus.

22. L'abîme et la mort disent : Nous en avons entendu parler.

23. C'est Dieu qui connoît le chemin qui y conduit; c'est lui qui sait où est sa demeure.

24. Car c'est lui qui porte ses regards jusqu'aux extrémités de la terre; il voit tout ce qui est sous les cieus.

25. Lorsqu'il régloit le poids de l'air et qu'il pesoit les eaux à sa balance,

26. Quand il prescrivait une loi à la pluie et qu'il marquoit le chemin à l'éclair qui précède le tonnerre;

27. Alors il vit la sagesse, il l'examina avec soin, il lui assigna sa place, il en sonda les profondeurs.

28. Puis il dit à l'homme : Voilà, la crainte du Seigneur est la vraie sagesse, et l'intelligence consiste à se détourner du mal.

CHAPITRE XXIX.

Description du premier état de Job et de sa grande prospérité.

JOB continuant son discours sentencieux, dit :

2. O si je pouvois redevenir ce que j'étois autrefois, dans ces jours où Dieu me protégeoit!

3. Lorsqu'il faisoit luire son flambeau sur ma tête, et que sa lumière me guidoit au milieu des ténèbres;

4. Comme j'étois dans les jours de ma vigueur, lorsque Dieu se communiquoit à moi dans ma tente,

5. Lorsque le Tout-Puissant étoit encore avec moi, que j'étois environné de ma famille,

6. Quand je lavois mes pieds dans le lait, et que des ruisseaux d'huile découloient pour moi du rocher.

7. Quand je traversois la ville pour me rendre à la porte *et que* je me faisais préparer un siège dans la place,

8. A mon approche, les jeunes gens se retiroient; les vieillards se levoient et se tenoient debout.

9. Les principaux s'arrêtoient au milieu de leurs discours et mettoient la main sur leur bouche.

10. La voix des chefs du peuple cessoit de se faire entendre, et leur langue restoit attachée à leur palais.

11. L'oreille qui m'entendoit disoit que j'étois bienheureux, et l'œil qui me voyoit rendoit témoignage à mon bonheur;

12. Car je délivrois le pauvre qui crioit et l'orphelin qui étoit sans défenseur.

13. La bénédiction de celui qui alloit périr reposoit sur moi, et je remplissois de joie le cœur de la veuve.

14. J'étois revêtu de justice et elle me couvroit tout entier; ma droiture étoit pour moi comme un manteau et une tiare.

15. J'étois l'œil de l'aveugle et le pied du boiteux.

16. J'étois le père des pauvres et je m'informois avec soin de la cause de l'inconnu.

17. Je brisois la mâchoire de l'injuste et je lui arrachois sa proie d'entre les dents.

18. Et je disois : Je mourrai dans mon nid, et je multiplierai mes jours comme les grains de sable de la mer.

19. Mes racines s'étendoient le long des eaux, et la rosée demouroit toute la nuit sur mes branches.

20. Ma gloire se renouveloit sans cesse, et mon arc se renforçoit dans ma main.

21. On m'écoutoit, on attendoit que j'eusse parlé; on se taisoit jusqu'à-ce que j'eusse donné mon avis.

22. Dès que j'avois parlé, on ne répliquoit rien, et mes paroles pénétroient doucement dans les cœurs.

23. Ils s'attendoient à moi comme on attend une pluie douce; ils ouvroient leur bouche comme on soupire après la pluie de la dernière saison.

24. Si je leur souriois, ils avoient peine à le croire; ils se gardoient d'obscurcir la sérénité de mon front.

25. Voulois-je aller avec eux? J'étois assis à la première place; j'étois au milieu d'eux

comme un Roi entouré de son armée *et* comme un consolateur au milieu des affligés.

CHAPITRE XXX.

Job décrit le grand changement de sa condition.

MAIS maintenant je suis tourné en dérision par de plus jeunes que moi, par ceux dont je n'aurois pas daigné mettre les pères avec les chiens de mon troupeau.

2. Et qu'avois-je à faire de la force de leurs mains? Parmi eux la vieillesse périt *sans secours*.

3. Pressés par la disette et par la faim, ils cherchent leur nourriture dans des lieux arides, entièrement ravagés depuis longtemps.

4. Ils coupent l'arroche parmi les épines, et la racine du genêt leur sert de nourriture.

5. Ils sont chassés du milieu des hommes, et on crie après eux comme après un larron.

6. Ils habitent au fond des vallées, dans les crevasses de la terre et dans les fentes des rochers.

7. Ils poussent des cris au milieu des taillis et se rassemblent sous des buissons épineux.

8. Gens de néant, gens sans nom, on les a chassés honteusement du pays.

9. Voilà ceux pour qui je suis maintenant un objet de raillerie et qui font de moi le sujet de leurs chansons.

10. Ils s'éloignent de moi avec dégoût; ils ne craignent point de cracher en ma présence.

11. Chacun d'eux secoue tout frein et m'accable; chacun d'eux secoue tout frein en ma présence.

12. Des gens pervers se lèvent à ma droite, ils cherchent à me faire tomber; ils préparent les sentiers par lesquels ils m'attaqueront.

13. Ils bouleversent mes sentiers; ils avancent le moment de ma ruine, eux que chacun repousse.

14. Ils s'avancent comme par une large brèche, et ils se précipitent *contre moi* au milieu des ruines.

15. Il s'est tourné contre moi; les terreurs semblables à un vent impétueux sont

venues fondre sur l'éclat qui m'environnoit, et ma prospérité a passé comme une nuée.

16. Et maintenant mon ame tombe en défaillance au-dedans de moi; les jours de la calamité m'ont atteint.

17. La nuit, la douleur brise mes os, et les tourmens qui me déchirent ne me laissent point de relâche.

18. Mon vêtement a été changé par la force toute puissante *de Dieu*; il me serre, *comme je suis serré* à l'endroit le plus étroit de ma tunique.

19. Dieu m'a jeté dans la fange, et je suis devenu semblable à la poussière et à la cendre.

20. Je crie à toi, et tu ne m'exauces point; je me tiens debout *devant toi*, et tu te contentes de me regarder.

21. Tu es devenu pour moi un cruel ennemi; tu m'accables par la force de ton bras.

22. Tu m'enlèves, puis tu me promènes dans les airs et tu me brises tout entier.

23. Je sais bien que tu m'entraîneras dans la tombe, dans la demeure assignée à tous les vivans.

24. Certainement il n'étendra plus sa main sur une ruine. Ceux qui sont réduits en poudre sont délivrés.

25. Ne pleurois-je pas à cause de celui qui passoit de mauvais jours, et mon ame n'étoit-elle pas affligée à cause du pauvre?

26. Quand j'attendois le bien la calamité est arrivée, et quand j'espérois la clarté les ténèbres sont venues.

27. Mes entrailles sont dans une fermentation continuelle; les jours de l'affliction m'ont surpris.

28. Je marche *tout* noirci, mais non par le soleil; je me tiens debout et je crie dans l'assemblée du peuple.

29. Je suis devenu le frère des chacals et le compagnon des autruches.

30. Ma peau livide se détache de mon corps, et mes os sont consumés par une fièvre brûlante.

31. Ma harpe ne rend plus que des sons lugubres, et mes instrumens ne font entendre que des accens de douleur.

CHAPITRE XXXI.

Job justifie sa conduite passée.

J'AVOIS fait un accord avec mes yeux, et comment aurois-je pu les arrêter sur une vierge?

2. Car quel sort Dieu m'auroit-il *envoyé* d'enhaut, et *quel* héritage le Tout-Puissant m'auroit-il assigné de ses demeures élevées?

3. La ruine *n'est-elle* pas pour le pervers, et le châtiment *n'est-il* pas pour les ouvriers d'iniquité?

4. N'a-t-il pas observé mes voies, et n'a-t-il pas compté tous mes pas?

5. Si j'ai marché dans le mensonge, et si mon pied s'est hâté pour tromper,

6. Qu'il me pèse dans des balances justes; que Dieu connoisse mon intégrité!

7. Si mes pas se sont détournés du *droit* chemin, si mon cœur a suivi le regard de mes yeux, et si quelque souillure s'est attachée à mes mains;

8. Que je sème et qu'un autre recueille, et que ce que j'aurai planté soit déraciné!

9. Si mon cœur s'est laissé entraîner vers la femme de mon prochain, et si j'ai dressé des embûches à sa porte;

10. Que ma femme soit réduite au plus rude esclavage, qu'elle soit prostituée à des étrangers!

11. Car l'adultère est un crime, un crime qui doit être déféré aux juges.

12. C'est un feu *qui* m'auroit consumé entièrement, et *qui* auroit détruit tout mon revenu.

13. Si j'avois refusé de faire droit à mon serviteur ou à ma servante, quand ils avoient quelque différend avec moi;

14. Qu'aurois-je fait quand Dieu se seroit levé? Et quand il m'auroit demandé *compte* de mes actions, que lui aurois-je répondu?

15. Celui qui m'a formé dans le sein de ma mère n'a-t-il pas aussi formé *celui qui me sert*? Le même Dieu ne nous a-t-il pas faits l'un et l'autre?

16. Si j'ai refusé aux pauvres ce qu'ils désiroient, si j'ai fait languir la veuve qui m'implorait;

17. Si j'ai mangé seul mon pain et si l'orphelin n'en a pas mangé aussi;

18. Au contraire, dès ma jeunesse, il a

été élevé auprès de moi comme *chez un père*, et dès le sein de ma mère j'ai pris soin de la veuve.

19. Si j'ai vu avec indifférence un homme périr faute d'être vêtu et le pauvre manquer de couverture;

20. Si *plutôt* ses reins ne m'ont pas béni, et s'il n'a pas été réchauffé par la laine de mes agneaux;

21. Si j'ai levé la main contre l'orphelin, quand j'ai vu que je trouverois de l'appui auprès des juges;

22. Que mon épaule se détache de mon corps, que mon bras se détache aussi et se brise!

23. Car je craignois les jugemens de Dieu, et je n'aurois pu subsister devant sa majesté redoutable.

24. Si j'ai mis mon espérance dans l'or, et si j'ai dit à l'or le plus fin : *Tu es ma confiance*;

25. Si je me suis réjoui de ce que mes biens s'étoient multipliés, et de ce qu'ils s'étoient accrus entre mes mains;

26. Si j'ai regardé le soleil lorsqu'il étoit resplendissant, et la lune quand elle brilloit avec éclat;

27. Si mon cœur s'est laissé égarer en secret, et si ma main s'est portée à ma bouche *pour les adorer*;

28. Ce seroit encore là un crime qui devroit être puni par le juge; car j'aurois renié le Dieu très-haut.

29. Si je me suis réjoui de la ruine de mon ennemi; si j'ai tressailli de joie lorsque le malheur l'a atteint;

30. Je n'ai pas même permis à ma bouche de pécher, en demandant sa mort avec imprecation.

31. Ceux qui habitoient dans ma tente ne disoient-ils pas : Où est celui qui ne s'est pas rassasié de viande à sa table?

32. L'étranger ne passoit pas la nuit dehors; j'ouvrais ma porte au voyageur.

33. Si comme Adam, j'ai tâché de couvrir mon péché, *et si j'ai* caché mon iniquité dans mon sein;

34. Parce que je redoutois la multitude, le mépris des familles qui m'auroit accablé, et que réduit à garder le silence, je n'aurois osé sortir de chez moi.

35. O si quelqu'un vouloit m'entendre!

Voilà mes raisons signées de ma main; que le Tout-Puissant me réponde, et *que* ma partie adverse produise ses preuves par écrit.

36. Certainement je les porterois sur mon épaule, et je les lierois *sur mon front* comme une couronne.

37. Je lui rendrois compte de tous mes pas, je m'approcherois de *lui* avec l'assurance d'un prince.

38. Si mes champs crient contre moi, et si leurs sillons sont arrosés de larmes;

39. Si j'ai mangé leurs productions sans les avoir acquis à prix d'argent, si j'ai fait languir leurs propriétaires;

40. Qu'ils produisent des épines au lieu de blé, et de mauvaises herbes au lieu d'orge!

C'est *ici* la fin des paroles de Job.

CHAPITRE XXXII.

Discours d'Elihu.

ALORS ces trois hommes cessèrent de répondre à Job, parce qu'il croyoit être juste.

2. Et la colère d'Elihu fils de Barakeel Buzite, de la famille de Ram, s'enflamma contre Job, parce qu'il se regardoit comme plus juste que Dieu.

3. Sa colère s'enflamma aussi contre ses trois amis, parce qu'ils n'avoient pas trouvé de quoi répondre, et que cependant ils avoient condamné Job.

4. Elihu avoit gardé le silence pendant que Job parloit, parce qu'ils étoient plus âgés que lui.

5. Quand il vit donc, qu'il n'y avoit aucune réponse dans la bouche de ces trois hommes, sa colère s'enflamma.

6. Et prenant la parole, Elihu fils de Barakeel Buzite, dit : Mes jours sont en petit nombre et vous êtes avancés en âge, c'est pourquoi j'ai attendu, n'osant pas vous faire connoître mon avis.

7. Je disois : Les jours parleront, et le grand nombre des années enseignera la sagesse.

8. Certainement l'intelligence est dans l'homme, et c'est le souffle du Tout-Puissant qui le rend sage.

9. Les anciens ne sont pas *toujours les*

plus sages, et les vieillards n'ont pas toujours l'intelligence pour bien juger.

10. C'est pourquoi je dis : Ecoute-moi, moi aussi je ferai connoître mon avis.

11. Voici, j'ai attendu que vous prissiez la parole; j'ai prêté l'oreille à vos argumens, jusqu'à-ce que vous eussiez sondé les discours de Job.

12. Je vous ai écoutés attentivement; mais voici, aucun d'entre vous n'a convaincu Job, et n'a répondu à ce qu'il a dit.

13. Ne dites donc pas : Nous avons trouvé la sagesse. C'est Dieu et non l'homme qui peut le confondre.

14. Ce n'est point contre moi qu'il a dirigé ses discours, et je ne me servirai pas de vos paroles pour lui répondre.

15. Ils sont interdits, ils ne peuvent plus répondre, ils sont réduits au silence.

16. J'ai attendu; comme ils ne parlent plus et qu'ils sont là sans répondre,

17. Je prendrai la parole à mon tour; moi aussi je ferai connoître mon avis;

18. Car je suis plein de ce que j'ai à dire et les sentimens se pressent au-dedans de moi.

19. Voici, mon cœur *est* comme un vase fermé, rempli d'un vin qui fermente, comme des outres neuves qui vont se rompre.

20. Je parlerai donc pour me mettre au large, j'ouvrirai mes lèvres et je répondrai.

21. Je n'aurai aucun égard à l'apparence des personnes; je n'userai de flatterie envers aucun homme;

22. Car je ne sais point flatter; *si je flattois*, celui qui m'a créé me retrancheroit incontinent.

CHAPITRE XXXIII.

Suite du discours d'Elihu.

C'EST pourquoi, Job, écoute, je te prie, mon discours, et prête l'oreille à toutes mes paroles.

2. Voici maintenant, j'ouvre ma bouche; ma langue dira ce que j'ai médité.

3. Mes paroles *répondront à la droiture* de mon cœur, et mes lèvres prononceront la pure vérité.

4. L'Esprit de Dieu m'a fait, et le souffle du Tout-Puissant m'a donné la vie.

5. Si tu le peux, réponds-moi; dispose tes argumens contre moi, et tiens ferme.

6. Voici, je suis *l'ouvrage* de Dieu, aussi bien que toi; j'ai aussi été formé d'argile.

7. Voici, il n'y a rien en moi qui puisse t'effrayer, ni qui puisse être pour toi comme un fardeau accablant.

8. Certes, mes oreilles l'ont entendu de ta bouche; voici tes paroles que j'ai recueillies :

9. Je *suis* pur et sans péché; je *suis* net et il n'y a point d'iniquité en moi;

10. Voici, *Dieu* trouve contre moi des sujets de plainte; il me tient pour son ennemi;

11. Il serre mes pieds dans des ceps, il épie toutes mes démarches.

12. En ceci tu n'as pas raison, et je te répondrai : Dieu est beaucoup plus grand que l'homme.

13. Pourquoi donc as-tu contesté avec lui? Car il ne rend compte d'aucune de ses voies.

14. Dieu parle une première fois, et une seconde fois, si l'on n'y a pas pris garde.

15. Il parle par des songes, dans les visions de la nuit, quand un profond sommeil tombe sur les hommes, et lorsqu'ils dorment dans leur lit;

16. Alors il ouvre l'oreille aux hommes, et il grave dans leurs âmes ses avertissemens;

17. Afin de détourner l'homme de ses *mauvaises* œuvres et de l'éloigner de l'orgueil;

18. Afin de préserver son âme de la fosse et sa vie des traits perçans de la mort.

19. *L'homme* est aussi châtié par la douleur sur sa couche, et une guerre interminable trouble ses os.

20. Alors il se dégoûte du pain de son ordinaire et des mets qui lui plaisoient le plus.

21. Sa chair se consume et disparoît de la vue; l'on voit paroître ses os qu'on n'aperçoit pas.

22. Son âme approche du sépulcre et sa vie de ce qui doit la terminer.

23. S'il se trouve près de lui un messenger, choisi entre mille pour lui enseigner le chemin qu'il doit suivre,

24. *Dieu* aura pitié de lui et dira : **Garantis-le,**

rantis-le, afin qu'il ne descende pas dans la fosse; j'ai reçu le prix de son rachat.

25. Sa chair devient plus délicate qu'elle n'étoit dans son enfance; il redevient ce qu'il étoit dans sa jeunesse.

26. Il invoque Dieu, et Dieu s'apaise envers lui; il voit avec joie la face de Dieu qui lui rend sa faveur.

27. Il dit avec allégresse en présence des hommes: J'avois péché, j'avois violé la justice; mais il ne m'a point rendu selon mes œuvres.

28. Il a garanti mon ame, afin qu'elle ne descendît point dans la fosse, et ma vie, afin que je jouisse de la lumière.

29. Voilà, Dieu fait toutes ces choses deux fois et même trois fois à l'égard de l'homme,

30. Pour retirer son ame de la fosse, pour la faire jouir de la lumière des vivans.

31. Sois attentif, Job, écoute-moi; garde le silence, et je parlerai.

32. Si tu as quelque chose à alléguer, réponds-moi; parle, car je désire de te trouver innocent.

33. Sinon, écoute-moi; garde le silence, et je t'enseignerai la sagesse.

CHAPITRE XXXIV.

Suite du discours d'Elihu.

ELIHU continuant de parler, dit :

2. Vous sages! écoutez mes discours, et vous qui êtes intelligens! prêtez-moi l'oreille.

3. Car l'oreille juge des discours, comme le palais juge des alimens.

4. Recherchons avec soin ce qui est juste, et voyons de concert ce qui est bon.

5. Certainement Job a dit: Je suis juste, et Dieu n'a pas eu égard à mon droit.

6. Quand je m'appuie sur mon droit, je suis regardé comme menteur; je suis percé d'un trait mortel, quoique je n'aie pas péché.

7. Où est l'homme qui, ainsi que Job, boive la moquerie comme l'eau?

8. Qui marche dans la compagnie des ouvriers d'iniquité, et se promène avec les méchans?

9. Car il a dit: L'homme ne gagne rien à mettre son plaisir en Dieu.

10. C'est pourquoi, vous qui êtes intelli-

gens, écoutez-moi: Loin de nous la pensée qu'il y ait en Dieu de la méchanceté, et de la perversité dans le Tout-Puissant.

11. Car il rendra à l'homme selon ses œuvres, et il le traitera selon la voie qu'il aura suivie.

12. Très-certainement, Dieu ne déclare point méchant l'homme de bien, et le Tout-Puissant ne renverse point le droit.

13. Qui est-ce qui lui a confié le soin de la terre? Ou qui est-ce qui lui a donné la domination sur toute la terre habitable?

14. S'il regardoit de près à la conduite de l'homme, s'il lui retiroit son esprit et son souffle,

15. Toute chair expireroit au même instant, et l'homme retourneroit dans la poudre.

16. Si donc tu as de l'intelligence, écoute ceci; prête l'oreille à mes discours.

17. Est-ce donc que celui qui hait la justice retient sa colère? Et accuseras-tu d'iniquité le Juste et le Tout-Puissant?

18. Diroit-on au roi: Tu es un méchant, et aux principaux: Vous êtes des injustes?

19. Combien moins le dira-t-on à celui qui n'a point d'égard à la personne des grands, et qui ne préfère point le riche au pauvre? Car ils sont tous l'ouvrage de ses mains.

20. En un instant ils meurent; au milieu de la nuit tout un peuple est renversé et disparoit, et l'homme puissant est emporté sans aucun effort.

21. Car les yeux de Dieu sont sur les voies de chacun, et il regarde tous leurs pas.

22. Il n'y a ni ténèbres, ni ombre de mort, où puissent se cacher les ouvriers d'iniquité.

23. Certainement il n'est pas contraint d'arrêter long-temps ses regards sur l'homme, quand il veut l'amener devant son tribunal.

24. Il brise les puissans, sans avoir besoin d'examen, et il en établit d'autres à leur place.

25. Comme il connoît leurs œuvres, il dissipe les ténèbres qui les environnent, et ils sont brisés.

26. Il les frappe comme des impies, à la vue de tout le monde,

B b b b

27. Parce qu'ils se sont détournés de lui, et qu'ils n'ont point pris garde à ses voies;

28. Parce qu'ils ont fait monter le cri du pauvre jusqu'à lui, en sorte qu'il a entendu les gémissemens des opprimés.

29. S'il donne du repos, qui est-ce qui répandra le trouble? S'il cache sa face, qui pourra la contempler? *Il agit de même à l'égard des nations et à l'égard de chaque homme.*

30. C'est ainsi qu'il met fin au règne des impies, et que le peuple cesse d'être enveloppé dans leurs filets.

31. Certainement, voici ce qu'il falloit dire à Dieu : Je me repens, je ne me rendrai plus coupable;

32. *S'il y a en moi plus d'injustice que je n'en aperçois, fais-le moi connoître; si j'ai commis l'iniquité, je ne la commettrai plus.*

33. Est-ce que Dieu doit te traiter d'après ton propre conseil, d'après ce que tu repousses ou ce que tu choisis plutôt que d'après son conseil? Si tu as quelque chose à répondre, dis-le.

34. Les gens sensés parleront comme moi, et l'homme sage sera de mon avis.

35. Job parle sans connoissance, et ses discours sont sans intelligence.

36. Plaise à Dieu que Job continue à être éprouvé au sujet de ses discours qui ressemblent à ceux des hommes iniques!

37. Car il a ajouté à son péché la révolte; il s'applaudit en notre présence, et il parle de plus en plus contre Dieu.

CHAPITRE XXXV.

Suite du discours d'Elihu.

ELIHU prenant encore la parole, dit :

2. Penses-tu avoir eu raison quand tu as dit : Je suis juste devant Dieu?

3. Quand tu dis : Quel avantage ai-je retiré de *ma justice*, et quel profit m'est-il revenu de n'avoir pas péché?

4. Quant à moi, voici ce que je répondrai, à toi et à tes amis :

5. Elève les yeux vers le ciel et regarde; vois combien les nuées sont au-dessus de toi.

6. Quand tu pêches, quel mal fais-tu à Dieu? Et quand tes péchés se multiplient, quel dommage lui causes-tu?

7. Quand tu es juste, que lui donnes-tu, ou que reçoit-il de ta main?

8. C'est à un homme tel que toi que ta méchanceté *peut nuire*, et au fils d'un homme que ta justice *peut être utile*.

9. Les opprimés crient sous le poids de l'oppression; ils crient sous la tyrannie des puissans.

10. Mais aucun d'eux ne dit : Où est le Dieu qui m'a créé et qui donne sujet de chanter des cantiques pendant la nuit,

11. Qui nous a donné de l'intelligence plus qu'aux bêtes de la terre, et de la sagesse plus qu'aux oiseaux des cieus?

12. Ils crient donc, à cause de la fierté des méchans; mais Dieu ne les exauce point.

13. Oui c'est en vain qu'ils crient; Dieu ne les exauce point; le Tout-Puissant n'a point égard à leurs cris.

14. Quand tu dis encore que tu ne le vois pas; le jugement est pourtant devant sa face; attends-le donc.

15. Et maintenant, parce que sa colère ne se manifeste point et qu'il ne prend point connoissance de la multitude *des péchés*,

16. Job ouvre la bouche pour proférer de vains discours, pour entasser des paroles sans intelligence.

CHAPITRE XXXVI.

Suite du discours d'Elihu.

ELIHU continua de parler, et dit :

2. Prends patience encore un moment; je veux te convaincre qu'il y a encore d'autres raisons à alléguer en faveur de Dieu.

3. Je tirerai de loin ma science, et je défendrai la justice de celui qui m'a créé.

4. Car certainement, il n'y a point de fausseté dans mes discours, et celui qui est auprès de toi est intègre dans ses sentimens.

5. Voilà, Dieu est puissant, mais il ne dédaigne personne; il est grand en puissance et en sagesse.

6. Il ne laisse point vivre le méchant, et il fait droit aux affligés.

7. Il ne retire point ses yeux de dessus les justes; il les fait asseoir sur le trône avec les Rois; il les y fait asseoir pour toujours, et ils sont élevés.

8. S'ils sont détenus dans les chaînes, et

s'ils sont prisonniers dans les liens de l'affliction ,

9. Il leur fait connoître leur conduite passée et le grand nombre de leurs péchés.

10. Alors il ouvre leurs oreilles à la correction, et il les avertit de se détourner de l'iniquité.

11. S'ils l'écoutent et s'ils le servent, ils achèveront leurs jours dans le bonheur, et leurs années dans la joie.

12. Mais s'ils n'écoutent point, ils périront par l'épée, et ils mourront dans leur aveuglement.

13. Quant aux hypocrites qui attirent sur eux la colère, qui ne crient point à Dieu lorsqu'il les charge de liens ,

14. Ils mourront dans leur vigueur, et leur vie s'éteindra comme celle des effémés.

15. Il délivre l'affligé de l'infortune; il l'instruit pendant qu'il est dans l'affliction.

16. Il éloignera donc de toi l'angoisse; il te mettra au large, tu ne seras plus serré, et ta table sera couverte de mets excellens.

17. Mais si tu persistes à soutenir la cause du méchant, le châtement s'attachera à toi.

18. Car la colère de Dieu est sur toi; crains qu'il ne te frappe d'une plaie dont une rançon, quelque grande qu'elle fût, ne pourroit te délivrer.

19. Attacherait-il quelque prix à tes richesses? Il n'attache aucun prix, ni à ton or, ni à toute ta puissance.

20. Cesse de soupirer après la nuit dans laquelle tous les peuples se retirent comme dans leur demeure.

21. Garde-toi de te livrer à des pensées impies, car tu t'y laisses entraîner par l'affliction.

22. Voici, Dieu est élevé en puissance; qui est-ce qui instruit comme lui?

23. Qui est-ce qui lui a prescrit le chemin qu'il doit suivre? Et qui lui dira: Tu as commis une injustice?

24. Souviens-toi de célébrer ses œuvres que tous les hommes contemplent;

25. Tout homme les voit; l'homme les aperçoit de loin.

26. Voici, Dieu est trop grand pour que nous puissions le connoître, et quant au nombre de ses années, il est inutile de le chercher.

27. Il fait élever les eaux en vapeurs; il les fait retomber en pluie;

28. Les nuées la distillent goutte à goutte; elle rafraîchit une multitude d'hommes.

29. Et qui comprendra comment il étend les nuées, et comment son pavillon retentit d'un bruit éclatant?

30. Regarde comme il s'environne de lumière, et comme il couvre de ténèbres les abîmes de la mer.

31. Il se sert des nuées pour châtier les peuples ou pour multiplier les alimens.

32. Il tient cachée dans les paumes de ses mains la foudre étincelante, et lui prescrit où elle doit frapper.

33. Le bruit de son tonnerre annonce la tempête; le bétail l'annonce même pendant qu'elle se forme.

CHAPITRE XXXVII.

Fin du discours d'Elihu.

A la vue de l'orage mon cœur frémit, il est violemment agité.

2. Ecoutez, écoutez sa voix éclatante et le rugissement qui sort de sa bouche.

3. Il le fait retentir dans toute l'étendue des cieux, et sa foudre brille jusqu'aux extrémités de la terre.

4. Un bruit terrible la suit; Dieu tonne d'une voix majestueuse; la pluie et la grêle ne tardent point, dès qu'il a fait entendre sa voix.

5. Dieu fait retentir merveilleusement son tonnerre; il fait de grandes choses, mais nous ne les comprenons pas;

6. Car il dit à la neige: Tombe sur la terre; il le dit aussi à l'ondée de la pluie et aux fortes pluies.

6. Il arrête ainsi le travail de tous les hommes, afin que tous reconnoissent son œuvre;

8. Les bêtes sauvages se retirent dans leurs tanières, et se renferment dans leurs retraites.

9. Du midi vient la tempête, et le froid vient des régions du nord.

10. Dieu, par son souffle, produit la glace, et les eaux qui se répandoient au large sont resserrées.

11. Il dissipe les nuées pour ramèner la sérénité, et sa lumière disperse les nuages;

12. C'est lui qui les fait aller et venir, selon ses desseins, pour exécuter, sur la face de la terre, tout ce qu'il leur a commandé.

13. Il les rassemble, soit pour s'en servir comme d'une verge, soit pour fertiliser la terre qu'il protège et pour exercer sa bonté.

14. O Job! Ecoute ceci; écoute, considère les merveilles de Dieu.

15. Sais-tu comment Dieu arrange ces choses et comment il fait briller la lumière du sein de la nuée?

16. Comprends-tu le balancement des nuées et les merveilles de celui qui est parfait en science?

17. Sais-tu pourquoi tes vêtements sont trop chauds, quand il donne le calme à la terre, en faisant cesser le vent du midi?

18. Pourrois-tu étendre avec lui les cieux qui sont solides comme un miroir de fonte?

19. Apprends-nous ce que nous lui dirons, car nous ne saurions arranger un discours à cause des ténèbres qui nous entourent.

20. Lui rapporteroit-on ce que je voudrais dire? Si quelqu'un le faisoit, certainement il seroit englouti.

21. Maintenant on ne voit pas la brillante lumière des cieux; mais un vent passe, et dissipe les nuages;

22. Une clarté semblable à l'éclat de l'or arrive du septentrion. Dieu est environné d'une lumière redoutable.

23. Il est le Tout-Puissant; nous ne saurions le comprendre; il est grand en force, en jugement; il est abondant en justice; il n'opprime personne.

24. Ainsi donc, que les hommes le craignent! les plus intelligens d'entr'eux ne peuvent le contempler.

CHAPITRE XXXVIII.

L'Eternel parle à Job.

ALORS l'Eternel s'adressant à Job du milieu de la tempête, dit :

2. Qui est celui qui obscurcit mon conseil par des paroles sans science?

3. Ceins maintenant tes reins comme un homme vaillant; puis je t'interrogerai, et tu me répondras.

4. Où étois-tu quand je fondois la terre? Si tu as de l'intelligence, dis-le moi.

5. Qui en a déterminé les mesures, le sais-tu? Ou qui a étendu le cordeau sur elle?

6. Sur quoi ses bases reposent-elles? Ou qui en a posé la pierre angulaire,

7. Lorsque les étoiles du matin faisoient éclater leur joie, et que tous les enfans de Dieu chantoient en triomphe?

8. Qui a renfermé la mer dans ses rivages, quand elle sortoit, avec effort, du sein maternel?

9. Quand je lui donnai la nuée pour couverture, et l'obscurité pour ses langes,

10. Lorsque je lui assignai des limites, que je lui opposai des barrières et des portes,

11. Et que je lui dis : Tu viendras jusqu'ici, tu n'iras point au-delà; ici s'abaissera l'orgueil de tes ondes.

12. Depuis que tu as reçu la vie, as-tu donné tes ordres à l'étoile du matin? As-tu assigné à l'aurore sa place,

13. Afin qu'elle atteignît jusqu'aux extrémités de la terre et qu'elle en fit disparaître les méchans?

14. La terre est changée comme l'argile qui reçoit une empreinte; elle se montre comme parée d'un nouveau vêtement;

15. Alors s'éteint la lumière des méchans, et le bras des orgueilleux est rompu.

16. As-tu pénétré jusqu'aux sources de la mer? As-tu parcouru les profondeurs de l'abîme?

17. Les portes de la mort se sont-elles ouvertes devant toi? As-tu vu les portes de l'ombre de la mort?

18. Connois-tu toute l'étendue de la terre? Si tu la connois toute entière, dis-le.

19. Où est le chemin du lieu qu'habite la lumière? Et où est la demeure des ténèbres?

20. Pourrois-tu les conduire jusque dans leurs limites? Connois-tu les sentiers qui mènent à leur demeure?

21. Tu le sais sans doute, car alors tu étois né, et le nombre de tes jours est fort grand.

22. As-tu pénétré jusqu'aux trésors de la neige? As-tu vu les trésors de la grêle,

23. Que je réserve pour le jour de l'angoisse, pour le jour du choc et du combat?

24. Par quel chemin la lumière se répand-elle? Et par où le vent d'orient vient-il souffler sur la terre?

25. Qui est-ce qui a préparé des canaux

aux pluies abondantes, et *qui est-ce qui a marqué* le chemin à l'éclair qui précède le tonnerre,

26. Pour arroser les terres inhabitées et le désert où aucun homme *ne demeure*,

27. Pour arroser abondamment les lieux solitaires et arides, et pour y faire croître l'herbe en abondance?

28. Qui est-ce qui donne naissance à la pluie? Ou qui est-ce qui produit les gouttes de la rosée?

29. Du sein de qui la glace sort-elle? Et qui est-ce qui engendre la gelée blanche qui vient du ciel,

30. *Quand* les eaux se cachent comme sous la pierre, et que la surface de l'abîme se durcit?

31. Pourrois-tu resserrer la ceinture des Pléiades, ou relâcher celle d'Orion?

32. Ferois-tu paroître en leur temps les signes du Zodiaque, et conduirois-tu la grande Ourse avec ses petits?

33. Connois-tu les lois des cieux? Règleras-tu leur influence sur la terre?

34. Elèveras-tu ta voix jusqu'aux nuées, afin que d'abondantes eaux t'arrosent?

35. Enverras-tu tes ordres à la foudre, ensorte qu'elle vienne et te dise : Me voici?

36. Qui est-ce qui a mis la sagesse dans les nuées obscures, et l'intelligence dans les météores?

37. Qui comptera les nuées avec sagesse? Et qui ouvrira les réservoirs des cieux,

38. Afin que la poussière se réunisse en une masse, et que les mottes se rejoignent?

CHAPITRE XXXIX.

L'Eternel continue de parler à Job.

CHASSERAS-tu la proie pour la lionne? Et apaiseras-tu la faim des lionceaux,

2. Quand ils se tapissent dans leurs repaires, et qu'ils épient *la proie* du fond de leurs taillis?

3. Qui est-ce qui prépare la nourriture au corbeau, quand ses petits crient à l'Eternel et qu'ils errent çà et là, pressés par la faim?

4. Sais-tu le temps où les chamois des rochers font leurs petits? As-tu observé quand les biches mettent bas?

5. Compteras-tu pendant combien de

mois elles portent? Et sauras-tu le temps où elles feront leurs petits?

6. Elles se courbent; elles sont délivrées, et elles trouvent la fin de leurs douleurs.

7. Leurs petits se fortifient, ils croissent dans la solitude; ils quittent *leurs mères* et ne retournent plus vers elles.

8. Qui a donné la liberté à l'âne sauvage, et qui a délié les liens de cet animal farouche,

9. A qui j'ai donné le désert pour demeure, et les lieux arides pour retraite?

10. Il se rit du bruit de la ville, il n'entend point la voix menaçante d'un maître.

11. Les contours des montagnes sont ses pâturages, et il cherche partout de la verdure.

12. Le bœuf sauvage voudra-t-il te servir? Ou passera-t-il la nuit près de ta crèche?

13. Le lieras-tu avec un fort lien *pour* lui faire tracer des sillons? Ou hersera-t-il les vallées en te suivant?

14. Te reposeras-tu sur lui, parce que sa force *est* grande? Te déchargeras-tu sur lui de ton travail?

15. Compteras-tu sur lui pour amener ta moisson, et *pour* l'amasser dans ton aire?

16. *L'autruche* agite ses ailes avec orgueil. Elle a le duvet et les plumes de la cigogne.

17. Elle abandonne ses œufs sur la terre et les laisse se réchauffer sur le sable.

18. Elle oublie que le pied les écrasera, ou que les bêtes sauvages les fouleront.

19. Elle se montre cruelle envers ses petits, comme s'ils n'étoient pas à elle, et elle ne s'en met pas plus en peine que s'ils ne lui eussent causé aucun travail;

20. Car Dieu l'a privée de sagesse, et ne lui a point départi d'intelligence.

21. Néanmoins quand elle se dresse pour prendre sa course, elle se rit du cheval et de celui qui le monte.

22. As-tu donné la force au cheval? *Et* as-tu revêtu son cou d'une crinière flottante?

23. Feras-tu bondir le cheval comme une sauterelle? Son fier hennissement inspire la terreur.

24. *De son pied* il creuse la terre, il s'égaie dans *sa* force, il va à la rencontre de l'homme armé;

25. Il se rit de la frayeur, rien ne l'épouvante, et il ne recule point à la vue de l'épée.

26. Lorsque le carquois résonne sur lui, et qu'il voit briller la lance ou le javelot,

27. Il s'agite, il frémit, il dévore la terre, il ne peut se contenir dès que la trompette sonne.

28. Quand le son de la trompette redouble, il hennit; il flaire de loin la bataille, la voix bruyante des capitaines et les cris confus des soldats.

29. Est-ce par ta sagesse que l'épervier prend son vol et qu'il étend ses ailes vers le midi?

30. Est-ce par ton ordre que l'aigle s'élève et qu'il place son nid à une si grande hauteur?

31. Il habite sur les rochers et y passe la nuit; il fait sa demeure sur les sommets des rochers et dans leurs crevasses.

32. De là il découvre sa proie, ses yeux l'aperçoivent de fort loin.

33. Ses petits sucent le sang, et partout où il y a des corps morts, l'aigle s'y trouve.

34. Puis l'Éternel continua de parler, et dit à Job :

35. Celui qui contestoit avec le Tout-Puisant contesterait-il encore? Que celui qui blâmoit Dieu, réponde à ceci.

36. Alors Job répondant à l'Éternel, dit :

37. Voici, je ne suis qu'une chétive créature; que te répondrais-je? Je mettrai ma main sur ma bouche.

38. J'ai parlé une fois et je ne répondrai plus; j'ai parlé deux fois, mais je ne le ferai plus.

CHAPITRE XL.

L'Éternel continue de parler.

OR l'Éternel répondit encore à Job, du milieu de la tempête, et dit :

2. Ceins maintenant tes reins comme un homme vaillant; je t'interrogerai, et tu m'instruiras.

3. Est-ce que tu voudrais anéantir mon conseil? Me condamneras-tu pour te justifier?

4. As-tu un bras comme celui de Dieu? Ta voix tonne-t-elle comme la sienne?

5. Pare-toi maintenant de magnificence

et de grandeur, et revêts-toi de majesté et de gloire.

6. Répands les fureurs de ta colère; regarde tous les orgueilleux et abaisse-les.

7. Regarde tous les orgueilleux et les abats, et écrase les méchants sur la place qu'ils occupent.

8. Fais-les rentrer tous ensemble dans la poussière; cache leur front dans l'obscurité.

9. Alors je te donnerai moi-même cette louange, que ta droite peut te délivrer.

10. Vois le Behémoth, à qui j'ai donné l'existence, ainsi qu'à toi. Comme le bœuf, il mange l'herbe.

11. Vois, sa force est en ses flancs, et sa vigueur dans les muscles de son ventre.

12. Sa queue s'agite comme un cèdre; les nerfs de ses hanches sont fortement entrelacés.

13. Ses os sont comme des barres d'airain; ses articulations sont comme des leviers de fer.

14. C'est le chef-d'œuvre de Dieu. Celui qui l'a créé l'a armé d'une épée.

15. Les montagnes lui fournissent le fourrage dont il se nourrit; les montagnes sur lesquelles se jouent toutes les bêtes de la campagne.

16. Il se couche sous les arbres touffus; il s'enfonce parmi les roseaux dans les lieux marécageux.

17. Les arbres le couvrent de leur ombre, et les saules des torrens l'environnent.

18. Voici, qu'un fleuve s'enfle avec violence, il ne sera point effrayé; il est tranquille quand même le Jourdain débordé atteint jusqu'à sa gueule.

19. Le prendra-t-on quand il se tient sur ses gardes? Ou emploiera-t-on l'adresse pour lui passer un anneau dans les narines?

20. Prendras-tu le Léviathan avec un hameçon, et accrocheras-tu sa langue avec une ligne?

21. Passeras-tu un roseau dans ses narines? Ou lui perceras-tu les mâchoires avec un jonc?

22. Emploiera-t-il auprès de toi beaucoup de prières? Ou t'adressera-t-il des paroles flatteuses?

23. Fera-t-il un accord avec toi, et le prendras-tu pour esclave à toujours?

24. T'en joueras-tu comme d'un oiseau, et le lieras-tu pour amuser tes jeunes filles?

25. Les pêcheurs se réjouiront-ils après l'avoir pris, ou le partageront-ils entre des marchands?

26. Perceras-tu sa peau avec des dards, ou sa tête avec le croc du pêcheur?

27. Mets ta main sur lui et tu ne penseras pas à l'attaquer une seconde fois.

28. Voilà, l'espérance qu'on avoit de le prendre est trompée; son regard ne suffit-il pas pour renverser?

CHAPITRE *XLi.*

Fin du discours de Dieu.

IL n'y a point d'homme assez hardi pour réveiller le Léviathan; qui est-ce donc qui me résistera?

2. Qui est celui qui m'a donné quelque chose le premier? Je le lui rendrai; tout ce qui est sous les cieus est à moi.

3. Je ne passerai point sous silence ses membres pleins de force, ni la beauté de sa structure.

4. Qui lui ôtera la cuirasse dont il est revêtu? Qui s'en approchera avec un double mors?

5. Qui est-ce qui ouvrira les portes de sa gueule? La terreur habite autour de ses dents.

6. Il s'enorgueillit des forts boucliers dont il est couvert, et qui sont unis ensemble comme si on les eût cachetés.

7. Ils s'appliquent si parfaitement l'un sur l'autre que le vent n'y sauroit pénétrer.

8. Ils sont étroitement unis l'un à l'autre; ils s'entrelacent sans qu'on puisse les séparer.

9. Ses éternumens jettent des éclats de lumière, et ses yeux sont comme les paupières de l'aube du jour.

10. Des torches enflammées sortent de sa gueule; il en jaillit des étincelles de feu.

11. Une fumée sort de ses narines comme d'un vase qui bouillonne, ou comme d'une chaudière d'airain.

12. Son souffle allume les charbons, et la flamme sort de sa gueule.

13. Dans son cou réside la force, et devant lui marche la terreur.

14. Les muscles de sa chair tiennent fortement ensemble. Tout en lui est ferme et inébranlable.

15. Son cœur est dur comme une pierre, il est dur comme la meule de dessous.

16. Les hommes les plus vaillans tremblent quand il s'élançe, et ils ne savent où ils en sont, à cause de la terreur qu'il inspire.

17. S'en approche-t-on avec l'épée? Ni l'épée, ni la lance, ni le dard, ni la cuirasse ne l'effraient.

18. Il regarde le fer comme de la paille, et l'airain comme du bois vermoulu.

19. La flèche ne le fera point fuir; les pierres de la fronde sont pour lui comme du chaume.

20. Pour lui la massue est un brian de chaume; il se rit des dards qui lui sont lancés.

21. Son ventre est hérissé de pointes aiguës; c'est une herse qui imprime ses traces sur le limon.

22. Il fait bouillonner l'abîme comme une chaudière; il le trouble comme l'eau du vase dans lequel on prépare les parfums.

23. Il laisse après lui une trace lumineuse, et l'on prendroit l'abîme pour une tête blanche de vieillesse.

24. Aucun animal sur la terre ne peut lui être comparé; il a été fait pour ne rien craindre.

25. Il voit au-dessous de lui tout ce qu'il y a de plus superbe; il est le Roi de tous les animaux les plus fiers.

CHAPITRE *XLII.*

Job donne gloire à Dieu, qui lui pardonne, et qui rend son état plus florissant que jamais.

ALORS Job répondit à l'Éternel, et dit :

2. Je sais que tu peux tout, et qu'on ne sauroit t'empêcher de faire ce que tu as résolu.

3. Qui est celui, m'as-tu dit, qui obscurcît mon conseil par des paroles sans science? En effet, j'ai parlé, et je n'y entendois rien; ces choses sont trop merveilleuses pour moi, et je n'y connoissois rien.

4. Ecoute maintenant, et je parlerai; je t'interrogerai, et tu m'instruiras.

5. Mes oreilles avoient ouï parler de toi, mais maintenant mon œil t'a vu.

6. C'est pourquoi je me condamne, et je me repens sur la poudre et sur la cendre.

7. Or après que l'Éternel eut ainsi parlé à Job, il dit à Eliphaz Thémanite : *Ma fureur est embrasée contre toi et contre tes deux amis, parce que vous n'avez pas parlé de moi aussi sagement que Job mon serviteur.*

8. Prenez donc maintenant pour vous sept taureaux et sept beliers, allez vers Job mon serviteur et offrez un holocauste pour vous, et Job mon serviteur priera pour vous, car c'est seulement sa prière que j'exaucerai, et qui m'engagera à ne pas vous traiter selon votre folie, parce que vous n'avez point parlé de moi aussi sagement que Job mon serviteur.

9. Ainsi Eliphaz Thémanite, Bildad Sçuhite et Tsophar Nahamathite vinrent, et firent ce que l'Éternel leur avoit commandé, et l'Éternel exauça la prière de Job.

10. Et l'Éternel tira Job de son affliction

après qu'il eut prié pour ses amis, et il lui rendit le double de tout ce qu'il avoit eu.

11. Alors tous ses frères et toutes ses sœurs, et tous ceux qui l'avoient connu auparavant vinrent auprès de lui, et ils mangèrent avec lui dans sa maison; ils le plainquirent et le consolèrent de tous les maux dont l'Éternel l'avoit affligé, et chacun d'eux lui donna une pièce d'argent et un anneau d'or.

12. Puis l'Éternel bénit le dernier état de Job plus que le premier, de sorte qu'il eut quatorze mille brebis, six mille chameaux, mille couples de bœufs et mille ânesses.

13. Il eut aussi sept fils et trois filles.

14. Il appela l'une Jemima, la seconde Ketsiha et la troisième Kéren-happuc.

15. Dans tout le pays il ne se trouva point de si belles femmes que les filles de Job, et leur père leur donna une portion d'héritage avec leurs frères.

16. Après cela Job vécut encore cent quarante ans, et vit ses fils et les fils de ses fils, *jusqu'à* la quatrième génération.

17. Puis il mourut âgé et rassasié de jours.

4176 Po.-





